LE

CORRESPONDANT



PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CENT TROISIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE. — TOME SOIXANTE-SEPTIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
29, RUE DE TOURNON, 29
—
1876

LE

CORRESPONDANT

LE 18 BRUMAIRE[1]

Dans nos précédentes études, nous avons suivi avec une curiosité émue et anxieuse les principales phases de la révolution, nous arrêtant surtout aux époques où il pouvait y avoir, au début, quelque espoir de contenir le torrent dévastateur, et, à la fin, de le voir en s'épuisant rentrer dans ses limites et reprendre la voie dont il n'aurait jamais du sortir.

Après les journées des 5 et 6 octobre 1789, nous avons cru, avec Mounier et Lally-Tolendal, que toute résistance devenait désormais impuissante, ce qui pourtant ne veut pas dire, inutile ; car il est des temps où il faut savoir combattre, même avec la certitude de succomber. Les défaites d'un moment, supportées avec courage, présagent et préparent souvent des revanches pour des jours meilleurs.

Quant ensuite ces jours ont paru renaître, nous avons rendu hommage aux efforts de ceux qui au 13 vendémiaire et avant le

[1] Voyez les articles insérés dans le *Correspondant*, du 25 août 1866 : *Louis XVI et Turgot;* du 25 mars 1867 : *Louis XVI et les successeurs de Turgot;* des 25 avril, 10 et 25 mai 1868 : *Louis XVI et les États généraux jusqu'aux journées des* 5 *et* 6 *octobre* 1789; du 10 juillet 1872 : *le* 13 *vendemiaire;* du 10 janvier 1875 : *le* 18 *fructidor*.

18 fructidor, avaient tenté de rendre à la France l'appui de ses traditions : nobles victimes de catastrophes bien douloureuses mais qui avaient du moins l'intérêt de la lutte.

Nous voici maintenant arrivés à une période d'affaissement dont la conclusion est prévue d'avance, où presque toutes les idées, qui depuis dix ans avaient enflammé les imaginations, ont perdu leur puissance, et où de cet immense et dévorant foyer, il ne reste plus que des cendres. Cette liberté qui ne pouvait supporter aucun frein, ces dogmes de la souveraineté populaire, qui semblaient le programme vainqueur d'un monde nouveau ne sont plus que des mots à peine sonores; leurs derniers champions au moment décisif s'évanouiront comme des ombres.

Le caractère propre du coup d'État du 18 brumaire, c'est d'avoir été tellement imposé par la force des choses, tellement inévitable, qu'il s'est accompli de lui-même et en dépit des fautes évidentes de ses organisateurs. C'est l'épilogue fatal du drame ouvert en 1789.

De l'ensemble des scènes de ce drame, telles que nous les avons retracées, se déduit une loi de l'histoire qui peut se formuler ainsi : Les gouvernements purement démocratiques mènent souvent à l'anarchie, et l'anarchie mène toujours au despotisme.

I

Le Directoire se mourait, et avec lui la République : on avait essayé de toutes les formes qu'elle pouvait recevoir; on les avait toutes épuisées et on aboutissait au néant. La Constitution de l'an III, la combinaison la plus savante et la plus honnête que les législateurs de la Révolution eussent encore imaginée, violée par ses auteurs et ses interprètes, au gré de leurs passions, succombait au bout de quatre ans sous le mépris public.

Sieyès, tout Directeur qu'il était, conspirait sourdement contre le gouvernement dont il faisait partie. Il s'était abouché, dans ce dessein, avec Lucien Bonaparte, membre du conseil des Cinq-Cents, mais il n'en était pas moins en garde contre le frère absent, déjà si célèbre, dont il redoutait l'ascendant et l'ambition. Il aurait voulu, avant son retour, accomplir ce qu'il appelait la réforme républicaine, au moyen de laquelle il devait réaliser ses rêves constitutionnels de dix années; mais l'exécution l'embarrassait. Quelque puissante que lui parût sa propre tête, il lui fallait un bras, un général qui consentît à n'être que son lieutenant; ce qui n'était pas facile à trouver.

Les jours s'écoulaient cependant dans l'attente et le marasme, et la situation allait sans cesse s'aggravant. Voici le tableau que traçait de l'état de la France, en ces derniers jours de l'agonie directoriale, un observateur impartial et éclairé :

« Tous les propriétaires désespérés, les transactions suspendues, les biens fonds tombés dans un avilissement encore inconnu, le discrédit public détruisant toute confiance ; l'industrie anéantie, n'osant tenter un effort, à la vue des rapines du fisc, d'une guerre éternelle, et d'une confusion qui préparait la ruine générale ; le numéraire englouti, l'intérêt de l'argent proportionné aux risques de la chose publique et à la mobilité des événements [1] ; les contributions épuisées avant leur perception, progressivement insuffisantes à mesure qu'on les multipliait et frappées chaque jour d'un rapide décroissement ; les emplois publics décernés par l'esprit de faction et changeant sans cesse de titulaires ; la discorde parmi les gouvernants ; les pouvoirs publics en conspiration contre eux-mêmes ; les législateurs livrés au déchirement ; une corruption sans exemple infestant la République entière ; la pauvreté réduite à l'indigence, l'aisance à la pauvreté ; la richesse même ne pouvant plus suffire aux exactions ; enfin toutes les apparences de désorganisation ; tous les éléments d'une secousse qui devait changer le pivot mobile de l'empire : telle était la situation intérieure dans ce malheureux pays [2]. »

Deux mesures récentes avaient surtout exaspéré l'opinion ; la loi des otages qui rendait toutes les familles responsables des actes de rebellion vrais ou supposés de chacun de leurs membres, et l'emprunt forcé de cent millions, réparti arbitrairement, devenu la terreur de ce qu'il y avait encore de capitalistes.

Le malaise était tel que les succès tout récemment obtenus à Berghen, en Hollande, sur l'armée anglo-russe, et l'éclatante défaite de Souwarow, à Zurich, n'avaient pas eu le pouvoir de relever l'esprit public et de rendre le moindre prestige à ce gouvernement si profondément décrié.

II

C'est au milieu de ce désarroi universel, qu'éclata la nouvelle du débarquement de Bonaparte à Fréjus. On le croyait presque perdu dans les déserts de Syrie, et le voilà qui revenait d'Egypte, se

[1] Au 1er vendémiaire, an VIII, le tiers consolidé (5 pour %) était à 7 fr. 75 cent.

[2] Mallet du Pan, *Mercure britannique*, vol. IV, p. 305-348.

faisant précéder de l'annonce d'une victoire, n'étant ni mandé, ni attendu, envoyé en quelque sorte par la Providence, ou, comme il le disait lui-même, par la fortune. La sensation fut générale, instantanée, immense, et c'est au milieu des témoignages d'une faveur toujours croissante qu'il parcourut la distance qui le séparait de Paris. A Fréjus on s'était précipité au devant de lui, et les lois sanitaires s'étaient trouvées annulées, avec le concours de ceux-là mêmes qui avaient mission de les faire observer. La foule était telle sur les routes que les voitures avaient peine à avancer; les endroits par où il passait étaient illuminés le soir. A Lyon, on l'avait entraîné au spectacle pour lui décerner une ovation.

Enfin, au conseil des Cinq-Cents, après la lecture d'un bulletin de victoire de l'armée du Rhin, écouté avec calme, lorsque le secrétaire, continuant la lecture du message, prononça ces paroles, d'une froideur calculée : « Le Directoire vous annonce encore avec plaisir, citoyens représentants, qu'il a aussi reçu des nouvelles de l'armée d'Egypte. Le général Berthier a débarqué le 17 de ce mois à Fréjus, avec le général en chef Bonaparte... » A ces mots, l'Assemblée entière se leva, et des acclamations retentirent de toutes parts. Aux Anciens, Cornet, annonçant la mort de l'un des membres, Baudin des Ardennes, disait qu'il avait succombé à la joie que lui avait fait éprouver le retour de Bonaparte : « Héros de la liberté, ajouta-t-il, quel est donc l'ascendant de ton génie, si le plaisir de te revoir est si fatal à ceux qui t'aiment et t'admirent? »

On voit à quel diapason les imaginations étaient montées, et, qu'on s'en rendit compte ou non, cet enthousiasme était surtout un symptôme de la lassitude, de l'impatience publiques. On saluait, dans le nouvel arrivant, un libérateur, le soldat qui devait mettre fin à ce régime d'agitation stérile, de tyrannie, de faiblesse, et définitivement de misère, qui pesait à tout le monde. C'était la condamnation du Directoire, c'était aussi, à n'en pas douter, la condamnation de la République elle-même, c'est-à-dire de cet état soi-disant populaire qui manquait à la première mission d'un gouvernement, puisqu'il ne savait plus protéger ni rassurer personne.

C'est cette disposition de l'opinion publique, ce besoin irrésistible d'un changement qui fit tout le succès de cette nouvelle révolution. L'habileté des conjurés fut médiocre, et on verra par le récit des événements que Bonaparte lui-même faillit tout compromettre au moment décisif par ses maladroites imprudences.

Il arrivait avec le dessein de tenter un grand coup, mais son plan n'était pas encore arrêté. Dans sa première visite officielle au Directoire il se tint sur une grande réserve : « Je jure, dit-il, que

mon épée ne sera jamais tirée que pour la défense de la République et de son gouvernement. » Il ressentait ou affectait une grande froideur envers Sieyès, et il fit des tentatives pour entrer au Directoire et l'y remplacer; mais Gohier et Moulins lui opposèrent son âge; ils lui offrirent un commandement aux armées, il refusa.

Ce fut le 8 brumaire, après un dîner chez Barras qui se montra peu disposé à le seconder, que Bonaparte irrité alla trouver Sieyès et s'engagea avec lui [1]. Malgré ses répugnances, Sieyès se vit obligé d'accepter l'alliance qui lui était offerte. Cette épée qu'il avait tant désirée, elle se présentait enfin; il la trouvait trop longue: mais elle s'imposait et il n'avait pas le choix. « Puissions-nous, disait-il tristement à Lucien, ne pas être menés plus loin que nous ne voudrions! Nous n'avons pas, dans notre pays, d'institution publique capable d'imposer des limites à l'enthousiasme de la foule; mais le sort en est jeté. C'est autour de votre frère qu'il faut maintenant tous nous grouper! »

L'entrevue décisive entre Bonaparte et Sieyès eut lieu, le 10 brumaire, chez Lucien. Sieyès comprit tout de suite qu'il n'était plus le chef du mouvement.

Dès qu'il voulut indiquer ses projets de réforme constitutionnelle [2], Bonaparte l'interrompit : « Vous ne songez pas, sans doute, lui dit-il, à présenter à la France une nouvelle constitution toute faite! Quant à moi, je ne voudrai jamais rien qui ne soit librement discuté et approuvé par une votation universelle bien constatée. Mais ce n'est pas l'affaire d'un moment et nous n'avons pas de temps à perdre. Il nous faut nécessairement un gouvernement provisoire qui prenne l'autorité le jour même de la translation des conseils et une commission législative pour préparer une constitution raisonnable et la proposer à la votation du peuple. Occupez-vous donc exclusivement de la translation à Saint-Cloud et de l'établissement simultané d'un gouvernement provisoire. Puisqu'on le juge nécessaire, je consens à être un des trois consuls provisoires, avec vous et votre collègue Roger-Ducos. Quant au gouvernement définitif, c'est autre chose: nous verrons ce que vous déciderez avec la commission législative. Cela dépendra de ce que vous règlerez! » Comme nous gardions le silence, ajoute Lucien, Bonaparte s'approcha de Sieyès, et lui dit d'un ton plus animé : « Est-ce que vous ne voudriez pas soumettre votre plan à une commission? Est-ce que vous croyez pouvoir rien faire sans un consulat provisoire? Quant à moi, sans aller plus loin, je vous déclare fran-

[1] Gourgaud. *Mémoires*, t. Ier, p. 70. — Gohier, t. Ier, p. 221.
[2] *Révolution de Brumaire*, par Lucien Bonaparte, prince de Canino. 1845.

chement qu'en ce cas vous ne devez plus compter sur moi. Voyez : pensez-y bien, nous pourrons nous revoir ici quand vous voudrez. »

Sieyès fut anéanti. La portée de ce nouveau plan lui apparaissait sans voile; il voyait clairement que sa chère constitution s'évanouissait comme un rêve, et servirait tout au plus à loger un despote. Il eut un cruel moment de déception et de dépit. Voilà donc où venaient aboutir ses fameuses théories de 89! mais il sut se contenir; il fit taire à la fois son amour-propre et ce qui lui restait de conscience républicaine. Il sentit que la France et lui allaient avoir un maître, et il se résigna, songeant sans doute déjà au domaine national qu'il demanderait en compensation.

III

Bonaparte devenait ainsi le chef incontesté de l'entreprise. Il se croyait sûr de la victoire; il avait foi dans son étoile à tel point qu'il dédaigna de préciser suffisamment les détails d'exécution du plan et de prendre certaines précautions qu'on lui indiquait comme nécessaires. Cette négligence faillit lui être funeste, et aurait pu compromettre le succès, s'il n'avait été comme garanti par la force des choses.

Les obstacles, en effet, ne manquaient pas; on avait contre soi la majorité du conseil des Cinq-Cents et l'opposition de plusieurs généraux, parmi lesquels Bernadotte, Jourdan et Augereau. Ces deux derniers avaient témoigné leur mécontentement en refusant d'assister au grand banquet qui avait été offert par les Conseils à Bonaparte et à Moreau le 16 brumaire, dans l'église Saint-Sulpice transformée en temple de la Victoire.

Ce repas fut froid et contraint; après quelques toasts insignifiants, Bonaparte qui avait bu *à l'union de tous les Français*, se leva le premier et sortit. Il se rendit aussitôt à un nouveau conciliabule où se trouvaient Sieyès et Lucien, et où l'on convint des derniers arrangements pour la journée du surlendemain.

La désorganisation du Directoire était assurée. Sieyès et Roger Ducos devaient, au moment de la crise, donner leur démission, et Bonaparte comptait sur celle de Barras qui n'oserait jamais, disait-il, se prononcer contre lui. Il en avait pour garant l'adhésion du ministre de la police, Fouché, qui était dans la conspiration et entraînait avec lui ce parti si nombreux des corrompus de tous les

régimes révolutionnaires, dont Barras et lui étaient les chefs, et qu'on appelait alors les *Pourris*[1].

La majorité des Anciens était gagnée; il était convenu qu'elle prendrait l'initiative du mouvement, ordonnerait, aux termes de l'article 102 de la Constitution, la translation des Conseils à Saint-Cloud, et proposerait ensuite les mesures décisives, qui devaient inaugurer le nouveau gouvernement. On espérait, on ne doutait pas, que la majorité des Cinq-Cents ne suivît cet exemple. Cependant Sieyès et Lucien pensaient qu'il était prudent de s'assurer d'avance la majorité, en s'abstenant d'adresser des lettres de convocation à une vingtaine de membres, dont on craignait les violences. Bonaparte refusa absolument de recourir à ce moyen qu'il trouvait indigne de lui. « Je ne veux pas, disait-il, qu'on m'accuse d'avoir eu peur d'Augereau et de Jourdan. Tous les députés seront admis; je ne veux pas de consigne et je réponds de tout! » Première faute : l'événement prouva que la fraude imaginée par Sieyès n'était pas inutile.

Tout étant ainsi convenu, les conjurés se séparèrent, Bonaparte, voulant cependant user de petites supercheries qu'il croyait habiles, fit dire au président du Directoire, Gohier, qu'il irait dîner chez lui le lendemain, 18 brumaire, et non content de cette première malice, il fit envoyer, dans la soirée du 17, à minuit, un billet par sa femme Joséphine, pour inviter M. et Mme Gohier à venir déjeûner avec eux le matin du même jour à huit heures. Gohier, se méfiant d'un appel aussi matinal, permit seulement à sa femme de se rendre à l'invitation, et resta au Luxembourg avec Moulins; ils y furent l'un et l'autre paralysés par l'inertie et enfin par la démission de Barras.

IV

Au même moment le Conseil des Anciens était rassemblé, et on ne s'était pas gêné cette fois pour laisser incomplètes les cartes de convocation.

A l'ouverture de la séance, Cornet et Régnier, prenant la parole, parlent en termes vagues des dangers de la République et proposent la translation des Conseils à Saint-Cloud. Le décret est aussitôt rendu sans discussion; les Conseils devaient se trouver assem-

[1] Ce chaos de vices, de passions, d'intérêts, d'idées contraires, que présentait la République mourante, Barras en était à lui seul l'emblème vivant. (Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. X, p. 240.)

blés dans leur nouvelle résidence, le lendemain 19 à midi. Jusque-là la Constitution paraissait respectée, mais les articles 3 et 4 du décret contenaient une innovation qui n'allait à rien moins qu'à annuler complétement les pouvoirs du Directoire. Le général Bonaparte était chargé de l'exécution du décret et toutes les troupes de la 17e division militaire étaient placées sous ses ordres; il devait être appelé dans le sein du Conseil pour recevoir communication du décret et prêter serment, on ne disait ni à qui, ni à quoi.

Bonaparte prévenu par le député Cornet, qui s'était rendu chez lui dans sa maison de la rue Chantereine et qui avait voulu remplir lui-même les fonctions de messager d'État, se saisit du décret et en donne lecture aux nombreux officiers réunis autour de lui. Le général Lefebvre, commandant de la 17e division, se trouvait ainsi, tout d'un coup, placé en sous-ordre; il était entré avec humeur :

— Eh bien, Lefebvre, dit Bonaparte, voulez-vous laisser périr la République dans les mains de ces avocats? Unissez-vous à moi pour m'aider à la sauver; tenez, voilà le sabre que je portais aux Pyramides; je vous le donne comme un gage de ma confiance. »

— Oui, reprend Lefebvre entraîné, jettons les avocats à la rivière!

Bonaparte monte aussitôt à cheval et se rend aux Tuileries, où siégeaient les Anciens, accompagné de son cortége de généraux, Berthier, Macdonald, Lannes, Murat, Leclerc, Lefebvre, Moreau lui-même, dont le caractère indécis et faible acceptait sans murmure le second rang. Bernadotte s'était retiré, en apprenant ce dont il s'agissait, mais il avait, paraît-il, promis de rester neutre. Augereau et Jourdan, se tenant complétement à l'écart, gardaient seuls une attitude opposante.

Bonaparte entre dans la salle, toujours suivis de son état-major; il s'avance à la barre et s'exprime en ces termes : « Citoyens représentants, la représentation nationale périssait; vous vous êtes disposés à la sauver. Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle, rien dans la fin de ce siècle ne ressemble au moment actuel. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre! Je les arrêterai, aidé de Lefebvre, de Berthier, et de tous mes compagnons d'armes. Nous voulons une république fondée sur une vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale : nous l'aurons; je le jure, en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes. » Les tribunes applaudissent. Le président répond : « Général, le Conseil des Anciens reçoit vos serments; il ne forme aucun doute sur votre zèle et votre fidélité à les remplir. Celui qui ne promit jamais en vain des victoires à la patrie, ne peut

qu'exécuter avec dévouement ses nouveaux engagements de la servir et de lui rester fidèle. »

Bonaparte sort, passe en revue les troupes réunies dans le jardin et fait afficher deux proclamations à la garde nationale et à l'armée, faisant suite à celle qui avait déjà été votée par les Anciens. C'était toujours la même phraséologie : « Les mesures prises n'avaient d'autre objet que de garantir la sûreté de la représentation nationale menacée, » mais un silence absolu était gardé sur le maintien de la Constitution. Une phrase singulière se faisait remarquer dans la proclamation de Bonaparte aux soldats : « La République, disait-il, est mal gouvernée depuis deux ans ». C'est-à-dire tout juste depuis cette journée du 18 fructidor, à laquelle il avait si vivement poussé, et qui était en grande partie son ouvrage. Mais ni lui, ni le public ne s'offusquaient d'une pareille contradiction, si choquante qu'elle fût.

Le général distribue ensuite ses postes pour surveiller les principaux points de Paris. Moreau accepte la charge de la garde du Luxembourg et des directeurs qui y étaient renfermés. En vain ceux-ci avaient fait appeler le général Lefebvre pour rendre compte de sa conduite ; celui-ci fait répondre que le décret des Anciens l'a placé sous les ordres de Bonaparte. Barras n'en demande pas d'avantage ; il envoie son secrétaire Bottot pour annoncer qu'il donne sa démission et réclamer une sauvegarde qui le protège dans sa retraite à sa terre de Grosbois. Bonaparte était alors entouré des inspecteurs de la salle des Anciens, et d'un grand nombre de complices et de curieux. Tout en accordant avec empressement à Bottot la sauvegarde demandée, il saisit cette occasion pour faire une scène calculée et s'adressant, pour ainsi parler à la cantonnade, il lance au malheureux Bottot, qui n'en pouvait mais, cette véhémente apostrophe :

« Qu'avez-vous fait de cette France que je vous avais laissée si brillante ?... Je vous ai laissé la paix : j'ai retrouvé la guerre ! Je vous ai laissé des victoires : j'ai retrouvé des revers ! Je vous ai apporté des millions d'Italie : j'ai retrouvé partout des lois spoliatrices et la misère !... Qu'avez-vous donc fait des cent mille Français que je connaissais, mes compagnons de gloire ? — Ils sont morts !!!

« Cet état de choses ne peut durer, avant trois ans, il nous mènerait au despotisme. Nous voulons la République, assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la liberté civile, et de la tolérance politique. Avec une bonne administration, tous les individus oublieront les factions dont on les fit membres et il leur sera permis d'être Français. Il est temps enfin de rendre aux défenseurs

de la patrie la confiance en laquelle il ont tant de droits. Nous ne voulons pas de gens plus patriotes que les braves mutilés au service de la république ! »

C'était, en germe, tout le programme administratif et militaire du Consulat.

Réduits à eux-mêmes par la démission de Barras, Gohier et Moulins vinrent aux Tuileries, pour faire un dernier acte de présence directoriale ; Bonaparte essaya de les rallier à sa cause. Voyant qu'il n'y pouvait parvenir, il le prit de très-haut, avec Moulins surtout :

— Vous êtes le parent de Santerre; dites-lui que s'il fait un mouvement, je le fais fusiller.

— Je ne suis point le parent de Santerre, répondit Moulins ; il ne marcherait d'ailleurs qu'autant qu'il en recevrait l'ordre d'une autorité que vous-même encore n'avez pas méconnue.

— Il n'y a plus de Directoire, dit nettement Bonaparte.

— Vous vous trompez, général, dit Gohier : car vous savez que c'est chez son président que sur votre demande vous deviez dîner aujourd'hui.

Gohier croyait être sanglant, mais avec un tel interlocuteur, son ironie devenait par trop innocente.

Cette entrevue ne pouvait avoir d'autres suites. Les directeurs retournèrent au Luxembourg où ils furent cette fois tout-à-fait prisonniers. Moulins s'évada; Gohier fut relâché, le lendemain des scènes de Saint-Cloud, après avoir vainement tenté de faire parvenir une protestation aux deux Conseils.

Telle fut la triste fin des directeurs, et voici leur épitaphe faite par M. Gohier lui-même : « Ce fut sous le canon de Bonaparte, au 13 vendémiaire, que leur autorité vint au monde; c'était par les baïonnettes de Bonaparte qu'elle devait périr. »

Réuni par Lucien à midi, le Conseil des Cinq-Cents se borna à enregistrer le décret des Anciens. Un membre voulut demander la parole; on lui ferma la bouche en vertu d'un article de cette même Constitution qu'on était en train de détruire.

L'ancien pouvoir exécutif n'existait plus et ses agents venaient d'eux-mêmes se ranger sous les ordres de l'autorité nouvelle. Fouché, agissant en qualité de ministre de la police comme s'il était autorisé par le Directoire, destitua toutes les municipalités de Paris, et confia l'administration au commissaire du Directoire qui ne devait plus recevoir d'ordres que de lui. Le *Moniteur* annonça le lendemain ce coup d'Etat municipal comme la chose du monde la plus simple. La même feuille dénonçait en même temps un prétendu complot jacobin, tramé dans une réunion tenue à l'hôtel de

Salm : « c'était pour le prévenir que les mesures du Conseil des Anciens avaient été prises. » Du reste, ajoutait l'organe officiel, « Paris est si tranquille que dans plusieurs quartiers, on ne se doutait encore de rien », et une dernière proclamation du ministre Fouché « invitait les faibles à se rassurer, parce qu'ils sont avec les forts; que chacun suive avec sécurité le cours de ses affaires et de ses habitudes politiques! Tout ira bien. »

Ainsi s'écoula la journée du 18. Chacun dormit plus ou moins tranquillement, mais personne ne bougea. Le lieu de la scène devait être le lendemain transporté à Saint-Cloud et la seconde journée, quoique plus agitée et plus critique, devait avoir pour résultat de confirmer et de compléter les événements de la première.

V

Le 19 brumaire, à midi, les membres des deux Conseils étaient réunis à Saint-Cloud.

Les Anciens devaient siéger dans la galerie de Mignard, et les Cinq-Cents à l'orangerie.

Les députés arrivaient nombreux et animés; plusieurs membres des Anciens commençaient à trouver qu'on les faisait aller trop avant, et les Cinq-Cents manifestaient des intentions complétement hostiles. Sieyès déplorait qu'on n'eût pas suivi son conseil, et qu'on eût admis Jourdan, Augereau et plusieurs autres chefs de l'opposition qu'il redoutait.

Evidemment les conjurés ne s'étaient pas arrêtés à un parti tranché et décisif. Ils n'avaient pas renoncé à la violence, mais ils n'osaient pas l'employer ouvertement. Ils avaient conçu l'espoir de réduire les Cinq-Cents par l'intimidation et de colorer leur coup d'Etat par des apparences de légalité; mais dans cette pensée même les dispositions avaient été mal prises. Il n'y avait pas de plan arrêté et combiné d'avance.

Chose singulière! Lucien Bonaparte en montant au fauteuil des Cinq-Cents n'était pas prévenu de ce qu'allait faire son frère. Il attendait un message des Anciens, contenant les propositions convenues dans leur conciliabule, à savoir : la nomination des consuls provisoires et des Commissions législatives remplaçant les Conseils. Il ignorait qu'au même moment le général était aux Anciens occupé à prononcer une harangue inutile, compromettante, et qui faisait perdre un temps précieux.

Bonaparte n'avait pas l'assurance de la veille; son émotion était visible et il cherchait à la dissimuler par son attitude hautaine et

la brusquerie de ses paroles : « Vous êtes sur un volcan, dit-il, permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat : écoutez-moi jusqu'au bout. Hier, j'étais tranquille à Paris, lorsque vous m'avez appelé pour me notifier le décret de translation et me charger de l'exécution. Et bien aujourd'hui on m'abreuve de calomnies! on parle de César; on parle de Cromwell; on parle de gouvernement militaire! Le gouvernement militaire! si je l'avais voulu, serais-je accouru prêter mon appui à la représentation nationale? Les moments pressent, il est essentiel que vous preniez de promptes mesures. Quatre directeurs ont donné leur démission; la notification vient de vous en être faite; j'ai cru devoir mettre en surveillance le cinquième. Le Conseil des Cinq-Cents est divisé; il ne reste que le Conseil des Anciens. C'est de lui que je tiens mes pouvoirs, qu'il prenne des mesures; me voilà pour les exécuter, sauvons la liberté! sauvons l'égalité! »

Et la Constitution! s'écrie le député Linglet.

Cette interruption déconcerte un instant Bonaparte, mais d'une voix entrecoupée, il reprend : « La Constitution, vous l'avez vous-mêmes anéantie! au 18 fructidor vous l'avez violée, vous l'avez violée au 22 floréal, vous l'avez violée au 30 prairial; elle n'obtient plus le respect de personne!..... Je dirai tout! depuis mon retour, toutes les factions se sont pressées autour de moi pour me circonvenir; je ne suis point un intrigant! Vous me connaissez; je crois avoir donné assez de gages de mon dévoûment à la patrie..., si l'on entend par Constitution ces principes sacrés qui consacrent les droits du peuple, mes camarades et moi sommes prêts à verser notre sang pour les défendre; mais je ne prostituerai pas la dénomination d'acte constitutionnel en l'appliquant à des dispositions purement réglementaires; au reste je déclare que ceci fini, je ne serai plus rien dans la république que le bras qui soutiendra ce que vous aurez établi! »

Tout cela avait été dit en assemblée particulière des Anciens. La séance redevient publique, et le Conseil accorde au général Bonaparte le droit d'y prendre place. Il continue à déclamer en termes vagues et violents : « Les factions, dit-il, sont venues frapper à ma porte; je ne les ai point écoutées parce que je ne suis que du grand parti du peuple français... Si je suis un perfide, soyez tous des Brutus, et vous, mes camarades, qui m'accompagnez, vous, braves grenadiers que je vois autour de cette enceinte, que ces baïonnettes, avec lesquelles nous avons triomphé ensemble, se tournent aussitôt contre mon cœur! Mais aussi, si quelque orateur, soldé par l'étranger, ose prononcer contre votre général les mots : Hors la loi! que la foudre de la guerre l'écrase à l'instant. Souvenez-

vous que je marche accompagné du Dieu de la guerre et du Dieu de la fortune! »

Cornudet et Fargues appuyent les dénonciations de Bonaparte et demandent l'impression de son discours qui est votée; on réclame un comité secret, mais plusieurs voix s'élèvent et insistent pour que le général soit tenu de s'expliquer publiquement; le président Lemercier, lui-même, le somme de nommer les conspirateurs qu'il a signalés.

« Chacun avait ses vues, répond-il, chacun avait sa coterie. Le citoyen Barras, le citoyen Moulins avaient les leurs; ils m'ont fait des propositions... Ils ne seraient pas plus coupables qu'un très-grand nombre d'autres Français, s'ils n'eussent fait qu'articuler une chose connue de la France entière. Puisqu'il est reconnu que la Constitution ne peut plus sauver la république, hâtez-vous de prendre des mesures pour l'empêcher de périr, si vous ne voulez pas recevoir de sanglants et d'éternels reproches du peuple français, de vos familles et de vous-mêmes! [1] »

Ces discours incohérents, mélange d'emphase, de fausseté, de ruse et d'audace avaient médiocrement réussi; le Conseil paraissait toujours incertain. Mis en demeure de préciser les complots qu'il dénonçait, Bonaparte n'avait répondu que par de vaines allégations; se sentant à bout de voie, il prit le parti de se retirer « n'ayant plus d'autre moyen de sortir du défilé périlleux où il s'était engagé [2]. »

Il se dirigea alors vers les Cinq-Cents, mais il devait y trouver un auditoire encore plus mal préparé à le recevoir et à l'écouter.

VI

A l'ouverture de la séance, le président Lucien comptait, nous l'avons dit, sur une proposition des Anciens. Ce message n'arrivant pas, le député Gaudin, après quelques paroles où revenaient toujours les dangers de la patrie et la nécessité d'y porter remède, « faisant appel en brumaire au dévoûment de fructidor, » demande qu'une commission de sept membres soit nommée pour faire un rapport sur la situation de la république et les mesures de salut public qu'il conviendrait de prendre.

La proposition faiblement appuyée excite de violents murmures.

[1] Ces discours ont été reproduits diversement; ils sont ici conformes au texte des procès-verbaux des Conseils.

[2] C'est Lucien Bonaparte qui s'exprime ainsi lui-même dans sa *Révolution de Brumaire.*

Delbrel s'écrie de sa place : « Avant tout la Constitution, la Constitution ou la mort! » Le tumulte s'apaise enfin. Le député Grandmaison s'étonne et s'indigne de ce que le Conseil n'a pas encore été instruit du plan et des détails de cette conspiration qui a motivé la translation à Saint-Cloud, et il propose qu'à l'instant tous les membres du Conseil soient tenus de renouveler leur serment de fidélité à la Constitution de l'an III. Vivement applaudie, la proposition est immédiatement votée, et chaque député prête individuellement le serment à la tribune par appel nominal.

Après cette longue opération, on demande que le Conseil informe le Directoire de son installation à Saint-Cloud; mais qu'est devenu le Directoire? A peine la question était-elle posée qu'une lettre est remise au président. C'était la démission de Barras qui « plein de confiance dans le guerrier illustre auquel il avait eu l'honneur d'ouvrir le chemin de la gloire, rentrait avec joie dans les rangs des simples citoyens, heureux, après tant d'orages, de remettre entiers et plus respectables que jamais les destins de la République dont il a partagé le dépôt. »

On se mit à discuter sur le point de savoir s'il convenait de former, séance tenante, la liste des dix candidats parmi lesquels devait être choisi le futur Directeur. Lucien, toujours inquiet de ne recevoir aucune nouvelle des Anciens, s'apprêtait à mettre aux voix la remise au lendemain demandée par le député Crochon; Grandmaison jetait des doutes sur la légalité de la démission de Barras : « Avant tout, disait-il, il faut savoir si cette démission n'est pas l'effet des circonstances extraordinaires où nous nous trouvons, et je crois que parmi les membres qui sont ici, il en est qui savent trop bien d'où nous sommes partis et où nous allons. »

Tout à coup l'orateur est interrompu par un grand mouvement qui se manifeste vers la porte d'entrée et qui semble être le commentaire vivant de ses dernières paroles. Au lieu du message des Anciens, tant désiré par Lucien, des militaires s'introduisent dans la salle.

Le général Bonaparte entre; il est suivi de quatre grenadiers de la garde du Corps législatif. D'autres soldats, des officiers, des généraux occupent l'entrée de l'orangerie; l'Assemblée entière, indignée de ce spectacle, est debout; une foule de membres s'écrient : « Qu'est-ce que cela? des sabres ici! des hommes armés! » Beaucoup de députés se précipitent au milieu de la salle, entourent Bonaparte, le tiennent au collet, et le repoussent; beaucoup d'autres se lèvent sur leurs siéges et s'écrient : « Hors la loi! à bas le dictateur! à bas le Cromwell! Est-ce pour cela que tu as vaincu? » Le général Lefebvre et plusieurs grenadiers s'avancent précipi-

tamment; les grenadiers crient : « Sauvons notre général, » et l'entraînent hors de la salle [1].

Une agitation inexprimable règne dans l'enceinte. Les spectateurs s'étaient élancés par des fenêtres dans le jardin sur lequel est assise l'orangerie.

L'Assemblée reste très-longtemps agitée.

Quelques officiers et grenadiers, restés dans la salle, reçoivent les reproches les plus vifs de la part d'une foule de membres pour avoir laissé pénétrer des personnes armées au sein du Conseil..... Le président réclame le silence : « Le mouvement, dit-il, qui vient d'avoir lieu prouve ce que tout le monde a dans le cœur et ce que j'ai moi-même dans le mien; il était cependant naturel de croire que la démarche du général n'avait pour motif que de rendre compte de quelque objet intéressant la chose publique, mais je crois qu'en tout cas nul de vous ne peut soupçonner..... »

De vives interruptions se font entendre : « Aujourd'hui Bonaparte a terni sa gloire!.... Bonaparte s'est conduit en roi..... Nous demandons que le général Bonaparte soit traduit à la barre pour y rendre compte de sa conduite! C'est alors que Lucien Bonaparte quitte le fauteuil et se fait remplacer par Chazal.

Tel est le récit du *Moniteur*, et l'on voit qu'il n'y est question ni de poignards ni de tentatives à main armée sur la personne de Bonaparte pas plus que sur celle du président.

C'est le *Moniteur* du 20 brumaire, du lendemain même de la scène, et l'on n'avait pas encore eu le temps d'arranger le récit pour le faire cadrer avec le but qu'on se proposait.

Tout autre est le compte-rendu du procès-verbal officiel de la séance des Cinq-Cents, qui contient un récit composé tout exprès pour représenter Bonaparte comme une victime, et les députés comme des assassins :

« Le général Bonaparte paraît dans la salle, il est sans armes et « s'avance vers le bureau; il veut rendre compte de la mission « qu'il a reçue...

« A l'instant les membres de cette minorité furieuse et conspi-

[1] Voici comment Fouché alors étroitement lié à la fortune de Bonaparte, rend compte de son attitude à cette heure suprême : « Les grenadiers voyant pâlir et chanceler leur général, traversent la salle pour lui faire un rempart, ainsi dégagé, la tête perdue, il remonte à cheval, prend le galop, se dirige vers le pont de Saint-Cloud, crie à ses soldats : « Ils m'ont voulu tuer, ils « m'ont voulu mettre hors la loi, ils ne savent donc pas que je suis invulné- « rable, que je suis le dieu de la guerre! » Murat l'ayant joint sur le pont, « l'encourage et le ramène à l'entrée de la salle. » (*Mémoires de Fouché*), t. Ier p. 143.

« ratrice se précipitent les uns à la tribune, les autres vers le « général : on entend vociférer les mots : « A bas le tyran ! à bas le « dictateur. »

« Plusieurs font à grands cris la proposition de déclarer le « général Bonaparte : hors la loi ; d'autres s'écrient : « Tue, tue ! » Ils « s'élancent sur lui, prêts à l'atteindre, les uns armés de pistolets « et de poignards, les autres le menaçant avec la main. Deux des « grenadiers de la garde du Corps législatif, accourus au bruit de « cet effroyable désordre, lui font un rempart de leur corps et le « dérobent aux coups des assassins qui ne dissimulent pas leur « rage et exhalent hautement leurs regrets de n'avoir pu le poi- « gnarder. En même temps le président est assailli, menacé par « une partie des assassins ; l'un d'eux lui présente le bout de son « pistolet. »

Et voilà comment s'écrit l'histoire officielle ! On imagina même plus tard de désigner, par des noms propres, au moins un assassin et une victime ; on mit un poignard dans les mains du député Aréna qui démentit le fait publiquement, et le grenadier Thomé reçut une pension, qu'il ne refusa pas, pour avoir eu, disait-on, son habit percé d'un poignard.

La séance continua au milieu du trouble, Bertrand, du Calvados, Digneffe, Talot, Grandmaison, Destrem, font des propositions incontestablement très-légales et tendant à faire décréter l'inconstitutionnalité de la nomination de Bonaparte, ou du moins à lui enlever le commandement de la garde du Corps législatif.

Lucien Bonaparte veut prendre la parole pour excuser son frère ; il est interrompu et déclarant alors qu'il se sent opprimé, il dépose en signe de deuil, sur la tribune, ce qu'il appelle les marques de la magistrature populaire, c'est-à-dire la toge dont il était revêtu. Ce mouvement produit une certaine sensation ; il en profite pour se placer au milieu d'un détachement qu'il avait fait requérir quelques instants auparavant, et se dirige vers la porte. L'enceinte se trouve alors en proie à un tumulte inexprimable.

Lucien sorti, se précipite dans la cour du palais, où il aperçoit son frère à cheval, immobile et soucieux, au milieu des groupes et des généraux. « Un cheval pour moi, général, et un roulement de tambour ! » il monte aussitôt sur le cheval d'un dragon, et harangue les troupes : « Français, dit-il, le président du Conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce Conseil est en ce moment sous la terreur de quelques représentants à stylets, et ces audacieux brigands, inspirés sans doute par le génie fatal du gouvernement anglais, se sont mis en rébellion contre le Conseil des Anciens, en demandant la mise « *hors la loi* » du général chargé d'exécuter le

décret de ce Conseil... Général, et vous soldats, et vous tous citoyens, vous ne reconnaîtrez pour députés de la France que ceux qui se rendent avec leur président, au milieu de vous! quant à ceux qui persisteraient à rester dans l'orangerie pour y voter des « *hors la loi!* » que la force les expulse! ces proscripteurs ne sont plus les représentants du peuple, mais les représentants du poignard! »

L'instant était suprême; Bonaparte n'hésite plus et donne l'ordre de dissoudre l'Assemblée. Murat et Leclerc (ses deux futurs beaux-frères) entraînent alors un bataillon de grenadiers et le conduisent à la porte de l'Assemblée. Le pas de charge se fait entendre sur les degrés qui conduisent à la salle. Les spectateurs rentrés s'élancent de nouveau aux fenêtres. Les représentants du peuple sont debout en criant : Vive la République! Vive la Constitution de l'an III!

Un corps de grenadiers du Corps législatif paraît à la porte, les tambours battant la charge, et l'arme portée : il s'arrête. Un chef de brigade de cavalerie élevant la voix : « Citoyens représentants, on ne répond plus de la sûreté du Conseil, je vous invite à vous retirer! » Les cris de : Vive la République! recommencent. Un officier des grenadiers du Corps législatif monte au bureau du président :

« Représentants, s'écrie-t-il, retirez-vous! le général a donné des ordres. » Le tumulte le plus violent continue. Les représentants restent en place. Le général Leclerc s'écrie : « Au nom du général Bonaparte, le Corps législatif est dissous : que les bons citoyens se retirent! Grenadiers en avant! » L'ordre de faire évacuer la salle est donné et s'exécute au bruit d'un roulement de tambour; les réprésentants sortent en criant : Vive la République! Les grenadiers sont maîtres de la salle; ils achèvent de pousser les spectateurs et les représentants hors de l'aile du château. A cinq heures et demie du soir tout était terminé.

Nous avons suivi jusqu'au bout le récit du *Moniteur*, et on peut le tenir pour aussi véridique que possible.

Lucien, on le voit, avait été le héros de cette triste journée. Il éprouvait un sentiment de regret bien plus que de remords d'avoir été obligé d'employer la force, il en reportait la responsabilité sur son frère et l'accusait « d'avoir mis tout en péril par ses deux démarches intempestives aux Anciens et aux Cinq-Cents. »

Le fait est que, dans cette singulière échauffourée, Bonaparte, au début plein de confiance et méprisant la timide prudence de Sieyès, avait à la fin plus ou moins perdu la tête. On a prétendu que lorsqu'il se rendait aux Anciens, ayant rencontré Augereau qui lui dit d'un ton railleur : « Vous voilà dans une jolie position! » il aurait répondu : « Les affaires étaient dans un plus mauvais état à Arcole! » et cependant il n'emporta rien d'assaut. Il se borna à

parler, se complut même à déclamer dans un style emphatique et bizarre, et sans avoir réussi à entraîner les Anciens, il avait fini par échouer complètement aux Cinq-Cents. On se demande à quoi il songeait lorsque, repoussé de la salle, il attendait tristement l'issue de la scène violente qu'il avait provoquée sans pouvoir la dominer. Qu'aurait-il fait sans son frère, et même avec l'appui de Lucien, que serait-il devenu, si, au moment où la très-grande majorité du Conseil se préparait à lancer sur lui l'interdit, cent hommes conduits par Jourdan eussent paru à la porte opposée? son rôle n'était-il pas fini et la conjuration renversée? Sieyès et Ducos se seraient-ils fait prier pour monter dans les chaises de poste attelées de six chevaux qui les attendaient à la grille de Saint-Cloud? Ne faut-il pas en conclure que ce n'est pas l'acteur qui a fait réussir la pièce, et que si elle n'a pas échoué, c'est qu'il y avait pour elle, dans l'ensemble de la situation, des éléments de succès irrésistibles?

La république périssait, et il était à peine besoin de lui donner un dernier coup pour l'achever. Au lieu d'exciter de l'intérêt, les victimes qui avaient cependant la légalité pour elles parurent ridicules.

On ne parla longtemps que de ces faux Romains qui s'étaient embarrassés dans les plis de leur toge en sautant par les fenêtres de l'orangerie; et pourtant ils n'avaient pas manqué de courage individuel; ils avaient résisté autant qu'ils l'avaient pu, mais personne ne songea à les secourir ou à les venger : la France était lasse de la cause qu'ils représentaient!

Quand l'expulsion des Cinq-Cents eut été consommée, tout fut fini, et il n'y eut plus qu'à enregistrer les résultats de la victoire.

VII

Les Anciens restés en séance, après le départ de Bonaparte et dans l'ignorance de ce qui se passait aux Cinq-Cents, étaient encore dans une certaine indécision et discutaient pour savoir s'il fallait ou non prêter serment à la Constitution de l'an III. Tout à coup un membre qui venait de sortir rentre précipitamment, et annonce que Bonaparte l'a fait appeler et lui a appris qu'il avait été accueilli par des poignards dans la salle des Cinq-Cents. A cette nouvelle l'Assemblée se forme prudemment en comité secret.

Une demi-heure après, un membre des Cinq-Cents vient annoncer que ce Conseil a été violemment dissous; mais Lucien accourt aussitôt, raconte à sa manière ce qui s'est passé, témoigne l'espoir que bientôt la partie honnête de ce Conseil se réunira autour de

lui et demande, en attendant, aux Anciens d'indiquer le remède en proclamant le résultat de leurs méditations : « Que les faisceaux consulaires, ce signe glorieux de la liberté de l'ancien monde, se lèvent pour démentir nos calomniateurs et rassurer le peuple français ! »

Et le Conseil obéissant à cet avis, ne sachant pas si on pouvait reconstituer une ombre des Cinq-Cents, « attendu la retraite de ce Conseil, vu la démission des quatre directeurs et la mise en surveillance du cinquième, se considérant comme la seule autorité restée debout, décrète qu'il sera nommé une commission exécutive de trois membres et une commission législative intermédiaire, prise dans le Conseil des Anciens. »

Cependant Lucien, qui venait de se remettre en campagne, plus habile ou plus heureux qu'on ne l'avait cru d'abord, était parvenu à rassembler un certain nombre de ses collègues et à en composer un prétendu Conseil des Cinq-Cents, misérablement réduit, auquel manquait avant tout, la valeur numérique de son nom.

Ce parlement croupion, renouvelant les viles adulations de ses prédécesseurs du 18 fructidor, commence par décerner des remercîments et des louanges aux soldats qui ont violé l'enceinte législative et mis à la porte les représentants du peuple. Les termes de ce décret valent la peine d'être reproduits :

« Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres, ont sauvé la majorité du Corps législatif et la République attaquées par une minorité composée d'assassins; considérant qu'il est instant de leur témoigner la reconnaissance nationale, décrète :

« Le général Bonaparte, les généraux Lefebvre, Murat, Gardanne, les autres officiers généraux et particuliers dont les noms seront proclamés, les grenadiers du Corps législatif et du Directoire exécutif: les 6ᵉ, 79ᵉ, 96ᵉ de ligne; le 8ᵉ et 9ᵉ de dragons, le 21ᵉ de chasseurs à cheval, et les grenadiers qui ont couvert le général Bonaparte de leurs corps et de leurs armes ont bien mérité de la patrie. »

On voit que personne n'était oublié !

. . . . jusqu'aux simples mâtins,
Au dire de chacun étaient de petits saints !

Le président Lucien célèbre ensuite en termes pompeux sa glorieuse victoire.

Boulay de la Meurthe, l'orateur du 18 fructidor, au nom de la commission chargé d'examiner un projet de résolution contenant

des mesures de salut public, fait un rapport dans lequel il donne encore avec la plus grande aisance son coup de pied aux vaincus; cette Constitution de l'an III, à laquelle, il y a deux ans, on devait tout sacrifier, à laquelle il offrait alors une hécatombe de proscrits, cette même constitution était maintenant la cause de tout le mal; il fallait à tout prix la détruire et immoler avec elle tous ceux qui avaient l'audace de la défendre!

Cabanis, l'ami, le médecin de Mirabeau, vient à son tour déclarer que si le peuple, réduit au désespoir, ne voyait faire promptement dans l'état de la législation les changements que son intérêt exige, il serait prêt à se soulever comme en 89 d'un mouvement spontané, qui ne manquerait pas de précipiter dans le même gouffre et la Constitution, et la République, et la liberté.

« Il périrait bientôt sans doute, ajoutait-il, le tyran qu'un aveugle enthousiasme aurait investi d'un pouvoir arbitraire; mais c'en serait fait pour toujours de la grande nation; à la suite de ces nouvelles crises révolutionnaires, il ne resterait plus personne pour relever l'édifice de la liberté, et les peuples étonnés, en contemplant nos débris, ne rappelleraient les grandes choses que nous avons opérées depuis dix ans que pour en faire tourner les derniers résultats à notre éternelle confusion. »

Si Cabanis était sincère, comment ne voyait-il pas qu'il frayait au moment même la voie au tyran dans les bras duquel la nation éperdue allait se jeter?

Le projet de décret fut adopté à l'unanimité. Ils étaient vingt-cinq ou trente, dit le futur comte Cornet qui, en sa qualité de président de la Commission des inspecteurs du Conseil des Anciens, s'était donné à lui-même les fonctions de ministre de la police à Saint-Cloud.

Voici les termes du décret; ils appartiennent à l'histoire!

Article premier. — Il n'y a plus de Directoire, et ne sont plus membres de la représentation nationale pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés, notamment le plus grand nombre d'entre eux, dans la séance de ce matin :

Suivent les noms de 62 députés.

Art. 2. — Le Corps législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens : Sieyès, Roger Ducos, ex-directeurs, et Bonaparte général; ils porteront le nom de consuls de la République Française.

Art. 3. — Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'adminis-

tration, de rétablir la tranquillité intérieure et de procurer une paix honorable et solide.

Art. 4. — Le Corps législatif s'ajourne au 1er ventôse prochain.

Art. 5. — Pendant l'ajournement du Corps législatif, les membres ajournés conservent leur indemnité et leur garantie constitutionnelle.

Art. 6. — Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentants du peuple, être employés comme ministres et dans toutes les fonctions civiles. Ils sont même invités au nom du bien public à les accepter.

Art. 7. — Avant sa séparation et séance tenante, chaque Conseil nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres.

Art. 8. — Ces commissions statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de police, de législation et de finance.

Art. 9. — La commission des Cinq-Cents exercera l'initiative ; la commission des Anciens l'approbation.

Art. 10. — Ces deux commissions sont encore chargées de préparer les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution dont l'expérience a fait sentir les vices.

Art. 11. — Ces changements ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir, et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la République une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.

Art. 12. — La commission exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

Art. 13. — Enfin les deux commissions sont chargées de préparer un Code civil.

Ce beau travail, qui n'était autre que le plan même dicté et imposé par Bonaparte à Sieyès et à Lucien, est immédiatement envoyé par un message au Conseil des Anciens.

Celui-ci se hâte d'approuver la communication qui lui est faite et voyant qu'il s'était trop pressé quand il avait par provision délibéré à lui seul les mêmes choses, rapporte le décret précédemment rendu et se borne à confirmer celui des Cinq-Cents ; il nomme aussitôt les membres de sa commission législative.

Le décret revient aux Cinq-Cents, et ce Conseil nomme aussi sa

commission. Tout se trouve ainsi terminé, et une adresse est votée au peuple français pour lui apprendre qu'il vient encore une fois d'échapper aux fureurs des factieux.

Un membre demande alors que les trois consuls soient invités à paraître dans le sein du Conseil pour prêter le serment *de fidélité inviolable* à la souveraineté du peuple, à la république française, etc.

C'est en leur présence que Lucien Bonaparte, monté cette fois au Capitole, prononce une harangue dont il faut lire les termes dans le procès-verbal même, pour croire qu'ils aient pu être prononcés dans un pareil moment.

«Représentants du peuple, la liberté française est née dans le Jeu-de-Paume à Versailles ; depuis l'immortelle séance du Jeu-de Paume elle s'est traînée jusqu'à vous en proie tour à tour à l'inconséquence, à la faiblesse et aux maladies convulsives de l'enfance.

« Elle vient aujourd'hui de prendre la robe virile.

« Représentants, entendez les bénédictions du peuple et des armées !

« Entendez aussi le cri sublime de la postérité : Si la liberté naquit dans le Jeu-de-Paume de Versailles, elle fut consolidée dans l'Orangerie de Saint-Cloud ; les constituants de 89 furent les pères de la révolution, mais les législateurs de l'an VIII furent les pères et les pacificateurs de la patrie.

« Ce cri sublime retentit déjà dans toute l'Europe.

« Dans trois mois, vos consuls et vos commissaires vous rendront compte de leurs opérations...

« Je déclare au nom du Corps législatif que le Conseil des Cinq-Cents s'ajourne au 1er ventôse, dans son palais. »

Hélas ! le Conseil des Cinq-Cents avait vécu et ne devait plus reparaître.

Les trois consuls prêtent ensuite serment *de fidélité inviolable*, etc., au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

La même cérémonie se répète au Conseil des Anciens, et c'est ainsi que se terminent, le 20 brumaire à cinq heures du matin, l'enterrement de la République démocratique, et l'enfantement du Consulat impérial !

Dans son discours de clôture, Lucien Bonaparte venait, sans s'en douter, de donner la moralité de ce double événement. Il avait eu l'idée slngulière de rapprocher et de confondre le premier et le dernier jour de la Révolution, son orgueilleux début et sa fin misérable; mais au lieu de supposer que les scènes de Saint-Cloud étaient le couronnement de la séance du Jeu de Paume, il aurait dû reconnaître qu'elles en étaient le démenti et l'expiation.

VIII

Délivrée de la tyrannie des factions révolutionnaires, qui l'opprimaient depuis dix ans, sous tant de formes diverses, la masse de la nation, qui n'aperçoit jamais que le moment présent, éprouva un soulagement immense et applaudit à la contre-révolution qui venait de s'accomplir. Elle ne s'arrêta pas aux moyens, elle ne vit que les résultats et se déclara satisfaite. On jeta un voile sur les scènes de violence de Saint-Cloud; le 19 brumaire resta dans l'ombre et s'effaça, dans l'histoire officielle, devant la date du 18 qui marqua seule l'avénement du nouveau pouvoir.

Dépouillant le rôle de matamore qu'il avait pris la veille, Bonaparte parut le lendemain un chef d'État ferme et grave et entreprit bravement la tâche de réorganisation qui devait aux yeux du public justifier son entreprise. Il fit rapporter aussitôt la loi des otages et celle de l'emprunt forcé; les proscrits du 18 fructidor furent rappelés; la liste des émigrés fut close, et les radiations facilitées; les parents d'émigrés cessèrent d'être exclus des fonctions publiques; au lieu de serments qui outrageaient leurs consciences, les prêtres ne furent plus astreints qu'à une simple promesse d'obéissance aux lois; toutes ces mesures honnêtes et réparatrices furent acceptées comme des bienfaits d'autant plus précieux qu'ils avaient tout le caractère de la nouveauté.

Mais ces bienfaits étaient la suite d'un acte illégal et violent; ils émanaient d'une volonté unique qui y trouvait alors son avantage; les plaies saignantes du présent étaient cicatrisées, mais rien ne garantissait l'avenir. Un homme seul était devenu le maître absolu de la France, et l'idée mère de 89, la participation effective des citoyens aux affaires publiques, cette idée succombant sous ses propres excès venait de rendre le dernier soupir.

C'est, à nos yeux, une bien grande erreurs de supposer, comme de nos jours encore on a voulu le prétendre, « que la crise du 18 brumaire, loin d'impliquer l'abjuration des idées et des espérances professées en 1789, en fut au contraire l'éclatante confirmation, dans la pensée des auteurs de cette journée [1]. Si quelques-uns d'entre eux pouvait avoir à cet égard des illusions, elles ne furent pas de longue durée, et aucun ne se plaignit.

Pour avoir la solution de ce problème historique, il n'y a qu'à

[1] M. de Carné; *Etudes sur l'histoire du Gouvernement représentatif*, t. I, p. 301.

jeter un coup d'œil sur cette Constitution de l'an VIII, rêvassée par Sieyès et refaite par Bonaparte. De toutes ces combinaisons artificielles de listes de notabilités, communale, départementale, nationale, dressées par les citoyens et dans lesquelles devaient être choisis les fonctionnaires de tout ordre aussi bien que les législateurs, il ne resta plus qu'un article XIV de la Constitution ainsi conçu : « Les citoyens qui seront nommés pour la première formation des autorités constituées, feront partie nécessaire des premières listes d'éligibles. »

C'était renverser et détruire toute la théorie de Sieyès!

Et qui devait procéder à cette première formation des autorités, parmi lesquelles se trouvaient compris les tribuns et les membres du Corps législatif? Le Sénat.

Et qui devait nommer le Sénat, ou du moins la majorité de ses membres ? les deux consuls sortants, Sieyès et Roger Ducos, joints aux deux consuls nouveaux, Cambacérès et Lebrun. Le Sénat se complétait ensuite lui-même et procédait aux nominations qui lui étaient attribuées.

Ainsi donc quatre individus étaient substitués à la nation tout entière, et elle devait assister muette à ces élections d'un nouveau genre.

On n'a jamais rien vu de pareil dans aucun temps ni dans aucun pays.

Le premier consul, il est vrai, restait officiellement en dehors de ces nominations, mais, qui peut douter que ses quatre collègues n'écrivissent sous sa dictée?

Quant à lui, il avait rejeté bien loin le rôle inerte de grand électeur que Sieyès voulait lui imposer, et il s'était largement départi toutes les fonctions du gouvernement; ses deux collègues n'étaient que des comparses n'ayant auprès de lui que voix consultative.

Soit dépit, soit orgueil, Sieyès refusa d'être l'un des consuls accessoires. En récompense de sa docilité, le premier consul lui fit attribuer comme don national la terre de Crosne, aux revenus de laquelle il ajoutait son traitement de sénateur et un pot de vin de six cent mille francs, qu'il avait retiré du Directoire ; c'était, disait-il, sa poire pour la soif.

C'est ainsi que s'éteignit dans la déconsidération publique et l'obscurité la plus complète, cet orgueilleux théoricien qui avait porté les premiers et les plus rudes coups à l'ancienne monarchie.

L'auteur du pamphlet sur le Tiers-État allait devenir comte, et Lebrun faisait ainsi son épitaphe politique :

Sieyès à Bonaparte avait promis un trône,
Sous ses débris brillants voulant l'ensevelir;
Bonaparte à Sieyès a fait présent de Crosne,
Pour le payer et l'avilir.

La Constitution présentée au peuple, mais mise en vigueur avant le recensement des votes, était précédée d'un préambule, où on lisait ce qui suit :

« La Constitution est fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif.

« Elle place dans les institutions qu'elle établit les premiers magistrats dont le dévouement a paru nécessaire à son activité.

« Citoyens, la révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée; *elle est finie.* »

C'est-à-dire que pour débuter, il n'y avait pas d'élections du tout, et que, dans l'avenir, il n'y en aurait que la fiction.

Et l'on osait déclarer que la révolution était finie et fixée aux principes qui l'avaient commencée.

Elle était finie, cela est vrai, mais par la négation de ses anciens principes et au profit personnel de ceux qui y avaient pris part [1].

On sacrifiait les idées, on sauvegardait les intérêts de la révolution, et cela devait suffire ; c'est ce qui a fait le succès du 18 brumaire.

Cette même Constitution, qui faisait si bon marché de la liberté électorale, elle gardait un silence absolu sur la liberté de la presse et la livrait par conséquent à l'arbitraire du pouvoir. Depuis les proscriptions du 18 fructidor, les journaux ne possédaient plus de garanties réelles [2]. La police leur faisait de temps à autre sentir sa puissance. Le premier consul n'eut garde d'y manquer pour son compte; par une de ses premières mesures, il réduisit les

[1] Spectacle curieux et digne d'être médité! M. Sieyès, esprit profond et élevé..., avait parcouru en dix ans ce cercle d'agitation, de terreur, de dégoûts, qui avaient conduit la plupart des républiques du moyen âge et la plus célèbre d'entre elles, celle de Venise, au livre d'or et à un chef nominal. Il avait abouti à l'aristocratie vénitienne, constituée au profit des hommes de la Révolution... mais on n'improvise pas l'aristocratie, on n'improvise que le despotisme. — (Thiers, *Cons. et Emp.*, t. Ier, p. 86-87).

[2] Lors de la révolution directoriale du 30 prairial, on avait abrogé la loi du 19 fructidor, qui mettait les journaux et les clubs sous la main du Directoire; mais le pli était pris et la police continua à ne pas se gêner avec la presse. Le 17 fructidor de l'an VII, Fouché avait fait saisir les rédacteurs de onze journaux.

journaux à treize, et il les avertit en même temps qu'au moindre écart ils seraient supprimés.

La liberté de discussion, exclue du Corps législatif absolument muet, n'avait d'asile que dans le Tribunat, privé d'ailleurs de tout droit effectif ; car il devait se borner à donner son avis sur les projets de lois, et son opposition n'empêchait pas de passer outre.

Enfin, pour couronner cet ensemble de dispositions autoritaires, un article de la Constitution proclamait *l'irresponsabilité des consuls.*

Et voilà ce que l'on appelait la république ! elle n'en fut pas moins acceptée par trois millions de votants contre quinze cents ; mais on n'avait pas attendu la constatation de cette formalité, qui n'eut lieu qu'au mois de mars suivant, pour faire fonctionner la Constitution mise en vigueur dès le mois de décembre précédent.

L'égalité civile survivait seule à ce grand naufrage des principes de 1789, mais qui ne sait que cette égalité se concilie à merveille avec le despotisme, et qu'elle en est même souvent un des auxiliaires les plus utiles?

Ce qui n'empêchait pas le premier consul de rêver déjà des distinctions honorifiques et de préluder, par la création de la Légion d'honneur, au rétablissement d'une noblesse héréditaire et même féodale.

Nous n'écrivons pas l'histoire du Consulat, et ne voulons pas d'ailleurs nier le mérite d'un grand nombre de ses réformes administratives ; mais il est impossible de ne pas reconnaître que toutes ses créations étaient autant de pierres d'attente destinées à servir de support à ce trône qui s'élevait déjà pièce à pièce dans la pensée du futur Empereur.

Le Concordat lui-même, une de ses plus grandes œuvres, fut bientôt altérée par les articles organiques qui contenaient en germe les luttes avec le Saint-Siége et les actes oppressifs de Fontainebleau.

IX.

Un publiciste d'une pénétration merveilleuse, dont la plume indépendante était réfugiée à Londres, Mallet du Pan ne se trompait pas sur le caractère de cet épilogue de la Révolution, et en démêlait déjà la portée et les conséquences :

« Quel est le Français assez simple pour douter que, chef d'une armée et chef politique d'une nation, Bonaparte n'est dans le fait et pour le moment un pouvoir absolu.

« Cette révolution, d'un ordre tout nouveau, nous paraît aussi fondamentale que le fut celle de 1789; elle est la première où le pouvoir militaire ait absolument dominé le pouvoir civil. Quoique Bonaparte ait semblé recevoir l'impulsion, il la donnait; quoiqu'il reçut des mains de cent députés, clandestinement convoqués au Conseil des Anciens, le bâton de commandement, il l'avait déjà en qualité de chef de la conjuration.....

« Bonaparte a la tête dans les nues; sa carrière est un poëme; son imagination un magasin de romans héroïques..... Qui fixerait le point où il s'arrêtera? est-il assez maître de ses sentiments, des choses, des temps et de sa fortune, pour le fixer lui-même?

« Les héros qui savent battre les Autrichiens et les Cosaques sont assez communs; mais les Timoléon et les Thrasybule sont très-rares. De cette ambition vulgaire qui renverse des autorités pour se mettre à leur place, il y a loin à l'esprit généreux et sublime d'un chef puissant qui profite d'un moment de succès extraordinaire pour s'abjurer lui-même et rendre à sa patrie le supérieur légitime et les lois qui garantiraient sa liberté.... C'est sur sa tête que Bonaparte placerait la couronne, s'il était question de couronne à recomposer. »

Voilà ce qu'on lisait dans le *Mercure britannique*, publié quinze jours après l'événement, en novembre 1799. »

Il est pourtant des historiens qui, dans leur admiration sans réserve pour la Révolution française, ont voulu depuis justifier ce triste dénouement de brumaire.

« Il fallait, disent-ils, que la Révolution prît le caractère militaire pour lutter avec l'Europe et se constituât à l'intérieur d'une manière solide et forte sous la main d'un chef politique; le 18 et le 19 brumaire furent donc nécessaires: peut-être le 20 fut-il condamnable, et encore pourrait-on répondre que le grand acteur de ces journées venait continuer non pas la liberté qui ne pouvait exister encore, mais la Révolution sous les formes monarchiques [1]. »

Ces écrivains ne se sont pas aperçus qu'en soutenant cette thèse ils condamnaient la Révolution dans le passé, et exposaient l'avenir à d'immenses périls.

N'est-ce pas avouer en effet que cette nation bouleversée ayant rompu tout frein et renoncé à ses traditions, était incapable de se gouverner elle-même, et avait besoin d'un maître pour la soutenir et la diriger?

[1] Voyez les histoires de la Révolution les plus renommées publiées sous la Restauration et depuis, jusqu'à l'avènement du second empire, où les appréciations se sont modifiées.

En distinguant la Liberté de la Révolution, on enlève à celle-ci sa seule excuse et sa raison d'être; ce n'est plus alors qu'une ligue d'ambitions et d'intérêts, livrés à tous par les calculs de l'égoïsme et aux caprices de la force.

Après avoir servi à expliquer le Jacobinisme de Robespierre et le despotisme de Napoléon, cette théorie a donné de nos jours naissance au 2 décembre, ce nouveau 18 brumaire, et c'est elle qui a fait du Bonapartisme un parti dynastique, survivant à l'admiration viagère d'un grand homme, et fondant ses projets de domination sur la doctrine dissolvante de la souveraineté du peuple : compétition doublement funeste au Droit monarchique et à la Liberté parlementaire et, qui en divisant les hommes d'ordre, porte la plus grave atteinte aux forces honnêtes de la société.

Non, on n'échappe pas ainsi aux lois de la logique et de la morale. Toutes les choses de ce monde se ressentent de leur origine. Un coup de force, exécuté par un victorieux ne comportait pas plus dans le présent que dans l'avenir des institutions libres et durables. Le Consulat contenait en germe l'Empire, et l'Empire, c'était l'asservissement du monde, ou le sort de la France livré au jeu des batailles.

Si l'on admet comme nécessaires les journées des 18 et 19 brumaire, il est impossible de ne pas accepter aussi celles qui les ont suivies et en sont inséparables. Il faut ainsi en arriver à cette triste et inéluctable conclusion : le mouvement politique de 1789, détourné par la passion et les violences de ses voies régulières, aboutissait à un avortement.

Le *Génie du christianisme* se termine par un chapitre dont le titre seul est saisissant : « Quel serait l'état du genre humain, si la religion chrétienne n'avait pas paru sur la terre ? »

On pourrait se poser ici une question analogue et se demander ce que serait devenue la société française, si la Restauration ne lui avait rendu en 1814 la paix et la liberté.

Il est vrai qu'abusant des bienfaits de la Providence, notre malheureux pays est rentré une fois de plus dans la carrière des révolutions; il a passé par les mêmes phases de désordre et de servitude, et n'en voit pas encore le terme.

Ces épreuves renouvelées avec une précision singulière devraient porter avec elles un enseignement décisif; mais hélas ! il semble que l'expérience ne corrige personne, pas plus les nations que les individus.

R. de Larcy.

QUATRE ANS DANS L'AFRIQUE CENTRALE [1]

IV

Le campement de Gondokoro n'était plus inquiété, la sécurité régnait dans le pays, mais l'esprit de rebellion n'était pas étouffé parmi les lieutenants de Baker. L'un d'eux, ce même Raouf Bey qu'une étroite amitié liait au trafiquant Abou-Saoud, profita d'une absence de notre voyageur pour causer à l'expédition un irréparable dommage. Il avait reçu l'ordre de renvoyer à Kartoum tous les soldats malades, afin de ne pas surcharger le campement de bouches inutiles; sous prétexte d'obéir à cette injonction, il fit partir plus de la moitié des troupes; Baker, à son retour, trouva sa petite armée réduite à cinq cents hommes. Cinq cents hommes ! pour s'avancer dans l'Afrique centrale, imposer aux trafiquants et aux populations nègres le frein de la loi, que les uns et les autres étaient également disposés à secouer, une force double de celle-là eût peut-être été insuffisante, que faire avec ce nombre restreint de soldats, mécontents au fond du cœur et soumis seulement en apparence?

La partie semblait perdue, car les pouvoirs de Baker expirant au bout de seize mois, il n'était plus temps d'aller chercher des renforts à Khartoum. Abou-Saoud, fier de sa victoire, partit pour l'intérieur, où l'expédition, frappée d'impuissance, pensait-il, ne saurait désormais le poursuivre,

« Le choix, dit Baker, ne m'étais laissé, qu'entre deux écueils. Si je restais à Gondokoro mon séjour en Afrique aurait porté peu de fruits; j'aurais soumis quelques tribus, fondé une station, rien de plus; Abou-Saoud, se riant de mon impuissance, séjournerait dans l'intérieur en dépit de mes ordres, et continuerait de capturer des esclaves. L'expédition aurait échoué. D'autre part, si ma petite armée venait à être battue ou détruite, le monde entier, instruit de mes désastres, s'écrierait tout d'une voix : « Il devait bien s'y attendre !

[1] *Ismaïlia*, by sir Samuel Baker. Londres 1875. — Voir le *Correspondant* du 25 mars 1876.

Tenter une expédition en de semblables circonstances, c'est manquer de jugement. Quoi ! sans communications certaines, se risquer avec si peu de monde, à trois ou quatre cents lieues de sa base d'opérations, c'est de la folie ! »

Demeurer inactif, c'était accepter la défaite. Baker laissa deux cent cinquante hommes à Gondokoro pour défendre la station, et garder les approvisionnements qui demeureraient en réserve ; il pourrait, au besoin, se replier sur ce poste, ou lui demander du secours. Le 23 janvier 1872, il partit pour l'intérieur avec le reste de ses hommes.

L'expédition, en butte à la malveillance des indigènes, ne dut maintes fois son salut qu'au courage et à la présence d'esprit de son chef. On remonta d'abord le Nil jusqu'à la rivière Asoua. Le fleuve, large et majestueux, coulait paisible au milieu de plaines fécondes. Si les steamers avaient pu, au départ de Khartoum, franchir la barrière de plantes aquatiques qui obstruaient la navigation, l'Afrique centrale eût été ouverte au commerce de l'Occident, car on était à vingt lieues à peine de l'Albert-Nyanza. Mais perdre son temps à des regrets n'eût servi de rien. Baker continua sa route et, inclinant sur l'est, arriva enfin à Fatiko, ce paradis des régions tropicales, qu'il avait admiré déjà lors de son précédent voyage. « Le pays tout entier, dit-il, est une pittoresque série d'ondulations rocheuses et de gorges verdoyantes, du sein desquelles jaillissent de limpides rivières. Sur le bord des eaux vives s'élèvent des arbres magnifiques dont le doux feuillage forme un saisissant contraste avec les sombres blocs de granit, pareils à des tours démantelées, qui bornent ces frais vallons. » Du sommet d'un plateau, les voyageurs purent apercevoir le Nil, dont le cours sinueux ondule, comme un ruban argenté, sur le riche manteau d'émeraude qui recouvre la campagne.

Mais il n'est point d'Eden au milieu duquel ne se glisse le serpent. Comme Baker arrivait dans la plaine qui s'étend au pied de la pittoresque colline de Fatiko, il aperçut, à un mille de distance, la station établie par Abou-Saoud au milieu de ce beau pays.

Tambours et clairons marchaient à la tête de la petite armée. A ce bruit, un grand mouvement se fit dans le campement du marchand d'ivoire ; aidé de sa lunette, Baker aperçut un nombre immense d'esclaves qu'un détachement d'Arabes chassait à la hâte dans la direction du sud. En même temps, les bannières étaient déployées, des messagers allaient et venaient de la station au village indigène ; les nègres sortaient en foule de leurs cabanes, armés de lances et de boucliers.....

Cependant les hommes de l'expédition, dans un ordre admirable, s'avançaient, au son de la musique militaire, vers la bourgade de Fatiko. Quelques naturels s'approchèrent pour considérer ce détache-

ment, dont la parfaite discipline contrastait si fort avec le désordre et la confusion des troupes irrégulières levées par les trafiquants.

— Eh quoi, Gimoro, ne nous reconnaissez-vous pas ? dit Mistress Baker à l'un des nègres.

A ces mots, l'indigène, qui semblait partagé entre le doute et la crainte, se jeta aux pieds de la jeune femme, avec les plus vives démonstrations de joie. Il avait, quelques années auparavant, servi de guide aux voyageurs, et les témoignages d'intérêt qu'il en avait reçus étaient restés gravés dans son souvenir. Il raconta qu'Abou-Saoud leur avait parlé dans les termes les plus haineux d'un pacha envoyé par le gouvernement égyptien. « Il venait, leur avait-il dit, pour vous ruiner et vous détruire ; mais grâce à nous, il ne pourra sans doute quitter Gondokoro. Si pourtant, il arrivait jusqu'ici, défendez-vous et comptez sur mon aide. »

C'était grâce à ces conseils qu'en apprenant l'arrivée de Baker, les indigènes avaient couru aux armes ; effrayés de l'aspect guerrier des troupes, ils n'avaient osé les assaillir, et le chef avait eu l'idée d'envoyer des émissaires pour sonder les intentions des étrangers.

— Ainsi, Gimoro, votre peuple est l'allié des trafiquants ?

— Abou-Saoud est trop puissant pour que nous osions lui résister, répondit le nègre. Tous les villages voisins ont été détruits ou pillés, il a emmené les femmes, les enfants, les bestiaux. Mieux valait lui obéir que de le combattre.

— Vous aidez à ruiner les autres, en attendant d'être ruinés vous-mêmes !

Gimoro baissa la tête.

Baker lui fit connaître le but de l'expédition et la volonté formelle du Khédive de protéger les malheureuses populations nègres. En cet instant, une troupe d'Arabes sortit de la station du marchand d'ivoire ; Abou-Saoud en personne marchait à la tête de ses hommes. Il s'avança vers Baker, lui saisit la main qu'il voulut porter à ses lèvres en jurant, par les yeux du Prophète, de son attachement sincère et de son inviolable fidélité.

— Vous avez été prévenu contre moi, continua-t-il, on a noirci mon caractère, dénaturé mes intentions. Que ne pouvez-vous lire dans mon cœur ! Vous sauriez alors jusqu'à quel point je vous suis dévoué !

— Donnez-m'en donc une preuve, répondit froidement Baker ; soumettez-vous aux ordres du khédive. Les razzias que vous avez faites dans la tribu des Shirs, ont causé la perte entière de l'un de mes détachements.

— Par le tombeau du Prophète ! je n'ai capturé ces troupeaux que dans votre intérêt. Je vous savais dépourvu de bétail, il était de mon devoir de nourrir les troupes du khédive.

Pour confirmer ces paroles par des actes, Abou-Saoud fit apporter, de sa propre station du bois, de la paille, et il donna l'ordre à ses hommes d'aider à construire le campement de Baker. Chaque jour il venait renouveler ses offres de service, mais le voyageur, qui croyait peu à la sincérité de telles protestations, demeura sourd à toutes ces avances.

Le contrat qui donnait au trafiquant le monopole du commerce de l'ivoire dans ces régions, expirait au bout de quelques jours; Baker lui rappela que, conformément à l'avis qui déjà lui en avait été donné, il devait évacuer, sans retard, le district, et abandonner toutes ses stations. Cet ordre causa une extrême surprise à l'honnête Abou-Saoud; jamais il n'avait reçu la lettre qui renfermait de telles instructions, en conséquence, il n'avait pris aucune mesure.

—Hâtez-vous de réparer ce retard, lui répondit simplement Baker.

— Je le voudrais, reprit avec humilité le trafiquant; je n'ai, croyez-le bien, d'autre désir que de vous complaire. Par malheur, des quantités d'ivoire considérables sont emmagasinées dans mes séribas, elles sont destinées à payer la somme qu'aux termes de mon contrat, je dois remettre au gouverneur de Khartoum; il me faudrait des porteurs pour les amener jusqu'au Nil, et je ne puis m'en procurer dans le pays.

Le prétexte était spécieux. Abou-Saoud s'était habilement ménagé cette dernière chance de rester à Fatiko en dépit de Baker, sans paraître néanmoins le braver ouvertement. De son côté l'Européen, avec ses deux cents hommes, se sentait hors d'état d'imposer l'obéissance par la force. Il se borna donc à stipuler qu'Abou-Saoud ne ferait plus le trafic de l'ivoire, qu'il licencierait ses troupes et demeurerait dans le pays juste le temps nécessaire pour aviser au transport de ses marchandises.

Cependant le bruit de l'arrivée de Baker s'était répandu dans le district; le chef de la grande tribu des Choulis, dont Fatiko n'est que l'un des villages, se rendit auprès de lui pour jurer entre ses mains fidélité au khédive et réclamer l'appui de l'Egypte contre les trafiquants.

Les cors et les tambours annoncèrent l'approche de cet important personnage: puis une vingtaine de nègres s'avancèrent, chantant un refrain bas et monotone, tandis qu'ils exécutaient une danse d'une solennelle lenteur. C'était l'avant-garde de Rot-Jarma. Le chef africain marchait à quelque distance, suivi d'une escorte de guerriers; il était vêtu d'une peau d'antilope jetée sur l'épaule et rattachée à la ceinture; son regard exprimait l'intelligence et la douceur, mais l'enduit rouge qui recouvrait son corps depuis la tête jusqu'aux pieds donnait à toute sa personne quelque chose de sauvage et de fantastique.

Jamais Rot-Jarma n'avait voulu entrer en relations avec Abou-Saoud, dont les cruautés lui inspiraient une haine profonde; il avait vu dépeupler son territoire, il demandait justice et appui.

Baker l'assura que, désormais, il n'aurait plus rien à craindre des marchands d'esclaves: un détachement resterait dans le pays pour le protéger, à la seule condition que du grain serait fourni, moyennant paiement, aux troupes du khédive.

La garnison laissée à Fatiko devait se composer de cent hommes, ce qui réduisait à un nombre à peine égal les forces avec lesquelles Baker allait entrer dans l'Ounyoro; mais la présence d'Abou-Saoud nécessitait ce sacrifice. Le marchand d'ivoire renouvela ses serments de fidélité; il s'engagea, sur la tête et les yeux du Prophète, à ne s'écarter jamais de la justice et de l'obéissance; l'avenir ferait au reste juger de la pureté de ses intentions.

— Pourquoi ne pas emmener un plus grand nombre de soldats, dit-il à Baker. Vous n'avez à Fatiko que des amis; quelques hommes suffiraient pour garder la station.

Mais le voyageur craignit, non sans cause, de se voir couper la retraite, il pourvut la petite garnison d'armes et de vivres, envoya un riche présent d'adieu à Rot-Jarma, et, le 18 mars, il continua sa route vers le sud.

Un vaste territoire inhabité sépare le pays des Choulis des bords du Victoria-Nil[1]. La guerre a dépeuplé ces régions, qui servent aujourd'hui de demeure aux bêtes sauvages; pourtant, jamais plaines plus riantes et mieux arrosées ne se sont offertes à l'activité humaine. Les hommes de l'expédition arrivèrent ensuite à une belle forêt qui se prolonge avec quelques éclaircies, jusque sur les bords du fleuve. Le sommet d'une haute montagne, celle qui s'élève près de la ville de Magungo, indiquait à l'ouest le point où le Victoria-Nil entre dans l'Albert-Nyanza. Baker avait vu cette contrée florissante; les villages étaient nombreux, les champs produisaient en abondance toutes sortes de céréales, de petits bois de bananiers couvraient les bords escarpés du fleuve. Bien peu d'années s'étaient écoulées depuis lors, mais les trafiquants avaient passé... Aujourd'hui, l'œil n'apercevait plus qu'un immense désert. Je me trompe. Sur les ruines des villages détruits, se dressait la station de Suleiman, l'un des vakils d'Abou-Saoud.

Le marchand d'ivoire n'avait nullement averti son lieutenant de la prochaine expiration du contrat passé avec le gouverneur de Khartoum; il ne lui avait pas davantage annoncé la venue de Baker; ainsi au moment même où il protestait de sa fidélité, il manquait à

[1] Partie du fleuve qui relie l'un à l'autre les deux grands lacs, l'Albert et le Victoria Nyanza.

sa parole et ne prenait aucune mesure pour évacuer les stations de l'intérieur. Cette conduite n'avait, au reste, pas lieu de surprendre Baker; il fit venir Suleiman, lui expliqua l'état des choses, et le somma de licencier ses troupes.

Soumis comme son maître, Suleiman n'opposa aucune objection; il alla même jusqu'à proposer à l'Européen de s'enrôler à son service, avec les hommes qu'il commandait. En toute autre circonstance, une pareille offre eût mérité d'être prise en considération sérieuse : augmenter les forces de l'expédition, et détacher d'Abou-Saoud une partie de ses soldats, ce n'était pas un mince avantage. Baker eut l'imprudence d'accepter. Entouré des intrigues du marchand d'ivoire, il aurait dû pourtant concevoir quelque défiance. De plus, se présenter aux indigènes suivi des mêmes hommes qui venaient de ravager et piller le pays, était un moyen douteux de se les concilier. Les trafiquants se faisaient obéir par la terreur, mais Baker se présentait en apôtre de paix, en protecteur du faible, et la compromettante escorte qu'il venait d'enrôler devait sigulièrement compliquer sa tâche.

Un incident, qui arriva peu après, dut lui apprendre le fond qu'il fallait faire sur ses nouvelles recrues. Il était un soir dans sa tente, occupé fort paisiblement à prendre son repas avec sa femme, lorsqu'un indigène, se précipitant à ses pieds, embrassa ses genoux, et d'une voix altérée par la terreur, le supplia de lui accorder grâce et protection.

Il était suivi de près par Suleiman qui, l'œil en feu, le visage contracté, s'approcha de Baker :

— Il me faut la tête de cet homme! Laissez-moi la trancher avec mon sabre! criait-il.

Quelle était la cause de cette fureur sanguinaire? Suleiman, mis en demeure de s'expliquer, s'arrêta interdit. Puis il accusa le nègre d'être un voleur. Le malheureux, en effet, avait facilité l'évasion de quatre ou cinq femmes, soi-disant épouses de soldats arabes, mais en réalité leurs esclaves. Voilà pour quel crime Suleiman allait, de sa propre autorité, le mettre à mort, s'il n'avait réussi à briser ses liens et à s'enfuir.

Sur les représentations de Baker, le vakil se calma; il ne semblait pas que l'affaire dût avoir d'autres suites, mais le lendemain, quand fut donné le signal du départ, Suleiman vint s'excuser; il n'avait pas terminé ses préparatifs et ne pourrait rejoindre l'expédition que le matin suivant, Baker ne voulait pas user son autorité à d'incessantes contestations, il partit seul, car il avait hâte de gagner l'Ounyoro. Les pluies avaient commencé; le bétail amené d'Ismaïlia [1]

[1] Nom donné par Baker à la station de Gondokoro, en l'honneur du Khédive.

trouvait le pâturage peu à son goût, et dépérissait à vue d'œil; chaque jour, on perdait un nombre inquiétant de vaches et de brebis; point de blé, pas même de sorgho, les naturels n'avaient que des pommes de terre. Or, dans un terrain fort riche et beaucoup trop humide, ces légumes devenus complètement aqueux, prenaient une saveur douceâtre fort désagréable. Les troupes, maintenant façonnées à l'obéissance et d'ailleurs composées d'hommes d'élite, ne songeaient point à se révolter, mais ce régime malsain avait sur leur santé un effet désastreux. Leur tristesse s'exhalait en chants plaintifs dont le refrain arriva un jour aux oreilles de leur maître.

C'est le pays des pommes de terre,
Des pommes de terre et de la pluie,
De la pluie et des pommes de terre.

On était aux frontières de l'Ounyoro; pour entrer dans ce puissant royaume, il fallait l'autorisation du prince, Kabba-Réga, fils de ce Kamrasi dont les malveillantes lenteurs et l'avidité insatiable avaient autrefois si fâcheusement entravé l'exploration de l'Albert Nyanza. La guerre civile avait depuis lors dévasté le pays. A la mort de leur père, Kabba-Réga et son frère Kabka-Miro, s'étaient disputé le pouvoir. Ce dernier, d'un caractère noble et plein de bravoure, était, par sa naissance, appelé à succéder au trône; mais voyant que son rival avait, à force d'intrigues, gagné de nombreux partisans, il alla le trouver :

— Nos divisions, lui dit-il, vont ruiner l'Ounyoro, et causer la mort d'une foule de guerriers intrépides; vidons entre nous notre querelle et qu'un combat singulier décide à qui le sceptre doit appartenir.

Kabba-Réga était trop lâche pour consentir à un pareil arrangement.

— Eh bien, reprit Kabka-Miro, partageons-nous l'héritage de notre père; vous êtes né d'une gardeuse de troupeaux, vous aurez le bétail et les richesses de Kamrasi; moi, son fils aîné, je garde le pouvoir.

Les bandes d'Abou-Saoud étaient alors dans l'Ounyoro sous la conduite de Suleiman; le vakil affectait pour les deux frères une sympathie égale, il offrait ses bons offices pour amener entre eux une réconciliation, mais il s'entendait secrètement avec le cauteleux et perfide Kabba-Réga. Kabka-Miro fut attiré dans une embuscade et tomba sous les coups de son frère. Suleiman avait fourni les fusils et les balles.

Le vainqueur fut, comme toujours, accueilli par les acclamations du peuple. Le corps de Kamrasi était, selon l'usage de l'Ounyoro, resté sans sépulture pendant toute la durée de la guerre civile. Pour empê-

cher la décomposition d'un cadavre, on l'étend sur une sorte d'immense gril formé de branches de bois vert, au dessus d'un feu très-doux : les chairs alors se dessèchent lentement et l'on peut ainsi conserver pendant un temps fort long cette espèce de momie. On la revêt d'une tunique toute neuve faite en tissu d'écorce, puis on la mène en grande pompe dans un vaste bâtiment préparé pour la recevoir.

La guerre avait duré plusieurs années entre les fils du roi ; enfin Kabba-Réga étant devenu, par sa trahison, le maître incontesté de l'Ounyoro, il s'était rendu au palais funèbre ; là, debout près du corps de Kamrasi, le nouveau chef de l'Etat, en présence d'une foule nombreuse, avait enfoncé dans le sol le bout de sa lance, de manière à la fixer tout près de la main droite du défunt. Les armes de Kabba-Réga ayant ainsi reçu la bénédiction suprême, il s'était avancé vers le trône magique, objet du respect et de la terreur des indigènes, il en avait lentement franchi les degrés... Il était roi. Les esprits invisibles, protecteurs de l'Ounyoro, allaient le revêtir d'une puissance surnaturelle.

Les funérailles de Kamrasi furent le premier de ses soins. Une fosse immense, capable de contenir plusieurs centaines d'hommes, avait été creusée ; les femmes du défunt avaient dû s'asseoir au fond, prêtes à recevoir sur leurs genoux le corps de leur tyrannique et barbare seigneur. Pendant la nuit précédente, plusieurs régiments de la garde royale avaient silencieusement cerné quelques-uns des villages voisins ; le premier indigène sorti de chaque hutte, homme, femme ou enfant, avait été enlevé de vive force, et les captifs ainsi capturés avaient été conduits près de la fosse. Alors avait commencé une scène horrible. On avait brisé les bras et les jambes de ces malheureux, puis on les avait jetés pêle-mêle dans le gouffre béant. Les roulements des tambours, les fanfares des cors, les sons aigus des sifflets et des flûtes, les vociférations de la foule, couvraient les cris des victimes. On jeta par dessus la terre qui avait été enlevée la veille, et les fanatiques spectateurs de ce drame lugubre se mirent à danser sur la fosse en frappant avec force le sol de leurs pieds, de façon à en former une couche épaisse et compacte. Nul bruit ne s'élève plus de l'affreuse sépulture, le bruit des instruments cesse peu à peu, et le peuple se retire en admirant la grandeur du roi dont les mânes exigent de si sanglants sacrifices.

Etaient-ce les sollicitudes inséparables d'un pouvoir nouvellement établi qui avaient empêché Kabba-Réga de répondre au message de Baker? Depuis longtemps déjà il avait reçu les riches présents qui lui avaient été offerts : nulle réponse, et il n'avait point envoyé encore les porteurs et les soldats qui devaient conduire l'étranger à Masindi, capitale de l'Ounyoro. Ce retard semblait de fâcheux

augure. Enfin une députation indigène vint trouver Baker de la part du jeune prince. Le chef du district où campait l'expédition avait ordre de fournir trois cents hommes; quant aux vivres, on les trouverait dans les villages échelonnés sur le chemin.

Si ces promesses avaient été tenues, Baker serait arrivé en peu de jours au cœur de l'Ounyoro; mais, dès la première marche, les porteurs profitèrent de la nuit pour s'enfuir; les officiers chargés de pourvoir à la subsistance des étrangers disparurent également.

— Je vois bien, dit Baker à un interprète indigène, que Kabba-Réga est un roi sans générosité, sans puissance. Assurez-le que je vais remporter tous les présents qui lui étaient destinés; je renonce à entrer dans ses états.

En même temps, il envoyait le lieutenant Abdel-Kader avec quelques hommes, trouver Suleiman, qui n'avait point paru encore, pour lui donner l'ordre de venir chercher les bagages et d'amener le nombre de porteurs nécessaire.

L'officier fit diligence, il était de retour au bout de trente heures et rendait à Baker compte de sa mission. Il avait trouvé Suleiman fort paisiblement installé dans la sériba, qu'il ne songeait point à quitter. Tandis que, sous prétexte d'expliquer sa conduite, le vakil retenait Abdel-Kader sous sa tente, un mouvement singulier se faisait dans le campement; à ce bruit, succéda bientôt un silence profond; tous les soldats avaient fui, effrayés, paraît-il, de l'arrivée subite du lieutenant de Baker.

— Si j'inspire à vos hommes une telle crainte, dit l'officier, c'est sans doute parce que, rebelles à tous les ordres, ils cachent des esclaves.

Suleiman répondit que ces troupes, peu faites à la discipline, avaient refusé de lui obéir.

Cette excuse cachait un complot. Dès l'arrivée de Baker, le vakil avait écrit à son maître Abou-Saoud pour demander ses instructions; au moment même où il s'engageait dans l'armée régulière, il méditait de rejoindre les trafiquants avec les nombreux esclaves dont il avait réussi à cacher la présence; il promettait en outre à Kabba-Réga de s'unir à lui pour combattre l'ancien ennemi de l'Ounyoro, ce même Rionga contre lequel Baker avait autrefois défendu Kamrasi. « Laissez l'expédition commandée par l'Européen s'avancer dans l'intérieur, avait écrit Suleiman au jeune roi; quand il sera parvenu assez loin pour n'avoir aucune communication avec son détachement de Fatiko, nous attaquerons Rionga, nous partagerons l'ivoire et les esclaves, et vous me donnerez des porteurs pour amener mon butin jusqu'au Nil. »

Dans de semblables dispositions, il n'était pas surprenant que le digne officier d'Abou-Saoud, foulant aux pieds la défense de Baker,

eût profité du départ de l'expédition, pour se venger du nègre soustrait à sa rage deux jours auparavant. L'infortuné avait été chargé de liens, puis traîné par les Arabes jusqu'à la lisière d'un petit bois de bananiers. Tous les chefs du district, au nombre d'une dizaine, avaient été rassemblés pour voir de leurs yeux en quel mépris devaient être tenus les ordres d'un chrétien. Tirant son sabre, le féroce vakil, en présence de la foule, trancha de sa propre main la tête du prisonnier.

— Que les ennemis de Suleiman aillent maintenant se jeter aux genoux du pacha et lui demander sa protection, dit-il avec un sauvage éclat de rire.

Tant d'audace et de perfidie méritaient un châtiment exemplaire. Un officier des Quarante, Abdel-Kader, reçut l'ordre d'aller, avec la plus grande partie de ce corps d'élite et une trentaine d'autres soldats pour investir la station de Suleiman, mettre en liberté les esclaves qui pouvaient y être cachés, amener à Baker le vakil et ses hommes. En cas de résistance, les troupes ne devaient pas craindre de recourir à la force. Une telle éventualité pourtant était peu probable; les trafiquants, désireux de sauver les apparences vis-à-vis du gouvernement égyptien, n'affronteraient sans doute pas les risques d'une révolte déclarée. Deux jours plus tard en effet, Suleiman paraissait devant Baker. Six hommes seulement et huit esclaves avaient pu être saisis aux environs de la sériba ; les autres s'étaient dérobés aux recherches par la fuite, mais les Quarante étaient accompagnés de plusieurs chefs nègres qui avaient été témoins des actes du vakil, et venaient confirmer les faits racontés par Abdel-Kader.

Suleiman et ses Arabes furent aussitôt désarmés ; le clairon assembla les troupes qui se rangèrent sur deux lignes en face du tribunal improvisé où siégeait Baker. Des torches furent allumées pour éclairer cette scène, car le soleil venait de disparaître, et le ciel, chargé de nuages, annonçait une nuit sombre et morne. La vacillante lumière répandait ses rouges reflets sur le sombre feuillage des bananiers, sur les soldats, sur les indigènes groupés aux environs, et donnait une apparence de solennité lugubre aux apprêts du jugement.

On amena les témoins, puis Suleiman, l'air hautain et farouche, prit place devant le tribunal.

Les charges suivantes étaient portées contre lui :

1° Il avait, au mépris des ordres formels de Baker, préparé une attaque contre Rionga ;

2° Il avait favorisé la désertion des soldats enrôlés au service du gouvernement, lesquels soldats étaient partis emmenant un grand nombre d'esclaves, dont il leur avait laissé la possession ;

3° Il avait tué de sa propre main un indigène confié à sa garde.

L'accusé fut reconnu coupable sur tous les points, et Baker, séance tenante, prononça la sentence. Suleiman devait, sur la place même recevoir deux cents coups de fouet; il serait ensuite retenu captif et conduit à Kabba-Réga, qui pourrait ainsi juger de la valeur de son alliance.

Des feux de Bengale avaient remplacé les torches éteintes. On fit avancer le vakil près des troupes, à l'endroit préparé pour son châtiment. Il avait le front haut, la démarche assurée, le défi était dans ses yeux et l'injure sur ses lèvres; mais cette fière contenance changea dès les premiers coups qui labourèrent ses épaules nues. Des cris de douleur lui échappèrent, et bientôt, rampant sur ses genoux, il demanda lâchement grâce aux exécuteurs.

— Avez-vous montré quelque merci à vos victimes? lui demanda Baker.

Chacun des indigènes présents avait à raconter quelque forfait du vakil; des enfants avaient été frappés à mort, une foule d'hommes massacrés, les femmes emmenées esclaves.

— Ayez confiance dans la protection du khédive, leur dit Baker; de tels actes ne se reproduiront plus. Vos personnes et vos biens seront respectés; une éclatante punition fera justice de ceux qui enfreindraient la loi. Je vous apporte la prospérité, l'ordre et la paix; mais il faut que Kabba-Réga et son peuple soient fidèles...

Tous les chefs protestèrent de la ferme volonté qu'ils avaient de seconder les intentions du gouvernement; on sonna la retraite, les feux de bengale furent éteints, et les indigènes, fort impressionnés de cet appareil, se retirèrent lentement.

Cet acte de vigueur eut de salutaires conséquences. Les villages voisins envoyèrent des porteurs à l'expédition; le 25 avril, Baker arrivait à Masindi, capitale du royaume et résidence de Kabba-Réga. Cette ville, fort grande, est située au milieu d'une plaine sur une éminence d'où l'œil découvre, à quinze ou vingt lieues vers l'ouest, la chaîne de montagnes qui borde l'Albert-Nyanza. Le pays est découvert, mais parsemé de monticules plantés de beaux arbres, ce qui lui donne l'apparence d'un vaste parc. Masindi, par malheur, n'entretient pas cette illusion. Comme toutes les bourgades de l'Ounyoro, elle se compose de misérables huttes de paille, construites en forme de ruche, et dispersées sans aucun ordre dans l'enceinte qui enferme la ville.

Baker se rendit aussitôt, musique en tête, et suivi de ses troupes en grand uniforme, à la résidence de Kabba-Réga.

Le prince, vêtu avec une extrême recherche, était assis sur son divan dans la cabane ornée de tentures qui lui servait de palais. Il

est d'une taille élevée; son corps, souple et mince, était vêtu d'une longue tunique de fin tissu d'écorce aux plis soyeux; il avait le front bas et large, la bouche grande, la peau brune plutôt que noire, les yeux fort beaux, mais le regard sombre et défiant. Ses mains, d'une exquise pureté de forme, attestaient la propreté la plus scrupuleuse. Les ongles de ses pieds étaient également taillés avec un soin extrême, et il portait d'élégantes sandales de peau de buffle.

Tel était Kabba-Réga, le fils de Kamrasi, le descendant des guerriers gallas qui avaient autrefois conquis l'Ounyoro. Comparant ses états aux chétives tribus disséminées sur ses frontières, il se croyait un grand monarque, et son orgueil égalait sa cruauté lâche et perfide. Non content d'avoir fait périr son frère Kabka-Miro, il venait tout récemment d'inviter à un grand festin tous les princes de la famille royale, tous les chefs dont l'influence pouvait lui donner quelque ombrage. Il les avait accueillis avec les marques de l'affection la plus vive, avait juré l'oubli des haines réciproques, leur avait offert de riches présents, puis, le soir venu et la fête terminée, il les avait fait reconduire à leurs demeures par sa propre garde, afin, leur dit-il, de les défendre contre toute mauvaise rencontre. Une nuit profonde enveloppait la ville, les soldats se jetèrent tout à coup sur les hôtes, et les égorgèrent jusqu'au dernier. Le prince qui commandait de tels meurtres n'avait pas vingt ans.

Il s'avança vers Baker avec de bruyantes démonstrations de joie; rien ne pouvait exprimer le ravissement qu'il éprouvait à la vue de l'ami de son père Kamrasi, de l'étranger qui venait délivrer le pays de ses oppresseurs, les trafiquants.

Baker lui donna l'assurance que tous les esclaves ounyoros capturés par Abou-Saoud seraient rendus dans un court délai; il n'avait pu aller jusqu'alors les chercher dans les différentes stations du marchand d'ivoire; il lui eût été aussi difficile de les renvoyer dans leurs lointains villages que de se procurer pour eux de la nourriture : maintenant qu'il était à Masindi, Kabba-Réga saurait aplanir ces obstacles; son alliance avec Baker aurait pour résultat la mise en liberté de tous les esclaves faits parmi son peuple. Comme premier gage de la protection du khédive, Baker fit venir les indigènes enlevés aux hommes de Suleiman et les rendit au roi.

Mais c'était en vain qu'il affirmait ainsi sa mission pacifique. Les manœuvres des trafiquants, non moins que leurs odieuses violences avaient trop profondément enraciné dans le cœur des indigènes la crainte et la haine de tout étranger. Dissiper de telles préventions n'était pas facile, et les conditions dans lesquelles se trouvait Baker n'étaient pas de nature à calmer les craintes du soupçonneux Kabba-Réga.

Il avait été convenu que le jeune roi rendrait dès le lendemain,

visite à son hôte. Des tapis et des peaux de léopard avaient été disposés au pied d'un arbre touffu; les troupes étaient sous les armes, des messagers arrivaient de quart d'heure en quart d'heure annoncer l'arrivée de Kabba-Réga : lui cependant ne paraissait point. Après une attente interminable, un officier indigène vint dire que, si l'étranger y consentait, le roi préférait le recevoir dans sa propre demeure. Ainsi, la loyauté de Baker était mise en doute, le craintif despote croyait à un piège, et n'osait se risquer hors de son palais.

— Votre maître, répondit avec dédain Baker, est trop jeune sans doute pour connaître les usages. Qu'il reste donc, puisqu'il a changé d'avis; je vais renvoyer les troupes qui s'étaient assemblées pour lui faire honneur.

La retraite sonna aussitôt, et les soldats s'éloignèrent.

Mais le bruit du clairon parut à l'envoyé de Kabba-Réga un signal mystérieux et terrible, il se jeta aux pieds de Baker, le suppliant de ne pas s'offenser : il allait trouver le roi et l'amener sans retard.

Quelques minutes après, un assourdissant vacarme, produit par une multitude de tambours, de cors, de flûtes et de cymbales, annonça l'approche du prince. Kabba-Réga s'avançait, suivi d'un grand nombre de chefs. Son allure était des plus singulières, il faisait des enjambées gigantesques afin d'imiter, paraît-il, le pas allongé de la girafe, comme le roi de l'Ouganda, le redoutable M'tessé, simulait celui du lion. La précipitation de sa démarche cachait mal sa vive anxiété; il entra en tremblant, et s'assit d'un air craintif sur le divan préparé pour lui; les chefs s'accroupirent à ses côtés sur les tapis et les fourrures qui couvraient le sol.

Une multitude d'indigènes se tenaient curieusement aux alentours de la tente; parmi eux brillaient aux premiers rangs les sorciers, fort nombreux dans le pays, et reconnaissables à leur longue barbe faite avec des queues de chèvre. Les musiciens, sans nul souci de s'accorder entre eux, continuaient à jouer les plus bruyantes fanfares; le fracas redoubla au moment de l'arrivée du prince, puis cessa tout à coup. Baker, selon l'étiquette égyptienne, offrit à son hôte royal un chibouk :

— Merci, répondit Kabba-Réga, la fumée noircit les dents.

Les sorbets et le café ne reçurent pas un meilleur accueil; le jeune autocrate en fit présent aux chefs les plus rapprochés de lui, et, pendant qu'ils buvaient, il suivait leurs mouvements d'un œil attentif, comme s'il se fût attendu à voir un breuvage empoisonné produire ses mortels effets.

Mistres Baker essaya de détendre la situation en se mêlant à l'entretien, mais ses efforts ne purent empêcher le roi d'aborder presque aussitôt un dangereux sujet.

— Si Rionga n'est tué ou fait prisonnier, dit-il, aucune amélioration ne saurait être introduite dans le pays.

Or, Baker était résolu à rester neutre dans les querelles des indigènes; il était venu pour pacifier, non pour mettre, comme les trafiquants, ses forces au service des passions des uns, afin de ruiner les autres. Il éluda une réponse embarrassante en offrant à Kabba-Réga une large boîte remplie de différents objets, parmi lesquels se trouvait une grosse montre d'argent.

— Votre père m'a souvent demandé l'instrument qui, chez nous, sert à mesurer les heures; je l'avais apporté à son intention.

Ce riche présent fut passé à la ronde, chacun l'approcha de son oreille, et se mit à en écouter le tic-tac avec une surprise mal dissimulée.

— Vous avez été l'ami de mon père, reprit Kabba-Réga; il est mort, mais moi, son fils, je suis vivant, et j'attends de vous les mêmes bons offices.

Baker commença un long discours dans lequel, avec toute l'éloquence dont il fut capable, il lui vanta les avantages du commerce et de la civilisation; il lui montra les richesses naturelles de l'Ounyoro, son ivoire et ses céréales, servant à faire affluer dans son sein les merveilleuses productions de l'industrie européenne; il termina en mettant sous les yeux de son auditeur l'image de la paix et de la prospérité qui devaient être les fruits de l'expédition. Il croyait l'avoir ébranlé.

— Si vous ne voulez pas attaquer Rionga, donnez-moi vos hommes pour le combattre, répondit Kabba-Réga; lui seul cause tous les malheurs de l'Ounyoro.

Baker se souvint des luttes qu'il avait eu à soutenir autrefois contre Kamrasi, des traitements qu'il avait essuyés pour n'avoir pas voulu faire la guerre à ce même Rionga.

— Votre rival, dit-il au roi, n'a commis envers moi aucune offense. Que penseriez-vous si, à la prière d'un de vos ennemis, je venais assiéger votre ville et vous mettre à mort?

— Vous et votre femme, vous étiez les amis de mon père. Il vous aimait tendrement. Il est mort, mais Rionga reste en vie. Soyez mon père, et que votre femme soit ma mère. Laisserez-vous triompher l'ennemi de votre fils?

Ce touchant appel ne pouvait néanmoins être entendu. Baker se contenta de répondre à Kabba-Réga que la protection du khédive ferait de lui un prince assez fort pour imposer le respect à ses ennemis, et Rionga, convaincu de son isolement et de son impuissance, ne tarderait pas à se soumettre. Quant à l'expédition, son seul but était de délivrer le pays des marchands d'esclaves qui le rava-

geaient : ce but, il saurait l'atteindre, et ne s'en laisserait pas détourner.

Un pareil langage était peu fait pour plaire à Kabba-Réga. Punir les trafiquants, reprendre les indigènes capturés, rien de mieux; mais condamner, en principe, le commerce de bétail humain, c'était heurter les idées reçues dans l'Afrique centrale. Les nègres envisagent d'un point de vue tout à fait particulier le huitième commandement : « Tu ne déroberas rien, à moi, » disent-ils. Mais ils considèrent le bien d'autrui d'une façon beaucoup plus radicale. Faire la guerre à un village voisin pour ravir le blé, les troupeaux et les femmes, est chose fort licite. Une telle manière d'accommoder la morale n'est pas chose nouvelle : on la retrouve ailleurs que sur les bords de l'Albert-Nyanza. Les projets réformateurs de notre Européen rencontraient donc une opposition égale chez les trafiquants et chez leurs victimes. Qu'allait-il parler de la liberté, de la dignité humaine à des peuples chez lesquels l'esclavage est si profondément entré dans les mœurs qu'un père ne craint pas de vendre ses enfants pour augmenter son bien?

Baker, s'entretenant avec un chef, venait de peindre avec indignation les horreurs qui accompagnent le trafic des marchands d'ivoire : les enfants arrachés à leur famille, les femmes devenues la proie des féroces vainqueurs. L'indigène s'essuya les yeux.

— Avez-vous un fils? demanda-t-il.

— Hélas non! le ciel me l'a repris.

— Vraiment! J'en ai un, moi; un charmant petit garçon, un vrai bijou, je vous le ferai voir. Et si bien portant, si fort! C'est mon unique enfant. Si vous voulez l'avoir, je vous le donnerai, mais il me faudra en échange une belle bêche de fer.

De tels exemples sans doute ne sont pas fréquents; la tendresse innée dans le cœur des parents protége l'enfant en bas âge. Toutefois il n'est point d'indigène qui ne se félicite de posséder beaucoup de filles, car la vente de cet article, toujours fort recherché, l'élève au rang des plus riches du pays. Le prix est réglé d'avance. On sait, dans chaque district, combien doit coûter une jeune négresse robuste et bien tournée : ici, ce sera une défense d'éléphant, là, quelques vaches ou quelques chèvres. Il est même des contrées où la fille la plus jolie peut être achetée moyennant une douzaine d'aiguilles!

Les déprédations des trafiquants n'ont donc rien qui étonne les naturels. La conduite de Baker excitait au contraire partout le soupçon. Comment croire que cet étranger venait de si loin uniquement pour défendre les opprimés? Il se présentait au nom du khédive, et demandait aux indigènes d'accepter la protection de l'Égypte; de plus, il avait une escorte en tout semblable à celle des trafiquants,

recrutée même parmi leurs soldats; il venait, comme eux, acheter de l'ivoire; il avait malheureusement sévi contre plusieurs tribus, détruit des villages et confisqué des bestiaux : « évidemment, disaient les naturels, sa générosité feinte n'est qu'un leurre pour voiler ses projets cupides et déguiser le joug qu'il vient imposer. »

Les défiances dont l'expédition était l'objet ne tardèrent pas à se manifester d'une façon qui ne laissait aucune place au doute. Baker se proposait d'ensemencer le terrain qui entourait son campement et qui, jusqu'alors, était demeuré envahi par les hautes herbes. Aucun indigène ne consentit à se prêter à ce travail. L'inculte végétation qui couvrait le sol permettait d'avancer sans être aperçu, jusqu'auprès des tentes : en cas de conflit, c'était pour les Ounyoros un précieux avantage. Kabba-Réga cependant, accablait Baker de ses protestations de dévouement; il voulut se rapprocher de celui qu'il appelait son père, et il fit construire, à quelques mètres de la station, un nouveau divan où il vint s'établir avec sa garde. De là, il pouvait voir tous les mouvements des troupes, et ses hommes exerçaient une active surveillance.

Ses rapports avec Baker étaient des plus fréquents. Il le pressait de prendre enfin en considération les intérêts d'un fils qui le chérissait avec tendresse, et de le défaire de son rival Rionga. En même temps, sa convoitise dépassait toute mesure. Il obsédait son hôte de demandes perpétuelles, et comme autrefois Kamrasi, se conduisait en mendiant plutôt qu'en roi.

— Vous êtes trop pressé, lui dit en riant le voyageur, les poules ne pondent pas tous leurs œufs en un jour.

Le travaux de la station venaient d'être terminés. Baker s'était organisé une demeure confortable, tout à fait digne d'un représentant de la civilisation; il invita le roi à visiter cette résidence qui, aux yeux d'un nègre, pouvait passer pour un palais féerique. Dans la pièce qui formait le divan, des rangées de grandes boîtes de métal, recouvertes de tentures bleues, avaient été disposées pour servir de siéges; au fond, mistress Baker, avec le goût délicat d'une femme, avait étalé des objets de toutes sortes, destinés à inspirer aux Ounyoros le goût des échanges et du commerce. Des plats d'étain brillants comme des miroirs, des verres, des couteaux, des écharpes aux riches couleurs, des cotonnades bleues et rouges, des montres, des horloges, et même des jouets : steamers, bateaux, carrosses en miniature, composaient un assortiment dont l'éclat et la variété ne le cédaient en rien aux boutiques de Paris ou de Londres.

— Tout cela est pour moi? demanda Kabba-Réga.

— Certainement, si vous voulez donner de l'ivoire en échange. Ces marchandises appartiennent au khédive; j'en ai bien d'autres

à Gondokoro, je les apporterai si vous voulez établir avec l'Egypte des relations commerciales.

Une machine électrique excita au plus haut point la curiosité du roi ; son désir de s'instruire n'alla point jusqu'à exposer aux secousses sa royale personne, mais les chefs qui l'accompagnaient durent, l'un après l'autre, mettre leur main sur le cylindre de cuivre ; Kabba-Réga recommanda d'élever la charge de l'appareil à sa plus haute puissance, et il rit aux éclats, en voyant son ministre favori les cheveux hérissés, l'œil hagard, le corps agité de mouvements convulsifs, faire de vains efforts pour se détacher de l'instrument auquel il était fixé par un invincible et mystérieux pouvoir.

Mais la merveille des merveilles, c'était la chambre de mistress Baker. Kabba-Réga et deux de ses chefs furent seuls admis à la visiter. En entrant, ils poussèrent un cri d'admiration et couvrirent leur bouche avec la main, ce qui marque chez les Ounyoros le plus haut point de la surprise.

Le roi se trouvait en face d'une grande glace qui faisait vis-à-vis à une autre. On juge de sa surprise en apercevant sa propre image réfléchie un nombre infini de fois. Les ministres s'approchèrent pour voir ce qui plongeait leur maître dans une si profonde stupéfaction. O surprise ! ô terreur ! des centaines de nègres apparurent à leurs yeux !

— Les blancs sont de puissants magiciens, murmura le roi.

Il se détourna de cet inquiétant spectacle ; ses regards tombèrent sur les tableaux qui garnissaient les murs. La reine d'Angleterre et plusieurs nobles ladies, en brillant costume de cour, formaient une galerie telle, que jamais monarque africain n'en avait vu de semblable. On eût pu croire que Kabba-Réga, peu soucieux de la délicatesse des tons et de l'harmonie des couleurs, eût donné la préférence aux portraits dont les teintes étaient les plus vives. Il n'en fut rien. Le gracieux visage et la robe de satin blanc de la princesse de Galles réunirent les suffrages unanimes du roi et de ses ministres. Mais tout à coup d'une voix craintive :

— Pourquoi donc me regarde-t-elle ainsi? demanda Kabba-Réga, Si je vais à droite, ses yeux y sont ; si je me détourne, son regard me poursuit encore.

Ce phénomène, comme celui des images multiples aperçues dans les glaces, fut mis sur le compte de la magie. Le roi était devenu fort soucieux. Mistress Baker, pour le distraire de cette inquiétude, lui montra différentes bagatelles qui ornaient la chambre.

— Pour qui cette boîte? dit Kabba-Réga en désignant un nécessaire.

— Elle m'appartient, répliqua la jeune femme avec un sourire.

— Et ceci ?

Le prince indiquait du doigt un album.

— A moi encore.

— Qu'allez-vous me donner? continua le roi en s'adressant à Baker. Tout ce qui se trouve ici est à la *sit* (dame).

— Sans doute, puisque cette chambre est la sienne.

— Voilà pourtant un objet dont elle ne peut faire usage.

Et déjà il s'emparait d'un petit revolver richement ciselé.

— Vous vous trompez en cela ; elle sait fort bien s'en servir.

Des perles de Venise, des bijoux furent offerts au roi, mais il se retira mécontent. Il voulait des armes. Baker se refusant à lui en donner; il réussit à dérober quelques fusils et des munitions ; le vol fut découvert ; Kabba-Réga le nia effrontément, mais, accablé par l'évidence des faits, il promit de restituer son larcin. A partir de ce jour, jamais il ne franchit le seuil de la tente de Baker; lorsque le voyageur demandait à le voir, il était enfermé au fond de son palais, où défense était faite de laisser pénétrer personne.

Sus ces entrefaites, arriva de Fatiko une députation envoyée par Rot-Jarma. Profitant de l'absence d'une partie de l'expédition, et surtout de l'éloignement de son chef, Abou-Saoud avait cherché querelle à l'allié de Baker.

« Que ce chrétien vienne vous défendre, lui avait-il dit. Ah! il veut supprimer l'esclavage! Qu'il songe plutôt à ne pas se trouver sur notre chemin, car il ne serait pas difficile de lui loger une balle dans la tête. »

Les Arabes s'étaient jetés sur la malheureuse tribu; le pays avait été mis à feu et à sang. Ils comptaient sur l'impunité en agissant ainsi, car ils avaient fait alliance avec Kabba-Réga, qu'ils excitaient secrètement contre Baker. Si le voyageur ne revenait pas de Masindi, on attribuerait sa mort au climat meurtrier de l'Afrique. La timidité des Ounyoros, la bonne tenue des troupes de l'expédition, avait jusqu'alors empêché la réalisation de ce plan; mais, à des signes trop certains, Baker devinait qu'une perfidie se tramait dans l'ombre. Depuis son arrivée, une foule de huttes s'étaient construites autour de son campement, il se trouvait maintenant presque au cœur de la ville, et cerné de toutes parts. Un autre symptôme non moins inquiétant était la rareté des vivres; on lui donnait à grand peine, jour par jour, la quantité de grain nécessaire à ses hommes. Quand, pour en avoir une quantité plus considérable, il proposait de donner en échange des marchandises :

— Kabba-Réga est votre fils, lui répondait-on. Un fils peut-il vendre sa récolte à son père?

Cet excès de délicatesse avait pour résultat de laisser l'expédition

sans approvisionnement aucun chez des indigènes dont les intentions étaient fort douteuses. Baker pensait pourtant qu'une attitude énergique pouvait encore sauver l'expédition, mais il ne fallait pas qu'Abou-Saoud se vantât plus longtemps de l'avoir impunément bravé. Ordre fut donné au détachement laissé à Fatiko d'arrêter le chef des trafiquants, et d'envoyer ensuite à Masindi une partie des soldats et des munitions :

Après le départ des messagers de Rot-Jarma, Baker, pour instruire et occuper ses hommes, résolut de les faire manœuvrer sur la place publique de Masindi. Cet endroit était le seul où pussent avoir lieu des évolutions militaires, car la station, nous l'avons dit, se trouvait entourée par les huttes des Ounyoros, et d'ailleurs les indigènes s'étaient absolument refusés à enlever aux environs les hautes herbes. Un pareil déploiement avait déjà eu lieu, sans soulever ni craintes, ni réclamations. Mais depuis ce jour-là, les soupçons avaient grandi, la situation s'était tendue. Quand les troupes défilèrent dans les rues de la ville, au bruit éclatant des fanfares, le tambour de guerre retentit tout à coup, les Ounyoros sortirent de leurs demeures et s'enfuirent dans toutes les directions. Bientôt le son des cors, mêlé à des cris frénétiques, arriva aux oreilles des soldats étonnés. Des roulements graves et monotones continuaient d'appeler aux armes les indigènes, comme autrefois la grosse cloche de la maison de ville avertissait du danger les habitants des cités libres du moyen âge. Des centaines d'Ounyoros, brandissant leurs arcs et leurs lances, débouchèrent de chaque rue, et vinrent former autour des troupes un cercle menaçant.

Baker arrêta les soldats, les rangea en carré, la baïonnette au fusil, mais avec la défense expresse de se servir de leurs armes sans provocation. Puis s'approchant de plusieurs chefs qu'il avait reconnus au milieu de la foule :

— Fort bien, mes amis, leur dit-il, c'est donc fête aujourd'hui ? Vous vous préparez à une danse guerrière, à ce qu'il me semble. Faut-il que mes musiciens jouent de leurs instruments ?

Cette manière d'envisager la situation parut causer aux chefs une extrême surprise, ils se regardèrent avec hésitation et ne répondirent point.

Qui ne dit mot consent. Les troupes entamèrent aussitôt un air fort gai, tandis que les indigènes, bouche béante, semblaient ne savoir à quoi se résoudre.

— Vous aimez peut-être mieux que mes hommes dansent les premiers ? dit Baker.

— Oui, répondit un des chefs d'une voix troublée.

— Faites alors reculer votre peuple.

Les indigènes s'écartèrent; le clairon sonna une vive fanfare, et les troupes, à ce signal, exécutèrent une charge à la baïonnette qui parut calmer singulièrement l'ardeur belliqueuse des Ounyoros. L'espace laissé autour des soldats s'élargit, et bon nombre de naturels s'éclipsèrent prudemment par les ruelles latérales.

— Si vous voulez assister à une de nos danses guerrières, dit le chef d'un air contraint, nous pourrons vous en donner bientôt le spectacle; mais aujourd'hui le soleil est brûlant, le peuple serait trop fatigué.

Baker ne se le fit pas répéter deux fois. En dépit de son calme apparent, il avait pesé toute la gravité du péril. Les fusils destinés à l'exercice étaient des armes de fabrique ancienne, vingt indigènes en possédaient de meilleurs, qui avaient été fournis par les trafiquants. En cas de conflit, cette foule indisciplinée qui comptait des milliers d'hommes, tandis que Baker n'en avait que quatre-vingts, aurait facilement remporté l'avantage sur des troupes aussi peu préparées.

En rentrant à la station, Baker la trouva sur un pied de défense tout à fait respectable. Sa femme lui raconta qu'à l'appel du tambour de guerre, des bandes d'indigènes s'étaient élancés de tous les villages environnants. Ils avaient passé, rapides comme l'éclair, à quelques mètres de la tente où elle se tenait; à sa vue ils avaient brandi leurs lances et poussé des cris de menaces. Aussitôt avec le sang-froid d'un officier consommé, la jeune femme avait fait préparer fusils et munitions, et placé à son poste chacun des soldats.

Il n'y avait pas à douter que les indigènes n'eussent voulu tenter une attaque. Au moment d'en venir aux mains, la résolution leur avait fait défaut, et, pour calmer les appréhensions trop légitimes de Baker, Kabba-Réga lui envoya le soir même une abondante provision de blé.

La trahison remplissait l'air, ces écueils surgissaient à chaque pas. Une circonstance nouvelle vint aggraver encore cette position difficile. Le roi de l'Ougandas ce M'tessé, dont Speeke nous a laissé un si vivant portrait, entendit parler de l'arrivée d'un Européen dans l'Ounyoro; il envoya aussitôt à Baker une députation avec des présents, et cet hommage d'un prince que Kabba-Réga détestait et redoutait à la fois, ajouta au ressentiment dont son cœur était rempli, les morsures de l'orgueil froissé, de la jalousie haineuse et inquiète. Pourtant il n'en fit rien voir. Un de ses chefs se présenta même par son ordre à la station, suivi de plusieurs indigènes qui portaient des jarres de cidre.

— Le roi, dit-il, vous prie d'accepter ce présent; il voudrait vous donner une plus grande abondance de vivres, malheureusement la récolte n'a pas été bonne.

— Mes troupes manquent de pain et non de cidre, répondit Baker ; remerciez votre maître de sa générosité, mais elle m'est inutile

Le soir, le même chef vint de nouveau, rapportant cette fois, outre les jarres refusées, deux sacs de farine. Il était tout politesse, tout sourire, et il promit pour le lendemain une grande quantité de blé, car on avait envoyé aux districts environnants l'ordre d'en fournir à l'expédition.

Baker ne pouvait plus longtemps rester insensible à d'aussi engageantes perspectives. Le cidre fut accepté, on partagea cinq grandes jarres entre les officiers et les soldats. Il était environ sept heures ; la nuit était venue, un vent presque froid remplaçait la chaleur du jour. Notre voyageur, aussi satisfait que surpris de voir les choses prendre enfin une tournure pacifique, dînait dans sa tente, lorsque le lieutenant Abdel-Kader, dans le plus grand trouble entra précipitamment.

— La moitié des soldats sont mourants, s'écria-t-il. Le cidre était empoisonné !

— Grand Dieu ! Est-ce que tous les hommes en ont bu ?

— Presque tous. J'en ai pris moi-même un grand verre, et je me sens l'estomac en feu.

Baker courut prendre sa boîte de pharmacie, fidèle compagne qui ne l'avait pas quitté depuis vingt-cinq ans, et à laquelle il avait dû la vie déjà plusieurs fois. D'après ses instructions, mistress Baker se mit en devoir de mélanger à la hâte de la moutarde, du sel et de l'eau, puis tous deux se rendirent auprès des malades.

Ils les trouvèrent dans l'état le plus alarmant. Quelques-uns étaient déjà insensibles et comme morts ; d'autres avaient le délire ; les moins atteints se plaignaient de violentes brûlures d'entrailles, accompagnées d'un resserrement de la gorge qui les privait presque de la respiration. Baker ouvrit les mâchoires de ceux qui avaient perdu connaissance, et introduisit dans leur bouche une cuillerée d'eau avec trois grains d'émétique ; chacun des malheureux soldats dut en avaler pareille dose, bientôt suivie d'un plein verre de breuvage salé préparé à l'avance. Cette médication énergique, assaisonnée encore de tartre et d'antimoine, ne tarda pas à produire de violentes nausées, ni plus ni moins que si chacun des malades eût été, par un gros temps, à bord des paquebots qui traversent la Manche.

Des lanternes avaient été allumées pour montrer aux Ounyoros qu'on se tenait prêt à les recevoir, les soldats valides gardaient leurs compagnons, Baker retourna dans sa tente où, par son ordre, l'interprète indigène venait d'être amené. Il fallait savoir si la trahison s'étendait au delà du quartier royal.

— Aimez-vous le *mérissa* (cidre), lui demanda-t-il !

— Certainement.

— En voici que Kabba-Réga vient de m'envoyer, buvez-en, Umbogo.

Il remplit une grande gourde qu'il lui présenta. L'interprète la prit avec satisfaction et se disposait à la vider ;

— Assez, malheureux, arrêtez-vous ! cria mistress Baker.

Mais déjà l'indigène avait avalé une partie de la meurtrière liqueur ; ses yeux s'injectèrent de sang, il se roula sur le sol, en proie à d'affreuses convulsions, et s'efforçant, dans son délire furieux d'échapper aux mains qui voulaient le saisir.

Personne ne ferma l'œil dans la station. Un silence inusité régnait à Masindi ; d'ordinaire on entendait les indigènes chanter, courir, pousser de sauvages cris de joie ; dans ces brûlantes régions, la nuit est le moment des fêtes et des réjouissances. Nul bruit cependant ne troubla jusqu'au matin le calme profond ; à trois heures, des gloussements précipités retentirent ; on eût dit que les coqs et les poules de la ville entière avaient été brusquement tirés du sommeil et arrachés à leurs perchoirs. Les plaintifs mugissements des vaches succédèrent bientôt à ce mélodieux concert, puis une morne tranquillité enveloppa de nouveau Masindi.

Dès les premières lueurs de l'aube, Baker sortit pour aller voir les malades ; à sa porte il trouva, un de ses officiers les plus fidèles, un chrétien nommé Mousour qui était resté, le révolver au poing, en sentinelle pour garder son maître. Baker le chargea de se rendre à la hutte du chef qui avait apporté les jarres de cidre et de l'amener à la station pour expliquer, si faire se pouvait, le fatal événement de la veille.

Une demi-heure se passa. Les soldats victimes de l'empoisonnement, faibles encore, mais déjà presque guéris, avaient été rétablis à leurs différents postes. Baker et sa femme, debout à l'entrée du campement, cherchaient à observer ce qui se passait dans la ville, mais des hautes herbes, des taillis, des broussailles obstruaient complètement la vue. Il n'était possible d'apercevoir que le palais du roi et les sentinelles indigènes qui, sombres et silencieuses, épiaient chaque mouvement de nos voyageurs. Tout-à-coup, d'horribles vociférations poussées par des milliers de voix, éclatèrent à une centaine de mètres, du côté où venait de disparaître l'officier Monsour. Deux coups de feu répondirent aux sauvages clameurs :

— Qu'on sonne l'appel aux armes ! cria Baker.

Sa femme lui apportait déjà son fusil et son ceinturon, les troupes s'étaient rangées en bon ordre ; quelques soldats montèrent sur le fort qui venait d'être construit pour défendre le campement, afin de dominer l'espace rempli de hautes herbes. Au milieu de la plaine

perfide, une foule d'indigènes s'étaient cachés ; l'Arabe qui s'était ainsi exposé à leur vue tomba roide mort; un autre ne tarda pas à le suivre, Les balles sifflaient aux oreilles de Baker et de sa femme, l'air était obscurci par des milliers de flèches.

Baker se tenait avec les Quarante en avant de ses hommes; le feu destructeur des fusils Snider fit bientôt reculer les indigènes cachés dans les hautes herbes, mais les taillis et les arbres offraient un abri meilleur, et le nombre des assaillants rendait l'issue de l'action fort douteuse. La rage et le désespoir inspirèrent à Baker une résolution extrême. Quelques soldats, couverts par les décharges du fort, se dirigèrent vers le palais de Kabba-Réga et mirent le feu aux toitures de paille des huttes royales; d'autres, sous le commandement d'un officier des Quarante, partaient en même temps avec l'ordre d'incendier le quartier gauche de la ville et de pousser jusqu'à l'endroit où devait être le malheureux Monsour.

D'épais nuages de fumée, chassés par le vent, ne tardèrent pas à envelopper de ténèbres cette scène de mort; puis des gerbes de flammes s'élancèrent, cachant de leur éclat la paisible et radieuse lumière du soleil levant; le fracas des incessantes décharges se mêlait aux craquements de l'incendie ; le feu se communiquait rapidement, il atteignit l'ancien palais, dont les constructions massives s'écroulèrent avec un bruit sinistre. Kabba-Réga n'y était plus; il avait fui avant l'attaque, emmenant toutes ses femmes, et emportant avec lui les emblèmes sacrés de sa puissance, le tambour de guerre et le trône magique.

Les troupes avaient poursuivi l'ennemi dans la ville, mais bientôt Arabes et indigènes durent quitter cette ardente fournaise, où le pied ne se posait plus que sur des débris enflammés; les Ounyoros se réfugièrent dans les hautes herbes et se ruèrent sur la station avec des hurlements sauvages. Mais le désordre était dans leurs rangs, leurs munitions s'épuisaient, les flèches seules répondaient aux foudroyantes décharges de l'artillerie. Deux heures après, la bataille était gagnée. Un vaste espace couvert de cendres, d'où s'élevait une épaisse fumée noire, çà et là quelques poutres en feu, des gerbes de flamme rouge et sanglante, voilà tout ce qui restait de la capitale de l'Ounyoro, de la vaste bourgade de Masindi. Sept chefs et un grand nombre d'indigènes avaient péri dans l'action. Beaucoup restaient ensevelis dans les hautes herbes, et des bandes de vautours planant au-dessus de la plaine, puis s'abattant avec des cris sinistres, marquaient l'endroit où ils étaient couchés.

On comprend quelle amertune profonde dut remplir l'âme de Baker.

« Dieu sait, dit-il, que j'étais venu avec les intentions les meilleures. Je voulais le bien de ce pays, et pourtant, quel déplo-

rable résultat! J'avais perdu mon fidèle Monsour et mes soldats les plus braves; nous avions à grand'peine échappé à un massacre général; l'avantage enfin nous était resté, Masindi avait été balayée de la surface de la terre... Que devons-nous attendre encore? Tous mes efforts n'aboutissent qu'à des désastres. »

La trahison de Kabba-Réga éveillait encore d'autres inquiétudes. Le messager envoyé à Fatiko pour amener du renfort était parti depuis quinze jours et l'or n'en avait aucune nouvelle. Qui pouvait dire si les indigènes chargés de porter les bagages ne s'étaient pas, la nuit, jetés sur les soldats sans défiance et ne les avaient pas massacrés pour s'emparer des armes et des munitions? Rester dans le pays devenait impossible. Avec ses cent hommes bien armés, Baker aurait pu défendre la station contre tous les naturels de l'Ounyoro, mais il ne pouvait détacher une partie de ses troupes pour aller aux vivres. Une seule issue s'offrait encore : l'ennemi de Kabba-Réga, ce Rionga que notre voyageur avait refusé de combattre, devait avoir appris par ses espions la bataille de Masindi; lui seul pouvait désormais sauver l'expédition, procurer des porteurs et des guides.

Baker ne comptait plus entendre parler de Kabba-Réga; mais le lendemain, 9 juin, des messagers vinrent de la part du roi expliquer que l'attaque de la veille avait été faite sans son aveu. « N'était-il pas le fils de Baker? Ne comptait-il pas sur sa protection pour réduire ses ennemis? » L'allégation semblait peu vraisemblable; néanmoins il ne fallait pas laisser échapper une chance, si minime qu'elle fût, de conclure la paix.

— Si Kabba-Réga est sincère, qu'il me livre le chef coupable, répondit notre voyageur.

— On le cherche, dit l'envoyé. Ces malheureux événements ont mis le roi au désespoir. Il fait préparer pour vous une grande quantité de vivres, et voici des vaches qu'il vous offre comme gages de ses intentions amicales.

L'horizon semblait s'éclaircir. La crainte pouvait avoir changé les sentiments de Kabba-Réga. Deux Arabes furent envoyés à leur tour avec des présents, et quelques indigènes se risquèrent de nouveau près de la station. Baker s'avançait vers eux sans armes pour leur donner confiance; mais à son approche, ils s'enfuirent dans les taillis. Deux seulement restèrent, et la conversation s'engagea, au moyen d'un interprète.

— Pourquoi vous tenir si loin? Il ne vous sera fait aucun mal.

— Nous n'oserions entrer. Les sentinelles sont là, près de la porte, avec leurs fusils.

Baker se tourna pour donner aux soldats l'ordre de se retirer à quelque distance. Au même instant, l'un des indigènes lui jeta de

toute sa force la lance qu'il tenait, et qui vint s'enfoncer à terre aux pieds du voyageur. C'en était fait de sa vie, si la crainte n'eût fait trembler la main de l'Ounyoro. Mistress Baker avait été témoin de cette tentative d'assassinat.

— Le roi vous trompe, dit-elle à Baker ; jamais de tels crimes ne seraient commis sans son ordre. Le possesseur du trône magique inspire une si religieuse vénération que nul dans le pays n'oserait lui désobéir.

Tous les doutes, au reste, furent dissipés la nuit suivante. Les sentinelles venaient d'être relevées, lorsqu'une vive lumière embrasa soudain le ciel à l'ouest du petit fort, c'est-à-dire à l'endroit même où se trouvaient encore les constructions du campement, abandonnées depuis quelques jours par mesure de prudence. Aussitôt, sans le plus léger bruit, les troupes se mirent en position, le genou à terre, le fusil sur l'épaule, guettant l'approche de l'ennemi. Les flammes, qui s'élevaient à quatre-vingts pieds de hauteur, illuminaient à une grande distance tous les environs, mais aussi loin que pouvait plonger le regard, nul indigène n'était visible. Tout à coup retentirent, à deux cents mètres, des clameurs formidables ; les soldats, immobiles et silencieux comme des statues, demeurèrent à leur poste ; défense leur avait été faite de tirer les premiers. Quelques éclaireurs battirent la plaine autour de la station, mais sans rencontrer qui que ce fût. Les indigènes s'étaient évidemment attendus à voir les troupes diriger leurs efforts du côté de l'incendie : le désordre qui en fût résulté aurait facilité l'attaque ; mais ils n'osaient se mesurer avec des soldats prêts à les recevoir.

Le plan de Kabba-Réga n'était que trop facile à deviner. En protestant de son innocence, il avait voulu gagner du temps, réunir une armée, détruire l'expédition, ou, si l'on ne pouvait y parvenir à Masindi, semer de piéges et d'embûches la route qu'elle devait suivre pour quitter l'Ounyoro.

Les vivres manquaient déjà ; les flèches empoisonnées des indigènes avaient fait périr plusieurs vaches, et l'on n'avait plus ni grains, ni pommes de terre. Les hommes découragés, interrogeaient du regard leur chef qui, fort anxieux lui-même, gardait le silence.

— Tout n'est pas encore perdu, dit alors en souriant Mistress Baker. J'avais l'inspection des vivres, et depuis plusieurs mois, j'ai caché chaque jour une petite quantité de farine, personne ne s'en est douté au temps de l'abondance ; nous serons aujourd'hui bien aises de trouver cette provision.

— Dieu vous donne une longue vie ! s'écrièrent dans l'explosion de leur reconnaissance officiers et soldats.

On avait des vivres pour sept ou huit jours ; avant ce temps, on

serait arrivé auprès de Rionga, et l'on obtiendrait sans doute quelque assistance. Mais où trouver des guides? Comment se procurer des porteurs? Force était de se passer des uns et des autres. Pour cela, il devenait indispensable de commencer par réduire les bagages. Le cœur oppressé d'une morne tristesse, Baker et sa femme prirent tout ce qu'ils purent trouver d'esprit de vin, d'huile, de matières inflammables ; ils les répandirent à flots dans la maison, sur les ballots de marchandises et les objets précieux qu'il fallait abandonner. Les fusées incendiaires furent ensuite disposées, Baker les alluma de sa propre main, puis, se retirant à quelque distance, il demeura immobile, l'œil fixe, les traits contractés, surveillant l'œuvre de destruction. Ce n'étaient pas seulement des cotonnades, des provisions, des objets d'échange qu'il livrait ainsi aux flammes; il y avait là les portraits de ses enfants morts, chères reliques, souvenirs de la famille et de la patrie absentes, qu'il n'avait jamais quittées durant ses explorations laborieuses. Mais il fallait se hâter, Baker détourna les yeux des décombres fumants, et donna aux hommes l'ordre de se mettre en marche.

Le cadre restreint de cet article ne nous permet pas de le suivre dans sa difficile retraite. Les faits sont tellement dramatiques, tellement nombreux qu'il faudrait tout citer, mieux vaut renvoyer nos lecteurs à l'émouvant récit de l'explorateur anglais [1]. Nous dirons seulement que Rionga lui offrit l'hospitalité la plus généreuse ; cet ennemi des princes Ounyoros était un homme d'une cinquantaine d'années, à la physionomie ouverte et intelligente. Il se montra fort disposé à entrer dans les vues du khédive; mais Baker ne pouvait faire auprès de lui un long séjour. D'inquiétantes nouvelles vinrent augmenter ses craintes et le rappeler sans délai à Fatiko. Comme il l'avait pensé, Kabba-Réga n'était que l'instrument d'Abou-Saoud; le marchand d'ivoire, confiant dans ses ténébreuses intrigues et croyant certaine la ruine de l'expédition et la mort de son chef, avait de nouveau mis à feu et à sang tous les villages du district. Défense avait été faite aux indigènes de rien fournir au détachement laissé par Baker, et comme le fidèle Rot-Jarma continuait de procurer à l'expédition des bestiaux et des céréales, les soldats du trafiquant s'étaient répandus dans tout le territoire, et non contents d'emmener un grand nombre d'esclaves, ils avaient commis des atrocités inouïes; sous les yeux mêmes des indigènes,

[1] Depuis la rédaction de cet article fait sur le texte anglais, la relation de l'expédition de Baker a été traduite en français sous ce titre : *Ismaïlia, récit d'une expédition dans l'Afrique centrale pour l'abolition de la traite des nègres, par sir Samuel White Baker*, traduit de l'anglais par H. Vattemare. 1 vol. in-8°, illustrations et cartes. — Librairie Hachette.

ils avaient coupé la gorge à leurs malheureuses femmes et brisé la tête de leurs petits enfants contre les rochers en ajoutant avec un rire satanique :

— Attendez un peu, voyons si le *Muzzerani* (chrétien) va venir vous défendre!

Le 3 août, Baker arriva enfin à Fatiko. On le croyait mort à Masindi et son retour inespéré causa la joie la plus vive. Les trafiquants, dont la station était proche du village, gardaient au contraire un silence plein de menaces. Bientôt, de son campement, Baker put les voir se mettre en ligne et s'avancer au nombre d'environ trois cents hommes.

— Ils viennent, dit l'un des officiers, pour saluer comme ils doivent le faire, le représentant du khédive.

Baker secoua la tête. Au même moment sa femme l'avertit de descendre de cheval, car elle avait aperçu au milieu de la troupe suspecte, de grandes caisses de munitions tout à fait inutiles pour une démonstration amicale, Baker assembla aussitôt ses soldats pour ordonner quelques mesures de prudence; une terrible décharge l'interrompit; des centaines de balles sifflèrent dans le campement et sept hommes tombèrent gravement blessés. Prenant aussitôt l'arme redoutable qui lui servait d'ordinaire, ce fusil qu'il appelle le *hollandais*, Baker ajusta plusieurs des assaillants et vengea la mort des siens; mais les ennemis avaient eu la précaution de rompre leurs rangs, ils tiraient à genoux, cachés par des broussailles; puis rampaient jusqu'à la hutte la plus voisine pour charger de nouveau. Ainsi abrités, ils perdaient fort peu de monde. Baker se mit à la tête des Quarante et donna l'ordre de marcher contre eux à la baïonnette. Lâches comme le sont toujours les traîtres, les trafiquants reculèrent; ils étaient deux fois plus nombreux que les hommes de l'expédition, mais ils avaient l'habitude de combattre des nègres demi-nu, non des troupes régulières et bien pourvues d'armes.

Quelques heures plus tard, la station d'Abou-Saoud était au pouvoir de Baker. Le marchand d'ivoire, toujours prudent, avait fui avant l'action : de ses deux vakils l'un avait péri, les indigènes jetèrent sa tête sanglante aux pieds de Baker; l'autre blessé grièvement avait été fait prisonnier.

Un avantage encore plus important suivit cette victoire, Abou-Saoud, découragé par cet échec, se décida bientôt à quitter le pays, non sans avoir une fois de plus protesté par la barbe et les yeux du prophète de sa complète innocence; de fâcheux évènements avaient mis les apparences contre lui, ses vakils seuls étaient coupables!

« Enfin, conclut Baker, il n'y avait au monde qu'un seul homme honnête et vertueux, cet homme était Abou-Saoud; il n'y en avait qu'un seul qui dît toujours la vérité, c'était encore Abou-Saoud! tous les autres étaient des menteurs! »

Les faits, toutefois, ne vinrent pas confirmer les protestations du pieux musulman. A peine avait-il eu le temps d'arriver à Khartoum, que déjà le pays se pacifiait. Rot-Jarma s'était toujours montré dévoué à l'expédition; les tribus alliées d'Abou-Saoud ne tardèrent pas à se soumettre, et les sept ou huit mois que Baker passa encore à Fatiko ne furent troublés par aucun incident. « Les danses et les fêtes, écrit-il, avaient remplacé la guerre et la dévastation, les enfants et les femmes venaient en foule à notre campement, qui, chaque jour, offrait l'image du marché le plus animé. Jamais, toutefois, il ne survenait ni contestation ni querelle; un policeman serait mort d'ennui à Fatiko, faute de pouvoir exercer son emploi; car, je dois le dire à la louange des indigènes, il n'aurait trouvé chez eux ni l'ivresse, ni le vol, ni la plupart des vices qui trop souvent souillent cette civilisation dont nous sommes si fiers. J'allais souvent dans leurs villages fumer une pipe et causer avec eux; les enfants venaient se jeter dans mes jambes et grimper sur mes genoux, car je n'avais jamais les mains vides; quelques perles, d'autres petits présents étaient reçus par la bande joyeuse avec de bruyants cris de joie. »

Rionga continuait d'être pour l'expédition un allié utile. Poursuivant les avantages remportés par Baker sur Kabba-Réga, il avait rapidement soumis tout l'Ounyoro et obligé son rival à chercher un refuge sur les plages désertes de l'Albert-Nyanza. Enfin, M'tessé, le roi de l'Ouganda, ayant reçu la nouvelle de la bataille de Masindi et de la retraite de Baker, envoya les offres de service les plus chaleureuses à notre Européen qui en profita pour lui remettre une lettre à l'adresse de Livingstone. « M'tessé s'est, d'après mes instances, mis à votre recherche, disait-il à son illustre compatriote; il m'a montré beaucoup de dévouement, et prendra, j'en suis sûr, grand soin de vous. Ne cherchez point à venir jusqu'à l'Albert-Nyanza; il est maintenant acquis que ce lac et le Tanganika sont la même grande mer intérieure, connue des indigènes, sous le nom de M'Woutau N'zige. »

Cette théorie de Baker n'est pas aussi universellement admise qu'il le supposait par le monde savant, mais nous n'avons pas l'intention d'en discuter aujourd'hui la probabilité. Son expédition, d'ailleurs, n'avait point cette fois un but scientifique, et, si elle n'a point porté tous les fruits qu'il en attendait, il faut néanmoins reconnaître qu'elle n'a pas été complètement stérile. Sans doute, Baker

se faisait de grandes illusions, lorsque l'année suivante, de retour à Londres, il terminait le récit de ses voyages par ce cri de triomphe : « Un gouvernement paternel protége aujourd'hui des régions qui étaient le domaine de l'anarchie et de l'esclavage. Jusqu'à plus de quatre cents lieues au sud de Khartoum, le Nil est purgé de l'abominable trafic qui souillait ses rivages. »

Quelques mois ne s'étaient pas écoulés qu'Abou-Saoud, absous par les tribunaux du Caire, et d'accusé devenu accusateur, soulevait contre Baker l'opinion publique. Les rigueurs exercées contre les Bélinians, la ruine de Masindi, étaient des faits malheureusement incontestables ; Abou-Saoud, au contraire, avait eu la prudence de ne figurer dans aucune collision et le khédive le donnait pour lieutenant au successeur de Baker, le colonel Gordon. Ainsi, le marchand d'ivoire l'emportait, il restait maître du champ de bataille, et pouvait impunément reprendre son ténébreux trafic. Au temps même ou Baker stationnait à Fatiko, l'esclavage, si nous en croyons le témoignage de Schweinfurth [1], n'avait pas cessé de désoler l'intérieur de l'Afrique, il s'était seulement détourné du Nil pour prendre à l'ouest une voie moins surveillée. Faut-il en conclure que le mal est sans remède, que le vent du désert emportera la trace laissée par tant de courageux pionniers européens ? Gardons-nous de le croire. La civilisation, conquérante pacifique, n'abandonne pas les territoires qui lui ont été une fois ouverts. Déjà d'importants travaux sont commencés pour rendre le Nil navigable entre Khartoum et Gondokoro ; l'année ne se passera point sans qu'un steamer soit amené dans les eaux de l'Albert-Nyanza. Le gouvernement du khédive paraît animé des intentions les meilleures. Surveiller ces régions lointaines était jusqu'ici impossible ; mais aujourd'hui la facilité des communications peut devenir pour les populations nègres la protection la plus sûre, car elles ne seront plus opprimées par les marchands d'ivoire sans que le cri de leur détresse soit entendu.

Pierre du Quesnoy.

[1] *Le cœur de l'Afrique*, traduction de M. H. Loreau, 2 vol. in-8° illustrés. — Librairie Hachette.

LA PROSPÉRITÉ DE L'ANGLETERRE ET SES CAUSES

La Constitution de l'Angleterre, considérée dans ses rapports avec la loi de Dieu et les coutumes de la paix sociale, par M. F. Le Play, avec la collaboration de M. A. Delaire. — Paris, 1875.

M. de Montalembert raconte, dans un de ses ouvrages, que le baron de Bulow, longtemps ministre de Prusse à Londres, disait un jour à des compatriotes qui lui demandaient son avis sur le pays où il était accrédité : « Après y avoir passé trois semaines, j'étais tout prêt à écrire un livre sur l'Angleterre ; après trois mois, j'ai pensé que la tâche serait difficile ; et maintenant que j'y ai vécu trois ans, je la trouve impossible. » M. Le Play n'a pas été de cet avis : après de longs séjours en Angleterre, il n'a pas cru cette tâche impossible, et tous ses lecteurs se féliciteront qu'il l'ait entreprise.

Les précédents travaux de M. Le Play sont trop bien connus pour qu'il soit utile de les rappeler ici : ses principaux ouvrages, les *Ouvriers Européens*, la *Réforme sociale* ont été, lors de leur apparition, étudiés dans cette Revue même, par le regretté M. Cochin qui rendit un juste hommage à ces livres si instructifs et signala l'influence sérieuse qu'ils étaient appelés à exercer.

M. Le Play a eu le sort de tous les publicistes considérables ; dès que ses idées eurent été connues, les adhérents furent nombreux, les adversaires ne le furent pas moins, et comme toujours, les attaques partirent des points les plus opposés. L'éminent auteur de la *Réforme sociale* combattait-il les empiétements du pouvoir central, des conservateurs aveugles le traitaient de révolutionnaire; signalait-il les services rendus par certaines aristocraties,

les radicaux le transformaient aussitôt en homme du passé, en défenseur des classes privilégiées. En vain répondait-on aux premiers que M. Le Play avait écrit les pages les plus sévères contre contre la Révolution, aux seconds qu'il avait approuvé l'organisation de plusieurs pays sans aristocratie, tels que le Canada [1]; la critique ne voulut rien écouter et poursuivit son œuvre. Certains économistes, entre autres M. Audiganne [2], prétendirent que M. Le Play n'avait placé son idéal et ne cherchait ses modèles que dans l'Orient à moitié barbare [3] : l'honorable écrivain, s'il vivait encore, aurait sans doute quelque peine à maintenir cette affirmation, aujourd'hui que M. Le Play publie deux volumes pour louer et recommander à l'attention de ses compatriotes, une constitution qui passera difficilement pour « orientale », la constitution britannique.

Ce qui a attiré à M. Le Play toutes ces critiques, c'est qu'il n'a voulu adopter l'étiquette d'aucun parti et n'en a flatté aucun : qu'on n'espère pas trouver en lui un monarchiste ou un républicain, un réactionnaire ou un libéral, mais un observateur éminent qui a beaucoup vu et tâché de bien voir, qui a cherché la vérité dans le passé comme dans le présent, en Occident comme en Orient, et qui, partout où il a cru l'apercevoir, l'a saluée et signalée, sans se soucier des critiques ou des colères de personne. On peut différer d'opinion avec de pareils hommes : avouons du moins qu'ils sont rares et précieux à leurs pays.

Non content de demeurer étranger à nos divisions politiques, M. Le Play demande aujourd'hui à tous les partis,—j'entends les partis honnêtes,—d'oublier leurs dissentiments d'ordre souvent très-secondaire, et d'unir leurs efforts pour remettre en honneur les principes qui, de l'aveu général, peuvent seuls assurer aux sociétés la paix et la prospérité. C'est pour convier tous les bons citoyens à cette œuvre excellente que M. Le Play a fondé, avec le concours de ses amis, *l'Union de la Paix sociale*. Les membres de cette société, vieille de trois ans à peine et déjà fort nombreuse, travaillent par la plume comme par la parole et par l'exemple, à rétablir l'observation des commandements de Dieu qui forment comme le drapeau de l'*Union*. Ils sont partagés en groupes, selon les provinces qu'ils habitent, et c'est surtout autour d'eux qu'ils cherchent à exercer une action salutaire, à préparer l'apaisement social. Mais tout en poursuivant ce but, ils s'abstiennent avec grand

[1] Voir notamment l'*Organisation du travail*, par M. Le Play et chapitre VI, p. 465 et suiv.

[2] Voir les *Mémoires d'un ouvrier de Paris*, par M. Audiganne.

[3] Voir les *Mémoires d'un ouvrier de Paris*, par M. Audiganne, p. 61.

soin d'empiéter sur le domaine réservé au clergé, et aux autorités qui sont chargées par tradition d'enseigner les grands principes sociaux. Cette réserve faite, leur tâche reste assez laborieuse : que de préjugés répandus sur les avantages ou les inconvénients de telle ou telle forme politique! que d'erreurs à combattre, en ce qui touche l'organisation du travail, les rapports du patron et de l'ouvrier, l'autorité paternelle, l'éducation, la séduction, etc., etc. Différents ouvrages qui traitent de ces matières forment *la Bibliothèque de l'Union* et sont destinés à guider chacun des membres dans ses efforts pour combattre l'erreur. De récents travaux ont déjà enrichi cette Bibliothèque, destinée d'ailleurs à recevoir sans cesse de nouveaux accroissements. Chaque groupe, *national* ou *provincial*, se propose en effet de chercher des indications utiles dans les faits spéciaux à sa localité. De ces études, dirigées et coordonnées d'après un plan uniforme, naîtront selon le mot de M. Le Play, des « monographies des sociétés, » ouvrages précieux à consulter; car le tableau des populations prospères et de celles qui souffrent montrera, mieux que tous les préceptes, quels sont les modèles à suivre, les écueils à éviter.

M. Le Play a consenti à poser la première pierre de ce nouvel édifice: son livre sur la *Constitution de l'Angleterre* indique à ses futurs collaborateurs dans quel ordre devront être conduites leurs études relatives à d'autres sociétés. — Nul, mieux que M. Le Play, n'était préparé à décrire la société britannique. Pendant ses longs séjours en Angleterre, (il y est allé plus de sept fois) il a étudié de près les mœurs, la vie privée, les institutions administratives et politiques de ce pays; il a consulté, selon sa méthode, tous ceux que leurs lumières, leurs vertus, et le noble emploi de leur fortune plaçaient le plus haut dans l'estime de leurs concitoyens. Inutile d'insister sur l'importance d'un ouvrage fait d'après des informations si nombreuses et si sûres [1].

L'opportunité de cette publication égale son importance: les ouvrages sur l'Angleterre ne manquent pas sans doute; — qui ne connaît les livres de MM. de Montalembert, Léon Faucher, Léonce de Lavergne, et les publications plus récentes de M. le comte de Paris, de MM. de Franqueville, Taine, Laugel, etc., etc? Malgré tout, on peut dire que l'Angleterre est encore mal connue chez nous. — Comment s'en étonner? Le peuple anglais n'offre aucun aspect facile à saisir du premier coup et à embrasser d'un seul regard:

[1] C'est à l'année 1864, que M. Le Play arrête les traits principaux de sa description. Mais des notes et un épilogue retracent brièvement les modifications subies depuis dix ans, par la Constitution britannique.

on a beau l'étudier attentivement, on ne l'a jamais vu sous toutes ses faces, on n'a jamais saisi tous ses traits si divers et en apparence si opposés. — Quoi de plus inexplicable notamment pour un observateur superficiel, que cette constitution aristocratique de la propriété, ce maintien de divers priviléges, à côté de la liberté de discussion la plus étendue, et des garanties accordées à tous les citoyens plus largement que dans les pays les plus démocratiques? L'Angleterre ne semble-t-elle pas tantôt à l'avant-garde de la civilisation, tantôt attardée dans les vieilleries féodales?

Il y a là de quoi dérouter ceux qui jettent un premier regard sur cette nation: il leur faudra du temps et de l'étude pour voir que, dès le dix-septième siècle, le système féodal était aboli, au moins dans sa substance, en Angleterre, que la richesse y devenait la puissance, que l'égalité devant la loi, l'égalité des charges publiques, une sage liberté de la presse, la publicité des débats, tous ces principes, inconnus au moyen âge, s'introduisaient peu à peu et avec art dans ce vieux corps, et, selon la juste expression de Tocqueville, le ranimaient sans risquer de le dissoudre. Les formes pouvaient rester les mêmes, le fond se modifiait, se renouvelait lentement, mais complètement : aujourd'hui encore, il est peu de pays, où sans révolution, ni secousse violente, les griefs reconnus légitimes, les besoins devenus évidents et impérieux, trouvent plus sûrement satisfaction.

Au point de vue social, les contrastes ne sont pas moins frappants qu'au point de vue politique. L'extrême opulence vit en paix à côté de l'extrême misère: malgré le développement des fortunes commerciales et industrielles, malgré la diffusion de l'instruction dans les classes inférieures de la société, malgré l'extension du droit de suffrage, les membres des classes élevées, les vieilles familles connues pour leurs services non moins que pour leur grande fortune immobilière, restent toujours influentes et revêtues de la confiance du pays. Ici encore, il faut examiner avec plus de soins qu'on ne le fait habituellement les institutions anglaises, voir de très-près les charges qu'acceptent les classes élevées, le dévouement éclairé qu'elles apportent à la chose publique, la facilité avec laquelle elles ouvrent leurs rangs à tous ceux qui s'en sont rendus dignes, pour comprendre la popularité dont elles jouissent, et que pendant longtemps encore elles semblent devoir conserver.

On peut donc le dire hardiment : le public français ne connaîtra jamais assez l'Angleterre, et les hommes qui l'ont le mieux étudiée n'écriront jamais trop sur ce pays. C'est un motif de plus pour accueillir avec reconnaissance le nouvel et savant ouvrage de M. Le Play : on essaiera ici, à l'occasion et à l'aide de ce livre, de donner

un aperçu des institutions de l'Angleterre, institutions dont quelques-unes, sans doute, peuvent être justement critiquées, mais auxquelles on ne saurait refuser l'inappréciable mérite d'avoir assuré, depuis de longs siècles, la sécurité, la force et le développement continu de la puissance britannique.

I

Pour bien connaître un pays, il est essentiel de savoir quelle est la nature de son sol et de son climat, quels avantages ou quels obstacles il offre à l'agriculture, à l'industrie, quels travaux occupent principalement sa population. Tous ces détails sont donnés avec une grande précision par M. Le Play. (Livre I[er].)

Le voyageur français qui quitte Calais ou Boulogne et, après une traversée de deux heures à peine, aborde à Douvres ou à Folkestone, trouve aussitôt entre l'aspect de la France et celui de l'Angleterre un contraste presque aussi saisissant que celui qu'il apercevra, bientôt après, entre les mœurs, les institutions et l'esprit public des deux nations. Non-seulement le langage, la physionomie des habitants et aussi celle des constructions ne sont plus les mêmes; mais le ciel devenu plus nuageux, l'atmosphère plus chargée de brume, la campagne plus verdoyante et plus humide portent un cachet qui n'est plus français.

Grâce à l'action du *Gulf-Stream*, puissant courant d'eau chaude qui baigne une partie des rivages britanniques, le climat dans ce pays est beaucoup plus tempéré que dans les régions situées aux mêmes latitudes. L'extrême humidité de l'air due à la vapeur d'eau que les vents d'ouest amènent presque constamment sur l'Angleterre, est éminemment favorable à la croissance des grands arbres, et surtout à la production des herbes nécessaires pour l'élevage des bestiaux. Aussi le paysage le plus habituel se compose-t-il de prairies, de vergers herbus, clos par des haies vives, de petits domaines avec leurs gais cottages, ou de splendides châteaux entourés de parcs, avec leurs pâturages toujours verts, et leurs chênes séculaires. Toutefois, l'élevage des bestiaux est loin d'être la seule industrie agricole du pays. On voit dans beaucoup de comtés, d'immenses plaines où alternent les plantes fourragères et les céréales. Quelques comtés moins fertiles renferment des marais tourbeux : dans le nord de l'Écosse et sur quelques autres points, sont des montagnes assez arides peuplées seulement de bergers et de moutons : enfin dans beaucoup d'endroits et surtout près des mines de houille se trouvent des agglomérations manufacturières noyées dans la fumée des

machines. — Tels sont les aspects principaux que présente le sol britannique [1].

L'agriculture a fait en Angleterre, surtout depuis cinquante ans, des progrès merveilleux. Dans aucun pays, on n'a dépensé des sommes aussi fortes pour drainer ou pour améliorer les terres : l'ouvrage de M. de Lavergne, sur l'*Economie rurale de l'Angleterre*, cite des exemples auxquels on refuserait d'ajouter foi, s'ils n'émanaient d'un pareil témoin. Mais si les dépenses ont été considérables, les résultats obtenus ont dépassé toute attente. Bien que, chez nous, le sol soit naturellement plus fertile et le climat plus favorable, aucune de nos régions, sauf celle du nord, ne pourrait, au point de vue du perfectionnement des procédés de culture et du rendement des terres, soutenir la comparaison avec les principaux comtés de l'Angleterre [2]. — Malheureusement, ces progrès de l'agriculture ont eu pour conséquence la disparition presque complète de la race des paysans-propriétaires, qui, ne pouvant faire de fortes avances de fonds pour l'amélioration de leurs petits domaines, ont dû les vendre aux grands et riches propriétaires voisins. Les parcelles qu'ils possédaient autrefois, ils les cultivent aujourd'hui à titre de fermiers : il y a eu là, dans le sort de la population rurale, toute une révolution dont on verra plus loin les fâcheux résultats.

Pendant que la propriété rurale se concentrait ainsi dans les mains les plus puissantes, l'exploitation, de plus en plus active, des mines de fer, de houille et de métaux, si nombreuses dans le Royaume-Uni, amenait un développement de l'industrie qui, depuis vingt-cinq ans, est devenu prodigieux et a produit une accumulation de richesses sans précédent à aucune époque et chez aucun peuple. Ajoutons que l'heureuse situation de l'Angleterre, les mers qui l'environnent, les ports établis de toutes parts, sur ses côtes, les canaux et les fleuves qui la sillonnent à l'intérieur, les innombrables chemins de fer construits depuis 1836 ont permis les transports rapides et à bon marché, et favorisé l'essor du commerce et de la marine britanniques [3].

Sous l'influence de tous ces faits, et surtout sous l'influence de coutumes que nous étudierons plus loin, la population de l'Angle-

[1] M. Le Play, t. Ier, p. 16-17.

[2] V. M. de Lavergne, *Economie rurale de l'Angleterre*, chap Ier.

[3] C'est à peine si l'on trouve aujourd'hui, en Angleterre, un domaine rural ou une manufacture qui ne soit en mesure d'expédier à la mer ou d'en recevoir une tonne de marchandises avec une dépense moindre que 5 francs. — Il existe encore sur le continent beaucoup d'usines, urbaines ou rurales, qui ne communiquent avec la mer qu'en supportant des frais décuples. (M. Le Play, t. Ier, p. 58).

terre s'accroît avec une rapidité inouïe. Elle était de 7,000,000 habitants en 1783 ; de 9,100,000 âmes en 1801 et en 1873 elle dépassait 23,000,000 habitants. Du reste elle ne s'est pas multipliée seulement dans la mère-patrie : elle a de plus en plus débordé au dehors. Avant 1864 une moyenne de 120,000 à 150,000 émigrants, se répandait, chaque année, sur les divers points du globe. En 1864, le nombre des émigrants s'est élevé à 208,000 ; en 1869, à 258,000 ; en 1873 à 310,000. C'est surtout vers l'Australie, le Canada et les États-Unis que se porte cet immense courant d'émigration ; mais il a des ramifications dans tous les autres pays, et on peut dire qu'aujourd'hui, la race anglo-saxonne est répandue dans le monde entier ; sa diffusion a été encore favorisée par les progrès incessants de l'immense empire colonial, dont la formation a été sans doute accompagnée de bien des illégalités, et des violences, mais sans que ces abus, flétris aujourd'hui par tous les Anglais, aient oblitéré le sens moral de la nation. En 1873, l'ensemble de l'empire britannique (mère-patrie et colonies) comprenait 2,105,760,000 hectares et sa population totale s'élevait à 228,600,000 habitants !

Toutefois, si le développement de l'industrie, du travail, et de la richesse a produit le développement de la population, il a malheureusement amené aussi la concentration d'une immense quantité d'habitants dans les villes, et le dépeuplement des campagnes que favorisait déjà, dans une certaine mesure, la diminution des petits domaines ruraux. Tandis qu'en 1086, au lendemain de la conquête normande, les villes ne renfermaient que 100,000 habitants, c'est-à-dire le vingtième de la population, elles contiennent aujourd'hui plus de la moitié de la population totale du royaume. Pour ne parler que de la ville de Londres, elle comptait 500,000 habitants en 1588 ; 900,000 en 1800 ; 2,300,000 en 1850 ; 2,900,000 en 1864, et 3,250,000 en 1871 : l'augmentation continue à raison de 50,000 habitants par année. Il est inutile d'insister sur les dangers, bien connus, de cet accroissement tout à fait excessif des grandes villes.

L'histoire de la nation anglaise ne mérite pas moins l'attention que la géographie du pays. M. Le Play (liv. II) divise cette histoire en cinq périodes principales. — Dans la première qui va jusqu'à la conquête romaine (55 ans avant J.-C.), l'Angleterre, peuplée par les races celtiques, dont les descendants se retrouvent encore dans le pays de Galles et dans la Bretagne française, est à peine connue des nations qui écrivaient alors l'histoire. — La seconde période s'étend depuis l'invasion romaine jusqu'à l'invasion saxonne (596 après J.-C.). A peine maîtres du pays, les Romains amènent avec eux l'influence des légistes et du fonctionnarisme, travaillent

à assurer la suprématie des villes sur les campagnes, et détruisent ainsi les mœurs austères et énergiques des Bretons voués autrefois à la vie pastorale. Ceux-ci redevenus maîtres du pays, après la chute de l'empire romain, sont sans force pour repousser les incursions des tribus restées insoumises du pays de Galles et de l'Écosse, ainsi que les attaques plus redoutables des Angles et des Saxons. — Dans la troisième période (de 596 à 1422), les Saxons, appelés d'abord par les Bretons, se retournent contre eux, les refoulent dans le pays de Galles et l'Écosse : les Angles les suivent de près, s'emparent avec eux du sol, et s'y installent. Ces deux peuples conservent dans leur nouvelle patrie leur puissante organisation de la vie privée. Affaiblis toutefois par un système vicieux de souveraineté, ils ne peuvent résister aux invasions des Danois, puis des Normands : mais à la longue, ils font adopter leurs coutumes à leurs vainqueurs, et préparent ainsi la fusion de toutes les races en présence, fusion qui s'opère après les durs enseignements de la guerre des Deux-Roses, vers le commencement du quinzième siècle. — La quatrième période va jusqu'à la guerre de l'Indépendance américaine (1783). La nation anglaise, déjà formée, voit s'ouvrir une ère de grande prospérité. La paix sociale favorise le développement de ses richesses matérielles, de ses forces intellectuelles et de sa puissance politique. Malheureusement les richesses amènent, dans la société politique, la corruption, le scepticisme et les discordes : mais les coutumes de la vie privée se maintiennent dans toute leur force, et conservent, au milieu de toutes les catastrophes, les principaux éléments de la prospérité. — Enfin dans la cinquième période qui commence après les revers de la guerre d'Amérique, la réforme se produit sous l'influence des calamités nationales et est favorisée par les classes dirigeantes. Dès lors, la grandeur et l'influence de l'Angleterre ne cessent de s'accroître.

Ainsi, selon M. Le Play, le fait saillant de l'histoire d'Angleterre, depuis treize siècles, est la persistance des coutumes de la vie privée, coutumes importées par les Anglo-Saxons, toujours observées depuis cette époque, et qui, en maintenant les bonnes traditions, en réagissant contre les influences corruptrices dans les mauvaises époques, ont fait la force et la stabilité de l'Angleterre. — En quoi consistent ces coutumes? La plus importante est celle qui laisse au père de famille la liberté testamentaire et qui lui permet de choisir, parmi ses enfants, le plus digne et le plus capable auquel il laisse le foyer domestique, l'atelier ou le domaine de la famille, avec charge de pourvoir au sort des autres enfants.

Des coutumes à peu près analogues ont existé en France jusqu'à

la Révolution. Est-il désirable, et surtout est-il possible de les rétablir, en tout ou en partie, dans notre pays? C'est là une grave et difficile question. On n'a point à l'examiner ici : mais, en ce qui touche l'Angleterre, il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi pour nier que la liberté testamentaire ait contribué à sa grandeur et assuré une solidité exceptionnelle à sa constitution. — Nous aurons à revenir avec plus de détails sur ce point, à propos surtout de la famille : il nous faut parler auparavant de la religion et de son empire en Angleterre.

II

La religion figure naturellement en tête des institutions qui assurent le mieux la paix et la grandeur des peuples.

« Le peuple anglais est plus sérieux que le nôtre, écrivait M. de « Tocqueville pendant un voyage en Angleterre, et les caractères « sérieux sont plus portés aux idées religieuses que les autres [1]. »

— Le sentiment religieux est-il, comme le prétend l'illustre écrivain, profond et universellement répandu dans la masse de la nation anglaise?

Ce n'est pas nous, à coup sûr, qui voudrions atténuer le crime commis, au seizième siècle, par Henri VIII, quand il se révolta, pour les motifs que l'on connaît, contre l'Eglise de Rome : on ne déplorera jamais trop ce schisme et ses conséquences. Mais il est une autre question consistant à savoir quelle dose de foi, quels sentiments religieux sont restés dans l'âme du peuple après le triomphe de la Réforme. Ici les autorités les plus compétentes et les moins suspectes sont d'accord pour dire que le protestantisme, en Angleterre, n'est point, comme dans quelques autres pays, une religion presque exclusivement négative; il a « tous les caractères d'une « religion positive, quoique incomplète et souverainement illo- « gique [2]. » Une foi sincère à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ anime la plupart des laïques et beaucoup de ministres de l'Eglise anglicane. Certes, ce n'est point assez : car, selon la juste observation de M. de Montalembert, « que sert de croire au Fils de « Dieu, si l'on ne croit ni à l'autorité, ni aux sacrements qu'il a « institués [3]. » — On ne saurait nier cependant l'influence que cette

[1] Tocqueville. *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 325.

[2] Montalembert. *Avenir politique de l'Angleterre*, t. V des *Œuvres complètes*, p. 370.

[3] T. V, p. 369-370.

croyance doit exercer sur la nation qui y reste fermement attachée.

La décadence de la moralité, au siècle dernier, avait été accompagnée ou plutôt précédée d'une diminution de la foi, dans les hautes classes. Depuis la guerre d'Amérique, une renaissance religieuse a amené une renaissance des mœurs chrétiennes. Les scandales, si nombreux autrefois, dans les rangs les plus élevés, sont devenus de plus en plus rares. Les théories sceptiques des écrivains du dix-huitième siècle ont cessé d'être soutenues ou accueillies avec faveur par l'élite de la société : sauf peut-être dans la population ouvrière des grands centres, la foi et la pratique de la religion ont repris partout leur empire. Cet heureux mouvement s'est un peu ralenti, depuis dix ans, par suite d'un progrès, peut-être trop rapide, de la richesse publique : mais rien n'indique que le mal soit sérieux et durable.

Le clergé anglican n'est pas l'auteur de la renaissance religieuse dont il vient d'être parlé ; mais il en a recueilli le bénéfice. On peut trouver parfois des évêques anglicans moins attachés au salut des âmes qu'au maintien de leurs gros revenus ; mais la grande majorité du clergé est devenue pieuse, charitable et instruite. Plus rapproché du catholicisme que la plupart des autres sectes protestantes, l'anglicanisme leur fournit, chaque année, des recrues prises dans l'élite de ses membres : il faut donc reconnaître que son influence sur les masses est préférable à celle de presque toutes les autres sectes protestantes. Les catholiques anglais le savent bien ; aussi l'un des plus considérables parmi eux, auquel nous demandions un jour s'il désirerait la chute de l'Église établie en Angleterre, n'hésita pas à répondre : « Non, ce serait une grande erreur de croire « que le *disestablishement* de l'Église anglicane ferait les affaires « du catholicisme : il ne profiterait guère qu'aux rationalistes [1]. »

En même temps que les Anglais, instruits par les revers, restauraient chez eux la foi et les mœurs, ils se montraient de moins en moins intolérants à l'égard du catholicisme et des sectes dissidentes : les lois qui écartaient leurs membres du Parlement et des fonctions publiques ont été presque toutes abrogées, et celles qui subsistent encore disparaîtront peu à peu. Cette politique tolérante a produit ses fruits : non-seulement elle a permis au catholicisme de faire, par la seule autorité de son enseignement et de ses exemples, des conquêtes importantes, et d'atteindre au chiffre de près de 1,200,000 membres : mais elle a été avantageuse au protestantisme

[1] Il est inutile de dire que ces observations ne s'appliquent pas à l'Irlande : le maintien de l'Eglise établie dans ce pays presque exclusivement catholique était un abus monstrueux.

même; en effet les dissidents, se montrant parfois supérieurs en science et en vertus aux anglicans, ont provoqué, chez ces derniers, une salutaire émulation et amené ainsi la réforme de bien des abus.

En un mot, grâce à la sagesse actuelle des autorités dirigeantes, la paix religieuse la plus profonde règne en Angleterre, et le christianisme y développe sa bienfaisante influence[1]. Tels sont les traits principaux de la situation religieuse au-delà du détroit : tous ceux qui l'ont étudiée ne peuvent qu'adhérer aux affirmations de M. Le Play.

III

Il est temps d'arriver à l'étude de la famille, de ses traits principaux, des coutumes qui la régissent [2]. M. Le Play a consacré avec raison de longs développements à cette matière ; car en Angleterre plus encore que partout ailleurs, la famille est la pierre angulaire de l'édifice social et politique. La vie privée a conservé chez nos voisins une importance exceptionnelle; la meilleure recommandation pour arriver à la vie publique, c'est l'illustration ancienne ou récente de la famille, l'acquisition ou la bonne administration de la fortune, surtout de la fortune territoriale, le travail, l'accomplissement des devoirs imposés au chef d'une maison ou d'une industrie : voilà les principaux titres qui assurent au futur homme politique les suffrages de ses concitoyens ou la confiance de l'État : le contraire s'est vu parfois, pendant les courtes périodes de corruption, mais en dehors de ces exceptions qui ne détruisent pas la règle, nul candidat n'est dispensé de semblables garanties.

Le trait le plus important, dans la constitution sociale de chaque pays, c'est la loi sur les successions : Tocqueville estimait que les lois de succession étaient celles qui « avaient la plus grande influence dans la marche des affaires humaines ». C'est d'elles en effet que dépend la physionomie si différente des nations. Que la loi oblige ou autorise le père de famille à laisser à l'un seulement de de ses enfants, la totalité, ou la presque totalité de ses biens, on verra bientôt surgir non pas nécessairement une aristocratie telle qu'on la comprend ou qu'on la redoute en France, mais un ensemble

[1] L'année dernière, M. Gladstone a essayé, par ses écrits, de troubler cette paix et de ranimer les passions des protestants contre les catholiques. On sait quel a été l'insuccès de ses efforts.

[2] Livre V de l'ouvrage de M. Le Play.

de familles dont les biens se transmettront de génération en génération, sans se diviser, et chez lesquelles règneront un esprit de famille, des traditions soigneusement conservées. Cet esprit de famille, comme on l'a justement remarqué, *se matérialisera en quelque sorte dans la terre*, dans le domaine patrimonial qui perpétue le nom, les souvenirs, la puissance de la famille, qui est le témoin impérissable du passé, un gage précieux de l'existence à venir [1]. Ces familles auront naturellement une grande autorité, une large part dans la direction des affaires publiques; pour l'accomplissement de cette tâche, chaque génération se conformera le plus souvent aux principes qui dirigeaient ses pères et qu'elle a appris à leur école. En outre les hommes d'Etat, comme les simples chefs de famille, pouvant compter sur l'avenir, ne reculeront pas devant des projets dont l'exécution sera lente et difficile; ils savent qu'ils ont le temps pour eux et que leurs descendants achèveront ou continueront leur œuvre. C'est ainsi que la stabilité dans la famille amènera la stabilité politique.

Tout autre est l'aspect des pays dont la législation prescrit le partage égal ou presque égal entre les enfants; là les domaines, les biens se divisent et se subdivisent incessamment. Si le hasard ou des efforts exceptionnels accumulent de grandes propriétés, une grande fortune sur une seule tête, il suffira d'une ou deux générations pour les détruire : entraînées par un courant irrésistible, la terre, la richesse passent de main en main, sans s'arrêter nulle part : plus de tradition, ni d'esprit de famille; le chef d'une maison aujourd'hui prospère ne retrouve pas les traces de sa famille dans le passé, il n'a pas l'espoir d'en laisser aucune dans l'avenir. Que lui reste-t-il à faire, sinon de songer au présent? Il voit devant lui une ou deux générations, il pense à leur établissement, mais rien de plus. Mêmes phénomènes dans la vie publique : le pouvoir change de mains, comme la fortune : l'homme public d'aujourd'hui sait que l'autorité lui échappera demain et ne lui reviendra plus, ni à lui, ni aux siens. Il peut expédier avec soin les affaires du jour. Mais comment porterait-il plus loin ses regards?

Ces deux tableaux ne sont pas complets sans doute; il serait juste d'ajouter que le partage inégal a ses mauvais côtés, le partage égal ses avantages; nous ne discutons pas ce point; nous indiquons simplement quelques-unes des conséquences, des deux différents régimes successoraux. Ces conséquences, on ne saurait les nier, et on ne saurait contester non plus que si le second de nos deux tableaux reproduit plusieurs traits de la France actuelle, le premier

[1] Tocqueville, *Démocratie en Amérique*, t. Ier, p. 78.

représente assez fidèlement l'Angleterre telle qu'elle se montre à nous depuis dix siècles : tout le reste de ce travail en fournira la preuve.

On sait déjà que le régime successoral apporté par les Anglo-Saxons a poussé de profondes racines dans le sol britannique, et a été assez fort pour étouffer peu à peu celui que d'autres races conquérantes ont tenté d'y implanter. Pour bien connaître le mode de transmission des biens, d'après les coutumes anglo-saxonnes, il faut distinguer selon que le chef de la famille n'a pas laissé ou a laissé un testament.

1° Lorsqu'il n'y a pas de testament, les *immeubles* sont transmis de préférence à l'enfant mâle, ou s'il y en a plusieurs, à l'un des enfants mâles. Comme dans notre droit, les descendants en ligne directe d'un fils décédé représentent leur père. Quant aux *meubles*, un tiers appartient à la veuve, le reste est partagé, par portions égales, entre tous les enfants des deux sexes ou leurs représentants ; s'il n'y a pas de veuve, le tout appartient aux enfants ; s'il n'y a pas d'enfants, la moitié appartient à la veuve, l'autre moitié aux plus proches parents [1].

2° Le chef de la famille laisse presque toujours un testament : dans ce cas, le testament fait loi ; deux restrictions seulement sont imposées au testateur : il ne peut pour ses immeubles faire une substitution à plus de deux degrés, c'est-à-dire désigner successivement plus de deux héritiers de son fils : — S'il fait un legs à quelque œuvre de bien public, la libéralité est soumise à l'autorisation préalable de l'Etat.

Pourvu qu'il respecte ces deux prescriptions, le père de famille est absolument maître de régler, comme il l'entend, sa succession. En fait, le propriétaire d'un domaine rural, le chef d'une entreprise commerciale ou industrielle désignent le plus souvent, parmi leurs enfants, celui qui leur semble le plus digne et le plus capable de continuer leurs travaux ; les autres enfants reçoivent quelques valeurs mobilières, qui constituent, pour les filles, une petite dot, et qui permettent aux fils d'aller s'installer dans les colonies, au Canada, dans l'Inde, ou en Australie, où ils travailleront sans relâche à faire fortune, pour revenir ensuite en Angleterre, et y fonder une nouvelle famille.

Telles sont les coutumes observées depuis dix siècles non pas seulement par l'aristocratie, mais par tous les industriels, bourgeois, commerçants ou propriétaires anglais. Encore une fois, nous savons que ce régime successoral soulève des critiques fort sérieuses, on les

[1] M. Le Play, t. Ier, p. 236.

exposera tout à l'heure; mais ce qu'on ne saurait contester, c'est l'influence qu'il a exercée sur le développement de la puissance anglaise. A mesure que la fortune publique croissait dans ce pays, de nouveaux enrichis achetaient un domaine, faisaient bâtir une vaste usine; conformément à la loi, ils choisissaient, parmi leurs descendants, ceux qui hériteraient du domaine ou de l'atelier de travail et à cette désignation ils ajoutaient une substitution à deux degrés. Cela suffisait pour déposer dans le sein de leur nouvelle famille, le germe de la durée, de la croissance et de la solidité, et pour fonder une tradition permanente dans leurs entreprises d'agriculture, d'industrie ou de commerce. En même temps, ces nouveaux chefs de famille préparaient pour leur pays une nouvelle pépinière d'hommes publics, magistrats, ou fonctionnaires d'élite, capables et indépendants; car on verra plus loin que les fonctions les plus importantes sont presque toujours dévolues aux propriétaires ruraux résidant dans la localité. — C'est ainsi que la liberté testamentaire est depuis si longtemps le palladium de la société anglaise, « le double « boulevard qui l'a défendue jusqu'ici contre l'omnipotence mo- « narchique, et contre les envahissements de la démagogie [1]. »

L'Angleterre doit sa grandeur à cette forte race de propriétaires ruraux, de *Country gentlemen* dont M. de Montalembert a si justement admiré dans la vie privée, comme dans la vie publique, la sereine fierté, l'indépendance respectueuse et satisfaite, le culte du devoir et de la dignité personnelle. Pendant que ses frères se répandent sur tous les points du globe, et tout en faisant leur fortune, augmentent celle de leur patrie, l'héritier reste dans le manoir paternel, à l'ombre des arbres plantés par ses aïeux, se pénètre des exemples de ses pères, travaille sans relâche, comme ils l'ont fait et comme le feront plus tard ses descendants, à accroître l'éclat de sa maison, et la force de l'empire britannique.

On s'explique donc l'attachement que l'immense majorité de la nation anglaise conserve pour le régime successoral anglo-saxon. A diverses reprises, quelques réformateurs ont proposé timidement de modifier, non pas le testament dont l'autorité est universellement respectée, mais certains points de la loi *ab intestat*. Leurs propositions ont toujours été repoussées par le Parlement, et n'ont rencontré dans le public que de rares approbations. Les hommes d'Etat anglais voient tellement dans ce régime successoral le secret de la puissance du pays, que lorsqu'ils voulurent écraser, plus sûrement que par les armes, les résistances de l'Irlande catholique, leur pre-

[1] Montalembert, *Œuvres complètes*, t. V, p. 312.

mier soin fut de décréter le partage forcé entre les descendants des catholiques.

On connaît maintenant le trait saillant que présente chez nos voisins la constitution de la famille. — Quelle influence l'inégalité des partages exerce-t-elle sur le caractère anglais ? — c'est une question intéressante sur laquelle il convient maintenant d'insister.

La mince portion d'héritage que reçoivent la plupart des enfants et en même temps la passion du « *comfort* » qui est universelle en Angleterre, développent chez eux le désir ardent d'acquérir la richesse, fût-ce au prix de labeurs incessants, de fatigues inouïes. Le travail opiniâtre, continu, l'*action utile*, le goût naturel pour l'effort physique et la lutte morale, ces grandes et fortes qualités se retrouvent chez la plupart de nos voisins : interrogez des Anglais, vous serez souvent frappé des travaux et des fatigues qu'ils ont affrontés pour arriver à la fortune. N'en donnons qu'un exemple pris au hasard parmi tous ceux qu'a cités M. Taine : M. W... est le sixième fils d'un petit commerçant ; après avoir reçu une éducation d'ingénieur praticien, il est contraint, à l'âge de dix-huit ans, de se suffire à lui-même ; il trouve d'abord une place d'environ 800 francs par an, en Ecosse. C'était trop peu ; il part pour l'Inde, y installe un phare qu'on lui avait commandé, reçoit 7,500 francs, revient en Angleterre : peu après, il retourne dans l'Inde pour construire un second phare, reçoit 10,000 francs par an, et 2,500 francs de gratification ; rentré en Angleterre, il épouse une jeune fille sans fortune, devient secrétaire d'un grand établissement, avec 15,000 francs de traitement. Ses fonctions l'obligent chaque jour à huit ou dix heures de travail à toute vapeur : rentré chez lui, il collabore à un journal des antiquités grecques ! Il a appris le grec en lisant les Anciens, d'abord dans les traductions, et plus tard, avec l'aide de quelques amis, dans les originaux. Outre ce travail qui lui prend une partie de ses nuits, il a trouvé moyen d'apprendre le français, l'allemand, et la musique ; les seules distractions à ses rudes travaux sont les voyages ; encore les aime-t-il surtout à cause des faits nombreux qu'il observe, des idées neuves qu'il en rapporte. — Être confié de bonne heure à soi-même, travailler énormément, dépenser beaucoup, ne pourvoir à l'avenir que par une assurance sur la vie, mettre ses enfants dans la nécessité de travailler eux-mêmes, mais de travailler utilement grâce à une bonne éducation, « s'approvisionner incessamment de faits et de connaissances positives, se distraire d'une besogne par une autre besogne, se reposer par des voyages ; toujours produire et toujours acquérir, [1] » tel est

[1] Taine, *Notes sur l'Angleterre*.

le vrai spécimen de la vie anglaise. Les mêmes traits se retrouvent à presque tous les degrés de l'échelle sociale. Dans les rangs élevés, l'homme est d'une trempe plus fine, mais sa volonté n'en est que plus incisive et plus âpre ; selon le mot expressif de M. Taine « *c'est le fer qui s'est fait acier.* »

Tout porte en Angleterre le cachet de cette passion pour le travail incessant, en même temps que calme et réfléchi. L'étranger qui aborde en ce pays ne voit autour de lui, dans toutes les sphères de l'activité humaine, qu'efforts redoublés, labeur opiniâtre : nulle autre distraction que les exercices physiques, les joies du foyer, ou les voyages sérieusement faits. L'indolence, le *far niente* sont à peu près inconnus. A part de rares exceptions dans quelques grandes villes, point de jouissances malsaines, point de spectacles immoraux étalés aux regards du public. Sans doute, il y a des oisifs et des corrompus dans ce pays comme partout ailleurs, mais ils donnent rarement, chez eux, le mauvais exemple à leurs compatriotes. Lorsqu'ils veulent « s'amuser » dans le sens qu'on attache chez nous à ce mot, ils viennent à Paris, ou sur quelqu'autre point du continent, mener leur vie inutile et débauchée. Aussi l'envie, la haine sociale sont-elles moins développées en Angleterre que dans beaucoup d'autres pays. L'ouvrier, le prolétaire, pourront s'y plaindre de tel ou tel fait spécial, de tel ou tel patron, mais comment s'élèveraient-ils contre la corruption des classes riches, alors qu'elles mènent presque toujours une existence sévère, ou contre l'oisiveté des « bourgeois, » alors que les « bourgeois » travaillent autant qu'eux?

A côté de ces fortes qualités du caractère anglais, il y a des défauts qu'il convient de signaler. En premier lieu, les habitudes d'épargne n'existent pas dans les familles peu aisées, c'est-à-dire dans une grande partie de la nation. Sans doute l'assurance sur la vie déjà répandue et qui se développe sans cesse en Angleterre, est une combinaison admirable qui permet au père d'envisager l'avenir avec quelque confiance, et, pour le dire en passant, on ne saurait trop désirer que cette institution se propage dans notre pays; mais l'assurance ne remplace pas complétement l'épargne. Quand la fortune est modeste, le besoin du comfort intérieur qui est universellement répandu absorbe, chaque année, la presque totalité des revenus ou des bénéfices. L'étranger qui pénètre dans les petits cottages, occupés par ces familles, voit l'habitation décorée de tapis et de meubles élégants, la table servie avec abondance et luxe ; au premier abord, il sera tenté de plaindre les familles du Continent, qui, avec les mêmes revenus, habiteraient un modeste appartement garni seulement des meubles indispensables, et n'admettraient sur leur table que les mets les plus simples et les moins coûteux. Mais où

conduisent ces habitudes si différentes? Le ménage anglais n'a pour ressource que les produits du travail quotidien, il lui faudra redoubler d'efforts et d'activité pour accroître son aisance. La maladie, la mort prématurée du chef de famille engendreront la gêne, peut-être même la misère. Le ménage français arrivera par l'épargne à l'aisance, à la propriété, par conséquent à l'indépendance, à la sécurité sans cesse croissante pour l'avenir. Malheureusement cette aisance que l'épargne lui procurerait à la longue, il veut trop souvent l'obtenir plus vite par un déplorable moyen, en se privant d'une nombreuse descendance. Les familles anglaises ignorent ces calculs coupables : il faut les en féliciter.

Si, des classes moyennes, on passe aux classes riches, l'avantage, au point de vue des habitudes d'épargne, revient au contraire à l'Angleterre. A ce degré de l'échelle sociale, le *comfort* n'absorbe qu'une faible partie des revenus ou des bénéfices. Le surplus sert à commanditer les entreprises industrielles et commerciales du monde entier, et reçoit une destination aussi utile à la famille qu'au pays. Il n'en est plus de même dans les principaux États du Continent. Là, les exigences de la vanité sont souvent sans bornes, les personnes enrichies dédaigneraient les modestes maisons de Londres et de Liverpool, et se font construire ces somptueux palais qui remplissent Paris, Florence ou Venise : mais par là, elles engagent leurs descendants dans les voies stériles du vice et de l'oisiveté.

Poursuivons l'étude de la famille anglaise. — Avec le système successoral qu'on a exposé plus haut, les jeunes filles ne reçoivent le plus souvent qu'une fort maigre dot. M. Le Play voit à cet état de choses les plus grands avantages : « Les jeunes filles, dit-il, ap-« partenant à des familles égales en vertu, mais inégales en ri-« chesses, peuvent toutes prétendre à faire des mariages à leur gré. « L'opinion condamne sévèrement chez les hommes, comme un acte « d'indélicatesse, la recherche systématique des riches héritières. « Les parents, non moins que leurs filles, pensent que les unions « doivent être fondées sur la communauté des goûts... [1] ». Fort bien ; mais n'y a-t-il pas un revers de la médaille que M. Le Play ne nous signale pas? Ce revers de la médaille, qu'on voit trop souvent en Angleterre, c'est la « chasse aux maris ». Si le jeune homme, en France, cherche, avant tout, un mariage riche, bien des femmes en Angleterre cherchent, avec la même ardeur, un mariage quelconque. Les jeunes filles, lorsqu'elles sont d'un caractère mondain ou vulgaire, usent et abusent de leur liberté pour bien s'établir. Celles qui, grâce à une meilleure éducation, sont plus discrètes et plus ré-

[1] M. Le Play, t. Ier, p. 188.

servées, désirent également le mariage ; mais beaucoup d'entre elles, en voyant les obstacles qui s'opposent à leur établissement, renoncent bientôt à leur rêve, changent de vocation et se retournent vers des travaux de toutes sortes, parfois vers les études les plus abstraites. — Ces résolutions sont fort courageuses sans doute ; mais, avec les idées qui ont cours chez lui, un Français plaindra toujours celles qui sont condamnées à les prendre : de même, lorsqu'il sera admis dans ces intérieurs anglais où l'étranger trouve une si franche et si large hospitalité, pourra-t-il se défendre d'une impression pénible, en voyant, parmi les hôtes de la maison, tant de cadets ou de jeunes filles, condamnés à la gêne et à une existence plus ou moins nomade, pendant que l'héritier de leur famille occupe une haute position ou mène une grande existence dans les domaines paternels ?

Les enfants qui n'ont pu ou voulu s'établir, restent parfois chez leur frère aîné, héritier de la fortune du père. Néanmoins, cet usage si répandu, il y a un siècle, dans les familles de tous les pays où régnait la liberté testamentaire, a, de bonne heure, cessé d'être général en Angleterre, et il devient chaque jour plus rare : l'esprit d'indépendance, inné chez tout Anglais, se prête peu aux exigences d'une semblable cohabitation, aux concessions réciproques qu'exigerait le maintien des bons rapports. Les classes élevées, les premières, ont donné le mauvais exemple. Voulant jouir, sans conflits domestiques, des satisfactions que procure la richesse, elles ont préféré s'isoler dans la vie privée, et installer au dehors, jusqu'à la mort du père, l'héritier marié. Ces mœurs ont été adoptées de proche en proche par les classes riches, vouées au commerce et à l'industrie, puis par la petite bourgeoisie et par les artisans. — Déjà, à la fin du siècle dernier, le contraste de ces habitudes avec celles qui subsistaient encore en France, avait frappé Arthur Young, qui écrivait, pendant son séjour à Paris :

« Quelques-uns des hôtels de Paris sont immenses, par l'habi-
« tude des familles de vivre ensemble, trait caractéristique qui, à
« défaut des autres, m'aurait fait aimer la nation. Quand le fils
« aîné se marie, il amène sa femme dans la maison de son père ; il
« y a un appartement tout prêt pour eux ; si une fille n'épouse pas
« un aîné, son mari est reçu de même dans la famille, ce qui rend
« leur table très-animée... Cela s'accorde avec les manières fran-
« çaises : *en Angleterre, l'échec serait certain, et dans toutes les*
« *classes de la société*. Ne peut-on conjecturer, avec de grandes
« chances de certitude, que la nation chez laquelle cela réussit est
« celle qui a le meilleur caractère. »

Ces habitudes se sont sans doute bien mal conservées chez nous :

cependant, nous sommes restés, au point de vue de la sociabilité, bien supérieurs aux Anglais. — Aujourd'hui plus que jamais, chez nos voisins, les enfants se dispersent dès qu'ils sont grands, et les parents, vieillis et attristés, restent seuls au foyer, naguère encore si animé. L'isolement devient ainsi, à une certaine époque, le fléau d'une famille anglaise; on en voit à chaque instant la preuve. Au début de ses voyages en Angleterre, M. Le Play avait trouvé une bienveillante hospitalité chez un chef de famille déjà âgé : lorsqu'il lui dit adieu, il reçut de lui ce dernier conseil : « Jeune homme, « mariez-vous tard, afin de ne pas rester, dans votre vieillesse, « *aussi isolé que je le suis maintenant.* »

Une autre cause qui menace, si elle se développe, de porter une atteinte bien plus grave à la famille anglaise, c'est le divorce. Une loi de 1857 a institué une haute cour de justice chargée de prononcer le divorce. Jusqu'à présent, cette concession n'a pas entraîné de graves abus; elle est toutefois un symptôme de décadence des mœurs qui ne saurait trop préoccuper les principaux hommes de bien, les « autorités sociales », comme les appelle M. Le Play. Plus de famille prospère et de société stable, dès qu'on cesse de respecter le principe supérieur de l'indissolubilité du mariage.

On n'a laissé dans l'ombre aucun des vices, au moins des vices saillants, que présente la constitution de la famille anglaise. Là où ces défauts ne se rencontrent pas, où l'union est profonde entre les parents, où les enfants encore jeunes peuplent et animent le foyer, le tableau de la famille a un charme incomparable.

L'Anglais cherche de bonne heure à se marier, et, dès qu'il est établi, rien ne lui est plus cher que le « home » qu'il a fondé et qu'égaient bien vite de nombreux « babies. » Dans les villes, même les plus importantes, Londres, Liverpool, Glasgow, etc., etc., les maisons ne ressemblent pas à ces vastes phalanstères de Paris, où logent vingt ménages différents, et où tous les domestiques, hommes et femmes, sont entassés, au grand détriment de la moralité, dans les cellules du dernier étage. La séparation des foyers est absolue : chaque ménage est propriétaire ou locataire d'une petite maison distincte [1]. C'est à cette condition seulement que le chef de famille se sent *chez lui*, libre d'exercer sans entraves l'autorité et de remplir les devoirs que Dieu et la loi lui ont attribués.

[1] Il convient d'ajouter que ceux qui ont des maisons à louer, ne cherchent pas à en augmenter sans cesse le prix de location, au risque de changer sans cesse de locataires. Ils préfèrent conserver longtemps, grâce à des prétentions modérées, les mêmes familles dont plusieurs générations vivent et meurent ainsi dans le même logis.

L'amour du foyer exerce son influence bienfaisante dans tous les rangs de la société, mais surtout dans les classes moyennes qui, moins absorbées que les hautes classes par les préoccupations de la vie publique, voient, dans les joies de la famille la meilleure diversion à leurs travaux. Dans ce milieu social, l'exercice d'une profession traditionnelle est une source certaine de considération; le travail que cette profession exige est régulier et assidu, mais, en général, exempt de grands soucis. Tandis que le jeune commerçant français est assailli de préoccupations, s'il fonde un nouvel établissement, ou accablé de charges, s'il veut acheter l'atelier paternel, le jeune Anglais, associé dès l'époque de son mariage, au commerce de son père, peut travailler avec une ardeur calme, et le soir, après son labeur quotidien, il a assez de liberté d'esprit pour jouir du repos et du bonheur domestiques dans ce foyer où il a accumulé pour les siens et pour lui tout le comfort, tous les agréments que lui permet sa fortune. Le bonheur dans la famille, voilà le rêve de tout Anglais, le tableau excellent et moral que la littérature anglaise, si différente de nos malsaines publications, met sans cesse sous les yeux du jeune homme.

Ce qu'on vient de dire à propos de la famille serait incomplet, si l'on n'ajoutait quelques mots sur l'éducation de la jeunesse.

Les Anglais ne cherchent pas à donner au jeune homme, pendant son séjour dans les écoles, un enseignement littéraire et scientifique complet; ils estiment que l'instruction se prolonge bien au-delà de la jeunesse, et que l'essentiel est de former le caractère de l'étudiant, de l'armer de bonne heure pour les luttes de la vie, de lui donner l'activité, le sang-froid, la persévérance, en un mot les fortes qualités qui plus tard, dans toutes les carrières et dans toutes les positions sociales, lui assureront un des premiers rangs. Aux yeux de nos voisins, les études théoriques ne sont pas à dédaigner, loin de là; mais la pratique de la vie doit, de très-bonne heure, marcher de pair avec elles : voilà l'idée-mère de leur système d'éducation [1].

C'est ainsi que la plupart des Anglais condamnent les *écoles professionnelles*, qui prétendent classer tout d'abord à un rang élevé dans la hiérarchie du travail, des jeunes gens étrangers à la pratique des ateliers; ils encouragent, au contraire, les enseignements spéciaux en faveur des jeunes gens qui apprennent un art manuel dans un atelier ou un art libéral auprès d'un maître. En effet, disent-ils, l'initiation aux sciences exactes, aux procédés généraux

[1] M. Le Play, t. Ier, p. 200.

des arts, n'accroît la valeur des hommes que s'ils se sont attachés au côté pratique de leur carrière [1].

Les écoles primaires étaient, jusqu'en 1868, laissées sous le patronage des localités, des particuliers éminents, ou des corporations de bien public : la plupart du temps, elles étaient dirigées par les ministres des différents cultes. *Le Réform act* de 1860 et une loi de 1850 ont décidé que, dans tous les districts où l'instruction n'est pas satisfaisante, le département de l'éducation adressera aux pouvoirs locaux une sorte de mise en demeure, et, si ces pouvoirs restent inactifs pendant six mois, instituera un *Conseil scolaire* chargé de créer et de diriger, sous la haute surveillance de l'Etat, des *Ecoles publiques élémentaires*. Ces écoles reçoivent des subventions de l'Etat; leur enseignement est exclusivement laïque; le conseil scolaire règle la question de gratuité et peut contraindre les parents, sous diverses pénalités, à envoyer leurs enfants, soit à l'école qu'il a fondée, soit à toute autre école. Il y a là plusieurs innovations — notamment à propos de l'enseignement laïque — dont l'expérience démontrera les dangers. Remarquons toutefois, dans les dispositions de ces nouvelles lois, des traces de la prudence habituelle des Anglais. Rien n'est modifié à l'état des choses antérieur, dans tous les districts où l'instruction paraît suffisamment répandue. Dans les autres districts, l'Etat ne se substitue aux autorités locales qu'après les avoir mises en demeure, et avoir constaté pendant six mois leur mauvais vouloir; enfin, les conseils scolaires qu'il institue, dans ce cas, sont composés de membres élus par les principaux contribuables de la localité : ces membres agiront toujours avec plus de circonspection qu'un conseil scolaire étranger au district.

L'éducation secondaire, destinée aux jeunes gens des familles aisées, est donnée dans de vastes colléges, indépendants de l'Etat dont ils ne reçoivent rien, et gérés par des corporations puissantes et riches. Ils sont entourés de vastes prairies, avec de magnifiques arbres, placés assez loin des grandes villes, au milieu des saines influences de la vie rurale. En dehors du temps des classes, les enfants peuvent se répandre dans la campagne voisine, régler à leur gré l'emploi de leur temps : ils n'abusent que rarement de cette liberté, si étrange à nos yeux. Quel contraste entre cette vie et celle du collégien français, cloîtré dans nos casernes universitaires ! Au moyen de cette liberté qu'on lui laisse, l'adolescent commence de bonne heure l'apprentissage de la vie : quand il sortira du collége,

[1] *Ibid.*

il saura déjà, au moins dans une certaine mesure, prendre une décision, se gouverner et agir.

Il partira alors pour Oxford ou Cambridge, afin d'y recevoir l'enseignement supérieur. C'est ici que le contraste avec la France devient le plus frappant. Chez nous, quand l'adolescent sort du collége et vient à Paris, pour ses études de droit ou de médecine, une véritable révolution s'opère dans son existence : de l'extrême dépendance, il passe brusquement à l'extrême liberté : il n'a jamais appris à agir, et, du jour au lendemain, il devient maître de toutes ses actions : il ignore absolument la marche de la société, et il y est lancé subitement, sans surveillance et sans frein ! Est-il étonnant qu'étourdi par le changement d'air, grisé par cette liberté inconnue, il tombe si souvent? Chez les Anglais, pas plus de révolutions dans la vie du jeune homme que dans celle de la nation. Si l'écolier est plus libre, l'étudiant anglais est moins libre que chez nous : Il doit demeurer dans de grands établissements appelés *colléges*, où une certaine surveillance est exercée sur lui. Ajoutons que dans ces colléges, tout contribue à lui inspirer le respect de l'autorité légale, de la tradition, et des institutions de la vieille Angleterre. Enfin, Oxford et Cambridge sont de petites villes, qui n'offrent aux jeunes gens aucune des tentations d'une grande capitale, avec les commodités de l'*incognito*. Pendant les vacances, les voyages, souvent lointains, ajoutent à l'expérience et aux connaissances de l'étudiant, et lui donnent comme une maturité précoce. Lorsqu'à sa sortie de l'Université, le jeune homme jouira d'une indépendance absolue, il y aura été si bien préparé qu'il sera devenu digne de la supporter.

Sans doute, on trouverait dans le régime des colléges ou des universités anglaises, plus d'un détail à critiquer : les exercices physiques absorbent parfois une part trop forte et l'étude une part trop modeste de la journée de l'adolescent : les dépenses faites, surtout par l'étudiant d'Oxford ou de Cambridge, sont excessives ; dans les colléges, l'autorité des élèves âgés sur les plus jeunes est souvent tyrannique, etc., etc. Mais n'est-il pas évident que dans l'éducation anglaise, le bien domine le mal, et que le jeune homme qui a reçu cette éducation en ressent toute sa vie les effets? Il est peut-être moins savant que certains étudiants français ; mais il peut fournir à son pays, dans toutes les carrières où il sera appelé, un serviteur plus expérimenté, plus sage et par conséquent plus utile.

IV

Après l'organisation de la famille, M. Le Play décrit celle du travail. Chez tous les peuples voués à l'industrie, le régime actuel du travail peut donner lieu à de graves critiques; mais nulle part ses défauts ne sont plus saillants qu'en Angleterre.

Jusqu'à la naissance de la grande industrie, l'organisation du travail était à peu près la même chez toutes les nations civilisées : les engagements forcés des ouvriers à l'égard du patron avaient presque totalement disparu avec le moyen âge ; mais le patron conservait toujours les hommes qu'il s'était une fois attachés, pourvu qu'ils respectassent certaines règles nécessaires au bon ordre des ateliers. Il continuait à remplir envers eux toutes les obligations de direction morale et d'assistance matérielle que les anciennes coutumes lui imposaient. Il ne prenait de nouveaux ouvriers que si ses ressources lui permettaient d'assurer leur bien-être, et, de concert avec les parents, il procurait, autant que possible, un établissement avantageux aux jeunes générations qu'il ne pouvait conserver dans son atelier.

Vers le commencement de ce siècle, l'emploi de la vapeur dans les manufactures, le prodigieux développement qui en résulta dans toutes les branches de l'industrie, bouleversèrent d'une manière aussi brusque que profonde, toutes les conditions du travail.

Entre patrons et ouvriers, les rapports sont devenus instables. Si de fortes commandes nécessitent de nouveaux bras, le patron débauche aussitôt, par l'appât de hauts salaires, les ouvriers qui avaient jusqu'alors trouvé dans d'autres établissements, un sort moins brillant, mais plus sûr. Dès que le travail se ralentit, il les congédie sans scrupule, les laissant d'autant plus misérables que leurs gros salaires leur avaient fait contracter plus de besoins et d'habitudes de dépense. Aussi, ces malheureux ouvriers vont-ils bien vite grossir les rangs des classes indigentes et irritées. — Sans doute, sous ce régime nouveau, les individus d'une grande énergie et de facultés remarquables s'élèvent rapidement ; mais les hommes de moindre valeur, — et ils forment la grande majorité, — sont sans cesse exposés à tomber infiniment plus bas que sous le régime précédent.

Les maux qu'on vient de signaler ne pouvaient manquer de sévir, en Angleterre plus que partout ailleurs. D'abord l'importance des mines de houille, l'abondance des capitaux et le génie des affaires qui distingue les Anglo-Saxons ont amené, dans ce pays, un déve-

loppement exceptionnel de l'industrie. En outre, il s'y est formé une école d'économistes qui ont posé en principe que l'élévation ou la baisse des salaires, l'activité ou le chômage des ateliers devaient être réglés par une seule loi, celle de l'offre et de la demande. Ces économistes ont bientôt trouvé des disciples parmi les patrons oublieux de leurs devoirs : comment ces derniers ne se seraient-ils pas montrés partisans d'un principe qui leur permettait, le jour où les commandes faisaient défaut, de ne plus compromettre les bénéfices acquis, en continuant d'occuper et d'assister leurs ouvriers? Si nous ajoutons qu'en Angleterre, un grand nombre de travaux et d'industries sont aux mains d'immenses sociétés par actions, dont les gérants ne peuvent, dans les rapports avec les ouvriers, remplacer un patron ordinaire, nous aurons rappelé les principales causes qui, malgré l'accroissement des salaires, malgré le développement de l'industrie et du commerce, ont engendré le fléau du paupérisme, amené tant de grèves et de luttes redoutables entre le capital et le travail. Ces luttes eussent été plus terribles encore, sans les efforts faits par les meilleurs citoyens pour réconcilier les adversaires, et aussi sans le respect de la légalité et les principes religieux qui se sont conservés parmi beaucoup d'ouvriers anglais[1].

Ce n'est pas seulement dans les villes et les ateliers, c'est aussi dans les campagnes de certains comtés que le mal s'est fait sentir. On sait déjà que les grands propriétaires n'ont cessé d'étendre leurs domaines; ils ont dépeuplé en partie les campagnes et détruit cette race de paysans-propriétaires qui pendant de longs siècles avait tant contribué à la prospérité et à la stabilité de l'Angleterre. Souvent, au lieu de cultiver eux-mêmes leurs domaines, ils les ont loués pour de longues périodes à des fermiers qui occupent chaque année, pendant plusieurs mois, une véritable armée d'ouvriers agricoles. Des grèves récentes ont éclaté parmi eux, et se sont prolongées d'une façon inquiétante, tandis que la paix continuait à régner par-

[1] Malgré des apparences contraires, la persistance des sentiments religieux chez un grand nombre d'ouvriers anglais est incontestable : nous en avons été plusieurs fois témoin. Ainsi, l'année dernière, nous traversions, à l'heure de la sortie des ateliers, le principal quartier ouvrier d'une grande ville du Royaume-Uni. La population ouvrière qui remplissait la rue semblait, au premier aspect, plus vicieuse et plus dégradée que celle de nos faubourgs. Pendant que nous l'observions, un de ces prédicateurs ambulants qui sont communs en Angleterre et surtout en Ecosse, monta sur une table et pendant plus d'une demi-heure parla de la nécessité de faire son salut. La foule l'écouta jusqu'au bout, avec la plus grande attention, et pas un auditeur ne laissa échapper un murmure ou une simple marque d'incrédulité. Si un orateur essayait de prononcer un discours semblable dans les rues de Belleville ou de Charonne, comment serait-il accueilli?

tout où les propriétaires veillent personnellement au bien-être de de leurs ouvriers.

Comment nos voisins ont-ils tenté de remédier aux maux qui viennent d'être signalés?

Des publicistes ont cru que les moyens économiques seraient suffisants. Certains patrons les ont écoutés, et ont fait, dans cette voie, de nombreux essais de réformes. Il nous suffira de rappeler les sociétés coopératives, le système de la participation aux bénéfices qui a été introduit notamment dans les houillères de MM. Briggs et Ce, et dans l'usine métallurgique de MM. Fox, Head et Ce. Il faut lire, dans l'ouvrage de M. le comte de Paris[1], le détail de toutes ces tentatives. Rien n'a été négligé pour en assurer le succès. Loin de nous la pensée de méconnaître les intentions de ceux qui ont fait l'essai de ces réformes économiques. Les systèmes qu'on vient de rappeler ont parfois mis un certain capital aux mains de quelques ouvriers, ou apaisé de longs différents entre eux et les patrons. Mais, il faut bien le dire, l'expérience a prouvé que de semblables moyens ne pouvaient réussir que dans des cas tout à fait exceptionnels. La participation aux bénéfices n'a pu être appliquée avec succès que dans quelques industries très-limitées, et sous des conditions difficiles à réunir. Les sociétés coopératives n'ont prospéré qu'entre un petit nombre d'associés, également actifs et intelligents, et surtout lorsqu'un gérant, fort capable et dévoué au succès de l'œuvre, prenait la direction de l'entreprise, se transformant ainsi en un véritable patron. En d'autres termes, la coopération n'a guère réussi qu'en se dépouillant de tous ses caractères principaux.

Une autre tentative a été faite dans le but spécial de trancher les difficultés entre patrons et ouvriers : on veut parler de l'institution des *conseils d'arbitres* auxquels un acte récent du Parlement anglais a reconnu l'autorité de véritables tribunaux, toutes les fois que leur intervention était acceptée par les parties. Ici, encore, nous ne contesterons aucun des services que ces conseils d'arbitres ont pu ou pourront rendre à l'industrie anglaise ; mais il est évident qu'ils ne sauraient remédier à beaucoup des maux produits par le régime actuel de l'industrie, par exemple, à la cessation du travail résultant du ralentissement subit des commandes ou du défaut de débouchés pour la vente des produits déjà fabriqués. Ajoutons que les ouvriers ou les patrons refusent souvent de porter leur querelle devant un conseil d'arbitres. Enfin l'ardeur avec laquelle bon nombre d'ouvriers anglais demandent déjà la réforme, en leur faveur, de l'*act* récent du Parlement, les prétentions excessives

[1] *De la situation des ouvriers en Angleterre.* — Paris, 1873.

qu'ils émettent, menacent de compromettre cette institution naissante.

La meilleure réforme pour rétablir la paix sociale dans l'atelier et préserver l'ouvrier des souffrances occasionnées par l'interruption subite du travail, est le retour aux engagements à longue durée entre patrons et ouvriers. Personne ne peut songer à rétablir les engagements forcés, comme au moyen âge. Ce que M. Le Play réclame, ce sont les *engagements volontaires permanents;* peut-être va-t-il encore trop loin : l'idée de permanence fait peur à notre époque de changements continuels. Il suffirait, croyons-nous, que ces engagements eûssent une grande durée pour produire de bons effets; ils garantiraient le patron contre les dommages résultant d'une grève imprévue, l'ouvrier contre la cessation subite du travail. L'un et l'autre apprendraient à se mieux connaître, à se mieux apprécier. A l'expiration du contrat, ils seraient portés à le renouveler, et, dans un grand nombre de cas au moins, on arriverait peu à peu à cette permanence de rapports dont M. Le Play fait si bien ressortir les avantages. Sans doute, à certains moments, par exemple lorsque les commandes diminuent, ce régime des engagements à longue durée peut obliger les patrons à des sacrifices assez lourds : mais si les bénéfices sont parfois moins élevés, ils seront toujours plus assurés, et les chefs d'ateliers auront en outre la paix, la sécurité du lendemain, biens précieux qu'ils ne connaissent plus guère aujourd'hui.

Un nombre sans cesse croissant de patrons anglais ont déjà compris ces vérités, et se sont efforcés de les appliquer, au moins dans une certaine mesure. Dans les mines du nord de l'Angleterre, par exemple, on a cherché à introduire, à la place des engagements hebdomadaires, des contrats qui assurent à l'ouvrier, pendant un assez long terme, un minimum de salaires. De même, plusieurs industriels de Wolverhampton, et presque tous les maîtres de forges de cette région fixent les salaires, les premiers pour une durée d'un an, les seconds pour trois mois seulement.

A côté de ces premiers efforts, encore incomplets, des industriels, il faut citer ceux que font les associations pour remédier aux maux actuels.

Les associations de tout genre sont innombrables en Angleterre : — les unes ont pour objet de secourir les pauvres; leur activité est grande, mais ralentie cependant par l'assistance *légale* accordée aux indigents anglais : M. Le Play qui signale fort bien les inconvénients de la taxe des pauvres, aurait pu ajouter aussi que l'habitude, prise par le riche, de ne pas visiter lui-même le pauvre, et de lui faire parvenir des secours par un intermédiaire salarié, enlève

à l'assistance des indigents une partie des bons résultats qu'elle produit chez nous. — D'autres associations s'appliquent à tarir, par des moyens préventifs, les sources de la pauvreté; telles sont, parmi les meilleures, les assurances sur la vie, si nombreuses en Angleterre, les caisses d'épargne et les *Land-Societies*. — D'autres associations sont fondées, dans l'intérêt de la classe ouvrière, *par les ouvriers eux-mêmes*. Aujourd'hui les *Trades-Unions* sont de beaucoup les plus importantes parmi ces sociétés. Constituées d'abord comme sociétés de secours mutuels, elles sont peu à peu intervenues dans les rapports entre patrons et ouvriers, et, s'écartant de leur modération primitive, elles sont devenues l'instrument des coalitions et le soutien des grèves. Le Parlement, par des *acts* de 1871, a reconnu aux *Trades-Union* l'existence légale, mais il a maintenu les pénalités contre tout acte de violence, et contre toute tentative faite pour empêcher l'offre ou l'acceptation d'ouvrage, pour forcer les patrons ou les ouvriers à entrer dans une *Union* ou à payer une amende.

Une autre catégorie d'associations comprend celles qui s'attaquent à l'ignorance et au vice : elles sont, en général, présidées par des hommes qui, ayant acquis le savoir, la richesse et la puissance, se plaisent à relever, du niveau où ils sont tombés, les faibles ou les dégradés. Quelques-unes d'entre elles, au lieu de s'enfermer dans telle ou telle ville, tiennent chaque année des assises auxquelles se rendent non-seulement les membres indigènes et étrangers, mais leurs familles : les séances sont consacrées à la discussion des travaux accomplis pendant l'année précédente, et à l'examen des résultats obtenus. — Encouragées par les mœurs, les traditions et la loi, ces sociétés contribuent à donner à la nation anglaise la qualité qui la distingue éminemment : l'aptitude à repousser la corruption et à faire les réformes nécessaires [1].

Les réunions sont comme les associations, un moyen qu'emploient fréquemment les Anglais pour propager les idées saines jusque dans les classes les moins lettrées. Les hommes les plus distingués, ceux qui semblent le plus absorbés par la pratique des affaires, considèrent comme un devoir d'y prendre la parole, afin de faire prévaloir la vérité, et, en donnant aux discussions un caractère pratique, ils écartent de ces réunions les orateurs de profession qui cherchent dans les violences de langage ou dans l'enseignement des sophismes, une facile, mais dangereuse popularité.

Parmi les institutions qui s'attaquent aux vices de la constitution sociale, on ne saurait oublier la presse. Assurément, tout n'est pas

[1] V. M. Le Play, p. 267 à 280.

irréprochable dans les feuilles anglaises ; mais on n'est que juste, en disant que fort souvent les principaux journaux du pays se montrent les auxiliaires dévoués des notabilités qui veulent éclairer l'opinion. Quand en sera-t-il ainsi en France?

Telles sont les principales institutions qui combattent le mal, partout où il se manifeste. Les Anglais ont le droit d'envisager l'avenir avec une certaine confiance quand, en présence des forces qui travaillent à ébranler l'édifice social, ils en voient tant d'autres, plus puissantes et aussi actives, qui s'efforcent de le maintenir et de le consolider!

V

Avec le second volume de M. Le Play, nous quittons le domaine de la vie privée, pour entrer dans celui de la vie *publique*.

L'auteur a décrit, avec une minutieuse exactitude, l'organisation et les attributions des différents pouvoirs placés à la tête de la paroisse, du comté, de la province et de l'Etat. Cette partie de son ouvrage est un véritable manuel des institutions politiques et administratives de l'Angleterre, manuel à la fois si précis et si complet qu'on ne saurait trop le recommander à ceux qui veulent bien connaître tous les rouages de la constitution britannique. Il est impossible évidemment d'entrer ici dans tous ces détails : il suffira d'insister brièvement sur quelques-uns des points qui appellent plus spécialement l'approbation ou la critique.

Aucun autre pays n'a fait, mieux que l'Angleterre, la distinction si logique entre le gouvernement local et le gouvernement de la province ou de l'Etat. Dans le domaine du gouvernement local, les intérêts publics peuvent être appréciés et dirigés avec fruit par presque tous les citoyens, qui, selon le mot de M. Le Play, « les « touchent, pour ainsi dire, personnellement, en conduisant leurs « affaires privées : » presque tous s'occupent donc du gouvernement local en Angleterre. On réserve, au contraire, à l'élite des citoyens le gouvernement de la province et de l'Etat qui règle des intérêts plus éloignés dont la connaissance réclame plus de lumières et plus d'expérience.

Parlons d'abord du gouvernement local.

La paroisse est l'unité politique en Angleterre : le *Vestry* ou réunion des habitants qui payent les taxes de la paroisse est, encore aujourd'hui, souverain pour le culte, les cimetières, la charité, etc. Mais ses attributions tendent à diminuer et se rattachent de plus en plus à l'*Union* ou groupe de paroisses : l'*Union* est chargée spécia-

lement du service des routes et surtout de celui des pauvres; chaque *Union* doit entretenir, dans l'intérêt des pauvres, un *Workhouse* que dirige une commission élue par les propriétaires fonciers qui payent la taxe des pauvres. On a déjà signalé les inconvénients de cette assistance légale des pauvres : elle consacre la séparation entre deux classes qui devraient rester intimement unies, et pousse un grand nombre de personnes aisées à se décharger sur le *Workhouse* de leurs devoirs envers l'indigent.

Au-dessus de la paroisse et de l'*Union*, vient le *Comté*, dirigé par le *sheriff*, magistrat et gardien de la paix, choisi par la Reine sur la présentation des juges des assises : il doit être pris parmi les grands propriétaires du comté et est tenu d'exercer gratuitement sa charge pendant une année. Le *lord-lieutenant* est le gouverneur militaire du comté; il est nommé à vie et gratuitement par la Reine, et il doit, comme le sheriff, être un grand propriétaire. Les *magistrates* ou *justices-of-peace* ont, dans le comté, des attributions à la fois judiciaires et administratives : ils se réunissent en petites et grandes sessions; fonctionnaires gratuits, ils sont, eux aussi, choisis par le souverain parmi les grands propriétaires, nommés à vie mais révocables. Le *jury* composé de presque tous les citoyens : des juges en très-petit nombre complètent l'ordre judiciaire du comté.

Au premier abord ce système parait singulièrement vicieux. Quoi ! pas de corps électifs à la tête du comté? Les dépositaires de l'autorité dans le comté sont nommés par le chef de l'Etat et cumulent entre leurs mains les fonctions judiciaires et administratives ! Où sont donc les garanties pour les administrés ? Ces garanties existent, elles sont fort grandes; elles résident dans l'obligation de choisir le *sheriff*, comme le *lord-lieutenant*, comme les *magistrates*, *parmi les grands propriétaires du comté*. Quant on sait quelle considération entoure les grands propriétaires, comment ceux-ci comprennent et exercent les devoirs attachés à la qualité de propriétaires, on ne peut douter que le comté soit presque toujours administré par les hommes les plus capables, les plus dévoués à ses intérêts, par ceux que les habitants, s'ils eussent été appelés à faire une élection, auraient spontanément placés à leur tête.

Ajoutons que l'exercice du pouvoir judiciaire par ces grands propriétaires, et des fonctions de juré par presque tous les pères de famille, a pour résultat de répandre, dans tous les rangs de la hiérarchie sociale, les sentiments du droit et la responsabilité : les magistrats salariés, bien que recrutés avec toutes garanties, sont peu nombreux et n'exercent que les hautes fonctions. On s'explique ainsi qu'en Angleterre, les coutumes et les franchises locales aient trouvé dans les légistes des défenseurs plutôt que des adversaires.

Un dernier trait mérite d'être relevé. C'est la situation particulière faite aux villes importantes. Ces cités et leur banlieue, dirigées par un conseil municipal électif, ont une administration entièrement distincte de celle du comté ; chacune d'elles, suivant le mot de M. Le Play, « constitue une sorte d'île urbaine dans le territoire du comté. » Grâce à ce système, les villes qui, en Angleterre comme partout ailleurs, contiennent des éléments nombreux de corruption, exercent autour d'elles une influence bien moins délétère que dans les pays où elles dominent les campagnes.

Arrivons au gouvernement de la province et de l'Etat.

Les institutions *provinciales* sont celles qui sont régies par des coutumes différentes dans chacune des trois provinces d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Ces institutions se rattachent surtout à la justice, à l'enseignement supérieur et aux contrôles de la vie locale.

Au sommet de l'édifice, le *Gouvernement central* se compose du *Pouvoir législatif* et du *Pouvoir exécutif*. Le Pouvoir législatif appartient au souverain et aux deux chambres : la Chambre des communes nommée à l'élection et la Chambre des lords dont les membres sont les uns héréditaires, les autres nommés à vie par le chef de l'Etat, d'autres pairs de droit en vertu des fonctions qu'ils exercent. Le pouvoir exécutif est exercé par le souverain, assisté de ses conseils, de son cabinet des ministres qui reste en fonctions tant qu'il conserve la confiance du Parlement. Ainsi que le fait observer M. Le Play, un ministre anglais ne s'absorbe point dans l'expédition journalière des affaires courantes, il tient à conserver la liberté d'esprit nécessaire pour seconder le chef du cabinet dans sa tâche politique, pour améliorer les services et repousser les abus. Il délègue la signature des décisions aux nombreux chefs de service qui en dirigent effectivement la rédaction, et il n'intervient que lorsque la paix cesse de régner dans les bureaux de ces fonctionnaires ou dans leurs rapports avec le public. S'ils ont une grande liberté d'action, les chefs de service ont aussi une grande responsabilité personnelle devant les ministres et devant l'opinion, dont ils doivent s'efforcer de mériter et de conserver les suffrages. — Ces détails suffisent pour montrer la profonde différence entre notre organisation des divers services ministériels et celle de nos voisins.

VI

Après avoir étudié, dans l'ouvrage de M. Le Play, tous les rouages de la constitution anglaise, le lecteur se demande naturellement comment depuis tant de siècles, cette vaste machine peut marcher d'un

mouvement continu, régulier, sans être arrêtée par aucune secousse, ni brisée par aucun accident. — Cette question qui a déjà reçu, dans le cours de ce travail, quelques réponses partielles, mérite d'attirer une dernière fois l'attention.

Ce qui frappe d'abord l'esprit quand on examine les institutions anglaises, c'est le soin avec lequel l'Etat a toujours laissé les premiers rôles à l'individu et à la famille, puis aux associations, et n'a pris leur place que quand son action était absolument nécessaire. Quelques exceptions à cette règle ont pu être faites à *titre provisoire*, surtout dans ces dernières années; mais le principe n'en subsiste pas moins, et il est excellent.

Un autre trait, non moins remarquable, de la constitution britannique, c'est l'habileté avec laquelle elle combine les divers principes de la souveraineté, en conjurant les excès de chacun : la démocratie domine dans la paroisse, l'aristocratie dans le comté et la province, la monarchie dans le gouvernement central; mais cette monarchie est tempérée par l'action des autres principes de souveraineté.

N'est-il pas plus vrai de dire qu'il y a partout influence prépondérante de l'aristocratie? se demanderont beaucoup de gens, frappés du prestige qu'ont conservé quelques vieilles et illustres familles dont les membres siégent dans la Chambre des lords et remplissent des fonctions importantes dans le gouvernement local. — Il est certain que l'aristocratie anglaise joue un rôle encore important, bien que diminué; mais il faut savoir, avant tout, ce que c'est que l'aristocratie. — L'aristocratie anglaise n'est point un corps *privilégié*, comme ceux que les révolutions ont renversés sur le continent; elle n'est exempte d'aucune taxe, paye autant d'impôts et supporte même plus de charges que les autres classes. Elle n'est pas non plus comme en tant d'autres pays, un corps *fermé*. C'est une grande erreur que de prendre pour l'aristocratie anglaise les quelques centaines de familles qui ont le titre de *Lord* et dont les chefs siégent à la Chambre des pairs. Ce n'est là que la tête de l'aristocratie : le corps est autrement vaste ; personne ne doit désespérer de s'y rattacher. Tout homme qui s'est distingué par ses talents et qui a fait fortune dans l'industrie ou dans le commerce, au barreau, dans la médecine ou dans tout autre art, cherche à devenir et devient sans peine propriétaire foncier : dès qu'il possède un domaine, il en assure par son testament, la transmission intégrale à un de ses enfants et fonde ainsi une famille, une « maison. » Bientôt il prendra part au gouvernement local du pays et verra son influence croître avec ses services : au bout d'une génération au plus, cette famille nouvelle sera admise sur le pied d'une parité complète avec les plus anciennes familles du pays. On conçoit

que l'aristocratie soulève peu de jalousies dans un pays où tous ceux qui s'enrichissent et deviennent propriétaires fonciers peuvent entrer dans ses rangs : « Personne n'a suffisamment vanté, dit à ce propos M. de Montalembert, l'admirable mécanisme par lequel la pairie ouvre ses rangs et les vide, attire à elle les grandes notabilités de la politique et de la magistrature, de l'armée et du monde financier, sans aucun souci de leur origine plus ou moins populaire, et en même temps refoule dans le gros de la nation toutes ses branches collatérales qui, à partir des fils aînés de tout pair d'Angleterre, demeurent confondues avec le reste des citoyens, sans aucun titre, sans aucune marque distinctive. Ce mouvement de va-et-vient qui introduit sans cesse dans les rangs suprêmes de l'aristocratie des éléments jeunes et vigoureux et qui la débarrasse des éléments superflus et inutiles, qui établit comme une *sorte de roulement permanent entre la nation et la pairie*, est l'œuvre, non d'aucun législateur, mais de l'instinct social et politique de ce pays [1]. »

L'aristocratie anglaise est en relations perpétuelles, en communion intime avec le reste de la nation : elle connaît ses besoins, ses tendances, ses passions, et reste populaire en travaillant, dans la limite du juste et du possible, à les satisfaire.

Ainsi, la vraie classe dirigeante en Angleterre, ce n'est pas la « noblesse, » dans le sens où nous prenons ce mot, c'est la *Gentry*, c'est-à-dire ces milliers de familles qui possèdent la propriété foncière, et, en vertu de cette propriété, administrent le pays. On a dit avec raison que la suppression de la Chambre des pairs bouleverserait sans doute l'économie extérieure de la constitution anglaise, mais ne détruirait pas son essence : le caractère de la nation resterait aristocratique; les hommes que l'opinion publique continuerait d'appeler aux postes importants, ce serait, comme aujourd'hui, les *gentlemen*.

Les *gentlemen*, voilà la vraie autorité qui gouverne l'Angleterre avec l'assentiment du pays tout entier. Puisque leur importance est si grande, traçons brièvement le portrait du gentleman et les qualités exigées de lui.

Il faut d'abord qu'il ait pu recevoir l'éducation donnée aux classes élevées de la société. Le gouvernement de la chose publique est, sans contredit, la plus difficile et la plus grave de toutes les fonctions. Les Anglais estiment donc qu'une éducation spéciale est indispensable pour la bien remplir. La haute éducation anglaise a

[1] *Avenir politique de l'Angleterre*. Œuvres complètes de M. de Montalembert, t. V, p. 285, 286.

précisément pour but principal de rendre de bonne heure le jeune homme « digne de commander. »

Rappelons ensuite que, dans l'opinion anglaise, la richesse, surtout la richesse immobilière, est indispensable au gentleman. Pour qu'il puisse sortir de la sphère des intérêts privés, consacrer son temps et souvent son argent aux affaires publiques, il faut qu'il n'ait pas à assurer son avenir, en un mot qu'il soit *indépendant.*

Le gentleman ne doit pas seulement posséder un domaine rural, il doit en outre y résider. C'est à cette condition seulement qu'il connaîtra les besoins de son comté, et saura l'administrer ou représenter ses intérêts au Parlement : « En France, a dit M. de Lavergne, quand un propriétaire a l'ambition de jouer un rôle, il faut qu'il quitte sa terre ; en Angleterre, il faut qu'il y reste. » Le propriétaire anglais reste en effet dans son domaine ; il ne va à Londres ou dans les grandes villes que pour expédier des affaires urgentes ; on dirait qu'il s'y sent mal à l'aise, tant il est pressé de retourner à la campagne : comment d'ailleurs n'aimerait-il pas sa terre, puisque c'est à elle qu'il doit son importance et sa considération ?

En un mot, avoir reçu une éducation élevée, avoir de la fortune, une fortune immobilière, se montrer digne de commander, intègre, désintéressé, prêt à s'exposer ou à sacrifier sa fortune pour les intérêts publics, être non-seulement homme d'honneur, mais homme de conscience, tels sont les traits qui doivent distinguer le vrai *gentleman.* Les vrais gentlemen sont nombreux en Angleterre et, partout où ils se rencontrent, ils sont, d'une voix unanime, appelés à toutes les fonctions importantes ; ils sont les représentants *naturels* et *permanents* de leurs concitoyens.

Mais, diront certains Français, le vote n'étant pas universel chez nos voisins, les élus ne représentent qu'une minorité. — Ceux-là seuls tiendront ce langage qui ne connaissent pas l'Angleterre. M. Taine l'a écrit avec raison : avant comme après les réformes électorales, le Parlement était bien l'expression de la volonté publique, les changements de législation n'ont fait que perfectionner le détail, sans toucher le fond des choses. Votants ou non votants, bourgeois, fermiers et ouvriers, tous sont d'accord pour mettre à leur tête des gentlemen, des hommes de la classe supérieure : « Nous ne voulons « pas renverser l'aristocratie, disait naguère un radical à M. Taine, « nous consentons à ce qu'elle garde le gouvernement et les hautes « places : nous croyons qu'il *faut, pour conduire les affaires, des « hommes spéciaux, élevés de père en fils dans ce but, ayant une « situation indépendante et commandante* [1] ».

[1] Voir M. Taine. *Notes sur l'Angleterre*, p. 208. On retrouve chaque jour l'expression de la même pensée dans tous les journaux anglais, libéraux,

Ainsi, la masse de la nation laisse les places aux classes élevées; mais elle tient en revanche à ce que ces places ne soient données qu'aux gens *capables* : il faut que ce soit le *talent qui gouverne*. Des faveurs ont pu être faites autrefois à des médiocrités portant un grand nom : Aujourd'hui, selon l'expression très-juste du radical qu'on vient de citer, l'Angleterre est devenue « une république dans « laquelle l'institution aristocratique, la *gentry*, fabrique le contin- « gent requis de ministres, généraux et diplomates, comme une école « polytechnique fournit la recrue indispensables d'ingénieurs[1] ». — C'est ainsi qu'on obtient un bon état-major, et quoi de plus précieux, dans une armée et dans un pays, qu'un bon état-major.

Là réside, croyons-nous, le principal secret de la force et de la stabilité de l'Angleterre. Tant que la nation maintiendra à sa tête l'élite de ses citoyens, l'avenir de ce pays sera à peu près assuré : les conquêtes nouvelles de la démocratie seront sans danger; elles consolideront, loin de l'ébranler, l'édifice social. Quand on songe aux maux que la France eût évités, si le même sentiment avait toujours animé son peuple, on doit remercier hautement M. Le Play de nous avoir fait mieux connaître et de nous avoir proposé, comme modèle, un pays où la démocratie ne porte aucune envie aux positions élevées, et croit qu'il vaut mieux utiliser leurs services que de travailler à les détruire !

Anatole LANGLOIS.

conservateurs ou radicaux. Aussi, au moment où, dans l'Assemblée nationale de Versailles, une coalition, justement flétrie par l'opinion, écarta les députés conservateurs du Sénat, le *Times* qui a, en général, de grandes complaisances pour les républicains français, ne craignit pas de dire que la gauche faisait, cette fois, une grande maladresse, et « une grosse faute, en « fermant la porte du Sénat aux hommes qui, par leur talent et leur grande « situation, ne pouvaient que faire honneur à la nouvelle Assemblée. » (Voir, entre autres, le *Times* du 21 décembre 1875.)

[1] *Ibid*, p. 209.

LES DEUX PORTRAITS

A MON FILS X.

Pour que du vieil honneur ta maison soit le temple
Suspends-y ces portraits, mes témoins, mon exemple...
Devant qui, le matin et le soir, à genoux,
J'ai fait durant vingt ans ma prière avec vous;
Qui d'un œil vigilant nous regardaient en face,
Et tant que j'ai vécu n'ont pas quitté leur place.
Mes pilotes sacrés, toujours au gouvernail,
Ils surveillaient d'en haut ma table de travail;
Je les interrogeais dans les temps difficiles,
Ils tenaient mon esprit, mon cœur, ma main dociles :
Je cherchais dans leurs yeux à lire mon devoir;
J'y trouvais le conseil et le don de vouloir.
Et les sages pensers dans mon âme soumise
Descendaient et régnaient par leur douce entremise.
Leur sourire écartait tous ces nuages noirs,
L'orgueil, les vains désirs et les vains désespoirs.
Aux esprits généreux ils destinaient mes pages,
Chassaient toutes fadeurs de mes mâles ouvrages
Et préféraient pour moi, dédaignant les moqueurs,
Aux vulgaires bravos l'estime des grands cœurs.

Ainsi, depuis vingt ans, je travaille et je pense
Sous leurs yeux bien aimés; j'y vois ma récompense;
Ils me parlent sans cesse et tous mes vers heureux
Les vers où vous pleurez me sont dictés par eux,

Jamais, un seul matin, je n'ai pris mon ouvrage
Sans les bien regarder pour me donner courage;
Jamais je n'ai souffert, jamais pleuré tout seul
Et sans mettre avec moi la grand'mère et l'aïeul.
Je vis en eux! ils sont le meilleur de moi-même;
Je tiens d'eux, et d'eux seuls, tout ce qui fait qu'on m'aime,
D'eux et de leurs esprits, de leurs cœurs grands ouverts...
Je n'en diffère, hélas! que par bien des travers.
Heureux si je n'ai point, miroir trop infidèle,
Dans le cours de ma vie altéré ce modèle;
Si, surtout, en mes fils l'aïeul n'est pas déçu,
Si je leur ai transmis tout ce que j'ai reçu!

Donc, lorsqu'il est besoin d'échauffer vos courages
Adressez-vous, amis, à ces chères images :
Vous m'y retrouverez! leur aspect caressant
Vous rendra plus encor que votre père absent :
Ce sera moi toujours, mais plus doux, mais sans fièvres,
Sans amertume au cœur, et sans tristesse aux lèvres.
Priez-les en mon nom, priez-les chaque jour;
Ils ont plus de pouvoir, s'ils n'ont pas plus d'amour.
De leur humble carrière ils sont sortis augustes;
La lumière, aujourd'hui, pleut du front de ces justes;
Tandis que nous luttons, cherchant notre avenir,
Ils lèvent, de là-haut, leurs mains pour nous bénir.

I

LE GRAND-PÈRE.

Voici l'aïeul, voici mon père au doux visage :
Le cœur d'un chevalier et la raison d'un sage!
Il a connu, chéri les aînés d'entre vous
Et vous avez joué quatre sur ses genoux.
Ses traits sont-ils restés dans vos jeunes mémoires?
Gardez-les bien! ainsi que mes vieilles histoires
Et les tendres conseils, les baisers, les secrets
Que vous avez reçus devant ces chers portraits.
Pour chauve et blanc qu'il soit admirer sur sa face
La fraîcheur, la clarté signes de bonne race.

Un sang vif et léger et riche de soleil
Anime de sa peau le fin tissu vermeil;
Cette lèvre sans fiel d'une grâce infinie
Mince et ferme, au besoin, lancerait l'ironie;
Cet œil plein de douceur mais qui semble attristé,
Limpide, à ses éclairs d'ardeur et de gaieté.

Vieux Français d'autrefois, en sa forte croyance
Inflexible, il avait, pour autrui, l'indulgence.
Joyeux dans la dispute et de propos charmant
Ses ennemis l'aimaient, l'admiraient franchement;
Heureux de le contraindre à rompre le silence
Tous, à l'envi s'offraient à sa courtoise lance.

Tant qu'il vécut, réglant notre heureuse maison,
Il était ma justice, il était ma raison.
Ses notes sur mes vers, par un goût sûr guidées,
Coupaient court aux écarts du style ou des idées.
Critique et fin lettré, quoique docteur savant,
Il jugeait, il pensait lorsque j'allais rêvant.
A l'Icare étourdi qui part à tire d'ailes
Sa main sage attachait le poids des grands modèles,
M'enchaînait prêt à fuir dans le vague horizon
Et faisait du bon sens mon heureuse prison.
Il croyait, peu sensible aux couleurs entassées
Qu'un mot juste suffit aux plus grandes pensées,
Que l'âme la plus haute est simple en ses discours.
De mon âpre hyperbole il modérait le cours
Prisant, en un combat pour la plus juste cause,
La générosité par-dessus toute chose.
Il fut mon maître en tout; c'est de lui que j'ai pris
Les dogmes que je sers, la langue que j'écris.

Tous vantaient sa raison qui jamais ne dévie,
Son esprit clair, charmant, loyal comme sa vie
Acéré sans venin, gai sans être moqueur...
Mais que serait-ce, enfants, s'ils avaient vus son cœur,
De ses jeunes travaux connu la longue histoire,
Ses obscurs dévouements plus nobles que la gloire!
Ecolier, orphelin à seize ans, ses labeurs
Soutenaient sans fléchir une mère et deux sœurs.

Le pain était amer, les soucis étaient rudes...
Et rien ne l'arrachait à ses chères études;
Il donnait, intrépide à son double devoir,
Tout le jour au métier et la nuit au savoir.
Dans l'âge où mollement j'assemblais quelques rimes
Il scrutait la nature et ses secrets intimes,
Voulant suivre en son art jusqu'au plus haut degré
Son père, le savant qu'il avait adoré.
Car, s'oubliant, il fit deux parts de sa carrière;
Ses aïeux puis son fils eurent sa vie entière;
Jeune homme il travaillait, docile à cette loi,
Pour sa mère et vieillard il travaillait pour moi.

Un jour dans la vigueur de ses vertes années;
Du prix de ses efforts à peine couronnées,
Près de toucher au but, mûr pour les dignités
Il dut choisir : l'honneur et les serments prêtés
Obéis sur le champ, obéis avec joie,
Des succès, des honneurs lui fermeront la voie...
Et pour penser demain ce qu'il pensait hier,
A son vieux roi fidèle, il resta pauvre et fier.

Tel fut l'homme de cœur père de votre père :
Vous porterez son nom dignement je l'espère.
Si l'un de vous forfait au sang dont il est né;
Moi qui vous l'ai transmis je serai condamné!

II

LA GRAND'MÈRE

Notre secours est là, dans l'aïeule en prière,
Dans l'âme qui respire en ce divin portrait,
Dans le profond amour qui luit sous sa paupière
Dans ses douleurs de sainte où le ciel apparaît.

Quand le peintre, — un ami digne de la connaître, —
Qui m'avait vu pleurer, qui la voyait souffrir,

Pour l'immortaliser prit son pinceau de maître
L'Eternité pour elle était prête à s'ouvrir.

L'espoir, déjà, perçait sous son inquiétude,
Elle nous avait là vivants et rachetés;
Sa souffrance expirait dans la béatitude,
Car, devant Dieu, ses pleurs avaient été comptés.

L'art n'a rien oublié dans cette image d'elle :
Tout son amour de mère en ses yeux est écrit,
Et l'on prend ce portrait si simple et si fidèle
Pour la madone en pleurs aux pieds de Jésus-Christ.

Invoquez-là ! Jamais une mère, une sainte
N'eût, dans un cœur plus humble, un amour plus profond ;
En tous vos jours d'épreuve, invoquez la sans crainte,
Sûrs qu'elle vous écoute et que Dieu lui répond.

Douce, elle s'ignorait et s'accusait sans cesse
Et n'ouvrait qu'en tremblant son esprit, un trésor !
Mais son cœur est resté ma suprême richesse,
La source où je m'abreuve et dont je vis encor.

C'est d'elle que je tiens les ardeurs du poëte,
Le souffle intérieur prompt à me ranimer,
La hauteur des désirs, l'espérance inquiète
Et le don de souffrir avec celui d'aimer.

Oui, l'invisible feu, senti de bien peu d'âmes,
Qui circule en mes vers discret et contenu,
Qui répand la chaleur, mais sans jeter de flamme,
S'alluma dans son cœur et de là m'est venu.

Si, parfois, vous sentez en relisant mes pages,
Courir un doux frisson dans vos cœurs attendris,
Si vous en devenez plus aimants et plus sages,
C'est qu'elle avait pensé les choses que j'écris.

Il eut fallu la voir et l'entendre elle-même
Avec son beau regard fait à sécher nos pleurs,
Aux expiations s'offrant pour ceux qu'elle aime
Et prompte à se charger de toutes nos douleurs !

Quelle main délicate à panser nos blessures !
Quel baume tout-puissant de ses yeux a coulé !
Un mal qui me laissa de longues meurtrissures,
La mort qui me tenait par elle ont reculé.

Elle est deux fois ma mère et l'auteur de ma vie !
Elle m'a mis au monde et tiré du tombeau !
Elle m'a donné tout, la foi que j'ai suivie,
Et l'amour qui m'entraîne à voler vers le beau.

Des dons que j'en reçus je suis fier... et je tremble
D'avoir en fruits mauvais dissipé cette fleur !
Mais, puisque vous m'aimez c'est que je lui ressemble
Et que vous avez tous pris un peu de son cœur.

C'est qu'elle habite en nous, c'est qu'elle n'est pas toute
A ce ciel où ses fils n'atteignent pas encore ;
Qu'elle nous veut conduire et soutenir en route,
Que son âme est restée où restait son trésor.

C'est elle qui bénit, invisible patronne,
La maison toujours pleine et les enfants nombreux ;
Et des douces vertus qui formaient sa couronne
Y maintient le parfum et se répand sur eux.

Soyons à son exemple, à son culte fidèles,
Aux plus humbles devoirs assidus chaque jour,
Afin d'aller ensemble, emportés sur ses ailes,
Rejoindre les aïeux dans l'éternel amour.

Victor de Laprade.

M. LÉON CORNUDET

Le 10 décembre 1827, deux étudiants qui sortaient du collége Sainte-Barbe[1] s'étaient donné rendez-vous au pied d'un autel; ils communièrent ensemble, chose rare alors, où comme l'un des deux devait le dire plus tard, « la rencontre d'un jeune homme des écoles dans une église produisait presque autant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient[2]. » Et au sortir de la Table-Sainte, les deux étudiants signèrent ensemble une consécration à Dieu et à la Patrie et un pacte d'amitié. Ce pacte, où respire, avec la foi des anciens jours, la fière et naïve confiance que les premières générations du dix-neuvième siècle avaient encore en elles-mêmes et dans la liberté, ce pacte contenait ces lignes : « Dieu nous a comblés de bienfaits; il nous a fait naître « dans un pays libre; il nous a mis en état de profiter des lumières « de notre siècle; il a sanctifié notre vie par la religion; il l'a embel- « lie par l'amitié. Notre reconnaissance ne pourra jamais égaler sa « miséricorde; mais du moins nous pourrons lui en donner un « témoignage en consacrant notre vie à sa gloire et à sa volonté. « La religion, la liberté, tels sont les fondements éternels de la « vertu. Servir Dieu, être libres, voilà nos devoirs.

« .... Il semble que la Providence ait daigné rapprocher nos « cœurs au milieu d'une jeunesse irréligieuse et immorale; afin de « doubler la force qu'elle avait donné à chacun de nous pour faire « le bien.

« .... Notre amitié durera aussi longtemps que notre religion

[1] Aujourd'hui collége Rollin.

[2] *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, novembre 1852. Œuvres du comte de Montalembert.

« et notre patriotisme, c'est-à-dire qu'elle ne finira qu'avec notre « vie.... »

L'un des deux amis avait alors dix-sept ans, c'était M. de Montalembert ; l'autre « appartenant à une famille de province, fils d'une sainte mère et petit-fils d'un martyr de la Révolution, décapité à Lyon en 1794, » en avait dix-neuf, c'était M. Léon Cornudet.

Dieu bénit l'élan de ces jeunes cœurs l'un vers l'autre, et s'il ménageait beaucoup de mécomptes aux belles espérances de leurs premières années, du moins il mit à part leur amitié et la marqua du sceau des choses qui ne passent pas. Quarante ans plus tard, le plus jeune des deux, usé plus vite par une carrière plus orageuse, en proie à des souffrances cruelles et à des désenchantements qu'il déclarait plus cruels encore, écrivait à celui qui devait lui survivre :

« La Roche-en-Breny (Côte-d'Or), ce 25 novembre 1868.

« Très-cher ami, chose singulière et qui m'a beaucoup ému, « lorsqu'on m'a remis ta lettre du 21, je venais justement de pen-« ser à toi, peut-être pendant une heure entière, à toi et à tous nos « liens si anciens, et, grâce à Dieu, si indestructibles. Cela m'ar-« rive souvent, je te prie de le croire, et je n'y ai pas grand mérite. « Quel meilleur emploi puis-je faire de mes tristes loisirs, de mes « longues heures de défaillance et d'oisiveté forcée, que de recher-« cher et de retrouver dans ma mémoire affaiblie la trace ineffaça-« ble de l'ami qui m'a été donné par Dieu dans mon adolescence, « de nos aspirations communes, des croyances, des opinions et sur-« tout de la profonde et sincère affection qui nous unissent encore « et toujours, malgré la diversité de notre fortune politique, malgré « les vicissitudes inséparables de l'âge et du cours de toute vie mor-« telle? Ta bonne lettre est donc venue me trouver précisément au « point où je voyais se lever et se maintenir, comme une étoile, « dans les ténèbres de mon existence actuelle, ton amitié toujours « si dévouée, si désintéressée, si constante et si cordiale...

« Il y a bien des jours où je ne puis bouger de mon grabat ou de « mon fauteuil. Il faut donc, plus que jamais, très-cher ami, m'aider « par tes prières à porter cette lourde croix, à l'accepter avec sim-« plicité et humilité, à en profiter pour mon âme... A toi, mon ami, « ma plus fidèle affection. »

Que de vicissitudes, en effet, durant le demi siècle qui sépare la rencontre des deux amis à Sainte-Barbe de leur réunion suprême au sein du Dieu qui les avait rapprochés! Que de vicissitudes dans les destinées de leur pays et dans leur propre carrière! leur amitié seule

n'en subit jamais aucune. « [1] L'étoile » ne cessa de briller d'une lumière plus discrète quand le temps était beau, plus pénétrante quand la nuit devenait sombre, mais toujours pure, sereine et fidèle.

M. Cornudet a lui-même soulevé un coin du voile qui cache ses premiers épanchements avec son ami [2].

Les deux camarades de collége s'écrivaient, même quand ils se voyaient tous les jours, à plus forte raison lorsque les vacances ou de lointains voyages les séparaient. Leurs études, et Dieu sait quelle ardeur de travail, quel généreux besoin de tout apprendre les possédaient tous deux; leurs enthousiasmes, leurs répugnances, leurs chagrins quelquefois imaginaires, et leurs vraies douleurs, leurs projets, leurs rêves, leurs bonnes résolutions, enfin ils mettaient tout en commun. Ils s'étaient promis de s'avertir mutuellement de leurs défauts; ils s'efforçaient de tenir parole avec une franche et sincère bonne volonté ; mais, à vrai dire, ce que chaque ami voyait surtout, voyait presque uniquement chez son ami, c'était ses rares qualités, et quand l'un prenait la plume pour gronder l'autre, il la quittait rarement sans s'être laissé aller à l'admirer. Aussi chacun d'eux se plaignait tour à tour d'être jugé trop favorablement par son ami; ces plaintes reviennent à chaque instant dans leur correspondance, et pour expier ces jugements trop favorables, étaient-ils mécontents d'eux-mêmes? Ils se dénonçaient sévèrement l'un à l'autre. Mais c'était en vain; plus ils s'accusaient eux-mêmes, plus ils demeuraient charmés l'un de l'autre, et vraiment on le conçoit, car le lecteur le plus indifférent ne peut se défendre d'admirer aujourd'hui ce que se reprochaient ces belles âmes à vingt ans.

M. Cornudet a publié, sans vouloir même se nommer, des lettres de M. de Montalembert; il n'a rien fait connaître des siennes; depuis qu'il n'est plus là pour s'effacer derrière son ami, j'ai pu en entrevoir un petit nombre et je ne résiste pas au plaisir de détacher presque au hasard quelques lignes de ce dialogue de l'amitié.

« Août et septembre 1827.

« Que je te plains, cher ami, d'être encore au collége!... J'en

[1] C'est ainsi que M. Cornudet s'est désigné lui-même dans l'introduction aux *Lettres à un ami de collége*. Il était né à Champagny (Loire), le 29 octobre 1798. Son grand-père maternel, Antoine Gerbes de Tours, avocat, échevin, juge criminel et membre du district de Saint-Étienne, avait été condamné à mort par la Commission révolutionnaire de Feurs (Loire) et après confirmation du jugement par la commission révolutionnaire de Lyon, exécuté dans cette ville le 27 mars 1794.

[2] Le comte de Montalembert. *Lettres à un ami de collége*. Lecoffre, éditeur. Paris, 1873.

suis triste et je ne goûte qu'à moitié le plaisir d'être auprès de mes parents. Déjà plusieurs fois mon père s'est étonné de ma tristesse et a remarqué que je n'étais point le même que les autres années; je ne sais que lui répondre. Mais je sais bien, moi, d'où vient la tristesse qui m'accable au milieu des embrassements de ma mère et de mes sœurs. Il en est d'autres que je regrette et dont la privation m'accable. Je suis déjà las de ne pas te voir. Et d'ailleurs je sais que tu es seul et que tu n'es point à la campagne.....

« .....Je suis comme de Thou, incapable de sentir aucune passion. L'amitié absorbe toutes les facultés de mon âme. »

« J'ai assez pioché toute la journée *l'origine des idées*, *la cause des idées*, *l'association des idées*, etc., etc., pour qu'à dix heures il me soit permis de me délasser en t'écrivant, cher ami. Tu as beau me recommander de me modérer dans mon amitié pour toi, cela m'est impossible, je pense à toi toujours..., toujours, même pendant mon sommeil... Oh! ne crains pas que je passe d'un extrême à l'autre, comme tu me le dis dans ta dernière lettre. Il est possible que je m'aveugle sur de légers défauts, mais je connais trop bien le fond de ton âme pour que jamais je l'aime moins lors même que j'y découvrirais quelque tache...

« Je trouve un peu d'exagération, cher ami, dans ton amour de la gloire. Tu es trop passionné, tu seras un jour malheureux. Je n'ose pas te dire que j'ai la ferme confiance que tu seras un homme célèbre et respecté. Mais songe un peu combien l'homme est sujet a être victime. Si jamais tu éprouves un désappointement, que deviendras-tu? Plus ton espérance aura été brillante plus ta chute sera affreuse. Je voudrais être plus souvent avec toi; je ferais tous mes efforts pour te modérer. Tout l'avantage de notre amitié est presque de mon côté. Tu me retrempes l'âme, tu réveilles mes sentiments religieux, tu me donnes du courage pour le travail. Cher ami, je voudrais faire aussi quelque chose pour toi. Je veux prendre un grand empire sur moi pour te donner l'exemple. . . . .

« Mais il me semble que je suis bien philosophe ce soir. Au fait, j'ai fait de la philosophie toute la journée. Je te quitte. D'ailleurs, je suis pas mal fatigué. Bonsoir, cher ami, tu dors dans ce moment-ci. Puisse Dieu te bénir comme je t'aime. »

L'ami chrétien, l'ami fidèle, voilà donc sous quel aspect m'apparaît de préférence M. Cornudet. Il a d'autres titres assurément à notre respect, et à nos regrets, mais il sera permis au fils adoptif de M. de Montalembert de mettre ce titre là avant tous les autres. M. de Montalembert d'ailleurs fut son premier, il ne fut pas son

unique ami. D'autres hommes encore qui ne sont pas oubliés parmi nous, M. Ozanam, M. Cochin, M. Rio, pour ne parler que des morts, lui font cortége devant Dieu et devant les hommes : c'est au milieu d'eux, qu'il convient de se le représenter avec son beau visage grave et doux, son œil limpide, son calme et bienveillant sourire, sa parole discrète et mesurée, son attitude réservée d'abord et bientôt confiante, ses judicieux conseils ; jeune, il devait sembler singulièrement sérieux ; devenu vieux, il était demeuré candide, et son cœur, détaché de lui-même, avait pu échapper aux orages sans se refroidir jamais ; près de lui, il faisait à la fois clair et chaud. Non, je ne serai démenti par aucun de ceux qui l'ont connu quand je le présente comme le type et le modèle achevé de l'amitié, telle que lui-même, s'appropriant une parole de Bossuet, l'a définie « un commerce pour s'aider à mieux jouir de Dieu. »

Je ne veux pas suivre M. Cornudet dans un cercle plus intime encore que celui de l'amitié, au sein d'une famille digne de lui ; il est des douleurs devant lesquelles il faut se taire..... Mais après avoir essayé de faire entrevoir quel était son cœur, il me reste à rappeler en peu de mots quelle fut sa vie : elle se partagea tout entière entre le service de l'Etat et les bonnes œuvres.

Il s'était destiné d'abord à la magistrature ; la confiance d'un ministre qui l'avait choisi pour chef de cabinet le fit entrer au Conseil d'Etat ; il y porta l'esprit et le caractère d'un vrai magistrat, et longtemps il exerça près de la section du contentieux les fonctions du ministère public ; fonctions délicates et laborieuses où l'organe de l'Etat s'interpose entre les dépositaires de l'autorité publique et les particuliers pour faire prévaloir sur tout intérêt le droit et la loi. Elles retiennent celui qui les exerce dans une sphère étrangère aux partis ; elles exigent de lui le talent de la parole, mais sans lui permettre la passion qui l'échauffe ; elles lui imposent la connaissance approfondie de tous les ressorts de la puissance administrative qu'il doit affermir en la réglant et qu'il est appelé à contrôler à tous ses degrés, sans avoir ni à commander ni à obéir. M. Cornudet avait rempli cet emploi dix ans avec une supériorité que personne ne contestait et qui rendit sa promotion de conseiller d'Etat comme inévitable lorsque le Conseil fut réorganisé au commencement de 1852.

Libre de tout engagement politique, il n'avait pas demandé cette nomination ; il ne la refusa pas, sans se dissimuler néanmoins à quels devoirs difficiles elle pouvait l'exposer. Entre toutes les qualités du magistrat, il n'y en avait peut-être qu'une seule qu'il n'eut pas eu l'occasion de déployer jusqu'alors : l'indépendance. Avant 1852, cette indépendance dans l'exercice d'une fonction juridique n'avait

pas été et ne pouvait guère, à vrai dire, être mise sérieusement à l'épreuve; quand l'épreuve vint, on sait comment elle le trouva prêt.

Les princes d'Orléans avaient déféré aux tribunaux le décret qui les dépouillait. L'auteur du décret entendait le soustraire aux juges ordinaires des questions de propriété et comptait sur le Conseil d'Etat pour en assurer l'exécution. Le tribunal de la Seine s'étant néanmoins déclaré compétent, un conflit d'attribution fut soulevé et porté devant le Conseil d'Etat. Ce Conseil accepterait-il docilement la compétence dont on prétendait l'investir? Se ferait-il l'instrument d'une confiscation? Le commissaire du Gouvernement désigné pour conclure, M. Reverchon, était résolu à se prononcer contre le conflit on l'avait su et le dossier avait été retiré de ses mains. La menace était claire; mais ce n'est pas devant cette menace que pouvait hésiter M. Cornudet. Nommé rapporteur de cette redoutable affaire, il opina comme il n'avait pas été permis à M. Reverchon de conclure. Son opinion ne prévalut pas : neuf voix contre huit se rencontrèrent pour refuser aux princes exilés les garanties du droit commun. La spoliation put s'accomplir: triste succès propre à irriter ceux qui le remportaient contre ceux qui le leur avaient rendu difficile. M. Cornudet et M. Reverchon furent destitués ensemble; ils avaient cru agir en magistrats, ils étaient frappés en ennemis [1].

Cette disgrâce frustrait tout à coup M. Cornudet du prix légitime de quinze années d'opiniâtres travaux et de bons services; parvenu au sommet de sa carrière, elle le condamnait à recommencer péniblement sa vie. Toutefois, ce n'est pas à lui qu'elle portait le plus de préjudice: en mutilant le Conseil d'Etat, elle le discréditait, et jamais M. Cornudet, toujours cher à sa compagnie, ne lui avait paru aussi nécessaire que depuis qu'il en était éloigné. Aussi, tandis que le conseiller destitué, sans récriminer ni se plaindre, cherchait loin des fonctions publiques, par quel nouveau labeur il allait remplir son temps et soutenir sa famille, ses collègues ne songeaient qu'à le ramener au milieu d'eux. Ils lui ménagèrent une audience du prince Président. Ne voulant ni demander ni refuser une réparation, M. Cornudet se prêta sans empressement à cette ouverture, mais avant de se présenter devant le chef de l'Etat, il stipula nettement qu'il n'aurait rien à désavouer, rien à excuser, et en effet, il se contenta de protester qu'aucun esprit d'opposition n'avait inspiré sa conduite; il expliqua les motifs purement juridiques qui l'avaient

[1] M. Reverchon à lui-même raconté dans le *Correspondant* du 25 novembre 1871, ce qui s'était passé au Conseil d'Etat à la suite des décrets du 22 janvier 1852. Nous avons utilement consulté cet intéressant récit en ce qui concerne M. Cornudet.

déterminé, sans dissimuler d'ailleurs que déférer les décrets du 22 janvier aux tribunaux, c'était probablement les rendre inefficaces. Mais « qu'y faire ; » ajouta-t-il, « si le droit commandait. »

Au sortir de cette audience, M. Cornudet écrivait : « Il m'a « semblé que le prince m'avait écouté sans impatience. Il m'a laissé « parler très-librement ; son attitude était calme, un peu froide, « mais nullement hautaine, et même quelque peu bienveillante. » Trois mois après, M. Cornudet recouvrait son siége au Conseil d'Etat.

Le Gouvernement impérial n'eut pas à se repentir de le lui avoir rendu. Il le servit fidèlement, avec conviction, avec compétence, avec autorité dans sa politique de liberté commerciale. Par les mesures qu'il prépara, par les enquêtes qu'il dirigea, par les lois qu'il soutint devant les Chambres, il seconda le développement de notre industrie ; il était aussi propre à discuter les questions économiques qu'à juger les questions contentieuses. Il traitait d'ailleurs les unes et les autres avec une égale indépendance. Je ne sais si en le frappant on était parvenu à intimider quelques-uns de ses collègues, ce qui est certain, c'est qu'on ne l'avait pas changé lui-même ; il était rentré au Conseil tel qu'il en était sorti. Ceux qui en faisaient partie à cette époque se souviennent encore d'un discours qu'il prononça dans une séance générale devant l'Empereur pour combattre un projet à demi socialiste auquel on savait l'Empereur favorable. Il s'agissait de rendre obligatoires les assurances agricoles [1]. Jamais il n'avait parlé avec plus de vigueur et d'habileté ; jamais aussi avec plus de succès, non-seulement il convainquit ses collègues, ce qui était assez facile, car la plupart étaient persuadés d'avance ; mais il ramena à son avis l'Empereur lui-même qui, au sortir de la séance et en présence de tout le Conseil étonné, s'arrêta devant l'orateur pour le remercier et le féliciter. Cette indépendance d'opinion et de langage, ai-je besoin de dire si elle se manifestait dans les affaires où l'Eglise était en cause et pouvait entrer en conflit avec l'Etat? on remarquait alors que la foi du chrétien donnait à la parole toujours sobre, et quelquefois un peu lente du jurisconsulte une chaleur inaccoutumée, et même quand il ne devait pas réussir, quand il luttait sans espoir, il ne se taisait pas. Quelques-uns de ses collègues étaient parfois surpris de l'ardeur de ses convictions, aucun n'en était offensé. C'est qu'en effet en défendant ses croyances, il prenait soin de ne pas irriter contre elles ceux qu'il estimait malheureux de ne pas les partager ; il ne pensait pas que sa religion le dispensât de justice ni même d'affection ou tout

[1] Qu'il nous soit permis de rappeler que ce projet fut combattu dans le *Correspondant* avec une incontestable compétence par M. de Courcy dont le travail ne fut pas inutile à la victorieuse argumentation de M. Cornudet.

au moins d'indulgence pour les hommes et les choses de son temps, et comme son âme était toujours disposée à la bienveillance et au respect, il obtenait à son tour bienveillance et respect de ceux qui l'approchaient [1].

Au nombre des causes qu'il eût à défendre contre les ombrages du gouvernement impérial, il s'en rencontra une chère, entre toutes, à son cœur : la liberté de la charité. Il était un des plus anciens membres de la Société de Saint-Vincent de Paul ; il siégeait comme vice-président dans son conseil général, lorsque ce conseil, dénoncé par les organes de la démocratie et sourdement menacé d'abord par les ministres de l'Empereur, fut enfin officiellement accusé d'avoir caché, sous le manteau de la charité, des passions et des menées politiques, et, à ce titre, sommé de se dissoudre. Le nom seul de M. Cornudet et de ses confrères, aurait dû les préserver de cette gratuite injure. Pour la repousser, pour détourner le coup qui décapitait son œuvre de prédilection, il n'épargna aucune démarche ; il ne recula devant aucune responsabilité ; il ne balança pas plus que s'il n'eût jamais été frappé à se compromettre lui-même. Le coup porté, il songea par-dessus tout à ne pas compromettre ce qui subsistait encore de cette œuvre mutilée. La conduite à tenir était difficile : des consciences également droites et fermes, en proie à des perplexités douloureuses se rangeaient à des avis contraires. Pour lui, il ne pensa pas que le pouvoir discrétionnaire dont se prévalait si mal à propos l'administration, pût être légalement contesté : c'est pourquoi il ne conseilla pas d'affronter un procès. La résistance vers laquelle inclinaient quelques-uns de ses meilleurs amis, lui paraissait sans espoir en ce qui concernait le conseil général, et non sans péril, à l'égard des conférences locales qu'il fallait, pour le bien de leurs membres et pour le bien des pauvres, ne pas entraîner à leur ruine. A aucun prix, ces conférences ne devaient ni ne voulaient accepter à leur tête, soit un conseil, soit même un président général désigné par le gouvernement. La Société de Saint-Vincent de Paul, plus jalouse de sa liberté que ne se montrait à ce moment la franc-maçonnerie était unanime à repousser de son sein toute intervention officielle. Que restait-il donc à faire aux conférences françaises ? se maintenir, et quoi qu'il leur en coûtat vivre isolées de leur président et de leur conseil général. A ce président lui-même et aux confrères qui l'assistaient ? Rompre leurs liens avec les conférences françaises mais les con-

[1] M. Jahan, ancien collègue de M. Cornudet au Conseil d'Etat et maintenant mon collègue au Sénat a bien voulu me donner sur la carrière de M. Cornudet au Conseil d'Etat et les services qu'il y a rendu, les indications les plus précieuses et les plus autorisées.

server avec les conférences étrangères : la Société de Saint-Vincent de Paul en effet s'était répandue à travers le monde entier et la puissance arbitraire du ministre impérial expirait à notre frontière. Telle fut la conduite que contribua à faire adopter M. Cornudet. Je n'ai pas à la débattre de nouveau et à la justifier ici. Il convient seulement de constater que grâce à cette conduite, une œuvre issue de la foi et de la charité de la France, a continué de paraître francaise au dehors, tandis que le gouvernement français en brisait l'unité sur notre territoire, et sur ce territoire même il est resté, il s'est retrouvé plus tard sous un autre régime, d'un côté des conférences éparses, de l'autre une direction centrale pour se rejoindre, et revivre ensemble.

Lorsque M. Cornudet revendiquait pour les laïques chrétiens la la liberté de s'unir pour se dévouer, c'était sa propre cause, son bien, son domaine qu'il défendait. Son apprentissage de la charité avait commencé avec les premières amitiés, les premiers élans, les premières résolutions de sa jeunesse; il avait précédé son entrée dans les fonctions publiques, et, tant que ces fonctions durèrent, c'est en servant les pauvres qu'il se reposait de servir l'Etat. Rien ne pouvait le détacher de ce service assidu et volontaire, car plus sa position s'élevait, plus ses travaux devenaient accablants, plus il avait besoin de raffraîchir ainsi son âme. A mesure qu'il vieillissait dans les rangs de la pieuse et infatigable milice, les bonnes œuvres venaient s'offrir à lui d'elles-mêmes; le bien à faire sous les formes si variées et si ingénieuses qu'invente chaque jour le zèle catholique se multipliait sous sa main et ce n'est pas en pareil cas qu'il savait refuser et se retirer.

Les bonnes œuvres avaient été la première elles furent la dernière occupation de sa vie : *primum vivens*, *ultimum moriens*. Sa carrière venait d'être brisée au 4 septembre, sa santé avait fléchi sous le poids de nos désastres. Ayant laissé ses fils et son gendre dans Paris assiégé, retiré à la campagne avec le reste de sa famille et placé là, dans sa demeure paternelle, entre les armées prussiennes et les bandes de Garibaldi, il n'avait pas été impunément livré pendant cinq mois à toutes les angoisses du père et du citoyen. Hélas! que de victimes de la guerre qui n'ont pas été atteintes sur le champ de bataille! Combien d'amis nous sommes nous réjouis de retrouver après le naufrage, et quand nous les avons revus ils étaient frappés à mort.

Vainement pressa-t-on M. Cornudet de rentrer au Conseil d'Etat que l'Assemblée nationale venait de rétablir et où elle n'aurait assurément pas hésité à le rappeler. Il avait dit adieu à la vie publique; il n'avait pas dit adieu aux associations charitables. Ses

derniers labeurs, ses derniers efforts, les dernières lignes tracées par sa main défaillante ont été consacrées à deux œuvres que nos malheurs lui rendaient précieuses : l'éducation chrétienne de la jeunesse et la construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. Maintenir la religion et ses ministres dans l'enseignement primaire et les introduire, par la liberté, dans l'enseignement supérieur, tel fut le double but que poursuivit, sous sa présidence, la société libre de l'enseignement catholique et qu'elle parut atteindre. Les frères et les sœurs gardèrent leurs écoles un instant menacées par la démagogie : la loi de 1850 sur l'enseignement primaire fut respectée et couronnée par la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur.

Ce n'est pas à M. Cornudet qu'était venue la première pensée de consacrer Paris et la France au Sacré-Cœur en conviant tous les catholiques français à construire en commun une église au sommet de la capitale. Mais ce fut principalement sur lui que la confiance du cardinal Guibert se reposa du soin d'assurer l'exécution de ce pieux dessein. Les premiers obstacles aplanis, le terrain sur lequel doit s'élever l'édifice concédé, comme il le souhaitait, par une loi, il sembla que sa tâche était achevée sur la terre. Il n'a pas vu l'archevêque de Paris, au milieu d'un peuple fidèle poser la première pierre du religieux édifice, sur le terrain même qu'avaient occupé les canons de la Commune, à deux pas de la place où étaient tombés ses premières victimes. Il n'a pas davantage entendu l'évêque d'Orléans gagner à la tribune française la suprême bataille de la liberté de l'enseignement; dès cette époque, il ne lui restait plus qu'une ombre de vie maintenant disparue.

La consolation de ces deux beaux spectacles lui a donc été refusée, mais il ne sera pas exposé non plus aux mécomptes, aux dures épreuves, aux tristes vicissitudes qui attendent encore les amis qui lui survivent. Et lorsqu'un jour, après de longs efforts peut-être et malgré beaucoup d'obstacles, le nouveau temple lèvera enfin sa tête vers le ciel et dominera Paris pour le bénir, parmi les chrétiens qui monteront jusqu'à ce sanctuaire, quelques-uns se souviendront sans doute du chrétien qui le leur a préparé et ils associeront leurs supplications pour l'Église et pour la France à celles qu'il offre dès à présent et à jamais au souverain juge. Il y aura aussi des étudiants des facultés catholiques qui demanderont quels en furent les fondateurs, qui chercheront des modèles parmi ceux qui leur ouvrirent la voie et alors, s'ils sont plus épris de l'honneur que de la célébrité, de la vertu que de la gloire, leur regard s'arrêtera avec complaisance, leur front s'inclinera avec un religieux respect devant l'image et la mémoire de M. Cornudet.

C. de Meaux.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE & DES ARTS

Paris pendant la fièvre électorale. Les gaietés des réunions publiques. La contagion radicale. Quelques types de candidats excentriques. La grande crue de la Seine. Vue prise du pont des Arts. L'inondation des solliciteurs et l'épidémie du *fonctionnarisme*. Appel à un poëte comique. — Réception de M. John Lemoinne à l'Académie. L'Institut et le *Journal des Débats*. Qu'il ne suffit pas de faire le dictionnaire pour le connaître. Élection d'un nouveau secrétaire perpétuel. — Les morts : le doyen de l'Académie et de la Sorbonne, M. Patin ; le doyen de la presse, M. Laurentie ; le doyen de la typographie et de la librairie française, M. Didot. Mme Louise Colet et Daniel Stern. — Coup d'œil anticipé sur le Salon. Les intransigeants de la rue Le Peletier. Les ventes artistiques et la galerie Schneider. — Voyages du Gymnase à la recherche d'un succès. Naufrage de l'Opéra comique. *L'Étrangère* de M. Alexandre Dumas à la Comédie française. Un mot, en *postscriptum*, sur la *Jeanne d'Arc* de M. Mermet.

I

Paris a passé, depuis notre dernière chronique, par bien des émotions et bien des spectacles : il a eu les élections d'abord, avec toute la France, mais plus que toute la France, car lorsque le pays a la fièvre, Paris a le délire ; puis les inondations, enfin l'ouverture du Sénat et de la Chambre nouvelle dans son faubourg de Versailles.

Naturellement, Paris a rempli dans les élections législatives son devoir de capitale du progrès. Il continue à tenir brillamment la tête dans le *steeple-chase* démocratique et social, semé de fossés, de fondrières et de casse-cous. Lyon même, malgré son ardente émulation, n'a pu parvenir encore à lui passer sur le ventre. La Croix-Rousse et la Guillotière doivent baisser pavillon devant Belleville, la Villette et Pantin.

Avez-vous suivi les réunions publiques? Je ne conseillerais point cette distraction dangereuse aux gens nerveux, ni aux têtes peu

solides et sujettes au vertige. A force d'entendre ces insanités, on finirait par devenir fou soi-même. L'exemple trop prolongé de la démence est contagieux : c'est un phénomène que connaissent les aliénistes et qu'ils ont eu bien souvent l'occasion d'observer. Enfermez pendant vingt-quatre heures l'homme le plus maître de soi dans la section des agités, à Sainte-Anne, ou dans celle des épileptiques, à Bicêtre, vous aurez de la chance s'il n'a pas l'écume à la bouche et s'il ne se jette pas sur vous dans l'intention de vous mordre lorsque vous viendrez le reprendre. Au Caire, je suis allé voir les exercices des derviches hurleurs, assez analogues aux représentations que donnent quelques-uns des candidats radicaux et la plupart de leurs avocats dans les clubs rouges ; au bout d'une heure, je me surprenais à osciller d'avant en arrière, en ébauchant un rugissement de bête fauve. Voilà comme il faut expliquer sans doute, autant que par l'ivresse capiteuse de l'ambition politique, l'entraînement qui pousse quelques braves gens égarés dans cette galère et qui n'avaient jamais passé jusqu'alors pour des insensés, ni pour des hydrophobes, à rivaliser d'extravagances féroces avec les plus compromis des candidats. Grâce à l'attention délicate qu'ont eue les députés élus en double à Paris et en province, d'opter pour la province, les beaux jours des réunions publiques se sont rouverts. Un tourbillon de candidats qui n'ont pas trouvé leur placement se rue à la curée. MM. Lockroy et Louis Blanc ont leur monnaie comme Turenne. Vingt-cinq candidats dans la première circonscription de Saint-Denis, trente-huit dans le treizième arrondissement, presque tous plus inconnus, mais tous plus républicains, plus révolutionnaires, plus radicaux les uns que les autres, se disputent avec force coups de crocs les deux ou trois os qu'on leur a jetés à ronger,

Et de l'ongle et des dents travaillent sans relâche,
Car chacun en veut un morceau.

Pas un qui ne se croie tenu d'enchérir sur celui qui l'a précédé à la tribune :— Moi, je demande l'instruction laïque. — Et moi, je la veux athée. — Moi, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Moi, l'expulsion des Jésuites et la fermeture des monastères. — Moi, la transformation des églises en greniers à foin. — Et moi, je m'expliquerais sur les otages, qu'on nous jette toujours à la tête, sans la présence du commissaire de police. — Je suis pour le mandat impératif. — Je demande que le peuple ait le droit de casser aux gages son représentant, comme une bonne qu'on renvoie, et sans même lui donner ses huit jours. — Je veux l'amnistie sans restrictions, ni conditions. — Ce n'est pas assez : je demande formelle-

ment, comme réparation d'honneur pour nos frères déportés, que le personnel préfectoral soit choisi parmi eux. Et l'on va ainsi, rivalisant de sottises odieuses et de flagorneries indécentes envers le peuple souverain, comme dans la scène du charcutier et du corroyeur avec le bonhomme Dêmos dans les *Chevaliers* d'Aristophane, éperonné par les applaudissements de l'auditoire qui ne font défaut à aucuns sophismes et redoublent en proportion même de leur énormité. Le moindre éclair de modération et de bon sens est bien sûr d'être impitoyablement sifflé au passage. Après l'humiliation d'être allé lutter aux Lilas et à Pantin, sous la présidence des citoyens Lugogne, Renardeux et Poivard, contre les citoyens Loiseau-Pinson et Bonnet-Duverdier, et de s'être fait applaudir par un auditoire orné de *brûle-gueules* et de casquettes grasses en réclamant l'amnistie, le général Wimpffen n'a pu échapper à l'honneur de se faire huer parce qu'un réveil de fierté militaire l'a empêché d'entendre en silence insulter le maréchal Bugeaud devant lui. Pourquoi n'a-t-il pas saisi cette glorieuse occasion de sortir d'une aventure qui lui a déjà imposé des capitulations plus désastreuses que celles de Sedan?

Quelques types et quelques épisodes ont insuffisamment égayé cette période lugubre. Qui ne se rappelle les candidats excentriques de 1848: Battur, Lamiral (de la Seine), ancien sonneur de cloches à Saint-Eustache, qui avait ajouté à son nom la désignation de son département, à l'instar de M. Martin (du Nord) et de M. Arnaud (de l'Ariége), pour ne pas être confondu, disait-il, avec les autres amiraux, et qui répondait dans un club à un indiscret curieux de connaître ses titres : « J'ai été trop malheureux en ménage pour ne pas être heureux en politique; » Wattebled, candidat perpétuel, Charles Béjot et le peintre Bourgeois que recommandait une affiche ainsi conçue :

NOMMONS BOURGEOIS!

IL EST PAUVRE, C'EST VRAI,

MAIS IL N'A PAS DE TALENT.

Est-ce la vieille gaîté française qui décroît? Est-ce nous qui nous blasons par l'exercice prolongé du suffrage universel? Je ne sais, mais les esprits attristés qui cherchaient une diversion se sont vus presque réduits à regretter la retraite définitive de Bertron, le *candidat humain*, dont les affiches furent à peu près le seul élément joyeux des élections impériales. Rappelons pourtant le monotone et fastidieux M. Gagne, maniaque du genre triste, qui n'a point manqué cette occasion d'inonder les journaux de ses quatrains sur le *triumvir-*

salvat et la *république-empire-royauté ;* M. Pradier-Bayard, « homme d'Etat énergique s'il en fut jamais, » comme le qualifiaient les professions de foi illustrées qu'il colportait lui-même de réunion en réunion, dans une sacoche en bandoulière, et M. Obriot, « avocat réformateur radical, » qui avait fait placarder deux affiches, l'une de soixante-treize pages compactes, prose et vers, avec commentaire en petit texte, notes, sous-notes et contre-notes, dont je n'ai jamais pu, en m'y reprenant à vingt fois différentes, dépasser la page 7; l'autre, relativement courte, mais qu'il aurait fallu cependant une grande heure pour lire jusqu'au bout, à moins de se mettre une douzaine, décorée de son portrait et racontant par le menu la vie de l'honorable candidat depuis sa plus tendre enfance. Joignons-y, dans la dernière et récente période, quelques figures subalternes, comme le citoyen Danielle, coupeur en chaussures, qui a réclamé avec énergie le droit de participer directement à la « confection » des lois; puis le citoyen Parlelongue, bien décidé à faire des économies sur le budget, en supprimant les appointements des chanoines de Saint-Denis, qui récitent des *Oremus* « sur des esquelettes. »

C'est après le débordement de discours et de professions de foi de la première période électorale que la Seine, comme prise d'émulation et gagnée par le mauvais exemple, s'est mise à monter et à sortir de son lit. Cette inondation qui s'est prolongée tout le mois de mars et qui, pendant plus de quinze jours, a submergé la banlieue parisienne en amont et en aval du fleuve, Bercy, Asnières, Alfort, Charenton, Neuilly, Courbevoie, le Bois-de-Boulogne, a présenté ce caractère d'être aussi imprévue dans sa durée que dans ses développements. Elle s'est fait comme un jeu de tromper les augures qui refusaient de croire à sa gravité et prédisaient chaque jour, pendant les premières semaines, sa décroissance pour le lendemain. Elle s'est conduite enfin d'une façon qui semblait d'abord contraire à toutes les règles, et qui double ses torts.

Heureusement, la Seine n'est point d'un naturel aussi perfide que la Garonne, et les ravages qu'elle a produits, pour être très-réels et très-graves, n'ont rien de comparable aux désastres de l'an dernier à Toulouse. La charité publique les a largement réparés. Paris ne conservera de la grande crue de 1876 que le souvenir d'un spectacle émouvant. Rassurés par la hauteur des parapets et la solidité des ponts, les curieux avides d'émotions se pressaient pour regarder couler à leurs pieds le flot jaune et limoneux, charriant des épaves et recouvrant les berges, les écluses, le barrage et le terre-plein du Pont-Neuf de sa nappe houleuse. Du pont des Arts, la vue était superbe en son genre. Paris semblait à la veille

du déluge et la Samaritaine, à deux encâblures des arbres du Vert-Galant, dont les branches seules émergaient mélancoliquement au-dessus de la toiture à peine visible du châlet, faisait de loin l'effet de l'arche flottant sur les eaux. Les arcades du Pont-Neuf et du pont des Saints-Pères dessinaient au-dessus du niveau de la Seine une courbe tout au plus suffisante pour le passage d'une mouette. Les escaliers descendant aux berges disparaissaient sous l'eau jusqu'aux premières marches, comme ceux des maisons de Venise. Prenant sa revanche sur le grand égout, dont les larges bouches noires, ouvertes d'un bout à l'autre de ses rives pour y vomir toutes les ordures de Paris, n'apparaissaient plus qu'à demi au-dessus de ses flots, le fleuve l'avait envahi à son tour et lui rendait à usure ce qu'il en avait reçu. Les établissements de secours aux noyés, de pesage et mesurage, ressemblaient à des bateaux en train de sombrer. Dans la pénombre du crépuscule, sous les rayons affaiblis du soleil couchant, la flèche dorée de la Sainte-Chapelle, les tours de Notre-Dame et du Palais-de-Justice paraissaient elles-mêmes les mâts d'une flotte gigantesque, dont les bâtiments empêtrés les uns dans les autres et assiégés par la vague s'enfonçaient lentement dans l'abîme.

Se glissant, s'insinuant, s'infiltrant de toutes parts, l'eau avait fait irruption dans les caves des quais, dans les ateliers souterrains du *Moniteur* et du *Journal officiel*. Les curieux s'étouffaient rue de Bourgogne, pour la voir jaillir sans interruption par le trottoir formant écluse et s'écouler aussitôt par l'égout voisin, en laissant derrière elle un lac sur la voie publique. Ils allaient en partie de plaisir à Bercy et à Maisons-Alfort. Tout fait spectacle à Paris, resté, comme du temps de Rabelais, la capitale du royaume du *Badaudois*. Dans les groupes de ces curieux implacables, poussant le désir de voir jusqu'à la férocité, on entendait bien des réflexions frivoles et des plaisanteries déplacées, ce qui n'empêchait pas le brave bourgeois parisien, au retour de ces promenades où il s'amusait de l'inondation comme un enfant d'un incendie, d'aller porter son louis à la souscription du *Figaro*. On y entendait aussi force conversations sur le bassin de la Seine, sur l'Auxois, la Brie, le Morvan et sur les innombrables affluents, directs ou indirects, du fleuve parisien. Les spectateurs discutaient sur les caprices de la Marne et les violences de l'impétueuse Yonne. Jamais il n'avait été autant question de la Voulzie depuis la mort d'Hégésippe Moreau, et le Grand-Morin, jusqu'à présent peu connu dans l'histoire, avait pris tout à coup une importance qui devait singulièrement le flatter. Bref, la grande crue de la Seine aura eu du moins l'avantage de donner une petite leçon de géographie aux Parisiens, ce qui n'était

pas inutile : le bon Azaïs n'aurait pas manqué de noter cette compensation à l'appui de son système.

Autre flot, autre inondation : le flot des solliciteurs. L'avènement d'un nouveau ministère et d'une nouvelle politique a déchaîné tous les appétits et mis en campagne tous les chercheurs de places. La dernière des sous-préfectures de France a été demandée par vingt candidats, appuyés chacun par trois députés pour le moins et par autant de sénateurs. Chaque jour, vers onze heures, on voyait s'acheminer à la place Beauveau de longues files de quémandeurs en habits noirs, qui encombraient les antichambres et les escaliers, que les huissiers rangaient à la queue dans les couloirs et qui refluaient jusque dans la rue. Les passants intrigués s'attroupaient, et les provinciaux demandaient aux sergents de ville si ces Messieurs n'étaient point les invités au mariage de Mlle Bettina de Rotschild (douze millions de dot) avec son cousin, ou de Mlle Louise Blanc (quatre millions seulement) avec le prince Radziwil. En apprenant que c'était l'armée de nos aspirants préfets, ils admiraient les ressources inépuisables de la France qui ne peut parvenir à faire assez de révolutions pour caser seulement la dixième partie du personnel administratif qu'elle a sans cesse en disponibilité.

Il n'est pas de pays en Europe où l'épidémie du *fonctionnarisme* sévisse plus cruellement qu'en France. C'est l'hydre au million de têtes, qui repoussent toujours à mesure qu'on essaie de les couper ; mais on l'essaie si peu ! Les gouvernements nouveaux qui croient pouvoir s'appuyer sur le monstre, au lieu de le combattre, feraient bien de méditer ce mot de Louis XIV : « Quand je donne un emploi à l'une des cinquante personnes qui me le demandent, je fais quarante-neuf jaloux et un ingrat. » Peut-être venait-il d'écouter Alceste en prononçant cette sentence. On pourrait presque dire que la France est divisée en deux grands partis : les fonctionnaires, petits ou grands, depuis l'ambassadeur jusqu'au garde champêtre, et ceux qui ne le sont pas, mais qui ont envie de le devenir. Dès qu'une révolution, même pacifique, a déplacé l'axe gouvernemental, la seconde moitié se lève et s'avance contre la première, intimement convaincue que le pouvoir nouveau va destituer celle-ci et l'installer en sa place.

Un seul exemple donnera une idée de la furie de cet assaut. Indépendamment des places anciennes déjà occupées, l'installation du mécanisme gouvernemental établi par la dernière des dix-huit constitutions qui se sont succédé en France depuis 1791 en a créé de nouvelles. Or, veut-on savoir combien de postulants se disputaient, par exemple, les places de secrétaires rédacteurs du Sénat ? On assure que, dès avant le 24 mai, il y avait déjà deux

cents demandes inscrites : celles des solliciteurs perspicaces, qui prévoyaient les choses de loin et prenaient leurs précautions d'avance. Pendant les deux années qui suivirent, le flot ne cessa de monter. Au moment où il fallut choisir, le chiffre s'élevait, dit-on, à deux-cent-soixante-dix pour la seule fonction de chef des secrétaires-rédacteurs, et à quatorze cents environ pour les emplois de ses subordonnés.

Quel est le poëte romantique qui écrira la ballade du *Solliciteur*, pour faire pendant à celle du *Chasseur noir?* Ou plutôt comment se fait-il qu'un auteur comique n'ait pas encore touché à cette plaie vive de notre société démocratique et écrit la *Manie des places*, pour donner une suite plus vivante et plus vigoureuse à la pièce assez anodine composée par Alexandre Duval sous la Restauration : la *Manie des grandeurs*? Scribe, il est vrai, nous a donné là-dessus une jolie comédie-vaudeville, que Schlegel préférait au *Misanthrope*. Mais nous avons tellement marché depuis lors que, malgré cet illustre suffrage, le sujet serait à reprendre de fond en comble aujourd'hui. Un auteur doué d'un esprit d'observation impitoyable et de *vis comica* en pourrait faire la comédie de l'époque. Ce qu'il ne devrait pas manquer de mettre en relief comme le trait essentiel et significatif, c'est le développement exceptionnel que prend la manie des places précisément en temps de république et en proportion des idées d'indépendance qui règnent. Il serait piquant de montrer que si notre pays est révolutionnaire, c'est par excès d'amour pour l'autorité : nous l'aimons tant, en effet, que chacun de nous la considère, pour ainsi dire, comme sa propriété naturelle et poursuit comme des voleurs ceux qui la détiennent, jusqu'à ce qu'il se soit mis à leur place.

II

Le 2 mars dernier, il y avait fête au Palais-Mazarin et au *Journal des Débats* pour la réception de M. John Lemoinne à l'Académie. C'est la seconde fois que l'Académie française va choisir un journaliste pur et simple, — car M. John Lemoinne, pas plus que M. de Sacy en 1854, n'a jamais fait de livre : il s'est borné à réunir quelques-uns de ses articles sous le titre d'*Études* ou de *Nouvelles études*, — et cette double exception a été faite en l'honneur du journal dont on a pu dire à juste titre qu'il est l'antichambre et l'une des pépinières de l'Institut.

Voici à peu près quatre-vingts ans que le *Journal des Débats*

existe, sans être jamais sorti de la dynastie des Bertin, qui se le transmettent de l'un à l'autre : *lampada tradunt*. Dans ces trois quarts de siècle, combien a-t-il donné de ses rédacteurs à l'Académie? Essayons de les compter : Feletz, Royer-Collard, de Bonald, Chateaubriand, Benjamin Constant, Villemain, Nodier, Salvandy, Saint-Marc Girardin, de Sacy, Cuvillier-Fleury, Prévost-Paradol, John Lemoinne. En voilà treize : est-ce tout? J'en passe, à coup sûr, parmi les rédacteurs intermittents, et je laisse hors cadre Etienne, qui dirigea les *Débats* « par ordre » sous l'empire. Pourquoi Geoffroy, Hoffmann, Dussault, Duviquet, furent-ils moins heureux que l'abbé de Feletz? Il serait difficile de le dire, sinon parce que le *Journal des Débats* a voulu fournir son contingent au quarante et unième fauteuil comme à tous les autres. Hippolyte Rigault serait devenu immortel à son tour, s'il eût seulement vécu quelques années de plus; M. Philarète Chasles brûlait de le devenir, et ce n'est point la faute de son talent s'il n'y a pas réussi. M. Taine le deviendra sans doute quelque jour et peut-être n'a-t-il manqué à M. J.-J. Weiss lui-même, pour se faire élire, que de n'avoir point abandonné ce théâtre de ses premiers succès. Voilà pour l'Académie française. Si nous passions aux autres classes de l'Institut, les noms de MM. Boissonnade, Babinet, Michel Chevalier, Franck, Baudrillart, Laboulaye, Renan, pour ne parler que des vivants ou de ceux qui sont morts depuis peu d'années, afflueraient aussitôt dans notre mémoire. Nous ne comptons pas les ministres. Par un contraste bizarre, ce journal académique, ce séminaire d'hommes d'État, a toujours eu des directeurs qui n'étaient point des écrivains et qui furent à peine des hommes politiques. Bertin aîné, immortalisé par le portrait d'Ingres, avait été chanoine et faillit devenir gendarme; c'était un homme de goût et un amateur distingué. Son frère et successeur Bertin de Vaux, était un banquier, Armand Bertin un bibliophile, Edouard Bertin un paysagiste; mais tous furent des directeurs modèles. Le maître actuel, qui, sans porter le même nom, appartient toujours à la même famille, est un bijoutier.

Jamais fête offerte par l'Académie au *Journal des Débats* n'avait été aussi complète que celle du 2 mars. Le plus brillant de ses rédacteurs politiques, M. John Lemoinne, ayant pour parrain le doyen de ses rédacteurs littéraires, M. de Sacy, était reçu par le plus autorisé de ses critiques, M. Cuvillier-Fleury, comme successeur de son plus brillant feuilletonniste, M. Jules Janin. La famille du récipiendaire était représentée sur le premier banc du centre par M. Bapst et ceux des rédacteurs du journal qui ne sont pas encore académiciens.

M. John Lemoinne est un demi Anglais. Anglais par sa naissance à Londres, par son prénom, par sa connaissance spéciale de l'histoire, de la législation, de la politique et des mœurs britanniques, par sa physionomie même il est bien Français par l'allure légère, spirituelle et rapide de son style, mêlé toutefois d'une pointe d'humour. Les gourmets goûtent particulièrement cette langue alerte et mordante, sobre et fine, aussi élégante et aussi correcte que si l'écrivain, au lieu d'être un improvisateur comme tous les journalistes, prenait le temps de polir chacune de ses phrases en l'aiguisant par la pointe. Il a la polémique cavalière, l'épigramme impertinente et la verve facilement cruelle. Mais si M. John Lemoinne a un peu touché à toutes choses dans sa carrière de journaliste ; si dans ses deux recueils, où les biographies se mêlent aux portraits, les études de mœurs aux récits de voyages, des études comme celles qu'il a consacrées à Mme Récamier, à Johnson, à Shakespeare, à Brummel, à Caroline de Brunswick, à Haydon, à l'histoire de la caricature en Angleterre, nous permettent d'apprécier avec désintéressement la piquante originalité de sa forme, la netteté incisive de son esprit et, comme l'a dit M. Cuvillier-Fleury, son talent de peindre avec plus de relief que d'éclat, avec plus de profondeur que d'étendue, cette carrière, dans son ensemble, n'en échappe pas moins à notre compétence par son caractère politique. Il en est, d'ailleurs, de M. John Lemoinne, en un genre tout différent, comme de M. Thiers : bien fin qui pourrait fixer sa physionomie. A peine son portrait achevé, s'il laissait au peintre le temps de le finir, il faudrait le recommencer. M. Lemoinne a paru pousser plus d'une fois l'inconstance, ou, si l'on veut, l'indépendance des opinions tout au moins jusqu'à l'apparence de la versatilité, et dans ces derniers temps, nul n'a plus contribué que lui à introduire dans la marche du *Journal des Débats*, où il exerce une influence de plus en plus prépondérante, de plus en plus exclusive, ces étranges variations qui ont si souvent déconcerté tous les calculs. Il est vrai que, maintes fois aussi, il a également trompé l'espoir des radicaux naïfs qui le croyaient conquis et s'étonnaient de le retrouver tout-à-coup conservateur. Comme le Protée de la fable, il fuit entre les doigts qui cherchent à le saisir. C'est un irrégulier, sur lequel on ne peut compter, qui semble escarmoucher pour son propre compte, sans aucun plan régulier, et prendre plaisir à se retourner, à changer de position, à s'élancer à droite quand on le croit à gauche et à revenir à gauche quand on le croit à droite, pour étonner et dérouter les esprits lourds par l'agilité de ses évolutions.

Le public académique qui s'était porté avec empressement à la séance du 2 mars a été un peu déçu dans son attente. Non que le

discours de M. John Lemoinne fût indigne de sa renommée : il était sobre, spirituel et fin, comme on pouvait l'attendre de lui, mais il ne contenait pas un mot de politique, et il a été lu d'une voix indistincte et embarrassée, qui n'a su mettre aucun passage en relief. M. Cuvillier-Fleury n'a point gardé la même réserve, mais il a évité cette diction monotone qui avait enveloppé comme d'un brouillard la harangue du récipiendaire. C'est avec une action oratoire très-intense, avec toute l'autorité de la voix et du geste comme du talent, qu'il a lu un discours fort étudié, où l'apologie du journalisme se mêlait à l'éloge de M. Jules Janin et de M. John Lemoinne, et qui a surtout enlevé les applaudissements chaleureux de l'auditoire en rappelant la vaillante et dédaigneuse attitude de celui-ci vis-à-vis du ramassis monstrueusement grotesque qui siégeait en 1871 à l'Hôtel-de-Ville, et dont M. Victor Hugo, par amour excessif de l'antithèse, peut être aussi par un ressouvenir inopportun de Quasimodo, de Claude Gueux et de *Han d'Islande*, veut nous restituer les débris.

Dans un passage de son discours, M. Cuvillier-Fleury a dit quelques mots du dictionnaire de l'Académie et des plaisanteries auxquelles il n'a cessé d'être en butte. Je ne sais quel statisticien railleur, prenant pour base le temps qui s'était écoulé dans la préparation de la lettre A, avait calculé qu'on arriverait au Z dans les environs du vingt-cinquième siècle, si bien que le dictionnaire serait entièrement à refaire avant d'être terminé. Les compagnies travaillent toujours lentement : elles sont patientes, parce qu'elles sont éternelles, et l'Académie française pourrait reprendre pour son compte, s'il ne s'agissait d'un dictionnaire, c'est-à-dire d'une chose essentiellement mobile et changeante, le mot de Zeuxis à qui l'on reprochait sa lenteur : « C'est que je travaille pour l'immortalité. »

Non-seulement, comme l'a dit M. Cuvillier-Fleury, une langue ne finit jamais à moins qu'elle ne soit morte, mais il est permis d'ajouter que personne, — pas même les académiciens qui la font, — ne finit jamais de la savoir. Cela est vrai de la langue française aussi bien que de la langue chinoise, quoiqu'elle n'ait que vingt-quatre caractères au lieu de cent mille. A propos du discours de M. Cuvillier-Fleury, on nous en citait une preuve bien curieuse. Le héros de l'histoire est précisément un académicien (au moins futur) et un rédacteur des *Débats*, — M. John Lemoinne lui-même, suivant les uns ; suivant d'autres, M. Saint-Marc Girardin, éliminé du journal, comme on sait, par les sarcasmes de son pétulant collaborateur contre « la manifestation des bonnets à poils. » Mettons M. Saint-Marc Girardin ; il est mort : il ne réclamera pas.

Donc M. Saint-Marc Girardin corrigeait, aux bureaux des *Débats*,

les épreuves d'un article où il avait employé les mots *amulette* et *cyclone*. Naturellement, comme l'eussent fait sans doute les dix-neuf vingtièmes de nos lecteurs, il avait mis au féminin le premier et le second au masculin. Pour la seconde fois le correcteur venait de lui renvoyer son épreuve en changeant le genre de chacun de ces deux substantifs.

« Mais voyez donc, fit M. Saint-Marc Girardin, impatienté de cette obstination et s'adressant à MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury qui se trouvait près de lui au bureau de la rédaction. C'est trop fort!... Enfin, Messieurs, j'en appelle à vous : vous êtes tous deux académiciens comme moi, vous passez pour savoir votre langue, comme moi, et vous travaillez, comme moi, au Dictionnaire de l'Académie. De quel genre est *amulette?*

— Du féminin, sans nul doute, dit M. de Sacy.

—Et *cyclone*?

— Du masculin, assurément, fit M. Cuvillier-Fleury.

— Eh bien, Messieurs, voici deux fois que Camus me renvoie mon épreuve, en mettant *amulette* au masculin et *cyclone* au féminin.

— Oh! oh! si c'est Camus, dit M. de Sacy, prenons garde: c'est nous qui devons nous tromper. »

On fit venir l'illustre Camus, ce correcteur légendaire qui était à ses confrères des autres feuilles ce que la rédaction des *Débats* est à celle du *Petit Journal*. Camus comparut d'un front serein, suivi d'un apprenti qui portait deux énormes volumes, devant ce tribunal aussi redoutable que celui de Minos, Eaque et Rhadamanthe. Sans mot dire il prit le premier volume, — c'était le Dictionnaire de l'Académie, 6e édition, — l'ouvrit, et mit le doigt sur le mot : *Amulette*, « substantif masculin. » Les trois académiciens se regardèrent stupéfaits.

« Quant à *cyclone*, fit Camus d'une voix grave, l'Académie ne le connaissait pas encore en 1835, mais il est dans Littré, et je suis bien sûr que la septième édition de votre Dictionnaire se conformera à sa décision. »

Ce disant, il posait le doigt fatal à la page 94, première colonne, du tome I, de Littré. « CYCLONE, substantif féminin. — *La* cyclone est une tempête qui balaie en tournoyant. » Voilà ce que les trois académiciens virent flamboyer en lettres de feu sous leurs regards atterrés.

« Et c'est nous qui fixons la langue! s'écria M. Saint-Marc Girardin avec accablement, dès que le discret Camus, sans abuser de sa victoire, eût salué les trois immortels dont la consternation lui faisait pitié, et refermé la porte derrière lui.

Une autre élection académique dont le public s'est moins occupé, mais qui a mis, dit-on, toutes les intrigues en jeu dans les coulisses du Palais Mazarin, c'est celle du successeur de M. Patin aux éminentes fonctions de secrétaire perpétuel. M. de Sacy et M. Désiré Nisard, désignés pour ainsi dire à l'avance, avaient tous deux décliné cet honneur en raison de leur grand âge et de leur état de santé. M. Ernest Legouvé, que semblaient indiquer également son double talent de lecteur et de *conférencier,* son activité littéraire, ses relations nombreuses et son esprit sociable, ne se souciait point de sacrifier l'indépendance de sa vie aux sujétions d'une charge laborieuse. Au dernier moment, la lutte s'est concentrée entre les deux presque homonymes, MM. Camille Rousset et Camille Doucet. Celui-ci, qui avait déjà pour lui la possession d'état depuis la dernière maladie de M. Patin, l'a emporté sur son concurrent, le 30 mars, par 21 voix contre 7. Il sera le dix-septième secrétaire perpétuel de l'Académie, — le huitième depuis la réorganisation de l'Institut au commencement de ce siècle. Sauf M. Villemain, qui déploya pendant plus d'un tiers de siècle dans ses rapports annuels toutes les ressources de l'esprit le plus riche et le plus souple, la plupart des secrétaires perpétuels de cette seconde période de l'Académie ont passé comme des ombres. Si Suard, le premier, a régné treize ans, Raynouard n'a point dépassé sept ans, Auger trois ans, Andrieux quatre ans, Arnault un an, M. Patin quatre à cinq ans. Nous souhaitons au nouveau secrétaire perpétuel la brillante et féconde longévité de Villemain.

III

On sait que M. Patin, après une maladie très-longue, est mort à l'âge de quatre-vingt-trois ans, vers la fin du mois de février. Dans la même semaine, avant le secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'Institut avait déjà perdu M. Brongniart et M. le comte de Carné, dont le souvenir est particulièrement cher à tous les lecteurs, comme à tous les rédacteurs de ce recueil.

L'excellent M. Patin était un fin lettré, un érudit aimable et un galant homme. Nul ne fut plus doux, plus modeste, plus bienveillant. Suivant le mot de M. Legouvé sur sa tombe, d'autres peuvent laisser une mémoire plus éclatante, mais non plus honorée. Dans sa double carrière de professeur et d'écrivain, M. Patin n'avait jamais remporté l'un de ces succès qui font date ou qui du moins attirent les regards de la foule sur un homme. Sa parole diserte, facile, élégante, mais sans flamme, n'était pas celle d'un orateur; son style

manquait de couleur et de relief. Un normalien émancipé, qui depuis longtemps a jeté la toque universitaire par-dessus les moulins, faisant dans son journal au savant auteur des *Etudes sur les tragiques grecs* une oraison funèbre des plus cavalières, a signalé particulièrement certaine phrase de son livre, passée en proverbe à l'Ecole normale sous le nom de la *phrase du chapeau*, parce qu'il y est question du chapeau d'Oreste. Cette période, paraît-il, est tellement longue, tellement embarrassée d'incidentes, qu'on infligeait pour pénitence aux élèves coupables d'un méchant calembour ou de tout autre méfait pendable, de la lire sans respirer. Je souhaiterais cependant au journaliste qui abuse contre son ancien professeur de cette plaisanterie innocente, d'écrire tout simplement comme M. Patin ; je lui souhaiterais surtout son goût sûr et discret, son tact exquis, son sentiment délicat de la justesse et de la mesure. Est-il bien vrai, d'ailleurs, comme on l'a dit encore, en affectant de traiter en régent de cinquième le dernier secrétaire perpétuel de l'Académie, qu'il soit resté exclusivement fidèle à l'ancienne critique pédagogique, étroite, routinière, procédant par citations, par extraits et par rapprochements, et qu'il n'ait jamais voulu connaître la méthode historique qui a renouvelé la critique moderne? Sans doute M. Patin n'est point un Sainte-Beuve, mais, malgré une réserve un peu timide qui se confondait avec le goût dans son esprit, il avait si bien senti de bonne heure la nécessité d'élargir et de rajeunir l'enseignement traditionnel, devenu vague, arbitraire et incomplet, que lorsqu'il succéda à Lemaire en 1833, dans la chaire de poésie latine à la Sorbonne, sa première leçon fut consacrée tout entière à exposer pourquoi il abandonnait le procédé purement dogmatique de son prédécesseur et entrait dans une voie mieux faite pour répondre désormais à la curiosité et aux besoins des intelligences. On peut la lire en tête de ses *Etudes sur la poésie latine*. Si la critique de M. Patin n'a pas les aperçus profonds, l'investigation sagace, subtile et indiscrète, les larges et aventureux coup d'aile, si elle se tient modestement sur son terrain et marche pas à pas, avec une sage lenteur, ce n'en est pas moins une critique ingénieuse, honnêtement libre, délicate et fine, érudite, où il a réuni pour ainsi dire, comme une abeille industrieuse, toute la moëlle et toute la fleur de l'antiquité.

J'ai nommé les principaux ouvrages de M. Patin : ce sont à peu près les seuls. Il les a faits avec ses cours. Joignons-y les *Mélanges de littérature ancienne et moderne* et une traduction d'Horace, accompagnée de recherches biographiques et littéraires sur son poëte favori. Il n'est jamais sorti de la littérature universitaire et n'a point songé à passionner la foule. M. Patin n'était pas de ceux

qui touchent à la hache. Bien qu'il ait quelquefois écrit dans les journaux, — dans le *Globe*, la *Revue des Deux-Mondes* et surtout le *Journal des Savants*, — personne ne ressemblait moins à un journaliste. On ne trouverait pas dans son œuvre entière trois sujets d'actualité. Il a toujours vécu au milieu du monde antique, en commerce réglé avec Sophocle, Euripide, Homère, Lucrèce, Ennius, Virgile, Horace. Helléniste distingué, M. Patin fut toutefois plus spécialement encore l'un de nos grands latinistes. C'est à lui que Sainte-Beuve, moins dédaigneux que M. Sarcey, a dédié, dans les *Pensées d'août*, sa fine apologie des latins, où il évoque Voltaire en supposant qu'il revient s'asseoir aux bancs de la Sorbonne et écouter le professeur qui parle d'Ovide et de Catulle :

Il goûte en souriant cette pure parole,
Ce ton juste et senti, non pédant, non frivole,
Cette culture enfin d'un agréable esprit
Qui du travail d'hier chaque jour se nourrit.

M. Patin, comme l'a dit encore en très-bons termes M. Legouvé, était si savant qu'il aurait pu se passer d'être aimable, si aimable qu'il aurait pu se passer d'être savant. « Il fut, ce qu'il y a peut-être de plus rare en ce monde, il fut complet dans la mesure. Les dons les plus variés s'unissaient chez lui dans une si heureuse proportion, que ses œuvres et sa vie, son esprit et son âme formaient un ensemble harmonieux, tout pareil à une belle œuvre d'art... La modestie en lui était plus qu'une vertu, c'était un charme, et unie à son solide mérite, elle attirait tellement tout le monde, que chacun s'empressait de mettre en avant cet homme qui se mettait toujours en arrière, et c'est ainsi qu'il est arrivé à tout, à force de ne pas se pousser. Il a occupé les deux plus hautes fonctions littéraires : il a été doyen de la Faculté des lettres et secrétaire perpétuel de l'Académie française ; doyen après M. Victor Leclerc ; secrétaire perpétuel après M. Villemain. » Il avait soixante-douze ans quand il est devenu doyen ; près de quatre vingts lorsqu'il fut nommé secrétaire perpétuel. On voit que les dignités lui arrivèrent lentement, et son exemple est bien fait pour apprendre aux ambitieux impatients que tout vient à point à qui sait attendre.

Quelques jours avant le doyen de l'Académie et de la Sorbonne, était mort le doyen de la presse, qu'il honorait depuis plus d'un demi siècle par son caractère et son talent, comme par l'inébranlable persistance de sa foi catholique et royaliste, M. Laurentie. Quelques jours après, mourait le doyen de la librairie et de la typographie française, M. Ambroise-Firmin Didot. Digne chef de la plus illustre

imprimerie du monde, représentant la quatrième génération d'une dynastie dont la célébrité remonte à la première moitié du dix-huitième siècle; fils de Firmin Didot, inventeur de la stéréotypie, poëte, auteur tragique et député; neveu de Pierre Didot, à qui l'on doit les magnifiques éditions du Louvre, spécialement le *Virgile*, l'*Horace*, le *Racine*, proclamés « les plus parfaites productions typographiques de tous les pays et de tous les âges, » par le jury de 1806; petit-fils d'Ambroise, imprimeur du comte d'Artois, qui a attaché son nom à la belle collection de classiques *ad usum Delphini;* arrière-petit-fils de François, libraire en 1713 à l'enseigne de la Bible d'Or et syndic de la communauté, — ce patriarche de l'art typographique avait encore étendu le domaine héréditaire par la création d'établissements nouveaux et accru la gloire de sa maison par des publications monumentales qu'elle était seule capable de mener à bon terme.

M. Didot réunissait bien des aptitudes diverses dont l'ensemble formait une figure orginale et rare. Ce n'était pas, comme tant d'autres éditeurs, un simple marchand de papier noirci. L'industriel et le commerçant se doublaient en lui d'un bibliophile éclairé, dont les collections de gravures sur bois, d'incunables, de romans de chevalerie, de manuscrits précieux, de riches et antiques reliures n'avaient point de rivales, et le bibliophile se doublait lui-même d'un érudit pour qui ses livres n'étaient pas simplement des meubles, ses estampes des objets de luxe et d'ostentation, mais qui savait profiter et faire profiter le public des trésors de son incomparable bibliothèque, comme de son riche musée xilographique. C'est là qu'il a puisé tous les éléments des ouvrages qui lui ont valu, vers la fin de sa vie, le titre de membre de l'Académie des inscriptions et qui assurent à son nom, en dehors de sa célébrité professionnelle, une réputation durable : ses divers catalogues raisonnés, l'*Essai sur l'histoire de la gravure sur bois*, les études sur Joinville et sur Jean Cousin, les *Observations sur l'Orthographe française*, les notices sur les Estienne et le livre sur *Alde Manuce* et l'*Hellénisme à Venise*, chapitres détachés par anticipation de cette histoire générale de l'imprimerie que personne n'était plus à même d'écrire et dont, à plus de quatre-vingts ans, dans toute l'activité littéraire de sa verte et laborieuse vieillesse, il annonçait la publication prochaine; les traductions de Thucydide et d'Anacréon, dignes de sa renommée de savant helléniste; enfin sa description du Missel de Jacques Juvénal des Ursins, le plus fameux de ses manuscrits.

Avec son affabilité charmante, M. Didot avait pris plaisir à nous montrer, après son acquisition en 1861, cette merveille que personne ne verra plus. Nous nous rappelons encore, comme si nous les avions

toujours sous les yeux, ces riches bordures enveloppant les marges de chaque page, ces milliers de lettres en couleur, sur fond d'or enrichi de fruits, de fleurs, de rinceaux, d'armoiries, ces deux grandes miniatures occupant une page entière et ces cent-trente-huit plus petites, encadrées dans des lettres initiales qui étaient à elles seules d'admirables œuvres d'art, — toutes d'une finesse exquise, d'une perfection de peinture rappelant les productions les plus achevées de Fouquet. Ce Pontifical avait été acheté 10,000 fr. en 1849 par le prince Soltikoff à la vente de Bruges; en douze ans, il avait plus que triplé de prix. L'annonce de sa nouvelle mise en vente avait jeté l'émoi dans le monde des bibliophiles. D'un bout à l'autre de l'Europe, les plus riches amateurs s'agitaient : le *British-Museum* avait dépêché de Londres le libraire habituellement chargé de ces acquisitions; on parlait d'une espèce de *bande noire* qui s'était formée pour l'acheter à tout prix, se proposant de le dépecer et d'en vendre les miniatures isolément; l'alarme était grande parmi les amis de l'art français du moyen-âge, et la victoire de M. Didot, quand, après une lutte acharnée, le Missel lui fut adjugé pour 34,250 fr. (près de 36,000 avec les frais), fut accueillie par les applaudissements les plus enthousiastes, comme un triomphe national.

Le conseil municipal qui, avant la vente, n'avait prêté qu'une oreille fort distraite aux instances de M. Didot cherchant à lui démontrer l'intérêt de cette acquisition pour la ville de Paris, fut éclairé tout à coup par ce résultat et le chiffre de l'achat le pénétra d'une considération profonde pour le manuscrit. Les écailles lui tombèrent des yeux et il comprit alors quelle valeur avaient, pour l'histoire du vieux Paris, comme pour celle de l'art indigène, des miniatures où l'on retrouvait les costumes de nos pères, leurs logis, leurs places, leurs monuments, la Maison aux Piliers, le chœur de la Sainte-Chapelle tel qu'il existait au quinzième siècle. Vivement sollicité par le préfet de la Seine et par ses collègues, M. Didot consentit à se dessaisir, au prix coûtant, du chef-d'œuvre d'abord dédaigné. On lui vota des remerciements et le Missel fut déposé avec un religieux respect à la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville, sur le rayon d'une armoire qui s'ouvrait dans l'épaisseur du mur, et dont les initiés seuls connaissaient l'existence. C'est là qu'il a été dévoré par l'incendie de 1871.

Mme Louise Colet, dont on a appris inopinément la mort le mois dernier, s'était distinguée dans la littérature par des talents variés. De 1839 à 1855 elle fut quatre fois couronnée par l'Académie française. Elle a laissé plus de cinquante volumes gros ou petits : vous en verrez la liste dans Vapereau. L'avenir n'aura pas la peine de

les oublier, car, du vivant même de Mme Colet, elle seule en savait encore les titres. Elle a fait des poésies épiques, didactiques, satiriques, anacréontiques, des comédies, des drames, des romans, de l'histoire, de la politique, des tableaux de mœurs, des biographies, des voyages, des traductions et même, si je ne me trompe, des courriers de modes. Elle a rivalisé tour à tour avec Mme Dufrénoy et Alfred de Musset, avec Scribe et M. Bignan, avec Auguste Barbier et M. Havin, avec Béranger et Mme de Renneville. On assure même que la philosophie de M. Cousin l'avait tentée un moment. Depuis vingt à vingt-cinq ans, les lauriers de Garibaldi troublaient son sommeil; elle avait tourné à l'amazone de la libre pensée; la Corinne de l'Académie était devenue la Clorinde de la démocratie émancipée et de la morale indépendante. Agressive, batailleuse, enflant la voix, secouant comme une crinière de lionne sa chevelure jadis blonde, affilant en griffes ses ongles jadis roses et brandissant comme la massue d'Hercule, avec des éclairs sombres dans ses yeux jadis bleus, la plume de colibri qui avait rimé *Penserosa* et *Ce qui est dans le cœur des femmes*, elle eût volontiers écrit sur son chapeau le vers latin, orné d'une pointe finale, qu'un philosophe illustre, émerveillé de sa vaillance, avait improvisé pour elle, après son duel avec Alphonse Karr : «... Sum mulier, sed veluti *vir ago*. »

Qui ne connaît ce combat singulier, digne du chantre de la *Batrachomyomachie* ou du *Lutrin*. Ce fut un duel au couteau, où l'un des adversaires seul était armé, mais moins sanglant, par bonheur, que ceux dont nous entretiennent depuis quelque temps les faits divers de nos journaux. Il est vrai que le couteau de Mme Colet était un couteau de cuisine. L'irascible Muse, exaspérée des piqûres que lui prodiguaient les *Guêpes*, était allée attendre son ennemi au passage et, à défaut d'une bonne lame de Tolède, lui avait plongé son poignard de Châtellerault dans le flanc. La redingote de M. Alphonse Karr en fut assez grièvement blessée. Il désarma aisément l'amazone humiliée, lui conseillant avec une courtoisie goguenarde de ne plus dépareiller à l'avenir sa batterie de cuisine, et sollicitant la permission de garder ce modeste souvenir d'elle. Depuis lors, on put voir à la place d'honneur, dans la panoplie d'Alphonse Karr, le glaive culinaire surmonté de l'inscription suivante :

CETTE ARME M'A ÉTÉ DONNÉE
DANS LE DOS
PAR Mme LOUISE COLET.

Si j'ai rappelé cette anecdote devenue banale, c'est parce que

j'y vois tout un symbole. Dans chacun de ses derniers ouvrages, particulièrement dans l'*Italie des Italiens*, Mme Colet a entrepris un duel à mort contre le catholicisme, contre le pape, contre les cardinaux, contre les moines. Elle leur fait la guerre au couteau, en poussant de son mieux, avec sa petite main de femme assez vilainement crispée en poigne garibaldienne et en roulant des yeux mauvais ; mais elle a beau s'escrimer : c'est un couteau de cuisine, arrondi par le bout et qui peut tout au plus blesser la soutane des abbés qu'elle veut pourfendre. Il faut lire cet ouvrage, et particulièrement le volume sur Rome, si l'on veut avoir une idée de ce que peut devenir une faible femme (*furens quid femina possit*) et une *lauréate* de l'Académie sous l'empire du fanatisme irréligieux poussé jusqu'à l'obsession, jusqu'au *tic*, j'allais dire jusqu'à la maladie mentale. La vue d'une robe noire la fait tomber en convulsion ; elle ne peut entrer dans une église sans avoir une attaque d'épilepsie, rencontrer un capucin sans lui courir sus, un cardinal sans lui cracher au visage sa haine et son mépris. Elle traque le catholicisme, elle l'accule, elle lui met son ombrelle, son éventail et sa plume sous le nez : elle l'insulte copieusement, avec une richesse et une variété de vocabulaire qui eussent excité l'admiration de Rabelais. Les plus blasés s'étonneront de la quantité de gros mots et de l'intarissable flot de crudités brutales qui peuvent tenir dans un volume in-12 et sur les lèvres d'une ex-jolie femme, offensée de vieillir. Il y a ainsi des parfums qui tournent à l'aigre et parfois se changent en poison avec le temps. Un des plus grands torts de Mme Colet, c'est de n'avoir pas su renoncer à être jeune. Déjà sexagénaire, elle grossissait et déformait à plaisir les charmants défauts de la vingtième année, espérant encore en donner l'illusion et ne faisant qu'accentuer le contraste. Ceux qui l'ont eue pour compagne de voyage en Egypte, à l'inauguration du canal de Suez, avaient peine à se persuader que cette correspondante du *Siècle* eût été jadis, pendant quelques moments, la Muse et la Grâce de l'Abbaye-au-Bois, qu'elle en eût recueilli les épaves, et qu'elle eût vu se presser l'élite de la littérature dans son salon de la rue de Sèvres.

Je ne rappelle que pour mémoire un autre livre de Mme Colet qui fit beaucoup de bruit, qui en fit trop : *Lui*, une réponse à *Lui et Elle*, à *Elle et Lui*. Pauvre Musset, dont deux femmes se disputaient publiquement le cadavre, comme les Grecs et les Troyens le corps de Patrocle. Mais chut ! n'appuyons pas ! Soyons plus discret que l'auteur, et ramassons le voile déchiré par Mme Colet, pour le tirer sur ses scabreuses confidences. Bien qu'elle ait pris soin d'ouvrir elle-même au public les portes toutes grandes de sa vie intime, nous resterons sur le seuil et n'entrerons pas. Sa vanité irritable et batailleuse

l'exposa plus d'une fois à de fâcheuses aventures. Elle a conté en détail le roman de son existence dans un grand nombre de ses livres, et la postérité ne sera pas en peine de se renseigner sur son compte, si elle éprouve jamais l'envie de s'occuper de Mme Colet. De son énorme bagage littéraire, malgré un talent réel, malgré la verve, la vigueur et l'esprit dont elle y a çà et là fait preuve, que restera-t-il? Il n'en reste déjà plus rien. Pas une qualité supérieure, ni même complétement originale ne s'en dégage, et l'autorité morale y manque plus encore que l'autorité littéraire.

De Mme Colet à Mme la comtesse d'Agoult, le rapprochement est facile, quoique la distance reste grande. M. de Pontmartin a spirituellement tracé, dans l'un de ses derniers *samedis*, la silhouette de « cette grande dame volontairement déclassée, toute de disparates et de contrastes ; patricienne enrôlée par la démocratie ; altière pécheresse traduisant ses fautes en révoltes, ses erreurs en défis et ses passions en maximes ; révolutionnaire, républicaine, sectaire, sybille ou Egérie du socialisme, avec des traits, des allures, une physionomie, admirablement aristocratiques ; entourée de radicaux, d'utopistes, d'idéologues, de tribuns, de faux-monnayeurs de liberté et d'égalité, comme un beau cygne forcé de vivre pêle-mêle avec des canards, des éperviers et des buses ; réussissant à s'assimiler toutes les mauvaises doctrines sans jamais parvenir à s'imposer de mauvaises manières ; touchant à la philosophie, à la politique, à l'histoire, à la poésie, au roman, sans y trouver une place bien nette et une renommée bien distincte ; caressant le populaire avec des gants paille ; niveleuse qui semblait toujours prête à sonner ses valets de chambre ou ses caméristes ; libre-penseuse, à laquelle on était sans cesse tenté de dire : « Madame la comtesse ! voici votre eucologe ! c'est l'heure de la messe à Saint-Thomas-d'Aquin ! » ... telle enfin quelle se résume tout entière dans ces deux mots d'un homme d'esprit, quoique marquis de la vieille roche : « Comme je la plains de ne plus voir son monde ! disait une douairière. — Et moi, je la plains bien davantage d'être obligée de voir l'autre ! repliqua-t-il ; » et il ajouta : « Quelle femme pourtant, quel talent, si Mme Sand n'existait pas ! »

Voilà le portrait exécuté de main de maître. Mme la comtesse d'Agoult avait pris le pseudonyme masculin de Daniel Stern, comme ces marquises de l'ancien régime dont parle Mme de Genlis en ses *Mémoires*, qui se travestissaient pour aller au bal de la Nouvelle-France. Les débuts de Daniel Stern dans la vie et dans la littérature semblèrent promettre un second Georges Sand. Les deux femmes se sentaient attirées l'une vers l'autre par une certaine affinité de position, de caractère, de talent et d'opinions. Cherchez dans les

Lettres d'un voyageur, vous y rencontrerez la blonde et charmante Arabella en compagnie du grand artiste Franz... Ouvrez *Nélida*, vous y lirez sous une forme romanesque, qui pare l'autobiographie plutôt qu'elle ne la déguise, la confession triomphante de la femme orgueilleusement déchue. *Nélida*, c'est l'*Indiana* de Daniel Stern, avec un mélange de *Spiridion* et du *Meunier* d'*Angibault*. Par le talent comme par les idées, le livre serait digne d'être signé Georges Sand.

Cependant Mme la comtesse d'Agoult ne donna jamais que la main gauche à Mme la baronne Dudevant. Elle se retira assez vite du pêle-mêle un peu compromettant, bien qu'illustre, des *Lettres d'un voyageur*, et si le reste de sa vie appartint sans conteste à des doctrines qu'on n'eût attendues ni de son sexe, ni de sa naissance ; si Daniel Stern côtoya parfois encore la haute bohème sociale, artistique et littéraire, ne fut-ce qu'en l'admettant à prendre une tasse de thé dans son salon, du moins elle ne s'y laissa plus englober. Elle n'a eu qu'un roman dans sa vie et dans son œuvre. En dehors de quelques brillants essais de critique d'art, c'est dans la littérature politique et philosophique qu'elle chercha désormais et trouva une réputation, qui toutefois ne fut jamais populaire ; car, dans l'audacieuse liberté de son allure, le talent tout aristocratique de la comtesse démocrate gardait une élégance et une distinction naturelles, malheureusement alourdies par une nuance de pédantisme et enténébrées par les brouillards germaniques.

Que d'autres morts encore : l'ingénieur Thomé de Gamond, à qui l'on doit l'idée colossale du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre et dont l'initiative vaillante, les énergiques et persévérants efforts ont fait entrer dans la voie pratique un projet qui semblait du domaine des rêves ; M. Léon Cornudet, l'ami le plus ancien, le plus cher et le plus sûr de Montalembert, homme de bien et parfait chrétien, qui n'est resté étranger à aucune des grandes œuvres catholiques de ce temps et qui s'est détourné des passions politiques pour consacrer toute son activité et toute son intelligence au service de la religion et de la charité ; le vénérable et savant M. Guigniaut ; M. Arthur Ponroy, poëte de race, écrivain abondant et chaleureux en des genres divers, caractère et talent dignes d'estime, mais que la malechance s'acharna à poursuivre toute sa vie et qui n'a pu devenir célèbre que par ses chutes ; M. Balard qui découvrit le brome en 1826, le fécond Xavier Eyma, le général Cremer, étoile filante, grand homme avorté, grande ambition déçue !... Je suis effrayé de ces listes funèbres qui vont s'allongeant toujours et dont l'interminable défilé attriste chacune de nos chroniques. Il faut, pareil au sage Ulysse descendu

dans l'Aidès, écarter tristement cette nuée d'ombres qui se pressent de toutes parts, avec un frémissement lugubre, autour de la fosse remplie d'un sang noir.

IV

Hâtons-nous, car il nous reste encore un long espace à parcourir. Nos lecteurs savent que l'Exposition annuelle s'ouvrira le 1er mai prochain. Une note du *Journal officiel* nous a appris que, « le Salon de 1876 s'annonçant comme des plus intéressants par les noms des exposants et des plus considérables par les efforts des artistes, » M. le directeur des beaux-arts a sollicité et obtenu l'autorisation d'augmenter le nombre des médailles déterminé par le règlement. Les peintres en auront donc neuf de plus ; les sculpteurs cinq ; les architectes trois ; les graveurs et lithographes trois aussi. Il est bien vrai que le Salon nous promet un certain nombre d'œuvres remarquables et que le public y retrouvera surtout avec plaisir quelques *anciens*, comme MM. Baudry, Gustave Moreau, Fromentin et Henri Lehmann, qu'il n'était plus guère habitué à y voir. Mais d'autres qu'on y voyait l'an dernier, comme M. Hébert, se sont abstenus cette fois et, en tout cas, ce n'est point pour des peintres depuis longtemps hors concours qu'on a cru devoir accroître le chiffre des récompenses. Le principal, sinon l'unique motif, c'est que les artistes ont un directeur des beaux-arts qui les gâte et qu'ils seraient bien ingrats de ne point porter dans leur cœur. De son côté, M. Waddington, plus tendre aux artistes qu'aux étudiants catholiques, a payé avec plaisir son droit de joyeux avénement en élargissant dans des proportions notables, entre les mains du jury des Champs-Élysées, la faculté de collation des grades, qu'il enlève aux universités libres.

Nous ne voulons point imiter Mascarille, qui criait : « Voilà qui est beau ! » devant que les chandelles fussent allumées. Mais le lecteur ne sera pas fâché, sans doute, de trouver ici, sans aucune prétention critique, quelques indications anticipées sur le prochain Salon. Signalons rapidement l'immense toile de M. Gustave Doré : l'*Entrée du Christ à Jérusalem ;* une grande *Pietà* de M. Bouguereau ; la *Lutte de Jacob et de l'Ange*, par M. Bonnat, qui est en même temps la lutte de M. Bonnat et d'Eugène Delacroix ; de M. Ribot, le portrait de Mme Gueymard, et un sujet mythologique : *Prométhée escaladant le ciel*, devant lesquels se posera aux visiteurs ce problème : Quel a été le plus courageux de Prométhée ou de Mme Gueymard? Le vaillant Hongrois, M. Munkacsy, qui tra-

vaille dans le noir comme M. Ribot, s'est représenté lui-même au milieu de son atelier. Beaucoup de portraits, d'ailleurs, et de beaux, ou de piquants, ou de curieux, par M. Carolus Duran, qui s'est attaqué cette fois à la tête de M. Émile de Girardin (le Carolus Duran de la politique) ; par M. Baudry et M. H. Lehmann, qui ont envoyé chacun une tête d'homme et une de jeune fille; par M. Dubufe, qui s'efforce depuis plusieurs années de *viriliser* son talent et qui nous montre le peintre Philippe Rousseau et M. Emile Augier; par M. Jacquet, qui expose le portrait de sa mère; par M. Harmaloff, qui nous révèle les traits de son compatriote, Ivan Tourgueneff; par MM. Feyen-Perrin, Bonnegrâce, Henner, Cabanel, etc. Mais, en même temps que l'aristocratique portrait de M[me] la vicomtesse de Lévis, M. Cabanel a envoyé une gracieuse et profane étude biblique : la *Sulamite*, et, outre son étude d'Arménienne, M. Henner a traité le grand sujet de l'*Ensevelissement du Christ.*

M. Eugène Fromentin a rapporté d'Égypte deux toiles spirituellement étudiées; M. Gustave Boulanger fréquente toujours Pompéï, et continue de découper l'antiquité en anecdotes. On aura, pour la première fois, une idée sensible de la future décoration du Panthéon en voyant la chapelle de M. Maillot, le grand carton et la grande peinture de M. Puvis de Chavannes. M. Gustave Moreau dédommagera amplement le public de sa longue abstention, en lui montrant une *Salomé* qui ne ressemble pas à celle de Henri Regnault et un *Hercule terrassant l'hydre*, sans compter deux aquarelles où Salomé reparaît encore. M. Delaunay a peint *Ixion sur la roue.* Un jeune peintre médaillé l'an dernier pour son tableau de *Sénèque mourant*, énergique jusqu'à la dureté, a envoyé encore un sujet romain qui prête peu à la grâce : *Néron et Locuste essayant des poisons sur des esclaves*, et M. Pascal Lehoux, qui remporta le prix du Salon en 1874, expose un *Arcturus.*

Les sujets patriotiques ont inspiré à M. J. Duvaux le *Combat de Loigny*; à M. Protais la *Défense du drapeau.* On y peut joindre la *Jeanne d'Arc* de M. Monchablon et, dans un genre tout différent, l'*Alsacienne*, de M. Charles Marchal, qui fait faire le premier pas à son enfant, en baisant le bout du petit pied rose qui prend son point d'appui sur les lèvres maternelles. Rien de M. de Neuville, ni, je crois, de M. Detaille. MM. Worms et Vibert se chargent, comme d'habitude, d'égayer le Salon, avec la *Danse espagnole* et l'*Antichambre de Monseigneur.* On regardera curieusement l'*Hôpital de folles*, de M. Tony Robert-Fleury. Signalons encore, sans pouvoir nous y arrêter, de peur de changer cette énumération déjà longue en une concurrence au prochain livret, car les souvenirs nous reviennent en foule, de grandes toiles historiques, mythologiques ou

religieuses, par MM. Léon Glaize, Benjamin Constant, Laurens, Machard, Bin, Dehodencq; des sujets anecdotiques en tous genres, depuis le plus touchant jusqu'au plus bouffon, par MM. Luminais, Fantin, Jundt, Firmin Girard; des paysages et des marines par MM. Vollon, Bonvin, Daubigny, Pelouse, Harpignies, Lansyer, Français.

Reste la sculpture. Le public y trouvera cette année une véritable galerie de contemporains célèbres, depuis la statue colossale de Lamartine, par M. Falguière, jusqu'au buste de Mme Doche par M. Delaplanche; depuis Barbey d'Aurevilly, fouillé par le ciseau romantique de M. Zacharie Astruc, jusqu'au masque démocratique de M. Tolain, l'ancien ouvrier ciseleur, marchant aujourd'hui comme Ruy-Blas dans son rêve étoilé et, depuis qu'il est devenu sénateur, ne se refusant plus aucun genre de gloire. On ne regardera pas avec moins de curiosité le buste de Mlle Krauss, la Jeanne-d'Arc de l'Opéra, par Mme veuve Halévy, et un groupe pathétique de Mlle Sarah Bernhardt, qui porte dans la sculpture les goûts lugubres qu'on lui connaît. Le *Masque*, de M. Ernest Christophe, étonnera, comme jadis sa statue de la *Douleur*, par ses dimensions exorbitantes, qui font songer aux colosses de Michel-Ange.

Mais qui l'eût cru? Le jury, pris tout-à-coup de remords que son indulgence passée ne laissait guère attendre, a eu la cruauté de refuser la *Blanchisseuse*, de M. Manet. On se figure aisément ce que devait être un tel sujet traité par un tel peintre. Rien ne pourra combler cette lacune au Salon. Le seul moyen de s'en consoler, c'est d'aller voir, dans les galeries de M. Durand-Ruel, l'exposition du petit groupe de peintres qui s'intitulent fièrement les intransigeants, et qu'on appelle aussi, par un barbarisme non moins affreux que leurs tableaux : les *impressionnistes*. Jamais on ne vit, avec un plus surprenant aplomb, l'ignorance tenant école et levant son drapeau, l'incapacité grotesque affichant son infirmité comme une force. Ces messieurs ont les meilleures raisons du monde pour ne pas *transiger* avec les règles, et l'enfant qui barbouille sur sa grammaire un cheval jaune avec une tête de lion, auprès d'un arbre bleu plus petit que lui, est un *impressionniste* absolument comme eux. Tout leur système, il faut bien le dire, consiste à ne pas savoir le premier mot de leur métier. Comme Mme de Maintenon qui remplaçait le rôti par une anecdote, ils remplacent la peinture par une théorie, qu'ils abandonneront dès qu'ils auront appris à manier la brosse, s'ils y parviennent jamais. Ce n'est donc pas une école qui expose rue Le Peletier, c'est une impuissance. Que les naïfs s'y laissent prendre, rien de plus naturel; mais que certains critiques

trouvent qu'il y a là quelque chose et discutent sérieusement l'idée, cela prouve qu'on redevient parfois ingénu à force d'être blasé, et qu'il n'est aucun paradoxe, aucun non-sens, aucune sottise au monde qui ne puisse, à force d'aplomb, en s'affirmant comme une doctrine nouvelle, s'imposer à un petit cercle de fanatiques et de badauds.

Que de choses encore dont nous eussions voulu parler : des chapelles que M. Laugée, M. Landelle et M. Signol viennent de terminer à la Trinité et à Saint-Sulpice ; des conférences littéraires et scientifiques ouvertes depuis un mois au Cercle catholique du Luxembourg ; des ventes artistiques de l'hôtel Drouot : la vente Tesse ; la vente du chevalier de Lissingen ; surtout la vente Schneider, qui se termine à peine au moment où paraissent ces lignes. La galerie de l'ancien président du Corps législatif, qui jouissait d'une réputation un peu exagérée, comprenait, avec les dessins, une centaine de numéros. Elle était riche surtout en peintres hollandais et flamands. Nous y avons vu des Téniers exquis ; un curieux Jean Steen ; un Mabuse d'une vigueur, d'une précision et d'un relief extraordinaires ; un charmant Isaac Van-Ostade ; de très-beaux Hondekoeter ; un Both d'une couleur magnifique, lumineux comme un Claude Lorrain ; un Miéris avec une robe de satin blanc devant laquelle toutes les femmes tombaient en extase, un très-authentique Pierre de Hooch et le célèbre *Moulin à eau* d'Hobbema. Mais que d'attributions aventureuses, de Rubens douteux, de Rembrandt équivoques, de Velasquez apocryphes ! Devant certaine infante barbare et certaine *pastoresse* d'une facture molle et lâchée, il faut bien s'avouer que M. Schneider s'entendait un peu moins en art qu'en industrie, et qu'on lui a fait prendre quelquefois des copies pour des originaux et les élèves pour les maîtres.

V

Dans ces deux derniers mois, le théâtre n'a produit que deux œuvres importantes : le début de M. Alexandre Dumas à la Comédie-Française et la *Jeanne d'Arc* de M. Mermet à l'Opéra. La plupart des autres scènes ont vécu de reprises ou des suites de leurs succès d'hiver.

Le Gymnase poursuit le cours de ses infortunes. Il semble que M. Montigny, jadis le type du directeur habile et heureux, objet d'admiration et d'envie pour ses confrères, laisse flotter aujourd'hui les

rênes qu'il a tenues d'une main si ferme pendant trente ans. La victoire s'est lassée de lui sourire. Comme un bateau désemparé et sans boussole, le Gymnase flotte au hasard, depuis deux ou trois ans, à la recherche d'un succès qu'il ne trouve jamais. Après *le Charmeur* de M. Louis Leroy, pièce d'une gaieté facile et d'une émotion à fleur de peau, où les jolis détails ne manquent pas, mais dont la donnée puérile et bizarre supporte à peine l'examen et ne saurait intéresser que les oculistes ; après l'*Oncle aux espérances*, de MM. Delacour et Hennequin, comédie vieillotte, bâtie sur un patron démodé, qui a remis en scène tout l'appareil banal du vaudeville de l'ancien théâtre de Madame et grâce à laquelle les sexagénaires se sont crus un moment revenus au beau temps de M. Scribe, le directeur du Gymnase a pu répéter à son lieutenant, le vénérable M. Derval, le mot de Louis XIV au maréchal de Villeroi après la bataille de Ramillies : « Monsieur le régisseur général, on n'est pas heureux à notre âge. » Le succès incomplet et douteux des *Vieux amis*, de M. Louis Davyl, dont le titre et la qualification de comédie, qu'elle porte sur l'affiche, promettaient une pièce toute différente du gros drame bourgeois, très-étudié, mais à la marche incertaine, aux caractères indécis ou excessifs, aux situations peu nettes, que l'auteur nous a montré, ne suffira pas à réparer cette succession de revers.

Un théâtre plus maltraité encore que le Gymnase par la fortune, c'est l'Opéra-Comique. La catastrophe depuis longtemps imminente a éclaté il y a un mois, et cette scène qu'on aimait à dire française et parisienne par excellence, qui possède le plus riche et le plus charmant répertoire, et qui, depuis un temps immémorial, jouissait tellement de la faveur publique que sa prospérité était comme une tradition nationale, se serait vue réduite à fermer ses portes, si le directeur de la Comédie-Française, avec l'expérience consommée dont il a donné tant de preuves, n'avait entrepris le sauvetage d'un théâtre habitué déjà à lui devoir sa prospérité. Hélas ! quels changements depuis les beaux jours de 1848 à 1857. Les artistes que M. Perrin avaient réunis alors s'appelaient Faure, Bataille, Puget, Mlle Miolan, Mlle Lefebvre, Mme Ugalde. Comment s'appellent ceux d'aujourd'hui ? Qui le sait ? Les pièces qu'il montait s'appelaient le *Val d'Andorre*, la *Fée aux Roses*, le *Caïd*, le *Songe d'une Nuit d'été*, les *Porcherons*, *Galathée*, les *Noces de Jeannette*, l'*Étoile du Nord*. Celles que l'Opéra-Comique a données depuis la guerre s'intitulent *Fantasio*, le *Passant*, *Djamileh*, la *Princesse jaune*, *Don César de Bazan*, le *Roi l'a dit*, les *Trois Souhaits*, le *Florentin*, *Gille et Gillotin*, le *Cerisier*, *Beppo*, *Carmen*, l'*Amour africain*, *Don Mucarade*. Les voilà toutes. Combien en est-il, dans le nombre, dont les titres même

ne soient pas oubliés? Sauf *Carmen*, l'une des plus récentes, et qui a dû une certaine apparence de succès à la mort prématurée de M. Bizet, sauf aussi peut-être *Don César de Bazan* et le *Roi l'a dit*, tout le reste a si complètement échoué qu'il en reste à peine trace dans la mémoire des critiques et que cette énumération est déjà de l'archéologie. L'Opéra-Comique a été perdu par une ambition d'autant plus déplacée qu'elle s'est éveillée lorsque tous les instruments lui faisaient défaut. C'est avec une troupe de second et de troisième ordre, avec des voix pour la plupart sans souffle, avec des artistes d'une habileté médiocre et d'un savoir insuffisant, qu'il a voulu se lancer dans les chemins ardus, épineux et rocailleux de la musique wagnérienne, qui n'a pas été pour lui celle de l'avenir, — au lieu de s'en tenir modestement et sûrement au genre consacré par une longue tradition de succès, en harmonie avec toutes les tendances du tempérament national et dont les formes ne paraissent insuffisantes qu'à ceux qui manquent d'idées pour les remplir. Il est à craindre qu'en rejetant comme suranné l'opéra-comique des Boïeldieu, des Hérold, des Auber, des Halévy, et en brisant violemment le vieux moule au lieu de se borner à le rajeunir et à le renouveler, les jeunes compositeurs qui lâchaient ainsi le passé pour l'avenir et qui sont restés suspendus dans le vide entre les deux, n'aient réussi qu'à assurer, par réaction, les triomphes lamentables de l'opérette.

Il n'est pas facile avec le peu de place qui nous reste, d'analyser méthodiquement une pièce aussi compacte, aussi touffue, aussi hardie que l'*Etrangère* de M. Dumas; heureusement, grâce au nom de l'auteur et au tapage de commentaires, de contestations et de contradictions qui s'est fait autour d'elle, tous nos lecteurs connaissent déjà cette œuvre bizarre, laborieuse à entendre, mais plus laborieuse encore à expliquer.

Au fond, l'*Etrangère* n'est que l'histoire d'un ménage mal assorti. Le duc de Septmonts, viveur ruiné, a épousé la fille de Morisseau, un ancien commis en nouveautés, devenu millionnaire, dans le seul but de « redorer son blason. » Autour d'eux l'auteur groupe une foule de personnages pour la plupart inutiles à l'action, mais chargés de servir d'exutoires aux définitions, théories, dissertations et paradoxes que M. Dumas a besoin *d'écouler*. Citons particulièrement Mme de Rumières, espèce de Desgenais femelle, sceptique et bavarde, faisant des mots méchants avec son esprit et de bonnes actions avec son cœur, puis le docteur Rémonin, un de ces personnages spirituellement sentencieux comme M. Dumas les aime : voir l'Olivier de Jalin du *Demi-monde;* le notaire du *Fils naturel*; le Barentin des *Idées de Mme Aubray*. Mais Olivier de Jalin était mêlé jusqu'à un certain point à l'action, tandis que le docteur

est une superfétation pure, qui joue là simplement le rôle du chœur antique, en jetant à travers la pièce les réflexions du public et les maximes de l'auteur. Le plus inutile de tous peut-être c'est précisément celui qui donne son nom à l'ouvrage, cette étrangère à qui M. Dumas a ménagé une entrée audacieuse et la plus grande scène de sa comédie, mais qui s'efface ensuite d'une façon qu'on ne peut s'expliquer que par une profonde transformation après coup du plan primitif.

Dans une fête de charité donnée par la duchesse de Septmonts, mistress Clarkson, la riche Américaine que tous les hommes connaissent, mais qu'aucune femme ne fréquente, sollicite la faveur de recevoir une tasse de thé offerte par la main même de la duchesse et qu'elle payera vingt-cinq mille francs pour ses pauvres. La duchesse indignée lui fait répondre qu'elle la recevra si mistress Clarkson trouve dans ses salons un homme pour la présenter. Cet homme, à défaut d'un autre, sera le duc lui-même, l'un de ses adorateurs, qui ne craint pas d'afficher dans sa maison, devant ses domestiques, ses amis, son beau père et sa femme, sa liaison avec une personne aussi compromettante et aussi compromise. Voilà comme les choses se passent dans le faubourg Saint-Germain découvert par M. Alexandre Dumas. C'est qu'il a besoin pour sa thèse de nous rendre le mari odieux, et de l'avilir comme à plaisir ; il y réussit sans doute, mais, comme nous l'allons voir, mieux encore pour la duchesse, quoique sans y tâcher.

Non toutefois que le duc soit l'amant de mistress Clarkson, qui méprise l'amour; seulement il voudrait bien l'être. Qu'est-ce donc que cette Américaine équivoque et énigmatique? Disons-le tout de suite, en devançant le grand récit du troisième acte, le plus long, le plus écrasant de cette pièce où tous les personnages parlent tant. Fille d'une esclave, arrachée jadis à sa mère pour être vendue, elle a juré de se venger des hommes en leur faisant tout le mal possible sans leur rien accorder, et s'est surnommée elle-même la Vierge du mal. Grâce à sa beauté fatale, elle se promène par le monde, souriante et glaciale, semant le trouble et la ruine dans les ménages, menant un train de reine et tenant ses comptes avec une régularité mathématique digne de son ex-mari, resté son associé, le yankee Clarkson, mineur, boucanier, flibustier, sacripant sans l'ombre de scrupule, mais néanmoins âme délicate et loyale, qui va arriver tout à l'heure juste à point du fond de l'Arizona pour dénouer le drame.

Pourquoi mistress Clarkson a-t-elle voulu pénétrer dans l'intérieur de la duchesse? Est-ce seulement pour procurer à son orgueil un nouveau triomphe? Non : c'est que ce cœur farouche vient enfin de

se laisser charmer. — Elle aime, et elle aime le même homme que la duchesse, — un jeune ingénieur, comme il sied en un théâtre aussi scientifique que celui de M. Dumas. En quittant Mme de Septmonts, elle lui révèle cette rivalité à mi-voix, sur le ton de la menace, et lui déclare qu'elle attend l'honneur de sa visite. La duchesse s'emporte d'abord jusqu'à jeter par la fenêtre la tasse où l'étrangère a bu (singulier faubourg Saint-Germain !). Mais on la calme, on la conseille, et quand elle a revu son ingénieur, son ami d'enfance, au cou duquel cette créature emportée se jette éperdûment et qui est obligé de lui prêcher lui-même les charmes du devoir et de la vertu, — car M. Dumas aime à retourner les situations ordinaires, — elle se sent si heureuse et si forte qu'elle n'hésite plus devant l'entrevue demandée.

C'est là que l'étrangère lui conte sa terrifiante histoire, en lui demandant ensuite de renoncer à l'ingénieur Gérard. — Non, dit la duchesse. — Alors c'est la guerre, et je vous briserai. — Mais rassurez-vous : la créature infernale ne brisera personne. A peine a-t-elle exhibé avec fracas ses foudres de carton qu'elle les rengaîne aussitôt dans leur étui, comme nous l'allons voir encore. Elle se borne à ébaucher un commencement d'hostilités en suggérant au duc des doutes sur les relations de sa femme et de Gérard, manœuvre assez maladroite pour une si habile personne, puisqu'elle risque de faire tuer celui qu'elle aime par celui qu'elle n'aime pas, M. de Septmonts ayant une réputation méritée de duelliste.

Du reste, les invraisemblances, les impossibilités abondent dans la pièce. A peine rentrée, la duchesse écrit à son ingénieur une lettre qu'elle remet tout simplement à un domestique; celui-ci la donne au portier, qui a soin de la laisser traîner sur sa table, où le mari la découvre. Inquiété par les insinuations de l'étrangère, il la lit, crime très-pardonnable; puis, au lieu de s'en faire une arme contre elle, il offre de la lui rendre, à la condition d'obtenir pour lui un peu de cet amour qu'elle prodigue à un autre. Pour un mari, il me semble que ce n'est pas trop demander, et voilà un monstre qui se conduit en fort galant homme. Mais la duchesse s'emporte, et dans une scène d'une effroyable violence, elle le traite de voleur, de misérable, d'infâme. Ah ! fi, duchesse : vous nous rappelez trop que vous êtes née Morisseau. Ici toutes les sympathies du spectateur font volte-face. A coup sûr, le duc n'est pas intéressant, mais les torts qu'on lui attribue sont antérieurs à l'action de la pièce, nous n'en avons pas été témoins et nous pouvons soupçonner qu'ils ont été fort exagérés par l'auteur et par les personnages, qui le détestent à l'envi. En tout cas, cette faute, déjà ancienne et qui ne s'est pas passée sous nos yeux, ne saurait ni

moralement, ni *dramatiquement*, contrebalancer celle de sa femme. Elle le peut d'autant moins que la duchesse n'ignore plus maintenant qu'il n'est pas l'amant de mistress Clarkson, comme elle le croyait, mais simplement son obligé. Si le duc a épousé les millions de Mlle Morisseau, ce qui n'a rien de magnanime, Mlle Morisseau a épousé le titre du duc, ce qui n'est pas beaucoup plus beau. Le duc ne l'aimait pas, mais elle ne l'aimait pas non plus, elle en aimait même un autre. Lorsqu'il veut se rapprocher d'elle, elle le repousse avec dégoût. Qu'a-t-elle jamais fait pour se l'attacher et le reconquérir? Dans le cas présent, en particulier, où le mari use de son droit strict et n'en abuse pas, elle a d'autant plus tort de faire de grandes phrases et de pousser les hauts cris qu'elle vient elle-même de trahir, au moins en intention, la foi conjugale : on ne saurait plus mal choisir son moment pour une scène qui serait toujours d'une personne bien mal élevée si le cœur de la duchesse était aussi pur et sa vertu aussi immaculée que la neige de la Yung-Frau.

Pour mettre le comble à la situation, Morisseau intervient, et en apprenant que son gendre va provoquer Gérard en duel, il veut servir de témoin à celui-ci. Témoin de l'amant contre le gendre! Et tout cela au nom de la morale! — O morale, que d'immoralités M. Dumas fait passer sous ton nom! — De son côté, le duc ne trouve rien de mieux que de choisir comme témoin le yankee Clarkson, qui vient d'arriver d'Amérique, pour conférer avec l'ingénieur Gérard sur une nouvelle machine économique, destinée au lavage de l'or. Par une nouvelle invraisemblance qui n'est pas la moins forte de toutes, ce gentilhomme va conter à ce trappeur, qu'il connaît à peine, toutes ses infamies, que l'auteur prend soin de lui faire étaler complaisamment, pour mieux préparer sa mort en achevant de le déshonorer. Si bien que le Yankee, poussé à la fois par le mépris qu'il éprouve et par son intérêt, car il ne veut pas qu'on lui tue son ingénieur, se retourne contre le duc, le traite de drôle et, comme il se fâche, l'expédie dans l'autre monde, ou, pour parler la langue du docteur Rémonin, il élimine le *vibrion*. Ce coup de théâtre, très-ingénieusement amené, a transporté la salle. Sur la scène aussi, tout le monde est heureux : la duchesse va pouvoir épouser l'ingénieur; espérons toutefois, sans en jurer, qu'elle aura la pudeur d'attendre la fin de son grand deuil. Mais la terrible étrangère le permettra-t-elle? On s'attend à la voir sortir d'un nuage au milieu des éclairs pour anéantir son imprudente rivale. Pas du tout, elle déclare en souriant que Dieu s'étant prononcé contre elle par la main de son ex-mari, tout désormais est oublié. Était-ce bien la peine de mettre en jeu cette énorme et bruyante machine pour ne rien lui faire broyer du tout?

Nous n'avons pas besoin d'appuyer maintenant sur les défauts de la pièce, au double point de vue dramatique et moral. Une fable bizarre, des ressorts et des complications inutiles, des conversations, des théories, des tirades interminables, trop de paroles et trop peu d'action, des prétentions philosophiques et scientifiques qui touchent au pédantisme, voilà pour le premier point. Pour le second c'est pis. M. Dumas abuse vraiment d'un talent étrange qui parvient à faire tout passer, de son autorité sur le parterre, d'une adresse prodigieuse qui se plaît aux thèses retournées et aux situations imprévues, pour embrouiller les notions les plus simples, enchevêtrer l'un dans l'autre le pour et le contre, créer des cas où toutes les idées reçues se trouvent ébranlées, prendre enfin le contrepied et présenter le revers des opinions consacrés par les siècles. Il trouble l'esprit par des sophismes déguisés en lieux communs et des lieux communs travestis en sophismes. Il continue sa morale d'extermination à outrance : après *Tue-la*, *Tue-le*. Depuis Pierre-le-Cruel, on ne vit jamais plus terrible justicier que M. Dumas. Toutes ces sentences inconciliables sont prononcées avec le même luxe de formules absolues et d'axiomes mathématiques qui ne les rendent pas plus claires. C'est la confusion sous les apparences de la précision ; la contradiction érigée en système, le galimatias mis en maximes. Nous n'irons pas jusqu'à accuser M. Dumas, comme quelques uns l'ont fait et comme les apparences pourraient pousser à le croire, d'avoir pris plaisir à battre en brèche le respect du mariage et les supériorités sociales, mais il faut convenir au moins que de telles œuvres sont dangereuses et que l'ardeur réformatrice de l'auteur l'entraîne à de singuliers excès.

Je me demandais, en écoutant l'*Etrangère*, ce qu'il en fût advenu si la pièce eût été signée Durand au lieu de Dumas, et si elle n'avait eu pour la soutenir des acteurs comme Got, Coquelin, Thiron, Febvre, Mlles Sarah Bernhardt et Croizette, c'est-à-dire toute l'élite de la Comédie. Ce n'est pas pourtant que cette œuvre laborieuse et tendue soit jamais ennuyeuse ; au contraire, elle s'empare de l'attention et s'impose à elle, non sans fatigue, comme une forte partie d'échecs, toute pleine de coups imprévus et brillants. Il y a là assez de talent, assez d'efforts pour défrayer trois ou quatre pièces ordinaires. Les mots fourmillent ; beaucoup de scènes sont pétillantes de verve et d'esprit, plusieurs originales et saisissantes, deux ou trois magistrales ; les brochures que récitent les personnages ne manquent point, parmi leurs paradoxes, d'aperçus ingénieux, d'observations piquantes, quelquefois profondes. Bref, ce monstre dramatique, comédie par en haut, conférence par le milieu, mélodrame par en bas, a çà et là de si belles et si fortes parties

qu'elles font presque oublier l'ensemble. Mais quelle préface M. Dumas aura besoin d'écrire pour expliquer ce qu'il a voulu démontrer !

Victor Fournel.

P. S. — De délais en délais, la *Jeanne d'Arc* de M. Mermet, attendue depuis des années entières, a été reculée jusqu'au 5 avril, et c'est à peine s'il nous reste le temps et la place d'en dire quelques mots, ajoutés au post scriptum sur l'épreuve de cet article. Nous en aurions éprouvé le plus vif regret si *Jeanne d'Arc* eut remporté sur la scène de l'Opéra, un de ces triomphes dont l'héroïne était coutumière pendant sa vie, et que les auteurs dramatiques lui ont fait payer si souvent et si cher depuis sa mort. Mais, nos lecteurs savent déjà que l'œuvre de M. Mermet n'a point obtenu le succès que semblaient mériter et prédire la conscience de l'auteur, sa persévérance indomptable, son goût pour les sujets élevés et les dispositions favorables du public.

Comme *Roland à Roncevaux*, *Jeanne d'Arc* est puisée à la source des plus pures et des plus nobles traditions nationales. Cette fois encore, pour être plus sûr de l'unité et de l'harmonie de son œuvre, M. Mermet avait voulu composer le livret comme la partition. Le poëte, hélas! a été aussi pauvrement inspiré que le compositeur. La faiblesse du style, les négligences, les obscurités, les incorrections des vers ne sont compensées ni par la grandeur ou la nouveauté d'une seule situation, ni par l'intérêt dramatique de la pièce. Sur ce poëme frêle et décousu, M. Mermet a jeté une musique laborieusement vide, prétentieusement banale et stérilement bruyante, monotone, sans relief, où manquent également l'idée mélodique et la science, le sentiment et l'originalité. Elle remplace l'inspiration par le tapage et le souffle par le cri. Mais elle a surtout le pire défaut pour un sujet pareil : elle est froide.

Parmi les morceaux que la bonne volonté de l'auditoire et la supériorité de l'exécution ont sauvés du naufrage, signalons deux ou trois passages du premier acte et surtout, dans le troisième la cavatine de Gaston de Metz (car M. Mermet a introduit plusieurs personnages de fantaisie dans une pièce où ne figurent ni Dunois, ni Lahire, ni Xaintrailles), le chœur de l'orgie des soldats, la chanson du traître Richard et le final, qui a produit un assez bon effet. Sans offrir jamais beaucoup de nouveauté ni de distinction, les chœurs de M. Mermet ont parfois de l'entrain, quelque chaleur et une certaine puissance de sonorité. Ni le deuxième, ni le quatrième acte n'ont

fourni le moindre prétexte d'applaudissement aux amis de l'auteur. Les artistes, la vaillante Mlle Krauss et M. Faure en tête, ont fait de leur mieux. De son côté, l'administration de l'Opéra n'a rien ménagé. Mais le talent des uns, les efforts de tous, la somptueuse et éblouissante mise en scène qui fait du camp sous Blois au troisième acte et du sacre dans la cathédrale de Reims au dernier, deux des plus merveilleux tableaux qu'on ait jamais vus sur la scène, ne pouvaient sauver *Jeanne d'Arc* d'une chûte qui est plus qu'un échec, qui est un désastre.

V. F.

REVUE SCIENTIFIQUE

I. Les travaux de percement du Saint-Gothard. — II. Les moteurs et les compresseurs d'air. — III. Les perforatrices. — IV. L'aération et les transports. — V. Etat actuel des travaux.

I

Il a fallu treize ans et demi pour achever le percement du tunnel du Mont-Cenis, dont la longueur est de 12,233 mètres. La galerie du Saint-Gothard aura 14,920 mètres de long ; l'entrepreneur qui a été chargé de cette colossale opération s'est engagé à la terminer dans l'espace de huit années et au maximum de neuf années. Il faudra donc que l'avancement soit deux fois plus rapide au Saint-Gothard qu'il ne l'a été au Mont-Cenis : et cependant les difficultés résultant de la dureté des roches et de l'abondance des eaux sont beaucoup plus considérables pour le tunnel des Alpes suisses qu'elles ne l'ont été pour celui des Alpes pennines.

Il est intéressant de rechercher par quels moyens ont pu être réalisés, d'un travail à l'autre, des progrès aussi importants.

Le tunnel du Saint-Gothard, qui doit être à double voie, comme celui du Mont-Cenis, a 8 mètres de largeur sur 6 mètres de hauteur, sans compter l'espace occupé par les maçonneries. On n'attaque pas immédiatement cette grande section : on commence par percer une petite galerie, d'environ 2 mètres 50 de haut sur autant de large, dite *galerie de direction* ou d'*avancement*, et dont le fond s'appelle le *front de taille* ou la *tête*. Suivant certains ingénieurs cette galerie doit être percée *dans le bas*, et suivant d'autres, *dans le haut* du tunnel. Au Mont-Cenis on avait adopté la première méthode ; l'entrepreneur du Saint-Gothard a préféré employer la seconde, qui paraît plus avantageuse, au moins pour les roches très-dures.

A 200 ou 250 mètres du front de taille, c'est-à-dire à une distance à laquelle les projections résultant de l'explosion des mines ne peuvent pas parvenir, on élargit la galerie d'avancement en abattant à droite et à gauche les segments où sera placée la voûte : ces deux attaques s'appellent *les abattages*.

A 200 ou 300 mètres en arrière des abattages, on ouvre un fossé, large de 3 mètres et profond de 4 à 5 mètres, qui descend jusqu'au sol définitif du tunnel : ce fossé est la *cunette du strosse*. Enfin, en arrière de la tête de la cunette, on attaque à droite et à gauche les parois de la cunette qui constituent le *strosse*. Quand le strosse est enlevé, la section entière du tunnel est ouverte, et il ne reste plus qu'à achever les maçonneries.

L'excavation de ces différentes parties du tunnel se fait en général à l'aide d'appareils mécaniques, dits *perforateurs*, qui servent au percement des trous de mine et dont nous reparlerons tout à l'heure. L'explosion des mines produit au fond des travaux des gaz délétères qu'il faut constamment expulser au dehors. La respiration des ouvriers, la combustion des lampes nécessitent aussi le renouvellement continu de l'atmosphère du tunnel. Enfin les transports des déblais, des matériaux de construction, etc., pour être faits avec rapidité et économie, exigent l'emploi de puissantes machines de traction.

Au Saint-Gothard, comme au Mont-Cenis, l'énorme quantité de force consommée par ces travaux est transmise aux différents appareils sous forme d'air comprimé : cet air, après avoir produit son effet mécanique, se détend et contribue à l'aération des profondeurs du tunnel. Ce sont les chûtes d'eau formées par les torrents sur les flancs des hautes montagnes qui fournissent la puissance nécessaire pour produire la compression de ces immenses masses d'air.

II

Nous trouvons dans l'installation, beaucoup mieux conçue qu'au Mont-Cenis, des moteurs et des compresseurs, une des causes qui ont permis à l'entrepreneur du Saint-Gothard de souscrire le percement du tunnel à des conditions exceptionnellement modérées [1].

Du côté sud du tunnel, M. Favre a utilisé les eaux de deux torrents, la Tremola et le Tessin : une canalisation de 1,000 mètres amène l'eau du premier dans un réservoir situé à 180 mètres d'altitude au-dessus

[1] Les offres de M. Louis Favre, entrepreneur du tunnel, pour le percement complet, y compris toutes les installations accessoires, s'élèvent à 50 millions environ, soit 15 millions 1/2 de moins que ne demandait la *Société italienne de travaux publics* avec laquelle il se trouvait en concurrence.

des moteurs. De ce réservoir-dépotoir, qui doit retenir les corps flottants et les graviers, l'eau descend, par une conduite de 0^m62 de diamètre et de 841 mètres de longueur, formée de tubes en fer très-résistants, jusqu'au bâtiment des moteurs et des compresseurs situé à côté des ateliers. Sous cette pression d'environ 18 atmosphères, l'eau actionne quatre turbines à axe vertical, dites *roues tangentielles*, qui ont 1^m 20 de diamètre, 100 aubes et font environ 350 tours par minute. Elles sont fondues d'une seule pièce avec leurs aubes et en bronze, métal qui, sous ces pressions excessives, résiste beaucoup mieux au choc de l'eau que le fer, la fonte ou l'acier.

Le volume d'eau débité par la Tremola, pendant les jours de sécheresse ou de froid excessif, étant insuffisant pour alimenter les turbines, on a dû demander au Tessin un supplément de force motrice. Dans ce but, M. Favre a construit un second canal de dérivation, long de 3 kilomètres, en grande partie suspendu aux flancs de rochers à pic et traversant sur deux ponts-aqueducs les gorges de l'Albinesca et de la Tremola. Ce canal amène plus d'un mètre cube d'eau par seconde dans un second réservoir situé seulement à 90 mètres au-dessus des turbines [1]. En raison de sa pression moitié moindre que celle de l'eau de la Tremola, l'eau du Tessin actionne quatre nouvelles turbines du système Girard, de dimensions appropriées, qui sont fixées sur les mêmes arbres verticaux que les roues tangentielles. On dispose ainsi à Airolo d'une force égale, au minimum, à 1,000 chevaux.

A Gœschenen, où aboutit la tête nord du tunnel, c'est la Reuss qui fournit l'eau nécessaire aux moteurs : le barrage est à 926 mètres en amont de la bouche du tunnel, le réservoir-dépotoir, situé à 130 mètres de là, est à une hauteur de 85 mètres au-dessus des turbines, auxquelles l'eau arrive par une conduite en tôle de 0^m 85 de diamètre et 800 mètres de longueur. Ces turbines, au nombre de quatre, recevant chacune environ 300 litres d'eau par seconde, sont du système Girard, à axe horizontal; leur diamètre est de 2^m 40 et leur vitesse normale, de 160 tours à la minute.

Au Mont-Cenis, la force motrice était produite au moyen de grandes roues à augets : il est bien plus avantageux, dans les pays de montagne, d'employer des turbines à révolution rapide, au moyen desquelles on peut utiliser des hauteurs de chûtes d'eau beaucoup plus considérables. Dès 1852, M. D. Colladon, l'éminent professeur et ingénieur de Genève, avait proposé ces dispositions pour le percement du Mont-Cenis : elles ne furent pas adoptées par les ingénieurs italiens. Mais l'intelligent entre-

[1] Il eût fallu pour amener l'eau du Tessin dans le réservoir de la Tremola, créer un canal de dérivation de 7 kilomètres, ce qui présentait des difficultés insurmontables.

preneur du Saint-Gothard en comprit parfaitement les avantages et tint avant tout à s'attacher M. Colladon comme ingénieur-conseil.

Les compresseurs d'air installés au Saint-Gothard ont également été imaginés par cet ingénieur. L'emploi des turbines comme moteurs nécessitait celui de pompes de compression à mouvements rapides, afin d'éviter les pertes de force occasionnées par la présence d'engrenages trop nombreux. Mais il fallait en même temps prévenir le réchauffement de l'air qui aurait entraîné une diminution très-notable de l'effet utile. Ce résultat est obtenu, dans les pompes de M. Colladon, en refroidissant simultanément le cylindre et les pièces mobiles. Le piston et sa tige sont creux : leur intérieur est constamment refroidi par un filet d'eau fraîche amené par un tube placé dans l'axe de la partie creuse de la tige : cette eau circule dans la cavité du piston et ressort par l'espace compris entre le tube injecteur et les parois de la tige. Le refroidissement est achevé par de petits injecteurs qui mélangent à l'air de l'eau pulvérulente.

On évite l'emploi des volants en plaçant ces pompes par groupes de trois sur un même bâtis et les faisant actionner par un même arbre à trois manivelles. Cet arbre, qui fait 80 tours par minute, reçoit son mouvement des turbines par l'intermédiaire d'un seul engrenage.

Au moyen de ces pompes on obtient de l'air comprimé à 7 atmosphères effectives et à une température qui ne dépasse que de 15 à 20° celle de l'air aspiré.

Au Mont-Cenis on a d'abord employé pour la compression de l'air d'immenses béliers hydrauliques de 36 mètres de hauteur, dont l'invention était due à MM. Sommeiller, Grandis et Grattoni, auxquels le gouvernement italien avait confié la direction des travaux de percement. Vingt de ces béliers avaient été commandés pour une somme de plus de 2 millions. Les résultats pratiques furent si peu favorables que les machines restèrent sans emploi à Modane et ne furent utilisés que pendant trois années à Bardonnèche. On leur substitua alors des pompes à double cylindre, de grandes dimensions, renfermant un volume total de plus de 2 mètres cubes d'eau servant de piston liquide pour la compression de l'air. Ces pompes étaient bien supérieures aux béliers : elles coûtaient trois fois moins et donnaient trois fois plus d'air pour une même consommation de force hydraulique. Mais elles présentent le grave inconvénient de ne pouvoir travailler qu'à une très-faible vitesse, 16 coups simples au plus à la minute, à cause de la grande masse d'eau qu'elles mettent en mouvement. Aussi leur emploi était-il incompatible avec celui des turbines du Saint-Gothard marchant à 350 et 150 tours à la minute.

Les sept roues hydrauliques de Bardonnèche, accouplées chacune à quatre pompes à piston d'eau, occupaient sept grands bâtiments ayant

chacun 300 mètres carrés de surface. Ces machines fournissaient par heure 570 mètres cubes d'air à 6 atmosphères, qui par leur détente, donnaient pour l'aération environ 4000 mètres cubes d'air à la pression atmosphérique.

Au Saint-Gothard, quatre turbines actionnant douze pompes de petit volume à grande vitesse, produisent 1000 mètres cubes par heure, à la tension de 7 atmosphères effectives et cet air, en se détendant dans les profondeurs du tunnel, fournit 8000 mètres cubes à la pression de l'atmosphère. Ces turbines et leurs compresseurs sont largement logés dans un seul bâtiment qui n'a que 350 mètres carrés de surface.

En résumé l'installation du Saint-Gothard est deux fois plus puissante que celle du Mont-Cenis; elle a coûté deux fois moins et occupe un emplacement cinq à six fois plus réduit. Ces chiffres donnent la mesure du progrès réalisé par l'adoption du système Colladon pour l'organisation des moteurs et des compresseurs.

Au sortir des pompes, l'air comprimé est recueilli dans des cylindres en tôle servant de réservoirs. De là il est transporté par un tube de 0m20 de diamètre jusqu'à l'extrémité de la cunette. Cet air est ensuite conduit jusqu'aux abattages et à l'extrémité de la galerie de direction, au moyen de tubes en fer battu de 0m14, puis de 0m10 de diamètre. C'est sur ces conduites que l'on établit des prises d'air pour le jeu des perforatrices au moyen de tubes en caoutchouc de 0m05 de diamètre.

III

La perforatrice est un appareil destiné à percer mécaniquement les trous de mines : la première machine de ce genre, mue par l'air comprimé, a été construite en 1855 par l'ingénieur anglais Bartlett. Profondément modifiée par Sommeiller, elle a été employée, exclusivement à tout autre système, pour le percement du Mont-Cenis. Depuis cette époque, de nombreux perfectionnements ont été apportés au type primitif, en sorte que l'on peut compter aujourd'hui plus de vingt appareils différents pour la perforation des trous de mines dans les roches dures. Outre les perforatrices Sommeiller du Mont-Cenis qu'il a dû, d'après une clause de son contrat, racheter au gouvernement italien, M. Favre a employé jusqu'à présent quatre perforatrices différentes, celles de MM. Dubois et François, Ferroux, Mac-Kean et Turretini.

Tous ces appareils comprennent généralement : 1° un *cylindre* principal dans lequel agit l'air comprimé; 2° un *piston percuteur* dont la tige se prolonge et sert de *porte-outil*, parce qu'on fixe à son extrémité le *ciseau*, *burin* ou *fleuret* destiné à percer les trous dans le rocher; 3° un *tiroir* ou *robinet distributeur* dont le mouvement dirige alternativement l'air

comprimé à l'avant ou à l'arrière du piston; 4° des organes destinés soit à faire tourner sur lui-même le ciseau perceur, soit à faire avancer l'appareil tout entier vers le front de taille pendant les progrès de l'outil; 5° un *châssis*, formé ordinairement de deux barres ou *longerons* le long desquels l'appareil peut glisser pour se rapprocher du trou en percement. Ce chassis, destiné a être placé sur un *affût*, doit pouvoir s'incliner en différents sens selon la direction des trous que l'on veut percer.

Les trois derniers systèmes ont donné jusqu'à présent les meilleurs résultats : la perforatrice Mac-Kean est remarquable par sa légèreté et son volume peu encombrant. Les deux autres systèmes (Ferroux et Turretini) réalisent chacun d'une manière différente, mais tous deux avec succès, le problème de l'avancement automatique du ciseau au fur et à mesure du percement. Toutefois, la machine Turretini, moins volumineuse et consommant moins d'air que la machine Ferroux, paraît la plus avantageuse de toutes celles employées jusqu'ici.

Voici maintenant comment s'effectue le travail dans la galerie d'avancement. Six ou sept perforatrices montées sur le même affût criblent le front de taille d'un nombre de trous qui varie, suivant la dureté de la roche, de 16 à 26, et dont la profondeur va de 1 mètre à 1 mètre 20. Quand tous les trous sont percés, ce qui exige de trois à quatre heures, on recule l'affût de 60 à 80 mètres, on charge chaque trou de 500 à 600 grammes de dynamite, et on les fait explosionner en deux ou trois temps successifs, en commençant par ceux du haut et du milieu; après chaque explosion, on enlève les déblais à la main et au panier et on les verse dans de petits wagons qui les amènent dans la cunette. Cela fait, l'équipe des déblayeurs rallonge la voie au moyen de traverses et de rails apportés à cet effet; l'affût des perforatrices et ses accessoires sont ramenés au front de taille et l'on recommence immédiatement une nouvelle attaque. L'opération du tir et du déblayage dure de deux heures et demie à trois heures et demie, en sorte qu'une attaque entière exige de six à huit heures : on peut donc en faire de 3 à 4 par jour et comme chaque attaque produit un avancement d'environ 1 mètre 10, on voit que l'avancement journalier moyen est, de chaque côté du tunnel, d'environ 3 mètres 50, soit au total de 7 mètres par jour.

Au Mont-Cenis l'avancement moyen *maximum* a été, dans la dernière année, de 4 mètres 50 environ par jour. Un progrès aussi remarquable est dû d'abord à l'emploi de perforatrices perfectionnées, mais surtout à l'emploi de la dynamite pour le chargement des trous de mines. La dynamite présente l'avantage de broyer beaucoup plus énergiquement que la poudre ordinaire et de faciliter par conséquent l'enlèvement des déblais. En outre les trous sont utilisés presque jusqu'au fond : l'épaisseur de rocher enlevée par les coups de mines est en moyenne, actuellement,

de 95 pour 100 de la longueur des trous. Avec la poudre cette proportion est bien inférieure. Malheureusement, la dynamite a l'inconvénient d'occasionner des accidents plus nombreux : cependant il faut espérer qu'avec le temps les ouvriers s'habitueront aux mesures de précautions nécésaires et éviteront les imprudences qui sont la plupart du temps la cause des accidents.

IV

Nous avons vu que l'aération du tunnel est une des difficultés du percement : il faut, en effet, pour cette seule raison, lancer d'énormes quantités d'air dans l'intérieur du souterrain. De chaque côté du tunnel, environ 400 ouvriers travaillent en même temps; chacun d'eux est muni d'une lampe qui consomme autant d'air que lui-même; à 13 mètres cubes par heure, cela fait déjà 5,200 mètres cubes pour la respiration des ouvriers et leur éclairage. L'explosion des mines consomme environ 300 kilogrammes de dynamite par vingt-quatre heures, soit 12 kilog. 1/2 par heure : on admet que pour un bon aérage il faut donner 100 mètres cubes d'air par kilog. de dynamite brûlée, soit encore 1,250 mètres cubes par heure.

Il s'agit donc d'introduire de chaque côté du tunnel 6,450 mètres cubes d'air *par heure*. Or, nous avons vu que les compresseurs envoient actuellement dans le tunnel, à Airolo comme à Gœschenen, l'équivalent de 8,000 mètres cubes d'air sous la pression atmosphérique. Ce volume serait plus que suffisant si l'air frais expulsait parfaitement l'air vicié : cet effet se produit dans les parties encore étroites du tunnel, c'est-à-dire dans la galerie de direction et les abattages; mais dans les parties élargies l'air vicié reste dans les cavités ou sous la voûte, tandis que l'air frais s'échappe en partie au dehors.

Afin de remédier à cette expulsion imparfaite, l'entrepreneur s'est décidé à placer à chaque bout du tunnel, un puissant système d'aspiration qui se prolonge jusqu'aux extrémités de la voûte par un tube continu de 1 mètre 20 de diamètre, suspendu sous l'intrados. Cet appareil se compose de deux grandes cloches conjuguées, suspendues aux extrémités d'un balancier et qui reçoivent, par le jeu de deux machines à colonne d'eau, un mouvement alternatif d'ascension et de descente correspondant à l'aspiration et à l'expulsion de l'air vicié. Cet appareil permet d'extraire des profondeurs du tunnel 30,000 mètres cubes d'air par heure. Par l'effet de ce puissant aérage, le travail se fait à l'intérieur dans des conditions presque aussi saines qu'au dehors et l'on n'a plus à craindre le retour d'accidents dûs à l'asphyxie des ouvriers par les gaz délétères accumulés dans certaines parties du souterrain.

Enfin les transports sont considérablement facilités, aux deux extrémités du tunnel, par l'emploi de locomotives à air comprimé. Il y a deux voies de fer dans l'intérieur du tunnel : l'une, établie sur le sol de la galerie de direction et des abattages, sert aux transports des déblais, des matériaux, etc., qui se font au moyen de wagonnets poussés par les ouvriers. La seconde voie est située au fond de la cunette, au niveau de la voie définitive, et est desservie de chaque côté par deux locomotives à air comprimé. L'une, ancienne, est formée d'une locomotive ordinaire, alimentée d'air comprimé par un réservoir cylindrique de 16 mètres cubes de capacité, porté sur deux trucs, et que l'on remplit au moyen d'une prise sur la conduite principale. L'autre locomotive, d'un emploi plus récent, a été construite au Creuzot ; elle n'a pas de tender et se compose d'un réservoir de 7 mètres cubes pouvant résister à 14 atmosphères. A ce réservoir sont fixés deux cylindres moteurs qui marchent à une pression moyenne de 5 atmosphères. La distribution d'air comprimé est réglée par un appareil automatique dû à M. Ribourt, ancien élève de l'Ecole centrale. La provision d'air comprimé à 14 atmosphères s'obtient au moyen de compresseurs spéciaux établis, au nombre de quatre à Airolo et autant à Gœschenen et actionnés par les arbres moteurs des turbines.

V

On voit que rien n'a été négligé par l'entrepreneur du tunnel du Saint-Gothard, pour faciliter et activer la grande opération dont il a pris la direction. Nous avons déjà montré, par les résultats obtenus dans la perforation de la galerie d'avancement, que ces efforts avaient jusqu'à présent été couronnés de succès. Cependant les difficultés locales et physiques au Saint-Gothard ont été exceptionnellement graves : la nature variable du terrain, les nombreuses failles d'où sortaient du limon et du gravier qui affluaient subitement dans la galerie et surtout des infiltrations d'eau d'un volume et d'une violence tout à fait extraordinaires ont introduit dans l'entreprise des éléments absolument imprévus. On pourra en juger par les chiffres suivants : au Mont-Cenis, le maximum des infiltrations, à l'une et l'autre bouche, n'a pas dépassé *un* litre par seconde. Au Mont-Hoosac (Massachussetts) où l'on vient de percer un tunnel de 7,634 mètres, on a considéré comme un grave obstacle qui a notablement nui à la rapidité d'exécution et augmenté la dépense, un volume d'infiltration de *dix-huit* litres par seconde [1].

[1] La vitesse d'avancement au Mont-Hoosac n'a jamais atteint même celle du Mont-Cenis. Ce tunnel a coûté plus de 6,000 francs le mètre : celui du Saint-Gothard est payé 3,300 francs.

Eh! bien, au Saint-Gothard, les cataractes s'échappant des flancs de la voûte dans la partie sud du tunnel qui n'a qu'un millième de pente, ont transformé pendant près de dix-huit mois, la galerie d'avancement, les abattages et la cunette, en une rivière au fond de laquelle il fallait chercher les déblais, poser et maintenir la voie et travailler aux percements inférieurs : le total des infiltrations jaugeait *deux cent trente* litres par seconde.

Quelle énergie n'a-t-il pas fallu déployer pour lutter pendant plus d'un an contre de pareilles difficultés et avancer néanmoins de près de 2 mètres par jour!

Au 31 décembre 1875, l'état d'avancement de la galerie de direction était le suivant :

Côté nord ou de Gœschenen	2810^{m} 80
Côté sud ou d'Airolo.	2599 00
Avancement total	5409 80

Il faut dire que, si le percement de la galerie d'avancement a été poussé avec une rapidité à laquelle personne ne pouvait s'attendre, il n'en a pas été de même des travaux d'élargissement. Ainsi, toujours au 31 décembre dernier, il y avait seulement 459 mètres de tunnel entièrement terminé du côté nord et 730 mètres du côté sud. A la même époque, les premiers travaux d'élargissement étaient à 1,330 mètres de front de taille, du côté nord, et à 1,454 mètres du côté sud. Aussi, beaucoup de personnes compétentes mettent-elles en doute la possibilité pour M. Favre d'achever le tunnel dans les délais qu'il a acceptés. Cependant, ce dernier ne paraît pas douter du succès : il répond à ses détracteurs que la partie la plus importante est le percement de la galerie de direction, et que sous ce rapport, il est de beaucoup en avance sur le programme primitivement arrêté. Une fois la petite galerie percée, les élargissements peuvent se faire avec un nombre d'ouvriers pour ainsi dire illimité, et par suite, progresser avec une très-grande rapidité, pourvu que les machines et la force motrice ne manquent pas, ce dont l'entrepreneur peut répondre à l'avance. Nous croyons, en effet, que par l'emploi des perforatrices et de la dynamite, non-seulement au front de taille, mais sur tous les chantiers d'élargissement, M. Favre pourra arriver à réaliser les conditions de son contrat.

Malheureusement, d'autres entraves peuvent venir modifier ces prévisions. La Compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard, qui a la concession du tunnel et des lignes d'accès entre Lucerne et Bellinzonna semble éprouver de graves mécomptes dans l'exécution de ces lignes et particulièrement de celles de la vallée du Tessin. Les dépenses réelles se sont considérablement élevées au-dessus des prévisions des

devis qui paraissent avoir été dressés avec une grande légèreté. Il en résulte que les fonds dont cette compagnie a la disposition, y compris la subvention de 85 millions des gouvernements intéressés [1], pourraient bien être complètement insuffisants pour solder les dépenses nécessitées par la construction des lignes en question. Cette situation a naturellement ému l'entrepreneur du tunnel du Saint-Gothard : aussi celui-ci vient-il de demander au conseil fédéral, juge des contestations qui peuvent s'élever entre la compagnie et lui, de décider si son contrat l'oblige à continuer et à terminer les travaux, sans garantie expresse pour les dépenses futures de l'entreprise. Il paraît probable que le conseil fédéral va provoquer une réunion de la conférence internationale, devant laquelle la situation sera nettement établie et qui devra statuer sur les moyens de réduire les dépenses prévues et d'assurer l'exécution d'une entreprise qui intéresse si vivement les trois Etats subventionnaires.

P. Sainte-Claire Deville.

[1] Les subventions promises par ces gouvernements sont de

	45	millions par	l'Italie.
	20	id.	la Suisse.
	20	id.	l'Allemagne
Total :	85	millions	

MÉLANGES

L'INSTITUTION DES CAISSES DE PRÉVOYANCE,

PAR ALFRED DE COURCY.

1 volume in-12. Paris, 1875. Chez Armand Auger, rue Laffite, 48.

M. de Courcy est un homme bien audacieux. Au moment où triomphent les partis politiques qui prennent pour point de départ la haine de l'ouvrier contre le patron et du pauvre contre le riche, la guerre du travail (ou soi-disant tel) contre le capital; le voilà qui a la prétention de les réconcilier! Mais ce serait anéantir tout le progrès qui s'est fait depuis vingt ans, ce serait brouiller par la paix un ordre social qui vit de la guerre, ce serait renverser la république! Quelle raison de vivre, je le demande, auraient ces grandes influences et ces illustrations politiques qui se sont appuyées sur la défiance mutuelle des couches sociales, le jour où il n'y aurait plus de couches sociales? Que deviendraient ces orateurs de club et de journal qui hurlent à cette heure, impatients de récupérer enfin les préfectures et les sous-préfectures dont ils ont joui un instant en 1870, ces grands patriotes qui, à cette époque, armaient avec tant de zèle le prolétaire contre le propriétaire afin de n'avoir pas à s'armer eux-mêmes contre le Prussien. Que deviendraient-ils, le jour où le prolétaire et le propriétaire s'embrasseraient et où le prolétaire comprendrait enfin cette vérité de bon sens, qu'entre lui et le propriétaire l'intérêt à vrai dire est le même, et que l'un n'a rien à gagner à la ruine de l'autre! Quel malheur en vérité, si l'apologue de Ménénius Agrippa, *Les membres et l'estomac*, qui, il y a deux mille ans, convertit si promptement les socialistes du mont Aventin, venait à convertir les socialistes plus lettrés, nous dit-on, mais à coup sûr moins éclairés, des cîmes de Montmartre et de Belleville!

En effet, il faut dire, le danger est grave. M. de Courcy trace si clairement les conditions d'une réconciliation possible, que bien des esprits auront la faiblesse de s'y laisser prendre, et écouteront assez le bon sens, l'équité et leur intérêt propre pour embrasser ce détesté

bourgeois et cet abominable propriétaire. Voyez un peu: Le bourgeois ou le patron associerait l'ouvrier ou l'employé, non pas à ses pertes, mais seulement à ses gains, il lui donnerait une part de tant pour cent de ses bénéfices nets; et cette part resterait en dépôt, produisant intérêts; et, le jour de la retraite venu, l'ouvrier serait non pas seulement pensionné comme il l'est bien rarement, mais propriétaire, mais capitaliste (quelle horreur !), par conséquent associé d'intérêt à cette ci-devant grande armée de l'ordre que nous croyions avoir vaincue; mais, au lieu d'une pauvre rente viagère éteinte après lui, possesseur d'une rente dont sa femme et ses enfants jouiraient après lui. N'est-ce pas là le triomphe de la propriété et de la famille ? sinon de la religion, car il y a certainement du clérical dans tout cela.

Oui, il y a du clérical ou, pour parler français, il y a du chrétien dans cette pensée de réconciliation et de paix entre le pauvre et le riche, entre la main qui travaille et l'esprit qui la dirige ; dans cette association entre le serviteur et le maître, entre l'ouvrier et le patron, entre le soldat du travail et son laborieux capitaine, dans ce remplacement de la rente viagère, cette propriété égoïste, par le patrimoine, cette propriété de la famille, dans cet encouragement au mariage et à la paternité légitime. Tout cela est plus ou moins clérical, j'aime à le dire à l'honneur de M. de Courcy; tout cela ne va nullement aux hommes de progrès qui ont entrepris de tuer la religion pour tuer la famille et de tuer la famille pour tuer (ou au moins pour dévorer) la propriété.

Resterait à exposer le détail du système ; mais nos lecteurs le connaissent et le *Correspondant* s'est fait un honneur de le reproduire sous la plume même de M. de Courcy. Qu'il suffise de rappeler qu'il a une double application, l'une en faveur des ouvriers et employés de l'industrie privée auxquels on constitue un capital au moyen de la part qui leur est attribuée sur les bénéfices de l'entreprise, l'autre en faveur des employés de l'Etat, qu'on fait bénéficier de la même façon des retenues exercées sur leurs traitements, en y ajoutant une subvention allouée par l'Etat. De cette façon, il n'y a pas un jour, pas une heure de travail, pour ainsi dire, qui ne fructifie, si peu que ce soit, non-seulement pour les besoins du présent, mais pour la sécurité de l'avenir. Ce n'est pas seulement le pain d'aujourd'hui; c'est la caisse d'épargne de demain, et une caisse d'épargne où ils mettent sans y penser.

Et de cette façon, il n'y a plus, pour l'employé de l'Etat en particulier, de ces raideurs inflexibles du règlement, auxquelles on remédie parfois au moyen de concessions, disons mieux, d'aumônes extraordinaires, que le budget ne saurait admettre et qui ne peuvent être qu'une rare déviation de la règle. Un employé a droit à une pension au bout de trente ans de service; mais *quid* au bout de vingt-neuf ans, onze mois

et vingt-neuf jours? La veuve a une quote-part de la pension quand elle est mariée depuis tant d'années, mais *quid* s'il lui manque un jour? Et *quid* des enfants? et ainsi de suite.

M. de Courcy ne prétend pas que sa pensée n'appartienne qu'à lui seul. En 1833, la ville de Tours appliquait ce système au profit de ses employés municipaux. Le 15 juillet 1835, M. Thiers, ministre de l'intérieur, recommandait ce principe nouveau à l'imitation de toutes les municipalités; et sa circulaire, presque dans les mêmes termes dont M. de Courcy s'est servi après lui, en signalait les avantages et pour les employés dont l'avenir sera ainsi mieux assuré, et pour les villes qui seraient ainsi servies et seraient plus libres de modifier leur personnel sans ôter le pain aux hommes qui les auront servies. En 1870, la compagnie d'assurances à laquelle appartient M. de Courcy entrait dans cette voie toute nouvelle pour elle (car elle ignorait l'exemple de Tours), et, après ces vingt-six ans d'expériences, elle n'a qu'à s'en féliciter. Les imitations se sont multipliées. Parmi beaucoup d'autres, une grande maison industrielle, connue et honorée partout, l'imprimerie Mame, de Tours, a adopté le même système; elle y gagne entre autres ceci que les ouvriers entre eux ne tolèrent pas les paresseux. « Nous ne voulons pas, disent-ils, travailler dur pour procurer des bénéfices à ces fainéants. » Elle y gagne encore que l'ouvrier tient la manufacture, les instruments de travail, les matières premières comme son bien, qu'il ne pourrait perdre et endommager sans se nuire à lui-même; elle y gagne enfin que, devenu ainsi le collaborateur de son patron et relevé à ses propres yeux, l'ouvrier se détourne du cabaret et des lieux de débauche. — Un agent de change, oui, un agent de change a imité cet exemple; il a fondé pour ses employés une caisse de prévoyance dotée dès sa fondation, de 61,800 fr., et ses employés, ravis, sont venus, le premier janvier suivant, lui offrir une croix d'honneur enrichie de brillants, enfermée dans un écrin avec cette inscription: « *A M. Rohand-Gosselin, agent de change, ses employés reconnaissants.* »

Enfin, non-seulement les administrations de certaines villes, comme je le disais tout à l'heure, non-seulement un conseil général, celui du Tarn, ont adopté cette forme nouvelle de rémunération pour leurs employés; mais l'Etat lui-même, l'Etat, habituellement invariable dans ses traditions administratives, l'Etat semble vouloir s'en préoccuper. Un vote de la dernière assemblée législative a saisi le conseil d'Etat de cette question, et un projet lui est soumis qui portera son fruit dans l'avenir, si nous avons un avenir. Il y a plus; une administration de l'Etat s'est déjà engagée dans cette voie. Nous avons fondé en Cochinchine une colonie qui peut un jour devenir forte et puissante, si nous voulons, ou plutôt si la France retrouve ce qu'elle n'a plus, l'esprit colonisateur. Mais le climat est redoutable aux santés européennes. On

n'y séjourne pas impunément durant de longues années, et dix ans semble être, aujourd'hui du moins, le maximum de vie qu'elle nous accorde. A cette colonie, il faut cependant des employés; et à ces employés, des traitements plus considérables pour les décider aux risques de cette vie lointaine. Mais après leur retraite, nécessairement prompte s'ils ne veulent pas y laisser leurs os, après leur retraite, que peuvent-ils espérer? Trente ans de service en Cochinchine, c'est impossible ; la pension viagère est donc ici sans application; encore moins y aurait-il à espérer quelque chose pour une veuve ou pour des enfants; Aussi étaient-ils rares, et tous célibataires, les aventureux employés qui consentaient à courir au-devant de tels périls, et de périls si peu rénumérés. Qu'a-t-on fait? On a établi une caisse de prévoyance; on y a versé des suppléments de traitement qui atteignent jusqu'à 40 pour 100, et, sûrs que même un an passé dans la colonie leur vaudra un petit patrimoine, les postulants abondent, célibataires et même mariés. Si loin que soit la Cochinchine, on sait qu'on n'en reviendra pas sans un sou.

Certes, ce qu'il faut opposer avant tout au vice, au désordre, à la révolte, ce sont les principes de la morale et de la foi. Mais, quand par hasard (et cela se trouverait plus souvent qu'on ne l'imagine), on peut désintéresser la révolte, montrer à l'homme de désordre qu'il est son propre ennemi, ôter au vice le masque qui l'embellit et à la vertu le voile dont on cherche à l'enlaidir, faire voir, par exemple, à l'ouvrier que l'Internationale, avec ses grèves et ses complots, ne travaille qu'à le ruiner, que le labeur honnête et assidu ne fera pas seulement son honneur, mais sa fortune ; lui vendre et plus facile et surtout plus sensible cette fructification quotidienne de son labeur ; lui ouvrir plus large et plus évident le chemin qui mène à ce but ; le réconcilier avec le capital en le faisant peu à peu capitaliste, avec son patron en le faisant quelque peu patron lui-même, avec la société en le faisant se sentir membre de la société, non par un vote dont, en ses jours de raison, il ne se soucie guère, mais par une participation actuelle aux bénéfices comme aux risqnes de la société ; lui faire, en un mot, toucher du doigt ces vérités que lui seul ignore, et qui sont palpables pour quiconque sait réfléchir, que la ruine du riche serait la ruine du pauvre, et que le meilleur moyen de s'enrichir n'est pas de tuer la poule aux œufs d'or ; en vérité, quand on le peut, pourquoi ne pas le faire? Quelques tribuns, avides de places, s'en désoleront; mais, eux exceptés, qui donc pleurera?

LES ILES D'OR (LIS ISCLO D'OR)

PAR FRÉDÉRIC MISTRAL

Avignon, Roumanille, éditeur. Paris, A. Lemerre, 31, passage Choiseul.

Au début de *Mireille*, lorsque Mistral disait :

Canten que per vautre, o pastre e gen di mas,

son amour pour cette chère langue provençale conservée seulement dans les chaumières et sous la tente des bergers, lui faisait sans doute illusion et sur la portée de son poëme et sur le retentissement qu'il allait avoir dans le monde des lettres. La modestie du poëte l'empêchait de prévoir l'éclatant succès qui devait donner à son nom tant d'illustration et tant de gloire. En chantant pour les pâtres et les gens des *mas*, il avait révélé au public le plus lettré et le plus délicat des beautés originales de premier ordre, et *Mireille*, l'humble fille de la Crau prenait place à côté des noms fameux que le génie avait déjà illustrés. Un mouvement littéraire qui s'annonçait par une œuvre de cette importance s'imposait à l'attention générale. On ne pouvait, en dehors de la Provence, rester inattentif et indifférent aux questions que faisait naître l'apparition au dix-neuvième siècle d'un admirable poëme écrit dans la langue autrefois illustre des troubadours, depuis longtemps deshéritée et proscrite.

Si *Calendal* que Mistral publia quelques années plus tard n'eut pas le même retentissement, il dénotait chez son auteur avec une allure plus virile, une conviction énergique et inébranlable dans l'œuvre de renaissance provençale. En poursuivant résolûment la voie qu'il s'était tracée, Mistral n'obéissait pas à une fantaisie de dilettante ni au besoin de se signaler par la singularité. Une plus noble inspiration le poussait à faire revivre la langue qu'avaient parlée les maîtres de Dante et de Pétrarque. Il avait longtemps gémi du bâillon séculaire qui avait étouffé cette grande voix. Il secouait le joug avec la puissance d'un homme de génie qui a de plus à son service le saint enthousiasme de la foi. Rien ne l'arrêterait désormais pour arriver au triomphe de sa cause. Ses succès personnels facilitaient sa tâche. Grâce à lui, le vil patois méprisé redevenait la langue romane que le monde lettré et savant peut étudier maintenant non plus seulement dans les monuments du douzième siècle, mais dans l'œuvre déjà si riche du *félibrige*, dont Roumanille a été le promoteur, et dont Mistral est le maître.

Réveiller avec le langage de nos pères, les mœurs, les traditions, les sentiments de foi et de patriotisme qui firent autrefois de la Provence une nation illustre, développer aujourd'hui dans la Provence française à l'aide d'une décentralisation intelligente tous les germes qui font les

grands citoyens, tel est le but de Mistral et de son école. Le poëte de Maillane a toutes les pures séductions qui échauffent les cœurs et entraînent les âmes. Son ambition est noble et sainte, et la providence semble l'avoir choisi pour gagner toutes les saines intelligences à la cause qu'il soutient avec tant d'ardeur et de courage.

Les deux poëmes de Mistral avaient fait connaître les dons exceptionnels de son génie poëtique. Il avait pu dire sans exagération et sans emphase à Lamartine en lui offrant *Mireille :*

Es moun cor, es moun amo.

Pourtant la grandeur et la beauté du caractère de Mistral n'étaient connues que de ceux qui avaient pu l'approcher. Les *Iles d'or* nous le révèlent tout entier.

Il s'est rarement rencontré une figure de poëte aussi élevée, aussi sympathique : une nature généreuse, énergique et douce à la fois, une sensibilité exquise au service d'une âme virile et passionnée pour le bien et le beau : Les fibres les plus accentuées comme les plus intimes vibrent dans son cœur. Sans nul doute la Reine Jeanne (comme il le dit dans la chanson qu'il a consacrée à l'infortunée princesse) lui eut donné l'éperon d'or du chevalier. Ce qui rehausse encore ces brillantes qualités c'est sa modestie si franche et si naturelle. Toutes les grandes causes l'enflamment, et pourtant rien de heurté, rien d'excessif ne trouble l'harmonie de ses conceptions. Qu'il chante les gloires et les tristesses de la Provence, les triomphes et les malheurs de notre pauvre France, la vie rurale, ses cantiques à la mère de Dieu, ses joyeuses chansons, ses vigoureuses *sirventes*, toujours un souffle élevé l'anime et le soutient.

Mistral a été heureusement inspiré en donnant à son recueil de poésies le nom de ces îles du rivage Méditerranéen qui avoisinent Hyères : les *Iles d'or*, brillantes de lumière, de chaleur, rafraîchies par la brise de cette mer d'azur qui les entoure et en fait mieux ressortir la splendeur. Et cependant, Mistral a soin de l'indiquer à ceux qui ignorent la Provence, ce petit groupe d'ilots est aride, desséché et stérile; les rayons du soleil seul les font resplendir de tout leur éclat. Les lecteurs des *Iles d'Or* verront combien l'œuvre est plus belle encore que le titre, quelque étincelant qu'il soit.

Le livre s'ouvre par une préface biographique où l'auteur explique pourquoi il a écrit ses poésies en langue provençale. Ces quelques pages de prose sont une des plus heureuses inspirations du poëte. Ce qu'il nous raconte de son père, de son enfance, de son *mas* est dit avec une émotion si vraie, si mesurée! Ce vaste horizon entre les Alpines et le Rhône où s'épanouit sa jeunesse et où la muse l'inspira, tout est dans

un ton de sublime simplicité qui rappelle les scènes de la vie Biblique. On dirait d'un ressouvenir des mœurs patriarcales, illuminé par un vif sentiment de foi chrétienne. L'œuvre de nos poëtes intimes ne contient pas une page comparable à celle que Mistral a placée au début de ses nouvelles poésies. Jamais préface ne s'est mieux harmonisée avec le livre. L'auteur, en se dévoilant ainsi dans toute sa beauté morale donne la clef de ses inspirations. Les poésies sont alors mieux comprises, mieux goutées. Ce ne sont plus d'admirables feuilles détachées, c'est un magnifique ensemble qui vous émeut, vous captive et vous enthousiasme.

En lisant ces pages d'introduction, on comprend maintenant pourquoi Mistral a choisi l'idiome provençal. Il a obéi aux plus nobles instincts de son âme, en même temps qu'il a reflété dans ses œuvres ce milieu sain, robuste et primitif où s'est écoulée sa jeunesse. Le haut caractère de son père, dirigeant une vaste exploitatiou rurale et cultivant lui-même la terre, entouré de ses nombreux serviteurs, a laissé dans le génie du fils l'empreinte de ses grandes vertus morales et chrétiennes. Dans cette atmosphère vivifiante, et chaude, la muse provençale a souri de bonne heure au chantre de Mireille. La langue qu'il fait refleurir est celle qu'ont parlée tous ceux qu'il a aimés et près de qui il a toujours vécu, renonçant aux séductions de la renommée qui l'appelait loin du sol natal.

On est frappé en lisant les nombreuses pièces du recueil de caractère, de sujets et de rythmes si variés, d'y trouver une unité d'inspiration si accentuée. Mistral, dans les *Iles d'Or*, a chanté à des heures diverses, sous le coup d'émotions différentes. Sa lyre a modulé des sons graves et sérieux, doux et tendres, et pourtant rien de discordant ni de disparate dans l'ensemble. La chanson s'unit au cantique, les sirventes aux rêves, les contes aux poëmes, les plaintes aux chants nuptiaux et aux *brinde* (toast), et traitant tour à tour les émotions que les circonstances ont fait naître dans son esprit, le poëte a constamment traduit ce besoin d'élévation qui le domine. On y retrouve toujours cet élan qui le pousse vers l'idéal.

Une autre impression nous saisit encore à la lecture des nouveaux chants de l'illustre félibre. S'il s'est nourri d'Homère et de Virgile, ce n'est point pour reproduire en les refroidissant les tableaux de ces maîtres. Il a puisé chez eux l'amour du beau. Mais il a gardé toute son originalité. Sa personnalité (si l'on peut ainsi parler) s'accentue dans toutes ses pièces, et on y chercherait vainement la moindre trace d'imitation. Nul mieux que lui n'a saisi cet accord, toujours si difficile dans le domaine de l'art, du réel avec l'idéal. Le culte qu'il a voué aux splendeurs de la nature ne dégénère jamais en déclamation pastorale. Les sirventes les plus hardies gardent dans l'expression une

mesure que l'impétuosité de son âme exaltée aurait pu faire dépasser.

L'amour (Mistral l'avait montré dans Mireille et Calendal) a tenu une large part dans les impressions du poëte. Son cœur ardent a ressenti longtemps le charme et le délire de la passion. S'il a aimé, s'il a souffert, il a dû éprouver plus qu'un autre les délices, les amertumes de ce sentiment auquel les grandes natures ne peuvent se soustraire. Mais dans l'expression la plus vive de son amour, alors même qu'il ne séparera pas de son enthousiasme la beauté physique de la beauté morale, le poëte est toujours spiritualiste et chrétien : la beauté de la terre, il l'admire d'en haut, et c'est sur les cîmes qu'il la chante. Lisez la *Rencontre*, le *Découragement*, la *Langueur* et l'*Ennui :* l'amour revêt dans ces plaintes (c'est ainsi que Mistral les appelle) un caractère particulier que nos poëtes français, ont rarement exprimé. La tristesse ne se produit pas en fade mélancolie et l'ardeur de ses sentiments est toujours tempérée par le goût le plus pur. La passion l'entraîne, mais ne l'égare pas. On devine la flamme qui l'étreint, qui le dévore, et cependant la sérénité se reflète sur la passion qu'il ressent. Il contient les élans de son cœur, quand ils pourraient dépasser le but qu'il s'est toujours imposé : chanter pour élever les âmes.

Dans les Iles d'Or, le grand trouvère s'est montré sobre dans l'expression de ces sentiments intimes et tendres. Il n'a pas voulu donner trop de place aux confidences de cette nature. Sa fibre poétique est d'ailleurs trop énergique pour se laisser longtemps séduire aux charmes amollissants de l'amour. Une autre ardeur plus vive le domine. Sa passion pour la Provence. C'est son pays natal qui cette fois encore a inspiré les plus beaux chants du recueil. Quel lyrisme, quel élan sublime le pousse dans les strophes aux *Félibres catalans*, dans la *Coupe*, dans la *Brassado*. Il est bien touchant cet épisode de la renaissance littéraire du Midi qui a fait naître ces poésies consacrées à cimenter de nouveau les liens séculaires qui unirent sous la même bannière Provence et Catalogne. L'exil avait conduit en Provence quelques poëtes catalans : les félibres accueillirent avec une vive sympathie ces vaillants proscrits, contraints par les révolutions d'Espagne à fuir leur patrie. Ils la retrouvaient presque chez les Provençaux au cœur élevé, à l'âme ardente qui n'avaient pas oublié les ancêtres communs des deux peuples. Mistral ne pouvait pas avoir une meilleure occasion de chanter leurs gloires passées, en même temps qu'il tendait une main amie aux frères de Catalogne. Aussi l'œuvre fut digne du sujet, et cette accolade sympathique fit éclore les plus beaux vers de la langue provençale. Nous regrettons de ne pouvoir citer que quelques courts fragments de ces poésies brûlantes d'enthousiasme et de patriotisme.

« Provence et Catalogne, amis, sont deux compagnes, — deux sœurs

que la lumière enfanta en souriant. — Un jour les amoureux entrèrent en campagne. — Adieu ! l'une donna sa main au roi d'Espagne, — à celui des Français l'autre se maria.

« C'est égal, vive Dieu ! les nobles et fortes races — n'oublient jamais les splendeurs de leur sang. — Ils ont beau dire : « Taisez-vous, vos gloires sont mortes ! » — Nous autres, qui savons ce que porte l'histoire, — ensemble nous trinquons au bout de cinq cents ans.

« O frères que nous font les frontières ennemies — et les noms différents de Français, d'Espagnols ? — Malgré tout, plus que tout, la sympathie nous lie : — Si la mer est immense et vaste la *garrigue*, — nous les passerons bien, car nous sommes rossignols.

« Conservons du passé les grandes fondations : — les arbres aux racines profondes sont ceux qui montent haut ; — mais tenons l'œil ouvert autant que la mémoire ; — vers le libre avenir, clarté qui toujours croît, — cheminons confiants, sans peur et sans ressaut.

« Cependant si quelqu'un trouvait embarrassante — notre cause, jeunesse, en avant toujours ! Il est beau — comme Majorque en fleurs, de lutter avec courage — contre le battement de la mer envieuse — et de ne jamais subir l'uniforme niveau. » (*La brassado*, page 91.)

La Comtesse appartient à ce même ordre d'idées. Dans cette sirvente un peu trop hardie peut-être de conception et de facture, Mistral a voulu secouer de sa main vigoureuse le joug centralisateur qui, à l'époque où il l'écrivait (1866) semblait vouloir étouffer le réveil des libertés locales. Qui oserait faire un crime, à Mistral d'avoir jeté le cri de guerre contre un système qui opprimait tout généreux sentiment d'indépendance et qui cherchait à détruire, avec les anciens usages, les habitudes les plus morales et les plus respectables, la langue que les félibres ressuscitaient. Dans ces limites, ce chant de croisade à l'allure vigoureuse, au rhytme vif et entraînant reste une des belles poésies de Mistral. On peut seulement regretter les interprétations fâcheuses auxquelles *la Comtesse* a donné lieu de la part de critiques hostiles. Heureusement que l'œuvre de Mistral proteste tout entière contre ces imputations calomnieuses.

Jasmin, qui le premier fit entendre au dix-neuvième siècle la puissante voix de la langue d'Oc avait droit à l'admiration du poëte de Maillane : Mistral rend à sa mémoire un légitime hommage dans la pièce *En l'honneur de Jasmin*, il exalte non-seulement le mérite du poëte, mais encore son caractère :

« Ardent, dit-il, brillant et populaire, demandant seulement la gloire
« pour salaire, il chantait *Mes souvenirs*, *les Frères jumeaux*, *l'Aveugle de*
« *Castelcuilié* et riante ou bien pathétique, sa voix dans *Françonnette*
« *ou Marthe la folle*, faisait des cœurs ce qu'il voulait. »

Et pourtant les lauriers du jeune auteur de Mireille ne furent pas

sans donner de l'ombrage au chantre de *Marthe la folle*. Le poëte d'Agen fut injuste un moment vis-à-vis d'un illustre allié qui combattait le même combat que lui, — qui n'admirerait ici la générosité de Mistral? La jalousie est un sentiment que ne connaissent pas les félibres.

Le souvenir des jours glorieux de la Provence inspire à l'auteur des Iles d'Or *le Rocher de Sisyphe*, une sirvente où il flagelle avec la verge acérée du trouvère la folie de nos Érostrates modernes qui, sous prétexte de progrès, veulent détruire ce qui faisait autrefois la grandeur de son pays. On dirait un chant de Dante, mais si l'indigation anime le vers de Mistral, on n'y rencontre pas le ressentiment et les rancunes personnelles qui animèrent trop souvent l'illustre exilé florentin.

Avec des couleurs aussi riantes, que celle du *Rocher de Sisyphe* étaient terribles dans *Romanin*, Mistral ressuscite à nos yeux enchantés les splendeurs de l'ancienne Provence. Une clarté douce et mélancolique éclaire le vieux château en ruines où le poëte évoque tour à tour les ombres de Raimbaud de Vaqueiras, de Bertrand de Born, du Moine des Iles d'Or, de Pierre Vidal, de Stephanette de Gun Velme et des fières beautés qui illustrèrent la Provence comtale. Le souffle hardi du restaurateur de la langue provençale se fait sentir ici; mais le regret de tant de grandeurs disparues ne fait naître chez le poëte que des sentiments d'une fraîcheur exquise, en face de ce tableau désolé et attristé, et quoique « Phanête ait passé comme le printemps et que la rose d'ennui soit devenue sauvage. » En lisant ces beaux vers on se dit que si le temps a moissonné les gloires d'Antan, il a du moins respecté le génie poétique des troubadours qui revit plus brillant encore chez celui qui rappelle avec tant de noblesse de si chers souvenirs.

La Reine Jeanne qui reste encore, malgré l'ombre qui voile sa mémoire, une des figures les plus sympathiques de l'histoire de Provence, n'entendit jamais à sa cour de chants aussi harmonieux, que cette fière et héroïque chanson consacrée par Mistral à cette Reine infortunée.

César Nostradamus raconte un des faits les plus surprenants qui se soient produits à l'occasion des mariages de souverains. Il faut l'autorité du bon historien pour ajouter foi, à l'exigence de l'héritier du Roi de France, un prince de Valois, qui voulant épouser la belle Clémence, fille de Charles II le Boiteux, comte de Provence, manda des ambassadeurs près de la princesse pour s'assurer si, vu l'infirmité de son père, elle était digne de donner de beaux rejetons à la souche royale. Historique ou apocryphe, le poëme de *la Princesse Clémence* a été pour Mistral l'occasion d'un de ses plus beaux succès. L'art a trop souvent cherché à relever les sujets les plus scabreux, il l'a fait quelquefois; mais aux dépens de la morale. Le procédé de Mistral est bien différent. Son héroïne dit aux ambassadeurs du Roi : « et toi pudeur,

couvre-moi de tes ailes. » Ce beau vers est comme la note dominante du poëme tout entier. L'œuvre est pure et chaste, tant le poëte de Meillane a su, avec une délicatesse de touche exquise, surmonter les difficultés de ce récit étrange.

A mesure que l'œuvre des félibres se développe, quelques Zoïles qui, d'abord l'auraient raillée, l'accusent maintenant de manquer de patriotisme et de sacrifier la nation à la province : vous reniez le nom de France, disent-ils, en inscrivant sur votre drapeau Provence seulement. Au congrès de Montpellier, au printemps de l'année dernière, Mistral en exposant les principes si élevés et si patriotiques du félibrige, avait prouvé, aux applaudissements d'un public enthousiaste, que l'amour du sol natal et de la langue maternelle, loin d'affaiblir le sentiment national inspiraient les grands dévouements et les grands sacrifices pour la patrie commune. *Le Tambour d'Arcole* est mieux qu'un programme : il éclaire l'œuvre de Mistral d'un rayon qui dissipe toutes les calomnies dont on n'a pas craint de le flétrir ; il dénote en outre que l'auteur de Mireille n'a pas attendu les heures d'angoisses de la France pour exprimer son enthousiasme et son amour ardent pour la grande patrie. C'est en 1868 que ce poëme a été publié pour la première fois dans *l'Armana prouvençaù*. Mistral chante les triomphes de la France, comme il pleurera ses malhenrs dans l'admirable *Psaume de la pénitence*, écrit en décembre 1870. C'était un enfant de la Provence, il était né à Cadenet, cet humble volontaire qui rallia sur le pont d'Arcole nos troupes un instant ébranlées par le canon autrichien. Quel lyrisme, quelle vigueur dans le début du poëme! Le rhythme se ressent de l'ardeur du combat : on éprouve toutes les émotions du grand drame qui se déroule dans les plaines italiennes. Après la victoire, la récompense pour le jeune tambour, deux baguettes d'honneur; la Renommée porta son nom dans toute l'Europe, il eut les honneurs de l'image et de la chanson populaires, puis l'oubli effaça tant de gloire. Couvert de cicatrices, affaibli par l'âge et regrettant d'avoir quitté les bords de la Durance où il eût sans doute trouvé le bonhenr, le vieux soldat se promenait un jour dans Paris. Pendant qu'il songe à l'abandon dans lequel il se trouve, il arrive au pied du Panthéon. « Celui qui est là-haut; l'as-tu vu? Hausse la tête, » lui dit un passant. Mais laissons parler le poëte.

« Vers le temple qui se dressait magnifique, le vieillard leva son front ébloui... — A ce moment; le soleil joyeux secouait, sa chevelure d'or sur tout Paris ravi.

« Quand le soldat vit, avec sa coupole, s'élever dans le ciel le Pan-
« théon, et qu'avec son tambour en bandoulière, battant la charge
« comme si c'était vrai, il se reconnut, lui, l'enfant d'Arcole, là-haut,
« tout à côté du grand Napoléon.

« Ivre de sa folie première, — en se voyant si haut, en plein relief,
« — sur les ans, sur les nues, sur les orages, — dans la gloire, l'azur
« et le soleil, — il sentit en son cœur un doux gonflement, — et raide
« mort tomba sur le carreau. » (Page 69.)

Il faut lire dans le texte provençal ce récit entraînant plein de lumière, d'élan et d'enthousiasme qui fait vibrer les sentiments de gloire et de patriotisme toujours si chers à tout cœur français.

La *Mort de Lamartine* est un chant digne du grand poëte que pleure Mistral. Le félibre paye un tribut de reconnaissance à celui qui salua Mireille avec tant d'admiration, et il venge l'illustre citoyen des outrages de tous les partis : c'est comme un cri sublime du cœur qui s'exprime avec l'accent le plus élevé et le plus ému.

Dans la pièce consacrée au souvenir de la félibresse Antoinette, de Beaucaire, la langue provençale atteint l'apogée de la grandeur : l'idée de la mort de cette jeune fille inspire au poëte des sentiments d'une fraîcheur exquise, en même temps que des pensées radieuses de consolation chrétienne. Ceux qui prétendent que le provençal doit se borner à chanter des farandoles et des chansons, feront bien de lire ces vers, où Mistral a magistralement parlé un langage qui semble n'être plus celui de la terre. Sa *Communion des Saints*, avec une teinte plus douce et plus rêveuse, procède des mêmes sources idéales. L'art, uni au merveilleux chrétien, a rarement produit un effet d'une harmonie aussi complète. Le rayon de lumière qui éclaire ce tableau a gardé toute sa pureté céleste. C'est comme une vision surnaturelle que le génie de Mistral évoque devant nous, sous le porche de la vieille basilique de Saint-Trophime, à Arles.

Les perles abondent dans les *Iles d'Or*. Les limites de cet article ne permettent pas de toutes les indiquer au lecteur; il faut malheureusement se borner à signaler les plus remarquables.

Nous assistons, dans la *Fin du Moissonneur*, à une scène d'une beauté antique. Le souffle d'Homère et de Virgile circule dans ce tableau, qui retrace les travaux de la moisson en Provence. Mais là encore l'originalité de l'auteur fait de ce récit, si simple, un drame saisissant qui vous captive et fait couler des larmes. Un humble travailleur des champs frappé, au milieu des épis et des gerbes, par la main inexpérimentée et imprudente d'un de ses jeunes compagnons, révèle une nature d'une grandeur héroïque. Le sacrifice de sa vie; il le fait avec des accents qui déchirent le cœur, et cependant une résignation sereine domine sa douleur, et il meurt en adressant à saint Jean, patron des moissonneurs, une prière émue; il recommande à l'ami de Dieu son verger, sa famille et son âme. L'élévation morale s'est rarement rencontrée à un aussi haut degré dans la peinture de la vie des champs.

On ressent la même impression à la lecture d'autres pièces de moins longue haleine, telles que les *Grillons* et la *Mante religieuse*, vulgairement appelée, en Provence, Prie-Dieu. En chantant un insecte de nos landes, Mistral saura atteindre à des hauteurs d'un ordre supérieur, et, sans efforts, il nous transportera vers les régions idéales.

Dans ses contes, le trait piquant et malin se rencontre à côté de la leçon morale. Mistral a observé, en maître, les mœurs du monde des champs au milieu duquel il a vécu, et même dans les pièces écrites plus spécialement pour les gens de la campagne, on retrouve la note élevée qui n'abandonne jamais le poëte.

L'auteur des *Iles d'Or*, qui, dans sa préface, a rendu à Roumanille l'hommage que méritait le promoteur de la renaissance provençale, a voulu placer le premier chant de son recueil sous les auspices de l'aimable auteur des *Oubretto*. Les félibres ont le cœur généreux, et en voyant la vive et constante amitié qui unit depuis plus de trente ans les deux poëtes provençaux, on ne sait si l'on doit le plus admirer, ou l'ardent enthousiasme de Roumanille pour celui qui fut son élève, ou l'affectueuse reconnaissance de Mistral qui, dans l'éclat de sa gloire poétique, proclame bien haut l'heureuse influence que Roumanille exerçât sur sa vocation littéraire. La pièce dédiée par Mistral, à son vieil ami, est le *Chant du Soleil*. Il ouvre fièrement le livre des chansons et indique à quelle hauteur Mistral a relevé ce genre de poésie. Aussi l'instinct des populations méridionales a suivi l'impulsion donnée par son félibre bien-aimé. *Lou cant dau souleu* comme l'*Aqueduc*, le *Bâtiment*, se chantent dans le salon du monde élégant comme dans l'atelier du travailleur et dans les fêtes provençales. A l'ardeur, à l'entrain des sociétés chorales qui, font entendre ces poésies, on comprend combien est sympathique et populaire, dans le bon et vrai sens du mot, cet homme qui a su, mieux qu'un autre, faire revivre tout un monde d'impressions chères au cœur et qui les a si noblement traduites. Si Mistral a placé le début de son œuvre nouvelle sous le patronage de l'amitié, il a voulu la terminer par de pieux cantiques en l'honneur de la Vierge. Le sentiment religieux n'a point trahi sa muse fière et hardie. Sa foi de chrétien, son enthousiasme de poëte échauffent ses accents, et qu'il chante Notre-Dame d'Afrique, la Vierge de Romigier ou celle de Maillane, sous mille formes harmonieuses et pures, il offre à la mère de Dieu l'hommage de ses croyances et de sa fidélité au culte de ses pères. En 1868, au milieu de ses triomphes de Catalogne, alors qu'une population ivre de joie lui rendait des honneurs jusque-là réservés aux souverains, humble pélerin, en compagnie des félibres catalans et provençaux, il gravit les cîmes du mont Serrat : il s'incline humblement sur la pierre du sanctuaire consacré à Marie. Le cantique qui s'exhala de son cœur, dans ce moment solennel, Mistral l'a placé à la fin

du volume des *Iles d'Or* comme le couronnement de sa nouvelle œuvre.

Voici les dernières strophes de cette prière :

« Je suis venu dans ta chapelle, — m'agenouiller sur les dalles, —
« et dans mon pauvre cœur d'homme, — s'est amassée une crainte, —
« et une averse de larmes, — me gonflait en même temps.

« Car en face de ta gloire, — et devant ta pureté, — je reconnais
« que ma vie n'est rien qui trouble, — et que mon œuvre, hélas! —
« n'est qu'un peu de fumée.

« C'est pourquoi, reine catalane, — qui foules de là-haut nos brouil-
« lards, dans l'espace qu'il me reste à parcourir, conduis-moi comme
« la mère — conduit son petit enfant. »

C'est lui encore qui, aux fêtes de Forcalquier, en septembre dernier, portait pieusement au pied de Notre-Dame de Provence le bouquet offert aux félibres par les habitants de la ville comtale. Quand de tels faits se produisent publiquement à une époque d'indifférence et de scepticisme religieux, on peut assurer que Dieu est avec cette virile pléiade de poëtes.

Les Iles d'Or sont appelées à accentuer encore davantage le mouvement de renaissance littéraire, qui depuis vingt-cinq ans s'est produit dans le midi de la France. Les félibres, guidés par Mistral, triompheront, par la constance de leurs efforts et la légitimité de leur but, de tous les obstacles qu'une centralisation trop ombrageuse a suscités sous leurs pas. La langue provençale ne peut pas mourir, quand elle produit des œuvres de premier ordre et qu'elle est défendue par des apôtres courageux qui portent sur leur front l'auréole du génie. Alors que dans les plus célèbres universités étrangères de l'Europe, le provençal est étudié avec un soin tout spécial, pourquoi les entraves de l'Université de France continueraient-elles à enrayer et à affaiblir un mouvement si sympathique et si digne d'intérêt.

Les dispositions favorables du Grand-Maître actuel[1] de l'Université de France pour la renaissance provençale, l'accueil fait par les commissions de l'Assemblée aux pétitions qui réclament l'érection de chaires de langue romane dans nos Facultés du Midi doivent bientôt porter leur fruit. Il est temps qu'on cesse de proscrire en Provence l'enseignement du provençal. Le programme de Mistral est essentiellement moral et inspiré par de vrais sentiments de patriotisme. Qui aime sa province, aime encore mieux son pays. Comme le disait l'auteur des Iles d'Or au Congrès des langues romanes à Montpellier.

« Si nous voulons relever notre pauvre patrie, relevons ce qui fait

[1] M. Wallon.

« germer les grands citoyens, la religion, les traditions, les souvenirs « nationaux, la vieille langue du pays; et de cité à cité, de province à « province, rivalisons d'études, de travail et d'honneur pour porter bien « haut et de diverses manières le nom de la France. »

Eugène Tavernier,
Conseiller à la Cour d'Aix.

UN INCONNU CÉLÈBRE

Raymond de Sebonde, par M. l'abbé Reulet. — 1 vol. Palmé, édit.

Heureux le lettré qui peut, aujourd'hui, mettre la main sur une page inédite, surtout quand elle est d'un homme dont le nom est matière à controverse !

Une de ces bonnes fortunes était réservée à M. l'abbé Reulet. Des recherches dans la bibliothèque de Toulouse amenèrent sous ses yeux un manuscrit très-curieux du *Livre des Créatures*, de Raymond de Sebonde. A la dernière page il lut : « Ainsi se termine le Livre des Créatures, ou de la Nature, autrement le Livre de l'Homme, pour qui sont faites les autres créatures; il a été commencé en la noble et vénérable Université de Toulouse, l'an du Seigneur mil quatre cent trente-quatre, et achevé en la même Université, l'an du Seigneur mil quatre cent trente-six, le onzième jour de février, qui fut un samedi : à la louange, gloire et honneur de la très-sainte Trinité et de la très-glorieuse Vierge Marie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, et au profit de tous les chrétiens et de tous les hommes. Ce livre est soumis tout entier à la correction de la sainte Eglise romaine. *Deo gratias.* »

La curiosité de M. Reulet, déjà mise en éveil par la lecture de cette note, se fit particulièrement attentive à l'attestation qui suit, tracée d'une écriture plus petite et d'une autre main, après un vide de plusieurs lignes :

« Ce livre appartient à Béranger d'Ouvrier, notaire royal à Toulouse : il est transcrit d'une copie conforme appartenant à maître Alric de la Roche, également notaire à Toulouse, et corrigé par les deux susdits notaires soussignés, à l'aide de l'original écrit de la main de son auteur, révérend maître Raymond Sibiude, docteur en théologie, ès art et en médecine : correction qui a été terminée le mercredi des Cendres treize février, l'an de l'Incarnation du Seigneur mil quatre cent trente-six. Lequel auteur est mort l'avant-dernier jour d'avril de la même année. Que son âme repose en paix. *Amen.*

A. de la Roche. Bérenger d'Ouvrier. »

L'importance de ce document inédit est capitale pour fixer la valeur de cette découverte, et pour arriver à la conclusion que ce manuscrit doit être regardé comme la copie authentique du *Livre des Créatures,* et la reproduction exacte du texte tel que l'auteur l'a laissé. Mais « plus

on attache de valeur à une vieille monnaie, plus on tient à s'assurer si elle est de bon aloi. » C'est pourquoi M. Reulet n'a point voulu que cette pièce pût être soupçonnée d'avoir le plus léger alliage. « On me pardonnera, dit-il, cette discussion un peu longue et munitieuse. » Qui donc songerait à réclamer contre cet examen consciencieux?

Avec l'aide de ce manuscrit, dûment étudié, M. Reulet prend à tâche de nous faire connaître le *Livre des Créatures*, et son auteur, Raymond de Sebonde, livre et auteur dont la renommée avait subi les plus étranges vicissitudes. Raymond de Sebonde avait vu, suivant le cours des siècles, son nom défiguré, sa nationalité déplacée, sa langue méconnue, sa philosophie altérée, sa doctrine suspectée, son caractère amoindri, le texte même de son ouvrage dénaturé par un traducteur, qui n'était autre que Montaigne, donnant le premier type de « ces belles infidèles » si fort en honneur au dix-septième siècle. M. Reulet a repris chacune de ces questions « pour amenér, sur ce visage voilé d'ombres, une ample et belle clarté. »

M. Reulet divise son travail en deux parties. Dans la première, il étudie l'auteur du *Livre des Créatures*, Raymond de Sebonde lui-même; mais, au premier pas, il se voit arrêté par la difficulté de savoir comment il doit l'appeler. L'embarras pour M. Reulet, n'est pas de trouver un nom à l'auteur du *Livre des Créatures*, mais de choisir entre les nombreuses variantes qui se disputent ce nom.

Raymond s'est appelé Sibiude, de son vrai nom, « mal copié d'abord, et ensuite soumis aux retouches de trois langues; traduit du roman en latin, du latin en français, pour subir, en dernier lieu, une tentative de restauration en espagnol. » Toutefois, Raymond de Sibiude continuera de s'appeler Raymond de Sebonde : ce nom, « créé par Montaigne, reproduit par Pascal, et adopté par la plupart des écrivains français, est désormais acquis à l'histoire. »

« Pendant que Guttemberg faisait ses premiers essais d'imprimerie, dit M. Reulet, que Nicolas de Cusa, — près de deux cents ans avant Galilée, — affirmait le mouvement de la terre autour du soleil; pendant que Bessarion s'acheminait vers le concile de Florence, et à la veille presque de la naissance de Christophe Colomb, il s'écrivait, à Toulouse, un livre dont les allures hardies, rompant avec la scolastique et Aristote, trahirent comme un premier éveil de l'esprit moderne. » C'était le *Livre des Créatures*, l'œuvre unique de Raymond de Sebonde, le texte des leçons que cet *Inconnu célèbre*, professa à Toulouse, de l'an 1434 à 1436.

M. Reulet consacre la seconde partie de son étude à l'examen de ce livre, et, dans l'auteur, il considère tour à tour le philosophe, l'apologiste et l'écrivain. Sebonde philosophe, est un précurseur de Descartes. Comme fruit de ses recherches et de ses longues méditations, il

apporte un *novum organum*, un instrument à l'aide duquel on pourra, « en moins d'un mois, et sans être clerc, » acquérir toutes sciences, « démasquer toute erreur, et résoudre infailliblement toute question « touchant Dieu et l'homme. » Différend de Raymond Lulle, Sebonde n'a aucun goût pour l'artificiel et le fictif; ce n'est pas dans les mots qu'il fait consister la science. Il va au fond des choses; c'est aux choses qu'il veut demander la vérité et la lumière. Deux siècles avant Descartes, Sebonde prélude à la réforme cartésienne, puisque nous le voyons, d'abord dans les matières philosophiques s'affranchir des traditions et de l'autorité. « Les docteurs! » il n'a garde de médire de leur science, qui peut-être « sublime; » mais ils mettraient « cent ans à vous enseigner ce qu'on peut apprendre en moins d'un mois. » Il entend donc se passer des philosophes. « La science qu'il propose n'a pas besoin de l'appui des autres sciences. » « Elle ne suppose ni la logique ni la métaphysique. » « Elle n'exigera aucun bagage de livres et de traités. » « Elle n'alléguera aucun docteur. » « Avec elle, vous comprendrez tous les docteurs. »

Sebonde philosophe s'attache surtout, comme *criterium* de la vérité, à rechercher l'évidence. Pour lui, la dernière raison de croire, c'est « la perception claire et distincte, c'est l'impossibilité de douter, et, s'il attache une grande valeur à la méthode qu'il propose, c'est parce qu'elle procure la certitude. Comment arriver à cette certitude? Par le retour au précepte de Socrate : « Connais-toi toi-même. » Se replier sur soi-même et s'étudier, ce serait facile, si l'homme était chez lui. Mais il est dehors, il est absent de sa maison, et à une extrême distance; il ne s'est jamais vu. Voilà pourquoi il ne sait pas son prix et s'échange pour chose de néant. S'il veut se priser à sa valeur et reconnaître sa beauté naturelle, il est nécessaire qu'il rentre en soi, qu'il revienne dans sa maison et y habite. Mais, comme il a oublié où est son domicile, il lui faut un guide pour s'y faire reconduire, et son logement se trouvant à un étage élevé, un escalier lui est indispensable. Ce guide, ce sont les autres créatures; cet escalier, c'est l'échelle de la nature. »

En dressant ainsi l'*Echelle des créatures*, Sebonde a établi dans la nature une division plus scientifique que celle de Linné. « Tout ce qui est, dit-il, a l'être seulement, sans la vie, sans le sentiment, sans l'intelligence : voilà le premier degré; ou a l'être et la vie sans rien du reste : voilà le second degré; ou a l'être, la vie, le sentiment, sans l'intelligence : voilà le troisième degré; ou est, vit, sent, connaît : voilà le quatrième degré. » Sebonde a compris qu'il faut à l'homme, dans la hiérarchie des êtres, un rang à part, une place d'honneur, parce qu'il est « la principale pièce de l'univers, qu'il pèse, à lui seul, plus que toute la création ensemble. » Et cette supériorité de l'homme ne lui vient que de son libre arbitre, « ce beau et riche présent, la plus

grande, la plus parfaite chose qui soit en nature. » Pascal écrira que « l'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature; mais que c'est un roseau pensant. » Avant cette pensée de Pascal, Sebonde a dit : « Il y a un mode par lequel l'homme diffère de tous les autres êtres; c'est, non par avoir, mais par connaître qu'il a..... L'homme a reçu, non-seulement l'excellence sur toutes choses, mais encore la suffisance de l'apercevoir. » Et c'est là, vraiment, la source de son bonheur. Car « à quoi bon les grands trésors pour celui qui ne sait pas qu'il les a? Quel plaisir lui en pourrait-il revenir, puisque le plaisir ne s'engendre pas d'avoir quelque chose, mais de savoir qu'on l'a? Quel contentement éprouve le soleil d'être le plus noble des corps célestes, la rose d'être la plus belle des fleurs? »

Cette voie conduit notre philosophe à des hauteurs où nous ne saurions trop l'admirer, quand il ajoute : « C'est le commencement de la félicité et de la grandeur, de connaître qu'on a; c'est plus encore de connaître qu'on ne s'est pas donné ce qu'on a, mais qu'on le tient d'autrui; plus encore d'atteindre à la connaissance de Celui qui nous a donné tant de biens; plus encore de le pouvoir remercier après l'avoir connu. Or, l'homme seul, en l'univers, est capable de tout cela; il n'y a que lui qui sache ce qu'il a, qui connaisse l'avoir reçu d'autrui, qui puisse découvrir Celui qui l'a ainsi étrenné, et lui rendre grâces immortelles. » Et il ajoute : « Dieu est celui qui donne, l'homme celui qui reçoit; le monde et les créatures sont la chose donnée. Or, quiconque fait quelque libéralité de sa franche et non contrainte volonté, oblige nécessairement à soi celui à qui il le fait, surtout si le présent est tel que celui qui le reçoit ne s'en puisse passer. Or l'homme peut-il se passer des créatures? Il s'ensuit que l'homme est obligé à Dieu et doit le remercier, non pour soi seulement, mais pour toutes les créatures. » Quelle admirable doctrine! Représenter les créatures en un royaume dont l'homme est le roi, pour arriver à faire de l'univers un temple dont l'homme est le prêtre!

Si tels sont les enseignements de Sebonde en ce qui tient à la psychologie et à la morale, ses leçons sur la théodicée ne sont pas moins remarquables. Avant Descartes, pour déterminer les attributs de Dieu, il disait : « Dieu est plus grand que nulle autre chose qu'on puisse concevoir. Il suit de là que Dieu est tout ce qui se peut imaginer de plus accompli, et tout ce qu'il vaut mieux être que n'être pas. Dieu est donc tout ce que nous pouvons penser de plus parfait, de meilleur, de plus digne, de plus noble et de plus haut. C'est pourquoi les plus parfaites, les meilleures, plus dignes, plus hautes et plus nobles choses qui tombent en notre entendement, nous les pouvons accommoder et attribuer à Dieu! » Avant Kant, pour établir l'existence de Dieu, Sebonde développait les raisons prises dans la preuve morale. « Com-

ment croire, disait-il, que les plus grandes choses, comme sont les actions de l'homme, seront vides et frustrées d'effet? Un pareil vide et désordre, nature ne le peut souffrir, et plutôt le ciel s'écroulerait. Si donc mérite et démérite ne sont pas de vains mots, tenons pour certain qu'il existe quelqu'un plus grand que l'homme, qui payera aux actions humaines leur nécessaire salaire. » Enfin, avant que Fénelon exposât, avec les charmes de ce style qui ne sait point vieillir, le grand argument des *causes finales*, Raymond de Sebonde avait écrit cette belle page : « Tout étant si bien proportionné et rangé dans l'univers, avouons hardiment qu'un tel ordre est parti de quelque autre au-dessus de nous, et que c'est un même maître, une même main, un même artisan qui a tout établi et donné à chaque chose sa place. C'est lui qui a monté les plantes en dignité au-dessus des éléments, les bêtes au-dessus des plantes, et nous au-dessus de tout. En outre, qui est-ce qui maintient ce bel ordre? Qui fait que rien ne bouge de sa place, de son état et de son rang? Qui conserve la terre, le ciel et la mer en leur être? N'est-ce pas le même Maître qui les a fondés et ordonnés? Or, sus donc, homme; tiens hardiment ce que tu as de Celui de qui les autres choses ont ce qu'elles ont. Et toi aussi, tu es une pièce de l'ordre des choses; tu fais un corps avec elles et une hiérarchie. Il s'ensuit que tu es à Celui à qui sont les autres créatures, et que tu es conservé et gouverné par Celui qui les gouverne et les maintient. Un pas encore, homme : tu ne t'es pas donné ce que tu as, ni les choses inférieures à toi ne te l'ont donné, et ne t'ont fait tel que tu es. Il y a donc quelqu'un au-dessus de toi, plus grand que toi, qui t'a fait ce présent. »

Ce sont-là, n'est-il pas vrai? de grandes et sublimes leçons. Cependant l'oubli n'a pas seulement étendu ses voiles sur la philosophie de Sebonde; des esprits légers, des mains distraites ont encore jeté au vent de l'opinion les jugements les plus étranges sur la doctrine du professeur toulousain. Ainsi, on en a fait un nominaliste, tandis qu'il partage, sur la nature des idées générales, le sentiment de saint Anselme, de saint Augustin, de Platon; ses auteurs favoris sont les adversaires des nominalistes, Guillaume de Champeaux, par exemple, et Richard de Saint-Victor. Quand il écrit : « Si, de toute éternité, les créatures n'avaient en Dieu et en son être une essence première, jamais elles ne pourraient avoir leur être particulier » est-ce que ce n'est pas la doctrine des *idées éternelles*, telles que Platon les avait conçues, telles que saint Augustin les avait expliquées? L'idée même de son ouvrage est une conception toute platonicienne. Il se propose de faire épeler dans le livre de la création, qui est l'alphabet de tous, de l'illettré comme du docteur; ses lettres sont les créatures, lesquelles rapprochées et groupées, forment des mots, composent des phrases et expriment des sens merveilleux. L'homme est la lettre capitale de ce livre, où tout œil attentif peut,

sans maître, lire les éléments de la science nécessaire. Ecrit par la main de Dieu sur les exemplaires éternels des choses, il porte l'empreinte de son auteur, comme l'écrit reflète l'écrivain, comme l'écho répercute la parole. Donc, si nous voulons parvenir à la connaissance de Dieu et des vérités éternelles, ouvrons le *Livre des Créatures*. » N'est-ce point là précisément la pensée de Platon, faisant du monde visible le vestibule nécessaire de la science de l'universel et du divin?

Si la calomnie n'a pas épargné Raymond de Sebonde, c'est qu'il n'a pas été bon pour lui d'avoir été loué, traduit par Montaigne. Ce patronage ne lui a pas porté bonheur. Et, cependant, rien ne se ressemble moins que ces deux esprits : Montaigne aime à conter, Sebonde à démontrer. Les *Essais* fourmillent de citations et d'anecdotes ; il n'y en a pas dans le *Livre des Créatures*. Autant le premier se montre « ondoyant et divers, » autant le second est ferme et constant avec lui-même, « tout d'une pièce ; » l'un fait ses délices du doute, qu'il juge « un doux oreiller pour une teste bien faite ; » l'autre déclare que le doute est un état contre nature, « l'intelligence ne trouvant sa vie, son repos que dans la certitude ; » et là où le Périgourdin conclut avec indifférence : « Que sais-je? » le Toulousain dit carrément : J'affirme et je prouve. »

Aussi les voyons-nous en désaccord sur les principaux points de doctrine : Sebonde déclare l'homme grand ; Montaigne se moque de nos prétentions ; Sebonde admire « l'univers embesoigné au service de l'homme, » Montaigne déclare ridicule « que cette misérable et chétive créature, qui n'est pas seulement maistresse de soy, se die maistresse et emperière de l'univers ; » Sebonde, dans l'*Echelle* des êtres, donne à l'homme un rang supérieur ; Montaigne ne voit là qu'une illusion de notre orgueil. Pour Sebonde, rien, dans la nature, n'a été fait de plus admirable que le libre arbitre ; Montaigne trouve au contraire, qu'il l'abaisse au-dessous des animaux. Enfin, Montaigne veut bien adorer Dieu sans prétendre à le connaître, tandis que Sebonde a écrit son livre pour prouver que la raison peut connaître Dieu et découvrir ses attributs.

Dans son Prologue, que nous serions tenté de prendre pour le discours d'ouverture du professeur inaugurant un enseignement nouveau, Sebonde avait dit aux écoliers de Toulouse : « L'homme est créé capable de science et d'instruction. » Il ajoutait : « Comme il n'y a pas de science sans quelque livre qui la contienne, Dieu a pourvu à ce besoin en nous donnant deux livres : le Livre des Créatures d'abord, le Livre des saintes Ecritures ensuite. Ces deux livres s'accordent, et ne sauraient se contredire, étant écrits par la même main. Car, c'est le même Seigneur qui a fait les créatures et inspiré l'Ecriture. Mais le Livre des Ecritures peut-être mal compris, interprété à contre-sens, falsifié. L'autre est *infalsifiable*. Ce livre, toujours ouvert devant nous,

c'est le monde visible. Il dicte à l'homme « ce qu'il doit savoir *pour faire son salut.* »

Le Concile de Trente ne passa pas condamnation sur ce langage entaché de naturalisme, et les Pères mirent à *l'Index* le Prologue du *Livre des Créatures* comme contenant une doctrine attentatoire à la nécessité d'une révélation surnaturelle. Mais Raymond de Sebonde ne paraît pas à M. Reulet avoir cédé à la prétention déraisonnable de découvrir par ses seules forces, au spectacle du monde créé, l'ensemble des dogmes de la religion catholique. Par cette promesse téméraire et indiscrète, le professeur ne voulut peut-être que piquer le curiosité de son auditoire : son esprit n'était-il pas préoccupé de la parole de saint Paul : « Les opérations invisibles de Dieu nous sont manifestées par les visibles? » Sans doute dans l'entraînement d'une improvisation toujours périlleuse l'expression servit mal sa pensée, et Sebonde se réservait de l'expliquer plus tard. En effet, dans le cours de ces leçons, au chapitre CCXV, il professe que « Dieu, l'auteur des Créatures et de la Bible, a plus donné à l'homme en lui donnant ses paroles qu'en lui donnant ses créatures. » Au chapitre CCLXXXI, il enseigne expressément que « si l'homme depuis sa chute, voulait monter à Dieu, non par l'échelle de la grâce, mais par l'échelle de la nature, il se casserait le cou. » Donc il est permis de résumer ainsi la thèse de Sebonde apologiste : Tous les articles de la religion chrétienne peuvent être, non pas découverts, mais vérifiés et confirmés par la raison humaine et naturelle.

Dans l'œuvre apologétique qui lui prit deux années de leçons, Sebonde n'a pas oublié la plus attaquée et la plus nécessaire des institutions catholiques, la papauté. Il met à la défendre, avec l'inépuisable faconde d'un avocat, l'ardent amour d'un fils : « La puissance spirituelle du Pontife romain est complète et absolue, » dit-il. Et lorsque, en 1433, le concile de Bâle avait décrété sa supériorité absolue, en 1434, Sebonde écrivait : « Il est nécessaire que le pouvoir du Vicaire de Jésus-Christ soit universel; aucune restriction, aucune limite ne peut lui être imposée. »

Telle est, en raccourci, la doctrine exposée par Raymond de Sebonde aux écoliers de la Faculté de Toulouse et expliqué par M. Reulet. Nous aurions désiré plus d'ampleur à ce chapitre qui aurait dû tenir la première place dans cette œuvre de justification, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de l'orthodoxie du professeur. M. Reulet a sans doute craint d'ennuyer ses lecteurs aujourd'hui si indifférents, si froids devant ces grandes questions qui passionnaient nos ancêtres. N'a-t-il pas voulu, au contraire, suivant l'exemple de l'auteur des *Essais,* « faire accepter cette étude comme un plaisir, non pas comme un travail? » En ce cas, il a complétement réussi.

L'abbé E. Bernard.

QUINZAINE POLITIQUE

10 avril 1876.

Voici plus d'un mois qu'elle est réunie, cette Assemblée qui, dè l'avènement de sa majorité républicaine et radicale, devait commencer, au dire de ses prophètes enthousiastes, une ère de réformes si bienfaisantes et le cours d'une prospérité si réparatrice. Qu'a-t-elle fait, en réalité? Elle a hâté de quelques semaines le jour marqué pour la fin de l'état de siége; et cet acte d'impatience est le seul acte qu'ait encore à enregister son histoire. Elle n'a pas trouvé de loisir pour les deux lois, tardives pourtant et urgentes, que le ministre de la guerre lui a présentées et que la France attend depuis ses désastres. Elle s'est même reposée, pendant que ses rapporteurs, pour vérifier les pouvoirs de certains élus, recueillaient leurs doutes, élaboraient leurs critiques ou choisissaient leurs griefs. Il est vrai que plusieurs de ces utopistes ont, pendant ces délais, amassé au pied de la tribune des vœux salutaires comme ceux qui promettent à la République la liberté des cabarets et celle des clubs. Mais ce ne sont que des souhaits. Ce grand mois, le printemps de cette Assemblée pleine de rêves, à quoi donc en a-t-elle dépensé les heures? A rien. Nous nous trompons : elle en a employé le travail à une œuvre de proscription.

Il y eut un temps de la République romaine, où, à chaque matin, sénateurs tremblants et chevaliers épouvantés se demandaient en secret : « Sylla a-t-il inscrit mon nom sur la liste? » Dieu merci, Sylla ne commande pas à Versailles : M. Gambetta n'a, pour l'escorter au forum, ni les faisceaux ensanglantés de Sylla, ni le cortége de ses victoires; et s'il a eu, lui aussi, sa dictature, elle a été moins heureuse. Mais il paraît que notre République française, si bénigne qu'elle soit encore, a également sa nécessité de proscrire : ce sont les auspices qu'elle donne à sa justice et à la félicité publique. Seu-

lement, la proscription est légale : c'est la proscription parlementaire. Une majorité toute-puissante domine sur ces bancs; elle s'est dit que, pour faciliter le règne de la République, l'ostracisme lui était légitime; elle s'est fait une liste avec les noms des conservateurs qu'elle croyait bon d'exclure. Elle a d'abord généreusement accordé à tous les siens son droit de cité. Ceux que sa complaisante sévérité avait désignés pour être exilés de l'Assemblée, elle les a groupés, elle les a placés dans une dernière catégorie, puis elle les a frappés; et à peine en a-t-elle épargné quelques uns, débonnaire par lassitude ou clémente seulement par artifice. L'un, elle l'a banni, pour sévir contre l'opinion qu'il représente; l'autre, pour expulser un contradicteur qui lui déplaît; celui-ci, pour rendre à un républicain les chances d'une nouvelle candidature; celui-là, pour contenter tel intérêt personnel ou assouvir telle vindicte particulière; et même il en est qu'elle n'a repoussés que pour faire tomber derrière eux un préfet dont elle désire la chute et qu'elle pensait atteindre de ce coup indirect.

Ce dessein, on sait avec quel cynisme d'intolérance et de tyrannie la majorité l'a pratiqué. A gauche, elle n'a voulu voir ni erreurs ni fautes. O vertus électorales des républicains et des radicaux! Aucun n'a été ni astucieux ni violent; aucun n'a ni menti ni calomnié; aucun n'a capté les suffrages ni intimidé les votes. Austères et sereins, ils ont laissé le peuple s'agiter pour eux dans sa souveraineté : le nom de la République a magiquement opéré en leur faveur. Devant l'urne, tous ont été innocents; tous du moins méritent d'être innocentés : tout a été pur dans l'urne de ces purs... A droite, la majorité n'a reconnu que des coupables : seuls, ces conservateurs avaient osé ou pu duper l'honnêteté populaire! Contre M. Aymé de la Chevrelière, M. Malartre, M. d'Ayguesvives, M. de la Rochejacquelein, M. de Mun, M. Haentjens, M. Tron, M. de Boigne, M. Chesnelong, toutes les raisons sont bonnes, soit pour invalider leurs pouvoirs, soit pour ordonner des enquêtes : ils sont de la droite! Mais, faut-il juger M. Bouteille, M. Corentin-Guyho, M. Poujade, M. Mir, ces mêmes raisons deviennent mauvaises : ils sont de la gauche! La jurisprudence de la majorité varie, selon que l'accusé est du côté de la République ou qu'il est de l'autre : ce qui lui paraît indigne ici lui semble excusable là; ses rapporteurs ont, selon le besoin de leur miséricorde ou de leur colère, une mémoire indulgente et oublieuse, ou vigilante et implacable; on pardonne dans le Finistère ce qu'on punit dans la Sarthe; la vraie loi, c'est la proscription à volonté. M. de Cardenau, par exemple, a 395 voix de plus que son concurrent : or, aux yeux de la majorité, ce petit nombre ne vaut rien, il ne saurait avoir la moindre

puissance élective; car, ce M. de Cardenau, n'est-il pas conservateur? M. Bouteille a eu seulement 11 voix de plus que son rival, qui était un monarchiste; mais, par un mystérieux enchantement, le scrutin contenait 21 bulletins de plus qu'il n'y avait de votants. M. Poujade n'a que 31 voix de plus que son adversaire; mais 51 bulletins, qu'on a recouverts d'un double nom, sont suspects de fraude. M. Mir n'a que 57 voix de plus que son rival; mais il est prouvé que 76 électeurs ont voté indûment. Qu'importent à la majorité ces délits des chiffres! L'arithmétique républicaine a ses règles, non mathématiques, mais morales. M. Bouteille croit à la République : cette foi suffit. M. Poujade est un de ces héros qui ont paru après le 4 septembre; il a été préfet au temps glorieux de M. Gambetta; il est radical : c'est assez. M. Mir siége à la gauche : ce mérite compense tout le reste. Que M. Bouteille, M. Poujade et M. Mir reçoivent donc la fraternelle investiture de la majorité! Ainsi le veut l'équité des stoïques réformateurs qui, le 20 février, ont fait le serment de donner à la France une République honnête et douce, un régime de justice et d'amour comme nos pères de 1793 et de 1848 n'en ont pas connu.

Ce scandale a indigné tous les honnêtes gens, même dans les rangs de la gauche. M. Léon Renault a courageusement défendu M. de la Rochejacquelein; et le centre gauche, bien que vainement, a plusieurs fois tenté de sauver tel ou tel des proscrits. On ne sait quelle pudeur s'est éveillée, à la fin, dans la gauche modérée : elle a eu un jeu plus habile; elle a fait un choix parmi les victimes; elle a cessé de frapper uniformément et indistinctement. M. Rendu a eu, du côté de la droite, la témérité de proposer une loi qui aurait ôté à l'Assemblée le pouvoir de vérifier les élections : on ne verrait plus désormais cet abus de la force que la majorité commet aujourd'hui. L'intention était juste; la demande était légitime : malheureusement, la Constitution du 24 février attribue à l'Assemblée le droit même dont la gauche se sert despotiquement aujourd'hui; et M. Brisson, avec toute la véhémence qui peut enfler le discours d'un radical, a rappelé que ce droit constitutionnel était sacré, au moins jusqu'en l'an 1880. Au surplus, la gauche n'eût pas sacrifié dans l'Assemblée un pouvoir qu'elle regrette de ne plus exercer dans les Conseils généraux, depuis le 31 juillet 1875, et qu'elle réclame en ce moment même par la bouche de M. Lisbonne. Mais que l'Assemblée continue, s'il lui plaît! Son injustice ne change rien à nos destinées : l'expulsion de vingt ou trente conservateurs n'affaiblit qu'une minorité déjà impuissante. Toutefois l'opinion publique n'aura pas été, devant le scandale de la majorité, un témoin indifférent. La majorité républicaine et radicale, qui a ravalé

à un triomphe de ce genre sa supériorité numérique, n'a pas seulement, à la grande joie de certains contempteurs qu'elle retrouvera un jour dans certaines batailles, diminué l'autorité du régime parlementaire ; elle n'a pas seulement, au détriment de ses propres principes, diminué le crédit qu'elle affecte d'accorder à ce suffrage universel qu'elle nous aura montré si timide et si inconstant, si ignorant et si corruptible : elle a commencé par la violence et l'iniquité ; elle s'est déconsidérée par ses premiers actes ; elle a donc accru la défiance des clairvoyants et provoqué le soupçon parmi les autres. C'est pour cette Assemblée un mauvais début. Après avoir ainsi fait son devoir de juge, comment la majorité fera-t-elle son devoir de législateur?

Assurément, de toutes ces décisions arbitraires la plus grave, c'est celle qui ordonne une enquête sur l'élection de M. de Mun. Ni M. de Mun, quand, avec une fière et franche éloquence, il a revendiqué pour la religion le droit de sauvegarder dans la politique ce que la politique attaque dans la religion ; ni M. Gambetta, quand il a feint de vouloir seulement que le clergé n'entrât pas dans l'arène électorale, n'ont dit tout le secret de cette lutte. En réalité, c'est plus qu'une liberté de droit commun que le radicalisme dispute à l'Eglise, et certes, ce n'est pas la dignité du culte et l'autorité du sacerdoce que M. Gambetta a le souci de protéger, en défendant au prêtre de se mêler à nos combats. La guerre qu'il fait à l'Eglise, le radicalisme la fait et veut la faire au catholicisme même. Il y a parmi les radicaux une foi, celle de l'impiété, qui consiste à ne rien croire, à maudire Dieu, à haïr les autels et à rire des prières : c'est la fureur révolutionnaire tournant ici sa rage contre la religion comme ailleurs contre la monarchie ou contre la société ; on trouve des radicaux qui détestent le prêtre avec la même inimitié que le prince ou le bourgeois. Il y a parmi eux aussi une autre classe d'hommes, moins violents dans leurs instincts et entraînés par des idées moins grossières, qui ont discerné ces passions dans le cœur de la plèbe ou qui ont aperçu, dans un certain nombre d'esprits, le goût de la moquerie irréligieuse, un scepticisme rabelaisien et la crainte de tout ce qui est « clérical. » Les radicaux qui distinguent dans la foule ces sentiments, ont pensé y trouver un levier pour leur parti, et l'on sait, par les élections du 20 février, qu'ils ne se sont guère trompés dans leur calcul : en confondant dans la même hostilité l'Eglise et le gouvernement, en poursuivant de la même colère le député de la droite et le curé, les sectateurs de M. Challemel-Lacour et de M. Gambetta ont ménagé à leur doctrine une popularité de plus ; ils ont attiré à eux ces gens qui, étant conservateurs en politique,

sont radicaux en religion. Cette sorte de radicalisme est bonne à exploiter, pensent les habiles ; et voilà pourquoi M. Gambetta et ses amis sont plus que jamais résolus à engager avec l'Eglise une guerre où ils se décorent du titre de libéraux, où ils entraînent des volontés qui leur résisteraient sur d'autres points, et où M. de Bismark les favorise de ses vœux. L'enquête prescrite pour vérifier l'élection de M. de Mun sera un moyen d'informer contre le clergé, à la manière de M. Savary contre le bonapartisme. Et ce ne sera pas tout. Hier, les radicaux protestaient à grands cris parce que des évêques s'étaient réunis pour régler les affaires de l'Université libre de Paris. Hier, les radicaux, devenus soudain gallicans par on ne sait quelle grâce de M. Gambetta et avec l'onction de M. Challemel-Lacour, demandaient à M. Dufaure si, dans les séminaires, on n'omettait pas d'enseigner les vérités proclamées dans les déclarations de 1682. Hier, les radicaux annonçaient à l'Assemblée qu'ils voulaient rayer le budget des cultes et supprimer l'ambassade de la France au Vatican. Quels présages seraient plus significatifs?

Quelques-uns, sans doute, croiront naïvement que M. Gambetta, dans cette guerre, les mène en libres-penseur, en fils de Voltaire, à une croisade contre le « cléricalisme ». Ce serait faire beaucoup d'honneur à la philosophie de M. Gambetta. La vérité est qu'il ne songe qu'à procurer au radicalisme le bénéfice, sinon de la victoire, du moins du combat. L'intérêt de son parti, voilà la principale raison de M. Gambetta. Au reste, l'intérêt de sa personne politique ne le stimule pas moins. M. Gambetta sait aussi bien que personne que le décalogue électoral de M. Laurent-Pichat est un programme chimérique. Mais ce que le radicalisme ne peut entreprendre contre la société, on peut le tenter contre l'Eglise ; on peut détourner de ce côté l'activité farouche des radicaux et y fatiguer leur envie de détruire ; on peut, tandis qu'ils emploieront à ce travail leurs forces révolutionnaires, continuer d'étaler à la tribune la devise fameuse de la démocratie pacifique et déclamer à l'aise sur la sagesse politique du parti républicain. Telle est la pensée de M. Gambetta. Dans son dessein, le radicalisme religieux sert de diversion au radicalisme social. Triste dessein ! Et triste hostilité que celle qui précipiterait les républicains à des champs de bataille, où non-seulement les ombres de Mgr Affre et de Mgr Darboy se dressent devant eux, mais où il y a des âmes à rencontrer ! Nous n'avons jamais, pour notre part, compris quel bien la République pouvait attendre de cette lutte ; et nous ne voulons pas qu'à défaut de M. Gambetta, M. Rouher nous le dise ; car M. Rouher le pourrait dire, attendu qu'il a le droit de se féliciter de cette folie des radicaux aussi sincèrement que M. de Bismark. L'Eglise, nous en avons la

certitude, restera devant ces provocations dans l'attitude de la paix. Il n'y a pas de résignation trop longue quand on a Dieu derrière soi, et qu'on a devant soi une patrie dont la fortune est si fragile. Non, les radicaux ont beau faire : nous espérons encore que dans ce pays ravagé, au pied de ces Vosges d'où l'Allemagne nous surveille, sur ce sol tremblant encore de nos défaites et de nos discordes, ils ne réussiront pas à lever le drapeau d'une guerre religieuse, un drapeau que depuis un siècle notre nation ne connaît plus. Le bon sens de la France ne leur permettra pas, M. Gambetta osât-il donner dans l'Assemblée le signal de cette guerre funeste.

Occupée du seul soin d'épurer l'Assemblée par l'exclusivisme républicain que l'on sait, la majorité n'a pas eu le temps, paraît-il, de former son jugement sur l'amnistie. Il est sûr pourtant que, de même que le Sénat rejettera la demande de M. Victor Hugo, l'Assemblée repoussera la proposition de M. Raspail. En vain M. Duportal célèbre-t-il, dans un journal du Midi, ces criminels de la Commune qui lui paraissent avoir été « au-dessus de l'humanité par leur exaltation » et qui, des sublimes hauteurs de leur crime, ne peuvent, selon lui, que dédaigner superbement un pardon. En vain M. Georges Périn qualifie-t-il de « condamnés politiques » ces assassins et ces incendiaires, et M. Lockroy fait-il, à l'envi de M. Clémenceau, un historique de la Commune où l'excuse a presque le ton de la justification. Ces panégyriques et ces plaidoyers ne servent tout au plus qu'à prouver combien l'indulgence serait dangereuse. Et ce n'est pas seulement en France que la pitié de M. Raspail et de M. Victor Hugo a indigné ceux qui se rappellent le forfait : l'Europe a été plus sévère encore contre la mémoire de cette Commune qui, sur les ruines de notre patrie, menaçait la société entière; l'Europe a eu plus que la France encore une horreur profonde de la Commune : la clémence d'une amnistie ne lui paraîtrait qu'une faiblesse où il y aurait un défaut de sens moral et national; et d'ailleurs, quelle idée du régime républicain donnerait à l'Europe une Assemblée qui, en se disant élue pour inaugurer le règne de la vraie République, aurait pour don de joyeux âvènement une amnistie de la Commune? Cette réprobation, presque unanime en France et en Europe, ne laissant aucun espoir à la prétendue miséricorde des radicaux, on les a vus s'ingénier, malgré les angoisses de leur humanité, à forger mille délais pour ajourner le débat. Ils auraient voulu, évidemment, que le Sénat prononçât le premier la sentence : ils auraient dès lors déclaré inutile le jugement de l'Assemblée; la prudence de ceux d'entre eux qui voudraient, par le silence, accorder leur devoir parlementaire et leur popularité électorale, ne serait pas à la gêne; ils ne se trou-

veraient pas obligés ou d'offenser la justice de la France ou de renier les serments dont naguère leurs clubs retentissaient. Le Sénat a déjoué ce calcul. Il faudra que l'Assemblée émette son avis et son vote : on saura enfin si M. Gambetta et les radicaux qui se targuent de modération veulent ou ne veulent pas amnistier la Commune.

Pour se consoler du mal qu'une si dure nécessité peut leur faire, les radicaux ont d'avance une compensation : nous voulons dire l'honneur d'avoir, dans la Commission du budget, l'avantage du nombre et la direction de l'œuvre. Les Floquet, les Menier, les Farcy, les Proust, les Guyot, les Parent, les Rouvier, brillent là, maniant les chiffres étincelants de notre fortune publique ; et M. Gambetta y trône au siége de la présidence : les ministres paraîtront devant lui ; financier en 1876 comme il était général en 1870, il règlera l'emploi de nos deniers, et comme toutes les doctrines, aussi bien que tous les intérêts, sont en litige dans la discussion du budget, M. Gambetta, sur ce fauteuil de président, devient un arbitre suprême pour tous les principes ! Oh ! la gloire est grande ! L'éducation, le talent, l'étude et le travail, le passé, n'y semblaient guère, il est vrai, prédestiner M. Gambetta, l'homme qui écrivait à Bordeaux ces mots fameux : « S'il le faut, nous déposséderons la Banque. » Mais M. Gambetta a voulu cette couronne : la gauche la lui a donnée. M. Thiers avait empêché M. Gambetta, il y a un mois, de mettre sous sa dictature la multitude des trois gauches réunies : M. Gambetta vient de se venger en saisissant cette présidence. Nous reconnaissons volontiers que le centre gauche a quelque raison d'en être mécontent : cette hardiesse de M. Gambetta annonce que la gauche a compté ses forces, qu'elle se sent la maîtresse et qu'elle saura bien quand il lui plaira, laisser à droite le centre gauche. Nous ne nous étonnons pas que ce juste dépit du centre gauche, M. Germain l'ait marqué par son refus de s'asseoir près de M. Gambetta comme vice-président. Mais il est tard hélas ! pour se scandaliser et s'alarmer. Le centre gauche a, pendant cinq ans, aidé M. Gambetta à relever son nom tombé en 1871. Le centre gauche a, pendant presque tout ce même temps, préféré à l'alliance des conservateurs celle de ces radicaux qu'il déguisait lui-même à ses yeux confiants sous les titres de républicains et de libéraux. Voilà les effets de cette politique. Il y a aujourd'hui une Commission du budget où un radical demande qu'on ôte aux cultes leurs allocations, où un autre radical veut supprimer le traitement de l'ambassadeur français au Vatican, où un autre encore disserte sur l'impôt du capital et où M. Gambetta écoute, dans la pose d'un juge souverain et bienveillant !

Certes, dans cette nomination de M. Gambetta, ce qu'il y a de ridicule vaut bien ce qu'il y a de dangereux. Mais que dire de la rivalité démocratique qui transforme aujourd'hui les bonapartistes en émules des radicaux? La bonté césarienne dispute à la démagogie républicaine la popularité de Belleville et de Nouméa : elle tendrait charitablement, s'il le fallait pour la facilité d'un plébiscite, la sportule de la Rome impériale à l'ouvrier et au paysan français. Tous les droits qu'au temps de son règne, l'Empire appelait des licences, l'Empire, au temps de la République, les appelle des bienfaits. Là où jadis il ne voyait qu'une philanthropie ruineuse pour l'Etat ou immorale pour le peuple, il ne voit maintenant qu'une sorte de libéralisme social dont il se fait une vertu fructueuse. Sans doute, aucun bonapartiste n'ira dans la condescendance jusqu'à écrire pour les écoles, en collaboration avec M. de Lacretelle, ce catéchisme civique qui sera l'alphabet de l'électeur naissant, et qui lui enseignera le dogme républicain, les mystères et le culte de la République. Mais comment M. Rouher ne s'unirait-il pas aux radicaux pour la liberté des cabinets? Comment M. Paul de Cassagnac leur refuserait-il la liberté des clubs? Il ne faut pas que les radicaux paraissent plus généreux que les bonapartistes; et c'est à qui se vaincra en prodigalité. M. Raoul Duval veut abaisser le taux du prêt dans les Monts-de-Piété. M. Robert Mitchell réduira les taxes de vins. M. Ernest Dréolle favorisera les plaisirs des campagnards, en abolissant les permis de chasse : il veut poétiquement leur procurer la joie innocente de « se promener une heure le dimanche, le fusil à la main... de tirer un oiseau dans son jardin, d'aller, le long de la rivière, guetter et surprendre un canard sauvage, un courlis, un vanneau. » M. Rouher désire vivement l'impôt sur le revenu : il déclare aux radicaux, dans le premier bureau de l'Assemblée, qu'il a toujours voulu grever les classes supérieures au profit des inférieures; il voudrait bien aussi supprimer le budget des cultes, et il n'y a qu'une raison qui l'en dissuade : c'est que les institutions religieuses ont quelque intérêt, selon lui, pour « la vie politique et morale des classes rurales et ouvrières! » Ce n'est pas tout : les bonapartistes souhaitent que le suffrage universel nomme directement les maires, et à outrance ils demandent qu'on diminue les onéreuses dépenses de la guerre et de la marine; car, est-ce que la France, riche des milliards que lui ont valus les victoires de Metz et de Sedan, n'a pas assez de la rançon de l'Allemagne pour élever des remparts à Strasbourg et construire des canonnières aux bords du Rhin?

Par quels moyens les bonapartisies et les radicaux attirent à eux l'illusion populaire, ce qu'ils font de la paix de la société, à quels

combats ils se disposent, on le voit. Duquel de ces deux partis l'avenir de la France pourrait être tôt ou tard la proie, on tremble de le dire. Devant ces périls, le ministère du centre gauche assure-t-il au moins le présent ? Nous avons le regret de l'avouer : nous doutons du ministère, quand nous entendons raconter que, certains délégués étant venus presser de leur avide aiguillon la lenteur trop paresseuse de M. Ricard, M. Ricard a laissé échapper la promesse de destituer encore bon nombre de fonctionnaires d'entre ceux que les journaux de la gauche appellent aimablement « les préfets de combat », « les maires de l'ordre moral », « les sous-préfets du 24 mai ». Nous doutons du ministère, quand nous constatons que M. Ricard, renonçant en partie à la prérogative de l'investiture gouvernementale, est près d'accepter cette loi du 14 avril 1871, qui ne fut pour M. Thiers qu'une insuffisante loi de transaction, et qui rend aussi indépendants du pouvoir central que sujets des conseils municipaux plus d'une moitié des maires de notre pays. Nous doutons du ministère, quand on nous apprend que M. Dufaure consentirait à établir près du maréchal de Mac-Mahon une Commission des grâces qui partagerait avec le président de la République le seul droit total et le seul attribut personnel dont la Constitution ait daigné le pourvoir, une Commission qui aurait tout le crédit de la majorité, et, par conséquent, capable ou de dicter ses ordres au chef de l'État ou d'entrer en conflit avec lui. Nous espérions du ministère plus de fermeté. Veut-il gouverner au nom du maréchal de Mac-Mahon, selon les vues de M. Thiers et avec l'assistance bénévole de M. Gambetta? Pense-t-il, en tout cas, gouverner d'après les anciennes pratiques du centre gauche, en transportant dans le gouvernement cette politique molle et vague dont la complaisance a servi seulement l'ambition de M. Gambetta et la convoitise du radicalisme? Il est temps qu'on le sache. Après un règne de cinq semaines, le ministère ignore s'il a oui ou non dans l'Assemblée une majorité qui veuille bien le soutenir; et les conservateurs en sont encore à attendre un acte vraiment énergique ou une parole vraiment nette qui leur prouve que le ministère aura le courage de tenir tête aux radicaux. Moins que jamais on peut gouverner la France avec cette incertitude et cette irrésolution. La confiance des uns diminue, la défiance des autres s'accroît. Allons-nous, pendant les vacances des deux Chambres, vivre un mois dans le marasme, comme nous venons de vivre un mois dans l'attente? Il faut que M. Dufaure y prenne garde : ce serait bientôt une crise, et l'on devine de quels maux elle pourrait être le commencement.

Dans ces circonstances, le *Journal officiel* annonce au monde qu'il y aura une Exposition universelle à Paris, en 1878; et les

républicains y convient toutes les nations avec un orgueil que la fortune, nous le souhaitons pour notre patrie, voudra bien ne pas démentir. Nous les laisserons exhorter les peuples à venir admirer dans les arts glorieux et dans les riches industries de la France le génie même de la République : il a toujours plu à leurs déclamateurs de célébrer comme des dons de la République jusqu'aux moissons dorées par notre soleil et de compter comme des biens constitutionnels ces immortelles forces de la France que son goût, ses traditions séculaires, son intelligence, son économie, amassent à côté des gouvernements dont les chutes ébranlent si souvent son sol. Soit. Pauvre France ! les partis ont bien abusé de sa prodigieuse vitalité ; ils ont bien violemment compté à leur profit les trésors de son travail fécond, les ressources de son cœur vaillant, les présents du Dieu qui la fit si généreuse et qui lui donna sous le ciel de l'Europe une place si belle et si grande. Pour nous, ah ! nous avons aussi un tressaillement de joie, à penser que dans deux ans, sept années après tant de douloureuses calamités, la France offrira à l'univers l'hospitalité d'une paix qui rassemble et montre tout ce que la civilisation a conquis ici-bas sur la nature, sur le temps, sur la misère ou sur la faiblesse humaine ; et cette hospitalité, nous savons bien que la France l'offrira en reine. Oui, nous aussi, nous saluons avec une émotion patriotique le jour où la France aura reçu sous la tente pompeuse de cette Exposition les produits et les tributs du globe entier. Mais qu'on le pardonne à notre inquiétude et à la tristesse qui nous restera jusqu'à l'heure où la France aura recouvré tout le patrimoine de sa puissance et de sa gloire : nous n'oublierons pas, près de ces magnificences, qu'il y a encore dans nos murs des monuments en ruines, des pierres frappées par le boulet d'un vainqueur ou noircies par le feu de la Commune ; nous nous souviendrons que, pendant les fêtes d'une autre Exposition, les deux hommes qui furent les conquérants de la France en 1870, mesurèrent, du haut d'une de nos collines, l'étendue de cette grande ville pleine de plaisirs et ornée par tant de merveilles ; de nouveau nous penserons qu'il faut aux peuples, pour les préserver, autre chose que ce faste et cet éclat ; nous souhaiterons que, dans le trajet d'un avenir si variable, ces deux ans se passent sans que rien retarde ou dérange le dessein de cette utile et brillante solennité ; et nous formerons le vœu que la France, avec le noble spectacle de ses œuvres et de ses splendeurs, présente également au monde celui d'un peuple sage, uni, viril, instruit par la leçon de ses malheurs, devenu meilleur dans ses souffrances, et qui espère !

Auguste Boucher.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

Paris. — J. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LES LIBÉRAUX

ET LA LIBERTÉ SOUS LA RESTAURATION

IV. — L'OPPOSITION CONSTITUTIONNELLE SOUS M. DE VILLÈLE (1824-1827).

I

Si les élections de 1824 marquent le point de départ d'une phase nouvelle dans l'histoire du parti libéral, ce n'est pas seulement par l'entrée en ligne de cette jeune génération dont nous avons indiqué les aspirations et esquissé les figures les plus saillantes[1]. A cette époque se manifeste aussi un changement notable dans la conduite et le langage de l'opposition. On n'a pas oublié quels avaient été jusqu'alors, et surtout depuis 1820, cette conduite et ce langage : discussions violentes dans les Chambres, évocations révolutionnaires ou bonapartistes, conspirations dans les sociétés secrètes. Députés et écrivains avaient donné l'assaut à la royauté sans prendre le plus souvent la peine de dissimuler leurs desseins de renversement. Désormais le spectacle est tout autre : chacun rivalise d'orthodoxie constitutionnelle. Bien loin d'attaquer le régime existant, la gauche ne parle que de le défendre. Au lieu de dénoncer la Charte comme un contrat rompu par les entreprises du gouvernement, elle l'invoque, s'y rattache et paraît seulement en réclamer la stricte application. «Vive la Charte ! » tel est son cri de ralliement. Un cri bien choisi, c'est beaucoup en France pour le succès d'une campagne politique. Celui-ci, inventé, dit-on, par M. Thiers, avait l'avantage de passionner la bourgeoisie sans l'effrayer, de donner une leçon au gouvernement sans éveiller aucune idée de guerre ni de révolution, et de réunir tous les mécontents sans sortir de la légalité.

[1] Voir le *Correspondant* du 25 mars 1876. Voir également les livraisons des 10 novembre et 10 décembre 1875.

La jeune génération, étrangère aux souvenirs de la Convention ou de l'Empire, n'était pas seule à prendre cette attitude nouvelle. La vieille opposition elle-même semblait convertie. Ses journaux, le *Constitutionnel* ou le *Courrier français*, sous l'impulsion que leur donnaient M. Thiers et M. Mignet, devenaient presque irréprochables au point de vue dynastique. Dans la Chambre, la petite phalange de gauche s'était vue débarrassée par les élections, des députés qui, comme Manuel ou La Fayette, se fussent difficilement prêtés à ce changement de rôle. Un tel langage, au contraire, ne pouvait coûter au général Foy et à Casimir Périer; il répondait à leurs vrais sentiments. La sagesse n'était-elle pas d'ailleurs commandée à cette gauche parlementaire? Le chiffre si réduit de ses membres la contraignait à renoncer aux offensives hardies, aux charges à fond, aux batailles rangées, pour se contenter d'escarmouches et s'en tenir à la défensive constitutionnelle. Benjamin Constant lui-même saisissait la première occasion pour faire une sorte de profession de foi dynastique. « Si les uns, disait-il, ont jadis rêvé la république, d'autres n'ont-ils pas pensé que le gouvernement représentatif ne nous convenait pas? Et cependant qui ne sent aujourd'hui que, dans notre état de civilisation, le système représentatif est le plus désirable? Et qui ne sent de même que dans les mœurs de la vieille Europe, la république serait une chimère et un mal? Ainsi les uns ont appris que la liberté était nécessaire au trône, les autres que le trône n'était pas moins nécessaire à la liberté. » Dans les journaux, à la tribune, on ne présentait plus, ainsi qu'on l'avait fait naguère, la royauté des Bourbons comme un pouvoir haï, miné, sur le point de s'écrouler; on répétait partout qu'aucune menace n'était dirigée contre elle, qu'il n'y avait plus de révolutionnaires, que tous les esprits étaient désormais d'accord pour accepter le régime existant et que la politique du ministère seule empêchait l'universel embrassement des Français dans le double amour de la Charte et du roi.

Un changement si complet était fait pour éveiller la surprise et aussi, dans une certaine mesure, la méfiance de la droite. Dès le lendemain des élections, l'un de ses membres, M. de Saint-Chamans, dénonçait à la tribune la nouvelle tactique de la gauche : « Celle-ci, disait-il, plus habile dans ses revers qu'elle ne le fut dans ses succès en 1819, veut s'avancer dans les voies constitutionnelles. » N'était-ce donc en effet qu'un déguisement adroit et perfide? Ce reproche adressé indistinctement à tous les opposants, n'eût pas été juste. Chez les nouveaux venus du *Globe*, par exemple, le langage dynastique était sincère. Mais on eût été plus fondé à suspecter la bonne foi de M. Thiers et de ses amis. Les soupçons d'ailleurs les

plus sévères ne seraient-ils pas en quelque sorte justifiés par les aveux que les libéraux révolutionnaires ont laissé échapper au lendemain de 1830, et dont même ils se sont enorgueillis? Leurs journaux ont déclaré alors que cette opposition constitutionnelle n'avait été qu'une « comédie de quinze ans. » Si l'on avait renoncé aux complots ce n'avait été d'après eux qu'une manœuvre mieux entendue. « Il a fallu, ont-ils dit, qu'il n'y ait plus de conspirations dans le pays, pour que le gouvernement cessât d'être appuyé par les intérêts et le besoin d'ordre de l'immense majorité nationale. » Ces écrivains ont fait parade de « l'habileté avec laquelle ils avaient rendu la légalité impraticable au gouvernement. » Ils se sont vantés de n'avoir jamais eu pour les Bourbons qu'un sentiment : « l'hostilité, » et de n'avoir poursuivi qu'un but : « leur rendre le gouvernement impossible afin qu'ils tombassent. » — « On ne le déclarait pas hautement, ajoutaient-ils, mais c'était chose tacitement convenue[1]. »

Et cependant faut-il prendre absolument à la lettre ces aveux cyniques? S'il s'y trouve une part malheureusement trop grande de vérité, n'y a-t-il pas aussi quelque mauvaise fanfaronnade? Ceux qui tenaient ce langage au lendemain de la Révolution de 1830, n'ont-ils pas été surtout tentés de s'attribuer ainsi des chevrons de vétérans parmi les vainqueurs du jour? Nous ne prétendons pas sans doute qu'en 1824, la gauche proprement dite fît adhésion de cœur ou de conscience aux personnes et aux principes de la monarchie restaurée. Mais n'y avait-il pas chez les hommes de ce parti un peu de cette résignation par fatigue ou par découragement qui conduit à accepter un fait définitivement accompli? Après la chute si rapide

[1] *Passim* dans le *National* de septembre 1830. — M. Crétineau-Joly, dans son *Histoire des Jésuites,* a cité l'article suivant que le *Globe*, passé il est vrai en des mains un peu différentes de celles qui le rédigeaient sous la Restauration, a, dit-il, fait paraître à la même époque : « Lorsque nous avons juré fidélité à Charles X et obéissance à la Charte; lorsque nous avons étourdi ce monarque imbécile de nos protestations d'amour, lorsque nous couvrions pour lui nos routes d'arcs de triomphe, lorsque nous rassemblions les populations sur son passage pour le saluer de mille acclamations, lorsque nous semions l'adulation sur ses pas; lorsque les temples, les académies, les écoles retentissaient d'un concert parfumé d'éloges, de bénédictions pour lui et pour sa race; lorsque nos poëtes chantaient ses vertus, lorsqu'ils s'épanchaient en allusions louangeuses sur la bravoure de ce nouvel Henri IV, la grâce de cet autre François Ier, — tout cela n'était qu'une feinte à l'aide de laquelle nous tâchions de nous dérober aux chaînes dans lesquelles il s'efforçait de nous enlacer. Vous avez été comme un de ces spectateurs novices qui, assis au parterre pour la première fois, prennent pour la réalité la scène que l'on joue devant eux. Détrompez-vous; pairs, députés, magistrats, simples citoyens, nous avons tous joué une comédie de quinze ans. » Nous devons dire cependant que nous n'avons pu retrouver cet article à la date indiquée par M. Crétineau-Joly.

des Bourbons, en 1815, l'idée courante chez leurs adversaires avait été que la royauté était sans racines et qu'une politique révolutionnaire en aurait facilement raison. Plus tard, l'avortement de tous les complots, le succès de la guerre d'Espagne, la prospérité générale, l'écrasement de la gauche aux élections de 1824, avaient apporté un rude démenti à ces illusions. On s'est demandé alors si l'on n'avait pas fait fausse route, si ce gouvernement n'était pas malgré tout irrévocablement fondé, et si, au lieu de s'épuiser vainement à le jeter bas, il n'était pas d'un intérêt mieux compris de chercher à y prendre place. Il est ainsi, dans l'histoire de tous les régimes, des heures où l'opposition se lasse d'être irréconciliable; et, comme si la Providence voulait se jouer de la sagacité humaine, c'est parfois à la veille même de leur chûte. Cette heure, par exemple, ne devait-elle pas sonner pour le second Empire, au 2 janvier 1870[1]?

D'ailleurs, quand on veut apprécier quelle était, en 1824, la sincérité constitutionnelle des adversaires du ministère, il ne faut pas perdre de vue que la gauche, même en y comprenant les libéraux du *Globe*, était loin de constituer alors toute l'opposition; bien au contraire, elle n'en était qu'un élément restreint et affaibli. Pour jouer un rôle quelconque, elle avait besoin du concours des doctrinaires, groupe peu nombreux, mais considérable par le talent et l'autorité. Or qui eût mis en doute la loyauté dynastique de M. Royer-Collard, de M. le duc de Broglie ou de M. Guizot? Ce dernier rapporte dans ses *Mémoires* que déjà, à l'époque des conspirations, un des chefs du parti révolutionnaire, causant un jour librement avec lui et le prenant vivement par le bras, l'avait conjuré

[1] La trace de cette résignation forcée se retrouve même dans les articles des journaux de gauche, après 1830, quoique mêlée parfois à bien des bravades rétrospectives, et alors peu périlleuses. Voici par exemple ce que disait l'une des feuilles que nous avons citées tout à l'heure : « *Nous nous étions résignés à la Charte*, ce qui est loin de l'avoir adoptée avec enthousiasme. Et encore *nous ne nous étions résignés qu'en désespoir de cause*, après d'inutiles et malheureux efforts pour la renverser. Voilà la vérité tout entière; vous pouvez l'attester, députés courageux qui nous avez conduits dans les Ventes de la Charbonnerie, qui, comme nous, conspiriez il y a dix ans contre les Bourbons. Plus tard nous avons invoqué nous-mêmes la Charte et promis de la défendre. *Nous étions de bonne foi*, mais jamais nous n'avons applaudi à cette œuvre bâtarde comme à la constitution que nous avions rêvée. Malheur à vous, hommes du passé, disions-nous alors, si vous transgressez vos serments! Nous défendons la Charte parce qu'elle est le *palladium* du repos public; mais si, en la violant, vous déchiriez le livre des lois, ce ne serait pas pour la rétablir que nous prendrions les armes : nous combattrions alors pour la liberté tout entière. Nous n'étions pas seuls à tenir ce langage. Le côté gauche marchant prudemment à notre suite applaudissait à nos efforts. » (*Globe* du 25 octobre 1836.)

de se joindre à ceux qui cherchaient à renverser « un gouvernement oppresseur et humiliant. » — « Vous vous trompez sur mon compte, avait répondu M. Guizot, je ne me sens ni humilié ni opprimé, ni moi, ni mon pays. » — « Que pouvez-vous donc espérer de ces gens-là? » — « Il ne s'agit pas d'espérance, je veux garder ce que nous possédons : nous avons tout ce qu'il faut pour nous faire nous-mêmes un gouvernement libre. Le pouvoir actuel méritera peut-être souvent et, à mon avis, il mérite en ce moment d'être combattu, mais pas du tout d'être renversé. Il n'a rien fait, bien s'en faut, qui nous en donne ni le droit ni la force, et nous avons assez d'armes légales et publiques pour le redresser en le combattant. Je ne veux ni de votre but, ni de vos moyens. Vous nous ferez à tous, comme à vous-mêmes, beaucoup de mal sans réussir, et si vous réussissiez, ce serait encore pis. » — Un peu plus tard M. Guizot, causant avec Manuel du même sujet, lui disait : « Loin de croire qu'un changement de dynastie soit nécessaire à la France, je le regarderais comme un grand mal et un grand péril. Je tiens la révolution de 1789 pour satisfaite aussi bien que pour faite... Ce qui importe aujourd'hui à la France, c'est d'expulser l'esprit révolutionnaire qui la tourmente encore et de pratiquer le régime libre dont elle est en possession. La maison de Bourbon convient très-bien à ce double besoin du pays. Son gouvernement est antirévolutionnaire par nature et libéral par nécessité. Je redouterais beaucoup un pouvoir qui, tout en maintenant l'ordre, serait d'origine, de nom, d'apparence, assez révolutionnaire pour se dispenser d'être libéral. » Ces sentiments sincèrement monarchiques n'empêchaient pas M. Guizot de faire par ses brochures une guerre parfois redoutable au cabinet ; mais jusque dans ses écrits les plus sévères, « son ardente préoccupation était, disait-il, d'élever la politique hors de l'ornière révolutionnaire », et l'on discernait déjà chez le futur ministre les premiers symptômes de cet esprit de gouvernement qui tempère trop rarement, chez les écrivains de parti, les faciles entraînements de la critique sans responsabilité et de l'opposition à outrance [1]. Un tel exemple donnait le ton aux controverses d'une portion de la presse

[1] M. Guizot a dit à ce propos dans ses *Mémoires* : « Une autre vérité commençait aussi dès lors à m'apparaître. Dans nos sociétés modernes, quand la liberté s'y déploye, la lutte est trop inégale entre ceux qui gouvernent et ceux qui critiquent le gouvernement. Aux uns, tout le fardeau et une responsabilité sans limites ; on ne leur passe rien. Aux autres, une entière liberté sans responsabilité ; de leur part, on accepte ou l'on tolère tout. Telle est, du moins chez nous, dès que nous sommes libres, la disposition publique. Plus tard et dans les affaires, j'en ai senti moi-même le poids ; mais c'est dans l'opposition, je puis le dire, et sans aucun retour personnel, que j'en ai d'abord entrevu l'inique et nuisible rigueur. »

libérale, et contribuait à leur enlever, au moins dans la forme, ce qu'elles avaient eu naguère de désordonné et d'insurrectionnel. L'alliance des doctrinaires n'était pas la seule que la gauche fût réduite à rechercher. Elle avait besoin dans la Chambre des pairs du concours des anciens amis de M. de Serre, de M. Decazes et du duc de Richelieu. Aurait-elle pu l'obtenir si elle avait inquiété ou froissé leur royalisme ? De plus, du moment où il lui fallait tant d'alliés, n'avait-elle pas intérêt à se distinguer d'eux le moins possible, afin de ne point faire mesurer sa propre faiblesse et compter son petit nombre? Son jeu était que tous les opposants parussent se confondre dans un seul parti, sous un même drapeau, et ce ne fut pas l'une des moindres raisons qui déterminèrent alors les plus hostiles à répudier toute apparence de desseins antidynastiques.

II

La mort de Louis XVIII, survenue à la fin de 1824, quelques mois après les élections générales, fournit une occasion de constater le changement qui, par retour sincère, tactique habile, ou lassitude découragée, s'était produit dans l'attitude de l'opposition. Le rôle joué de tout temps par le comte d'Artois, ses liens avec la fraction la plus exaltée des royalistes, les méfiances qu'il avait éveillées, étaient telles que, dans les masses populaires comme dans le monde politique, on s'était toujours attendu à une grande crise, peut-être à une révolution, pour le jour où il serait appelé à succéder à son frère. Des prédictions sinistres avaient circulé. Les diplomates étrangers avaient entretenu leurs cours de cette éventualité menaçante, et les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Vienne et de Londres en avaient plus d'une fois délibéré. En dépit de ces prévisions, la transmission de la couronne se fit sans obstacle. Bien plus, elle fut l'occasion d'une explosion de royalisme comme on n'en avait pas vu depuis 1814. Une parole impliquant adhésion à la Charte, quelques reparties heureuses, une ou deux mesures libérales, suffirent pour que l'opposition rivalisât de zèle dynastique avec les anciens émigrés. La nation entière se trouva unanime à pousser le vieux cri : « le Roi est mort ; vive le Roi ! » Les chefs de la gauche, Benjamin Constant en tête, vinrent aux Tuileries faire leur cour. Des généraux jusqu'alors boudeurs ou hostiles, qui avaient représenté ce libéralisme bonapartiste, le plus dangereux ennemi des Bourbons, se pressèrent dans le cortége du roi, lors de son entrée solennelle à Paris et donnèrent le signal des acclamations. On y remarquait jusqu'à d'anciens proscrits comme Lamarque ou Excelmans. Soult, le seul des maréchaux qui n'eût pas encore été nommé pair,

sollicitait cette dignité, promettant de mourir, s'il le fallait, pour la monarchie légitime. Chateaubriand célébrait « l'acquiescement universel au nouveau règne. » Le *Constitutionnel* déclarait que « tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance » et que « tous les partis voulaient se réconcilier sous le drapeau de la Charte. » Il adressait au roi des appels pathétiques empreints de confiance affectueuse. « La France, s'écriait M. de Salvandy, reprend sous ses crêpes funèbres une nouvelle vie. L'ivresse de l'espérance brille à travers le sentiment d'une grande calamité nationale. Quarante ans de discorde sont effacés de nos souvenirs. » Le jeune écrivain libéral ne craignait pas de rappeler « les prophéties sinistres qui présageaient au nouveau règne des violences et des bouleversements... La Restauration, ajoutait-il, semblait viagère, tant que le nom des Stuarts ne pouvait pas être prononcé tout haut; il l'est maintenant. » Les voûtes de la Sorbonne, alors habituées à entendre applaudir des maîtres chers à la jeunesse libérale, retentissaient de l'éloge du nouveau roi [1]. Charles X, tout ému, ouvrait son cœur à l'espoir d'un règne populaire, et il répétait ainsi qu'aux beaux jours de 1814 : « Ils m'ont reçu comme l'enfant de la maison. »

Ce n'est pas d'ailleurs seulement dans les manifestations publiques et officielles qu'on trouve trace de cette détente, de ce rapprochement et, pour ainsi dire, de cet attendrissement. Dans une lettre intime, Mme Swetchine écrivait de Rome, le 5 octobre 1824 :

L'enthousiasme qu'excite le roi est sans exemple; il faudrait remonter à Henri IV pour se faire une idée de sa popularité. Tous les partis n'ont plus que des fanfares; toutes les inquiétudes soit de prévoyance, soit de souvenir, sont abjurées. On jouit d'une impression si générale sans pouvoir s'empêcher pourtant de se demander pourquoi ces soudaines illuminations ont tant tardé, et comment il se fait que la mobilité d'une forte portion d'un peuple le fasse passer si brusquement de la crainte injurieuse à la joie la plus confiante... Ah! pauvres gens que nous sommes! si une bonne fois nous pouvions nous établir dans la justice et dans l'impartialité!

[1] M. Villemain disait en ouvrant son cours d'éloquence : « Rendons grâces au souverain qui a inauguré son avénement par le retour de la plus vitale des libertés publiques et réconcilié toutes les opinions par l'enthousiasme qu'il leur inspire. En affermissant le pacte social, il partage la gloire de son auguste fondateur ; il ouvre avec lui cette ère de la France. Monarque aimable et vénéré, il a la loyauté des mœurs antiques et les lumières modernes. La religion est le sceau de sa parole. Il tient de Henri IV ces grâces du cœur auxquelles on n'échappe pas. Il a reçu de Louis XIV, l'amour éclairé des arts, la noblesse du langage et cette dignité qui frappe de respect et qui pourtant séduit. »

Elle écrivait également, le 7 septembre, à la comtesse de Sainte-Aulaire :

J'ai bien joui de cette espèce de trêve consentie spontanément par tous les partis en France. Les actes du nouveau règne ont dû étonner et satisfaire à la fois; mais ce n'est pas par des faits, quelque honorables qu'ils soient pour le pouvoir, que l'on peut expliquer un si vif et si général enthousiasme; le charme de la nouveauté y a bien sa part. N'avez-vous pas été contente de l'article de M. de Salvandy sur Saint-Denis? Il m'a paru admirable. Dans le moment où il écrivait, la fusion était faite dans son esprit.

N'était-ce pas aussi à cette même date que, dans une lettre déjà citée, le jeune Duchâtel saluait avec joie ce qui lui semblait le signe d'une réconciliation « entre la nation et la famille régnante? » N'exprimait-il pas les sentiments de la génération nouvelle quand il se félicitait, dans l'intérêt de la liberté, que « la question de dynastie fût définitivement résolue » et que « la lutte n'eût plus à s'établir, comme en Angleterre, que sur la marche de l'administration[1]? »

Ces témoignages d'une sincérité incontestable, à raison même de leur caractère intime, sont une réponse à certains écrivains royalistes qui, par une méfiance trop souvent justifiée, mais cette fois excessive, n'avaient voulu voir dans l'accueil fait à Charles X qu'une manœuvre perfide de l'opposition. Sans doute il était dans la gauche des habiles qui sachant le goût du nouveau roi pour les applaudissements, espéraient l'amener par des caresses à se séparer de ses ministres. Mais un mouvement aussi général ne saurait s'expliquer par la comédie hypocrite de quelques meneurs. Ceux-ci cherchaient à détourner, dans le sens de leurs desseins une opinion qu'ils n'avaient pas faite. Il y avait, en dehors d'eux et malgré eux, un entraînement de l'esprit public qui, après tant de déceptions, avait soif d'espoir et de confiance, qui, après tant d'agitations, croyait avoir enfin trouvé la paix et la stabilité. Les plus hostiles en subissaient le contre-coup : quelques-uns non sans une irritation mal contenue. L'un de ces derniers, adversaire acharné des Bourbons, M. Cauchois-Lemaire, a dépeint avec amertume, dans une page intéressante à citer, cet état de la nation lors de l'avénement du nouveau roi :

Charles X trouvait une France jalouse de son honneur, mais rassasiée de gloire, résolue à conserver les bienfaits d'une civilisation laborieuse, mais fatiguée de convulsions, éclairée par ses revers et résignée aux lenteurs du progrès qu'elle attendait du développement d'une sage

[1] Lettre du 5 octobre 1824, citée par nous dans le *Correspondant* du 25 mars 1876.

liberté! Un élément nouveau et favorable avait surgi; une génération nouvelle avait grandi sous le régime de la monarchie représentative; toute son ardeur s'était tournée vers les lettres, les arts, les sciences, vers les travaux et les idées qui se conciliaient avec l'ordre établi. La jeunesse appelée à l'activité des affaires ou des discussions politiques, comptait parmi ses capacités les plus notables, un groupe déjà rallié aux doctrines de la légitimité, et employant les ressources de son esprit et de son savoir à la rendre compatible avec de libres institutions. L'ardeur des systèmes et des innovations s'était repliée de la politique sur la littérature, l'histoire, la philosophie... Le pays se résignait. Ce n'était pas du génie qu'il fallait pour régner sur cette France, c'était du bon sens [1].

III

M. Cauchois Lemaire faisait la part trop belle à la monarchie. L'œuvre était moins simple et plus difficile qu'il ne lui convenait de le supposer. Toutefois le prestige du succès militaire et politique remporté par la droite, l'écrasement de l'ancienne opposition, l'avénement d'une jeune génération étrangère aux vieux partis pris, la tactique de loyauté constitutionnelle acceptée ou subie par toutes les nuances de la gauche, la lassitude des uns et le bon vouloir des autres, le besoin général de repos et de stabilité, créaient une situation nouvelle dont, avec une nouvelle politique, le gouvernement pouvait tirer un heureux parti. L'heure avait-elle donc enfin sonné où l'on allait sortir de l'état révolutionnaire pour entrer dans ce qui devrait être le régime normal d'un pays libre, c'est-à-dire des partis se disputant la direction des affaires sans contester le principe, ni mettre en péril l'existence du gouvernement? Il n'eût été alors nullement indifférent de savoir lequel des partis rivaux l'emporterait; mais, au risque de voir ses préférences plus ou moins longtemps contrariées, on n'en aurait pas moins dû saluer cette condition nouvelle des

[1] Un autre écrivain de la même école, M. de Vaulabelle, a fait un tableau analogue de la situation : « Peu de souverains, dit-il, ont pris possession du trône dans des circonstances plus favorables que celles dont l'avénement de Charles X se trouvait entouré. Les difficultés créées au gouvernement de son frère par les deux invasions et par l'occupation étrangère, avaient disparu ; les conspirations et les tentatives de soulèvement organisées par les adversaires de sa race, complétement dissoutes ou comprimées, ne lui laissaient plus que le bénéfice de la clémence ; l'armée, ralliée au drapeau blanc par la campagne d'Espagne, était fidèle et dévouée ; les partis, renonçant à la lutte active avaient pour ainsi dire désarmé ; l'opposition parlementaire elle-même n'existait plus... La situation du royaume, à l'intérieur comme au dehors, annonçait au nouveau monarque un règne calme et prospère, et la cause de la Restauration semblait définitivement gagnée. »

luttes politiques comme la réalisation du plus beau des rêves. C'était la liberté fondée !

Pour y arriver, il aurait fallu tout d'abord que les libéraux se séparassent définitivement de la partie révolutionnaire ou bonapartiste de l'opposition. Compter qu'ils prendraient d'eux-mêmes l'initiative de cette rupture, surtout à l'heure où la droite victorieuse leur apparaissait comme l'adversaire immédiat, et volontiers comme l'ennemi unique, eût été peut-être leur supposer un sentiment de leur devoir, une intelligence de leurs intérêts, une clairvoyance du vrai péril, que leurs antécédents n'autorisaient pas à espérer. Il était donc à désirer que le gouvernement allât en quelque sorte au-devant d'eux, attirât à lui leur bonne volonté un peu incertaine, affermît leur loyauté naissante, que surtout il leur enlevât tout prétexte de maintenir cette alliance, et leur fournît au contraire des motifs et des occasions de la dénoncer. Le parti en possession du pouvoir avait ainsi, à raison même de son succès, une grande tâche à remplir envers l'opposition. Il eût été bien imprudent de sa part de ne voir dans les élections de 1824 qu'un triomphe dont il aurait seulement à se réjouir avec orgueil et à user sans ménagement. Pour des hommes d'Etat prévoyants, l'étendue même d'une pareille victoire devait être une cause de préoccupation. Une réaction si subite et en quelque sorte si violente est rarement définitive : résultat d'un coup de vent, elle peut être détruite par une bourrasque contraire [1]. D'ailleurs toute la politique ne se résumait pas à réunir une majorité plus ou moins forte dans une Chambre des députés. Un gouvernement sage avait à regarder en dehors du parlement et du pays légal, et à s'inquiéter de la direction que prenait l'esprit de la jeunesse libérale. S'il n'y avait dans les rangs de cette jeunesse aucun éligible et même si elle comptait très-peu d'électeurs, elle n'en représentait pas moins un mouvement intellectuel, une impulsion d'avenir, dont la Restauration avait donné le signal, et que, pour son honneur et sa sécurité, elle ne devait pas laisser se retourner contre elle.

Certains royalistes, qui devaient peut-être à leur éloignement de la politique militante, une vue plus claire et plus sereine de la situation, comprenaient mieux que d'autres la conduite imposée, par sa victoire même, au gouvernement de droite. Mme Swetchine écrivait vers cette époque à la marquise de Montcalm, sœur du duc

[1] Des royalistes comprenaient ainsi la situation, et au lendemain des élections, M. de Lamartine écrivait de province à M. de Genoude : « Les conversions politiques ont été ici belles et nombreuses. Dans mon petit canton, de dix-huit électeurs que nous sommes, seize votèrent mal en 1820, et deux seulement ont mal voté cette fois-ci. Mais *tout cela n'est qu'un vent inconstant qu'une mesure plus ou moins sage peut faire souffler d'un autre côté.* »

de Richelieu : « Voilà le roi de France, remonté pour la troisième fois sur son trône et j'espère que cette fois-ci, c'est tout de bon. Ce succès doit donner tant de force au gouvernement que, s'il le veut, il est sûr d'avoir réduit également amis et ennemis, et de pouvoir les faire marcher dans cette voie de modération et de sagesse qui jusqu'ici n'a paru convenir ni aux uns ni aux autres[1]. » En ces quelques lignes, Mme Swetchine donnait un excellent programme : profiter de ce qu'on était très-fort pour se montrer très-sage et très-modéré, et pour imposer des deux côtés cette sagesse et cette modération. Qui ne voit tout de suite quel aurait été l'un des premiers résultats d'une telle conduite? D'une part, la gauche révolutionnaire eût été démasquée; car elle n'eût pu continuer à battre en brèche la Restauration, en feignant de ne résister qu'aux exagérations et aux menaces de la droite. D'autre part, on eût séparé de cette gauche les éléments plus loyaux ou moins haineux, et on eût acquis définitivement, sinon à tel ministère, du moins à la royauté, tous ceux qui étaient alors disposés à l'accepter. Mais tout en recommandant cette politique, Mme Swetchine laissait percer son peu de confiance : « Je vois tant de gens, disait-elle, qui gâtent leurs propres affaires! » Et à la même époque, M. de Lamartine écrivait à M. de Genoude : « Nous vous avons, j'espère, envoyé d'assez bons députés; maintenant, c'est à vous d'en tirer un sage parti. » Mais, ajoutait-il aussitôt, « *c'est ce qui nous inquiète le plus.* » Ces inquiétudes n'étaient malheureusement que trop fondées. Une fois de plus les événements vont nous apporter cette leçon, instructive dans sa monotonie, que nous avons dû déjà si souvent mettre en lumière et qui est comme le résumé de l'histoire politique depuis un siècle. Les partis en France doivent presque toujours leur fortune non à leurs propres mérites, mais aux fautes de leurs adversaires. Quand l'un d'eux est arrivé au pouvoir, il semble aussitôt n'avoir d'autre souci que de préparer par ses maladresses la revanche de l'autre : revanche d'autant plus rapide et violente que l'étendue de la victoire avait plus enivré le vainqueur.

On se rappelle quels rêves traversèrent certains cerveaux d'extrême droite dans l'exaltation d'un succès militaire et électoral qui, selon le mot de Chateaubriand « n'avait fait qu'aveugler la légitimité. » On n'a pas oublié les manifestes fastueusement provocants de ces écrivains et de ces orateurs qui annon-

[1] Les sentiments royalistes de Mme Swetchine n'étaient cependant pas suspects. Elle écrivait dans une autre lettre : « Je suis Française depuis que je me connais. Dans cette France, je n'ai jamais admis d'autre pouvoir que celui des Bourbons, et je sens la gloire de leurs triomphes comme leurs meilleurs serviteurs. »

çaient une refonte de la société, pour effacer l'œuvre des trente-cinq dernières années, et revenir autant que possible à l'état antérieur. On les a vus se plaisant à accumuler dans leurs programmes à côté des réformes inoffensives ou utiles qui auraient pu être tentées, les changements impraticables ou périlleux, dont la seule menace causait tant de scandale, alarmait tant d'intérêts, éveillait tant de colères : les préfectures remplacées par les trente-trois anciennes généralités, les conseils généraux par les assemblées provinciales, les cours et tribunaux par les vieux parlements; le clergé remis en possession des actes de l'état civil et redevenant un pouvoir politique prépondérant; l'Université supprimée et tout l'enseignement attribué aux congrégations religieuses; la liberté de la presse condamnée, et l'autorité ecclésiastique chargée de la censure préalable; les priviléges des grades militaires rendus à la noblesse; l'aristocratie territoriale constituée avec monopole de l'administration locale; le Code civil abrogé, notamment dans les articles réglant la propriété, les successions et le mariage; le souverain présenté comme une sorte de propriétaire omnipotent qui ne pouvait être lié par aucune charte, etc., etc. Au fond, sans doute, ces manifestes n'étaient souvent que les extravagances isolées de quelques exaltés; mais le parti ne les désavouait pas ouvertement, et plusieurs de ceux même qui ne songeaient nullement à appliquer ces idées se plaisaient à les entendre jeter comme une menace à la société moderne. Leur misanthropie politique était flattée par ce dénigrement hautain du temps présent. Leur amour-propre et leur passion se consolaient de l'impuissance et de la sagesse auxquelles ils étaient condamnés, en poussant à outrance la contre-révolution spéculative. M. de Villèle, esprit naturellement sagace et prudent, mûri d'ailleurs par le maniement des affaires, ne partageait pas ces passions et comprenait le danger de ces témérités, mais il n'avait pas le courage ou la force de résister complétement à la pression de son parti. Il espaçait autant que possible les concessions, mais n'osait les refuser toutes. Ainsi fut-il amené à présenter malgré lui ces propositions dont les deux plus retentissantes furent les lois sur le sacrilége et sur le droit d'aînesse, lois maladroites, compromettantes et en outre absolument inapplicables.

IV

Les violences de langage des ultra, les fautes de conduite du ministère eurent sur l'opinion un effet immense et désastreux. Le public était froissé par cette prétention de quelques hommes de changer ainsi d'autorité et radicalement ses lois et ses mœurs. « Les

ministres, disait-on, croient-ils qu'ils ont le pouvoir de transformer la France à leur gré? » D'ailleurs si certains écrivains d'extrême droite mettaient leur point d'honneur à revendiquer au moins pour la forme la restitution du passé, la nation mettait au contraire le sien à défendre le présent. De là un choc violent et singulièrement périlleux pour les plus faibles. Rien, par exemple, ne saurait donner l'idée de l'émotion produite par la présentation de la loi sur le droit d'aînesse. L'alarme était universelle presque comme à la veille d'une révolution. Il semblait que la paix et l'union des familles, fussent en jeu. Sans compter les journaux, d'innombrables écrits, des pétitions, des lettres, des manifestations de tout genre, témoignaient de l'irritation publique, en même temps qu'elles l'avivaient. Partout, aux théâtres, aux promenades, dans les cafés, les cercles, les salons, les écoles, on ne parlait que de « l'entreprise funeste et téméraire du parti de la contre-révolution. » — « Tout ce qui a une langue parle, disait M. de Kératry, tout ce qui a une plume écrit[1]. » Quand au contraire on apprit que la loi avait été repoussée par la Chambre des pairs, ce furent illuminations, transparents, feux de joie, pétards, banquets, bruyantes manifestations. Le *Constitutionnel*, dans son attendrissement un peu ridicule, montrait « les pères et les mères de famille, entourés de tous leurs enfants sur les balcons de leurs maisons, et levant les mains au ciel pour le remercier d'avoir conservé la paix sous le toit domestique. » Vainement eût-on fait observer aux esprits émus qu'après tout les mesures fâcheuses proposées par le gouvernement étaient rares, restreintes et inefficaces: ces projets isolés apparaissaient comme le premier pas dans une voie dont le terme avait été révélé par les théoriciens d'extrême droite. D'ailleurs, pour être impuissantes, les provocations n'irritent pas moins: elles irritent même davantage parce qu'elles n'intimident pas ceux qu'elles blessent.

Les habiles de l'opposition s'empressaient d'entretenir, d'exciter et d'envenimer le trouble de l'esprit public. Leur plan fut tout de suite tracé. Il ne s'agissait plus de faire reprendre l'offensive à leurs troupes vaincues ou découragées. Grâce aux folies de quelques écrivains et aux imprudentes faiblesses du gouvernement ils avaient un excellent terrain de défensive. La droite avait manœuvré si inhabilement que ses plus mortels ennemis pouvaient faire une guerre fort

[1] Le *Journal des Débats* disait : « Le cri de la France s'est fait entendre. Tout s'est ému, les châteaux comme les cités, les familles illustres comme les familles plébéiennes. Le pays tout entier a reçu l'alarme la plus vive qu'il ait ressentie depuis longues années, et nous ne craignons pas de le dire, nul coup plus rude, à moins d'être décisif, ne pouvait être porté à l'édifice tutélaire de notre Restauration. »

dangereuse à la Restauration sans parler un langage révolutionnaire, sans opposer la république ou l'empire à la monarchie, sans conspirer contre les institutions établies; bien au contraire ils n'avaient qu'à affecter de défendre ces institutions contre le parti en possession du pouvoir qui, disait-on, voulait ramener la France à l'ancien régime.

L'ancien régime! mots d'un effet terrible. Parmi les passions qui avaient animé le peuple pendant la Révolution et dont plusieurs s'étaient refroidies avec le temps, une seule, la haine de l'ancien régime, avait persisté aussi vive qu'au premier jour; plus vive même, car le temps avait encore fortifié et étendu les intérêts étroitement liés au maintien du nouvel état social. M. de Tocqueville a noté quelque part la force de ce sentiment. « Je vois, dit-il, dans tout le cours de cette Révolution si oppressive et si cruelle, la haine de l'ancien régime surpasser toujours dans le cœur des Français toutes les autres haines et s'y enraciner tellement qu'elle survit à son objet même, et de passion momentanée devient une sorte d'instinct permanent. Je remarque que durant les plus périlleuses vissicitudes des soixante dernières années, la crainte du retour de l'ancien régime a toujours étouffé dans ces esprits mobiles et inquiets toutes les autres craintes. » Les royalistes clairvoyants l'ont reconnu, et Mallet du Pan, par exemple, n'avait cessé, sous la Convention et sous le Directoire, de prévenir ses amis contre des illusions qui eussent été périlleuses. « Il est aussi impossible, leur disait-il, de refaire l'ancien régime que de bâtir Saint-Pierre de Rome avec la poussière des chemins. » La Restauration, en ramenant au pouvoir, ou tout au moins autour du pouvoir, les anciens émigrés, avait mis encore davantage en éveil cette susceptibilité de l'opinion. Le moindre mot, la moindre apparence, devaient dès lors suffire à provoquer des alarmes universelles, de redoutables colères. Jugez donc de l'effet produit lorsque tous les orateurs et tous les écrivains de la gauche purent répéter, avec plus ou moins de sincérité, mais non sans quelque prétexte, que le parti devenu maître du gouvernement voulait revenir à l'état social et politique d'avant 1789.

Dès 1824, au lendemain des élections, M. Mignet avait donné le signal dans le *Courrier français* : « Aujourd'hui, disait-il, le parti royaliste n'a plus de révolution à empêcher, mais une révolution à faire; après s'être emparé du pouvoir, il veut changer la société; c'est une phase toute nouvelle qui commence. » Dans le cours de la même année, lors de la discussion du budget, Benjamin Constant déclarait que les desseins et les principes de la droite « tendaient à nous ramener à cet état d'inégalité qui avait causé la Révolution dont nous déplorons tous les malheurs, mais dont pourtant nous ne

voulons pas perdre les fruits. » L'année suivante, M. de Girardin, prétendant récapituler les vœux du parti royaliste, indiquait le rétablissement du clergé dans ses anciennes immunités, la dîme, la reconstitution des ordres monastiques, la division de la France en terres nobles et terres roturières, les droits féodaux, les priviléges de la naissance, le droit d'aînesse, etc. ; puis, sans s'arrêter aux réclamations de ses auditeurs, il ajoutait : « Des huit nécessités que les orateurs de la droite avaient énumérées en 1814, trois : la loi du sacrilége, la loi de l'indemnité et les secours aux armées de l'Ouest, n'ont-elles pas eu pleine satisfaction ? Les autres viendront à leur tour. »

La gauche, du reste, apportait peu de scrupule dans cette campagne. Le reproche de vouloir rétablir l'ancien régime mis en avant, elle l'appliqua indistinctement et aux mesures fâcheuses du ministère et aux lois excellentes que M. de Villèle présentait pour pacifier les esprits par la conciliation des intérêts. Nous avons dit ailleurs ce qu'avait d'habile et de bienfaisant la loi qui extirpait le germe de guerre sociale laissé par les confiscations révolutionnaires, en accordant une indemnité d'un milliard aux émigrés [1]. Les écrivains de tous les partis y rendent hommage aujourd'hui. La gauche, aidée d'ailleurs par les imprudences de l'extrême droite, n'en montra pas moins cette mesure comme une menace, un outrage et une représaille de la vieille société contre la nouvelle. « Nous y voilà ! » s'écriait Casimir Périer, saisissant une parole de M. de la Bourdonnaye ; « c'est jusqu'à l'ancien régime qu'on veut nous faire reculer [2] ! » Ainsi, par une injustice étrange, cette loi qui devait, une fois appliquée, contribuer si efficacement à consolider l'état social et économique sorti de la Révolution, fut une de celles dont la discussion excita le plus contre la Restauration les préjugés, les méfiances et les colères de la France nouvelle.

Ce n'était là que l'une des manifestations de ce parti pris d'attaque qui est le vice trop commun de toutes les oppositions et qui a été, à un haut degré, celui de la gauche sous le ministère Villèle [3].

[1] Voir *Royalistes et Républicains*, p. 232 et sq.

[2] Le général Foy, disait de la loi : « C'est une déclaration de guerre, un instrument de haine et de vengeance » M. Labbey de Pombières : « La question est de savoir si l'émigration vaincue fera subir à la Révolution la loi du vainqueur. » M. Dupont de l'Eure : « On veut remettre en question tout le passé, faire le procès à la Révolution, mettre en jugement la nation pour l'avoir voulue et condamner trente millions d'hommes à faire amende honorable à l'émigration ». C'était en quelque sorte la guerre civile portée à la tribune.

[3] L'habileté et la convenance de la politique étrangère et financière de M. de Villèle sont aujourd'hui reconnues. Est-il cependant un acte, une mesure de cette politique qui n'ait été aussi violemment attaquée que la loi du droit d'aînesse ou la loi sur le sacrilége ? Ce serait par exemple une curieuse et

Triste spectacle pour l'historien qui considère ensuite les choses de plus haut et de plus loin. Du reste le sens de la morale politique était à ce point altéré chez les hommes de ce parti, que, plus tard, au lieu de se repentir ou de chercher à se justifier de cette animosité systématique et de mauvaise foi, quelques-uns s'en sont vantés. En septembre 1830, dans ce trop fameux article auquel il a été déjà fait allusion, le *National* s'exprimait ainsi : « Contre le gouvernement des Bourbons il n'y avait pour les cœurs indépendants qu'une attitude, l'hostilité. Toute la politique, pour les journaux comme pour l'opposition dans la Chambre, consistait toujours à vouloir ce qu'il ne voulait pas, à combattre ce qu'il demandait, à repousser tout bienfait offert par lui, comme cachant une trahison secrète ; enfin à lui rendre tout gouvernement impossible, afin qu'il tombât, et en effet c'est par là qu'il est tombé. »

V

Lorsqu'elle se donnait pour rôle, en apparence unique, de défendre la société moderne contre les tentatives réelles ou imaginaires de retour à l'ancien régime, la gauche n'y trouvait pas seulement cet avantage de garder l'attitude constitutionnelle la plus correcte, tout en faisant une opposition ardente et en réalité fort meurtrière ; elle voyait aussi avec joie les libéraux plus modérés et volontiers dynastiques, conduits par la manière dont la bataille était engagée, à combattre à côté d'elle et à confondre leurs rangs avec les siens. Ceux qui eussent été disposés à être les amis, ou résignés à ne pas être les ennemis de la Restauration, n'étaient pas en effet les moins vifs à repousser tout dessein de contre-révolution. Pendant que M. Mignet, ami de Manuel, donnait le mot d'ordre dans le *Courrier*, en évoquant le spectre de l'ancien régime, un

triste histoire que celle de la conversion des rentes proposée et enfin opérée par le ministre de la droite. Tous les écrivains compétents, les faits eux-mêmes, ont proclamé depuis lors qu'il avait eu raison : on ne pouvait lui reprocher que d'avoir devancé les idées de son temps, et M. Duvergier de Hauranne a déclaré que cette mesure « comptait parmi les titres d'honneur de M. de Villèle. » Néanmoins que d'attaques de la part de tous les orateurs de gauche, même de ceux qui, comme Casimir Périer, eussent dû être le plus éclairés en ces matières ! Que d'inquiétudes on chercha et on parvint à éveiller chez les rentiers ! Que d'intrigues, de coalitions, on noua autour de cette question d'affaires, comme pour mieux indiquer qu'on y voyait seulement une occasion de manœuvres de parti. On entrava ainsi l'opération pendant plusieurs années. M. de Villèle réussit enfin à force de persévérance à l'accomplir. La fortune publique y trouva, grâce au ministre, de grands avantages ; mais le ministre n'y trouva, grâce à l'opposition, qu'une des principales causes de son impopularité.

procureur général, homme du centre, jusqu'alors étranger à l'opposition et qui fera partie plus tard du ministère Martignac, M. Bourdeau, s'écriait à la tribune, en mêlant à ses alarmes politiques ses méfiances de vieux parlementaire : « Ce qu'on veut nous imposer, c'est l'ancien régime avec les jésuites en plus et les libertés de l'Eglise gallicane en moins! » Quand M. Royer-Collard lui-même sortait à de rares intervalles de son silence hautain et découragé, et prononçait quelqu'un de ces discours qui étaient des événements, c'était presque toujours pour combattre la contre-révolution. Dès 1824, il en montrait la folie et le péril :

La démocratie est partout. Elle n'a plus de conquête à faire ; elle touche les colonnes d'Alcide. L'esprit de la Révolution a donc passé tout entier dans la ferme et unanime volonté de les conserver à l'abri de la violence, à l'abri de l'insulte. La prudence conseille-t-elle d'inquiéter, de tourmenter, d'irriter ce redoutable esprit, et de rendre à nos sanglantes discordes leurs champs de bataille? Les situations relatives sont-elles changées ? La démocratie est-elle plus faible qu'il y a quarante ans, ou bien ses adversaires sont-ils plus forts ? Les masses sont-elles moins riches, moins éclairées, moins nombreuses, moins jalouses de leurs droits? L'égalité a-t-elle cessé d'être un besoin invincible, inexorable? En un mot les instincts de la Révolution sont-ils émoussés ou sont-ils moins redoutables? Nous sommes, messieurs, dans une situation critique et le danger s'accroit d'année en année.

Bientôt, en 1827, la parole du grand doctrinaire devint plus amère, plus agressive : il n'apportait plus seulement un avertissement, mais une dénonciation et une protestation :

La loi que je combats, annonce la présence d'une faction dans le gouvernement, aussi certainement que si cette faction se proclamait elle-même, et si elle marchait devant nous, enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas qui elle est, d'où elle vient, où elle va : elle mentirait. Je la juge par ses œuvres. Voilà qu'elle vous propose la destruction de la liberté de la presse ; l'année dernière, elle avait exhumé du moyen âge le droit d'aînesse; l'année précédente, le sacrilége. Ainsi, dans la religion, dans la société, dans le gouvernement, elle retourne en arrière. Qu'on l'appelle la contre-révolution ou autrement, peu importe, elle retourne en arrière ; elle tend, par le fanatisme, le privilége et l'ignorance, à la barbarie et aux dominations absurdes que la barbarie favorise. La société ne succombera pas, je le sais; elle est assez forte, assez éclairée, assez glorieuse dans l'opinion du monde entier pour braver ses ennemis, et elle les brave; et si le pouvoir aussi se fait son ennemi, elle ne se sentira pas encore vaincue, et ce n'est pas pour elle que je craindrai. Mais je déplorerai cette inexplicable fatalité qui repousse la confiance par la menace, l'affection par l'injure; qui, d'une main infatigable, va ranimant sous toutes les formes des combats éteints, et

sollicite avec une aveugle ardeur de nouvelles victoires et de nouvelles défaites. N'est-ce donc pas assez qu'une fois déjà la monarchie ait péri sous nos yeux pour une cause qui n'était pas la sienne? Qu'a-t-elle besoin, pour sa sécurité ou sa splendeur, des périls de la contre-révolution ?

La gauche rencontrait des alliés plus rapprochés encore de la droite, parmi les survivants du centre droit, les anciens collègues du duc de Richelieu. Ceux-ci, en nombre infime à la Chambre des députés, étaient influents à la Chambre des Pairs. MM. Decazes, Molé, Pasquier, Roy, Siméon, Dessoles, unis aux libéraux du centre gauche comme le duc de Broglie, M. de Barante et M. Lanjuinais, aux pairs d'origine impériale tels que MM. Daru et Mollien, et aux amis de M. de Chateaubriand, étaient de force à tenir en échec le cabinet. M. Lainé lui-même se joignait à eux, tant l'opposition provoquée par la politique de droite, gagnait loin, montait haut dans les régions monarchiques [1]. Ce sont les Pairs qui, faisant contre-poids à la majorité élue, en 1824, à la Chambre des députés, infligèrent à M. de Villèle les grandes défaites parlementaires des trois dernières sessions de son ministère. Ce sont eux notamment qui repoussèrent la loi sur le droit d'aînesse, et firent retirer la loi sur la presse. Spectacle rare dans l'histoire politique que celui d'une opposition libérale trouvant son point d'appui dans la Chambre haute, tournant vers celle-ci ses regards, fondant sur elle toutes ses espérances! Dès 1824, M. Mignet écrivait dans le *Courrier :* « L'opinion ne doit plus compter que sur les Pairs » ; et après chaque vote, c'était dans les feuilles démocratiques une explosion de reconnaissance attendrie et d'éloges enthousiastes à l'adresse de la noble Assemblée.

Comment la nation n'aurait-elle pas cru son nouvel état social réellement menacé par l'ancien régime, quand elle voyait les représentants de l'aristocratie, émus eux-mêmes de ce péril? Dans la discussion de la loi sur le droit d'aînesse, par exemple, des hommes aussi graves que M. Molé ou M. Pasquier dénonçaient chez le parti au pouvoir un dessein de refonte sociale, et le duc de Broglie, reprenant avec plus de force encore leur argumentation, disait :

Au fond, et à vrai dire, cette loi n'est pas une loi, mais une déclaration de principes. Cette loi n'est pas une loi, mais un manifeste contre l'état actuel de la société. Cette loi n'est pas une loi, mais une pierre d'attente, mais l'introduction, mais le préliminaire de vingt autres lois

[1] M. Lainé cependant ne pouvait être suspect. N'avait-il pas, en 1818, quitté le ministère parce qu'il trouvait que M. Decazes et M. de Serre penchaient trop à gauche?

qui, si votre sagesse n'y met ordre, vont fondre sur nous tout à coup, et ne laisseront ni paix ni trêve à la nation française, telle que les quarante dernières années nous l'ont faite... Cette fois, comme l'année dernière, lors de la loi du sacrilége, ce n'est pas encore la chose qui importe, c'est le mot; ce n'est pas encore la conséquence, c'est le principe... L'administration actuelle n'a point pour agréables les mœurs du peuple confié à ses soins. La France, telle qu'elle se poursuit et comporte, n'est pas selon le cœur de ceux qui disposent de ses destinées. L'état de nos idées et de nos habitudes, l'état intérieur et domestique du pays, cités au tribunal des croyances qui se disent exclusivement monarchiques, y a été trouvé démocratique, et partant, ignoble, bourgeois, de mauvais exemple. Le temps est venu de refondre *a priori* la société; nous sommes à notre insu des républicains; il faut nous faire royalistes.

Combien on était loin des espérances qu'on aurait pu concevoir, ou tout au moins des désirs qu'on aurait dû former en 1824 ! Où était cette séparation si nécessaire entre les révolutionnaires obstinés et les libéraux disposés à devenir constitutionnels? C'était au contraire des royalistes qui se trouvaient amenés à suivre le même drapeau, à combattre le même combat que les hommes de la gauche; et ceux-ci n'avaient pas besoin d'invoquer d'autres arguments, de parler un autre langage que M. Royer-Collard, M. le duc de Broglie ou M. Molé!

La fortune de la gauche devait du reste lui procurer des alliés plus inattendus encore. La droite enivrée de sa victoire ne succomba pas à la seule tentation des entreprises téméraires. Les divisions éclatèrent dans ses rangs. Pendant que par leurs exagérations provocantes, certains royalistes fournissaient aux libéraux un excellent thème d'attaque, d'autres leur apportaient un concours plus direct encore. Nous avons dit ailleurs d'où vint et ce que fut la contre opposition d'extrême droite. Composée à l'origine d'extravagants passionnés et d'ambitieux déçus, elle s'était successivement accrue des mécontents que faisait le ministère dans son propre parti et parmi lesquels il fallut bientôt compter un homme valant à lui seul une armée, Chateaubriand. Entre ces ultras et les libéraux, il n'y avait pas une idée commune, particulièrement sur toutes les questions débattues entre l'ancien régime et la société nouvelle. Mais il y avait même haine contre M. de Villèle ; cela suffisait à la gauche. Ne s'était-elle pas déjà coalisée avec l'extrême droite pour renverser M. de Serre et le duc de Richelieu? Elle détournait l'attention du caractère monstrueux d'une telle alliance, en la proclamant avec fracas, l'union de la franchise contre l'équivoque, de la loyauté contre l'intrigue : belles phrases qui ont, à toute époque, servi à couvrir les mêmes manœuvres!

« Nous prenions un malin plaisir, a écrit plus tard le duc de Broglie, à voir le ministère déchiré à belles dents par les siens, sa majorité se démembrer peu à peu et grossir à ses dépens le parti que nous nommions la Défection, et qui, dans l'occasion, se rapprochait de nous en rechignant. » Aussi quel accueil empressé les libéraux faisaient-ils à tous ces défectionnaires! Avec quel art notamment ils enguirlandaient et excitaient la vanité blessée de M. de Chateaubriand. M. Etienne, l'ancien censeur de la police impériale, remerciait dans le *Constitutionnel* le collègue évincé de M. de Villèle et l'invitait « à dresser les autels d'une grande réconciliation. » Le général Sébastiani lui écrivait qu'il était « fier de trouver en lui son plus noble interprète. » Benjamin Constant lui disait : « Si je mérite un jour qu'on place mon nom bien après le vôtre dans la lutte qu'il faut soutenir..., je m'estimerai largement récompensé. » Il n'était pas jusqu'à La Fayette lui-même qui ne lui envoyât une feuille de laurier [1].

La gauche avait compris du premier jour tout l'avantage qu'elle retirerait de cette contre-opposition. Livrée à ses seules forces dans la Chambre des députés, elle n'eût été qu'une minorité infime, embarrassée de son discrédit, intimidée par son petit nombre, suspecte à la masse impatiente des royalistes qui ne lui eussent pas sans doute accordé grande licence de tribune. La contre-opposition lui ouvrit la voie. Pour reprendre leurs attaques sur l'ancien ton, il suffisait aux libéraux de se mêler à la bataille si véhémentement engagée par les royalistes eux-mêmes. Quel besoin avaient-ils désormais de se contenir? M. Casimir Périer ou le général Foy, malgré la fougue de leur tempérament, paraissaient presque modérés, venant après M. de la Bourdonnaye. Aussi, surtout dans les premiers temps, les survivants de l'ancienne opposition laissaient-ils presque toujours l'extrême droite commencer le feu. Dans la presse, c'était le *Journal des Débats*, organe de M. de Chateaubriand qui menait la cam-

[1] Toutes ces flatteries n'agissaient que trop sur l'orgueilleuse imagination du grand écrivain. Il en est encore tout gonflé quand il rédige ses *Mémoires* après plusieurs années et à la suite d'événements qui eussent dû l'éclairer, « Ainsi, raconte-t-il, tombaient à mes pieds amis, ennemis, adversaires, au moment de la victoire... C'était ma seconde guerre d'Espagne; je triomphais de tous les partis intérieurs comme j'avais triomphé au dehors des ennemis de la France... C'est au moment dont je parle que j'arrivai au plus haut point de mon importance politique. Par la guerre d'Espagne, j'avais dominé l'Europe; mais une opposition violente me combattait en France. Après ma chute, je devins à l'intérieur le dominateur avoué de l'opinion... La jeune France était passée tout entière de mon côté et ne m'a pas quitté depuis. Dans plusieurs classes industrielles, les ouvriers étaient à mes ordres, et je ne pouvais plus faire un pas dans les rues sans être entouré. »

pagne. Il importait peu à la gauche de ne paraître qu'en seconde ligne. Elle savait bien qu'elle seule, à la fin, recueillerait tous les profits [1].

VI

Par l'avantage du champ de bataille et des alliances que lui avait procurées la politique de la droite, la gauche se relevait peu à peu de son désastre de 1824. Elle était condamnée, il est vrai, pour plusieurs années à ne compter qu'une vingtaine de représentants dans la Chambre des députés [2]. Mais il suffisait des quelques scrutins isolés, ouverts chaque année par suite de décès, pour faire entrevoir à un observateur attentif la réaction qui se produisait dans le corps électoral? En 1824, les électeurs s'étaient éloignés des opposants par dégoût et par crainte de leurs agitations révolutionnaires. Ils avaient accepté sinon avec plaisir, du moins avec résignation, avec espoir d'y trouver repos et sécurité, la domination du parti royaliste. Mais voici que ce parti les inquiétait par ses exagérations provocantes, en même temps que par ses divisions il montrait son impuissance. Le pays ne voulait pas plus du bouleversement dont semblait le menacer la contre-révolution, que des conspirations de la gauche. Il commença alors à se retourner vers les libéraux devenus au contraire plus sages, au moins en apparence, et posés à leur tour en défenseurs du *statu quo*.

Ce réveil d'opinion se manifestait partout. L'inquiétude et la colère agitaient chaque jour plus vivement les salons, les boutiques, les ateliers, les écoles, et gagnaient jusqu'à l'académie et la magistrature [3]. Au théâtre, toute allusion qui pouvait être détournée contre M. de Villèle était aussitôt saisie et violemment soulignée. Cette phrase des *Aubergistes de qualité*, jusqu'alors inaperçue : « Je ne vois guère que la retraite du ministre qui puisse mettre un terme..., » était interrompue à ce mot par des bravos frénétiques, et la représentation d'un autre opéra, les *Deux Journées*, était suspendue parce que ces paroles : « Quand cessera-t-il de faire le malheur de

[1] C'est ce qui faisait dire à M. de Villèle ces paroles déjà citées par nous : « Les royalistes opposants ressemblent à un corps d'armée qui s'emparerait d'une position qu'il lui serait impossible de garder et dans laquelle d'autres viendraient le relever. Ils se battent au profit des libéraux qui occupent et conservent les positions qu'ils ont enlevées. »

[2] Après les élections de 1824, le régime du renouvellement par cinquième tous les ans avait été remplacé par le renouvellement intégral et septennal.

[3] L'opposition de la magistrature a été certainement l'un des faits politiques les plus graves qui se soient produits sous le ministère de M. de Villèle. Nous y reviendrons en étudiant les luttes religieuses de ce temps.

la France? » étaient couvertes d'applaudissements. Aussi n'était-ce pas pure exagération oratoire quand le général Foy s'écriait à la tribune : « Nous sommes vingt, mais nous avons la France derrière nous. » A la fin de chaque session, après tant de discussions malheureuses, de votes contraires, de soulèvements d'opinion, le ministère apparaissait plus affaibli, plus découragé. On pourrait suivre dans les notes intimes de M. de Villèle, la tristesse, la lassitude et l'impatience croissantes de cet esprit trop perspicace pour se faire illusion[1]. Pendant que les députés ministériels ,rentrant chez eux aux vacances parlementaires, étaient accueillis avec un froid silence, les opposants étaient bruyamment acclamés. On envoyait au-devant d'eux des députations, on leur offrait des banquets. De ce côté seulement était l'entrain, la confiance.

On put en juger en 1825, aux obsèques du général Foy. Parmi les libéraux restés debout après la bourrasque électorale de 1824, le général Foy était le plus en vue. Toujours sur la brèche, son rôle avait grandi par son isolement même. Le petit nombre de ses compagnons d'armes faisait ressortir sa chevaleresque audace. Les conditions de la nouvelle lutte lui convenaient. En même temps qu'une opposition strictement constitutionnelle plaisait à sa loyauté, ce fils de la Révolution trouvait des accents singulièrement passionnés pour combattre l'ancien régime dont il avait horreur. De tels débats n'étaient pas faits sans doute pour l'élever au dessus de cette opposition systématique et violente où la fougue de son tempérament l'entraînait souvent plus loin qu'il n'aurait voulu ; ils ne lui permettaient pas de déployer les qualités plus hautes dont, assure-t-on, il eût fait preuve dans une autre situation ; ils aggravaient même les défauts que nous avons déjà signalés chez lui, l'emportement contre ses adversaires et la faiblesse envers son parti. Mais l'orateur était en correspondance intime avec les sentiments de toute une partie du public, et sa popularité en devenait chaque jour plus éclatante.

Une telle vie use vite. Atteint d'une maladie du cœur, le général Foy, dans l'été de 1825, était allé vainement chercher la santé aux Pyrénées; il n'en avait rapporté que les nouveaux témoignages, recueillis sur sa route, de la faveur des foules. Il languit plusieurs semaines. Enfin dans la soirée du 28 novembre, la nouvelle de sa mort se répandit dans Paris. L'émotion fut vive. « La consternation, disaient les feuilles libérales, est peinte sur tous les visages et la France se couvre de deuil, veuve d'un de ses plus grands citoyens. » Le 30 novembre, jour marqué pour les funérailles, le temps était froid et brumeux. Néanmoins on vit un immense et imposant cortége

[1] Nous avons cité ces notes dans notre *Étude sur l'Extrême droite.*

se dérouler tout le long des boulevards. La plupart des boutiques étaient fermées et tendues de draperies de deuil. Cent mille personnes, assure-t-on, étaient là. Au dessus de cet océan de têtes dont l'œil ne pouvait embrasser l'étendue, on apercevait un objet qui semblait s'élever et s'abaisser suivant les ondulations de ce flot humain : c'était le cercueil que portaient à tour de rôle des jeunes gens vêtus de noir. La foule avançait lentement dans un morne silence. Des commissaires circulaient dans les rangs, faisant découvrir tout le monde, malgré la pluie glaciale qui ne cessa de tomber, et maintenant un ordre et une régularité qui révélaient une manifestation organisée. Il était nuit close quand le convoi arriva au cimetière: on n'avait pas mis moins de sept heures pour aller du faubourg Montmartre au Père-Lachaise. Ce fut à la lueur des torches que le corps fut descendu dans le caveau et que Casimir Périer prononça un discours tout animé de sa véhémente éloquence. Dès le lendemain une souscription fut ouverte pour les enfants sans fortune du général, et en quelques semaines elle s'élevait à un million. On n'avait encore rien vu de pareil à ces funérailles triomphales. Les journaux royalistes, stupéfaits et alarmés, constataient ce réveil si menaçant de l'opinion libérale et le *Journal des Débats* écrivait : « Si les ministres savaient voir quelque chose, ils trouveraient dans ce qui vient de se passer matière à de sérieuses réflexions... Cent mille personnes de tout rang, de toute opinion, ne se donnent pas le mot pour étaler une vaine parade ; des boutiques ne se ferment pas, toute une capitale n'est pas émue sans qu'un intérêt puissant ne soit la cause de pareils effets... On peut considérer cette grande assemblée populaire, convoquée par la mort, comme une réunion des comices à Rome. On a voté pour la Charte sur le cercueil d'un général, de même que les Romains votaient pour la liberté au Champ de Mars. »

VII

Un écrivain royaliste, M. Nettement, qui assistait en curieux aux obsèques du général Foy, raconte avoir distingué parmi les plus affairés des commissaires, un jeune homme maigre, pâle, en proie à une irritation nerveuse : c'était Garnier Pagès l'aîné, l'un des futurs chefs du parti républicain après 1830. La manifestation dépassait donc, au moins par une partie de ses organisateurs, les opinions ardentes sans doute, mais loyalement dynastiques qui avaient été personnifiées par le général Foy. Ce symptôme n'est pas d'ailleurs le seul qui révèle à cette époque l'empressement et l'habileté des révolutionnaires à exploiter le mouvement des

esprits vers la gauche et à s'en approprier le bénéfice. Quelques jours avant la mort du général Foy, en octobre 1825, La Fayette, le représentant le plus fameux de la vieille opposition anti-bourbonienne, débarquait au Havre, de retour des Etats-Unis[1]. Rien qu'à l'accueil du public, il pouvait tout de suite entrevoir quel changement commençait à se faire dans l'opinion. Il n'avait pas oublié en effet comment, dix-huit mois auparavant, répudié par ses électeurs, il avait dû chercher jusque dans le nouveau monde, la popularité qui l'abandonnait en France. Cette fois le Havre l'accueillit avec faveur; à Rouen surtout on organisa en son honneur une ovation bruyante à laquelle les autorités locales tentèrent vainement de mettre obstacle; et quelques jours après, il rentrait dans son château, ou, comme parlait le marquis devenu démocrate, dans *sa maison* de La Grange, au milieu d'un grand concours, et aux cris de « Vive l'ami du peuple! » Aussi écrivait-il au président Adams une lettre où, tout en reconnaissant « la France encore moins disposée à de prochaines commotions, qu'elle ne l'était à l'époque de son départ, » il constatait que « l'opinion libérale gagnait du terrain. » Bientôt il eut un salon où se réunissaient les libéraux qui désiraient une révolution; ceux qui voulaient au contraire demeurer dans la légalité, se rencontraient chez le duc de Broglie. Dix-huit mois ne s'étaient pas écoulés, depuis son retour d'Amérique, qu'une vacance s'étant produite dans le collége électoral de Meaux, La Fayette y était élu contre un candidat du centre gauche, M. Tronchon; le ministère n'avait osé porter personne.

Il était donc évident que par certains côtés, le mouvement d'opinion menaçait d'atteindre plus haut que M. de Villèle. Peu de

[1] La Fayette avait été reçu avec enthousiasme par le peuple de Washington. Proclamé solennellement « l'hôte de la nation américaine, » harangué par le Congrès qu'il avait harangué à son tour, il avait parcouru les territoires de la jeune République au milieu d'ovations continuelles. A son départ, une frégate de l'Etat fut mise à sa disposition pour le ramener en France. Si l'on veut se faire une idée du ton auquel était monté la rhétorique américaine, qu'on lise ce passage du discours d'adieu adressé à La Fayette par M. Adams, le président des Etats-Unis : « Allez, ami que nous chérissons; retournez vers cette terre du brillant génie, des sentiments généreux et de la valeur héroïque; vers cette belle France, où sont nés Louis XII et Henri IV; vers ce sol fécond qui produisit Bayard et Coligny, Turenne et Catinat, Fénelon et d'Aguesseau! Déjà, depuis plusieurs siècles, le nom de La Fayette était inscrit sur le catalogue de ces illustres noms, que la France s'enorgueillit d'offrir à l'admiration des peuples. A l'avenir il brillera d'un éclat plus grand encore. Et si, dans la suite des temps, un Français est appelé à indiquer le caractère de sa nation par celui d'un individu de l'époque où nous vivons, le sang d'un noble patriotisme colorera ses joues, le feu d'une inébranlable vertu brillera dans ses yeux, et il prononcera le nom de La Fayette! »

temps avait suffi pour que les effusions royalistes de 1824 fissent place à une froideur peu dissimulée. Les journaux n'osaient pas sans doute attaquer directement Charles X : c'eût été troubler le jeu de la tactique constitutionnelle. Mais l'affectation avec laquelle on se déclarait résolu à combattre et à briser tout fauteur de contre-révolution quel qu'il fût, laissait trop voir contre qui on se mettait ainsi dans une attitude de défensive comminatoire. Aussi quelle différence entre la rentrée du roi à Paris, au retour du sacre, en juin 1825, et son entrée lors de son avénement, huit mois auparavant! Les fêtes officielles furent les mêmes. Mais vainement le *Journal des Débats* avait-il promis que « l'enthousiasme de la seconde entrée dépasserait encore celui de la première ; » le peuple fit au prince un accueil attristé et glacial. Les magnifiques strophes de Victor Hugo et de Lamartine restèrent sans écho, pendant que partout on fredonnait les allusions injurieuses de la nouvelle chanson de Béranger, le *Sacre de Charles-le-Simple*. Les écrivains royalistes eux-mêmes si aveugles qu'ils fussent parfois, en étaient frappés et poussaient un cri d'alarme.

Chaque année d'ailleurs les symptômes devenaient plus menaçants. Depuis son échec électoral, Manuel avait mené une vie retirée, à Maisons, où M. Laffitte lui avait offert un asile. Triste, amer, il était demeuré sans action sur les affaires publiques; tout au plus avait-il donné à quelques rares écrivains, comme MM. Thiers et Mignet, des conseils inspirés par sa haine contre les Bourbons. La foule semblait l'avoir oublié quand on apprit, en août 1827, qu'il venait de mourir. Aussitôt, il fut résolu qu'on recommencerait pour lui les funérailles du général Foy. Cent mille hommes se retrouvèrent debout autour de son cercueil. Malgré quelques signes menaçants, on avait pu prêter à la manifestation de 1825, une physionomie plutôt libérale qu'antidynastique. Mais l'opinion depuis lors avait marché. Manuel d'ailleurs personnifiait une toute autre politique que le général Foy. Ses funérailles furent pleinement révolutionnaires. Tout y révélait ce caractère : les noms des organisateurs qui étaient les représentants de la vieille opposition antibourbonienne, La Fayette, Schonen, Labbey de Pompière, Laffitte, Béranger, et leurs jeunes clients, MM. Thiers et Mignet; les discours qui furent prononcés sur la tombe, par La Fayette et par M. de Schonen, et qui semblaient un écho ou un réveil des provocations factieuses de 1820 ou de 1821; les figures trop significatives des meneurs qu'on voyait s'agiter dans la foule, commandant, dirigeant la manifestation, la plupart anciens chefs des Ventes, qui passaient en revue l'armée, naguère dispersée, des sociétés secrètes. On put même se demander un moment si cette revue ne

finirait pas par une bataille. La police s'étant opposée à ce que le cercueil fût porté à bras par des jeunes gens, les manifestants voulurent résister. Une collision était imminente. M. Laffitte intervint et parlementa avec l'officier qui commandait la troupe. Tous deux convinrent d'une sorte de transaction ; mais il fallait la faire accepter à la partie la plus ardente du cortége qui semblait chercher la lutte. Quand le négociateur populaire rapporta les conditions qu'il avait consenties, il fut accueilli par les cris les plus discordants. Le char funèbre fut transformé en tribune. A l'une des extrémités un orateur de la jeune démocratie s'efforçait d'enflammer la foule, tandis qu'à l'autre, M. Laffitte cherchait à se faire entendre. Le tumulte était au comble. « Ecoutons Laffitte, notre grand citoyen, criaient les uns ; ceux qui n'écoutent pas Laffitte sont des agents provocateurs ! » Mais de l'autre côté, on répondait : « A bas les endormeurs ! aux Tuileries, aux Tuileries ! » Ce n'était pas la première fois de la journée que ce dernier cri se faisait entendre : il répondait sans doute au mot d'ordre secrètement donné par ceux qui poussaient à l'émeute. Au prix d'efforts désespérés et grâce au secours que lui donnait l'attitude résolue de la troupe, M. Laffitte parvint enfin à persuader ses auditeurs. La journée avait été menaçante ; mais pour cette fois, l'orage était passé sur les têtes sans éclater.

« A bas les endormeurs ! » avait-on crié à M. Laffitte ; expression populaire et brutale du mécontentement que causait dans la fraction la plus avancée de la gauche, la tactique constitutionnelle imposée par les habiles. Béranger était de ces mécontents, et il comparait non sans amertume ce que la haute banque avait fait pour le général Foy, à ce qu'elle refusait de faire pour Manuel [1]. Vers ce temps, comme plusieurs des chefs du parti libéral remerciaient le chansonnier du secours qu'il leur prêtait, celui-ci leur répondit avec méchante humeur : « Ne me remerciez pas des chansons faites contre nos adversaires ; remerciez-moi de celles que je ne fais pas contre vous. »

VIII

En 1827, les révolutionnaires se pliaient en murmurant, mais

[1] « On parla, écrit Béranger, d'élever un tombeau ; mais en cela on put voir combien Manuel et Foy avaient différé. Tout ce que depuis nous avons appelé juste milieu, la banque surtout, s'empressa de souscrire pour élever un mausolée au général et assurer une fortune à ses enfants (un million, je crois) ; pour Manuel, presque toutes les grosses bourses refusèrent de s'ouvrir et l'on eût bien de la peine à recueillir neuf ou dix mille francs par souscription. »

enfin ils étaient encore obligés de se plier à la consigne de l'opposition légale. Les passions qui fermentaient en eux et le but qu'ils cherchaient toujours à atteindre, n'étaient-ils pas cependant apparus d'une façon assez claire pour provoquer chez les libéraux dynastiques de sérieuses réflexions? Des scènes comme celle que nous venons de raconter, étaient faites pour les dégoûter et les effrayer. « Le tapage manqué des obsèques de Manuel me paraît bien misérable », écrivait M. Royer Collard. Mais était-ce tout? Ces libéraux, entre autres les monarchistes dévoués ou résignés du centre, ne devaient-ils pas se demander si leur action commune avec la gauche était sans péril; si, dans leur préoccupation exclusive de faire échec à M. de Villèle, ils ne servaient pas les intérêts d'un parti poursuivant sous le drapeau constitutionnel des desseins qui ne l'étaient pas; si, avec le genre de guerre qu'ils faisaient au ministère, et surtout avec les soldats qu'ils laissaient se confondre dans leurs rangs, leurs coups ne risquaient pas de porter plus haut que le cabinet?

Mais ce sont des pensées auxquelles on s'arrête rarement dans l'entraînement de l'opposition. D'ailleurs, ne l'a-t-on pas vu en analysant l'état d'esprit des rédacteurs du *Globe?* Parmi ces libéraux, plusieurs, sans vouloir préparer une révolution, n'en avaient pas assez la crainte et l'horreur. Ils ne partaient pas de cette idée qui aurait dû être la leur, que tous leurs intérêts, tous leurs principes étaient étroitement liés au maintien de la vieille monarchie. Ils croyaient leur conscience sauve quand ils n'avaient pas enfreint la légalité, et alors ils envisageaient une rupture avec la dynastie, dont ils n'auraient pas pris personnellement l'initiative, comme une éventualité possible, probable, acceptable, peut-être même par quelques côtés avantageuse. D'autres, comme M. Royer Collard, comprenaient mieux le droit et la nécessité de l'hérédité royale. Le grand doctrinaire n'avait pas dû changer d'avis depuis qu'il avait écrit de la monarchie restaurée qu'elle « était la vérité dans le gouvernement. » Mais son pessimisme chaque jour plus désolé, plus hautain et plus irrité, lui inspirait un langage et une conduite qui paraissaient parfois en singulière contradiction avec ses vrais sentiments. Il s'épanchait de temps à autre à la tribune en attaques d'une éloquente et redoutable amertume, et semblait dans ses lettres intimes avoir désespéré de la monarchie. Il y parlait de « la fatigue de sa longue vie toute consumée en vœux impuissants et en espérances trompées ». — « J'ai perdu ma cause, disait-il à M. Guizot, j'ai bien peur que vous ne perdiez aussi la vôtre. » — « Il n'y a rien à faire, écrivait-il encore, rien à prévoir, rien à dire. Il faut que cet ordre ou ce désordre ait son cours ». Il allait même dans une autre lettre jusqu'à écrire ces lignes qu'on croirait plutôt

émanées de quelque adversaire systématique de la Restauration : « Je pense comme vous sur ce qui se passe : nous y sommes tout à fait désintéressés jusqu'à ce que le système tombe. Il menace ruine ; mais il peut encore se soutenir quelque temps. Tout n'en est pas encore usé ; par exemple, le clergé, à qui il reste de grandes fautes à faire, et qui les fera s'il peut. Je préfère M. de Villèle, parce qu'il est tout décrié, assez pour décrier d'avance ses successeurs. » Ce mélange de passion et de découragement trahissait un singulier malaise chez ce grand esprit. N'y avait-il pas mieux à faire qu'à pousser l'attaque à outrance contre le cabinet, en laissant d'autre part tout aller sur la pente révolutionnaire ?

Peut-être en était-il parmi les libéraux dynastiques qui croyaient, ou du moins tâchaient de croire pour étouffer leurs scrupules, que la gauche était réellement et sincèrement convertie à la politique constitutionnelle. En effet les habiles de ce dernier parti, persistant dans la tactique que nous avons déjà signalée, évitaient tout ce qui aurait pu effaroucher leurs alliés. Ce n'était pas seulement M. Royer Collard, c'étaient Casimir Périer et même Benjamin Constant qui continuaient à se montrer aux réceptions des Tuileries. Au plus fort de la lutte, ce dernier parlait du « peuple éclairé sur toutes ses libertés, et aspirant seulement à se rallier à la monarchie que la Charte avait créée. » Aussi un ancien député de la droite passé à l'opposition, M. Gautier, rendait, au cours de la session de 1827, cet hommage solennel à ce qu'il croyait être une transformation de la gauche :

Depuis que d'éclatants succès militaires, un nouveau règne, le temps, l'usage de nos libertés ont consolidé le trône, le parti démocratique a perdu de sa force réelle ou de sa violence. Il a reconnu que la France voulait la monarchie et la légitimité, et il a cessé aussitôt, soit par conviction, soit par impuissance, de se montrer hostile contre elles. De leur côté, les hommes que leurs sentiments et leur conscience attachent invariablement au système monarchique, se sont, pour la plupart, familiarisés avec des institutions pour lesquelles ils avaient d'abord peu de penchant, et dont l'expérience seule pouvait leur faire connaître les avantages.

Dans ces paroles, à une part de vérité se trouvaient mêlées, beaucoup d'illusions : illusions quelque peu naïves, au lendemain des ovations de La Fayette et en face de l'enterrement de Manuel. Il fallait un aveuglement bien complaisant pour ne pas voir qu'une partie de la gauche n'avait pas cessé d'être au fond révolutionnaire. Que des libéraux, tout en repoussant avec sincérité l'idée d'un renversement de la royauté, combattissent la politique de M. de Villèle, cela se conçoit.

Seulement, en se laissant allier et mêler à cet élément antidynastique, ils commettaient une inconséquence, une faiblesse et une imprudence. Ce sont hélas! les entraînements habituels de toutes les oppositions! Absorbées, passionnées par la campagne qu'elles poursuivent contre tel ministère, elles croient pouvoir accepter sans faute et sans péril le concours de tous ceux qui se montrent disposés à faire avec elle la première étape ; elles oublient de se demander si elles ne donnent pas ainsi à leurs compagnons du moment, des forces et un élan dont ceux-ci useront ensuite pour pousser beaucoup plus loin; si elles ne leur fournissent pas auprès du public une recommandation, une sorte de caution qui permettra à ces violents de faire plus tard accepter leur propre programme; si elles ne nouent pas avec eux des liens qu'elles ne pourront plus rompre après le premier succès, et qui les entraîneront là où elles n'auraient jamais voulu aller; si, en un mot, elles ne servent pas ces dangereux alliés, en croyant s'en servir. Qu'il est donc difficile aux partis modérés, de faire face des deux côtés et de lutter à la fois contre le péril de gauche et contre les imprudences de droite! A cette seule condition cependant on est dans la vérité et la justice politique. M. de Villèle a manqué de clairvoyance et de fermeté, nous l'avons dit ailleurs, quand, à force de regarder les menaces des révolutionnaires, il a négligé les folies des ultra; quand, absorbé par la lutte contre les premiers, il n'a plus eu la force de résister aux seconds. M. Royer Collard et M. Casimir Périer, les écrivains du *Journal des Débats* et ceux du *Globe*, ont encouru le même reproche quand, tout entiers à leur opposition passionnée contre le ministère de droite, ils ne se sont pas dégagés de la gauche antidynastique, bien plus, quand ils ont accepté son concours, et même l'ont presque autorisée à se confondre avec eux.

Paul THUREAU-DANGIN.

La suite prochainement.

ROUCHER

LE POETE ET LE PUBLICISTE

D'APRES DES DOCUMENTS NOUVEAUX

I

Le jugement rendu le 7 thermidor par le Tribunal révolutionnaire contre la seconde série des prétendus conspirateurs de Saint-Lazare, ainsi que toutes les pièces de procédure annexées à ce jugement, inscrivent, à la suite l'un de l'autre, les noms d'André Chénier et de Roucher. Sur la liste dressée par l'accusateur public, sur le mandat d'extradition de la prison de Saint-Lazare, dans l'acte d'accusation, on rencontre constamment juxtaposés ces deux noms entre lesquels leurs ennemis établissaient une sorte d'assimilation et de parité.

Coffinhal les enveloppait des mêmes accusations. Il demandait au jury : « s'ils étaient convaincus de s'être déclarés ennemis du « peuple, en participant à tous les crimes commis par le tyran, sa « femme et sa famille, dans les journées du 28 février 1791, du « 20 juin et du 10 août 1792, en insultant les patriotes, en ap- « prouvant le massacre du Champ-de-Mars, et les tyrannies exer- « cées sur les patriotes qui avaient échappé au massacre, en écri- « vant contre la fête de Châteauvieux, contre la liberté et en faveur « de la tyrannie; en entretenant des correspondances avec les « ennemis intérieurs et extérieurs de la République; en discrédi- « tant les assignats; enfin en conspirant dans la maison d'arrêt de « Saint-Lazare à l'effet de s'évader et de dissoudre, par le meurtre « et l'assassinat, les représentants du peuple, notamment les mem- « bres du Comité de Salut-Public et de Sûreté générale, le gou- « vernement républicain, et rétablir la royauté en France. »

Au moment où le jury, après une courte délibération, rapporta son verdict affirmatif, les deux poëtes se trouvaient à côté l'un de l'autre. On a beau s'être préparé au sacrifice, s'être dit qu'on a devant soi des ennemis et non des juges, avoir prévu et accepté la sentence, le mot qui prononce la mort et la rend irrévocable, détermine toujours un déchirement où le caractère reste à nu. Chénier qui s'était précipité au-devant du coup avec l'impétuosité d'un homme plaçant sa gloire devant son supplice, Chénier ne sut pas comprimer une de ces invectives inutiles qui peuvent paraître une faiblesse : « Misérables assassins que vous êtes ! » cria-t-il aux juges. Il éprouvait, comme Desmoulins, ces révoltes de la jeunesse à l'aspect de la mort, et il se montrait moins résigné, peut-être parce qu'il avait été plus téméraire. Roucher qui avait attendu le sacrifice sans frayeur, mais sans ostentation, l'accepta stoïque et immobile : « Allons, Chénier mon ami, dit-il froidement à son compagnon, du calme; ils sont plus à plaindre que nous ! »

Cinq heures après ils se retrouvèrent, pour la dernière fois, sur la charette des exécutions, et ils firent debout, appuyés l'un sur l'autre, le trajet de la Conciergérie à la place de la barrière de Vincennes. Préoccupé jusqu'au dernier moment de la dignité de son attitude, Roucher se penchait pendant la route vers son jeune ami qu'il devinait moins ferme et moins maître de ses impressions. « Achevons notre sacrifice, lui disait-il, et ne donnons point à nos bourreaux le plaisir de nous voir faibles et tremblants. » L'un après l'autre ils gravirent les degrés de la plate-forme, et le couteau était encore humide du sang de Roucher quand il frappa Chénier, exécuté immédiatement après lui[1].

Distincts par le talent, par le caractère, par le tempérament politique même, mais confondus par les idées dans ce groupe héroïque, qui seul au milieu de l'épouvante générale avait osé s'attaquer à la dictature des Comités et à la toute-puissance des Jacobins, André Chénier et Roucher conservent cette ressemblance que laissent sur deux physionomies des impressions communes ressenties en même temps, et que le rapprochement des destinées rend encore plus saisissante.

On les remarque au premier coup d'œil dans la masse des victimes exécutées pendant les journées qui précédèrent le 9 thermidor. Sacrifiés aux mêmes haines, martyrs des mêmes idées, atteints du même coup et tombés le même jour, ils font penser à ces

[1] D'après une seconde version assez généralement admise, Roucher aurait été exécuté le dernier des trente-six condamnés dont les noms sont inscrits au *Journal de Paris* du 8 thermidor. Nous adoptons ici le récit de M. Becq de Fouquières. (*Œuvres en prose d'André Chénier*.)

soldats de Thèbes dont parle Plutarque, qu'on retrouvait couchés côte à côte sur le champ de bataille de Chéronée. Le souvenir des deux poëtes est resté parallèle; mais, il faut le reconnaître, la part d'attention qu'on leur donne n'est point égale. On s'est passionné pour Chénier, et on a presque délaissé le compagnon de ses luttes.

Le génie de Chénier frappe par une perfection qui dépasse son époque. Devant ce ravissant mélange de parfum antique et de grâce orientale, l'admiration se livre tout entière et ne cherche pas quelle influence les circonstances extérieures peuvent avoir exercée sur l'éclosion d'un aussi merveilleux talent.

Ces circonstances extérieures qui s'appellent la fortune, les relations acquises, la facilité d'accès dans le monde des lettres, sont loin cependant d'être sans importance. Quelle décisive impulsion n'impriment-elles pas à une vocation littéraire ? Pour Chénier, elles supprimèrent le passage de l'obscurité au grand jour, si souvent hérissé de découragements et d'épreuves. Il entra de plain pied, pour ainsi dire, dans une sphère patricienne et lettrée où se trouvaient réunis le bel esprit et les plaisirs, les jouissances délicates de l'intelligence et l'enivrement des sens. Fontanes, Lebrun, Alfiéri, l'y attendaient et lui offraient cette intimité des poëtes qui est déjà une lumière et une initiation. Ajoutons à cela ses longs voyages, tantôt en Angleterre où l'appelaient les fonctions diplomatiques qu'il exerçait auprès de M. de la Luzerne, tantôt en Italie, en Grèce, en Asie-Mineure, ces terres classiques de la poésie, toutes peuplées de ruines et de souvenirs, où à chaque pas il trouvait un aliment à son inspiration et des modèles pour son génie.

Rien de semblable ne s'était offert aux débuts de la carrière littéraire de Roucher. Sorti des rangs du peuple, il arriva à Paris enveloppé de son obscurité plébéienne, c'est-à-dire à peu près inconnu. Point d'entourage brillant pour encourager ses essais, point de voyages, peu de loisirs à consacrer à la poésie et aux lettres. Il arrivait d'une extrémité de la France, encore vêtu de l'habit ecclésiastique; semblable à ces députés du Tiers dont le vêtement sombre passait inaperçu dans la première Assemblée qui réunit les trois Ordres, rien ne le distinguait encore de la foule. Le père de Roucher, heureux des succès de son fils au collége des Jésuites et frappé de sa précoce aptitude pour l'éloquence de la chaire, l'avait destiné à l'Eglise. Il ne pouvait que s'applaudir de sa détermination quand il considérait la physionomie douce et pensive du jeune homme et la direction sérieuse de son intelligence déja absorbée dans les questions théologiques. Mais à dix-huit ans il se fit tout à coup un réveil dans cette intelligence; elle se sentit prise d'une soif de gloire littéraire qui l'attirait vers Paris. Roucher partait, disait-il,

pour étudier la théologie en Sorbonne; mais il ne tarda pas à quitter l'habit ecclésiastique pour s'abandonner à sa vocation nouvelle. Il dut d'abord travailler pour vivre, et accepter auprès de M. Pannelier, seigneur d'Annel, une situation dont les avantages ne compensaient point une certaine subalternité. Il devint ensuite, grâce à la protection de Turgot son parent, receveur du grenier à sel à Montfort-l'Amaury [1].

On le voit, c'est graduellement, sous l'effort d'un esprit avide de se produire, et en soulevant les uns après les autres les obstacles qui lui fermaient la route, que le jeune poëte cherchait cette notoriété littéraire qui exerçait sur lui un si puissant prestige. « Mon âme, disait-il plus tard, a longtemps haleté après la célébrité attachée au nom de grand poëte »

Nous sommes en face d'une de ces personnalités honnêtes et courageuses, mais quelque peu indécises. A demi-cachées dans l'ombre des seconds plans, il faut les considérer avec attention, si on veut pleinement les connaître et en détailler les côtés sympathiques. Restituer à Roucher toute la part d'intérêt dont il est digne, tel est notre but en retraçant ici quelques traits saillants du poëte et de l'homme politique.

II

La réputation de Roucher est surtout attachée au poëme *des Mois;* c'est sous le nom d'*Auteur des Mois*, qu'on le désigne; c'est par ce poëme qu'on le connaît et qu'on le juge. Malheureusement, bien que Lamartine les appelle « des fastes français » *les Mois* sont loin de constituer une œuvre parfaite. Au moment de leur publication (1772) Rivarol constatait déjà un désenchantement général, et il considérait cette publication comme un grand naufrage littéraire. Si ce fut là l'impression des contemporains, qui tolèrent cependant volontiers les défauts de style consacrés par le goût de l'époque, on ne peut guère espérer aujourd'hui une appréciation plus favorable. Nous n'en flétrirons pas moins l'amère critique dont La Harpe n'a pas craint d'accabler l'œuvre et l'auteur. On a souvent signalé cette venimeuse diatribe, qui absorbe un long chapitre de la *Correspondance littéraire.* Ces tristes pages n'expriment point un jugement sérieux; elles assouvissent une rancune, et une rancune littéraire, c'est-à-dire une

[1] Nous empruntons ces détails au *Discours sur J.-A. Roucher*, prononcé à la rentrée des Facultés et de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, le 16 novembre 1868, par M. Ch. Révillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres. Ce discours constitue une étude très-observée et très-approfondie de tout ce qui se rattache à la biographie et aux œuvres du poëte.

des plus implacables et des plus aveugles. Il ne fallait pas à La Harpe toute la supériorité de son sens critique pour assigner les deux parts qui reviennent au poëte. D'un côté les imperfections : superfluités, longueurs, vain retentissement de la phrase encombrée d'allégories et de fictions mythologiques : c'est l'exagération du mauvais goût contemporain. De l'autre un mérite réel, des beautés incontestables, mais rendues peu apparentes et comme ensevelies dans les imperfections : c'est le vrai génie du poëte qui brise par intervalles le moule où il est comprimé, et se révèle lui-même.

Quand on songe que ce long poëme didactique coûta dix années de travail à son auteur, quand on le suit dans ses hésitations qui lui faisaient modifier tantôt la conception même du sujet, tantôt le titre, tantôt la mesure du vers à adopter, on s'explique l'insuccès d'un travail que Roucher semble s'être imposé comme une tâche en désaccord avec son genre de talent. Obligé de suppléer par des emprunts à l'inspiration absente, son originalité s'efface; sa physionomie ne se montre plus sous ses traits personnels. Juge-t-on le poëte d'après son œuvre prise dans sa généralité? il apparaît compilateur, voué à l'imitation, asservi aux procédés d'une école vieillie et prête à se dissoudre. Le juge-t-on au contraire d'après certains fragments épars qu'une attention plus pénétrante n'a pas de peine à découvrir, le point de vue change : on distingue immédiatement le côté novateur de son esprit. Plein du pressentiment d'une école naissante, il accuse dans le fond comme dans la forme des hardiesses heureuses qu'on demanderait en vain à d'autres talents de la même époque plus corrects et moins contestés.

Dans ce caractère il est facile d'apercevoir deux traits dominants qui transparaîssent sous tous les autres : le sentiment de la nature, et dans un certain sens, le sentiment religieux. Roucher, le disciple des encyclopédistes, Roucher, l'admirateur de Bailly et de Buffon, auxquels il emprunte par moments ce panthéisme indistinct qu'il laisse flotter comme une rêverie dans certains passages des *Mois* [1], Roucher le philosophe, qui prononce sans cesse ce grand mot de philosophie, mot vague où il paraît résumer sa croyance et son culte, Roucher était au fond une âme religieuse. L'indifférence du siècle ne parvient point à étouffer ce sentiment préexistant en lui. A son insu peut-être, il se manifeste dans sa compréhension profonde de la nature, dans l'austérité de ses mœurs, dans la tendresse de ses affections de famille, nous ajouterons même, dans le res-

[1] Pythagore, né à Samos, fit connaître et développa le premier aux yeux de la Grèce la *simplicité sublime de ce mécanisme* qui, pour entretenir l'ordre que nous admirons dans l'univers, tire la vie du sein même de la mort et produit un corps de la destruction d'un autre. (Notes *des Mois.*)

pect inconscient, qui lui interdit l'outrage ou le sarcasme quand il s'agit des croyances catholiques [1].

L'ancien élève en théologie des Jésuites de Montpellier avait franchi insensiblement la distance qui sépare le zèle religieux, de cette forme d'indifférence ou d'hésitation qu'il appelle « sa philosophie ». En réalité qu'était cette philosophie si souvent invoquée dans ses lettres ? un vêtement d'emprunt où il se drape avec affectation dans l'espoir de persuader aux autres et à lui-même qu'il voile héroïquement ses défaillances. Hélas ! personne mieux que lui ne devait juger l'inanité d'un tel secours et s'appliquer la cruelle maxime de La Rochefoucauld : « La philosophie triomphe aisément des maux passés et des maux à venir, mais les maux présents triomphent d'elle. »

Nous avons dit qu'au moment de son arrivée à Paris, le futur poëte était destiné à l'Église. Jusqu'à ce moment il semblait suivre une pente en quelque sorte naturelle en se préparant à entrer dans les ordres. Sans doute son attrait pour les lettres, les influences qui l'entourèrent, lui firent oublier ses premières résolutions ; mais son éloignement pour le sacerdoce ne fut pas une de ces ruptures violentes si fréquentes à la fin du siècle. L'approche de la Révolution semblait alors justifier cette tendance satanique que lui reproche M. de Maistre, en transformant les hommes qu'elle repoussait de l'Eglise. Elle faisait d'eux, suivant les caractères, des sceptiques comme Boufflers et Parny, ou des persécuteurs comme Chabot et Châlier ; elle ne put faire de Roucher qu'un rêveur dévoyé, indifférent, mais point hostile. Sa neutralité presque respectueuse indique, au contraire, qu'en lui la croyance spiritualiste était éclipsée plutôt qu'éteinte.

On ne peut en douter devant certains aveux voilés, échappés à sa correspondance où se trahit le penchant secret de son âme. Voici, par exemple, ce qu'il écrit à sa fille au sujet d'un hymne de Chénier qu'il aurait voulu plus religieux :

« Il n'a pas fait fortune auprès de ceux qui savent ce que doit « être la poésie rendue à sa dignité première, c'est-à-dire destinée « à bénir les bienfaits de la divinité. Il fallait déployer dans ce beau « sujet toute la pompe de la nature et toute la sensibilité d'une âme « religieuse [2]. »

On en doute encore moins quand on lit ses deux belles odes : les *Leçons de la Mort*, et *l'Immortalité de l'Homme* publiées dans l'*Almanach des Muses* (1785-1786). La pensée de la mort est une

[1] Dans une de ses lettres cependant Roucher semble s'être départi de ce respect.

[2] *Consolation de ma captivité* (Lettre C. L.)

des plus profondément senties par les poëtes; elle avait inspiré à Gray son *Cimetière;* elle inspirera à Fontanes son *Jour des Morts;* elle dicte à Roucher son *Champ funèbre*, mélange de lyrisme et de mélancolie, qui nous paraît une des notes les plus vraies et les plus harmonieuses de l'âme du poëte, comme il est une des meilleures expressions de son talent :

Sages de qui l'orgueil s'arroge
Le droit d'armer mon cœur contre les coups du sort,
Ce n'est plus vous que j'interroge
Sur la puissance de la mort.
Veillant aux pâles feux d'une lampe nocturne,
Cent fois rêveur et taciturne
J'ai cherché près de vous le mépris du trépas.
Non, non, vous insultez vainement à la vie.
Votre froide éloquence au mensonge asservie
Me prêche le courage et ne l'inspire pas.

De précepteurs plus vrais, d'apôtres plus sincères
J'entends le cri lugubre autour de moi gémir;
C'est la voix d'un ami, c'est la voix de nos frères,
Où m'entraînez-vous, ombres chères?
Parlez, je vous suis sans frémir ;
Leur fidèle amitié m'ouvre la noire enceinte,
Silencieuse région,
Où des mortels protégés par la religion
Dans une nuit auguste et sainte
Dort la muette légion.

L'ode sur l'immortalité de l'homme s'élève à la même hauteur de pensée. Roucher condamne éloquemment les systèmes de philosophie qui contestent à l'âme humaine son essence divine :

L'impie élevait ce blasphème,
Nos passions l'ont adopté,
Nos passions ont fait notre incrédulité.
Malheureux! et comment nous mentir à nous-mêmes,
Une secrète voix accusant ce système
Nous dit notre immortalité.

Justes, souffrez sans espérance,
Méchants, régnez en paix! D'un œil d'indifférence,
Dieu voit tout ; vous vivez étrangers à vos cœurs.
Non, non, quoique l'impie atteste,
Notre âme, ce rayon céleste,

Héritera d'un autre sort.
Libre d'une charge grossière
C'est d'un vêtement de poussière,
Qu'elle se dégage à la mort.

Et ce ne sont pas là des actes de foi, écrits comme le fameux sonnet de Des Barreaux, dans l'élan d'une imagination qui cherche un effet de sublime. Des Barreaux, grand seigneur dissolu et publiquement athée, ne paraît point sincère; Roucher, chaste dans ses mœurs et respectueux dans ses principes, l'est incontestablement : sa sincérité laisse aux belles strophes qu'on vient de lire toute leur signification et toute leur force.

A côté du sentiment religieux instinctif, mais trop souvent inavoué, se révèle dans notre poëte un amour enthousiaste de la nature.

Tous les esprits n'ont pas la même manière d'envisager et de sentir. Il en est que le spectacle de la nature met spontanément en vibration; il en est d'autres chez lesquels il n'éveille aucun écho. Roucher appartenait au premier groupe. Sous l'influence de son éducation, il comprit à la fois la nature et la poésie, et ne les sépara jamais l'une de l'autre. Il contemplait la nature avec délices pendant les lointaines promenades où son père l'entraînait les jours de fêtes, et en même temps, il s'initiait à la poésie par des lectures précoces de Fénelon et du Tasse. La passion des champs avait été un de ses premiers instincts, elle fut une de ses dernières aspirations. Enfant, il ne se lassait point d'admirer la campagne; adolescent et condamné par la nécessité de l'étude à s'enfermer dans les salles moroses du collége, il cherchait au milieu des descriptions de ses classiques tout ce qui pouvait lui représenter la campagne absente et les scènes de la vie champêtre. Le souvenir de cette impression se retrouve dans une de ses notes : « Observez, dit-il, nos jeunes gens à la sortie du collége, qu'ont-ils retenu des lectures de Virgile et d'Horace? Les tableaux de la vie champêtre, les douces images d'une nature riante. » Homme, on revoit cette même pensée surnager sur ses plus sérieuses préoccupations. Dans toutes les phases de sa captivité il soupire après le grand air, le soleil, les paysages de printemps. De toutes ses privations, celle-là est le plus vivement sentie. Tant que l'hiver se prolonge, il se résigne sans trop de murmures à la perte de sa liberté; mais quand les premiers rayons de germinal pénètrent dans sa cellule, il éprouve ces soubresauts de l'oiseau captif qui veut s'élancer au-dehors; sa correspondance est pleine des images qu'il regrette :

« Voici l'heure, écrit-il à sa fille, à laquelle nous partions ordinairement l'année dernière pour aller toi et moi comme Jeannot lapin

..... Faire à l'aurore notre cour
Parmi le thym et la rosée.

« Aurore, thym et rosée signifient ici botanique ; comme nous étions heureux alors ! Combien peu nous le sommes aujourd'hui ! Le voilà ce beau printemps que je m'étais promis de mettre à profit pour ton instruction et la mienne. Le voilà ce beau soleil que nous avions tant de plaisir à saluer à son réveil. »

Quelquefois même sa tristesse avivée par le contraste de la gaieté du ciel ne sait plus se contraindre :

« Il faut bien que je l'avoue, ce beau printemps dont je ne jouis point en liberté, toute cette belle nature réjouissante qui devrait donner tant de charme à nos courses botaniques, ces plantes que tu études et que tu dessèches sans moi, cette continuité de conversations tristes avec des hommes auxquels ne se mêle point la voix d'une femme aimable ; tout cet ensemble jette mon âme dans un vague et un malaise qui se répand sur toutes mes heures. Je ne pleure pas, mais je sens toujours les pleurs voisins de mes yeux. »

De temps à autre Chénier éprouvait aussi ce besoin de contemplation commun aux poëtes. Il abandonnait brusquement le club et la tribune pour se guérir du contact brûlant de la politique dans la quiétude de la campagne ; mais ces retraites intermittentes n'étaient que les haltes de sa vie agitée. L'agitation l'attirait invinciblement : qu'elle s'appelât tumulte politique ou étourdissement du plaisir, il courait à elle et il la recherchait dans les orages de la Convention, comme dans la gaieté étincelante de ces réunions « où la folie agitait ses grelots, et où il oubliait Camille dans les bras de Glycère. »

Combien était différent le caractère de Roucher ! Sa constante aspiration était dans la paix d'une vie tempérée et pensive. « J'ai besoin de calme pour épancher mon âme, écrivait-il à sa fille, le grand bruit la ferme. » Le seul bruit qu'il ambitionnait autour de sa personne, c'était la gloire littéraire décernée au grand jour, mais acquise dans l'obscurité d'un travail solitaire. Un philosophe a dit de la solitude qu'elle détériore ou qu'elle améliore, Roucher pense qu'elle améliore surtout :

« J'avoue, écrit-il, que j'en suis encore à concevoir comment on a pu conseiller aux gens de lettres de se répandre dans le monde. Les avantages qu'on leur fait espérer de ce genre de vie me paraissent bien chimériques.....; c'est dans la retraite que naissent les grandes conceptions, c'est là que chaque génie conserve son caractère d'originalité. »

Ce culte passionné de la nature, La Harpe lui-même le reconnaît, et malgré la partialité de son jugement il ne peut s'empê-

cher de lui rendre hommage dans une certaine mesure. Le morceau qui trouve grâce au yeux de l'inflexible critique est une description de l'Ondée au printemps extraite du poëme des *Mois*. Dans ces vers imagés et harmonieux, c'est en effet le vrai génie du poëte qui parle :

Elle a percé la nue, elle coule, un doux bruit
A peine dans les bois de sa chute m'instruit;
A peine goutte à goutte humectant le feuillage
Laisse-t-elle à mes yeux soupçonner son passage.
L'urne des airs s'épuise, un frais délicieux
Ranime la verdure, et cependant aux cieux
Le soleil que voilait la vapeur printannière
Commence à dégager sa flamme prisonnière;
Elle brille, le dieu transforme en vagues d'or
Les nuages flottant dans l'air humide encor,
Jette un réseau de pourpre au sommet des montagnes,
Enflamme les forêts, les fleuves, les campagnes,
Et sur l'émail des prés étincelle en rubis.

La nature parlait à son imagination dans ses grands phénomènes et dans ses aspects généraux, mais elle prenait à ses yeux un charme infini quand il la contemplait dans les sites familiers où il avait ressenti ses premières impressions et où ses souvenirs d'enfant étaient attachés aux mille détails du paysage. S'il parle de son pays, c'est avec une sorte d'épanouissement ingénu. Avec quelle complaisance il s'étend sur les beautés de Montpellier, sa ville natale ! Il nous peint ses arcades du Peyrou majestueuses comme un ouvrage romain [1], ses beaux horizons que terminent les lignes bleues de la Méditerranée; il rappelle la douceur de son climat, la célébrité de son Ecole de médecine; toutes ces choses, on sent qu'il les aime avec l'enthousiasme des poëtes comme Chénier aimait ses plaines du Bas-Languedoc, comme Rouget de l'Isle aimait sa petite ville du Jura, et Hégésippe Moreau son ruisseau de la Voulzie.

III

Il y a entre Chénier et Roucher, un trait de ressemblance qu'on ne peut remarquer sans quelque émotion : ces deux hommes qui devaient périr sur l'échafaud avaient une égale horreur du sang. Que de fois la terrible exigence de la popularité a arraché à leur caractère les hommes de la Révolution ! que de natures douces elle a rendues sanguinaires, que de maximes d'humanité elle a changées en lois d'extermination ! Ce sont là de tristes défaillances de l'égoïsme qui ne

[1] Roucher avait assisté à la construction de

.... ce rare et grand ouvrage
Qui de l'antique Rome eût lassé le courage.

furent jamais connues des deux poëtes. L'alternative de marcher ou d'être écrasé, au lieu de leur fermer la bouche, exaltait leur indignation. Ils auraient pu protester par le silence ; non ! plus la Révolution accumulait d'excès, plus l'ombrageuse tyrannie voulait d'encens pour elle et d'anathèmes sur ses victimes, et plus ils proclamaient à haute voix leur horreur pour les bourreaux et leur attendrissement pour les vaincus. Roucher, surtout, était accessible à toutes les compassions. Les massacres organisés à Paris et dans les départements, les meurtres juridiques du tribunal révolutionnaire, le soulevaient de dégoût et de pitié ; mais il allait plus loin, ce sang n'était pas le seul qui le repoussait, il reculait encore devant celui que la guerre semble légitimer ; sous les lauriers qui éblouissent il distinguait le préjugé de la gloire et l'injustice de la conquête ; dans l'homme de guerre, il voyait le meurtrier des peuples : « Plût au ciel, écrivait-il, que les poëtes, au lieu de prodiguer les louanges à ces prétendus héros, les eussent chargés de l'exécration publique. »

Veut-on savoir, jusqu'où s'exagérait son généreux respect de la vie ? Il s'étendait aux êtres inférieurs ; Roucher aurait voulu éviter la nécessité cruelle d'égorger les animaux pour se nourrir de leur chair, car « la cruauté envers les animaux touche de bien près la cruauté envers ses semblables. « Il faut les épargner, disait-il avec Plutarque, ne fût-ce que pour apprendre à aimer les hommes, et dans ces petites choses faire l'apprentissage de l'humanité. » Ne sourions pas de cette extension de la pitié, elle naît presque toujours de la délicatesse de l'âme qui fait le poëte. Descartes considérait les animaux comme des mécanismes dépourvus de sensibilité. A l'opposé de son système, le poëte voit dans tout le sentiment avec la vie ; Roucher avoue même qu'il ne pouvait assister sans tristesse à l'abattage des vieux troncs.

Et comment en effet contempler froidement
Ces forêts, de la terre autrefois l'ornement
Aujourd'hui par le fer de leur sol arrachés...

Il prêtait aux choses inanimées ces larmes dont parle Virgile, et toute destruction l'affligeait comme un attentat et comme un deuil.

Ces impressions n'étaient que le rayonnement d'une profonde humanité. Nous disons humanité ; c'est peut-être charité qu'il faudrait dire. Il y avait en effet du chrétien plus que du philosophe dans sa manière d'aimer les hommes. Ce n'était pas le rêve stérile qui reste dans le nuage des théories, la foi qui n'agit pas dont se contente le déclamateur. A quelque moment et sous quelque aspect que l'infortune se présentât, il lui tendait les mains par un irrésistible mouvement. Lorsqu'il était ecclésiastique, il lui arrivait quelquefois,

raconte un de ses parents, de se dépouiller de ses habits « pour couvrir les nudités de certains pauvres qui pouvaient l'intéresser, quand il en rencontrait dans ses promenades solitaires. » Tantôt c'est le savant et malheureux Bitaubé qu'il recueille, et dont il adoucit la misère sous le voile de l'hospitalité. Tantôt c'est un de ses co-détenus de Sainte-Pélagie, un bénédictin nommé Malitourne, dont il cherche à secourir le dénûment au milieu même des préoccupations toujours un peu égoïstes de la captivité. Conséquent avec ses principes humanitaires, il les pratiquait avant de les professer.

Que dirons-nous de la dignité de ses mœurs ? elle n'est pas le côté le moins frappant de ce caractère. Par elle, on peut le dire, Roucher se place au-dessus de la société qui l'entourait. Dans cette société le vice prenait le nom de plaisir ; on le caressait avec indulgence ; les poëtes le déifiaient dans leurs vers. Pour ne pas se laisser porter par ce facile courant, il fallait l'austère sagesse de Socrate. Roucher eut cette sagesse, et resta inébranlable.

Qu'un autre mariant de coupables couleurs
Soit l'apôtre du vice et le couvre de fleurs.

A la vérité, il cède parfois à l'obsession du mauvais goût contemporain ; comme tant d'autres, il chante les bergères galantes dont la poésie de l'époque semble ne pouvoir se passer. Mais on ne saurait dire de ses héroïnes tout imaginaires, ce que M. Becq de Fouquières dit des héroïnes de Chénier. « Nous devons supposer que les élégies de Chénier ne sont pas des vanteries poétiques. Dans sa vie d'étude et de méditation les plaisirs et les passions avaient leur part. Il cherchait dans les bras de Camille une inspiration qui n'avait rien de factice. » Dans la vie de Roucher il y avait une large part faite à l'étude, il n'y en avait aucune faite à la licence [1]. Il ne comprenait l'amour qu'ennobli par le dévouement et spiritualisé par le respect du cœur. L'abaisser à un instinct physique ainsi que le conseillent Lucrèce et Buffon, lui paraît une hérésie aussi dégradante que fausse [2].

Un épisode de sa captivité à Saint-Lazare nous fera mieux connaître la délicatesse de ses sentiments.

Depuis qu'elles étaient devenues les vestibules de l'échafaud, les prisons favorisaient ces passions étranges qui naissent des rapprochements imprévus, du bouleversement des classes, des grandes infortunes, et il faut aussi le dire, des grands crimes. Ce serait une curieuse étude que ces amours sortis de la révolution. Que de situa-

[1] « Ses mœurs étaient irréprochables. » (*Notice sur Roucher*, par M. Cyrille Rigaud).

[2] Notes des *Mois*.

tions s'y trouvent peintes, que de caractères s'y reflètent et quelles ingularité d'aspect ils présentent depuis la soumission d'esclave de la femme de Marat jusqu'aux mille dévouements offerts à la reine; depuis le culte extatique d'Adam Lux, jusqu'au fétichisme halluciné de Catherine Théot. Tantôt les adorations les plus exquises de l'âme, tantôt le cynisme le plus brutal des sens.

Tous ces phénomènes venaient se reproduire au fond des prisons révolutionnaires, où les *suspects* vivaient en attendant l'échafaud. Les uns s'inspiraient des Epicuriens de Rome, la proximité de la mort les avertissait de jouir, et ils ne cherchaient que l'ardeur des sensations; les autres idéalisaient leurs sentiments et leur faisaient, pour ainsi dire, perdre terre. C'est parmi ceux-ci que nous retrouvons André Chénier et Roucher. Les souffrances matérielles et morales de leur captivité les avaient peu à peu amenés à cet état de langueur qui sensibilise l'âme à l'excès et l'ouvre à l'attendrissement. L'un et l'autre, ils s'abandonnèrent à l'émotion de ces sympathies que le sang allait éteindre; mais, même réunis dans leur impression, leurs caractères restent encore distincts par une légère nuance. Chénier remarque une jeune fille aux cheveux tressés à l'antique, au profil de statue grecque : cette beauté devient la première cause de son enthousiasme. Sa passion est purifiée et en quelque sorte solennisée par la gravité du moment, par cette terrible sentence

..... Des juges tigres nos seigneurs

Suspendue sur la tête de la jeune captive et sur la sienne; mais un imperceptible frémissement vient encore rappeler le chantre de Camille et Glycère.

Si j'avais pu toucher ta laine obéissante
Oser sortir du bois et bondir jusqu'à toi
Te bêler mon amour et t'appeler à moi.

L'hommage que Roucher adresse à cette autre captive qu'il appelle l'*Aiguille-Pinceau* [1] est l'expression d'un sentiment tendre mais absolument immatériel :

Mais il n'est point d'hommage aussi pur que le mien :
Vous pleurez, je gémis, on peut dans l'infortune
Chercher pour l'adoucir un sort semblable au sien.

Notre poëte avait besoin de la douceur que les femmes répan-

[1] Nous n'avons pu nous rendre compte de cette désignation assez singulière de Roucher, elle rappelle, sans doute, les occupations favorites de sa compagne de prison.

dent autour d'elles. Nous l'avons déjà vu se plaindre à sa fille « de la continuité des conversations tristes d'hommes auxquels ne se mêle point la voix d'une femme aimable ». Il était sous la vague impression de ce vide, quand il vit apparaître à Saint-Lazare une femme aux traits altérés par la souffrance et qui ne possédait déjà plus le prestige de la jeunesse. Madame Maillet avait été comprise dans une liste de suspects et on l'avait violemment séparée de sa fille pour la jeter en prison. L'analogie de leurs douleurs frappa le père d'Eulalie ; il s'éprit de ce visage consterné et de cette résignation muette. Dès ce moment il détourna les yeux de ses propres épreuves pour s'attrister de celles qu'il voyait infliger tous les jours à son amie.

Sous prétexte de conspiration on visitait fréquemment les cellules des détenus. Des commissaires passaient lentement de l'une à l'autre, saisissant tous les objets qui auraient pu servir à une évasion. Dans l'isolement et la nudité de la prison, les objets familiers dont on se sert chaque jour finissent par inspirer une sorte d'affection ; s'en détacher devient une tristesse. Pendant une de ces visites vexatoires, Roucher fut témoin d'une scène qu'il décrit ainsi à sa fille :

« Quand on est arrivé la nuit dans sa cellule, elle a été horriblement rembrunie par un mot qui n'a pas besoin de commentaires, il suffit de le rappeler, le voici : *L'Aiguille-Pinceau* représentait de sa voix douce et modeste que si on la privait de son couteau elle ne saurait plus comment couper son pain, n'étant pas assez forte pour le rompre. Eh bien ! lui a répondu tranquillement un des visiteurs, on te le rendra, *si tu dînes encore.* »

Une sympathie profonde lui dicta les vers qu'on lit dans les *Consolations;* mais quel respect et quelle délicatesse dans l'hommage ! Mme Maillet, brisée par la douleur, sourit tristement à cette tentative de consolation ; elle répondit au poëte : « Je suis une vivante morte à la vie. » Et rien en effet ne changea le caractère de cette élégie restée profondément triste jusqu'à son dénouement. Mlle de Coigny, après la réaction thermidorienne, quitta la prison où elle avait recueilli le dernier souffle de poésie d'André. Elle devint la femme de M. de Montrond, divorça avec ce second mari comme elle avait divorcé avec le premier, et survécut vingt-huit ans au jeune poëte qui l'avait chantée. Mme Maillet fut associée jusqu'à la fin au sort de son ami. Roucher mourut le 7 thermidor ; le lendemain, 8 thermidor, sa compagne de captivité fut elle-même traduite devant le tribunal révolutionnaire. Au moment de l'appel de son nom, le président constate qu'elle est victime d'une erreur ; c'était Mme *Maillé* qui avait été désignée pour ce jour-là. Malgré l'évidence de la confusion, le tribunal passe outre et la condamne, sous prétexte « que cette conspiratrice

ne devant pas échapper au sort qui l'attendait, il était indifférent qu'elle pérît un peu plus tôt ou un peu plus tard. »

La sentence fut exécutée le même jour.

IV

Quel fut aux yeux des hommes de la Terreur le crime de Roucher? Comment s'était-il désigné à leur attention? Quelle avait été sa conduite pendant les phases rapides et terribles que parcourait la Révolution?

D'après l'esquisse qui précède on peut pressentir le rôle que va jouer le poëte : son caractère semble l'y prédestiner. Au commencement les illusions généreuses, puis la lutte, et enfin le sacrifice inévitable. Ame tendre, inclinée à la pitié, pleine de l'amour des hommes, Roucher devait s'élancer au-devant des idées nouvelles; mais le mot de révolution n'avait alors pour lui qu'un sens : justice rendue aux petits, aux faibles et aux humbles. Attiré dans la mêlée générale par la puissance des événements, il participa à la politique; mais sa politique fut une impulsion du cœur, une mission d'humanité imposée par le devoir, ce devoir dont il méditait les formules dans le Traité de Cicéron, et auquel il savait se sacrifier tout entier. Le devoir lui prescrira de ne pas se désintéresser de la chose publique dans un moment exceptionnellement grave, il lui dira comme à Chénier : « Que tout citoyen est obligé à cette espèce de contribution de ses idées et de ses vues pour le bien commun. » Et sans hésitation il abandonne cette vie nonchalante et studieuse, chère au poëte, la famille, la campagne, toutes ces choses dont il savourait le charme dans la mesure de son exquise sensibilité.

Une fois engagé, il ne reculera plus; les lâches compromis, les transactions de la peur ou de l'ambition ne sont pas faits pour lui; tous ses actes s'inspirent d'une pensée invariable : le respect de la loi, un respect absolu que rien ne décourage. Au mois de juin 1792 il avait composé un hymne à la Loi. Un hymne à la loi! voilà bien le résumé de sa politique! Cet hymne fut mis en musique et chanté sur la place de la Concorde aux applaudissements et aux acclamations inconscients de la foule. Roucher put croire ce jour-là que son appel avait été entendu. Pour la foule, la loi c'est le jouet qu'elle admire aujourd'hui et qu'elle brisera demain; mais pour l'âme convaincue de Roucher, elle représentera constamment, jusque sous les verroux de Sainte-Pélagie et de Saint-Lazare, jusqu'au pied de l'échafaud, une puissance qu'il faut révérer partout et quand même. Après sa translation à Saint-Lazare, il disait en racontant les rigueurs de sa

nouvelle prison : « La loi le veut, je courbe la tête, et je déclare que les portes de Saint-Lazare s'ouvriraient à l'instant devant moi, contre le gré du législateur, que je n'en profiterais point. » Suivant une de ces expressions il était « docile à la loi, parce qu'elle est la loi et qu'il la respectait dans ses rigueurs. » Chose étonnante ! les simulacres de légalité dont s'entouraient les vengeances révolutionnaires lui inspiraient une certaine acceptation résignée qui exclut de ses plaintes l'excessive amertume et le désir de la vengeance. Pendant qu'André Chénier marquait ses persécuteurs au fer rouge de ses iambes, il écrivait à son ami des Herbiers :

J'attendrai tout d'un cœur soumis,
Je pardonne à mes ennemis,
Et s'ils souffrent que je l'ignore...

En parlant de son désir de se recueillir loin du bruit des couloirs, dans la solitude et dans l'étude, il écrivait encore : « Les nouveaux « puissants de la terre ne l'ont pas voulu, je dis : que leur volonté « soit faite ! » Toute sa résignation semble se résumer dans ces deux vers :

Chez moi j'apprenais à bien vivre,
Ici j'apprends à bien mourir.

Comme on sent dans ce stoïcisme serein la sécurité d'une conscience qui s'est toujours inspirée du bien public ! Il le reconnaissait lui-même : « Je rends grâces, écrit-il, à la nature et à l'étude qui m'ont donné le véritable amour du bien, le désir pur de voir s'établir par les moyens qu'indiquent la raison et l'humanité réduites en lois, le règne de la liberté et de l'égalité. Oh ! puissent aujourd'hui toutes les opinions les plus opposées s'unir et se fondre dans une seule pensée, dans un seul désir : le salut de la France. » Ne pourrait-on pas dire du véritable patriotisme ce qu'un moraliste dit du véritable amour ; « tout le monde en parle et personne ne l'a vu. » Roucher possédait cette abnégation rare, épurée de tout calcul personnel ; dans son infortune les tristesses publiques dominaient ses propres tristesses.

Que sont-ils donc mes malheurs
Près des infortunes publiques?

En politique une telle droiture, une telle sincérité produisent deux effets. Elles poussent à l'action, mais elles obscurcissent la

clairvoyance. Elles donnent la foi qui fait le courage, mais elles ôtent la froide lucidité qui fait la pénétration et qui avertit à l'avance de la marche et du terme des événements. Tout à son rêve de réformations bienfaisantes, Roucher s'imaginait voir les autres animés des mêmes sentiments. Il s'engagea dans la grande lutte révolutionnaire avec ce mélange d'héroïsme et de crédulité confiante qui trahissent le poëte dépaysé sur le terrain politique. Son optimisme était de ceux qui ne peuvent se résoudre à s'avouer trompés; il semblait survivre aux faits accomplis et à l'évidence des actes. On ne lira pas sans étonnement les fragments de deux de ses lettres. Les dates sont espacées d'un intervalle de dix-huit mois, et dans cet intervalle il y avait eu place pour bien des événements qui accusaient la tendance criminelle de la Révolution.

Le 28 avril 1791, il exprimait ainsi son jugement sur la situation qu'allait créer la constitution nouvelle.

« Tu veux des nouvelles de la chose publique, mais tu sais bien qu'il n'y a d'intéressant pour moi que les travaux de l'Assemblée. Or, les papiers publics sont pleins de ses travaux. Quant à l'état de Paris, il est satisfaisant. Les secousses qu'on nous avait promises étaient des chimères, on y veille de trop près. Nos ennemis sont furieux de voir l'Assemblée tromper leurs espérances et démentir leurs calomnies en donnant au pouvoir exécutif l'action qu'elle devait suspendre et qu'ils disaient anéantie[1]. »

La seconde lettre est écrite à Sainte-Pélagie, elle porte la date du 2 nivôse an II de la Liberté. La Constituante avait fait place à la Législative, et la Législative à la Convention; le 20 juin, le le 10 août, les journées de septembre s'étaient succédé imprimant chaque fois à la Révolution une impulsion plus violente; Merlin avait rédigé l'atroce loi des *suspects* dont Roucher avait été une des premières victimes, et il se demandait si toutes ces convulsions qui l'indignaient et le désolaient à la fois, n'étaient pas des souffrances temporaires, au-delà desquelles, croyant obstiné, il attendait la convalescence et l'équilibration générales.

« Ne faut-il pas que toute maladie politique aussi bien que physique parcoure ses périodes? l'Etat est malade, ses membres souffrent; mais ils cesseront un jour de souffrir; la santé renaîtra quand la dernière crise, la crise décisive, aura eu lieu. »

Il était si cruel de désespérer de la Révolution après avoir tant espéré d'elle, de l'abandonner aux forcenés qui la déshonoraient, après avoir dépensé pour son triomphe pacifique tant d'ardeur et

[1] Lettre autographe qu'a bien voulu nous communiquer M. Léotard, sous-bibliothécaire de la bibliothèque du Musée Fabre, de Montpellier

d'abnégation! Et cependant, malgré toute sa confiance, Roucher n'avait pu fermer les yeux; il avait vu le crime se substituer à la loi, et dès lors il s'était résolu à la lutte.

Pour combattre utilement, il fallait employer les armes de ses adversaires. C'était le champ de bataille électoral qu'il importait de ne pas déserter, c'était la puissance nouvelle du scrutin malléable dans le sens du bien comme dans celui du mal qu'il fallait saisir et diriger. C'était le courage du citoyen plus méritoire que celui du soldat, qu'il fallait déployer. Roucher l'avait compris. A ses yeux, l'abstention était plus que de l'indifférence, elle était un abandon et une fuite. Il eût dit volontiers comme Berryer, qu'elle était « l'émigration à l'intérieur. » « Je ne demande aux bons citoyens que d'avoir le courage de leur vertu » écrivait-il dans le *Journal de Paris*. Malheureusement l'inertie des modérés est de tous les temps; les grands dangers l'aggravent plus qu'ils ne la dissipent, et le courageux publiciste se heurtait sur ce point à une résistance plus difficile à ébranler que la tyrannie des Jacobins.

Pendant la période électorale de 1791, on l'avait vu toujours présent aux assemblées. Impassible au milieu des cris et des menaces, il ne se lassait point de combattre les candidatures dangereuses.

« Ce qui a surtout attiré à Roucher l'animadversion de ses adversaires, raconte un contemporain, c'est la manière courageuse dont il se comporta à l'assemblée électorale de Paris, qui se tenait à l'évêché. Il s'opposait aux nominations qui lui paraissaient inconvenantes ou nuisibles à la chose publique. Il se forma dans la salle même des élections un club composé de patriotes exaltés et d'intrigants qui se concertaient pour les nominations du lendemain. Roucher en forma un à la Sainte-Chapelle pour s'opposer à l'influence des premiers sur ces nominations et se concerter pour d'autres choix. Il eut un jour avant la séance électorale une dispute avec Danton qui l'aurait écrasé si l'on ne fut accouru. »

Bientôt ces réunions ne lui suffisent plus, et il demande à la presse un moyen d'action plus énergique et plus continu sur l'opinion publique. Par sa politique, s'inspirant des principes généraux d'ordre et de légalité, par l'espèce de neutralité expectante qu'il gardait vis-à-vis des partis, par le ton sérieux de ses polémiques et le choix de ses rédacteurs, presque tous anciens membres de la Société de 89, le *Journal de Paris* se désignait à Roucher. Il pouvait y combattre avec une complète indépendance non pour un parti, mais, comme il le désirait, pour le bien public, non pour un système politique, mais pour l'œuvre de la Révolution compromise et pervertie.

On conçoit difficilement en France qu'un publiciste ne soit pas l'homme d'un parti, et que le langage d'un journal ne soit pas le dia-

lecte d'une opinion rédigé avec calcul dans un ordre d'idées déterminé à l'aide de procédés perpétuellement employés dans le sens des mêmes intérêts. Le public de l'époque devait nécessairement suspecter la combinaison par laquelle les propriétaires du *Journal de Paris* admettaient dans leurs suppléments, jusqu'alors exclusivement scientifiques et littéraires, les articles politiques de ceux qui consentaient à en payer l'insertion. Il pouvait croire rédigés d'après un mot d'ordre les articles vibrants de courage signés *Roucher*, *Chénier* et de *Pange*. Les Collot-d'Herbois, les Gorsas, les Carra et tous les hommes violents qui flagellaient ces articles, ne manquaient pas de les attribuer à la vénalité, alors que l'indignation seule les inspirait. Si l'indignation fait le poëte, elle improvise encore mieux le publiciste : Roucher et ses collaborateurs n'avaient besoin ni des subsides de la liste civile, ni même de l'esprit de parti pour allumer leur généreuse colère. La passion politique, et la passion de la publicité ne sont pas nécessairement coexistantes. En dehors et au-dessus des lutteurs habituels de chaque opinion, engagés par situation et par tempérament dans les controverses du journalisme, il y a des esprits supérieurs qui prennent une feuille publique, et s'en servent comme de l'agent le plus efficace pour opposer la justice à l'oppression, l'humanité à la vengeance des partis, l'ordre à l'anarchie, la loi à l'arbitraire. A cette grande ambition s'ajoute souvent, chez quelques-uns, un attrait singulier qui fait savourer pour elle-même la jouissance de la publicité et qui la rend d'autant plus aiguë qu'elle est plus périlleuse. Mêler sa parole à la rumeur d'une grande révolution, l'entendre se répercuter dans la presse, dans les clubs, partout où les opinions s'entrechoquent et retentissent, juger de l'effet qu'elle produit aux colères qu'elle soulève, comme on juge la force d'un projectile, à la poussière que son choc détermine ; ces seules émotions passionnent souvent les natures aventureuses et les attirent dans l'arène du journalisme.

Dans les suppléments du *Journal de Paris*, chaque rédacteur était censé écrire sous sa responsabilité personnelle, sans s'engager dans la ligne du journal, et par conséquent, sans se soumettre à ce genre de compression qui déforme la pensée et asservit le style. Ces suppléments devenaient ainsi une ressource précieuse offerte aux hommes décidés à garder pour eux seuls la gloire et les dangers de leur opinion. C'était là un grand point pour notre poëte ; sa pensée ne pouvait se produire et se mouvoir qu'avec son libre arbitre. Toute sujétion lui répugnait. Il y avait tant de fierté dans son caractère qu'on l'avait vu suspendre l'éloge public de Turgot jusqu'au moment où la disgrâce du ministre montrait bien à tous que cet éloge n'était pas un acte de flatterie et de vassalité.

A l'époque où parurent ses premières lettres politiques, Roucher n'était pas un nouveau-venu dans la rédaction du *Journal de Paris*. Longtemps avant que la feuille, alors dirigée par Suard, fut devenue politique, il y avait pris part à des discussions littéraires. En 1779 (nº du 5 mars), il rendait compte du nouvel ouvrage de Bailly, les *Lettres sur l'Atlantide*. Son admiration pour le savant auteur de l'*Histoire de l'Astronomie* était telle, qu'il soutient contre les objections de la critique les hypothèses les plus nuageuses que Bailly avait construites sur l'existence de ce continent chimérique rêvé par Platon. « Quand un homme de probité comme l'auteur des *Lettres sur l'Atlantide*, me dit qu'il ne doit son opinion qu'à lui-même, je me livre à sa parole et je ne puis la suspecter. » Cette confiance n'est-elle pas voisine de la vénération du disciple pour le maître? On le pressent déjà : le poëte et le savant se rencontreront dans une politique commune. Malgré ses illusions et ses défaillances, l'homme que Lamartine appelle « un Lafayette civil » restera aux yeux de Roucher le caractère dont il avait d'abord fait son modèle. Plein de bonne foi, Roucher ne contestait leurs bons côtés, ni à l'ancien régime ni à la Révolution : il devait donc se rapprocher du groupe constitutionnel qui lui paraissait concilier les deux principes pour les améliorer l'un par l'autre. Il devait se mêler à ces hommes que Camille Desmoulins dénonçait « comme des modérés plus dangereux que Mallet du Pan » et dont M. Villemain dit « qu'ils se vouaient à une double haine en continuant de proclamer toutes les théories de la liberté et d'attaquer avec une vertueuse colère tous les promoteurs d'anarchie. »

En se consacrant à leur œuvre, on reconnaîtra que le poëte avait un double mérite. Presque tous ses collaborateurs se sentaient emportés par le souffle d'une vocation irrésistible; quelques-uns même, comme Chénier, subissaient le vertige des périls politiques; ils couraient au-devant de la chute et trouvaient dans sa certitude je ne sais quelle rémunération de la mort volontairement acceptée; en un mot, ils étaient nés pour les combats de la vie publique, Roucher était fait pour la paix de la vie intime. Un écrivain militaire, le général de Bruck, distingue avec beaucoup de raison le courage acquis du courage inné. L'intrépidité sereine du poëte n'était autre chose que du *courage acquis;* nul ne déploya plus d'héroïsme dans la lutte, mais c'était sous l'action d'une volonté vigoureuse qui faisait rebrousser chemin à toutes les inclinations de sa nature.

Pendant l'orageuse année de 1792 le poëte, transformé en journaliste, saisit la plume, dans le soulèvement de son indignation. Il adresse aux auteurs du *Journal de Paris* des lettres que dicte une conviction ardente, pressée de se communiquer au public. Loin de

lui les pensées secondaires, les visées personnelles, la phraséologie à effet : il aurait pu dire comme un conventionnel célèbre, et comme tous les hommes pleins d'une idée et de la volonté de la faire prévaloir : « Je songerai à mon style, quand je n'aurai plus rien à faire. » Tous ses articles ne sont qu'un appel incessant aux « bons citoyens », aux « hommes de probité », à ceux que la passion et la haine n'aveuglent point. Il s'adresse à eux par la voix de la presse, en même temps qu'il cherche à les entraîner par l'autorité de l'exemple et le prestige du courage. Odieux aux Jacobins depuis sa ferme résistance dans les assemblées électorales, Roucher était en butte aux insinuations calomnieuses de leurs journaux. Il n'a pas de peine à les confondre, et il les oblige à une rétractation publique. Fier de ce triomphe, il écrivait au *Journal de Paris* :

« Il y a longtemps que je ne demande aux bons citoyens que d'avoir le courage de leur vertu. Ces factieux, ces calomniateurs, ces brigands qui nous agitent ne sont forts que de notre faiblesse; mais essayons de leur faire tête, et l'audace à l'instant ne sera plus que de la lâcheté...... Encore une fois, je répète mon cri de guerre : Hommes de probité, vous les seuls vrais amis de la patrie et de la liberté, montrez-vous avec courage, et vos propriétés, vos vies, votre honneur, seront sauvés. »

On a cité bien souvent un admirable trait de courage de Roucher, un de ces actes où se dévoile la calme énergie d'un caractère, vraiment digne des Mathieu Molé et des Simonneau. La section de Saint-Etienne du Mont, dont Roucher était président, lui proposa de le déléguer à la fête offerte aux Suisses révoltés de Châteauvieux. Tant d'autres, esclaves de la popularité, eussent accepté avec empressement que personne ne mettait en doute son adhésion. C'est au milieu de l'étonnement général qu'il fit cette altière réponse : « J'accepte la députation, mais à la condition que le buste du généreux Désille sera sur le char de triomphe, afin que le peuple contemple l'assassiné au milieu de ses assassins. »

En même temps, il publiait dans le supplément du 16 avril la lettre suivante :

« Je n'ai dit qu'un mot sur les Suisses de Châteauvieux, et à l'instant une horde de prétendus patriotes m'a assailli d'injures sans esprit et de calomnies sans vraisemblance.

« Le plus insensé d'entre eux a paru le dernier, c'est Collot-d'Herbois, ce personnage de roman comique qui des tréteaux de Polichinelle va sauter sur son char de victoire, lui dont, jusqu'à ce dernier jour, j'ignorais totalement l'existence et au nom duquel par conséquent je ne pouvais attacher ni estime ni mépris, s'est élancé sur moi comme pour me frapper de la rame que ses Suisses lui

ont rapportée des galères...... Quarante-sept années d'une vie laborieuse que n'a pas tachée l'ombre même de l'intrigue et de la flatterie, dans un temps où plus d'un écrivain se disant philosophe intriguait et flattait, me placent à un point où n'arriveront pas tous les traits de tous les Collot présents et à venir. Aussi, et dût leur patriotisme d'une si neuve espèce me désigner aux coups des brigands, il y a loin, ainsi que le disait le président Molé aux Jacobins de la ligue, il y a loin du poignard d'un scélérat au cœur d'un homme de bien. »

Roucher expose ensuite son opinion sur la grande fête civique :

« Les vrais amis de la liberté et de la Constitution se demandent avec effroi quel peut bien être le but politique et moral de la fête qui se prépare, » et il démontre les déplorables effets d'une telle manifestation au point de vue moral comme au point de vue politique. Au point de vue moral, elle familiarisera la foule avec l'instinct du pillage qu'elle légalisera à ses yeux ; elle faussera dans l'esprit du peuple l'idée de la vertu et du mérite :

« Comment se promettre, dit-il, que cette horrible soif de pillage cesse d'agiter les brigands dont les troubles de la Révolution ont soulevé la foule comme en un temps orageux on voit monter la vase à la surface des eaux; lorsque cette même foule qui de toutes les parties du royaume est accourue dans Paris et s'y presse, entendra chanter des hymmes de reconnaissance à la louange de ceux qui ont pillé soixante mille livres dans la caisse du régiment?

« Que cette noble idée de vertu conserve son caractère pour des esprits pour lesquels la réflexion existe peu parce que des travaux pénibles et journaliers les livrent sans défense à l'empire des objets extérieurs, lorsqu'on aura donné au vol et au meurtre les couronnes dues à la vertu? »

Au point de vue politique cette manifestation anéantira la discipline sans laquelle l'esprit militaire n'existe pas; elle atteindra le respect des lois ; elle soulèvera entre les gardes nationales et les troupes régulières un antagonisme funeste.

Il conclut son article par une dernière apostrophe à Collot d'Herbois : « Maintenant, dit-il, le voilà mieux armé contre moi par moi-même. »

Le numéro suivant du *Journal de Paris* publiait l'hymne célèbre de Chénier *Salut, divin triomphe ;* et celui du 14 avril, inscrivait la démission de Gouvion. Un même sentiment réunissait ainsi dans une protestation unanime ces hommes dont la loyauté et le respect de la loi avaient identifié les opinions.

L'audace appelle l'audace; Roucher s'animait dans la lutte de plus en plus téméraire; tout en multipliant ses exhortations au parti

modéré, il ne craint pas de jeter en passant sa contradiction et son ironie à la face des idoles populaires les plus redoutables. Il les juge sans réticences, sans réserves, sans aucune de ces amphibologies de langage qui laissent pour l'avenir une justification et une retraite.

Il s'exprime ainsi dans son avant-dernière lettre aux auteurs du *Journal de Paris*.

« Messieurs, lorsqu'au mois de novembre dernier la Commune de Paris fut convoquée dans ses quarante-huit sections pour élire les nouveaux membres de la municipalité, tous les vrais amis de l'ordre et des lois vous surent gré de l'invitation que vous adressâtes à vos concitoyens de se rendre à leur section respective. Malheureusement cette invitation produisit peu d'effet. Nous vîmes les assemblées presque désertes, ou du moins abandonnées à des hommes la plupart sans propriétés, sans industrie, sans existence, en un mot sans autre intérêt à la chose publique que celui de la mettre à la discrétion d'un parti qui avait besoin de travestir ses chefs en magistrats. Dès ce moment les factieux ont marché de crime en crime à découvert et tête levée. Mais le délire de l'audace finit toujours par soulever l'indignation. Tous les gens de bien, effrayés des dangers que courait la Constitution, se sont reproché leur absence des assemblées légales, et on les entend partout aujourd'hui s'écrier : *Il faut que les bons se serrent quand les méchants se coalisent et complotent*. Ce sentiment vertueux que propage l'aspect des iniquités journalières et qui seul peut encore sauver la liberté et la patrie, m'autorise à vous demander une place dans votre feuille pour un mot que j'adresse à MM. les électeurs. Les voilà convoqués par le procureur général à l'effet d'élire un accusateur public près du Tribunal criminel.

« Je ne chercherai point quels motifs ont pu déterminer M. Robespierre, surnommé, je ne sais comment, *l'incorruptible* par des hommes qui ne le sont pas, à donner sa démission à l'instant où la patrie l'attendait pour savoir enfin s'il voulait la servir et non pas l'agiter.

« Si je me bornais à cette recherche, on me dirait, peut-être, que la marche des grands patriotes se dérobe aux yeux des modérés, des ministériels, des aristocrates, et qu'il est permis pour arriver à un supplément de révolution d'arriver par des sentiers obscurs et détournés.

« On me dirait qu'un homme accoutumé à planer tout au moins à côté des Sidney, des Locke, des Montesquieu et des Rousseau, dans les hautes régions des discussions politiques, peut dédaigner d'en descendre pour se traîner sur des objets de détail ; le bel emploi,

en effet, pour un publiciste que la fonction de protéger l'innocence et de punir le crime sur les territoires des départements et de Paris! Il faut à son incurable activité l'universalité de l'empire, de l'Europe, et même du monde.

« On ajouterait peut-être qu'un orateur populaire doit éviter des fonctions dont l'exercice peut chaque jour compromettre et ruiner la popularité la mieux affermie, car de quelque tendre indulgence qu'on ait projeté de couvrir les erreurs ou plutôt les excès de la multitude, arrive toujours le moment où il faut malgré soi faire parler la justice, c'est-à-dire déplaire à ceux pour qui la meilleure justice ne vaut rien.

« D'ailleurs les faits que poursuit le Tribunal criminel ne sont pas ordinairement les œuvres de la classe qui a quelque chose et qui travaille; et quand par instinct ou par sympathie, ou par calcul on est le zélateur de la classe qui n'a rien et qui ne fait rien, on ne peut, à moins de pousser la vertu jusqu'à l'héroïsme, invoquer le glaive de la loi contre des clients et des alliés.

« De plus, il est possible qu'une telle fonction publique exige souvent le sacrifice de toutes les heures de la journée. Dans cette supposition plus de club, plus de tribune, plus de présidence, et partant plus de gloire. La patrie n'a pas le droit d'immoler ainsi un grand citoyen qui porte pour devise écrite dans son cœur :

Jacobin.
Tout Jacobin.
Rien que Jacobin.

« Enfin est-il de nécessité absolue pour être accusateur de rester attaché à un tribunal? Une tribune aux Jacobins suffit. Toute la différence entre les deux positions se réduit à bien peu de chose. Au tribunal on accusait officiellement, à la tribune on accuse officieusement.

« Mais toutes ces réflexions dont M. Robespierre a été l'occasion et non pas le sujet comme on le voit très-bien en y regardant de près, m'ont éloigné trop longtemps du seul but de mes lettres. J'y reviens.

« Les électeurs sont convoqués pour jeudi 26 du courant. La patrie est là qui nous crie, en nous montrant le livre sacré de la Constitution : « Rendez-vous à votre poste, les fonctions que vous avez à déléguer en mon nom sont d'une haute importance. Peut-être les factieux séant aux Jacobins se sont-ils promis d'égarer vos suffrages en faveur d'un de leurs consorts. Peut-être ont-ils compté sur une absence produite par l'indifférence ou par la peur, l'indifférence qui est un crime et la peur une lâcheté. Montrez-vous, l'heure des vrais

citoyens arrive, celle des faux patriotes expire. Un homme de bien l'a dit : « Ils ont comblé la mesure : elle verse. »

« J'ai l'honneur d'être, etc. Roucher, *électeur.* »

Roucher assistait tous les jours à l'envahissement progressif et inévitable de la démagogie. Depuis quelque temps on ne bornait plus les discussions aux questions purement constitutionnelles : les haines sociales perçaient çà et là sous les revendications politiques. Imposé aux uns, exploité par les autres, l'antagonisme des classes jetait dans le public ces excitations malsaines. Témoin de ces agitations coupables, le poëte sentait déborder sa loyale indignation.

« On a placardé, la nuit dernière, écrivait-il à la date du 6 mai, un imprimé sur papier bleu et sous ce titre : *Dix millions de Français à l'Assemblée nationale.* J'ai lu ce pamphlet, je le relis encore, car j'en possède un exemplaire; il est là déployé sur mon bureau, et à chaque paragraphe de cet écrit séditieux, le cœur me bat d'indignation, tant s'y montre à découvert la perversité la plus profonde. Que l'auteur, quel qu'il soit, appelle, s'il l'ose, de ce jugement; il est temps d'une part que les agitateurs voient ce que l'on gagne à provoquer les amis de l'ordre combattant pour le règne de la loi; et que de l'autre les hommes honnêtes, mais crédules, qui tiennent encore à la ligue infernale des Jacobins, parce qu'ils ne soupçonnent pas le crime dont on veut les faire instruments et victimes, reculent d'horreur et d'effroi...

« Qu'on nous montre ce que les Jourdan, les Mainvielle diraient de plus que l'affiche, si, dans leur scélératesse à se prétendre les mandataires de dix millions de Français, ils voulaient souiller Paris de tous les crimes d'Avignon. Comme l'auteur du placard, ils écriraient, imprimeraient et afficheraient : *D'où vient que le citoyen orné d'un uniforme se montre ouvertement à une si grande distance par ses opinions du citoyen qui n'en porte pas?* Ils parleraient aussi de *Légion distinguée*, *du corps de la nation en* 1790, *de braves piques de* 1789, *de comité stupide donnant la dénomination de patrouille grise*, et d'injustes distinctions données par la loi. Ils s'écrieraient à leur tour : il n'est pas tolérable d'avoir créé une caste nulle et réprouvée, ils adresseraient enfin à ce peuple que M. Pétion, par imprudence ou par scélératesse, a distingué des bourgeois cette invitation : « Laisse tomber ta masse dont le poids seul écrase; » et si après cette abominable harangue des hommes de sang s'emportaient jusqu'à dire ce que j'ai entendu dans un groupe sur la terrasse des Tuileries : *Les Moyens se sont servis des Petits pour chasser les Gros, il faut que nous Petits nous mangions les Moyens*, les Jourdan et les Mainvielle triompheraient comme les

Jacobins de l'espoir de mettre aux prises les *Gris* qui les suivent avec les *Bleus* qui les méprisent.

« Voilà pourtant les idées et les sentiments dont une secte factieuse nourrit chaque jour la faiblesse et la crédulité du peuple, et cette secte ose se dire l'amie de la Constitution. Oui, sans doute, mais pour s'en faire un instrument de tyrannie; elle l'aime comme les brigands quelquefois invoquent la loi pour défendre ce qu'ils ont volé..... Mais quelques instants de plus, et l'opinion publique qui grossit et forme un orage contre eux, éclatera dans toute sa puissance. Elle fera *paisiblement* une justice exemplaire de ces usurpateurs de la Souveraineté Nationale, ou si son action ne suffisait pas, la Déclaration des droits ferait retentir le même jour, au même instant dans toute l'étendue de l'empire ces mots sacrés : « *La résistance à l'oppression.* »

La résistance à l'oppression, il la continua jusqu'à l'épuisement de ses forces. Malgré l'impossibilité de vaincre, malgré les inexorables colères qu'il avait amassées sur sa tête, malgré l'imminence du coup qui ne pouvait plus manquer de l'atteindre, il ne se tut que devant l'impuissance d'élever la voix. Quand son parti fut dispersé, quand les presses du *Journal de Paris* furent brisées, quand les dernières protestations s'éteignirent au milieu du tumulte et de la terreur, alors il se retira et il attendit.

Il n'attendit pas longtemps. Les vengeances qu'il avait si héroïquement provoquées se tenaient prêtes; des dénonciations se produisirent bientôt de tous côtés : on le désignait « comme ayant toujours été connu pour ses principes anticiviques, et notamment par la rédaction contre-révolutionnaire du *Journal de Paris* dont il était coopérateur. » Un instant, il tente de se soustraire aux poursuites, mais il ne peut se résoudre à compromettre longtemps les amis qui lui donnent asile, et il reçoit à son domicile le mandat d'arrestation lancé contre lui. Quelques instants après les sombres grilles de Sainte-Pélagie se refermaient sur son passage.

Quelle chute, et quel réveil!

Pauvre rêveur, victime de la politique, lui qui s'était aventuré sur les pentes de la révolution à la suite de Rousseau, le maître révéré auquel il disait : je suis le disciple-né de votre doctrine; lui qui s'était réuni à ce cortége de métaphysiciens dont les visions avaient enthousiasmé son âme ardente, il tombait tout à coup de ces jardins d'Académos dans l'affreux réalisme des prisons révolutionnaires; condamné à errer à travers ces salles où la grossièreté de la foule le coudoyait à chaque pas, où, ainsi qu'il le raconte, il n'entendait d'autres conversations « que les cris discordants de la déraison en délire, de l'ignorance à prétentions et de la politique des rues, »

où l'âcre fumée des pipes, les verres remplis de cidre et de bière, et jusqu'à ces ignobles baquets des prisons, lui infligeaient le supplice d'un perpétuel dégoût.

Pour certaines âmes délicates, n'est-ce pas la pire des souffrances que le contact forcé avec un vulgaire niais ou brutal? « On ne cultive les arts que pour se tirer du milieu de la foule » avait dit Roucher; et il se voyait confondu au milieu de cette foule avec des hommes dont le seul aspect le révoltait.

« Trois d'entre eux, écrivait-il, Ronsin, Defieux, Pereyra, avaient été renfermés dans le corridor d'en bas, dans le même temps que j'y étais renfermé moi-même; mais guidé par un sentiment qui est en moi, et qui tient pour ainsi dire à l'instinct, je ne m'en suis jamais approché, persuadé qu'eux et moi nous n'étions pas faits pour respirer le même air. »

Cependant une dernière illusion survivait dans son esprit. Il aimait à opposer le peuple à la foule, et à ne pas le confondre avec elle; il gardait en lui-même ce qu'un poëte appelle « le grave respect du peuple qui s'allie au mépris de la foule. » Le peuple était encore pour lui l'être abstrait divinisé par les philosophes du siècle; il le voyait laborieux et fier, souvent souffrant et opprimé. C'était avant tout sa cause qu'il avait voulu soutenir dans la Révolution; il s'était attaché à elle comme à une religion proscrite, et il l'avait défendue au prix de tous les sacrifices, sans se dissimuler peut-être que les nouvelles doctrines croissent dans le sang de leurs apôtres. Ne devait-il pas s'attribuer des droits au moins à la justice, sinon à la reconnaissance publique? Le peuple ne pouvait être éternellement aveuglé; il se produirait nécessairement un retour, un réveil, où il discernerait le vrai du faux, où il distinguerait ceux qui le voulaient humain et digne et mouraient pour lui, de ceux qui le voulaient impitoyable et bas et se servaient de ses passions pour s'élever au pouvoir. Derrière les guichets et les verroux de Sainte-Pélagie, les bruits extérieurs n'arrivaient pas ou arrivaient dénaturés. Qui pouvait lui affirmer que l'esprit public n'avait pas réagi contre un inconcevable égarement?

Un jour arrive l'ordre de transporter une partie des détenus de la prison de Sainte-Pélagie à celle de Saint-Lazare. Après de longs mois de détention, le prisonnier pouvait, au moins pendant la durée du transfert, respirer l'air du dehors, prêter l'oreille aux échos de la grande ville, entrevoir le peuple de Paris. Avec quelle avidité il interrogeait tous ces visages tournés vers lui! Il lui semblait qu'un geste, qu'un frémissement allaient trahir un mouvement de sympathie : partout il ne lut que l'indifférence plus cruelle que l'outrage!

Une seule voix s'éleva dans la foule. Le convoi des détenus remon-

tait lentement la rue Saint-Martin lorsqu'il croisa une vieille revendeuse de fruits, un de ces êtres dégradés sortis des dernières profondeurs du peuple. Elle vit les lourdes charrettes où les prisonniers se tenaient debout, pressés les uns contre les autres comme des animaux de boucherie; elle vit les gendarmes qui les escortaient la torche à la main, malgré les premières lueurs de l'aube; et reconnaissant l'équipage ordinaire des victimes envoyées à Fouquier, elle cria :

« Qu'on les f..... tous à la guillotine, tous à la guillotine ! »

Il n'y avait là qu'un cri bestial que cette femme proférait sans doute tous les jours sans se demander sur qui elle le faisait tomber; mais à un pareil moment, il paraissait interpréter la pensée de ce public silencieux. Roucher s'efforçe de dissimuler sous une gaieté stoïque l'impression qu'il dut en ressentir :

« Grand merci, ma bonne femme, dit-il, il serait possible d'être patriote, républicain, et cependant moins féroce ! »

Mais sa dernière illusion venait de s'évanouir; où il croyait trouver le peuple, il rencontrait la plèbe, l'une conception purement idéale, l'autre réalité sinistre.

A partir de ce moment, il semble fermer les yeux pour ne plus rien voir. Dans l'impossibilité de se soustraire à son répugnant entourage, son âme se replie et vit en elle-même. Sa correspondance hebdomadaire, dialogue à demi-voix avec sa fille, est bien réellement la « consolation » de sa captivité; la traduction d'Adam Smith et de Thompson, la lecture de Montaigne, l'étude des classiques latins en constituent les occupations régulières. Il y absorbe ses tristes journées et y retient son esprit éloigné du spectacle et de l'inquiétude accablante de la prison. Mais cet effort incessant usait peu à peu ses dernières forces morales. A mesure que sa captivité se prolonge, qu'il vit plus longtemps au milieu de la cohue bigarrée des corridors, reproduction réduite, mais exacte, du public extérieur, l'enjouement factice disparaît de ses lettres; ses impressions s'exaltent comme celles d'un malade, sa correspondance s'entre-mêle d'improvisations poétiques. Les vers sont la musique de l'âme, nous dit Shakspeare; on le sent bien dans ces dernières inspirations du poëte où vibre une note douloureuse et comme une plainte sourdement articulée. Maintenant il ne reste en lui qu'une suprême lassitude des hommes et des choses. C'est encore le calme du sage, mais ce n'est plus le calme que l'espérance rassérène. Qu'on ne lui parle plus de régénération sociale, de révolution bienfaisante, de vertus antiques.

« Autant mon âme a pris part autrefois à notre régénération sociale, autant aujourd'hui, j'attends que le chaos soit débrouillé et que je sois fait homme et citoyen à mon insu. Jusque-là je me

défends bien de mêler aux ennuis de ma captivité, l'ennui plus grand encore de prévoir, de calculer et de prédire. »

Que pouvait-il en effet, augurer de l'avenir ? Une seule chose, et malgré son héroïque dissimulation, ses pressentiments la lui montraient claire et prochaine. Le mot n'est jamais prononcé dans sa correspondance, mais la pensée s'y insinue sans qu'il le veuille. Par moments, le tableau des joies de la famille passe comme un ravissement devant ses yeux, il essaye faiblement de se faire encore illusion. « Si nous abordons, nous chanterons en famille le cantique de la délivrance. » Mais presque aussitôt le sentiment cruel de sa situation l'envahit plus profondément ; il n'ose plus avoir la même confiance dans son courage.

« Tu comptes sur mon courage, et tu as raison, ma chère Minette, mais il ne faut pas se déguiser que je n'en aurai que par un grand effort, une grande tension de mon âme. Je vois autour de moi la consternation répandue, chacun rêve un triste avenir. »

Il lui semble que la mort projette déjà son ombre, et lui annonce son approche en atteignant d'abord les objets auxquels il s'était attaché et qui égayaient sa prison. Son rosier meurt, ses fleurs avortent, il le remarque comme un pressentiment dont il fait part à Eulalie ; elle est plus jeune, plus courageuse que sa mère ; devant elle, Roucher s'impose une contrainte moins rigoureuse. Pendant ses dernières heures de captivité, le poëte, comme Milton, s'appuie sur sa fille, et paraît concentrer sur elle toute sa pensée pour chercher dans cette vision reposante non la consolation, mais l'oubli du supplice. Fidèle à sa résolution, le 7 thermidor, lorsqu'il revit, sur la place de la barrière de Vincennes, le peuple accouru pour voir tomber sa tête et celle des trente-et-un condamnés qui allaient lui succéder sur l'échafaud, il dédaigna d'abaisser son regard sur lui. Hommes de parti, les Girondins avaient salué la foule qui applaudissait à leur mort. C'était une manière de glorifier l'école politique qu'ils représentaient par l'ostentation d'un respect exagéré pour le peuple. Homme de devoir, Roucher ne mit point d'emphase dans son sacrifice ; s'abstenant également des hommages affectés et des imprécations stériles, il sut se renfermer dans cet héroïsme simple, qui reste l'expression suprême de sa physionomie, celle que lui conserve l'histoire, et qui lui donne droit à notre sympathie et à notre respect.

On sait qu'avant de quitter la prison, Roucher avait fait dessiner son portrait par le peintre Leroy. Ce portrait est une esquisse au crayon, de dimensions réduites (le temps manquait sans doute pour une œuvre plus complète et plus perfectionnée). Les traits reflètent bien le caractère : ils expriment à la fois la douceur et l'intrépidité ;

mais toute l'énergie du condamné n'est point parvenue à effacer quelques sillons douloureux, qui contractent légèrement le visage, comme un sanglot comprimé.

Au bas, d'une écriture fine et nette, est inscrit le quatrain si connu :

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage,
Quand un crayon savant dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

Quelque temps avant sa condamnation, le poëte avait composé son épitaphe. Après sa mort, son frère le docteur Roucher fit élever dans l'enclos de sa maison de campagne, un mausolée surmonté du buste de l'auteur des *Mois*. Sur le piédestal, on voit représenté en relief un laboureur à l'ombre d'un saule, précédé de sa charrue et de ses bœufs. Au-dessous de cet emblème de la vie champêtre est gravée l'épitaphe de Roucher [1] :

Flatteurs, qu'au lieu d'encens, de fleurs et d'hécatombe,
La main d'un laboureur écrive sur ma tombe,
Il aima la campagne et sut la faire aimer.

L'épitaphe, comme le quatrain du portrait, résume les deux grandes affections du poëte : la famille et la nature. Près de mourir, il semble, lassé de lutte et d'illusions, avoir jugé d'un coup d'œil les agitations et l'héroïsme inutiles de sa vie politique. Revenu par un retour instinctif vers les seules sources de ses joies, il leur consacre sa dernière pensée et ses derniers vers.

Alfred du Pradeix.

[1] Ce mausolée a été recueilli depuis par M. Combres, parent du poëte, et transporté dans le jardin de sa maison de campagne, à Valflaunès, où il existe encore.

DE SEDAN A WESEL

JOURNAL D'UN SOLDAT EN SEPTEMBRE 1870

Les hasards d'une vie fort traversée m'ont depuis longtemps donné l'habitude de prendre chaque soir quelques notes sur les événements qui ont surgi dans la journée, et sur les impressions que ces événements m'ont fait ressentir.

Cette sorte de journal de ma vie n'était destiné qu'à ma famille et à mes amis, dont malheureusement je suis trop souvent éloigné. Il y a quelques mois pourtant, sur le conseil de personnes dans lesquelles j'ai toute confiance, je me suis décidé à en reproduire, dans le *Correspondant*, un certain nombre de pages, écrites pendant cette période douloureuse qu'on a appelée le second siége de Paris. L'extrême bienveillance avec laquelle les lecteurs de cette Revue ont accueilli mes *Souvenirs d'un Versaillais* m'encourage à leur en offrir d'autres empruntés à une époque plus malheureuse encore, au mois de septembre 1870.

Dieu me garde de vouloir refaire l'histoire de la journée néfaste du 1er septembre, et de rentrer dans les tristes polémiques auxquelles elle a donné lieu : je n'ai eu qu'un seul et unique objet en vue en écrivant ces lignes, retracer les impressions d'un simple soldat : *A leaf in the storm* (une feuille dans l'ouragan), pendant la bataille de Sedan, ses souffrances dans les journées qui l'ont suivie, enfin sa vie comme prisonnier en Allemagne.

Le 31 août 1870, à cinq heures du matin, j'étais avec quelques milliers d'hommes couchés pêle-mêle sur la route et dans les fossés, harassés de fatigue et encore tout noirs de poudre, attendant devant une porte des fortifications de la ville de Sedan. En mouvement la veille à une heure et demie du matin, battus à Beaumont dans l'après-midi, poursuivis toute la nuit par l'ennemi, nous étions,

après avoir marché 81 kilomètres, arrivés devant Sedan, dont les portes restaient closes malgré les cris et les appels de nos officiers. Enfin vers cinq heures du matin, un grand mouvement se produisit et un nouvel échange de pourparlers entre la ville et nous eut lieu. On nous dit que le général Douai venait de sommer, sous sa responsabilité privée, le commandant de place d'ouvrir les portes aux débris de son corps d'armée.

Quelques instants après nous entrions dans la ville. Déjà plusieurs habitants étaient sur pied pour distribuer du pain aux soldats qui arrivaient. En passant devant un hospice, les Petites Sœurs des Pauvres nous donnèrent une tasse de café au lait; c'est de grand cœur que j'acceptai cette aumône. Toutes les auberges, tous les restaurants, tous les hôtels étaient encombrés par les troupes arrivées la veille : il était impossible de s'y procurer quoi que ce fût. Je n'avais rien mangé depuis vingt-quatre heures; après bon nombre de tentatives inutiles, je me faufilai, tout seul, dans une maison d'assez belle apparence et demandai d'un air humble si, en payant, bien entendu, il n'y aurait pas moyen d'obtenir une omelette au lard pour trois serviteurs de la France momentanément en proie à une faim colossale. Ma mine piteuse émut la dame du logis, une bonne vieille que Dieu récompense! Les derniers œufs et le dernier morceau de lard de la maison y passèrent; aussi quelques minutes après, nous attabliions-nous avec une joie féroce, Niger, Aubrerie et moi, devant ladite omelette au lard d'une grandeur démesurée et flanquée de plusieurs bouteilles de bière. Quelle douce chose qu'un bon déjeuner pour des gens affamés! Vingt-sept heures de marche, les dangers courus, les malheurs de la patrie, les angoisses de l'avenir, tout était presque oublié, et ce fut le pied léger et le cœur dispos que, restaurés, sinon reposés, nous nous levâmes de table. Quand il s'agit de régler notre écot, nous ne pûmes jamais faire accepter un sou à notre hôtesse, la concierge du logis, et nous partîmes chargés de ses bénédictions et de ses souhaits de bonne chance.

Il était neuf heures du matin. Au loin, sous les remparts, on entendait gronder le canon; des régiments qui n'avaient pas donné la veille traversaient les rues au pas de charge pour aller à l'ennemi, des batteries d'artillerie passaient au grand galop. De tous côtés des soldats couverts de poussière et de sang se formaient par groupes et cherchaient à rallier leur régiment. A chaque instant on rencontrait des généraux, des colonels, des intendants; les officiers d'état-major se croisaient en tous sens. Il n'y avait pas jusqu'aux braves habitants de Sedan, qui, dans leur costume de ville et portant seulement sur la tête un képi de garde mobile, ne courussent aux remparts.

Dans un capitaine de la garde mobile qui suivait le général Wimpfen, je reconnus un de mes anciens collègues du Conseil d'Etat, le marquis de L..., devenu officier d'ordonnance. Je le saluai militairement avec toute la déférence due par le soldat de deuxième classe à son supérieur ; il ne pouvait d'abord me reconnaître sous mon uniforme de pioupiou ; nous n'eûmes que le temps d'échanger une vigoureuse poignée de main.

Sur la place, plusieurs régiments se reformaient tant bien que mal ; parmi eux se trouvait notre pauvre 47ᵉ. Là j'eus le bonheur de voir arriver sain et sauf mon capitaine, M. Blanc, et avec lui, le capitaine Charronnaye ; ils m'accueillirent plus que cordialement. Je restai plus longtemps dans une extrême inquiétude au sujet de mon ami d'enfance le lieutenant de Lupel ; le bruit courait que le convoi de bagages qu'il escortait avait été pris et je le connaissais assez pour savoir qu'il ne se serait rendu qu'après avoir risqué cent fois sa vie ; mais enfin un de mes camarades m'apprit qu'il était de retour sain et sauf : ce fut une grande joie pour moi.

A dix heures et demie, il fallut se remettre en marche, malgré notre état de fatigue excessif : heureusement il ne s'agissait que d'aller bivouaquer à deux kilomètres de la ville. Aussitôt le signal donné de rompre les rangs, je me jetai à terre pour dormir ; mais à peine avais-je fermé les yeux qu'on vint m'appeler pour être de garde ; jamais faction ne fut montée par un factionnaire plus somnolent et de plus mauvaise humeur ; mais le sergent-major me rendit bientôt toute ma gaîté en m'annonçant que j'étais porté pour la médaille, et que le lieutenant de Berthier m'avait demandé pour caporal-fourrier.

Je passai la soirée à m'entretenir avec mon pauvre ami de Lupel : c'était hélas ! la dernière fois que je devais le voir ; il tomba le lendemain mortellement frappé d'une balle prussienne et je n'eus même pas la consolation d'être près de lui pendant la bataille, de lui tendre une main amie, de recueillir ses dernières paroles pour les transmettre à ses parents qu'il chérissait... Mais il me faut reprendre mon récit.

Toute la journée, on avait entendu le bruit du canon et des mitrailleuses. Vers dix heures du soir la nouvelle se répandit parmi nous qu'une grande victoire venait d'être remportée ; un cammandant d'artillerie passa devant nous à cheval, tout couvert de poussière : il revenait de Bazeilles où l'on s'était battu avec acharnement. « Allez, marchez, mes enfants, nous cria-t-il, vos camarades de l'artillerie ont fait une fameuse besogne là-bas ; nous avons détruit toutes les batteries prussiennes. » Des bravos et des cris de : Vive la France ! retentirent de toute part. Pleins de confiance, nous

dormîmes d'un sommeil de plomb sur la terre nue, sans nous préoccuper du lendemain que nous savions pourtant devoir être un jour de bataille.

1er SEPTEMBRE 1870

Le 1er septembre 1870, nous fûmes réveillés aux premières lueurs du jour par une vive fusillade engagée derrière nous; au bout de trois quarts d'heure, à la fusillade se joignirent le roulement du canon, le craquement des mitrailleuses, les détonations des obus qui éclataient dans les airs et qui se succédèrent bientôt avec un ensemble et une rapidité inouïe derrière nous et bientôt en avant. Il était évident qu'une bataille générale s'engageait; ce bruit était infernal. En pareil cas le soldat ne voit guère que d'épais nuages de fumée; d'ailleurs notre horizon était très-limité: une petite colline masquait la vue en avant de nous, et derrière nous, à moins d'un kilomètre, se trouvait un bois assez fourré. Le long de ce bois nous voyions sans cesse passer au galop des batteries d'artillerie et des régiments de chasseurs d'Afrique ou de cuirassiers. Au bout d'une heure, plusieurs batteries de canons et de mitrailleuses prirent position à cinq ou six cents mètres devant nous. A partir de ce moment les projectiles commencèrent à passer en grand nombre au-dessus de nos têtes. « Tout le monde couché! » cria le capitaine qui avait pris le commandement des débris de notre régiment. Tous les soldats, avec plus ou moins d'empressement s'étendirent par terre. « Messieurs les officiers comme les autres! » cria encore le commandant. Bientôt les autres régiments alignés à côté du nôtre recevaient le même ordre, et quelques instants après, tout le monde avait pris la position réglementaire pour écouter, en se faisant le moins possible casser les oreilles, le concert agréablement varié du sifflement et de l'éclat des obus.

Pendant assez longtemps tout alla bien, les projectiles passaient beaucoup trop haut, et à part quelques poltrons qui s'aplatissaient derrière leurs sacs le nez dans la poussière, nous fumions tranquillement nos pipes en échangeant d'aimables plaisanteries. Les officiers de la compagnie, assis en cercle, faisaient la causette et se partageaient quelques provisions que nous dévorions des yeux, faute de pouvoir les dévorer des dents, et je me donnai ce plaisir honnête et permis de collectionner des éclats d'obus qui venaient sans beaucoup de force tomber à nos pieds.

On pouvait cependant déjà remarquer combien les Prussiens pointaient juste, car dès qu'une batterie d'artillerie ou quelque convoi de bagages passait dans le chemin qui se trouvait à une centaine de mètres derrière nous, il était littéralement enveloppé d'obus. Un

régiment de cuirassiers vint à déboucher au grand trot : ce fut une chose terrible que l'effet des obus qui tombèrent là. Quel cliquetis au milieu des cuirasses! quel désordre au milieu des chevaux! Les vaillants cavaliers ne se débandèrent pas cependant, et à chaque trouée leurs rangs se reformaient plus serrés.

Cependant l'artillerie qui était en avant de nous se rapprochait, lentement d'abord, plus rapidement ensuite : il était évident qu'elle reculait toujours, malgré le dire des officiers d'artillerie qui se tuaient à répéter qu'ils ne faisaient qu'exécuter des changements de manœuvre. Au bout d'un certain temps les canons furent au milieu de notre régiment et les caissons avec plusieurs officiers d'artillerie et une compagnie de chasseurs à pied vinrent se ranger immédiatement derrière nous. A partir de ce moment une pluie d'obus se mit à tomber au milieu de nous.

J'étais à genoux, tout près d'un caisson d'artillerie, en train d'examiner un projectile qui venait de tomber à côté de moi, lorsque tout à coup je fus renversé par une commotion épouvantable : je ressentis à la tête une douleur si vive que je croyais l'avoir brisée et je fus tout étonné en y portant la main de la trouver entière sur mes épaules. En me relevant tout meurtri, je vis un affreux spectacle : le caisson avait fait explosion, et sept des soldats qui m'entouraient étaient morts ou n'en valaient guère mieux. D'un malheureux artilleur qui, un instant auparavant, se tenait debout accoudé sur le caisson, il ne restait que quelques débris fumants : un pied, un morceau de la tête et un pan de la tunique; mon voisin de droite avait la tête complétement emportée Un assez grand nombre de soldats saisis d'une terreur panique se sauvaient à toutes jambes malgré les cris des officiers. Le sang me monta à la tête; j'étais comme grisé par la poudre et l'indignation. Je fis trois ou quatre pas en avant et je restai debout tandis que tout le monde était couché. Tout autour de moi les projectiles effleuraient ma tête; l'un d'eux troua ma capote, mais je n'y prenais pas garde; je ne saluai même pas ceux qui passaient le plus près; cela dura ainsi près d'une demi-heure : j'avais fait le sacrifice de ma vie et j'attendais tranquillement la mort.

Cependant de nouveau se fit entendre le fatal commandement de : « En retraite! » — « Allez doucement mes enfants, et en tirailleurs dans le bois, » crièrent plusieurs officiers. Comme nous nous retirions à petits pas et parmi les derniers, mon capitaine M. Blanc et moi, une quantité de pièces d'artillerie et de voitures du train, arrivèrent au galop et dans la plus grande confusion sur la route : nous pûmes juger de l'étendue du désastre : l'artillerie, la cavalerie, des soldats de tous régiments et de tous uniformes couraient

pêle-mêle dans toutes les directions ne sachant pas même de quel côté il fallait fuir. La France est perdue, me dit mon capitaine, pour moi j'aime mieux ne pas survivre à un pareil jour! Et il marchait au hasard dans la plaine, allant d'un côté, puis revenant sur ses pas le cigare aux dents, et en apparence aussi parfaitement tranquille que s'il se fût promené dans son jardin. Et cependant les obus tombaient si dru autour de nous que j'ai entendu dire depuis à de vieux soldats de Crimée et d'Italie qu'ils n'avaient jamais été à pareille fête. Fidèle à la promesse que je lui avais faite de ne jamais le quitter, je marchais, sans rien dire, à ses côtés. Comme nous reprenions pour la troisième fois un chemin qui traverse la plaine, nous aperçûmes le philosophe Lavallée (mon camarade de lit), placidement occupé à détacher une couverture d'un cheval mort; il se joignit à nous. Nous rencontrâmes aussi un petit sous-lieutenant de notre régiment qui, dans un pareil moment, trouva moyen de nous faire rire, à ses dépens du reste : nous l'avions déjà remarqué à la manière peu héroïque dont il allongeait le pas dans le défilé de Mouzon ; mais ce jour-là, il était encore bien moins à son affaire : à chaque bombe qui passait près de lui, et Dieu sait qu'il en passait souvent, il exécutait des bonds et des cabrioles à n'en plus finir. Quand il vit l'itinéraire que suivait notre capitaine : « Mais, mon capitaine, nous allons nous faire tuer, » criait-il à chaque instant d'une voix lamentable. — « Eh bien... après? » répondait imperturbablement M. Blanc.

Nos deux compagnons nous laissèrent bientôt en tête-à-tête. Comme nous marchions l'un à côté de l'autre, un obus vint passer entre nous deux et éclater presqu'à nos pieds; nous fûmes un instant aveuglés par la terre et par la fumée, et quand nous pûmes y voir clair, chacun de nous resta stupéfait de trouver son voisin encore debout.

Cependant nous étions revenus pour la quatrième fois à notre point de départ. — « Mon capitaine, dis-je à M. Blanc, vous savez que je vous suivrai toujours; cela a été dit une fois pour toutes à Vouziers : je me permettrai cependant de vous faire observer que, si nous continuons à jouer ce jeu-là, nous serons faits prisonniers, ce qui est cent fois pire que d'être tués. » Il ne me répondit pas, il était absorbé dans ses pensées. A qui nous eût demandé qui nous rendait si hardis d'agir ainsi, nous aurions volontiers répondu comme jadis le vieux Malesherbe aux terroristes : « Le dégoût de la vie et le mépris de la mort. »

Un instant après néanmoins, je revins à la charge : — « Mon capitaine, dis-je, si vous n'avez pas de préférence, allons du côté de l'allée qui conduit à l'ambulance, il y a là un ruisseau, et je meurs de soif. » — « Allons, me dit-il. » Arrivés à une allée de tilleuls,

nous retrouvâmes le fusillier Lavallée détachant encore une couverture d'un sac. — « Ah ça, lui dis-je, vous êtes donc enragé! » — « Que veux-tu, mon fieux, me répondit-il, je n'ai pas envie d'avoir froid cette nuit et cela ne fait de tort à personne. »

J'arrivai enfin au ruisseau qui coulait non loin de là; tandis que je buvais à longs traits, des voitures d'ambulance et un convoi d'artillerie arrivèrent avec des centaines de fuyards. Dans la bagarre, il me fut impossible de retrouver mon capitaine; je le cherchai vainement de tous côtés. Un de mes camarades de captivité m'a dit qu'il l'avait vu un instant avant d'être pris lui-même; il avait rallié quelques hommes du régiment et tenu pendant quelques instants la position qu'il occupait. Quand on dut fuir de nouveau, on lui demanda où il fallait aller : — « Allez où vous voudrez, mes enfants, répondit-il, pour moi, je reste ici à attendre la mort [1]. »

Quand je vis qu'il m'était impossible de retrouver mon capitaine, un profond découragement s'empara de moi; j'errai pendant longtemps au hasard; enfin, voyant sur ma gauche un grand bois dont l'accès semblait libre, je me dirigeai de ce côté. Je fis un kilomètre environ dans cette direction; il ne me restait plus qu'un grand champ d'asperges à traverser, lorsque tout à coup une quarantaine de Prussiens débouchèrent du bois; j'eus à l'instant l'honneur de leur servir de point de mire; une quantité de petits sifflements bourdonna à mes oreilles. En ce moment l'instinct de la conservation reprit parfaitement le dessus, et je me mis à faire des bonds dont j'aurais cru ma très-maladroite personne parfaitement incapable, courant en zig-zag comme un lièvre devant les chiens. Comment ai-je échappé? Dieu le sait. Toujours est-il que sa protection me parut si évidente que, à peine hors de portée, je m'arrêtai pour réciter une courte action de grâces.

Je pris de nouveau la direction de l'ambulance pour chercher à gagner la Meuse qui se trouvait sur notre droite et la traverser à la nage : — « Dieu m'a protégé, dis-je à un de mes camarades que je rencontrai en route, j'aurais été tué cent fois. » — Je crois, me répondit-il, qu'il ne m'a pas mal protégé non plus. Et il me montra la gamelle qu'il portait derrière le dos, parfaitement trouée par un gros biscaïen qui avait percé son sac et ne s'était arrêté que sur son uniforme : s'il eût, comme tant d'autres, jeté ce sac, son affaire était claire.

Tout à coup, nous entendîmes de grands cris; une foule de sol-

[1] Depuis, j'ai appris avec une grande joie que M. Blanc, après avoir été fait prisonnier et emmené en Allemagne, était rentré sain et sauf en France.

dats se ralliaient près de l'ambulance, en agitant leurs képis en l'air. Nous y courûmes... les mêmes mots répétés par les officiers et les soldats volaient de bouche en bouche : « *Bazaine arrive!* les Prussiens battent en retraite! en avant! en avant! » Nous marchâmes en avant, agitant nos képis en l'air. Bientôt, sept ou huit mille hommes furent ralliés sur une colline près de la ville de Sedan. Mais là, nous vîmes bientôt que nous avions été cruellement déçus : ce qu'on nous avait dit être l'armée de Bazaine, n'était autre qu'une colonne de Prussiens qui débouchait en rangs serrés sur notre droite. En face de nous, à cinq ou six cents mètres, sortaient d'un bois, en petit nombre à la fois, des hommes qui se formaient en bataillon. — « Ce sont des Prussiens, tirez! tirez! » — « Non, ce sont des chasseurs, vous allez tuer des Français. » Tels étaient les cris qui se croisaient de toutes parts. Il y avait là un général, plusieurs officiers supérieurs, pas un ne donna un ordre, et cependant il leur eût suffi de regarder avec une lunette d'approche quelconque, dont tous étaient *censé* munis.

Le général, c'était, si je ne me trompe, le général de génie L. que j'avais connu en Algérie, où il était fort apprécié : en ce moment il était comme anéanti; il ne reculait pas, ne bronchait pas devant les projectiles, mais il restait dans une immobilité absolue, sans donner signe de vie : toutes ses facultés semblaient brisées par le spectacle de notre défaite. Il fut bientôt évident que nous étions cernés. « Baïonnette au canon! criait-on de tous côtés, nous arriverons à nous frayer un passage jusqu'à la Belgique, ce n'est qu'à trois lieues. »

Aucun colonel, aucun officier supérieur ne se mit à notre tête; nous marchâmes en avant, pêle-mêle, fantassins, cavaliers, artilleurs. Arrivés dans un petit pré qui se trouvait entouré de bois, les Prussiens nous fusillèrent de tous les côtés à la fois : nous étions comme pris dans un traquenard; beaucoup d'entre nous tombèrent. Alors fut articulé le mot : « il faut se rendre, » d'abord tout bas, puis à voix haute : d'abord par quelques-uns, puis par le plus grand nombre. Les officiers eux-mêmes, voyant toute résistance inutile, tinrent une courte délibération et finirent par l'ordre de mettre bas les armes; l'un d'eux agita un mouchoir au bout de son épée et le feu cessa immédiatement.

Je ne voulais pas abandonner la partie tant qu'il restait une lueur d'espoir : je quittai le pré pour me jeter dans un fourré sur ma droite; ce n'était qu'une toute petite langue de bois derrière laquelle se trouvaient de nouveau des champs. Je me mis à quatre pattes dans le fossé qui la bordait et pendant une longue heure, je cherchai vainement un joint pour m'échapper : toutes les fois que je mettais

la tête hors du fossé, j'apercevais un soldat prussien : il me fallait bien vite m'aplatir le nez contre terre. Enfin à bout de courage et d'espérance, voyant toute issue coupée, je rentrai dans le fourré, je m'assis au pied d'un chêne et j'attendis : peut-être ne viendrait-il personne?

Cette dernière et faible chance fut bientôt anéantie : échelonnés de cinq pas en cinq pas, des soldats prussiens battaient le bois en tirant devant eux. Je vis que tout était fini, je brisai mon fusil, cachai mon sabre-baïonnette et sortant du bois, je me rendis au premier soldat prussien que je trouvai là.

J'étais pâle et j'avais les larmes aux yeux; il me tendit la main en m'appelant, camarade.

Au milieu des champs, formés en carré, était déjà un grand nombre de prisonniers, je pris place parmi eux. Les soldats chargés de notre garde causaient amicalement avec nous, beaucoup donnaient du tabac et du schnaps, assurant que nous serions bien traités à Berlin.

Ce qui me fit le plus de peine en ce moment c'est la stupide indifférence de la plupart des prisonniers. « Bah! disaient beaucoup d'entre eux, nous serons toujours aussi bien qu'au régiment. — Je voudrais qu'on prenne Paris au plus vite, disaient d'autres, cela fait qu'on nous renverrait bientôt chez nous. » Ils ne songeaient qu'au plus ou moins de bien-être qu'ils allaient éprouver : le désastre effroyable de la France dans cette fatale journée semblait être ce qui les affectait le moins!

Bientôt le cri de : *forvœrtz!* en avant! que nous devions entendre si souvent ensuite nous donna le signal de départ. Nous traversâmes une sorte de vallée abritée de collines derrière lesquelles les Prussiens avaient pris position. Il nous fallut défiler devant le drapeau prussien et le saluer. A la honte de ceux qui le poussèrent deux cris de : « Vive la Prusse! » sortirent des rangs français.

Il nous fallut ensuite traverser presque tout le champ de bataille; ce fut un horrible spectacle : une des grandes ambulances criblées de projectiles avait pris feu et un assez grand nombre de blessés, que l'on n'avait pu emporter, avaient été brûlés vifs. La route que nous suivions était semée de cadavres, les uns affreusement mutilés, les autres, au contraire, ayant conservé dans la mort l'aspect de la vie. Deux d'entre eux surtout offraient un contraste frappant, à côté l'un de l'autre! Le premier était un artilleur : un énorme biscaïen, entré dans le dos lui était ressorti par la poitrine; sa figure livide était horriblement contractée et on voyait littéralement le jour à travers son corps dans lequel le projectile avait creusé un trou béant; le second était un jeune sous-lieutenant; celui-là avait été

frappé sans doute tandis qu'il portait son bidon à ses lèvres et la mort avait été si subite qu'il n'avait pas bougé de position; il était adossé contre un arbre le coude levé et dans une pose si naturelle que, sans la pâleur mortelle qui couvrait ses traits et la rigidité cadavérique de ses membres, on eût pu le croire encore vivant.

Nous passâmes encore devant une autre ambulance; là des cris déchirants se faisaient entendre : c'était les blessés qu'on opérait; on voyait jeter par la croisée des mains, des pieds tout sanglants!... J'abrége ce récit, car mon cœur se soulève encore au souvenir de ce que j'ai vu là.

En quittant le champ de bataille, nous traversâmes un grand village tout plein de soldats prussiens qui se pressaient, pour nous voir passer. Là, comme à peu d'exceptions près durant le reste de notre parcours, nous n'entendîmes de nos vainqueurs aucune insulte, aucune raillerie : partout les mots : de camarade, camarade! La plupart nous tendaient la main et nous offraient du pain, du schnaps et du tabac. Dieu sait que je n'aime pas la Prusse et que je me suis solennellement promis, quand l'heure de la revanche aura sonné, de reprendre ma place dans mon 47e de ligne; mais il faut être juste, même envers ses ennemis, et ce récit, écrit jour par jour, ne contiendra que la stricte vérité.

Bientôt nous arrivâmes dans un immense campement prussien; la nuit tombait. De la hauteur sur laquelle nous étions, la vue plongeait dans un vaste défilé tel qu'on en trouve dans la forêt des Ardennes : là, bivouaquait un corps d'armée; ses lignes s'étendaient sur une longueur inouïe; l'on voyait au loin de grands feux de joie s'allumer; la musique des régiments sonnait des fanfares triomphales; des hourrahs! retentissaient de toutes parts, des milliers de voix chantaient à la fois la *Wacht-am-Rhein*. Les vainqueurs célébraient leur triomphe, c'était justice; mais comme ces accents nous crevaient le cœur! J'étais épuisé de fatigue et cependant je fus content quand un nouveau commandement de *forvœrtz* vint m'arracher à ce spectacle navrant pour un Français.

Nous reprîmes notre marche entre une double haie de soldats de ligne au casque pointu. Devant et derrière nous, on pouvait apercevoir des uhlans à cheval, les banderolles bigarrées de leurs longues lances flottant au vent. Nous fîmes une longue marche à travers champs, puis nous gravîmes une colline boisée à pente escarpée. La nuit était noire; avec vingt pas d'avance, il eût été difficile à ceux qui nous gardaient de nous retrouver. Instinctivement je cherchai mon révolver, mais alors seulement je me rappellai que je l'avais prêté à mon sergent, lorsque, pendant la bataille, il avait eu son fusil cassé entre les mains; je demandai à mes voisins s'ils vou-

laient tenter le coup : ils se moquèrent de moi; puis la réflexion me vint que j'étais épuisé de fatigue et de faim, absolument incapable de courir et que d'ailleurs tous les environs étaient remplis de Prussiens : je restai. Si j'avais essayé de m'échapper, j'aurais probablement été tué, et cependant combien de fois depuis ce moment, dans les heures de souffrances de ma captivité, me suis-je repenti de ne pas avoir joué le tout pour le tout.

En arrivant au sommet de la colline, nous vîmes au-dessous de nous, sur notre droite, la lueur d'un immense incendie : on nous dit que c'était la ville de Sedan qui brûlait [1]. Au milieu de tant de douleurs j'eus encore une larme pour cette petite ville si patriotique : était-ce donc là la récompense du dévouement qu'elle avait témoigné à nos soldats !

Cependant il fallait marcher, marcher toujours; nous étions sur pied depuis quatre heures du matin la veille, il était deux heures du matin et l'on ne voyait pas encore le lieu de l'étape; en vain nos jambes demandaient grâce : *Forvœrtz! Forvœrtz!* Les uhlans se chargeaient de donner des forces aux traînards.

Ce ne fut qu'au grand jour, le 2 septembre, que nous arrivâmes à un village, à Douzy, je crois. Un bivouac prussien s'était établi sur un pré à côté : c'est là que vainqueurs et vaincus campèrent pêle-mêle. Nous rejoignîmes en cet endroit une autre et très-nombreuse colonne de prisonniers français. Les Prussiens commençaient à faire cuire leur café et leur lard; la plupart partagèrent avec nous leur modeste repas. Eux aussi avaient pendant de longues journées cruellement souffert de la faim; mais ce jour-là l'abondance régnait parmi eux, car ils s'étaient emparés d'un convoi de vivres français; nous en eûmes du reste notre part, car on défonça pour nous plusieurs tonneaux de biscuit, qui furent aussitôt pillés ou plutôt gâchés avec une voracité et un désordre qui ne laissaient rien à désirer.

A une heure, nous nous mîmes en rang, et nous repartîmes; un lieutenant commandait notre détachement; il y avait aussi un jeune sous-lieutenant qui se montra plein d'égards pour nous; il m'apprit que le capitaine de leur compagnie avait été tué, le 18 août, devant Metz, où leur régiment avait perdu douze cents hommes. J'ai eu souvent occasion de causer avec les Prussiens de notre escorte de cette sanglante bataille, et tous ceux qui y avaient assisté n'en parlaient jamais qu'avec une profonde tristesse : la plupart avaient laissé là un ami, sinon quelque parent.

[1] L'incendie que je vis alors était sans doute celui des villages de Balan et de Bazeilles.

Notre détachement marchait lentement : vainqueurs et vaincus étaient épuisés de fatigue. La route était d'ailleurs encombrée de cavaliers et de fantassins allemands de tous régiments et de tous pays. Beaucoup de voitures de bagages prises à nos convois, des caisses de vivres portant encore la marque de nos dépôts, des sacs de zouaves, des chassepots, un drapeau pris aux pompiers de Mouzon. Derrière tout cela, venaient tantôt des Saxons aux uniformes bleus et aux épaulettes d'or, tantôt des uhlans aux longues lances, puis des régiments de ligne au casque pointu, et des cuirassiers blancs, montés sur d'admirables chevaux. Tout ce monde se félicitait, se serrait la main, poussait des hourrahs..., c'était à fendre le cœur! Et cependant nous ne vîmes pas autre chose pendant sept longs jours, sept jours de marche et de cruelles souffrances!

Nous traversâmes plusieurs villages; les plus belles demeures avaient été abandonnées par leurs propriétaires, tandis que les pauvres gens étaient pour la plupart restés... Où auraient-ils fui? Des Prussiens étaient logés dans presque toutes les maisons; un grand numéro, marqué à la craie sur la porte, indiquait le nombre d'hommes que chaque habitant devait loger. Sur notre passage les paysans nous témoignaient la plus profonde compassion! ils couraient chercher de l'eau ou quelques fruits : c'était en général tout ce qu'ils avaient; ceux auxquels il restait un peu de pain, le tendaient aux prisonniers qui se ruaient dessus. De tous côtés on nous demandait des nouvelles et l'on semblait frappé d'une véritable stupeur en apprenant que notre grande armée était vaincue. Les soldats qui nous conduisaient ce jour-là eurent pitié de nous et, au risque d'être punis eux-mêmes, nous laissaient courir à l'eau et aux petites distributions de pain.

Vers le coucher du soleil nous arrivâmes au village de Mouzon. Là les prisonniers furent comptés et divisés en plusieurs lots, dont le premier fut parqué dans la mairie et l'autre dans une grange, tandis que nous, les plus nombreux, nous reçûmes l'ordre de prendre notre logement de nuit dans l'église du village. C'était un triste spectacle que cette pauvre église toute dénudée, dans laquelle on avait partout étendu de la paille; je me sentis froid au cœur en y entrant. Beaucoup d'entre nous qui n'étaient certes pas dévots murmurèrent hautement contre cette violation du culte, et quelques-uns, suivant mon exemple, vinrent s'agenouiller un instant devant le maître-autel, pour demander pardon à Dieu de cette profanation involontaire; puis la nature reprit le dessus et nous nous étendîmes avec délices sur notre couche : il y avait si longtemps que l'on n'avait pas eu de la paille et un abri!

Nous souffrions de la faim; aussi, comme il fut accueilli le bon

curé du village, lorsqu'il entra suivi d'hommes portant du pain, du café au lait et de la soupe qu'il venait nous distribuer. « Mes enfants, nous dit-il, prenez et mangez, c'est tout ce que les Prussiens nous ont laissé, mais nous pourrons bien nous priver de notre repas aujourd'hui; tout ce que je vous demande, c'est d'éviter autant que possible de coucher dans le chœur et de vous y promener. » En cela il fut religieusement obéi.

Trois mille Saxons avaient couché dans ce village et avaient tout pillé; ils emportaient jusqu'aux draps de lit; il fallut que les habitants s'ôtassent littéralement le pain de la bouche pour nous donner à manger, et ils le firent de si bon cœur que tous les prisonniers auraient eu largement ce qu'il leur fallait sans le manque de cœur et la gloutonnerie d'un très-grand nombre. Tandis que beaucoup, à bout de fatigue et de souffrances, n'avaient pas la force de se traîner jusqu'aux distributions, une bande de voraces s'y rua jusqu'à cinq ou six fois de suite; et quand toutes les provisions furent épuisées, plus d'un quart des prisonniers n'avait rien eu du tout à se mettre sous la dent. Grâce à ma connaissance de la langue allemande, je pus me faire acheter quelques provisions par des soldats prussiens, et je dormis d'un sommeil de plomb jusqu'au lendemain matin.

A six heures, on nous fit ranger en ligne ; on se disait tout bas que plusieurs prisonniers s'étaient échappés, les habitants les ayant cachés ou déguisés et fait fuir; on enviait leur bonheur et déjà avec un voisin nous projetions un plan d'évasion pour la nuit suivante. Tout à coup deux officiers prussiens nous comptent, puis recomptent, se regardent comme deux chiens de faïence, puis recomptent encore : et les voilà de crier comme des brûlés, de s'en prendre les uns aux autres, de courir partout en se bousculant. Les *sakermann! gottferdamm!* et les *donnerwetter!* retentissaient de tous côtés, c'était une vraie comédie ; malheureusement, le drame ne devait pas tarder à suivre. Bientôt nous vîmes arriver à côté d'officiers prussiens le maire du village revêtu de son écharpe et le tambour de la commune. Un roulement se fit entendre et quelle ne fut pas la stupeur de tous en entendant la proclamation suivante : « Si, dans deux heures, les cinq prisonniers évadés ne sont pas rendus par les habitants, le village sera immédiatement réduit en cendres ! » Quelques minutes après nous vîmes paraître deux artilleurs, les menottes aux mains, marchant attachés, chacun au cheval d'un uhlan. Les trois autres fuyards ont-ils été repris? Ce pauvre village a-t-il été maltraité à cause d'eux, nous n'en avons jamais rien su, car nous reçûmes immédiatement l'ordre de nous mettre en marche.

Ce jour-là, 3 septembre, les Prussiens commencèrent à nous dire

que nous n'étions plus qu'à sept lieues du chemin de fer (il y en avait encore plus de soixante) et que nous arriverions le soir même : cette rangaîne se répéta pendant les cinq jours qui suivirent. Nous traversâmes le champ de bataille de Mouzon, sur lequel le général de Failly s'était si malheureusement laissé surprendre le 30 août : il était encore jonché de toute sorte de débris.

Sur les quatre heures, nous atteignîmes un village rempli comme les autres de Prussiens; un groupe d'officiers de tout grade stationnait sur la place. Tout à coup une voiture arrive au grand trot; un vieux général en descend et dit quelques paroles aux officiers qui les répètent aux soldats : ces mots volent de bouche en bouche, et bientôt officiers et soldats, le casque en l'air, poussent des hourrahs frénétiques; les clairons sonnent des fanfares triomphales; une joie délirante se peint sur tous les visages : tout cela présageait pour nous quelque grand malheur. Aussi ce fut d'une voix tremblante que je demandai à un Allemand de quoi il s'agissait. Ce qu'il me dit alors me parut tellement invraisemblable, que je refusai complétement d'y croire : le vieux général venait d'annoncer aux Prussiens que Sedan avait capitulé, que l'Empereur était prisonnier et que quatre-vingt mille Français s'étaient rendus.

Quand je traduisis cette nouvelle à mes camarades, des huées l'accueillirent; il fallut voir comme on daubait MM. les Prussiens qui étaient assez bêtes « pour y croire... » Et cependant ce n'était que trop vrai!...

Ce jour-là, 3 septembre, comme la veille, nous couchâmes dans une église; comme la veille, nous eûmes des habitants une distribution assez abondante; comme la veille, les uns mangèrent trop et les autres pas du tout. Nous employâmes une partie de la nuit, deux zouaves et moi, à démonter un des grands vitraux qui se trouvaient derrière l'autel, à cette seule fin de prendre la clef des champs : mais voilà qu'au moment où nous allions réussir, une maudite sentinelle vint prendre sa place juste sous la fenêtre en question. Il fallut nous recoucher, ce que nous ne fîmes pas sans grogner quelques malédictions à l'adresse de ce fidèle sujet du roi Guillaume.

Le lendemain, au jour, les habitants arrivèrent en foule portant qui du lard, qui du pain, qui du café : tous avaient pour nous un mot de compassion et d'encouragement. Malgré les ordres formels de leurs chefs, les bons soldats qui nous escortaient n'avaient pas le courage d'empêcher ces braves gens d'approcher : ils reçurent pour nous de leurs officiers beaucoup d'injures et pas mal de coups, mais ne s'en montrèrent pas plus sévères. Malheureusement pour nous, nous ne devions pas les conserver longtemps : à neuf heures, ils

prirent congé de nous et repartirent pour aller se battre. D'autres les remplacèrent; nous ne fûmes pas longtemps à nous apercevoir combien nous avions perdu au change. Jusque-là les étapes avaient été raisonnables, les vivres à peu près suffisants, et l'on fermait souvent les yeux quand nous courions boire ou chercher les petites provisions qu'on nous offrait. Tout cela ne devait pas durer : malheur maintenant à celui qui faisait seulement un pas hors des rangs; les *sakermann* et les *donnerwetter!* accompagnés bientôt de brutales poussades et de coups de plats de sabre ou de crosses de fusil lui rappelaient durement qu'il était au pouvoir du vainqueur.

A midi, on fit halte pendant trois quarts d'heure, mais rien à manger et pas de ruisseau à proximité. Je fus obligé de donner une poignée de tabac pour quelques gouttes d'eau : inutile de demander à boire si l'on n'avait pas quelque chose à offrir en échange; ceux-là mêmes qui, munis de bidons de zouaves contenant deux litres, avaient quatre fois plus d'eau qu'il ne leur en fallait, en refusaient à leurs compagnons malades et incapables de courir comme eux aux fontaines. Au lieu de resserrer plus étroitement la camaraderie, les souffrances communes avaient desséché tous les cœurs, et, durant tout notre voyage, nous fûmes à chaque instant témoins de traits du plus honteux égoïsme.

A une heure moins un quart, la marche reprit son train : un grand démon de lieutenant galopait sans cesse d'un rang à l'autre, prodiguant les *forvœrtz* dûment accompagnés d'expressions beaucoup plus énergiques; quand il avait épuisé le répertoire des injures allemandes, il passait à la collection des jurons français qu'il savait, — c'est une justice à lui rendre, — sur le bout du doigt : de temps en temps, il émaillait le tout de quelques coups de plat de sabre. Déjà plusieurs avaient leurs souliers en si mauvais état, qu'ils préféraient marcher nu-pieds; c'était pitié de les voir! Quand on pense qu'il leur fallut faire ainsi cent soixante kilomètres en quatre jours!

A quatre heures, une nouvelle misère vint s'ajouter à tant d'autres : ce fut une pluie torrentielle qui ne devait plus nous quitter pendant quatre jours; nous n'arrivâmes à Stenay qu'à neuf heures, ruisselant d'eau et grelottant de froid. Là se trouvait une grande caserne; on nous fit entrer dans la cour; nous n'avions rien pris depuis le matin; le commandant nous annonça pompeusement une distribution de pain, viande et soupe; on s'en léchait les lèvres à l'avance. En attendant ce festin, on nous fit mettre sur deux rangs dans la cour, les pieds dans la boue; nous restâmes ainsi une heure et demie; pendant tout ce temps, nous n'eûmes, en fait de distribution, que l'eau qui tombait du ciel : il est vrai qu'elle fut abondante.

A dix heures et demie entrèrent dans la cour quelques braves gens du pays portant du pain, du bouillon, quelques-uns même de la viande et du vin ; ils furent aussitôt assiégés, bousculés, à moitié renversés, Pour moi, après deux assauts inutiles, je m'en allais piteusement me coucher sans m'être rien mis sous la dent, lorsque j'aperçus entr'ouverte la porte d'une écurie dans laquelle étaient sept ou huit cavaliers saxons ; je me faufilai dedans, et bien m'en prit : ces braves gens firent de leur mieux pour sécher mes habits, et me donnèrent un morceau de pain et de lard qui me parut un festin délicieux ; un petit coup de schnaps et quelques bonnes paroles complétèrent cette fête de famille. Seulement, quand, en les quittant, je voulus coucher dans la caserne, impossible d'y trouver la plus petite place ; beaucoup étaient déjà étendus devant la porte ; je fus tout heureux et tout aise d'apercevoir inoccupées quelques marches d'un escalier, sur lesquelles je servis moi-même de marche-pied, pendant tout le reste de la nuit, aux soldats qui faisaient des promenades nocturnes pour des motifs plus faciles à comprendre qu'à expliquer.

Le lendemain, au point du jour, reparurent les habitants avec de nouvelles provisions ; cette fois, je pus obtenir une tasse de bouillon et un peu de lard sans pain.

On repartit à six heures du matin, nous avions fait onze lieues la veille, et la plupart n'avaient pu être couchés avant minuit. Les soldats qui nous escortaient devenaient de plus en plus sévères. Chaque fois que, mourant de soif, nous atteignions un village, plusieurs d'entre nous couraient vers la fontaine : il fallait voir alors uhlans et fantassins, officiers et soldats, se précipiter en poussant des cris de bêtes fauves ; les coups de crosse de fusil et de plat de sabre pleuvaient dru comme grêle ; on arrachait les seaux d'eau des mains des braves femmes qui les tendaient sur notre passage et on les renversait brutalement. Les haltes devenaient ainsi plus courtes, la marche plus rapide. Par contre, partout sur notre passage les marques de sympathie des habitants étaient plus vives, plus touchantes ; combien de fois j'ai vu des femmes se précipiter dans nos rangs, malgré les poussades et les coups, pour nous donner un peu de pain et un peu d'eau ; combien j'en ai vu insulter les Prussiens et leur montrer le poing ! Debout devant sa porte, nous vîmes un vieillard, officier de la Légion d'honneur, un ancien militaire sans doute ; de grosses larmes brillaient dans ses yeux : à notre passage, il se découvrit gravement comme on se découvre devant le cercueil d'un ami.

Tandis que nous traversions un petit village peu éloigné de Stenay, une femme se jeta tout à coup au milieu de nous en poussant

un cri déchirant : la malheureuse avait reconnu son fils parmi les prisonniers; elle le tînt longtemps embrassé en l'inondant de ses larmes, et il fallut employer la force pour l'arracher à cette suprême étreinte !

Tout ce spectacle m'avait navré, je marchais devant moi comme une machine, absorbé dans de douloureuses pensées, insensible à la faim comme à la fatigue et j'arrivai presque sans m'en apercevoir en vue d'une jolie petite ville qu'on nous dit être Etain. Nous espérions y trouver le repos et un abri, mais nous dépassâmes sans nous y arrêter l'église et la mairie, nos casernements habituels. La ville fourmillait littéralement de soldats prussiens et il n'y avait de place pour les pauvres prisonniers que dans les champs. A 2 kilomètres environ de la ville, nous entrâmes dans les appartements qui nous étaient réservés, c'est-à-dire dans un vaste jardin entouré de murs. Une foule de paysans nous y suivirent; des distributions de vivres furent faites par les uns, tandis que les autres s'essoufflaient à faire les commissions qu'on leur donnait en ville. « Ah ! nos enfants, nous disaient-ils, il y a quinze jours que nous vous attendions, mais ce n'était pas comme cela ! » Ce soir-là je pus faire un véritable festin : je me fis acheter du ragoût, des œufs, un morceau de pain et une bouteille de vin; il est vrai que je devais expier cette bombance par une abstinence à peu près complète de deux jours. Je m'étendis ensuite le plus serré possible entre deux camarades et cherchai le sommeil que j'eus beaucoup de peine à trouver à cause du froid qui pénétrait nos vêtements mouillés par la pluie de la journée et nous gelait jusqu'aux os : le point du jour me trouva debout et en train de me chauffer aux feux des sentinelles prussiennes.

Une heure après on nous faisait ranger par quatre : « *Messieurs les Français, bar! câddre!* Le bétail humain fut de nouveau compté et recompté; après quoi nous apprîmes que nos guides allaient aussi s'en retourner à la guerre et nous remettre entre les mains de la landwehr; cette nouvelle fut accueillie avec joie : nous ne savions pas tomber de Charybde en Scylla.

Messieurs de la landwehr n'étaient pas seulement reconnaissables au shako orné d'une large croix blanche qu'ils portaient sur la tête; ils avaient en outre, comme signe particulier, des visages barbus, une tournure peu militaire, des corps assez mal bâtis et par-dessus tout une figure atteignant le suprême degré du ton grognon et de la mauvaise humeur. Tout cela ne présageait rien de bon; on voyait que ces gens-là étaient excédés de n'être plus chez eux, les pieds sur les chenets et une calotte de velours sur la tête, et qu'ils s'en prendraient à nous de cette contrariété. Ajoutez à cela qu'ils

avaient été, ainsi que nous le sûmes depuis, tout récemment fort maltraités par les troupes du maréchal Bazaine. Ils commencèrent par accélérer la marche d'une manière fort peu agréable pour nos pieds endoloris.

Nous partîmes suivant notre coutume, un peu avant six heures du matin, parfaitement à jeun; nous nous mîmes en route dans la direction de Metz; nous pouvions compter les kilomètres sur les bornes de la route. 52, si je ne me trompe, nous séparaient de Metz au moment où nous partîmes. Le vent soufflait par raffales terribles, la pluie tombait, les pieds glissaient sur la terre détrempée; nous nous hâtions autant que possible, car nous devions positivement, nous avait-on dit, atteindre le chemin de fer ce soir-là. Il paraît cependant que nous n'allions pas encore assez vite au gré de nos guides, car ils ne cessaient d'accélérer la marche avec force *forvœrtz* et jurons; on ne fit pas les haltes accoutumées et nous dûmes fournir ainsi, d'une traite et de notre pas le plus rapide, 28 kilomètres. Le paysage était accidenté; devant nous se déroulaient une foule de petites collines dont les plus rapprochées étaient nues, les autres couvertes de bois. L'œil plongeait sans cesse sur le lointain : s'il allait surgir de ces forêts quelque colonne de cette brave armée du maréchal Bazaine qui se battait en ce moment-là sous Metz! Avec quelle joie indicible nous aurions salué la venue de nos libérateurs!

Nous atteignîmes un grand village rempli comme tous les autres de soldats prussiens qui, malgré la pluie, s'attroupaient en foule pour nous voir passer. Il est juste de dire que là, comme en général ailleurs, leur attitude était plutôt bienveillante qu'hostile. On nous fit entrer dans un grand jardin clos de murs, en nous annonçant une distribution de vivres : il était quatre heures, nous marchions depuis six heures du matin, le ventre creux. La pluie redoublait encore de violence; on avait mis en réquisition ce qui restait de pain pour l'usage personnel des habitants; il est vrai que ce n'était guère; on les vit bientôt arriver portant de grands paniers pleins de pain, mais il leur fut interdit de pénétrer dans le clos : ils purent seulement monter sur quelques tas de pierres et nous jeter le pain, morceau par morceau, par-dessus le mur. Alors commença une scène dégoûtante : sur chaque morceau de pain se ruaient vingt-cinq ou trente soldats; ils se battaient, se renversaient, s'en arrachaient les miettes, le tout sous un déluge d'eau et dans deux pieds de boue; ceux qui avaient pu prendre un pain ne s'en allaient pas pour cela, ils le cachaient dans les poches de leur capote et recommençaient de plus belle la bataille. Je remarquai un chasseur à pied demandant d'un air suppliant une bouchée de pain à un soldat qui, pour la première fois, venait d'en accrocher une petite part : — « Je t'en prie, disait-il, je

n'ai encore rien mangé depuis hier. — » Mais misérable! s'écria l'autre, qui par hasard l'avait déjà vu faire : ouvre donc ta musette et montre-nous ce qu'il y a dedans. » Quelques artilleurs qui étaient là lui saisirent de force sa musette; il y avait sept gros morceaux de pain cachés dedans. Pour moi, je ne me sentis pas le courage de prendre part à cette curée qui eût fait rougir Bassicot et Barbouilleau; j'essayai de donner de l'argent à des soldats prussiens pour m'acheter quelque chose; mais eux-mêmes étaient strictement rationnés et, ni pour or, ni pour argent, on n'eût trouvé quelque comestible dans le village. Je m'assis alors philosophiquement sur un tas de pierres, regardant la pluie tomber et songeant que c'était un triste spectacle que celui de l'homme affamé. Heureusement un soldat prussien auquel j'avais inutilement offert 20 francs pour m'acheter du pain, s'en procura un morceau gros comme les deux poings et vint tout joyeux m'en faire cadeau... Que Dieu le lui rende!

La halte dura trois quarts d'heure; au bout de ce temps, on nous fit repartir en nous disant que nous trouverions le chemin de fer ce soir-là même à Gorze, à 17 kilomètres de distance. Cette nouvelle nous fit reprendre la marche d'un pas assez rapide : nous avions déjà fait tant de chemin, que 17 kilomètres ne nous paraissaient plus que bien peu de chose.

La route que nous suivions pour aller à Gorze rappelait aux Prussiens de douloureux souvenirs: c'était une partie de ce champ de bataille où s'étaient livrés les combats de géants des 16, 17 et 18 août. Sur la route, une quantité d'arbres avaient été coupés par les boulets, ou mis en pièces par les obus; de loin en loin on trouvait des carcasses de chevaux qui répandaient une odeur méphitique et sur lesquelles sautillaient des corbeaux; partout, des schapskas de uhlans, des débris de lances, des gibernes, des fusils cassés, etc. Mais, plus significative encore que tous ces débris, était une quantité immense de petites buttes indiquant des fosses nouvellement creusées; de petits bâtons les surmontant désignaient la place où reposaient ceux qui étaient morts au champ de l'honneur. Pendant trois heures de marche, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, nous eûmes sans cesse ce spectacle sous les yeux, et cependant ce n'était qu'un bien petit coin du champ de bataille que nous traversions.

Bientôt nous pûmes, dans le lointain, au fond d'une vallée, apercevoir la petite ville de Gorze; un peu à gauche, la lueur sinistre d'un incendie. On nous dit que c'était un village qui brûlait pour avoir fait des signaux au maréchal Bazaine. Nous fîmes une halte de quelques minutes. J'eus par hasard, à ce moment, occasion de causer en allemand avec un commandant prussien. Je ne croyais pas encore à la captivité de l'Empereur et surtout à la

capitulation de l'armée du maréchal de Mac-Mahon ; et, comme je lui exprimai mon incrédulité : « Je vous donne ma parole d'honneur que cela est vrai, » me dit-il. A partir de ce moment, le doute ne me fut plus permis.

Plus nous approchions de Gorze, et plus les traces sanglantes du combat du 18 apparaissaient intenses, et les tombes s'y pressaient nombreuses.

La ville devait être encombrée de blessés, car, de tous côtés, l'on apercevait des drapeaux blancs surmontés de croix rouges, signes distinctifs des ambulances. Nous passâmes d'abord près d'une grande promenade ombragée de magnifiques tilleuls : là, sans doute, dans des jours meilleurs, les habitants venaient prendre de joyeux ébats ; aujourd'hui, cette promenade n'était plus traversée que par quelque sœur de charité, ou par quelque infirmier portant des secours. Devant la porte d'une maison, nous vîmes assis sur une chaise un jeune sous-officier français blessé, à l'air extrêmement distingué ; il était pâle et semblait souffrir beaucoup : il nous salua de la main. Sur la place, on avait construit d'immenses baraques ; mais elles ne suffisaient pas à contenir les blessés ; aussi le drapeau de l'ambulance flottait-il aussi sur la mairie et sur plusieurs autres maisons. Les églises regorgeaient de soldats ; il ne nous fallait donc pas songer à coucher sous un abri cette nuit, et cependant on eût dit que toutes les cataractes du ciel s'étaient déchaînées, tant la pluie tombait avec violence.

En quittant la ville, nous prîmes par une route profondément encaissée dans des collines boisées ; sur la plus haute, dominant tous les environs, on pouvait apercevoir une grande et belle statue de la Vierge. J'adressai à la Mère de Dieu une courte, mais fervente prière, la suppliant de mettre un terme à mes souffrances et à celles de ma patrie. Nous arrivâmes enfin devant un parc de magnifique apparence. Après avoir traversé de belles allées, des groupes de sapins séculaires, et passé sur des ponts rustiques, nous fîmes halte sur la pelouse, devant un très-beau château. A la fenêtre, on pouvait voir le maître et la maîtresse de céans, entourés d'un groupe d'officiers supérieurs prussiens, regardant défiler notre troupeau. Peut-être, songeais-je alors, peut-être dans d'autres temps, si j'avais passé devant ce château, aurais-je reçu dans ce salon, qui brille en ce moment de tant de lumières, une gracieuse hospitalité ; et cependant, comme je serais heureux aujourd'hui, si l'on me permettait seulement d'étendre mon pauvre corps dans cette étable à vaches, que j'aperçois là-bas, au fond de la cour ; mais il n'y avait pas à y songer [1]. J'eus un moment

[1] Ce château appartenait à un ancien commandant du génie ; il avait, chose

de profond découragement, en envisageant la nuit qu'il allait falloir passer en plein air. Un régiment prussien était bivouaqué à droite de la pelouse, sur un terrain un peu élevé. Il avait, auparavant, fait halte à l'endroit où nous étions. La marche de tant d'hommes, l'eau qui tombait depuis si longtemps, avaient détrempé la terre au point d'en faire un véritable bourbier dans lequel on enfonçait littéralement jusqu'à mi-jambe. Et c'était là, sous une pluie battante, le lit qu'on offrait à des soldats épuisés par la fatigue et par la faim! c'était là le repos qui devait nous préparer à marcher treize lieues le lendemain!

Quelques paysans apportèrent des fagots avec lesquels on alluma, non sans peine, une demi-douzaine de grands feux. Les soldats prussiens vinrent ensuite eux-mêmes nous apporter des seaux pleins de soupe au riz et un peu de pain noir. Je mangeai quelques cuillerées de soupe et un petit morceau de pain. Puis, comme j'étais glacé, je cherchai à me réchauffer un peu, mais ce fut inutilement : le cercle de prisonniers qui entourait les feux était beaucoup trop épais. D'ailleurs, il fallait se tenir debout, et je n'en pouvais plus. Alors, je m'étendis par terre, au beau milieu de la boue, je mis ma petite couverture par dessus ma tête pour échapper à la sensation désagréable de l'averse qui me tombait sur la figure et j'essayai de m'endormir. J'entendais les camarades qui passaient auprès de moi, faire des réflexions peu encourageantes : « En voilà un, disait l'un d'eux, en me désignant, en voilà un qui n'en mène pas large. » — « Celui-là, disait l'autre, a son compte réglé; demain, il ne se réveillera pas; » et beaucoup d'autres propos tout aussi consolants. Ce fut, bercé par ces douces paroles, que je m'endormis le 6 septembre 1870.

Je fus réveillé par un soldat prussien. Il me força de me lever, me prit sous le bras, frictionna mes membres engourdis et me fit faire place près d'un grand feu de sentinelles. Puis, me disant de rester assis, il courut me chercher une petite fiole d'eau-de-vie, chose extrêmement rare en ce moment-là. J'avais à peine eu le temps de le remercier, qu'il repartait en courant et revenait bientôt avec un beau bifteck de cheval, qu'il fit lui-même griller pour moi, au bout d'un petit bâton. Je ne sais pas le nom de ce brave cœur qui m'a, pour ainsi dire, sauvé la vie. Il est plus que probable que je ne le reverrai jamais; mais son souvenir ne sortira jamais de ma mémoire. Jusqu'à deux heures du matin, il ne cessa de s'occuper de moi. Il m'apporta encore un autre morceau de viande de cheval que je mis dans ma poche, et que je mangeai crue le lendemain,

incroyable! refusé d'abriter les prisonniers, disant ironiquement que, de son temps, on ne se laissait pas prendre.

Dieu sait avec quelles délices! car ce fut à peu près ma seule nourriture ce jour-là. Lui aussi avait beaucoup souffert. Neuf jours sans pain, les marches forcées et les bivouacs sur la terre mouillée n'étaient rien, me dit-il, auprès du métier qu'il lui avait fallu faire dans ces derniers temps: pendant huit grands jours, ils avaient travaillé sans relâche à ensevelir les morts. A la fin, les cadavres étaient dans un état de putréfaction tel, qu'ils tombaient en morceaux. Le cœur lui manquait à chaque instant, pour remplir cette effroyable corvée.

Je restai ainsi à causer avec mon brave prussien jusqu'à deux heures du matin. Il dût alors me quitter pour aller monter une garde. Nous nous promîmes bien de nous revoir le lendemain, mais nous ne pûmes pas en trouver l'occasion. Quand il fut parti, comme j'éprouvais une envie de dormir irrésistible, et comme la pluie avait à peu près cessé, je m'étendis sur un talus un peu moins détrempé que le reste du sol, et je me réveillai au petit jour, mouillé jusqu'aux os, grelottant, et assez rudement atteint de la dyssenterie.

Les clairons prussiens sonnaient le réveil et l'on se mettait déjà en marche pour repartir, quoiqu'il fît à peine clair. Je souffrais beaucoup. J'allai trouver un officier prussien et lui demandai de me permettre de monter sur une des voitures réservées aux malades, attendu qu'il m'était impossible de marcher. Faites encore un effort, me dit-il, vous n'avez plus que douze kilomètres d'ici au chemin de fer. « *J'y coupai*, » comme disent les anciens, et pris ma place dans les rangs. Nous partîmes dans la direction de Metz. Au bout de quelque temps, nous entendîmes, à peu de distance, les sifflements aigüs du chemin de fer. Nous poussâmes de grands cris de joie. Les plus fatigués, se voyant si près du terme de leurs souffrances, retrouvaient des jambes. Bientôt, nous apercevons les wagons, nous arrivons devant la station. Instinctivement, la tête de la colonne fait halte, mais à notre profonde stupeur, les *forvœrtz! forvœrtz!* retentissent de toutes parts; il fallait repartir de plus belle. On nous dit que nous prendrions le chemin à douze kilomètres environ. Nous traversâmes la Moselle, décrivant un grand tour, presqu'en vue de Metz. Nous pouvions apercevoir la cathédrale et, dans le lointain, on entendait gronder le canon des forts. C'était vraiment un cruel supplice de passer si près des Français sans espoir de les joindre, de faire ces marches forcées si douloureuses et si épuisantes pour quitter notre cher pays et aller en Prusse! Déjà beaucoup d'entre nous restaient en arrière, les uns parce que leurs pieds nus et ensanglantés ne pouvaient plus les porter, les autres domptés par la maladie et l'épuisement : les cris, les menaces ne suffisaient plus, il fallait des coups de crosse pour

nous faire marcher ; chaque fois que nous atteignions un nouveau village, nous demandions aux habitants quelle distance nous restait à parcourir avant de gagner le chemin de fer : « Trois lieues », nous répondait-on invariablement. Ces trois malheureuses lieues nous ont poursuivis jusqu'à la nuit.

A quatre heures on fit halte et l'on annonça une distribution de vivres : depuis la veille, la plupart n'avaient absolument rien pris ; j'étais un des heureux du jour parce que j'avais mangé cru et sans pain ou sel, il est vrai, mon morceau de viande de cheval. La pluie avait depuis une heure recommencé et tombait à torrent. Nous étions dans un grand pré, à côté d'un village heureusement à proximité d'un trou plein d'eau pour désaltérer la soif qui nous consumait. On nous fit mettre en rang près de la route qui longeait l'endroit où nous étions parqués et attendre tout ruisselants ; nous attendîmes longtemps. Il me souvient qu'à ce moment une bonne femme vînt à passer sur la route : « Eh bien, lui demandait-on, n'y aurait-il pas moyen de nous envoyer un peu de pain du village là-bas. » — « Oui ! oui ! mes enfants nous dit-elle, pour vous on en trouvera toujours quelques morceaux !... et il n'y en aura pas pour vous, sales de Preusses ! » cria-t-elle avec un accent indéfinissable de haine aux Prussiens qui nous entouraient. En effet on nous apporta enfin du village du pain et du lard cru ; nous touchâmes un pain pour quatre, ce fut avec le petit morceau de lard tout ce que nous eûmes à manger ce jour-là.

Nous croyions que nous étions arrivés à la fin de notre étape et que nous coucherions dans les champs où nous avions fait halte ; nos regards se portaient piteusement tantôt vers le ciel d'où tombaient des torrents d'eau, tantôt vers la terre où une boue effroyable nous promettait une nuit identiquement semblable à celle de la veille, mais un major nous fit repartir : « *Messieurs les Frranzais*, dit-il, encore un bédite effort, 17 kilomètres et vous gagnerez le chemin de fer, vous pourrez partir de suite et dormir à sec. » Cela valait mieux, après tout, que de se coucher dans l'eau. Aussi cette nouvelle ne fut pas trop mal reçue. Messieurs de la landwehr qui nous escortaient depuis le matin, au jour, étaient sur les dents et cela se conçoit. On nous donna une escorte toute fraîche. Ces nouveaux conducteurs, officiers en tête, étaient certainement les citoyens de la Prusse les plus désagréables, les plus méchants et les plus grincheux que j'aie jamais rencontrés. Nous partîmes clopin-clopant dans la direction de Pont-à-Mousson. Malgré les cris des Prussiens, la marche était assez lente ; les pieds meurtris et ensanglantés refusaient d'aller plus vite. J'avais heureusement reçu du ciel une bonne paire de jambes et de mon cordonnier une bonne paire de

souliers, mais je souffrais beaucoup de la dyssenterie, et il me fallait à chaque instant quitter mon rang et courir ensuite pour le rattraper.

Beaucoup, vaincus par la souffrance, s'asseyaient ou plutôt tombaient sur des tas de pierres ou sur les bords des fossés, les coups de pieds et les coups de crosse les laissaient insensibles. Nous fîmes les 17 kilomètres annoncés et d'autres encore, sans voir aucune trace de chemin de fer. On quitta la route qui mène à Pont-à-Mousson pour tourner brusquement sur la gauche. Nous traversâmes un grand village; toutes les fois que nous rencontrions un des rares habitants auquel ses affaires ou la curiosité avaient fait braver le mauvais temps, il était assailli par cette question cent fois répétée: « A combien sommes-nous encore du chemin de fer? » — « A 12 kilomètres, répondaient les uns; à 14, à 15, » disaient les autres. Alors, le découragement arriva à son comble, on ne marchait plus, on se traînait; nous ne nous plaignions même plus : partout régnait un farouche silence; de temps à autre seulement, on entendait une imprécation ou une menace impuissante à nos vainqueurs, puis, quelque malheureux à bout de force se laissait tomber dans la boue.

Il fallut faire une assez longue halte pour réunir la colonne qui formait des vides immenses. Quand nous repartîmes, la nuit était venue. Je ne crois pas avoir vu quelque chose de plus triste, de plus lugubre, que cette marche de nuit, cette masse d'hommes épuisés de fatigue et de souffrances se traînant péniblement sur un chemin entièrement défoncé par la pluie : pas une main amie ne se tendait vers ceux qui tombaient, pas un camarade ne semblait prendre garde à eux, chacun avait assez du poids de sa propre misère; trois de ces infortunés qui s'étendirent alors par terre, ne devaient plus se relever; nous apprîmes le lendemain qu'ils étaient tombés raides morts sur la place. L'obscurité redoublait encore la sévérité de nos vainqueurs; ils craignaient qu'on ne s'évadât... S'évader! et pour où aller, bon Dieu! dans l'état où nous étions! ils criaient, hurlaient, frappaient; c'était à fendre le cœur.

Nous aperçûmes enfin les lumières de Rémilly, il était temps: déjà un sourd murmure commençait à courir les rangs; les imprécations étaient dans toutes les bouches : « Révoltons-nous! mourir pour mourir! » criait-on de toutes parts: bandits! bourreaux! lâches! étaient les épithètes les plus modestes dont on gratifiait les Prussiens. Ceux-ci, s'ils ne comprenaient pas la plupart du temps la signification exacte de nos paroles, en devinaient fort bien le sens, et nous répondaient en nous menaçant de leurs sabres et de leurs fusils. Pour moi, j'avais oublié tous les bons traitements dont nous avions été tant de fois l'objet depuis notre captivité; des

flots de haine m'étaient montés au cœur; non content d'injurier les Prussiens, je leur prodiguais mon répertoire en allemand afin qu'ils comprissent mieux. L'un d'eux m'entendit: « Français, me cria-t-il, vous êtes prisonnier et nos fusils sont chargés! » — « Mais, tirez donc de suite, *Chiessen sie denn gleich!* lui répondis-je, c'est le plus grand service que vous puissiez me rendre. » Certes, en ce moment, la mort eut été vraiment une délivrance. Et, comme les choses les plus tristes ont toujours leur côté grotesque, il se produisit alors un incident qui nous fit sourire au milieu de notre désespoir. Pendant la nuit et le désordre de la marche, beaucoup avaient perdu leur camarade et se hélaient les uns les autres: Cosson! Cosson! cria quelqu'un pour appeler son ami: « Si j'entends encore cette mot de cochon! » hurla furieux un officier prussien... Il n'acheva pas, mais son sabre levé indiquait assez ce qu'il avait l'intention de faire, s'il entendait encore « cette mot de cochon! »

La soirée fut du reste complète: arrivés au village, au lieu d'entrer directement, nous tournâmes tout autour, sur un chemin creux dans lequel il y avait à la suite des pluies et du passage continuel des hommes, de l'artillerie et des fourgons, de véritables mares dans lesquelles on enfonçait par-dessus les genoux; l'obscurité empêchait de les voir, en sorte que ceux-là furent heureux qui n'eurent que les jambes mouillées: beaucoup s'étalèrent au beau milieu de l'eau. Cependant nous atteignîmes la gare; enfin, nous allions coucher sous un toit! on nous l'avait dit du moins. Qu'on juge de notre désappointement, de notre fureur, lorsqu'arrivés devant la dite gare, il nous fallut passer outre et reprendre la marche à travers tout le village. Une foule de Prussiens, officiers et soldats, étaient accourus pour nous voir passer. Un gros major gesticulait au milieu d'un groupe et hurlait en nous montrant du doigt: « La voilà donc cette grande armée française! cette armée de braves! » J'étais depuis trop longtemps à bout de patience, pour ne pas dire au suprême degré de l'exaspération. Aussi je m'arrêtai devant lui et lui criai en allemand: « *Sie sind ein dùm hopf!* Vous êtes un imbécile! il n'y a ni esprit, ni cœur à insulter des vaincus, surtout quand on n'a pas été à la victoire! » Je m'attendais à être roué de coups de sabre, mais il paraît que le major était plus braillard que méchant, car il ne me répondit rien. Une demi-heure après, nous étions dans un champ clos de haies, qui devait nous servir de gîte pour la nuit. Tout ruisselant d'eau et grelottant de froid, je restai quelque temps à combiner une position confortable pour mon repos; enfin, je m'endormis la tête sur le dos d'un camarade, les genoux sur un petit morceau de bois, et les pieds dans une boue liquide. Mon som-

meil fut profond et agréable; je rêvai que j'éventrais le gros major prussien.

Le lendemain, ma dyssenterie, qui avait redoublé, me rendit fort matinal; comme je me levais avec l'aurore, je vis qu'une colonne de prisonniers était déjà prête à partir, tandis que les autres reposaient encore; je demandai des explications aux Prussiens : ils me dirent que cette colonne devait prendre le chemin de fer dans une heure, tandis que les autres iraient encore à pied jusqu'à la première station. Ce renseignement me dégourdit les jambes; je courus me faufiler parmi les heureux qui allaient prendre de suite le chemin de fer. Comme on était suivant l'usage rangé par quatre, mes co-prisonniers m'accueillirent par une bordée d'invectives; mais je m'en moquais pas mal. Tout le répertoire de Dumanet, si complet et si choisi qu'il soit, ne m'aurait pas fait démarrer; j'allai même jusqu'à allonger un coup de poing à un voisin par trop récalcitrant, chose essentiellement hors de mes habitudes.

Nous n'eûmes pas beaucoup à marcher : au bout de dix minutes nous atteignîmes enfin ce train fantôme que nous poursuivions depuis sept jours. Du reste nous étions depuis si longtemps rompus à la fatigue, qu'après avoir marché cinq minutes, je me sentis de force à fournir encore une longue étape, ce qui ne m'empêcha pas d'éprouver une immense satisfaction à la vue des wagons qui devaient nous transporter; ils étaient si nombreux qu'il fallait trois locomotives pour traîner le convoi. Il y avait du reste, attention délicate, des premières et des deuxièmes, c'est-à-dire des wagons à veaux couverts, et des wagons à marchandises découverts.

On s'était arrêté en rang devant les wagons, et chacun s'empilait dans le compartiment qui se trouvait en face de lui. Le sort décidait ainsi de ceux qui seraient assez heureux pour avoir un toit au-dessus de leur tête. Ce maudit sort, qui depuis longtemps me traitait fort mal, me plaça juste en face d'un wagon découvert. Le temps était froid et de gros nuages noirs n'annonçaient que trop une pluie imminente. Cette remarque faite par plusieurs de mes collègues mal partagés comme moi, jointe à l'humiliation de voyager en deuxième classe, les décida à corriger les rigueurs de la fortune, en se glissant dans les premières. Ils en furent immédiatement expulsés à coup de poing et à coup de plat de sabre. « Le troisième moyen, c'est la ruse », dit Calchas. Fort de ce prétexte du grand homme, j'avisai un gigantesque officier prussien avec un gigantesque casque pointu et lui adressai en allemand quelques paroles vives et bien senties : la pureté de mon accent, je veux dire de mon accent hanovrien, et mon aspect misérable émurent ce tudesque, et il me fit entrer dans un compartiment de première classe (*pour les bestiaux*),

dans lequel il n'y avait encore personne. Je pus m'asseoir sur le *plancher des vaches* et avoir un coin. Un instant après quarante-cinq individus venaient s'entasser dans le même wagon. J'en eus sur les pieds, sur les genoux, sur les épaules; mais enfin je restai assis tandis que beaucoup furent tout le temps, les uns accroupis, les autres à genoux, les autres debout, etc., etc. Chacun comme dans le palais de la « Belle au Bois-Dormant » dut rester immobile dans la position qu'il avait primitivement occupée. Cela ne dura du reste que vingt-huit heures.

J'eus ce matin-là deux grandes satisfactions : d'abord, après un travail d'une heure et demie, vu ma position resserrée, je parvins à ôter mes souliers, ce qui ne m'était pas arrivé depuis vingt jours; ensuite l'un des deux soldats prussiens de garde, deux fortes têtes du reste qui se tinrent debout sur un pied tout le temps du trajet, put m'acheter, pour mon argent s'entend, une bouteille de schnaps; avec ladite bouteille, quelques opérations commerciales intelligemment conduites me firent céder par mes voisins un gros pain noir joint à un beau morceau de lard, dont ils avaient habilement soulagé un convoi prussien qui se trouvait auprès de la gare. Cette nourriture plus que substantielle me reconforta. De mon coin je pouvais apercevoir le paysage. Nous ignorions où nous allions être conduits : peu nous importait du reste.

Nous atteignîmes bientôt Forbach; c'était la dernière ville française, en ce moment une vaste ambulance. Mon cœur se serra douloureusement en quittant la patrie. Quand la reverrions-nous, notre pauvre France, et dans quel état la reverrions-nous? Comme pour ajouter encore à nos tristesses, aussitôt que nous eûmes atteint la vieille gare, il nous fallut subir la joie bruyante des habitants accourus en foule de la ville et de la campagne pour nous voir passer. Ils avaient été prévenus à l'avance. *Great exhibition!* et c'était des hourrahs, des cris, des démonstrations de joie insensée. Dans la Bavière Rhénane surtout, ce fut un délire. Ils avaient raison ces bons Bavarois : *væ victis!* Quatre ans plus tôt ces mêmes hourrahs poussés par les fidèles sujets du roi Guillaume saluaient les trains qui amenaient en foule les Bavarois vaincus et prisonniers. « *Thus runs the worldaway.* »

Nous longeâmes tout ce beau pays des bords du Rhin si célèbre et tant de fois décrit, et Manheim, et Mayence, puis Cologne où j'avais été dans des jours meilleurs. A Kiehl, le soir de notre départ, nous avions trouvé des tables préparées et une large distribution de soupe au riz; des habitants de la ville en habit noir, des dames en toilette surveillaient eux-mêmes ce modeste festin et donnaient aussi de la bière et des cigares. Nous traversâmes aussi cette belle ville de Düsseldorf, que Napoléon appelait un petit Paris, et enfin à midi,

après vingt-huit heures de marche, notre convoi s'arrêta définitivement à *Wesel sur le Rhin*, qui devait être notre résidence.

Wesel est une petite ville fortifiée, située sur les bords du Rhin, à sept lieues environ de la frontière de Hollande, passable l'été, fort triste l'hiver, et en somme ni mieux, ni plus mal que la plupart de nos villes de province. Elle possède une grande rue assez jolie, une église assez ancienne, un Hôtel-de-Ville datant du quinzième siècle, et une quantité prodigieuse de restaurants. Le militaire y est en tout temps l'élément dominant, et regarde cette ville comme une des garnisons les plus tristes de l'Allemagne.

Beaucoup d'officiers en grande tenue nous attendaient avec leurs compagnies pour nous escorter. Les cloches sonnaient à toute volée, le canon tirait, et presque toute la ville, en grande toilette, s'était portée au-devant de nous pour voir les *Herrn Franzozen, mit rothe hosen.* »

J'ai le regret de dire que je fis mon entrée à Wesel dans une tenue parfaitement indigne d'une si noble cité et d'un si grand concours de peuple. Mes pieds gonflés et mes souliers durcis avaient formellement refusé de se mettre d'accord, si bien que j'étais obligé de marcher lesdits pieds nus et lesdits souliers à la main; j'étais littéralement couvert de boue, très-malade et ayant l'air d'un déterré; les cailloux qui m'entraient à chaque instant dans les pieds en me causant une vive douleur, ajoutaient à ma mine piteuse. Partout j'entendais la plèbe allemande faire des réflexions compatissantes à mon endroit, et les mots *armer kerl* (pauvre diable) me voltigeaient sans cesse dans les oreilles : *der wird bald sterben* (celui-là va bientôt mourir) dit-on plusieurs fois en me désignant. — *Noch nicht* (pas encore), répondais-je en allemand, à leur stupéfaction profonde, car ils croyaient leurs réflexions parfaitement inintelligibles pour moi.

Après avoir marché pendant un quart d'heure, qui nous parut prodigieusement long, nous fîmes halte dans un pré. A nos pieds coulait le Rhin, devant nous les remparts de la ville, derrière nous un fort. Des deux côtés, un nombre respectable de canons, braqués sur nous, nous invitait à la sagesse. Un cordon de uhlans fut immédiatement établi autour du pré, puis les rangs furent rompus et nos soldats se dispersèrent pour chercher un peu de bois ou de paille, et se construire quelque abri provisoire, car c'était là le terrain que nous concédait gratuitement la gracieuse hospitalité du roi Guillaume.

Je n'en profitai pas immédiatement, en cet endroit du moins. A

peine étions-nous arrivés, on appela les malades parmi lesquels je fus admis sans hésitation. Nous fûmes provisoirement placés dans une des casemates du fort qui servait de poste de garde et affectait une très-grande ressemblance avec ce qu'on appelle vulgairement en France *un violon*. Je m'étendis avec délices sur les quelques planches qui y servaient de lit. Tous les soldats du poste qui se relayaient du reste toutes les vingt-quatre heures furent pour nous d'une extrême bonté; ceux qui avaient fini leur service passèrent toute la journée à courir du poste à la ville, et de la ville au poste pour faire nos commissions. Ils donnèrent aussi presqu'à discrétion du schnaps et des cigares à ceux qui n'avaient pas d'argent.

Ce jour-là je n'eus pas trop à me louer de savoir l'allemand; d'abord il me fallut constamment servir d'interprète ou faire d'interminables conversations, au lieu de me livrer au sommeil dont j'avais si grand besoin; ensuite tous ceux qui m'entendaient parler s'approchaient de moi : « Ah, me disaient-ils, *Sie sind Elsacer oder Lothringer* (vous êtes Alsacien ou Lorrain). — Non répondais-je placidement, Parisien. Alors c'était des oh! et des ah! à n'en plus finir — *Pariser! Pariser!* comment savez-vous donc l'allemand? — Je l'ai appris au collége. — Ah! au collége! doctor! doctor! » Alors les oh! et les ah! recommençaient. Les douze ou quinze premières fois cela passait encore, mais il me fallut rien qu'en un jour subir sans exagération plus de soixante fois la même question et faire la même réponse, et cela se prolongea pendant les quinze premiers jours que je passai à Wesel; à la fin j'étais exaspéré! Pour un peu, je me serais collé sur le dos une pancarte portant en lettres énormes : *N'est pas Alsacien ni Lorrain; a appris l'allemand au collége.*

Nous restâmes trois jours dans ces casemates : excepté un petit oubli, celui de nous donner à manger, qui se prolongea pendant quarante-huit heures, nous ne fûmes pas trop mal. Les soldats prussiens partagèrent leurs rations avec ceux qui n'avaient rien, et comme nous pouvions faire acheter des provisions, le petit nombre d'entre nous qui avait de l'argent aida les autres. On nous demanda plusieurs fois nos noms et professions, que l'on inscrivait avec soin. Mon camarade de lit, c'est-à-dire mon voisin sur la planche, nommé Partrigeon, interrogé sur sa profession, répondit d'un air triomphal : Vidangeur! Et comme bon nombre de plaisanteries accueillaient sa réponse : « Eh bien quoi! nous criait-il, n'y a pas de sot métier. » — « Non, lui répondis-je, mais il y a de *sales métiers*. » Cette innocente épigramme lui valut tant de huées que je me repentis presque de l'avoir faite.

Le quatrième jour, le 13 septembre, un officier supérieur entra

dans notre casemate : « Messieurs, nous dit-il je suis le major Grell, aide-de-camp du colonel qui commande la place, et commandant moi-même le camp. Rappelez-vous de mon nom quand vous aurez besoin de quelque chose ; je vous traiterai comme mes propres soldats. De votre côté justifiez par votre conduite mon indulgence, qui vous est tout entière acquise. » Etant le seul là qui parlais l'allemand, je traduisis à mes camarades ce que venait de dire le major, puis je lui répondis en leur nom que nous le remerciions des bonnes paroles qu'il venait de nous adresser et que dans les tristes circonstances auxquelles le sort nous avait réduits, nous ferions notre possible pour justifier sa bienveillance. Tandis que je parlais, le major Grell me considérait avec une attention mêlée d'un profond étonnement et quand j'eus fini : « Où diable, me dit-il, avez-vous appris l'allemand ? » Je jugeai à propos d'entrer pour lui dans quelques détails supplémentaires. « Mon père, répondis-je d'un air digne, a été à l'ambassade de Munich et de plus j'ai eu un précepteur allemand. » — « Votre père a été à l'ambassade de Munich ! » Le brave major regardait mon uniforme déguenillé et couvert de boue, mes pieds nus, ma figure hâve : certes jamais mendiant n'eût l'air plus misérable et l'aveugle du Pont-Neuf racontant qu'il était proche parent du maréchal de Mac-Mahon n'aurait pas paru plus invraisemblable. Un instant M. Grell crut que je voulais me moquer de lui, il me fit cependant deux ou trois questions sur Munich et sur la société de cette ville ; et quand j'y eus répondu d'une façon satisfaisante, il perdit toute défiance, et à partir de ce moment, jusqu'à la fin de mon séjour à Wesel, il n'est sorte d'attention dont il ne m'ait entouré. Au reste, ce fut pour tous les prisonniers de Wesel une véritable bonne fortune de l'avoir à leur tête : parlant très-bien français, et connaissant très-bien la France, obligé de quitter le service à la suite d'une blessure grave qu'il avait reçue à Sadowa, très-homme du monde, et en même temps très-bon, son urbanité et sa sollicitude pour les Français confiés à ses ordres ne se sont jamais démenties.

Ce jour-là il fit de suite appeler le premier médecin des prisonniers, M. de Pochammer, docteur assez renommé de Berlin, qui avait sous sa direction spéciale les hôpitaux et faisait en ce moment construire des hôpitaux-barraques dont j'aurai occasion de reparler. M. de Pochammer était aussi un homme excellent. Aussitôt qu'il me vit, il m'envoya d'urgence à l'hôpital de la ville. On me fit la gracieuseté de m'expédier en voiture, c'est-à-dire sur un tombereau, entre un pauvre diable qui avait le typhus et un phthisique qui touchait au terme de ses souffrances. Partout sur notre passage les habitants hochaient la tête d'un air qui ne présageait rien de bon. Cette exhi-

bition douloureuse faisait mon supplice; aussi ce fut une grande joie pour moi quand notre véhicule s'arrêta devant la porte de l'hôpital. C'était un immense bâtiment en briques avec une grande cour au milieu. La première moitié servait de caserne, la seconde d'hôpital militaire. Je fus, dès mon arrivée, recommandé chaudement par M. de Pochammer, qui avait suivi à pied notre tombereau, au médecin militaire en chef, et introduit dans l'une des plus petites et des meilleures chambres; elle ne contenait que quatre lits, dont trois étaient déjà occupés par deux sous-officiers d'artillerie et un sous-officier d'infanterie. Je quittai mon uniforme, qui était du reste dans un état parfait de détérioration, pour revêtir la livrée de l'hôpital, une espèce de robe de chambre blanche avec de longues raies bleues et un pantalon large de même couleur. Mon nom fut écrit sur un petit tableau placé au-dessus de mon lit avec ces mots : *troisième forme*. J'appris que les malades étaient divisés en trois ou quatre *formes* correspondant chacune à une catégorie différente de nourriture. Ainsi à la première forme, où étaient les plus robustes, on avait un gros pain noir, de la soupe aux haricots, aux lentilles, etc., et une bouteille de bière; tandis qu'à la deuxième forme, on n'avait qu'un petit pain blanc, une soupe plus légère et pas de bière. A la troisième forme seulement on pouvait obtenir des suppléments de bouillon, lait, rôti et vin rouge. Les lits étaient petits et fort durs, mais le mien me parut délicieux dans l'état où j'étais.

Mes nouveaux camarades m'eurent bientôt mis au courant du régime de l'établissement. A six heures du matin : *colle* (les prisonniers avaient ainsi baptisé d'un commun accord la soupe que l'on servait matin et soir à l'hôpital et aussi au camp où elle ne fut modifiée que plus tard, à la suite de plaintes sans nombre). Cette soupe était du reste simple, sinon de bon goût : de la farine et de l'eau chaude : beaucoup d'eau chaude et très-peu de farine.

A sept heures du matin, visite de l'inspecteur; cette visite était l'événement important de la journée : les *waïter* ou garçons infirmiers devaient sous peine d'un torrent d'injures tenir pour ce moment la chambre luisante de propreté; les malades devaient accrocher leurs vêtements au clou au-dessus de leur lit, ou se tenir tout habillés sur leur lit; ils devaient surtout *embusquer*, lisez : cacher les pipes, cigares, schnaps, harengs et autres comestibles prohibés. Il était interdit de fumer, mais tous les malades fumaient comme des locomotives. Il était interdit formellement de se faire apporter quoi que ce soit du dehors, mais tout le monde se faisait acheter par les garçons des œufs, des harengs au vinaigre, de la bière, du boudin cru et surtout du schnaps : toutes choses parfaitement propres à rétablir des estomacs délabrés.

A huit heures distribution des suppléments de lait.

A neuf heures distribution des suppléments de bouillon.

A dix heures distribution des suppléments de *braten* ou rôtis.

A onze heures entrée solennelle d'un médecin militaire orné de très-belles moustaches et assisté d'un médecin en second; derrière lui marchaient d'un air non moins imposant un soldat faisant les fonctions d'interprète, deux acolytes portant des drogues, un sous-officier inscrivant les ordonnances sur un livre grand comme celui de M. de Foix. — Ce cortége était d'un grand effet. — Une invention bien remarquable et toute spéciale, je crois, aux hôpitaux prussiens, c'est que toute ordonnance faite par le docteur n'avait son application qu'à partir du lendemain; ainsi une potion prescrite par le docteur le jeudi à onze heures, n'était donnée au malade que le vendredi à partir de onze heures. On avait ainsi vingt-quatre heures de grâce, pour mourir en attendant le remède.

A midi et demi arrivait le dîner. Une soupe aux légumes et une portion de bœuf. Du moment que la maladie était grave, on était à la troisième forme : dès lors têtes cassées, typhus, dyssenteries, fièvres, tout cela était identiquement au même régime.

A une heure, visite reconfortante du *Herr Pastour* ou aumônier militaire. Il demandait à chaque malade comment il se trouvait : à ceux qui allaient mieux, il répondait invariablement d'un air content : « Allons, cela me fait bien du plaisir; » à ceux qui étaient plus malades, d'un air contrit : « Allons, cela me fait de la peine. » Je dois dire qu'ayant eu occasion de le connaître davantage, j'ai pu apprécier son instruction, sa bonté et son dévouement à ses malades.

A cinq heures, visite n° 2 du docteur et de son grand cortége.

A six heures, distribution générale de *colle*.

A huit heures, extinction générale des feux, tout le monde est censé dormir.

Il est juste de dire que le régime suivi dans les hôpitaux prussiens vis-à-vis des prisonniers français était le même que celui qu'ils employaient vis-à-vis de *leurs propres soldats :* s'il y avait une petite différence, elle était plutôt en faveur des nôtres; mais il est non moins juste de dire que ce régime nous paraissait, à nous autres Français, terriblement défectueux et qu'à notre conviction ceux qui guérissaient là d'une maladie grave le doivent à la grâce de Dieu et à la vigueur de leur tempérament. Ainsi par exemple l'usage de la tisane, quelle qu'elle soit, y était complétement inconnu; les malades avaient près d'eux une cruche d'eau froide; la plupart, ayant la dyssenterie et par conséquent une soif ardente, augmentaient encore leur mal en buvant cette eau froide. En vain tous les malades demandaient à cors et à cris de l'eau de riz; mais l'eau de

riz n'était pas dans les suppléments que le docteur avait le droit d'ordonner. Les bonnes petites sœurs des pauvres aux soins si attentifs, si intelligents, si dévoués, étaient remplacées par des *waïter*, soldats qui préféraient faire la *corvée* des malades à celle de la guerre, et se faisaient un petit revenu sur les commissions qu'on leur donnait, sans s'inquiéter si le schnaps, le boudin, les harengs et ce qu'ils apportaient n'était pas un véritable poison pour les malades. J'avais une très-forte dyssenterie, maladie pour laquelle, si j'ai bonne mémoire, le traitement le plus élémentaire est la diète; mais j'avais été chaudement recommandé au médecin principal. Le bon docteur ne trouva rien de mieux pour me témoigner sa sympathie que de me bourrer de suppléments. J'eus donc, outre la colle de six heures, à huit heures, une jatte de lait chaud; à neuf heures, une jatte de bouillon; à dix heures et demie, un rôti de veau; à midi et demi, de la soupe aux légumes et de la viande; à six heures, recolle. Joignez à cela tout ce qui venait du dehors moyennant finance, et vous comprendrez facilement qu'au bout de quinze jours, je suis sorti de l'hôpital tout aussi malade que j'y étais entré.

Ces quinze jours, si tristes qu'ils pussent paraître, furent certainement un des bons moments de ma vie : dormir dans un lit, se reposer toute la journée, manger à sa faim, tout cela me paraissait des nouveautés délicieuses; et puis nous avions bien aussi nos petites distractions. Sous nos fenêtres, les recrues prussiennes faisaient l'exercice, et je ne connais rien de si risible que des recrues prussiennes faisant l'exercice. On leur fait prendre toutes les postures les plus impossibles, et on les tape sec et dur. J'ai encore devant les yeux une grande échasse de conscrit à figure d'oie qui apprenait à saluer : il fallait passer devant un officier en lui faisant le salut militaire. Le pauvre diable s'en acquittait si mal qu'il était chaque fois reconduit à grands coups de pied et de poing par un sous-officier et obligé de recommencer. A la septième fois, l'officier daigna lui-même et de sa propre personne administrer au conscrit un grand coup de pied autre part que dans la figure.

Nous avions pour *waïter* un garçon nommé Fritz, généralement dans les vignes du Seigneur et, de plus, doué par la Providence d'une vraie tête de magot. Un jour que nous lui avions confié dix groschen pour nous acheter du schnaps, il but le fidéicommis, et comme il n'était pas argenteur, il ne put jamais arriver à réunir les dix groschen nécessaires pour combler le déficit. A partir de ce moment commença son supplice : chaque fois qu'il paraissait dans la salle, nous hurlions tous à la fois : « Schnaaps ! schnaaps ! » le malheureux faillit en perdre la tête.

J'eus dans cet hôpital la consolation de pouvoir rendre service

à bien des camarades malades : il était convenu qu'on m'appelait à toute heure quand l'un d'eux demandait quelque chose, et je profitai de la bienveillance du docteur pour leur obtenir bon nombre de petits adoucissements ; de plus, je leur faisais penser au curé quand cela allait plus mal. Tout cela fit que ce fut presque avec peine que je quittai le grand hôpital pour les barraques de bois placées sous la direction de M. de Pochammer.

Touchant aux fossés du rempart d'un côté, de l'autre au champ de manœuvres, dont elles étaient séparées par un treillage, une vingtaine de barraques en bois avaient été construites. Elles pouvaient contenir chacune de vingt à vingt-cinq malades, et portaient toutes un grand numéro peint en rouge ; sur la barraque n° 8, on lisait en lettres monstrueuses : *Pocken* (petites véroles) ; là, en effet, étaient ceux qui étaient atteints de cette terrible maladie.

Je fus installé dans la barraque n° 15, où je restai d'abord en qualité de malade ; puis, quand je fus censé rétabli, en qualité d'interprète. La nourriture et le régime étaient ceux du grand hôpital de la ville; seulement les visites y étaient faites par deux médecins civils : M. de Pochammer et un petit docteur à barbe rouge, M. Gros. M. de Pochammer surtout témoignait un véritable intérêt à ses malades, et se donnait beaucoup de peine pour améliorer leur sort. Mon existence dans cet hôpital fut trop uniforme pour que j'aie grand'chose à en raconter.

Nos plus grandes distractions étaient nos communications illicites avec le dehors; les sentinelles fermaient volontiers les yeux, et malgré les ordres formels de l'autorité supérieure, une foule composée en grande partie d'enfants entourait toujours l'endroit où nous étions parqués. L'attitude des grandes personnes était du reste extrêmement bienveillante ; elles nous passaient constamment, à travers les grillages, des cigares, des pommes, des noix, etc., etc. Quant aux moutards, leur grand bonheur était de faire les commissions des *Franzouze;* on leur passait des groschen et ils rapportaient fidèlement les petits pains, les œufs, les saucisses, etc., etc., sans vouloir rien prendre pour leur peine : l'un d'eux, qui avait accepté de moi quelques pfenigs de récompense, fut tapé par ses camarades. Depuis sept heures du matin jusqu'au soir, ces bons gamins étaient à l'affût, et aussitôt qu'on leur faisait signe, ils trouvaient moyen d'arriver, puis de revenir, même quand les sentinelles se montraient par hasard rébarbatives. Quelques-uns appartenant aux classes aisées avaient toujours leurs poches bourrées de cadeaux. Il me souvient encore d'une petite fille de dix à onze ans, jolie comme les amours, qui venait régulièrement matin et soir déposer son panier plein de provisions sur la fenêtre (de plein pied avec l'espla-

nade), auprès de laquelle se trouvait le lit de son *Franzouze;* elle avait l'air si heureux en faisant cette bonne œuvre, que cela réjouissait le cœur.

M. de Pochammer me permit d'aller de temps en temps dans la ville, accompagné d'un soldat prussien, bien entendu; celui qui me promenait habituellement était un *géhulfé* (aide infirmier), brave garçon qui m'avait pris en grande affection; il me fit faire la connaissance d'une honnête famille qui tenait une restauration (un restaurant). L'honnête famille avait un fils âgé de treize ans, qui était au collége de Wesel et y apprenait le français, comme on apprend l'allemand dans nos colléges, c'est-à-dire fort mal. L'occasion me sembla propice: mes finances, tout comme celles de la France, étaient dans un état déplorable; je ne recevais aucune réponse à toutes les lettres que j'avais écrites en France, et je voyais mes dernières pièces de cinq francs disparaître avec un ensemble désolant. Sans ce vil métal qu'on appelle l'argent, la vie était vraiment intolérable. Je résolus donc d'en gagner par moi-même, et, pour cela, de donner des leçons, comme l'avaient fait nos pères durant l'émigration. Bref, je me proposai à la famille Wanderer comme professeur en pied du jeune Wanderer (Wilhelm), et fus agréé. Dûment autorisé par le père Pochammer, mon jeune élève venait chaque matin à l'hôpital s'asseoir avec moi sur mon petit lit, et prendre une longue leçon. C'était, du reste, un enfant très-intelligent, et ses progrès étaient rapides. Après une quinzaine de leçons, talonné par la nécessité, j'allai demander à la famille Wanderer le prix de mon enseignement; je m'en étais, pour les émoluments, rapporté à sa générosité. M. Wanderer père me remit, de son air le plus gracieux, un thaler, cela faisait environ *cinq sous* par séance.

C'est, à dire le vrai, une modeste position que celle de *dolmetcher* (interprète), dans un hôpital-barraque, et cependant, je devais voir surgir un rival acharné : c'était un gros Alsacien nommé Pfister, humble vis-à-vis des Prussiens, insolent pour ses camarades, au demeurant très-intelligent et surtout très-insinuant. Nous eûmes bon nombre de prises de bec ensemble: petites jalousies de métier; j'eus presque toujours le dessous, je dois l'avouer, et les autorités prussiennes lui donnaient généralement raison contre moi. Une seule fois seulement je remportai sur lui un avantage décidé : il avait été nommé mon co-interprète, et nous nous étions à peu près partagé les barraques; mais voilà que justement dans l'une des siennes arrivent de pauvres diables atteints de la petite vérole noire, la plus effroyable de toutes les maladies. Mon Pfister refusa net d'entrer dans leur chambre : on m'envoya alors chercher. J'ai toujours pensé qu'il en est des maladies contagieuses comme des balles : si l'heure mar-

quée par la Providence n'est pas venue, on ne les attrape point; si l'heure est sonnée, près ou loin, en avant ou en arrière, on ne les évite pas. Aussi j'acceptai volontiers cette occasion de montrer ma supériorité sur Pfister, et j'aidai même constamment l'infirmier à retourner les malades dans leur lit. M. de Pochammer m'en sut gré.

Cependant, le nombre des malades allait toujours en augmentant, il fallait réduire de la façon la plus stricte le personnel valide. J'allais mieux, et je me serais fait scrupule de prendre la place de quelqu'autre plus malade; il y avait d'ailleurs assez d'Alsaciens pour servir d'interprètes, outre le sieur Pfister. Je demandai donc à quitter l'hôpital et, en conséquence, un beau matin des premiers jours d'octobre, je fus dirigé sur le camp où était la masse des prisonniers, avec une exemption de travail *pour cinq jours*, et dans ma poche trois francs, derniers habitants de mon petit boursicot.

Je quittai tristement mes camarades de barraque à qui je pouvais rendre bien des petits services; ils m'avaient pris en affection, et je m'étais aussi attaché à eux; je m'étais d'ailleurs fait à cette vie qui avait du moins l'avantage d'une tranquillité dont j'avais besoin après tant d'orages de tout genre. Néanmoins ma mélancolie fut un peu dissipée par l'agréable surprise que j'éprouvai en arrivant au camp : à côté de nous les flots bleus du Rhin étincelaient sous un brillant soleil; une foule de petits bâtiments glissant rapidement sur sa surface le sillonnaient en tous sens, la vue s'étendait au loin sur les rives du fleuve émaillées de vertes prairies, et dans le lointain on apercevait la petite ville de Xanthe que domine majestueusement sa cathédrale aux deux coupoles. Derrière nous une grande promenade, bordée d'arbres séculaires, venait aboutir à un moulin à vent dont la plateforme était hérissée de canons braqués sur les prisonniers. Juste en face, à l'autre extrémité du camp, était un fort surmonté d'un énorme drapeau noir et blanc; là aussi une formidale rangée de canons montrait ses gueules menaçantes. Mais ce qui m'émerveilla surtout, c'est la transformation qu'avait subie l'intérieur du camp depuis le jour ou j'y étais arrivé pour la première fois le 9 septembre: sur ce grand pré, entièrement nu alors, s'élevait aujourd'hui une petite ville nomade, pleine de vie, de mouvement, d'industrie, je dirai presque de gaîté. Sur un immense carré-long des tentes avaient été plantées, de ces grandes tentes de cavalerie pouvant contenir chacune de dix-huit à vingt hommes; au milieu avaient été ménagées de longues allées où des poteaux portaient une inscription indiquant la compagnie dans le domaine de laquelle on se trouvait. Le camp contenait douze compagnies de quatre cents hommes environ

chacune: les compagnies étaient divisées en escouades, chaque tente contenait une escouade; des drapeaux aux couleurs variées et éclatantes étaient plantés sur la tente de chaque officier des compagnies dont le nom était inscrit sur la tente en grandes lettres et avec force arabesques: quand ils étaient sous leur tente, un second drapeau placé devant l'entrée indiquait leur présence ni plus ni moins que le drapeau des Tuileries marquait autrefois celle de l'Empereur; d'autres drapeaux plus petits faisaient reconnaître la tente des sergents-majors. De plus, l'industrie privée avait orné le camp; devant toutes les tentes des officiers prussiens, des prisonniers avaient, avec de la terre apportée, formé de jolis petits jardins, des plates-bandes en forme de cœur, de croix de Saint-André, etc. Le nom de l'officier, des étoiles, des emblèmes de toutes sortes avaient été dessinés avec de petits coquillages blancs trouvés sur les bords du Rhin.

Sur un certain nombre de tentes, charbonnées à grands traits au fusain, se trouvaient les enseignes des industriels qui les habitaient; d'énormes paires de ciseaux indiquaient les perruquiers à dix centimes; des bottes monstrueuses donnaient l'adresse du *choumaker*, prêt à ressemeler, au plus juste prix, les chaussures délabrées, en même temps que des tuniques, vestons, paletots de toute forme montraient que les tailleurs étaient en abondance, tout disposés à convertir pour 70 centimes le petit couvre-pieds d'ordonnance en un veston des plus fashionnables. Un profond politique s'était mêlé de dessiner sur son domicile, non sans ressemblance, ma foi, de gigantesques silhouettes de tous les membres du gouvernement provisoire: Rochefort et Glais-Bizoin surtout avaient des touches impossibles.

Les mécaniciens avaient aussi utilisé leurs petits talents: ils avaient fabriqué devant les tentes de petits moulins à vent, de petites scieries en miniature, des tableaux mouvants tels qu'on en voit à Paris dans les vitrines des marchands de jouets, le tout avec une sébille portant cette inscription: *N'oubliez pas les travailleurs!* dans laquelle des officiers prussiens et les visiteurs du camp jetaient d'assez nombreux groschen.

Il y avait aussi les artistes en chambre; les plus vulgaires étaient les confectionneurs de paniers et de chaises; les plus adroits faisaient de jolies petites corbeilles en papier de diverses couleurs et des chalets suisses. MM. les officiers prussiens, c'est une justice à leur rendre, encourageaient les arts en achetant tous ces petits objets au moins trois fois ce qu'ils valaient.

Au bout du camp, du côté de la ville, avaient été construites des barraques ou cantines contenant tout ce dont les prisonniers pouvaient avoir besoin: de grandes affiches, avec une orthographe

tudesque, indiquaient combien coûtait le *larre*, les *eus*, le *vain*, l'*au de vi* et *cet*. Sur l'une de ces barraques assez jolie et devant laquelle on avait fait un gentil petit jardin était écrit en grosses lettres: *Restauration;* c'est là que quelques-uns des officiers prussiens prenaient leurs repas; ils avaient déterré dans le camp quelques soldats chantant assez bien et quelques musiciens auxquels ils avaient prêté des instruments, et presque tous les soirs ils se donnaient le luxe d'un petit concert, après lequel les artistes étaient abondamment rafraîchis. Du reste les cantines étaient toujours assiégées et la tempérance n'y était pas à l'ordre du jour.

Sur la gauche du camp on avait construit aussi des barraques en bois, où depuis dix heures du matin jusqu'à dix heures du soir se mijotait la cuisine infernale; on se fera une idée de ce que ce devait être, quand on saura que chaque marmite contenait la soupe de *cinq cents hommes*. Rien ne manquait, pas même un abattoir où succombaient chaque jour nombre de vaches destinées à notre consommation personnelle; il était situé près du Rhin. Sur le bord de ce fleuve s'alignait une quantité innombrable de pêcheurs à la ligne qui faisaient aux poissons une guerre assez meurtrière, et une quantité non moins considérable de blanchisseurs dont les lessives ne laissaient rien à désirer. En revenant du fleuve vers le camp, on voyait brûler une foule de petits feux: c'étaient les cuisines particulières; celui-ci faisait rôtir sur le gril le *gendarme*, lisez hareng, qu'on nous donnait une fois par semaine; celui-là confectionnait des tripes à la mode de Caen avec des entrailles de vache volées à à l'abattoir; cet autre *avait embusqué* (caché) quelques pommes de terre, étant de corvée pour l'épluchage général, et au moyen d'un sou de graisse en faisait un petit rata; enfin les plus modestes se contentaient de réchauffer leur café qu'ils avaient mis en réserve le matin. En approchant davantage des tentes, les cris et l'animation redoublaient, c'était le quartier des joueurs: de tous côtés des *malins* avaient établi qui des jeux de boules, qui des roulettes, qui des jeux de cartes, qui surtout des lotos; ils prélevaient une part sur chaque partie, et là, comme ailleurs, tout l'argent finissait par aller aux teneurs de jeux. Les boules étaient très-cultivées; à la roulette on voyait jouer des sommes relativement considérables, il n'était pas rare de voir des pièces d'or comme enjeu; les hôtes les plus assidus étaient les turcos, et les *bàlek*, *rô*, *aroua*, *macache*, voltigeaient sans cesse sur leurs lèvres d'ébène. Mais le grand jeu, le jeu par excellence était le loto: il y avait vingt ou vingt-cinq différents propriétaires de cartons, et tous hurlaient comme des perdus pour tuer la concurrence par l'ampleur de leur organe et le sel attique de leurs plaisanteries; du matin au soir on entendait

se croiser les petits boniments : Ralliéz ! Ralliéz ! au petit fourbi ; vingt, pinaud ; ralliéz au loto, dix-sept l'Auvergnat avec sa figure bête, trente-trois les deux bossus, treize ma sœur Thérèse, cinquante-neuf la guerre d'Italie, quatre-vingt la gueule du Prussien !... Je n'en cite que peu, car la plupart étaient de ceux dont les mères ne permettraient pas l'audition à leurs filles.

C'était, comme je l'ai dit, un dimanche matin ; on n'allait pas au travail ce jour-là, aussi le camp présentait une animation extraordinaire : les cantines et les jeux étaient encombrés, et les promeneurs arpentaient en foule les allées du camp; le coup d'œil était d'autant plus bizarre qu'aux uniformes déjà si variés des soldats de tous régiments qui étaient là, la fantaisie avait ajouté de brillantes improvisations. Capuchon, paletot, veston de forme étrange, et de nuances variées, avaient été confectionnés au moyen des couvertures de cheval, ou avec les petits couvre-pieds réglementaires du fantassin. Moi-même j'avais l'air assez misérable ; au moment où j'étais sorti de l'hôpital, on m'avait remis mon uniforme en échange du vêtement de malade ; ce pauvre uniforme avait été durant neuf ou dix jours si parfaitement saturé de boue qu'il me fut impossible de l'approprier complètement : aussi presqu'en arrivant au camp, je reçus une avanie qui me blessa profondément ; je rencontrai un officier de compagnie, M. Mücke, une espèce de gandin prussien qu'on connaissait : « Pfoui ! fi ! M. de Compiègne, » me cria-t-il du plus loin qu'il m'aperçut. « Vous avez encore de la boue de Sedan sur votre capote. » Profondément humilié, j'allai de suite à la rivière, et il me fallut sur les 3 francs qui me restaient donner 10 sous à un camarade lessiveur qui parvint à nettoyer à peu près mes effets.

Une demi heure après, *Herr Pastour* vint dire la messe au camp. Le colonel qui commandait la place, le commandant Grell et tous les officiers prussiens de service, bien que pour la plupart protestants, y assistèrent en grand uniforme et dans l'attitude la plus respectueuse.

A midi le sergent-major français de mon escouade m'accosta : « Vous avez manqué à l'appel, me dit-il. — Pardon, mais j'ignorais qu'il y eût appel. — Eh bien, pour vous l'apprendre, le lieutenant Mücke m'a chargé de vous fourrer au bloc, filez-y. — Et où est le bloc, s'il vous plaît ! — Juste en face de vous. — Merci, major, » répondis-je humblement et je me rendis sous une tente sans paille qui servait de salle de police. Un camarade m'avait, quelques instants auparavant, prêté un journal français qui était arrivé, Dieu sait comment ! à pénétrer dans le camp prussien. Je m'assis à terre et le dévorai avidement ; une grande joie s'empara tout-à-coup de moi : je venais de lire que l'armée du maréchal Bazaine avait remporté

sur les Prussiens une victoire écrasante. Dans mon enthousiasme naïf je me décidai à pavoiser la salle de police ; le poteau qui soutenait la tente était fendu, je plantai dedans une quantité d'allumettes surmontées de petits drapeaux représentés par des carrés de papier. Au moment où je me livrai à cette opération, la tente s'ouvrit et je vis entrer le lieutenant Mücke. Je lui fis le salut militaire et j'attendis, non sans inquiétude, ce qui allait suivre : « *mutz ab !* (ôtez le képi), *mutz ab !* » me cria-t-il trois ou quatre fois d'une voix furibonde. Dans mon trouble, je ne compris pas qu'il en voulait à mon képi, aussi il fit d'un revers de sa blanche main le geste de le jeter à terre. « M. de Compiègne, me dit-il ensuite, si vous n'avez pas appris la discipline en France, vous l'apprendrez en Allemagne. » Puis il sortit d'un air majestueux. A ma très-grande surprise, une heure après, le sergent-major venait me dire que M. Mücke avait levé ma punition, et encore une heure après, à ma plus grande surprise encore, M. Mücke vint en personne m'inviter à dîner à la restauration. Je lui eus volontiers répondu comme dans la pièce : « Je n'ai mérité, seigneur, ni cet excès d'honneur ni cette indignité, » mais je me contentai de décliner son invitation en disant que je n'avais pas faim et ne pourrais pas manger, ce qui par parenthèse était un gros mensonge. Au fond le lieutenant Mücke était bien loin d'être un méchant homme : il avait seulement voulu m'éblouir par ce grand déploiement d'autorité et me montrer que les hasards de la guerre m'avaient placé sous sa dépendance absolue : mais à partir de ce moment il se montra très-gracieux vis-à-vis de moi...

J'arrête ici mon journal : je crains d'abuser de la patience du lecteur ; et d'ailleurs, à partir de ce moment, ma vie de prisonnier ne présente plus d'incident remarquable. Je dirai seulement que ma captivité me fut bien adoucie, d'abord par l'amitié qui me lia à un de mes camarades, de Bienville, ensuite par l'extrême bienveillance du commandant Grell. Il s'est trouvé à cette époque, parmi les officiers chargés des prisonniers français, trois hommes dont le dévouement et la bonté pour eux ne se sont jamais démentis un instant : qu'il me soit permis d'exprimer ici, au nom de mes camarades à M. le commandant Grell, et aux capitaines Heinrann et Bakmeister, toute l'expression de notre gratitude.

Marquis de Compiègne,

Secrétaire général de la Société khédiviale de géographie du Caire.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Une façon de petit château moderne, avec deux clochetons dont l'un domine une chapelle en miniature et l'autre un pigeonnier joyeusement habité, une prairie courte et drue, un ruisseau qui la clôt sans la borner, car la vue s'égare bien au-delà sur des champs verts coupés de sillons bruns, un rideau de peupliers grelottants au moindre souffle et plus résistants, dans leur gracilité, que les gros chênes qui baignent dans le ruisseau leurs robustes racines; voilà certes un paysage bien simple, bien rustique, et qu'on doit souvent rencontrer sans lui accorder grande attention.

Pourtant, quand le soleil met des paillettes vives aux ardoises luisantes des toits, aux cimes irrégulières des herbages, aux petits flots monotones de l'eau courante, aux ramures frêles des peupliers, aux coques mûres et dorées des glands prêts à choir, l'œil se promène avec complaisance sur ce joli coin de terre.

Le soir encore, quand le crépuscule y jette sa clarté mourante, son assoupissement poétique et doux, une petite cloche y sonne lentement l'*Angelus* ; le vent se tait dans les arbres et les insectes dans la prairie comme pour mieux l'entendre; une sérénité profonde plane sur la déclivité verdoyante et glisse entre les talus du ruisseau, et le promeneur s'arrête tout ému du charme pénétrant qui s'en dégage.

Mais, à Racquinghem, il passe peu de promeneurs. Pour les habitants de ce paisible village, un des plus pittoresques et des plus prospères du Pas-de-Calais, cela s'appelle le domaine de Val-Régis.

Pour Mlle Aure de Val-Régis c'était un sanctuaire.

Pour Mlle Marguerite de Val-Régis c'était l'univers.

Il ne faudrait pas conclure de ces deux noms féminins qu'il y eût deux propriétaires, deux puissances, deux femmes à Val-Régis.

Il n'y avait en réalité qu'une individualité impérieuse et dominatrice, une vieille fille qui était quelqu'un.

— Je vaux un homme! avait-elle coutume de dire avec orgueil.

Mlle Aure de Val-Régis avait parfaitement raison : elle valait même infiniment mieux que pas mal d'hommes. D'abord elle était honnête au premier chef, ne comprenant rien en dehors de la ligne droite, qu'il fût question de principes, de mœurs ou de probité. Elle était énergique comme on ne l'est plus guère en notre siècle de concessions et de défaillances. Elle était généreuse, quoique de médiocre fortune, et accessible, quoique de grande maison. Mais, — qui n'a son travers? — elle croyait devoir à ses ancêtres l'étalage incessant d'un orgueil nobiliaire poussé aux limites extrêmes où la fierté légitime frise l'extravagance. Elle était en outre douée d'un entêtement majeur, auprès duquel l'entêtement légendaire des Bretons et des Dauphinois, greffé de l'entêtement lorrain, aurait pu passer pour de la facilité de caractère. Ce n'est pas elle qui eût donné à ses contemporains l'exemple de la moindre variation d'opinion. Elle tenait en piètre estime ceux qui n'étaient point fermes dans leur croyance, et en profond mépris ceux qui en changeaient.

Si elle avait eu l'heur de porter l'épée au lieu d'être condamnée à la robe longue, Mlle Aure de Val-Régis se fût certainement attachée à quelque grande entreprise, à quelque dévouement exceptionnel. Elle avait le désir de faire grand, parce qu'elle voyait grand et sentait grand. C'était ce qu'elle appelait « l'infirmité » de sa nature. Une belle infirmité, malheureusement rare dans notre génération.

Femme, et forcée de rester femme, elle chercha d'un autre côté la réalisation de son rêve de grandeur. Elle demeura fille et n'eut qu'une pensée, qu'un but auquel sa vie fut sacrifiée tout entière, depuis la fraîche éclosion de sa quinzième année, jusqu'au couronnement de ses cheveux grisonnants qui commençaient à faire, à cette époque, une imposante auréole à son beau visage altier. Mais, du moins, en échange de son célibat volontairement gardé, de ses affections restées sans épanchement, de son existence austère et de son avenir immolé, elle avait mérité et obtenu de l'admiration de tous le nom qu'elle ambitionnait comme sa légitime conquête. Le nom de « Val-Régis la Grande! »

Voici dans quelles circonstances son énergique persévérance en acquit le droit. Dans sa jeunesse, elle avait assisté aux phases variées d'un procès colossal qui, depuis plus d'un siècle, divisait sa famille en deux camps ennemis.

A vrai dire, le père de Mlle Aure avait plus subi que dirigé la la lutte. C'était un homme débonnaire, qui ne voulait pas désavouer

ses parents, mais que les querelles et les revendications attristaient et lassaient. Il mourut à un âge assez avancé, après un second mariage qui avait donné à Aure une petite sœur et à lui-même un bonheur négatif.

Si quelque chose put consoler la fille aînée de cette perte, ce fut la certitude d'être désormais seule à reprendre, à soutenir le fameux procès.

C'est qu'il mettait en jeu, battait en brèche et voulait renverser le fétiche de sa jeunesse, ce procès dont elle avait étudié les causes et dont elle prétendait changer les effets, ce « procès Val-Régis contre Val-Régis » qui enflammait depuis des années son imagination et dont se préoccupait l'opinion publique.

Du moins, se le figurait-elle. C'est le propre des âmes passionnées de supposer les autres âmes aussi ardentes qu'elles-mêmes à la poursuite de leurs rêves.

Jugez donc! Les Val-Régis, branche cadette, sortis du fond de l'Allemagne, à la suite des guerres de religion, avaient la prétention prodigieuse de porter le titre de *comte* qui n'appartenait qu'à la branche aînée! N'était-ce pas monstrueux?

Ce n'était pas tout cependant. Cette branche cadette, qui ne reculait devant aucun scandale, réclamait induement, follement, la moitié d'un gros héritage laissé, quelque cent ans plus tôt, aux Val-Régis par le défunt marquis de la Tour-Ovise, leur grand-oncle.

Quand elle se remémorait ces choses, si mûrie qu'elle fût déjà par les années et l'expérience, Mlle Aure sentait bouillonner dans tout son être la plus sincère indignation.

A vingt-cinq ans, à peine orpheline, elle entreprit de venger la branche aînée des Val-Régis, trop mollement défendue par son défunt père.

La branche cadette, fixée en Bretagne, était représentée par un jeune officier de marine, très-entier dans ses idées, et tout à fait digne de se mesurer avec Mlle Aure.

Quand il la vit continuer la lutte, il fut d'abord surpris, puis piqué au jeu. Son amour-propre professionnel n'entendit point faire sa soumission parce que la galanterie française voulait qu'on eût des égards pour les belles demoiselles processives. Un officier de marine n'amène point ainsi son pavillon. Il continua bravement la procédure, bien qu'il fallût envoyer d'affreux papiers timbrés à une cousine qu'on disait intelligente et jolie.

Un jour, il eut pourtant l'étrange pensée, puisqu'elle était ainsi faite et qu'il était lui-même agréable cavalier, de terminer le procès en forçant les deux branches à s'embrasser au pied de l'autel.

Mlle Aure, sondée par un émissaire, jeta des cris d'aigle et déclara ce « coureur de mers » bien hardi, presque impertinent, d'oser prétendre à sa main.

Blessé, il lui écrivit que sa prétention, si intolérable qu'elle parût, était du moins naturelle, tandis qu'elle-même donnait le spectacle d'une prétention bien autrement étourdissante en persistant à revendiquer, pour une femme, un titre et des armes tombés en quenouille en sa personne.

Ce « tombés en quenouille » alluma dans le cœur de l'irascible fille une haine qui surpassa les plus célèbres haines historiques. Dès lors elle se voua sans restriction à sa tâche, consacrant aux frais du procès les revenus de sa modeste fortune et jurant de ne jamais se marier pour avoir le droit incontesté de signer fièrement « Aure de Val-Régis. »

Mais si, lorsque ses aïeux n'y mettaient qu'une certaine mollesse, l'imbroglio légal avait déjà duré plus d'un siècle, on peut imaginer ce qu'il devint lorsque deux natures volontaires s'y attelèrent simultanément.

Ce fut une lutte épique, interrompue pendant de longs temps d'arrêt par les voyages du capitaine Hercule de Val-Régis. Durant ces repos forcés, l'inflexible résolution d'Aure de Val-Régis s'aiguisait davantage et créait de nouvelles complications pour l'époque du retour de l'officier de marine.

Comment s'étonner ensuite que cette cause célèbre, avec des fortunes diverses, eût rempli vingt ans de la vie des deux adversaires sans arriver à solution?

On y touchait pourtant.

Jamais vaincue, toujours vaillante, Val-Régis la Grande attendait.

Elle avait quarante ans et n'aurait point paru cet âge sans de malencontreux fils grisonnants qui se mêlaient aux tresses brunes de son abondante chevelure. De haute taille, menacée par un embonpoint envahissant, les yeux clairs et vifs, les mains superbes, un port de tête orgueilleux, elle gardait les restes d'une beauté qui avait eu son heure de grand éclat.

C'était, du reste, le moindre de ses soucis. Elle n'avait jamais été coquette et devenait franchement vieille fille. Son costume souvent négligé, son teint hâlé, ses cheveux rejetés sans apprêt sous un capuchon de jardin, révélaient au moindre observateur la femme possédée d'une idée fixe et pour laquelle le monde n'offre pas d'autre intérêt.

En dehors de sa grande passion, qui lui faisait déployer une

énergie masculine, elle se plaisait à se dire impressionnable, nerveuse et maladive.

Le fait positif est que, tout en se plaignant de faiblesses et de maux de nerfs, elle jouissait d'un appétit magnifique, marchait comme un facteur rural et dormait à poings fermés. Son entourage était fait à ses manies et les respectait pieusement. Il ne venait à personne l'idée de blâmer ou de railler Val-Régis la Grande, ni à ses amis, ni à ses serviteurs, ni surtout à sa sœur Marguerite.

Car il existait une sœur Marguerite. Il était permis de l'ignorer, vraiment, tant la chère petite faisait peu de bruit dans le monde, tant la sœur aînée paraissait elle-même l'oublier.

Mon Dieu! ce n'était pas que Mlle Aure n'aimât rien autre que sa puissante personnalité. Elle avait bien quelque affection pour cette frêle plante poussée à son ombre et qu'elle annihilait sans le moindre scrupule. Mais « le procès Val-Régis contre Val-Régis » ne lui permettait pas de s'affadir dans d'inutiles sentimentalités.

Marguerite de Val-Régis était née tard, trop tard peut-être pour prendre une place réelle dans la vie de Mlle Aure, qui avait déjà dépassé sa majorité lorsque son vieux père eut l'inspiration, médiocrement heureuse, de se remarier.

L'enfant de cette vieillesse morose perdit ses parents au berceau et ne connut d'autres caresses que les rares attentions de la sœur aînée. Celle-ci avait regardé le second mariage de son père comme une calamité, presque comme une honte. Elle l'eût volontiers dissimulé si elle avait pu, et, du moins, n'en ouvrait jamais la bouche. Elle avait assez connu sa belle-mère, qui était sotte et vaniteuse, pour ne la point regretter. Elle pleura son père, et demeura surprise en face d'une toute petite fillette dont le soin lui incombait.

Elle entendit cette éducation d'une façon singulière. D'abord Marguerite fut envoyée en nourrice loin de là, en pleine Flandre, et y resta de longues années. Puis, lorsqu'elle en fut ramenée, on l'installa avec une institutrice dans un coin du petit château, sous les combles, en la priant de s'y tenir tranquille.

La pauvre enfant, surveillée par une gouvernante craintive, s'y tint si tranquille en effet, que, sans l'heure des repas qui la réunissait périodiquement à Mlle Aure, celle-ci pouvait garder l'illusion d'être la seule Val-Régis de l'univers; car les Val-Régis, branche cadette... cela ne comptait pas.

La bizarre fille admettait difficilement que ce fût bien son sang ardent et rancunier qui coulât dans les veines de cette jeune sœur effacée. Son père, d'ailleurs, elle se l'avouait avec confusion, avait épousé une personne de naissance ordinaire, qui n'avait d'autres

mérites que sa beauté physique. De cette mésalliance était-ce bien une Val-Régis qui pouvait être sortie?...

De ces impressions, il résulta peu à peu, chez Mlle de Val-Régis, « la Grande » l'habitude de ne considérer guère la jeune fille que comme l'objet de sa charitable condescendance qui daignait l'admettre aux bienfaits de sa présence, de sa table et de son toit. Quant à son nom, c'était « Mlle Marguerite, » et rien de plus. Nulle défense n'était intervenue d'aller au-delà; nulle interdiction n'avait été formulée par la redoutable sœur; mais les paysans qui ont une finesse particulière, et les domestiques qui ont un flair merveilleux, avaient bien vite, et d'eux-mêmes, banni de leur langage une appellation qui eût amassé l'orage sur le front olympien de la Junon de Val-Régis.

En revanche, ils adoraient Mlle Marguerite pour sa douceur, sa grâce et sa bonté; aussi, pour sa figure souriante et spirituelle qui semblait porter comme le reflet d'un aimable rayon de soleil. Il fallait être absorbé par les péripéties d'un procès sans pareil pour ne pas le voir.

L'eût-elle vu, Mlle Aure n'en aurait été ni dépitée, ni jalouse. Seulement elle ne le voyait pas.

Un jour, la gouvernante, lasse de passer sa vie sous les combles, se démit de ses fonctions et alla chercher à Saint-Omer une position moins austère.

Mlle Aure, étonnée de cette décision, découvrit du même coup que l'on pouvait s'ennuyer dans les mansardes de Val-Régis et que Marguerite avait quelque chose comme seize ans bien sonnés.

Comment cela se faisait-il, Seigneur!... que les procès ne pussent aboutir, tandis que les petites filles venaient si promptement à bien?

La gouvernante partie, Mlle Aure trouva piquant de garder près d'elle ces beaux seize ans fleuris, non pour en respirer le parfum suave et sauvage à la fois, mais pour en faire une façon de demoiselle de compagnie. Elle l'employa en même temps comme secrétaire et voulut bien l'initier au légendaire conflit des deux branches.

A son extrême surprise, elle trouva la jeune fille plus au courant qu'elle ne le supposait de cette lutte mémorable. Les pièces de la procédure lui semblaient familières, et, comme Mlle Aure se récriait:

— J'ai appris à lire dans ce grimoire, expliqua Marguerite.

Le mot « grimoire » fit froncer le sourcil de la vieille fille.

Pourtant la chose était assez curieuse pour qu'elle en voulût avoir la clef.

Rien n'était plus simple. L'antique bibliothèque de Val-Régis, assez maigre du reste, s'était mangée aux vers dans le grenier. Sur les rayons demeurés vides, Mlle Aure rangeait, depuis l'enfance,

avec un soin pieux, les innombrables liasses de parchemins, jugements, oppositions, plaidoiries, remises, arrêts, pourvois, qui se rattachaient à la fameuse cause. Leur nombre envahissant montait, montait toujours. Peu à peu ce fut le seul bagage littéraire de la maison.

Un jour, la gouvernante avait parlé vaguement de faire venir certains livres de Saint-Omer pour son élève.

— Ah ça, ma chère, s'était écriée la sœur aînée, que voulez-vous donc apprendre à cette enfant, je vous prie? Je n'ai appris qu'une chose, moi, c'est que Val-Régis, qui a le droit, doit avoir la justice. Cela m'a suffi, comme vous voyez, pour faire assez bonne figure dans le monde.

La gouvernante se l'était tenu pour dit et avait cherché dans les liasses de papiers quelque pâture pour son élève. Voilà comment Marguerite s'était plongée dans « le procès Val-Régis contre Val-Régis » et en possédait la longue histoire, tout en s'étonnant qu'on y pût attacher tant de fiévreuse passion.

Cette découverte fit monter la jeune fille de plusieurs degrés dans l'estime de Mlle Aure, ravie de pouvoir confier ses émotions et ses projets à une intelligence capable de les comprendre.

Sous ce rapport, elle n'était pas toujours servie à souhait. Marguerite comprenait bien, mais n'approuvait guère. Son cœur pressentait, sans le dire, que l'existence devait avoir d'autres buts que le but stérile offert à ses jeunes aspirations.

Quand elle le laissait timidement entendre, Mlle Aure s'emportait et haussait les épaules.

— Elle est si peu Val-Régis, cette enfant-là! pensait-elle avec une colère mêlée de commisération.

Malgré ce rapprochement fortuit, l'intimité n'était qu'apparente entre les deux sœurs. La plus âgée protégeait sans aimer beaucoup. La plus jeune était dévouée sans se livrer à son désir d'affection.

Marguerite se rattrapait sur les choses, de ce que lui refusaient les personnes. Elle aimait les plantes, les animaux, le ruisseau de la prairie, les peupliers tremblants, le soleil qui dorait son bien-aimé Val-Régis.

Elle sortait bien peu du petit château, où ne venaient que de rares visiteurs, en sorte que, sans son initiation aux haines humaines, elle eût pu croire que le monde finissait au bout de la prairie.

Le dimanche elle allait entendre la messe à la jolie petite église de Racquinghem, qui s'ouvre au bord de la route comme pour engager le passant au double repos de l'âme et du corps. Le banc sculpté de Mlle de Val-Régis s'appuyait à la chapelle où, sur un vitrail aux

harmonieuses couleurs, se détachaient dans un dessin pur, la Vierge Marie, et près d'elle, l'archange Gabriel. C'étaient les saints patrons des donateurs du vitrail, qui avaient uni leurs noms dans cette peinture religieuse, comme ils unissaient leurs cœurs et leurs bonnes œuvres.

Mlle Aure ne pouvait contempler ce vitrail sans un certain tressaillement douloureux.

Elle aussi, priée par le pasteur de la paroisse de contribuer à l'ornementation de la petite église par le don d'une verrière, avait répondu : « Plus tard. » Elle savait bien, pourtant, que ce « plus tard » ne viendrait pas et qu'elle devrait se résigner à faire quelque autre don.

C'est qu'elle eut voulu pouvoir, comme le couple généreux, qui, du reste, était de ses amis, ne pas placer sainte Aure isolée sur un vitrail. Il eut été plus doux de lui donner un compagnon représentant celui de sa vie, à elle ; tandis qu'elle avait condamné sa vie à se passer de compagnon !

Voilà pourquoi la verrière restait blanche et pourquoi M. le curé gémissait tout bas que sa noble paroissienne n'eût pas voulu se marier.

Lui-même, et dans un but amical où la verrière n'entrait que pour une bien faible part, il avait proposé à Mlle Aure un parti fort honorable sous tous les rapports, âge, fortune et noblesse. Mlle Aure avait poussé un grand soupir, un de ces soupirs qui, sur des lèvres de vieilles filles, valent un roman élégiaque en trois volumes, et s'était écriée avec un regard fier :

— Vous oubliez, monsieur le curé, que je dois mourir comme j'ai vécu, en portant le drapeau de ma race, et signer mon testament comme on a signé pour moi mon acte de baptême : Val-Régis, et rien que Val-Régis.

Mlle Aure occupait le banc magistralement. Sa taille majestueuse en emplissait les profondeurs, dominant les fidèles et excitant l'admiration des paysannes endimanchées. Près d'elle, et comme perdue dans son ombre, se dissimulait Marguerite, simple et blanche comme son nom. Elle n'avait ni la prétention de remplir jamais la verrière, ni même la pensée que quelque mortel, digne d'y mettre son patron, pût abaisser ses yeux sur elle. Non, pareil honneur ne lui semblait point destiné à une pauvre fille de dix-sept ans, absorbée, réduite à néant par une sœur aînée telle que la superbe Val-Régis la Grande !

Elle n'éprouvait ni déception, ni ressentiment de cet état de choses. Cela lui paraissait une conséquence toute naturelle de l'espèce de fatalité qui l'avait fait naître vingt-trois ans après Mlle Aure, d'un père âgé, mort au lendemain de sa naissance, et

d'une mère inférieure de rang et de fortune, à la position que son court mariage lui avait créée. Aussi ne s'étonnait-elle point d'être traitée comme une sorte d'étrangère dans le milieu où elle passait inaperçue. Val-Régis seul lui faisait fête : maison, champs et fleurs; et, en retour, elle donnait le meilleur de son âme, naïvement expansive et tendre, à ces muets témoins de sa pâle existence.

Un jour que Marguerite, un ouvrage de couture à la main, s'était assise au bout de la prairie, dans l'ombre grêle que projetaient les peupliers, elle entendit un léger bruit de pas sur les cailloux qui bordaient le ruisseau. Elle leva la tête avec surprise, car ce n'était point l'heure de rentrer du pacage; et, en effet, elle ne vit ni Martin le vacher, ni Léonie la bergère, poussant les grands bœufs, comme d'habitude; mais un étranger, d'une soixantaine d'années, dont la figure un peu hâlée s'encadrait dans d'épais favoris grisonnants. Les yeux étaient vifs, le front haut, la physionomie ouverte et engageante, la main robuste sous le gant. Il suivait avec précaution le bord de l'eau, mais ses pieds trébuchaient un peu sur les pierres coupantes ou la mousse trompeuse, et pour éviter une fâcheuse immersion, il se décida vivement à prendre pied sur la prairie même, à quelques pas de la jeune fille qui le regardait avec étonnement.

Un étranger était, en effet, chose si rare à Racquinghem, qu'il était bien permis de le considérer un peu comme un événement.

Marguerite trouva que « l'événement » avait l'air distingué, l'apparence affable et la tenue correcte. Il n'y avait rien en lui qui rappelât le gentilhomme campagnard, type le plus répandu dans son entourage.

De son côté « l'événement » s'arrêta devant Marguerite non sans quelque embarras. Il était clair, même pour les yeux inexpérimentés de la jeune fille, que ce promeneur insolite n'avait pas choisi l'incommode sentier du ruisseau, où ne passaient guère que les meneurs de troupeaux, sans avoir un motif particulier. Ce n'était évidemment ni la rêverie, ni le charme du chemin qui avaient pu guider ses pas. Quelle pensée l'avait donc conduit?

L'étranger prit galamment son parti, et, saluant avec une grâce parfaite, il pria Marguerite de bien vouloir lui apprendre le lieu où il se trouvait.

— Vous êtes à Val-Régis, Monsieur, répondit-elle en se levant pour rendre le salut.

D'un geste courtois, il l'invita à se rasseoir.

Ce nom de Val-Régis n'avait paru ni le surprendre, ni l'émou-

voir. A peine une légère nuance d'intérêt marqua-t-elle sa nouvelle interrogation :

— Val-Régis?... Est-ce une châtellenie importante, Mademoiselle ?

Marguerite étendit la main vers le petit château moderne, dont la blancheur tranchait sur la crudité de la prairie, et l'arrondit en indication circulaire.

— Voilà toute la propriété, dit-elle simplement.

Puis, comme le questionneur promenait un œil calme sur le petit domaine, elle ajouta d'un ton plus sec :

— Elle n'est point à vendre.

Il rougit avec une impressionnabilité de sensation et d'épiderme qu'on n'eût point attendu d'un homme de cet âge.

— Vous avez raison, Mademoiselle, reprit-il gravement, de me rappeller à la discrétion qu'un sentiment personnel m'entraînait à oublier.

— Oh! monsieur... balbutia la pauvre petite, toute confuse de s'être permis de donner une leçon de convenance à un Monsieur qui avait si bon air.

Celui-ci paraissait hésitant, comme si, prêt de prendre congé, il regrettait de n'avoir pas mieux tiré parti de sa gracieuse rencontre.

Marguerite, qui ne pouvait se défendre de l'observer, devina tout de suite qu'il ne s'en irait pas ainsi.

Elle ne se trompait pas. Il revint vers elle, et souriant tout à coup :

— Mademoiselle, veuillez pardonner à ma maladresse : j'ai le désir d'obtenir quelques renseignements sur Val-Régis, et au lieu de prier votre bonne grâce de me les donner, je prends un misérable chemin de traverse...

— Est-ce que cela serait dans vos habitudes? hasarda gaiement Marguerite en montrant le ruisseau d'un doigt malicieux.

Il se mit à rire de bon cœur.

— Je crains bien d'avoir pris un vrai bain de pieds dans ce ruisseau, mais je n'ai pas aperçu d'autre chemin en venant de l'auberge du village, où j'ai déjeuné...

— Si vous venez de chez maître Bourelong, l'aubergiste, que ne l'avez-vous questionné sur Val-Régis? Il en a longtemps été le serviteur.

— Je l'ignorais... D'ailleurs cet homme n'était pas seul et, à première vue du moins, ne m'aurait pas inspiré toute la confiance que me donne votre gracieuse bonté.

— Eh bien, Monsieur, que désirez-vous savoir? dit Marguerite,

assez mise à l'aise par ce ton de bonne compagnie. Peut-être puis-je vous satisfaire, puisque je suis Mademoiselle de Val-Régis.

Dans son ingénuité, Marguerite eut éprouvé quelque scrupule à laisser ignorer son nom, le nom sur lequel les interrogations pouvaient porter, à celui qui s'apprêtait à les faire.

L'effet de sa déclaration fut prodigieux.

— Mademoiselle de Val-Régis !.. répéta l'étranger avec un mouvement de stupéfaction. Vous avez dit? ai-je bien compris ?.. Mademoiselle de Val-Régis?

— Parfaitement, Monsieur.

— Mais je ne puis comprendre..., c'est impossible!...

— Votre étonnement n'est peut-être pas extrêmement flatteur pour moi, Monsieur, dit-elle avec un sourire; toutefois, je suis habituée à compter pour si peu de chose !... ajouta-t-elle sans amertume.

— Peu de chose, vous, Mademoiselle ?... Une Val-Régis !... car vous êtes Val-Régis ?.. Mes oreilles ne me trompent pas?

— Non, Monsieur, vos oreilles entendent juste. Je suis sœur de Mlle de Val-Régis.... Val-Régis la Grande! comme on l'appelle dans le pays.

— Je sais... je sais... fit l'étranger tout rêveur.

— Vous savez ?... Vous disiez ne pas savoir ?...

— Pardonnez; je sais, je crois,... tout, ou à peu près tout ce qui concerne Mlle Aure; mais jamais... jamais, Mademoiselle, je n'avais soupçonné votre existence...

— Cela ne me surprend pas, fit-elle avec un geste simple et résigné.

— Oh!.. cela tient sans doute à mon éloignement de la France, car si j'y étais demeuré...

Et il la regardait avec une expression sympathique où se mêlaient des sentiments divers.

Jusque-là, Marguerite avait cédé à la candeur de sa nature; il y avait dans les yeux francs et la physionomie loyale de cet homme, quelque chose qui attirait la confiance; mais qui était-il, où prenait-il le droit de s'intéresser si vite et si fort à des affaires qu'il ignorait moins d'une heure avant?

— Monsieur, dit-elle en se levant avec une dignité simple, ma sœur a sans doute raison de prétendre que je suis une enfant... je viens d'en montrer la légèreté en causant ainsi avec un inconnu...

— Un inconnu!... mais, Mademoiselle, nul moins que moi n'est un inconnu pour votre famille!

— Vous connaissez ma famille, Monsieur? demanda-t-elle stupéfaite.

— Certes, Mademoiselle... j'ai les meilleures raisons pour cela.

— Alors, Monsieur, fit-elle avec un geste charmant où se retrouvait le sang des Val-Régis ; votre présence sera plus convenable au château que sur la prairie, je rentre et j'aurai l'honneur de vous présenter à ma sœur...

Cette proposition, malgré sa grâce indiscutable, eut le don de déconcerter l'inconnu.

Il répondit avec trouble :

— Au château !.. non... non, mademoiselle, je ne puis accepter l'honneur que vous voulez bien me faire... Plus tard, peut-être... En ce moment, je ne le puis...

— Ce serait pourtant plus naturel que de rester davantage à ce soleil ardent, fit-elle un peu embarrassée.

L'étranger, qui était resté debout jusque-là, le chapeau à la main, sous les rayons directs d'un soleil de juillet, parut s'en apercevoir pour la première fois et passa la main sur son front inondé de sueur.

— J'ai bravé jadis la température des tropiques, dit-il... mais j'arrive des pays froids et... en effet, la chaleur est aujourd'hui bien accablante !...

Marguerite salua et, d'un pas léger, remonta la prairie, le long des massifs de saules et de jeunes trembles, qui faisaient flotter autour d'eux une ombre mouvante.

L'étranger, d'un œil où l'intérêt se mêlait au respect, la suivit dans sa marche rapide et souple. On eût dit, à la voir s'éloigner dans le cadre vert où se mouvait sa robe blanche, le vol gracieux d'un papillon, ou le sautillement d'un oiseau.

Quand elle eut disparu derrière une corbeille de rosiers géants, qui s'épanouissait en face du château, l'étranger eut un mot qui parut s'échapper involontairement de ses lèvres :

— C'est une vision !

Il attendit quelques secondes encore, peut-être avec l'espoir de voir reparaître la séduisante image ; mais rien ne reparut. Dans la prairie embrasée, il se faisait le grand silence des midis brûlants.

L'étranger, qui ne connaissait point d'autre chemin que celui du ruisseau pour sortir du domaine, se remit à en longer les bords avec précaution. Il ne s'éloigna pas, toutefois, sans donner un dernier regard au peuplier sous lequel Marguerite lui était apparue, l'aiguille inactive dans la main et les yeux candides et purs...

— Si j'avais trente ans de moins !... murmura-t-il avec un léger sourire, qui s'attrista subitement en passant sur ses traits expressifs.

Il haussa les épaules et se planta bien en face du ruisseau, assez large et très-limpide en cet endroit. Cette façon de miroir lui ren-

voya nettement l'image agréable et sympathique d'un homme mûr, dont l'air bienveillant inspirait la confiance, mais dont la barbe grisonnante appelait le respect.

Il demeura pensif, fit quelques pas, puis s'arrêtant brusquement comme sous l'impression d'une idée subite :

— Eh bien!... et Edmond?

Alors, avec une étonnante mobilité d'impressions, et comme tout rempli de pensées nouvelles et souriantes, il se mit à arpenter le sentier plein d'eau à grands pas, coupés d'arrêts sans motifs, et reprit sa route avec l'entrain d'un marcheur qui aspire à toucher un but tout proche.

Le vacher Martin, qui l'aperçut du pâturage, dit à son compagnon en lui désignant l'inconnu :

— Vois donc ce monsieur là-bas?... comme il gesticule et comme il se démène!...

Et vraiment, soit chaleur, soit fatigue, il s'en allait d'un pas incorrect et bizarre rejoindre la grande route, toute embrasée de soleil et grise d'impalpable poussière.

Là, s'élevait l'auberge de Bourelong, le plus honnête hôtelier du monde, et peut-être aussi le plus borné. Bourelong avait servi, le matin même, à déjeuner à un monsieur inconnu, qui n'était l'hôte d'aucun propriétaire du pays, chose singulière!... à un monsieur élégamment vêtu et qui n'avait pas de bagages! à un monsieur doué d'un fort bel appétit, qui était sorti sans régler sa note, en disant : « Je reviendrai tout à l'heure. »

Il ne revenait pas. S'il allait ne pas revenir?

Le digne homme communiquait son inquiétude croissante à sa moitié, plus intelligente; elle était en train de lui prouver qu'il était un peureux, et que les messieurs bien mis, débarqués à quelque ville voisine, et venus pour se promener dans le pays, n'étaient pas dans l'usage de frustrer un pauvre aubergiste du prix de son repas, quand l'inconnu parut sur le seuil.

— Je te disais bien que tu étais un imbécile! conclut aussitôt Mme Bourelong.

— Avez-vous une chambre? demanda le promeneur.

Une chambre?... On mangeait quelquefois, mais on ne couchait guère à Racquinghem. Toutefois, Louise Bourelong, que rien n'embarrassait, répondit, malgré les regards épouvantés de son mari, qu'elle en avait une.

— Vous y mettrez de l'encre et du papier : j'ai à écrire.

L'hôtelière, preste comme à quinze ans, quoiqu'elle en eût plus de quarante, gravissait déjà l'escalier. En un tour de main — c'était la femme des aménagements rapides — elle eut mis des draps blancs

au lit, secoué les rideaux, essuyé les meubles et fait la toilette sommaire de sa propre chambre.

— L'appartement de Monsieur est prêt ! cria-t-elle en se penchant sur l'escalier.

Quoique Bourelong eût été longtemps le serviteur de Val-Régis, il s'ébahissait toujours des belles manières de sa femme, dont sa rusticité chronique n'approchait pas.

L'étranger s'était arrêté dans la salle basse, assez fraîche, et semblait éprouver de cette ombre quelque soulagement.

— Vous avez bien chaud, Monsieur. Voulez-vous prendre quelque rafraîchissement ? dit Bourelong avec obséquiosité.

— Non, merci ; je suis un peu souffrant. Ce grand soleil... j'avais déjà la tête lourde... et puis la transition... En Norwége, d'où j'arrive... c'est à peine si la glace fond.

Il parlait avec une certaine difficulté. Son teint fortement coloré se marbrait de plaques violettes.

— De l'encre ! fit-il en se dirigeant vers l'escalier.

Il eut quelque peine à le monter. C'était un perfectionnement sur l'échelle de meunier que cet escalier, mais un voyageur qui revient de Norwége doit en avoir grimpé bien d'autres, ne fût-ce que celui d'un navire.

A peine assis dans la chambre, il renvoya son hôte, se reposa un instant, puis attira devant lui un paquet d'enveloppes rousses, et un cahier de papier vulgaire, un verre plein d'encre et une plume embourbée. Péniblement, il traça d'abord une adresse sur l'enveloppe :

« *Monsieur Krémelonnec*,

« *Notaire*,

« *Plougastel.* »

Puis, après avoir rassemblé ses pensées, il commença sa lettre d'une main alourdie :

« Vous savez quel était mon projet, mon cher Krémelonnec, en
« touchant à Boulogne. Voir, sans être vu, cette célèbre Val-Régis,
« cette Val-Régis la Grande... dont les paperasseries ont émaillé ma
« carrière de tant de procédures et d'ennuis.... Eh bien !....
« je me sens un peu malade et ne puis pas écrire longuement...
« En deux mots, j'ai vu Mlle de Val-Régis !... O ! mon cher
« ami !... si j'étais poëte !... Une idée bizarre m'est venue... une
« idée qui concilierait tout... Pour cela, je reste à Racquinghem...

« Envoyez moi Edmond... je l'attendrai... Il doit être arrivé des
« colonies... Qu'il vienne... »

Ici l'inconnu s'arrêta; la plume avait fléchi entre ses doigts, qui lui semblaient de plomb.

La tête lui faisait mal. Il la pencha pour se relire, et lentement la releva : les lettres lui parurent doubles et rougeâtres. Il regarda autour de lui, et s'étonna de voir tout rouges les grands rideaux baissés qu'il avait cru blancs.

— C'est le soleil! bégaya-t-il.

Par un mouvement machinal, il desserra sa cravate, mettant à l'air un cou robuste et court et le haut d'une poitrine hâlée.

Il essaya de nouveau d'écrire; mais la plume tremblait de plus en plus dans sa main. Sa respiration était brève, ses yeux troubles.

« Enfin, je veux mettre un terme au différent... lamentable,... qui,
« depuis plus d'un siècle divise les deux branches de la famille... Il
« faut que la branche aînée... renonce au titre... aux armes... il
« faut que la branche cadette cesse... de lui disputer... l'héritage...
« du marquis de La Tour-Ovise... notre grand-oncle... resté sous
« sequestre depuis... tant d'années!... je veux qu'Edmond vienne...
« vienne vite... et que tout procès... soit anéanti... par... par son
« mariage avec mademoiselle... de Val-Régis..., je veux... »

Mais la plume s'incrusta pour ainsi dire dans le papier, frappée brusquement par la tête de l'infortuné, qui s'abattit sur elle comme une masse.

Le verre qui servait d'encrier roula sur la table, en projetant son contenu sur la lettre inachevée, et tomba sur le plancher avec un bruit sourd.

A travers le plafond mince, cette chute eut un écho dans le bas.

— Le Monsieur casse ton mobilier! dit Bourelong à sa femme.

Celle-ci dressa l'oreille.

— Il a l'air malade, le Monsieur... Faudrait voir ce qu'il jette par terre comme cela.

Elle était déjà debout, inquiète plus que son mari, mais d'une autre manière.

— J'ai vu mon oncle Pierre, le jour de son attaque, dit-elle en baissant la voix, il était rouge aussi... la langue épaisse... j'ai peur qu'il n'arrive quelque chose...

— Monte, ordonna Bourelong.

La femme escalada l'escalier et vint doucement frapper à la porte, bien doucement, car enfin, ça pouvait être indiscret.

On ne répondit pas. Elle appela, de sa voix la plus engageante :

— Monsieur... Monsieur... n'auriez-vous besoin de rien?

Le silence le plus profond régnait à l'intérieur.

Alors, prise de peur tout à fait en se souvenant de l'oncle Pierre la brave femme ouvrit la porte toute grande et fit un cri.

L'étranger n'avait pas l'attitude abandonnée du sommeil, mais l'aspect foudroyé de la mort.

Elle courut à lui, releva la tête tombée en criant toujours :

— Bourelong!... Bourelong!...

Les yeux étaient renversés, fixes; la bouche ouverte, tordue. Il en sortait quelques sons inarticulés.

— Bourelong! dépêche... dépêche!...

Il montait, le pauvre Bourelong, tout ému; ses jambes ne le portaient qu'à peine.

— Allons, allons, aide-moi!... sur le lit, tout de suite... Là... défais son habit... je vais chercher le curé, je ne veux pas laisser un chrétien s'en aller comme cela de ce monde...

— Et le médecin?

— Envoie Jean à Aire, à cheval... et au galop. Mais je vais toujours chercher le curé.

Depuis qu'elle avait vu l'oncle Pierre, Mme Bourelong s'était fait une conviction sur les épanchements cérébraux, et cette conviction laissait peu de place à l'espérance. Quoi qu'il en soit, confiant à son mari la garde du mourant, elle envoya chercher le médecin d'Aire et courut elle-même à perdre haleine au presbytère.

M. le curé, qui n'était installé que depuis moins d'une semaine et n'avait pas encore eu l'occasion de montrer son bon vouloir évangélique à sa nouvelle paroisse, saisit avec empressement son chapeau, sa canne, — car il était vieux et souffreteux — et suivit de toute la vitesse de ses jambes l'excellente aubergiste.

Ils trouvèrent le malade dans le même état comateux et Bourelong dans la douleur la plus vive.

— Un mort dans mon auberge! sanglota-t-il à l'oreille de sa femme, quel malheur!... Ça porte coup à une maison ces choses-là!... et de plusieurs dimanches on n'y viendra plus boire!...

— Tu es donc encore mieux qu'un sot? grommela-t-elle en le repoussant avec colère; tu deviens donc méchant homme à cette heure?...

Comme beaucoup d'ecclésiastiques, dont la carrière se passe aux champs, le curé de Racquinghem avait quelques notions de médecine. Un examen sommaire de l'état du malade lui permit de pronostiquer avec tristesse un sinistre dénouement.

— Pensons à l'âme! dit-il, après avoir piqué le bras de l'étranger dont le sang ne sortit qu'avec une dangereuse lenteur.

Alors, dans le silence de cette chambre funèbre, sous le seul regard de Dieu prêt à rappeler à lui une de ses créatures, commença le colloque suprême entre le prêtre et le mourant.

Colloque heurté, brisé... obscur... où la volonté du cœur chrétien suppléait à la faiblesse de l'intelligence aux trois quarts éteinte, où l'expérience de l'un suppléait à l'impuissance de l'autre, où la charité du prêtre aplanissait au malade la route de l'éternité.

Tous deux s'entendaient..., le signe venait en aide à la parole envolée déjà, et une légère pression de mains répondait comme un aveu à l'interrogation faite.

Quelques instants après, le respectable curé de Racquinghem ouvrit la porte, appela les hôtes et leur dit d'une voix grave :

— Prions pour lui!

— Que la vie est peu de chose! gémit Mme Bourelong, qui joignait beaucoup de cœur à une certaine intelligence.

— La vie!... ne put se défendre de répondre le curé; la vie, ma fille, se réduit à ceci : souffrir, être prêt.

Et, plein de compassion pieuse, pour le cas où celui qui dormait là pour jamais, n'eût pas assez songé à « être prêt, » il se mit en prières au pied du lit.

La brave femme l'imita.

Bourelong alla pleurer dehors, un peu sur le malheureux mort, beaucoup sur son auberge en deuil.

Ce ne fut qu'assez longtemps après que le prêtre, se relevant, eut la pensée de demander comment se nommait l'étranger. L'hôtelier et sa femme se regardèrent : ils ne savaient pas.

— Voyons ses papiers, dit Monsieur le curé.

Les papiers étaient peu nombreux. Evidemment le voyageur avait dû les laisser ailleurs avec sa valise. Un journal parisien de la veille, une note d'hôtel sans en-tête, sans indication de lieu, ni d'autre signature qu'un griffonnage illisible sur l'acquit, et une liasse de billets de banque d'une valeur de quinze cents francs remplissaient seuls la poche droite de la redingote.

Le portefeuille renfermait plusieurs billets de mille francs; le porte-monnaie était garni de quelques pièces blanches.

Un flacon de sels anglais, qui eût prouvé au besoin l'état de souffrance et d'étourdissement dont était menacé l'inconnu, un couteau d'ivoire finement travaillé et des gants se trouvaient dans les autres poches des vêtements.

C'était tout.

Rien n'établissait l'identité.

— Il écrivait quand il a été frappé d'apoplexie, dit la femme.

On courut à la table. Sous les maculatures d'encre, la lettre commencée restait parfaitement lisible. Les aubergistes qui, ni l'un ni l'autre, ne savaient lire, la passèrent au curé.

Celui-ci crut pouvoir se permettre de la parcourir et demeura frappé de deux choses, d'abord de l'absence de signature, qui était une fatalité, ensuite du nom qui s'y trouvait indiqué et qui pouvait être un indice : celui des Val-Régis.

Quoiqu'il n'habitât la paroisse que depuis quelques jours, il savait compter parmi ses ouailles la célèbre Mlle de Val-Régis.

Et d'ailleurs tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais ne connaissaient-ils pas, dès l'enfance, la légende du procès « Val-Régis contre Val-Régis ? »

— La lettre avait son adresse toute faite, dit Bourelong, dont l'inquiétude et la désolation allaient croissant.

Monsieur le curé prit vivement l'enveloppe et y lut le nom de « M. Krémelonnec, notaire à Plougastel. »

Son visage s'éclaircit aussitôt.

— Voilà, dit-il, un point de repère excellent. Je vais jeter cette lettre à la poste, et, pendant que de votre côté vous vous informerez si personne du pays ne connaît cet infortuné, j'irai jusqu'à Saint-Omer, pour envoyer une dépêche télégraphique à ce M. Krémelonnec.

La sagesse indiscutable de ce projet le fit approuver vivement par l'aubergiste, qui se mit en devoir de commencer immédiatement son enquête dans le village, pendant que sa femme gardait le pauvre mort et que l'abbé Vitel partait pour Saint-Omer.

Quand l'abbé y arriva, quelques heures après, il avait eu le temps de composer sa future dépêche, et, plus il approchait du moment de la déposer au bureau, plus il lui semblait difficile de la formuler clairement. Comment, en effet, demander en style télégraphique à un notaire des renseignements sur un défunt inconnu, échoué dans un village, à plusieurs centaines de lieues du destinataire de la dépêche ?

Peut-être fallait-il transcrire la lettre commencée ? Malgré la longueur du procédé, l'abbé y aurait bien recouru, mais, dans son zèle, il avait déjà mis cette lettre à la poste. Pourtant, il se souvenait assez du sens général pour en faire une analyse suffisante. Sa longue dépêche fut donc ainsi conçue :

« Monsieur Krémelonnec, notaire, Plougastel.

« Prière envoyer renseignements pour identité, ordres pour inhu-

« mation, pour défunt inconnu décédé ce jour à Racquinghem « (Pas-de-Calais), pas de papiers. Lettre inachevée, non signée, « envoyée par poste à M. Krémelonnec, parle de procès, d'héritage « contesté, de Mlle de Val-Régis et d'un M. Edmond. Réponse « immédiate, urgence.

« VITEL, *desservant.* »

Cette dépêche partie, le curé de Racquinghem se sentit soulagé, une solution lui semblant certaine et prochaine.

Il se souvint alors qu'il n'avait fait qu'une collation légère le matin, et alla prendre un modeste repas chez un de ses confrères, qui lui offrit l'hospitalité jusqu'à l'arrivée de la réponse. Elle se fit longuement attendre, cette réponse tant désirée! La soirée était fort avancée déjà, quand le digne prêtre, qui se présentait pour la vingtième fois au bureau télégraphique, fut mis en possession d'une dépêche à son adresse, ainsi conçue :

« M. Krémelonnec absent, premier clerc aller faire inventaire « loin, pas comprendre dépêche.

« Yves KODOET, *expéditionnaire.* »

La consternation de l'abbé Vitel fut indicible. Il ne lui restait qu'une espérance pour ce jour-là, c'est que Bourelong eût découvert quelque chose. Evidemment il faudrait agir dans les ténèbres jusqu'au retour du premier clerc, ou même jusqu'à la réception de la lettre par le notaire lui-même.

Le dernier train partant de Saint-Omer sifflait en ce moment; l'abbé s'y jeta et fut déposé, en pleine nuit, à plusieurs kilomètres de son village. Il les franchit courageusement, quoique d'un pied affaibli par l'âge, et, comme en ces paisibles campagnes, nulle mauvaise rencontre n'était à craindre, il atteignit sans encombre son presbytère, où la vieille Jeannette se mourait d'inquiétude en ne le voyant pas revenir.

Au matin, sa messe dite, avec une pieuse et touchante intention pour le pauvre mort, il se hâta vers l'auberge où la désolation de Bourelong prenait des proportions fantastiques.

Il avait placé des cierges toute la nuit devant la couche funèbre. Sa femme y avait veillé. La maison se ressentait de cette préoccupation générale, et, pour comble de malheur, les curieux eux-mêmes, les curieux accourus pour savoir des nouvelles et voir le mort inconnu, se retiraient sans oser se faire servir le moindre verre de bière!

Du concours des curieux n'était pas résulté le moindre renseigne-

ment. L'étranger avait été seulement aperçu par quelques paysans se promenant à travers prés, l'air tranquille, les mains vides et le monocle à l'œil. Une bergère, à qui il avait demandé la route de Val-Régis, lui avait montré du doigt le petit château.

— Et faut-il absolument l'aborder de front? Ne peut-on en faire le tour? avait-il demandé.

La première partie de cette question avait fait ouvrir des yeux bêtes à la bergère illettrée, qui ne se fût jamais imaginé qu'un château put avoir un front. Elle comprit mieux la seconde partie de cette phrase énigmatique et désigna le ruisseau comme limite naturelle de la petite propriété.

De loin, elle avait distingué l'inconnu s'engageant de pierre en pierre sur le sentier de pâtre qui longeait le ruisseau, puis, à un léger pli de terrain, elle l'avait perdu de vue.

C'était tout, et c'était bien peu de chose. Cela prouvait cependant que cet homme avait le désir de n'être point reconnu du domaine. Ne l'avouait-il pas, d'ailleurs, fort nettement dans cette lettre que Monsieur le curé seul avait lue? Combien il regrettait, maintenant, de n'en avoir pas gardé copie!... Pourtant, la lucidité de sa mémoire la reconstruisit assez bien pour le décider à une démarche qui lui coûtait un peu, qui lui apparaissait de plus en plus comme nécessaire. Il se dirigea donc vers Val-Régis, non sans appréhender le premier choc de cette nature âpre, volontaire et bizarre qu'on lui avait déjà dépeinte.

— Mademoiselle Aure de Val-Régis? demanda-t-il au cocher-valet de chambre-jardinier, qui avait remplacé Bourelong dans ces fonctions multiples.

— Que Monsieur le curé veuille bien entrer, je vais aller prévenir Mademoiselle, répondit le domestique avec une désinvolture respectueuse et assurée qui trahissait, plus que chez son prédécesseur, le contact de la grande ville.

Introduit dans un salon jaune, qui avait été fort beau lors du mariage de M. Val-Régis père, l'abbé Vitel ne perdit que quelques minutes à en contempler l'ameublement sévère, du style sec et prétentieux de l'Empire.

M[lle] Aure entra presque aussitôt.

La seule façon dont elle inclina sa tête hautaine devant l'humble prêtre témoigna éloquemment de son respect envers les ministres d'une religion dont elle s'honorait d'être la fidèle servante.

Elle attendait, du reste, cette visite, non point pour le motif rée qui la causait, mais parce que, arrivé depuis quelques jours, le pasteur ne pouvait tarder beaucoup à entrer en relations avec la plus importante de ses brebis.

En s'excusant de l'heure encore matinale de sa visite, l'abbé Vitel se hâta de la dégager de l'apparence purement sociale et courtoise qu'elle pouvait avoir, pour lui restituer son véritable caractère.

— Aujourd'hui, Mademoiselle, dit-il à la vieille fille assez intriguée de son air mystérieux, je ne me permets même pas de vous présenter des hommages de nouvel arrivé, la présence d'esprit me ferait défaut, sans doute, pour y apporter toute la convenance nécessaire. Je viens, sous l'empire d'une vive préoccupation, vous prier seulement de vouloir bien m'aider dans une difficile enquête?

— Une enquête?... moi, Monsieur le curé?

— Oui, Mademoiselle, vous êtes mon grand espoir pour la mener à bien.

— De quoi s'agit-il donc?

— Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler du décès subit...

— Ah! oui!.. un étranger... j'ai entendu les domestiques en dire quelques mots.

— C'est le gros événement du village, car ce décès offre une particularité bien douloureuse.

— Tous les accidents de cette nature sont pénibles, Monsieur le curé... Je suis très-impressionnable, et vous m'obligeriez en ne prolongeant pas...

— Pardonnez-moi d'insister, Mademoiselle; il le faut absolument.

— Comment, il le faut?

— Oui, vous êtes mêlée... oh! je ne sais comment l'expliquer... à cette triste affaire... et je vous supplie de nous éclairer.

— Moi! Mêlée à cette affaire!... à cette mort?... mais, où donc avez-vous pris cela, Monsieur le curé?

— Dans une lettre commencée et que l'apoplexie n'a pas laissé au malheureux le temps d'achever.

— Une lettre... écrite à moi?

— Pas à vous, Mademoiselle; mais où il était question de vous.

— Eh bien?... Ne saurait-il être question de moi quelque part sans que j'en sois compromise?... Il me semble que le nom de Val-Régis possède assez de notoriété.

— Oui, certes!...

— Alors que peut signifier sa mention sous la plume d'un inconnu?

— C'est justement, Mademoiselle, parce que cet homme évidemment riche, bien né, de parfaite éducation, est venu mourir ici sans

laisser ni passe-port, ni cartes, ni aucun papier... de nature à établir son identité, que nous nous accrochons au seul indice laissé entre nos mains.

— Et cet indice?

— Cet homme désirait vous connaître — il l'écrit à un ami — il désirait n'être point vu par vous; son premier vœu paraît avoir été exaucé...; mais il en émet un second... : seul, j'ai lu ce second vœu, Mademoiselle.

— Un second? lequel, s'il vous plaît? fit Mlle Aure, le corps droit et les lèvres dédaigneuses, comme une personne désagréablement impressionnée de ce début.

— Celui d'un mariage?

— Vous dites?... d'un mariage!

— Oui, Mademoiselle... c'est très-lisible, quoique horriblement tremblé.

— Enfin d'un mariage, pour qui?... avec qui?... entre qui?...

Il y avait un tel éclair dans les yeux de Mlle Aure que le digne curé eut besoin de quelque courage pour articuler la conclusion.

— Entre Mademoiselle de Val-Régis — c'est la lettre qui parle — et un Monsieur... Edmond...

— Mademoiselle de Val-Régis!... éclata la vieille fille en levant les mains au ciel. Il s'est trouvé un insolent assez osé pour prononcer... que dis-je?... pour écrire semblable chose?... Pour accoler mon nom à celui... Comment avez-vous dit, Monsieur le curé?... quel personnage avez-vous désigné?

— Monsieur Edmond, dit doucement le prêtre.

— Edmond?... quel Edmond?... Edmond! de quoi?... je ne connais au monde aucun Edmond...

— Hélas! soupira le pauvre abbé, qui craignait de voir s'envoler son dernier espoir.

— Et quand j'en connaîtrais, Monsieur le curé?... Est-il supposable qu'une Val-Régis pût supporter l'impertinente fatuité du premier venu?...

— Mademoiselle, cet homme est mort.

— Je ne pardonnerai jamais une outrecuidance de cette nature!

— Il est au-dessus du pardon humain, Mademoiselle. Il en sollicite, en ce moment, un autre bien plus redoutable! dit l'abbé d'une voix grave.

Mlle Aure, trop emportée par la violence de ses impressions, eut quelque peine à rentrer dans la réalité brutale et désolée de la situation.

— Voyons, voyons, reprit-elle en aspirant les effluves réconfortantes d'un flacon de sels anglais... je m'y perds... je ne comprends

plus rien à tout ceci. Veuillez me redire votre aventure, Monsieur le curé, une femme plus forte que votre servante en serait abasourdie.

Avec une grande patience, sans se laisser rebuter par la fréquence des interruptions ni les éclats d'une indignation sans pareille, l'abbé Vitel recommença son récit, en le rendant aussi clair que possible, insistant sur l'embarras où se trouvaient Bourelong, le maire absent, l'adjoint peu lettré et le curé lui-même en face du cadavre inconnu, que l'élévation de la température ne permettrait peut-être pas de conserver jusqu'à l'arrivée des renseignements demandés.

Il répéta tout ce dont il se souvenait de la fameuse lettre inachevée, envoyée trop vite, dans un premier mouvement irréfléchi, qui pouvait, toutefois encore, amener de bons résultats.

M[lle] Aure, épuisée d'exclamations et de dénégations furieuses, attendit à peine la fin de ce récit douloureux pour déclarer que tout cela devait être l'œuvre d'un fou ou d'un mystificateur.

— Pourtant, Mademoiselle, il est question des deux branches... des deux branches, entendez-vous bien?

— Si j'entends?... C'est ce qui m'exaspère le plus, c'est qu'on ose toucher à cette question brûlante, qui est ma chose, à moi... qui est mon passé et mon avenir... qui est ma raison de vivre : le procès Val-Régis contre Val-Régis enfin!

— Il est certain qu'il y est fait allusion, dans cette lettre, d'une manière formelle.

— Je dénie ce droit à qui que ce soit au monde.

— Pourtant... votre adversaire...

— Eh! Monsieur!... mon adversaire, qui ne s'appelle pas Edmond, mais Hercule, voyage dans les Indes... au Japon... au Chili... que sais-je?... Il est si loin... et s'occupe si peu de cette affaire... ou du moins s'en occupe si peu par lui-même... que la Cour, lasse de tant de remises, va prochainement, cette semaine je crois, rendre un arrêt par défaut.

L'abbé s'inclina. Il sentait que tout raisonnement devait fatalement échouer contre cette idée fixe, colossale, unique.

— Ne pourriez-vous venir au moins jusqu'à l'auberge? supplia-t-il.

Elle se leva d'un bond.

— A l'auberge!... Pour voir ce mort, peut-être? Y pensez-vous, Monsieur?...

— Mais, Mademoiselle... si vous reconnaissiez ce malheureux?...

— Le reconnaître? Comment reconnaîtrais-je un coureur de grands chemins?... un inventeur de contes à dormir debout?... Un mystificateur ou un impudent qui touche au nom de Val-Régis?... N'en parlons plus, Monsieur le curé.

— Vous me renvoyez ainsi, désespéré, mademoiselle?

— Je ne puis rien, en vérité, pour votre aventurier, que lui faire, d'un cœur chrétien, l'aumône d'un *De Profundis*.

L'abbé Vitel prit silencieusement congé, jugeant inutile de heurter davantage sa dignité et sa charité contre ce roc orgueilleux.

Mlle Aure le reconduisit jusqu'à la porte avec toutes les formes d'un respect extérieur qui s'alliait à toutes les résistances intérieures.

A peine seul sur la route, le curé s'entendit appeler par une douce voix :

— Monsieur le curé?... voulez-vous m'attendre une demiminute?

D'où venait la voix? D'une fenêtre élevée de quelques pieds dans le tourillon du pigeonnier, où s'encadrait, entre des branches de vigne folle, le frais et pur visage de Marguerite.

L'abbé Vitel fit mieux que répondre, il s'arrêta.

La porte du petit château se rouvrit sans bruit et Marguerite, bientôt à ses côtés, le salua de son beau sourire franc, nuancé d'une vraie tristesse.

Il l'avait aperçue à la messe, le dimanche précédent, quêtant pour les pauvres de la paroisse, et s'était dit que, secourus par cette angélique enfant, ils le seraient deux fois, pour le corps et pour l'âme.

— Je voudrais bien aller prier près du mort, lui dit-elle doucement, est-ce possible, Monsieur le curé ?

— Oui, ma chère enfant, c'est une pieuse pensée, d'autant meilleure que l'infortuné n'a ni famille, ni amis, pour remplir ce devoir.

— Nous allons lui en servir. D'ailleurs je le lui dois : je suis sans doute la seule personne à laquelle il ait témoigné quelque intérêt.

— A vous, mon enfant?

— A moi.

Et, très-simplement, Marguerite raconta la scène de la prairie.

Cette scène éclairait d'un jour bien faible l'obscurité de la lettre commencée, et ne prouvait, en somme, rien autre chose que ce désir persistant de voir sans être vu, avoué déjà par l'étranger.

— Avez-vous parlé de ce court entretien à Mademoiselle de Val-Régis? demanda l'abbé.

— Non, nous causons rarement et je craignais d'être un peu grondée.

On arrivait à l'auberge. Marguerite, surmontant un premier moment de trouble, monta légèrement l'escalier et vint s'agenouiller

près du lit. Respectueusement, Louise Bourelong s'écarta en reconnaissant la jeune fille.

Celle-ci, après une longue et fervente prière, releva ses yeux, où brillait une larme de compassion, et contempla le lugubre spectacle de cette mort anonyme.

Une grande clarté pénétrait librement dans la chambre, contrairement aux usages, afin de permettre aux visiteurs, aux curieux, qui pouvaient reconnaître le défunt, de se prononcer plus facilement. Mais le soleil, impuissant à dorer ce visage glabre, n'en faisait que mieux ressortir l'effroyable lividité.

La majesté de la mort avait réparé les désordres de l'apoplexie. Les traits convulsés avaient repris leur forme élégante et noble. Les mains aristocratiques s'allongeaient, blanches, sur le drap roux.

Sur la poitrine immobile, un crucifix.

Au chevet, dans l'eau bénite, le buis des dernières Pâques.

La charitable main de Louise Bourelong avait placé sur le bord du lit une poignée de roses, emblème d'affections éloignées et de famille absente.

Le cœur de Marguerite était profondément serré. Elle ignorait absolument l'histoire de la lettre au notaire de Plougastel et, l'eût-elle apprise, le soupçon que le nom de Val-Régis y put figurer ne lui serait même point venu.

Mais cet étranger avait paru rechercher sa présence, s'étonner de son existence et s'en réjouir à la fois. Elle avait vu ses yeux, pleins d'intelligence et de bonté, s'attacher avec intérêt sur elle, obscure et oubliée. Comment n'en serait-elle pas touchée et reconnaissante !

Il y avait eu quelque chose d'étrange dans le regard persistant de cet inconnu, regard éteint désormais !... Une flamme inexpliquée y avait brillé, rapide, pour s'apaiser bientôt et se fondre en une expression toute paternelle. Elle sentait encore sur son front rayonner ce bon regard, et ce souvenir lui était doux : on l'avait si peu gâtée jusqu'alors !

Une immense pitié la courbait près du lit de ce mort sans nom, qui s'était un instant occupé d'elle, d'elle si accoutumée à l'abandon, et qui gisait là, dans l'effarement général, comme un fardeau et un effroi pour tous.

En bas, il se fit un bruit plus accentué et bientôt la funèbre chambre fut envahie par de nouveaux personnages.

C'étaient des agents de police de Saint-Omer, qui n'avaient rien découvert, et un photographe envoyé par le commissaire pour prendre les traits du défunt en vue d'une identité si difficile à établir.

Le premier mouvement de Marguerite fut de fuir les tristes apprêts. Pourtant, une voix intime lui cria : « Reste!... il n'a que toi! » Et elle resta sans analyser davantage la compassion qui l'emportait dans son âme sur les indicibles répulsions de la mort.

L'opération photographique terminée, le médecin écrivit un rapport et émit l'avis que, vu l'état élevé de la température en cette saison, et malgré l'attente encore déçue des renseignements demandés, l'inhumation eut lieu dès la matinée suivante.

Vers quatre heures, Mlle Aure envoya un domestique prévenir Marguerite qu'elle l'attendait. La jeune fille fit une dernière prière et reprit à pas hâtifs le chemin de Val-Régis.

Sa terrible sœur l'accueillit mal.

— Vous agissez avec une rare inconvenance! lui dit-elle. Votre place est-elle dans une auberge, au chevet d'un inconnu?

— Veiller les morts n'est-il pas un devoir chrétien? balbutia Marguerite.

— J'aurais envoyé la femme de charge si vous m'aviez prévenue; mais vous avez un côté romanesque qui demandait, sans doute, à se satisfaire.

— Hélas! il n'y a rien là de romanesque, Aure. J'ai cru bien faire. Pardonnez-moi si je me suis trompée... Je voudrais, pourtant...

— Que voudriez-vous encore?

— Suivre demain matin le pauvre mort jusqu'au cimetière.

— Mais, ma chère, il n'a pas de famille.

— Je lui en servirais.

— Il n'a pas même de nom.

— Si : l'*Abandonné!*

— Ah! ma pauvre Marguerite!... quelle bizarre enfant vous faites!... tantôt rieuse comme un pinson..., tantôt plaintive comme une élégie.

— Vous aussi, Aure, vous vous attendrissez.

— Mais, non, je plains ce malheureux, voilà tout.

— Permettez-moi de faire un peu plus.

— Eh bien, à votre aise. Seulement, je vous prie de m'épargner les détails. Vous savez que ma sensibilité ne saurait les supporter.

Marguerite, heureuse de cette autorisation, se garda bien de prolonger un entretien qui semblait d'autant plus déplaire à Mlle Aure qu'elle était absorbée dans la lecture d'un grimoire récemment arrivé de Rennes à son adresse.

C'était une communication de son avocat touchant le procès, et quand le procès était en jeu, le cœur, l'esprit, les nerfs de Mlle de Val-Régis se concentraient sur ce sujet brûlant avec une avidité prodigieuse.

Les nouvelles, d'ailleurs, n'étaient point trop rassurantes. Le comte Hercule de Val-Régis, lassant par ses absences illimitées la patience de ses juges, ne serait pas attendu pour le prononcé de l'arrêt, mais le bruit courait au palais que ses prétentions pourraient bien recevoir, cette fois, une légitimation officielle.

M[lle] Aure se mit au lit avec une fièvre ardente. Dans la soirée, l'abbé Vitel vint lui communiquer une épreuve photographique du visage du défunt, afin de faire appel à ses souvenirs.

Elle ne voulut d'abord rien entendre, ni rien voir, et fit répondre au curé de Racquinghem que le zèle qu'il déployait pour les morts lui faisait négliger la santé des vivants.

Il insista, parlant d'obligation de conscience et de devoir envers la société. C'était là une corde vibrante dans l'originalité de ce caractère. La corde rendit le son espéré.

— Voyons, qu'on me le montre! j'en ferai une maladie! dit elle avec résignation.

Elle contempla la funèbre image et la renvoya bien vite en déclarant qu'elle n'avait, de sa vie, entrevu ce personnage, dont la distinction, elle le reconnaissait, ne pouvait être niée.

— Si c'est un aventurier, comme je le suppose, ajouta-t-elle, du moins est-il bien né. Nous ferons dire des messes à son intention et à celle de sa famille, que je crois plus à plaindre que lui.

Sur cette oraison funèbre, le curé se retira la conscience nette, ayant tout mis en œuvre, quoique sans succès, pour mener à bonne fin ses recherches.

Ce fut lui qui passa la seconde nuit près du corps avec cette simplicité dans l'effort et cette volonté dans l'abnégation qui sont le signe des âmes vraiment grandes.

— Vous êtes bien las. Voilà deux nuits sans sommeil. Prenez un peu de repos, Monsieur le curé, lui disait Louise Bourelong; je vous remplacerai.

— Allez dormir, ma fille, répondit-il, et soyez demain alerte et de bonne grâce comme votre mari le désire et comme vos clients ont coutume de vous voir. Il ne faut pas que votre charité vous fasse oublier vos devoirs d'intérieur.

Dès sept heures, la petite cloche grêle et perçante de Racquinghem réunissait les habitants devant l'auberge de Bourelong. Curiosité ou sympathie, tout le village suivit le mort à l'église et au cimetière. L'abbé Vitel dit la messe et ses larmes montèrent avec les prières, avec l'encens, vers Celui qui sait toutes choses, en faveur de celui dont on ne savait rien.

Le cercueil descendu dans la fosse, l'humble croix noire plantée dans la terre bénie, les paysans se retirèrent et Marguerite demeura

seule dans le cimetière silencieux. Elle avait apporté quelques fleurs de son jardin, des héliotropes parfumées dont elle tressa pieusement une couronne.

Assise sur ses talons, de cette façon rustique et gracieuse que les jeunes filles des champs connaissent bien, elle assouplissait les tiges délicates dans ses doigts habiles en se disant avec mélancolie que, si l'inconnu laissait une fille, l'orpheline eut agi comme elle, en mettant des fleurs sur la tombe et des prières aux pieds de Dieu.

Son travail achevé, elle suspendit la couronne aux bras de la croix, sema quelques poignées de feuilles vertes sur la terre et sortit du champ du repos.

Elle retrouva Mlle Aure de fort méchante humeur à l'heure du déjeûner. La fièvre l'avait quittée, mais l'appétit n'était point revenu. On l'avait contrainte à regarder des spectacles pénibles et à s'appesantir sur des sujets sombres : elle sentait que son impressionnabilité nerveuse en souffrirait longtemps.

Marguerite écoutait ses plaintes en silence, rêvant avec une vague satisfaction que sa couronne d'héliotropes parfumait la tombe sans nom.

Claire de Chandeneux.

La suite au prochain numéro.

LA LÉGISLATION DES PENSIONS EN ANGLETERRE

ET LE PROJET FRANÇAIS DE RÉFORME

Le Conseil d'État doit enfin aborder prochainement, au rapport de M. le conseiller Le Trésor de La Rocque, la discussion d'un vaste projet de réforme du système actuel de pensions de retraite des fonctionnaires civils. L'idée inspiratrice de ce projet est de substituer, comme récompense de la fidélité des longs services, au vieux principe de la pension viagère, si décourageant pour des pères de famille, le principe bien autrement fécond du patrimoine. C'est l'idée à la propagation de laquelle j'ai voué, depuis cinq ans, tant d'efforts, résumés dans un livre que je remercie notre éminent collaborateur, M. le comte Franz de Champagny, d'avoir bien voulu recommander tout récemment. C'est l'idée qu'il m'a été donné d'appliquer, avec un plein succès, dans un grand nombre d'établissements de l'industrie privée.

A la veille de la discussion du Conseil d'État, j'ai eu la curiosité de rechercher quelle est, en Angleterre, la législation des retraites des fonctionnaires. J'ignorais si je trouverais là des armes en faveur du projet de réforme ou des arguments pour ses adversaires. En tout cas, nos mœurs administratives sont tellement différentes de celles de l'Angleterre que je m'attendais, *à priori*, à rencontrer une grande diversité dans les institutions des deux pays. Je me trompais. Les principes sont à peu près les mêmes. C'est toujours la routine de l'assistance personnelle et de la pension alimentaire, sorte de traitement réduit, sans aucun souci de la famille. Ce principe est même appliqué d'une manière plus absolue et plus brutale en Angleterre, où l'on n'a rien disposé en faveur des veuves, si ce n'est pour les services militaires.

Deux actes du Parlement, l'un du 25 juillet 1834, l'autre du 19 avril 1859, régissent la matière. Des retenues sont exercées comme en France sur les traitements d'activité. Ces retenues sont de cinq pour cent sur les traitements de plus de 100 livres ou de 2,500 francs, de deux et demi pour cent seulement sur les petits traitements qui ne dépassent pas 100 livres. (Article 27 de l'acte du 25 juillet 1834.) Je signale ici toutefois une différence de mots qui a son importance. Le législateur anglais ne se sert pas de l'expression de *retenues*, qui semble impliquer quelque chose de réservé, de susceptible d'être rendu ; il emploie tout simplement celle de rabais ou de réduction (*abatement*). Ce n'est qu'un mot, mais cela rend beaucoup moins choquantes certaines conséquences. Ainsi ces réductions, dont profite, comme en France, chaque budget annuel, disparaissent bien aussitôt sans être entreposées, afin de subvenir par leur accumulation au service des pensions, ce qui est un mauvais système financier; elles sont bien irrévocablement perdues pour le fonctionnaire qui meurt dans l'exercice de sa fonction. On en est moins choqué quand elles ne sont qualifiées que de réductions des traitements. En France, le mot de *retenues*, qui laisse subsister l'intégralité du traitement nominal, commande plus impérieusement la mise en réserve et l'emploi. Il donne plus de force aux revendications du fonctionnaire qui se plaint qu'on lui confisque une partie du salaire de son travail.

L'âge auquel commence le droit à la pension de retraite est, en Angleterre comme en France, de soixante ans depuis l'acte de 1859 (article 10). Il était auparavant de soixante-cinq ans. (Article 11 de l'acte du 25 juillet 1834.) La seconde condition requise, la durée minimum de services, est abaissée en Angleterre à dix ans, tandis que la loi française demande trente ans de services. La disposition de la loi française qui exige trente ans de services, sans se préoccuper de l'âge qu'avait le fonctionnaire lors de son entrée en fonction, m'a toujours paru, je l'avoue, véritablement insensée. Il peut arriver, et cela se voit assez souvent, que l'Etat ait intérêt à prendre à son service un homme de mérite, d'une capacité notoire, déjà vieilli dans l'exercice d'une profession privée. Par exemple un avocat éminent, illustration de son ordre, viendra se reposer sur les bancs de la magistrature; un homme de talent qui a manié avec succès de grandes affaires pourra être très-utilement appelé au Conseil d'Etat, à une préfecture ou à un poste diplomatique. Dans le domaine des arts, des sciences, du haut professorat, l'Etat serait heureux de recruter des personnalités déjà éclatantes. N'est-il pas dérisoire de dire qu'un homme de valeur qui accepterait ainsi une fonction publique, assez mal rétribuée, à l'âge de cinquante-

cinq ans, et qui subirait des retenues sur son traitement, ne commencerait d'avoir droit à une retraite que s'il était en fonction à l'âge de quatre-vingt-cinq ans? C'est cependant écrit en toutes lettres dans la loi de 1853.

La pratique est obligée de corriger cette anomalie par le certificat d'infirmité, expédient auquel il ne plaît pas à tout le monde de recourir. Le certificat d'infirmité existe aussi en Angleterre, et je ne fais aucun doute qu'il n'y donne lieu, comme en France, à tous les abus de la complaisance. Le législateur anglais a imaginé un moyen assez bizarre de prévenir ou de réprimer une partie de ces abus, devenus criants lorsque la loi de 1834 fut amendée en 1859. D'après l'article 11 de l'acte du 19 avril 1859, tout fonctionnaire, prématurément pensionné sous prétexte d'infirmité, et qui se porte trop bien, peut, jusqu'à l'âge de soixante ans, être rappelé à un service actif dans une fonction analogue à celle qu'il occupait. Quand il refuse, sa pension est supprimée. Je me trompe fort, si cette disposition théorique est fréquemment appliquée et même si elle n'est pas purement comminatoire.

Le montant de la pension, en Angleterre comme en France, est proportionnel à celui du traitement. En France, on calcule la moyenne des six dernières années; en Angleterre, la moyenne des trois dernières années. En Angleterre comme en France, le règlement se fait à raison d'un soixantième du traitement par chaque année de services, ce qui donne juste moitié, on trente soixantièmes, après les trente ans de services exigés en France. En Angleterre, ainsi que je viens de le dire, le droit à la pension commence après dix ans et est alors de dix soixantièmes ou du sixième du traitement, pourvu que le fonctionnaire ait atteint soixante ans. La progression s'arrête aux trois quarts du traitement en France, et aux deux tiers en Angleterre.

Sous le régime de l'acte du Parlement de 1834 ce n'était pas un droit absolu, mais seulement la limite de la pension que pouvait accorder l'Etat. L'impétrant avait à justifier de la pénurie de ses ressources. Les fonctionnaires souffraient beaucoup d'avoir à produire ces justifications qui, alors que la dignité personnelle ne se refusait pas à des déclarations fausses, dégénéraient trop souvent en un formalisme d'usage et de complaisance. Aussi l'une des réformes les mieux accueillies de l'acte de 1859 a-t-elle été de généraliser le droit, indépendant de la situation de fortune de chacun.

Il n'y a, en Angleterre, ni minimum ni maximum quant au chiffre de la pension. Il y a l'un et l'autre en France. J'ai déjà dit qu'il n'y a pas de pensions de veuves en Angleterre pour les fonc-

tions civiles. En France, la veuve a droit à la reversibilité du tiers. (Article 13 de la loi du 9 juin 1853.)

En résumé, la législation anglaise est plus libérale que la nôtre pour les petits fonctionnaires, en ce qu'elle réduit à deux et demi pour cent le taux de la retenue; plus libérale pour les fonctionnaires élevés en ce qu'elle ne fixe pas de maximum; plus libérale pour tous en ce qu'elle fait commencer le droit à une pension après dix ans de services. Elle est moins libérale pour les petits fonctionnaires en ce qu'elle ne fixe pas de minimum, moins libérale pour tous en ce qu'elle n'accorde pas de reversibilité aux veuves.

Ces différences, quelle qu'en soit l'importance, ne touchent à aucun grand principe social ni financier, et la plupart des vices que je reproche à la législation française sont pareillement reprochables à la législation de nos voisins. Dans les deux pays, le seul objet en vue est la pension alimentaire et viagère; l'idée du patrimoine est absente; les retenues mêmes qu'a subies le fonctionnaire ne sont pas une épargne. Dans les deux pays, on ne se préoccupe pas du sort de la veuve ni des enfants du fonctionnaire qui meurt en activité de service; on se résigne à les laisser dans l'absolue détresse, sans leur rendre au moins le produit des retenues subies. En France, par une sorte de repentir et de contradiction, on a songé après coup à la veuve; oui, à la veuve du fonctionnaire déjà pensionné, non de celui qui n'avait pas droit à l'être. Eût-il vingt-neuf ans et onze mois de retenues, sa veuve n'a droit à rien. Dans les deux pays, on fixe le montant des pensions viagères sans tenir aucun compte du produit des retenues, non plus que de l'âge des titulaires, ce qui est une énorme erreur financière. Il y a lieu de s'étonner surtout qu'elle ait persisté en Angleterre, où la science et la pratique des assurances sur la vie ont vulgarisé depuis si longtemps les procédés de calcul des annuités viagères. Dans les deux pays, enfin, l'État prend des engagements qu'il n'a pas mesurés, dissipe les retenues, ne prépare aucunes ressources, et rejette sur l'avenir le fardeau des pensions.

Je me hâte de dire quelle est peut-être ici l'excuse des financiers de la Grande-Bretagne. Les pensions civiles ne figurent à leur budget que pour un total de 430,957 livres, ou d'un peu plus de 10 millions de francs. En France, leur importance croissante atteint déjà près de 45 millions.

Quoi qu'il en soit, de la comparaison à laquelle je viens de me livrer il y aurait peu d'arguments de principe à tirer en faveur de la réforme que je poursuis, et les résistances de la routine trouveraient plutôt à s'appuyer de l'exemple de l'Angleterre, si je ne découvrais, dans l'arsenal des lois anglaises, une dispo-

sition récente qui contient en germe l'idée principale de la réforme.

Un acte du Parlement du 29 juin 1871 porte le titre de « *Pensions Commutation* Act. 1871. » Je ne cache pas la joie avec laquelle j'y lis ce qui suit, joie d'un plaideur à la lecture d'une pièce décisive qui va lui faire gagner son procès.

Article 4. « La Trésorerie, en se conformant aux règles qui se-« ront établies de temps en temps pourra, *sur la demande* de toute « personne admise au bénéfice de cet acte, *commuer sa pension* « *par le paiement d'une somme capitale d'argent*, calculée en « raison de la durée estimée de la vie du pensionnaire. »

Je ne me trompe pas, c'est bien l'idée qui m'a passionné, l'idée que, par une singulière coïncidence, je développais dans ma première publication à la même date de juin 1871 [1], mais que *j'appliquais* sans bruit depuis plus de vingt ans, l'idée qui est devenue la base du projet de réforme des pensions, soumis au Conseil d'État. C'est bien l'idée du patrimoine, du CAPITAL, substitué à la pension viagère, *sur la demande* et par le libre choix des fonctionnaires, pères de famille. C'est aussi l'idée, financièrement et mathématiquement correcte, de l'évaluation de la pension viagère en raison des chances moyennes de durée de la vie du pensionnaire, c'est-à-dire de son âge.

J'ignorais absolument, en 1871, quel germe fécond venait d'être déposé dans la législation de l'Angleterre. Je n'ai pas la prétention de croire que les Lords spirituels et temporels ni les Communes connussent davantage le règlement que j'avais rédigé, en 1850, pour une obscure caisse de prévoyance. Mais des deux côtés du détroit, une idée juste et sociale, celle du patrimoine, se dressait au-dessus des amas de préjugés qui ont perpétué le système des pensions viagères comme seule récompense des labeurs des serviteurs de l'État. Des deux côtés du détroit, une autre idée juste, celle du calcul de la valeur des rentes viagères d'après l'âge des rentiers, perçait la croûte d'épaisse ignorance financière qui a pu permettre jusqu'à nos jours, en Angleterre aussi bien qu'en France, de fixer le montant des pensions de retraite sans aucun égard pour l'âge des pensionnaires.

Je rappellerai à cette occasion une assez curieuse anecdote financière bien oubliée. Le temps n'est pas éloigné où, dans nos provinces, on faisait des emprunts en rentes viagères au taux uniforme de dix pour cent, quel que fût l'âge du rentier. C'était le taux courant, consacré par l'usage, comme le taux de cinq pour

(1) *Notice sur la Caisse de Prévoyance des employés de la Compagnie d'Assurances générales*, reproduite en tête de mon dernier livre.

cent des emprunts remboursables. On trouverait encore çà et là, entre gens de la campagne, quelques exemples de ces opérations. Comment s'étonner d'une telle ignorance, quand on la voit partagée par les gouvernements? Nos lois de l'enregistrement en sont restées exactement au même point de science économique. Pour la perception du droit de succession sur un usufruit, on multiplie par dix, ou par douze et demi suivant les cas, le montant du revenu quel que soit l'âge de l'usufruitier. Un usufruit de 10,000 francs de rente, sur la tête d'un enfant de cinq ans ou d'un vieillard de quatre-vingt-dix ans, vaut toujours pareillement, devant le législateur français, 100,000 francs.

Du moins les particuliers auraient redouté de constituer des rentes viagères à des enfants. Le gouvernement n'avait pas cette appréhension. Parmi les expédients financiers de la fin du règne de Louis XVI a figuré un emprunt en rentes viagères accordant le même taux à tous les âges. M. Necker, qui passait pour un habile, a été, paraît-il, le promoteur de cette combinaison insensée. Or, il se rencontra, et dans la patrie même du ministre, des spéculateurs pour l'exploiter à leur bénéfice. On choisit avec soin, à Genève, pays renommé pour sa salubrité, cent enfants bien constitués, d'une dixaine d'années, afin qu'ils eussent échappé aux maladies du premier âge, et appartenant aux familles où se remarquaient le plus d'exemples d'une grande longévité. Par surcroît de précaution, pour échapper encore aux chances des vies aventureuses, des accidents, des changements de climats, on les choisit du sexe féminin, et la France s'engagea complaisamment à servir des rentes viagères, non pas à cette élite de petites Genèvoises, qui n'y avaient aucun intérêt, mais sur leurs têtes, au même taux auquel elle en promettait à des vieillards. L'opération a été connue sous le nom de l'affaire des cent têtes Genèvoises. Frappée de la banqueroute des deux tiers par la Révolution, comme toutes les autres créances sur la France, elle a subsisté pour l'autre tiers. En 1860, il restait encore seize rentières de quatre-vingt-cinq ans environ, pour lesquelles on touchait des rentes viagères depuis soixante-quinze ans. Les deux dernières titulaires se sont éteintes les 18 avril et 24 septembre 1871.

Ces petites Genèvoises, si bien choisies, ne voulaient pas mourir par égard pour le gouvernement français. Les débris de l'opération, après avoir passé par diverses mains, avaient été finalement achetés par une compagnie d'assurances qui, sachant mieux calculer, y a puisé de larges profits.

Je reviens à l'acte de *commutation*. Malgré la justesse de l'idée et la correction de la formule, il est clair qu'il deviendrait très-onéreux aux finances de l'Etat si le choix était toujours libre. En

effet, tous les pensionnaires *in extremis* ou du moins en mauvaise situation de santé ne manqueraient pas, dans l'intérêt de leurs familles, après avoir joui de la pension, de demander le capital au moment où elle paraîtrait près de s'éteindre; l'Etat servirait des rentes viagères qui ne s'éteindraient jamais. Le législateur anglais l'a bien compris. Aussi n'est-ce pas un droit absolu qu'il confère. Une haute Commission (art. 5), assistée d'actuaires et de médecins, examinera les demandes, qui devront être préalablement appuyées par les chefs du service auquel appartenait l'impétrant, et elle pourra repousser celles des infirmes. Il est aisé de prévoir ici tous les abus des certificats de complaisance, non plus d'infirmité mais au contraire de bonne santé, tous les abus aussi des recommandations et du favoritisme. On pourra voir se produire ce résultat assez curieux et presque plaisant, qu'un fonctionnaire, après avoir obtenu le règlement d'une pension au moyen d'un certificat d'infirmité, en obtiendra la conversion en un capital, au moyen d'un certificat de santé robuste. Qui sait? Les mêmes médecins auront peut-être donné les deux attestations, et, si le personnage est bien intéressant ou bien recommandé, ils ne manqueront même pas d'arguments pour les concilier. Ils pourront établir que le pensionnaire, infirme au point de vue du service actif, se trouve désormais, grâce au repos, dans les meilleures conditions de longévité.

J'aperçois donc de nombreux abus de la disposition à laquelle j'ai applaudi. Je remarque en outre qu'elle met admirablement en lumière l'un des vices que j'ai reprochés à la législation des pensions : la détermination du montant de la pension sans égard pour l'âge du pensionnaire. On reconnaît en effet que pour la convertir en capital, pour calculer sa valeur de rachat, il faut avant tout considérer l'âge au moment de la demande de conversion. Ne fallait-il pas considérer pareillement l'âge lorsqu'on fixait le montant de la pension?

Voici deux fonctionnaires auxquels je suppose exactement les mêmes états de services, qui ont eu toujours les mêmes fonctions et les mêmes traitements, qui ont subi exactement les mêmes retenues. Aucune différence quelconque n'est à signaler dans leurs carrières respectives. Ils sont mis à la retraite le même jour, après trente ans de bons services; seulement l'un a cinquante ans, l'autre, soixante-cinq ans. Qu'est-ce à dire, sinon que l'un était entré au service à vingt ans et l'autre à trente-cinq ans? Comment, sous quel prétexte ce fait d'être plus jeune qualifierait-il le premier pour une plus forte récompense? Je trouverais des arguments pour une conclusion inverse. Un homme de cinquante ans a moins de charges, moins de besoins, et surtout peut encore s'occuper utilement dans

une industrie privée. Je défie de découvrir un argument pour qu'il soit mieux traité que l'homme de soixante-cinq ans, dont la vie est usée. La loi accorde à tous deux le même chiffre de pension de 3,000 francs, et tel est le préjugé ignorant de la pension qu'on s'imagine que c'est justice. J'ai dit et répété que c'est injustice, que l'un reçoit une valeur de 37,000 francs environ, l'autre une valeur de 25,000 francs à peine[1]. On n'y faisait pas attention. Il faudra bien y faire attention si tous deux demandent la conversion de leur pension en capital. Il faudra donner, pour les mêmes services, 37,000 francs à l'un, 25,000 francs à l'autre, et l'injustice éclatera.

C'est ainsi que l'acte de commutation ruine la législation des pensions, non-seulement parce qu'il pose le principe fécond du patrimoine, mais encore parce qu'il apporte la démonstration de l'injustice et de l'incorrection d'un mode de fixation des pensions qui ne tient pas compte de l'âge.

Oui, pour apprécier la récompense due aux services rendus, il ne faut pas considérer l'âge, il ne faut considérer que les services eux-mêmes, et si des retenues ont été subies ; qu'importe l'âge ? Voilà pourquoi il faut procéder tout à l'inverse de la législation des pensions, amendée et condamnée par l'acte de commutation. Il faut commencer par fixer EN CAPITAL la somme due au fonctionnaire retraité. L'homme de cinquante ans et l'homme de soixante-cinq ans, pour les mêmes services, auront droit exactement au même capital, et ce sera justice. C'est alors que, si tous deux veulent le convertir en une pension viagère, l'âge importera. La pension sera d'autant plus élevée que le titulaire sera plus avancé en âge, et ce sera encore justice. Et ce sera pour chacun un droit absolu. Point ne sera besoin de recommandations ni de certificats de santé ; aucun abus ne pourra se produire, aucune entreprise frauduleuse contre les finances de l'État. On sait assez que les individus en bonne situation de santé seront seuls à demander la pension viagère au lieu du capital. Le tarif des rentes viagères a prévu cette circonstance en se graduant sur les âges.

La combinaison que je viens d'exposer dans sa simplicité correcte n'est pas autre chose que le projet de réforme actuellement soumis au Conseil d'État, au rapport de M. Le Trésor de La Rocque.

Ce projet a été vivement critiqué dans les bureaux de l'administration des finances. Parmi les critiques dont on l'a criblé, il en est une qui serait très-grave, et à laquelle je serais très-sensible, si elle était fondée. M. Le Trésor de La Rocque a cru pouvoir

[1] *L'Institution des Caisses de Prévoyance*, p. 181.

abaisser à vingt ans, sans limitation d'âge, la durée de services qui sera suffisante pour donner droit à la liquidation du compte de retraite. Je suis parfaitement du même sentiment. Ce sera une des grandes séductions du projet pour tous les fonctionnaires, sans aucun danger pour le Trésor, qui n'aura jamais à retirer de la caisse que le solde d'un compte de dépôt. Mais l'on objecte que la faculté de faire liquider le compte de retraite après vingt ans de services, quand les agents n'auraient que de qnarante à quarante-cinq ans, aurait les conséquences les plus funestes pour l'Administration; que les plus intelligents ne manqueraient pas de résigner leurs fonctions pour mettre au service des Compagnies industrielles ou des particuliers l'expérience acquise aux frais de l'État ; que ces désertions, qui ne sont qu'accidentelles aujourd'hui, se multipliaient d'une manière tout à fait inquiétante le jour où l'appât de la retraite cesserait de retenir les fonctionnaires. Bref le projet désorganiserait l'Administration.

Il est difficile de répondre à une objection purement conjecturale. Quelques personnes pensent ainsi. Je pense autrement, voilà tout. Je suis profondément convaincu que l'Administration n'a rien ou presque rien à craindre des désertions prévues, que ce n'est pas inquiétant, et que les avantages du projet surpasseraient de beaucoup ses inconvénients pour l'Administration elle-même. Comment le démontrer? Je ne puis avoir que des appréciations à opposer à celles que je crois sans fondement.

C'est dans l'industrie privée que la désertion des agents expérimentés qui se retirent avant la vieillesse est vraiment redoutable. Pourquoi? Parce qu'ils passent au service d'une concurrence ou en élèvent une, parce qu'ils emportent des secrets ou des procédés de fabrication, parce que souvent ils entraînent avec eux les meilleurs ouvriers qu'ils ont distingués et qu'ils séduisent, parce qu'ils emportent aussi la connaissance de la clientèle qu'ils vont disputer. Cela se voit cependant tous les jours, et il n'y a aucun moyen de l'empêcher. C'est la liberté du travail, c'est peut-être le progrès de l'industrie, et je n'entends pas les économistes gémir de ce que de bons ouvriers ni de bons employés de quarante à quarante-cinq ans pourront s'élever en passant d'une maison dans une autre. L'État n'a pas de secrets, de concurrents ni de clientèle ; quelques fonctionnaires regrettés pourront le quitter prématurément en plus grand nombre qu'aujourd'hui. Je ne vois pas où sera le grand mal. L'État n'a-t-il pas toute une hiérarchie impatiente pour combler aisément les vides? L'avancement sera plus rapide, voilà tout, et ce sera un bien.

Mais je ne crois pas à la fréquence de ces désertions. Les so-

ciétés privées ont aussi toute une hiérarchie à satisfaire par l'avancement, elles n'iront guère la décourager, la mécontenter en demandant à l'Etat des fonctionnaires. J'ajoute que l'expérience du fonctionnaire le qualifierait bien rarement pour les procédés si différents, et d'ordinaire si spéciaux, du travail de l'industrie privée. Ce serait un apprentissage à faire entre quarante et quarante-cinq ans, et il y a de plus un préjugé puissant, dans toutes les régions de l'industrie privée, contre les habitudes administratives contractées par l'exercice des fonctions publiques.

Je n'aperçois pas du tout quel ordre de fonctions pourrait être désorganisé, comme on en exprime l'appréhension, par des désertions multipliées, parce qu'on ne quitte guère une carrière pour s'en faire une autre à quarante-cinq ans. Apparemment ce ne sera pas l'ordre judiciaire. Sauf des circonstances bien exceptionnelles d'amitié ou de parenté, l'industrie privée n'ira pas davantage rechercher, pour en faire quoi ? — des chefs ou des sous-chefs de bureaux de ministères, des fonctionnaires de l'enregistrement, des postes, de l'instruction publique, etc. Si de temps en temps, par suite de relations personnelles, on demande à l'Etat un comptable, un caissier, un régisseur ou un secrétaire, sans que pour changer de situation le fonctionnaire soit, comme aujourd'hui, rivé à sa chaîne jusqu'à ce qu'il ait trente ans de services et soixante ans d'âge, encore une fois où sera le mal?

L'objection me paraît donc absolument frivole, et la crainte exprimée chimérique.

Je dis plus. Je souhaiterais, pour l'Administration elle-même, que les changements de situation que l'on redoute pussent être plus fréquents que je ne le prévois. Il en résulterait un double attrait pour la carrière administrative : espoir de changement avantageux après vingt ans de services, perspectives meilleures d'avancement. Or, tout ce qui rendra les fonctions publiques plus attrayantes pour les sujets d'élite sera un bienfait.

Je ne crois pas que l'effet de la réforme soit, sous ce rapport, très-notable, et je le regrette. Mais où il sera très-notable, c'est en permettant à l'Administration de se débarrasser plus aisément et plus tôt des non-valeurs, des agents fatigués, paresseux, mécontents, valétudinaires, On les supporte, jusqu'à ce qu'ils aient leurs trente ans de services et leurs soixante ans d'âge, au grand dommage de l'Administration elle-même et de l'avancement. On ne les supportera plus, on les congédiera quand ils auront vingt ans de services, et l'Administration y gagnera.

Une autre objection plus futile encore est présentée contre le projet : l'embarras matériel de tenir les comptes individuels de cent

quatre-vingt mille fonctionnaires. Une administration financière qui tient les comptes des caisses d'épargnes, et ceux de la caisse de la vieillesse, et ceux du grand livre de la dette publique avec ses transferts incessants serait effrayée de tenir les comptes de cent-quatre-vingt-mille fonctionnaires, dans un système où tous les calculs étant proportionnels sont toujours d'une facilité extrême? Ce n'est vraiment pas sérieux. Sait-on ce que représente, à la Compagnie d'assurances générales, la tenue de plus de deux cents comptes individuels? Environ dix journées de travail d'un employé. Multipliez par mille, vous aurez dix mille journées ou l'équivalent du travail annuel de trente employés. Doublez, si vous voulez, ce sera encore fort peu de chose.

Il y a, dans une note émanée du ministère des finances, quelques observations judicieuses de détail qui ne concluent pas contre le projet de réforme, mais seulement contre certaines dispositions d'une rédaction première. Il est très-aisé d'en tenir compte.

Une seule objection est véritablement grave. Je me la suis posée bien des fois, et elle m'a embarrassé. Je ne parle pas de l'objection financière tirée de la situation du Trésor et des sacrifices qu'exigerait la période transitoire de la réforme. Je suis d'avis que, si l'excellence de la réforme en elle-même était reconnue, cette considération ne devrait pas arrêter, fallût-il recourir à un emprunt spécial.

Mais on dit : l'idée même du projet est de substituer en principe, et sauf option personnelle, à la pension viagère de retraite, l'épargne en capital, le patrimoine. C'est la grandeur sociale du projet de réforme. Ce serait à merveille, si d'une part le patrimoine pouvait suffire, sans être aliéné, à la subsistance du fonctionnaire retraité, si, d'une autre, il ne pouvait pas être dissipé. Malheureusement, dans beaucoup de cas, et surtout pour les plus petits employés qui n'auront pas d'autres ressources, il faut craindre, et l'insuffisance et le risque de dissiper. A moins d'une très-longue durée de services, le capital d'épargne du petit employé retraité ne produira pas des intérêts qui lui assurent, pour lui et sa famille, des moyens de subsistance, et ces intérêts seront souvent inférieurs au montant de la pension de retraite du régime actuel, laquelle a un minimum fixé, strictement nécessaire à la subsistance. A la vérité, cette pension est viagère, elle s'éteint avec le titulaire, dont la famille ne recueille aucun patrimoine quelconque. C'est regrettable, c'est déplorable sans doute, et l'idée du projet de réforme est théoriquement très-supérieure. Du moins, sous le régime des pensions, l'Etat n'est pas en présence de l'absolue détresse de l'homme même qui l'a servi. Sous le régime pro-

posé, il sera trop souvent dans cette situation douloureuse, obsédé du spectacle de l'indigence de ses vieux serviteurs. L'employé retraité aura bien été libre d'opter pour une rente viagère, mais, père de famille, il ne l'aura pas voulu. Pressé par le besoin, il émiettera peu à peu son capital, ou il le compromettra dans un commerce qu'il ne saura pas faire, dans les aventures des placements industriels et des fonds suspects, et qu'aura gagné sa famille à un patrimoine dissipé? Le régime des pensions, malgré toutes les imperfections qu'on lui reproche avec raison, vaut encore mieux, parce que si son but, qui n'est que d'assurer la subsistance personnelle de l'employé retraité et une ressource à sa veuve, est plus humble, du moins il l'atteint. Le projet a un but beaucoup plus élevé, seulement il ne l'atteint pas.

Voilà l'objection ; je ne pense pas l'avoir affaiblie. Elle a été présente à ma pensée dès le jour où je rédigeais, il y a plus de vingt-cinq ans, les statuts de la caisse de prévoyance des employés de la Compagnie d'Assurances Générales.

Il y a plusieurs réponses. Il y en a une tout à fait radicale, vers laquelle j'avoue que j'incline, non sans avoir hésité. Hé bien ! oui, les inconvénients prévus pourront se produire, et se produiront même certainement dans un trop grand nombre de cas. Il y aura des patrimoines émiettés et dissipés. Mais n'est-ce donc pas la liberté commune? Les millions de travailleurs de l'agriculture et de l'industrie privée, de propriétaires fonciers et de rentiers de l'État, ne sont-ils pas libres de dissiper leurs économies ou leur patrimoine, à l'exception des interdits? Pourquoi frapper d'interdiction et présumer dissipateurs quelques milliers d'anciens fonctionnaires, ceux-là même que les habitudes de travail d'une longue vie régulière, honorable et sobre, feraient plutôt présumer sages et prudents? A chacun la responsabilité de ses actes. L'État a fondé et gère les Caisses d'épargne sans frapper d'interdit les déposants, et sans s'inquiéter de ce que deviennent les épargnes retirées. La Caisse de Prévoyance est une autre caisse d'épargne, avec cette différence que la disposition n'en sera permise qu'à l'âge de l'expérience et de la pleine maturité.

Que de compensations d'ailleurs, que d'avantages certains, en regard des risques et des abus possibles de la liberté ! Qu'on songe seulement à tous les fonctionnaires qui meurent avant l'âge de la retraite. Sous le régime des pensions, l'État n'a rien à donner à leurs familles, et garde même les retenues. Point n'est besoin de prévoir, pour la veuve et les enfants, les risques de dissipation : ils n'ont rien à dissiper, ils tombent dans l'absolue détresse s'ils ne vivaient que des émoluments de l'emploi. Sous le régime du projet,

la veuve et les enfants auront toujours une ressource et toucheront le pécule : bienfait immense et certain, qui suffirait à recommander le projet de réforme. Puis, le fonctionnaire retraité lui-même, en usant de sa liberté, pourra sans doute faire des placements aventureux comme tous les autres citoyens, mais il en pourra faire d'excellents qui accroîtront son aisance ; il pourra s'intéresser dans un commerce prospère ; il pourra doter sa fille, cautionner ou commanditer son fils, acheter un petit bien rural ou un jardin et le cultiver. Il jouira, en un mot, de tous les avantages du capital disponible, comme en jouissent tous les autres travailleurs qui ont réalisé des économies. Encore une fois, pourquoi le frapper lui seul d'interdiction, et l'obliger à n'être que le titulaire d'une pension alimentaire, sous prétexte qu'il pourra être dissipateur? Est-ce donc au service de l'État qu'on contracterait des habitudes de dissipation ?

On le voit, j'incline pour la libre disponibilité du capital retiré de la caisse de prévoyance.

Il y a une autre solution, pareillement radicale en sens contraire, la rente viagère incessible, pension alimentaire, équivalent de la pension de retraite d'aujourd'hui, — ou l'*usufruit* incessible de rente sur l'État, réservant aux héritiers la nupropriété ou la disponibilité du capital. Le fonctionnaire retraité, consultant ses ressources, ses convenances et sa situation de famille, n'aurait que cette option. C'est la solution que je trouve proposée dans le projet formulé par M. Le Trésor de La Rocque.

Elle doit satisfaire les esprits timorés qui redoutent de voir les fonctionnaires retraités dissiper le patrimoine ; qui, acceptant pour l'Etat la certitude de l'indigence absolue des familles des fonctionnaires morts en activité de services, repoussent la chance de l'indigence personnelle du fonctionnaire retraité. Je dois avouer qu'elle ne me satisfait pas. Je suis convaincu qu'elle ne satisferait pas la grande masse des intéressés. Elle ôterait au projet de réforme une de ses principales séductions. Or, je n'oublie pas qu'un de ses avantages doit être de rendre plus attrayantes les fonctions publiques. Ce n'est plus LE CAPITAL qu'un capital dont on ne peut avoir que l'usufruit. En fait, cet usufruit, excepté aux âges très-avancés, serait souvent moindre que la pension de retraite du régime actuel, conséquemment insuffisant pour la subsistance de la famille : voilà les chiffres qu'on sera porté à comparer. A la vérité, on aura été libre d'opter pour la rente viagère, ou en d'autres termes pour la pension, mais le père de famille répugnera naturellement beaucoup à opter ainsi, et préférera, par dévouement, la gêne personnelle. Il est à craindre qu'il ne se dise : J'aimerais mieux la pension, qui me

donnerait de quoi vivre, sans m'infliger le reproche d'une aliénation volontaire.

Entre ces deux solutions radicales, il y a enfin des solutions moyennes. C'est une solution moyenne qu'ont adoptée les fondateurs de l'institution à la Compagnie d'assurances générales. Le conseil d'administration s'est réservé d'apprécier dans quels cas il remettrait le capital disponible, en argent comptant, à l'employé retraité pour ancienneté de services. Le capital est toujours remis à l'employé congédié pour infirmités ou suppression d'emploi. En cela comme en tout le reste, l'expérience a été pleinement satisfaisante. Le capital a été remis très-souvent, le plus souvent. La Compagnie n'a pas eu un seul exemple de dissipation.

Mais une telle solution, applicable à un personnel de quelques centaines d'employés, l'est-elle aux milliers de fonctionnaires de l'Etat? On peut en douter, et cependant je suis tenté de dire : pourquoi pas?

Il y aurait, dans ma pensée, une Commission de surveillance de la Caisse de prévoyance instituée près de chaque département ministériel. Il y aurait aussi une Commission de surveillance instituée à chaque chef-lieu d'arrondissement. Rien de plus facile que de composer de chefs des divers services ces Commissions dont les fonctions seraient gratuites. Elles auraient un rôle tout bienveillant et paternel, non sans de très-sérieuses garanties d'application et de zèle. Les membres de ces Commissions étant des fonctionnaires auraient tous, chacun à son tour, à demander le règlement de leurs comptes de retraite, et ne l'oublieraient pas. La remise du capital disponible n'aurait lieu que sur l'avis conforme de la Commission.

Je cherche à me rendre compte du fonctionnement pratique de cette combinaison. Il me semble aisé. L'avis favorable deviendrait évidemment la règle générale et une pure formalité pour toute la magistrature, ainsi que pour la plupart des situations élevées et moyennes. Il n'y aurait d'hésitation que pour les petits employés, qui sont précisément les seuls dont se préoccupe l'objection. C'est là que la Commission apprécierait dans sa bienveillance. Elle pourrait mander l'impétrant, l'interroger sur ses projets et ses ressources, apaiser ses scrupules en lui conseillant d'opter pour la pension viagère, en tout cas l'avertir du danger des placements aventureux, le mettre en garde contre les fallacieuses promesses des prospectus, des annonces, des bulletins des charlatans de la presse financière. Elle dégagerait moralement ainsi la responsabilité de l'Administration, et ces conseils auraient une grande autorité. Comme ils se répandraient de proche en proche, je verrais même là un véritable service public rendu aux petites bourses, dont les annonces finan-

cières des spéculateurs sont le fléau. Il est clair aussi que l'expérience influencerait les décisions des Commissions. Si, dans certaines catégories de fonctionnaires retraités, on avait de nombreux exemples de dissipateurs réduits à l'indigence, on deviendrait très-sévère. Là, au contraire, où la disponibilité du capital ne révélerait que de rares inconvénients, on ferait de plus en plus de cette disponibilité la règle.

Je le répète, tout cela me paraît facile et pratique, et la combinaison mérite au moins d'être essayée.

J'ai proposé trois solutions de l'objection. Quelle que soit celle que l'on adopte, l'objection qui ne prévoit que des éventualités ne saurait faire repousser les avantages nombreux, considérables, certains, du projet de réforme des pensions.

Alfred DE COURCY.

REVUE CRITIQUE

I. *Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident,* par M. Paul Allard. 1 vol. — II. *Les Cahiers de Sainte-Beuve.* 1 vol. — III. *La Vie aux Etats-Unis*, par M. Xavier Eyma. 1 vol. — *Un Français en Amérique,* par M. Toutain. 1 vol. — *Le Monde américain,* par M. L. Simonin. 1 vol. — *Les Français en Amérique,* par M. Chotteau. 1 vol. — IV. Œuvres posthumes de l'abbé Perreyve : *Sermons inédits.* — *Etudes historiques.* 2 vol. — V. *Histoire des éventails chez tous les peuples et à toutes les époques*, par M. Blondel. 1 vol.

I

Le christianisme a des gloires si particulières et si hautes que ses plus grands ennemis n'avaient pas osé jusqu'ici les lui disputer. Telle est, en particulier, celle d'avoir apporté la liberté au monde et d'y avoir détruit l'esclavage. Ce n'est que de nos jours qu'il s'est trouvé dans l'Université de France, un sophiste assez hardi dans sa haine contre l'Eglise pour contester ce fait si universellement reconnu, ce service envers l'humanité proclamé de tout temps et partout. On se rappelle le scandale que causa M. Havet quand, dans son livre sur *le Christianisme et ses origines*, il traita d'*illusion obstinée la persistance des croyants à faire honneur au Christianisme et à l'Eglise de l'abolition de l'esclavage.* « Il est certain, disait-il, n'envisageant, sans doute à dessein, qu'un côté des faits, il est certain que l'esclavage antique a subsisté dans l'empire chrétien comme dans l'empire païen, qu'il a duré assez avant dans le moyen âge... que l'esclavage des noirs s'est établi sous le règne de l'Eglise... et qu'à l'heure qu'il est, la papauté qui condamne si facilement et si imprudemment tant de choses, n'a pu encore se résoudre à le condamner. »

Ces affirmations où le mensonge est artificieusement enveloppé d'un peu de vérité, et où ce que le christianisme n'a pu empêcher est perfidement présenté comme chose par lui approuvée, sanctionnée

même, ont été implicitement repoussées dans plusieurs récents ouvrages, parmi lesquels se distinguent ceux de M. Wallon et de M. Cochin ; mais il n'en avait pas été fait de réfutation spéciale avant le savant travail que vient de publier M. Paul Allard : *les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*[1]. L'auteur n'y répond encore qu'à une partie des attaques de M. Havet et de l'école antichrétienne dont le célèbre universitaire est le chef ; car ce n'est pas l'Eglise naissante seulement et celle des temps impériaux que l'on accuse de connivence avec les anciennes doctrines sur la servitude toujours prête à renaître dans l'esprit corrompu de l'homme, mais l'Eglise toute puissante du moyen âge et l'Eglise libre des temps modernes.

Cette réfutation n'est pas d'ailleurs une réplique dans le sens propre du mot ; l'auteur n'y procède pas en avocat, mais en historien. Il ne suit pas M. Havet dans la marche et les détails de son argumentation, le combattant pied à pied et s'attachant à redresser ou à détruire chacune de ses assertions. A la thèse habilement conçue et subtilement développée d'un dialecticien émérite, M. Paul Allard oppose un large et savant tableau des faits sur lesquels elle a la prétention de s'appuyer. Dans une première partie pleine de détails très-curieux et la plupart très-neufs, M. Allard expose l'état de l'esclavage dans le monde romain à l'apparition du christianisme, ou, pour mieux dire l'organisation économique de cet ensemble de machines humaines qu'on appelait les esclaves et par qui se faisait tout le travail nécessaire à la vie sociale. La nature de ce travail, sa distribution entre ces divers instruments et la qualité des produits qui en naissaient intéresseront vivement aujourd'hui par leur contraste ou leurs rapports avec le présent. Quelque chose d'aussi neuf, ou d'aussi incomplètement connu, mais dont le spectacle est bien plus triste encore, ce sont les relations du maître avec l'esclave et de l'esclave avec le maître. Si l'on est attristé de voir, par le fait du travail exclusif des serfs, l'art s'anéantir, l'industrie s'amoindrir, la population diminuer et la terre reprendre peu à peu son aspect sauvage sous le régime impérial ; combien n'est-il pas plus navrant de rencontrer partout des créatures humaines réduites à une infériorité plus humiliante que celle des animaux, sous l'autorité d'un maître qui « les corrompt dès l'enfance, les déprave pendant les années critiques de la jeunesse, les façonne comme une cire molle » et les jette, hélas ! au rebut quand il n'en peut plus rien tirer pour la satisfaction de ses plaisirs ou de sa cupidité.

Comme en face de ce spectacle, on bénit l'avénement de l'Evangile ; car, n'en déplaise à M. Havet et à son école, sans la doctrine nouvelle

[1] 1 vol. in-8°, Didier et Cie, éditeurs.

que le christianisme apporta sur la fraternité originelle des hommes et la dignité de la nature humaine, l'esclavage n'aurait jamais été aboli : la philosophie n'y aurait rien fait, car elle ne se serait pas élevée d'elle-même à ces hautes conceptions et n'aurait pas mis dans le cœur de l'homme cet amour qui triomphe de son égoïsme et le fait renoncer au plaisir instinctif qu'il a de dominer en même temps qu'aux bénéfices de sa domination. Nous l'avons bien vu dans l'histoire du quinzième et du seizième siècle, quand la cupidité l'emportant sur le faible reste de foi chrétienne que gardait le cœur des envahisseurs du nouveau monde, l'esclavage y parut tout de suite.

M. Paul Allard est trop équitable, même envers le paganisme, et a trop de respect de l'histoire pour ne pas reconnaître qu'au temps où fut annoncé l'Evangile, les affranchissements d'esclaves n'étaient pas des faits inconnus, et qu'ils furent même, à certains moments, assez nombreux et assez dans le goût des citoyens riches pour inquiéter le pouvoir et provoquer, de sa part, une opposition formelle. Mais c'était là le fait du caprice, de la vanité et parfois de la spéculation, et non la conséquence d'un principe et d'un sentiment. La « philosophie » n'y était pour rien.

Le principe, ce fut le christianisme qui le posa ; le sentiment, ce fut l'Eglise qui le provoqua, le maintint et l'alimenta sans interruption. « Si, pendant les cinq ou six premiers siècles de notre ère, le sort des esclaves fut adouci, leur condition transformée, leur âme relevée, leur affranchissement futur préparé, ce résultat qui dut être arraché pièce à pièce, pour ainsi dire, à toutes les puissances de la société antique, ne peut être attribué qu'à l'influence chrétienne, dit M. Allard, et cette influence n'a été aidée, pour l'atteindre, par aucun secours extérieur, ni modifiée par aucun alliage étranger. »

Ce ne sont pas là de simples assertions, mais des faits rigoureusement établis par M. Allard et appuyés de preuves incontestables, résultant d'une enquête aussi piquante que sérieuse faite sur des documents de toutes sortes, et presque toujours de provenance païenne, et partant non suspecte. Il y eut, selon M. Allard, deux degrés dans l'affranchissement des esclaves : la libération des personnes et celle du travail. La libération des personnes, fut le premier ou principal souci de l'Eglise, et telle était la résistance qu'opposaient la législation et les mœurs, qu'il ne lui fallut pas moins de cinq siècles pour l'accomplir. Le baptême devint, pour l'esclave, le premier acheminement vers sa délivrance ; par ce sacrement qu'elle conférait à tous indistinctement, l'Eglise brisait les barrières qui, dans la société civile, séparaient l'esclave de l'homme libre. La participation aux mêmes enseignements, aux mêmes prières, aux mêmes secours religieux, à la même sépulture augmenta encore cette égalité. Un jour même vint où cette égalité

fut poussée plus loin, et où, dans la société religieuse, l'esclave put être placé au-dessus de l'homme libre : les rangs du clergé lui furent ouverts, en effet, et la dignité du sacerdoce lui fut conférée. Enfin, par le sacrement de mariage, l'Église créa, pour lui la famille, et ne craignit même pas d'enfreindre une des lois les plus précises de l'État, mais les plus injustes aussi, en unissant l'esclave à la patricienne. Dans la petite société chrétienne, l'esclave fut ainsi considéré comme l'égal de la personne libre.

C'est donc bien positivement l'Eglise qui a fait dans le monde le premier acte de libéralisme qu'ait à enregistrer l'histoire. Non-seulement elle rompit chez elle tous les liens de la servitude, mais elle contribua à les faire disparaître dans la société civile, en favorisant les affranchissements et en habituant les fidèles à considérer le don de la liberté comme la première et la plus méritoire des aumônes. D'un autre côté, par la pureté de sa prédication morale, l'Eglise tarit, dit M. Allard, une des sources les plus odieuses de l'esclavage, l'abandon des enfants nouveaux-nés. Dès les premiers siècles, son influence amena une diminution considérable dans le nombre des enfants exposés. En même temps, elle inspira aux fidèles la pensée de recueillir et d'adopter ces malheureux. Il faut lire, pour se faire une idée du bien qu'elle fit par là aux mœurs et à la liberté, le chapitre touchant et entièrement neuf de M. Paul Allard sur les *Alumni* de la société chrétienne.

Après avoir montré l'action de l'Eglise sur l'esclavage dans l'ordre moral, M. Allard l'étudie dans l'ordre social et politique ; il suit l'œuvre législative des princes dans cette direction, « œuvre quelquefois admirable, dit-il, mais trop souvent imbue des préjugés de l'antique civilisation et où éclate à découvert la lutte entre les deux esprits qui se disputaient l'empire du monde. » La victoire resta finalement au christianisme mais elle lui coûta bien de la sagesse, bien de la persévérance et de bien laborieux combats. L'Etat, sous les empereurs chrétiens, ne supprima pas totalement la distance qui existait entre l'homme libre et l'esclave; mais il aida, dans une certaine mesure, aux efforts de l'Eglise. Celle-ci avait remis l'esclave en possession des attributs essentiels de la personnalité humaine : l'Etat, à la sollicitation de l'Eglise, lui en restitua de son côté quelques-uns. Pour que la destruction de l'esclavage fut consommée, il fallait que le travail, à son tour, devint libre et personnel. Ce qui fut fait dans cette direction, plus ou moins sciemment vers la fin de l'empire, M. Allard l'a dit dans des pages qui se recommandent particulièrement aux économistes. Mais l'accomplissement de la grande révolution sociale, l'abolition de l'esclavage était une tâche réservée au moyen-âge. Espérons que M. Paul Allard, dont le volume s'arrête au seuil de cette période, nous donnera

bientôt l'histoire du couronnement de l'œuvre et achèvera de revendiquer pour l'Eglise la gloire que ses nouveaux ennemis veulent lui ravir.

II

On sait quel intérêt présentent, pour les artistes, les cartons des grand maîtres, c'est-à-dire le recueil des études par lesquelles les Raphaël, les Poussin, les Ingres se sont préparés à leurs chefs-d'œuvre.

Les portefeuilles des grands maîtres littéraires ne seraient ni moins intéressants ni moins précieux, s'ils en avaient tous laissé et si nous les possédions tous.

Ce serait estimer bien haut Sainte-Beuve que de l'appeler un grand maître; on ne saurait nier pourtant qu'il n'ait été supérieur en une chose, la critique. A ce titre, ses portefeuilles que son dernier secrétaire est en train de nous donner ont du prix. Le volume que publie aujourd'hui M. Troubat : *les Cahiers de Sainte-Beuve*[1], volume qui n'est sans doute que le premier d'une série à venir, est curieux au double point de vue de la biographie et de l'art; il contient des renseignements fort piquants sur les idées et les sentiments personnels du critique et sur ses procédés d'étude et de travail. Nous passerons légèrement sur les premiers : ce que valait Sainte-Beuve en fait de religion, de philosophie, de doctrine politique et sociale, on le sait. Les notes que son secrétaire a extraites de ses « cahiers » confirment ce que l'on connaît à cet égard, mais n'apprennent rien de bien nouveau. Nous y avons cherché pour voir s'il n'y aurait pas eu, dans la froide atmosphère de son matérialisme, quelques éclaircies lumineuses, quelques chauds rayons tombés d'en haut : mais nous n'avons rien trouvé; Sainte-Beuve ne s'est jamais élevé jusqu'à l'ordre surnaturel. Quand il lui arrivait d'embrasser l'ensemble des choses et d'y chercher une loi supérieure, il n'y voyait que la fatalité orientale :

« Engendrée un matin à bord d'un vaisseau qu'elle n'a pas vu partir et qu'elle ne verra pas arriver, passagère agitée sur cette terre qu'elle ne dirige pas, l'humanité n'a pas de loi qui la lie nécessairement au grand système extérieur. Qu'elle remue à fond de cale ou sur le pont, qu'elle se précipite à la poupe ou à la proue, cela ne change rien à la marche immuable ; elle est, en un mot, comme une quantité négligeable par rapport à l'ordre souverain du reste de l'univers. Raison de plus pour elle de mettre elle-même quelque ordre dans son petit monde et de tâcher que la suite des générations qui la composent y passe les

[1] Alphonse Lemerre, éditeur, passage Choiseuil.

jours les moins troublés, les moins ouvertement à la merci de la fatalité et du hasard. »

Aussi, comme il détestera les révolutions qui dérangent ce « petit monde » où il voudrait tant couler des jours tranquilles, dans le commerce délicat des lettres ! Il faut entendre ses lamentations le lendemain du 24 février 1848, et ses exécrations de la politique qui avait conduit la France à cet abîme : « Quels évènements ! quel songe ! je m'attendais à bien des choses, mais pas sitôt, ni de la sorte ! »

La veille en effet il écrivait sur son « cahier » du mois : « Les hommes de Guizot, les doctrinaires et leurs disciples, et en général les phraseurs et les philosophes de tribune perdent la France ; avec leurs grands mots de *justice*, d'*ordre*, de *civilisation*, ils méconnaissent ce qui fait la vie des nations. Les grands mots sont bons à dire, mais il faudrait savoir, en les disant, qu'il y a autre chose à faire pour maintenir la grandeur et l'avenir d'une patrie. »

Avec quelle amertume il pense, quelques jours plus tard, sans doute en apprenant l'arrivée de Louis-Philippe en Angleterre, à la sagesse de ce souverain qu'il avait proclamée lui-même ! « Si Louis-Philippe avait succombé, li y a quelques années à Fontainebleau, sous la balle de Lecomte, il n'y aurait pas eu assez de voix pour déplorer une telle perte, pour proclamer la nécessité dont il était pour le maintien de l'ordre et de la paix publique, pour exalter sa prudence, son courage, ses qualités de grand roi ! — C'est ainsi que se font les oraisons funèbres, et celle-là eût paru assez fondée aux yeux de bien des gens. Venez donc croire, après cela aux jugements des hommes ! Où est-il, celui dont l'œil sonde les reins et perce les horizons ? Que doit penser en ce moment, dans sa prison, Abd-el-Kader, l'homme du Koran ? Il se passe certes dans son cœur des pensées qui égalent l'éloquence d'un Bossuet sur la fragilité des choses humaines. »

Ce rapprochement entre « l'homme du Koran » et l'auteur des *Oraisons funèbres* était une distraction chez Sainte-Beuve, qui connaissait son Bossuet et qui savait que le fataliste musulman et l'orateur catholique ne pouvaient avoir les mêmes pensées sur ces grands événements. Ceci ne prouve qu'une chose, c'est que la révolution de février avait fait perdre la tête au célèbre critique, et que l'étoffe politique était mince chez lui. On ne sera donc pas surpris de lui entendre dire, quelques mois plus tard, lorsqu'il est un peu remis de sa peur, qu'au fond il est républicain, ni de le voir, par la suite, se rallier avec tant d'empressement à l'Empire, devenir un des assidus de la princesse Mathilde, donner des déjeûners au prince Jérôme et accepter un siége au Sénat. N'avait-il pas écrit précédemment : « Je suis assis depuis des années... je suis délicat de santé, de nerfs, raffiné aux goûts littéraires et aux mœurs sociales ! » Combien de choses cela n'explique-t-il pas ?

Ces « cahiers » font donc médiocrement d'honneur à l'homme. Mais qu'il en est autrement du littérateur! Ces notes jetées sur le papier au courant de la plume brillent d'esprit, de goût, de style, et nous retiennent malgré nous dans ce milieu d'activité littéraire où Sainte-Beuve est si bien, et d'où il ne sort guère à son avantage. Ces pensées, ces observations, ces remarques, ces mots déposés comme des pierres d'attente qui devront être reprises et mises en lieu convenable sont pour nous ce que, pour les peintres, sont les croquis, les esquisses, les *cartons* des grands artistes. Là se révèle le secret de son travail. On a là, sous les yeux, le procédé qu'il suivait, lequel, comme André Chénier le disait du sien, était celui de l'abeille de l'Hymète et consistait à butiner partout et à prendre sur toutes les fleurs ce qu'elles pouvaient contenir de miel. Une bonne moitié de ces cahiers sont remplis d'extraits d'auteurs grecs, latins, français saisis au courant d'une lecture rapide, annotés et rapprochés entre eux, ou avec les auteurs modernes. Donnons quelques exemples :

« Homère appelle la nuit *la nuit rapide* : c'est qu'il suppose qu'on y dort et le temps passe vite en dormant. C'est le contraire de ce qu'en dit le poëte mélancolique des derniers âges :

Que de fois j'ai compté les pas du Temps dans l'ombre,
Quand les Heures venaient sans mener le Sommeil.

« Le vers de Properce :

Sape venit magno fœnore tardas amor,

se trouve heureusement traduit par ce mot de Bussy : « Il est de l'amour comme de la petite vérole, qui tue d'ordinaire quand elle prend tard. »

« M. Villemain a l'épithète heureuse; l'autre jour à l'Académie, dans un rapport verbal à propos du livre des *Antonins* de M. de Champagny, il a parlé de la *décadence interminable* du paganisme. C'est comme quand il a qualifié l'*inflexible douceur* de Pie VII. Epithètes et alliances de mots, c'est son fort, c'est son art. »

Mais ce n'était pas toujours du miel qu'il amassait ainsi en voletant autour des livres ou des écrivains, et son aiguillon qui n'était pas toujours d'une abeille distillait parfois quelque chose d'âcre qui ressemblait fort à du venin. Il est d'une guêpe, ce mot rude mais parfaitement juste sur un des petits volumes de Michelet :

« Le livre de l'*Amour* de Michelet devrait avoir pour épigraphe le *Rien-de-Bien* d'Aristophane (*Thesmophor.*).

Fort juste aussi, quoique raide, est ce jugement sur un livre qui fit en son temps beaucoup de bruit et dont on ne parle plus depuis vingt ans :

« Que pensez-vous de *Jérôme Paturot ?* — Pas grand'chose. C'est gai, spirituel et assez bien observé ; mais c'est bourgeois. J'en lirai volontiers, un jour de pluie, dans le bureau du coin, en attendant l'omnibus. quelques chapitres au pouce ; mais je n'aurai jamais l'idée d'en faire mon livre de chevet. »

Où il y a vraiment de la bile et de la plus amère, c'est dans ce mot sur un homme de bien, d'esprit et de talent mort récemment en défendant les grands principes religieux et sociaux.

« M. Saint-Marc Girardin est une de mes antipathies ; il a dans la voix des notes fausses que je retrouve jusque dans mon esprit. Jeune, il n'a jamais eu de cœur ni de foyer. C'est ce qu'on appelle un homme d'esprit assurément, c'est surtout un bel esprit, mais ce n'est ni un vraiment bon esprit, ni une intelligence vigoureuse, et ceux qui le croient et qui sont délicats d'ailleurs, je leur en demande bien pardon, se trouvent en défaut de goût sur ce point là. »

Si l'on avait la date de cette page, on en trouverait probablement l'explication dans quelques-unes de ces spirituelles leçons que M. Saint-Marc Girardin faisait sur la littérature du dix-septième et du dix-huitième siècles à la Sorbonne, et où celle du dix-neuvième attrapait tant d'écorniflures.

Sainte-Beuve n'avait pas que des « cahiers » où il déposait le produit de sa moisson quotidienne ; il avait aussi ses *cartons* dont il parlait souvent, espèces d'arsenaux de guerre dont il a menacé plus d'une fois ceux qu'il n'aimait point. M. Troubat peut nous les ouvrir avec « indiscrétion, » comme il a fait des cahiers. Quelques mémoires en souffriront, mais nulle assurément plus que celle de Sainte-Beuve. Ses *cahiers* doivent le faire pressentir.

III

L'Amérique fait mal parler d'elle depuis quelque temps, nous voulons dire l'Amérique du Nord, cette grande république des États-Unis qu'aucuns voudraient nous donner comme le type des sociétés à venir, le modèle d'après lequel devra se reconstituer la vieille Europe. Les bruits qui courent sur son compte et même bon nombre de faits authentiques et avérés amoindrisent rapidement son prestige et rendent, à son endroit, l'opinion très-perplexe. Que, par suite, elle soit l'objet de nombreux écrits, rien de plus naturel. Indépendamment des grands problèmes de philosophie sociale que, par ses institutions singulières, elle présente à la méditation, elle offre à la curiosité, par ses

gigantesque progrès matériels et l'excentricité de ses mœurs, le plus vif et le plus piquant attrait : *Great attraction !* Ce mot qu'elle a fait ne s'applique à nul mieux qu'à elle-même.

Il y a quelques mois à peine, nous parlions ici d'un de ces livres chaque jour plus nombreux que la crise américaine fait éclore, *les Etats-Unis contemporains*, par M. Claudio Jannet[1] : en voici, à quelques jours de distance, trois nouveaux sur le même sujet : *la Vie aux Etats-Unis*, par M. Xavier Eyma[2], *Un Français en Amérique*, par M. Toutain[3], et *le Monde américain*, par M. L. Simonin[4].

Ces trois ouvrages se ressemblent entre eux, sous quelques rapports, mais ressemblent peu au premier. C'est à satisfaire cette curiosité de l'ordre élevé dont nous parlions tout à l'heure, à poser et à discuter les questions politiques et sociales que soulève l'état présent de l'Amérique du Nord, que s'est attaché, comme nous l'avons montré, M. Claudio Jannet; MM. Simonin, Eyma et Toutain, n'ont guère en vue que l'autre sorte de curiosité, celle des esprits moins enclins à la réflexion que sensibles au spectacle extérieur des choses. L'avenir des Etats-Unis n'est pas précisément ce qui les occupe : le présent est, avant tout, ce qu'ils se sont proposé de peindre.

Deux de ces ouvrages sont œuvres de touristes, partant, un peu légèrs, mais du reste pleins d'observations fines et sensées. Tableaux, scènes, croquis, voilà ce qu'on trouve chez MM. Xavier Eyma et Toutain, le tout saisi comme au passage et enlevé haut la main. Les images se succèdent trop rapidement dans ces pages pour y laisser beaucoup de place à la réflexion; elle n'y manque pas cependant et revêt même assez souvent une forme vive ou piquante. Les deux voyageurs sont trop Français, trop Parisiens pour ne pas dire leur mot sur ce qu'ils voient, surtout quand ce qu'ils voient prête à rire, ce qui est assez souvent le cas en Amérique. Un exemple : Les Français ont fait de l'habit noir le vêtement de bonne tenue et toute l'Europe l'a adopté. C'est la distinction de l'homme comme il faut. Or, d'être des gens comme il faut, c'est la prétention de tous les citoyens de la grande république. L'habit et le pantalon noirs sont donc de rigueur aux Etats-Unis dans toutes les classes de la société. « Le cocher, le charretier, conduit son fiacre ou sa charette en habit de cérémonie. Devant ce costume ridicule à force de prétention à l'égalité des hommes entre eux, on se prend à regretter la belle blouse prolétaire de nos classes ouvrières, dit M. Eyma. »

[1] Voir le *Correspondant* du 25 janvier dernier.
[2] 1 vol. in-12, E. Plon et Cie, éditeurs.
[3] 1 vol. in-12, *ibid.*
[4] 1 vol. in-12, librairie Hachette.

Certes, c'est un signe incontestable de civilisation, pour un peuple, que la place qu'il accorde dans ses plaisirs à la musique. Malheureusement les Américains en ont fait comme de l'habit noir, ils en ont mis partout : « La musique, dit encore M. Eyma, est une des plaies les plus grandes que l'on puisse rencontrer dans l'Amérique du Nord. Je n'entends point médire de la musique que j'ai le bonheur d'aimer ; mais je parle de la musique telle qu'on la comprend et telle qu'on l'écoute aux Etats-Unis, où tout ce qui fait bruit passe pour de la musique, où le moindre fifre accompagnant une grosse caisse a le privilége d'attirer des milliers d'auditeurs et de recueillir des moissons d'applaudissements; où toutes les femmes se croient obligées à apprendre le chant et le piano, et, qui plus est, à toucher du piano et à chanter, moins parce qu'elles y ont du goût et du plaisir, que parce que cela est de rigueur, comme il est de rigueur pour elles de porter une robe pour être vêtues. »

M. Eyma, on le voit, n'est point dupe de cette civilisation de placage. Plus loin que ces critiques légères, il a des remarques neuves et d'une certaine portée politique. Telle est celle qu'il fait à propos de ces flots d'émigrants que l'Océan apporte aux Etats-Unis. Ils se groupent par nationalités, dit-il, et, ainsi massés, confisquent certaines contrées, accaparent certaines industries d'où ils excluent tout concurrent de sang étranger. « C'est un malheur pour les uns, si c'est une bonne fortune pour les autres ; car chacun se trouve, en quelque sorte, parqué dans un milieu d'où il lui est presque impossible de sortir. Toutes autres avenues que celles qui ont été ouvertes aux nouveaux venus par leurs prédécesseurs leur sont, pour ainsi dire, interdites. Dans cette absorption générale des ressources de l'Amérique du Nord, on peut affirmer, part faite aux exceptions, que les Allemands se sont attribué les grosses fortunes par le grand commerce ; les Irlandais, le monopole des coups de poignard ; les Espagnols, celui du commerce des oranges et des fruits ; les Français, la misère, ou tout juste le terre-à-terre d'une mesquine existence. »

Otons, l'exagération fantaisiste de l'expression, une chose reste certaine et qui, dans les éventualités politiques, peut avoir des conséquences graves pour nous : c'est l'infériorité, ou, pour mieux dire, la nullité de notre influence dans ce monde qui grandit d'une manière phénoménale. Qui ne voit de quelle force il serait poussé vers nos ennemis, le cas survenant d'une intervention de l'Amérique dans les affaires de l'Europe ! « L'avantage n'est de notre côté qu'en Louisiane seulement, dit M. Xavier Eyma ; le groupe français compte pour un tiers dans la population de l'Etat, la population blanche s'entend. Ce nombre relativement considérable de Français s'explique par la longue

possession de ce territoire qui a été jusqu'en 1808 le dernier débris de notre domination dans le Canada et dans l'immense vallée du Missisipi — ce qu'on a appelé la Nouvelle-France. Mais, je le répète, en Louisiane comme à New-York, comme dans le Michigan, comme en Californie et dans l'Illinois, l'influence française est nulle. »

La colonisation ne tend pas à augmenter cette influence; la France envoie peu d'émigrants en Amérique et ceux qu'elle y expédie ne sont pas généralement la fleur de sa population; en tout cas, ils n'y vont, pour la plupart, qu'avec la pensée d'en revenir. Les exceptions sont rares. M. Simonin en cite une bien belle mais peu connue : « Il y a, dit-il, près de Meadville (dans l'Etat de Pensilvanie), un lieu qui se nomme *French-Town*; c'est un ensemble de fermes groupées autour d'un embryon de commune, au voisinage d'un petit lac. Ce lieu est surtout habité par des colons franc-comtois arrivés par petits essaims depuis une cinquantaine d'années. Un dimanche du mois d'août 1874, je suis allé visiter nos compatriotes et saluer le doyen de la colonie, âgé de quatre-vingt cinq ans, venu vers 1828 le premier, il ne savait pas trop pourquoi. Le bonhomme n'avait pu, depuis tout ce temps se plier à la connaissance de l'anglais, tandis que ses petits-fils ne parlaient pas d'autre langue. A voir ce bien-être dont jouissaient tous ces fermiers, le confort de la plupart de ces maisons d'habitation, l'état plantureux de ces belles campagnes, on se prenait à regretter que ceux qui sont malheureux en France et trop à l'étroit, n'émigrent pas plus souvent aux Etats-Unis. »

Ce monde des *farmers*, des propriétaires-cultivateurs, M. Jannet l'a reconnu lui-même, c'est la partie digne et saine de la population américaine, celle où se conservent les vieilles mœurs, et que n'a point pervertie cette soif de l'or qui est la maladie particulière de l'Amérique. M. Simonin fait de la vie de ces fermiers américains un tableau charmant et dont celle de nos paysans, tout améliorée qu'elle soit, n'approche point. « Ce qu'on appelle en France le paysan, cette espèce « d'animal farouche » qu'a décrit La Bruyère en traits inimitables, trop vrais de son temps et restés présents à la mémoire de tous, cet être « noir, livide et tout brûlé du soleil » mal couvert, incessamment courbé vers le sol qu'il fouille péniblement, « se retirant la nuit dans des tanières où il vit de pain noir, d'eau et de racines » ; cette classe inférieure d'hommes qu'on retrouve encore hélas! dans quelques pauvres fermes de France n'existe nulle part, et n'a jamais existé aux Etats-Unis. Le bien être y est général, la culture intellectuelle partout répandue, à peu près la science pour tous : tout le monde sait lire, écrire, calculer, connaîttant bien que mal l'histoire et la constitution du pays, et, dans les élections politiques, sait pour qui et pour quoi il vote. »

La vérité de ce tableau n'est contredite nulle part. Aussi n'est-ce pas

la campagne qui inspire des craintes sur l'avenir de l'Amérique; ce sont les villes qui inquiètent. On ne le supposerait pas au tableau qu'en fait M. Simonin, non qu'il s'étudie à en exclure le mal, non qu'il dissimule, de parti pris, les symptômes mauvais; mais il n'y appuie guère et semble n'y pas attacher autrement d'importance. Il n'y a là, selon lui, que ce que l'on voit, en ce genre, dans toutes les grandes agglomérations, peut-être seulement sous une forme un peu plus brutale.

Du reste, ce n'est guère que sous leur aspect matériel que M. Simonin a envisagé les choses. Dans ce volume, qui fait suite à d'autres antérieurement publiés par lui, ce qu'il s'est proposé, c'est la situation présente, la situation d'aujourd'hui, qui ne sera peut-être plus celle de demain. Car la République des Etats-Unis est une fille qui grandit vite, dont le corsage craque à chaque pas et dont la figure change d'année en année. Ceci est son dernier portrait, portrait physique, s'entend, et où le crayon du peintre ne s'est arrêté que sur les points où la vie s'accentue le plus. New-York, la « cité impériale; » Chicago et Saint-Louis, les deux rivales du Far-West; les grands lacs et les mines : voilà où il faut voir l'Amérique du Nord aujourd'hui. La description de M. Simonin porte exclusivement sur ces lieux; elle est pleine d'intérêt et ajoute beaucoup à ce que l'on sait des prodiges de croissance qui se sont accomplis là, dans ces derniers temps. Les renseignements qu'elle contient ont un caractère de précision qui ne se trouve pas toujours dans les relations qui nous arrivent de ces contrées quasi fabuleuses. M. Simonin à vu de près et en homme compétent. Par lui, donc, on saura au juste ce qu'il en est de ce développement presque fantastisque de l'activité humaine aux Etats-Unis.

Peut-être s'en étonnera-t-on moins quand on verra (et M. Simonin le montre mieux que personne) dans quelle admirable mesure la nature y concourt. Quelle merveilleuse terre que celle sur laquelle les colonies anglaises ont mis la main et comme elle se prête, par sa végétation, par ses trésors minéraux, par ses cours d'eaux innombrables et ses fleuves immenses, aux ambitions et aux audaces de l'homme!

Et dire que cette terre a été à nous! que c'est nous qui l'avons découverte, qui avons planté les jalons sur lesquels les envahisseurs se sont guidés dans leurs exploitations. Oui, ce sont nos compatriotes, nos prêtres en particulier qui ont commencé la grande œuvre colonisatrice que d'autres achèvent aujourd'hui. Sans doute, des aventuriers, des traitants avaient précédé les missionnaires français dans ces riches contrées; mais avec ces gens-là, dit M. Simonin, la colonisation ne serait pas allée loin, car il était de leur intérêt de défendre plutôt que d'étendre le champ de leurs excursions. « Il n'en était pas de même des missionnaires, ajoute-t-il. D'abord avaient apparu les franciscains; ensuite vinrent les Jésuites arrivant du Canada (en 1625) qui

sans doute cherchaient là une compensation au Japon récemment perdu. En poursuivant une chose illusoire, la conversion des Indiens, ils ont contribué pour la meilleure part, à l'extension des colonies de la France, et fait communiquer véritablement les possessions du Saint-Laurent avec celles du Mississipi, le Canada avec la Louisiane. Ils ont ainsi donné, sans coup férir, à leur pays, un des plus beaux domaines d'outre-mer, que jamais nation ait eu, mais que la France n'a pas su conserver. » Et pendant six pages encore, M. Simonin continue l'histoire des découvertes faites et des établissements fondés par les missionnaires ou d'après leurs indications.

Nous admirons la loyauté avec laquelle il reconnaît l'élévation des motifs tout religieux qui, là comme ailleurs, inspirèrent les Jésuites, mais nous nous étonnons de voir un esprit si distingué traiter d'illusion leur pieux dessein d'amener les Indiens à la foi et à la civilisation chrétiennes. Il nous semble que, nonobstant les obstacles de plus d'une sorte qu'ils avaient rencontrés, les Jésuites avaient assez bien réussi pour n'avoir pas à désespérer de leur œuvre, quand elle fut arrêtée court. Et puis, n'est-ce pas faire injure au christianisme, que de le déclarer incapable d'agir efficacement sur les hommes de toute race, et à l'humanité elle-même, que d'accuser une de ses branches d'inaptitude à la civilisation?

Sans vouloir déprécier ce qu'ont fait les colonies anglaises aux lieux où elles nous ont succédé, nous croyons qu'avec nos missionnaires nous aurions fait meilleure besogne, en ce sens au moins, que l'humanité aurait eu moins à souffrir, et que, protégés par l'Eglise qui les eût marqués de son sceau, les indigènes n'auraient point payé de leur vie, comme ils l'ont fait, les progrès de la colonisation.

Nous n'avons dit qu'un mot du petit volume de M. Toutain. Il mérite mieux; c'est dans son ensemble, la protestation spirituelle du bon sens français qui, sur ce sujet, a trop longtemps abdiqué devant les hâbleries américaines. M. Toutain a voulu voir de ses yeux ce pays dont on chante depuis si longtemps chez nous les merveilles. Dès le début, ses yeux ont été désagréablement frappés : « l'impression que fait ce pays est étrange décidément, s'écrie-t-il. Cette Amérique avec son amour des réclames, ses coutumes à la Barnum, ses annonces, son patriotisme théâtral, ses clichés sonores, ses orateurs de meeting qui ont l'air de faire le boniment, son puffisme poussé jusqu'à la folie, sinon à la sottise ; ses enseignes voyantes qu'on va jusqu'à placarder dans le dos des promeneurs (payés pour cela), ses « great attractions, » ses célébrités spirites, sa turbulence insolite, son mouvement plus tumultueux que de raison, devant lequel tout européen frais débarqué demande toujours : « Est-ce fête aujourd'hui? » ses excentricités voulues, la plupart destinées à tirer l'œil et à piper le client ; ses grandes entre-

prises qui débitent des actions comme les charlatans des bouteilles (en avant les journaux, la grosse caisse ; une action à monsieur!), ses femmes émancipées qui s'exhibent en public comme des curiosités, ses médecins dignes, tout au plus, du titre de rebouteurs, ses villes qui ressemblent à des baraquements; l'Amérique, avec tout cela, produit l'effet d'une foire gigantesque. »

Cette première impression se maintient chez le voyageur à mesure qu'il avance et qu'il voit de plus près la réalité. « Séduit d'abord, comme tout nouveau débarqué, par la grâce des jeunes *misses* américaines, il est vite dégrisé : « Il n'y a pas à dire, elles sont charmantes, dit-il, et, quand elles ressembleront un peu moins à des garçons enjuponnés, quand elles s'habilleront tout à fait bien, quand elles joueront un peu plus mal au crocket et un peu mieux du piano, mais surtout quand le beefsteak occupera une part moindre dans leur alimentation, elles seront accomplies. »

Leur position dans le mariage n'est pas non plns, selon M. Toutain, aussi séduisante qu'on l'a dit : « Le chef de la famille, ici, ne regarde pas beaucoup sa femme : elle n'est point sa confidente, son amie; elle ne connaît pas ses secrets d'affaires, pas plus que ses secrets d'esprit et de cœur. Un bon Yankee pourrait dire à sa femme, comme ce seigneur grossier du moyen-âge à sa gente châtelaine : « Je vous ai prise, madame, pour me donner des enfants et non des conseils. »

D'ailleurs, la femme mariée n'a-t-elle pas toujours l'épée du divorce suspendue sur sa tête? « Je ne suis pas le seul, dit M. Toutain, qui ait cette conviction, à savoir que, pour juger sainement un peuple, il faut d'abord s'assurer comment ce peuple entend le mariage et quelle est son opinion sur les rapports sociaux. Or, ajoute-t-il, il n'y a pas au monde, dans les pays civilisés, un code traitant aussi légèrement ce grave sujet. » Et, en effet, les textes qu'il cite et les faits qu'il rapporte en grand nombre, sont si étranges, qu'on se demande comment la société américaine a pu subsister jusqu'ici. Il est vrai que Sénèque dit que, de son temps, il y avait à Rome des femmes qui avaient eu vingt-deux maris. Mais aussi, qu'est devenue la société romaine après Sénèque?

M. Toutain n'a donc pas écrit que des boutades épigrammatiques sur les Américains. Les remarques sérieuses, les considérations philosophiques et religieuses se mêlent fréquemment sous sa plume aux moqueries et aux charges.

M. Simonin ni M. Eyma n'avaient pas fait la plus petite place à la religion et il semblerait, à lire ces messieurs, que c'est là quelque chose qui ne compte pas pour l'Américain. Il n'en est pas ainsi, et M. Toutain le confirme. « Les questions religieuses les touchent de très-près, et ils ne sauraient s'en désintéresser, dit-il. Bien qu'il n'aborda qu'en passant

ce sujet, il donne sur le développement du catholicisme aux Etats-Unis certains détails très-curieux et du meilleur augure. Un jour, dit-il, causant avec un religieux de l'Université de Notre-Dame, dans l'Indiana, je lui dis : Le catholicisme a-t-il de l'avenir aux Etats-Unis?

— Depuis 1865, me répondit-il, le nombre des fidèles a doublé : nous sommes maintenant neuf millions, et, dans cinquante ans, l'Amérique sera catholique. »

— Mais le protestantisme?

— Le protestantisme est divisé en mille sectes. Les plus fortes, le méthodisme, ne compte que 1,600,000 adeptes. Elle a pour elle le gouvernement, mais nous avons le nombre, et, ici, le nombre est roi. »

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous recevons encore sur l'Amérique un autre volume — le quatrième dans la même quinzaine! *Les Français en Amérique* [1] tel en est le titre un peu vague. Ce volume a pour parrain M. Edouard Laboulaye qui en a écrit la préface. C'est assez dire dans quel esprit il est conçu. Seulement, comme tout disciple exagère son maître, l'auteur, M. Chotteau, au lieu de se maintenir dans l'expression d'une bienveillance discrète envers la République des Etats-Unis, passe tout d'un trait au panégyrique. Les Français que M. Chotteau nous montre ici, sont ceux de nos compatriotes qui, il y a un siècle, allèrent aider les colonies anglaises révoltées contre leur patrie. Sous une forme quasi-lyrique, c'est l'histoire de la guerre de l'indépendance américaine de 1774 à 1783. La prochaine célébration du premier Jubilé centenaire des Etats-Unis en a été l'occasion. « Cette fête ne sera pas uniquement américaine, la France y aura sa part, dit M. Laboulaye. Elle sera plus qu'une invitée, elle sera une alliée, une sœur. » Sœur bien négligée, aurait-il pu ajouter. Mais M. Laboulaye nous assure que « la vieille amitié de la France et de l'Amérique va briller d'un nouvel éclat, grâce au rapprochement des institutions des deux pays. Oublions donc les traits de froideur et d'ingratitude, et, devenus républicains, chantons avec MM. Laboulaye et Chotteau, la naissance de notre sœur aînée, la grande République américaine.

IV

Tous ceux à qui la mémoire de l'abbé Perreyve est restée chère et qui pleurent encore sa mort prématurée, apprendront avec plaisir qu'on vient de publier de lui deux volumes nouveaux de fragments et d'études retrouvés dans ses manuscrits [2].

[1] 1 vol. in-12. Charpentier, édit.

[2] *Œuvres posthumes de l'abbé Perreyve* : Sermons inédits. — Études historiques. 2 vol. in-12. Ch. Douniol, éditeur.

Les dernières années de ce jeune prêtre furent d'une extrême activité. Croyant définitivement écarté le mal qui avait inquiété ses années d'adolescence et comprimé son goût pour l'étude, l'abbé Perreyve s'y livrait avec l'ardeur d'un esprit généreux qui aurait tenu à réparer un temps déraisonnablement perdu. La prédication, l'apologétique, l'histoire, tout ce qui pouvait contribuer à la défense et à la propagation de la vérité chrétienne, l'occupait et le sollicitait à la fois. Malgré la facilité brillante dont le ciel l'avait doué, il ne se laissait pas aller à la tentation dangereuse d'improviser qui perd aujourd'hui tant de vrais talents : il écrivait ce qu'il se proposait de dire, sinon pour le répéter textuellement, au moins pour en bien arrêter dans sa pensée la formule et en choisir la meilleure expression. De là les nombreux manuscrits qu'il a laissés, les uns à l'état d'ébauches, les autres arrivés au point où, provisoirement, si ce n'est définitivement, il croyait pouvoir les livrer à la publicité.

De ce nombre sont les sermons que l'on vient de réunir pour la première fois en un volume à part et dont quelques-uns avaient été mis au jour par le prédicateur lui-même. On se souvient qu'ils charmèrent à la lecture autant qu'ils l'avaient fait dans la chaire par la nouveauté des aperçus que l'orateur y ouvrait sur les vérités éternelles, et l'accent profondément sympathique qu'il y vibrait. Tels sont en particulier le sur sermon *La vocation des arts*, prêché à Notre-Dame pour l'Association des artistes musiciens, et l'allocution prononcée à la réunion de la *Société des publications populaires*, où l'orateur a su, en quelques mots, toucher si juste et si bien au cœur du sujet et montrer le point de vue d'où il convenait de l'envisager. C'était le talent de l'abbé Perreyve, talent qu'avait développé chez lui la fréquentation du P. Lacordaire, de montrer ainsi comment tout ce qu'il y a de grand dans l'homme individuel et dans l'homme social s'adapte au christianisme, s'y purifie, s'y affermit et s'y développe. Réconcilier l'Évangile et le siècle, sans concession de la part de l'un et sans humiliation blessante pour l'autre, voilà l'objet de sa constante préoccupation, le souci qu'on retrouve dans tous les discours qui composent ce volume de sermons. A ceux auxquels l'orateur avait mis la dernière main, son éditeur a cru devoir en ajouter quelques autres qu'il n'a trouvé, dans ses papiers, qu'à l'état fragmentaire, et dont il nous a donné les parties achevées. Sans doute, ce ne sont que des échappées de vue incomplètes, mais, là même, il y a de si belles et si nobles choses, qu'on regretterait d'en avoir été privé. Nous n'en donnerons en preuve que cette page exquise qui porte pour titre : *Nos frères séparés* :

« N'ayez pas peur des vertus de nos frères séparés, et ne cédez pas à la vulgaire et mesquine tentation de les méconnaître et de les obscurcir. N'ayez jamais peur du bien ; le bien est toujours le chemin du

vrai. Vous entendrez dire que le protestantisme fait de grands efforts pour nous dérober la mystique beauté de certains usages de notre culte... qu'il veut imiter nos congrégations religieuses, nos sœurs de charité par les diaconnesses... N'ayez point peur, réjouissez-vous et dites : « Tant mieux, gloire au Seigneur ! » Tout ce qui sanctifie le protestantisme avance d'autant son retour à la plus sainte des religions. Quand la sainteté est victorieuse, les dernières barrières tombent, et les âmes reviennent à l'Église catholique. »

Nous avons dit plus d'une fois « l'orateur » en parlant de l'abbé Perreyve. C'est qu'en effet il était orateur avant tout : l'éloquence était sa faculté maîtresse. On la retrouve dans tout ce qu'il a fait ; elle animait, sans leur rien ôter de leur solidité, ses études apologétiques et ses leçons d'histoire ecclésiastique dont le succès fut si grand à la Sorbonne. Ces leçons n'ont pas été toutes publiées parce que plusieurs étaient destinées à entrer dans un grand ouvrage sur les premiers temps de l'Église, que l'abbé Perreyve se proposait d'écrire et auquel devaient servir de prélude ou d'appendice les morceaux qui composent le second des volumes que nous annonçons. Sans doute, comme dit l'éditeur, « ces pages portent avec elles la tristesse des choses inachevées, mais les amis de l'abbé Perreyve y retrouveront avec plaisir quelques débris de son enseignement et de ses travaux. »

A ce titre, ces essais méritaient bien d'être réunis anx autres écrits de l'abbé Perreyre, à *la Journée des malades*, aux *Biographies et Panégyriques*, aux *Lettres du P. Lacordaire et des jeunes gens*, aux *Entretiens sur l'Eglise* aujourd'hui réimprimés dans le même format. C'est, on doit le craindre, hélas ! une dernière épave d'une vie naufragée, mais elle n'en a que plus de prix.

V

Frappé de ces considérations, ainsi qu'il nous le dit lui-même, un amateur érudit et spirituel, M. Blondel, a voulu répondre à l'appel du journaliste anglais et lui prouver qu'il peut y avoir plus que de la « curiosité » dans l'histoire de l'éventail. Celle qu'il vient d'en publier [1] est effectivement pleine d'un intérêt piquant, sérieux même. M. Blondel a étudié en effet l'éventail dans les monuments de l'antiquité orientale et sur les échantillons les plus caractéristiques des temps modernes, et il a signalé, à certaines époques, et dans des pays très-différents des ressemblances de forme ou d'emplois très-singuliers, spécialement

[1] *Histoire des éventails chez tous les peuples et à toutes les époques*, par M. Blondel, 1 vol. in-8, enrichi de 56 gravures. — Librairie Renouard, rue de Tournon.

ceux qui existaient entre les éventails d'appartement du héros légendaire des hindous, Ramas. et ceux du roi grand Louis XIV, lesquels jouaient, dans les festins, sur la tête des convives à l'aide de cordes, comme des cloches, et lassaient quatre grands valets. C'est toutefois de l'éventail chez les modernes que l'historien amateur s'occupe le plus, parce que c'est chez les modernes que cet accessoire de toilette féminine est devenu tout à fait un objet d'art. Il décrit avec amour, et non sans grâce, les plus beaux et les plus connus en Europe, ceux qui ont mérité, par leur perfectionnement, de prendre place dans les musées les plus célèbres.

Un appendice sur la nacre, l'écaille et l'ivoire qui entrent comme matériaux dans la confection de l'éventail, termine le volume, qui, par son élégance, est digne du sujet auquel il est consacré.

L'archéologie qui descend aujourd'hui volontiers des hauteurs et n'a pas dédaigné de s'occuper des petites choses, notamment du costume, dont nous avons des histoires à l'infini, ne s'est pas occupée cependant jusqu'ici, chez nous, de quelque chose qui y tient de près, qui même en fait partie en certains pays, quelque chose de fort en vue, et sur quoi l'art s'est souvent exercé, quoique la forme en ait peu varié... Nous n'imiterons pas Mme de Sévigné et ne le donnerons pas à deviner davantage : c'est l'éventail. « L'histoire en serait curieuse, » disait un journal anglais en rendant compte de l'exposition des éventails qui eut lieu à Londres en 1870. Ce journal avait raison. En effet, l'éventail, qui est aussi ancien, probablement, que l'homme, et qui l'a suivi dans ses migrations, a de singuliers rapports avec son état social, avec le climat qu'il habite et avec son genre de vie. Hochet ou jouet dans certains pays, il devient meuble dans d'autres. Ici, il n'est que l'accessoire de la toilette des femmes, là, c'est le complément du costume de l'homme et le symbole de ses dignités sociales. L'éventail tient, d'ailleurs, comme nous l'avons dit, une place respectable dans l'histoire de l'art et de l'industrie, depuis déjà bien des siècles, en Orient, en Italie, en Espagne, et en France.

P. Douhaire.

MÉLANGES

PRINCIPES D'ÉDUCATION, DE MORALE ET DE POLITIQUE,

par M. de Gérando, membre de l'Institut.

M. le baron de Gérando, membre de l'Institut et ancien président de section au Conseil d'État, a laissé dans ses manuscrits un travail particulièrement digne d'attention, que son fils a bien voulu nous communiquer. C'est un résumé des principes d'éducation, de morale et de politique qui, bien qu'écrit à une époque déjà ancienne, reçoit des circonstances actuelles une véritable opportunité.

I. — ÉDUCATION.

L'éducation naturelle conçue par Rousseau est un roman; l'éducation artificielle imaginée par les pédants et par Mme de Genlis, un abus.

L'instruction destinée à former l'esprit et l'éducation destinée à former le cœur, ne peuvent être séparées; elles réagissent sans cesse réciproquement, et s'aident ou se contrarient sous tous les rapports.

Instruisez le commun des hommes, non par de longs ou savants discours, mais par quelques paroles qui vont à l'âme, et surtout par l'exemple des bonnes actions.

La vraie éducation est un secours éclairé, habituel, pour le développement graduel des facultés morales et intellectuelles. Ce secours, Rousseau le refuse; les pédants en font un despotisme.

L'art de l'enseignement consiste à conduire l'élève de manière à ce qu'il trouve ce qu'il doit savoir.

Il faut qu'il le trouve avec une fatigue proportionnée à ses forces, que toutes ses forces s'y appliquent, qu'elles s'y appliquent d'une ma-

nière convenable et à la nature des objets et à leurs propres lois intérieures.

L'éducation morale consiste moins dans les préceptes, que dans l'art d'exciter, d'entretenir, de diriger le sentiment moral.

Elle doit n'user qu'avec réserve et économie des récompenses et des peines.

L'éducation commence plutôt qu'on ne croit; les dix premières années, trop négligées généralement, sont cependant celles qui renferment tous les germes.

Cette première éducation est très-difficile ; il faut savoir et pouvoir lui trouver un objet convenable.

Le choix des jeux est une première leçon pour l'enfance.

La musique et le dessin sont pour les sens ce que la littérature est pour l'esprit. Tout indique qu'ils conviennent, beaucoup plus qu'on ne croit, à la première éducation.

La nomenclature des mots est une grande science que l'enfant apprend sans s'en douter et qu'on néglige de lui bien enseigner.

Les langues étrangères, les éléments d'histoire naturelle lui sont faciles et lui conviennent.

Les études doivent être combinées de manière à maintenir l'harmonie des facultés à mesure qu'elles se développent.

On a exagéré en critiquant l'étude des langues anciennes ; on a exagéré en y revenant.

Les sciences exactes et les sciences naturelles doivent commencer de bonne heure, mais marcher avec lenteur jusqu'à l'entière maturité de la raison.

La principale cause des égarements de notre esprit, c'est que les intentions que nous portons à l'étude ne sont point assez pures. Trop souvent, en effet, nous ne cherchons qu'à servir nos passions ou notre vanité en paraissant nous consacrer au culte de la vérité.

L'éducation commune est nécessaire pour former le caractère, exciter l'activité de l'esprit; elle est encore plus nécessaire aux princes qu'aux autres hommes.

Elle est comme un prélude aux relations sociales ; elle exerce à fonder tout ce qu'on espère, sur ce qu'on est par soi-même; elle modère les dispositions à la personnalité. Plus on doit être élevé un jour, plus il est à désirer qu'on commence par avoir des égaux.

On peut commencer, plutôt qu'on ne pense, avec les enfants, l'éducation religieuse, par des sentiments et des idées très-simples. Rien n'est plus funeste que de la commencer par des mots inintelligibles.

Les jeunes gens élevés dans un culte trop rigoureux et exalté courent, en entrant dans le monde, de bien plus grands dangers; souvent obligés de tout refaire, ils sont exposés à tout perdre.

II. — RELIGION.

L'image de l'intelligence suprême se réfléchit dans l'univers comme dans le cœur de l'homme :

Les principes physiologiques, régulièrement déduits, conduisent la philosophie à la cause première.

Cette cause se définit par la réunion de la sagesse, de la puissance et de la bonté.

La vraie philosophie légitime la croyance.

La pensée de Dieu et le culte qui lui est rendu sont essentiellement liés au perfectionnement moral de l'espèce humaine comme à celui de l'individu.

L'immortalité de l'âme, que les inductions de l'analogie autorisent déjà à admettre au nombre des vérités naturelles, reçoit le caractère d'une vérité morale soit de l'idée de Dieu, soit du principe du devoir, soit des lois de notre propre nature.

Un culte extérieur est utile, il est même nécessaire.

Nous n'avons que de très-vagues idées sur les secrets transmis par les initiations de l'antiquité : il est probable qu'elles avaient pour objet le théisme pur.

La religion judaïque, comme celle des anciennes nations du Nord, portait le théisme dans le culte public; mais elle défigurait la notion de la Divinité et ne donnait point à la morale la sanction d'un avenir.

Le christianisme a été le développement et la réhabilitation du véritable théisme par l'adoration de Dieu en esprit et en vérité. Il a été aussi le fondement de l'alliance entre le culte et la morale; il a donné à la morale pratique le caractère le plus sublime.

On ne peut s'empêcher de reconnaître dans l'établissement du Christianisme un bienfait immense pour la société humaine, et de rapporter ce bienfait à la Providence divine.

La simplicité du Christianisme fut d'abord altérée par le mélange de la philosophie pythagorico-platonicienne et de toutes les traditions réunies dans l'École d'Alexandrie. La théologie prit naissance; les Grecs y portèrent toute la subtilité de leur esprit, les Romains leurs idées absolues.

Montée sur le trône avec Constantin, la religion partagea l'appareil dont s'environnaient les Césars, et trop souvent obéit aux passions mondaines dont le foyer est dans les cours.

A l'époque de la renaissance des lumières, la religion dut tendre à se restaurer aussi suivant son véritable esprit, et le Catholicisme s'épura de plus en plus, surtout dans la lutte qu'il eut à soutenir contre la Réforme.

En France, c'est le culte ennobli et vivifié par l'esprit de l'Evangile.

C'est le culte du sage, de l'homme de bien.

Non-seulement il respecte le culte extérieur, mais il s'y associe et s'y conforme en tout ce qui n'est pas entaché d'une superstition réprouvée par la religion elle-même, comme à une sorte de langage qui réunit tous les hommes dans la communauté des sentiments les plus nobles.

Il voit qu'au fond la plupart des hommes, aujourd'hui, recueillent plutôt l'utilité des vrais principes de la religion, qu'ils n'éprouvent les inconvénients attachés aux inventions humaines qui ont pu quelquefois les voiler.

Il honore tout ce qui est utile à la morale et cherche à fortifier les notions fondamentales de la religion, dont le Christianisme est la plus pure expression.

III. — MORALE.

La première de toutes les sciences est celle qui nous apprend à vivre en paix avec nous-même et avec les autres.

Quelques théologiens fondent la morale sur le système des peines et des récompenses à venir.

Le matérialisme épicurien la fonde sur l'intérêt personnel.

C'est au fond la même base : ces deux systèmes sont également contraires au vrai principe de la morale.

Ce principe est en soi essentiellement désintéressé.

La loi du devoir est absolue : *fais ce que dois*, dit-elle.

Ce qui est bien est bien par soi-même, indépendamment de toute utilité pour celui qui le pratique.

Si les calculs d'utilité personnelle sont étrangers au principe du devoir et ne tendent qu'à en fausser les notions, les vues d'utilité peuvent cependant servir de motifs pour aider à la pratique. Mais il faut craindre d'en abuser, et ne les employer que comme auxiliaires du sentiment moral qui est l'âme de la vertu.

La morale subsisterait sans la rémunération, comme la probité civile sans les lois répressives.

Le sentiment moral se nourrit et s'élève par son union avec le sentiment religieux.

En exagérant les devoirs arbitraires et artificiels, on court risque d'épuiser la force nécessaire pour l'accomplissement des devoirs essentiels.

Il y a une loi du devoir qui se borne à interdire ce qui est mal; celle-là nous empêche seulement d'être méchant; elle a ses limites.

Il y a une loi tout active qui prescrit la générosité envers les autres,

qui commande de bien faire, qui nous appelle à notre propre perfectionnement ; celle-là seule forme l'homme véritablement vertueux ; elle est en quelque sorte indéfinie.

IV. — POLITIQUE.

La politique est la morale appliquée aux rapports généraux de la société, comme la jurisprudence est la morale appliquée aux rapports privés qui naissent de l'état de société.

Malheur à la nation dans laquelle s'élève et se propage l'esprit de scepticisme ! Les caractères s'affaiblissent, les mœurs se corrompent, la sensibilité s'éteint : l'égoïsme seul demeure.

Le principe de la politique est violé lorsqu'on la fonde sur la force ou sur l'adresse.

Il est méconnu lorsqu'on la fonde sur des idées purement théocratiques empruntées à la religion, ou sur des idées de propriété empruntées à la jurisprudence civile. Les nations ne sont la propriété d'aucune famille, et l'hérédité, par elle-même, abstraction faite de tout autre considération, ne donne pas droit au pouvoir.

La légitimité d'un gouvernement ne peut reposer que sur deux principes : la volonté générale, ou l'utilité générale. C'est un devoir pour l'individu de se soumettre à ce que la société a voulu, ou d'adopter ce que son intérêt commande.

L'hypothèse du *Contrat social* n'est réalisable que dans un petit nombre de circonstances et ne s'est réalisée que rarement dans l'histoire. Si des individus jusqu'alors isolés se réunissent pour former un corps de nation, comme en Amérique, ils ont certainement le droit de se donner des lois qui leur conviennent. Si, comme nous l'avons vu de nos jours, les anciennes institutions s'écroulent, une nation sortant de l'anarchie a encore le même droit.

Hors ces deux cas, l'état de chose n'est pas le même. L'intérêt général de la société protége et consacre ce qui existe, si ce qui existe est utile ; ou s'il en demande la réforme, le perfectionnement, c'est par des moyens qui n'exposent pas la société à perdre plus qu'elle ne cherche à obtenir.

Les gouvernements représentatifs ont l'avantage moral de remettre en harmonie les deux principes de légitimité.

Le principe moral qui consacre l'autorité aux yeux du sage ne suffit pas pour assurer son empire réel sur les passions humaines. Les moyens de force lui sont nécessaires, pourvu qu'elle n'en abuse pas. Les moyens d'opinions lui sont plus nécessaires encore.

L'autorité a besoin aussi d'être protégée contre les passions de ceux qui en sont dépositaires ; car elle est instituée pour la société et non

pour ses chefs, nouvel avantage des gouvernements représentatifs.

Le gouvernement n'est pas seulement institué pour la conservation de la société en un corps régulier, mais aussi pour le perfectionnement et le progrès de ce même corps sous les rapports de la moralité, du bonheur, de la richesse et de la force.

L'unité est essentiellement utile à la conservation, à l'ordre, à la force. La libéralité des institutions, si elle est exagérée, peut nuire à l'ordre et à la conservation ; si elle est sagement dirigée, elle est utile à tous les genres de perfectionnement social.

L'hérédité est la solution la plus heureuse et la plus simple du grand problème de la stabilité. Elle prête aussi une grande force morale au gouvernement.

L'hérédité s'allie par une étroite harmonie avec le système représentatifs ; les deux principes de cette combinaison se fortifient et se tempèrent l'un par l'autre.

L'hérédité n'est plus la stabilité quand le pouvoir du prince est absolu : car les institutions peuvent changer à chaque règne.

Une sage liberté affermit la monarchie, et lui assure le plus haut degré de la vraie puissance. Elle donne pour alliés au monarque les lumières de la raison et les sentiments publics.

Un gouvernement ne se soutient, quelles que soient ses forces mécaniques, s'il n'est en harmonie avec les lumières, les mœurs du siècle et de la nation. Il ne tend à des progrès réels qu'autant qu'il prévoit le développement futur des uns et des autres et qu'il le favorise dans une bonne direction.

C'est un grand danger pour une nation quand ses lumières ne sont pas en harmonie avec ses mœurs.

Une nation, qui a une fois connu la liberté, ne se soumet à la servitude qu'après avoir perdu ses mœurs et ses lumières, et surtout celles-là.

L'imprimerie, l'état des sciences, de l'industrie, du commerce, la diversité des formes de gouvernement existant aujourd'hui en Europe, s'opposent aussi à une rétrogradation sensible dans les institutions.

Les priviléges de l'instruction et de la richesse suivent le cours de la succession héréditaire ; ceux du pouvoir et le rang peuvent donc le suivre également, mais ils doivent être en harmonie avec les premiers, être comme eux exempts d'exclusion, et ne pas devenir inaccessible au talent et au mérite.

La noblesse peut être un intermédiaire utile au prince et au peuple ; elle peut aussi être également funeste à tous les deux. Tout dépend de la sagesse avec laquelle cette institution sera conçue. C'est un grand problème pour le siècle qui commence.

Beaucoup d'autres problèmes s'offrent à l'entrée du dix-neuvième

siècle. Les princes seuls qui en auront sondé toute la profondeur établiront un bon gouvernement.

L'état des nations du Nord doit surtout être médité. L'enthousiasme des sentiments publics y a obtenu un grand essor; les lumières y sont aussi développées que répandues, et le caractère de ces nations rend durables entre leurs mains les conquêtes qu'elles ont faites.

Pour comprimer l'exagération du mouvement parti de la France, les souverains ont dû donner une grande énergie à tous les ressorts politique dans leurs propres états.

Le monde est changé. Un esprit prudent interroge l'opinion; un esprit supérieur la devance, et l'opinion est aujourd'hui la première force politique.

La France a trouvé, dans la monarchie représentative, la solution la plus heureuse pour le système entier de ses institutions politiques après de nombreux et malheureux essais. Elle l'a trouvée, parce qu'elle a rencontré le point d'équilibre entre les impulsions dont le désordre avait causé ses agitations.

Mais il faut savoir s'y tenir, ne pas oublier l'histoire, le point d'où on est parti, l'espace qu'on a parcouru, voir l'ensemble de l'Europe et jeter les yeux sur l'avenir.

La France, comme toutes les nations d'origine germanique, eut, dès son berceau, un gouvernement qui réunissait le système représentatif avec l'unité monarchique d'abord élective, puis héréditaire.

La féodalité, née des institutions militaires et des suites de la conquête, prit la place du vrai système représentatif, opprima le peuple, menaça le trône.

Les rois luttèrent longtemps contre cette force indépendante et rivale, s'aidèrent quelquefois du peuple, triomphèrent enfin par l'institution de la milice soldée. Ce triomphe achevé par Richelieu eut lieu malheureusement par la force et l'habileté, et loin de rappeler le système représentatif à sa pureté, ce ministre imprudent et audacieux, en frappant les grands, méprisa la nation.

Dès lors une grande révolution dut être prévue.

Les hommes sages avaient marqué le but, mais le mouvement imprimé le dépassa; il ne connut plus de limites.

Aujourd'hui, ce qui ne fut qu'un rêve en 1789 peut devenir une réalité.

La nation gravite vers l'ordre et le repos. Les libertés publiques et les intérêts de l'autorité sont réconciliés et satisfaits à la fois.

Bonaparte même, sans le vouloir, avait tout préparé pour le retour des Bourbons; il avait rendu à l'autorité tant de force, que le Roi n'aura que la jouissance de la modérer. Il a consacré de nouveau les idées d'hérédité, toutes les maximes monarchiques; il a légué une adminis-

tration éclairée, une législation grande et systématique, une armée valeureuse.

Les mécontentements qui se produisent dans les deux extrêmes de l'opinion publique sont une garantie de la sage direction suivie : toute transaction équitable déplaît aux deux partis.

Le roi ne peut courir de dangers que par la faute de ses ministres ou par les doutes qui s'élèveraient sur la bonne foi de ses intentions.

La charte constitutionnelle est le salut du trône et de la France. Ce qui lui manque en principe de force, parce qu'elle n'a pas le caractère d'un contrat, il faut le compenser, autant qu'il sera possible, par la fidélité à en observer non-seulement la lettre, mais l'esprit.

Il y a deux maladies propres à notre nation, qui ont reçu un grand développement : l'inquiétude et la vanité. Il faut se garder de les nourrir, comme de les irriter.

Une partie de la cour ne voit que dans ses prétentions les intérêts du roi. La nation croit voir s'amonceler ainsi dans le lointain des nuées qui amèneraient un orage ; elle s'en effraie.

Les auteurs de ces prétentions inconsidérées, qui ne savent point, au milieu des sacrifices communs, se résigner eux-mêmes à des sacrifices indispensables, n'ont ni la force ni les lumières qu'exigerait un tel plan. Ils ne réussiraient qu'à perdre le roi, eux-mêmes et la France.

Ces considérations politiques qui nous reportent à un état de choses distant d'un demi-siècle, trouvent un complément dont l'à-propos m'a frappé en relisant, un journal quotidien rédigé par mon père, dans les réflexions suivantes qu'il y a insérées les 28 et 29 juin 1842, quelques mois avant sa mort.

28 juin. Les choses humaines sont, comme les flots de la mer, dans une oscillation continuelle : action et réaction. Une exagération repousse vers une exagération contraire, et souvent, en définitive, il n'y a pas de changement réel.

« Que de milliers de victimes humaines sacrifiées par des guerres qui n'ont rien amené que des destructions et des haines ! Que de vertus se dépensent dans des combats désastreux, qui seraient fécondes pour le bien de l'humanité ! »

29 juin. « On est affligé de voir, en étudiant l'histoire, combien il est difficile aux peuples de se gouverner sagement par eux-mêmes, et combien il est rare qu'ils soient bien gouvernés par leurs chefs.

Les pas que fait l'humanité dans la voie de la civilisation sont souvent achetés par de grandes catastrophes :

L'émancipation morale et religieuse de l'Évangile, par les persécutions ;

Le renouvellement social de l'Europe, par l'invasion des barbares ;

L'abolition de l'esclavage, par la pauvreté des classes affranchies ;

Les réformes politiques et religieuses, par les révolutions, l'anarchie, les luttes sanglantes.

Résignons-nous à subir la condition pour obtenir le résultat, mais ne négligeons rien pour rendre la condition la moins dure qu'il est possible.

Qui nous donnera de voir, au lieu de la politique des passions, celle du bien public? »

ÉTUDE SUR LES TARIFS DE DOUANES ET SUR LES TRAITÉS DE COMMERCE

Par M. Amé, conseiller d'Etat, directeur général des douanes. 2 vol. in-8°. Guillaumin, éditeur.

Voilà un livre qui est fait par un homme compétent. C'est non-seulement une histoire complète de nos tarifs de douanes et des traités de commerce, c'est encore une appréciation parfaitement raisonnée des conséquences qu'ils ont produites. Après un court résumé des époques antérieures, l'auteur prend les tarifs depuis Colbert, les traités de commerce depuis celui de 1786 et il en trace l'histoire jusqu'à nos jours ; c'est l'objet du premier volume. Cette partie attirera particulièrement l'attention de ceux qui aiment à connaître les précédents en toutes choses ; mais, là où le livre de M. Amé prend un grand intérêt d'actualité, c'est lorsqu'il arrive aux fameux traités de 1860, conclus d'abord avec l'Angleterre, et postérieurement avec d'autres nations, traités qu'il s'agit aujourd'hui de supprimer ou de renouveler. Quel en a été l'effet? A-t-il été heureux ou funeste? L'auteur n'hésite pas à déclarer qu'il a été heureux, et il le prouve en s'appuyant sur les faits et sur une expérience de plus de quinze années. Jamais le commerce intérieur et extérieur de la France ne s'était autant développé que depuis 1860, jamais les impôts indirects qui sont en relation intime avec le progrès de la richesse, n'avaient autant rendu, et jamais, enfin, on avait vu tant de bien-être répandu au sein des populations industrielles. Je dis, à dessein, les populations industrielles, parce qu'il y a peut-être une ombre au tableau, en ce qui concerne les populations agricoles. Celles-ci ont bien profité aussi, dans une certaine mesure, du progrès de la richesse générale; elles ont mieux vendu quelques denrées, la viande, les œufs, le beurre, les légumes, etc. Mais pour ce qui touche à leurs productions principales, les céréales et la laine, elles n'ont rien gagné. Le prix des céréales est resté à peu près stationnaire, et celui de la laine a plutôt baissé qu'augmenté, pendant que la main-d'œuvre renchérissait pour les agriculteurs comme pour tout le monde. Aussi les capitaux ont-ils fui

l'agriculture en général, et un mouvement d'émigration, plus considérable que jamais, s'est opéré des campagnes vers les villes. Il y a là, je le répète, un point noir dans le mouvement de prospérité qui s'est accompli depuis les traités de commerce. Il appelle l'attention sérieuse des économistes et des hommes politiques. A quoi est dû cet état quasi stationnaire de notre agriculture, en présence du développement énorme des autres industries. C'est une question qui est à examiner.

M. Amé, qui se prononce avec fermeté pour l'abolition de l'échelle mobile, et il a raison, regrette toutefois qu'en ce qui concerne la laine, au lieu de la suppression absolue de la taxe qui frappait les laines étrangères, on n'ait pas retenu un léger droit fiscal, n'eût-il été que de 3 0/0, il aurait protégé la production intérieure contre l'envahissement du dehors; et le renchérissement qui en serait résulté dans le prix des étoffes à l'intérieur, eût été imperceptible. Quant à l'extérieur, pour faciliter la concurrence, on aurait pu recourir au *drawback*. Ajoutons encore que ce léger droit aurait procuré des ressources supplémentaires, ce qui n'est pas à dédaigner dans l'état actuel de nos finances.

M. Amé ne s'est pas contenté de faire l'historique des douanes et des traités de commerce, et de signaler, au fur et à mesure, les effets qu'ils ont produits. Il a, dans un chapitre intitulé *Résumé,* exposé et discuté sommairement toutes les questions relatives aux douanes qui nous occupent en ce moment: question du système protecteur et du libre échange, avec la conciliation possible entre les deux; question de la cherté de la vie depuis les traités de 1860; question fiscale dans ses rapports avec l'impôt indirect, et enfin parti à prendre entre le régime des tarifs généraux et celui des traités de commerce.

C'est dans ce dernier chapitre que se montre surtout, je ne dis pas l'érudition de l'auteur, elle éclate partout dans le cours de l'ouvrage, mais sa science économique. Il a abordé quelques-uns des problèmes les plus délicats de cette science, et il l'a fait avec une grande sagacité. La solution qu'il propose, ou l'explication qu'il donne nous a toujours paru la plus vraie et la meilleure. Il a dit, avec raison, par exemple, qu'il ne peut y avoir rien d'absolu dans la théorie du libre échange. C'est l'idéal vers lequel on tend, comme on cherche en politique l'accord difficile de toutes les libertés avec le maintien de l'ordre. Mais dans la pratique, il faut y mettre beaucoup de tempérament et ménager les transitions; on tuerait les nations si, lorsqu'elles sont jeunes encore et qu'elles commencent à développer leur industrie, on les soumettait au régime du libre échange absolu, sous prétexte qu'il est juste que chacun puisse se procurer au meilleur marché possible et n'importe où, la chose dont il a besoin. Il faut examiner encore ce qu'on peut donner en échange. Si on ne laissait à un pays que sa production agricole, on

ne tarderait pas à l'appauvrir et à le mettre sous la dépendance des contrées manufacturières. Voilà ce qui reste démontré par l'expérience de tous les peuples, et ce qui fait que même chez les plus libéraux, comme les Etats-Unis, par exemple, on a cru devoir protéger l'industrie naissante. La liberté commerciale est le but qu'on doit atteindre, mais il ne faut y arriver que par étapes, et c'est ainsi que les deux systèmes se concilient dans la pratique. Seulement, là comme en politique, l'art des transitions est difficile. Ou l'on s'endort trop dans le système protecteur, et on ne tarde pas à être en arrière des autres pays, ou l'on marche trop vite vers la réalisation de théories séduisantes, et on ruine pour longtemps l'industrie nationale.

Un point qui a été aussi parfaitement mis en lumière dans l'ouvrage de M. Amé, c'est la cause de la cherté qui s'est produite dans les choses de la vie, particulièrement depuis les traités de commerce. On avait invoqué, en faveur de ces traités, l'intérêt des classes laborieuses ; on supposait qu'il s'agissait de leur procurer la vie à meilleur marché, et il s'est trouvé qu'elle a été plus chère. M. Amé explique très-bien que cette cherté est la preuve même du succès des traités ; car elle est due au progrès de la richesse, à ce que la consommation de chacun s'est accrue dans des proportions considérables. On consomme plus de légumes, plus de viande, plus de vin, etc., qu'autrefois ; on se loge et on s'habille beaucoup mieux ; et là où la production n'a pu marcher immédiatement de pair avec les besoins à satisfaire, les choses ont tout naturellement renchéri ; mais on a eu aussi plus de ressources pour se les procurer. L'effet n'a donc pas été malheureux.

L'auteur arrive ensuite à la question fiscale dans ses rapports avec les impôts indirects. C'est là aussi un point fort délicat. En effet il y a des gens qui condamnent l'impôt indirect sous toutes les formes ; ils ne veulent pas plus de celui qui est fourni par les douanes que de celui qui est perçu sur les consommations intérieures. D'autres voient dans cet intérêt fiscal une sorte de protection laissée à l'industrie, et ils la proscrivent pour cette raison. L'auteur n'a pas de peine à démontrer que la suppression de tout impôt indirect est absolument chimérique ; cet impôt doit rester la source la plus abondante des revenus d'un Etat bien ordonné, comme cela existe en Angleterre et en France. La question est seulement de le faire peser sur des matières qui peuvent le supporter et dont la consommation ne se ralentit pas par le prélèvement du fisc. A ce titre il a le courage de dire, et nous lui en savons gré, qu'on a eu tort en 1848 d'abaisser, autant qu'on l'a fait, la taxe qui frappait le sel. Il cite l'exemple de l'Italie qui, ayant des besoins moins étendus que les nôtres, n'a pas craint de porter à 55 fr. le quintal, l'impôt sur le sel, tandis qu'il n'est plus chez nous que de 12 fr. 50. Si on rétablissait cette taxe, comme elle était avant

1848, c'est-à-dire si on y ajoutait les 2 décimes supprimés, l'Etat trouverait, sans difficulté aucune, et sans charge accessoire, un supplément de revenu de 35 à 40 millions : cela en vaut la peine, et permettrait au besoin de réduire d'autres impôts nouvellement établis, et qui préjudicient fort à la richesse publique, tels que celui qui atteint les transports à petite vitesse et la taxe sur les valeurs mobilières. Nous n'avons pas ici le cadre nécessaire pour traiter à fond cette question de l'impôt. Nous nous contenterons de dire qu'on se fait d'étranges illusions sur la matière. On se figure généralement que, suivant qu'on prend l'impôt sur le revenu et le capital, ou sur les consommations, ce sont des individus différents qui le paient; que si on le demande, par exemple, au revenu et au capital, les classes inférieures, qui n'ont généralement ni l'un ni l'autre, en seront affranchies. C'est une grave erreur. Le revenu et le capital sont la matière première de l'industrie. C'est par eux que le travail est mis en mouvement. Si vous les diminuez par un prélèvement direct d'impôt, vous courez le risque d'affaiblir en même temps la somme du travail, de rendre les industries moins fécondes, et partant les salaires moins élevés. Or, quelle est la taxe qui peut être aussi préjudiciable à l'ouvrier qu'une diminution de travail, qu'un retranchement de salaire ; ce retranchement ne fût-il que d'un dixième, et il ne faudrait pas une grande perturbation pour amener ce résultat; il dépasserait sensiblement la charge qui pèse aujourd'hui sur l'ouvrier dans l'impôt indirect. En définitive, si on veut bien y regarder de près, on trouvera que l'impôt, quelque forme qu'il prenne, est toujours payé par la consommation. Toute la question est donc de savoir s'il vaut mieux le prélever avant la création de l'objet destiné à être consommé, c'est-à-dire sur le capital ou le revenu, ou bien lorsque la consommation a lieu par l'impôt indirect. Nous sommes pour la seconde manière, et nous croyons qu'elle est moins préjudiciable à la richesse publique, si elle est sagement appliquée.

Le livre de M. Amé se termine par une préférence donnée aux traités de commerce sur les tarifs généraux. Le commerce a surtout besoin de fixité dans ses rapports avec l'extérieur, et il a compris que si on vivait sous le régime de la liberté absolue des tarifs, laissée à chaque nation, ceux-ci pourraient être remaniés trop souvent sous des influences diverses. Il n'y aurait plus de sécurité pour les opérations à long terme. Avec les traités de commerce on est sûr, au moins, de trouver les mêmes tarifs pendant la durée du traité, et on peut agir en conséquence. Aussi voyons-nous, qu'en ce moment, il est question partout du renouvellement des conventions commerciales. Personne ne tient à garder la liberté absolue de ses tarifs, parce qu'il faudrait la laisser aux autres, et qu'on ne veut pas s'exposer aux inconvénients qui pourraient en résulter.

Tel est le livre de M. Amé, analysé brièvement, non pour le faire connaître complètement, mais pour inspirer le désir de le lire à ceux qui s'occupent de ces matières. C'est, je le répète, à la fois l'œuvre d'un érudit et d'un théoricien.

Victor Bonnet.

LE POËME DE LA VIE

Chants intimes, par Gaston David, 1 vol. in-18, chez Didier.

Voici un poëme qui se distingue, parmi toutes ces œuvres de poésie frivole, maladive ou corrompue dont notre temps est saturé.

« Ces poésies, dit l'auteur dans sa remarquable préface, embrassent la vie intime de l'homme depuis ses premières années jusqu'à son âge mûr, et se divisent naturellement en trois parties : l'enfance avec ses souvenirs et ses rêves ; le monde et ses influences diverses ; la famille et ses joies mêlées de deuils. D'un bout à l'autre plane l'idée de Dieu dont la puissance et la bonté se font sentir à nous dans tout le cours de notre vie. Enfin un épilogue résume les trois parties du recueil et leur sert de conclusion. » Ce cadre, plus restreint que le titre du livre, est encore bien vaste; et pourtant le jeune poëte a suffi à le remplir : l'amour de toutes les choses belles et saintes, ennobli et dominé par l'amour de Dieu, l'a soutenu du premier au dernier vers.

M. G. David n'est pas un poëte ordinaire. Il n'a point le triste avantage, si chèrement acheté, d'avoir été trompé par les folles passions ni meurtri par la souffrance. Sa vie a été calme, unie, heureuse. Elevé au sein d'une famille chrétienne, sa foi semble n'avoir jamais subi d'assaut ; riche, il n'a connu que les douceurs de l'existence : il n'a pu être qu'un témoin, assurément sensible et bon, des doutes, des amertumes et des douleurs d'autrui. Enfant, il s'est épris d'un amour naïf et profond pour la compagne habituelle de ses jeux : et cet amour fidèle l'a sauvé de tous les dangers de la jeunesse, et lui a donné ensuite toutes les joies pures et tranquilles du mariage et de la paternité. De là vient qu'il ne faut point chercher dans ces vers l'expression des sentiments qui sont le fond de la poésie contemporaine : les regrets, les remords, les plaintes, les cris de souffrance ou de désespoir qui nous émeuvent en nous troublant; point de ces chants désespérés dont parle Musset :

> Les chants désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

De là vient aussi qu'on ne saurait faire de lecture plus saine.

Il y a trois faces principales dans le talent de M. G. David ; trois grands objets l'inspirent : l'Amour, la Religion, la Nature !

La nature qu'il aime et qu'il chante, c'est la fraîche et riante nature du Limousin. Personne n'en a mieux rendu le charme ; un sentiment intime, profond, respire dans ces paysages de la terre natale que les yeux du poëte ont si souvent, si longuement contemplés. Qu'on relise le beau morceau intitulé : *Le Limousin*, déjà publié l'an dernier, dans le *Correspondant*, et l'on sentira combien cette vérité et cette sincérité d'accent sont loin de la banalité de ces poëtes descriptifs qui ne sont d'aucun pays et qui ne peignent que dans l'atelier.

Comme les poëtes chrétiens de ce siècle, M. David a le sentiment de la nature, mais il n'est pas un de ces réalistes dont l'esprit ne pénètre pas au-delà de la surface ne cherche point le sens profond des sons et des choses, l'âme voilée par la matière. Il peint la nature avec amour, mais il ne l'aime pas pour elle-même ; il l'aime pour le Dieu qu'elle exprime. Ce pieux sentiment marque ses descriptions d'une empreinte bien personnelle.

Ce pénétrant caractère de douceur et de paix règne dans les vers que l'amour a inspirés au jeune poëte. Que nous voilà loin des troubles, des tourments, des orages de la passion ! Dans ce siècle de Renés et de Rollas, il faut une conviction profonde, une naïveté courageuse pour chanter l'amour conjugal, l'amour unique né parmi les petits jeux de l'enfance, pieusement entretenu au milieu des tentations de la vie d'étudiant, et arrivant enfin sans la moindre tempête à ce port du mariage si prosaïque aux yeux de tant de gens ! C'est l'originalité de M. G. David de montrer tout ce qu'il y a d'intime poésie dans cette prose de la vie, d'être un vrai poëte, sans avoir à nous faire la confidence de ces doutes, de ces erreurs, de ces révoltes, de ces fièvres de l'âme qui sont la perpétuelle matière des poëtes contemporains. Cet amour si chaste et si constant trouve sa récompense dans la tranquillité du cœur : ce n'est point l'amour inassouvi qui et anxieux chante dans ce poëme, c'est l'amour sûr de lui-même, sûr de l'éternité que la foi lui promet ; un amour profond et tranquille comme ces lacs étroits et encaissés que n'agite point le vent et qui reflètent paisiblement le ciel. Même aux heures de mélancolie, aux heures où le poëte veut être malheureux, cet amour ne lui faitverser que de douces larmes.

C'était au mois de mai, quand la terre endormie,
Se ranimant soudain aux baisers du soleil,
Sent tressaillir en elle une nouvelle vie,
Quand le ciel est d'azur et l'horizon vermeil.

Rêveuse, elle inclina son front sur ma poitrine,
Au bord de ses yeux bleus, une larme brilla.

Elle mit dans ma main sa petite main fine,
De son sein palpitant un soupir s'envola.

Et notre amour ainsi devant Dieu prit naissance;
A jamais devant lui nous étions fiancés;
Nous sentions vivre en nous l'immortelle espérance,
Et le temps depuis lors ne nous a point lassés.

Le sentiment religieux, si vif chez M. Gaston David, tient naturellement une grande place dans son livre : sa foi lui a dicté beaucoup de beaux vers, entre autres les stances chrétiennes, d'une si touchante simplicité, intitulées le *Repentir* qui se distingue par la gravité des sentiments, la ferveur de l'âme, la sincérité du ton : on dirait un bel écho des psaumes de Malherbe. *Sursum corda* est un des morceaux les plus remarquables de tous : une ardente piété s'y exhale en strophes abondantes et harmonieuses, animées d'un souffle puissant, écrites d'un style ferme et plein, tout rehaussé des fortes expressions et des grandes images de l'Ecriture-Sainte.

Telles sont les sources pures de l'inspiration de M. G. David, et les diverses faces de son talent. Si l'on veut maintenant juger le poëte dans des pièces où il est tout entier, où se résument et s'unissent harmonieusement toutes ses facultés, il faut lire le *Soir* et les *Trois âges*. Dans la première, on pourra blâmer quelques longueurs, critiquer certains tableaux dont la familiarité n'est pas assez constamment relevée par l'originalité de l'expression. Mais que de peintures charmantes de vérité, prises sur la nature, la fraîche et poétique nature!

Les *Trois Ages* résument tout le *Poëme de la Vie* : les souvenirs dorés de l'enfance; les ennuis, les plaisirs et les triomphes du collége, les rêves de la vingtième année, les nobles ivresses où Paris plonge les âmes pures, éblouies par les splendeurs de l'art, et éprises de l'idéal qui les préserve des amours vulgaires; enfin, les joies de la paternité qui viennent couronner la félicité conjugale et donner à des cœurs pieux un nouveau motif de bénir et de prier Dieu. Voilà le tableau rayonnant, à peine voilé çà et là d'ombres légères, que nous offrent les *Trois Ages*.

Que si l'on se demande maintenant comment s'est formé le talent de l'auteur, et à quels poëtes le rattachent le tour de son esprit et le caractère de son inspiration, voici ce qu'on peut répondre. On voit que cet esprit curieux et lettré s'est nourri des grands poëtes de l'antiquité et des âges modernes, mais on sent que son penchant le mène vers les poëtes plus humbles, ceux dont la renommée est moins bruyante, et dont le commerce est si facile et si doux. Après avoir subi d'abord l'ascendant souverain de Lamartine qui lui a laissé quelque chose de son harmonieuse abondance, puis l'influence pénétrante d'A. Brizeux, M. David s'est peu à peu rapproché, dans la douce atmosphère du bonheur

domestique, des représentants, si nombreux en Angleterre, de la poésie familière et intime : il est de leur famille ; il m'apparaît comme un disciple de Wordsworth, mais plus rassis que le maître, d'une sensibilité plus saine, d'une imagination plus tempérée. Tel qu'il est, c'est un *chantre du foyer* bien digne d'être encouragé : un poëte selon le cœur de Fénelon, « qui ne fait point de la poésie un jeu d'esprit pour s'attirer une vaine gloire, mais qui l'emploie à transporter les hommes en faveur de la sagesse, de la vertu et de la religion. »

E. L.

LA LOI SALIQUE

Loi salique, ou recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de Lex emendata, avec des notes et des dissertations, par J. Pardessus. Paris, 1843, 1 vol. in-4°. — *Das alte Recht der salischen Franken,* von Georg Waitz. Kiel, 1846, 1 vol. petit in-8. — *Lex salica herausgegeben von Johannes Merkel, Mit einer Vorrede,* von Jacob Grimm. Berlin, 1850, 1 vol. petit in-8. — *La Loi salique, d'après un manuscrit de la bibliothèque centrale de Varsovie,* précédée d'une préface et d'une notice sur un manuscrit de la *Lex emendata* de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par Romuald Hubé. Varsovie, 1867, 1 broch. petit in-8. — *Etudes sur les institutions germaniques.* La procédure de la *Lex salica,* par R. Sohm, traduit et annoté par Marcel Thévenin (bibliothèque de l'école des hautes-études). Paris, 1873, 1 vol. in-8. — *Lex salica herausgegeben von J. Fr. Behrend nebst den capitularien zur Lex salica bearbeitet,* von Alfred Boretius. Berlin, 1374. 1 vol. petit in-8.

Dans le cours du cinquième siècle, au moment où, pénétrant dans les Gaules, ils occupaient déjà une région sise au sud de la Lys, un groupe de barbares germains, les Francs et Saliens rédigèrent leur coutume, appelée la *loi salique*, c'est-à-dire la loi des Francs Saliens. Ces Francs ne prévoyaient pas assurément quelle place prendrait un jour dans le monde le nom de leur loi : ils ne se doutaient pas que, mille ans plus tard, on en viendrait à appeler *loi salique* le principe en vertu duquel les femmes sont exclues de la succession au trône de France.

A vrai dire, le trône de France n'existait pas alors : cette observation me permet d'être bref et me dispense de prouver avec règle et méthode que les Francs Saliens, en marche pour la conquête des Gaules, ne promulguèrent point cette fameuse loi politique dont chacun célèbre volontiers la sagesse et les bienfaits.

La loi fondamentale de la succession au trône de France s'est établie par le long usage : et ce n'est guère qu'au quinzième siècle qu'on a commencé à lui donner abusivement le nom de *loi salique*. Personne n'avait parlé de la *loi salique* lors de l'avènement de Philippe le Long

(1317) [1]; ce sont les modernes qui la font ici intervenir et prétendent qu'elle fut, à cette époque, appliquée pour la première fois.

J'entrevois la marche et le développement de cette erreur historique.

Le mot *loi salique* avait pris de bonne heure un sens vague et indéterminé; l'idée nette et simple que cette expression représentait à l'origine, s'était peu à peu effacée, et, dès lors, en prononçant ces mots *loi salique*, on songeait vaguement à quelque droit respectable et antique dont on parlait sans le bien connaître. L'expression était donc devenue comme flottante; c'était un de ces mots perdus qui n'appartiennent plus à une idée et qui tombent momentanément dans le domaine public pour être repris bientôt et servir à un usage nouveau. Tel fut, en effet, le sort de cette locution : on s'en empara un jour et on lui affecta un sens déterminé; on désigna par ce mot *loi salique* le vieil usage qui réglait l'ordre de succession au trône de France.

Il ne fut pas difficile de mettre un peu d'érudition au service de cette conception nouvelle. La véritable *loi salique* contenait un titre dont nous pouvons traduire la rubrique : *de alodis*, par ces simples mots : *des successions*; et ce titre lui-même renfermait un paragraphe qui a donné lieu (aussi bien que la rubrique *de alodis*) à d'interminables controverses. Ce fameux paragraphe est ainsi conçu : *De terra vero nulla in muliere hereditas non pertinebit; sed ad virilem sexum qui fratres fuerint, tota terra pertineat;* c'est-à-dire : *Les femmes n'ont aucun droit sur les immeubles, ils n'appartiennent qu'aux frères, à l'exclusion des sœurs.*

Les théoriciens dont l'érudition est trop souvent aussi abondante que trompeuse s'emparèrent de ce paragraphe et crurent y voir formulé le principe qui réglait la succession au trône de France. Confusion étrange, vraiment grossière, car ce fameux paragraphe, loin de proclamer le droit exclusif de l'aîné, admet tous les frères à la succession. Rien de plus opposé à l'ordre monarchique sous la dynastie capétienne : mais on ne voulait retenir de ce titre qu'une seule idée, l'exclusion des femmes. Elle y était écrite en toutes lettres [2] et, par ce côté, le recours à la loi salique se justifiait quelque peu. A la vérité, cette exclusion y est formulée à l'occasion du droit privé, mais il faut bien convenir que si les Francs eussent voulu régler l'ordre de succession de leurs chefs, de leurs rois, comme dit déjà, en son langage ambitieux, la vieille loi salique, ils eussent calqué cette succession royale sur la succession de droit privé. — Observation qui ne justifie pas, mais qui explique, en partie, cette confusion singulière. On ne re-

[1] Voyez un article de M. Servois dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, année 1864, 2e partie, p. 57.

[2] Je parle ici du texte primitif : les théoriciens s'appuyaient d'ordinaire sur le texte plus moderne qui leur était moins favorable.

cherche presque jamais en vain la petite part de vérité mêlée à une erreur très-répandue et surtout à une erreur populaire : ce principe devrait toujours être présent à l'esprit de quiconque entreprend une rectification historique.

Celle-ci n'a pas le mérite de la nouveauté ; mais, en dépit des réclamations des érudits, l'erreur en question est toujours très-répandue : on se représente encore fréquemment la loi salique comme une loi qui règle l'ordre de succession au trône de France. Nos livres d'histoire élémentaire reproduisent très-souvent cette opinion commune. Le plus grand nombre de nos jeunes licenciés en droit, très au fait des principes de la jurisprudence romaine et se croyant même quelque peu au courant de l'histoire du droit français, n'apprendraient pas sans surprise que leurs souvenirs de collége doivent être rectifiés, en ce qui touche la loi salique ; car ils connaissent la légende plutôt que l'histoire de cette loi.

Mais laissons nous-même la légende et abordons la véritable loi salique.

Dans le cercle si restreint des travailleurs, le mot *loi salique* a retrouvé bien vite, ou peut-être devrais-je dire plus exactement, n'a jamais perdu sa véritable signification : la loi des Francs Saliens, monument le plus ancien du droit germanique est, à ce titre, depuis des siècles, l'objet d'investigations curieuses ; les modernes ont donné à ces études une vive impulsion et en ont singulièrement élevé le niveau.

Pardessus a classé les divers textes et les a groupés dans un ordre qui paraît définitif; son édition magistrale garde, après plus de trente ans, une valeur hors ligne.

M. Merkel a donné une édition abrégée et commode. M. Behrend est venu, à son tour, simplifier l'édition de Merkel ; les travailleurs qui ne peuvent se procurer le gros volume de Pardessus, base des éditions allemandes de MM. Merkel et Behrend, devront désormais avoir recours à cette dernière publication : elle se recommande, entre autres mérites, par un bon vocabulaire, enrichi de renvois aux auteurs qui ont interprété certaines expressions de la loi salique dont le sens offre de grandes difficultés.

Un travail plus original que les deux précédents, travail que M. Behrend a d'ailleurs utilisé, comme il le devait, a été publié à Varsovie par M. Romuald Hubé, membre honoraire de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg. M. Hubé a retrouvé un texte de la loi salique qui avait échappé aux recherches de Pardessus : quiconque voudra désormais retracer les diverses transformations de cette loi devra tenir compte de la recension que nous a fait connaître M. Hubé. La préface mise par l'auteur en tête de son opuscule est écrite en français ; on la lira avec intérêt.

Parallèlement aux éditions, d'importantes études sur les diverses matières dont traite la *loi salique* ont été publiées.

Pardessus accompagna le texte même de la loi de quatorze dissertations qui ont quelque peu vieilli aujourd'hui. Trois ans après, M. Waitz publia son livre intitulé : *Le vieux droit des Francs Saliens*. A cet essai, fruit d'une pénétrante sagacité, il joignit une tentative d'édition qui n'a pas eu grand succès ; on se reporte de préférence à l'une des trois éditions que j'ai déjà mentionnées.

M. Waitz avait consacré un chapitre remarquable à la procédure salienne ; le docteur Sohm a décrit cette procédure dans un esprit plus juridique, plus subtil et aussi plus systématique. Son livre apprend beaucoup, mais il est d'une lecture difficile : il ferait penser davantage, si l'auteur n'avait pas négligé toute comparaison avec le droit romain primitif. Un Français, romaniste éminent, M. Gide, a consigné rapidement, dans un compte rendu[1] de l'ouvrage de M. Sohm, quelques observations comparatives qui, à mon sens, ont plus d'intérêt et d'importance que le livre tout entier du professeur allemand, dont je ne voudrais pas d'ailleurs amoindrir le mérite. Pourquoi donc l'esprit français ne vient-il pas plus souvent vivifier ainsi les trésors d'érudition, d'observation patiente recueillis par d'infatigables travailleurs ?

L'ouvrage de M. Sohm a été traduit tout récemment en français par M. Marcel Thévenin, répétiteur à l'École des hautes études. Cette édition française contient, outre des notes de M. Thévenin, quelques dissertations fort intéressantes extraites d'un autre ouvrage de M. Sohm.

Je dois signaler, en finissant, une étude sur les Capitulaires, publiée par M. Boretius[2], on trouvera dans cet ouvrage libre d'allure, aux vues neuves et fermes, quelques pages indispensables pour l'intelligence des diverses constitutions qui se réfèrent à la loi salique : le texte de ces constitutions a été établi par M. Boretius lui-même dans l'édition de Behrend mentionnée plus haut.

Voilà une longue énumération, déjà fastidieuse quoique encore incomplète. Elle n'aura pas été inutile, si elle fait naître dans un esprit studieux la pensée d'aborder la lecture de ces livres si peu connus parmi nous ; ils ne sont pas, je l'avoue, moins austères que les nombreux traités de droit romain qui se publient chaque année, et qui se lisent ; mais ils auront facilement plus d'attrait pour un Français, si nos origines nationales le touchent de plus près que l'histoire de Rome.

Paul VIOLLET.

[1] *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, année 1873, p. 650 et suiv.

[2] Boretius, *Beitraege zur Capitularienkritik*. Leipzig, 1874.

Les nations de l'Europe ont été périodiquement menacées dans leur indépendance et leur autonomie par l'une d'elles. Aujourd'hui, elles le sont par deux à la fois. La Prusse et la Russie se promettent, en effet, sinon la conquête même, au moins l'hégémonie du monde européen. Le rôle prépondérant de la race latine est fini, celui de la race germanique, dont le ciel m'a remis la direction, commence, dit la Prusse.

— Non, c'est le tour de la race slave, restée jusqu'ici à l'écart, se dit à part soi la Russie plus discrète et moins mystique.

Lequel des deux prétendants a le plus de chances? Telle est la question que se pose et que discute M. le prince Joseph Lubormiski dans une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Les grandes rivalités* [1] et où le romancier s'est fait publiciste. Peut-être, dans cet écrit d'un genre nouveau pour lui, l'auteur de *Fonctionnaires et Boyards* n'a-t-il pas autant changé qu'il le croit, et qu'il y a bien du roman dans la brochure. Nous ne voulons pas l'examiner. Bornons-nous à dire que, selon l'auteur — et, sur ce point, nous sommes de son avis — l'avenir des deux concurrents est moins dans leurs forces militaires, que dans leur génie national. Or, d'après le prince Lubomirski, l'Allemagne est envahissante, mais la Russie absorbante. Les Allemands se sont toujours et partout fondus avec les peuples qu'ils ont conquis, tandis que la Russie s'est toujours assimilé les nations qu'elle s'est agrégées. L'Allemagne peut un jour enserrer l'Europe, mais elle se dissoudra dans cet embrassement vainqueur. La Russie, au contraire, ne prendra le vieux monde que pour lui infuser sa jeune vie. Notre destinée, à nous, peuples latins, serait donc, après avoir digéré nos vainqueurs germaniques, de nous anéantir dans l'élément slave, à peu près comme ces dieux de l'Inde qui se transmuent les uns dans les autres !

Cette alchimie politique est fort ingénieuse, sans doute, seulement ceux qui s'y livrent oublient qu'il y a des corps réfractaires qui sortent toujours intacts du creuset. P. D.

[1] *Les grandes rivalités. L'empire de Russie et l'empire d'Allemagne,* par le prince Joseph Lubormiski. In-8, Dentu, édit.

QUINZAINE POLITIQUE

25 avril 1876.

L'Assemblée s'est séparée, le 11 avril, sans avoir même achevé la vérification de ses pouvoirs : la gauche a laissé écrits sur sa liste de proscription les noms du prince de Léon et de M. Du Demaine; elle complètera, le 10 mai, son œuvre de défiance et de vengeance; et, si, pendant ce mois d'enquêtes, elle trouve un moyen plus ou moins honorable de jeter sur l'élection de M. Bartoli, qui est républicain, les voiles de l'oubli et du pardon, cet acte d'indulgence sera comme le couronnement de ses vertus. Rien de plus simple alors que les premières pages de son histoire. On pourra dire sommairement : « Dans l'Assemblée de 1876, la majorité était républicaine et radicale; quand elle a eu à éprouver ses titres, elle n'a vu dans ses rangs que des innocents et des justes, dont pas un n'avait induit ni en erreur, ni même à la tentation, le variable esprit et le cœur léger de la multitude qui vote; elle n'a été sévère que pour la minorité; sa moralité ne s'est exercée que contre ses adversaires. »

La sentence dont la majorité a frappé M. Fairé a eu quelque chose d'inique. Pourquoi invalidait-elle son élection? Parce que le nombre des électeurs appelés a été déterminé d'après les listes politiques qu'on avait closes le 31 mars 1875. Or, ce dénombrement même avait été prescrit en vertu de la loi du 7 juillet 1874, selon la règle que M. Buffet, dans sa circulaire du 7 février 1876, indiquait non-seulement au préfet de Maine-et-Loire, mais à ceux de la France entière; et cette règle a été observée à Paris comme ailleurs, sans que les radicaux élus aient cru bon de protester. Il n'y a eu de votants dans Maine-et-Loire que les électeurs désignés par ces listes. Pourquoi la majorité n'excluait-elle donc que M. Fairé parmi les députés de ce département? Le choisir entre tous était au

moins arbitraire. Pourquoi admettait-elle dans son sein des centaines d'autres députés qui n'avaient reçu de suffrages que dans les mêmes conditions? L'inégalité était évidemment monstrueuse. Le ministère, par l'organe de M. de Marcère, a paru approuver cette procédure injuste de la majorité. Nous le regrettons d'autant plus que M. Ricard avait été d'abord d'un meilleur avis, comme en témoigne une lettre où M. Fairé dit au *Patriote* d'Angers : « Le mardi 4 avril, pendant la séance, j'ai reçu, outre la copie officielle de la dépêche du 8 février, une lettre de M. Ricard approuvant complétement ce qui s'était fait à Angers. Voici le résumé de cette lettre, tel que je l'ai donné à la tribune (*Journal officiel*, du 9 avril) : « Tout dépend d'un point de fait, disait M. le ministre; aviez-vous à Angers deux listes séparées, distinctes : la liste politique et la liste municipale? Vous les aviez, ajoutait-il, car j'ai sous les yeux un rapport du préfet de Maine-et-Loire qui constate que ces deux listes ont été régulièrement closes le 31 mars 1875. Cela étant, ce qui s'est fait à Angers était ce qui devait se faire. » Voilà la réponse qui m'a été donnée mardi. Vous voudrez bien remarquer, monsieur le rédacteur, qu'à la séance du 8, ni M. le ministre, ni M. de Marcère n'ont protesté contre l'exactitude de ce résumé. Il ne pouvait en être autrement; à peine avais-je reçu la lettre de M. Ricard que je la donnais à lire à deux de mes honorables collègues qu'elle intéressait vivement. C'est même en leurs mains que j'ai dû la reprendre pour la confier à M. Ricard, que j'étais allé remercier à son banc. M. le ministre désirait, m'a-t-il dit, la communiquer à M. Henri Brisson, avec lequel en effet il sortit de la salle et eut un long entretien. Il est vrai qu'après de nouvelles réflexions M. le ministre, dans la dépêche qu'il m'a adressée le vendredi 7, est revenu sur ce qu'il m'avait écrit le 4. Je n'ai point à en rechercher les motifs; mais je tiens à ce qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit de vos lecteurs, ni sur l'existence ni sur le sens de la première lettre que j'ai reçue. Ajouterai-je que, malgré mes réclamations, cette lettre, qui m'appartient, ne m'a pas encore été restituée? » Le fait était plus que curieux : nos annales parlementaires et peut-être nos histoires ministérielles n'en avaient pas encore mentionné de pareil.

Dans cet incident, où la majorité se déconsidérait un peu plus, le ministre de l'intérieur diminuait seulement son autorité personnelle. Dans la dernière séance de l'Assemblée, le ministère tout entier a commis une faute grave, en demandant d'ajourner au 10 mai le débat et le vote attendus sur la question d'amnistie. A quoi servait-il donc que, le 21 mars, M. Ricard proclamât si vite et si haut la nécessité de l'urgence et qu'aux applaudissements de l'Assemblée

il s'écriât alors : « Quand de semblables propositions sont déposées ; quand elles alarment le pays, il faut qu'elles reçoivent une prompte solution et qu'elles soient discutées sans perdre ni un jour ni une heure? » Le 11 avril, M. Leblond venait de lire son rapport. Il repoussait énergiquement l'idée de l'amnistie « sous ses diverses formes ; » il se contentait « de laisser au droit de grâce le soin de faire ce que ne pouvait faire aussi bien l'amnistie. » Ce sentiment de la commission, au nom de laquelle M. Leblond parlait, était aussi celui de l'Assemblée. Qu'on discutât immédiatement, et on en finissait avec cette revendication bruyante d'un pardon immérité, qui serait, aux yeux de la France et selon le mot de M. Leblond, « comme une réhabilitation des plus déplorables excès. » Qu'avait-on besoin d'un délai? N'y a-t-il pas assez longtemps qu'on fait retentir aux tribunes des clubs, à celle de l'Assemblée, à celles des journalistes radicaux, ce cri d'amnistie qui n'est, dans les cœurs d'où il est sorti, qu'un cri de guerre poussé contre la société et contre le gouvernement, en même temps qu'une malédiction jetée à la justice et à l'histoire? Est-ce qu'en France et en Europe l'opinion publique ne s'est pas nettement prononcée? Est-ce qu'en novembre même de l'année 1872, en face de M. Thiers et de M. Dufaure, les tragédiens du radicalisme n'avaient pas commencé à déclamer devant l'Assemblée nationale sur la clémence due aux héros malheureux et aux apôtres méconnus de la Commune? Est-ce qu'il fallait au ministère et à l'Assemblée plus de lumières sur ce point sinistre? Et les radicaux eux-mêmes n'avaient-ils pas supplié naguère l'Assemblée d'abréger avec un empressement tout miséricordieux les souffrances de ces condamnés qu'ils nous peignaient agonisant à Nouméa dans les tortures de la captivité et dans les souffrances de l'exil?

Le ministère a bien voulu, le 11 avril, un retard que le 21 mars, il jugeait dangereux à l'intérêt public comme à l'honneur de l'Assemblée et à la force du gouvernement. Et pour se contredire ainsi quelle raison a-t-il alléguée? Aucune qui fût sérieuse. Réclamer « une solution qui ne soit pas hâtée, » une solution « mûrie, réfléchie, » c'est puéril, quand on a soi-même prouvé, trois semaines auparavant, que la solution était « mûre. » Feindre de ne pas laisser aux bonapartistes, qui demandaient l'immédiate discussion du rapport, le bénéfice d'une demande calculée pour se faire dans le pays une bonne réputation, ce n'est ni habile ni juste : un gouvernement ne saurait se condamner à n'agir qu'en sens inverse des avis énoncés par M. Raoul Duval ; on rendrait ainsi singulièrement facile et fructueuse à son parti la politique parlementaire de M. Rouher ; et d'ailleurs, est-ce qu'après avoir, le 21 mars, proposé et ob-

tenu l'urgence, M. Ricard n'avait pas, le 11 avril, l'avantage réel de l'initiative et le titre certain de l'antériorité? Il a préféré cet ajournement, et cette fois tous les radicaux l'ont applaudi. Car tous gagnaient à ce délai : les uns retardaient un vote qui embarrasse leur prudence et qui met en péril leur popularité; les autres se ménageaient le temps d'agiter la foule avec ce mot d'amnistie, de former autour du ministère comme une meute de plaintes et de reproches, d'imaginer des sophismes capables d'accommoder avec l'idée d'amnistie la conscience timide du centre gauche; et qui sait? ils pourraient diviser peut-être cette majorité que, le 11 avril, le ministère rangeait si volontiers autour de lui et de M. Leblond. Eh bien! ces desseins des radicaux se réalisent. Ici M. Ernest Picard et M. Corentin Guyho sont prêts à abroger deux lois pour accorder aux « délits » de la Commune la faveur d'une prescription exceptionnelle. Là M. Gambetta et M. Challemel-Lacour plaident devant les lecteurs de leur journal la même grâce que M. Raspail sollicite pour les crimes de la Commune; mais ils déguisent le mot d'amnistie sous celui de « prescription » qui, étant plus juridique, leur paraît plus honnête. Ailleurs, au théâtre du Château-d'Eau, M. Victor Hugo et M. Louis Blanc assemblent des milliers d'ouvriers, pour leur parler de l'exposition de Philadelphie, et c'est de l'amnistie qu'ils parlent dans des discours lyriques dont les faux raisonnements et le verbiage sonore sont répétés, le lendemain, à tous les échos de la France. On quête pour « les absents. » On commence dans toutes les grandes villes un pétitionnement qui y remue les esprits. On démontre que l'Assemblée « abdique, » si elle n'exerce pas son pouvoir législatif en décrétant l'amnistie; on l'invite à prendre pour elle ce droit de grâce que la Constitution attribue au Chef de l'État comme une prérogative personnelle. Et le ministère, comprenant un peu tard à quel trouble sert ce délai d'un mois qu'il a eu la faiblesse et la maladresse d'octroyer aux radicaux, en est réduit, quand sa crainte s'éveille enfin, à protester par la bouche de M. Havas : on envoie aux journaux une note officieuse pour avertir le public que « le gouvernement est résolu à repousser toute proposition tendant à atténuer les conclusions du remarquable travail déposé par l'honorable M. Leblond, député et rapporteur de la loi relative à la proposition d'amnistie. » Comme les faits ont donc été prompts à rendre témoignage au ministère lui-même de la faute, peut-être funeste, qu'il a commise, le 11 avril, par cet inutile ajournement!

Le lendemain de cette journée, les députés de la gauche emportaient dans leurs départements plus d'une satisfaction personnelle : ils pouvaient annoncer à leurs partisans qu'ils avaient tiré vengeance du préfet! M. Ricard révoquait, mettait en disponibilité ou dépla-

çait quarante-sept de ces préfets que, durant un mois, on avait impunément dénoncés à l'Assemblée comme des prévaricateurs politiques. A compter avec ces changements les mutations que le ministère avait opérées déjà par son décret du 21 mars, on constate que soixante-et-onze préfectures auront reçu en trois semaines des personnages nouveaux, et cela presque à l'heure où les conseils généraux se réunissaient. Si à ce trop grand nombre de conservateurs, ou expulsés des préfectures, ou envoyés d'un bout à l'autre de la France avec le signe de la disgrâce et la marque du soupçon, on ajoute celui des fonctionnaires que leurs scrupules auront induits à se démettre, on aura la tristesse de déplorer bien des pertes et pour l'ordre et pour l'administration du pays. De quels coups injustes on a frappé, le 13 avril comme le 21 mars, des hommes qui avaient été, pendant de longues années, les serviteurs dévoués de la France; combien il est fâcheux pour certains ministres d'exercer surtout leur pouvoir contre les préfets et les sous-préfets de leur propre région électorale, là où leurs rancunes de candidats peuvent paraître sévir et où leurs intérêts peuvent paraître agir; combien il est regrettable aussi que les populations s'habituent à croire tout instable jusque dans les préfectures et à ne plus voir dans les préfets que les passants d'une politique, les voyageurs d'un ministère, des inconnus avec lesquels il est inutile de familiariser sa confiance; combien s'affaiblit dans ces vicissitudes l'idée même de gouvernement, combien s'altère ainsi le sentiment du respect qui lui est dû et combien décroît l'autorité morale de ses droits : nous n'avons pas besoin de le dire. C'est la quatrième fois que, depuis le 4 septembre 1870, la République renouvelle en France tout ou presque tout le personnel administratif; elle n'eût pas fait davantage si elle avait eu pendant cette période quatre de ces élections présidentielles, qui, aux États-Unis, ont la vertu de bannir tout un peuple de fonctionnaires pour en introniser un autre. Quel que soit le tort des partis, il y a là aussi le vice du régime, parce qu'il y a là un effet logique des variations qu'il nécessite ou qu'il légitime dans le gouvernement.

L'Assemblée a pris ses vacances de Pâques, avant d'avoir fait la plus petite œuvre législative, sans bien se connaître ni être bien connue du ministère. Comment, à son retour, cette majorité qui a commencé par un tel abus de sa force, se servira-t-elle de sa suprématie? S'il en fallait croire les promesses que son inexpérience et l'esprit utopique des radicaux ont laissées derrière elle, ce serait une refonte presque totale de l'Etat que la République opérerait cette année. Que de projets! On abolira les octrois, les droits sur les boissons, les impôts de consommation; on retirera aux compagnies de chemins de

fer toutes leurs subventions; on révisera les valeurs cadastrales; on réduira la taxe des sels; on supprimera les permis de chasse; on établira un impôt sur le revenu. Il y a déjà, parmi les soixante-dix propositions déposées au pied de la tribune, dix-huit demandes de ce genre dont chacune aggrave nos charges et diminue nos ressources financières, sans qu'on nous indique les compensations nécessaires à l'équilibre du budget. Ce n'est pas tout, certes. On abrogera, ou totalement ou en partie, la loi des maires, la loi sur l'enseignement supérieur, la loi sur le jury, la loi sur les conseils généraux, la loi sur le conseil supérieur de l'enseignement. Les clubs seront libres; les associations seront libres; les cours et les conférences seront libres; la presse sera libre; les cabarets mêmes seront libres. On modifiera la loi sur le recrutement : le service de l'armée active ne durera plus que trois ans. Il n'y aura plus de budget des cultes; l'Eglise sera séparée de l'Etat. L'instruction deviendra laïque, en même temps que gratuite et obligatoire; on apprendra par cœur dans les écoles un catéchisme qui enseignera le dogme républicain. La France n'aura plus d'ambassadeur au Vatican. Telles sont les principales réformes que les législateurs de la gauche, soit les Solon qui entourent M. Jules Ferry, soit les Lycurgue qui siégent près de M. A. Naquet, nous annoncent pour cet été. Le ciel fasse que ces ardents novateurs modèrent peu à peu la vivacité de leurs souhaits et de leurs efforts, à mesure que dans leur besogne ils sentiront de plus près la réalité, ce correcteur sévère qui a déjà réformé tant de réformateurs!

Un jour les communes de Flandre disaient à Charles le Téméraire: « La marchandise, très-redouté seigneur, est incompatible avec la guerre. » M. de Bismarck aura démontré que pour ses desseins « la marchandise » devient compatible avec toutes les entreprises de ses généraux comme de ses diplomates. Il veut aujourd'hui acheter aux Etats allemands tous leurs chemins de fer. Et dans quelles vues? Pour posséder avec ces chemins de fer, non pas sans doute des moyens d'exploiter le commerce de l'Allemagne, mais des moyens de faire pénétrer sa politique et circuler librement ses armées; pour s'assurer par cette possession certaines ressources dont il est bon d'être le maître absolu, dans telle ou telle circonstances; pour tenir ses alliés par de nouvelles chaînes; enfin, pour ajouter un procédé encore à ceux par lesquels il accomplit l'unification de l'Allemagne. A n'entendre que les raisons qu'il a invoquées devant les députés de la Prusse, M. de Bismarck voudrait uniquement ménager à l'Empire de précieux avantages économiques; et le parti national libéral a l'air persuadé par cet argument. Mais les Etats du Sud paraissent bien comprendre la vraie pensée du chancelier; ils

sentent que cet achat augmentera le pouvoir de l'Empire chez eux et sur eux : ils résistent donc. Personne ne doute néanmoins que M. de Bismarck ne vainque cette résistance comme il a vaincu les autres. Tôt ou tard nous apprendrons que les ordres qui règnent à Berlin commandent souverainement sur les communications qui passent à Munich, à Stuttgard et à Bade comme à Dresde, à Hambourg et dans la Hesse. Les chemins de fer devenus les voies rapides de la politique et les routes directes de l'invasion ! Ainsi se démentent les espérances des sages et les prédictions des poëtes. Ceux-là pensaient que la civilisation ne ferait que hâter sa marche de peuple en peuple, le long de ces sillons pacifiques où elle irait semant plus vite les idées et répandant plus au large les trésors de la terre entière. Ceux-ci croyaient voir la concorde et la fraternité s'avançant sur ces chars de feu et passant d'un monde à l'autre. Ne savaient-ils donc plus que depuis le temps que, sous la main de l'homme, le fer se convertit tour à tour en instrument de mort ou de vie, pour se courber avec la charrue et s'aiguiser avec l'épée, il n'est rien, parmi les inventions du génie, qui ne serve à tous les usages du bien et du mal? Et la leçon est décisive pour les gouvernements : désormais, après cette leçon que leur donne M. de Bismarck, ils comprendront que les chemins de fer sont, dans les conditions actuelles de l'Europe, des agents et des forces dont l'Etat doit surveiller l'emploi et diriger la puissance selon le plan de ses besoins, au lieu de les laisser errer au gré des industries.

Nous sommes à l'heure où, disait-on, l'insurrection de l'Herzégovine et de la Bosnie deviendrait un péril européen, si la Turquie ne l'avait réprimée. Or l'insurrection continue, et après huit mois de durée la violence s'en accroît encore. Rien ne l'apaise. Les rebelles résistent aux conseils des uns et ils fuient ceux des autres; ils méprisent jusqu'aux menaces du baron de Rodich, gouverneur de la Dalmatie, qui les somme, au nom de l'Autriche, de rentrer dans leurs foyers et d'y recevoir les lois préparées par la note Andrassy et promises par la Turquie. Ils ont au fond de leurs cœurs irrités, non-seulement les griefs d'une servitude plusieurs fois séculaire, mais une secrète confiance dans l'aide plus ou moins tardive de la « sainte Russie », et le pressentiment que le temps n'est plus loin où leur oppresseur doit disparaître ou périr. Presque invincibles dans le coin de leurs montagnes, ils viennent de battre et de forcer à la retraite les bataillons de Moukhtar-Pacha qui voulait ravitailler Niktich. Autour d'eux, tout s'agite parmi toutes les races ennemies du Turc : les armes frémissent aux mains des Serbes et des Monténégrins; on verra les autres peuplades, au moment propice, se ruer chacune de leur côté. Et ce n'est pas seulement dans la péninsule des Balkans que la révolte est facile aux sujets de l'indolent Abdul-Aziz :

elle serait peut-être indomptable dans l'Albanie; on sait combien elle fut énergique en Crète; quant au khédive, s'il lui plaisait d'affranchir l'Egypte du fragile et dernier lien qui l'attache encore, ce n'est pas la Turquie, assurément, qui pourrait le châtier. Dans son placide fatalisme, la Turquie a perdu peu à peu cette force d'action qui jadis la précipitait sur le monde chrétien belliqueuse, avide et fanatique. L'empire turc n'a plus ni puissance ni crédit. Tous les oracles annoncent sa fin; et cette fin, les moins âpres de ceux de ses voisins dont la convoitise se partage ses biens d'avance, se contentent simplement, selon le calcul de leur intérêt, d'essayer de la retarder un peu.

Depuis huit mois, les diplomates disent plus ou moins pompeusement, à Saint-Pétersbourg et à Vienne, que l'Europe doit en même temps sauvegarder l'intégrité de la Turquie et améliorer la condition des populations chrétiennes. Or, qu'a-t-elle pu faire, la diplomatie qui parlait cet honnête langage? La note de M. Andrassy a-t-elle résolu la question? Il est vrai qu'on a contenu la guerre dans certaines limites, qu'on a plus ou moins réfréné jusqu'à ce jour l'impétuosité guerrière du Monténégro et de la Serbie, et qu'on a ménagé ainsi au Sultan le loisir nécessaire pour réduire les rebelles à l'obéissance. Mais, sérieusement, si l'accord conclu dans les trois empires pour garantir, prétendait-on, la paix générale de l'Europe, était un accord absolument réciproque et parfaitement sincère, est-ce que ces trois grandes puissances n'auraient pas déjà effectué, par un moyen ou par un autre, la pacification de l'Herzégovine et de la Bosnie? Il ne faut pas s'étonner des doutes qui contestent aujourd'hui à cette alliance des trois empereurs sa force et même sa bonne foi. Les journaux de Vienne incriminent la Russie : on soupçonne son ambition; on se demande comment elle peut choisir, pour aller prêcher aux rebelles la soumission, un agitateur qui proposait récemment d'annexer l'Herzégovine au Monténégro, M. Wesselitzky; on publie les dépêches par lesquelles l'ambassadeur de la Turquie à Vienne dénonçait à son gouvernement, en septembre 1870, les efforts et les préparatifs que les agents de la Russie avaient faits dans le Monténégro pour le soulever et avec lui tout l'Orient. Les journaux de Berlin se plaignent de la Russie; ils grondent même; ils déclarent superbement que l'amitié de la Russie n'est pas nécessaire à l'Allemagne; ils répandent des rumeurs et se permettent des révélations qui ne sont agréables, ni les unes ni les autres, à la cour de Saint-Pétersbourg. Les journaux russes protestent, calment, rassurent; ils sont pleins d'espoir doucereux pour la tranquillité de tout le monde, sauf de la Turquie. Puis, parmi ces brises du printemps qui portaient hier tant de nouvelles

alarmantes, retentit soudain, de capitale en capitale, comme un chœur qui chante un hymne d'amour et de paix : les deux chanceliers continuent de s'estimer et de s'entendre; la Russie ne veut que du bien à l'Autriche; l'Autriche se repose avec confiance sur l'amitié de la Russie!

Laissons dire tour à tour les diplomates et les journalistes, ceux surtout qui mêlent en eux ces deux sortes de personnages. La vérité est que les trois empires, pas plus en Orient qu'en Occident, ne peuvent assimiler l'un à l'autre leurs intérêts, ni les confondre dans une association durable. Ces intérêts sont divers pour l'Autriche et la Russie dans la vallée du Danube; ils y sont même hostiles. Quant à l'Allemagne, on se trompe communément, à croire qu'elle peut maintenant, avec une complaisante indifférence, laisser libres à la Russie le cours du bas Danube et les chemins de Constantinople: la politique de M. de Bismark, depuis 1871, sourit moins à celle du prince de Gortschakoff et davantage à celle de M. Andrassy; en 1871 même, l'audacieux chancelier de l'empire allemand eût osé beaucoup, s'il l'avait pu ou plutôt si son maître l'avait voulu; au premier pas que la Russie hasarderait dans la vallée du Danube, il y aurait à Berlin une voix pour animer l'Autriche et une main pour la pousser à la lutte. Aujourd'hui, le désir bien visible de M. de Bismarck, c'est que l'Autriche et la Russie se heurtent l'une contre l'autre en Orient. On a d'abord conseillé à l'Autriche certaines annexions; on l'avise actuellement d'une intervention. Eh bien! l'Autriche, en intervenant, fait pire que d'enchaîner ses forces et de dépenser ses ressources dans ces étroits et stériles défilés des Balkans : elle n'y peut contenter ni la Turquie ni la Russie; elle y mécontente les rebelles, elle est même obligée de verser leur sang, elle est obligée de porter ses troupes en Serbie ou dans le Monténégro; les chrétiens crient vengeance, les Slaves s'émeuvent : c'est bientôt un grand conflit. Ce péril et les autres, l'Autriche les prévoit sans doute. Les pourra-t-elle éviter? Toutes ces secrètes rivalités ajournent-elles leurs desseins? La Russie et l'Autriche continueront-elles prudemment de pourvoir d'abord à l'insuffisance de leurs moyens militaires? Un accident renversera-t-il toutes les faibles barrières que dressent les pacifiques? On ne saurait le dire, ou du moins on ne le sait qu'à Berlin. Mais il faut bien le reconnaître, la paix de l'Europe n'est plus tant assurée par l'alliance des trois empires que maintenue par leur antagonisme; et c'est là pour le repos de l'Europe une base singulièrement fragile.

Si nous portons nos regards de l'autre côté de l'Atlantique, nous avons à y vérifier un des aphorismes chers, en France,

aux métaphysiciens de la gauche. Comme on s'en souvient, Montesquieu a laissé aux doctrinaires du parti républicain une maxime, mille fois répétée par la mémoire des ignorants qui citent et qui ne pensent pas, et naguère commentée par M. Jules Simon au sens de l'opinion vulgaire : l'ingénieux auteur de l'*Esprit des lois* a dit que dans la République le principe du gouvernement, c'est la vertu. Il est vrai que, pour éclaircir cette pensée un peu obscure en soi, Montesquieu s'est hâté de dire en même temps : « Ce qui ne signifie pas que, dans une certaine république, on soit vertueux, mais qu'on devrait l'être ; » et son plus illustre contemporain, Voltaire, a écrit à son tour : « Une République n'est point fondée sur la vertu ; elle l'est sur l'ambition de chaque citoyen, qui contient l'ambition des autres. » Voltaire n'avait-il pas d'excellentes raisons pour croire que la vertu n'est le principe unique ou spécial d'aucun gouvernement, qu'elle est nécessaire à tous, et qu'elle ne peut manquer à aucun, quel qu'il soit, sans qu'il lui manque une des forces essentielles à la vie et à l'honneur de la société ? Montesquieu ne savait-il pas, par tous les témoignages du passé, qu'il ne suffit pas à un peuple de porter le nom de République, pour être vertueux, et ne croyait-il pas, au contraire, que plus un peuple, en mettant ses lois et ses destinées sur la place publique, exerce à son gré sa toute puissance, et, plus, avec le sentiment de son pouvoir souverain, il a la liberté de sa liberté, plus il faut qu'il ait, pour se tempérer lui-même, l'amour du devoir et l'intelligence du bien ? Evidemment, ces idées devaient être présentes à leur esprit. Seulement, Voltaire traçait sa définition, plutôt selon les enseignements de l'histoire, et Montesquieu, plutôt avec la foi de la morale : l'un songeait à ce qu'on avait vu dans les Républiques, l'autre à ce qu'on devrait y voir. Or, les républicains ont très-volontiers oublié la parole de Voltaire ; ils ont à l'envi invoqué celle de Montesquieu. Mais ces mêmes mots dont Montesquieu faisait une sorte de précepte moral, ils en ont fait comme un axiome historique ; et nous les avons mille fois entendus, depuis cinq ans, proclamer, la bouche pleine du nom de Montesquieu et de sa sentence, que la République est le gouvernement, non-seulement le plus favorable à la vertu, mais le plus capable de rendre vertueux !

Certes, si c'est là une vérité, la république des Etats-Unis la contredit hardiment par ses exemples. Quand, il y a quelques semaines, un de ses journaux poussait cette exclamation : « Nous sommes gouvernés par une bande de voleurs ! » on a pu en sourire en France comme d'une injure familière aux électeurs américains et d'une licence tolérée à Washington. Mais, sur les lèvres du général Sherman, l'avertissement est grave, on l'avouera. Eh bien ! Sherman

s'écriait récemment dans un banquet, à Saint-Louis : « Choisir des hommes honnêtes et capables ! tout est là : ce doit être le mot d'ordre de tous les citoyens qui veulent arrêter la république au bord de l'abîme où sont près de s'engloutir son honneur et sa fortune. » Et tout justifie ce cri d'alarme. Car, comme l'affirme Sherman, la corruption n'est pas seulement dans le gouvernement, mais dans tout le peuple. Voici qu'on découvre qu'en 1867, deux millions ont été soustraits au fonds des pensions. A New-York, la municipalité dérobe à la ville une trentaine de millions. A Saint-Louis, on instruit le procès de quinze conseillers municipaux, coupables d'avoir malversé, d'avoir été des parjures et d'avoir suborné des témoins. Partout des enquêtes et des révélations : ici, on accuse de méfaits honteux la compagnie du chemin de fer « Texas and Pacific, » ou celle des fourrures du territoire Alaska, ou celle de la Banque des Affranchis ; là, on constate des abus de confiance dans le service des postes, dans le paiement des imprimés de l'Etat, dans les fournitures de cinq arsenaux maritimes, dans les opérations des agences commerciales de la frontière indienne. Le frère du président de la République a vendu des places : il battait monnaie avec ses recommandations. Le général Schenck, hier ambassadeur à Londres, a aidé aux spéculations perverses de la mine Emma : « Je voulais faire une bonne affaire, » répond-il dans son interrogatoire. On emprisonne pour trois ans le général Macdonald qui s'enrichissait en fraudant sur le whisky et autres choses. On contraint le gouverneur du Mississipi, après d'indignes délits, à se démettre de ses fonctions. Un ancien ministre de la guerre, le général Belknap, a été stipendié par des traitants ; il distribuait à prix d'argent les emplois de son ministère ; il a commis jusqu'à six sortes de détournements ; il a trafiqué jusque sur les monuments funèbres dont il avait à couvrir les restes des soldats morts pour l'Union ! Le dernier ministre de la guerre, le général Balcock, va comparaître pour vols devant un tribunal. Et la liste serait longue encore, si nous voulions continuer l'énumération de tous les scandales qui déshonorent en ce moment la république des Etats-Unis.

En face de pareils faits, les philosophes du parti républicain auraient mauvaise grâce à nous vanter plus longtemps, parmi les attributs nécessaires de la république, ce prétendu don naturel et ce privilége fameux de la vertu. Et pourquoi déploiraient-ils davantage devant nous ces images de paix et de félicité qu'ils étalent sous les yeux de la foule avec leur idéal de république? Le bonheur n'est pas plus que l'honneur la condition obligatoire du régime républicain. Si nous étions tentés de croire, en effet, que toute république est forcément une cité bienheureuse, ce serait assez de considérer le sort de

ces républiques américaines qu'à travers l'espace, dans les brumes de l'Océan, on nous invite si souvent à regarder presque comme des mondes imaginaires où règne la même béatitude que dans la Salente de Fénelon. Voyez le Mexique : la guerre civile l'ensanglante encore une fois; c'est par les armes que Diaz dispute à Lerdo de Tejada la présidence. Voyez Haïti : la guerre civile en dévaste également la changeante république; le général Domingue y tombe fusillé et on ne sait quel prétendant va prendre à ce cadavre son titre de président. Hier à peine s'apaisait au Pérou, dans la Bolivie, au Chili, cette guerre civile qui, là aussi, sert de recours aux ambitions, soit trop impatientes pour attendre la faveur d'un vote populaire soit jalouses d'obtenir le pouvoir par un coup de main. Si donc les doctrinaires de la gauche veulent que la France s'instruise par des exemples à aimer la république, ils feront bien de tourner notre attention ailleurs que vers les peuples corrompus ou fratricides de la démocratie américaine. Autant ou mieux vaut reprendre, comme en 1793, les modèles de la République athénienne ou romaine. Et s'il faut, à l'imitation de la France quelque chose de plus haut et de plus pur encore, pourquoi, en vérité, M. Jules Simon, qui sait le grec, ne traduirait-il pas au public parisien la *République* de Platon au lieu de commenter avec des contre-sens l'*Esprit des lois* de Montesquieu? Pourquoi M. Gambetta, qui a dû lire Aristophane, ne demanderait-il pas à M. Waddington une représentation française de cette comédie des *Oiseaux* dans laquelle le poëte nous a montré, par dessus les nuages, une république éthérée qu'habitent les songes de tous les radicaux de l'antiquité et où les radicaux d'aujourd'hui retrouveraient tous leurs rêves?

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LES LIBÉRAUX

ET LA LIBERTÉ SOUS LA RESTAURATION

V. — LA QUESTION « CLÉRICALE » SOUS M. DE VILLÈLE[1].

« L'époque actuelle, disait en 1826 une feuille libérale, sera difficile à expliquer pour nos arrière-neveux. Il n'est plus question que d'évêques, de curés, de moines, de jésuites, de couvents, de séminaires ; on n'entend plus retentir que les mots de bulles, de mandements, de confession, de communion, d'indulgences et d'excommunication ; la controverse théologique est à l'ordre du jour. » Veniez-vous assister, en effet, entre 1824 et 1827, à quelque séance de la Chambre des députés ou de la Chambre des pairs, vous trouviez à la tribune M. Casimir Périer ou M. Agier, M. Pasquier ou M. Portalis occupés à combattre la politique religieuse du gouvernement, à dénoncer les empiétements du clergé et les menaces de théocratie. Suiviez-vous la foule au Palais de justice, un jour de grand procès, M. Dupin y citait Pithou sur les libertés gallicanes, appelait Rome à la barre de la cour de Paris, et les juges visaient dans leurs sentences la Déclaration du clergé de 1682 ou les arrêts d'expulsion de la compagnie de Jésus. Pénétriez-vous dans un salon ou dans un atelier, on n'y parlait, en des langages et à des points de vue divers, que du « parti prêtre » ou des « hommes noirs, » de la « Congrégation » ou de « Loyola. » Ouvriez-vous un journal ou une brochure, ce n'étaient qu'histoires de prêtres intolérants ou ineptes, dissertations, polémiques ou invectives sur le « jésuitisme ». Regar-

[1] Voir les livraisons des 10 novembre, 10 décembre 1875, 25 mars et 25 avril 1876.

diez-vous les caricatures à la vitrine d'un marchand d'estampes, vous y voyiez des curés et des moines, gras de bien-être, ou desséchés par le fanatisme, déguisés en éteignoirs, brûlant des Voltaire, s'escrimant contre la Charte, ou faisant commerce de dévotions. Rencontriez-vous sur votre chemin quelque rassemblement tumultueux, quelque agitation populaire, c'est qu'il s'agissait de faire tapage à une mission, ou d'introduire de vive force dans une église le cadavre d'un acteur mort sans confession. Finissiez-vous votre journée au théâtre, le parterre y exigeait à grand bruit le *Tartufe* et soulignait de ses bravos passionnés tous les traits de Molière contre les faux dévots. « A bas les jésuites ! » Ce cri lancé de la tribune, répété par la presse, commenté dans de gros volumes, fredonné par la chanson, hurlé par l'émeute, renvoyé d'écho en écho aux quatre coins de la France, éclatait chaque jour plus retentissant et plus formidable. Il semblait parfois couvrir cet autre cri : « Vive la Charte ! » dans lequel s'était résumée la tactique nouvelle et habile, inaugurée par la gauche en 1824. C'était à croire qu'une seule question subsistait, celle qu'on appellerait aujourd'hui la question « cléricale. » On aurait donc une idée imparfaite du rôle du parti libéral pendant les dernières années du ministère Villèle, si après l'avoir observé dans son opposition politique et constitutionnelle, on ne l'étudiait dans cette campagne où, provoqué et secondé encore une fois par les fautes de la droite, il va mélanger d'une si étrange façon l'impiété révolutionnaire et le gallicanisme d'ancien régime. Mais pour y bien comprendre sa conduite, il convient de faire un court retour en arrière.

I

Sous l'Empire il n'y avait guère eu de polémique religieuse. Ce n'était pas que la foi régnât sans conteste sur les esprits ; c'était plutôt qu'on ne s'en occupait pas. Les incrédules dédaignaient facilement ceux qui ne les gênaient par aucune propagande. La part laissée au christianisme dans la vie sociale était si petite que c'eût été peine perdue de la lui disputer. « La religion, — a écrit M. de Rémusat en parlant de cette société qu'il avait entrevue enfant dans le salon de sa mère, — admise à titre de nécessité politique, se voyait interdire la controverse, l'enthousiasme, le prosélytisme. Il semblait aussi inutile de la discuter qu'inconvenant de la défendre. » La Restauration, au contraire, en apparaissant fondée sur l'union du trône et de l'autel, éveilla aussitôt des espérances d'un côté, des méfiances de l'autre, une rande émotion de toutes parts. On put

ainsi discerner cette impiété haineuse, legs du dix-huitième siècle et de 1793, qui était au fond des idées et des passions de la gauche. Dès 1814, les vieux révolutionnaires donnèrent le signal des attaques. Un certain Dubroca, ancien moine marié, dénonçait « le nuage noir qui se formait à l'horizon. » Mehée, l'ancien secrétaire de la Commune de Paris, écrivait : « Tous les actes de l'autorité semblent émaner d'un concile ou d'un conclave; on ne nous parle plus que de solennités religieuses et de processions. » Carnot disait dans son Mémoire au roi : « Les prêtres ont toujours cherché à profiter de la crédulité des peuples pour opprimer les rois. Ne sont-ce pas eux qui ont mis frère Jacques Clément au nombre des saints? Ne trouve-t-on pas des noms de moines et de jésuites dans tous les complots formés contre les souverains? » Considérations, soit dit en passant, assez inattendues sous la plume d'un régicide! La plupart des libéraux suivaient sur ce terrain les révolutionnaires. Il allait de soi qu'un libéral en politique était voltairien en religion[1]. Le plus souvent cependant, on n'osait pas se heurter de front au christianisme, pas plus qu'on n'attaquait ouvertement la royauté; par prudence et par habileté, on prenait un détour, connu d'ailleurs de tous les ennemis de la religion, et c'était contre le clergé qu'on s'efforçait d'exciter l'animosité et le mépris.

Le *Constitutionnel* était l'une des principales machines de guerre employées dans cette campagne. Il excellait dans la besogne subalterne. Deux ou trois fois par semaine il publiait, sous le titre de *Gazette ecclésiastique*, de petits articles où chaque méfait prétendu du clergé était relevé, commenté, envenimé. Beaucoup de ces récits étaient de pures calomnies, d'autres dénaturaient des faits légitimes ou inoffensifs. L'écrivain chargé de raconter, souvent même d'inventer ces anecdotes, était désigné dans l'intimité sous le nom de *rédacteur des articles bêtes*, et lorsque le niveau de l'abonnement baissait, on disait : « Le rédacteur des articles bêtes se néglige, il faut le faire donner plus souvent[2]. » Guerre mesquine et répugnante, mais parfois efficace!

[1] On ne saurait s'imaginer le sens qu'on était amené ainsi à donner au mot *libéral*. Le général Lamarque, ayant vu une dame manger des gâteaux dans une soirée de carême, en conclut dans ses Mémoires que cette dame était plus « libérale » qu'il ne le croyait.

[2] M. Nettement dit tenir ce renseignement d'un des principaux actionnaires du *Constitutionnel* à cette époque. Le procédé le plus souvent employé était l'anecdote sans indication de nom, de lieu, ni de date, qu'il était par suite impossible de contrôler et de démentir. Les extraits suivants d'une prétendue lettre de commis voyageur, publiée un jour par le *Constitutionnel*, donneront une idée de cette polémique : « Dans la commune de X..., un homme pieux,

Cette littérature, du reste, avait alors ses modèles qui n'étaient pas sans quelque éclat. Paul-Louis Courier, par exemple, n'était-il pas de ceux qui mettaient à la mode ces historiettes de curés, ces pamphlets de sacristie, cette façon d'attaquer la religion par les petits côtés. Il y apportait plus d'art que le *Constitutionnel*, non plus de justice, de largeur ni d'élévation. Il était possédé de la même animosité étroite contre la soutane. Là étaient pour lui l'ennemi, le péril. « Serons-nous capucins? écrivait-il, ne le serons-nous pas! Voilà aujourd'hui la question. Nous disions hier : Serons-nous les maîtres du monde? »

Un homme personnifiait mieux encore, et avec un renom plus étendu, cette impiété vulgaire qui semblait faire partie du libéralisme : chacun a nommé Béranger. Proudhon l'a dit : « La plaisanterie et les gaudrioles de Béranger sont en général puisées à deux sources suspectes, l'impiété et l'obscénité[1]. » On dirait quelque esprit fort d'estaminet qui insulte le prêtre dans la rue et blasphème au passage d'une procession. Rien ne l'arrête, il jette son petit vin de cabaret à la face de tous, du curé, de la religieuse, de Loyola, du pape et même du bon Dieu; abaisse la sœur de charité au niveau de la courtisane; parodie les sacrements et les paroles de la prière, y mêlant le libertinage avec une impudeur sacrilége; gouaille et salit les dévotions les plus pures et les croyances les plus populaires, *l'Ange gardien* et le *Jour des morts*. Ce n'est pas chez lui entraînement de buveur aviné s'oubliant dans la gaîté audacieuse de l'orgie. Non, c'est un faux ribaud, un blasphémateur à froid. Tout est calculé, moins encore dans un dessein de négation philosophique et doctrinale que pour flatter et exciter certaines passions qui lui paraissent devoir servir sa haine contre les Bourbons. Du reste, ce qui frappe et rebute le plus dans cette impiété, ce n'est pas sa grossièreté impudente, c'est sa niaiserie vulgaire.

arrivé à ses derniers moments, appela un prêtre autre que le curé de la paroisse. Le pasteur en chef fut blessé de ce choix; le pasteur subalterne refusa son ministère; le malade mourut sans confession. — Dans une autre commune, un jeune homme, appelé à Paris par une affaire de famille, voulant, avant de s'éloigner de son village, s'approcher de la sainte table, le curé le repoussa en disant : « Paris est une Babylone; qui y va ne saurait communier dignement. » — Dans un village voisin, un prêtre a refusé un drap mortuaire pour le cercueil d'un pauvre maçon. — Un prêtre a fait une remontrance publique à une femme, etc., etc. » Voilà bien l'*article bête !*

[1] C'est pour outrage à la morale publique et religieuse qu'en 1822 la Cour d'assises a condamné Béranger à trois mois d'emprisonnement. Les chansons dans lesquelles le jury trouva ce délit avaient pour titres : Deo gratias *d'un Epicurien; La descente aux Enfers; Mon Curé; Les capucins; Les chantres de paroisse; Les Missionnaires; Le bon Dieu.*

Cette théologie ne dépasse pas celle du commis voyageur. Des écrivains fort hostiles cependant au catholicisme en ont été dégoûtés. Béranger, dit M. Renan, attaque la religion « par tous les côtés étroits, courts, plats et communs[1]. » Quelle conception plus basse en effet que celle de ce « Dieu des bonnes gens » dont le chansonnier s'est fait le psalmiste! Dieu commode, à l'usage des buveurs et des grisettes, qui préside aux débauches de cabaret et de mauvais lieu, qui nous a donné le vin pour l'ivresse et les filles pour le libertinage, qui accueille sur le même rang dans son paradis la sœur de charité et la danseuse d'opéra, l'une apportée « sur les ailes des anges, » l'autre « dans les bras des amours, » dont la morale a partout substitué le plaisir au devoir, et dont le culte transformerait le monde en une vaste abbaye de Thélême. Quel apostolat de la part de celui qui se dit un poëte populaire! Quelle façon d'élever le cœur du bourgeois et de l'ouvrier! Quelle noble et efficace solution apportée à tous ces redoutables problèmes que la souffrance inégalement répartie et la convoitise impatiente soulèvent dans l'âme de la démocratie[2]!

Malheureusement la plupart des libéraux de la vieille école n'avaient guère d'autre évangile que les chansons de Béranger. Parmi eux cependant, il en est un qu'il ne conviendrait pas de confondre avec les insulteurs de prêtres et les fanfarons d'impiété. Celui qui faisait ainsi exception, — on peut s'en étonner, — était Benjamin Constant. De famille protestante, il s'était posé, presque enfant encore, en railleur sceptique et en athée épicurien. Mais vers la fin de l'Empire, — il avait alors dépassé la quarantaine, — on l'avait vu traiter

[1] « D'un côté, a dit encore M. Renan, nous sommes blessés de son rire; quand il raille l'huile sainte... il nous offense; car songez, disons-nous, à ceux que cette onction a consolés... De l'autre, son dieu de grisettes et de buveurs, ce dieu auquel on peut croire sans pureté de mœurs ni élévation d'esprit, nous semble le mythe du béotisme d'esprit, substitué à celui de l'antique sentiment. Nous sommes tentés de nous faire athées pour échapper à son déisme, et dévots pour n'être pas complices de sa platitude. »

[2] Béranger cependant se défendait du reproche d'impiété : il se proclamait déiste (on a vu quel était son dieu); il se disait « croyant », et même à certains jours, se prétendait presque chrétien. La vérité est qu'il n'osait pas aller trop loin par crainte de n'être pas suivi par la foule d'alors. Il ne supprimait pas le culte divin; il se bornait à en transporter les cérémonies de l'église dans le cabaret. Parmi les impies plus radicaux de la seconde moitié du siècle, quelques-uns ont compris une réserve qui leur a paru de la prudence et de l'habileté; ils ont su gré au chansonnier d'avoir accompli la partie de la besogne qui était appropriée à son temps; ils l'ont remercié d'avoir fait passer le peuple, du Dieu du catéchisme au *dieu des bonnes gens.* C'était une première étape après laquelle toutes les autres devenaient faciles.

les questions religieuses avec plus de gravité, avec un respect presque chrétien. A chacune des transformations de Constant, il faut toujours demander où est la femme. C'était sous l'influence de Mme de Charrière, qu'au début de sa vie, il avait été en quelque sorte imprégné de l'esprit du dix-huitième siècle. S'il s'était ensuite montré plus préoccupé des choses de l'âme, il l'avait dû à Mme de Staël. Plus tard, en 1814 et en 1815, il devenait presque mystique dans le rayonnement de Mme de Krüdner et de Mme Récamier.

Les modifications successives de cette intelligence mobile entre toutes se lient, d'une façon assez piquante, à la rédaction d'un livre sur *la Religion*, auquel Constant a travaillé pendant près de quarante ans, et dont le premier volume ne parut qu'en 1824. Préparé dans un esprit d'incrédulité absolue et d'athéisme, le plan avait dû en être remanié à mesure que changeait le point de vue de l'auteur [1]. Singulier cadre du reste pour cette longue méditation religieuse, que la vie de ce joueur dissolu qui écrivait le brouillon de son livre au revers de cartes à jouer. On raconte qu'une nuit, peu de temps avant la publication de l'ouvrage, quelqu'un rencontrant Constant dans une maison de jeu, lui demanda ce qu'il faisait : « Je ne m'occupe plus que de religion, » répondit-il. Ce livre, a-t-on pu dire justement, laisse lire à chaque page ces mots : « Je voudrais croire » comme le roman d'*Adolphe* se résume en cette phrase : « Je voudrais aimer. » Mais Constant ne pouvait plus ni l'un ni l'autre. L'esprit était assez perspicace pour entrevoir où était la vraie lumière; l'âme était trop usée pour y atteindre. Serrez d'un peu près ces dissertations, parfois éloquentes, sur la nécessité sociale de la religion pour le peuple qui trouve là seulement la consolation de ses souffrances et le fondement de sa morale, vous n'en pourrez faire sortir qu'une religiosité assez vague. Dans l'ordre des applications politiques, l'auteur se prononce pour la liberté la plus étendue des croyances; il condamne toute intolérance, même masquée de libéralisme. L'un des premiers patrons de la thèse chimérique et fausse de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, il ne croit pas cependant que la suppression du budget des cultes doive en résulter [2].

[1] « L'utilité des faits est vraiment merveilleuse, disait Constant de son ton sarcastique. Voyez, j'ai rassemblé d'abord mes dix mille faits : eh bien! dans toutes les vicissitudes de mon ouvrage, ces mêmes faits m'ont suffi à tout; je n'ai eu qu'à m'en servir comme on se sert de soldats, en changeant de temps en temps l'ordre de bataille. » Il disait aussi en faisant jouer entre ses doigts les feuillets de son livre : « J'ai 30,000 faits qui se retournent à mon commandement. » Ces légèretés de propos sont choquantes, bien qu'il faille y faire la part d'une sorte de mauvaise fanfaronade et d'un parti pris de se railler soi-même.

[2] « De ce que l'autorité, dit Constant, ne doit ni commander ni proscrire

Quoi qu'il en soit du reste des lacunes ou des périls qui seraient à signaler dans ces doctrines, on doit reconnaître à Constant une réelle supériorité sur Courier ou Béranger, ne serait-ce que par l'accent sérieux du langage et l'équité des intentions. En cette circonstance, il était moins le successeur des philosophes du dix-huitième siècle ou des oppresseurs de la Révolution, que le devancier de la jeune école du *Globe*.

Mais le livre de *la Religion* n'eut que peu de succès et n'exerça guère d'action sur les vieux libéraux. D'une part il sortait des idées courantes; d'autre part, on n'y trouvait pas cette chaleur de foi, cette puissance d'élan, cette netteté de conclusions qui s'imposent aux contradicteurs et entraînent les hésitants. La note générale des écrivains de gauche n'en demeurait donc pas moins celle d'une impiété mesquine et haineuse. Nous n'en voudrions pour preuve que l'espèce de passion rageuse avec laquelle on exhumait tous les classiques de l'incrédulité, en particulier ceux du siècle précédent. Il n'y avait pas eu, sous l'Empire, une seule réédition de Voltaire ou de Rousseau. De 1817 à 1824, il en parût douze du premier et treize du second. On publia ainsi 316,000 exemplaires des œuvres complètes de Voltaire, 240,000 de celles de Rousseau; soit un total de plus de deux millions de volumes. Helvétius, Diderot, d'Holbach, Dupuis, Volney furent aussi évoqués de leurs tombeaux pour prendre part à la grande bataille. L'obscénité marchant de pair avec l'impiété, on réimprima à 32,000 exemplaires les romans de Pigault-Lebrun. Un officier en demi-solde, le colonel Touquet se fit une sorte de célébrité dans cette œuvre de propagande. Improvisé libraire en 1820, il commença par une édition des œuvres choisies de Voltaire dans laquelle il eut soin de comprendre ses écrits les plus immoraux. En 1821, ce fut le tour de Rousseau. Ce premier essai ne fit que le mettre en goût, et bientôt on le vit annoncer, dans des prospectus lancés à grand fracas, quatre nouveaux Voltaire : 1° *Le Voltaire de la grande Propriété;* 2° *Le Voltaire du Commerce;* 3° *Le Voltaire de la petite Propriété;* 4° *Le Voltaire des Chaumières*. Ces spéculations sur l'impiété ne furent pas du reste toutes

aucun culte, il n'en résulte point qu'elle ne doive pas les salarier; et ici notre constitution est encore restée fidèle aux vrais principes... On a cru dire une chose philosophique en affirmant qu'il valait mieux défricher un champ que payer un prêtre ou bâtir un temple. Mais qu'est-ce que bâtir un temple, payer un prêtre, sinon reconnaître qu'il existe un être bon, juste et puissant, avec lequel on est bien aise d'être en communication? J'aime que l'Etat déclare en salariant, je ne dis pas un clergé, mais les prêtres de toutes les communions qui sont un peu nombreuses, j'aime, dis-je, que l'Etat déclare ainsi que cette communication n'est pas interrompue et que la terre n'a pas renié le ciel. »

heureuses : elles finirent par une catastrophe, et après avoir été l'une des notoriétés du libéralisme commercial, l'infortuné colonel dut s'enfuir en Belgique [1].

II

La part d'impiété mêlée aux idées de la gauche, était donc apparue dès les premières années de la Restauration. Toutefois, tant que le pouvoir avait été aux mains des hommes du centre, la question religieuse était demeurée au second plan. C'est à l'arrivée du ministère de droite, plus encore après les élections de 1824 et l'avénement de Charles X, qu'elle devient la question principale ; on dirait presque la question unique, tant elle occupe la presse, la tribune et l'opinion. D'où vient cette émotion si vive, si universelle, cette exaspération du préjugé antichrétien ? Qu'est-ce donc qui lui fournit des aliments nouveaux ou des prétextes si avidement saisis ? Qu'est-ce qui permet à ces passions, anciennes sans doute, mais jusqu'alors confinées en des régions spéciales, d'envahir et d'infester en quelque sorte tous les champs de bataille du parlement ou de la presse ?

La droite était par conviction et par politique un parti religieux. Par conviction : les royalistes étaient d'ordinaire catholiques et presque tous les catholiques étaient royalistes. Par politique : les amis des Bourbons voyaient dans le catholicisme une grande force sociale sur laquelle ces princes devaient s'appuyer et avec laquelle ils avaient intérêt à confondre leur cause. Cette confusion n'avait-elle pas d'ailleurs été faite par les événements eux-mêmes ? Prêtres et roi n'étaient-ils pas montés ensemble sur l'échafaud révolution-

[1] On fit circuler à ce propos ce détestable quatrain .

S'il tombe dans le ruisseau
C'est la faute de Rousseau,
Et si le voilà par terre
C'est la faute de Voltaire.

Ce Touquet avait d'ailleurs beaucoup d'imagination pour spéculer sur les passions politiques du moment. C'est lui qui avait inventé les *Tabatières à la Charte* ou *Tabatières constitutionnelles*. Un propectus, distribué en 1820, annonçait la mise en vente de 200,000 de ces tabatières qui contenaient, disait-on, quatre tableaux différents : 1° la Charte élevée sur un autel ; 2° la colonne Vendôme ; 3° la Charte gravée dans un cercle ; 4° un calendrier. Le colonel avait de singuliers imitateurs. Un ex-officier de la garde impériale, le capitaine Dulac, qui tenait rue des Jeûneurs un commerce de liqueurs, imagina au moment où faisaient rage toutes ces rééditions des auteurs du dix-huitième siècle, de mettre en vente des *bouteilles livres* qu'il appelait : *Esprit de Voltaire* ou *Esprit de Rousseau*.

naire? N'avaient-ils pas encore les mêmes ennemis? La droite estimait donc que la Restauration politique devait avoir, comme conséquence logique et comme accompagnement fructueux, une rénovation religieuse. Pour l'accomplir, elle comptait avant tout sur l'action commune et presque mêlée du gouvernement et de l'Eglise, sur ce qu'elle appelait, dans une formule souvent répétée : « l'union du trône et de l'autel. » Elle voulait, disaient ses publicistes « une monarchie religieuse ayant pour fondement une étroite alliance de la politique et de la religion. »

Sur la nécessité sociale du réveil chrétien, sur le devoir et l'intérêt qui poussaient la royauté à s'en préoccuper, sur le profit immense que celle-ci en eût recueilli, les écrivains de la droite n'en pouvaient trop dire. L'erreur commençait dans leur appréciation des moyens pratiques de provoquer ou de seconder ce réveil, et surtout dans leur façon de mêler les deux causes de l'Eglise et du parti royaliste. Pour comble de malheur, intervenaient les théoriciens d'extrême droite qui prenaient plaisir à présenter, sous leur aspect le plus provoquant, des idées, déjà difficilement acceptées, même dans leurs parties raisonnables, par une société issue du dix-huitième siècle et de la Révolution. Tel était, on ne l'ignore pas, leur procédé habituel en toute matière; mais dans l'ordre religieux, ils semblaient encore se surpasser. Nous avons indiqué en de précédentes études quelques traits de leur programme. Ils demandaient pour l'Eglise non-seulement la liberté ou même la protection, mais la prépondérance politique. Le clergé constitué comme premier ordre de l'Etat, avec un pouvoir dominant, une dotation territoriale, un droit de censure suprême sur la presse, leur paraissait un élément de cet ancien régime dont ils poursuivaient le rétablissement, ou dont plutôt ils rêvaient la glorification et se plaisaient à agiter la vaine et compromettante menace. Les projets les plus bizarres traversaient parfois leurs cerveaux exaltés, et malheureusement ils ne les gardaient pas pour eux[1]. Or s'il était quelque chose de plus insensé et de plus périlleux encore que de chercher à réaliser ces chimères, c'était de les imprimer. Par une maladresse et une

[1] C'est ainsi qu'en 1825, au plus vif de ces polémiques, une brochure qui fit quelque bruit, proposait de créer une espèce de Conseil des Dix chargé de défendre la religion, notamment contre les attaques de la presse; conseil supérieur aux ministres, jugeant à huis-clos sans avocat, requérant l'action du pouvoir politique obligé en conscience de prêter main forte au pouvoir religieux, et pouvant appliquer toutes les peines, même la mort. Les journaux d'extrême droite applaudissaient à cette conception et reprochaient à l'auteur inconnu, « d'avoir, en gardant l'anonyme, privé son livre de l'autorité d'un nom célèbre. »

sorte de contradiction étrange, les ultras, si ardents à demander contre la publicité une censure draconienne, usaient et abusaient de cette publicité. Dans nul autre parti on n'était aussi empressé à raconter ses projets, à proclamer ses théories, à prêcher ses divagations. Il n'était pas d'imprécations contre la presse qu'ils n'étalassent dans la presse elle-même; il n'était pas de rêve de silence qu'ils n'éprouvassent le besoin de célébrer bruyamment dans quelqu'une de leurs innombrables brochures. Au fond, il y aurait eu là de quoi rassurer les esprits perspicaces et de sang-froid; ces réactionnaires étaient assez bavards pour être inoffensifs; ils n'appartenaient pas à la race de ces oppresseurs, vraiment redoutables, qui se gardent bien d'annoncer leurs coups, ou qui même parlent de liberté au moment où ils préparent l'arbitraire. Mais le public, superficiel ou passionné, ne faisait pas de telles réflexions, et toute cette campagne semblait imaginée pour irriter l'opinion sans l'intimider.

L'Église de France aurait dû désavouer ce zèle compromettant des royalistes d'extrême droite. Sa cause n'était-elle pas plus large, plus haute, plus durable que celle d'un parti, même le plus respectable. Nous ne pouvons avoir la prétention d'envisager ici sous toutes ses faces la situation et la conduite du clergé pendant la Restauration. Ce serait un sujet d'étude vaste et difficile, où il y aurait à la fois plus d'une critique à indiquer et d'une excuse à faire valoir. Moins encore par la faute des hommes que par le malheur des temps, dans le monde ecclésiastique de cette époque, très-peu ont bien compris leur rôle et leurs devoirs. Une notable partie de l'épiscopat, sans aller jusqu'au gallicanisme parlementaire de M. de Montlosier, tentait de ressusciter une sorte de gallicanisme mitigé. Erroné au point de vue théologique, sorte de contre-sens et d'anachronisme dans nos sociétés nouvelles, ce gallicanisme se traduisait surtout au dehors par la confusion de la religion et de la politique, et par une sorte de subordination des évêques envers le pouvoir royal. Par réaction contre ces idées, beaucoup de jeunes prêtres s'égaraient, à la suite de Lamennais, dans les voies d'un ultramontanisme violent qui aboutissait à la pure théocratie, c'est-à-dire à un autre genre de confusion de la religion et de la politique. La Cour romaine se tenait sagement au-dessus de ces exagérations; procédant avec un grand esprit de mesure et de tempérament, elle ne frappait pas le gallicanisme des évêques, bien qu'elle y vît une atteinte à ses droits; elle refusait de s'associer à l'ultramontanisme de Lamennais, bien que celui-ci lui offrît en quelque sorte le pouvoir du monde, et elle attendait patiemment que l'expérience et le temps vinssent dégager la vérité entre ces erreurs contraires. Il y aurait bien à dire sur l'origine et le développement de ces attitudes diverses du vieil épiscopat, du jeune clergé et

de la papauté. Mais il convient pour le moment de ne toucher ce sujet que par un côté, et d'y chercher seulement ce qui peut aider à expliquer comment les préjugés anticléricaux et les passions irréligieuses ont été alors si vivement surexcités.

Parmi les prêtres et les évêques, beaucoup, sans raisonner peut-être leur conduite et par le seul instinct des vertus apostoliques, se renfermaient dans les devoirs de leur ministère et demeuraient absolument étrangers aux luttes des partis. Malheureusement il suffisait des imprudences de quelques personnages plus en vue, ou qui se mettaient eux-mêmes en avant, pour que l'opinion jugeât par eux de ceux qui se taisaient et s'abstenaient. Et tout d'abord, quel effet déplorable ne devaient pas produire les violences théocratiques de Lamennais et de son école ! Vainement n'était-ce l'erreur que d'un petit nombre, ces exagérations servaient trop bien les desseins des adversaires de la religion pour que ceux-ci n'affectassent pas de voir dans le plus éloquent écrivain de l'Eglise de France son docteur le plus sûr et le plus autorisé[1]. Les rêveurs de théocratie n'étaient pas d'ailleurs les seuls à heurter les préjugés et à soulever les préventions de la société nouvelle. Les mêmes circonstances qui avaient poussé les royalistes à s'appuyer sur le catholicisme inclinaient les catholiques à considérer leur cause comme liée à celle de la royauté. Violemment persécuté par la Révolution, plus exploité que soutenu et quelquefois opprimé par l'Empire, le clergé avait salué la Restauration comme une délivrance, et une promesse de réparation[2]. Pour la première fois depuis 89, il voyait

[1] Sur Lamennais nous ne pouvons que nous en référer à ce qui a été dit dans notre étude sur l'extrême droite. (Voir *Royalistes et Républicains*, p. 255.)

[2] L'abbé Carron qui était demeuré en Angleterre depuis 1792 jusqu'à la Restauration, écrivait, en 1814, au moment où il venait de mettre le pied sur le sol français : « Dans ma patrie je cherche en vain la France. Au bout de vingt-quatre heures, que n'ai-je pas vu déjà! Le saint jour du dimanche confondu avec les jours ouvrables; pas une boutique qui n'étale, pas un vendeur qui ne crie dans les rues. » Quelques jours plus tard : « La route de Calais jusqu'ici ne m'a présenté que des tableaux de douleur: la cathédrale de Boulogne démolie, les statues des saints demeurées décapitées à la porte des églises, des temples rustiques en ruines, des presbytères changés en auberges, des cimetières catholiques changés en champs qu'on moissonne, la cloche d'une église paroissiale laissée appendue dans une pièce de terre depuis dix-huit ans!... J'ai vu encore debout la magnifique cathédrale de Beauvais. Mais cette ville de 14,000 habitants avait quatorze églises: douze ont été détruites! » Est-il étonnant que ces prêtres n'eussent pas grande sympathie pour une société nouvelle qui se manifestait à eux sous cet aspect? (*Vie de l'abbé Carron*, par un bénédictin de la Congrégation de France, II, p. 191 et sq.)

sur le trône des princes, dans les hautes fonctions des administrateurs, partageant sa foi, obéissant à ses enseignements, dévoués à sa cause. Rien ne lui paraissait plus simple et plus légitime que de témoigner lui-même, et de demander au pouvoir de témoigner, par ses actes et par son langage, des liens qui unissaient le trône à l'autel. C'était ainsi de très-bonne foi et dans des intentions parfaitement pures, qu'il réclamait pour lui-même le plus possible d'honneurs publics, de marques officielles de faveur et de déférence. Les souvenirs de l'ancien régime lui rendaient toute naturelle la confusion des deux causes monarchique et catholique. Fondant toutes ses espérances de rénovation chrétienne sur la protection des Bourbons, il voyait dans chaque limitation de la prérogative royale une atteinte portée aux intérêts de l'Eglise. Aussi certains prêtres ou prélats, en même temps qu'ils réclamaient du gouvernement dans l'ordre religieux les interventions les plus compromettantes, se jetaient dans les luttes politiques, y prenaient, par leurs sermons ou lettres pastorales, parti pour l'extrême droite contre les libéraux, pour l'ancien pouvoir royal contre les nouveautés constitutionnelles[1] : occasion avidement saisie par tous les journaux de gauche, d'attaquer le clergé et de montrer en lui l'ennemi de la société moderne, le fauteur de la contre-révolution. Ce sont les mêmes prélats qui plus tard, dans leurs mandements, se feront les avocats et les patrons de M. de Polignac.

Plusieurs personnages ecclésiastiques et des plus considérables appartenaient d'ailleurs par leur âge, par leur origine de famille, ou tout au moins par la direction de leurs idées, au vieux monde aristocratique. Ce n'était pas en effet dans la partie de la nation plus ou moins mêlée à la Révolution que le clergé avait pu se recruter

[1] On ne saurait s'imaginer quelles étaient les fantaisies de certains ecclésiastiques quand ils se mêlaient de politique. En 1826, l'abbé Liautard faisait remettre à Charles X un Mémoire intitulé : *le Trône et l'Autel*, où il indiquait comme moyen de gouvernement de ne pas laisser se former de nouveaux garçons imprimeurs ni s'établir de nouvelles fabriques de papier. — L'hostilité contre la Charte, toujours assez contenue chez les évêques, se traduisait parfois, chez des prêtres peu éclairés, par des attaques au moins singulières. En 1825, le curé d'une petite paroisse du diocèse de Blois, après avoir lu en chaire un mandement de son évêque qui ordonnait des prières pour le roi, s'exprima ainsi : « Mes très-chers frères, comme Charles X n'est pas chrétien, qu'il veut maintenir la Charte qui est un acte contre la religion, nous ne devons pas prier pour lui, pas plus que pour Louis XVIII qui a été le fondateur de cette Charte. Ils sont damnés tous les deux. Que ceux qui sont de mon avis se lèvent. » Ce curé, qui du reste était seul de son espèce, fut aussitôt suspendu par l'évêque et condamné par le tribunal correctionnel. Mais les feuilles de gauche, on le comprend, s'efforcèrent de donner un grand retentissement à cette extravagance isolée.

de 1789 à 1802. Le remaniement des diocèses, au début de la Restauration, avait fait nommer d'un coup trente évêques nouveaux. On y avait vu une occasion, suivant le langage du temps, de « décrasser » l'épiscopat, en y introduisant tous les survivants de l'ancienne noblesse cléricale : personnages de bonne tenue et de grand ton, mais d'inspiration un peu routinière, dont les regards étaient tournés vers le passé qu'ils regrettaient, non vers le présent qu'ils ne comprenaient guère. Il en résultait entre eux et les hommes de la société nouvelle une sorte de malentendu d'idées, de confusion des langues qui les laissaient toujours étrangers les uns aux autres, quelquefois ennemis.

L'un des types les plus respectables et les plus attrayants de cette aristocratie ecclésiastique était certainement le duc de Rohan. Chambellan sous l'Empire, mousquetaire rouge après 1814, marié à une femme charmante et adorée, beau, riche, séduisant, sa vie mondaine avait été subitement brisée par un tragique événement. La jeune duchesse, un soir qu'elle s'apprêtait à se rendre au bal de l'ambassade d'Autriche, avait été brûlée vive dans ses appartements. Le mari désespéré, le brillant officier, l'opulent gentilhomme vint alors frapper à la porte du séminaire de Saint-Sulpice. Devenu bientôt prêtre, très-pieux, très-charitable, il était demeuré par toutes ses opinions et ses habitudes de vie, un seigneur d'ancien régime, à grandes manières, assez recherché dans sa tenue, goûtant les vers, peignant l'aquarelle, plein des traditions de la vieille cour, obstinément opposé aux innovations constitutionnelles. A son château de la Roche-Guyon, où il se plaisait à recevoir haute compagnie, et à lui offrir chaque jour, dans sa merveilleuse chapelle souterraine, le spectacle à la fois édifiant et enchanteur des offices célébrés avec une pompe sans pareille, il était entouré d'une sorte de cérémonial princier. Pendant les repas, le maire de la commune se tenait debout derrière « l'Altesse », l'épée au côté. Cet appareil, plus encore l'atmosphère d'idées anciennes qu'on respirait autour du duc-abbé, l'empêchaient d'avoir prise sur les jeunes hommes des générations nouvelles que, par penchant et par zèle, il attirait auprès de lui. Ceux-ci l'aimaient pour sa bonté gracieuse, l'estimaient pour sa tendre vertu; mais ils étaient rebutés par cette réapparition, pour eux inintelligible et souvent choquante, d'un monde oublié. Telle n'était pas seulement l'impression de Victor Hugo, alors à ses débuts, et devenu pendant quelques jours l'hôte de la Roche-Guyon; c'était aussi celle d'un adolescent de grande race et de foi vive, Charles de Montalembert, qui écrivait en 1827 à « son ami de collège » :

Mes rapports avec le duc de Rohan m'ont plus d'une fois embarrassé. Ma mère m'a écrit lettres sur lettres pour m'exhorter à me lier avec lui. Il a toujours eu pour moi toutes sortes de bontés; il m'a même témoigné une véritable affection et un tendre intérêt, et cependant j'éprouve un *je ne sais quoi* qui m'éloigne de lui. Jamais il ne pourra exister de confiance entre lui et moi; jamais mon cœur ne pourra se livrer à un prêtre, à un Français qui déclare hautement que la liberté et l'égalité constitutionelles sont des chimères.

Ce « je ne sais quoi » qui éloignait le jeune de Montalembert de l'abbé de Rohan, et qui soulevait, chez des esprits moins bien disposés et contre des personnages moins sympathiques, des préventions autrement irritées, qu'était-ce, sinon la répulsion profonde, invincible, inspirée à la France nouvelle par les hommes et les idées d'avant 1789? Il n'était pas surprenant, mais n'était-ce pas un grand malheur qu'une portion du clergé se trouvât ainsi séparée de la nation qu'il devait évangéliser?

Il dépendait du gouvernement d'atténuer au moins les inconvénients politiques de cet état des esprits. S'il eût refusé nettement de se prêter au rôle qu'on voulait lui faire jouer, ce péril d'ancien régime religieux, dont l'opinion était si vivement effarouchée, n'eût pas pris corps et fût demeuré à l'état de menace spéculative. M. de Villèle, nous l'avons dit ailleurs, peu curieux de théorie, mais clairvoyant dans les choses pratiques, aimait à répéter qu'il ne fallait pas « mettre la cérémonie avant l'idée, » c'est-à-dire introduire plus de religion dans les manifestations officielles ou dans les lois, qu'il n'y en avait dans les mœurs et dans les cœurs. « Un défaut du clergé, écrivait-il dans ses notes intimes, est de ne voir que la partie religieuse de la population et de juger de l'ensemble de la génération actuelle par une exception. » Mgr Frayssinous, devenu ministre des affaires ecclésiastiques, n'eût pas été disposé à moins de sagesse et de prudence; il désapprouvait visiblement toutes les exagérations, et à plus d'une reprise, il s'était exprimé à la tribune en d'excellents termes [1]. Mais le cabinet ne se

[1] C'est ainsi que, lors du budget de 1827, il avait défendu avec une grande modération le clergé français contre le reproche d'aspirer à l'envahissement et la domination, lui donnant des conseils et une sorte de leçon, tout en le vengeant d'insidieuses calomnies. Si quelquefois, disait-il, « un zèle immodéré laissait échapper des paroles déplacées, » la sagesse des premiers pasteurs avait bientôt réprimé ces écarts. « Mais, ajoutait-il, voyez l'inconséquence de tant d'écrits dirigés contre le sacerdoce. On veut que le clergé soit calme et mesuré dans sa conduite et dans ses discours; rien de mieux; c'est son devoir. D'un autre côté que fait-on? Précisément ce qu'il faut pour l'indisposer et l'aigrir. La satire et la calomnie le livrent tous les jours à la

croyait pas de force à résister absolument aux exigences de ses amis. Il en repoussait ou en ajournait beaucoup ; il cédait sur quelques-unes. De là, plusieurs mesures soit fâcheuses en elles-mêmes, soit maladroites dans l'état des esprits. La plus fameuse a été cette loi sur le sacrilége, qui a soulevé tant de colères, pour ne pouvoir jamais être appliquée. Le ministère croyait-il faire compensation quand il déférait les adversaires de la Déclaration de 1682 à la police correctionnelle, ou tâchait par une sorte d'anachronisme, de provoquer chez les évêques une manifestation gallicane. Il n'y gagnait que d'être attaqué des deux côtés. Son embarras faisait pitié ; qu'il se tût ou parlât, s'abstînt ou agît, frappât M. de Montlosier ou Lamennais, ultras et libéraux n'y trouvaient qu'une occasion de se retourner plus violemment contre lui, et avec le désir sincère de pacifier les esprits, il n'aboutissait qu'à enflammer davantage les deux partis.

En face de tant d'entraînements ou de faiblesses, n'est-on pas tenté de chercher, fût-ce dans les parties moins en vue de la scène politique, s'il n'y avait pas parmi les catholiques de ce temps quelque esprit plus clairvoyant, parmi les hommes d'Etat de la droite quelque âme plus ferme? On rencontre alors, dans un coin de la presse royaliste et religieuse, un personnage de physionomie un peu excentrique, sympathique en dépit de ses lacunes et de ses exubérances, et que le *Correspondant* a le droit de revendiquer et le devoir d'honorer comme un de ses ancêtres intellectuels : nous voulons parler du baron d'Eckstein [1]. Né en Danemarck de parents israëlites, élevé dans le protestantisme, un séjour à Rome lui avait ouvert les yeux, et il s'y était converti au catholicisme. Venu en France, sa bonté, une sorte de naïveté tendre et loyale lui avaient attiré l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Sa prodigieuse érudition lui faisait remuer beaucoup de faits et d'idées, et il lui arrivait d'écrire à lui seul en une semaine la valeur d'un volume sur les questions les plus diverses ; mais le manque de méthode, des défauts de forme, quelque chose d'un peu touffu et confus qu'il tenait de son origine germanique, l'empêchaient d'avoir grande prise sur un public français, et il perdait ainsi le fruit de précieuses et

haine et à la dérision publiques... On veut qu'il s'attache à nos institutions politiques, rien de mieux encore ; et en même temps on cherche à faire de nous une classe de suspects, en attendant qu'on puisse en faire une classe d'ilotes. Si c'est ainsi qu'on entend nous prêcher l'amour des institutions, je demanderai ce qu'on ferait si l'on voulait les rendre odieuses. »

[1] M. d'Eckstein a été l'initiateur, le conseiller, et dans une certaine mesure le collaborateur des jeunes gens qui fonderont bientôt en 1829 le premier *Correspondant* : MM. de Carné, de Cazalès, Foisset, etc., etc.

riches qualités. L'originalité et la droiture de son esprit lui rendaient plus facile qu'à d'autres cette indépendance rare de la modération et du bon sens, au milieu des exagérations et des passions de parti. Il avait discerné le péril de la voie où s'engageaient catholiques et royalistes, et il avait osé le dénoncer dans les feuilles diverses où il écoulait sa prose abondante. Le mot de Canning : « Liberté civile et religieuse par tout l'univers, » lui servait d'épigraphe. Séparer l'Eglise non de l'Etat, mais des partis, la dégager de toute solidarité dans nos agitations passagères, telle était la thèse sur laquelle il revenait sans cesse, sans s'inquiéter d'être à peu près seul à la soutenir. Ce n'était pas chez lui théorie absolue, mais appréciation des circonstances et prévision de catastrophes qu'il devinait prochaines et redoutables. Il regardait « comme un malheur des temps, qu'en France un parti eût cherché à s'emparer du clergé pour le faire servir à la reconstruction de la monarchie. » Quelque ultra rêvait-il tout haut pour l'Eglise le périlleux et compromettant pouvoir d'une sorte de censure politique, seul, parmi les journalistes catholiques, M. d'Eckstein protestait ; il ne niait pas les dangers de la liberté de la presse ; mais c'était, disait-il, « la maladie du siècle qui, plus forte que la médecine, veut avoir son cours ; » le remède était d'opposer les saines doctrines aux mauvaises. Pour cela, ajoutait-il, le clergé devait se transformer et se fortifier ; par des circonstances indépendantes de sa volonté, ce clergé était au dessous de sa tâche ; il sommeillait, il ignorait ce qui se passait autour de lui, et pendant ce temps le mouvement scientifique et intellectuel emportait le monde. Ce n'était pas ainsi qu'on pouvait recouvrer de l'ascendant et sauver la société. « Il vous suffit, disait l'intrépide publiciste à certains royalistes, d'avoir des hôtels et des loges à l'Opéra si vous êtes mondains, ou les jouissances des dévotions privées si vous avez de la piété... Sachez-le bien : des sybarites sans énergie, des intrigants sans capacité, ont beau affirmer qu'ils aiment la religion et la monarchie, s'agiter et former pour elles mille petits complots, ils ne sauveront rien, s'il ne sort pas de tout ce mouvement une action morale digne de ce nom. » Mais un langage si viril et parfois si sensé était trop en désaccord avec les idées régnantes pour être écouté de la foule. Cette modération était étouffée entre les exagérations et les violences contraires, et M. d'Eckstein, encore en cela véritable précurseur de ceux qui devaient tenter plus tard des efforts analogues, y gagnait seulement d'être attaqué des deux côtés à la fois.

Les idées de sagesse se faisaient jour cependant chez quelques autres âmes d'élite qui, dans l'intimité, laissaient apparaître leurs inquiétudes et leur désapprobation. Une catholique fervente, une

amie de M. de Maistre, Mme Swetchine, écrivait le 5 octobre 1824 :

Je ne crains qu'une seule chose, c'est qu'on ne favorise trop tout ce que j'aime ; certes on ne se plaint guère de cela ; cependant il est impossible de nier que ce soit toujours sans danger. Quand le mal est dans l'opinion, il ne se déracine que lentement, et si le pouvoir lui oppose des remèdes violents, l'obéissance du moment ne rachète pas les dangers de l'avenir. Je voudrais pour la religion ce que les économistes demandent pour le commerce, qu'on laissât faire sans trop s'en mêler ; mais de nos jours, on ne veut pas se donner le temps pour auxiliaire.

Mme Swetchine était encouragée dans ces idées de modération par des hommes qu'on eût pu croire partisans de thèses plus extrêmes. Un vieux jésuite, dont toutes les idées avaient été formées avant la Révolution française, le père Rozaven, lui écrivait en 1825, à propos des exigences et des exagérations de certains écrivains catholiques de son temps, notamment de Lamennais.

Ce ton tranchant, ces déclamations perpétuelles, ces prédictions sinistres, au lieu de conviction, ne laissent que du noir dans l'âme. Le gouvernement peut répondre : « Donnez-moi un peuple chrétien, et je lui donnerai des lois conformes à la perfection de l'Evangile. » Au lieu de crier contre les gouvernements, les apôtres ont travaillé à convertir les peuples, et c'est là aussi la marche qu'il convient, je crois, de prendre en France... Le zèle amer ne fera jamais qu'empirer le mal et rendre le bien plus difficile... Ce n'est point le gouvernement qui peut rendre le peuple chrétien ; c'est l'affaire des ouvriers évangéliques, et tout ce qu'on peut attendre du gouvernement, c'est qu'il favorise cette entreprise... Quand on m'a convaincu que la législation en France est athée, qu'en résulte-t-il dans mon esprit? Un sentiment de tristesse et de découragement. Que j'aimerais bien mieux que l'auteur éloquent qui me donne cette triste conviction, employât cette même éloquence à diminuer le nombre des athées en France. Lorsque le peuple sera religieux, le gouvernement, fût-il athée, sera bien obligé de lui donner des lois religieuses, et tandis qu'il sera impie, les lois les plus religieuses ne remédieront pas au mal. En lisant la brochure de M. de Lamennais, je n'ai pu m'empêcher, en rendant toute justice à ses intentions, de le comparer à quelqu'un qui querellerait un médecin de ce qu'il n'emploie pas un traitement très-bon en lui-même, mais que l'état du malade ne comporte pas. Vous en jugerez ; je n'aime pas à parler politique ni même à y penser ; je voudrais faire un peu de bien dans la petite sphère de mon activité, et je crois que si ceux à qui Dieu a donné plus de moyens s'appliquaient plus à bien faire qu'à bien dire, le monde en irait mieux.

On ne saurait trouver, sur la conduite des ultras de la Restauration en matière religieuse, un jugement plus sage, plus autorisé, et

peut-être ne serait-il pas déplacé d'y montrer des enseignements utiles à méditer en tout temps ? Mais que peuvent ces blâmes intimes, ces gémissements discrets, pour arrêter le mouvement qui entraîne certains catholiques ? Les uns, âmes pieuses, ignorant le monde du dehors, n'imaginent pas qu'on puisse jamais demander au pouvoir trop de témoignages de sa faveur et de sa déférence pour la religion et le clergé, aux catholiques des manifestations trop publiques, trop éclatantes de leur dévotion. Cette sorte de profession sociale et politique de la foi chrétienne leur apparaît comme une consolation bien légitime et une compensation, insuffisante encore, de tant de défaillances, d'apostasies et d'outrages. Ils ne voient là qu'un bon exemple, une impulsion salutaire, sans comprendre, dans leur droiture, qu'en certains états de l'opinion et des mœurs, il peut en résulter un effet diamétralement contraire. Chez les autres, esprits ardents, violents, la conviction religieuse devient, dans l'échauffement de la bataille, une sorte de passion de parti ; ils apportent les mêmes procédés, les mêmes emportements, les mêmes âpretés que dans les luttes politiques, parfois les mêmes préoccupations personnelles, le même besoin de s'agiter et de se mettre en avant. A qui, remplissant une tâche pénible et ingrate, leur vient parler prudence, tempéraments nécessaires, obligation de tenir compte de l'état des esprits, ils répondent par des reproches de tiédeur, des accusations de lâcheté, des soupçons de trahison ; ils intimident et découragent la sagesse. Contre les importuns conseillers de modération, les Lamennais de la Restauration et leurs imitateurs dirigent leurs coups les plus rudes, leurs plus méprisantes invectives. Jusqu'où conduit parfois cette alliance de la piété et de la passion, à quelles fautes ces dévots insuffisamment éclairés peuvent être poussés par les hommes de parti, l'histoire est là pour nous l'apprendre. L'histoire dit aussi la suite ordinaire de ces entreprises, et elle l'a dit pour l'époque que nous étudions avec une redoutable netteté. Quiconque eût considéré, dans la France de 1814, ce mouvement intellectuel qui partait du *Génie du Christianisme*, ce mouvement politique qui relevait le trône de saint Louis, y eût certes reconnu les éléments d'un grand réveil religieux. Le gouvernement et le parti royaliste ont cru employer les meilleurs moyens de le favoriser. Regardez maintenant cette même France en 1830. Qu'est-il advenu de ces espérances? Quel a été le fruit de ces efforts? Un esprit sage entre tous, un catholique de grande foi et de grand sens, M. Foisset, a pu écrire en parlant de la politique religieuse de la Restauration : « Il faut le dire puisque cela est vrai : l'insuccès de tout cela fut énorme. On n'aboutit qu'à rendre la religion odieuse et impuissante

à un point à peine croyable. » Et, précisant la raison de cet insuccès. « Quand, ajoutait-il, au sein d'un peuple, des doctrines religieuses contraires sont en présence comme deux armées ennemies sur un même champ de bataille, quand, je ne dis pas la foi catholique, mais la foi chrétienne, est en minorité numérique dans les classes qui dominent et entraînent les autres, c'est là un immense malheur, c'est pour la nation un immense amoindrissement moral; mais toute pression même indirecte, exercée par l'autorité séculière, pour déterminer des manifestations religieuses d'où la foi est absente, ne fera que rendre le mal plus intense et plus profond[1]. »

III

Les fautes commises par les royalistes et les catholiques dans les questions religieuses aident à expliquer le succès de la gauche; elles ne justifient ni ses procédés, ni sa passion haineuse et perfide. Les habiles de l'opposition avaient compris tout de suite que le spectre de la théocratie ne serait pas moins utilement évoqué que celui de l'ancien régime. Ils mettaient par là en éveil des préjugés

[1] Introduction à l'*Histoire du P. Lacordaire*. — M. de Tocqueville dans une lettre à M. de Corcelles, en date du 13 septembre 1851, développait également ces idées, qui ne sont pas vraies seulement pour la Restauration. « Je vous prie instamment, disait-il, de ne pas oublier que je mets, à désirer le raffermissement des croyances dans notre pays, l'ardeur que vous ressentez vous-même. » Mais il s'inquiétait de voir la plupart des hommes religieux chercher dans « l'action du gouvernement » le moyen de propager leur foi. « Non pas, ajoutait-il, que je nie que dans certains temps et dans certaines sociétés, l'action du pouvoir sur l'état religieux du pays n'ait pu exercer une grande influence, sinon une durable; mais le pouvoir marchait alors dans le sens des masses; il ne faisait que les aider. Chez nous, le retour sérieux et durable ne sortira que de l'effort intérieur de la société sur elle-même. » Et le grand publiciste continuait ainsi avec un accent de haute raison et de chaude conviction : « Engagez donc sans cesse ceux que préoccupe particulièrement ce grand objet à ne jamais perdre de vue l'état moral et intellectuel de la nation. Rappelez-vous qu'elle est pressée, en cette matière, entre d'anciens préjugés et un esprit nouveau; qu'elle n'entre dans la voie que vous souhaitez lui voir parcourir qu'avec hésitation, marchant toujours entre deux peurs, celle des socialistes et celle des prêtres; toujours prête à faire un pas en arrière après en avoir fait un en avant ; et que cependant, je le répète, la nation ici est tout ; on ne saurait rien faire d'efficace et de durable que par l'action libre de sa volonté. Il faut donc n'opérer qu'avec une prudence infinie, des ménagements, une circonspection incessante, et se dire tous les jours que le point capital n'est pas d'aller vite, mais de ne couvrir que le terrain qu'on est sûr de garder, et que ce qu'on gagne en apparence est en réalité une perte, et une perte immense, s'il s'en suit un effarouchement de l'esprit public et un ravivement des anciens préjugés. »

aussi susceptibles et également redoutables. Aussi avec quel empressement, avec quelle ardeur concertée, orateurs et écrivains s'emparaient-ils de toutes les exagérations des ultras, de toutes les imprudences du clergé, de toutes les maladresses du gouvernement, pour faire croire à la société civile qu'elle était menacée de la domination du « parti prêtre, » enveloppée par une vaste conspiration d'hypocrisie et de fanatisme ! Une loi comme celle du sacrilége était pour eux une rare bonne fortune, et M. de Villèle, perspicace jusque dans les fautes qu'il n'avait pas eu la force ou le courage de ne pas commettre, pouvait écrire sur son carnet en sortant de l'une des séances où cette loi avait été débattue : « La discussion générale a été close après avoir produit un bien mauvais effet dans le public et à la Chambre. » La gauche exploitait jusqu'à la dévotion du prince. Celui-ci, dans l'ardeur sincère de sa foi, croyait rendre service à la religion en multipliant les témoignages publics de sa piété, sans se demander si dans l'état des esprits, il n'étaient pas plus nuisibles qu'utiles. On eût pardonné à Charles X, d'avoir des maîtresses et de les promener dans Paris. On était choqué de le voir marcher à la suite du clergé dans les processions du Jubilé [1]. Le roi ayant, à cause d'un deuil, porté dans une de ces cérémonies un costume violet, le bruit se répandit dans le peuple, qu'engagé secrètement dans les ordres sacrés, et promu évêque, il remplissait les conditions imposées à cette faveur singulière et accomplissait la pénitence infligée aux erreurs de sa jeunesse. La rumeur présentait le prince comme un affilié secret des jésuites auxquels, pour prix du ciel, il avait livré son royaume [2].

[1] Cette émotion entretenue avec habileté et perfidie n'échappait pas à M. de Villèle qui écrivait dans ses notes à la suite d'une de ces processions : « Je rendis compte au roi avec sincérité de l'effet produit par cette cérémonie. Le mal fut plus dans les cœurs et dans les esprits, que dans la tenue et les démonstrations qui furent convenables. Au fond, l'effet fut nuisible, et l'aspect du peuple laissait pénétrer les pensées qui agitaient son esprit. Nous suivions à peu de distance le roi, et pouvions bien en juger. On aurait lu dans tous les yeux que la population souffrait de voir son roi suivant humblement les prêtres. Il y avait moins d'irréligion que de jalousie et d'animosité contre le rôle que jouait le clergé. » M. de Villèle écrivait encore à propos d'une autre procession : « Le roi se livre trop à ces démonstrations religieuses, au milieu d'une population travaillée contre lui, sous ce rapport, par les agitateurs. On l'a encore vu avec peine à la suite du clergé, à la procession du 15 août. Il s'en est aperçu, et a bien senti le froid des dispositions du peuple de Paris. Cela l'a affecté. »

[2] La caricature se plaisait à costumer le roi en jésuite. Sous ces deux titres : *Aujourd'hui* et *Jadis*, on montrait d'abord Charles X vieux, revêtu d'habits sacerdotaux et disant la messe dans ses appartements, au milieu de ses courtisans agenouillés, ensuite le même prince jeune, se livrant aux orgies d'un souper fin, en compagnie de jolies femmes.

Y avait-il, en quelque endroit, une apparence de dévotion peu désintéressée? Racontait-on par exemple, comment le maréchal Soult, jusqu'ici peu connu pour sa ferveur chrétienne, avait suivi la procession du Vœu de Louis XIII, et était allé à sa paroisse en grande pompe, escorté de ses laquais pour recevoir la communion pascale; ou comment tel médecin, plus renommé pour sa science que pour son orthodoxie, avait eu soin d'oublier un livre d'heures au château des Tuileries [1], — aussitôt on prétendait que partout régnaient la cafardise et l'hypocrisie, et que notamment dans l'armée toutes les récompenses et tous les avancements étaient accordés aux dehors d'une fausse piété. Accusation terrible en France! Par l'effet d'un mot d'ordre, chaque représentation de *Tartufe* devenait l'occasion de manifestations tapageuses que la police aggravait en tâchant de les réprimer, et on publiait, dans une édition à bon marché et tirée à cent mille exemplaires, l'immortel chef-d'œuvre de Molière, devenu une sorte de pamphlet approprié aux querelles du jour.

Il était un nom, nous l'avons dit, sur lequel se concentraient toutes les terreurs et toutes les haines : celui de jésuite. Les fils de saint Ignace apparaissaient comme les mystérieux et redoutables instigateurs de la contre-révolution religieuse. Il n'était question que d'eux dans les journaux. On dépeignait le pays « attendant, dans le silence de l'effroi, l'issue des effrayantes intrigues du jésuitisme. » « Oui, sans doute, s'écriait le *Journal des Débats*, le nom des jésuites, ce nom sinistre, est dans toutes les bouches, mais c'est pour y être maudit; il est répété dans les feuilles publiques, mais avec l'expression de l'épouvante; il parcourt la France entière, mais sur l'aile de la terreur qu'ils inspirent [2]. » Le *Constitutionnel* n'était pas journal à se laisser dépasser dans une telle besogne. A l'entendre, les jésuites étaient la cause de tout le mal. Une loi lui déplaisait-elle? Il la montrait « sortant des catacombes de Montrouge. » Y avait-il quelque conflit entre la police et la foule? « C'était, affirmait-il, les jésuites qui avaient donné le mot d'ordre. » Le sang avait-il coulé? « Les jésuites devaient être satisfaits. » Non content de fouiller les régions inférieures et suspectes de l'histoire et d'en exhumer les vieux pamphlets, il y ajoutait pour le temps présent les calomnies les plus odieuses et souvent les plus bêtes. Ses

[1] Ce qui fit dire : « Il y a des gens qui, en perdant leurs heures, ne perdent pas leur temps. »

[2] Dans un autre article, le même journal dénonçait cet ordre « dont l'orageuse carrière était renfermée entre la pyramide de Jean Châtel et l'échafaud de Damiens, dont le nom avait retenti parmi les clameurs factieuses des Seize, les gémissements des Dragonnades et les orgies de Mme du Barry. »

lecteurs devaient se figurer le noviciat de Montrouge, comme une sorte de château fort, dont les souterrains communiquaient avec les Tuileries et dans les caves duquel on faisait l'exercice à feu. L'or y était entassé à plein coffre. Les ministres et les députés y comparaissaient pour être censurés ou récompensés, et les nouveaux chevaliers des ordres du roi y venaient attacher à leur cordon bleu le scapulaire imposé par la Compagnie [1]. Cette polémique à outrance avait fini par produire une véritable panique dans l'opinion : état d'esprit étrange et maladif dont on se ferait aujourd'hui difficilement une idée. Les plus sensés et les plus courageux sur d'autres sujets ne pouvaient prononcer de sang-froid le nom de jésuite.

N'était-ce pas vraiment jouer de malheur? En d'autres temps ou en d'autres pays, les jésuites avaient pu se mêler aux événements politiques et y exercer une influence diversement jugée. En France, sous la Restauration, n'ayant encore qu'une situation légale mal définie, ils s'étaient tenus volontairement en dehors des luttes de parti, tout entiers à leurs œuvres d'enseignement, d'apostolat et de prière, cherchant à attirer le moins possible l'attention, évitant le bruit, poussant la prudence jusqu'à la timidité. Sans doute, la plu-

[1] Le *Constitutionnel* ne craignait pas de prendre sous sa protection et de recommander comme une révélation digne de produire la plus grande sensation, un ignoble pamphlet écrit par un jésuite défroqué, Marcet de la Roche-Arnaud, sous ce titre : *Les Jésuites modernes*. Voici par exemple comment on y dépeignait le supérieur de Montrouge, le P. Gury : « Sa volonté, un seul regard même peuvent mouvoir mille bras armés de poignards pour assassiner les princes et détruire les empires. Dans un appartement obscur de Montrouge, tous les huit jours, à l'entrée de la nuit, les novices se rendent, à la suite du Père Gury, au pied des statues d'Ignace et de François Xavier, pour entendre les mystères de la Société. Ils jurent tous d'abattre aux pieds de leur Père Ignace toutes les couronnes de l'univers... On dit même, et je ne l'écris qu'avec effroi, que le Vendredi-Saint, après la cérémonie de la Passion de Jésus-Christ, tous les novices vont frapper d'un coup de poignard la statue de Ganganelli, qu'ils croient enchaîné par des liens de feu dans les enfers ; celles d'un roi de France et de son ministre Choiseul, et encore celles de Pombal et de son roi faible qui laissa opprimer la Société... Voulez-vous une idée de la puissance du Père Gury sur ces pauvres novices? Lisez l'histoire du Vieux de la Montagne; encore trouverez-vous peut-être que ce Vieux de la Montagne avait de la modération. »—L'auteur s'est repenti, plus tard, et, en 1845 il a désavoué cet écrit « comme étant le fruit honteux d'une vengeance pleine d'imposture. » Il a déclaré « que c'était l'esprit de parti qui l'avait mêlé dans ce déchaînement dont les jésuites furent les victimes, et que c'était à cette condition de multiplier les plus incroyables faussetés qu'il avait eu ce succès populaire d'un jour dont avaient joui alors ces déplorables productions. » Ce fait peut donner une idée de ce qu'était et de ce que valait la polémique contre les jésuites. »

part des membres de la Compagnie, surtout les plus âgés dont l'esprit s'était formé sous l'ancien régime, avaient peu de goût pour les institutions nouvelles qu'ils confondaient volontiers avec la Révolution, leur mortelle ennemie. Qui pourrait en être surpris ou offusqué? Travaillait-on d'ailleurs à leur faire aimer ces institutions? Mais ces sentiments ne se traduisaient pas en action publique. Nulle part dans les luttes politiques de ce temps, l'histoire ne peut saisir la main des jésuites; aucune des exagérations ou des maladresses que nous avons signalées ne leur était imputable. Si les meneurs avaient jeté ce nom dans la bataille, n'est-ce pas que réveillant de vieux préjugés, il leur paraissait bien choisi pour ameuter les passions? Ils pouvaient faire marcher contre les jésuites ceux qui n'eussent pas voulu toucher à leurs curés, soulever contre le jésuitisme ceux qui se fussent effarouchés d'entendre attaquer directement le catholicisme. Mais en réalité c'était au clergé entier, à la religion elle-même qu'on faisait la guerre. Seulement, par une sorte de timidité hypocrite qui est un hommage rendu au prestige du christianisme, quand on l'attaque, on ose rarement lui donner son vrai nom. Aujourd'hui les catholiques sont pour leurs adversaires des « cléricaux. » Sous la Restauration ils étaient des « jésuites. »

La « Congrépation » ne tenait pas une moindre place dans la polémique du temps. D'après les feuilles libérales, c'était une association formidable et ténébreuse, une « puissance invisible qui semblait ne siéger nulle part et dominait partout, » s'imposait au gouvernement par la terreur ou la ruse, disposait des places, enveloppait dans son réseau toute une partie des fonctionnaires, était « en conspiration perpétuelle contre les trônes, » entreprenait une « croisade souterraine contre la civilisation, » et déclarait une « guerre à mort à la société. » L'historien trouve-t-il donc dans la réalité des faits quelque chose qui ressemble même de loin à cet effrayant tableau? La Congrégation proprement dite était une association que dirigeait un jésuite, le P. Ronsin, en vue de conserver, par la prière, par la pratique de la charité, par les camaraderies honnêtes, la religion et les mœurs des jeunes gens qui en faisaient partie. Rien, on le voit, de plus simple et de plus correct. En fait sans doute, ces jeunes gens appartenaient tous au monde de la droite; leurs directeurs et patrons étaient disposés à considérer comme une seule et même œuvre de les maintenir dans la foi chrétienne et dans la foi monarchique; par là cette association d'intention toute religieuse risquait de prendre parfois un peu l'apparence d'une pépinière de fonctionnaires royalistes. La mesure était difficile à garder. Qu'elle ne l'ait pas toujours été; qu'il y ait eu quel-

ques imprudences; que certains personnages brouillons aient prétendu étendre l'action de la Congrégation hors de son cercle naturel, et transformer l'emploi très-légitime des recommandations en une ingérence indiscrète et compromettante dans le personnel administratif; que des intrigants se soient glissés dans cette société, attirés par son renom d'influence et avec le dessein d'exploiter au profit de leur ambition les hautes relations qu'ils s'y créaient par de faux dehors de piété ; c'est possible, c'est vraisemblable, bien que l'étendue et la gravité de ces petits abus soient assez difficiles à déterminer exactement. Mais il n'y avait pas là en tous cas prétexte à ces reproches violents et à cet effroi mêlé d'indignation [1].

A gauche d'ailleurs on confondait le plus souvent cette Congrégation, après tout fort innocente, avec une autre association à laquelle les jésuites et le clergé demeurèrent étrangers. Celle-ci, vraiment politique, avait son origine dans certaines sociétés secrètes formées sous l'Empire, tantôt pour délivrer le pape, tantôt pour rétablir les Bourbons. Les personnages les plus remuants du parti ultra-royaliste, appartenaient à cette association qui avait ses affiliés dans les Chambres, dans la presse, dans les fonctions publiques, à la cour. Son action a dû être fâcheuse en plus d'une circonstance, et ses membres semblent parfois avoir voulu exercer sur le monde politique une sorte de police religieuse pour le moins compromettante. Des hommes très-dévoués à l'Eglise et aux Bourbons s'en montraient dès lors préoccupés [2]. Mais là même, il serait difficile

[1] On avait voulu fonder une Congrégation dans l'armée; mais quand le Dauphin en entendit parler, il déclara qu'il ne recevrait jamais de congréganistes chez lui et l'association dut se dissoudre.

[2] L'un d'eux, le baron Laurencin, dans une lettre intime à M. de Villèle, lui dénonçait comme un des dangers de la situation « l'organisation mystique, où à côté d'hommes respectables à tous égards et sincèrement pieux s'étaient glissés des ambitieux. » Le baron d'Eckstein s'indignait publiquement contre « certains hommes qui tendaient à tout transformer en système de police, et qui voulaient les associations comme un moyen de surveillance du troupeau, comme des instruments subalternes du pouvoir. » — Dans ses *Souvenirs de jeunesse*, M. de Carné raconte le fait suivant qui se rattache probablement à l'une de ces associations à la fois religieuses et politiques : « Lorsque je fus admis à la fin de 1825 au ministère des affaires étrangères, je fus introduit dans le cabinet d'un haut employé de ce département auquel je remis une lettre d'un personnage considérable de la droite. Ce fonctionnaire aussi ardent dans ses opinions qu'il était tiède dans ses croyances, avait peu profité du précepte classique de M. de Talleyrand, et s'obstinait à déployer du zèle. Il me fit un accueil très-bienveillant, entama une conversation politique à laquelle je me mêlai avec une réserve qui dut lui donner une piètre idée de mon esprit; et me tendant enfin la main avec beaucoup de cordialité, il enlaça ses doigts aux miens d'une façon qui m'embarrassa, sans que j'y rattachasse aucune signification précise. L'entretien fut de sa part plutôt encou-

de reconnaître la puissance formidable, le gouvernement occulte, dénoncés par certains libéraux avec une feinte épouvante. Dans ces abus, il y avait beaucoup plus de maladresses et d'imprudences, que de desseins coupables et d'actions mauvaises. Les royalistes faisaient ainsi plus de tort à eux-mêmes qu'à leurs adversaires. Ce n'était en somme qu'une des formes de cette idée fausse, déjà signalée comme le mal de l'époque, et qui tenait à la confusion des deux causes religieuse et monarchique. Ajoutez-y le goût de certains catholiques, plus agités que clairvoyants, pour des organisations secrètes qui n'aboutissent le plus souvent qu'à des puérilités compromettantes. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, n'est-il pas piquant de voir ces hommes de gauche qui tout à l'heure encore étaient, en qualité de *carbonari*, membres d'une société secrète vraiment redoutable, complices de conspirations trop réelles et trop sanglantes, s'indigner si bruyamment à la seule pensée qu'il existait, du côté de leurs adversaires, des associations essayant une propagande plus ou moins heureuse et exerçant une action plus ou moins efficace?

IV

Tout était fait pour surprendre dans la polémique de la gauche. Ces libéraux n'avaient pas la notion la plus élémentaire de la liberté religieuse, et ils aboutissaient toujours comme *ultima ratio* de leur argumentation à l'intervention de l'Etat dans le domaine de la conscience ; ces défenseurs si bruyants de la société moderne ne savaient employer contre leurs adversaires que les armes les plus rouillées de l'ancien régime. Contre les jésuites, par exemple, ils exhumaient les vieux arrêts du dix-huitième siècle; comme si ce monument de proscription eût seul mérité de demeurer debout dans la ruine générale du vieil édifice[1]. Opposait-on à cette évocation du passé les principes nouveaux, les droits garantis par la

rageant qu'abandonné, ce monsieur paraissant attendre jusqu'à la fin un mot ou un geste qui correspondît au mouvement dont le sens m'échappait. Lorsque, quelques jours après, il m'arriva de parler de cette entrevue à un homme pourvu de plus d'expérience que je n'en possédais moi-même, et quand j'eus incidemment mentionné le geste qui m'avait étonné : « Ah maladroit! s'écria-t-il, c'était la chaîne ; il fallait passer le pouce dans l'anneau. Vous avez manqué votre fortune. » Il me fut révélé ce jour-là que lorsque les sociétés secrètes ne sont pas dangereuses, elles sont ridicules ! »

[1] M. de Saint-Chamans ne faisait-il pas ressortir avec raison l'anachronisme de ces querelles, quand il montrait à la tribune, « ces restes des jésuites poursuivis encore après soixante-ans par les restes des jansénistes, aux cris de joie des restes des soi-disant philosophes! »

Charte à tous les citoyens, ils répondaient que la liberté reconnue à toutes les opinions, depuis le matérialisme de l'athée jusqu'au mysticisme du quaker, ne s'appliquait pas aux jésuites, « parce que la liberté ne devait pas s'étendre à ceux qui voulaient la détruire. » Ils ajoutaient d'ailleurs que « tous les moyens étaient bons pour défendre la société et la civilisation. »

Troubler l'exercice du culte par des manifestations inconvenantes et tapageuses, ou même par de véritables émeutes, c'était aussi faire acte de libéralisme. Les missions à l'intérieur avaient pris alors un grand développement : œuvre d'intention excellente, et bien appropriée à la situation d'un pays que la Révolution, en supprimant pendant plusieurs années toute vie chrétienne, avait presque ramené à l'état païen. Quelques-uns de ces missionnaires, il est vrai, n'avaient peut-être pas toujours autant de tact et de mesure que de zèle et de dévouement ; leur mode de prédication, leur mise en scène pouvait être habilement appropriée à un auditoire populaire ; mais ils oubliaient qu'un public moins simple et fort mal disposé écoutait aux portes, prêt à tout railler, à tout dénaturer ; partageant l'idée fausse qui était alors celle de tous les hommes religieux, ils cherchaient trop souvent à donner à leurs démarches une sorte d'appareil officiel et gouvernemental, plus provoquant qu'utile, et surtout ils avaient laissé parfois se mêler à leur apostolat une apparence de propagande politique[1]. Mais quelles qu'aient été ces erreurs de de conduite, elles ne justifiaient ni n'excusaient les cabales violentes et préméditées par lesquelles les libéraux cherchaient partout à déconsidérer les missionnaires, à entraver les missions. Journalistes, pamphlétaires, chansonniers s'acharnaient, contre ce qu'ils appelaient une « mascarade du treizième siècle. » Les calomnies les plus grossières, les insinuations les plus outrageantes suivaient partout les prêtres ardents, mais fort pieux et de vie irréprochable, qui s'étaient donnés à cette œuvre. On était ainsi parvenu à persuader au public que ce mode de prédication était en lui-même une entreprise d'ancien régime intolérable au dix-neuvième siècle [2].

[1] Dans plusieurs des cantiques en usage dans les missions il était question des Bourbons. Le refrain de l'un des plus connus était :

Vive la France !
Vive le roi ?
Toujours en France
Les Bourbons et le roi !

[2] On se ferait difficilement une idée du préjugé qui existait dans tout le monde libéral contre les personnes et l'œuvre des missionnaires. M. Charles Lenormant, devenu catholique, écrivait, en 1845, dans son livre sur les *Asso-*

Une mission s'ouvrait-elle en quelque ville, aussitôt les libéraux étaient en émoi. On faisait venir Talma ou Mlle Mars pour opposer le théâtre à l'église[1]. D'ordinaire le parterre exigeait à grands cris le *Tartufe* et la représentation tournait en démonstration bruyante contre les dévots. Un jour, le Père Rauzan arrivait à Strasbourg pour donner une mission. « On doit ce soir demander *Tartufe*, » lui annonce le préfet. — « Eh bien, répond le missionnaire, dites qu'on le joue pendant tout le temps de la mission, de la sorte ils en auront assez. » Les libéraux ne se contentaient pas de « manifester » au théâtre; ils entouraient l'église où avaient lieu les cérémonies, en hurlant quelque refrain grivois ou impie de Béranger; fidèles ou missionnaires étaient injuriés, sifflés, parfois maltraités. L'uniformité des scènes suffisait à révéler un mot d'ordre commun. Parmi les agents de désordre arrêtés en ces occasions, on était à peu près assuré de trouver des individus étrangers à la ville, sortes de commis-voyageurs en agitations libérales. On ne s'en tenait pas toujours à ces démonstrations comminatoires. Dans plusieurs villes, la cabale dégénérait en émeute violente et la troupe devait intervenir. A Paris, par exemple, des jeunes gens envahissaient l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, armés de bâtons et jetaient l'effroi parmi les assistants; on faisait éclater dans Saint-

ciations religieuses : « En prononçant le nom de missionnaire, ma pensée se reporte sur l'époque encore récente où leur apparition était pour la politique un sujet d'émotion et de scandale. J'ai quelque droit de parler de ces étranges inquiétudes, car je les ai docilement partagées. Notre ignorance des choses religieuses était telle sous la Restauration, que nous n'hésitions pas à considérer les congrégations de missionnaires comme une invention d'ancien régime. On nous aurait fort étonné alors en nous rappelant l'origine de ces congrégations. La philanthropie nous permettait de vénérer dans Vincent de Paul le père des enfants trouvés. Nous aurions lapidé celui des missionnaires. Dans les variétés de la réprobation presque universelle dont ils étaient l'objet, il y avait place pour des sentiments presque catholiques; ceux d'entre nous chez lesquels ne s'était pas effacée toute trace d'éducation chrétienne, étaient disposés à plaindre les pauvres curés que de fougueux apôtres venaient ainsi troubler dans l'accomplissement de leur tâche. »

[1] Cette lutte du théâtre et de l'église ne tournait pas toujours à l'avantage du théâtre. A Nantes on avait fait venir Talma pendant une mission. Néanmoins la foule continuait à se porter au temple. Le directeur du théâtre, atterré courut exposer à l'un des magistrats de la ville qu'il avait contracté des engagements onéreux avec le célèbre tragédien, et que, si l'on ne venait à son secours, il était ruiné. — « Qu'y faire, répondit le magistrat, chacun est libre d'aller où bon lui semble. — Mais Monsieur, répliqua ingénuement le directeur, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de s'arranger! MM. les missionnaires font leurs instructions à la même heure que le spectacle. Qu'ils aient la complaisance de les avancer de quelques heures. De cette manière tout le monde sera content. » (*Vie du P. Rauzan*, par le P. Delaporte.)

Etienne du Mont une boîte de poudre et on y introduisait une vessie remplie de gaz méphitique[1]. A Notre-Dame des Victoires des cris aigus, des chansons grossières étouffaient la voix des prédicateurs; on essayait d'escalader la chaire; les clameurs redoublaient au moment de la bénédiction du Saint-Sacrement; l'un des missionnaires, l'abbé du Mesnildot, recevait en pleine poitrine un coup violent qui inspirait pendant quelques jours des craintes pour sa vie; deux autres prêtres, cernés par l'émeute, étaient contraints de passer la nuit dans l'église; et on arrêtait au milieu des agitateurs deux députés de la gauche. A Rouen l'émeute pénétrait aussi dans l'intérieur du temple : une explosion soudaine de cris, de pétards et de boules fulminantes couvrait la voix des chanteurs et interrompait la cérémonie; des chaises brisées étaient jetées au milieu des fidèles aux cris de : « A bas les jésuites! A bas les missionnaires! » Dans cette dernière ville, les excès furent si odieux que les journaux de gauche eux-mêmes en furent embarrassés, et que le *Constitutionnel* osa seul excuser cette violation brutale et sans prétexte de la liberté de la prière. D'ordinaire la seule morale tirée des désordres par les feuilles de gauche, était qu'il fallait proscrire les missions : elles se plaignaient de « l'acharnement des pieux démagogues, » et s'écriaient qu'on devait « interdire le feu et l'eau aux missionnaires, parce qu'il était évident que la France n'en voulait pas. »

Les libéraux n'eussent pas admis qu'on forçât un vivant à entrer dans une église ; mais ils prétendaient forcer le clergé à ouvrir ses portes et à accorder l'honneur de ses cérémonies à la dépouille de ceux qui n'avaient pas voulu de lui pendant leur vie. Chaque année, éclataient des conflits de ce genre, tantôt pour quelque acteur mort sans confession, tantôt pour un officier tué en duel. C'était devenu l'une des questions brûlantes du moment et l'un des principaux griefs articulés contre l'intolérance cléricale. On avait vu aux obsèques de l'acteur Philippe la foule s'emparer du cadavre et le porter tumultueusement aux Tuileries, demandant au roi d'intervenir pour contraindre le clergé à donner ses prières au mort. Le lendemain, le *Constitutionnel* était tout indigné qu'on n'eût pas accueilli cette étrange requête, et il soutenait, aux applaudissements de ses amis, que « dans un pays où les cultes étaient payés par l'Etat, ils devaient être sous sa dépendance. » C'était

[1] Les explosions de poudre fulminante dans l'intérieur des églises étaient devenues l'un des procédés habituels des agitateurs. Il m'a été rapporté que l'abbé Bossu, curé de Saint-Eustache, prêtre fort âgé et très-vénérable, avait pris le parti de se faire tirer des pétards dans son appartement, afin de s'accoutumer à ce bruit, et de ne pas tressaillir quand il serait surpris au banc d'œuvre ou à l'autel par quelque détonation de ce genre.

sans doute toujours par aversion pour l'ancien régime, que ces prétendus novateurs tendaient à revenir à l'époque où les parlements ordonnaient par arrêt aux curés de conférer les sacrements[1].

Un jour les libéraux de tous bords, depuis le *Constitutionnel* jusqu'au *Journal des Débats*, sonnaient à grande volée la cloche d'alarme. Ils venaient de découvrir une association formidable qui enveloppait le royaume dans un vaste réseau, imposait aux Français une contribution illégale, transmettait ses ordres d'un bout à l'autre du pays avec plus de rapidité que les télégraphes du gouvernement, et dont la seule existence était « une violation flagrante de la Charte, un mépris scandaleux de la puissance royale, un complot mystérieux contre la sûreté de l'Etat. » « Une telle autorité, ajoutaient-ils, instituée en dehors de la souveraineté, aurait attiré, même aux jours de Philippe le Long, les foudres de la vengeance royale. » Le *Journal des Débats* en était si ému qu'il ne parlait guère d'autre chose pendant toute une semaine; et, disait-il, « ce qu'il y a de plus effrayant, c'est que le chef de cette armée formidable vit aux côtés du roi! Il campe aux Tuileries! C'est Mgr le cardinal-prince, grand aumônier de France! Non la Ligue ne fut jamais une Sainte Union aussi illégitime, aussi redoutable, aussi funeste, et l'unique espoir de la France est dans la sagesse royale. » Quel était donc ce péril nouveau qui troublait à ce point les sens des écrivains libéraux? C'était la très-belle et, en tous cas, très-simple et très-innocente association de la Propagation de la Foi qu'un mandement de l'archevêque de Besançon venait de recommander aux fidèles de son diocèse.

Disons cependant pour l'honneur du parti libéral que ces vieilleries oppressives ne passaient pas sans soulever dans ses rangs, dès 1824 et 1825, quelques protestations. Celles-ci venaient de la jeune école du *Globe*. « Réclamer l'exécution des arrêts parlementaires contre les jésuites, déclarait ce journal, c'est ne pas comprendre la liberté, disons mieux, c'est se rendre coupable de jésuitisme »; et il ajoutait dans un autre article :

Je ne dis pas que si on laissait faire certains vieux philosophes, les

[1] Bien des années devaient s'écouler avant que les hommes de la gauche eussent sur une question aussi simple la notion de la liberté religieuse. Longtemps après, en racontant ces incidents, M. de Vaulabelle était encore tout animé des passions du *Constitutionnel*. — Un fait de ce genre s'étant produit en 1831, l'abbé Lacordaire s'écriait dans l'*Avenir :* « Sommes-nous les fossoyeurs du genre humain? Avons-nous fait un pacte pour flatter ses dépouilles, plus malheureux que les courtisans à qui la mort du prince rend le droit de le traiter comme le méritait sa vie!... Qu'est-ce qu'un culte libre, si son temple ne l'est pas, si son autel ne l'est pas, si l'on peut y apporter de la boue les armes à la main. »

prêtres fussent traités plus doucement que ne le seraient les impies par les écrivains du *Mémorial catholique*. Voyez comment les patriarches du parti libéral résolvent les questions religieuses à l'égard du clergé. S'élève-t-il une contestation entre un curé et quelqu'un de ses paroissiens à qui il a refusé son ministère, ce n'est jamais le paroissien qui a tort. Si l'on en croit ces vieux philosophes, un curé est un fonctionnaire qui a mission d'instruire ses ouailles comme l'entend M. le procureur du roi, et qui est tenu de leur délivrer, sur le mandat de M. le maire, tous les sacrements qu'ils requerront, et auquel il est interdit sévèrement d'avoir sa croyance d'homme ou sa croyance de prêtre. Les missionnaires sont des vagabonds dangereux qui entreprennent sur le monopole de la prédication exercé légalement par les curés sous la surveillance du commissaire de police, et les frères de la doctrine chrétienne, des professeurs marrons qui usurpent sur le domaine de la bienheureuse Université. Les jésuites surtout, les jésuites qui passent pour les plus redoutables ennemis de la philosophie, sont traités avec moins de cérémonie encore. Tous moyens sont bons contre ces ecclésiastiques, et il paraît légitime de leur interdire le feu et l'eau... Les dévots, dit-on, travaillent à mettre l'Etat dans l'Eglise, les incrédules veulent que l'Eglise soit dans l'Etat. Il ne tombe sous le sens de personne que l'Eglise, qui est une croyance, n'a rien à démêler avec l'Etat, qui est une force matérielle.

Mais les rédacteurs du *Constitutionnel* haussaient les épaules avec un sourire de pitié et ils tançaient dédaigneusement ces « quelques libéraux qui, renfermés dans le cercle de certaines théories abstraites, voulaient protéger au nom de la tolérance des étrangers qui ne toléraient personne. » Si le *Globe* insistait, on murmurait le reproche de trahison, ou chose plus grave, on le dénonçait comme « l'allié déguisé des jésuites. » Dès lors, il n'avait plus qu'à baisser la tête, et sa tentative d'impartialité libérale demeurait sans action sur les chefs de l'opposition, sans écho dans la foule [1].

V

Dans les deux batailles, religieuse et politique, qu'elle livrait à la

[1] L'un des représentants de la vieille opposition de gauche, un ancien conspirateur, M. de Corcelle, s'était cependant rallié aux idées du *Globe*. « Je n'invoque point, disait-il plus tard, en 1828, à la Chambre des députés, la rigueur des lois contre les jésuites. Je préférerai toujours à ce moyen extrême la liberté de la presse, celle de l'éducation, c'est-à-dire le droit commun, et la liberté de la pensée sous toutes les formes; car il est plus équitable et plus sage d'affranchir la raison humaine que d'écraser ses ennemis avec des armes qu'en d'autres occasions ils tourneront contre elle. » Mais cette déclaration était l'acte isolé d'un irrégulier.

fois contre la droite, la gauche semblait suivre des tactiques semblables. Dans l'une, le spectre de la théocratie jouait le même rôle que dans l'autre, le fantôme de l'ancien régime. Cette analogie n'était pas la seule. Comme les révolutionnaires s'étaient, après 1824, posés en constitutionnels et embusqués derrière la Charte pour faire, plus sûrement et avec moins de risque, échec à la royauté, ainsi des voltairiens, pour mieux attaquer le catholicisme, se proclamaient gallicans et se mettaient à invoquer les arrêts du Parlement et la Déclaration du clergé de 1682. Après avoir revêtu ce déguisement et exhumé ces antiques parchemins, ils se sentaient sans doute des titres nouveaux pour flétrir l'hypocrisie des dévots et railler les royalistes de leurs évocations d'ancien régime. N'était-ce pas vraiment pitié d'entendre les impies notoires du *Constitutionnel* jurer qu'ils en voulaient seulement aux jésuites et à la doctrine ultramontaine, qu'ils étaient pleins de sollicitude pour le clergé et le christianisme, faire montre de zèle pour « l'Église de France, » se porter défenseurs de « la religion de saint Louis et de Bossuet, » et fonder une « association *évangélique* pour la défense des libertés gallicanes [1]? » On conçoit que M. de Villèle, si froid qu'il fût, laissât échapper dans l'intimité, l'impatience et le dégoût que lui inspirait ce « machiavélisme incrédule, masqué de gallicanisme et de zèle pour la loi. »

En dissimulant ainsi leur impiété, les meneurs de gauche n'avaient pas seulement l'avantage de ne pas trop effaroucher l'opinion encore timide. De même qu'en paraissant se renfermer dans la Charte, ils avaient amené les royalistes du centre gauche et du centre droit à s'unir à eux sur le terrain politique ; de même en se faisant gallicans, ils s'attiraient dans la lutte religieuse le concours d'un certain nombre de chrétiens, imbus de vieilles méfiances parlementaires et jansénistes. Les fautes de la droite, les imprudentes exagérations de Lamennais et d'autres, avaient d'ailleurs, en éveillant et en irritant ces méfiances, secondé une fois de plus les desseins de la gauche et facilité une alliance qui sans cela n'eût jamais pu se faire. La race de ces gallicans a disparu aujourd'hui, ou du moins ses idées ont changé de direction; mais elle avait encore d'assez nombreux représentants sous la Restauration, surtout dans la génération dont les idées s'étaient formées avant 89.

Entrez au parlement un jour où l'on discute sur la Congrégation

[1] C'était probablement par gallicanisme que le *Constitutionnel* applaudissait à la manifestation organisée à propos de l'enterrement civil de Talma. Le malheureux et grand comédien, nourri de préjugés matérialistes et athées, avait refusé sur son lit de mort de recevoir l'archevêque de Paris.

ou sur les jésuites. A la chambre des Pairs, ce sont MM. Molé, Pasquier, de Barante, et même M. Lainé qui réclament l'application des vieux arrêts de proscription. A la chambre basse, les plus véhémentes dénonciations contre le parti prêtre viennent de députés qui n'appartiennent pas à la gauche, M. Bourdeau, M. Gauthier, M. Agier [1]. Les lois maladroites présentées par le gouvernement amènent M. Royer-Collard à soutenir de sa grave parole ceux qui dénonçaient les menaces de théocratie, et le puissant orateur terminait ainsi son discours contre la loi du sacrilége :

Je dépose ici, en finissant, le fardeau de cette terrible discussion. J'ai voulu marquer, en rompant un long silence, ma vive opposition au principe théocratique qui menace à la fois la religion et la société, d'autant plus odieux que ce ne sont pas, comme aux jours de la barbarie et de l'ignorance, les fureurs sincères d'un zèle trop ardent qui rallument cette torche. Il n'y a plus de Dominique, et nous ne sommes pas non plus des Albigeois. La théocratie de notre temps est moins religieuse que politique; elle fait partie de ce système de réaction universelle qui nous emporte; ce qui la recommande, c'est qu'elle a un aspect contre-révolutionnaire. Sans doute, la Révolution a été impie jusqu'au fanatisme, jusqu'à la cruauté; mais qu'on y prenne garde, c'est ce crime-là surtout qui l'a perdue; et on peut prédire à la contre-révolution que des représailles de cruauté, ne fussent-elles qu'écrites, porteront témoignage contre elle et la flétriront à son tour.

Comment, en entendant d'une telle bouche un tel langage, la société civile ne se serait-elle pas cru réellement menacée? Et ne conçoit-on pas le prix que la gauche attachait à faire soutenir la bataille par de pareils alliés, dût-elle pour cela dissimuler son impiété derrière un masque de gallicanisme?

VI

La gauche, d'ailleurs, obtenait ainsi un autre concours qui paraîtrait

[1] M. Agier, membre de la contre opposition de droite, déclarait que la « France pouvait à peine maîtriser son émotion à la vue du spirituel menaçant d'envahir le temporel. Et d'où partait cette menace? d'une puissance occulte qu'il était temps de signaler à la tribune. » Il dénonçait les jésuites, non pas « ceux de ses membres qui se livrent à la prédication et à l'enseignement, mais les jésuites qui, dans le monde, portent les mêmes habits que nous. » Faisant allusion à la Congrégation, il se demandait d'où venait son pouvoir? « de celui qu'elle a de faire donner ou ôter les emplois dans le civil, dans l'armée. » C'est, dit-il, la « corruption de l'hypocrisie devenue moyen d'avancement. » Puis il ajoutait : « N'en doutons point, Messieurs, la France qui, éblouie par l'éclat des armes a pu supporter le despotisme militaire, ne pourrait tolérer celui de l'hypocrisie ! »

aujourd'hui fort surprenant : celui du corps judiciaire. La résistance de la magistrature a été, avec l'opposition de la chambre des Pairs, le coup le plus sensible porté à la politique de M. de Villèle. Cette résistance venait, non d'un entraînement vers un esprit nouveau de libéralisme, mais au contraire d'un retour aux préventions et aux animosités des vieux Parlements contre Rome et les jésuites. S'il n'y avait sur les fleurs de lys de la cour de Paris qu'un seul Schonen, ami de La Fayette et de Manuel, carbonaro et conspirateur, on y pouvait trouver plusieurs Cottu. Type singulier que le conseiller Cottu ! Loin d'être un « libéral, » ses opinions en politique étaient celles de la plus extrême droite, et, dans les nombreuses brochures qu'il avait la manie de publier, il exposait les rêves de réaction aristocratique les plus extravagants [1]. Esprit honnête mais étroit, obstiné, infatué des souvenirs de la féodalité ou de la grand'chambre, il était chrétien convaincu, mais avait une terreur folle de tout ce qui lui apparaissait comme la domination ecclésiastique et perdait la tête au seul nom de jésuite. Dès 1824, il annonça que « la magistrature veillerait sur les entreprises du clergé », et depuis lors nul ne reprocha plus violemment au ministère de livrer la France au parti prêtre. C'en était assez pour que les libéraux élevassent aux nues ce tenant d'ancien régime, et même l'inscrivissent parmi leurs candidats aux élections de 1827. Les Cottu de la cour étaient secondés par les Dupin du barreau. Nous retrouverons M. Dupin, en 1828, sur la scène politique et nous aurons alors l'occasion de considérer de plus près cette singulière figure. Il en voulait au clergé, non d'une haine d'impie, mais d'une rancune de légiste du Tiers. Sa nature batailleuse, terre à terre, sans autre originalité que celle de la forme, se plaisait à cette politique de vieux textes, se passionnait à ces querelles de gallicans et de jésuites. Il devait demeurer jusqu'à sa dernière heure, malgré bien des transformations, l'incarnation bizarre de cette antique théologie de basoche et comme le survivant unique d'une race disparue dans le grand déluge révolutionnaire [2].

[1] C'est lui qui, en 1829 et 1830, poussa le plus ouvertement M. de Polignac à son coup d'État et surtout à la suppression du droit d'élection.

[2] Si grand adversaire que M. Dupin fût des jésuites, il était en bons rapports personnels avec quelques-uns d'entre eux. En 1825, il était allé visiter le célèbre collège tenu par ces religieux à Saint-Acheul près d'Amiens, et dirigé par le P. Loriquet, homme de science et d'esprit, malgré le renom ridicule qu'on a voulu fort injustement lui attribuer. Les Pères avaient mis une sorte de coquetterie à faire le plus gracieux accueil à leur visiteur. En 1826, M. Dupin retourna à Saint-Acheul. Arrivé le jour d'une grande cérémonie religieuse, les jésuites lui firent, non sans quelque malice, l'honneur

Les opposants avaient entrevu de bonne heure l'appui qu'ils pourraient trouver dans le corps judiciaire, et en 1824, M. de Salvandy avait indiqué que, pour abattre la nouvelle Ligue, on devait compter « sur cette généreuse magistrature, faite pour rendre des arrêts, non pas des services. » Avec la mauvaise chance qui marquait alors beaucoup de ses actes, le gouvernement avait contribué à donner aux tribunaux une partie de cette puissance dont ils allaient se servir contre lui. Il avait en effet cru faire merveille, dans la loi de 1822, en remplaçant, par les juges correctionnels, la juridiction du jury établie par la loi de 1819 en matière de presse, et en créant les délits de tendance déférés directement aux cours royales. Une poursuite intentée en vertu de cette dernière disposition, avait abouti, en 1824, à un acquittement. Mais c'est surtout à partir de 1825 que les incidents judiciaires devinrent des événements politiques considérables. Sous l'Empire, les murs du Palais de justice avaient été en quelque sorte sans écho. L'arbitraire régnait, non le droit. Dans la bouche de Napoléon Ier, le nom d'avocat était une qualification méprisante. La Restauration fut, au contraire, l'ère des procès éclatants, depuis les accusations tragiques portées contre les complices des Cent-Jours, ou contre les conspirateurs de 1820, 1821 et 1822, jusqu'aux poursuites de presse du ministère Villèle. Il semblait d'ailleurs que tous les lieux où se faisait entendre une parole publique eussent alors une sonorité particulière. A la barre des tribunaux, on discutait les plus graves questions politiques ou religieuses ; le public y apportait une jeunesse d'attention qu'on ne devait pas retrouver plus tard, et à certains jours les arrêts passionnaient la

de porter à la procession l'un des cordons du dais. Le fait fut ébruité, l'opinion libérale s'en émut comme d'une sorte de trahison et d'apostasie. L'avocat, si populaire la veille, se vit vilipendé, raillé par tous les journaux. C'était devenu l'événement du jour. M. Dupin ne sut avoir ni assez d'esprit, ni assez de courage pour résister à la tourmente et il s'abaissa à écrire une lettre d'excuse et de justification, où renouvelant sa profession de foi gallicane, il se prononçait pour l'application des lois de proscription contre les jésuites, ses hôtes de la veille. — Ce n'est pas du reste, la seule mésaventure arrivée à M. Dupin dans sa campagne contre la compagnie de Jésus. Un peu plus tard, c'était en 1828 et M. Dupin était député, il arrivait à la Chambre tout ému, et, la voix altérée par l'effroi, il demandait à signaler à ses collègues un fait des plus graves. Il venait de voir, disait-il, avec une juste horreur le monogramme des jésuites exposé et arboré dans l'enceinte même du Palais. A ces mots, la séance fut interrompue ; M. Dupin sortit de la salle avec un des questeurs et une foule de députés qui bientôt rentrèrent en séance parfaitement rassurés. Le fameux monogramme était tout simplement celui du Christ, I. H. S. (*Jesus Hominum Salvator.*) surmonté d'une croix, et placé au haut d'un reposoir. On conçoit que les journaux de la droite ne se firent pas faute de rire aux dépens de M. Dupin.

rue, comme sous la Fronde ou à la veille de la Révolution, aux temps de Broussel et d'Epremesnil.

Aussi quelle foule curieuse et agitée se pressait, en décembre 1826, aux abords du Palais de justice, afin d'assister aux débats du procès de tendance intenté au *Constitutionnel* et au *Courrier*, pour « atta-« ques systématiques à la religion de l'État! » Du moment que le délit était prévu et puni par la loi, l'imputation était absolument justifiée, et le ministère public n'avait pas de peine à relever dans les colonnes des deux journaux une longue série d'attaques hypocrites ou ouvertes, de calomnies odieuses, d'outrages grossiers. Toutefois, l'esprit connu des juges, l'indépendance hostile dont ils avaient déjà commencé à faire preuve, ne laissaient pas le gouvernement sans inquiétude, les accusés sans espoir sur le résultat de la poursuite. M. Dupin plaidait pour le *Constitutionnel;* il prit aussitôt l'offensive. Les jésuites, l'ultramontanisme, la politique religieuse du gouvernement devinrent les accusés. Tirant habilement parti des exagérations de quelques écrivains, notamment de Lamennais, il dénonça l'invasion qui menaçait la société temporelle et l'Église de France. La vraie question, disait-il, est de savoir qui l'emportera du pouvoir civil ou du pouvoir sacerdotal, des doctrines ultramontaines ou des libertés gallicanes. « Reconnaissez l'effort des pharisiens du jour; sentez les coups de cette épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout... » Puis, après avoir exprimé l'espoir que la cour saurait remplir sa tâche, il ajoutait en s'adressant aux magistrats : « Vous pourrez dire alors, ou du moins nous dirons de vous : si les libertés publiques n'ont pas péri en France; si l'ultramontanisme a été contenu; si l'on a pu continuer d'opposer à ses entreprises l'antique barrière des libertés de l'Église gallicane; si le pouvoir royal se trouve ainsi préservé pour l'avenir des attaques et des empiètements qui l'ont jadis mis en péril; si l'ordre public est maintenu et l'opinion publique rassurée, — on le doit à la cour de Paris. » M. Mérilhou, qui défendait le *Courrier Français*, développa le même thème, et ce ne fut pas l'un des spectacles les moins piquants de cet étrange procès, que de voir un ancien carbonaro, qui n'était catholique d'aucune façon, et dont les clients étaient des voltairiens notoires, se poser en apologiste de la religion de Bossuet et de saint Louis, « ce prince qui fut grand parmi les grands rois. »

Cependant à mesure que les débats se prolongeaient, l'émotion du public allait croissant; tous les yeux étaient fixés sur la cour. Que serait l'arrêt? Il n'y avait pas d'autre question. Au jour fixé pour les répliques, l'assistance était plus nombreuse encore. Les débats terminés, la cour se retira pour délibérer. Trois quarts d'heure après elle rentrait en séance, et au milieu d'un silence

solennel, le premier président Séguier donnait d'une voix ferme, lecture de l'arrêt. Dès les premiers mots, on entrevit l'acquittement; un murmure d'approbation parcourut l'assemblée; puis vint le considérant suivant :

...Considérant que ce n'est ni manquer à ce respect, ni abuser de la liberté de la presse, que de discuter ou combattre l'introduction et l'établissement dans le royaume de toutes associations non autorisées par les lois ; que de signaler, soit des actes notoirement constants qui offensent la religion et même les mœurs, soit les dangers et les excès non moins certains d'une doctrine qui menace tout à la fois l'indépendance de la monarchie, la souveraineté du roi et les libertés publiques garanties par la Charte constitutionnelle, et par la Déclaration du clergé de France en 1682, Déclaration toujours reconnue et proclamée loi de l'Etat[1]....

Alors les applaudissements éclatèrent et les cris de « Vive la Charte! Vive la cour royale! Vivent nos magistrats! » retentirent pendant plus de dix minutes, répétés par la foule assemblée aux portes du Palais. Tous les journaux de gauche étaient dans la joie. Le gouvernement, au contraire, se sentait battu. Charles X était triste et irrité. Quelques jours après, à l'occasion du 1er janvier, M. Séguier, à la tête de la cour, présentait ses hommages au roi. « Le sentiment pur qui nous anime, disait-il dans sa harangue, remonte de lui-même à l'auguste auteur de nos devoirs, et, sans ambition de plaire, si nous lui plaisons, nous obtenons notre plus digne récompense. » Le prince répondit avec un accent bref : « Passez, Messieurs. »

Il y avait là pour la magistrature un danger et une tentation. Elle était mise en goût d'applaudissements et le premier président, naguère encore poursuivi par les refrains railleurs de Béranger, savourait le plaisir, nouveau pour lui, de la popularité. L'indépendance des juges ne sut peut-être pas toujours résister à cette séduction non moins périlleuse que celle des faveurs royales. En 1826 et 1827, presque toutes les poursuites pour délits de presse intentées par le gouvernement aboutirent à des acquittements que M. de Villèle, dans ses notes intimes, qualifiait de « scandaleux, » et que la presse de gauche louait chaque jour plus bruyamment. Ces échecs renouvelés contribuèrent, au moins autant que les défaites parlementaires, à affaiblir le cabinet. Les hommes politiques de la droite reconnaissaient, avec M. de Bonald, qu'en supprimant la juri-

[1] Vingt-sept conseillers avaient pris part à la délibération et parmi les plus résolus en faveur de l'arrêt, on en citait plusieurs connus pour leurs sentiments religieux.

diction du jury, on avait rendu la magistrature trop forte. « Tous les corps inamovibles, disait tristement M. de Villèle, pairs et juges, manquent au gouvernement ; » et il en venait à écrire sur son carnet : « Les hérédités et les inamovibilités déplacent le pouvoir et amènent la destruction de la force morale et de la considération du gouvernement, quand elles sont appelées à prononcer sur des questions politiques. Deux puissances en ce genre sont toujours rivales; la plus faible cherche à accroître sa force et à diminuer celle de l'autre par les voies, si dangereuses en ces matières, de la popularité et de l'opposition. »

Pendant ce temps, les relations s'aigrissaient chaque jour davantage entre la magistrature et le clergé. Des lettres pastorales protestaient en termes véhéments contre les décisions de la justice ; par représailles, plusieurs cours royales refusaient de prendre rang, suivant leur coutume, dans les processions solennelles. La cour de Nancy censurait le mandement de l'évêque de cette ville, Mgr de Forbin-Janson. A l'audience de rentrée, en 1826, le procureur général d'Amiens dénonçait, aux applaudissements des feuilles libérales, « les hypocrites qui se couvraient du masque de la religion pour conquérir le pouvoir [1]. » Fait curieux et qui montre combien cette méfiance contre le parti religieux était générale alors dans le monde judiciaire, ce magistrat loin d'être lui-même un libéral, s'était attiré une destitution sous le ministère Decazes pour avoir été trop engagé dans la politique de droite.

Poussant jusqu'à ses conséquences les plus absurdes, mais les plus logiques, la doctrine de l'arrêt de 1825, le tribunal correctionnel de la Seine en arrivait, en 1826, à condamner à l'amende l'abbé de Lamennais, pour avoir attaqué la Déclaration de 1682, reconnue loi de l'Etat et avoir ainsi contrevenu à des édits de 1762 et de 1768. Vainement le *Globe*, plus clairvoyant, montrait-il que ces tristes jugements tendaient à concéder à la magistrature le pouvoir spirituel que les peuples et les rois ne veulent plus reconnaître au pape ; vainement ajoutait-il que si l'on continuait, « il faudrait en venir à

[1] « Nous n'ignorons pas, disait ce procureur général, qu'il est des aspirants à la magistrature qui trompent effrontément Dieu et les hommes par une hypocrisie sacrilége dont les exemples se sont multipliés sous nos yeux d'une manière révoltante. Quel est cet individu qui entre dans le temple, aux grands jours de fête, vêtu d'un costume remarquable, et qui, s'avançant lentement pour être mieux aperçu, psalmodie des lèvres les louanges de la divinité? C'est un hypocrite par calcul, dont quelques personnages pieux et trop confiants vanteront la conversion, et qu'ils recommanderont avec chaleur à l'autorité. Mais ses démarches affectées ne vous séduiront point; nous le ferons suivre dans l'obscurité dont il va bientôt se couvrir; on lui arrachera son masque sur le seuil même du vice auquel il doit sacrifier. »

une jurisprudence de cassation qui remplacerait les conciles ; » cette protestation était couverte par les acclamations du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats*. Les écrivains de gauche continuaient à célébrer, comme un échec infligé au parti de l'ancien régime, cette évocation d'une législation qui remontait à Louis XIV et à Louis XV, et comme un grand triomphe pour le parti libéral, cette intervention du pouvoir civil et des tribunaux correctionnels dans les définitions de dogme et les questions de conscience !

VII

L'un des incidents les plus curieux de cette lutte à la fois politique, religieuse et judiciaire fut sans contredit la campagne entreprise par le comte de Montlosier, ce vieillard septuagénaire, ce gentilhomme royaliste et catholique, qu'on vit tout à coup se placer à l'avant-garde des adversaires de M. de Villèle et de Mgr Frayssinous, se faire le dénonciateur le plus âpre et le plus implacable des jésuites et du parti prêtre. Nature originale et bizarre entre toutes, ayant dans les manières et dans l'esprit la sauvagerie forte, rude et abrupte du coin de l'Auvergne où il était né et où il aimait à s'enfermer ; batailleur, l'épée ou la plume à la main ; ergoteur, brise-raison, soutenant les thèses qu'il s'était formées dans la solitude avec l'énergie obstinée du montagnard qui défend son sol ; non sans générosité, mais trop souvent possédé par l'orgueil ou la haine ; ayant à certains moments, on dirait par poussées, des idées belles, surtout fortes, des vues perspicaces, mais écrivain presque toujours confus, embrouillé, disparate, tumultueux par excès de passion [1] ; tenant à la fois du fou et de l'homme supérieur, et, après une longue vie très-laborieuse et très-agitée, n'aboutissant qu'à des œuvres manquées et ne laissant qu'une mémoire trouble.

Né en 1755, ayant terminé à quatorze ans ses études classiques, le jeune Montlosier s'était alors dispersé de tous côtés, avec une fougue désordonnée, essayant un jour du droit, l'autre jour de la médecine ou de la chimie, croyant à Mesmer et au magnétisme, tantôt affamé de solitude et faisant de la théologie comme s'il voulait se faire prêtre, tantôt se livrant aux plaisirs mondains, se battant en duel, applaudissant Voltaire et Diderot. A vingt-cinq ans, pour rentrer en jouissance d'un petit domaine, autrefois propriété de sa

[1] Il a dit de lui-même en racontant son rôle à la Constituante : « Ce n'étaient pas les impressions ou les idées qui me manquaient ; tout cela était en moi avec abondance, mais dans une telle confusion, dans un tel tumulte, que, si je voulais improviser, je m'embarrassais dans mon bagage. »

famille, il épousait une veuve de quarante ans, rustique, sans attraits d'esprit, de beauté ni de fortune. Envoyé à la Constituante en 89, il avait d'abord partagé les idées et les passions du parti de la noblesse. L'influence de Malouet l'avait amené peu à peu à une politique plus modérée, mais en le laissant très-royaliste et surtout très-aristocrate. Il professait que les peuples étaient un corps dont l'aristocratie était la tête. Le sang-froid et la netteté lui faisaient trop complétement défaut pour qu'il fût orateur habile; il avait cependant parfois des éclairs; ainsi prononça-t-il, au moment de la Constitution civile du clergé, cette phrase fameuse que l'histoire a recueillie et qui a été gravée sur son tombeau : « Si on leur ôte leur croix d'or, ils prendront une croix de bois ; c'est une croix de bois qui a sauvé le monde [1] ! » Il émigra en 92 ; mais il ne put supporter les impertinences des ultras de Coblentz [2], et se réfugia à Londres auprès de Malouet, tantôt se livrant aux rêveries les plus bizarres [3], tantôt écrivant avec emportement des lettres sur la modération. Rentré en France après le 18 brumaire, il s'était attaché, quoique avec indépendance, à la fortune de l'empereur. En 1814, il se retira dans son désert d'Auvergne, occupé à « semer l'orge dans son petit champ de caillou. » Ennemi obstiné du libéralisme et de la démocratie, contempteur de la Charte tant qu'elle n'aurait pas rétabli une noblesse légale, il confondait dans son indignation La Fayette et Royer-Collard [4] et esquissait, dans son livre de la *Monarchie française*, son idéal de gouvernement aristocratique. Les journaux ne ménageaient pas celui qu'ils avaient surnommé le « publiciste féodal. »

[1] « Montlosier, a dit Chateaubriand, était resté à cheval sur la renommée de sa fameuse phrase *de la croix de bois*, phrase un peu ratissée par moi quand je l'ai reproduite, mais vraie au fond. »

[2] « Mal reçu des princes, il eut une querelle, se battit la nuit au bord du Rhin et fut embroché. Ne pouvant remuer et n'y voyant goutte, il demanda aux témoins si la pointe de l'épée passait par derrière : « De trois pouces, » lui dirent ceux-ci qui tâtèrent. « Alors ce n'est rien, répondit Montlosier. Monsieur, retirez votre botte. » (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe.*)

[3] Il réunissait ses amis et leur faisait part des moyens qu'il avait imaginés pour triompher des Jacobins : c'était de réunir tous les capucins de l'Europe et de les faire entrer en France, processionnellement, portant la croix pour étendard. — En même temps, il publiait un ouvrage physico-politico-philosophique, pour prouver que le bleu était la couleur de la vie, par la raison que les veines bleuissent après la mort, la vie venant à la surface du corps pour s'évaporer et retourner au ciel bleu.

[4] Après je ne sais quel discours de Royer-Collard, il écrivait à un de ses amis : « J'ai un portrait de l'abbé de Saint-Pierre avec ces mots écrits au bas : *Paix perpétuelle*. Je veux avoir un portrait de M. Royer-Collard, et j'écrirai ces mots au-dessous : *Révolution perpétuelle*.

Tel était le personnage, tel était son passé, et certes, rien ne pouvait faire prévoir qu'il allait devenir l'allié et le porte-parole de la gauche dans une de ses campagnes les plus redoutables et les plus retentissantes. Mais chez cet homme qui était cependant chrétien, il y avait, dans les choses religieuses, une indépendance indisciplinée qui le disposait à la révolte, contre le prêtre plus encore que contre le dogme. Cet état d'esprit tenait en partie à un fond de jansénisme, — il était du pays d'Arnaud et de Pascal, — et aussi un peu à cette vieille méfiance, à cette rivalité jalouse qui depuis le moyen âge avaient si souvent armé le noble contre le prêtre, le donjon contre le clocher. Le clergé lui apparaissait comme une démocratie élective dont la prépondérance possible inquiétait et irritait son orgueil de gentilhomme. Aussi quand, en 1824, M. de Montlosier s'imagine voir poindre la menace d'une sorte de domination ecclésiastique, il perd la tête et se jette à corps perdu dans la lutte. Pendant quatre ans, il s'agite sur la brèche, frappant à tort et à travers, s'exposant lui-même à tous les coups. Ses amis de droite, scandalisés, le désavouaient, mais exalté par ses anciens adversaires de gauche, il se grisait de cette popularité nouvelle et étrange qui faisait d'un féodal le héros favori de l'opposition démocratique.

Quelle activité passionnée! M. de Montlosier ne laisse pas un moment de répit à ceux qu'il pourchasse. En 1824 et 1825, il commence à signaler dans la presse le triple péril du moment, la Congrégation, les jésuites, la non observation de la Déclaration du clergé de 1682. En 1826, il reprend les mêmes idées dans son *Mémoire à consulter* et y joint force déclamations et révélations prétendues sur la conspiration redoutable du parti prêtre et de la faction dévote, montrant «la France gouvernée, non par son roi et ses hommes d'Etat, mais, comme l'Angleterre des Stuarts, par des jésuites et des congrégations. » La presse de gauche fait un accueil bruyant à cette publication. Seul le *Globe*, peu séduit par ces thèses et ces passions d'ancien régime, se hasarde à demander si le vieil aristocrate « ne poursuit pas le prêtre avec tant de rigueur, surtout parce qu'il voit en lui un clerc rebelle au château. » Le *Mémoire à consulter* se tranforme ensuite en une *Dénonciation* adressée à la cour royale. M. de Montlosier y signale à la répression des tribunaux, la Congrégation, les jésuites, la doctrine ultramontaine, l'omission dans les séminaires de l'enseignement de la Déclaration de 1682, et enfin une multitude « d'envahissements ecclésiastiques » dont il prétend avoir la preuve. La *Dénonciation*, publiée à grand fracas et bientôt arrivée à sa dixième édition, est appuyée par une consultation signée de MM. Persil, Parquin,

Mérilhou, Dupin, Delangle, Portalis, etc., etc. La cour se réunit pour en délibérer, et dans un arrêt, tout en se déclarant incompétente, donne au fond raison à M. de Montlosier. Celui-ci se retourne alors d'un autre côté, et, en 1827, il adresse toujours sur le même sujet, une pétition à la Chambre des pairs. Soutenue dans un débat solennel par MM. Portalis, Pasquier, Lainé, de Barante, la pétition est renvoyée au président du conseil. Ces succès ne font encore qu'exciter l'irrascible vieillard. Toujours escorté des applaudissements de plus en plus enthousiastes du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats*, il publie un nouveau Mémoire sur cette éternelle question des jésuites, de la Congrégation, du parti prêtre, et arrivé au dernier paroxysme de la folie rageuse, il s'écrie en s'adressant à M. de Villèle : « Je vous le déclare dans toute la sincérité de mon âme, au moment où il me faudrait prononcer sur votre accusation, je ne pourrais faire autrement que de vous condamner à mort. » Qu'aurait pu imaginer encore M. de Montlosier, si la chute du ministère n'était venue interrompre cette étrange campagne, bien faite pour mettre en lumière ce qu'il y avait de vieilleries d'ancien régime et de préjugés antilibéraux, au fond de la politique religieuse de la gauche ?

VIII

Tous les partis avaient à des degrés divers commis des fautes. L'impiété haineuse et la perfidie révolutionnaire de la gauche avaient imaginé et envenimé cette guerre aux jésuites. Les provocations des ultras, les maladresses du clergé, les imprudentes faiblesses du gouvernement y avaient fourni des prétextes. Des chrétiens, imbus de préjugés démodés et étroits, s'y étaient associés avec une imprévoyance passionnée. Mais sans nous arrêter davantage sur ces responsabilités, constatons l'effet immense produit sur l'opinion. Cette émotion nouvelle venait s'ajouter et se mêler à celles de la lutte politique. La double menace d'ancien régime et de théocratie à laquelle la perfidie des uns et l'aveuglement des autres prêtaient une sorte de réalité, avait éveillé dans le pays un sentiment, grossissant chaque jour, de terreur et de colère. Le reproche de jésuitisme était l'injure populaire adressée aux ministres, à la droite, souvent même à la monarchie des Bourbons. L'imagination des masses était comme obsédée et assombrie par le fantôme mystérieux de cette domination d'hypocrisie et de fanatisme auquel on avait fini par les faire croire. Ce n'étaient pas seulement quelques journaux, quelques hommes politiques, c'étaient les institu-

tions sociales les plus élevées, par nature les plus conservatrices, la Chambre des pairs, la magistrature, l'Université, l'Académie, qui se trouvaient en conflit avec le gouvernement. Vraiment, il semblait qu'en 1827, la France nouvelle entière se levât contre le parti, depuis cinq ans, en possession du pouvoir ! M. de Villèle, comme il arrive aux heures de déroute suprême, voyait tout tourner contre lui. Abandonné par une partie de ses amis, sentant les autres énervés par la prévision d'une prochaine défaite, accablé sous le poids de son impopularité croissante, il avait perdu, sinon courage, du moins confiance. Quel contraste avec les joies triomphantes, avec les orgueilleux enivrements de 1824 !

Il serait inutile de nous arrêter aux dernières convulsions qui marquent l'agonie du ministère : loi sur la presse, maladroite et provocante, que le gouvernement est obligé de retirer devant l'explosion du mécontentement public; — censure décrétée, mais devenue impuissante contre des adversaires exaspérés qui, avec l'élan d'une victoire pressentie, tournent toutes les barrières, renversent tous les obstacles; — recours désespéré à des élections nouvelles ; — lutte inégale entre des oppositions coalisées qui redoublent d'entrain, de violence, et un ministère aux abois qui voit toutes ses armes se briser entre ses mains, comme par l'action d'une fatalité magique ; — enfin défaite électorale et démission du cabinet. Et dans cette bataille décisive, le cri qui paraît dominer tous les autres bruits de combat, celui que poussent les gardes nationaux manifestant en armes sous les fenêtres du ministre ou les électeurs marchant au scrutin, c'est toujours : « A bas les jésuites ! »

M. de Villèle une fois à terre, la Congrégation détrônée, les jésuites proscrits, croit-on que les passions vont désarmer ? L'illusion serait grande. Ce ne pouvait être impunément qu'on avait éveillé tant de préventions, ameuté tant de colères. Les coups devaient atteindre plus haut ; ils devaient frapper la religion elle-même. Là, d'ailleurs, avait visé toute une partie des assaillants. On le verra en 1830. Le catholicisme paraîtra alors l'un des vaincus de juillet presqu'au même titre que la royauté. Les prêtres insultés, menacés, attendront trois ans avant de pouvoir se montrer dans les rues, revêtus de leur costume. Les calvaires des missions, sur le Mont-Valérien ou ailleurs, seront détruits. Des séminaires seront pillés et incendiés, des sanctuaires saccagés. En même temps qu'on grattera les fleurs de lys sur les murs des monuments, les croix arrachées du fronton des temples seront traînées dans la boue et précipitées dans le fleuve, aux applaudissements sacriléges de la foule. Et les nouveaux pouvoirs publics, spectateurs satisfaits ou impassibles de cette revanche d'impiété, sembleront parfois presque heureux de voir les haines

sauvages de l'émeute détournées des palais ou des boutiques sur les sacristies et les églises.

Parmi ces gallicans qui applaudissaient tout à l'heure à la Dénonciation de M. de Montlosier et à l'acquittement du *Constitutionnel*, ou qui criaient : « A bas les jésuites ! » en revenant, le 29 avril 1827, de la revue de la garde nationale, peut-être en est-il qui assisteront, le 14 février 1831, au sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, ou le lendemain, au pillage et à la destruction de l'Archevêché. Ils considèreront cette émeute, mêlée de populace en blouse et de bourgeoisie en habit noir, d'ouvriers sombres et d'étudiants railleurs ; ces autels brisés en un clin d'œil, ces statues de saints renversés, ces crucifix foulés aux pieds ; ces sinistres pantins dansant, revêtus d'ornements sacerdotaux, dans le sanctuaire profané ; cette confusion de rires insensés, de hurlements cruels et de cyniques blasphèmes ; cet enivrement du pillage, de la destruction et de l'impiété ; cette férocité qui pousse la foule, sur le simple cri : « C'est un jésuite ! » à saisir le premier venu pour le jeter à l'eau. Ils pourront voir, pendant toute la soirée, la Seine charriant les manuscrits précieux, les étoles brodées, les linges sacrés ; les mariniers penchés sur leurs bateaux pour recueillir les épaves souillées du catholicisme, et la foule curieuse se pressant sur les ponts pour contempler ce spectacle. Quelles seront alors leurs réflexions? Auront-ils conscience de n'avoir, en s'associant à la campagne religieuse de la gauche, fait échec qu'à l'ultramontanisme de Lamennais, et frappé que les jésuites? Salueront-ils dans ces scènes une revanche de la Déclaration de 1682? Mais comme pour joindre l'ironie à la leçon qu'ils recevront, il se trouvera que la Révolution de 1830 marquera précisément le triomphe définitif des doctrines ultramontaines dans le clergé de France, et ce seront les vainqueurs de l'émeute qui, sans s'en douter, jetteront la dernière pelletée de terre sur le gallicanisme. Aussi à la même époque, sous ce titre : *un Tombeau de juillet*, le jeune abbé Lacordaire écrira d'un ton sarcastique, dans le journal l'*Avenir*, l'oraison funèbre de cette religion gallicane, « née à Paris, le 19 mars 1682, dans les bras de Louis XIV et de madame de Maintenon » et « décédée en la cent quarante-huitième année de son âge, le 28 juillet 1830. » La gauche s'inquiétera peu de cette conséquence de sa victoire. Elle aura rejeté alors le masque dont elle s'était un moment couverte, pour tromper et entraîner ses alliés ; l'impiété sauvage, haineuse, brutale, apparaîtra comme le terme dernier d'une campagne dont elle avait été le premier et réel mobile !

Sans doute, ces émeutes de carrefour, symptômes aigus d'une crise violente, ne seront et ne pourront être que passagères. L'ordre

extérieur se rétablira dans la rue. Mais le mal demeurera dans les esprits. Ce sera cette solidarité entre l'impiété oppressive et le libéralisme de gauche, sorte de virus malsain qui pénètre et corrompt le sang de la démocratie. Pendant qu'après 1830, le clergé, qui lui aussi aura eu de graves enseignements à recueillir dans ces pillages d'églises et ces brisements de croix, se dégagera pour toujours, — nous avons le droit de l'espérer, — de la confusion précédemment établie entre la religion et un parti politique, la gauche plus rebelle au progrès, plus obstinée dans ses vieilles passions, continuera, sauf une interruption de quelques jours en 1848, à mêler sa cause à celle de tous les ennemis du christianisme, et à donner le spectacle d'une sorte de « cléricalisme » à rebours. Ses procédés mêmes ne changeront pas. On verra toujours fleurir dans ses rangs ce type du libéral, implorant l'intervention de l'Etat pour opprimer la conscience du catholique, et ne seront-ce pas les descendants fidèles des écrivains du *Constitutionnel* de 1826, que ces républicains du *Siècle* sollicitant Napoléon III de prendre la franc-maçonnerie sous son impérial patronage et de supprimer la société de Saint-Vincent de Paul? Qui oserait affirmer que cette race soit aujourd'hui éteinte, et que tel ne soit pas encore le fond des idées d'une partie de la gauche, en matière de liberté religieuse?

Paul Thureau-Dangin.

La suite prochainement

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET LA COLLATION DES GRADES

Le 23 *mars* 1876, M. Waddington, ministre de l'Instruction publique, déposait sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à l'abrogation des articles 13 et 14 de la loi du 12 *juillet* 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Le rapprochement de ces deux dates aurait suffi au spectateur des tribunes, venu d'un pays quelconque où l'on a le respect de la loi et de la chose jugée, pour comprendre les applaudissements par lesquels les gauches ont salué ce dépôt.

Les conservateurs n'ont pas troublé la joie de leurs adversaires. Toute tentative de destruction peut les désoler; elle ne peut plus les surprendre. De quelle loi l'abrogation n'avait-elle pas été déjà demandée depuis quinze jours seulement que la Chambre était réunie? La loi sur la vérification des pouvoirs des conseillers généraux, la loi sur le mode de nomination des maires, la loi sur les cabarets, la loi électorale concernant Paris et Lyon, la loi sur les réunions publiques, la loi sur le recrutement des instituteurs, sur les conseils de l'enseignement... Que sais-je encore? La plus grosse part de l'œuvre législative de la dernière Assemblée n'avait-elle point été, dès le premier jour, menacée par l'Assemblée qui lui succédait? Tout n'était-il pas remis en question, même le budget des cultes dont la suppression était proposée, même les arrêts de la justice qu'on voulait annuler au profit des auteurs du 18 mars, des assassins des otages, et des incendiaires qui ont donné aux Allemands établis dans nos forts le spectacle odieux de Paris en flammes!

Cette fois, il est vrai, la proposition avait une gravité exceptionnelle : elle n'émanait pas de l'initiative des députés; elle était faite par le gouvernement.

Mais il nous avait prévenus.

Le 14 mars, M. le Président du Conseil au Sénat, M. le ministre des Affaires étrangères à la Chambre des députés, après avoir rappelé au Parlement nouvellement constitué que la République *a besoin, plus que toute autre forme de gouvernement, de s'appuyer sur les saintes lois de la religion, de la morale et de la famille, sur la propriété inviolable et respectée, sur le travail encouragé et honoré*, avaient ainsi conclu : « Deux questions ont pris dans ces derniers temps, vous le savez, un caractère politique : l'une concerne la collation des grades dans l'enseignement supérieur, l'autre tient à la composition des municipalités. Nous vous en proposerons la solution en cherchant à concilier d'importantes libertés justement réclamées avec les droits de l'Etat et les prérogatives nécessaires du pouvoir exécutif. »

C'est cette solution promise, concernant la collation des grades, qu'apportait M. le ministre de l'Instruction publique, et il résulte des déclarations ministérielles du 14 mars que, si cette question est soulevée, c'est *qu'elle a pris, dans ces derniers temps, un caractère politique.* Voilà pourquoi un cabinet, qui entend bien sauvegarder les saintes lois de la religion, de la famille et de la propriété, qui sait aussi que le respect de la loi est nécessaire partout, et tout particulièrement dans un état républicain, a pu nous demander de retoucher une loi importante, huit mois à peine après qu'elle a été votée, avant même qu'elle ait été appliquée et expérimentée. Et il faut, en vérité, que la question ait *un caractère politique* bien grave, tout exceptionnel, que sa solution soit urgente pour conjurer des périls imminents ; sans quoi le cabinet n'aurait pas insisté, comme il l'a fait dans la première partie de sa déclaration, sur la nécessité où nous sommes d'apporter toute sincérité dans l'application des lois, et il n'eût pas rappelé les nobles et fermes paroles par lesquelles M. le Président de la République nous conviait naguère à pratiquer *loyalement* nos institutions avant de songer à les réviser. Le lien qui unit entre elles les diverses grandes lois votées par l'Assemblée nationale est trop étroit pour qu'on ne puisse appliquer à toutes ce qu'a dit de quelques-unes M. le Maréchal de Mac-Mahon, et, assurément, ce n'est pas à l'heure où l'on demande aux partis, *après tant d'agitations, de déchirements et de malheurs*, de ne point troubler par leurs impatiences le repos du pays, que le Cabinet viendrait, sans une impérieuse et éclatante nécessité, conclure à l'abrogation d'une loi qui n'a pas été encore pratiquée.

Entre ses prémisses et ses conclusions, le gouvernement n'aurait pas toléré cette discordance, et, comptant sur sa logique, nous devons, froidement, rechercher quel est le caractère politique de la question et aussi de la mesure qu'il propose.

I

Si la déclaration ministérielle, dans sa brièveté, ne permettait pas de deviner les motifs qui nécessitaient, suivant le Cabinet, la brusque modification de la loi du 12 juillet 1875, un journal étranger, le *Times*, avait la prétention de nous les révéler. Au lendemain de la déclaration du 14 mars, son correspondant avait eu un long entretien avec un membre important de ce Cabinet, et le ministre lui avait fourni, disait-il, un commentaire de la déclaration sur la politique intérieure. Sans ajouter aux récits des reporters et des correspondants plus de crédit qu'il ne convient, il nous était impossible pourtant, dans l'indécision où nous laissait le programme du 14 mars, de ne pas lire avec attention le commentaire du *Times*.

« Il y a dans cette loi, aurait dit le ministre, deux choses : 1° la liberté de l'enseignement supérieur, et 2° le droit de conférer des *degrés*.

« Il ne peut pas y avoir de doute que cette dernière clause doit être *repealed*, et que l'Etat, qui dispose des places, doit être seul qualifié pour accorder les diplômes nécessaires pour les remplir.

« Le Cabinet n'aura certainement pas de difficultés à faire partager à la Chambre basse ses idées sur cette clause. Le Sénat néanmoins ne consentira certainement à abroger rien autre chose.

« De plus, sur ce point, le présent ministère est absolument sans engagement, puisque beaucoup de ses membres ont voté contre la loi. Néanmoins l'abrogation de la clause relative à la délivrance des diplômes sera seule proposée. La liberté de l'instruction peut exister sans le droit de conférer les degrés. Le reste de la loi, dans laquelle cette liberté est inscrite, et qui est réellement une loi de liberté, doit être respecté... »

Ainsi, supposant que la liberté de l'enseignement peut exister sans ce qu'on appelle vulgairement le droit de collation des grades, et que la loi du 12 juillet a dépouillé l'Etat de son droit légitime d'accorder les diplômes, le cabinet aurait reconnu que la modification de cette loi s'imposait comme une nécessité politique. Il ne fallait rien moins, en effet, d'après le confident du *Times*, que cet intérêt supérieur, ce pressant besoin de restituer à l'Etat une de ses attributions essentielles, sans porter d'ailleurs atteinte en quoi que ce soit à la liberté de l'enseignement, pour qu'on se décidât à remanier l'œuvre si récente de l'Assemblée nationale. « Ce serait étrange, continue le ministre qui s'épanche au sein du journaliste, si, en s'abandonnant à l'esprit de parti, on supprimait une liberté, au nom des idées libérales! ce serait encore plus étrange et plus déplorable,

d'inaugurer ce dangereux système qui consisterait à faire abroger les travaux d'une Assemblée par celle qui lui succède! *Ce serait l'inauguration de l'anarchie!*

« Des hommes, comptant sur la loi qui a été votée, ont fait des sacrifices considérables pour en profiter, et *ne serait-ce pas une atteinte fatale à la sécurité que la loi doit inspirer, de détruire aujourd'hui ce qui a été voté hier*, et de reprendre d'une main la liberté donnée avec l'autre? »

Et il termine : « Le gouvernement ne pourrait pas se prêter à de tels procédés, et la Chambre *elle-même* ne pourrait pas insister! »

Passons sur le délicat hommage rendu à la sagesse de la Chambre; le sentiment que nous éprouvions, après avoir lu ce récit, nous devons l'avouer du reste, fut celui d'un doute profond sur sa véracité. Nous y retrouvions, trop nettement et trop crûment exprimées, à côté des déclamations habituelles du parti révolutionnaire sur son respect de la loi et de la liberté, les critiques banales et les erreurs profondes que certaine presse a fait accepter, à force de les répéter sans cesse, de ce public nombreux et léger qui va chercher ses convictions chez elle parce qu'elle le dispense de tout effort en se gardant bien de fournir des preuves sérieuses, et qu'elle flatte d'ailleurs ses instincts d'irréligion et d'envie. Non, un ministre n'avait pu dire ainsi que la collation des grades était aussi indépendante, que le prétend cette presse, de la liberté d'enseignement, et que la loi du 12 juillet dépouillait l'Etat du droit de disposer des diplômes nécessaires à l'obtention de ses places. Le journaliste avait mal compris son interlocuteur; il avait placé, sans y prendre garde, dans la bouche d'un homme d'Etat ce qu'il avait entendu dire la veille par quelqu'un de ses confrères.

Pourtant, il faut bien le reconnaître désormais, et je lui demande pardon de mon premier mouvement d'incrédulité, le *Times*, s'il avait incomplétement reproduit la pensée du Cabinet, avait avec raison mis à sa charge l'énonciation de ces deux idées : que la liberté d'enseignement n'a rien à voir avec ce qu'on nomme la collation des grades, et que c'est bien pour restituer à l'Etat un droit dont il avait été dolosivement frustré que le gouvernement demande l'abrogation de partie de la loi du 12 juillet.

En effet, l'exposé de motifs déposé, depuis, à la Chambre des députés par M. le ministre de l'Instruction publique, part de cette idée que *la liberté de l'enseignement est hors du débat*. Et la preuve qu'il en donne est simple, comme toute preuve péremptoire : c'est que l'article 1er de la loi du 12 juillet 1875 affirme cette liberté « de la manière la plus explicite! »

Ainsi, souvenez-vous du temps où l'on déportait un citoyen sans

jugement, où, par voie de saisie administrative, on supprimait un livre désagréable, où l'on confisquait les propriétés... vous réclamiez? Vous osiez prétendre que la liberté individuelle, le droit de propriété étaient méconnus, outrageusement niés, qu'ils n'existaient point? — Quelle erreur, vous répondait en souriant le ministre impérial; ces libertés, qui nous sont chères comme à vous, sont *hors du débat;* nous les avons reconnues nous-mêmes, et placées à l'abri de toute atteinte... dans l'article 1er, de notre Constitution, où elles sont inscrites, conséquences inéluctables de ces immortels principes de 89 que nous avons proclamés !...

« La liberté d'enseigner, dit-on ensuite, n'implique *en aucune manière* le droit pour les facultés libres à la collation des grades; il y a là deux termes, deux ordres d'idées absolument distincts, et *ce serait nuire à la liberté que de vouloir plus longtemps les confondre.* Plus la liberté est grande, plus le contrôle doit être sévère et efficace; aussi, *loin de devenir la conséquence et le couronnement de la liberté d'enseigner, la collation des grades doit en rester le correctif nécessaire.* »

Vous attendiez la preuve que la liberté d'enseigner, n'implique, *en aucune manière*, le droit à la collation des grades, et peut-être vous espériez, comme il eût été possible de le faire, ainsi que nous le montrerons bientôt, que son véritable sens allait être donné au droit de l'Etat sur la collation des grades ?

Mais non; il ne s'agit pas de dissiper l'équivoque. L'expression de collation des grades est bien prise dans son sens vulgaire, et c'est bien du droit, pratiqué jusqu'ici par les Facultés de l'Etat, d'examiner les postulants aux grades qu'il s'agit, et alors : N'insistez pas, vous dit-on ; « ce serait nuire à la liberté »... Ainsi l'affirmation contenue dans le récit du *Times* est maintenue, aggravée même par cette prétention nouvelle, et que n'avaient osé, à la tribune de l'Assemblée nationale, aucun des adversaires de la loi, que c'est par intérêt pour les Universités libres qu'il faut exclure au plus vite leurs professeurs des jurys d'examen.

Mais ce n'est pas tout: « L'Etat, continue le ministre, l'Etat, qui a renoncé à la prérogative de diriger seul nos hautes études, peut-il, par un nouvel abandon, consentir à partager la fonction de vérifier l'aptitude des candidats aux grades?... Il faut qu'il y ait un juge unique, et que ce juge soit impartial; or, l'Etat lui-même peut seul remplir cette fonction. »

Enoncée par un journaliste, cette assertion que la loi du 12 juillet ne permet plus à l'Etat de vérifier l'aptitude des candidats comme il le faisait *lui-même* par le passé, n'avait rien de bien surprenant: le rôle de l'Etat en ces matières est si étrangement compris, et la

loi du 12 juillet a été si audacieusement défigurée ! mais, de la part d'un ministre, elle a lieu de nous surprendre, et nous aurions voulu trouver, dans la suite de l'exposé de motifs, la preuve que le ministre rendait mieux justice à la loi du 12 juillet que ne le font ses adversaires de parti pris ; il nous a semblé même qu'en rappelant les droits que la loi lui concède, et en citant les expériences faites dans un pays voisin, le ministre allait reconnaître quelle exagération contenait sa première critique. Pourquoi faut-il qu'en terminant il la reproduise, en des termes qui viennent confirmer ceux dont le *Times* s'est servi ? « Lorsqu'on représente, dit-il, l'institution des jurys mixtes comme un moyen d'apaisement, nous avons le regret de n'y voir pour l'Etat *qu'une dépossession...!* »

Allons, il est bien vrai, pour le ministre, comme pour certain public, la révision de la loi s'impose avec un caractère politique exceptionnel, et d'urgence, parce que d'abord, les articles relatifs à la collation des grades ne touchent en rien à la liberté d'enseignement, et ensuite parce que la violation des droits de l'État, dans ces articles, étant flagrante, il y aurait vraiment péril, quelque souci qu'on ait de respecter l'œuvre de la dernière Assemblée, à la tolérer plus longtemps.

Recherchons d'abord, rien que par le bon sens et la simple logique, ce que peuvent bien valoir ces deux assertions ; nous verrons ensuite si notre conclusion diffère de celle des hommes compétents, des commissions et des assemblées qui ont, tour à tour, depuis bien longtemps, agité la question, et aussi ce qu'en pensent les nations étrangères, dont il est toujours utile d'interroger l'expérience, quelque bonne opinion qu'on ait de la législation que nous ont faite la Révolution et l'Empire.

II

La liberté de l'enseignement supérieur n'a-t-elle vraiment aucun lien avec ce qu'on nomme vulgairement la collation des grades? Y a-t-il là, comme le dit l'exposé de motifs, deux termes, deux ordres d'idées absolument distincts?

Pour que l'enseignement libre puisse exister, on nous concédera bien volontiers qu'il lui faut rencontrer des professeurs et des élèves ; ce point est si élémentaire qu'il y a quelque naïveté, ce semble, à le poser. Hé bien, l'enseignement libre n'aura pourtant, à notre sens, ni professeurs sérieux, ni élèves suffisants, si les premiers sont exclus de tous les jurys d'examen, et si les seconds sont justiciables uniquement des professeurs de l'État, dont ils n'auraient point

suivi les cours, c'est-à-dire si la proposition de M. Waddington est adoptée.

Nous ne suspectons pas, est-il besoin de le dire, les professeurs officiels de la moindre partialité. Ils sont au-dessus de tout soupçon. Mais ils ont une méthode, des opinions, des habitudes, des formules à eux, et naturellement ils y tiennent, car elles sont chez eux le résultat de longues et consciencieuses études, de profondes et très-respectables convictions. Les élèves ne l'ignorent point : s'ils n'ont pu suivre les cours des examinateurs; il les lisent quand ils sont publiés; ils les copient sur les notes d'un ami s'ils ne peuvent les avoir autrement, et ce n'est qu'avec ces précautions qu'ils affronteront heureusement l'examen et l'examinateur. Mais le mieux est encore, quand ils peuvent et s'ils ont le choix, de suivre le cours du professeur qui doit les examiner. Ils se garderont donc bien, si les professeurs libres ne doivent pas participer aux examens, de consacrer tout leur temps à leurs cours; la faculté libre sera délaissée pour celle de l'État où sont les examinateurs.

Et qu'on ne dise pas que l'enseignement secondaire libre recrute pourtant de nombreux élèves, bien que ses professeurs ne fassent pas subir les examens du baccalauréat : la nature de l'enseignement secondaire diffère de celle de l'enseignement supérieur; les théories, les doctrines politiques et religieuses ne s'y peuvent donner la même carrière. Mais, sans qu'il soit besoin d'insister sur ce point, très-sérieux pourtant, nous nous bornerons à faire remarquer que les élèves de l'enseignement secondaire libre ne sont pas jugés par les professeurs de l'enseignement secondaire de l'État. Or, on ne peut raisonner par analogie quand les situations diffèrent.

Mais, puisque nous retrouvons cet argument dans l'exposé de motifs, nous nous y arrêterons : loin de prouver contre notre thèse, il la justifie au contraire. En effet, dans le principe, en vertu de la loi de 1850, la délivrance du certificat d'aptitude au grade de bachelier était confiée à des commissions composées de professeurs de lycées; les élèves de l'enseignement libre étaient soumis au jugement des professeurs de l'enseignement rival, de l'enseignement de l'Etat, comme aujourd'hui M. Waddington voudrait que le fussent les élèves de l'enseignement supérieur. Hé bien, l'expérience a démontré que ce mode d'examen était désastreux, et c'est dans l'intérêt des études, non moins que par équité, qu'il a été supprimé : l'Etat a transporté ce droit d'examen aux professeurs des facultés, c'est-à-dire à des examinateurs qui ne professent point l'enseignement secondaire et qui ne sont pas par conséquent les émules et les rivaux des professeurs dont ils interrogent les élèves.

J'ai fait partie de ces premières commissions, disait un jour

M. Boissier, devant la commission extra-parlementaire de 1870 dont nous parlerons bientôt, et je peux dire leurs inconvénients : la loyauté des professeurs des lycées était incontestable assurément, mais quelques-uns d'eux, involontairement, tiennent à certaines formules, et l'élève qui avait suivi leurs cours, ou lu leurs manuels, avait ainsi un avantage inappréciable sur l'élève des établissements libres qui pouvait néanmoins savoir tout aussi bien, et même mieux!

Etait-ce juste? La concurrence était-elle loyale entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel? Les élèves n'avaient-ils pas intérêt à délaisser le premier pour le second? Les études pouvaient-elles profiter à l'élève et leur niveau s'élever, quand cet élève, condamné à négliger les leçons d'un maître éclairé de son collége, employait son temps à apprendre par cœur, pour les nécessités de l'examen, les manuels des professeurs du lycée? La loi de 1850 n'a-t-elle pas été appliquée dans un sens vraiment libéral quand on a soustrait les étudiants à la juridiction des professeurs de l'enseignement secondaire, pour les soumettre tous, d'où qu'ils vinssent, des lycées de l'Etat ou des établissements libres, à l'examen des professeurs de facultés, c'est-à-dire de juges vraiment équitables et impartiaux parce qu'ils ne sont pas des rivaux, et qu'ils professent un enseignement de nature différente?

Ainsi, loin d'être un argument en faveur de l'examen par les seuls professeurs de l'Etat qui enseignent les matières de ce même examen, l'exemple tiré de ce qui se fait pour le baccalauréat ne sert qu'à montrer au contraire tout ce qu'il y avait de péril pour le professeur, d'injustice pour l'élève, et de préjudice pour la science, à ce que l'examen fût reçu par le professeur d'un enseignement rival. « Nul, disait à ce propos M. Ravaisson dans cette même commission de 1870, nul ne doit être à la fois juge et partie!... »

S'il est démontré que les élèves feront défaut, peut-être sera-t-il superflu de rechercher quelle situation auront les professeurs; examinons pourtant ce point de vue, cherchons ce que pourra le professeur en présence d'élèves restés fidèles et qui devront subir chacune de leurs épreuves devant les facultés officielles.

Il n'y a qu'une manière de savoir, dirons-nous en retournant un précepte de M. de Rémusat, mais il y a diverses manières d'apprendre. Le professeur aura-t-il la liberté de ses manières? Chaque année, et parfois même plus souvent, ses élèves comparaîtront devant des juges dont les manières peuvent différer de la sienne, et juges du savoir, ces examinateurs seront juges de la méthode. Si tel aspect que le professeur libre jugeait bon d'indiquer plus tard, si tel texte dont il ajournait le commentaire pour le rendre plus intelligible à l'année suivante, sont ignorés de l'étudiant, son échec est certain.

Le professeur libre ne peut donc négliger de suivre pas à pas l'enseignement officiel : programme, méthode, théories, opinions, formules, il doit tout copier ; toute initiative lui est interdite, à peine de voir le vide se faire autour de lui !

Mgr d'Orléans avait donc raison de le dire, ces jours derniers : « La mesure annoncée n'atteint pas seulement un détail, mais l'essence même de la loi ; elle frappe la loi au cœur... Il y avait, avant la loi, des répétiteurs, des préparateurs qui présentaient leurs élèves aux examens et aux grades des facultés : les professeurs des universités libres n'auront pas un droit de plus et ne feront pas une autre besogne. Ils seront purement et simplement des répétiteurs, des préparateurs, au service des facultés et des professeurs de l'Etat. Leur enseignement ne perdra pas seulement par là toute dignité, toute originalité, toute indépendance : eux-mêmes se trouveront placés en dehors de toutes les conditions d'une vraie et loyale concurrence... »

Après Mgr Dupanloup, c'est M. Rendu qui, hier, expliquant sa proposition d'un *jury d'Etat*, écrivait ceci : « Si le droit de conférer les grades redevient le privilége exclusif des facultés universitaires, les professeurs des facultés libres se trouveront à peu près réduits, il faut le reconnaître, au rôle de répétiteurs préparant des candidats d'établissements rivaux.

« Est-ce là ce que le législateur a voulu et pu vouloir, en consacrant le principe de la liberté d'enseignement ? Et la proclamation d'un tel principe n'ouvrait-elle pas des horizons plus larges devant ceux qui attendent d'une nécessaire et forte concurrence un développement plus complet des hautes études dans notre pays ? Poser cette question, c'est la résoudre. »

Comme conclusion, car il faut abréger, nous rappellerons ce que disait M. le duc de Broglie, il y a déjà bien longtemps, à la Chambre des Pairs : « Si les établissements libres doivent continuer à se modeler sur les établissements publics, à n'en être, pour ainsi dire, que la pâle contre-épreuve, à n'exister qu'à titre de succursales, ils sont condamnés à périr ! »

Ils périront en effet, faute de professeurs et faute d'élèves, et on le comprend si bien en vérité, que les adversaires de la liberté d'enseignement, à la Chambre, paraissent renoncer à toute autre modification de la loi de 1875 ; si elle supporte ce coup, ils verront ; ils font leurs réserves. Mais ils pensent bien qu'elle n'y résistera pas. Le projet de M. Waddington suffit !

Pour que les universités libres pussent vivre et vivre fructueusement, au grand profit de la science et du pays, il faudrait que leurs droits fussent égaux à ceux de l'Université officielle ; alors la con-

currence serait loyale, féconde, l'égalité étant complète, et ceux-là qui, avec une légitime fierté, ne redoutent pas pour les facultés de l'Etat ce combat à armes égales, ceux-là disent comme M. Saint-Marc Girardin : nous ne voulons pas que dans la lutte nos adversaires aient *des épées de bois!* A tous les mêmes droits, voilà où la logique conduit; où sont amenés les esprits sincères qui veulent sincèrement la liberté; où vient la Belgique; où vont les peuples libres. L'Assemblée nationale ne l'a point osé : elle s'est bornée à décréter que les professeurs des facultés libres, choisis par le ministre, feraient partie, si les facultés étaient groupées en université toutefois, du jury d'examen où pourraient seuls se présenter les élèves des facultés libres; ces professeurs y seraient en minorité; la présidence ne leur appartiendrait jamais; toute prédominance serait laissée aux professeurs de l'Etat. La part ainsi faite à l'enseignement libre est-elle assez étroite? Du moins, ses représentants seront présents aux examens; ce sera pour eux un honneur, qui est certes bien dû à ces savants dévoués qui se consacrent à la rude et noble tâche d'instruire la jeunesse; leur présence sera pour l'élève un encouragement dont le moins timide a souvent besoin, un témoignage surtout de la considération que ces professeurs méritent, de l'autorité de leur science et de leur enseignement.

Mais non, cela même, on veut le leur ôter!

Supposons que, demain, le droit d'assister aux examens soit, par un ministre fantaisiste — nous pouvons en avoir — enlevé brusquement aux professeurs de telle ou telle faculté de l'Etat, de la Faculté de Poitiers par exemple, ou de celle de Dijon; pensez-vous que la Faculté pourra survivre à ce coup? Les professeurs ne descendront-ils pas de leurs chaires? S'ils y restent, de professeurs devenus répétiteurs, ne se verront-ils pas délaissés par leurs élèves?

Ceci est une question de bonne foi : la main sur la conscience, qu'on réponde si la Faculté pourra continuer de vivre!

Et si cette Faculté, bien que recevant toujours les subventions de l'Etat, s'étiole, et bientôt se ferme, comment une université libre, réduite à la même situation, mais sans budget officiel, pourrait-elle naître, vivre, durer et prospérer?

Il faut donc parler franc : refuser aux facultés, je me trompe, aux universités libres, puisque en ce point encore l'Etat exige de l'enseignement libre plus que de son propre enseignement, refuser aux universités libres toute participation de leurs professeurs aux examens, soumettre à toujours leurs élèves au verdict unique des facultés de l'Etat, c'est leur refuser la possibilité de naître; c'est, par une voie indirecte et hypocrite, refuser la liberté de l'enseignement. Ne dites donc pas que la liberté d'enseigner n'implique, *en*

aucune manière, le droit de participer à la collation des grades, et reconnaissez du moins, par respect pour l'évidence, que la liberté de l'enseignement supérieur et la collation des grades se touchent, ainsi que le proclamait à la tribune M. Chesnelong, *comme le principe et sa conséquence*, *comme le droit et sa garantie*, *comme la loi et sa sanction!*

III

Mais il faut, nous dit-on, rendre à l'Etat son droit à la collation des grades. Après tout, la liberté peut avoir ses avantages; l'Etat toutefois ne peut être désarmé, aujourd'hui surtout. Nous l'accordons. Mais ce droit de l'Etat, que nous n'entendons pas ici contester et dont nous ne prétendons pas restreindre les limites nécessaires, a-t-il donc été perdu, pour qu'on parle de le rendre?

Depuis le décret de 1808, depuis que l'Université a cessé d'avoir ses libres lois et son trésor particulier, les facultés sont devenues des établissements de l'Etat, entretenus par lui, pourvus de certaines prérogatives, mais, parmi ces prérogatives, aucun texte de loi, que nous sachions, ne permet de ranger le droit de collation des grades. Ce droit régalien si hautement revendiqué par le gouvernement, l'Etat ne s'en est pas dessaisi au profit de ses facultés. Le décret de 1808 confère bien à l'Université le droit exclusif de distribuer l'enseignement suivant des programmes déterminés; les élèves qui ont suivi les cours prescrits, durant un laps de temps indiqué, subissent des examens devant les facultés, et ces facultés émettent l'avis qu'ils sont aptes ou non à recevoir le grade; si elles se prononcent pour l'affirmative, elles délivrent en conséquence un certificat d'aptitude. Mais voilà tout. Elles ne décernent pas, d'elles-mêmes et par elles seules, le grade.

Le grade, l'Etat seul peut l'accorder.

L'article 58 du décret du 17 mars 1808 est formel :

« D'après les examens, et sur les rapports favorables des facultés, visés par les recteurs, le grand-maître ratifiera les réceptions. Dans le cas où il croira devoir refuser cette ratification, il en sera référé à notre ministre de l'intérieur, qui nous en fera son rapport, pour être pris, par nous, en notre Conseil d'Etat, le parti qui sera jugé convenable.

« Lorsqu'il le jugera utile au maintien de la discipline, le grand-maître pourra faire recommencer les examens pour l'obtention des grades. »

Le grand-maître est aujourd'hui le ministre de l'instruction publique; les deux fonctions sont confondues. C'est donc le ministre

qui, au nom du Président de la République, confère seul les grades, et les diplômes qu'il délivre le constatent. Malgré le certificat d'aptitude accordé par la Faculté, le ministre peut refuser le grade et le diplôme; il peut faire recommencer les examens; il peut davantage, car, sans qu'il y ait eu le moindre examen, sans qu'aucune condition d'études ait été remplie, il peut donner à un savant quelconque le plus élevé des grades, le grade de docteur!

Aussi c'est improprement parler que désigner sous le nom de collation des grades le droit qu'exercent aujourd'hui les facultés de l'Etat de recevoir les examens et délivrer des certificats d'aptitude; c'est prendre le tout pour la partie, le but pour le moyen, et cette confusion des deux choses, que le langage ordinaire a consacrée, que nous retrouvons partout, dans l'exposé des motifs, dans toutes les discussions, et que, pour nous faire entendre, nous subissons nous-même, peut bien avoir contribué à induire le public en erreur. Mais il importe de la dissiper, et elle ne résiste pas à l'examen du texte précité. Quel changement la loi de 1875 a-t-elle donc apporté au pouvoir du ministre, au droit de l'Etat, tels qu'ils résultent du décret de 1808? Avant cette loi, les facultés de l'Etat n'avaient pas le droit de conférer les grades; elles préparaient les élèves; elles appréciaient le résultat de leurs études. Or, depuis cette loi, elles jouiront des mêmes droits, mais elles n'en jouiront plus exclusivement. Les universités libres sont admises à partager avec elles l'enseignement, et les universités libres auront dans une mesure restreinte le droit d'en signaler au ministre les résultats; voilà tout. Les universités libres observeront du reste le même réglement général d'études; elles fourniront pour leurs professeurs les mêmes garanties. Mais le ministre, lui, représentant de l'Etat, reste avec les mêmes pouvoirs, sans changement aucun; il garde, intacts, ses mêmes droits de surveillance et de libre appréciation : aujourd'hui comme hier, dans l'impossibilité où il se trouve d'interroger *lui-même*, quoi qu'en dise l'exposé de motifs, les élèves qui sollicitent des grades, il déléguera ce soin à des docteurs. Il le déléguait exclusivement hier aux professeurs des facultés officielles, et M. le ministre trouve que cela lui rendait léger le poids de sa responsabilité, parce qu'il a confiance dans les professeurs de l'État, et qu'il peut ainsi, les yeux fermés, signer les diplômes, mais il ne peut répondre aussi bien, dit-il, du savoir et *de la probité* des professeurs des universités libres. Nous avouons que cet argument nous touche peu, et que la pensée de délivrer le ministre de tout souci, en lui laissant abandonner l'exercice de son droit à une seule catégorie de professeurs, parce que celle-là a ses sympathies, nous paraît en contradiction complète avec l'opinion que nous nous faisons des devoirs

et de la responsabilité des ministres. Il nous suffit de savoir que les moyens de contrôle et d'information ne manqueront certainement pas au ministre pour faire de bons choix même dans cette forêt de Bondy qui s'appelle une université libre; il nous suffit aussi de savoir que c'est le ministre, lui seul, *lui-même*, si M. Waddington le désire, qui est chargé par la loi de désigner les professeurs libres appelés à faire partie des jurys d'examen, pour être rassuré sur les droits de l'Etat et dire qu'ils sont restés entiers. Le ministre prendra ces professeurs parmi des docteurs, comme il prend aussi parmi des docteurs les professeurs des facultés officielles ; il fera même, quand il s'agira de jurys mixtes, ce qu'il ne peut faire quand il s'agit du jury des facultés d'Etat, il composera le bureau ; il élira chacun des membres et le président ; il fixera les lieux et les jours où le jury devra siéger. A l'égard du jury mixte enfin, il a les mêmes droits que vis-à-vis des commissions instituées par la loi du 15 mars 1850 pour la délivrance des certificats de capacité primaire ou secondaire. Or, qui donc a jamais prétendu que l'institution de ces commissions avait porté une atteinte aux droits de l'Etat? Le ministre n'a-t-il pas après leurs examens, comme il l'aura après les examens du jury mixte, son droit entier, absolu, de contrôle et d'appréciation? Après la loi de 1875, comme avant cette loi, n'est-ce pas le ministre seul qui conférera ou refusera les diplômes?

L'enseignement n'appartiendra plus exclusivement aux facultés officielles, et par suite le droit d'en signaler les résultats pour chaque élève au ministre, il est vrai; mais c'est que la loi de 1875 a étendu la faculté d'enseignement aux universités libres, c'est la liberté de l'enseignement. Mais, pour ce qui touche la collation des grades, si les facultés de l'Etat ne sont plus seules à y conduire, réclamez pour elles, soit; ne réclamez pas pour l'Etat, car son droit à lui est le même absolument qu'il était hier!

Dites que les facultés officielles ont été privées du privilége exclusif, du monopole que leur attribuait le décret de 1808, de professer seules, de préparer seules, d'examiner seules ; dites que désormais elles vont partager ce droit de professer, de préparer, d'examiner, avec les universités libres; dites cela, cela est exact; demandez le retour au décret impérial, dans l'intérêt de l'Université, nous vous entendrons. Nous ne croirons pas que vous admettez la liberté d'enseignement, par exemple; non. Nous pourrons bien croire aussi que vous méconnaissez l'intérêt même de l'Université officielle, et peut-être le prouverons-nous. mais enfin, nous comprendrons ce langage : il sera conforme à la réalité des choses.

Mais, parce que l'enseignement libre est appelé à concourir avec les facultés officielles à la diffusion de la science, à la préparation

des élèves aux examens, à la constatation des connaissances qu'ils auront acquises, parce que l'enseignement est libre enfin, se récrier, non pour l'Université, mais pour l'Etat, pour l'Etat dont les droits sont les mêmes, je me trompe, dont les droits sont visés dans un sens extensif, auquel on accorde vis-à-vis des nouveaux examinateurs plus qu'il n'avait vis-à-vis des anciens ; dire, comme vous le faites, « qu'en admettant le partage de la collation des grades, l'Etat (nous avons bien lu : l'Etat et non l'Université) délaisserait un droit et un devoir; » dire que l'Etat a été dépossédé enfin? Voilà, en vérité, ce qu'il nous est impossible d'admettre !

Mais la question a été examinée par des hommes compétents : comment ont-ils conclu? L'Assemblée nationale ne les a-t-elle pas consultés? A-t-elle ignoré les arguments qu'expose aujourd'hui le Cabinet? Est-ce dans une de ces heures d'entraînement auquel cèdent parfois les assemblées politiques aussi bien que les individus, qu'elle a voté les articles 13 et 14 que n'accepte point M. Waddington? Sa délibération a-t-elle été trop hâtive, mal préparée? Dans sa précipitation à doter le pays d'une liberté chère aux consciences catholiques, a-t-elle négligé quelque côté du problème? S'il avait été étudié, en effet, sous tous ses aspects, sérieusement discuté par des hommes autorisés, longuement examiné par des professeurs expérimentés, délibérant dans le silence du cabinet; puis, après de mûrs et solennels débats, résolu par le pouvoir législatif; ce n'est pas le gouvernement actuel, soucieux d'inspirer à tous le respect de la loi, et partant résolu à prêcher d'exemple, qui viendrait aujourd'hui, de propos délibéré, demander son abrogation?

Hé bien! voyons, recherchons si vraiment la délibération a été trop hâtive; si l'intérêt dont exige le gouvernement a passé inaperçu aux yeux du législateur qui nous a précédés; si les objections présentées par M. Waddington n'ont pas été déjà produites, mûrement examinées, victorieusement réfutées, résolues comme nous venons de le faire, et si, en maintes circonstances, par les partisans les moins suspects des droits de l'Etat, il n'en a pas été fait justice.

IV

Le 1er mars 1870, s'assemblait au ministère de l'Instruction publique une commission instituée, par décision impériale, pour examiner les questions relatives à la liberté de l'enseignement supérieur. M. Segris, ministre, la présidait ce jour-là; la présidence effective appartint dans la suite à M. Guizot.

Cette commission était née d'un irrésistible mouvement de l'opinion. La question, jusqu'alors traitée dans la presse et dans le public, allait être enfin étudiée par des hommes compétents, pleins d'expérience, et susceptibles assurément d'offrir toutes garanties aux partisans de la réforme, comme aux défenseurs les plus résolus des droits de l'Etat. C'étaient : MM. Andral, Bersot, Boissier, duc de Broglie, Dubois, Dumas, Franck, Laboulaye, le R. P. Captier, le P. Ad. Perraud, les généraux de Chabaud-la-Tour et Favé, Prévost-Paradol, Thureau-Dangin, de Gaillard, Ravaisson, de Rémusat, Saint-Marc Girardin, Saint-René Taillandier, Serret, Valette, etc. Et, comme si la commission n'eût pas contenu dans son sein les lumières suffisantes pour la solution du problème, elle appelait encore, pour les consulter sur l'organisation des universités d'Allemagne, de Belgique, de Hollande, d'Angleterre et d'Amérique, MM. Renan, Hillebrand, Batbie, Laveleye, Montucci, Hippeau, Agassiz...

Certes, avec de tels commissaires, on ne pouvait craindre ni pour la liberté de l'enseignement, ni pour les intérêts bien entendus de l'Université, ni pour les droits nécessaires de l'Etat.

Les séances furent nombreuses, et si nous nous reportons aux procès-verbaux, restés malheureusement inédits, qui furent consciencieusement tenus, nous sommes tout de suite frappés de ceci : c'est que la question dont la commission s'est le plus souvent et le plus longtemps préoccupée, est justement celle que ramène aujourd'hui le projet de M. Waddington. Comment concilier le devoir qui incombe à l'Etat d'assurer le bon recrutement des fonctions publiques et des professions libérales, avec l'intérêt de la liberté qui veut que la concurrence faite par les établissements libres aux établissements officiels soit complète pour être loyale? Ainsi est tout d'abord posé le problème, et pendant trois longs mois il fut examiné sous tous ses aspects. L'Université avait là ses représentants et ses défenseurs, nombreux, éloquents, convaincus ; mais, de même qu'aucun d'eux ne mettait ses intérêts au-dessus des intérêts de la société, de même l'Université ne rencontrait point d'adversaires injustes et de parti pris : tous sentaient bien que la question était plus haute que celle d'une rivalité mesquine de doctrine ou d'école, et qu'il s'agissait d'atteindre un grand et noble but, celui de l'apaisement par la liberté.

Et, comme répondant par avance à ceux qui veulent nous effrayer aujourd'hui par la perspective des divisions qu'engendreraient dans notre société les différences d'enseignement, et qui, pour assurer la paix, refusent purement et simplement la liberté, comme M. Challemel-Lacour, ou,moins logiques du moins que les jacobins, n'en

concèdent que l'apparence, comme M. Waddington, M. Guizot, avec sa hauteur de vues habituelle, disait : « Notre société est profondément divisée non-seulement sur les questions politiques, mais sur les questions morales, philosophiques, et religieuses. Ce n'est point par des institutions politiques, ce n'est pas seulement en mettant la liberté dans le gouvernement que nous rétablirons la paix, il faut aller au fond des choses. Il faut s'adresser à toutes les opinions diverses ou rivales ; il faut leur donner tous les moyens de libre manifestation qu'elles réclament. Pour nous, si nous refusons ou si nous ajournons à une époque indéterminée, comme quelques-uns nous l'ont proposé, les satisfactions que réclament des opinions importantes, nous irriterons leurs griefs. Si, au contraire, nous faisons droit à leurs réclamations, provinssent-elles de sentiments que nous ne partageons pas ; si nous tenons compte de leurs plaintes et de leurs défiances même excessives, nous rendrons par là plus facile cet apaisement des esprits, qui est le but que nous voulons tous poursuivre. »

On voit, par ce résumé des paroles de son illustre président, dans quel large esprit la Commission de 1870 conduisit ses études ; c'était bien, en effet, celui qu'il convenait d'apporter à l'examen d'une si haute et si difficile question.

Recherchons maintenant à quelle solution, après de longues discussions, où la sincérité fut complète de toutes parts, la commission est amenée.

Hé bien ! elle reconnaît que toute concurrence sera impossible, et que la liberté de l'enseignement sera un vain mot, si l'Etat enseignant, qu'il ne faut pas confondre avec l'Etat administrant, garde seul le droit d'examiner les postulants aux grades !

Il est impossible, on le conçoit, de reproduire ici tous les procès-verbaux qui relatent les avis de chaque commissaire ; mais nous mentionnerons celui du 3 mai, qui contient une sorte de résumé des discussions antérieures, présenté par M. Guizot. « L'Université possède deux monopoles : le monopole de l'enseignement, et le monopole des grades. Sur le premier, point de difficulté : tout le monde est d'accord pour le lui retirer. L'abolition du second est très-contestée. M. le Président se déclare aussi attaché que personne aux intérêts de l'Université, mais il s'agit ici d'un intérêt d'Etat. Au fond, c'est l'Etat et non l'Université qui a droit d'examiner et de constater la capacité des étudiants avant qu'ils entrent dans la vie publique. C'est donc au point de vue de l'Etat qu'il faut se placer, et rechercher s'il ne peut pas employer dans certains cas, pour exercer son contrôle, quelque autre moyen que les facultés universitaires. »

Voilà, certes, la question bien posée : le droit de l'Etat et le rôle de l'Université sont distingués comme il convient.

L'illustre président continue : « On a cherché, on a trouvé un tel moyen en Belgique, en Angleterre, en Amérique ; comment ne tenir compte en France, ni d'un vœu respectable, ni des exemples de l'étranger? Cela n'est pas possible. Il faut supprimer le monopole de l'Université en matière de collation des grades, comme on a supprimé son monopole en matière d'enseignement, en maintenant toujours le droit de l'Etat à constater la capacité des élèves qui demandent les grades. »

Ainsi, voilà qui est clair : l'Université perdra une de ses prérogatives, le droit exclusif d'examen ; mais l'Etat ne perd rien, lui, et, s'il emploie pour exercer son contrôle *quelque autre moyen que les facultés universitaires*, il conserve son droit ancien *à constater la capacité des élèves*, à la délivrance des grades et diplômes. On ne *dépossède* point l'Etat.

Et pourquoi l'atteinte portée au monopole de l'Université? Est-ce parce que ses jugements sont mauvais, ou n'est-ce pas plutôt parce que c'est là une conséquence nécessaire de la liberté d'enseignement? M. Guizot répond ; continuons le procès-verbal : « Ce n'est pas que l'orateur ne rende pleine justice à l'impartialité des Facultés de l'Etat. Mais quoi qu'on dise, il est certain que les établissements de l'Etat et les établissements libres seront des rivaux, et que les jurys universitaires seraient à la fois juges et parties, ce qui est contraire à l'équité. Sans sortir de l'Université, que l'on considère ce qui arriverait si on faisait obligatoirement examiner les élèves de la Faculté de médecine de Montpellier par celle de Paris, et réciproquement. Bien qu'elles aient la même origine, qu'elles appartiennent au même corps, la rivalité ne tarderait pas à naître entre elles, et elle deviendrait bientôt amère. A plus forte raison, en arriverait-il ainsi quand il s'agirait d'établissements séparés non-seulement par quelques différences d'opinion et de méthode, mais par leur origine même, et par des différences profondes de sentiments et de doctrines. »

Plus tard, M. Guizot revient sur ces idées dont la commission se pénètre, et, si nous le citons plus particulièrement quand tant d'autres citations pourraient être faites, c'est qu'à coup sûr on ne peut suspecter l'homme éminent, dont nous invoquons le témoignage, d'hostilité pour l'Université non plus que de tiédeur pour les justes droits de l'Etat. « M. Guizot, lisons-nous donc dans un autre procès-verbal, M. Guizot pose en principe que c'est l'Etat qui, dans tous les cas, a le droit de constater la capacité des élèves. Il fait examiner ceux des Facultés de l'Etat par ces Facultés. Ira-t-il imposer ce mode aux élèves des établissements libres? »

C'est ce que demande M. Waddington ; M. Guizot répond :

« Ce serait ne tenir aucun compte de la nature humaine ! Quand des établissements sont de différente nature et par le fond des idées, et par le but qu'ils se proposent, donner les uns pour juges aux autres, c'est renoncer à l'impartialité. »

C'est renoncer à l'impartialité ! Que pensera de ce jugement prononcé, après long examen, par son illustre prédécesseur au ministère de l'Instruction publique l'auteur du projet actuel, qui nous affirme, lui, que la liberté d'enseignement n'implique en aucune manière le droit pour les universités libres à l'examen des élèves, et que, loin que ce droit apparaisse comme la conséquence et le couronnement de la liberté d'enseigner, la collation des grades par les seules facultés de l'Etat est le correctif nécessaire de cette liberté ?

N'insistons point. Tout ce que nous avons voulu, par cette rapide excursion au travers des procès-verbaux de la Commission de 1870, c'était d'établir que les arguments invoqués par l'exposé de motifs ont été tous déjà vus, mûrement examinés, pesés, discutés, et, après cet examen auquel se livraient des hommes bien dignes assurément d'inspirer confiance, finalement rejetés. La Commission, en effet, n'admit point que la liberté serait donnée si le droit d'examen restait uniquement, comme par le passé, aux Facultés de l'Etat, et c'est au mode futur de collation des grades qu'elle apporta tous ses soins.

Nous n'avons pas à rechercher quels systèmes divers furent tour à tour exposés et discutés ; M. le ministre le rappelle d'ailleurs dans son exposé de motifs. Nous ne prétendrons pas non plus que le système de jury spécial auquel la Commission donna la préférence valût plus ou moins que celui du jury combiné qu'a inauguré la loi de 1875. Cette recherche et cette prétention seraient inopportunes désormais : M. le ministre ne reprend pas le projet de 1870, et puis la question est tranchée ; la loi a prononcé.

Tout ce qu'il importe ici, c'est de voir si cette loi fût votée après une étude suffisante, si elle n'est pas le résultat de quelque erreur ou de quelque oubli, de la précipitation, ou de l'entraînement de l'Assemblée nationale qui l'a faite ; si le Cabinet du 10 mars ne vient pas apporter dans le débat des arguments nouveaux, et qui seraient de nature à permettre qu'il fût rouvert : à ce point de vue, le seul auquel il soit nécessaire et juste de se placer maintenant, nous avons fourni une première preuve que tous les arguments ministériels ont été déjà vus et jugés par une réunion d'hommes des plus compétents et autorisés, assemblés par le gouvernement le plus soucieux de ses prérogatives que nous puissions trouver, par le

gouvernement impérial, et qu'ainsi la demande du Cabinet doit déjà paraître difficilement recevable.

V

Le projet ainsi préparé par la Commission de 1870 est repris devant l'Assemblée nationale par M. le comte Jaubert ; les douloureux événements que la France venait de traverser n'avaient pas permis qu'il y fût donné suite plus tôt.

Sur le rapport de sa Commission d'initiative, l'Assemblée prend le projet en considération, et décide qu'une commission parlementaire l'examinera. Cette Commission, présidée d'abord par M. Saint-Marc Girardin, et plus tard par M. Laboulaye, qui fut son rapporteur, l'étudia pendant près de trois années [1]. Durant ce long intervalle, plusieurs ministres se succédèrent à l'Instruction publique, MM. Jules Simon, de Fourtou, de Cumont, Wallon, et chacun d'eux fut successivement entendu par la Commission. Enfin, le projet qu'elle soumit à l'Assemblée y fut discuté avec tout le soin et toute la solennité que ce grave sujet pouvait comporter ; il ne fut pas de ceux qui, bénéficiant d'une déclaration d'urgence, ne subirent qu'une seule lecture. Il en eût trois. On ne saurait assurément dire que c'est à la légère que fut préparée, discutée, et votée cette loi du 12 juillet 1875, que M. Waddington vient à nouveau soumettre au jugement du Parlement élu sept mois plus tard.

Voyons maintenant si quelqu'un des arguments invoqués par le projet du 23 mars a échappé jamais à l'attention de l'Assemblée nationale.

Dès la première lecture, au mois de décembre 1874, M. Bardoux traite la question même qui est aujourd'hui posée, et, distinguant, comme le fait M. Waddington, la liberté de l'enseignement de la collation des grades, il déclare accepter la liberté, mais ne vouloir rien innover pour le grade ; l'orateur entend réserver aux jurys universitaires de l'Etat le droit exclusif aux examens.

L'Assemblée cependant passe à une deuxième lecture, et c'est alors, en juin 1875, qu'on entre vraiment dans le fond du débat. Un

[1] Lors du vote de la loi, la Commission parlementaire était composée de MM. Laboulaye, Delorme, Adnet, Buisson (de l'Aude), Pascal Duprat, Jules Ferry, Robert de Massy, Bidart, Bardoux, de Richemont, Depeyre, Henry Fournier.

En avaient autrefois fait partie : MM. Saint-Marc Girardin, et de Guiraud, décédés ; Wallon et Desjardins, nommés ensuite ministre et sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique.

amendement, conçu dans le sens du projet actuel de M. Waddington, est déposé par MM. Bardoux et Ferry, et, durant deux jours, développé par ce dernier.

Le droit de conférer les grades, soutient l'orateur, est une attribution légitime de l'Etat; toutefois, il se gardera bien de prétendre que l'Etat est dépossédé de son droit s'il le délègue par partie aux professeurs des facultés libres : « Je me permets, dit-il, (prévoyait-il déjà l'exposé de M. Waddington?) de vous faire observer que, même dans le système du jury mixte, c'est toujours l'Etat qui confère les grades; que, lorsqu'on parle de liberté comme en Belgique, on parle d'une liberté qui réserve à l'Etat la collation des grades... » et plus loin : « Le jury mixte (belge) est un organe de l'Etat, une institution de l'Etat, c'est l'Etat qui confère les grades par l'entremise du jury, croyant avoir trouvé là le meilleur moyen d'exercer son contrôle, »

Suivant les auteurs de l'amendement, parmi les différents systèmes proposés, celui qui permet le mieux à l'État de mettre en œuvre le droit supérieur qu'ils lui accordent, c'est le système jusqu'ici pratiqué, celui du jury des professeurs de l'enseignement officiel; ils ne vont pas du moins jusqu'à soutenir, comme le font communément les adversaires de la liberté d'enseignement, et comme l'affirme aujourd'hui l'exposé de motifs, que le jury mixte constitue une *dépossession* de l'État.

Plusieurs séances furent consacrées à la discussion de cet amendement, et, si nos lecteurs veulent bien se reporter au compte-rendu de ces séances, ils reconnaîtront aussitôt qu'aucun argument ne fût omis de tous ceux que relève aujourd'hui M. Waddington, et qu'à chacun d'eux il fut répondu.

Alors aussi, pour repousser le jury mixte, on parla de l'abaissement des études où il a, dit-on, conduit la Belgique. Il fut démontré que la cause de cet abaissement, si tant est qu'il existe, serait autre que le jury mixte, tel qu'il est établi chez nos voisins; qu'il tendrait, d'abord à l'organisation de l'enseignement secondaire, du *graduat ès lettres*, et surtout à ce que, en Belgique comme ailleurs, trop d'élèves cèdent aujourd'hui à l'appât des professions lucratives, et se préoccupent moins d'apprendre que d'obtenir les diplômes qui leur ouvrent l'accès de ces professions.

A quoi bon d'ailleurs insister sur ce point? Le jury combiné de France, tel que la loi de 1875 l'a organisé, n'est pas le jury mixte des Belges, et c'est ce que démontrait jusqu'à la dernière évidence M. Wallon, alors ministre de l'Instruction publique.

La Belgique compte deux universités de l'État et deux universités libres; les examinateurs sont pris, deux dans les premières,

deux dans les secondes; le président du jury est choisi en dehors du corps enseignant. Ainsi, l'égalité est parfaite entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel, et les professeurs des deux enseignements sont mêlés entre eux pour faire un jury commun. C'est devant ce jury que se présentent tous les élèves des grandes universités. A côté du jury mixte, il existe bien un jury central, devant lequel tous élèves se peuvent présenter, mais il n'y va guère que ceux qui n'ont pas suivi les cours des universités, notamment les élèves de la faculté des jésuites de Namur.

Chez nous, rien de pareil. La loi de 1875 ne crée pas de jury central; entre le jury mixte de Belgique et le nôtre, les différences sont profondes : d'après la loi de 1875, les professeurs de l'État dominent, le président est choisi parmi eux; ce jury enfin n'est créé que pour les élèves des universités libres, qui peuvent même, s'ils le veulent, se présenter devant les facultés de l'État; les élèves de l'État, eux, n'y peuvent jamais aller.

« Dans le système belge, dit M. Wallon (14 juin), il y a mélange, et parmi les professeurs qui examinent, et parmi les candidats qui sont examinés. De là ces tiraillements, *ces complaisances* qu'on a signalés. Je ne veux pas dire que ce reproche soit justifié, mais enfin il existe. Ici il n'y a mélange que d'un seul côté, soit parmi les professeurs, soit parmi les candidats.

« Dans les facultés de l'Etat, il y aura unité de jury. Devant les facultés de l'Etat, pourront se présenter, et les élèves des facultés publiques, et les élèves des facultés libres ; mais ceux-ci y viendront volontairement, et par suite ils ne pourront être que favorablement accueillis. Ils n'auront donc rien véritablement à craindre de la partialité de leurs juges.

« Quant au jury spécial (le jury mixte français), il est composé de professeurs de diverses origines : les uns, professeurs de l'Etat, maintenant le niveau de l'enseignement public, les autres, professeurs libres, représentant l'enseignement qui a été donné aux élèves. Mais, devant eux, il n'y a qu'une même sorte d'élèves : ce sont des élèves sortis des facultés libres. On ne pourra donc pas soupçonner les professeurs de l'Etat, dans ce jury, d'avoir des préférences pour les uns plutôt que pour les autres. Et, d'autre part, on peut-être sûr que les professeurs libres y tiendront à honneur de ne pas laisser croire, en soutenant des élèves trop faibles, que ce sont là les représentants de leur enseignement. »

Ainsi, justice était faite, en passant, de cet argument que nous sommes surpris de retrouver dans l'exposé des motifs : le jury belge a abaissé le niveau des études; il donnait lieu à de fâcheuses complaisances; en l'important en France, nous arriverons au même

résultat déplorable. Or, le premier point serait contestable ; on le nie absolument en Belgique, mais qu'importe, puisque le jury belge et le jury français créé par la loi de 1875 sont dissemblables? L'argument tombe. Il est superflu d'insister.

« Avec le jury spécial, avec le jury mixte, avait dit le ministre en commençant, c'est toujours l'Etat qui confère les grades », et, en terminant, après avoir fourni les preuves : « ce système maintient donc le principe de la collation des grades par l'Etat. C'est l'Etat qui confère les grades par les facultés ; c'est encore l'Etat qui confère les grades par ces jurys, dont les membres sont désignés par l'Etat, soit parmi les professeurs publics, soit parmi les professeurs libres. »

L'illustre évêque d'Orléans avait aussi réfuté la thèse soutenue par M. Jules Ferry. S'il était besoin de montrer encore comment la participation des professeurs libres aux examens importe à la liberté de l'enseignement, à sa dignité, au progrès de la science par la liberté des méthodes, nous aimerions à citer des passages éloquents de son discours ; mais, à vrai dire, le choix serait difficile, et il faudrait tout citer. Nous prierons seulement nos lecteurs de le relire.

La Commission parlementaire, dont M. Laboulaye avait présenté le rapport, n'avait point, il est vrai, proposé de donner d'ores et déjà aux facultés libres le droit de contribuer à la collation des grades ; elle voulait attendre que ces facultés fussent créées, et qu'elles eussent fait leurs preuves. Mais elle leur donnait du moins l'assurance qu'un jour, si elles s'en montraient dignes, si elles remplissaient certaines conditions expressément prévues et indiquées d'avance, elles seraient assimilées aux Facultés de l'État, et qu'elles jouiraient des mêmes prérogatives. L'amendement de M. Ferry ne les autorise même pas à nourrir cet espoir, à poursuivre ce but, et, comme aujourd'hui M. Waddington, M. Ferry réservait à la seule Université officielle toutes les prérogatives et tous les droits ; c'est ainsi qu'ils organisent la concurrence et qu'ils pratiquent la liberté ! Aussi M. Laboulaye intervient : « Je veux, dit-il, la supériorité de l'État, je veux que l'État ait la haute main, que personne ne puisse examiner sans son aveu ; mais je ne veux pas que ce droit d'examiner soit le monopole d'un Corps quelconque. » Et, de sa verve railleuse, il terrasse le long échaffaudage dressé par M. Ferry, comme il avait fait déjà des prétentions, plus logiques du moins, de M. Challemel-Lacour qui, repoussant la conséquence nécessaire de la collation des grades, avait refusé le principe de la liberté d'enseignement.

En vain M. Jules Simon reprend la thèse de MM. Ferry et Bardoux ; l'Assemblée nationale repousse l'amendement. La majorité,

qui veut la liberté, veut aussi la mettre en pratique, et elle accepte le mode transactionnel proposé par M. Pâris, exposé et défendu par M. Wallon, et dont le texte devait être revu et définitivement arrêté lors de la troisième lecture.

Cette troisième lecture donne encore lieu à de longs débats où tous les systèmes précédemment exposés furent soutenus de nouveau. M. Lepetit, refusant d'accepter le vote antérieur de l'Assemblée, lui demande de laisser les professeurs de l'Etat seuls juges des examens; les professeurs des facultés libres ne peuvent être, suivant lui, que les *premiers venus*, *les fruits secs de l'agrégation*,... pronostic téméraire, sur lequel le ministre ne revient pas : il se borne à douter de *leur probité*.

M. de Rambures, reprenant une thèse présentée par Bastiat, et qu'avait, dans une mesure, exposée avec tant d'éclat M. le duc de Broglie devant la Commission de 1870, accorde à toutes les facultés le droit de conférer des grades honorifiques, mais il demande que l'admissibilité aux places de l'État dépende de concours spéciaux, d'examens professionnels. C'est ainsi d'ailleurs que l'État procède quand il établit, à l'entrée de nombreuses carrières, un examen spécial, dont le ministre compétent détermine les conditions sans tenir compte des grades, la plupart du temps, et sans faire intervenir le Corps universitaire : l'École de Saint-Cyr, l'École Polytechnique, l'École des Eaux-et-Forêts, l'École Navale, etc., ont des programmes spéciaux, et plusieurs administrations, autres que celles dont ces écoles ouvrent l'accès, l'administration des Finances, par exemple, se recrutent aussi à la suite d'examens professionnels. L'Allemagne, l'Angleterre étendent ces examens à tout, même aux professions libérales. Il n'y aurait donc point d'innovation aventureuse à faire, et vraiment nous offrons un bien singulier spectacle à l'Europe, celui d'un peuple entreprenant jusqu'à la témérité quand il s'agit de ses institutions politiques, et particulièrement de son mode de suffrage électoral, sur lequel pourtant tout l'édifice repose, et à l'excès timide et routinier quand il s'agit de satisfaire à d'autres besoins, à celui de l'enseignement, par exemple. Ainsi le veut, paraît-il, la tradition jacobine et césarienne, la doctrine révolutionnaire.

Mais la Commission ne pense pas qu'il convienne de revenir sur le vote émis en deuxième lecture : l'Assemblee a tour à tour entendu l'exposé de tous les systèmes, et, après de très-longs débats, elle a adopté celui que défendait le ministre. Rien de nouveau ne se peut plus produire. Il y a chose jugée, suivant la Commission, et, bien que le système adopté ne soit pas celui qu'elle aurait préféré, elle croit qu'il est sage d'acquiescer, et de ne pas briser le

contrat intervenu entre les auteurs des différentes propositions premières, d'autant que, depuis la deuxième lecture, le texte admis a été amélioré, complété par des dispositions qu'acceptent le gouvernement et les auteurs de l'amendement Pâris.

« L'Assemblée, dit M. Laboulaye, a décidé l'établissement d'un jury mixte. La Commission n'entend en rien contester cette décision ; mais il avait été fait une objection très-sérieuse, et cette objection, vous vous le rappelez, était celle qui consistait à dire : vous donnez une telle liberté qu'il se formera bientôt des facultés qui n'auront pas pour objet principal la science ; vous verrez des répétiteurs de droit s'associer, et vous assurerez le triomphe, non pas de l'enseignement, non pas de la science, mais de la préparation aux examens. Cette objection nous a frappés, et M. le ministre, reprenant une idée qui avait été défendue par MM. Chesnelong et de Belcastel, nous a proposé de décider que tout le monde sans doute pourrait, à certaines conditions, fonder des facultés libres, et que, dans ces facultés libres, on délivrerait des inscriptions ; mais, pour être admis à prendre part aux examens et faire partie d'un jury mixte, il faudrait un établissement plus considérable ; et il nous a proposé que la réunion de trois facultés fût nécessaire pour cet établissement.

« Il est évident, en effet, que là où vous aurez trois facultés réunies, *il y aura des garanties qui assureront le bon recrutement et le bon fonctionnement des jurys mixtes.* »

Ainsi amendée, la proposition de M. Paris fut définitivement adoptée : la transaction devenait irrévocablement la loi du pays. Elle devait puiser, pensions-nous tous, dans son caractère transactionnel, que M. Waddington du reste reconnaît, une garantie de force et de durée que la loi civile accorde à de tels contrats, et chacun alors le comprenait si bien qu'un des adversaires de la proposition s'écriait avant le vote : « Si la loi est votée, nul ne la respectera plus que moi ! »

Mais, moins respectueux que M. de Lacretelle, le Cabinet l'attaque aujourd'hui...

VI

Nous pouvons conclure. La question de la collation des grades, avait dit le Cabinet en exposant son programme, *a pris, dans ces derniers temps, un caractère politique*, et nous vous en proposerons la solution en cherchant à concilier une liberté importante avec les droits de l'Etat.

L'exposé de motifs, qui a suivi la déclaration gouvernementale,

est muet sur le caractère politique de la question, et la solution qu'il propose concilie... l'Université avec l'Etat, en sacrifiant la liberté. Est-ce bien là ce qu'annonçait la Déclaration du 14 mars?

Nous avons suivi l'exposé de motifs; nous avons vu qu'il reposait sur deux propositions principales : la liberté d'enseignement indépendante de la collation des grades; l'Etat dépossédé par la loi de 1875. Nous avons examiné ces propositions, et, les trouvant erronées, nous nous sommes demandé ce qu'en pensaient les hommes les plus compétents, les plus autorisés.

Nous avons rappelé quel examen, long, attentif, scrupuleux, en ont fait la Commission extraparlementaire de 1870 d'abord, et ensuite l'Assemblée nationale. Nous avons établi quelles lentes préparations la loi du 12 juillet 1875 a subies; comment, par crainte d'entraînement, l'Assemblée lui a appliqué les trois lectures, à de longs intervalles de temps; comment les propositions reproduites dans l'exposé de motifs avaient été soutenues à la tribune, et toujours condamnées, condamnées par M. Guizot et ses collègues en 1870, condamnées par l'Assemblée nationale en 1875!

Quelle loi a jamais, chez nous, passé par de telle préparations, et par des épreuves aussi solennelles et aussi multipliées? Et, si cette loi peut être remise en cause, quelle autre loi pourra désormais inspirer quelque confiance dans sa durée?

Elle avait un grand mérite pourtant : non-seulement elle inaugurait chez nous une liberté depuis bien longtemps réclamée, mais elle nous rapprochait un peu des autres nations, et, triste coïncidence, voilà qu'à l'heure même où l'on nous demande d'y renoncer, les voisins les plus retardataires que nous imitions, s'élancent de nouveau, eux, vers des libertés plus grandes, quand on nous propose, à nous, de rétrograder.

Voyez la Beligque : hier, elle avait cette demi-liberté que nous venions de conquérir. Son gouvernement voulait d'abord s'y tenir. Mais des députés de tous partis, de droite et de gauche, demandent l'abrogation des dispositions relatives au jury mixte, dispositions introduites en 1849 par le cabinet de MM. Rogier et Frère-Orban; et c'est M. Frère, « un libéral », qui prend l'initiative de la réforme, non pas pour donner aux facultés de l'Etat ce que M. Waddington veut leur restituer, personne n'y songe chez ce peuple libre, mais pour accorder la collation des grades à toutes les universités, libres et officielles. Oui, ce qu'avaient à peine osé MM. Chesnelong et Merveilleux-Duvignaux à l'Assemblée nationale, ce que réclamera vainement M. Boyer à la Chambre des députés, ce qui, il est vrai, bouleverse toutes les idées des républicains français, plus soucieux de la prédominance de l'Etat que de l'extension des libertés, voilà

qu'en Belgique des « libéraux » le poursuivent ; ils réclament aujourd'hui, et ils obtiennent de la Chambre, la liberté comme en Angleterre ! Et nous, qui voulions en 1875 la liberté comme en Belgique, nous serions déjà distancés dès demain, alors même que nous maintiendrions purement et simplement la loi de 1875 ; que sera-ce si cette loi est abrogée ?

Mais ce n'est pas seulement la Belgique qui, à la même heure que nous, agite cette grande question de la liberté de l'enseignement, et nous donne des exemples, j'allais dire des leçons : la Hollande à son tour entre dans l'arène, et les Etats-Généraux sont saisis d'un projet sur la collation des grades. Les trois universités officielles y conféraient seules les grades académiques, et toute concurrence devenait impossible ; la ville d'Amsterdam voyait son *Athénée* dans un tel état d'infériorité qu'elle saisit le gouvernement de sa plainte. Un projet de loi fut soumis à la seconde Chambre par le ministre, affirmant la liberté d'enseignement, mais retenant la délivrance des grades pour les universités de l'Etat : le principe ne pouvait être affirmé sans que la conséquence ne s'imposât aussitôt, et, dès l'ouverture de la discussion, un amendement est déposé, qui réclame pour toutes les universités libres, composées de quatre facultés, le même droit qui est accordé aux universités officielles. Le ministère a dû s'y rallier, et une première satisfaction a été donnée par la Chambre à la ville d'Amsterdam ; elle est autorisée à transformer son athénée en université, et cette université aura « les mêmes droits que les universités de l'Etat. »

Voilà ce que font nos voisins, voilà quelle voie suivent les peuples libres, non-seulement les Américains, les Anglais, mais les Belges, les Hollandais ! Et nous, après avoir semblé faire un pas, allons-nous reculer ?

Pourquoi, encore une fois ? Parce que le système voté en 1875 n'est pas le meilleur ? Que l'un ou l'autre des systèmes proposés a la préférence du Gouvernement ? Est-ce celui de la Commission de 1870 ? Est-ce le jury spécial, ou le jury professionnel, ou un système nouveau contenant la solution promise le 14 mars, et qui concilie les intérêts de la liberté avec ceux de l'Etat ?

Non ! ce qu'on nous offre, c'est le retour pur et simple au monopole d'autrefois !

Ah ! pendant qu'il en est temps encore, écoutons le jugement que portent nos voisins sur ce qu'on nous propose : « C'est, dit l'organe de M. Frère, l'*Echo du Parlement*, c'est, au nom de l'esprit républicain, d'introduire en France un système qui est le renversement de toutes les idées en cours en Belgique, et qu'*aucun libéral sincère n'hésitera à considérer comme l'antipode de la liberté !* »

Et quand, après tout, le système inauguré par la loi du 12 juillet ne serait pas parfait, quand il ne serait pas le meilleur de tous les systèmes qui ont été proposés, que vous importe, puisqu'en somme il ne porte pas préjudice à l'Etat, mais aux établissements libres, qui s'en contentent. S'ils réclamaient d'ailleurs, s'ils avaient pris l'initiative d'une modification à l'œuvre de l'Assemblée nationale, ne leur auriez-vous pas répondu : « c'est la loi ! la loi qui a été votée hier, que le gouvernement doit être le premier à respecter et à faire respecter, s'il veut obtenir du pays le même respect pour toutes les lois, et pour les institutions que l'Assemblée nationale a créées ! c'est sur ce terrain que M. le Président de la République a adressé un solennel appel à tous les hommes qui ont souci du repos et du salut de la patrie : la pratique sincère et loyale de nos lois ! Et ne dites pas que vous n'attaquez que partie d'une de ces lois, c'est la partie essentielle, c'est le cœur même de la loi ! Et quand osez-vous cette demande ? au lendemain du jour où la loi a été promulguée, alors qu'elle n'a pas éte mise en pratique, alors qu'aucune expérience n'a permis d'en connaître les mérites ou les inconvénients ! attendez tout au moins qu'ils nous ait été permis de l'appliquer, qu'il nous soit possible de voir de quels changements ou de quels perfectionnements elle est susceptible ! »

Voilà, bien certainement, quel langage vous auriez tenu, et ce langage aurait été celui d'hommes d'Etat, de politiques soucieux de la paix et de la dignité du pays.

Mais, quand c'est le gouvernement au contraire qui, tout à coup, à peine l'Assemblée nationale a disparu, prend les devants et vient dire à l'Assemblée qui lui succède : si nous révisions cette loi, que vous en semble ? oh ! alors, nous avons le droit de lui répondre à notre tour : Laissez-là les vaines critiques, ne vous épuisez pas en efforts inutiles pour pallier l'audace de votre entreprise ; elle est jugée !

Parfaite ou non, la loi est votée. Elle a été suffisamment élaborée. L'heure n'est pas venue de l'amender. Il faut la pratiquer d'abord. Si l'expérience nous démontre qu'elle donne lieu à des difficultés sérieuses, nous aviserons. Mais, aujourd'hui, vous ne pouvez opposer votre seul jugement au jugement que des législateurs non moins compétents, non moins soucieux des intérêts de l'Etat, ont porté.

C'est la loi.

« Des hommes, comme dit le *Times*, comptant sur la loi qui a été votée, ont fait des sacrifices considérables pour en profiter ; » des facultés libres ont été créées en plusieurs villes.

Des élèves nombreux, engageant ainsi leur avenir, s'y sont fait inscrire.

Des professeurs, savants, *honnêtes*, renonçant à des situations acquises, viennent y enseigner.

Tous ont compté sur la loi, sur la loi si laborieusement préparée, si longtemps poursuivie, si solennellement discutée, et votée !

Ont-ils donc eu tort ? Ne peut-on plus, en France, compter sur la loi ?...

Mais, nous dit-on d'un accent mystérieux, et sans oser s'y arrêter, la question a pris, *dans ces derniers temps*, *un caractère politique*... Nous comprenons ! Hier, en effet, des élections politiques ont eu lieu. « Je me propose, aurait dit M. Gambetta, à Lille, de faire abroger la loi sur l'enseignement supérieur. » Il triomphe dans les élections du 20 février, et, déférant à son vœu, le gouvernement nous demande, non sans doute d'abroger toute la loi, mais d'en effacer d'abord les articles 13 et 14. Cette besogne est suffisante pour le moment. A vrai dire, nous le pensons : elle tue la loi. Et puis, le Sénat ne suivrait pas si l'on allait trop vite, et la politique ministérielle consiste, paraît-il, à ne concéder à la chambre des Députés que ce que le Sénat voudra bien qu'on lui arrache peu à peu...

Voilà quel est le *caractère politique* de la proposition. Pour parler sans euphémisme, c'est une mesure révolutionnaire. Si l'abrogation des articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875 est demandée, — en vain nous avons cherché d'autres motifs valables, — c'est que l'opposition a triomphé dans les dernières élections des députés !

Il est des pays sans doute où les partis qui se succèdent au pouvoir croient devoir respecter l'œuvre législative de leurs prédécesseurs, où le changement de politique s'accuse par des modifications apportées dans les lois secondaires seulement, qui sont des armes de parti, et surtout dans le mode d'application de ces lois ; mais, une fois accomplies, les grandes réformes, lentement préparées, y sont définitivement acquises, et le peuple ainsi s'accoutume à respecter la loi que ses gouvernants sont les premiers à respecter.

Il n'en serait plus de même chez nous ; les jacobins ni les césariens ne l'entendraient de la sorte. « Nos lois, a dit l'un d'eux, sont écrites sur le sable, et le peuple, quand il veut, les efface sous son large pied ! »

C'est à l'inauguration de cette politique que nous sommes conviés ; le doute n'est plus possible. La question telle qu'elle est aujourd'hui posée, n'est pas une question d'enseignement, une question d'affaires, de politique simple, ou même de religion ; c'est une question d'ordre public, de paix, et de conservation sociale. Il n'y a plus de sécurité pour personne si la loi peut être ainsi, à tout

instant, mise en question: « ce sera l'inauguration de l'anarchie ! »

Mais, par contre, notre devoir est tracé. Si cette première brèche est ouverte, la place est envahie demain. Nous n'accepterons donc pas qu'elle soit faite, et, à quelque nuance du grand parti conservateur que nous appartenions, quelque opinion que nous puissions avoir sur la liberté d'enseignement, sur le mode de collation des grades, sur la loi de 1875 elle-même, nous devrons apporter à la résistance une suprême énergie, nous tous qui n'entendons pas livrer cette place que nous avons mission de défendre, où sont avec nos intérêts, nos affections, et nos croyances les plus chères, la paix, l'avenir, et l'honneur de la France.

Henry Fournier.

LES DÉPORTÉS EN CALÉDONIE

De toutes les colonies que possède la France dans les pays d'outre-mer il n'en est peut-être aucune que le public connaisse aussi superficiellement que l'établissement océanien dont nous venons aujourd'hui l'entretenir. L'histoire, le commerce, la géographie, les mœurs des indigènes, le développement progressif de la civilisation, seraient autant de sujets curieux à étudier ; mais, nouveau venu dans le pays, nous nous sommes trouvé fatalement poussé, comme par l'aiguillon des faits de chaque jour, vers ce qu'on appelle ici les services pénitentiaires.

C'est en effet un pays tout particulier que la Nouvelle-Calédonie ; c'est une terre de damnation, et de quelque côté qu'on dirige ses regards on rencontre des hommes ou des objets rappelant la justice, les tribunaux, les crimes, les condamnations et l'expiation.

Est-on en rade? Du matin au soir on voit la mer sillonnée par des chaloupes à vapeur remorquant de grands chalands pleins de condamnés aux travaux forcés et les conduisant de l'île Nou à Nouméa et de Nouméa à l'île Nou. Au quai, c'est un va-et-vient constant d'embarcations partant pour la presqu'île Ducos ou en revenant avec des vivres, des soldats ou des surveillants. Est-on en ville? On se croise presque à chaque pas avec des escouades d'hommes habillés de gris, allant des chantiers aux camps voisins ou *vice versa*. En se levant, on demande habituellement à son voisin si la nuit s'est passée sans évasion ; souvent on se raconte qu'il y a eu alerte et que le calme nocturne a été troublé par le bruit de gendarmes partant à toute bride ou par le sifflet de canots à vapeur s'appelant dans l'obscurité. Un passant vous raconte que le télégraphe avait signalé des évadés fuyant par terre vers les forêts ou

s'étant emparés d'un canot pour prendre la route de Sydney. Tel autre vous dira tristement qu'un libéré dont il se croyait sûr, qu'il avait pour domestique et qui tenait avec une habileté surprenante sa maison, ses comptes et sa table, vient de lui voler son argent, d'enfourcher son meilleur cheval et de gagner la montagne pour y vivre aux frais de son maître.

Enfin si vous êtes en assez bonne compagnie pour pouvoir causer du pays et de son avenir, quatre fois sur cinq vous dériverez sur la grande question du régime pénitentiaire, qui domine tout, prime tout, absorbe tout, et poursuit sans trêve les nouveaux arrivants, au moins jusqu'à ce qu'ils aient acquis, sur ce sujet capital, des convictions raisonnées, leur laissant l'esprit en repos.

Les questions touchant à la déportation étant les plus importantes et revenant fréquemment à la tribune française, l'amnistie étant dans le programme des républicains de mauvaise nuance, c'est des habitants de la presqu'île Ducos que nous nous occuperons tout d'abord. Nous en parlerons sciemment puis c'est là qu'il nous a été possible de faire la seule étude qui mérite ce nom, l'étude sur nature, celle qui écarte les hypothèses gratuites et les effets d'imagination, pour ne laisser subsister que la vérité et conduire forcément à des conclusions exactes.

I

Ne visite pas qui veut la presqu'île Ducos. Il faut être presque un personnage, ou toucher de très-près à la haute administration pénitentiaire, pour pénétrer dans la retraite de la fine fleur des révoltés de Paris. Aucun de ces deux cas n'était le nôtre, et ce fut par un hasard des plus heureux, des plus inattendus, que nous vîmes tomber devant nous les défenses extrêmement rigoureuses qui entourent maintenant les établissements de déportés. Les seuls particuliers qui, à de longs intervalles, foulent du pied l'enceinte fortifiée, sont les fournisseurs amenés à de rares intervalles par une question d'approvisionnements. On y voit aussi pénétrer, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, les personnes ayant des commandes vraiment importantes à faire aux ateliers de déportés. On leur permet de s'aboucher directement avec les ouvriers lorsqu'il est impossible de se passer de ce concert. Encore les entrevues n'ont-elles lieu que devant des surveillants militaires, et est-il absolument interdit de parler de choses autres que de l'affaire en cours. Lorsque les visiteurs sont de vrais notables, le chef de la presqu'île, ou autrement dit le *commandant territorial*, les accompagne ordinairement lui-même.

C'est précisément avec un groupe de Calédoniens importants que nous nous embarquâmes un jour, à la capitainerie du port, pour aller, par mer, à la presqu'île Ducos. Une grande chaloupe avait été mise à notre disposition par le colonel Charrière, directeur des services pénitentiaires, et nous filâmes vent arrière, sous la conduite d'un surveillant, avec une de ces belles brises du sud-est qui rafraîchissent constamment l'admirable rade de Nouméa, la plus sûre, la plus tranquille, la plus saine, que l'on puisse, peut-être, trouver dans le monde entier.

Nous passons d'abord devant le petit atelier de réparations que possède la marine militaire, comme annexe de la capitainerie du port. Une canonnière de flottille, la *Bayonnette*, un côtre rapide appartenant au pilotage, *Gladiateur*, sont en réparations, hissés au sec sur une cale de halage dont les petits navires de commerce sont autorisés à se servir. Derrière nous on aperçoit le quai, en construction, où s'accostent les navires en chargement et déchargement, puis la butte Conneau que trois cents travailleurs de la transportation sont entrain de jeter en bas. A chaque minute on entend des détonations formidables; de petits volcans entrent en éruption : un nuage de fumée et de poussière obscurcit l'air, et des pierres, lancées en tous sens, décrivent des paraboles jusqu'à de dangereuses portées.

Tandis que, poussés par nos voiles, nous nous éloignons rapidement de l'agitation du chef-lieu, nous cotoyons, sur notre droite, d'abord un petit promontoire que couronne le fort *Constantine*, puis une pointe boisée sur laquelle sont agglomérés les établissements religieux, l'hôpital, les demeures de l'évêque et des missionnaires, les écoles, etc. Au-delà, le rivage se creuse : c'est la *Baie sans fond* où deux trois-mâts australiens débarquent les troupeaux de bœufs destinés à l'alimentation des déportés. C'est encore là que se trouve l'abattoir de Nouméa. Il attire à lui une telle quantité de requins que les navires bouviers ne peuvent employer pour le débarquement de leurs animaux le procédé le plus simple et le plus économique qui consisterait à les jeter à l'eau et à les laisser gagner la terre à la nage. Au lieu de cela, on est obligé de les amener en embarcation jusqu'au rivage même, sans quoi il y en aurait de mangés. Le patron de notre canot ajoute que quinze jours auparavant un Canaque s'étant hasardé à se baigner par là fut dévoré au moment même où il se jetait à l'eau.

Si nous nous arrêtons à des détails pouvant paraître insignifiants, c'est que, dès le début de notre excursion, les conversations nous rappelèrent les mots prononcés à la tribune par un amiral ayant gouverné la Calédonie. «Des requins d'un côté, des anthropophages

de l'autre, » avait dit l'amiral, et cette affirmation satisfit grandement le public en lui donnant, quant à la garde des déportés, une sécurité absolue. Plus tard, lorsque M. de Rochefort prit la fuite, on se souvint encore de la phrase originale que nous venons de citer, mais ce fut pour l'incriminer, pour la traiter de duperie. C'est pourquoi nous tenons à constater que les requins existent en grand nombre *dans le sud de la presqu'île.* S'il y en avait autant tout autour, les déportés ne se jetteraient à la mer qu'avec circonspection. Mais il n'en est pas de même partout, ainsi que nous le verrons plus loin.

La baie sur laquelle nous voguons est encore assez animée, on y voit de petites cases, des embryons de plantations ; c'est comme le faubourg de Nouméa. Mais à partir de la pointe nord, notre embarcation longe une chaîne de collines absolument arides, jaunâtres et désertes, tristes comme si elles avaient été faites exprès pour marquer l'entrée du lieu d'expiation, de la terre de l'exil. Pendant plus d'une demi-heure nous assistons au défilé de ces mornes désolés, et soudain, au détour d'un cap, la vie reprend son empire.

Une jetée solidement construite fait saillie dans la mer. On voit des factionnaires s'y promener silencieux, les armes chargées, prêts à recevoir à coups de fusil l'embarcation qui se présenterait à eux sans les mots d'ordre et de ralliement. La figure soucieuse de ces militaires, les regards inquiets qu'ils lancent autour d'eux révèlent la sévérité des consignes et la crainte des négligences.

Averti par eux, le surveillant-chef vient nous reconnaître, examiner nos permissions, vérifier nos signalements et s'assurer que nous sommes bien, *personnellement*, ceux que le colonel Charrière autorise à visiter les ateliers, et non des substitués, amenés dans ces parages par la curiosité ou par le coupable désir de nouer des relations clandestines avec la presqu'île.

C'est un homme fort estimé que ce surveillant-chef ; il sait faire son ingrate besogne sans être inquisiteur. On raconte de lui de grands traits de bravoure alors que, dans la dernière guerre, il servait comme capitaine dans les gardes mobiles. On en dirait presque autant de la plupart des *quarante-deux* surveillants qu'il dirige ; il n'y en a pas plus, tous anciens militaires ou marins et dont la résolution et les caractères fortement trempés, sont bien faits pour déjouer les menées plus ou moins sourde du régiment de condamnés qu'ils ont charge de maintenir dans l'obéissance.

Dès que M. Dumas a prononcé le solennel « LAISSER-PASSER », nous gravissons les marches de l'estacade et entrons dans la bourgade militaire bâtie dans la baie M'bi. C'est là que réside le commandant territorial et les deux cents à deux cents cinquante soldats

chargés de fournir les postes et les factionnaires qui gardent la presqu'île : infanterie de marine, artillerie de marine et gendarmes. Sous un hangar, une dizaine de chevaux scellés et bridés; non loin de là, quelques cavaliers tout bottés, prêts à lancer leurs grands australiens à la moindre alarme : telle est la vue de l'entrée. C'est à la fois camp et campagne, car autour des petites maisons ont été ménagés des jardins que les soldats cultivent dans leurs rares moments de loisir. Sur la hauteur on aperçoit les maisons, un peu plus luxueuses, ou plutôt moins primitives, de l'aumônier, du médecin de la marine et des officiers d'administration attachés à la presqu'île. Au centre, la case, assez confortable, du commandant territorial, le château de l'endroit. En face, un bureau télégraphique qui correspond avec Nouméa et aboutit dans le cabinet du gouverneur.

Nous nous présentâmes, ainsi que c'était notre devoir, au commandant territorial et trouvâmes chez M. le capitaine Bascans, titulaire du poste, l'accueil le plus cordial, l'amabilité la plus charmante, en même temps que l'énergie militaire.

Dès qu'il eut connaissance du but de notre visite, le commandant territorial nous informa qu'ayant lui-même à parcourir la presqu'île, il nous autorisait à nous joindre à lui, qu'il nous conduirait dans les ateliers et chez les ouvriers auxquels nous avions à faire. Aussitôt nous prîmes le chemin de ronde qui conduit au camp Numbo, en suivant le littoral, et le premier objet qui frappa nos yeux fut une guérite à laquelle aboutit le câble télégraphique sous-marin venant du pénitencier de l'île de Nou (transportation). On reçoit, au moment où nous passons, les premiers télégrammes. Jusqu'à ce jour il avait fallu traverser un bras de mer en embarcation pour envoyer à Nouméa les nouvelles de l'île Nou ; en cas de révolte c'eût été fatal, en cas d'évasion c'était insuffisant pour avertir à temps gendarmes, croiseurs, police indigène, etc..... Maintenant, le courant électrique traverse instantanément le canal et s'embranche sur le fil allant du commandant de la presqu'île aux aides-de-camp du gouverneur.

Les forçats, nous fut-il dit, étaient désolés lorsqu'ils virent immerger ce câble, et comme ils étaient employés eux-mêmes à l'installation de la ligne, ils s'en indignaient en cachette : « C'est un peu dur, disaient-ils, de travailler contre soi! »

Continuant notre chemin, nous passons près d'un groupe en train de réparer la route. Les travailleurs interrompent un instant leur besogne pour regarder les visiteurs dont l'arrivée est un événement. Au premier rang, deux superbes Arabes se campent les mains sur le manche de leurs pioches et nous dévisagent avec l'air impassible, j'allais dire avec la majesté, qui est l'apanage de leur race. Puis, voici un vilain homme à l'air fourbe, au regard lâche : c'est Assy,

le fameux Assy, l'assassin des sergents-de-ville, l'homme du Creuzot, l'homme des grèves, Assy, l'ouvrier criminel gracié par l'empire. Triste figure, au demeurant, pour une idole du peuple, esprit dont la méchanceté est la seule ressource, bête fauve qu'il faut mettre en cage ou bien employer, comme nous le voyons en ce moment, à casser, courbé vers la terre, les cailloux d'une grand'route.

Le groupe que nous venons de rencontrer n'est composé que de déportés en punition pour mauvaise conduite habituelle ou condamnés à la prison par les conseils de guerre. Ce qui a conduit Assy au milieu de cette société choisie, est sa complicité dans une tentative d'évasion. Les Arabes, qu'on est tout étonné de trouver là, sous leur costume national, sont des chefs ayant joué un rôle important dans la grande insurrection qui a suivi les désastres de 1870-1871.

Mais nous touchons à la lisière même du camp Numbo. Que le lecteur veuille bien se figurer une délicieuse baie, en forme d'arc de cercle, dont les eaux calmes et bleues invitent le promeneur à se plonger dans la mer. Deux collines partent des pointes extrêmes de la baie et s'élèvent, perpendiculairement au rivage en gagnant l'intérieur jusqu'à 140 mètres de hauteur. Les arètes, très-vives, de ces deux collines courent en s'écartant l'une de l'autre jusqu'à 1,000 mètres de la côte, puis elles s'infléchissent l'une vers l'autre et se rejoignent par une sorte de plateau ou de passerelle naturelle, ayant la hauteur des deux points culminants. Voilà le cadre du camp Numbo et si l'on se figure encore mille pentes accidentées descendant des crètes à la plage, on aura quelque idée du sol sur lequel se meuvent les cinq cents déportés concentrés en cet endroit.

Primitivement tout y était bois et herbes, mais maintenant la moitié du sol est défrichée. Le long des pentes, on voit de petits champs de pommes de terre, de maïs, de haricots; des potagers, de petits enclos où se multiplient les volailles. Ces endroits cultivés se détachent en gris sur le fond vert de la vallée et produisent un peu le même effet que ces côteaux de la basse Bourgogne où la propriété, divisée à l'infini, amène une succession de champs tellement menus que l'on dirait presque des carrés de jardin.

Si exiguë que soit la vallée Numbo, elle n'a même pas pu être cultivée tout entière, les gens de métier dominant chez les déportés et l'élément agricole y étant, au contraire, faiblement représenté. La vue de la presqu'île prouve que, dans un pays habité par les communistes, on aurait des chances de mourir de faim. Et cependant, ce n'est pas en salariés, en *prolétaires*, comme ils disent dans leur langage méprisant pour les petits, que les déportés cultivent la *terre*, c'est en véritables propriétaires. Les produits de

leurs champs sont pour eux seuls. L'administration, qui donne le terrain gratuitement, ne prélève pas un centime sur la production, et le marché de Nouméa est là, toujours avide de produits alimentaires, les écoulant à des prix effrayants pour les ménagères et les économistes [1]. Les hommes travailleurs et économes peuvent se constituer un *infâme capital* en se donnant un peu de peine. La terre de la baie Numbo est belle, excellente; elle récompense largement ceux qui ne lui ménagent pas leurs sueurs, et nous nous souvenons encore de l'enthousiasme d'un Néo-Calédonien s'écriant, en voyant les cultures des déportés : « Ah! la belle vallée! Quelle fortune aurait faite un colon ayant soupçonné la richesse de ce terrain-là et l'ayant obtenu en concession d'un seul tenant! »

C'est qu'en effet l'impression première est excellente. Malgré lui le voyageur est saisi par la quiétude et l'agrément du site, par la pureté, la fraîcheur de l'air, par les facilités laissées pour l'installation de chacun et les ressources sans nombre que donne le voisinage des bois et de la mer. On pense malgré soi au nombre de gens honnêtes qui échangeraient volontiers leur sort matériel contre celui de ces criminels et si l'on cherche dans son esprit à quel degré de l'échelle sociale il faudrait s'arrêter pour établir une juste assimilation, on arrive à la condition du paysan aisé, vivant dans un pays sain, sûr de son lendemain, ne manquant jamais de ce qu'on appelle les nécessités premières et touchant au bien-être.

En se souvenant des crimes des déportés, de leur lâche trahison en présence du Prussien, en se rappelant que ce sont les mêmes hommes qui refusaient de marcher à l'ennemi et qui, recevant leurs cartouches, disaient aux officiers : « *Donnez, donnez toujours, il n'y en aura jamais assez; ce n'est pas contre les Prussiens, c'est contre les bourgeois que ça sera bon;* » en repassant dans son esprit tous les forfaits de ces criminels, on serait tenté de blâmer la douceur du châtiment qui leur est infligé et de crier à la faiblesse et à l'injustice. Alors on les dévisage l'indignation dans les yeux; mais ces gens se découvrent si respectueusement

[1] Œufs de 3 fr. 50 à 6 fr. 50 la douzaine, suivant la saison; volailles, de 5 à 10 francs suivant la taille; pommes de terre 0.50 le kilog.; légumes verts 0.75 le kilog.; choux de 2 kil., 0.50 de juillet à janvier; choux de 250 grammes 1 fr. 50 à 2 fr. de janvier à juillet; beurre d'Australie (conservé) 2 fr. 50 la livre; bœuf 1 fr. 30 le kil.; mouton 2 fr. 50 le kilog.; veau, ne se vend pas; charcuterie, 4 fr. les 500 grammes; huîtres, 0.60 la douzaine; poisson cher et rare, faute de pêcheurs; pommes et poires communes de Sydney, 2 fr. le kilog.; bananes (dans toutes les saisons) 5 centimes la pièce; ananas (de septembre à février) 0.50 l'un; pommes canaques en décembre et janvier, 10 centimes la pièce; groseilles canaques, 1 fr. 50 le kilogrmme.

que leur politesse vous désarme; et, malgré soi, on leur rend ce salut auquel pas un d'entre eux n'a manqué.

Cette politesse des déportés est, nous fût-il dit, un phénomène tout nouveau. Il fut un temps où les officiers mêmes préposés à la garde du camp n'étaient pas à l'abri d'insultes lancées sur leur passage. On dût sévir contre les plus insolents. Mais, en vivant en contact perpétuel les uns avec les autres, les exilés finirent par s'aigrir contre leurs codétenus et par devenir presque heureux de pouvoir reposer leur vue sur des êtres venant du dehors, fut-ce des surveillants. La vie des champs qui, en réalité, est la leur, le spectacle constant d'une nature fertile et belle, la vue journalière d'une mer admirable et poétique, agirent à la longue sur ces natures, humaines après tout, apaisèrent peu à peu le tumulte des passions et l'ardeur des haines encore bien vivaces lors de l'arrivée des convois sur le sol calédonien. Il y a déjà quatre ans passés depuis les conseils de guerre et les pontons : la rage est incapable de durer aussi longtemps, au moins dans sa période aiguë.

En outre, on nous recommanda de joindre à l'action de ces causes, très-sûres mais très-lentes, celle d'une circonstance tout accidentelle et dont les effets calmants ont été admirables, surprenants, presque miraculeux. M. Naquet, Naquet le petit, Naquet le député, venait d'écrire, au moment où nous visitions le camp, une lettre sentimentale *à ses chers amis*, *à ses frères*, *à ses enfants*. Il leur expliquait, dans ce langage que chacun connaît, que malgré son bon vouloir il ne pouvait plus rien pour eux, ni lui, ni ses amis politiques, qu'on allait avoir un Sénat n'émanant pas intégralement du grand suffrage universel et qu'il y aurait dans cette assemblée un reste d'esprit réactionnaire. Que ledit Sénat serait pourvu du droit de *veto*, et que si, par hasard, la prochaine chambre basse venait à proposer l'*amnistie*, elle se heurterait contre un faisceau de volontés inébranlables formant la majorité dans la chambre haute. M. Naquet ajoutait qu'à ces raisons s'en joignait une autre au moins aussi puissante : la présence au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon. D'après lui, le vainqueur de Magenta n'hésiterait pas à offrir sa démission en cas de proposition d'amnistie et cette simple menace entraînerait à voter contre le retour des déportés tous les adeptes de la république incolore qu'il allait falloir tolérer pendant quelques années. C'est seulement à la fin du septennat que la scène changera. Alors plus de Sénat, plus de réactionnaires, plus de maréchal; la démocratie se sera préparée jusqu'en 1880; les purs arriveront à ce moment au pouvoir; il n'y aura plus que des purs! Ce sera le beau jour! Alors elle viendra, cette bienheureuse amnistie! On commandera les navires les plus confortables pour ramener

en France les martyrs de leur foi politique; on les fêtera, on leur donnera des places, on les dédommagera de tout ce qu'ils auront souffert! Mais, en attendant, et jusqu'en 1880, soyez sages, bien sages, concluait M. Naquet!

Dix-huit cent quatre-vingts! se dirent les déportés. Nous en sommes bien loin! Comment, il nous faudra rester encore plus de quatre ans irréconciliés! Nous avons autour de nous de quoi nous créer une existence convenable et nous renoncerions à ces avantages immédiats en vue de la protection que nous promet, à quatre ans d'échéance, le citoyen Naquet! Mais c'est très-aléatoire ces espérances-là! Il n'est pas prophète, le petit Naquet, et si, à la fin du septennat, il est aussi impuissant qu'aujourd'hui, il en sera quitte pour nous écrire qu'il s'est trompé en 1875 et que les espérances qu'il avait alors sont irréalisables. Nous seuls souffrirons des quatre années perdues!

La lettre susdite circula dans tout le camp. Elle y jeta d'abord la consternation, impression qui fit bientôt place à des sentiments réfléchis, à un jugement plus sain de la situation, à la résolution sincère de profiter avec bonne volonté de toutes les occasions qui se présenteraient d'utiliser les ressources du pays, de cesser une bonne fois le rôle de boudeur ingrat et inintelligent.

Pour être tout à fait exact, nous devons dire qu'avec la diminution graduelle de la rage des communeux coïncidait, du côté de l'administration, une expérience de plus en plus grande dans le difficile gouvernement des camps. On nous dit qu'au début on voulut désarmer ces gens par excès de bonté; qu'on évitait avec soin toutes les formalités pouvant non seulement les froisser, mais même les gêner; que les appels étaient rares; qu'on y manquait sans être puni; que les insolents levaient la tête; que la tâche des surveillants devenait de plus en plus pénible. On ajouta même, mais nous pensons que c'était là une simple manière de plaisanter, que la discipline était tombée si bas qu'on voyait le dimanche des déportés venir narguer la police sur la place de Nouméa où joue la musique de la transportation pour la distraction des bourgeois.

Au contraire l'enquête, la fameuse enquête, l'enquête Ribourt, amena une réaction exagérée et poussa à l'emploi de la poigne. Or, de la poigne, il faut en avoir, et même beaucoup, mais il ne faut pas que cela : il faut y joindre de la sagesse, de la finesse. Il faut croire à la force et être prêt à s'en servir avec une énergie indomptable, mais il ne faut pas croire qu'à la force. On doit se tenir à distance égale de la faiblesse et de la provocation.

La vraie tactique consiste à présenter sans cesse à l'esprit des condamnés deux voies bien différentes; à leur montrer par exemples

frappants le chemin de l'inconduite, du désordre, de l'insolence, de l'évasion, de la révolte, conduisant à la diminution du bien-être, à la prison, aux fers, au cachot, aux travaux publics, au gibet. Puis en détournant son esprit de la pente du mal, lui faire entrevoir l'utile, l'emploi de ses capacités; le tenter par les récompenses que lui vaudront la bonne conduite et le travail. Dans ces conditions, et le temps calmant les passions, il ne restera plus à ronger leur frein que les bêtes féroces, les tigres et les brutes pour lesquels il faudra se montrer sans pitié, inflexible, inexorable.

L'envoi en Nouvelle-Calédonie d'un homme d'énergie et d'honneur, M. le contre-amiral de Pritzbuer, et la création d'une direction spéciale des services pénitentiaires ont eu les plus heureuses conséquences pour engager dans la bonne voie la population des camps.

La nomination d'un lieutenant-colonel d'infanterie de marine à la tête de la direction créée a été aussi une excellente mesure. Lorsqu'on a trente ans de vie militaire et qu'on a su plier successivement à la plus stricte discipline, compagnies, bataillons et régiments, on n'ignore plus rien dans l'art difficile de commander les hommes, on manie le châtiment sans trembler, on le fait porter à coup sûr et de telle façon qu'il laisse des souvenirs durables. On connaît les conséquences irréparables d'un seul acte de faiblesse : on s'en garde comme de sa perte. En même temps le service militaire proprement dit des territoires réservés se trouvait relever d'un homme habitué au service en campagne, pouvant juger en toute compétence des postes à assigner aux factionnaires, des rondes et patrouilles à organiser, des bouquets de bois à faire disparaître ou à fouiller comme facilitant les évasions, des points à choisir pour élever des blockhaus. Du côté de la surveillance on avait donc toutes garanties. Voyons s'il en était de même au point de vue de la conduite politique et morale.

Le nouveau directeur avait déjà servi dans la transportation, en Calédonie même, avant d'être appelé à la haute position qu'il occupe en ce moment. Il y puisa comme une foi profonde dans la régénération possible du criminel, et lorsqu'il eut disposé ses forces de manière à rendre impossible l'ombre d'un désordre, il employa toutes les ressources de son esprit à la tâche ingrate, et dont quelques-uns sourient, de l'amélioration progressive du méchant.

Nul n'échappe, en Calédonie, à l'étude des problèmes philosophiques qui surgissent en foule à la vue des monstres humains dont on purge annuellement le territoire français. On a, tout près de soi, l'Australie et la Tasmanie, s'épanouissant dans l'abondance avec leurs superbes cités, leur élégante société, leur richesse et leur luxe;

on sait que c'est avec des mécréants, avec des *convicts*, qu'on a jeté les bases de ces magnifiques dépendances de la couronne britannique, et l'on se demande pourquoi la France ne suivrait pas, elle aussi, le bel exemple qu'elle a devant les yeux ; pourquoi elle n'acheminerait pas vers une seconde, troisième ou quatrième génération honorable, la population criminelle qui s'éteint ordinairement dans les bagnes ?

Pour les uns, la régénération du coupable est un mythe, un songe-creux ; la corde et le rotin, voilà ce qu'il faut pour mener le *bagnard* jusqu'à ce qu'il débarrasse la terre de son impure personne. Pour les autres, la transformation morale est difficile, mais possible, et doit être entreprise.

C'est parmi les partisans de la dernière opinion que se range M. Charrière. Doué d'une mémoire prodigieuse, il suit de près la conduite de plusieurs condamnés à la fois. Il établit les libérés, il les marie, et lorsqu'il livre à ces familles, imitées de l'Australie ancienne, un foyer domestique, un champ, un magasin, il fait à l'époux, à l'épouse, une allocution chaleureuse. De sa propre bouche il fait retentir à ces criminelles oreilles les grands mots de patrie, de travail, d'ordre, de morale et de régénération. Sans doute cette semence tombe souvent sur un terrain stérile. On pourra voir un sourire diabolique errer sur les lèvres du criminel honoré de paroles amicales ; on apprendra que la prostitution la plus odieuse, la plus abjecte, la plus éhontée, est venue souiller le foyer domestique de celui qu'on visait à réhabiliter : c'est incontestable et reconnu. Mais qui pourrait affirmer que jamais le condamné ne s'est senti touché, n'a senti se réveiller en lui quelques restes de bons instincts n'attendant qu'une occasion pour s'épancher au dehors ? Si donc un seul cas d'amélioration s'est produit, c'en est assez, selon nous, pour justifier des procédés évidemment originaux mais en même temps louables et méritoires.

En tant que directeur de la déportation, M. Charrière a fait beaucoup de bien, naturellement et sans peine, rien que par ses goûts artistiques. Il suffit de voir sa petite maison de la rue Sébastopol, les corbeilles de fleurs si harmonieusement mélangées qui entourent sa demeure coquette, pour ne se point méprendre sur le goût qu'il possède et sur le désir qu'il nourrit de tout embellir autour de lui. Sur cent personnes passant devant son jardin, quatre-vingt dix-neuf se retournent et admirent. Qu'importe la centième dont les yeux ne voient pas !

Or si la population du camp Numbo est peu portée vers l'agriculture, elle renferme un nombre considérable de ces ouvriers *en articles de Paris* qui sont, au demeurant, de véritables artistes. Aussi, dès ses premiers rapports avec la population dépaysée dont le soin lui

incombait, le colonel fut-il frappé du parti qu'on pouvait tirer, dans l'intérêt de la colonie, de ces artisans d'élite perdant leur temps à flâner ou dépensant leur intelligence dans de stériles discussions politiques, sur des plans d'évasion. Il conçut le projet de rallier ces gens au travail en avançant sur son budget les fonds nécessaires à l'achat des matières premières, en organisant une sorte d'agence intermédiaire entre le producteur et le public. Point de retenue faite sur le salaire pour le profit commun : la somme intégrale revient au travailleur. Seulement, lorsqu'elle atteint une quotité donnée, calculée d'après les lois de la prudence, laissant à l'ouvrier tout ce qu'il faut pour bien vivre, le surplus reste en dépôt et ne peut être livré au propriétaire que sur visa du directeur.

II

Nous allons du reste pénétrer avec le lecteur dans quelques-uns de ces ateliers improvisés, lui faisant grâce de la description d'une boucherie, d'une épicerie et d'un magasin de chaudronnerie qui se présentent d'abord à nos yeux lorsque nous entrons dans le camp par la partie sud. Toutes les cases sont faites de mottes de terre découpées en forme de brique. Sauf une seule, qui est l'œuvre d'un maître-maçon, elle n'ont qu'un rez-de-chaussée, lequel ne contient lui-même qu'une seule pièce généralement grande. On y voit, comme ameublement, un lit (quelquefois remplacé par un hamac de bord), une table, un ou deux escabeaux, une malle pleine d'effets, rarement des armoires et des étagères. Tous ces meubles sont généralement fabriqués par les déportés eux-mêmes et laissent à désirer comme fini. Les serruriers ou les cordonniers font de triste ouvrage lorsqu'ils se lancent dans le travail du bois.

La cuisine est isolée du corps du logis. C'est une hutte toute petite, très-basse, à peine suffisante pour qu'on y ait la liberté des mouvements. On ne saurait néanmoins critiquer cette disposition éminemment hygiénique. Dans la généralité des cas, chaque déporté a son propre logement et mange seul. D'autres, plus sociables, se réunissent et font gamelle à quatre ou cinq. Dans toute la partie du camp qui nous occupe en ce moment de véritables rues ont été tracées. Les cases sont alignées et des fossés réguliers permettent l'écoulement des eaux. Les déportés ne sont pas astreints au costume gris qui leur est alloué aux frais du budget. Ceux qui ont de l'argent s'habillent comme ils veulent; on en rencontre qui frisent l'élégance.

Bientôt nous rencontrons les ateliers, but de notre visite. Nous entrons chez un sculpteur, où nous trouvons de jolis objets. Des pots à tabac en terre cuite, ornés de sujets canaques ou de scènes maritimes, une *Dormeuse de Pradier* où l'européenne est transformée en femme indigène, sont successivement admirés. De là nous passons dans l'atelier de l'ébénisterie, le plus remarquable de tous. Les magnifiques essences de la Calédonie, trop rares aujourd'hui, (surtout le bois de rose, de sandale et le tamanou) se transforment en coffrets, en tables à ouvrage, en meubles de luxe dont le seul défaut est de ne se pas donner.

Ici on ne parle que par louis, et l'on agite de vraies affaires. Nous vîmes discuter un projet de bibliothèque destinée à figurer dans une exposition que l'Australie prépare et pour l'exécution de laquelle ces messieurs demandaient la modique somme de *cinq mille francs*, uniquement pour la main d'œuvre, les bois leur étant fournis ! Et ils prétendaient que c'était là du travail à bon marché, tant leur œuvre serait supérieure. Bien plus, ils s'échauffaient à la pensée du succès qu'ils avaient en vue et proposaient de faire, pour une pièce s'harmonisant avec la bibliothèque, des bas-reliefs en bois sculpté pour lesquels ils demandaient la bagatelle de *deux cent cinquante mille francs!* Il leur semblait que ce serait une œuvre d'art d'écoulement facile en Australie, dans ce pays des princes-marchands ; ils pensaient même que le gouvernement colonial, tenté par le cachet de l'œuvre, en ferait peut-être l'acquisition à son propre compte, pour orner les *halls* de gala de Melbourne et de Sydney.

Nous étions chez de véritables amateurs que nous pûmes croire complètement guéris du mal communeux. Absorbés par leur travail, débordés par l'ouvrage, ils nous parurent avoir perdu même le souvenir de leurs anciens maîtres, Delescluze, Rigault, Vermersch, Cluseret, et autres de la même espèce. Pendant tout le temps de notre entrevue, ils furent extrêmement polis. A peine l'un d'eux eut-il, un moment, comme la velléité de donner à son langage une pointe d'insolence gouailleuse sentant le révolutionnaire. Nous pûmes, une fois de plus, admirer la richesse d'organisation de l'ouvrier français et son esprit ingénieux, sa finesse en tout ce qui n'est pas politique, qualités si malheureusement annulées par son ingénuité complète en matière de questions sociales, par la naïveté navrante avec laquelle il mord aux appâts grossiers des déclamateurs et des charlatans du radicalisme.

En même temps, nous vîmes avec grand plaisir que là où le travail est actif, l'aisance vient visiter le foyer, même à la déportation. Rien ne manquait à ces ouvriers : ils commençaient même à se

donner quelque luxe et nous montrèrent une table à manger en niaouli qu'ils destinaient à leur intérieur; elle était vraiment d'une grande élégance. Ce qui en réjouissait les auteurs n'était pas tant d'avoir une belle table que de pouvoir s'attribuer l'invention du *niaouli*. Ce bois, en effet, a toujours été méprisé dans la colonie. On l'abat sans pitié pour s'en servir comme de combustible ; il croît partout; il en existe dans l'île des quantités énormes. Si donc on venait, comme le prétendent les chefs d'atelier de la presqu'île, à pouvoir s'en servir dans la fabrication des meubles, ce serait une véritable source de richesse pour les colons et indigènes.

Nous visitâmes ensuite un photographe...; passons outre, pour aller frapper à la porte d'un peintre. Sa case est vaste et divisée en deux pièces dont la première est l'habitation ordinaire et la seconde le sanctuaire, c'est-à-dire l'atelier. D'énormes rideaux drapés avec goût font office de cloisons pour séparer les deux parties du logement. De jolies gravures et quelques études intéressantes ornent les murs, soigneusement tapissés. Par les petites fenêtres on a sur la vallée, puis sur la mer, une vue délicieuse, enchanteresse. Que d'artistes renommés seraient heureux d'un semblable logis !

— Bonjour, M. X..., lui dit le commandant territorial en entrant; votre jambe est-elle arrivée?

— Pas encore, mon commandant, répond M. X... ; en achevant un coup de pinceau, ce diable de Z... me fait joliment attendre!

Surpris d'une aussi singulière entrée en matière, nous regardons le peintre qui s'aperçoit, seulement alors, que le commandant territorial est suivi d'une nombreuse escorte. Saisi par la vue de ce flot de visiteurs, le rêveur solitaire fait sur sa chaise une sorte de soubresaut, et réunissant précipitamment dans la main droite palettes et pinceaux, il se lève, comme mu par un ressort, pour nous saluer tous ensemble. Mais il retombe brusquement, son siége en craque, et nous comprenons alors l'apostrophe du commandant. L'artiste est infirme : sa jambe droite, toute torturée, est incapable de le soutenir; celle dont lui parlait le commandant est un membre artificiel avarié, qu'un autre déporté s'est chargé de réparer.

— Excusez-moi, Messieurs, reprend aussitôt le maître de la maison ; vous le voyez, mes jambes me refusent le service. » Il se trouble légèrement, mais le sang-froid lui revient vite et voyant que nous formons cercle autour du chevalet en face duquel nous l'avons trouvé, il reprend d'une voix forte, élevée, presque théâtrale : « Ce que je peins là, Messieurs, c'est un épisode dont j'ai été le témoin à Wissembourg, pendant la dernière guerre; c'est la défense du drapeau du 24ᵉ de ligne. Voyez, il est là, au milieu d'un carré. Eh bien! Dans ce carré là, il y avait de tout, de la ligne, des

chasseurs à pied, des zouaves, des turcos. Quelle belle défense! Dire que personne ne sait cela! Je n'ai jamais rien vu de pareil et pourtant Dieu sait que, quand j'étais *officier*... »

Ce mot semble avoir étranglé notre hôte, il est pris d'une indicible émotion, il veut poursuivre, mais il ne le peut; un horrible serrement l'étreint à la gorge; ses joues deviennent livides. Il nous regarde les uns après les autres d'un air atterré, accablé d'avoir laissé son secret lui échapper. Puis, comme touché par la compassion que nous inspire sa douleur :

— Je vous l'ai dit, Messieurs! Eh bien, c'est la vérité! Tel que vous me voyez, j'ai été officier et j'ai servi dans une belle arme! Dans les chasseurs à cheval! cette jambe...

Ici encore, l'émotion du peintre fut trop grande pour qu'il pût continuer, mais d'après les éclairs qui jaillissaient de ses yeux, il nous fut aisé de comprendre que de violents souvenirs l'agitaient; nous nous attendions à l'entendre nous décrire quelque charge de cavalerie, quelque attaque de nuit où, la bravoure l'emportant, il recevait la blessure, cause de son infirmité. Mais les confidences n'allèrent pas jusque-là, et pour mettre un terme à cette scène embarrassante, on se reprit à parler peinture, ce qui fit grand plaisir au vieil artiste. Je dis vieux, car ce soldat infirme de la Patrie, puis de la Commune, doit bien avoir soixante ans. Il est tout blanc, avec une belle tête, intelligente et fière; c'est un de ces hommes sur lesquels l'âge n'a pas de prise, tant la trempe est bonne et l'énergie vivace. Nous découvrîmes aussi chez lui une mobilité de caractère absolument extravagante. En dix minutes, nous le vîmes passer de la pâleur livide à des propos presque guillerets. De l'officier et du communeux il ne restait plus trace. Le peintre était tout entier aux joies de sa profession; il arrêtait le programme de ses compositions avec une naïveté enfantine.

— Avouez, disait-il, que pour un atelier calédonien, il y a de la ressource chez moi! Ce qui me plaît le plus, je ne vous le cache pas, c'est la bataille. Quand je m'y mets, rien ne m'embarrasse! Ici, je n'ai pas grands frais et je suis plus accommodant que mes confrères de Paris. Voyons, Messieurs, il n'y a pas quelqu'un de vous qui veuille son portrait à l'huile?

— Ma foi, Monsieur, répondit plaisamment l'un des habitants de Nouméa, présent à la scène, je suis obligé de vous avouer que je sors de chez le photographe. Je ne me suis pas cru assez grand homme pour avoir mon image à l'huile!

Cette réponse bien inoffensive produisit comme une secousse électrique sur le peintre fantasque. Son visage parut de nouveau bouleversé; de gai, il devint grave, puis triste, puis colère. « Avec

cela, dit-il amèrement, que tous ceux qui ont leur portrait à l'huile sont de grands hommes! »

Cet exilé, tout à l'heure aimable et poli, devint, à partir de ce moment, désagréable et bourru. Nous comprîmes qu'après avoir vu devant nous l'officier, le brave et l'artiste, nous venions de toucher au casier du communeux. Ce qui l'avait irrité, c'était évidemment qu'on lui rappelât indirectement, par le mirage de leurs portraits, toutes les sommités sociales qu'on est dans l'habitude de peindre, et pour le renversement desquelles il s'était mis dans le parti de la révolution. Nous terminâmes donc à la hâte et nous nous séparâmes avec politesse, mais avec froideur, de celui qui nous avait, un instant, si sincèrement émus.

« Au revoir... », nous dit-il pourtant sur le seuil de son atelier. Nous poursuivîmes notre route, concluant que si ce personnage original avait beaucoup de bon, il possédait aussi dans quelque coin de son cervelet ce qu'on appelle en France un *grain* et en Calédonie un *cancrelas*, du nom de l'insecte odieux qui s'acharne après l'homme, l'inquiète, le ronge et le rend irritable, nerveux et insociable.

Du domaine de l'art, nous tombâmes sans transition (que le lecteur m'excuse) dans une prosaïque *fabrique de savon*. Quoique très-terre-à-terre, cette industrie naissante nous intéressa vivement. On nous fit comprendre comment, avec de l'huile de coco et d'autres produits spéciaux à la colonie, on allait fabriquer une pâte qui chasserait de la place les produits même de Marseille. C'est encore au bon vouloir de l'administration pénitentiaire que les déportés doivent la création de cette industrie bienfaisante, et si nous ne doutons pas qu'en France on n'approuve hautement cette sollicitude active, cette lutte intelligente contre les ravages de l'oisiveté; il ne faut pas s'illusionner quant aux jalousies que ce patronage fait naître en Nouvelle-Calédonie. En voyant lancer les déportés dans la voie du travail, la petite industrie de Nouméa se plaint, gémit et crie à l'injustice.

« Comment, disent les ouvriers libres, on nous crée des concurrents! et des concurrents subventionnés, des concurrents logés et nourris aux frais du gouvernement! Comment veut-on que nous luttions? Qu'on nous fasse les mêmes avantages ou, sans cela, nous ne pouvons aller! » Et il se produit ce fait que des gens, plaints comme des martyrs par beaucoup de Français irréfléchis, sont ici très-jalousés et considérés comme des privilégiés; preuve évidente des difficultés que rencontre, à chaque pas, le gouvernement local. On l'attaque sans même se douter de tous les soins qui lui incombent, et du zèle qu'il déploie pour concilier les intérêts opposés.

La tournée touchait à sa fin, et le commandant territorial, ayant à passer par l'hôpital, nous permit de le suivre dans la demeure des malades. C'est à bonne hauteur au-dessus du niveau de la mer qu'est bâti l'asile ouvert aux souffrants de la presqu'île. Tout près, se remarque le clocheton d'une chapelle, rappelant que le christianisme offre partout ses consolations au repentir et à la sincérité. C'est aussi dans ce quartier que sont établis les *ménages*. Il y en a peu, une quarantaine au plus. Cette partie du camp est plus animée; on y voit les enfants rire et jouer sans se douter le moins du monde de la peine qu'ils partagent, et cependant cette peine est grave, bien grave, puisqu'on la considère comme d'un degré supérieur à celle des travaux forcés : on nous montra dans le camp Numbo des individus qui s'y étaient fait condamner au bagne et que, cependant, on avait dû garder, la loi édictant qu'entre deux peines encourues par le même individu, c'est toujours la plus forte qui doit être appliquée.

— Bonjour, Monsieur le commandant, dit la Sœur de l'hôpital, d'un air d'agréable surprise. Vous voilà dans nos parages; je ne vous attendais pas aujourd'hui!

Et le commandant et la Sœur de se serrer la main comme de vieux amis.

— Oui, dit M. Bascans, je passais par là avec ces Messieurs, j'ai voulu venir voir vos malades. Je ne suis pas fâché qu'ils soient témoins de la manière dont vous tenez votre hôpital.

Confuse de ce compliment, la sœur échange avec nous un salut réservé, mais sympathique.

— Avez-vous beaucoup de malades aujourd'hui?

— Très-peu, Monsieur le commandant; une quinzaine tout au plus, mais il y en a de gravement pris. D'ailleurs, si ces Messieurs veulent entrer dans les salles, ils jugeront par eux-mêmes.

Nous pénétrons dans le bâtiment, qui nous frappe par son intelligente disposition et le luxe de la propreté. Ce n'est que planches, mais l'air abonde. C'est exactement le système de ces hôpitaux américains que l'on brûle tous les cinq ans pour prévenir une trop grande absorption de principes morbides par les murailles et les cloisons. Nous passons devant les lits où sont étendus des moribonds, amaigris et jaunes. Lorsque nous avons achevé ce triste parcours :

— Vous avez vu l'avant-dernier, dit la Sœur ; il est bien bas, ce pauvre homme: j'ai fait avertir l'aumônier.

Nous n'avions pas eu besoin de la remarque de la Sœur pour juger de la position du malade. Couché sur le côté, quoique la tête fût dirigée vers le milieu de la salle et parfaitement éclairée, l'ago-

nisant n'avait même pas la force de tenir dans la main droite le chapelet qu'il égrenait. Le bras a moitié nu, mince comme celui d'un squelette, ne pouvait plus se détacher du lit sur lequel la faiblesse l'avait cloué; mais les doigts s'agitaient encore et cherchaient avec volonté les grains du saint rosaire, tandis que des lèvres pâlies sortaient imperceptibles, faibles comme le souffle qui retenait encore le mortel à la vie, les prières à l'abri desquelles le rebelle allait paraître devant la justice divine.

On n'assiste pas impunément à de semblables scènes, et quel que soit le désir naturel à chacun de cacher ses émotions intimes devant des étrangers, il fallut plusieurs minutes avant que les voix eussent recouvré le calme nécessaire à la reprise des conversations.

— Tous ces malades, reprit la Sœur, sont phthisiques. C'est par la consomption que Paris est miné. Aucune autre maladie n'a autant éprouvé les camps de la déportation. Il y a de ces gens-là qui n'ont jamais respiré d'air. Ils ont vécu dans une atmosphère de gaz et de poussière qu'ils ne quittent que pour s'enfermer dans les théâtres et les cabarets. Vous ne pouvez croire jusqu'à quel point ils ont gagné en Calédonie. Nous, qui les avons vu arriver, nous ne pouvons plus les reconnaître; ce ne sont plus les mêmes hommes!

La Sœur nous fit voir ensuite l'hôpital des femmes, qui était absolument vide, sa pharmacie et le jardin de ses malades. Nous assistâmes à une scène curieuse entre elle, qui voulait avoir des prisonniers pour améliorer la promenade de ses pensionnaires, et le commandant territorial qui prétendait les garder pour tracer de nouveaux chemins de ronde.

— Vous m'avez dit, Monsieur le commandant, que vous vouliez que nos malades eussent toujours de l'ombre, des légumes et des fruits. Voyez-vous même si, avec cette sécheresse, on peut entretenir la moindre chose sans beaucoup de bras!

Le commandant essaya de se défendre, mais la Sœur, ne cédant rien et ne se faisant pas faute de riposter avec esprit, finit par avoir gain de cause : elle eût ses prisonniers, enchantés d'ailleurs d'être à son service.

Le guide féminin qui nous fit voir l'hôpital et ses dépendances n'était point une Française. A peine avait-elle ouvert la bouche qu'aussitôt nous la savions étrangère; après une seule phrase on devinait l'origine britannique; elle nous dit bientôt être née Irlandaise. Elle parlait d'ailleurs le français avec une exquise correction dénotant des études sérieuses, et son léger accent ne faisait assurément qu'agrémenter notre langue en lui donnant une saveur particulière. Ce qui frappait chez cette religieuse encore jeune, ce n'était pas seu-

lement la variété, la justesse de ses idées: c'était aussi un tact surprenant, une assurance naturelle, aussi éloignée du manque de réserve que de l'aplomb viril. Ah! certes il faut des femmes peu communes pour venir s'implanter et prendre de l'influence dans ce monde, dont la guerre au christianisme était un des mots d'ordre, et lorsque nous quittâmes l'Irlandaise, nous comprîmes que nous venions de rencontrer une de ces créatures assez supérieures pour dominer les cœurs pervers et pour toucher les plus durs par le mystère de leur dévouement et de leur charité.

Il nous restait, pour ne rien ignorer du camp Numbo, à visiter le puits, objet ordinairement vulgaire, mais précieux dans cette partie de la Calédonie, où l'eau vraiment pure est rare. Les déportés ont encore eu la bonne fortune de trouver, sur l'emplacement même où ils se sont établis, une source inépuisable d'eau fraîche, délicieuse, et si abondante qu'ils en ont à discrétion pour les besoins domestiques et pour l'arrosage des cultures.

Enfin, on nous fit voir le *quartier des intransigeants*. C'est l'endroit où sont parquées des brutes sur lesquelles les bons traitements, les facilités de la vie, l'attrait de l'aisance et du comfort, n'ont eu aucune espèce de prise. Chiens hargneux, ils réalisent dans leur chenil le rêve du communeux : manger aux frais de l'Etat, en restant dans l'oisiveté. Ignobles dans leur propos, dans leurs chants et dans leur tenue, ils restent isolés comme des reptiles venimeux, inspirant autour d'eux le dégoût et la crainte. La crainte, car ils affectionnent l'arme des lâches, le couteau. Peu de jours auparavant, l'un d'eux en avait fait usage pour tuer son voisin, et l'on nous fit voir la place où les balles l'avaient abattu, car, en enceinte fortifiée, la justice est vite rendue. C'est au fond d'une petite vallée que ce misérable avait expié son crime; les déportés étaient en rang sur les deux hauteurs courant parallèlement à l'enfoncement.

III

En grimpant le long des pentes de Numbo, on arrive bientôt à ce petit plateau, à cette passerelle, dont nous avons parlé dès le début en lui assignant 140 mètres de hauteur. De là, on embrasse le territoire entier de la déportation. On plonge dans une vallée tout à fait analogue à celle de Numbo, mais peut-être encore plus jolie et plus fertile. On l'appelle la baie ou vallée de *Uatimburu*. Les deux vallées sont adossées l'une à l'autre et seulement séparées par une muraille naturelle, perpendiculaire à leur direction commune. Nous convions le lecteur à s'asseoir avec nous sur cette muraille,

passerelle ou plateau; nous serons à merveille pour y faire quelques remarques d'ensemble.

Si, de la position que nous venons de lui assigner, l'observateur se tourne vers le Sud-Ouest, sa vue plonge suivant l'axe de la baie Numbo et aboutit à la mer, dans le long canal qui sépare la presqu'île de l'île Nou ou Dubouzet. S'il fait un demi-tour et regarde vers le Nord-Ouest, sa vue s'engage dans la vallée de Uatimburu et se perd sur les eaux bleues de la baie de Kutio-Kuéta. Au-dessous de lui sont les deux camps qu'il domine et auxquels il peut donner le même nombre d'habitants, environ cinq cents dans chacun. A Uatimburu, il y a plus de métier et moins d'art qu'à Numbo. On y rencontre moins de gens ayant l'air bourgeois; c'est plus ouvrier commun.

En nous faisant remarquer ces distinctions, l'un de nos compagnons nous dit encore qu'il y avait entre les déportés de l'enceinte fortifiée et les déportés simples (ceux de l'île des Pins), une différence énorme et tout à l'avantage des premiers. A Numbo, le lecteur s'en souvient sans doute, nous avons rencontré des personnages intelligents, polis, sachant causer. A l'île des Pins, c'est le règne du franc mauvais sujet, de l'ivrogne, du vaurien à la voix éraillée, de l'être sans foi ni loi. Aussi les surveillants préfèrent-ils de beaucoup la presqu'île, quoique l'île soit réputée par la fraîcheur de son climat, la beauté de ses bois et la facilité relative de la vie matérielle.

Du point élevé où nous sommes on peut, nous le répétons, embrasser le territoire entier de la presqu'île, et il est impossible de le faire sans être émerveillé des commodités qu'il offre pour le service auquel il est affecté. Sans nous déranger, nous dominons si bien les deux camps que nous pouvons, à la longue-vue, suivre les mouvements des déportés : on les distingue assez pour que les surveillants les désignent par leurs noms. C'est dire qu'il y a là un poste de ces utiles agents. De leur maison, ils ont l'œil partout. Une révolte viendrait-elle à éclater? En dix minutes, les pièces d'artillerie arriveraient de M'bi et le plus efficace des bombardements commencerait sans délai.

Il y a encore, à l'ouest de notre observatoire, une autre baie qu'on appelle l'anse N'gi. A quelques centaines de mètres du bord de la mer, on y distingue une maison beaucoup plus grande que celle des camps; elle est entourée d'une commode *varanda*. Là vivent isolées cinq des femmes enragées qui brûlèrent, empoisonnèrent, pétrolèrent sous la Commune, et qui sont restées, comme des bêtes fauves, avec toute la férocité sauvage de leur nature; lie de la populace, comme la célèbre Louise Michel, qui ne comprend que la dégradation, la haine et le sang.

Personne ne visite ces tigresses, dont les griffes sont maintenant coupées. On perd peu, car elles sont, dit-on, d'une laideur repoussante, Louise Michel surtout. Cette dernière, qui se croit auteur, exhale les parfums de son âme dans un journal rival de l'*Officiel* de Nouméa et qui porte le singulier nom de *les Petites Affiches*. Cette feuille publie, sous forme de feuilleton, des *Chansons de gestes canaques* qui ne contribueront pas à lui valoir des abonnés. C'est l'ex-institutrice parisienne qui commet, sans se lasser, ces péchés plus ou moins littéraires.

Un peu sur la gauche de la prison des femmes, on remarque un poste de soldats, dit *poste de l'Ouest*. Son but est d'empêcher les déportés de pénétrer sur la pointe Kumuru qui termine la presqu'île Ducos. Primitivement, du temps de M. Thiers, alors que la consigne était d'être aimable pour les condamnés protégés des gauches, la forêt tout entière de Kumuru faisait partie du domaine des déportés, c'était comme leur bois de Boulogne. De bonne heure, ils y partaient pour passer la journée sous l'ombrage, pêcher ou rapporter quelque bel arbre, destiné soit à l'agrandissement de leurs maisons, soit à la confection de leurs meubles.

Mais après l'évasion de M. de Rochefort, après l'exaspération que produisit cet évènement dans la société conservatrice, après l'enquête Ribourt et la décision prise d'adopter le régime de l'énergie, on défendit aux déportés l'accès de Kumuru. Chaque jour maintenant, un peu avant la nuit, un coup de canon retentit et les habitants des deux camps sont tenus d'aller s'aligner pour répondre à l'appel. Cette mesure est une des plus efficaces que l'on ait adoptées lors des réformes. Inculquer cette habitude dans les commencements était très-facile; y revenir après l'avoir laissée tomber en désuétude fut difficile et hardi. Après le coup de canon, on ne circule plus hors des camps. Tout individu rencontré par les rondiers et les patrouilles reçoit un coup de feu s'il ne répond pas le mot d'ordre au « qui vive! » des militaires.

On s'est beaucoup étonné, en France, lorsqu'on y a su qu'à l'île des Pins les condamnés avaient construit des embarcations assez grandes pour porter plusieurs hommes, des embarcations ayant mâts, voiles, avirons, gouvernail, hélice à bras, vivres, etc... « C'est trop fort, s'écriait-on partout! Mais ils dorment donc tous ces gardiens? Qu'on les punisse, qu'on les casse, qu'on les rappelle, qu'on les remplace! »

O infortunés qui avez la dure mission d'être attachés au *gardiennage* (terme local); vous ne savez pas ce qui fût advenu de vous si l'on vous eût abandonnés aux politiqueurs de salon qui vous chargeaient ainsi à fond de train? Pas un de vous n'eût conservé ses galons;

on vous eût durement renvoyés sans tenir compte de vos services. C'est qu'il y en a beaucoup de ces discoureurs pour qui la nature est un champ de blé défriché depuis cinq cents ans, et la forêt un taillis percé de ces vastes allées où carrosses et cavaliers circulent en toute liberté. L'idée qu'il existe des pays encore vierges, la notion du temps qu'il faut pour que des terrains de ce genre deviennent plans et découverts, comme le sont nos départements, tout cela n'a jamais germé dans ces cervelles. La Calédonie, il est vrai, n'est pas de ces sols à végétation exubérante où de tous côtés n'apparaissent que fourrés inextricables. Mais c'est cependant une région tropicale dont les parties inhabitées présentent des cachettes sérieuses. A l'île des Pins il existe des grottes immenses formées par le corail, retraites toutes trouvées pour épier les occasions. En parcourant nous-mêmes la forêt de Kumuru nous vîmes, presque à chaque pas, de ces anfractuosités de rochers ou de ces bosquets touffus des voiles de lianes derrière lesquels des groupes d'hommes et des objets volumineux se dissimuleraient aisément. Nous comprîmes alors que des rondes nombreuses auraient pu passer chaque jour au milieu de cette forêt, de ces accidents de terrain, sans pouvoir fouiller seulement le centième des retraites qu'elles offrent.

Aujourd'hui on ne voit plus de déportés, dans cette région de plaisance, que sous la conduite de surveillants. De temps à autre on autorise des coupes de bois, soit pour les travaux, soit pour le besoin des intérieurs, et quoique les essences précieuses deviennent de plus en plus rares, il arrive encore que les connaisseurs tombent sur de beaux pieds de bois de rose ; ce sont des jours de fête et de retour triomphal au camp.

Il est évident, à la simple inspection, que de la pointe Kumuru même les déportés eussent pu prendre la route du large sur des radeaux ou des canots. Mais leur laisser fréquenter le bois présentait un autre danger. A cinq cents mètres du dernier rocher de la pointe gît la petite île Freycinet, quelquefois appelée île Ronde, entièrement inhabitée et regorgeant, elle aussi, de cachettes et d'abris. Le petit bras de mer qui sépare Kumuru de Freycinet est presque constamment calme, les courants y sont insignifiants, le plus mauvais nageur le traverserait sans peine, et l'homme qui ne sait pas nager trouverait toujours quelque tronc d'arbre mort pour lui servir de pirogue. Le requin existe, mais il est peu abondant, parce qu'il n'a plus là l'appât des abattoirs. Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf fois sur mille le nageur passerait sans être mangé. Aussi, le soir venu, se faufiler des bois jusqu'aux rochers de la plage (l'un et l'autre se touchent), se jeter à la mer, dissimulé entre deux têtes de rochers, faire, en eau calme, cinq cents mètres à la nage, se

cacher sur Freycinet et y attendre une embarcation soudoyée à l'avance et au besoin étrangère, c'était là un plan simple, élémentaire, ayant mille chances de succès et n'exposant même pas l'évadé aux risques d'un rhume de cerveau, tant le climat est sain, les nuits belles, l'atmosphère clémente. C'est donc, à notre sens, un coup de maître que d'avoir interdit la presqu'île Kumuru et d'avoir joint à cet ordre la défense à tout navire ou canot de passer dans le canal Kumuru-Freycinet.

C'est à la surveillance maritime qu'incombe le soin de défendre ce passage, si favorable aux évasions. Du point que nous occupons, se voient trois goëlettes dont deux sont des reliques de l'ancienne marine à voiles, des chefs-d'œuvre de construction navale, des objets d'art aux formes gracieuses, des coursiers sveltes et rapides. L'une a nom *Gazelle*, elle est devant Numbo ; l'autre, *Calédonienne*, est devant Kumuru. La troisième est plus petite, c'est *la Dumbéa*, du service local, que l'on voit à Uatimburu. Une chaloupe à vapeur complète cette flottille. De l'éminence où nous sommes on peut apercevoir les baleinières des goëlettes faisant leurs rondes, fouillant les baies, les criques, les rochers. Les marins sont vêtus de blanc, leur rubans flottent au vent ; ils longent la terre à longueur de rames. Ils s'arrêtent, écoutent, regardent et reprennent leur route si rien d'insolite ne paraît. Leurs chassepots, allongés sur les bancs de l'embarcation, reluisent au soleil.

Sur chaque goëlette un timonier, à l'œil exercé, sonde constamment les replis de la plage ; à la moindre alerte, une embarcation est lancée sur le point soupçonné ou bien des signaux de convention s'entament avec les postes établis à terre. Des pavillons et des boules permettent d'échanger de longs dialogues avec le commandant territorial et par suite avec les hautes autorités de Nouméa. La nuit, l'œil des hommes de veille pénètre moins loin, mais on y supplée par la fréquence des rondes. Triste sort pour les matelots, dont on ne dira jamais trop haut le dévouement et l'abnégation. Ils sont là ce qu'ils sont partout, obéissants, durs au mal, et leurs mérites, si réels, restent souvent ignorés et peu récompensés.

A terre, des surveillants, des artilleurs, des gendarmes et des fantassins ; autour des côtes des goëlettes, des canots et des matelots, le tout constamment sur le qui-vive, surveillé, inspecté, contrôlé, stimulé, réprimandé, sévèrement puni à la moindre défaillance, telle est l'ensemble des forces qui concourent à la garde des condamnés à la déportation dans l'enceinte fortifiée. Admirablement organisé, merveilleusement dirigé, ce service a atteint un haut degré d'efficacité, si haut qu'il paraît difficile de le perfectionner.

D'évasion, il n'y en aura qu'en cas de force majeure car il serait absurde de dire qu'il n'y en aura pas.

Pour qu'aucun déporté ne s'évadât, il faudrait leur river à tous une chaîne et un boulet au pied, ce que la loi ne permet pas, ou bien il faudrait que les contribuables payassent des millions pour faire exécuter la loi, c'est-à-dire pour bâtir une *enceinte fortifiée.* Il n'y a sur la presqu'île Ducos d'autre enceinte qu'une muraille vivante, celle que forment les cordons de factionnaires échelonnés sur les isthmes et le long du littoral. Je ne parle point de poteaux en bois, avec garde-fous en fil de fer, que l'on aperçoit par-ci par-là (un impotent les enjamberait). Ce qui étonne, en voyant les choses, ce n'est pas qu'il y ait eu de rares évasions, c'est qu'il n'y en ait pas eu beaucoup plus.

Si donc le public venait à apprendre la fuite de quelques condamnés, il commettrait une grave injustice en se laissant aller aux hauts-cris que nous avons entendu proférer à propos des évasions Rochefort et Rastoul, Pour prétendre à les faire disparaître *complétement* avec le budget actuel, il faudrait faire que pendant les coups de vent de Nord-Ouest les nuits ne fussent pas horriblement noires ou imaginer des yeux d'hommes qui parvinssent à percer les ténèbres épaisses; il faudrait défendre au vent de mugir bruyamment dans les arbres, aux lames de gronder sourdement en venant se briser contre les plages, et de couvrir par leur fracas les pas des fugitifs se glissant entre deux factionnaires, ou le bruit léger d'une embarcation prenant part à quelque complot; il faudrait envoyer ici une arme de guerre dont la mire se vît par temps noir, et des tireurs, encore à trouver, sûrs de leurs balles même sans lune. Autrement dit, en cas d'évasion, le dédain seul, sinon le mépris devrait accueillir les manifestations privées comme les interpellations publiques tendant à mettre en cause la responsabilité du gouvernement. Ces plaintes rendraient leurs auteurs honteux d'eux-mêmes s'ils pouvaient seulement venir passer deux heures sur la presqu'île Ducos. Ils crieraient grâce pour les gardiens au lieu de les charger sans connaissance de cause.

IV

Du plateau si favorable à un examen sérieux où nous avons, trop longtemps peut-être, retenu le lecteur, nous descendîmes, par une belle route, au camp de Uatimburu. Nous le traversâmes à la hâte et tombâmes sur le principal poste d'infanterie de marine de toute la presqu'île : le poste de l'Est. Nous allâmes y présenter nos

autorisations et demander la permission de rejoindre la route de la Dumbéa à Nouméa.

Nous fûmes bien reçus par un officier d'infanterie de marine que nous trouvâmes présidant au bain d'une soixantaine de ses soldats qui n'étaient pas de service. Ils ont là un coin de mer où l'on n'a jamais vu de requins et se délectent dans l'eau à l'approche de l'hivernage. Notre nouveau et dernier guide, non moins courtois que les autres, nous dit que les hommes de ce poste n'étaient relevés que tous les six mois ; qu'ils avaient un service très-pénible, et que cependant ils aimaient bien mieux cette vie là que celle de Nouméa. On a beau lui donner un uniforme, le campagnard français reste amant de la nature ; les beaux arbres, le grand air, les jardins et les basses-cours lui plaisent infiniment plus que les murailles blanches et les maisons à sept étages des plus magnifiques cités.

Nous visitâmes les logements des fantassins et les trouvâmes très-convenables pour les soldats et les sous-officiers ; insuffisants pour l'officier. Le sol de sa case n'était même pas dallé, c'était la terre nue, que les pluies venaient encore détremper à travers le toit, quelque chose comme un logement de pionnier dans le *Far-West* de l'Amérique, la vie de camp dans toute sa crudité. Le capitaine ne paraissait d'ailleurs faire qu'une médiocre attention à la rusticité de son installation : un chien, des armes et des livres étaient les seuls compagnons de sa triste solitude.

Comme nous causions de l'existence d'anachorète que l'on mène à la presqu'île, de l'isolement où l'on se trouve du monde et de ses fêtes, de l'esprit de devoir nécessaire dans cet austère service, nous entendîmes les pas précipités d'un cheval et vîmes mettre pied à terre un lieutenant à la haute stature, aux larges épaules. C'était un officier du commandant territorial *faisant sa ronde*. Les deux militaires entamèrent à voix basse un dialogue auquel nous n'avions que faire de nous mêler. C'était pour nous le moment de prendre définitivement congé du territoire de la déportation et de retourner à Nouméa pleins de reconnaissance pour les égards que les autorités de la presqu'île nous avaient témoignés.

Sous l'égide d'un surveillant nous pûmes franchir sans encombre le dernier cordon isolateur et nous enfoncer dans l'isthme marécageux qui relie la presqu'île Ducos à la grande terre.

On nous fit observer que tous les alentours de la baie Uatimburu ont été débarrassés de la ceinture de palétuviers qui les encombraient autrefois. Cet arbre, haï des populations coloniales (parce que partout où il croît, excepté en Nouvelle-Calédonie, règne l'impitoyable fièvre paludéenne), cet arbre, dis-je, a absolument disparu devant le camp que nous quittions. On a autorisé les déportés à s'en servir

pour leur chauffage et en moins de deux ans le nettoyage était fait. C'est un service qu'ont rendu là les condamnés politiques au milieu desquels nous venions de passer une demi-journée, et que nous allions quitter pour toujours sans doute.

A marée haute presque tout le terrain qui relie la presqu'île à la terre libre est recouvert d'eau ou mélangé d'eau et de vase dans lequel un évadé aurait bien de la peine à se frayer une route. A mer basse il n'en est pas tout à fait de même, et le nombre des arbustes de marécage qui forment abri ou cachettes est malheureusement énorme.

A cause de cela, on a imaginé ce que j'appellerai le système de sûreté de la presqu'île, et c'est là qu'intervient le Canaque de la phrase déjà citée, « *des requins d'un côté, des anthropophages de l'autre.* » Nous avions naïvement cru, en lisant à l'*Officiel* la discussion relative à la déportation, que le danger provenait de quelque tribu hostile aux blancs établie sur les confins du territoire de la presqu'île.

Or, bien au contraire, il s'agit de Canaques postés *ad hoc*, de chasseurs d'hommes à notre service, dont la mission est de prendre ce qui a pu échapper aux soldats. Ici pas d'armes civilisées, pas de chassepots, pas de revolvers, pas de sabres, l'antique casse-tête en gaïac, la pique ou la flèche en bois de fer. Ces hommes sont au fond des sauvages, c'est-à-dire des êtres à l'œil de lynx, à l'ouïe d'une finesse prodigieuse, au corps d'une agilité surprenante. Dissimulés dans la verdure, ils restent tapis des journées entières, employant mille ruses, ignorées de l'Européen aux sens atrophiés. Lorsque le moment est venu de se démasquer, de tomber sur la proie de dix côtés à la fois, en poussant le cri de guerre, les sauvages reparaissent dans toute leur brutalité. Habitués à se battre avec des hommes nus, ils n'arrêtent pas l'évadé par l'habit. Ils crochent dans les chairs mêmes; plus semblables à des dogues qu'à des humains, ils terrassent leur victime, la broient presque contre le sol, et la roulent dans la vase tout en lui attachant les poignets et les chevilles. Ensuite, à la mode canaque, comme ils faisaient autrefois pour transporter les victimes de leurs rages cannibales, ils passent une longue perche entre les chevilles et les poignets, et chargent ce fardeau sur leurs épaules. C'est, pour le prisonnier, une position aussi intolérable qu'humiliante.

V

Les déportés passent pour avoir horreur de cette garde d'indigènes, de *tayos*, comme on dit ici. Elle leur inspire une terreur pro-

fonde, non-seulement à eux, mais à tous les malfaiteurs de la colonie. Sur cette terre du crime, avec cette population de plus en plus nombreuse de forçats et de libérés il faut une police active et nul ne peut la faire dans les forêts que les *Canaques* eux-mêmes. Un seul exemple fera comprendre et les énormités qui se passent en Calédonie et le besoin qu'on a de chasseurs indigènes, aux allures lestes, à l'adresse éprouvée, à l'esprit rusé.

Il y a fort peu de temps, on fut mis sur la trace d'un crime qui n'est pas encore prouvé, mais dont le soupçon fut assez fondé pour occasionner des recherches qui durent encore. Les Canaques prétendirent qu'il existait, dans une vallée montagneuse et inhabitée du centre, une société de forçats évadés et libérés ayant ressuscité dans la colonie les habitudes d'anthropophagie à peu près extirpées de la population indigène par nos efforts, par nos missionnaires et par nos expéditions. Plusieurs sujets ayant coup sur coup disparu d'une certaine tribu, les Canaques, d'après leur dire, avaient fait des recherches et étaient arrivés à ne pas douter du sort de leurs compatriotes, à les considérer comme ayant servi de nourriture aux sauvages blancs, au rebut du peuple français. Lancer des troupes blanches dans la direction indiquée eût été sans résultat; ce sont les *tayos* de la police qui furent mis en campagne. Ils resteront dehors peut-être six mois, peut-être un an, mais si le groupe existe, il sera pris et ramené à Nouméa par le mode de transport que nous avons fait connaître; les Canaques, fiers et joyeux, iront toucher la prime que leur alloue le gouvernement chaque fois qu'ils ramènent un déporté, un transporté, ou un prisonnier évadé.

Le zèle des indigènes est très-grand pour ce genre de chasse. Nous engageons même très-fortement les voyageurs qui pourraient venir visiter nos parages à se bien garder de se raser la barbe et de se vêtir en promenade d'une blouse et d'un pantalon gris. C'est l'habillement des condamnés, et le promeneur le plus inoffensif, s'affublant de ce costume, risquerait de voir bondir sur lui, sortant des fourrés, des Canaques qui le saisiraient à la gorge.

A l'île des Pins, les indigènes, qui sont très-amis de la France, ont rendu de nombreux services et facilité la garde des déportés simples. Ils ont horreur des communeux et les appellent des *Tayos Paris*. A la rigueur on peut comprendre que les Néo-Calédoniens connaissent notre capitale et ses révoltés, mais ce qui nous paraît plus fort, c'est qu'en voyant un soldat, un marin, un gendarme ou un agent de police, ils sachent tout de suite que c'est le bord adverse et disent en les montrant : *Çà, tayos Versailles!*

VI

Après avoir franchi le territoire de transition confié à la garde des Canaques, après avoir examiné ces hommes cuivrés aux yeux noirs et blancs, ces têtes énergiques au regard persistant, nous nous trouvâmes sur la grande route allant de la rivière Dumboa au chef-lieu, auprès de ce *Pont des Français* dont le nom restera populaire tant que Nouméa vivra. C'est là en effet que s'embranche, sur un ruisseau de bonne eau, l'aqueduc auquel le gouverneur de Pritzbuer attachera son nom. Ce travail préservera la cité naissante des inquiétudes qui l'envahissent lorsque, la pluie manquant, les citernes de tôle viennent à se vider. Nous vîmes avec plaisir de nombreux tuyaux de fonte et force travailleurs de la transportation établis dans le voisinage.

En parcourant les dix kilomètres qui nous séparaient de Nouméa, nous repassions en nous-mêmes les impressions si vives de cette intéressante journée. Nous n'aurions jamais pu croire à tant d'ordre, à tant d'efforts, à un tel apaisement des esprits. Après avoir examiné les physionomies des déportés, leurs cultures, leurs travaux; après avoir constaté leur admirable état de santé, les ressources dont ils disposent, la bienveillance réfléchie du gouvernement central et de l'administration coloniale; après avoir appris que ceux dont la conduite est bonne reçoivent l'autorisation de s'établir sur la grande terre, *en véritables colons libres*, nous nous sommes dit et nous répétons hautement, que la pitié serait condamnable si l'on venait à l'appliquer à ces exilés politiques, que tout homme votant pour l'amnistie commettrait une insigne faiblesse et annihilerait, sans motif valable, l'effet du sang versé par l'armée de Versailles pour reprendre Paris et sauver la civilisation.

S'il est vrai que le plus grand mal de la France est l'esprit révolutionnaire, s'il est vrai que le pays ne peut se relever sans stabilité gouvernementale, ne serait-ce pas un crime que de perdre l'occasion unique qui s'offre en ce moment de montrer de la fermeté? La monarchie légitime ou constitutionnelle, l'Empire ou la République ne nous donneront aucune sécurité tant que les hommes de proie et de violence qui renversent les gouvernements seront traités avec faiblesse. Il faut qu'après avoir vu les scélérats de la Commune, on sache au moins que la plupart ont fini leurs jours dans l'exil, dans cet exil bénin et plein de compensations que nous venons de décrire, mais qui n'en aura pas moins d'effet sur l'imagination des foules ignorantes.

L'intérêt de la France le commande, et quant aux soi-disant torts faits à la colonie par la déportation, nous les nions absolument.

Lorsqu'une île est déjà lieu de *transportation*, qu'elle donne asile à la lie de tous les mondes, aux monstres les plus dangereux de l'humanité tout entière, elle est perdue comme pays libre. Les gardes, les consignes, les défenses, les investigations et le régime militaire s'y implantent de toute nécessité, et si l'on voulait se départir de cette ligne de conduite, on serait pillé, volé, incendié, tué. Donc la Calédonie ne peut être une colonie ordinaire et la déportation ne change rien au fond de son existence.

Bien plus, notre établissement océanien ne vit guère que par des services pénitentiaires. Supprimez les cinq millions et demi dépensés par transportation et déportation, faites partir les troupes et les navires affectés à la garde des condamnés, les fonctionnaires nombreux qu'amène l'administration de ce personnel et du matériel qu'il entraîne, ne gardez que les forces nécessaires pour vous défendre des Canaques, éliminez du commerce ce qui ne vit que de fournitures à l'Etat, et cet ensemble, imposant aujourd'hui, s'écroulera subitement pour vous laisser voir dans leur navrante mesquinerie les faibles résultats obtenus par la colonisation proprement dite.

L'ensemble des impressions que nous avons rapportées de l'enceinte fortifiée fait voir que nous ne demandons pas la mort des déportés. Nous les plaindrions même volontiers si nous les avions trouvés malheureux. Mais lorsqu'on les voit traités comme ils le sont, lorsqu'on connaît ce gouvernement local, aussi éloigné de la dureté que de la faiblesse, lorsqu'on parcourt ce pays, l'un des plus sains du monde, où deviendront propriétaires ceux qui n'auront pas peur de fatiguer leurs bras, on conclut que perdre le fruit des peines que l'on a prises, des talents qu'on a déployés, des sommes qu'on a dépensées [1], serait une faute grave, une faute irréparable contre

[1] Les frais d'installation et de transport ont été considérables, mais aujourd'hui la dépense est moindre qu'on ne le suppose généralement. En voici le détail :

ARTICLE PREMIER. — *Personnel.*

Direction et commandement.	74,668 93
Administration.	17,549 78
Hôpitaux.	116,555 83
Magasiniers et distributeurs.	17,956 93
Vivres.	1,334,584 96
Culte.	13,205 60
Instruction *.	750 »
Culture et colonisation.	10,600 90
Service des travaux.	25,178 23
Télégraphe et poste.	4,780 03
Surveillance et police.	246,552 27
Dépenses accessoires.	8,147 35
Total de l'article premier.	1,870,530 77

* Se souvenir qu'il s'agit d'adultes tous Parisiens et presque tous instruits qui repousseraient des leçons avec indignation.

laquelle, si petit qu'on soit, il faut protester de toutes les forces qu'on peut mettre au service du salut public.

Pas plus que l'Australie, la Calédonie ne peut être défrichée s'il ne vient de la métropole, en même temps que des gens pauvres travaillant de leurs mains, des hommes riches et instruits, capables de les diriger, de faire les avances nécessaires à tout établissement, et d'écouler les produits. Or, l'émigration, je ne dis pas riche mais aisée, n'existe pas chez nous. Il est venu et il vient encore des *colons* de France; après les avoir transportés et nourris presque gratuitement, on les met en face de terrains inoccupés en leur disant : Si vous voulez, voilà pour vous. Alors ces hommes réfléchissent; au moment de devenir propriétaires, ils sont pris comme d'un tremblement; mille objections surgissent dans leur esprit; ils ne savent que faire ni comment commencer; ils déclarent leurs ressources insuffisantes et finissent par décliner l'offre qu'on leur a faite[1]. Ils reviennent à Nouméa, trop souvent pour y végéter, y tomber dans la misère, la débauche et l'ivrognerie.

D'accord, me dira-t-on, les *colons* français, tels qu'ils sont aujourd'hui, ne sont utiles à rien et tout ce que nous demandons c'est qu'on n'en envoie plus. Mais les Australiens viennent-ils oui ou non avec leurs capitaux? Ne savez-vous pas que l'Anglais a horreur des tracasseries? Allez-vous nous priver de gens comme les Higginson? Où trouverez-vous les millions dont ils disposent par leur crédit à Sydney? Quand verrez-vous nos compatriotes se lancer avec pareil entrain, semblable hardiesse, dans l'exploitatiou de nos mines de cuivre et de nickel? Est-ce que la première de vos maisons françaises n'est pas elle-même appuyée sur le commerce australien? Ne commettez donc pas d'imprudence et n'allez pas nous enlever notre seul élément solide, n'allez pas détourner de nous le sujet britannique qui donne la vie à vos places !

Article 2. — *Matériel.*

Travaux	308,294 38
Campement	17,368 55
Flottille	22,000 »
Loyers	11,213 40
Frais de bureau	3,381 16
Eclairage	5,452 98
Cultures	6,106 70
Meubles, objets de culte, etc.	8,640 25
Couchage et habillement	74,399 15
Dépenses diverses	10,547 28
Total de l'article 2	467,403 85
Total de la déportation	2,337,934 62

[1] Nous avons entendu estimer à 3,000 francs par hectare les sacrifices à faire pour passer de l'état naturel à l'état de *cultures industrielles en rapport.*

Ici encore nous trouvons les ennemis de la déportation complétement en défaut, attendu que les seuls Anglais se plaignant du régime de la Calédonie sont les marins et non les négociants. Il est très-désagréable aux capitaines de navires de ne pouvoir appareiller pendant la nuit, d'être mis à l'amende lorsque leurs matelots, en état d'ivresse, approchent en embarcation des territoires interdits, mais, en définitive, on ne les persécute pas autant que veulent bien le dire ceux surtout qui ne sont pas capitaines.

Oui, les règlements sont sévères. Oui, ils ordonnent aux avisos de guerre de tirer à coups de fusil et même à coups de canon sur les navires nationaux ou étrangers violant les consignes du port. Mais que de recommandations pour la prudence dans l'exécution, que de précautions pour n'employer la rigueur que contre des manquements prémédités! Pourquoi, d'ailleurs, est-ce un capitaine anglais qui a enlevé M. de Rochefort? Diront-ils, après cet exploit, qu'ils sont tous inoffensifs et qu'il n'est pas un seul d'entre eux que corrompe l'appât d'une prime!

Au surplus la police maritime n'est pas aussi terrible qu'on veut le dire! sortons du domaine théorique pour nous en tenir à celui de la pratique, et quelles tragédies sanglantes voyons-nous se passer en rade de Nouméa? Où nous montrera-t-on des voiles déchirées par des boulets et des cordages coupés par les obus? Prenons, par exemple, les quatre derniers mois et comptons le nombre d'alertes sérieuses qui ont réellement ému le port. Combien de fois le feu a-t-il été dirigé sur un contrevenant? L'affaire de la *Seudre* et du *Mato* est le seul et unique incident ayant fait siffler les balles! Et le *Mato* était-il Anglais, était-ce même un navire de commerce? Non, c'était le côtre des élèves pilotes, c'était la propriété du service colonial lui-même; il était monté par des hommes dépendant dudit service, jeunes écervelés qui ont avoué mériter au premier chef les rigueurs que leur valut un audacieux enfantillage. D'où il résulte sans conteste que ceux qui crient le plus fort sont ceux qui n'ont pas été écorchés.

Si les capitaines anglais se montrent mécontents, c'est à coup sûr regrettable, mais on peut s'en consoler. La Calédonie ne sera pas perdue parce qu'un navire jure, en sortant des passes, qu'il n'y rentrera plus. Un peu moins de concurrence ne ferait pas de peine à nos propres armateurs, et j'avoue qu'en voyant la maison Tandonnet, de Bordeaux, organiser une ligne régulière entre la France et Nouméa, en apprenant que les Marseillais viennent également chercher ce qui peut se faire par ici, il me semble qu'il pourrait bien y avoir aussi des bâtiments français pour faire les voyages lucratifs d'Australie et autres pays circonvoisins.

Quant aux Anglais non marins, loin de se plaindre de la répression, ils sont les premiers à la demander. Ils ont pour le communeux une horreur instinctive analogue à celle que ressent une femme délicate à la vue d'un animal immonde; ils les traitent de *stupid creatures;* leur bon sens se révolte contre ces théoriciens égarés qui troublent par leur non-sens la marche régulière des sociétés, et en entravent le développement prospère. Chaque mesure ou chaque acte énergique les plonge dans la joie. Une arrestation bien opérée, un gendarme ou un matelot ayant fait son devoir, leur arrachent des applaudissements. *All right*, disent-ils; *capital man*, *splendid fellow* : leur enthousiasme n'a pas de bornes.

En résumé, que nous nous placions au point de vue du grand intérêt français, c'est-à-dire l'extirpation de l'esprit révolutionnaire, ou que nous envisagions simplement les convenances locales, nous trouvons la déportation dans un état satisfaisant, voir même remarquable. Nous considérons la sécurité comme absolument acquise, le moral des condamnés s'acheminant vers la guérison. Sans doute le dernier mot n'est pas dit : incontestablement si les chances d'amnistie, même en 1880, étaient considérées comme nulles, on pourrait marcher avec plus de fermeté vers l'émancipation des hommes de travail; on pourrait activer la formation de liens nouveaux qui feraient pour eux de la Nouvelle-Calédonie une seconde patrie; on pourrait faire des sacrifices pour les établir grandement et fonder une génération de créoles calédoniens; mais en l'état des esprits, avec l'incertitude de l'avenir, l'indécision coupable, le défaut d'énergie et la division des conservateurs, il faut encore attendre, en n'épargnant pas les éloges à ceux qui ont su mettre un service aussi difficile sur un pied si admirable. Il nous ménageraient, dans l'avenir, de bien autres surprises, si, par bonheur, nous devions voir les ennemis intérieurs du pays assez complétement défaits pour que la générosité naturelle aux cœurs français pût se donner libre carrière sans apparence de faiblesse et sans danger pour la patrie.

UN CALÉDONIEN.

UN MINISTÈRE DE GAUCHE EN ITALIE

Le 18 mars, qui est, chez nous, le sinistre anniversaire de la Commune, est devenu récemment chez les Italiens une date destinée à rester mémorable dans les annales parlementaires de leur pays. Cette date marquera l'arrivée au pouvoir d'un ministère de gauche, c'est-à-dire un fait considérable, dont il n'est pas possible encore de prévoir toutes les conséquences, mais qui ne saurait manquer d'exercer une réelle influence sur les destinées de la nouvelle Italie.

Cet événement, tout le monde en a fait la remarque, empruntait un sens, un intérêt spécial au fait qu'il avait suivi de très-près une évolution analogue accomplie dans un Etat voisin, le plus important dans le groupe des pays latins. Au moment où un nouveau cabinet se déclarait à Versailles hautement républicain, on voyait Victor-Emmanuel appeler, plus ou moins librement, au pouvoir des hommes dont quelques-uns ont jadis donné notoirement des gages à la cause républicaine.

Cette coïncidence paraît avoir frappé tous les esprits politiques en Europe. Plusieurs ont voulu y voir autre chose qu'une simultanéité accidentelle d'évolutions analogues en apparence, mais distinctes dans leurs causes et leurs effets, autre chose qu'un parallélisme fortuit dans le développement politique de deux nations. Ils ont cru y reconnaître l'effet d'un vaste et profond mouvement, social et politique à la fois, agitant et entraînant toute l'Europe occidentale, l'action d'un souffle révolutionnaire, faisant dévier et incliner à gauche le classique vaisseau de l'Etat, trop heureux s'il en est quitte pour quelques secousses désagréables, quelques avaries légères.

En Italie, les rares partisans que la république compte encore

ont salué avec joie l'arrivée du nouveau ministère, comme un événement d'un heureux augure pour leur cause. Un des vétérans du parti, Alberto Mario, disait naguère dans une lettre rendue publique et adressée à l'un de ses amis politiques : « L'avènement de la gauche au pouvoir peut être considéré comme le pont qui nous mènera à la république. » Invité par la *Liberta*, un des organes du ministère tombé, à exposer plus clairement sa pensée, Mario a répondu : « Avec la gauche, on marche d'un pas calme et régulier « à la république, avec la droite on s'y précipitait. Le chef de « l'Etat, réduit à choisir entre le pont et le précipice, a préféré le « pont, je l'en fécilite. Et vous? »

Tel est le jugement porté par un des purs sur la signification et la portée des derniers événements. Ce jugement, nous ne pouvons l'accepter qu'avec toute espèce de réserves, et nous espérons pouvoir, dans cette courte étude, justifier ces réserves par un impartial exposé des faits. A côté de l'analogie réellement frappante qu'offrent les crises politiques traversées récemment par la France et l'Italie, il n'est pas sans intérêt ni sans utilité de signaler les différences et les contrastes ; et, pour cela, il convient avant tout de raconter brièvement l'histoire de la crise italienne; nous tâcherons ensuite d'en dégager le sens et d'en indiquer les conséquences probables, autant qu'il est possible de les discerner et de les prévoir aujourd'hui.

I

La crise parlementaire qui a éclaté au Palais du Mont-Citorio, peu après l'ouverture de la session, a surpris même les observateurs les plus attentifs du mouvement politique dans ce pays; à plus forte raison a-t-elle pris au dépourvu et déconcerté les hommes qui tenaient alors le pouvoir et en jouissaient dans la plus complète sécurité. Pour bien comprendre l'origine de cette crise imprévue, quoique préparée d'une part et provoquée de l'autre par le ministère à son insu, il importe de remonter un peu plus haut.

Dès le mois de février, divers symptômes auraient pu apprendre aux membres du cabinet que leur situation était ébranlée dans la Chambre et un peu dans le pays. Contre ce cabinet composé d'hommes, relativement modérés, la gauche tout entière avait un grief dans lequel se résumaient tous les autres : il lui fermait l'accès du pouvoir. La gauche radicale en avait un particulier, c'est que cette administration avait à sa tête un ancien ministre de Pie IX, M. Minghetti, accusé de connivences secrètes, très-

dangereuses et éminemment « criminelles » avec le parti clérical. La grande foule des contribuables reprochait au cabinet le poids véritablement écrasant des charges financières, hors de proportion avec les ressources d'un pays où l'industrie est à peu près nulle et le commerce peu développé. Ensuite de criants abus avaient été signalés sur divers points; le personnel administratif, recruté non pas dans les meilleures couches de la société, mais surtout parmi les gens qui font du zèle pour tous les gouvernements, s'était fait une réputation douteuse sous le rapport de la moralité, de l'intégrité, du respect des lois et des droits des citoyens. Depuis plusieurs mois surtout chaque jour apportait la nouvelle de quelque vol, fraude, détournement, concussion à la charge de fonctionnaires et employés du gouvernement, et un journal pouvait en dresser la liste formidable en évaluant à 10 millions de francs la somme des pertes subies de ce chef par le Trésor. Pour couronner le tout une grande société de navigation, ayant son siége à Palerme, la *Trinacria*, se déclarait en faillite au mois de janvier et laissait un passif énorme, quelques mois après avoir reçu une subvention de l'Etat, demandée aux Chambres par le ministère.

Les organes de l'opposition, comme il arrive en tout pays, faisaient remonter jusqu'au gouvernement la responsabilité de toutes les fautes commises, de tous les abus de pouvoir, de toutes les pertes subies par l'Etat, et envenimaient leur polémique d'insinuations contre les personnes. Tous ces griefs plus ou moins légitimes, plus ou moins définis, trouvaient un bruyant interprète, un porte-voix sonore dans Garibaldi qui, depuis son retour des Vosges, ne fait guère autre chose que soigner ses rhumatismes, déclamer contre le clergé des tirades plus ineptes encore que haineuses, dicter des épîtres à tout propos, distribuer à tort et à travers ses conseils, ses reproches et ses éloges.

Le 7 février dernier, le général et quelques-uns des preux, qui, en 1849, combattaient avec lui sur les remparts de Rome contre les soldats français, célébraient le 27ᵉ anniversaire de la proclamation de la république romaine. Réunis devant la porte Saint-Pancrace, ils inauguraient deux pierres commémoratives rappelant ce grand événement, deux plaques de marbre, condamnées à porter des inscriptions où la postérité lira un jour avec étonnement que Garibaldi et ses frères d'armes méritent pour leur vaillance d'être mis au même rang que Léonidas et ses compagnons. Ce qu'il y eut de plus grave dans cette manifestation, ridicule d'ailleurs, ce fut la déclaration nettement républicaine que le vieillard au manteau gris laissa échapper de ses lèvres; ce fut le blâme énergique qu'il infligea au ministère.

« Lors du siége de Rome, dit-il, nous combattions pour le « triomphe de la république. Plus tard, nous avons transigé et nous « nous sommes unis à la monarchie, par amour pour l'Italie qu'il « s'agissait de constituer, de rendre une, libre, indépendante. « Est-ce à dire pour cela que nous ayons renié nos principes ? Non « certes ! Les républicains le doivent d'autant moins qu'il n'y a « point de gouvernement honnête en dehors du gouvernement « républicain. Rappelez-vous ce que je vous dis, jeunes gens, au- « jourd'hui que notre pays gémit sous le poids de la corruption (*sic*). « Les principes républicains sont ceux des honnêtes gens. »

M. Cantelli, ministre de l'intérieur, se préoccupa peut-être plus qu'il ne convenait du bruit fait devant une porte de Rome, par cette cymbale retentissante. Il fit saisir tous les journaux qui avaient reproduit le discours de Garibaldi ; mais il n'osa point faire de procès au « héros d'Aspromonte. »

Les journaux officieux se bornèrent à rappeler que cet orateur séditieux et panégyriste de la république était pensionné par la monarchie et émargeait au Trésor 100,000 francs par an. Le fait était vrai, malgré les dénégations des amis du général, car chacun savait qu'il faisait toucher la somme par des tiers. Depuis l'avénement au pouvoir de son ami Nicotera, il n'hésite plus à signer les reçus exigés par le Trésor.

Quelque insignifiant qu'il fut en apparence, cet incident avait porté un coup sérieux au cabinet Minghetti ; il avait ranimé le courage et ravivé la haine de tous ses adversaires. Au sein de l'Assemblée législative, l'opposition formait une phalange compacte, unie et bien disciplinée tout au moins pour l'attaque ; mais elle était loin d'avoir la majorité voulue pour renverser les « modérés, » et leur arracher le pouvoir. Une circonstance particulière vint lui donner les alliés, lui apporter l'appoint nécessaire pour assurer la victoire. L'incident que nous allons raconter révéla en même temps combien âpre et ardente est encore aujourd'hui la rivalité des intérêts provinciaux en Italie ; combien peu l'unité morale est faite dans le royaume combien de barrières ; les intérêts, les traditions, les aspirations particulières élèvent et maintiennent entre les divers groupes de la population italienne. C'était une coalition de groupes provinciaux, indisposés, mécontents a des titres divers, qui allait renverser le cabinet Minghetti. Cette coalition allait se former entre des députés napolitains et siciliens, ligués avec un certain nombre de Vénitiens et de Toscans.

Les députés de la Toscane siégent pour la plupart au centre droit. Ni leur éducation, ni leurs antécédents politiques, ni leur caractère enfin ne les rapprochent des membres de la gauche, des

avocats bruyants du midi, ou des puritains du Piémont. Parmi les notabilités du centre droit on distingue M. Puccioni, riche propriétaire toscan, M. Correnti, patricien génois, et surtout M. Ubaldino Peruzzi, syndic de Florence, où sa maison est le rendez-vous d'une société élégante et lettrée, y compris les célébrités étrangères qui traversent l'Italie. Ces trois hommes politiques, et les cinquante-sept députés conservateurs qui les ont suivis dans la dernière crise, avaient des motifs d'une nature toute particulière pour conclure avec la gauche l'alliance passagère qui devait renverser le cabinet.

On savait que M. Minghetti se présenterait devant les Chambres avec un vaste projet qui, au point de vue financier et politique, était de nature à provoquer plus d'une objection. Il s'agissait du rachat par l'État des trois grands réseaux de chemin de fer du royaume : ceux de la Haute-Italie, les romains et les méridionaux. L'acquisition du réseau de la Haute-Italie avait fait l'objet d'une double convention passée, à Bâle avec la maison Rothschild et les autres actionnaires, à Vienne avec le gouvernement autrichien, puisqu'il s'agissait de détacher la ligne de Milan à Cormons de la *Sudbahn*, ou réseau méridional de l'Autriche.

Ces conventions, virtuellement annulées par la crise ministérielle, font aujourd'hui l'objet de nouvelles négociations entre le cabinet Depretis et la maison Rothschild, et le résultat n'en est pas encore bien connu. Mais, au moment dont nous parlons, M. Sella, après un séjour prolongé à Vienne, avait mené à bonne fin les négociations avec le cabinet autrichien et finalement conclu le rachat qui, selon les calculs de M. Minghetti, devait imposer au Trésor une charge annuelle de 6 millions de francs.

Les organes de l'opposition soutenaient que cette charge atteindrait en réalité 10 à 11 millions. Mais ce point, malgré son importance, n'était pas celui sur lequel devait s'appuyer principalement la résistance des députés toscans. Ceux-ci se préoccupaient surtout du côté politique du projet; ils y voyaient une dangereuse ingérence de l'État, qui allait s'emparer du plus puissant des moyens de transport et en faire un instrument de centralisation. Or, chez les Toscans, le goût de l'autonomie et l'esprit provincial sont encore très-développés, bien qu'ils aient fait d'assez bonne grâce, il y a seize ans, le sacrifice de leur indépendance politique. Le ministère Minghetti venait d'ailleurs de blesser leur susceptibilité, de tromper une espérance qu'ils avaient longtemps caressée, en plaçant à Rome le siège de la cour centrale de Cassation qu'ils voulaient posséder à Florence.

Ce grief, la crainte d'imposer des charges excessives au Trésor,

les intérêts liés à l'indépendance des chemins de fer toscans, que le gouvernement voulait à la fois acquérir et administrer, tels sont les causes principales qui ont poussé dans le camp de la gauche M. Peruzzi et ses collègues toscans.

La coalition se forma aussitôt après la réunion de la Chambre, presqu'au lendemain du discours du trône où avait passé tout l'optimisme de M. Minghetti, toute sa satisfaction pour le passé, toute sa confiante assurance pour l'avenir. Les conventions relatives au rachat des chemins de fer faisaient l'objet de tout un paragraphe étendu, sur lequel Victor-Emmanuel lui-même avait particulièrement insisté. Le complot des coalisés était tramé, et la petite intrigue parlementaire était déjà mûre quand M. Minghetti, toujours plein de confiance [1], vint, le 16 mars, lire devant l'Assemblée un vaste exposé financier, comprenant le budget rectifié de 1875, le budget définitif, ou de seconde prévision, pour 1876, enfin les prévisions budgétaires pour 1877. Pour la première fois depuis seize ans le ministre des finances faisait apparaître aux yeux du pays, étonné et encore incrédule, cette merveille reputée impossible dans les budgets de la nouvelle Italie : le *pareggio*, c'est-à-dire l'équilibre entre les recettes et les dépenses. D'un côté 1,308 millions de recettes, de l'autre, 1,317 millions de dépenses, soit un déficit *apparent* de 9 millions ; nous disons « apparent », car il était réduit à néant par le fait qu'en 1876, l'extinction des dettes anciennes doit dépasser de 10 millions la création des dettes nouvelles. Bien des doutes subsistaient cependant, et les moins sceptiques de l'opposition ne tardèrent pas à déranger et à bouleverser cet ingénieux et savant échafaudage de chiffres. Après la séance, le plan des coalisés se modifia d'une manière subite et pour des raisons qui n'ont pas encore été suffisamment expliquées. Au lieu d'attendre les projets de loi relatifs aux chemins de fer, ils résolurent de brusquer les choses et de précipiter la crise en engageant la bataille sur un des chapitres du budget, sur le *macinato*. C'est le mot tristement fameux en Italie, qui désigne l'impôt sur la mouture, impôt cruel et odieux, prélevé sur le pain du peuple, perçu très-souvent d'une manière vexatoire, et qui, sous tous les ministères, formera un des griefs permanents des gouvernés.

Cet impôt rapporte de 70 à 80 millions et ne saurait être supprimé sans qu'il en résultât une perturbation profonde dans le

[1] Le Président du Conseil avait réussi, à ce qu'on assure, à faire partager sa sécurité et sa confiance à M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne, qui, jusqu'au dernier moment, dans les télégrammes qu'il expédiait à Berlin, prédit l'échec de la gauche, et donna comme certain le triomphe du cabinet Minghetti.

système financier, assez mal consolidé de l'Italie. Si la bataille entre le ministère et l'opposition se fût engagée sur les projets relatifs aux chemins de fer, il n'était pas impossible que le Cabinet finît par triompher; car il pouvait espérer rallier quelques membres de l'extrême gauche à ces projets, qui ont un caractère radical et socialiste au moins par certains côtés. Les membres de la coalition, après s'être concertés en l'absence de M. Peruzzi, appelé à Florence par la mort de sa mère, résolurent de prendre pour champ de bataille l'impôt sur la mouture, et l'interpellation qu'ils avaient rédigée fut développée dans la séance du 17. Leur porte-voix avait déclaré d'avance que son parti n'entendait pas attaquer le principe même de l'impôt, mais seulement provoquer un vote de blâme contre le cabinet qu'il rendait responsable des rigueurs de la perception. M. Minghetti, amené à poser plus tôt qu'il ne l'eût voulu la question de cabinet, demanda formellement alors que la discussion sur la mouture fût ajournée jusqu'au moment où la Chambre se serait prononcée sur les conventions relatives aux chemins de fer. Sa proposition fut rejetée par 242 voix contre 181, et le lendemain, les ministres remettaient leur démission entre les mains du roi. Sur les 242 voix de la nouvelle majorité, 180 appartenaient à toutes les nuances de la gauche, et 60 au centre droit, composé de Vénitiens, de Génois et de Toscans.

Les difficultés allaient commencer pour les vainqueurs du 18 mars, dont le chef reconnu, M. Depretis, fut appelé à constituer un nouveau cabinet. On raconte que le roi, l'ayant mandé au Quirinal, lui aurait tenu ce langage : « La situation parlementaire m'impose le de-« voir de m'adresser à vous pour constituer un nouveau gouverne-« ment et je vous en confie la mission. Vous êtes un galant homme; « faites ce que vous croirez utile au pays. » Sur quoi, Victor-Emmanuel aurait clos l'entretien par cette locution familière fort usitée dans le dialecte piémontais : *Che sarangia.* Il était clair que M. Depretis allait être obligé de prendre les membres du futur Cabinet exclusivement dans les rangs de son parti. Comment établir un programme commun sur lequel se fussent mis d'accord les députés de l'extrême gauche et les conservateurs du centre droit? Il était inutile d'y songer. Les alliés conservateurs, qui avaient aidé à renverser le Cabinet, renoncèrent généreusement à leur part des dépouilles et l'abandonnèrent aux affamés de la gauche pour qui neuf portefeuilles n'étaient qu'une maigre pâture, après une si longue abstinence. Dès le principe, les organes de ce parti déclarèrent tout net que si M. Depretis entendait faire entrer les Toscans dans le ministère, ou donner à M. Correnti le portefeuille de l'intérieur, il fallait qu'il se résignât à perdre l'appui d'une fraction

considérable de son propre parti. Le *Diritto*, le *Bersagliere*, s'écriaient d'un ton triomphant : « La gauche doit monter au pouvoir avec son drapeau, ses principes et *son personnel.* » De leur côté, les organes du ministère tombé, dans un but facile à comprendre, poussaient M. Depretis dans la même voie, lui répétent qu'il devait, pour faire œuvre durable, composer un ministère homogène, un ministère de gauche pure en un mot. Il fallait que le pays pût voir la gauche à l'œuvre, il fallait que celle-ci eût enfin l'occasion d'appliquer ses principes, de donner sa mesure et de mettre en pratique les théories développées à la tribune par ses plus brillants orateurs. On allait donc assister pour la première fois à « l'essai loyal » d'un gouvernement de gauche, car la loyauté avait surtout fait défaut dans les deux premières tentatives de Rattazzi. Cet avocat plébéien, qui s'était laissé poser sur la tête une couronne comtale, n'avait pas été le vrai représentant de la gauche, de ses principes, de ses idées en matière de gouvernement.

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de placer ici la liste des ministères qui se sont succédé depuis seize ans en Italie. Après la Grèce et l'Autriche, l'Italie, croyons-nous, est le pays de l'Europe qui a fait la plus grande consommation de ministres.

Le dernier cabinet Cavour, du 1er janvier 1860 au 6 juin 1861, date de sa mort, avait duré un an et quatre mois et demi.

Le cabinet Ricasoli, démissionnaire le 1er mars 1862, avait duré neuf mois environ.

Le premier cabinet Rattazzi, en 1862, dura neuf mois et vingt jours et fut suivi du cabinet Farini, qui ne vécut que trois mois et demi.

Le premier cabinet Minghetti, renversé le 21 septembre 1864, avait duré un an et demi.

Le cabinet La Marmora, celui qui négocia l'alliance avec la Prusse, dura un an et neuf mois et tomba le 20 juin 1866.

Le second cabinet Ricasoli, démissionnaire le 10 avril 1867, avait vécu dix mois.

Le second cabinet Rattazzi avait duré six mois et seize jours, quand son chef mourut subitement le 27 octobre 1867.

Le cabinet Menabrea eut la vie plus longue et dura deux ans et deux mois. Le cabinet Lanza, qui lui succéda le 15 décembre 1869 eût la vie plus dure encore et se maintint jusqu'au 25 juin 1873. La crise où il tomba fut la première qui éclata dans la nouvelle capitale.

Le second cabinet Minghetti, tombé le 18 mars 1876, avait duré deux ans neuf mois et demi. Jusque-là les chefs de cabinet avaient été des Piémontais, des Toscans ou des Lombards. Cette fois encore le président du Conseil est un Piémontais ; mais, contre l'habi-

tude, la part a été faite très-large aux Napolitains et aux Siciliens.

Le 28 mars, M. Depretis présenta à la deuxième Chambre les collègues qu'il venait de se donner : MM. Nicotera à l'Intérieur, Melegari aux Affaires étrangères, Mancini à la Justice, Coppino à l'Instruction publique, Zanardelli aux Travaux publics, Majorana-Calatabiano à l'Agriculture et au Commerce, Mezzacapo à la Guerre et Brin à la Marine. Divers renseignements puisés aux meilleures sources nous permettent de donner à chacun des nouveaux ministres sa vraie physionomie.

M. Augustin Depretis, président du Conseil, est né en 1814 à Stradella (Piémont), où il possède de grandes propriétés. Une autre branche de sa famille, établie dans le Tyrol autrichien, a donné au cabinet viennois le ministre actuel des Finances, qui porte le même nom. Après l'avènement de Pie IX, qui fut dans l'Italie entière le signal d'un mouvement libéral généreux et sincère, trop tôt contrarié et détourné de son but par les passions démagogiques, M. Depretis se signala parmi ceux qui réclamaient des réformes constitutionnelles. En 1848, les électeurs de Stradella l'envoyèrent au Parlement sarde, et ils n'ont cessé de lui renouveler son mandat. Depuis son avènement à la présidence du Conseil, ces bonnes gens lui ont fait parvenir une adresse où l'on peut lire ce qui suit : « La splendeur dont vous êtes investi rejaillit sur nous-« mêmes ; laissez-nous vous dire que vous êtes notre orgueil, « notre joie, notre complaisance (*sic*), car la haute position que « vous occupez, votre haut mérite et les idées que vous défendez « apportent à Stradella honneur, éclat, renommée. » Touchante effusion qui permet d'espérer que si la rhétorique est jamais bannie du reste du monde, elle trouvera du moins un refuge à Stradella.

Bien que M. Depretis eut toujours siégé à la gauche, Cavour le nomma, en 1859, préfet de Brescia. L'année suivante, il s'enrôlait parmi les *Mille de Marsala* et allait guerroyer en Sicile sous les ordres de Garibaldi qui, après la prise de Palerme, le fit prodictateur de l'île. Le froid et pratique Piémontais n'était point venu avec l'intention de planter dans l'ancienne Trinacrie le drapeau de la République ; il avait de tous autres desseins, et sans perdre une minute il travailla à préparer l'annexion régulière de l'île aux Etats du roi de Sardaigne. Le 5 avril 1860, il publiait un décret, obligeant les fonctionnaires à prêter serment à Victor-Emmanuel, et un second décret ordonnant de frapper toutes les monnaies à l'effigie du nouveau souverain. Ces manifestations d'un zèle monarchique qui ne se dissimulait point amenèrent une rupture entre M. Depretis et Garibaldi, qui parut avoir nourri à cette époque quelques velléités de dictature. Rentré à Stradella, M. Depretis devint, en 1862,

ministre des Travaux publics dans le premier cabinet Rattazzi; puis, en 1866, il passa à la Marine, et ce fut pendant son ministère que l'amiral Persano, le « vaincu de Lissa » fut poursuivi et condamné à la suite d'un procès retentissant, dont chacun en Italie garde le souvenir. Au printemps de 1867, M. Depretis administra provisoirement le ministère des Finances et se prépara ainsi aux fonctions qu'il remplit aujourd'hui. Avec la présidence du Conseil, il s'est, en effet, adjugé le portefeuille des Finances, que l'on croit bien placé entre ses mains.

Tout ce qui précède montre en M. Depretis un monarchiste convaincu et très-avisé, qui a saisi toutes les occasions de travailler à la grandeur de son petit Piémont, devenu aujourd'hui le royaume d'Italie. Sa parfaite probité est proverbiale non moins que son inculte et touffue chevelure, que sa barbe non moins touffue et grisonnante, croissant en toute liberté. C'est un vrai fils des Alpes, comme elles chenu et sauvage, et point du tout méchant; ses petits yeux gris étincellent sous le verre de ses lunettes, mais il y a de la bonhomie dans sa personne, enveloppée d'une ample redingote. Il passe pour avoir étudié sérieusement les questions économiques, et sous bien d'autres rapports c'est un esprit cultivé, où l'on regrette de trouver d'aveugles et tenaces préjugés contre l'Eglise et les catholiques. Pas plus tard que l'automne dernier, M. Depretis disait à ses électeurs de Stradella :

Quand j'irai à la Chambre, je soutiendrai que le gouvernement a le devoir de maintenir avec vigueur l'autorité et les prérogatives du pouvoir civil et de réprimer *tout excès du parti clérical;* je soutiendrai que l'administration des biens ecclésiastiques et des fondations de charité doit être confiée à des mains laïques, et ce sera là le prélude de réformes ultérieures [1]; je le dis et je le répète, le principal devoir du parti libéral auquel j'ai toujours appartenu et appartiendrai toujours, est de lutter contre les prétentions de parti clérical.

Invité à exposer son programme en fait de politique étrangère, M. Depretis se borna à déclarer « que les sympathies de l'Italie devaient, à son avis, se tourner vers les peuples et les gouvernements qui sont le plus fermement décidés à marcher dans les voies de la civilisation. L'orateur songeait alors à la Prusse, cela n'est point

[1] Dès le 20 avril, M. Nicotera, le nouveau ministre de l'Intérieur, faisait publier dans la *Gazette officielle* un décret royal ordonnant la formation d'une commission « chargée d'étudier et de proposer les réformes à introduire dans l'administration des œuvres pies. » On comprend bien que ces réformes aboutiront à une sécularisation plus ou moins déguisée.

douteux, mais, depuis les élections générales qui ont eu lieu en France, M. Depretis, selon la remarque spirituelle d'un journal catholique de Rome, doit trouver que notre pays est décidément entré dans les voies de la civilisation. Dès lors l'Italie, dont il dirige la politique, « pourra donner une clef de son cœur au maréchal de Mac-Mahon et une autre au prince de Bismark. »

Depuis la mort de M. Rattazzi, survenue en 1867, M. Depretis avait honte du manteau de cet Elie de la démocratie italienne et il était devenu le chef reconnu de la gauche moderne, de celle qui se plaçait sur ce terrain de l'opposition légale ou constitutionnelle. C'était la seule ligne de conduite qui pût frayer à l'ambitieux Piémontais l'accès du pouvoir. Plus d'une fois les organes de l'extrême gauche et des républicains déguisés l'ont traité de renégat et de traître ; mais ces aménités entre libéraux italiens ne tirent pas à conséquence, et aujourd'hui les radicaux s'accomodent fort bien de M. Depretis comme chef provisoire du cabinet. Il est sans doute à leurs yeux le « cheval de renfort » qui doit les aider à gravir la côte.

Pour compléter cette courte esquisse du nouveau *Premier* italien, il reste à dire que son caractère est ondoyant comme sa longue barbe, qu'il met plus de fermeté dans ses circulaires et ses discours que dans ses actes, qu'il est accessible à toutes les influences, qu'il est faible, irrésolu, indécis et constamment dans la situation pénible de l'âne de Buridan. M. Depretis ne l'ignore point, bien qu'il n'aime pas à l'avouer, mais il sait ce qui lui manque et c'est pourquoi cette intelligence claire, dans une âme vacillante, s'est doublée d'une volonté énergique, impérieuse et brutale même, en se donnant pour premier auxiliaire le ministre de l'Intérieur, le baron Giovanni Nicotera.

Cet aristocrate radical, qui a débuté par le rôle de conspirateur et qui porte aujourd'hui l'habit brodé de ministre, est né en 1829, à Sombiese, près de Salerne, et depuis bientôt dix ans il représente au parlement italien cette vieille cité, célèbre par son ancienne faculté de médecine, qui s'éteignit en 1817, après sept cents ans de services et de gloire. Le jeune baron, né ardent amoureux de la liberté et ennemi des tyrans, n'avait guère que vingt-cinq ans lorsqu'il s'associa à Pisacane pour tenter avec trois cents écervelés cette insurrection de Sapri qui devait renverser le trône des Bourbons. Pisacane paya de sa tête cette folle entreprise et le jeune Nicotera alla faire connaissance avec les sombres galeries du fort Saint-Elme, dont les créneaux et les tours menaçantes dominent le golfe de Naples, et semblent garder les abords de ce paradis enchanté. Il dut attendre jusqu'en 1860 l'heure où Garibaldi et ses « preux » vinrent briser ses chaînes et chasser les « tyrans. » Rendu à la liberté, M. Nicotera

passa en Calabre et y prit le commandement d'une brigade qui se formait à Castelpucci et devait, sous le commandement de Pianciani, pénétrer dans les Etats pontificaux. L'intervention énergique de Cavour, qui ne voulait point se brouiller avec Napoléon III, prévint alors l'exécution de ce beau dessein, repris dix ans plus tard, avec un plein succès. Profondément dépité, M. Nicotera refusa de se rendre avec sa brigade sur le Vulturne, comme il en avait reçu l'ordre, parce que l'armée du midi, dont sa brigade faisait partie, avait adopté pour cri de ralliement : *Vive l'Italie! Vive Victor-Emmanuel!* Ce dernier cri déplut à son âme républicaine, et pour que personne n'en ignorât il écrivit à un journal de Naples qu'il ne s'était jamais associé à de pareilles acclamations. « Le cri de : *Vive le roi!* écrivit-il, n'est jamais sorti et ne *sortira jamais* de mes lèvres. » A la suite de cette fière déclaration, ses amis lui donnèrent un sobriquet qu'il conserva longtemps : « Le baron *Jamais* (*il baronne del mai*). » Comme, le 30 mars 1876, le baron a dûment prêté serment entre les mains de Victor-Emmanuel, nous avons lieu de croire qu'il est revenu à d'autres sentiments, dont il convient de le féliciter.

Le patrimoine de Saint-Pierre, dont Cavour l'avait éloigné en 1860, paraît avoir été pendant longtemps l'objectif de son ambition, le théâtre préféré qu'il voulait donner à ses exploits ; car en 1867 nous retrouvons M. Nicotera à la tête d'une nouvelle bande garibaldienne, qui, selon l'expression d'un de ses biographes, « se met à voltiger, à rôder sur les frontières du royaume de Naples et des Etats pontificaux. » Cette vaillante troupe faisait la petite guerre dans les rochers et les buissons, parcourait les bourgs et les villages, et son chef, M. Nicotera, déployait, dans l'art de lever des contributions sur les indigènes récalcitrants, un savoir-faire qu'on eût pu croire le résultat d'une longue expérience. Un de ses compagnons d'armes publia en 1868 le récit de ses exploits et raconta comment ces francs-tireurs de la révolution, dans une nuit d'hiver, avaient livré au pillage le couvent des Bénédictins de Casamari et enfermé tous les pauvres moines dans une pièce glacée dont un officier gardait la porte, le révolver au poing.

Tels ont été les débuts du ministre qui est aujourd'hui le gardien légal de l'ordre public en Italie. Peu après son avènement au pouvoir, M. Nicotera est allé montrer son habit brodé aux habitants de sa bonne ville de Naples, où il a été accueilli avec un enthousiasme sans bornes, à preuve, que le jour de son arrivée, quatre cents voitures, bien comptées, lui ont fait cortége de la gare à son hôtel. Rentré à Rome, et encore tout ému de ces ovations, le baron a reçu de la franc-maçonnerie napolitaine un télé-

gramme ainsi conçu : « Les membres de l'*Orient* de Naples, appréciant les hautes pensées contenues dans le programme du nouveau cabinet et reconnaissant le vaillant champion de ces idées dans Giovanni Nicotera, lui envoient un *triple* et affectueux salut d'encouragement. » A quoi le ministre a répondu, comme de juste, par un *triple* remerciement.

Au physique le baron a un visage assez régulier, aux traits accentués, des cheveux noirs, lustrés élégamment, partagés au milieu du front, l'œil saillant, l'expression un peu dure, avec une teinte de mélancolie qu'il a gardée du fort Saint-Elme. Il prodigue des soins assidus à sa belle barbe en éventail; ses nœuds de cravate sont une œuvre d'art et il porte des gilets irréprochables.

Il a pris pour secrétaire général de son cabinet M. Lacava, Napolitain comme lui. C'est encore un Napolitain qu'il a appelé à Rome pour l'installer, comme préfet de la capitale, au palais *Valentini*. C'est le très-noble marquis Caracciolo di Bella, une autre victime de la « tyrannie des Bourbons. » Le marquis conspira, fut emprisonné, banni, grâcié, conspira de nouveau, et après la « délivrance » des Deux-Siciles, on l'envoya, parce qu'il était riche, représenter l'Italie à Constantinople, à Lisbonne, à Saint-Pétersbourg. Il a commis plusieurs drames qui n'ont pas tenu devant le feu de la rampe et qu'il a prudemment réintégrés dans ses tiroirs, sauf à les lire au dessert, devant quelques amis.

Mais nous n'en avons pas fini avec les Napolitains; et le ministère compte encore dans son sein un autre fils de la belle Parthenope, le plus brillant, le plus disert et le plus célèbre de tous. Nous avons nommé M. Pascal Stanislas Mancini, « ministre de grâce et de justice » comme on dit dans ce pays. Nous l'avons entendu comparer à M. Léon Gambetta et au « premier orateur du monde, » Emilio Castelar; nous le croyons de beaucoup plus instruit que le premier et nous préférons son éloquence à la verbeuse faconde et à l'enflure du rhéteur espagnol. La parole de M. Mancini sait dépouiller, quand il le faut, les vains et vulgaires ornements du langage pour devenir sobre, concise, magistrale, et n'emprunter qu'à la logique et à la raison une forte et austère beauté. Il a, incontestablement plusieurs des dons de l'orateur, de l'esprit à revendre et cette rouerie plus ou moins inconsciente que donne à certains avocats une longue pratique du barreau. « Il a prononcé, nous dit un de ses biographes, autant de millions de paroles qu'il y a de millions de grains de sable dans le golfe de sa ville natale, » et de l'aveu de tous, il y a dans le « sable » de l'avocat de nombreuses paillettes d'or, parfois même de vraies perles, au dire des connaisseurs. Un « libéralisme » ardent et précoce égara sa folle jeunesse

et le compromit assez gravement pour qu'il fût obligé d'aller chercher un asile à Turin, où l'on accueillait volontiers toutes les victimes de « l'aveugle réaction. » Il y occupa pendant dix ans une chaire de professeur et en 1860 il put rentrer dans sa belle patrie, « affranchie » désormais. La même année il entrait au Parlement, et en 1862, le baron Ricasoli lui donnait dans son cabinet un portefeuille qu'il garda quelques jours seulement. M. Mancini s'est fait au-delà des limites de son pays une certaine notoriété qu'il doit à ses vastes travaux de jurisprudence et à de nombreux discours prononcés dans divers congrès. Il a présidé la première conférence de droit international à Bruxelles et l'institut de droit international l'a nommé son président permanent. Il est du nombre de ces hommes naïfs ou généreux qui croient à la possibilité de vider à l'amiable les différends entre les peuples et qui voudraient remplacer les sanglantes solutions du champ de bataille par les équitables sentences d'un aréopage européen. Respect aux illusions sincères et inoffensives! Tout comme chez MM. Depretis et Nicotera, il y a dans M. Mancini un libéral militant ennemi de « l'école ultramontaine » et de la « faction des jésuites. » Pour avoir haï et combattu ces deux choses, Michelet a eu la fortune d'être tout récemment célébré par M. Mancini dans une lettre adressée à la jeunesse studieuse de Rome et de l'Italie. Le ministre a invité cette jeunesse à se cotiser pour envoyer à Paris une couronne funèbre, destinée à être déposée sur la tombe de Michelet. Bien des gens ont contesté l'opportunité et la convenance de cette manifestation, et il leur a été répondu que cette lettre, publiée par M. Mancini ministre, avait été écrite par M. Mancini professeur, ce qui serait une circonstance légèrement atténuante. Le nouveau ministre de la justice n'est pas précisément comparable à l'*Apollon* du Belvédère, encore moins à ce *Narcisse* de bronze qui s'admire avec tant de complaisance dans le musée de sa ville natale. Il est de taille courte et un peu voûté, il porte des favoris à l'anglaise, une moustache peu fournie avec de grands cheveux bouclés en dedans. Il a le teint bilieux, un peu terreux et un nez... comme l'ont beaucoup de gens d'esprit, c'est-à-dire peu correct au point de vue des lignes; mais avec cela des mains très-fines, aristocratiques, et des manières d'avocat qui, bien que né plébéien, a longtemps fréquenté « le beau monde. » Toute l'aristocratie méridionale composait sa clientèle.

M. Amédée Melegari, ministre des Affaires étrangères, est né en 1801 à Reggio, dans l'ex-duché de Modène. Compromis dans des mouvements politiques en 1831, il dut se réfugier en Suisse. Il s'y lia avec Mazzini et fonda avec lui l'association de la *Jeune Italie*,

cette pépinière de conspirateurs qui ne reculaient pas devant les moyens expéditifs, comme on va le voir. Il prit part à l'insurrection de la Savoie et signa de son nom le manifeste qui invitait les Savoyards à s'insurger au cri de : « Vive la République! » Vers la fin de 1833, Mazzini, logé à l'*Hôtel de la navigation*, à Genève, reçut la visite d'un jeune homme « timide et doux » qui lui apportait une une lettre de son ami Melegari. Celui-ci recommandait le jeune homme pour un grand acte (*alto fatto*) qu'il s'agissait d'accomplir. Le doux jeune homme, qui s'appelait Antonio Gallenga, déclara d'une voix ferme qu'il se sentait appelé (*sic*) « à frapper au cœur « Charles-Albert, le traître de 1821, le bourreau de ses frères. » Il lui fallait pour cela un peu d'argent, un passeport et un poignard. Mazzini remit au protégé de M. Melegari un billet de mille francs, un passeport au nom de Mario et un poignard à manche de lapis-lazuli, dont il ne se défit qu'avec regret, car c'était un vrai bijou. Le jeune assassin se rendit à Turin, où, comme on sait, un tremblement nerveux s'empara de lui au moment décisif, et fit tomber de ses mains le précieux poignard en lapis-lazuli. Il alla apprendre en Angleterre à apprécier les bienfaits de la monarchie ; il devint plus tard le correspondant italien du *Times* et versa, au lieu de sang, des flots d'encre au service de l'unité nationale. Quant à M. Melegari, les événements de 1848 le rappelèrent en Italie, où il était désormais possible de conspirer à ciel ouvert, au moins dans certaines parties. On lui offrit une chaire à l'université de Turin et il y reprit ses cours sur le droit constitutionnel, qu'il avait enseigné pendant plusieurs années au lycée de Lausanne. Dix ans plus tard, il était nommé conseiller d'Etat, et en 1862 Rattazzi fit de lui son secrétaire général au ministère de l'intérieur. Quelques années après on lui offrit un poste diplomatique, et les bons souvenirs qu'il avait gardés de la Suisse hospitalière lui firent choisir le poste de Berne « où, nous dit un de ses biographes, il n'a fait ni bien ni mal ». Le même biographe nous apprend aussi que le nouveau ministre est un homme très-cultivé et de manières agréables, « qualités très-appréciables dans un homme appelé à fréquenter les diplomates, *gent la plus chatouilleuse et la plus subtile qui soit au monde.* » Telle est l'idée originale et neuve qu'un Italien moderne se fait de la gent diplomatique. « La belle chevelure blanche et presque patriarcale de M. Melegari est partagée sur son vaste front en deux nattes égales avec un art qui rendrait jaloux M. Nicotera. Il est complètement rasé, ce qui fait ressortir l'ampleur de sa large face ronde, et il a conservé du professeur de droit constitutionnel des gestes solennels, un débit mesuré, un certain air d'assurance et la grave allure d'un péripatéticien. » Le secrétaire général de son ministère, le comte Tornielli avait déjà été

chef de division dans le cabinet de M. Visconti Venosta. Un pareil choix a confirmé la déclaration de M. Depretis, qui avait promis devant l'assemblée de ne point s'écarter de la politique étrangère suivie par le cabinet précédent. Le comte Tornielli appartient à une bonne famille de Novarre qui s'associa de bonne heure au mouvement « national. » En 1859 il suivait comme secrétaire particulier Massimo d'Azeglio, envoyé en qualité de commissaire royal dans la ville d'Ancône, récemment enlevée au Saint-Siége.

A peine arrivé au pouvoir, M. Melegari a débuté par un acte de faiblesse en sacrifiant M. Nigra aux exigences et aux convoitises de quelques membres influents de la gauche. Dès les premiers jours qui suivirent le triomphe de ce parti, le *Diritto*, feuille prussienne qui paraît à Rome en italien, somma pour ainsi dire le ministère de rappeler M. Nigra, suspect de trop de sympathie pour la France et coupable de n'avoir pas toujours bien compris les intérêts et l'honneur de l'Italie; derrière le *Diritto* était surtout M. Nicotera, qu'on soupçonne d'avoir un peu forcé la main à M. Melegari. Le ministre de l'intérieur aurait d'anciens griefs contre M. Nigra qui, en 1867 et en plusieurs circonstances, aurait provoqué des mesures de rigueur contre les garibaldiens trop pressés d'envahir les États-Pontificaux.

Outre MM. Nicotera et Mancini, les Deux-Siciles ont fourni au nouveau cabinet deux autres ministres, M. Majorana et le ministre de la guerre. Le lieutenant-général Louis Mezzacapo est né à Naples et a fait ses études dans le fameux collége de la *Nunziatella*, création des Bourbons, qui a fourni tant d'officiers instruits à l'Italie. Capitaine dans l'armée royale envoyée contre l'Autriche en 1848, mais rappelée avant qu'elle ne se fut battue, M. Mezzacapo fut de ceux qui refusèrent d'obéir aux contre-ordres venus de Naples, qui passèrent le Pô et firent la campagne contre les Autrichiens. Avec Poerio et Pepe il s'enferma dans Venise et prit une part considérable à l'héroïque résistance de la ville affamée. Après la chute de Venise, il se réfugia à Gênes, où il publia avec son frère un *Traité de tactique* fort estimé et traduit en français. En 1849, après la proclamation de la république romaine, il ramassa dans les Romagnes quelques milliers d'hommes qu'il réussit à faire pénétrer dans Rome pour y soutenir la « cause glorieuse de la liberté. » Après l'annexion de la Toscane, il fut appelé à Florence par Cavour pour y organiser une division qui prit son nom. Il fit avec Fanti ce que les Italiens appellent la campagne de l'Italie-Centrale, et dont Castelfidardo fut le plus haut exploit. En 1860, Cialdini le chargea de s'emparer de la petite forteresse de Civitella-del-Tronto, mission qu'il remplit avec promptitude et résolution, et ce fut sous

les ordres du même général qu'il prit part à la bataille de Custozza. Bien qu'on le sache instruit et brave, on se demande s'il pourra continuer l'œuvre du général Riccotti : l'organisation de la jeune armée italienne, et s'il exécutera les réformes de son prédécesseur, qu'il a souvent blâmées dans l'Assemblée.

M. Benedetto Brin, ministre de la marine, Piémontais comme MM. Depretis et Coppino et le plus jeune de tous les membres du cabinet, est né à Turin en 1833. Envoyé par Cavour à Paris et à Londres pour y compléter son éducation, il entra dans le génie naval en 1853, et il était naguère encore directeur du matériel et chef des constructions navales. On lui doit les dessins du *Duilio* et du *Dandolo*, deux monitors cuirrassés d'un nouveau modèle, supérieurs même aux colosses de la fière Angleterre et qui se construisent en ce moment dans les chantiers de Castellamare et de la Spezzia. M. Brin n'est pas un homme politique et n'a aucune envie de le devenir, assure-t-on.

La Lombardie n'a fourni qu'un seul membre au nouveau cabinet, M. Zanardelli, ministre des travaux publics, fils d'un ingénieur de Brescia. Dès l'âge de vingt-deux ans, il était docteur en droit et sa science précoce faisait l'étonnement de ses condisciples à l'Université de Pavie. Son patriotisme non moins précoce le conduisit, en 1848, dans les rangs de ces jeunes étudiants qui battirent beaucoup la campagne lombarde et rarement les Autrichiens. L'année suivante, il organisa à Brescia une insurrection qui fut noyée dans le sang par le terrible Haynau. Obligé de s'enfuir devant « l'hyène de la Lombardie, » il se réfugia à Florence où il rédigea un journal avec son compatriote M. Visconti-Venosta. En 1849, nous le retrouvons dans les rangs des garibaldiens, qui opprimaient Rome sous prétexte de la défendre contre les soldats d'Oudinot. L'amnistie proclamée par les Autrichiens lui permit de rentrer à Brescia, où il professa le droit jusqu'en 1859. La même année il entra au parlement de Turin. L'année suivante son humeur inquiète et aventureuse l'entraînait à la suite de Garibaldi dans les rangs des *mille de Marsala*. Son rôle politique ne commença guère qu'en 1866, quand Ricasoli le nomma, bien que membre de la gauche, commissaire royal dans les provinces de Felke et de Bellune. Membre de diverses commissions parlementaires, les rapports qu'il a lus à l'Assemblée ont fondé sa réputation d'homme politique et d'économiste. M. Mezzacapo et lui sont les deux membres du nouveau cabinet qui ont fait, ou essayé de faire, le coup de feu contre des troupes françaises. Bien que nous ayons été pour quelque chose dans l'affranchissement de la Lombardie, M. Zanardelli passe pour nous aimer médiocrement.

M. Michel Coppino, ministre de l'instruction publique, représente à la Chambre depuis 1861 sa ville natale, Albe en Piémont, célèbre par son nougat. Né dans une condition très-modeste, il s'est élevé par son seul travail et son talent. A 26 ans, il était déjà professeur de littérature italienne à l'université de Turin. Sous Rattazzi, en 1867, il reçut pour la première fois le portefeuille de l'instruction publique ; mais la mort subite de son chef le renvoya à ses « chères études » et à l'université de Turin dont il devint recteur. Pendant son premier ministère, il a organisé le conseil supérieur de l'Instruction publique sur le modèle français. C'est un esprit large et éclairé, bien que l'homme n'y voit que d'*un œil*, l'autre ayant souffert d'un accident. Sa figure raide et tendue, ses traits rudes et un peu durs reflètent une énergie et une force de volonté qui est sa qualité maîtresse et a fait de lui ce qu'il est aujourd'hui. En politique on le dit calme, modéré, et surtout exempt de passions; aussi un journal, le comparant à son prédécesseur, l'ardent et éminent Bonghi, a-t-il dit : « Au torrent impétueux succède un ruisseau tranquille. » Nous serions tenté de croire que c'est la tranquillité de l'eau profonde et qui dort.

M. Salvatore Majorana Calatabiano, paré d'un nom sonore et musical s'il en fut, est un fils de la province de Catane, dans la belle *Trinacrie*. Il est député depuis 1865 ; mais, à la différence de ses collègues, il n'a pas le moindre antécédent tant soit peu révolutionnaire. Il siégea d'abord à droite, et après la mort de Rattazzi fit un pas et alla s'asseoir au centre gauche. Avec toutes les fractions de la gauche il combattit, mais sans aucun succès, l'impôt sur la mouture et le monopole des banques. Après avoir collaboré à la *Riforma*, qui voulait réformer l'Italie et qui est morte à la peine, il publia d'innombrables brochures sur toutes les questions d'économie politique. Il se plait à porter à la tribune le sujet de ses études favorites et alors c'est un orateur abondant, débordant, torrentiel, qui fait l'étonnement des tribunes, la terreur de ses collègues et le désespoir des sténographes. Il parle ou plutôt déclame sans interruption, sans trêve ni relâche, jusqu'à complet épuisement de ses forces et de ses arguments. D'aucuns veulent voir dans les syllabes redondantes de son nom harmonieux comme un indice et un présage de son intarissable éloquence. Il reste à voir si le brochurier abondant et le savant prolixe sont doublés d'un administrateur et d'un ministre.

II

Le nouveau ministère comprend toutes les nuances de l'ancienne gauche, depuis la teinte pâle, représentée par l'inoffentif M. Coppino, le pacifique et prolixe M. Majorana, jusqu'à la nuance plus vive de M. Zanardelli, soldat de l'unité nationale, et à la couleur chaude, éclatante, du belliqueux M. Nicotera, sur les épaules duquel on croit encore voir la chemise rouge des garibaldiens. Il nous reste, après avoir présenté les personnages, à indiquer autant que possible, la portée du changement accompli, à dire ce que les Italiens attendent ou redoutent des nouveaux gouvernants. Le président du Conseil, M. Depretis, est un esprit trop sensé et trop pratique pour prêter un instant l'oreille aux conseils radicaux du *Bersagliere* qui l'a invité à changer la base sur laquelle repose le gouvernement de l'Italie. Il sait trop bien quelles secousses dangereuses pourraient accompagner cette téméraire tentative. Il est vrai qu'un des organes influents du nouveau cabinet, le *Diritto*, a voulu voir dans l'avénement de la gauche un profond changement politique, mais ils est également vrai que le public jusqu'ici ne s'en est guère aperçu. Naturellement, le nouveau ministre de l'intérieur a procédé, selon l'usage traditionnel, à un chassé-croisé de préfets et sous-préfets qui a donné de l'air et du mouvement au personnel administratif. On compte jusqu'à cinquante-trois préfets qui ont été « transférés, mis en disponibilité ou à la retraite, ou dispensés du service. » Selon un euphémisme charmant dont la langue italienne a été enrichie par M. Nicotera, les préfets ainsi « remerciés » sont naturellement les préfets politiques, ceux qu'on pouvait croire plus ou moins identifiés avec le régime antérieur ; ceux qui administraient les grandes cités, comme Rome, Palerme, Naples, Ancône, Syracuse, Messine, Milan, Turin, Mantoue, Ferrare, Gênes et Bologne. A l'exemple de son collègue de l'intérieur, M. Mancini a accompli quelques actes « réparateurs, » par exemple en réintégrant dans ses fonctions, au nom de la liberté des cultes (*sic*), un huissier au tribunal, destitué par le dernier ministre pour avoir allumé un cierge devant le buste de Mazzini. Les autres ministres, chacun dans son département, ont accompli des réparations non moins louables, et non moins hautement louées par la *Capitale* de Rome et le *Secolo* de Milan.

En attendant les actes décisifs du nouveau cabinet, nous pouvons le juger d'après son programme, qui est de dimensions fort respectables. Le 29 mars M. Depretis en a donné lecture à

l'Assemblée, et ceux qui, autrefois, reprochaient à la gauche de manquer d'idées, ont été tentés, ce jour-là, de trouver qu'elle péchait par surabondance. Le programme de M. Depretis a été un vrai bouquet de promesses assorties; il a annoncé une extension du suffrage universel, l'établissement des incompatibilités parlementaires, la responsabilité *réelle* des fonctionnaires publics, l'amélioration du sort des employés, dont on diminuerait le nombre en augmentant leurs appointements, la réforme du Code pénal, une loi sur l'instruction primaire obligatoire, etc., etc. Parmi les travaux publics, la canalisation du Tibre occupera avant tout le ministère. Il avisera aussi au moyen de rétablir les payements en espèces, il révisera les traités de commerce; enfin il se réserve d'étudier à loisir les conventions conclues par le dernier ministère relativement au rachat des chemins de fer en général, du réseau de la Haute-Italie en particulier.

Malgré son peu de tendresse pour le « parti clérical, » M. Depretis a bien voulu promettre que sa politique religieuse ne sera point agressive. « Nul esprit d'hostilité, a-t-il dit, mais en même temps aucun rêve de conciliation. »

Pie IX, il est bon de le rappeler ici, avait dit la même chose en meilleurs termes quatre ans auparavant. Le 27 novembre 1871, le Saint-Père, recevant une députation de la noblesse romaine, prononçait ces paroles : « Ne vous laissez point abuser, mes fils, par les bruits mensongers d'une conciliation impossible. »

Il entre néanmoins dans le plan des nouveaux ministres et surtout de M. Mancini de proposer aux Chambres une révision de la loi des garanties, et l'on ajoute que le ministre des cultes est disposé à faire exécuter avec plus de vigueur la loi sur le service militaire des clercs et sur l'*exequatur* que les évêques sont tenus de demander au pouvoir civil. Est-il vrai, comme plusieurs journaux l'ont prétendu, que l'avènement du nouveau ministère ait provoqué une sorte de panique au Vatican? Cette supposition seule est une injure pour le vénérable Pontife dont le calme et la résignation ont toujours été à la hauteur des plus cruelles épreuves. Nous croyons même pouvoir ajouter que Pie IX personnellement préfère l'hostilité ouverte des nouveaux ministres aux protestations d'une sincérité douteuse et aux égards suspects de M. Minghetti qui, après avoir eu l'honneur insigne d'être le ministre du Pape, avait consenti à devenir le ministre ou plutôt l'instrument et l'esclave de la révolution.

Le président du Conseil a donné l'assurance que rien ne serait changé à la politique extérieure, et il est permis d'ajouter qu'il fait en ce cas de nécessité vertu. On se plaît à croire que M. Melegari, ancien ami et secrétaire de Ratazzi, aura hérité un peu

de ses sympathies prononcées pour la France ; mais tout dépendra des circonstances ; car, il ne faut pas l'oublier, les Italiens nourrissent des aspirations et des espérances dont on retrouve souvent l'expression dans leurs journaux, dans leur littérature et qui sont de nature à inquiéter singulièrement leurs voisins. Pour le moment, et dans toutes les grandes questions internationales qui peuvent surgir, l'Italie, malgré ses prétentions, est condamnée à emboiter le pas derrière plus grands et plus forts qu'elle. Il n'y a qu'un avis à cet égard.

On assure que la partie de la gauche qui se recrute dans les Deux-Siciles et les quatre ministres qu'elle a fournis au cabinet seraient animés à notre égard de sympathies réelles, ravivées encore par la dernière transformation qu'a subie notre gouvernement. Il n'est pas jusqu'aux étudiants de Naples qui n'aient voulu naguère affirmer leur sympathique admiration pour la France républicaine. Quelques centaines de ces jouvenceaux, réunis sous les fenêtres de notre consul à Naples, lui ont exprimé toute la satisfaction que leur avaient causée les électeurs de Belleville et autres lieux. Dans un manifeste qu'ils avaient publié la vieille, il était dit « que les dernières élections générales en France ont scellé le tombeau du pouvoir temporel des Papes. » Ces manières de parler indiquent assez à quelle école a été élevée la « jeunesse studieuse » de Naples et de quel esprit elle est animée.

Nous ne pensons pas que les nouveaux ministres se laissent entraîner dans la voie de la persécution religieuse ouverte, où M. de Bismarck a si souvent poussé leurs prédécesseurs, et nous espérons qu'ils sauront sauvegarder leur dignité et leur indépendance à l'égard de Berlin. Nous savons néanmoins que la presse officieuse prussienne a fondé sur leur avènement au pouvoir des espérances très-favorables aux intérêts de la politique antireligieuse du chancelier.

En récapitulant les notices biographiques esquissées plns haut sur les membres du nouveau cabinet, on trouve qu'il compte deux « défenseurs » de Rome insurgée contre le Pape, trois anciens conspirateurs qui ont travaillé à renverser leur souverain légitime, à Naples et à Modène, et le complice d'un régicide d'intention. Les gens qui connaissaient les antécédents révolutionnaires des nouveaux ministres devaient être tentés de se demander si ces Brutus de la veille étaient bien sincèrement convertis, si la grâce efficace avait complètement transformé leurs âmes républicaines. Les ministres ont fait de leur mieux pour donner cette conviction au souverain et au pays. Nous ne parlerons pas de M. Depretis, qui a toujours été un monarchiste convaincu, bien qu'on l'ait vu souvent

en compagnie de farouches républicains. Ceux qui le connaissent le mieux assurent « qu'il a des instincts conservateurs très-profonds, qu'il dissimule lorsqu'il est député de l'opposition, qu'il manifeste quand il est au pouvoir. » Ce n'est donc pas lui qui creusera le tombeau de la monarchie. Celui de ses collègues qui devrait être le plus justement suspect aux yeux des conservateurs est évidemment M. Nicotera, qui jura un jour de ne jamais servir sous la bannière d'un roi ; mais les temps changent, et M. Nicotera, recevant l'autre jour une députation de ses électeurs de Salerne, a déclaré d'un ton pénétré que « jamais il n'oublierait le serment prêté à l'Italie et au roi, qui sont aujourd'hui la même chose. »

« Les conditions essentielles de l'avenir de l'Italie, disait à la même date M. Visconti à Milan, sont la monarchie et la liberté. » Ne semble-t-il pas que l'ancien et le nouveau ministre n'aient qu'une âme et qu'une seule pensée ? Le clergé napolitain lui-même paraît croire à la sincérité de cette conversion et nous apprenons que dans une paroisse des Calabres, le curé a fait en chaire un panégyrique de M. Nicotera, suivi d'une procession où l'on a invoqué en sa faveur tous les saints du Paradis. Par contre, à Brescia, les compatriotes de M. Zanardelli ont tenu un langage beaucoup moins édifiant. On a entendu les cris : « A bas les impôts ! A bas le roi ! » Les cordonniers de Savone ont réclamé le suffrage universel, demandé la tête des « cléricaux » et vociféré : « A bas l'enseignement des prêtres ! » Sur quelques milliers d'ouvriers qui, à Milan, ont parcouru les rues en demandant le suffrage universel, il a été prouvé que quatre-vingt-dix pour cent ne savaient pas au juste ce que ces deux mots signifient. A Corato, dans les Pouilles, les partisans très-peu lettrés du suffrage universel ont appris avec une vive satisfaction l'avènement du nouveau cabinet, et ont cru le moment venu de protester contre l'institution abominable des impôts ; ils ont incendié le bureau de l'octroi municipal et les troupes ont seules préservé les membres du Conseil d'un sort pareil qui leur était réservé.

Le suffrage universel avait tenu une trop large place dans les manifestes de la gauche pour qu'il fût possible aux membres du cabinet d'oublier toutes les promesses faites et les engagements pris à cet égard. M. Depretis lui-même s'était engagé devant ses électeurs de Stradella à réclamer le suffrage universel, et pour dégager sa parole il a dû faire quelque chose. Nous devons avouer qu'il s'en est tiré en homme d'esprit, en homme qui connaît le plus familier des proverbes italiens : *Chi va piano, va sano*. Avant de procéder à une réforme électorale, a-t-il dit à la nation, il faut étudier le fonc-

tionnement de la loi actuelle[1], recueillir les données statistiques nécessaires et rechercher avec soin quelles sont les innovations désirables.

Là-dessus, on a soumis à la signature du roi un décret ordonnant la formation d'une commission spéciale chargée de faire une enquête et d'élaborer le futur projet de loi. Cette maigre concession faite au parti radical a été enveloppée par l'habile Nicotera dans des phrases pompeuses et des considérants d'une saveur démocratique ne laissant rien à désirer. Le premier était ainsi formulé : considérant que la volonté de la nation, *base de notre droit public* et titre glorieux de la monarchie, et sur laquelle a été reconstituée l'unité de la patrie, se manifeste ordinairement par le moyen du corps électoral, duquel émane la Chambre représentative etc., etc. »

Quelques personnes, à ce qu'on assure, se sont frotté les yeux en voyant ces choses-là signées par un prince qui s'intitule roi *par la grâce de Dieu* et par la volonté nationale, » et qui en 1860 insista pour conserver son nom Victor-Emmanuel *deux*, pour bien marquer les liens qui l'unissaient au passé et parce qu'il sentait le besoin de rattacher par la forte chaîne de la tradition la nouvelle création politique de Cavour à l'œuvre primitive et plus modeste de la dynastie de Savoie. On se demande si le roi n'a fait aucune objection à cette phraséologie démocratique, et comment M. Nicotera a su triompher de ses résistances.

[1] La loi électorale sous le régime de laquelle vivent les Italiens remonte à 1860, et depuis cette année-là cinq législatures se sont succédé à Turin, à Florence et à Rome. Le droit de vote est attaché à 40 francs d'impôt direct, mais pas exclusivement néanmoins. L'instruction, les services rendus, la pratique de certaines industries, la possession d'un brevet, d'un diplôme, d'une décoration, confère le droit de suffrage, en dehors du cens électoral. Toutefois la base de l'électorat est encore assez restreinte, beaucoup trop restreinte pour un pays qui compte 26,804,151 habitants. On peut en juger par le tableau, suivant indiquant le résultat des cinq dernières élections générales. Rome et son territoire n'ont pris part qu'aux deux dernières de ces élections.

Années.	*Electeurs inscrits.*	*Votants.*	*Proportion des votants.*
1861	418,696	239,355	57,16 0/0
1865	465,488	250,031	53,70 »
1867	460,169	238,381	51,79 »
1870	528,932	238,448	45,08 »
1874	571,939	318,427	55,67 »

Il y a en moyenne 1,97 électeurs inscrits sur 100 habitants. Les 528 colléges du royaume se répartissent ainsi : Piémont, 56 ; Ligurie, 16 ; Sardaigne 11 ; Lombardie, 64 ; Vénétie, 47 ; Emilie, 39 ; Toscane, 40 ; Marche, 18 ; Ombrie, 10 ; Rome et Latium, 15 ; Napolitain, 144 ; Sicile, 48.

Le ministre de l'intérieur, comme tous ses collègues, a cru devoir adresser une circulaire aux employés de son département, et ce document n'est guère autre chose qu'un commentaire banal du programme ministériel lu par M. Depretis. Les deux premiers actes de son administration ont montré une fois de plus qu'un radical est peu inventif en matière de gouvernement et qu'il copie volontiers les procédés des « aveugles réactionnaires. » A un journal de Reggio, *l'Italie Centrale*, qui s'était montré peu aimable pour les nouveaux maîtres, il a retiré les annonces judiciaires et, à Mantoue, il a interdit sans phrase, par un télégramme d'un laconisme inimitable, un meeting que des patriotes voulaient tenir, pour y discuter l'impôt sur la mouture. Interpellé à la Chambre sur cet incident, le ministre a allégué la nécessité de protéger la paix publique et de prévenir de stériles agitations. Nul doute que si M. Cantelli, son prédécesseur se fût permis pareil attentat au droit de réunion garanti, par l'article 32 de la Constitution, M. Nicotera n'eût bondi à la tribune pour dénoncer « ce ministre liberticide. » La race des *Rabagas* est immortelle.

L'honorable M. Depretis, en sa qualité de ministre des finances, a lancé, lui aussi, sa circulaire et il a mis dans ce document toute la vigueur qui, d'ordinaire, fait défaut dans sa conduite. Cet ancien adversaire des « abus de la fiscalité » veut que les percepteurs fassent rentrer jusqu'au dernier centime les impôts exigibles, « car, dit-il, sacrée est la dette des contribuables envers la patrie, dette d'honneur et de nécessité sociale. » Certes M. Depretis avait bien raison quand il disait l'autre jour : « Il s'en faut de beaucoup que le gouvernement ait changé autant qu'on peut le croire. » Tout le monde commence a être de cet avis et nous avons lu dans vingt journaux de la péninsule, le fameux refrain d'une chanson fameuse :

C'était pas la peine assurément
De changer de gouvernement!

On peut prédire dès aujourd'hui que les nouveaux ministres joueront les mêmes airs que leurs prédécesseurs. Les joueront-ils mieux? Le doute est permis; il est même très-répandu, et chaque nouvel acte des ministres vient le justifier. Ce parti, qui s'était signalé par ses déclamations sur les impôts, sur les tendances réactionnaires des « modérés, » sur leurs connivences cléricales et leur complaisance pour la Papauté, ce parti arrivé au pouvoir a dû déjà reconnaître qu'il n'est pas possible de faire de la politique avec ces déclamations. Déjà nous le voyons emprunter au parti conservateur ses recettes, ses formules et ses procédés. Il se voit obligé de percevoir

avec rigueur les impôts existants, y compris l'impôt détesté du *macinato;* il sera contraint de respecter la loi des garanties, et peut-être avant peu les nouveaux gouvernants se verront-ils dans le cas de réprimer les agitations, les manifestations intempestives de leurs propres amis.

Durant les premiers jours qui ont suivi la révolution de palais parlementaire d'où est sorti le nouveau cabinet, nous avons entendu bien des gens, — pour la plupart des étrangers — dire que le flot républicain allait monter, que les conseillers de la monarchie, républicains déguisés, allaient ouvrir à l'ennemi les portes de la place, et qu'avant peu on verrait s'élever les arbres de liberté, coiffés du bonnet phrygien. En attendant, Victor-Emmanuel ne serait plus que le président de la république italienne avec le titre de roi. Eh bien, nous devons le dire, les Italiens, les hommes politiques qui connaissent le mieux leur pays, ont souri en entendant ces prédictions. Ils croient qu'on peut s'en fier à MM. Nicotera, Mancini, Mélegari, à ces démocrates convertis, pour défendre envers et contre tous les approches du trône et les prérogatives de la royauté. Ils ajoutent que le sentiment monarchique de l'immense majorité du pays serait au besoin une garantie contre toute entreprise tentée au profit de la république. Cette dernière, disent-ils, compte en Italie bien peu de fidèles ; quelques milliers d'ouvriers, à Milan, à Gênes, à Turin peut-être, et c'est tout, et encore cette armée n'a-t-elle ni général, ni état-major. Le peuple italien, affamé de repos et d'ordre, n'a aucune envie de se lancer dans des aventures périlleuses, au bout desquelles apparaissent la ruine et l'anarchie. La jeune armée italienne serait au besoin la protectrice de la monarchie menacée, mais on cherche vainement d'où pourrait venir le danger. Enfin, il est un dernier point, le plus intéressant, sur lequel nous devons appeler l'attention. Il s'en faut de beaucoup que les nouveaux ministres aient le crédit, l'influence et la force voulue pour imprimer au pays l'impulsion qui leur plaît, pour l'entraîner avec eux dans la voie où il leur conviendrait de s'engager. Ce ministère est un accident ; il n'est point né d'un mouvement réel de l'opinion, mais d'une coalition d'aventure, nous dirions presque d'une intrigue parlementaire, d'une comédie improvisée dans le palais du Mont Citorio. C'est par là que la petite révolution dont l'Italie vient d'être le théâtre, se distingue du mouvement qui a eu pour conséquence le renouvellement de notre assemblée législative. Chez nous, c'est le scrutin qui a décidé. Ici, on ne l'a pas consulté, on n'y a pas même songé ; et, le 18 mars, le pays a appris que le ministère s'en allait parce qu'il était en minorité sur une simple question d'administration. Soixante députés de droite avaient, par des raisons plus

ou moins incomprises, porté l'appoint de leurs voix à la gauche, accidentellement devenue la majorité. MM. Depretis et Nicotera, grimpant sur les épaules de MM. Peruzzi et Correnti, avaient atteint le sommet du mât de cocagne, auquel étaient suspendus neuf portefeuilles, et il les avaient distribués à leurs amis. Tel est le dernier mot de la récente évolution politique de l'Italie.

Cette chambre, elle-même, qui fait et défait les ministères, représente-t-elle la nation italienne? non, mais le pays légal; soit trois cent dix-huit mille quatre cent vingt-sept électeurs. Ni la grande propriété, ni la noblesse territoriale, ni le clergé, ni le vrai peuple ne sont représentés dans cette assemblée, qui compte trente professeurs, cent vingt-cinq avocats et un nombre indéfini de fonctionnaires et de bourgeois. Au temps de Victor-Emmanuel Ier, Louis XVIII disait, non sans un accent d'envie : « En Piémont, il y a un roi qui règne, une aristocratie qui gouverne et un peuple qui obéit. » Aujourd'hui, dans l'Italie de Victor-Emmanuel, il y a toujours un roi qui règne, — plus sérieusement qu'on ne le croit, — un peuple qui paye et qui obéit; mais c'est une coterie qui gouverne. Il en était ainsi, il y a deux mois; il en est de même aujourd'hui; les noms ne font rien à la chose.

***

VAL-RÉGIS LA GRANDE[1]

Deux jours après, tout le village fut de nouveau mis en émoi par une seconde aventure, suite de la première, moins tragique, mais non moins étonnante.

On vit un jeune homme descendre d'une voiture de louage que suivait une autre voiture longue, peinte en vert foncé, avec une capotte de cabriolet sur le devant, qui trahissait les pompes funèbres à première vue.

Le tout s'arrêta devant la mairie. Le maire, qui était de retour depuis quelques heures, avait été mis au courant du décès mystérieux, et ne douta pas que cette visite inattendue ne s'y rapportât.

Le jeune homme, en grand deuil, très-froid, très-peu causeur, se contenta de saluer le magistrat municipal et de lui exhiber des papiers en bonne forme, établissant l'identité du défunt, plus un permis d'exhumer de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le maire eut un soubresaut en lisant le nom du mort, mais ne se permit aucune observation. Séance tenante, sur la prière du jeune homme, il régularisa l'acte de décès, dont les indications étaient restées en blanc, avec les noms, prénoms et titres dont les attestations lui étaient fournies ; puis il se déclara prêt à faire procéder à l'exhumation.

Le jeune homme se fit conduire au presbytère et renouvela, non moins brièvement avec l'abbé Vitel la scène rapide de la mairie, pour la rectification du registre paroissial. L'abbé parut moins abasourdi que le maire, quoiqu'une certaine surprise se peignît aussi sur ses traits.

— Je tiens à vous offrir, monsieur le curé, continua le jeune homme, tous mes remerciements pour votre zèle charitable en cette

[1] Voir le *Correspondant* du 25 avril 1875.

douloureuse circonstance, et toutes mes excuses pour la fatalité qui nous a empêchés, M. Krémelonnec et moi, d'y répondre aussitôt.

— M. Krémelonnec était absent, je crois?

— Il était venu jusqu'au Havre, à ma rencontre, car, tandis que mon malheureux père rentrait lui-même en France par Boulogne, — où ses papiers viennent d'être retrouvés, — j'y arrivais d'un autre côté pour nous réunir enfin après plus de quinze années de séparation.

— Quel retour !

— Affreux, monsieur le curé. Votre dépêche, envoyée de Plougastel par le premier clerc, n'a pas trouvé M. Krémelonnec dans les hôtels du Havre, car il était descendu chez un ami en m'attendant. Ce n'est qu'en rentrant avec lui à Plougastel, où j'acceptais son amicale hospitalité, que la catastrophe nous a été révélée. Le coup a été bien cruel, monsieur le curé !.. J'ai peu connu mon père, que sa vie errante condamnait à l'éloignement, tandis que je résidais aux Antilles ; mais je sais assez de son caractère, de son cœur, de ses actes, pour me sentir fier d'être son fils et désespéré de l'avoir perdu !

Une émotion sincère animait le beau visage du jeune homme en parlant ainsi, et l'on sentait palpiter à la fois dans son accent voilé l'admiration et la douleur.

Le curé lui serra la main avec une sympathie muette, en lui montrant du regard un grand Christ d'ivoire, pendu sur le mur de l'humble salon du presbytère.

— Allons, reprit le jeune homme. Je n'ai point encore terminé ma tâche.

— Allons, répondit l'abbé Vitel.

Ils sortirent et, au bout de quelques pas, se trouvèrent dans le cimetière de Racquinghem, où, suivant la coutume plus touchante qu'hygiénique des campagnes, les morts dorment à l'ombre de l'église leur dernier sommeil. Quelques croix noires aux grandes lettres blanches ; quelques pierres brunies par le temps et envahies par la mousse ; des arbustes sauvages où semble gémir le vent ; c'était tout.

Le jeune homme contempla mélancoliquement ce morne champ de repos, où la vie nomade et accidentée de son père était venue échouer dans l'obscurité, et une larme obscurcit sa vue.

Dans un angle, près d'une fosse fraîchement comblée, une femme, dont on ne voyait que les épaules inclinées par la prière, était pieusement agenouillée dans l'herbe. Ses cheveux dorés, qu'agitait la brise, se déroulaient avec élégance ; ses mains étaient jointes, son immobilité absolue.

Le jeune homme s'était instinctivement arrêté.

— Voici la tombe, dit l'abbé Vitel en désignant celle où Marguerite priait.

C'était elle, en effet, qui n'avait point abandonné son pauvre mort, et venait, comme la veille, lui apporter la seule aumône dont il eut désormais besoin.

Au bruit, elle releva la tête, montra sa physionomie attristée, surprise, et, d'un mouvement rapide, elle s'éloigna en rougissant.

La voiture avait également amené le commissaire de police et grâce à toutes les précautions prises, la triste cérémonie put se faire sans délai.

La terre du petit cimetière n'allait pas garder longtemps la dépouille qu'on lui avait confiée. A peine l'avait-elle reçue qu'on venait la lui reprendre, et la couronne d'héliotropes n'avait pas même eu le temps de se faner!

Quand la croix fut enlevée par le fossoyeur, le jeune homme aperçut cette couronne et en parut touché. Qui donc, en ce pays où personne n'avait reconnu le mort, avait pu songer à lui donner ce témoignage de sympathie?

Si peu que l'étranger parut aimer à parler, il se départit de son mutisme.

— Monsieur le curé, dit-il, savez-vous qui a tressé cette couronne?

— Oui, Monsieur, répondit le prêtre.

— Et puis-je le savoir à mon tour?

— C'est Mademoiselle de Val-Régis.

— Ah!

Le jeune homme baissa les yeux et parut réfléchir, mais il n'ajouta pas un mot.

On connait les détails ordinaires d'une exhumation, et le saisissant tableau de la mort ne revenant au jour quelques secondes que pour être à jamais replongée dans de nouvelles ténèbres. Nous ne nous y appesantirons pas. Tout s'accomplit avec dignité, brièveté. Le jeune homme fut grave, respectueux, ému, sans douleur bruyante.

Tandis qu'on emportait le cercueil vers la voiture des pompes funèbres, il demeura en arrière quelques secondes, embrassa d'un regard circulaire le petit cimetière vert et paisible, se baissa vers la croix, releva la couronne et l'emporta comme un souvenir de son passage rapide en ce lieu de deuil.

Sur le seuil, il se tourna vers le maire et le curé et les remercia de leur intervention.

— Il y a encore une maison que je devrais visiter, dit-il, celle

que vous m'avez désignée, ainsi que M. le maire, comme ayant offert l'asile le plus convenable...

— Le plus dévoué, rectifia l'abbé Vitel.

— Je suis heureux de cette parole, monsieur le curé. Je croyais pouvoir m'acquitter avec l'or que j'ai remis tout à l'heure à la mairie à cette intention, je sens qu'il y a mieux à faire. Comment appelez-vous les braves gens qui ont recueilli ?...

— Jean et Louise Bourelong, aubergistes.

— Je les verrai... bientôt. Je les remercierai moi-même. Je reviendrai...; je dois revenir. Aujourd'hui, je suis brisé moralement et physiquement. J'ai fait quelques milliers de lieues avant de toucher au port; je me hâtais d'y arriver, et je m'y heurte inopinément à la plus cruelle douleur!...

Il ferma les yeux un instant, puis, contenant son émotion, salua le maire, tendit les deux mains au curé, et, montant à son tour dans la calèche de voyage, disparut bientôt, sur la grande route poudreuse.

De retour à la sacristie, l'abbé Vitel ouvrit son registre paroissial et écrivit à la date de l'inhumation mystérieuse : « Le comte Stanislas-Yves-Hercule de Val-Régis, capitaine de vaisseau, commandant *la Néreïde*, cinquante-cinq ans. »

Puis, il se souvint de ses voisines, de l'attitude si différente, dans leur ignorance identique, de Mlle Aure et de sa jeune sœur, et ses lèvres murmurèrent avec un accent ému :

— Que tes lois sont insondables, ô Providence!

Marguerite s'était enfuie du cimetière, fort troublée d'avoir été surprise dans sa pieuse visite à l'*abandonné*. Elle avait bien vite deviné le motif de l'appareil légal déployé autour de la tombe, et, quoiqu'elle n'eût fait qu'entrevoir le jeune homme aux côtés de l'abbé, elle avait été frappée de sa ressemblance assez grande avec celui qu'il venait reprendre à la terre.

— C'est son fils! pensa-t-elle; quel voyage!... et comme il doit souffrir!

L'abbé Vitel joignait toute la réserve de l'homme du monde à la discrétion professionnelle. Il garda le silence sur l'incident qui avait signalé cette journée. Il n'en fut pas de même du secrétaire de la mairie, qui ne voyait aucune raison de se taire quand ce qu'il pouvait raconter devait lui procurer un joli succès de curiosité.

Sur l'heure, il se mit à divulguer l'aventure invraisemblable d'un comte de Val-Régis venant mourir inconnu à la porte d'une cousine du même nom, avec laquelle il entretenait un procès légendaire.

Là-dessus, les commentaires allèrent bon train. Même au village, le plus mince cancan s'empreint d'une saveur toute particulière. A

plus forte raison, quand l'histoire présente en réalité des éléments d'intérêt.

— Mlle Aure est un méchant cœur de n'avoir pas recueilli le mourant, disait l'un.

— Mais elle ne le connaissait pas, répliquait l'autre.

— Elle plaide contre lui sans l'avoir jamais vu, alors?

— Pour faire comme son père et son grand-père.

— Et pourquoi voyageait-il sans papiers, ce monsieur?

— Il les avait laissés à Boulogne, paraît-il.

— Et qu'est-ce qu'il venait faire ici?

— On dit qu'il voulait au moins apercevoir la partie adverse et le domaine de Val-Régis.

— Il y tient donc au domaine?

— Oh! le domaine n'est pas en cause; c'est affaire de curiosité.

— Et d'intérêt aussi, peut-être?

— Question de titre, question d'orgueil. La question d'argent n'est que secondaire, les Val-Régis de Bretagne sont riches.

Plus que ceux d'ici?

— Je le crois bien! ceux-ci le seraient si le gros héritage que les deux familles se disputent avaient été remis en leurs mains; mais, depuis près d'un siècle, l'héritage est sous sequestre, et nul n'en jouit.

— Moi, j'aurais mieux aimé la moitié de ma part... le quart même;... et m'en faire plaisir tout de suite.

— Que voulez-vous? Mlle de Val-Régis aime mieux combattre.

— A son aise! c'est une singulière personne, tout de même!

Et le secrétaire de la mairie levait les yeux au ciel en manière d'assentiment discret.

Oh! oui, c'était une singulière personne! Les rumeurs qui se firent peu à peu jour autour d'elle la laissèrent d'abord indifférente. Elle ne comprenait point en quoi elle y pouvait être interressée, et ne cherchait pas à en savoir davantage. Il fallut que le maire de Racquinghem, brave homme, mais peu intelligent et d'une éducation sommaire, lui planta en plein cœur le nom de son ennemi, pour que la lumière se fit en elle.

C'était un soir, en revenant d'une promenade aux champs.

— Val-Régis! répéta-t-elle; cet homme s'appelait Val-Régis?

— Le comte Hercule de Val-Régis, oui, Mademoiselle, répondit le campagnard, tout étourdi du fulgurant éclair qui l'avait ébloui.

— Le comte!... Sachez, monsieur Boissart, qu'il n'existe plus de comte de Val-Régis... Le dernier comte...

— Je sais, Mademoiselle; il est mort bien malheureusement chez Bourelong.

— Il est mort sous ce toit, comme un saint! et l'avant-dernier

comte est mort sur l'échafaud, comme un chrétien, comme un noble, comme un digne serviteur du roi! C'était mon grand-père!...

— Pardonnez-moi, Mademoiselle, je ne savais pas...

— Certes, vous ne pouvez pas tout savoir, monsieur Boissart. Bref, la loi française, peu galante de sa nature, faisant aux femmes l'inconvenance gratuite de les exclure de la succession des titres, la couronne comtale des Val-Régis n'a plus trouvé de tête masculine pour la porter. Elle est tombée « en quenouille; » soit. La branche cadette, du moins, ne la portera pas, moi vivante!... Entendez-vous, Monsieur Boissart?... Moi vivante!

Le maire était fort déconfit d'avoir soulevé cette explosion d'indignation, toujours prête à déborder.

Il n'osait affronter le regard superbe de la vieille fille et, pour reprendre contenance, fit un grand salut à Marguerite qui écoutait, frémissante, cette révélation.

— Mademoiselle Marguerite s'en doutait bien un peu, n'est-ce pas? insinua-t-il d'un air fin.

— Non, fit-elle d'une voix grave, je n'ai eu aucun soupçon, rien que de la pitié.

Mlle Aure avait retrouvé sa respiration suspendue.

— Mort, en venant, comme un coupable, rôder autour de ma personne, sans oser en approcher!... Mort!... Mais, grand Dieu!... en lui s'éteint cette branche rivale..., cette branche d'une légitimité si problématique!... Et, dans tous les cas, plus âpre à la curée des titres qu'à la défense des bons principes!

— Ma chère Aure, dit vivement Marguerite, rien ne vous prouve que la branche cadette ne fasse pas son devoir envers son pays et sa croyance.

— Ont-ils payé de leur vie cette croyance et ce devoir?

— Tout le monde n'a pas la chrétienne fortune de devenir martyr sur l'échafaud!

— Oh!... quand on le voulait bien!...

— Respectez au moins les morts, je vous en supplie, Aure.

— D'autant, Mademoiselle, dit humblement le maire en rentrant discrètement dans la conversation, que cet événement va sans doute simplifier beaucoup vos affaires.

— Vous pouvez avoir raison, monsieur Boissart.

— Car enfin, un jeune homme, en se trouvant tout à coup en face de toutes ces complications, pourrait bien se désister.

— M. Hercule était le dernier survivant de sa race, à l'époque où j'entrepris, pour mon propre compte, de lutter contre ses prétentions, et je n'ai jamais ouï dire que dans sa carrière très-accidentée d'officier de marine, il ait pu trouver le temps de se marier.

Le maire eût un petit sourire important.

— Cependant, Mademoiselle, c'est son fils qui est venu faire exhumer le cadavre.

— Son fils?... où le prenez-vous?

— Je lui ai parlé, Mademoiselle.

— Vous rêvez, monsieur Boissart!

— Un beau jeune homme, l'air triste et la voix grave. Il m'a lui-même donné les nom, prénoms, titre... Il m'a montré les pièces nécessaires. Il avait des larmes dans les yeux.

Mlle Aure s'était arrêtée, toute raide et pâlissante.

Le comte Hercule... un fils... le procès renaissant par cette filiation inattendue!... c'en était trop à la fois.

Elle ouvrit les deux bras en demandant : « De l'air!... de l'air!... » par une vieille habitude, quoique le vent du soir fût assez vif sur le grand chemin où les interlocuteurs s'étaient arrêtés.

Marguerite se précipita et le maire la reçut dans ses bras. Il plia sous le faix et crut devoir l'asseoir avec précaution contre le talus de la route. La jeune fille lui faisait respirer les sels qui la suivaient partout, vu l'impressionnabilité de cette robuste nature.

Mlle Aure resta quelques secondes profondément rêveuse, attirant et repoussant le flacon sans paraître s'apercevoir du reconfort qu'elle y pouvait puiser. Puis, tout à coup, brusquement, comme elle avait coutume de passer d'une sensation à une autre, elle se leva, droite et résolue :

— Là, dit-elle, ne parlons plus de ces choses. La loi verra ce qu'elle devra décider en pareille occurence. Moi, je déclare que ce fils, tombé de je ne sais où, aura besoin d'être terriblement bon teint pour me paraître acceptable.

— Je vous prie de me pardonner, Mademoiselle,... hasarda le campagnard en prenant congé.

— Vous pardonner quoi?... vous parlez de tout cela sans savoir... naturellement... comme un être rempli de bonnes intentions... à revoir, monsieur Boissart, à revoir.

Elle reprit d'un pas vif le chemin de Val-Régis, sans même tourner la tête une seule fois pour s'assurer si Marguerite suivait sa marche fiévreuse. En rentrant dans sa chambre, elle se souvint de sa sœur et l'appela d'une voix sèche.

— Marguerite, vous me ferez la grâce de ne pas me rabattre les oreilles de cette histoire. Il ne me plaît pas qu'on en cause à Val-Régis. Le premier serviteur qui se permettra d'en parler, soit ici, soit ailleurs, n'attendra pas la Saint-Jean prochaine pour chercher une autre condition.

— Il en sera fait ainsi, Aure, puisque vous le désirez.

— Bonsoir.

— Etes-vous tout à fait remise, maintenant?

— Remise?... certainement. Où donc avez-vous vu que je fusse si longtemps troublée par les événements de la vie?

— Je sais que vous êtes très-forte...

— Mais non, je suis nerveuse, voilà tout. Les nerfs me font souffrir plus que les surprises de la destinée. Bonsoir!

Marguerite se retira docilement, et, seule, pendant la longue soirée, elle eut tout le loisir de songer, non sans commisération et sans épouvante, au passé si plein de colères et à l'avenir si gros de menaces. Elle ne put s'en occuper, du reste, que dans le secret de sa pensée : car, fidèle à sa résolution, Mlle Aure fit sévèrement observer autour d'elle le silence qu'elle gardait elle-même sur la triste fin de M. Hercule de Val-Régis.

Cette fin devait causer et amena en effet de nouveaux délais dans la procédure. Si Mlle Aure en fut irritée, pas n'est besoin de le dire; rien ne parut, toutefois dans son attitude, de ses sentiments intimes. Elle demeura muette, recueillie, et comme un athlète qui se prépare au suprême combat.

Elle attendait une manifestation de ce fantôme brutalement apparu à son horizon, une marque de l'existence de ce fils inconnu qui n'était peut-être qu'un épouvantail, mais qui pouvait être une terrible réalité. Malheureusement, le fantôme gardait le même silence qu'elle s'imposait, et paraissait se soucier assez peu des intérêts complexes dont le soin lui incombait.

Elle avait écrit à son avocat de Rennes, qui s'était borné à lui répondre que, vu la nouvelle face de son affaire, il demandait quelques mois pour l'étudier et une provision pour aviser aux premiers frais. Contrariée de ce laconisme, qui ne satisfaisait aucun de ses désirs, plus encore que d'une demande d'argent qui gênait sa médiocrité, elle mit sous enveloppe quelques billets de banque avec cette phrase plus concise encore que celle qu'elle avait reçue: « Ceci me paraît suffisant pour la seule démarche nécessaire, savoir : un extrait de naissance à se procurer. » Cette rapide correspondance échangée, tout retomba dans le silence, et, n'eut été la rage sourde dont Mlle Aure était possédée, on eut pu croire abandonné le célèbre procès Val-Régis contre Val-Régis.

Près de quatre mois s'écoulèrent dans cette paix, plus apparente que réelle, dont la somnolence vide berçait l'isolement de Marguerite. L'automne arriva; les douces rêveries au long du ruisseau, les promenades à l'ombre mouvante des peupliers, firent place aux travaux de couture sous le jour terne d'octobre, aux soirées lentes près du feu de charbon précocement allumé.

Racquinghem se dépeuplait, dès cet époque, des habitants de la belle saison qui regagnaient Aire et Saint-Omer, à peine y restait-il une famille ou deux, qui échangeaient avec Val-Régis des relations assez suivies. Aucune intimité n'en sortait, toutefois; le caractère de Mlle Aure et ses préoccupations envahissantes, laissant peu de place aux amitiés mondaines.

Le soir, une partie de whist réunissait l'abbé Vitel aux paroissiens fidèles qui n'abandonnaient pas sa petite église en hiver. Et son esprit fin, cultivé, bienveillant, apportait à la fois l'intérêt et le sourire dans ces modestes réunions, où la raison était représentée par M. de Malens, et la bonne grâce par Marguerite.

M. de Malens, le plus proche voisin de campagne de Mlle de Val-Régis, était un veuf de quarante-neuf ans, bien conservé, aimable et d'une gravité sereine, qui n'excluait pas, entre temps, une pointe de malice. Il avait aspiré jadis à la main de Mlle Aure, mais sa bonne mine et sa belle fortune n'avaient pu triompher des refus de celle qui avait ambitionné le nom de Val-Régis la Grande!

Elle entendait rester fille; il lui plut moins de rester garçon. Une madame de Malens, qui mourut jeune, sans lui laisser d'enfant, ne fit guère que traverser sa vie comme le souvenir gracieux d'heures trop vite envolées. Il en porta longtemps le deuil et ne parut point songer à la remplacer au foyer désert. L'étude remplissait ses soirées; le jour, il fatiguait son corps et reposait son âme dans de longues courses à travers champs. Les paysans l'estimaient et les pauvres bénissaient son nom.

De ses anciens projets, pas un nuage n'était demeuré entre Mlle Aure et lui. Ils étaient bons amis, dans toute l'acception du mot, sans sensiblerie, ni bouderie, ni arrière pensée.

Marguerite aurait volontiers montré de la confiance et de l'affection à l'ami de sa sœur, mais M. de Malens, par délicatesse ou par indifférence, ne témoignait guère à la jeune fille que le respect souriant qui convenait entre une enfant de dix-sept ans et un homme de quarante-neuf.

Il avait passé l'été aux bains de mer et ne connaissait que par ouï dire la lamentable odyssée du comte Hercule de Val-Régis.

Un soir que l'abbé Vitel et M. de Malens faisaient la partie de Mlle Aure, on remit à cette dernière une lettre timbrée de Plougastel.

Plougastel, c'était l'ennemi!

D'instinct, avant de l'ouvrir, elle chercha son flacon.

Ce mouvement éclaira Marguerite.

— Encore le procès! pensa-t-elle; ou... qui sait?... peut-être le fils du pauvre mort?...

— Vous permettez? demanda la vieille fille en consultant de l'œil le petit cercle.

Son doigt impatient brisa l'enveloppe. Sur la feuille blanche, épaisse et respectable s'étalait, imprimée au timbre sec, cette mention officielle.

« *Plougastel. Etude de Mᵉ Alain Krémelonnec, notaire.* »

Plus bas, d'une large écriture, venait la communication suivante :

« Mademoiselle,

« L'événement douloureux qui s'est produit, il y a quelques mois, « dans votre voisinage immédiat, devait fatalement modifier la suite « à donner aux affaires de mon cher et regretté client, de mon vieil « ami, le comte Hercule de Val-Régis. Mieux encore, et comme si la « mystérieuse approche de la mort lui avait communiqué une sorte « de double vue, il a tracé lui-même, d'une main défaillante, la « conclusion qui lui apparaissait comme la plus logique et la plus « souhaitable. Ce sont là, Mademoiselle, en quelque sorte les der- « nières volontés de mon ami. Elles ont une gravité qui me déter- « mine à vous les exposer moi-même, verbalement. Une fois encore, « le temps presse, la procédure va reprendre son cours, et toute « solution acquiert une sérieuse importance dans l'état actuel de la « cause Val-Régis contre Val-Régis.

« J'aurai l'honneur de suivre cette lettre de quelques heures à « peine.

« Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, les respectueuses saluta- « tions de votre très-humble serviteur.

« Alain Krémelonnec. »

La surprise fut plus forte que la volonté du silence chez Mˡˡᵉ de Val-Régis. La surprise, et aussi l'indignation.

— Quoi ! s'écria-t-elle, lui-même !... il vient lui-même !... ce tabellion croit utile de se déranger pour me communiquer en personne... verbalement... les dernières volontés de M. Hercule !... comme si les dernières volontés de M. Hercule pouvaient en quoi que ce soit me toucher !...

— Qu'y a-t-il donc ? demanda M. de Malens.

— Ah ! mon cher ami, c'est inimaginable !... un notaire qui m'écrit... un notaire qui vient... tenez ; lisez plutôt... Et vous aussi, monsieur le curé.... c'est tout simplement le monde renversé !... Ah ! ma tête !... Marguerite, ouvrez un peu cette fenêtre.

— Il fait bien froid! murmura la jeune fille en entrebaîllant une fenêtre juste dans les frileuses épaules de l'abbé Vitel.

— Je vous dis que j'étouffe!... Prendrait-on Aure de Val-Régis pour une sotte... facile à intimider?... Cette seule pensée me bouleverse! Les dernières volontés!... Je ne suis qu'une femme, mais je montrerai ce que peut une énergie!... Oh! n'être qu'une femme! quel supplice!...

L'abbé Vitel posa la lettre sur la table à jeu, et M. de Malens, entreprit de calmer son amie par le raisonnement le plus sage.

— Ce notaire est dans le vrai, chère Mademoiselle; il montre même beaucoup de délicatesse en préférant un long voyage à une missive. Loin d'être audacieuse ou d'un goût douteux, cette démarche me paraît on ne peut plus convenable. Il vous témoigne une considération toute particulière dont il faut lui savoir gré.

— Vous croyez?... Peut-être, en effet, suis-je trop prompte à m'enflammer. C'est mon extrême sensibilité qui est cause de tout le mal.

— Modérez-la! sourit M. de Malens.

— Eh! le puis-je? ce médecin de Paris, que je consultai l'an dernier, avait bien raison de me dire avec un sourire... charmant : « Vous êtes, Mademoiselle, beaucoup plus roseau que vous n'en avez l'air. » C'était un homme d'esprit.

— Mais un peu pessimiste.

— Le fait est, mon ami, qu'avec des apparences... solides, je suis d'une nervosité!...

— Hélas!... N'ai-je pas eu vos nerfs pour ennemis jadis?

— Non, mon ami, j'avais fait vœu de garder le nom de Val-Régis.

— Il ne faut pas faire de vœux imprudents, dit doucement l'abbé Vitel.

— Oh! le courage ne m'a pas manqué pour le tenir, dit Mlle Aure avec une vaillance comique; et je bénis Dieu chaque jour, en face de ma tâche inachevée, d'avoir gardé mon cœur libre!

Marguerite la regarda avec un étonnement triste; cette façon d'entendre l'affection, le devoir, la vie, paraissait au moins étrange à la petite isolée, qui eût été si heureuse de se sentir aimée, de rendre cœur pour cœur et de consacrer son existence à autre chose qu'à un procès.

— Voyons, voyons, nous nous écartons de notre sujet, reprit Mlle de Val-Régis; que faut-il faire de ce notaire?

— Le recevoir, parbleu! dit M. de Malens.

— Mais de quelle manière?

— En ambassadeur, avec convenance et dignité, dit l'abbé.

— Je ne crains pas de manquer de dignité, je redoute plutôt de manquer de patience.

— Il ne sera peut-être ni long, ni désagréable, ce messager, ajouta l'abbé Vitel en adressant à Marguerite un regard qu'elle eût été bien incapable de comprendre.

Lui seul, en effet, connaissait la lettre du comte Hercule au notaire Krémelonnec.

— Soit, je le recevrai.

— Il sera là, dès demain, ma chère demoiselle.

— Dès demain matin même, s'il faut en croire sa lettre.

— Alors, bon courage.

— Merci, mon ami.

— Si vous avez besoin d'aide, faites-moi signe.

— Vous savez bien qu'à certains grand moments, je vaux un homme.

— Peut-être auriez-vous mieux fait, pour notre bonheur à tous, de rester tout simplement une femme supérieure.

— Encore !... voilà deux fois que je vous prends ce soir à regarder dans le passé. Mon cher monsieur de Malens, si vous y revenez, nous nous fâcherons.

Elle donna la main en riant à son vieil ami et prit un flambeau pour reconduire respectueusement, elle-même, l'abbé Vitel jusqu'au seuil.

Celui-ci n'était pas une relation bien ancienne, mais la sûreté de ce caractère évangélique se lisait si bien sur son front élevé, aux rides multiples, que la confiance et la vénération semblaient naître de sa seule présence. Mlle de Val-Régis, qui se confiait peu, en avait déjà ressenti l'influence discrète.

On peut affirmer que Mlle Aure dormit peu cette nuit-là.

De bonne heure sur pieds, sans prendre la peine de faire pour le messager de son ancien adversaire une autre toilette que celle, on ne peut plus simple, dont elle se revêtait chaque matin, elle daigna cependant donner l'ordre de préparer du bouillon et du laitage pour le cas où le voyageur aurait besoin de se réconforter.

Cela dit, elle alla faire un tour de parc afin de calmer son agitation, et ne rentra que pour voir la porte de la grande cour donner passage à celui qui causait tout ce trouble : Me Alain Krémelonnec.

C'était un petit homme trapu, blond, chauve et rondelet, posant un abdomen bien dessiné sur des jambes courtes, et abritant des yeux riants derrière des lunettes fumées. Lèvres fines, nez d'épicurien, physionomie placide émergeant de la cravate blanche de

rigueur. Sous le bras, un grand portefeuille noir, et, dans la démarche une certaine solennité de commande.

— Il a l'air tout à fait bonhomme, ce notaire! pensa M[lle] Aure avec une nuance dédaigneuse dans la manière dont elle prépara son salut de réception.

Celui de M[e] Alain Krémelonnec fut, au contraire, empreint d'un respect positif.

Quand il releva les yeux, après une inclination très-prolongée, quelque chose comme un désappointement assez vif passa derrière les lunettes fumées.

— Madame... Je crois avoir l'honneur de parler...?

— A M[lle] de Val-Régis, Monsieur.

— C'est en effet par vous, Mademoiselle, que je désirais avoir l'honneur d'être reçu... pour une communication bien délicate... qui m'oblige à réclamer toute votre indulgence en faveur du mandataire.

M[lle] Aure, d'un geste royal, indiqua un siége à M[e] Krémelonnec.

— Je dois vous avouer, Monsieur, dit-elle, que votre missive m'a causé un saisissement... bien naturel; je la suppose, cependant, le résultat d'une erreur.

— Pas le moins du monde, Mademoiselle.

— Tant pis. Le choix me reste alors entre un malentendu ou une mystification.

Le notaire eut un tressaillement marqué. M[lle] Aure ne daigna pas s'apercevoir qu'elle avait, dès la première parole, oublié la recommandation prudente de son ami M. de Malens.

— Je me permettrai de vous faire observer, Mademoiselle, que le désir écrit d'un mourant n'est rien moins qu'une chose plaisante.

— Et j'y suis intéressée?

— Très-positivement.

— Ainsi, M. Hercule de Val-Régis, branche cadette... s'est autorisé, dites-vous, des approches de la mort pour me mêler... moi... à ses dernières volontés?

— Je ne vois guère de circonstances qui puissent autoriser plus légitimement une créature humaine.

M[lle] de Val-Régis crut devoir redoubler de dignité pour faire la déclaration suivante :

— Monsieur Krémelonnec, je me dois à moi-même, de protester ici, dès à présent, contre les prétentions encore inconnues de M. Hercule... Je n'entends reconnaître aucun de ses désirs de mourant, écrits ou non; veuillez vous le tenir pour dit.

— Si majeure et si ardente! pensait le notaire en l'observant...

Il salua, puis, reprenant avec calme ce difficile entretien :

— Mon devoir n'en est pas moins de vous en faire part. Veuillez me permettre de m'acquitter de ce soin.

Mlle Aure se renversa sur son fauteuil dans l'attitude de la fatigue.

— Oh ! parlez, Monsieur, parlez... Je vous écoute avec la résignation la plus absolue.

M. Krémelonnec ouvrit le grand portefeuille noir et en tira une lettre qu'il déploya lentement, avec une sorte d'émotion.

— Mon pauvre ami, le comte Hercule...

La vieille fille l'interrompit vivement :

— Vous déplairait-il, Monsieur le notaire, de vous priver de cette appellation fantaisiste !

— Quelle appellation ? fit le bonhomme ébahi.

— Le titre de comte que vous ne ménagez pas à votre défunt client.

— Hélas ! Mademoiselle, l'habitude ! Mais vous avez raison, je ne dois plus le donner maintenant qu'à son fils et unique héritier, le jeune comte Edmond de Val-Régis.

Un flot de sang monta brusquement au visage de Mlle Aure. On lui découvrait enfin le nouvel ennemi.

Elle voulut parler, protester, mais une suffocation nerveuse arrêta la respiration sur ses lèvres. Son geste expressif demanda de l'air.

Me Krémelonnec se précipita vers une fenêtre, revint à la malade, et, la voyant demi-pâmée, se mit bravement à lui frapper dans les mains.

— Que Notre-Dame d'Auray me vienne en aide ! murmura-t-il en s'acquittant tant bien que mal de ses fonctions d'infirmier : je n'entends rien aux crises nerveuses, moi.

Elle recouvra bientôt la respiration, la parole, l'indignation surtout.

— Un fils !... Un héritier !... Qui le savait ?... Qui a jamais prononcé son nom ?... Il est apocryphe ? Où se l'est-il procuré ?

— Aux colonies, pendant une des fréquentes relâches du navire où il servait.

Un sourire d'un dédain sans pareil vint aux lèvres de Mlle Aure.

— Quelque mariage secret !

— Un mariage authentique.

— On le tenait bien caché, cet héritier ?

— Nullement. Le jeune comte Edmond, né à la Guadeloupe, voyage depuis quelques années à la manière anglaise.

— Mais sa mère ?...

— Morte en le mettant au monde.

— Il est au moins étrange que M. Hercule ait continué de vivre en garçon, puisqu'il possédait une paternité aussi indiscutable.

— Il était veuf, Mademoiselle, très-jeune encore, séparé de son fils que sa famille maternelle élevait, et emporté par sa carrière aux quatre coins du globe.

Mlle Aure parut réfléchir quelques secondes.

— Au fait, qu'importe un héritier ou non? dit-elle; on plaidera avec l'héritier; voilà tout.

— On plaidera!... peut-être. Il y aurait une meilleure solution.

— J'en doute.

— Veuillez m'entendre encore.

— Allez, Monsieur, je suis résignée à tout...

Et de nouveau renversée dans son fauteuil, la terrible interlocutrice reprit une pose de victime.

— Vous savez, Mademoiselle, comment est mort le comte Hercule?

— Fort peu.

— Débarqué à Boulogne, désirant entrevoir au moins cette adversaire qui le tenait en échec depuis tant d'années, il laissa ses bagages à l'hôtel et vint incognito visiter Racquinghem qu'il gagna à pied, seul, comme le prouva la suite. Son projet fut mis à exécution, il vous vit...

— Il me vit?..,

— Tout porte à le croire, puisque... mais je continue, Mademoiselle.

— Oui, continuez, fit-elle avec plus d'intérêt.

— L'apoplexie, qui le guettait, trouva propice cette chaude journée de juillet, ce grand soleil implacable, pour le frapper. Il rentra à l'auberge, nous a-t-on raconté; il y écrivit une lettre, et s'affaissa avant d'avoir pu l'achever.

— J'ai entendu parler d'une lettre, en effet.

— Elle m'était adressée, Mademoiselle.

— Et vous l'avez reçue?

— La voici.

Le notaire se leva et présenta courtoisement la lettre grande ouverte à Mlle Aure, qui ne put se défendre d'un vif sentiment de curiosité en la parcourant de l'œil.

Néanmoins, par excès de dignité, elle crut devoir la repousser doucement en disant :

— Je préfère en entendre la lecture ;

— Je suis à vos ordres, Mademoiselle.

Et d'une voix lente, il lut :

« Vous savez quel était mon projet, mon cher Krémelonnec, en

« touchant à Boulogne : voir, sans être vu, cette célèbre Val-Régis, « cette Val-Régis la Grande !...

— Ah ! lui aussi !... murmura Mlle Aure avec orgueil.

« ... Dont les paperasseries ont émaillé ma carrière de tant de « procédures et d'ennuis !

— Il est peu courtois, ce me semble, interrompit-elle avec un geste de dépit.

— C'est un adversaire, Mademoiselle, ne l'oublions pas. Je reprends :

« ... Mais je me sens malade aujourd'hui... je ne peux pas écrire « longuement... En deux mots, j'ai vu Mlle de Val-Régis !... ô mon « cher ami !... si j'étais poëte !

Mlle Aure, rougit prodigieusement pour une fille de son âge.

« Une idée bizarre m'est venue... une idée qui concilierait tout... « Pour cela, je reste à Racquinghem... Envoyez-moi Edmond... je « l'attendrai... Il doit être arrivé des colonies... Il faut qu'il vienne... « Enfin, je veux mettre un terme au différend... lamentable qui « depuis plus d'un siècle, divise la famille... Il faut que la branche « aînée... renonce au titre... aux armes... Il faut que la branche « cadette cesse de lui disputer...

— Renoncer au titre !... aux armes ! cria Mlle Aure en bondissant.

— Un peu de patience, Mademoiselle.

— Jamais, Monsieur !... jamais !... n'espérez pas cela !

« Il faut que la branche cadette, reprit le notaire, cesse de lui disputer... l'héritage... du marquis de la Tour-Ovise, notre grand-oncle.., resté sous scellés depuis... tant d'années !...

— Ce serait de la simple équité, cela, Monsieur.

— Nous touchons à la conclusion : veuillez bien écouter :

« Je veux qu'Edmond vienne... vienne vite... et que tout procès « soit anéanti... par son mariage... avec Mlle... de Val-Régis. »

Le notaire entendit un cri perçant et vit les deux bras de Mlle Aure battre l'air follement.

— Mon flacon ! de l'air !... à moi !... Non, ce ne sera rien.

— Mille fois tant mieux ; Mademoiselle, vous me faites des peurs !...

— Expliquez cela, Monsieur !... répétez ; répétez, vous dis-je.

Elle était debout, dans une agitation extrême et plongeant ses yeux avides dans les lunettes fumées.

— Cela signifie, Mademoiselle, que par un désistement commun, la branche aînée ne disputerait plus à mon jeune client, Edmond de Val-Régis, seul représentant mâle du nom, le titre et les armes qui y sont attachés, en retour de l'abandon fait par lui de tous ses

droits sur le million litigieux du grand-oncle, le marquis de la Tour-Ovise.

— Mais ce désistement... ce désistement a une clause, Monsieur?... une clause inimaginable !

Quelque chose comme un soupir affirmatif se fit jour entre les lèvres de l'officier ministériel.

— Un mariage, oui, Mademoiselle, dit-il tout haut fort gravement.

— Ah ! vous ne savez pas... vous ne pouvez pas savoir !... exclama la vieille fille dont l'agitation croissait dans une proportion inquiétante.

Me Krémelonnec, qui paraissait au fond d'humeur joviale, et qu'une jeunesse, passée dans les stériles labeurs d'une étude de village, avait prédisposé à un lyrisme plaisant, ne put se défendre de voir la situation sous le côté comique où elle semblait devoir pencher.

Pour lui, d'ailleurs, qui n'était point personnellement intéressé dans la question, le trouble de cette fille majeure, brusquement mise en face d'une solution si délicate, ne laissait pas que d'être fort drôle.

— Ah ! Mademoiselle !... je voudrais vous deviner !

— Le saisissement !... L'émotion !...

— Remettez-vous, je vous en prie.

— Une demoiselle ne peut apprendre impunément que, sur une simple entrevue... tout-à-fait ignorée par moi, du reste... on dispose de sa main !... c'est agir avec une promptitude !...

— Tous les célibataires vous comprendront.

— N'est-il pas vrai ?

— Pour ma part, Mademoiselle, si je me voyais tout à coup désigné dans un acte de cette nature... un acte auquel la mort a donné toute sa valeur... j'éprouverais les battements de cœur les plus désordonnés.

— Vous aussi ! fit-elle avec la béatitude de se sentir comprise, approuvée.

— Le notariat, quoiqu'on en dise, n'atrophie pas tous les sentiments... et, plus je fais de contrats, plus je m'attendris sur ceux qui vont, en aveugles,... trop souvent en aveugles, se jeter dans l'inconnu.

— Vous n'êtes pas encourageant, Monsieur.

— J'ai vu, Mademoiselle.

— Sans avoir votre expérience, je ressens un bouleversement profond à cette ouverture inattendue.

Le notaire replia lentement la lettre en murmurant tout bas :

— J'ai fait mon devoir. Advienne que pourra. Edmond est sûrement fou à lier !

Mlle Aure arpentait le salon avec une vivacité juvénile. La pers-

pective déroulée sans préparation devant son imagination inflammable avait à la fois de quoi la frapper, la surprendre... et pourquoi ne pas l'avouer aussi, de quoi la séduire. Finir le procès, garder le titre, recevoir la fortune, conserver le nom, gagner un mari et ne pas enfreindre son vœu! Elle eut une sorte d'éblouissement.

Me Krémelonnec l'observait d'un œil profond. Après un instant elle lui dit d'une voix émue :

— J'ai fait vœu de ne jamais quitter le nom que je porte...

— Vœu imprudent!... mais que vous aurez la fortune de ne pas violer...

— Je sais qu'un refus éterniserait nos haines... je sens qu'une acceptation est presque impossible!... avouez, que ma situation est exceptionnelle?

— Je trouve le jeune comte Edmond bien favorisé, Mademoiselle, de faire naître un pareil combat... sans même donner de sa personne!

L'ironie voilée de cette observation fut perdue pour son interlocutrice. Elle suivait sa pensée avec une concentration fiévreuse.

— Il est jeune, dites-vous?

— Vingt-huit ans.

— Vingt-huit ans!... déjà!

— Seigneur! pensa le notaire qui se méprenait sur cette exclamation, le lui faudrait-il en bavette?

— Et, ce jeune créole... Ils sont généralement distingués, les créoles!

— Oh! celui-là ne peut qu'affermir leur réputation.

— Connaît-il cette... étrange disposition paternelle?

— Comment ne la connaîtrait-il pas? J'ai dû la lui communiquer dès qu'elle me fût parvenue. Naturellement, dans les premiers mois d'un deuil très-profond, quoique le père et le fils se connussent plus par correspondance qu'autrement, le comte Edmond ne pouvait songer à adhérer au désir du mourant. Plus tard, la pensée lui en est venue, d'autant mieux que la Cour de Rennes est, cette fois encore, à la veille de rendre un arrêt.

— Mon Dieu! vous dites, à la veille?

— La semaine ne s'écoulera pas sans nous apporter une solution.

— Peut-être bien différente de celle...

— Ah! l'avenir est aux mains des juges.

— Ou aux nôtres...

— Tout cela est assez sérieux, en somme, Mademoiselle, pour vous engager à étudier la transaction honorable... qui vous est proposée.

— La transaction ?

— C'est-à-dire le désistement des deux parties.

Le bonhomme parut surpris.

— Avec toutes ses conséquences?... demanda-t-elle avec un frisson qui courut sur ses majestueuses épaules.

— Prenez le temps de la réflexion, fit-il.

— Mais vous dites que l'arrêt nous talonne.

— C'est à peine si j'aurais le temps de porter à la Cour les pièces nécessaires, en cas d'accord définitif.

— Vous voyez bien : Un couteau sur la gorge !

— J'avoue que mon jeune ami a un peu trop tardé.

Et, mentalement, Me Krémelonnec se dit avec conviction :

— Ah ! je comprends maintenant qu'il ait tardé. Superbe !... mais, majeure ! ! !

— Oui, reprit-il avec résolution, — car il fallait sortir de cette impasse, — il a trop sacrifié aux convenances du cœur. Pour réparer sa faute, il a demandé à m'accompagner, à plaider sa cause lui-même, et je dois, Mademoiselle, vous annoncer sa visite.

Mlle Aure n'en était plus à compter ses émotions dans cette mémorable matinée; pourtant, celle-ci fut violente.

— Sa visite?... prochaine ?

— Certainement... le temps presse.

— Aujourd'hui même?

— Tout à l'heure.

L'instinct féminin, endormi depuis tant d'années chez Mlle Aure, se réveilla tout à coup.

— Miséricorde !... Vous ne m'avertissiez pas !... Vous m'exposiez à paraître dans un deshabillé matinal... à peine excusable à la campagne !

Le notaire sourit galamment.

— Rassurez-vous, Mademoiselle, votre jeune parent jugera comme moi que l'élégance de la toilette ne saurait ajouter au charme de l'accueil.

Le mot « jeune » qui revenait fréquemment dans la bouche de Me Krémelonnec, comme le seul qualicatif applicable à M. Edmond de Val-Régis, commençait à produire une impression désagréable sur l'oreille ombrageuse de Mlle de Val-Régis. Jeune !... était-ce donc là son seul mérite?... sa première vertu ?... son unique avantage? Après tout, il lui en fallait prendre son parti. Rien ne pouvait, au monde, rapprocher les vingt-huit ans de son cousin de sa quarantaine prochaine.

Elle n'eut pas de loisir de s'abandonner à ses réflexions nouvelles, car le notaire, se rapprochant d'une fenêtre, signala l'entrée d'une

de ces calèches de louage comme toutes les villes de province en mettent à la dispostion des touristes.

Le comte Edmond venait du presbytère et de l'auberge de Bourelong.

Mlle Aure, si préoccupée qu'elle fut de sa toilette ne se sentit pas maîtresse de sa curiosité et son regard fouilla rapidement la grande cour.

— Est-ce déjà lui? demanda-t-elle avec un petit tremblement : Ce jeune homme de taille moyenne?

— Bien prise, dit Krémelonnec.

— Une chevelure blonde?

— Et des yeux bleus.

— Tournure élégante... vraiment élégante!...

— La fleur de la société créole? conclut le notaire qui s'était gaiement prêté à cette façon de signalement.

— Allez à sa rencontre, mon cher notaire, et priez-le de m'excuser... Je ne tarderai pas à le rejoindre dans la serre, où des raffraîchissements ont été servis.

Me Krémelonnec sortit rapidement, tandis que Mlle Aure, d'une main hâtive, mettait un certain ordre dans l'arrangement de son salon, assez compromis par sa promenade nerveuse au travers des meubles.

— Une physionomie charmante !... pensait-elle ; un air noble et un caractère d'or!... car enfin il arrive de Bretagne, sans me connaître... sur un mot de son père... venant m'offrir la paix!... Ah! mon vœu!... mon vœu inconsidéré!... ai-je promis de garder le nom seulement?... ou de ne jamais contracter le mariage!... il y a déjà bien des années de cela. Je ne sais plus, en vérité... s'il le faut, je consulterai Mgr l'archevêque.

Dans le corridor, qui conduisait du salon à son appartement particulier, elle rencontra Marguerite qui faisait porter dans la serre des fruits et du lait frais, accompagnés d'une appétissante galette de ménage.

— Est-ce bien ainsi, Aure ? demanda-t-elle.

— Le sais-je? Faites pour le mieux, répondit la sœur aînée d'un air rêveur.

— Enfin, ce notaire nous fera bien l'honneur de trouver notre laitage à son gré, j'imagine,

— Veillez aussi à ce que tout soit confortable pour mon cousin de Val-Régis.

Marguerite faillit laisser choir le pot de crême qu'elle portait à la main.

— Il est mort ! balbutia-t-elle.

— C'est l'autre.

— L'autre?... Le jeune homme du cimetière?

— Que racontez-vous là ? Le comte Hercule a laissé un fils, le comte Edmond ; vous allez le voir dans une minute ; je cours m'habiller.

— Je ne suis pas habillée non plus, moi, fit la jeune fille en jetant sur sa simple robe noire un coup d'œil de regret...

— Qu'est-ce que cela peut faire je vous prie?... Une petite fille est toujours bien, pourvu qu'elle se montre silencieuse et modeste.

Mlle de Val-Régis s'engouffra dans sa chambre comme un tourbillon.

— Petite fille ! sourit Marguerite en entrant dans la serre qui ouvrait de plein pied avec le salon ; quand donc ma sœur Aure cessera-t-elle de me traiter en enfant...?

Elle avait à peine achevé de disposer la collation, sur une table, qu'un domestique ouvrit la porte de la serre en disant :

— Si Monsieur veut prendre la peine d'attendre un instant...

Elle tourna la tête et reconnut celui qu'elle avait appelé tout à l'heure. « Le jeune homme du cimetière. »

Lui aussi, quoiqu'il n'eut fait alors que l'apercevoir, retrouva tout aussitôt, dans le coin de sa mémoire, où il abritait pieusement ce souvenir, la charmante image entrevue naguère sur la tombe paternelle.

Tous deux eurent la même pensée, c'est que, s'étant rencontrés dans de telles circonstances, ils n'étaient pas étrangers l'un à l'autre.

— Permettez-moi de m'excuser, Mademoiselle... ma cousine, si vous voulez être assez bonne pour me laisser vous donner ce nom? dit le jeune homme avec un accent sympathique et doux.

— Je le veux bien..., mon cousin, répondit-elle en dominant la timidité qui l'avait saisie.

— Combien vous êtes aimable de m'aplanir ainsi les difficultés d'une présentation!

— J'y ai du moins le mérite de la prompte volonté, car tout à l'heure encore, je soupçonnais à peine votre existence.

— Ah! les haines de famille!... Moi-même, je ne savais pas... Il a fallu que M. le curé m'expliquât... Tout ce qui touche à notre famille doit-il donc être marqué du sceau de l'étrangeté?

— Peut-être, soupira-t-elle en songeant au mort inconnu.

— Je sais ce que vous avez fait pour celui que j'ai perdu, reprit-il avec plus de feu qu'on n'en devait attendre de son apparence calme. J'ai vu la chambre où vous êtes venue prier. J'ai regardé la place vide que vous avez fleurie...

— Mon cousin!...

— Vous les avez peut-être cru flétries, piétinées, vos fleurs, ma cousine... Non, elles sont devenues de chères reliques, qui me redisent, quand je les contemple, votre pieuse compassion pour les morts, votre sollicitude évangélique pour les abandonnés!

— Comment?... la couronne?...

— Elle ne m'a pas quittée!...

Marguerite rougissante fit rouler un fauteuil rustique jusqu'à son cousin, sans oser le regarder.

Ils étaient restés debout jusque-là, heureux de se retrouver et comme pressés de mettre à profit leur solitude momentanée pour échanger les quelques souvenirs qui étaient leur signe de ralliement et leur premier lien. Un silence embarrassant avait succédé sans transition à ces phrases émues. Le comte Edmond le secoua par un effort qui le replaçait en pleine réalité.

— Tout est surprise, il faut le reconnaître, entre nous. Mon ami Krémelonnec a, je l'espère, eu le temps de vous apprendre ce qui nous amène de Bretagne. Je l'avais dépêché en messager autant qu'en éclaireur.

— Et qu'est-il devenu? demanda Marguerite.

— Il me manque au moment nécessaire. Il n'est pas là pour m'appuyer à l'heure même où je renverse, je le crains bien, toutes les lois de l'étiquette mondaine.

— Ne craignez pas que je m'en aperçoive trop, fit-elle avec une grâce aimable et souriante; je suis une petite sauvage.

— Vous êtes simplement d'une indulgence infinie... Mais ma cousine Aure!... Songez que je suis à ses yeux le plus implacable des ennemis!

Au nom de sa sœur, un petit tressaillement secoua le cœur de Marguerite, ce cœur qui ne connaissait cependant ni le ressentiment, ni l'envie. Sa sœur allait paraître; l'ombre était tout proche, elle allait y rentrer!

— Peut-être, dit-elle, que votre notaire aura déjà préparé la voie...

— Il me tarde de le savoir. Je l'ai prié de régler avec mon postillon et je ne sais ce qui peut le retenir dans la cour.

— C'est un homme précieux! remarqua la jeune fille.

— Sans lui, je me perdais absolument dans nos déplorables affaires de famille. Né à l'étranger, ayant fort peu connu mon père, à peine de retour en France, je sais peu de chose de cette fameuse rivalité entre les Val-Régis aînés et les Val-Régis cadets.

— Je n'en saurais dire autant, répliqua Marguerite avec un sourire. Depuis mon enfance, j'ai la tête rebattue des incidents multipliés de cette compétition séculaire!...

— Eh bien! ma cousine, je plains votre jeune tête, faite pour beaucoup mieux que pour s'occuper d'un tel grimoire!

— Que dites vous là?... reprit-elle gaiement. Quel blasphème!... Mais ce grimoire est la vie, l'âme, la passion de Val-Régis!

— De Val-Régis *la Grande!*... un beau nom!... Voudra-t-elle m'entendre? ajouta-t-il en suivant sa pensée inquiète.

— Ce que vous avez à lui demander est donc bien difficile à obtenir? dit-elle avec une naïveté charmante.

Edmond la regarda avec un heureux sourire. Bien certain maintenant, par les questions de la jeune fille, qu'elle ne savait rien encore de la mission dont s'était chargé Me Krémelonnec, il prenait un délicat plaisir à jouir de cette candeur et de cette grâce ingénue.

— Bien difficile, répondit-il enfin.

— Ah! mon Dieu!... et pourquoi donc?

— Ne savez-vous pas combien les préventions de Mlle Aure sont profondes contre la branche cadette?

— Hélas!

— J'arrive, cependant, ma cousine, avec l'intention de lui déclarer que, si nos pères étaient Bretons et Flamands au point de ne se rien concéder, je suis, moi, nourri sur une terre neuve et dans des principes larges, bien disposé à anéantir ces vieilles rancunes.

— Puisse ma sœur vous entendre!

— Vous voilà donc gagnée à mon désir de réconciliation?

— De tout mon cœur.

Elle prononça ces simples mots avec une intonation si vraie, si touchante, qu'Edmond de Val-Régis en fut remué un peu plus qu'il ne l'eût fallu, pour rester dans le rôle passif qu'il s'était promis de jouer près de la naïve jeune fille. Aussi bien, le notaire ne revenait pas, le temps marchait, et Dieu seul pouvait savoir de quelles oreilles la terrible sœur aînée allait écouter ses propositions. N'était-il pas permis de sonder au moins cette douce enfant que, depuis quelques instants, il bénissait son père de lui avoir destinée? Cette pensée lui monta du cœur aux lèvres.

— Quelles actions de grâces ne dois-je pas à mon père, pour vous avoir vue, vous avoir jugée, ma cousine, et m'avoir dit : « Là est ton bonheur. »

— Il a dit cela? balbutia-t-elle, effarée.

— A peu près. J'ai su comprendre; et maintenant que j'ai le bonheur de vous connaître, je vous supplierai..., ma cousine, de ne pas être défavorable à ses derniers désirs...!

Marguerite se leva, plus troublée par l'émotion communicative de

son cousin que par des paroles dont le sens complet lui échappait encore.

— Je vous en prie... commença-t-elle.

Il l'interrompit avec une insistance affectueuse.

— Oh ! ne m'en veuillez pas ! Le temps nous harcèle ; la justice, si lente d'ordinaire, se trouve prête à rendre ses arrêts. Tout à l'heure, on vous dira ce qui m'amène et vous déciderez de l'avenir de notre famille. Je le place dans vos mains amies...

— A moi?

— Serait-il possible que nous fussions ennemis?... plaideurs?... comparaissant à la barre d'une Cour pour échanger de haineux propos par la bouche de nos avocats?...

— Oh ! non..., mais tout ce que vous me dites, mon cousin, est inouï.. et dépasse l'intelligence d'une petite fille, comme dit ma sœur Aure.

La porte s'ouvrit en ce moment pour laisser passer celle dont le nom seul avait le privilége de causer à tous une certaine terreur.

Mlle de Val-Régis avait revêtu une toilette noire, assez prétentieuse, qui avait du moins l'avantage de dissimuler son embonpoint envahissant. Elle eut certainement préféré des couleurs plus gaies, mais elle s'était souvenue en temps utile qu'elle était... ou devait être... en deuil du comte Hercule. Cette concession qu'elle n'eût point faite la veille, ne lui avait arraché qu'un léger soupir.

— Je veux garder toutes les convenances, s'était-elle dit en agraffant un collier de jais sur sa robe de soie.

Son entrée dans la serre fut majestueuse au premier chef. On eût dit une grande dame du moyen âge daignant condescendre à se montrer à ses vassaux. Ses yeux brillaient d'un vif éclat, ses lèvres essayaient de s'adoucir dans un sourire, sa taille s'était redressée et sa main blanche s'étendit dans un geste de bienvenue. Elle était encore belle, de cette beauté d'automne qui conserve aux femmes et aux fruits leurs dernières séductions.

Le salut d'Edmond de Val-Régis fut un chef-d'œuvre, chef-d'œuvre non prémédité, du reste, où se mêlaient le respect, l'admiration et la bonne grâce.

Mlle Aure, du premier coup d'œil, ne put se garder d'une impression tout à fait favorable. En quelques heures, son esprit avait subi les assauts les plus variés, et exécuté les fluctuations les plus inattendues. La colère, la curiosité, l'intérêt avaient tour à tour absorbé toutes ses facultés. La colère semblait déjà loin ; la curiosité demandait à se satisfaire ; l'intérêt naissait visiblement. Comme une reine qui donne audience, elle s'assit, fit signe à Edmond de reprendre sa place, et dit d'une voix grave :

— Vous venez demander la paix, mon cousin?

Marguerite rougit de joie : « Mon cousin!... »

— Voilà un mot dont je veux vous remercier, tout d'abord, ma cousine, répondit Edmond avec un accent pénétré.

Mlle Aure parut satisfaite.

— J'ai vu votre messager, reprit-elle avec plus de bienveillance encore; un notaire aimable et correct qui sait parler affaire en homme du monde.

— Je suis heureux qu'il ait su vous présenter, de façon à ne vous point déplaire, le délicat objet de sa mission.

— Ne me point déplaire serait trop dire. Songez, mon cousin, qu'après la formidable lutte que j'ai soutenue si longtemps, rien ne peut me paraître plus extraordinaire que le moyen que vous prenez pour la faire cesser.

— Que ne puis-je vous le faire paraître aussi simple, qu'il me paraît désirable!

Mlle Aure eut un petit geste scandalisé.

— Nous sommes encore loin d'un accord, dit-elle vivement, toutefois, je consens à ne pas repousser vos prétentions sans les discuter... avec votre mandataire.

— Mes vœux de conciliation sont si ardents!... je les peignais tout à l'heure à ma cousine... dit le jeune homme, avec feu, en regardant Marguerite.

Mlle Aure ne l'avait pas encore aperçue. Uniquement préoccupée de son entrée théâtrale, de sa dignité et des convenances que toute cette histoire malmenait un peu, elle avait totalement oublié sa sœur. Ses sourcils se froncèrent légèrement, car il lui parut peu séant que cette « petite fille » eût assisté aux débuts d'un entretien si personnel, et d'où pouvaient découler des conséquences si importantes.

— Vous êtes-là, Marguerite, fit-elle avec sécheresse, je vous supposais rentrée dans votre appartement. Allez y attendre le déjeûner, mon enfant.

Marguerite se leva sans répondre et sortit avec sa docilité ordinaire, suivie du regard peiné d'Edmond.

Les yeux de Mlle de Val-Régis aperçurent la table servie, dont les rafraîchissements intacts indiquaient qu'on ne s'en était pas même encore approché.

— Quoi! cette petite fille n'a pas su, au moins, vous offrir un fruit, un peu de crême? je suis désolée de cet oubli et je vous prie d'accepter...

— Mille grâces, ma cousine...

— Ce raisin doré?... c'est une rareté dans nos pays froids...

— Il me séduirait sans doute, si la fatigue... l'émotion... le plaisir que j'éprouve à entrer en ami dans cette maison dont je redoutais un peu l'accueil...

— Comment, mon cousin!... vous éprouvez?... fit la vieille fille avec un léger attendrissement.

— Pardonnez, reprit-il; c'est que j'ai été bien isolé jusqu'ici... je n'ai jamais connu ma mère; tous les miens ont disparu depuis longtemps. Vous savez le deuil que je porte!... A Val-Régis est toute ma famille désormais!...

Chaque parole du jeune homme offrait un mélange de déférence, de sentiment et d'abandon dont Mlle Aure se sentait singulièrement pénétrée.

— C'est ce qui m'amène, à la fois confiant et inquiet, vers vous, ma cousine, qui pouvez... qui êtes l'arbitre de ma nouvelle existence.

Un flot de pourpre colora le visage de Mlle de Val-Régis.

— Oh! nous n'en sommes pas encore là! dit-elle avec une vivacité qui ressemblait à de l'effroi.

Il n'y avait pourtant, dans cet effroi même, rien qui put causer de l'inquiétude au jeune homme. Tout au contraire, la mansuétude inespérée dont il était l'objet donnait un nouvel aliment à son rêve.

A ce moment, on entendit dans la cour la voix grondeuse de Me Alain Krémelonnec, que couvrait par instant le timbre brutal du cocher de louage. Les prétentions de ce dernier devaient être bien exorbitantes pour que le notaire apportât une telle énergie à les repousser. Les deux interlocuteurs du salon regardèrent.

— Allez au secours de votre ami, mon cousin, dit Mlle Aure en souriant; je regrette que ce postillon lui donne une si fâcheuse opinion de nos mœurs locales.

Edmond, qui désirait en finir, profita du congé, en s'excusant, et courut dans la grande cour où Flamand et Breton s'entêtaient à qui mieux mieux.

Le voiturier qui avait amené les voyageurs de Saint-Omer à Racquinghem demandait un louis de plus que le prix convenu. Le notaire refusait absolument. A peine Edmond eut-il compris le motif de l'altercation, qu'une pièce d'or tomba aux pieds du voiturier. Celui-ci la ramassa sans daigner même remercier, et, rassemblant aussitôt les rênes de son cheval, partit sans mot dire.

— Vous faites de belle besogne, monsieur Edmond, grommela Krémelonnec avec humeur.

— Fallait-il vous laisser éternellement aux prises avec ce butor?

— Il avait reçu son dû.

— On est exposé à payer souvent deux fois dans la vie.

— Tout beau, mon cher comte! En ma qualité d'homme d'affaires de votre pauvre père, j'ai contracté l'habitude de surveiller vos intérêts, et si vous vous jetez ainsi à la traverse...

— Oh! pour une misère!... Mon bon Krémelonnec.

— Voilà bien la jeunesse! Main ouverte, bourse ouverte, cœur ouvert!

— Où est le mal?

— On se ruine.

— Allons, allons, j'ai eu tort!... Vous êtes le modèle des notaires!... et mon père a eu mille fois raison de me confier à vos bons conseils, dit câlinement le jeune homme.

Me Krémelonnec, flatté, lui sourit d'un air narquois :

— Oh! oh!... si vous devenez pupille si dirigeable, je ne désespère pas de vous voir, tout à l'heure..., fiancé... épris.

— Et pourquoi non?

— Vous allez être présenté à Mlle de Val-Régis, reprit le notaire en faisant le tour de la corbeille qui ornait la grande cour, après avoir passé familièrement le bras sous celui de son ami.

— La présentation est faite.

— Vous avez été accueilli?...

— Admirablement.

— Vous avez causé avec...

— Longuement.

— Vous avez abordé la question?...

— Tout ce qu'il y a de plus abordé.

— Quel homme déterminé vous faites!

— Je n'y ai eu aucun mérite, mon ami.

— Et vous avez résolu ?

— Oh! rien encore... Mais les préliminaires sont excellents.

— Voyons, je ne saisis pas... Regardez-moi bien en face.

— Qu'ai-je donc de particulier?

— Vous trouvez Mlle de Val-Régis... agréable?

— Agréable? dites parfaite!

— Et... son âge?

Edmond eut un bon rire épanoui:

— Mon bon Krémelonnec, vous êtes d'une indiscrétion!... Il faut être notaire pour demander ces choses-là!

Tandis que s'éclairait la physionomie du jeune homme, celle de son mentor s'assombrissait à vue d'œil. S'étant assuré qu'ils étaient bien seuls dans la cour et que, de la serre, on ne pouvait les observer, le notaire prit les mains de son jeune ami et d'un ton pénétré:

— Ecoutez-moi, monsieur Edmond, la chose en vaut la peine.

— Je vous écoute, mon ami.

— Accordez-moi cette justice que je me suis prêté entièrement, aveuglément, aux désirs de votre père et aux vôtres.

— Je le sais. Vous négligez même votre étude et vos clients de Bretagne pour accomplir un voyage.....

— Le voyage ne serait rien. Mais réfléchissez, mon cher enfant, que vous allez faire une énorme sottise.

— Moi?...

— Vous..., en liant votre sort à celui...

— Comment?... et le procès?

— Ah! mieux vaut encore un procès perdu — et rien ne prouve qu'il le sera — qu'un mariage disproportionné.

Edmond ouvrit de grands yeux, puis, se frappant le front et riant de toutes ses blanches dents créoles :

— Krémelonnec, pardonnez-moi!... je suis un peu fou!... Ah! je sais bien ce qui me trouble la cervelle, par exemple!... Depuis que vous m'avez quitté à l'entrée du village pour entrer ici, tandis que j'allais au presbytère, j'ai appris bien des choses... que vous ne savez pas encore...

— J'en sais assez, Monsieur le comte.

— Expliquons-nous. Qui vous a reçu ce matin?

— Mlle de Val-Régis.

— Laquelle?

— Comment, laquelle? Mlle de Val-Régis, une belle personne, imposante et superbe... oui, superbe, mais terriblement majeure!

— Eh bien! moi, Krémelonnec, j'ai vu sa jeune sœur Marguerite, dont on m'a dit le nom, l'âge, les vertus, au presbytère, chez le maire, chez les Bourelong. Quant à sa beauté... je l'avais entrevue un jour de juillet... dans le cimetière plein de soleil. Je vous ai pourtant raconté cela, autrefois.

— Oui, une jeune fille... une couronne... je sais. Mais quel rapport?...

— C'est sa sœur!... Je l'avais bien devinée... et quand vous me parliez de Mlle de Val-Régis, sans savoir encore le nom qu'on lui donnait ici, moi, je voyais passer devant mes yeux charmés l'image de Marguerite.

Le notaire songeait profondément.

— Ah! ah! dit-il enfin, c'était donc vrai ce bruit de Palais auquel je n'avais attaché aucune importance?

— Quel bruit?

— Celui de l'existence d'une Val-Régis, née d'un second mariage ou plutôt d'une mésalliance, et qui, tardivement venue au monde, à peine traitée en parente par sa sœur aînée, n'avait pri-

aucune part au fameux procès que Mlle Aure poursuivait en son nom personnel seulement?

— Il eût fallu me parler de cela, mon ami.

— A quoi bon? Cette petite fille n'est pour rien au procès, et c'est le procès qui vous amène, ce me semble.

— Cette petite fille, Krémelonnec, est la charmante enfant que mon père désigne sous le nom de « Mlle de Val-Régis, » et qu'il eût voulu être poëte pour décrire dignement.

— Comme votre imagination fait du chemin, mon cher comte!

— N'est-ce point là le texte de la lettre inachevée de mon pauvre père?... et la comprenez-vous mieux maintenant?

— Je comprends... je comprends... que vous m'avez entraîné à agir comme un étourneau, moi, un officier ministériel!

— Qu'avez-vous donc fait?

— Ce dont nous étions convenus.

— Que vous exposeriez à Mlle de Val-Régis la nécessité... la logique... la convenance, d'une union qui mettrait nos rancunes à néant?

— C'est cela même.

— Eh bien?

— Eh bien!... vous pensiez « Marguerite! » moi, je pensais « la plaideuse! » elle, a compris « Aure! » Nous avions raison tous les trois, et tous les trois nous avons tort.

— D'où vous concluez?

— Qu'un mariage avec Marguerite, — puisque Marguerite il y a, — n'arrêterait pas le procès auquel elle est étrangère.

— Vous dites?...

— Et que Mlle Aure vous épousera bel et bien pour son propre compte.

— Oh! mon Dieu!

— Vous verrez cela...

— Jamais!

— Dites-le lui donc en face. La voici.

En effet, Mlle de Val-Régis venait au-devant de ses hôtes, avec une grâce étudiée qui semblait vouloir remplacer déjà la solennité de la première entrevue. La cloche du déjeuner sonnait joyeusement. Mais rien n'était moins joyeux qu'Edmond en écoutant le « drelin, drelin, » qui l'appelait à la table de famille. La modeste robe noire de Marguerite glissa dans le vestibule, et son gracieux visage, illuminé d'une intime satisfaction, s'encadra sous les arceaux de vigne vierge rougie.

— Diable! pensa le notaire, voilà, si je ne me trompe, une furieuse complication qui surgit sous les traits de cette jolie petite personne.

Mlle Aure avait passé son bras sous celui qu'Edmond abasourdi ne songeait pas à lui présenter.

— Un trouble bien naturel! se dit-elle avec indulgence.

Elle le plaça à sa droite, Me Krémelonnec en face d'elle; Marguerite, au bout de la table, silencieuse et ravie, et si bien pliée à l'infériorité dans laquelle la tenait sa sœur, qu'elle ne le remarquait même plus. Edmond le vit et en souffrit. Le notaire opina que tout n'irait pas au mieux pour la négociation qu'il avait entreprise.

Le déjeuner fut assez sérieux. Au dessert, M. de Malens vint en voisin prendre des nouvelles de sa vieille amie. Il ne s'attendait pas à trouver là Edmond de Val-Régis, dont la visite n'avait pas été annoncée, et comptait seulement faire connaissance avec le notaire breton dont on avait beaucoup parlé la veille. Sa présence eut pour résultat de mettre à l'aise les convives qui, se sentant tous sur une pente difficile, ne pouvaient se défendre d'un embarras croissant. La conversation devint plus générale, plus animée, tout à fait allégée des sous-entendus personnels qui en avaient jusque là rendu la marche délicate. Mlle Aure en comprit si bien l'utilité qu'elle pria M. de Malens de leur donner le reste de la journée, ce qu'il accepta le plus simplement du monde.

Le temps, quoique assez froid, était très-beau. Un soleil brillant accusait avec netteté les paysages calmes et profonds de cette terre du Nord plus féconde que pittoresque.

— Si nous allions nous promener aux Bruyères? dit M. de Malens.

— Cela ne vaudra pas vos landes bretonnes, Messieurs, dit Mlle Aure.

— Le pays que vous aimez ne saurait être sans attraits pour nous, répondit Edmond s'adressant du même regard aux deux sœurs.

On partit, bien encapuchonné, le collet remonté et le pas allègre. En passant, on salua l'église et le cimetière. Les yeux de Marguerite et d'Edmond se rencontrèrent dans une même pensée.

— J'y suis venu ce matin, murmura celui-ci.

— J'y viens encore, répondit-elle à voix basse.

Les Bruyères sont un plateau assez aride, semé de nombreux bouquets de la plante dont il a pris le nom. La vue en est charmante; de la hauteur, l'œil plonge dans une vallée accidentée, coupée d'eau courante, pointillée de toits luisants, de clochers aigus et de grilles de parcs dont les ombrages centenaires abritent quelques châteaux modernes.

Le notaire et M. de Malens s'étaient donné la tâche d'égayer la petite société. Ils y déployèrent un art extrême pour de minces

résultats. Quelle conversation étincelante pouvait tirer M[lle] de Val-Régis de ses émouvantes pensées? Quels jeux d'esprit assez captivants pour arracher Edmond et Marguerite à leurs souvenirs si récents et déjà si forts?

La métamorphose radicale qui s'opérait dans les sentiments de la vieille fille empruntait sans doute sa spontanéite aux exigences impérieuses du moment; mais l'étude n'en eût pas moins été bien curieuse pour l'observateur. Cette ferme intelligence fléchissait sous le vent d'aventure qui venait de souffler. Cette croyance inflexible dans son bon droit se sentait assaillie de doutes. Cet entêtement sans pareil se donnait des raisons plausibles de changer tout à coup de voie. L'arrêt imminent de la Cour de Rennes lui apparaissait, pour la première fois gros de menaces. Qui pouvait savoir? La Justice, que l'on peint aveugle, est souvent encore boiteuse par-dessus le marché.

La fortune était son moindre souci. Elle avait su vivre pauvre et ne se sentait pas attirée par l'appât de l'héritage contesté. — Ce qu'elle en avait fait jusque-là, c'était par fierté de race et par amour de son droit. — Ce qui l'inquiétait davantage, c'était la question du titre, des armes, de la supériorité nobilière en un mot. Un échec lui eût porté un coup mortel. Elle n'avait jamais considéré une défaite comme possible. Pourquoi donc était-elle ébranlée maintenant? Ah! c'est que cette démarche étrange, ce notaire, ce jeune parent, ce projet bizarre et logique à la fois, tout ce roman qui l'enveloppait depuis vingt-quatre heures, enfièvrait son esprit et endormait sa raison.

Un instant, où M[e] Alain Krémelonnec lui reprocha de ne pas répondre à une observation plaisante; elle le regarda très-sérieusement et lui dit :

— Vous m'avez engagée à réfléchir... je réfléchis.

Un peu plus tard, elle l'interpella tout à coup, et le retenant un peu en arrière des promeneurs :

— Combien de jours pouvez-vous nous consacrer? demanda-t-elle.

— Quoique bien peu libre, Mademoiselle, je voudrais demeurer longtemps ici, répondit-il galamment.

— Il ne s'agit pas de politesse, mais d'affaire. Combien de jours?

— Il n'y en a plus que deux avant l'arrêt de la Cour de Rennes.

— Je comprends.

Elle reprit sa marche, plus profondément songeuse.

Près de rentrer à Val-Régis, elle dit encore au notaire :

— Ce soir, après dîner, nous causerons.

M[e] Krémelonnec, de plus en plus terrifié pour le compte de son client, s'inclina sans répondre.

Il y eut une sorte de détente pendant le dîner. M[lle] de Val-Régis paraissait avoir repris possession d'elle-même. Une résolution singulière communiquait à son accent, à ses gestes, à ses regards un éclat inaccoutumé. Elle retrouva pendant ce repas un reflet de jeunesse qui arracha un soupir au paisible M. de Malens. Edmond de Val-Régis, éclairé par son ami, sentait que l'heure décisive était proche.

L'abbé Vitel vint faire le wisth à huit heures. M[lle] Aure le fît asseoir à la table de jeu en compagnie de M. de Malens et d'Edmond, qui n'osa pas refuser de faire *le mort* avec ses partenaires. Elle mit une broderie aux mains de Marguerite et prit le notaire à part, à l'extrémité du grand salon.

Celui-ci, prêt à l'orage ou à la conciliation, se blottit dans un angle et attendit.

— Monsieur le notaire, lui dit la vieille fille d'une voix basse, mais énergique, vous n'auriez pas entrepris un si grand voyage s'il n'y avait pas eu péril en la demeure. Je ne renverserais pas toutes les lois établies, comme je vais le faire, si je ne partageais pas cette opinion. Votre client me conteste une fortune : Dieu sait que je la méprise. Je lui conteste un titre : Dieu voit que j'ai tout sacrifié pour soutenir ma prétention. Ce titre devait mourir avec mon père, dernier de sa branche, et ne pas revivre dans une branche inférieure. Dans deux jours, les juges humains en décideront. Aujourd'hui, un juge plus puissant m'ouvre une route inattendue. Je puis légitimer les revendications de la branche cadette en lui portant moi-même... moi-même entendez-vous? les armes qui sont à moi... le titre qui était à mon père. La loi ne reconnaît pas ce droit aux femmes, soit. L'honneur français doit le reconnaître. Edmond de Val-Régis, mon cousin, l'a senti. En lui accordant la main qu'il sollicite, j'en fais valablement, légitimement, le comte de Val-Régis. Donc le titre ne mourra pas, je le fais revivre. Dites à votre client, mon adversaire désarmé, mon cousin reconnu, que je serai sa femme.

Bien que depuis le commencement de ce discours chevaleresque, qui n'avait que le tort de n'être pas de son époque, le notaire en eût pressenti la conclusion, elle tomba sur son front comme un coup de tonnerre.

Plus d'hésitation dans la parole, plus de sensibleries dans les nerfs La singulière fille avait puisé dans son orgueil de possession nobiliaire un rêve de transmission grandiose, dont elle colorait les défaillances de sa volonté. Elle ne rougissait pas d'une surprise de son imagination, d'un illogisme de son cœur, dont elle n'avait nulle conscience.

Le notaire balbutiait encore je ne sais quelle phrase confuse,

qu'elle avait déjà repris la direction d'elle-même et des autres.

— Le désistement légal des deux parties est indispensable n'est-ce pas?

— Indispeusable, répondit-il avec résignation.

— Mais j'entends qu'il soit bien spécifié devant la Cour à quel mobile j'obéis.

— On spécifiera.

— Un acte vaudrait mieux.

— Sans doute; quel acte?

— C'est à vous que je le demande.

— Je vais réfléchir...

— Il ne faut pas longtemps pour cela. Cet acte est un contrat.

— Mademoiselle, je vous assure...

— Il n'y a que dans un contrat de mariage que l'on puisse analyser les causes, déduire les effets, stipuler les conditions de transmission de titre. Un contrat éclairera mieux la Cour qu'une longue plaidoirie.

— Il est évident que...

— Vous préparerez le contrat ce soir même.

— Ce soir, Mademoiselle?

— Oui, j'ai prié M. de Malens de vous offrir un asile. Vous serie par trop mal à l'auberge Bourelong pour rédiger une pièce de cette importance. Vous allez passer, en vous retirant, par mon cabinet de travail. Je vous remettrai mes titres, la preuve de mes droits, afin que en prenant M. Edmond de Val-Régis pour époux, vous fassiez clairement ressortir que je lui apporte en dot la couronne comtale. C'est entendu. Vous m'avez comprise?

— Mais le comte Edmond...

— Il me remerciera demain. Voici la partie de wisth finie; je suis brisée. Bonsoir, Monsieur, et à demain.

Elle rejoignit les joueurs et causa quelques minutes avec eux sans témoigner d'émotion. Son parti était pris. Le calme revenait. Sa résolution lui paraissait noble, digne de ses ancêtres, digne d'elle-même. Elle se fut prise en pitié si elle avait soupçonné céder à quelqu'autre entraînement qu'à l'unique passion de sa vie. Sa voix fut très-douce en disant « à demain » à son parent; mais sa main ne trembla pas en serrant celle [du jeune homme. L'orgueil la gardait de ces faiblesses vulgaires.

Claire DE CHANDENEUX.

La suite prochainement.

REVUE SCIENTIFIQUE

I. Le baron Séguier ; Adolphe Brongniart ; J.-A. Balard. — II La catastrophe du Grand-Sable (Ile de la Réunion). — III. Influence de la chlorophylle dans la végétation : M. Boussingault, M. Pasteur.

I

L'Académie des sciences a été, depuis quelques mois, cruellement éprouvée : le 14 février dernier, elle apprenait la mort du baron Séguier, l'un de ses membres libres. Quelques jours après, M. Ad. Brongniart, le doyen de la section de botanique, était enlevé subitement à l'affection de sa famille et de ses collègues. Enfin, il y a un mois à peine, un nouveau vide se faisait dans ses rangs, par la mort de M. Balard, l'un des membres les plus éminents de la section de chimie. Nous croyons que quelques détails succincts sur la vie et les principaux travaux de ces savants ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs.

Le baron Armand Séguier était issu d'une illustre famille de robe ; il appartint lui-même à la magistrature, en qualité de conseiller à la Cour de Paris, jusqu'en 1848, époque à laquelle, quoique encore dans la force de l'âge, il se démit de ses fonctions pour se livrer sans entraves à ses travaux scientifiques. Poussé par un penchant naturel irrésistible, il avait consacré tous ses loisirs de magistrat à l'étude et même à la pratique de la mécanique. Dès 1833, ses intéressants travaux et notamment son *Mémoire sur les appareils producteurs de la vapeur* avaient attiré sur lui l'attention de l'Académie des sciences, dont il était nommé membre libre, en remplacement de Rosily-Mesros. En 1843, il avait proposé, pour la traction sur les fortes rampes, le chemin de fer à rail central serré entre deux roues motrices horizontales de locomotive, tel qu'il fut construit plus tard par M. Fell, pour la traversée du Mont-Cenis, pendant le percement du tunnel.

Une foule de questions relatives aux applications de la mécanique,

telles que l'établissement des chemins de fer, l'emploi des machines à vapeur dans la navigation et dans l'industrie, l'horlogerie, la serrurerie, la construction des machines-outils et des balances, la fabrication des armes à feu et des instruments d'agriculture, ont successivement exercé son activité infatigable et fourni matière à son fécond esprit d'invention. Nous citerons en particulier son ingénieuse balance à vérifier le poids des monnaies qui, progressivement améliorée et perfectionnée, obtint aux expositions de 1851 et 1855 les succès les plus mérités. Poursuivant avec ardeur les progrès des arts mécaniques, le baron Séguier savait, dans les nombreuses sociétés savantes dont il faisait partie, discerner avec sûreté et encourager efficacement les inventions vraiment utiles. Enlevé après une vie active et honorée, il laisse après lui le souvenir d'un homme qui a rendu des services à la science et à son pays.

Ce qui dominait également chez Ad. Brongniart c'était le goût naturel et la passion pour la science à laquelle il s'était adonné. Elevé à la manufacture de Sèvres, dont son père, l'illustre géologue Alexandre Brongniart, était directeur, il y cultivait avec amour un petit jardin dont il fut éloigné par la guerre et l'invasion en 1814 et 1815. Dès l'âge de seize ans, en 1817, il accompagnait son père dans ses voyages géologiques dans le Jura et en Suisse, et plus tard en Italie et en Suède et Norvège, où il avait la bonne fortune de se rencontrer avec Berzélius, Œrsted, Davy et Wœhler. En même temps, il étudiait la médecine, se faisait recevoir docteur en 1826 et agrégé l'année suivante. Après avoir été l'adjoint et le suppléant de Desfontaines, il remplaça ce savant, à sa mort, dans la chaire de botanique du Muséum. L'année suivante, il entra à l'Institut.

Ad. Brongniart n'avait alors que trente-trois ans ; mais il avait déjà publié plus de quarante mémoires sur la botanique pure ou descriptive et sur la paléontologie végétale. Il avait notamment fait paraître (en 1828) la première partie de son *Histoire des végétaux fossiles*. Ce remarquable ouvrage jetait sur la paléontologie végétale d'aussi vives lumières que les travaux de Cuvier en ont jeté sur la paléontologie des animaux. En 1843, l'école de botanique du Muséum étant devenue trop étroite, il fallut procéder à sa replantation. M. Brongniart en profita pour disposer les collections dans un ordre différent et d'après une nouvelle classification, basée principalement sur les caractères tirés de la structure de la graine. Les résultats de ce grand travail sont consignés dans un livre intitulé : *Enumération des genres de plantes cultivées au Muséum d'histoire naturelle.*

M. Brongniart avait réuni la plus belle collection de végétaux fossiles qui existe au monde ; il en fit don au Muséum, ainsi que de son précieux herbier. Jusqu'à la fin de sa vie, il consacra tous ses soins à

'entretien et au classement de ces richesses qui s'accroissaient tous les jours.

Entrés presque en même temps dans la vie, M. Brongniart et M. Balard en sont sortis à quelques jours d'intervalle, égalemeut aimés, également estimés de ceux qui ont pu les approcher tous deux. Mais si le premier, né pour ainsi dire dans le sanctuaire de la science, n'a eu en quelque sorte qu'à céder à une impulsion favorable pour parvenir aux positions les plus élevées, le second, au contraire, a dû chercher et se frayer un chemin par ses propres forces, et a su, par son seul mérite, conquérir la considération et l'estime du monde savant. Né à Montpellier, le 30 septembre 1802, d'une famille de vignerons peu aisés, le jeune Balard dut à sa marraine le bénéfice d'une éducation que ses parents n'auraient pas pu lui procurer. Au sortir du lycée, poussé par son goût pour les sciences, il entreprend ses études de pharmacie et obtient la place de préparateur de chimie à la Faculté des sciences. Au bout de peu de temps, à peine âgé de vingt-quatre ans, il réussit à retirer des eaux de la mer un corps simple inconnu jusque-là. Grâce à cette importante découverte, il est nommé successivement professeur de physique à l'Ecole de pharmacie, puis professeur de chimie à la Faculté des sciences. Il poursuit ses études sur l'utilisation des eaux-mères des marais salants et publie ses beaux mémoires sur l'acide hypochloreux et sur l'alcool amylique.

Des travaux aussi remarquables ne pouvaient manquer d'attirer à Paris leur savant auteur. En effet, en 1842, M. Balard fut appelé à prendre la suppléance du cours de Thénard à la Sorbonne : un an après, il remplaçait définitivement l'illustre professeur dans cette chaire. En 1846, il était, en outre, nommé maître de conférences à l'École normale supérieure. Il sut, dans ces deux postes élevés, se faire apprécier par sa solide instruction et ses éminentes qualités de professeur. En 1851, il quitta l'Ecole normale pour le Collége de France, où il occupa, jusqu'à la fin de sa vie, la chaire de chimie générale. Arrivé à un âge où il lui eût été difficile de remplir, sans trop de fatigue, deux grands enseignements, il abandonna la Sorbonne pour accepter les fonctions d'inspecteur général de l'enseignement supérieur. Enfin, dans ces dernières années, il participa activement aux travaux du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

M. Balard avait été, en 1844, choisi par l'Académie des sciences pour remplacer Darcet dans la section de chimie.

Les travaux de M.Balard ont imprimé dans la science une trace ineffaçable. La découverte du brôme, en venant compléter l'une des plus importantes familles naturelles de métalloïdes, et en fournissant à la chimie organique un réactif des plus précieux, a été la source d'une foule de découvertes capitales tant au point de vue théo-

rique que pratique. Sans un singulier concours de circonstances, les recherches de M. Balard sur les eaux-mères des marais salants auraient pu avoir d'immenses conséquences pour l'industrie. Le savant chimiste avait trouvé le moyen d'extraire à peu de frais de ces eaux le sulfate de soude qu'elles contiennent, lorsque l'emploi des pyrites de fer vint abaisser le prix de revient de l'acide sulfurique dans une proportion telle que l'ancien procédé de fabrication du sulfate de soude restait encore plus économique que le nouveau. De même, lorsque, après de nouvelles investigations, M. Balard eut montré qu'on pouvait obtenir facilement du chlorure de potassium par l'évaporation des eaux-mères, la découverte des mines de Stassfurth vint jeter dans le commerce des quantités indéfinies de ce sel à des prix au-dessous de toute prévision.

Ces hasards, heureux ou malheureux suivant le point de vue d'où on les envisage, ne diminuent en rien le mérite des patientes et intelligentes recherches dont ils ont suspendu les effets, et il est fort possible, d'ailleurs, que dans un avenir plus ou moins éloigné, par suite de nouvelles conditions économiques, les procédés de M. Balard retrouvent leurs avantages et rendent les services sur lesquels leur savant auteur était en droit de compter.

II

Le centre de l'île de la Réunion est occupé par deux grands cirques, l'un au nord, le cirque de Salazie, et l'autre au sud, celui de Cilaos. Ces deux vastes dépressions sont adossées l'une à l'autre et séparées par une immense muraille dont le point culminant est formé par le Piton des Neiges qui, haut de plus de 3,000 mètres, domine l'île entière. Au pied du Gros-Morne, l'un des contreforts du Piton des Neiges, s'étageaient, il y a quelques mois, sur un talus en gradins couvert d'arbustes, onze cabanes habitées par soixante-cinq personnes que la fertilité du sol avait attirées dans cette partie du cirque la plus reculée et la plus sauvage. Derrière ce petit village, nommé *le Grand-Sable*, jaillissaient, des flancs même du Gros-Morne, deux cascades dont les eaux se réunissaient pour former un torrent encaissé dans une gorge profonde. Dans l'enceinte même du Grand-Sable, tous les voyageurs qui parcouraient le cirque de Salazie venaient visiter de nombreuses sources remarquables par leur grand pouvoir incrustant.

Le 26 novembre dernier, vers cinq heures du soir, cette colonie tout entière, avec son hameau, ses sites pittoresques, ses cascades, ses sources, disparaissait en quelques secondes, ensevelie sous une effroyable avalanche de rochers et de terres éboulées. Une portion gigantesque du Gros-Morne s'était écroulée subitement et avait enfoui sous ses

décombres une superficie de plus de 160 hectares, bouleversant le terrain sur une largeur de 2,000 mètres et lançant des quartiers de rochers à une distance de plus de 6 kilomètres de sa base.

La population du Grand-Sable tout entière, moins trois habitants absents au moment du désastre, c'est-à-dire soixante-deux personnes, étaient ensevelies sous un éboulis de 40 à 60 mètres d'épaisseur. Toute tentative de secours fut de suite reconnue inutile par le docteur Cassien, médecin en chef de l'hôpital militaire de Salazie qui, au bruit effroyable produit par la catastrophe, était accouru sur les lieux : il ne fallut même pas songer à rechercher les corps des victimes. Une cabane, située à l'extrêmité ouest du Grand-Sable, a seule été préservée : elle a glissé avec le sol qui la portait et les arbres séculaires qui l'entouraient et ne s'est arrêtée qu'après avoir parcouru d'une course vertigineuse un espace de près de 300 mètres. C'est la seule épave de ce grand désastre. Les habitants, un jeune couple et deux enfants, ont glissé avec leur immeuble, mais n'ont éprouvé aucun mal et se sont enfuis par-dessus l'éboulis aussitôt après l'événement.

En présence d'un phénomène aussi extraordinaire, une question importante se posait nécessairement : L'éboulement du Gros-Morne était-il le fait d'origine et la cause unique du désastre ? Ou bien cet éboulement n'était-il lui-même que la conséquence d'une commotion souterraine?

Un médecin de la Réunion, M. le docteur Vinson, après s'être livré à une étude minutieuse des lieux et avoir dressé une sorte d'enquête avec M. Cazeau, ancien ingénieur très-expérimenté et très-observateur, s'appuyant sur les récits des deux seuls survivants de ce drame et sur la constitution géologique des lieux, a cru pouvoir affirmer, dans un Mémoire adressé à l'Académie des sciences, que l'accident avait pour cause une action volcanique intense.

Au contraire, dès qu'il connut les premiers détails de la catastrophe, M. Vélain, le jeune et savant géologue qui avait été attaché à la mission de l'île Saint-Paul pour l'observation du passage de Vénus, et qui avait profité de son voyage à la Réunion pour étudier l'histoire géologique de cette île, explique le phénomène par la seule action mécanique de l'éboulement du Gros-Morne, provoqué suivant lui par l'affouillement des eaux et la désagrégation des roches.

Le gouverneur de la Réunion, après s'être transporté sur les lieux au lendemain du désastre, avait nommé une commission pour étudier les causes de la catastrophe. Le rapport de cette commission est arrivé en France par la dernière malle des Indes ; ce courrier contenait également une lettre, sur le même sujet, de M. Cassien, le médecin en chef de l'hôpital de Salazie. Ces deux documents établissent de la façon la plus nette que le phénomène du Grand-Sable est absolument compa-

rable aux grands éboulements de montagnes dont la Suisse et d'autres contrées ont été souvent le théâtre.

Il n'est donc, comme on le voit, nullement nécessaire de faire intervenir les actions volcaniques pour établir la cause du phénomène du Grand-Sable. Les faits qui ont ému la science, détonation, éboulement, commotion, trépidation, effondrement, soulèvement, projection de pierres et de poussières volcaniques, s'expliquent parfaitement par le seul jeu des forces mécaniques mises en action par l'éboulement du Gros-Morne, dû lui-même à l'affouillement des roches par des eaux corrosives.

III

Tout le monde sait que les plantes, pour se développer, doivent être plongées dans une atmosphère contenant de l'acide carbonique. Les feuilles, sous l'influence de la lumière, décomposent ce gaz et forment, aux dépens de son carbone, les éléments qui constituent la substance végétale. C'est la matière colorante verte des feuilles, appelée *chlorophylle*, qui est l'agent de la décomposition de l'acide carbonique; mais cette propriété de la chlorophylle ne s'exerce qu'avec l'aide des radiations lumineuses. Aussi une plante mise dans l'obscurité cesse-t-elle immédiatement de se développer et finit-elle, au bout de peu de temps, par s'étioler et mourir. Il devrait, semble-t-il, en être de même si la plante, au lieu d'être placée à l'abri de la lumière, reste exposée au grand jour, mais dans une atmosphère absolument dépouillée d'acide carbonique : toute nourriture carbonée lui faisant alors défaut, sa végétation devrait être suspendue. Cependant on a constaté que, dans ces conditions, une semence peut donner naissance à un végétal portant des feuilles colorées en vert et acquérant un certain développement.

M. Boussingault s'est demandé comment s'accomplit cette végétation, comment s'organisent les tiges, les feuilles dans un milieu ainsi privé de carbone : pour résoudre cette question, il a institué l'expérience suivante.

Le 1er août, deux graines de maïs ont été introduites dans un grand flacon plein d'air privé d'acide carbonique, au fond duquel était déposée une couche de sable quartzeux préalablement lavé et calciné, puis humecté avec de l'eau distillée et bien purgée de toute trace de gaz : les graines étaient ainsi semées dans un sol absolument stérile. Leur composition exacte était d'ailleurs connue par l'analyse élémentaire de deux autres graines de même origine. Au bout de deux jours, les graines ont commencé à germer et les plants se sont développés ensuite comme ils l'eussent fait à l'air libre.

Au bout de six semaines, la tige de chacun des plants de maïs avait

atteint 24 centimètres de hauteur et portait trois feuilles bien constituées, d'un vert foncé, et une feuille naissante. Les substances minérales provenant des semences devaient être entièrement utilisées : on mit fin à l'expérience.

Les plants furent analysés : après dessication, leur poids total fut trouvé un peu inférieur à celui des graines d'où ils étaient issus ; ils contenaient surtout moins de carbone. Des graines il ne restait plus, en effet, que les épispermes vides ; l'amidon, l'huile grasse, l'albumine qui en remplissaient les cellules, avaient été modifiés ou brûlés par une sorte de combustion respiratoire, et avaient ainsi fourni à la chlorophylle l'acide carbonique dont la décomposition pendant le jour restituait à la plante son carbone et dont une partie sans doute n'avait pas encore été utilisée.

« Ce que montre clairement cette expérience, dit M. Boussingault, c'est qu'une graine placée dans un sol stérile, supportant une atmosphère stérile, constitue d'abord, en germant, une atmosphère fertile, c'est-à-dire une atmosphère renfermant du carbone, au sein de laquelle, avec le concours de la lumière, les feuilles organisent de la chlorophylle et ensuite des matières amylacées et saccharines. »

La végétation d'une plante dans une atmosphère préalablement dépouillée d'acide carbonique n'a donc rien d'anormal. Elle ne fait pas exception à la loi générale, formulée d'abord par MM. Dumas et Boussingault et confirmée par les nombreux travaux des physiologistes modernes. Seules, les cellules végétales pourvues de chlorophylle possèdent la faculté de transformer en principes organiques les éléments minéraux empruntés à l'air ou au sol ; seules, par suite, ces cellules peuvent introduire de la matière dans l'organisme. Les cellules végétales dépourvues de chlorophylle et les cellules animales de toute espèce peuvent modifier, convertir en d'autres substances ces principes amylacés, mais non les engendrer directement ou à l'aide des éléments inertes. En un mot « les animaux ne créent pas, ils transforment uniquement les principes élaborés par les plantes. »

A ces considérations, M. Pasteur a objecté l'exemple des végétations microscopiques qu'il a démontré être la cause de nombreuses fermentations. « Une graine de *mycoderma aceti*, dit-il, déposée dans un milieu minéral où l'aliment carboné unique est formé d'une substance très-éloignée de l'organisation, puisque cette substance est de l'alcool ou de l'acide acétique étendu d'eau, peut fournir un poids de matière organique quelconque, formée des principes immédiats les plus variés et, qu'on le remarque bien, infiniment plus complexes que l'aliment carboné, alcool ou acide acétique, dont tout le carbone de ces principes est sorti, sous l'influence de la vie de la semence. Ici, nulle complication dans l'interprétation des faits, résultant du poids

relatif des matériaux de la graine et des matériaux produits. La graine, on peut le dire, a un poids nul, tandis que la plante qu'elle donne, pourrait avoir un poids immensément grand. La vie de la cellule, dans un des êtres les plus élémentaires et les plus infimes, n'a donc nul besoin de chlorophylle ou de matière verte, ni de radiations solaires pour édifier les matériaux les plus élevés de l'organisation animale ou végétale. »

Des plantes sans chlorophylle telles que les moisissures et la fleur de vinaigre, en particulier, peuvent, il est vrai, répond M. Boussingault, fournir des quantités indéfinies des principes organiques les plus compliqués, mais aux dépens de l'alcool ou de l'acide acétique et non pas de l'acide carbonique atmosphérique. Or, l'alcool et l'acide acétique proviennent du sucre, lequel est lui-même engendré uniquement par les plantes à chlorophylle. Les végétaux incolores doivent donc leur nourriture aux plantes vertes, en sorte que « si la radiation solaire cessait, non-seulement les plantes à chlorophylle, mais encore les plantes qui en sont dépourvues, disparaîtraient de la surface du globe. [1] »

A cela M. Pasteur réplique en rappelant la formation de toutes pièces de l'alcool par les belles méthodes synthétiques de M. Berthelot. Mais ces méthodes ne se réalisent pas dans la nature et d'ailleurs, si l'on calculait la somme des énergies qu'il faut mettre en jeu pour former, au moyen d'acide carbonique et d'eau, par exemple, une quantité donnée d'alcool, on la trouverait certainement bien supérieure à celle que développe pour le même résultat l'action combinée de la lumière et de la chlorophylle. Or, toute manifestation de force à la surface de la terre dérive directement ou indirectement de l'énergie calorifique ou lumineuse du soleil. Nous sommes donc toujours conduits à reconnaître, dans l'astre autour duquel nous gravitons, la cause plus ou moins immédiate de tous les phénomènes dont notre planète est le siége, et nous pouvons affirmer avec M. Boussingault que, s'il venait à s'éteindre, non-seulement toute vie végétale, mais à *fortiori*, toute vie animale ne tarderait pas à s'évanouir sur notre globe.

P. Sainte-Claire Deville.

[1] Boussingault. — *Sur la végétation des plantes dépourvues de chlorophylle.* (*Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, séance du 24 avril 1876).

MÉLANGES

CHANNING

Sa vie et sa doctrine, d'après ses écrits et sa correspondance, par René Lavollée, docteur ès-lettres, rédacteur au ministère des Affaires Etrangères. — Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Chez Plon et Ce, éditeurs, 10, rue Garancière, à Paris. — 1876.

Peu connu en France, pendant sa vie, Channing a été plus tard étudié et traduit par des publicistes distingués, notamment par M. de Rémusat, puis par M. Laboulaye. Leurs travaux sur le célèbre pasteur unitairien sont fort remarquables — il est à peine besoin de le dire ; — mais ces deux écrits présentent, dans une mesure un peu différente, un même défaut, ou, si l'on veut, une même lacune. Entraînés par une admiration légitime pour les grandes qualités et les vertus de Channing, MM. de Rémusat et Laboulaye n'ont vu que les beaux traits de cette figure sympathique et ont à peine pris garde à ses côtés défectueux ; ils ont loué également presque toutes ses doctrines, sans faire une distinction suffisante entre celles qui méritent l'approbation de tous les hommes de bien, et celles dont la fausseté ne saurait être contestée que par les membres de l'Eglise unitairienne. On comprend que ces éloges sans réserves ne pouvaient être acceptés par tous les lecteurs, entre autres par les catholiques. A côté des travaux qu'on vient de signaler, il y avait donc place pour une nouvelle étude dont l'auteur, sans refuser à Channing un juste tribut d'admiration, sût relever et réfuter ses erreurs. Cette tâche, M. Lavollée vient de la remplir dans le volume dont nous entreprenons une courte analyse.

M. Lavollée a mis plusieurs fois les lecteurs du *Correspondant* à même d'apprécier la finesse de sa plume ainsi que l'étendue de ses connaissances et la sûreté de son jugement. Il sera donc inutile d'insister lon-

guement sur les mérites de cette nouvelle publication. La haute récompense qu'elle a reçue de l'Académie des sciences morales et politiques, et le rapport si flatteur qu'en a fait M. Lévêque indiquent suffisamment sa valeur. Il est préférable d'examiner comment l'auteur apprécie les œuvres et les doctrines du ministre unitairien.

De même que ses devanciers dans l'étude de Channing, M. Lavollée ne cherche point à cacher la sympathie profonde que lui inspire cet ardent ouvrier du bien. « Plus on pénètre dans les œuvres, les notes « intimes et les lettres de Channing, dit-il quelque part, plus on voit « sa noble figure se dégager, radieuse et pure de cet ensemble de do- « cuments. » Mais l'enthousiasme ne l'a pas aveuglé et n'a pas nui à son impartialité. Il a distingué avec beaucoup de raison les œuvres de Channing en trois catégories : œuvres théologiques, œuvres politiques, œuvres sociales.

C'est naturellement dans ses écrits théologiques que le ministre unitairien de Boston a commis les plus graves erreurs et trouve en M. Lavollée un critique résolu. Sans doute il y a dans Channing deux choses qu'on ne saurait trop louer : l'ardent amour du Christ et l'esprit de tolérance. « La grande et adorable figure de Jésus revêt, dans « les écrits de Channing, une majesté, une puissance, une suavité « incomparables, dit M. Lavollée. On sent qu'il prie en écrivant et que « souvent les larmes, si promptes à couler de ses yeux ont dû arroser « les lignes qu'il traçait... Son âme s'est en quelque sorte imprégnée « de cette douceur angélique, de cette simplicité sublime et de cette « vive charité qui respirent à chaque page de l'Evangile. » Mais si Channing est chrétien par le cœur et les sentiments, il faut avouer qu'il ne l'est pas par la doctrine. Il reconnaît un seul Dieu *en une seule personne*, et repousse le dogme de la Trinité. A ses yeux, le Christ n'est que l'envoyé de Dieu, chargé d'une mission divine, mais il n'est pas Dieu. Cette doctrine, dont M. Lavollée démontre avec force toutes les inconséquences, n'est plus du christianisme, c'est purement et simplement du *rationalisme chrétien.*

Channing, mort en 1842, a assisté aux premiers progrès sérieux qu'a faits le catholicisme aux Etats-Unis. Vis-à-vis de cette religion, il s'est toujours montré moins hostile que la plupart des autres ministres protestants. Le spectacle des vertus d'un Mgr de Cheverus et d'une Elisabeth Seton, la lecture assidue de Fénelon dont il admira toujours le caractère, avaient produit sur cette âme élevée, sur ce cœur si bon et si tendre, une impression ineffaçable. Et pourtant, que de préventions il conservait encore contre le catholicisme! Ces préventions étaient dues,pour la plupart, à une étude trop superficielle des enseignements de l'Eglise romaine : M. Lavollée en donne de nombreuses preuves : « Channing semble croire, dit-il, que les catholiques *adorent*

« les statues des saints; il devrait savoir que cette adoration, si elle « existe, n'est plus du catholicisme, mais une idolâtrie réprouvée par « l'Eglise! Il accuse la religion catholique d'être l'alliée naturelle du « despotisme; pourquoi l'impute-t-il à Rome plutôt qu'aux gouverne- « ments aveugles qui ont voulu faire de la foi de leurs sujets un ins- « trument de règne? Pourquoi ne jette-t-il pas les yeux sur les pays « tels que la Belgique, les Etats-Unis eux-mêmes où le catholicisme « prospère au grand air de la liberté? Il reproche aux catholiques « d'avoir pour principe fondamental : « Hors de l'Eglise, point de « salut. » Ignore-t-il donc que les théologiens catholiques les plus « autorisés déclarent que l'Eglise ne saurait condamner personne; « qu'il existe, à côté de l'Eglise visible, l'Eglise invisible de tous les « esprits, de toutes les âmes réunies, sans distinction de communion; « dans l'amour de Dieu et dans la pratique du devoir? Ne sait-il pas « que, selon l'opinion constante de l'Eglise, la miséricorde divine a « des trésors d'indulgence pour ceux qui, nés en dehors de la foi ca- « tholique, n'ont pu la connaître ou n'ont pu réussir à en découvrir la « vérité, après l'avoir cherchée dans toute la bonne foi de leur cœur? » — Si telle est, au sujet des croyances catholiques, l'ignorance de Channing, quelle ne doit pas être celle des nombreux ministres protestants moins studieux et moins instruits que lui?

En politique, Channing appartenait à cette école libérale qui veut restreindre, autant que possible, l'intervention de l'Etat et développer l'action de l'individu. Ce programme qui a, presque en tous points, les sympathies du *Correspondant* et de ses lecteurs, a été trop souvent et trop bien exposé ici pour qu'il y ait lieu de le développer de nouveau. Ce qu'il importe davantage de remarquer chez Channing, c'est que tout en étant convaincu de la nécessité de maintenir le gouvernement républicain aux Etats-Unis, il n'a jamais eu, suivant sa propre expression, « *la bigoterie du républicanisme.* » C'est un trait qui le distingue de presque tous les républicains des Etats-Unis, — et des autres pays. Channing approuvait hautement l'Angleterre d'avoir conservé chez elle la forme monarchique, et il écrivait à un ami qui ne partageait pas sur ce point les mêmes sentiments :

« Je trouve à regret, dans vos remarques, cette opinion que la liberté « ne peut exister avec d'autres institutions que les nôtres, et cette dis- « position à voir avec des regards hostiles et à traiter en ennemie toute « constitution différente de la nôtre. C'est là une erreur si commune « qu'elle mériterait de trouver place parmi les *idoles* de Bacon : cette « erreur consiste à *confondre les moyens avec la fin*.....

« Pourquoi ne pas enseigner aux sujets qu'ils seraient plus certains « d'améliorer leur condition et d'étendre leur puissance, si, *au lieu « d'importer chez eux des innovations empruntées à des pays étrangers avec*

« *lesquels ils ont peu de sentiments communs*, ils s'attachaient à perfec-
« tionner ce qu'il y a déjà de bon dans leurs propres institutions, *en*
« *bâtissant sur les anciens fondements ;* — s'ils procédaient par le dévelop-
« pement progressif plutôt que par des bouleversements ; *s'ils se conten-*
« *taient de changements qui relieraient leur avenir à leur passé et d'insti-*
« *tutions conformes à leur caractère national ;* — si enfin, ce qui n'est pas
« moins important quoique j'en parle en dernier lieu, ils faisaient des
« efforts persévérants pour croître en science, en industrie et surtout
« en vertu ? »

Quelles ne seraient pas aujourd'hui la grandeur et la prospérité de la France, si ces lignes de Channing eussent été, depuis un siècle, sa devise politique ?

Quand au suffrage universel, comment est-il jugé par cet ami ardent et dévoué des classes ouvrières ? — Channing considère que si le droit de suffrage est basé sur l'intérêt personnel et direct qu'a chaque citoyen à la bonne gestion des affaires publiques, il n'en constitue pas moins un privilége considérable, puisqu'il délègue à celui qui en est investi, une part de la souveraineté et une action limitée, mais réelle, sur les intérêts les plus chers de ses compatriotes. Il importe donc, dans son opinion, qu'avant d'admettre les citoyens à l'exercice d'une prérogative aussi considérable, on s'assure qu'ils en comprennent l'importance et qu'ils sont capables d'en user sagement[1]. « La franchise électorale,
« dit-il, ne procure aucune liberté à une multitude ignorante. Cette
« multitude devient seulement le jouet de quiconque sait la tromper ou
« l'exciter et tombe généralement entre les mains de ses ennemis.

Mais la politique n'était pas la préoccupation principale de Channing. Ce qui l'absorbait bien davantage, c'était la recherche des moyens d'améliorer la condition de l'ouvrier et de produire « la rénovation morale des sociétés modernes. » Ni ses autres études, ni ses occupations multiples ne l'empêchèrent jamais de consacrer la majeure partie de son temps et de ses efforts à cette grande cause. C'est donc surtout comme réformateur social que Channing mérite d'être connu, et c'est à ce titre qu'il a le plus de droits aux éloges sympathiques de tous les hommes de bien.

Il serait vraiment difficile de compter tous les systèmes qui ont été imaginés pour rendre les ouvriers meilleurs, plus heureux et pour amener la paix sociale dans l'atelier. Beaucoup de ces systèmes ne pourraient être essayés qu'à l'aide de moyens révolutionnaires : aussi Channing les repousse avec énergie. Il n'admet pas non plus que la solution du problème social se réduise à augmenter le capital d'une nation, afin que la demande de travail et le taux des salaires s'accrois-

[1] Voyez M. Lavollée, p. 96-97.

sent en même temps. Ce qu'il veut, c'est élever le cœur, l'intelligence de l'ouvrier, développer chez lui l'énergie, la persévérance, la sobriété, lui donner un sens droit, l'habitude du raisonnement, les moyens de se mettre en garde contre les sophismes à l'aide desquels de faux amis le séduisent et l'égarent. Comment arriver à ce résultat? Par l'éducation. — L'éducation de l'ouvrier! voilà pour Channing la question peut-être la plus importante de notre siècle : c'est à elle qu'il a consacré ses principaux écrits dont les plus connus sont l'*Elévation des classes ovrières*, *l'Education personnelle*, *la Tempérance*, *le Ministère des Pauvres*, etc., etc.

Il va sans dire que le programme de Channing, surtout en ce qui touche l'éducation religieuse de l'ouvrier, ne donnera pas une satisfaction complète aux catholiques. Néanmoins, on ne saurait trop les engager, ainsi que tous les autres membres des classes appelées dirigeantes, à lire les œuvres sociales du pasteur américain. L'auteur a composé ces traités pour une société démocratique, comme l'est aujourd'hui la nôtre, et il possède toutes les qualités qui peuvent le plus sûrement faire impression sur une démocratie : une parole ardente mêlée de flamme et d'onction, suivant le mot de M. Jules Simon, un esprit pratique, un bon sens ferme, une inspiration constamment honnête. C'est avec des traités populaires de ce genre que les hommes de bien, témoins du détestable enseignement donné chaque jour aux masses, doivent combattre les progrès du mal et propager les saines vérités.

M. Lavollée ne s'est pas contenté de faire une analyse substantielle de ces traités ; il a extrait des lettres et notes intimes de Channing divers passages, d'une grande éloquence, qui n'avaient jamais encore été traduits en français. Après s'en être pénétré, le lecteur adhérera, sans réserve, aux excellents conseils que M. Lavollée, s'inspirant de Channing, donne aux classes éclairées de notre pays :

« Il faut, dit-il, à peine de déchéance et de destruction prochaines, « que tout ce qui a conservé en France l'amour de la patrie et de « l'honneur, s'associe pour soutenir, en dehors de toute opinion poli- « tique, les vérités essentielles que les honnêtes gens de tous les partis « s'accordent à considérer comme la base des sociétés civilisées. A « l'exemple de *l'Internationale*, mais dans un sens absolument opposé, « les classes élevées devraient concentrer l'effort de leur propagande « sur ces trois questions capitales dont la solution implique la ruine « ou le salut de la société : l'éducation, le rétablissement de la famille « ouvrière, enfin l'accession des ouvriers à la propriété industrielle... »

Rien de plus vrai, surtout en ce qui touche le rétablissement de la famille ouvrière, et la bonne éducation des enfants! — La situation présente est grave : la société est menacée de toutes parts ; mais elle peut

encore échapper à tant de périls, si les classes éclairées comprennent enfin les devoirs qui s'imposent à elles, et prennent virilement la résolution de les accomplir!

Anatole LANGLOIS.

AVÉNEMENT DES BOURBONS AU TRONE D'ESPAGNE

Par Charles HIPPEAU.

(Paris, Didier et Ce, 1875, 2 vol. in-8°).

L'ouvrage, que nous annonçons, se divise en deux parties : 1° une introduction, où M. Hippeau a analysé et apprécié les correspondances diplomatiques relatives à l'avénement de Philippe V ; 2° les correspondances elles-mêmes, qui s'étendent de 1698 à 1701.

L'avénement des Bourbons au trône d'Espagne, en 1700, est un des faits principaux du règne de Louis XIV. La politique française l'avait préparé depuis longtemps : dès l'époque du traité des Pyrénées, Mazarin avait inséré dans le contrat de mariage de l'infante Marie-Thèrèse une clause qui devait avoir pour conséquence sa nullité des renonciations de cette princesse à la succession de la monarchie espagnole. Philippe IV, père de Marie-Thérèse, s'était engagé à payer une dote trop considérable pour l'état de ses finances, et le défaut d'exécution de cette clause devait rendre à l'infante tous ses droits à la succession paternelle. Aussi Louis XIV tint-il peu de compte à la renonciation de Marie-Thérèse. Dès 1667, il s'empara d'une partie des Pays-Bas espagnols (Lille, Douai, Tournai, etc.) en vertu des droits de la reine.

Arrêté dans ses conquêtes en 1668, par la coalition de l'Angleterre, des Pays-Bas et de l'Espagne, il s'efforça d'obtenir par des négociations ce qu'il n'avait pu enlever par la force. Il fit conclure, à Vienne, par l'ambassadeur Jacques de Grémonville, un traité de partage de la monarchie Léopold. L'empereur espagnol n'accéda pas sans peine à cette négociation mystérieuse ; mais enfin il se laissa arracher son consentement. On comptait alors sur l'ouverture prochaine de la succession du roi d'Espagne, Charles II ; mais ce prince, toujours mourant, fit attendre pendant plus de trente ans une succession si ardemment convoitée. Aprés plusieurs essais pour soustraire la monarchie espagnole au démembrement dont elle était menacée, il prit le parti d'appeler au trône d'Espagne le petit-fils de Louis XIV, qu'il regardait comme le prince le plus capable de résister aux ambitions rivales et de maintenir l'intégrité de sa monarchie.

Ce testament fut-il dicté uniquement au roi d'Espagne par un sentiment patriotique ou suggéré par les habiles négociations de l'ambassa-

deur de France, marquis d'Harcourt? C'est un point contesté : à en croire le marquis de Torcy, si bien placé pour connaître à fond les relations diplomatiques de la France, le testament de Charles II fut un acte spontané. Les correspondances, que M. Hippeau vient de publier, prouvent, au contraire, que le marquis d'Harcourt s'occupa avec une persévérante habileté, de former en Espagne un parti français capable de combattre l'influence autrichienne. A la tête de ce parti se plaça le cardinal Porto-Carrero, dont les conseils déterminèrent Charles II à désigner pour son successeur le petit-fils de Louis XIV.

Du reste, le marquis d'Harcourt n'était pas le seul représentant de la politique française en Espagne. Louis XIV agissait sur l'opinion publique de ce pays par des émissaires à peine connus, qui parcouraient les couvents, y gagnaient des partisans à la France et agitaient la nation déjà irritée par la longue et désastreuse domination des Allemands. Le père de la Blandinière, dont la publication de M. Hippeau nous révèle la mission et les négociations, fut un des plus utiles auxiliaires de la diplomatie française.

Ce rapide exposé suffit pour faire apprécier l'intérêt des correspondances diplomatiques que M. Hippeau a tirées des Archives des affaires étrangères ou des archives particulières de la maison d'Harcourt.

***

DES RAISONS DE BÉNIR LA VIE

1 volume in-18, librairie Douniol, rue de Tournon.

Une femme douée de tous les avantages de la naissance, de la jeunesse de la beauté, de l'intelligence, des plus aimables vertus, allait mourir à vingt ans. Epouse du Dauphin, fils de Charles VII, elle avait pu rêver un brillant avenir sur le trône de France, et ceux qui l'assistaient dans son agonie, croyant à ses regrets, mêlaient à des pleurs sincères des prières ardentes pour sa guérison. La princesse les écouta longtemps en silence; puis d'un accent dont la tristesse ne pouvait laisser aucun doute sur l'état d'une âme désolée par des peines secrètes :

« Fi de la vie, dit-elle ; qu'on ne m'en parle plus! » C'était à travers les siècles un écho fidèle de la plainte de Job.

« Pourquoi le jour a-t-il été donné à un misérable, et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur? »

L'auteur du livre que nous avons sous les yeux a voulu répondre à cette question du saint Arabe et trouver un remède ou, du moins, des consolations aux souffrances que révélaient si bien les dernières paroles de Marguerite d'Ecosse. Fille d'un siècle où de cruelles expériences

dans le monde politique et social, n'ont laissé debout aucun prestige, Madame la comtesse E. de T., a vu le découragement surprendre, accabler de vaillants athlètes, et répandre partout, avec la défiance des hommes et des choses, un mépris funeste accompagné d'un mortel ennui. Gœthe, Châteaubriand, prêtaient à nos pères une éloquence redoutable pour déplorer le côté sombre de la destinée humaine, mais si leur réquisitoire, en exagérant les maux, ne tenait pas assez compte des biens réels, il y avait, du moins, dans les gémissements de Werter et de René une élévation relative qu'on chercherait vainement chez la plupart des désespérés de nos jours. Le désenchantement, est devenu brutal, vulgaire, et cette nouvelle chute, en écartant des hautes régions où se tient Mme E. de T., beaucoup d'âmes malades qu'elle cherche à guérir, n'est pas la moindre difficulté de sa généreuse mission.

Le Traité sur les *Raisons de benir la vie* se divise en deux parties, la première consacrée à l'ordre naturel, la seconde à l'ordre surnaturel. Celle-ci est trois fois plus étendue et c'est justice, les biens terrestres énumérés par l'auteur étant distribués fort inégalement et d'une manière périssable, tandis que les autres appartiennent à tous les hommes et ne leur échappent que s'ils ne veulent pas les conserver. Avec la timidité d'une femme qui doute de ses forces et craint de substituer une expression affaiblie à la parole des écrivains qu'elle admire, Mme E. de T., multiplie les citations. Les pages qui lui appartiennent seraient pourtant applaudies par les hommes illustres dont elle se plaît à nous rappeler les pensées. Voici une de ces pages.

« Parmi les joies les plus nobles, les plus dignes de l'homme, se trouvent certainement les joies de l'esprit, joies intimes qui atteignent les profondeurs de l'âme et lui apportent comme un sentiment de la présence de Dieu en nous. Comment se fait-il que dans notre siècle où l'instruction est si répandue, nous n'ayons pas plus d'ardeur pour les joies intellectuelles. Qu'ils sont peu nombreux ceux qui les cultivent avec amour et recherchent ces joies suaves et fortes, près desquelles s'effacent les plaisirs mondains et bruyants! Qui a les joies ne désire plus les plaisirs. »

Les joies de l'esprit, les joies du cœur, la santé, les merveilles de l'Ouvrier divin dans la structure du corps de l'homme, dans les magnificences de la nature qui satisfait tous nos besoins, inspirent à l'auteur une profonde reconnaissance qui se traduit par un cantique d'actions de grâces.

Peut-être ici la part n'est-elle pas assez grande au dénuement des uns, aux souffrances physiques et morales des autres, aux privations, aux infortunes des malheureux qui n'ont jamais connu le bien-être, traînent un corps maladif ou ne trouvent au foyer de la famille que des chagrins plus cruels encore que l'isolement : « Des nuages, des jours

de deuil, écrit notre aimable auteur, il y en a pour tous ; mais à qui donc les nuages d'or et les jours heureux sont-ils constamment refusés? Ingrats, nous comptons nos larmes et jamais nos joies : quand serons-nous plus équitables envers le Père adorable que nous avons aux cieux? »

Cette dernière remarque est sage, et cependant, si, comme le croit Mme E. de T., les jours heureux ne sont constamment refusés à personne, peut-être pourrait-on lui répondre qu'ils n'apparaissent un instant dans la vie de bien des hommes que pour se faire regretter. Je n'insiste pas, d'autant plus que je comprends, comme l'auteur, les avantages de la souffrance dans le plan divin. Il faut lire dans le Traité qui nous occupe un beau chapitre sur la Douleur où la parole est donnée à saint Paul, à sainte Thérèse, à saint François d'Assise, à sainte Élisabeth, à saint Louis, à Joseph de Maistre pour glorifier Dieu et le bénir dans l'adversité.

Mais si notre éloquent avocat des bienfaits de la Providence nous semble parfois un peu optimiste, on aurait tort de conclure de cette disposition heureuse qu'il détourne les yeux des infortunés pour s'épargner un attendrissement pénible. La dernière raison qu'il nous donne de bénir la vie dans l'ordre naturel, suffirait pour écarter un pareil soupçon. Toutes nos châtelaines bretonnes, toutes les femmes chrétiennes reconnaîtront ici l'expression fidèle de leur charité :

« Le bonheur de rendre heureux l'avons-nous goûté? A-t-elle remué notre cœur cette touche divine qui nous fait sentir que nous sommes la main visible dont l'invisible Providence a daigné se servir pour faire tomber une goutte de miel dans une coupe d'absinthe, pour mettre là où était l'angoisse, sérénité pour changer en bien-être les tortures de la misère. »

« Voyez ces petits enfants qui grandissent comme le blé de nos champs : ils courent vers vous qui avez remplacé leurs haillons par de chauds vêtements. Comme ils sont heureux! leurs petits bras s'enlacent à votre cou, et votre âme s'emplit de joie en recevant les sourires et les baisers d'un ange. Parfois leurs cris enfantins se mêlent aux paroles attendries de l'aïeul, dont vous avez réchauffé les membres tremblants. Il se ranime à votre voix ; il recueille ses forces pour bénir la main qui presse la sienne, tandis que ses lèvres murmurent les paroles de la reconnaissance. Grâce à vous et à vous seul, il meurt dans la paix et la sérénité, il meurt en aimant ses frères et non en les maudissant. »

La partie du livre qui traite de l'ordre surnaturel appartient à une philosophie si élevée, si consolante, qu'elle ne laisse aucune excuse au découragement, même dans l'existence la plus éprouvée. Cette existence n'est-elle pas toujours un bien pour l'âme chrétienne qui voit le but désiré après les fatigues de la route, et trouve dans le combat l'occa-

sion de vaincre? Qu'importent quelques blessures sur le champ de bataille où nous sommes appelés uniquement pour mériter les récompenses éternelles.

« O mystère d'amour! Dieu dit à l'homme : Je serai ta fin et ton bonheur... Voyez ce vaisseau à l'ancre, il est armé pour un long voyage; rien ne manque à ses agrès ni à sa perfection. L'ingénieur qui le contemple est heureux et fier ; car il était porté dans sa pensée avant d'être porté par les flots. Il lui a donné ces proportions harmonieuses et imposantes, cette mâture superbe qui dominera les vagues les plus altières, ces voiles qui se déploient avec grâce et s'enflent au gré des vents comme d'immenses ailes. Que tu es beau et que je t'aime, mon vaisseau! Je t'ai donné mon génie, je vais te donner mon amour. Mon amour, ce sont mes trésors, tout ce que je suis, tout ce que je possède; c'est cette vie qui est en moi, chaleur et mouvement. Et, tout à coup, il lui communique ce souffle palpitant de la vapeur, qui est l'âme du vaisseau. Ainsi, l'ingénieur divin s'éprit d'amour pour l'homme. Ce n'est point assez de lui donner toutes les beautés qu'exige sa nature, il lui prodigue les flots de sa lumière et de son amour, et dès lors, l'homme devient participant de la nature divine : *Divinæ consortes naturæ!* »

De la création dans l'ordre surnaturel, l'auteur passe à la chute de l'homme, au mystère adorable de la Rédemption, et le Dieu-Sauveur, l'Eglise, la Grâce, les Sacrements, les Anges, la Mère de Dieu, inspirent à son âme pieuse et aimante des pages qu'on voudra relire pour s'en pénétrer :

« Plus la vie est austère, écrit Mme E. de T., en nous parlant des joies surnaturelles; et plus, paraît-il, la joie du ciel y descend. Nous le croyons facilement surtout si cette harmonie céleste a, mieux que partout ailleurs, pénétré dans notre âme à l'ombre hospitalière d'un cloître. Aimer Dieu parcequ'il est Dieu! aimer la Bonté, la Sagesse, la Puissance et la souveraine Beauté! Aimer l'amour infini! Que nous faut-il de plus et où pourrions-nous trouver la plénitude du bonheur? »

En offrant aux affligés ce beau Traité, qui est en même temps une action utile et généreuse, Mme la comtesse E. de T., a mérité la reconnaissance de ses lecteurs, dont plusieurs regretteront comme nous, qu'elle n'ait pas cru devoir se nommer. Sans doute, la publicité a des écueils, et c'est là, surtout qu'à côté des joies de l'esprit se trouvent d'inévitables souffrances. Pourtant n'eût-il pas été bien doux à notre modeste anonyme d'apprendre d'une manière certaine, par les confidences des âmes secourues dans leur abattement, comment elles ont été ramenées à la confiance et à la paix par ses consolantes paroles?

Hippolyte Violeau

CHARLES DOUNIOL

Nos lecteurs ne trouveront plus à la fin de ces pages le nom que, depuis près de quarante ans, ils étaient habitués à y lire. La mort qui, dans ces dernières années, a fait chez nous tant de vides, vient encore de frapper notre gérant. M. Charles Douniol a été enlevé lundi 1er mai, à la suite d'une de ces maladies sourdes auxquelles il est d'autant plus difficile de porter remède que leur gravité ne se révèle qu'au dernier moment. Une opération terrible, suprême ressource de la science, n'a eu d'autre effet que de montrer la courageuse et chrétienne résignation du malade, qui n'y a survécu que deux jours.

Le nombre considérable des personnes de toutes conditions, écrivains, négociants, ouvriers qui ont assisté à ses obsèques a témoigné de l'estime qu'il s'était partout acquise. Cette estime, il la devait plus encore à sa constante obligeance qu'à son intègre probité. « Le bon » M. Douniol était le nom que lui donnaient tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui. Pour ceux qui, comme nous, l'avaient vu de plus près et dans des circonstances qui avaient permis de l'apprécier à toute sa valeur, Charles Douniol était plus qu'un homme honnête et bon; c'était une âme généreuse et d'une réelle élévation. De simple ouvrier compositeur, devenu l'un des éditeurs notables de Paris, il était resté modeste dans sa vie, dans ses goûts, dans ses paroles, et fidèlement attaché au recueil qui avait été l'occasion et l'indirect auxiliaire de sa fortune. Sa reconnaissance envers le *Correspondant* se manifestait en toute occasion; il se plaisait à proclamer que ce qu'il était, il le devait à notre Revue, oubliant ce qu'elle lui devait à lui-même pour le zèle, l'activité, le dévouement et la bonne grâce qu'il avait mis à la servir, dans la position secondaire qu'il y occupait et que, malgré le danger qu'elle put, à certains moments, lui faire courir, il tint à honneur de garder jusqu'à la fin. Ainsi, à une époque où, dans les situations comme la sienne, le scandale des défaillances et des défections ne fut point rare, on vit M. Douniol paraître sans hésitation et sans faiblesse devant les tribunaux, à côté de M. de Montalembert, prêt à subir avec lui, pour la cause de la liberté religieuse, les rigueurs de la persécution impériale.

C'est à l'éducation toute chrétienne que recevait autrefois la classe ouvrière d'où il sortait que M. Douniol devait cette trempe de caractère douce et forte qui devient si rare aujourd'hui.

Nos lecteurs comprendront maintenant le regret tout particulier que nous cause la perte de notre excellent gérant, et s'uniront de cœur à nous pour exprimer à sa respectable compagne la part que nous prenons à sa douleur.

P. DOUHAIRE.

QUINZAINE POLITIQUE

10 Mai 1876

L'Assemblée pourra commencer, en ce mois de mai, le drame auquel elle est prédestinée selon les espérances comme selon les craintes de ceux qui la voient réalisant déjà tous les rêves de la démocratie : elle aura validé ses pouvoirs ; les députés que sa majorité a proscrits auront subi, le 21, l'épreuve d'un second vote ; quant aux favoris du suffrage universel qui, comme M. Gambetta, M. Louis Blanc et plusieurs autres, avaient été gratifiés d'un mandat, ils sont remplacés. L'Assemblée aura ainsi, dans quelques semaines, tous ses personnages ; et quelque rôle changeant qu'elle joue, elle aura débuté. Nous pourrons donc bientôt, par le premier acte, deviner à peu près le reste de la pièce.

Des élections déjà faites on ne peut tirer aucune induction. Il ne paraît pas que, depuis le 20 février, l'opinion publique ait sensiblement varié. Si, à Saint-Denis et dans le XVII[e] arrondissement, le mauvais a prévalu sur le pire, le pire a vaincu le mauvais à Bordeaux et à Marseille : les avantages se compensent pour les radicaux d'une secte et pour ceux de l'autre. Le seul témoignage clair et constant que nous fournissent ces élections partielles, c'est que le centre gauche, même dans cette période où il règne et où le pouvoir qu'il exerce devrait, ce semble, augmenter son autorité électorale, a été partout impuissant à y affronter la compétition de l'extrême gauche. Combien étaient-ils, les gens raisonnables qui ont préféré M. Pernolet à M. Cantagrel ? Combien le centre gauche a-t-il compté de partisans à Lille même ? Combien ailleurs ? D'autre part, ces élections ont manifesté dans la foule un sentiment dont on aurait à la féliciter, si on était sûr qu'il fût né vraiment de l'idée juste d'où il pourrait procéder. Elle a repoussé les candidatures dites « ouvrières. »

Elle avait fait, en 1848, le vain essai de cette sorte de représentation sociale. Quelle amélioration de son sort avait-elle due aux ambitieux qui, en s'attitrant du nom d'ouvriers, avaient alors capté ses suffrages? On lui demande de créer une caste électorale, celle des éligibles qui sauront manier un outil. Mais que devient dès lors cet esprit d'égalité qu'on disait répandu dans la nation entière depuis 1789? Qu'est-ce que ces catégories populaires de candidats? Est-ce la profession qui servira de vertu aux candidatures, ou bien le mérite? Y aura-t-il des ordres de députés classés par corps de métiers? Et si la corporation du graveur Chabert, ou du cordonnier Habay, ou du typographe Labouyrie, a son délégué à l'Assemblée, de quel droit les mille autres corporations de travailleurs n'y auraient-ellés pas le leur aussi? Nous présumons, à vrai dire, que ces doutes et ces souvenirs auront peu agi sur la conscience des ouvriers dont on sollicitait les votes par cette sorte de séduction. Peut-être un peu de bon sens les aura-t-il avertis, non-seulement qu'il y a dans ces candidatures beaucoup plus de charlatanisme que de sincérité, mais encore que les meilleurs patrons de leurs intérêts viennent souvent d'ailleurs que de leurs propres rangs ; peut-être encore un peu d'envie aura-t-il détourné leur choix. Quelle qu'en soit la cause réelle, les candidatures « ouvrières » ont été rejetées ; et même autour de M. Gambetta, on n'a guère regretté que tel en fût le sort.

Les conseils généraux ont vaqué assez paisiblement à leurs affaires. Mais parmi les préfets qui les assistaient, soixante-et-onze ignoraient presque le premier mot de ces délibérations : ils étaient depuis la veille seulement dans leur nouvelle préfecture. Quelques-uns ont ingénument confessé leur ignorance et l'aveu avait sa signification; la plupart ont gardé un majestueux silence. Le déplacement de tant de fonctionnaires aura donc nui à plus d'un des intérêts du gouvernement et du pays. Dans plusieurs départements, les présidents ont mentionné le départ des préfets avec des regrets où M. Ricard a pu sentir le blâme; dans d'autres, les présidents ont accueilli les nouveau-venus, à la façon de suspects qui feront bien de s'innocenter en se républicanisant ou de gens disgrâciés qui ont besoin de s'amender vis-à-vis de la gauche. Nous sommes vraiment honteux de le dire : les victorieux du 20 février n'ont pas été plus généreux que discrets, plus courtois que sages dans les conseils généraux où ils avaient la prépondérance. Ils ne se sont pas contentés de célébrer l'avènement de la république avec cette joie naïve qui persuade trop aisément à leur parti que proclamer la république, c'est la fonder. Bon nombre ont foulé de leurs insultes les vaincus : ici, on se ruait sur la mémoire de ministres tombés et qui n'avaient

plus de défenseurs ; là, on jetait l'invective à un préfet parti et que son successeur ne couvrait pas même de cette protection qu'un galant homme doit à un absent. Ces actes de vengeance sont d'une brutalité qui convient mal, vraiment, à cette république « athénienne » dont un Cléon de ce temps, inutilement jaloux de devenir un Périclès, annonçait jadis les félicités aimables. Que ce soient là les mœurs politiques du jour, tant pis pour la république ! car ce ne fut jamais dans les mœurs françaises que de frapper un adversaire abattu, pas plus sur les champs de bataille de nos luttes civiles et parlementaires que sur les autres. Ils honorent peu la république qu'ils nous annonçaient comme un gouvernement d'amour fraternel, les vainqueurs qui ont jusqu'à cet excès le goût de la vengeance républicaine : dans l'Assemblée, ils ont sévi par l'ostracisme, contre la minorité ; dans les conseils généraux, ils ont piétiné les pouvoirs renversés. Ah ! voilà de nobles et heureux commencements !

Il ne se pouvait guère, on le comprend, que le conseil général du Rhône ne répétât le vœu du « vénéré » Raspail, le grand vœu d'amnistie. Ce conseil n'est-il pas une des principales assemblées politiques du parti radical dans la province, et la crainte d'une illégalité y éveilla-t-elle jamais un scrupule ? Au surplus, Lyon avait été pour les « amnistiaires » le plus libre des théâtres où la France eût encore entendu leurs déclamations. Trois mille radicaux s'y étaient réunis pour affirmer avec les députés du Rhône qu'il faut à la Commune l'amnistie « pleine et entière ; » tous, à l'exception de M. Andrieux, qui ne veut en ce moment que « s'emparer du pouvoir », y avaient juré ce serment de M. Ordinaire : « J'ai pris l'engagement sacré de demander l'amnistie pleine et entière pour tous les crimes et délits résultant des actes se rattachant à la Commune de Paris » ; avec M. Durand, ils se sont écriés : « Nous ne reconnaissons pas de délits politiques... Tout ce qui a été frappé par les conseils de guerre doit être rendu à la liberté ; » avec M. Varambon, ils ont dit : « N'a-t-on pas qualifié de délits de droit commun ce qui n'était au fond que des délits politiques ? Il faut une commission parlementaire d'amnistie qui viendra examiner tous les dossiers et qui dira : « *Tel a fait feu, non parce que c'est un criminel, mais parce qu'il a fait la guerre ?* »

Paris, de son côté, n'a pas été moins hardi que Lyon dans le cynisme de cette clémence radicale qui absout la Commune en niant la justice de la patrie qu'elle tuait et de la société qu'elle mettait en pièces. Autour du cerceuil de Mme Louis Blanc les radicaux ont vociféré le cri de l'amnistie ; on entendra bientôt aux funérailles de Michelet le même hurlement populaire : c'est à cela que servent les morts, chez les radicaux ; là où l'homme n'a qu'à pleurer devant

Dieu, à méditer sous le ciel et à rester silencieux du moins devant ce gouffre de l'éternité qui s'ouvre sous la tombe, eux, ils élèvent les clameurs de leur parti! Le docteur Robinet, dans la salle de la rue d'Arras, a prononcé une apologie de la Commune : il aura rivalisé avec ce docteur du moyen-âge qui loua publiquement Jean-sans-Peur pour on sait quel assassinat. Un journal a répandu ce discours par milliers d'exemplaires : il a été condamné, tandis que l'apologiste lui-même restait impuni, grâce aux distinctions de la loi. M. Floquet a eu enfin l'honneur d'une licence plus triste encore : il a pu, pendant ce procès, pousser, devant le tribunal, la liberté de la défense jusqu'à donner le nom de « bourreaux » aux conseils de guerre qui ont jugé les meurtriers et les incendiaires de la Commune!

Pour notre part, nous avons à peine la force de mentionner ces indignités. Méritent-elles encore, dans leur folie, l'étonnement de l'honnête homme et la colère d'un Français? Ne faut-il pas plutôt gémir sur un pays où, au bout de cinq ans, il y a, pour des crimes qui ont terrifié le monde, une amnistie secrète et inconsciente qui facilite de tels scandales, nous voulons dire l'amnistie de l'oubli? Ne faut-il pas plaindre un pays où on parle de relever les âmes par tous les grands devoirs à la hauteur des destinées les plus glorieuses, et où on conteste ainsi la justice, la vertu publique qui met dans les sociétés la sécurité et le respect? Ne faut-il pas plaindre une nation qui donne un pareil spectacle à une Europe dont elle a à reconquérir l'estime? Et ne faut-il pas avoir pitié d'une politique qui a eu, vis-à-vis des radicaux, une complaisance assez imprévoyante pour leur permettre pendant un mois une agitation où il y a tant d'immoralité nationale et sociale?

Il ne faut pas s'y tromper : cette agitation des « amnistiaires » n'est qu'une des manifestations du radicalisme. Qu'il obtienne pour la Commune ce pardon démagogique, et il commencera la revendication d'un des autres biens qu'on énumérait naguère dans le programme de Belleville : scientifiquement et selon la méthode de M. Gambetta, ou brusquement et selon le procédé de M. Naquet, le radicalisme veut et doit tout renouveller; sinon, ce ne serait plus le radicalisme. Qu'on lui octroie l'amnistie, que même on lui accorde seulement celle que demandent, par prescription, M. Ernest Picard et M. Corentin Guyho, et ces concessions, il n'en profitera que pour s'animer à de nouvelles exigences. L'histoire de ce parti le dit bien clairement. Il faut lutter contre lui : il n'est pas de ceux qu'on apaise, il n'est pas de ceux qu'on peut contenter; les caresses ne l'adoucissent pas, elles l'encouragent. Quelque habile qu'on soit, on ne lui fait pas sa part; il emporte tout. Les hommes d'Etat qui le connaissent savent

qu'il n'y a de politique possible avec lui que celle d'une résistance énergique. M. Ricard pense-t-il pouvoir le satisfaire en lui rendant la main? S'il a cette illusion, le centre gauche est fatalement voué à subir, sinon en tombant lui-même dans le sang, du moins en voyant la chute de son gouvernement, le sort qu'on lui a plus d'une fois prédit, celui du parti girondin.

Nous avons le regret de le constater : le ministère n'oppose point au radicalisme cette juste résistance. Il ne paraît préoccupé que du soin de complaire à la gauche et de se concilier l'extrême gauche M. Ricard semble avoir conçu le dessein, selon nous chimérique, de se faire une majorité avec la gauche entière, sans appeler de la droite ni rallier autour de lui un seul des groupes conservateurs. Nous verrons comment il réduira à l'amicale obéissance qu'il souhaite M. Gambetta et M. Duportal en même temps que M. Jules Simon et M. Jules Ferry. En attendant, il n'épargne rien pour la gauche et l'extrême gauche. Il écrit à la joie de l'une et de l'autre ces circulaires pleines de maximes aussi naïvement banales qu'emphatiques, où il démontre en même temps que le préfet doit être « le représentant de la république » dans son département, que son devoir est « de ruiner dans l'esprit des partis des espérances désormais factieuses, » et que « la république exclut, dans le gouvernement, toute idée de parti. » Il décide également, selon le vœu de la gauche et de l'extrême gauche, que le colportage des journaux sera libre dorénavant. A la gauche il offre dans les préfectures et les sous-préfectures le plaisir de changements nombreux et dont elle a l'unique profit. Pour l'agrément de l'extrême gauche il consent à retarder d'un mois la discussion de l'amnistie. Jaloux enfin de s'attirer d'un même coup les suffrages des radicaux et des républicains réunis, il décide que sans délai aucun, avant le débat même de la loi municipale qu'il prépare, les préfets remplaceront les maires choisis, en vertu de la loi actuelle, en dehors des conseils municipaux. On le voit, M. le ministre de l'intérieur, qui compte sans doute pour peu de chose les intérêts que le parti conservateur, aujourd'hui malheureux, défend au nom de l'ordre et de l'autorité, ne ménage ni les actes, ni les discours, pour bien mériter de la gauche. Nous allons assister dans l'Assemblée à la suite de cette politique. Nous en serons les témoins aussi attristés que défiants; et nous pourrions dès ce moment même annoncer les prochaines déceptions de M. Ricard. Mais nous aimons mieux présentement retenir nos prophéties et réserver nos critiques : nous nous en remettons aux leçons que les faits eux-mêmes apporteront bientôt au ministère, sans que les conservateurs aient besoin de prendre la parole pour cet enseignement.

Certes, il n'est point facile aux conservateurs de reconnaître leurs devoirs dans cet inconnu. Ils ont peu de force, et la défaveur des événements est contre eux : nous l'avouons aussi. Mais, si la partie est serrée, s'il y a dans le jeu la triste chance des périls les plus graves, il nous semble néanmoins qu'avec une certaine habileté, ils pourraient remettre la fortune de leur côté ; et cette habileté, ce serait, à notre avis, celle d'une patience vigilante. Pour notre part, nous regardons la politique inaugurée au lendemain du 20 février comme une expérience où la réussite du centre gauche est impossible, mais une expérience que la fatalité de la situation rendait nécessaire, parce qu'empêcher de la faire eût été, sur l'heure, plus dangereux encore que de la tenter. Eh bien ! dans cette expérience que, selon nous, des difficultés insurmontables à la volonté de M. Dufaure et de M. Ricard condamnent d'avance à être malheureuse, un moment surviendra où les conservateurs verront se retourner vers eux l'opinion publique désabusée et pourront ressaisir la direction compromise du gouvernement. L'instant sera court : si on ne discerne pas l'occasion avec sagacité, si on hésite, si on atermoie, la France peut se perdre. Ce sera le jour où la gauche se sera discréditée elle-même par les conceptions de ses utopistes ou les fureurs de ses violents ; le jour où, dans les luttes que le parti bonapartiste aura engagées avec elle autour d'une tribune retentissant seulement de leurs injures mutuelles, la gauche aura déconsidéré l'Assemblée ; le jour où la nation enfin, déchirant elle-même et rejetant d'une main fiévreuse le bandeau qui couvrait ses yeux au 20 février et qui l'aveugle encore, apercevra ce qu'elle n'a pas aperçu en ce temps-là, c'est-à-dire le mal.

Le problème est terrible, assurément : il consiste à savoir si, parmi les conservateurs, nous aurons un homme d'Etat capable de distinguer ce moment critique de l'expérience, où il faudra la suspendre. Quant au désir de ne pas la prolonger dans le pire, il est fermement marqué, pensons-nous, dans le cœur du maréchal de Mac-Mahon. Quoi qu'il en soit, le premier devoir des conservateurs, c'est de se préparer pour ce moment suprême. Mais, pour s'y préparer, il ne leur suffit pas de ce sens vigoureux de l'honnête et du juste qui ne leur manque jamais ; il leur faut cette intelligence de l'utile et de l'opportun, qui est la vertu même de la politique et qui leur a parfois manqué durant ces cinq ans. Or, dans l'état présent des choses, l'utile et l'opportun, c'est de pratiquer vis-à-vis de la gauche, vis-à-vis des expérimentateurs, une prudence adroite qui n'intervienne pas dans l'essai, qui s'épargne le reproche de l'avoir troublé et qui en laisse à qui de droit la responsabilité. Si pénibles que paraissent la résignation et la réserve que cette prudence exige,

elle conseille aux conservateurs la seule conduite qui puisse leur être profitable pour le jour attendu : ne point douter du maréchal de Mac-Mahon, et ainsi garder intacte dans le pays la force de ce grand nom ; seconder le ministère dans tout ce qu'il entreprendra pour l'ordre et la paix ; ne lui opposer aucune résistance systématique et ne lui résister que sur les points importants, sur ceux où sa défaillance ruinerait un des intérêts majeurs de la société ; lui montrer que ses vrais ennemis sont du côté des radicaux ; rester à l'écart et dans l'expectative, en se confiant aux radicaux du soin de former l'obstacle auquel le ministère viendra se heurter ; renoncer au dessein de séparer par nos propres efforts le centre gauche et l'extrême gauche ; « donner du temps au temps » pour que la diversité de leurs tendances et le choc de leurs visées respectives opèrent d'eux-mêmes cette séparation, sinon totalement, au moins en partie ; permettre que la gauche fasse la première faute et dérober au ministère, dans toutes les fautes faites par lui et ses amis, l'avantage d'en imputer le tort aux conservateurs. Ce sera se ménager, pour l'heure prévue, tous les profits d'une réputation où le mérite de la sagesse peut avoir un jour une efficacité singulière ; ce sera se ménager aussi toutes les ressources d'une fortune dont il n'y a rien à risquer aujourd'hui.

Tandis que l'Assemblée revient prendre ses travaux, pour commencer sérieusement cette épreuve d'elle-même et donner aux événements leur premier tour ; tandis que la France se livre à ces hasards, le reste de l'Europe, sauf la Turquie, jouit tranquillement de sa paix intérieure, sous la présidence de gouvernements qui sont sûrs de leurs titres ou confiants dans leur durée. On ne saurait, en effet, s'inquiéter, à Londres, de l'agitation factice et du bruit qu'y font les libéraux mécontents de ce nom d'impératrice dont la reine Victoria a décoré sa majesté anglaise, pour imposer plus de respect, paraît-il, à ses sujets de l'Hindoustan. Il y a en France des railleurs qui s'en amusent, sans nul souci de blesser par leurs moqueries une partie du Parlement anglais et le ministère de M. Disraéli ; et cela quand la pauvre France a dans ses affaires tant de sujets pour exercer l'esprit badin ou la vertueuse éloquence de ses journalistes, quand elle a tant besoin de s'appliquer à elle-même ses critiques, et quand il lui est si périlleux de s'aliéner, en Europe, la bonne volonté de qui que ce soit. Mais le public anglais, qui a le bonheur de pouvoir employer à des discordes si inoffensives les loisirs de sa profonde sécurité, ne sera pas longtemps à oublier une querelle si minime : il n'a pas à craindre pour sa liberté que ce vain nom d'impératrice transforme en Césars la reine Victoria et le prince de Galles. Quant à la retraite

de M. Delbrück, qui cesse d'être le laborieux auxiliaire de M. de Bismarck dans l'œuvre de l'unité allemande, on a pu pendant quelques jours s'en étonner grandement à Berlin et en Allemagne ; les Saint-Simon prussiens, s'il y en a, raconteront à nos fils ce qui a réellement causé le départ mystérieux de ce fonctionnaire. Mais ce départ retirera-t-il à M. de Bismarck un seul des puissants moyens dont sa politique dispose ? Faute de cette assistance, changera-t-il le cours d'un seul de ses desseins ? Non, évidemment ; et voilà pourquoi ces faits secondaires, auxquels la curiosité publique donne en passant tant d'importance, ne sont dans l'ensemble des choses que comme des riens amplifiés un moment par le journal, mais qui seront à peine notés par l'histoire.

Tout autre est l'intérêt de la conférence où vont se réunir, à Berlin, les deux chanceliers et le comte Andrassy. Ils y délibèreront sur la paix de l'Orient, c'est-à-dire sur celle de l'Europe. Or, ce printemps encore, il y a parmi ces trois maîtres du continent deux empires qui ont besoin de la paix pour accroître ou pour apprêter leurs forces ; ajoutons qu'une secrète défiance leur inspire la crainte de se rencontrer dans une lutte plus ou moins lointaine, où l'alliance du troisième est incertaine pour l'un et pour l'autre ; et nous pourrons conjecturer raisonnablement que dans cette entrevue, pas plus que dans les entretiens antérieurs, il ne s'élaborera aucun projet commun qui doive modifier l'état géographique de l'Europe : encore une fois et pour un certain temps encore, ce sera le triumvirat de la neutralité. Cette conjecture pourtant perdrait un peu de sa vraisemblable, si l'Autriche consentait, surtout sur le conseil de l'Allemagne, à intervenir dans l'Herzégovine et la Bosnie pour y comprimer la rébellion. Quel profit immédiat l'Autriche aurait-elle en ce moment à dénoncer ainsi à tout l'Orient l'impuissance de la Turquie, et par suite à hâter la fin de cette domination turque qui finira d'elle-même un peu plus tard ou un peu plus tôt ? Nous l'ignorons. Mais il nous semble que cette intervention pourrait entraîner l'Autriche, d'accident en accident, à des conflits dans le péril desquels elle ne peut se jeter sans une bien téméraire imprudence. Elle avait moins de complications à redouter, quand, de concert avec la Prusse, elle accepta de la Confédération germanique l'honneur d'exécuter ses ordres dans le Slesvig-Holstein ; et, dans cette campagne, le terrain n'était certes pas semé de tant diffficultés et de dangers. Si, d'une part, l'Autriche décline le mandat de pacificateur qu'on lui offre, ou du moins si elle juge nécessaire un nouveau délai ; si, d'autre part, la Turquie prouve par une seconde victoire, après celle que Moukhtar-Pacha a gagnée sous les murs de Nicksich, qu'elle est suffisamment forte pour dompter elle-même les révoltés,

on pourra espérer que la tranquillité de l'Occident ne sera pas troublée cette année. Il restera que la Turquie, cédant aux conseils de l'Europe, améliore le sort si douloureux hélas! de ces populations chrétiennes qu'elle opprime depuis tant de siècles. L'Europe a le devoir d'y obliger la Turquie : les fanatiques qui viennent de massacrer, à Salonique, les consuls de France et d'Allemagne, ont bien fait voir les dangereuses conditions où un chrétien vit dans un tel milieu, sous les lois caduques de cet empire misérable. Que la conférence de Berlin ait cet heureux effet de maintenir la paix des grandes puissances en contraignant la Turquie à des réformes bienfaisantes et à de justes réparations; et la France s'en réjouira entre toutes les nations; car aucune n'a plus de raisons de souhaiter pour elle-même qu'une longue trêve règne en Europe.

Auguste Boucher.

Le Directeur : LÉON LAVEDAN.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LES PUBLICISTES AMÉRICAINS

ET LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS

La race anglo-saxonne jouit du glorieux privilége d'offrir au monde moderne le double modèle des deux systèmes politiques opposés : la monarchie en Angleterre, et la république aux Etats-Unis. Si la forme des institutions diffère, l'esprit qui les anime et les inspire reste en grande partie le même par ses traits les plus saillants, et le succès des deux nations, quoique poursuivi en sens inverse, semble tenir précisément à cette communauté d'origine et de qualités natives.

Dans l'état actuel de la France, n'est-ce pas sur l'Amérique que doit s'arrêter de préférence notre examen attentif? Où pourrait-on étudier les conditions et les conséquences de nos institutions nouvelles avec plus de profit que sur le vif d'une république vigoureuse et prospère, telle enfin qu'aucune autre ne l'a jamais égalée? Incontestablement elle fait loi dans l'espèce et demeure un *Standard*, un type supérieur et unique auquel il est bon de se reporter.

A quelles conditions fonctionne régulièrement une démocratie puissante, constituée d'après les dernières données de la science politique? Comment s'y prend-elle pour éviter les écueils et surmonter les difficultés de chaque jour qui ne sont pas plus épargnés à cette forme de gouvernement qu'à toute autre? Voilà des questions qui touchent aux intérêts du moment.

Dans les républiques, comme ailleurs, se rencontrent toujours au moins deux partis : de quelques noms et de quelques titres qu'on les décore, ils se réduisent à la grande et universelle division, tantôt de ceux qui tiennent le pouvoir et de ceux qui aspirent à s'en emparer, tantôt des conservateurs et de leurs adversaires; cette division se retrouve au fond de la moindre bourgade, aussi bien que dans les plus vastes Etats. On connaît mieux, de nos jours surtout, les partis avancés et leurs doctrines retentissantes, que les partis conservateurs, plus timides, et dont les principes plus discrets offrent

moins d'aliments et de séductions à l'imagination des foules. Existe-t-il et a-t-il existé en Amérique un parti vraiment conservateur? Sans nul doute. C'est même ce parti qui seul, pourrait-on dire, a créé les Etats-Unis, les a dotés de leur Constitution, et leur a donné le branle sous l'impulsion duquel, malgré de graves changements et une cruelle épreuve toute récente, ils marchent encore dans les voies de la prospérité et du progrès. Que pense, que dit, comment se conduit un grand parti conservateur républicain, soit au pouvoir, soit dans l'opposition? Est-il naturellement prépondérant, ou destiné plutôt aux échecs qu'au succès? La nation, en se développant, a-t-elle obéi à ses bonnes ou à ses mauvaises tendances? La direction suivie était-elle fatalement inhérente aux institutions? Convient-il au contraire de l'attribuer seulement aux fautes ou aux qualités personnelles des hommes qui avaient en mains l'autorité? Rien de plus difficile que de faire à chacun sa part.

En France nous exigeons presque toujours des formules absolues; aussi pour les uns tout est bien, pour les autres tout est mal aux Etats-Unis, et chacun croit qu'au moins tout s'y passe autrement qu'ailleurs. Il n'en est point ainsi, loin de là. Plus que d'autres pays peut-être, l'Amérique fourmille de réticences et de contradictions, non-seulement dans l'application et la pratique, mais jusque dans les principes et la théorie de ses institutions, comme dans ses mœurs politiques. Il est aisé de s'en convaincre par une étude attentive. Quoi de plus pénible en effet que l'élaboration et l'établissement de sa Constitution, fondée sur des traditions, des concessions et des compromis, gardant la marque d'élans en avant et de retours en arrière, mais totalement dépourvue de la rigueur logique d'une œuvre faite tout d'une pièce? On pourra s'étonner aussi de voir que là, comme partout, une certaine latitude est nécessairement accordée au pouvoir dont les allures sont sensiblement les mêmes que dans les autres pays. La redoutable question du fédéralisme n'a reçu également qu'une solution empirique, flottante et indécise. Enfin pour ce qui regarde la doctrine capitale des républicains d'Amérique, la souveraineté populaire est à la fois affirmée en principe et limitée néanmoins, même en théorie, au nom des lois éternelles de la justice et du droit individuel, tandis que d'autre part elle se trouve forcément restreinte en pratique par la nécessité impérieuse de concilier la mobilité démocratique avec la continuité et la stabilité indispensables, dans une certaine mesure, à toute forme de gouvernement.

Quant à ces tableaux qui nous présentent les institutions et la politique américaines comme régulières, symétriques et correctes, ils ne ressemblent guère plus à la réalité que les tragédies classiques,

astreintes aux trois unités de lieu, de temps et d'action, ressemblent à la nature et à la vie réelle. Seulement, pour quiconque tient à reproduire fidèlement l'aspect des choses dans un milieu politique et social si différent du nôtre, il devient difficile de rester clair et précis en retraçant cette confusion et ces incohérences presque perpétuelles. Et pourtant n'est-ce pas là un des caractères distinctifs de l'Amérique, où toute théorie trouve sa contre-partie, où tout principe trouve l'expédient qui doit en déjouer l'inflexibilité selon les nécessités du moment? Il n'est pas moins malaisé de montrer comment, malgré ces contradictions et ces inconséquences apparentes ou réelles, les Américains, de quelque côté qu'ils penchent, ne laissent pas que de suivre en général la direction de la justice et du bon sens.

On voudra bien ne pas chercher ici une thèse contre les institutions républicaines, en Amérique ou ailleurs, pas plus qu'un parti pris d'admiration pour un pays dont les mœurs privées et publiques étaient fort mal connues jusqu'à ces derniers temps, mais que la plupart célébraient de confiance et d'enthousiasme au profit de la cause démocratique avancée. Afin d'éviter à la fois les préventions et les engouements personnels, le meilleur moyen n'est-il pas de laisser la parole aux Américains? Un vif intérêt doit s'attacher en effet aux pensées-mères, aux intentions et aux erreurs mêmes des hommes éminents qui ont fondé et mis en pratique la Constitution des Etats-Unis. C'est ce qui excusera le choix du sujet après les remarquables travaux déjà publiés en ce genre. On peut regretter à ce point de vue que presque aucun des grands ouvrages politiques et historiques des Story, des Kent, des Curtis, etc., ne soit traduit chez nous. Comment ce soin a-t-il été négligé par les républicains qui en eussent pu tirer les plus profitables leçons et les plus intéressants exemples[1]? Plus que tout autre encore, le commentaire fondamental de la Constitution, l'évangile politique des Américains, que tous leurs écrivains répètent, où chacun puise à l'envi, mériterait de trouver aujourd'hui un traducteur; car cet ouvrage collectif, intitulé *le Fédéraliste*, et signé des noms les plus illustres, tels que ceux de Jay, d'Hamilton, de Madison, fait autorité aux Etats-Unis, plus qu'aucun livre ne le fit jamais en Europe[2]. Ce sont les idées et les doctrines de ces

[1] L'ouvrage de Story a été traduit par M. Paul Odent en 1843; mais, malgré tout son mérite, cette traduction semble n'avoir été faite que sur une édition incomplète et abrégée. Une nouvelle édition du texte avec notes a été publiée depuis en Amérique.

[2] Il n'en existe qu'une ancienne traduction très-difficile à trouver, surannée dans la forme, et très-incomplète quant au fond

auteurs qu'il importe de mettre sous les yeux du lecteur français, en respectant scrupuleusement l'esprit des textes originaux. Les institutions des Américains expliquées, commentées et jugées par eux-mêmes, tel est l'objet de cette étude.

Les conservateurs trouveront d'excellents préceptes à emprunter aux principes constitutionnels appliqués et développés durant la première période de l'existence des Etats-Unis. Dans la seconde, ils verront aussi certains exemples fâcheux de ce que peuvent devenir parfois les meilleures traditions et les plus saines doctrines, dès qu'elles sont abandonnées aux lourdes méprises et au caprice du nombre démocratique, trop enclin à oublier qu'il existe un fonds commun de conditions essentielles à tout État régulier, quelle que soit la forme de son gouvernement.

I

On s'apprête à célébrer le premier centenaire de l'indépendance américaine; moins qu'aucun autre pays, la France ne saurait rester étrangère aux derniers souvenirs de gloire qui ont honoré la fin de la vieille monarchie. Le point particulièrement intéressant pour nous est d'étudier comment les États-Unis ont su profiter des faveurs spéciales de la providence, des richesses d'un sol inépuisable, ainsi que d'une situation géographique exceptionnellement favorable. Serait-il vrai qu'après un siècle seulement d'existence, ce nouveau monde soit presque arrivé à l'instant critique où, comme pour les sociétés vieillies, il s'agit de savoir de quel côté pencheront ses destinées, jusqu'ici privilégiées entre toutes?

Ce qui semble hors de doute, c'est que la jeune Amérique en est déjà venue, elle aussi, à voir la fin de son ancien régime, de cette démocratie tempérée, libérale, religieuse et conservatrice, telle que l'avaient instituée ses véritables grands hommes, les Franklin, les Washington et tant d'autres contemporains. Par une singulière ironie du sort, il n'est pas improbable que les conséquences de la guerre qui a supprimé l'esclavage, se réduisent, tout compte fait, pour l'Amérique et sa race blanche, sinon à la confiscation, du moins à la restriction menaçante des libertés locales. C'est ainsi que les anciennes dettes finissent toujours par se payer, et la liquidation de ce gros péché originel de l'esclavage aura, quoi qu'il arrive, coûté cher aux Etats-Unis. On peut aisément prévoir qu'ils en porteront longtemps encore la responsabilité et le châtiment.

Sans doute les bons enseignements de la grande époque de 1787 ne sont pas totalement méconnus; les doctrines conservatrices, pro-

fessées par les hommes éminents des premiers temps de l'Indépendance, ont résisté partiellement jusqu'ici, non sans effort toutefois, à une démoralisation sociale et politique évidemment croissante. Mais la génération actuelle et plus encore celle qui la suit, s'éloigne chaque jour davantage des traditions du passé par des transformations d'idées, de mœurs et de principes, peu faites pour attirer nos sympathies. Le sentiment religieux, si puissant pour le bien, le progrès et la liberté, a perdu sa vitalité primitive. Contrairement à ce qui est advenu des Ecritures, invoquées et appliquées volontiers par les colons puritains, le nouveau testament de la société américaine se montre inférieur à l'ancien qui, déjà ébranlé du temps de Jefferson, céda la place au nouveau vers 1830. L'esprit purement anglo-saxon, si ferme et si judicieux, a été submergé en partie par le flot grossissant de la démocratie germanique, qui prend le dessus comme force et comme influence, non sans inquiéter à juste titre les Américains de vieille souche, et par la marée montante, plus redoutable encore, des cupidités et du vice public et privé s'étalant sous mille formes diverses aux yeux les moins prévenus.

Mais dans leur passé glorieux les institutions américaines restent une source féconde d'enseignements. Les démocrates avancés ont souvent demandé des arguments et des exemples aux Etats-Unis. Les conservateurs n'en trouveraient-ils pas aussi à leur convenance, s'ils savaient les y chercher? Sans croire absolument, comme on l'a dit dans un récent ouvrage[1], que les principaux membres de la Convention américaine de 1787, convaincus de l'excellence de la monarchie, l'eussent rétablie, s'ils en avaient rencontré les éléments sous la main, encore doit-on reconnaître qu'ils donnèrent à leur pays tout ce qu'ils purent des institutions monarchiques anglaises. C'est ce qui favorisa les brillants débuts de leur république. Le groupe d'hommes d'élite à qui le bon sens populaire avait confié les intérêts nationaux, réussit, dans ces conditions, à fonder une démocratie tempérée et un pouvoir énergique, capable de résister aux tyranniques caprices de la foule, contre la victoire complète de laquelle il n'est de ressources et d'abri que dans le despotisme d'un seul. « Gardons-nous, disait Hamilton, pour fonder un solide gouvernement républicain, de trop pencher vers la démo-

[1] *Les Etats-Unis contemporains*, par M. Claudio Jannet. Cet intéressant volume, fort utile à consulter, paraissait au moment où s'achevait l'étude dont nous donnons ici un fragment. On nous permettra de remarquer toutefois que l'auteur appuie trop peut-être sur un seul côté de la question, et non sur le plus favorable aux Américains.

cratie pure, sans quoi nous retomberions fatalement et rapidement sous le joug de la monarchie absolue [1]. »

Même à l'époque de leur rupture avec l'Angleterre, les Etats-Unis ne furent pas révolutionnaires au sens français du terme. Leur révolution fut accomplie par des conservateurs attristés qui ne se résignèrent à se séparer de la métropole que sur un des principes fondamentaux de la doctrine métropolitaine, le droit de voter l'impôt. Les Américains d'alors avaient un tel respect pour les traditions constantes du pays, un tel souci d'opérer leur transformation sans commettre de violences, sans ébranler aucun des fondements de la société et des institutions libérales, qu'ils s'efforcèrent, en pleine révolution, de rester le plus conservateurs possible : ils ne cessèrent pas en effet de s'appuyer sur les pouvoirs ordinaires, légitimes et réguliers. Et quand ils s'avisèrent plus tard, en 1787, de modifier leur première confédération, condamnée par les événements, ils eurent soin de ménager la transition avec une extrême prudence, en mettant la formation du pouvoir nouveau sous la sanction du pouvoir ancien. L'approbation du Congrès alors existant fut demandée pour toutes les mesures et les améliorations jugées nécessaires. Grâce à l'application de ce sage principe, défendu surtout par Hamilton, il n'y eut pas de vacance dans l'exercice de l'autorité, et les Américains surent ainsi se préserver d'un danger redoutable. « En aucun temps et en aucun pays, dit Curtis, la liberté n'a rien à voir à ces révolutions soudaines qui ne permettent pas de rechercher et d'obtenir l'assentiment des pouvoirs établis aux réformes qu'exige le progrès des sociétés. Quoi de plus funeste en effet que la témérité ou la violence balayant une Constitution, avant que soit préparée celle qui doit en prendre la place ? Qu'un régime provisoire surgisse, ou que l'anarchie soit complète, l'intervalle qui s'écoule entre la destruction d'un gouvernement et la réorganisation d'un autre, est toujours défavorable à la création raisonnée d'institutions nouvelles. La société se trouve exposée à la nécessité fatale de subir les combinaisons improvisées qui lui sont offertes, ou de se soumettre au premier usurpateur venu qui saura saisir les rênes du pouvoir [2]. »

On a constamment vu des peuples renverser leurs gouvernements et ne rentrer dans la vie politique régulière que par l'avénement d'une autorité qui s'impose et confisque souvent les libertés publiques ; c'est l'honneur des Etats-Unis d'avoir présenté ce grand spectacle d'un peuple livré à lui-même, se créant d'abord un gouvernement sous la direction d'hommes de bien, universellement acceptée,

[1] *Le Fédéraliste*, par Hamilton, Jay et Madison.
[2] *Histoire de la Constitution des États-Unis*, par Curtis.

puis le rendant plus fort après une première épreuve, sans sortir néanmoins des voies libérales et républicaines.

Qu'on suive attentivement les péripéties de la dernière et terrible guerre civile de la Sécession, on verra que le trait le plus intéressant et le plus noble de cette lutte funeste fut, des deux côtés, le respect de la Constitution et du gouvernement national. En pays latin, sous le coup de semblables circonstances, si la république eût été le régime légal, les dissidents se seraient empressés de proclamer la monarchie ou l'empire; si au contraire un monarque eût régné, aussitôt les révoltés n'auraient pas manqué de décréter la république. Rien de pareil aux Etats-Unis. Par instinct de race, ils sont restés fidèles à la république comme leurs frères aînés d'Angleterre restent fidèles à la monarchie, sentiment national qui pourrait presque, chez les deux peuples, porter le même nom de *loyalty*.

En pourrait-on citer un plus frappant exemple que celui de M. John Bright, le chef reconnu du parti radical en Angleterre, écrivant au président d'un club républicain pour décliner l'offre d'assister à ses séances, et déclarant qu'il ne saurait donner le mot d'encouragement et d'approbation qu'on lui demande? Il affirme au contraire que c'est le propre « d'une politique prudente de travailler à perfectionner le gouvernement actuel, plutôt que de viser à des modifications profondes qui comportent nécessairement des risques énormes. » Persuadé « qu'il est plus aisé de déraciner une monarchie que de faire fructifier ce qu'on a mis en sa place, et que le prix d'un tel changement l'emporterait de beaucoup sur sa valeur réelle, » il invoque à l'appui de sa pensée le témoignage de l'histoire et ajoute ces sages paroles: « Nos pères ont souffert pendant près d'un siècle par suite du renversement de la monarchie..... La France a enduré beaucoup de calamités et d'humiliations depuis cent ans environ, après la destruction de l'ancien gouvernement et par suite de l'impossibilité apparente de fonder un gouvernement stable pour lui succéder. L'Espagne est en ce moment dans la même situation difficile. » Puis, loin d'attaquer les institutions traditionnelles de son pays et le gouvernement de la reine, M. Bright conclut par ces mots caractéristiques : « Depuis quarante ans, nous avons vu s'accomplir, dans nos lois et notre administration, une série d'améliorations égales ou peut-être supérieures à tout ce qu'on a vu chez aucune autre nation, et cela sans que nous nous imposions les troubles qui, dans ma pensée, sont inséparables de la destruction d'une antique monarchie.[1] »

[1] Lettre de M. John Bright du 9 mai 1873.

C'est à des sentiments empreints d'un tel patriotisme et d'un tel bon sens que l'Angleterre, comme l'Amérique pendant la première période de son histoire, ont dû l'une et l'autre de pouvoir marcher sûrement dans la voie du progrès sans s'exposer, après avoir tout renversé, à se voir brusquement ramenées en arrière par d'inévitables réactions. Il n'est pas jusqu'aux excès de la loi de Lynch et des *comités de vigilance* qui ne prouvent jusqu'à quel point est poussé en Amérique l'esprit conservateur. Le peuple y fait des émeutes comme partout, mais souvent aussi il se soulève afin de punir le criminel avéré, et de ne pas laisser supprimer l'expiation tutélaire, ni détruire les éternelles lois de garantie sociale. Singulier spectacle pour nous qui sommes habitués à voir se déchaîner les passions populaires contre les représentants de l'autorité et de la loi!

Si les Américains non moins que les Anglais aiment et défendent leurs institutions, est-ce à dire qu'elles soient excellentes et irréprochables? Ne serait-il pas plus juste de renverser la proposition, et d'avancer qu'elles paraissent excellentes précisément parce que les Anglo-Saxons les aiment? Dès qu'une nation est attachée à son gouvernement, celui-ci fonctionne bien. Si l'on évite avec soin de le renverser, sans négliger d'ailleurs aucun moyen de l'améliorer prudemment, il est toujours bienfaisant en somme, et suffit à sa mission, comme dans les bons ménages où tout s'arrange quand on se convient. Tant que les Français ont aimé leur royauté et se sont serrés autour du roi, les choses ont progressé d'une façon suffisamment satisfaisante, eu égard aux conditions et aux connaissances du temps. Et cependant tous nos rois étaient-ils parfaits? En Angleterre aussi, de récents Mémoires particuliers, venant à l'appui de l'histoire générale, nous montrent par expérience que malgré les difficultés du régime parlementaire, on peut, avec de médiocres ou même de mauvais rois, faire de bonnes et grandes monarchies. D'où l'on doit conclure une fois de plus que ce n'est pas à la perfection du système gouvernemental, mais à l'habileté, au dévouement, à la loyauté et au bon sens des peuples et des gouvernants qu'un pays emprunte sa force et sa prospérité.

Aussi sommes-nous loin de penser que la Constitution américaine mérite beaucoup d'être admirée en elle-même. A l'examen on verra qu'elle forme un instrument politique fort lourd et compliqué. Ce n'est pas du mécanisme qu'on doit faire l'éloge, mais de l'ouvrier qui sait le mettre en mouvement. On peut critiquer à différents points de vue les tendances de l'Amérique, mais, pour rester impartial, il faut louer cet esprit pratique et judicieux, à la fois habile et modéré, ce bon sens qui guide le pays à travers les complications de toutes sortes, et laisse une certaine clairvoyance, même aux

passions et aux appétits matériels surexcités. Ce qui fait la vraie richesse et la force des Américains, n'est-ce pas une rectitude habituelle de jugement et cet instinct conservateur qu'ils doivent encore aux traditions anglaises, trop méconnues aujourd'hui ?

N'y aurait-il pas quelque injustice d'ailleurs à mettre uniquement au compte des institutions républicaines et du savoir-faire démocratique les chances spéciales dues à la situation géographique des Etats-Unis et les faveurs que la fortune leur prodigua dès le berceau ? Qu'on transporte par la pensée ces mêmes chances à d'autres pays, et l'histoire change de face. Qu'on se figure Louis XVI ouvrant les Etats-généraux et, au lieu d'avoir à dévoiler une désastreuse crise financière, déclarant que, sur toutes les frontières et à l'intérieur de la France, sans spolier personne, il tenait à la disposition de qui en voudrait d'excellentes terres à 5 francs l'arpent. Nous aurions eu, à la place de 1793, le triomphe éclatant de la monarchie, et, dans son délire d'enthousiasme, le peuple aurait proclamé l'absolutisme paternel et royal comme la meilleure de toutes les formes de gouvernement. Par contre, si l'on mettait Paris en Amérique, selon la spirituelle fantaisie de M. Laboulaye, croit-on que les Etats-Unis auraient échappé aux inconvénients de plusieurs révolutions successives? Même au point de vue de leur fortune sociale incontestable, ne pourrait-on pas faire remarquer en passant que l'énorme gaspillage de richesses résultant d'innombrables faillites particulières, plus ou moins frauduleuses, et des défaillances notoires de l'administration locale et nationale, équivalent sensiblement aux charges qui nous sont imposées en Europe par la nécessité fatale des dépenses improductives, indispensables à l'entretien des armées permanentes, des forteresses et des flottes, pour la défense du territoire ? Sans compter qu'aux Etats-Unis presque toutes les fonctions électives sont salariées, et nous ne parlons même pas des 20 ou 30 milliards absorbés par la guerre de la Sécession.

Il serait donc à la fois vain et peu équitable de chercher à échafauder une thèse pour ou contre la république sur le mérite ou la faiblesse des institutions américaines. Le pays est trop vaste, le peuple trop jeune et trop agité, les questions trop complexes et trop multiples pour qu'on puisse présenter une conclusion d'ensemble, vraiment exacte et impartiale. Si toutes choses sont dans un perpétuel « devenir », ainsi que disent les Allemands, ce continuel mouvement de transformation est si rapide et si vertigineux en Amérique qu'on se trouve souvent dans l'impossibilité d'en saisir les phases diverses. Les Etats-Unis sont plus loin qu'aucune autre nation d'avoir conclu. Comment donc y chercher une solution qui n'existe pas ? Du reste il ne paraîtrait guère possible de continuer à

entretenir cette légende transatlantique qui va de La Fayette à M. de Tocqueville. Lorsque l'illustre auteur de la *Démocratie en Amérique* publiait avec tant de succès son beau livre, admis d'abord comme une révélation par les esprits enthousiastes du temps, et trop déprécié aujourd'hui, il était déjà plus facile, surtout à un historien d'un tel mérite, de porter un jugement critique et de donner une appréciation plus exacte des faits. Car dès ce moment le vent tournait en Amérique et le cours des choses changeait du tout au tout. Ce changement s'opérant sans bouleversements et sans secousses, par le jeu régulier des alternatives électorales, c'était beaucoup pour un étranger d'en prévoir, même en partie, la portée considérable et l'irrévocabilité qui nous frappent maintenant.

C'est alors que, par une exclusion systématique, se voyaient éloignées du pouvoir en même temps que des fonctions représentatives les anciennes et puissantes familles des puritains du Nord et des chevaliers du Sud, qui figuraient les deux pôles de l'axe conservateur autour duquel avaient jusque-là gravité les Etats-Unis. On sait que dès le début les traditions du libéralisme monarchique et les principes contraires de la philosophie avancée du dix-huitième siècle s'étaient trouvés en présence et identifiés dans les personnes de Washington et de Jefferson. Washington l'emporta définitivement; il réussit à jeter la Convention et par suite la Constitution tout entière dans le moule des idées anglaises. Les grandes familles des planteurs qui avaient vaillamment combattu pour l'indépendance, conservèrent la direction des affaires et continuèrent à jouir longtemps d'une influence prépondérante, surtout dans la Virginie et les Etats du Sud, tandis que le Nord, et particulièrement l'Etat de New-York, où s'étaient mélangés les colons hollandais et anglais, était gouverné par une haute bourgeoisie territoriale et commerciale à la fois, jouissant d'une puissance incontestée.

Il y avait bien dès cette époque à formuler quelques réserves au point de vue libéral, mais personne presque n'y songeait, tant était irrésistible le courant d'admiration pour tout ce qui touchait à l'Amérique. Les fiers citoyens du Sud qui secouaient si bruyamment les chaînes des pouvoirs absolus, se gardaient de briser les fers de leurs esclaves, et les grands libéraux du Nord, tout glorieux d'arracher la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans, ne s'étonnaient pas des rigueurs du puritanisme qui, loin de reconnaître la liberté de conscience, constituait, au contraire, la plus stricte théocratie politique et civile qu'on ait vue. Quoi qu'il en soit de ces contradictions, la haute influence était laissée, non pas à une oligarchie nobiliaire qui n'existait pas de ce côté de l'Atlantique, mais à une sorte d'aristocratie personnelle du talent, de la richesse et de l'ho-

norabilité, toujours ouverte à tous, idée moderne et féconde à laquelle furent dûs, pour une large part, les progrès de la république aux Etats-Unis dans la voie de grandeur et de prospérité où elle fut lancée par ses fondateurs.

A cette première phase de la période conservatrice succède un changement assez marqué déjà pour que les Américains eux-mêmes l'aient qualifié de révolution. Pendant sa double présidence, de 1801 à 1809, Jefferson imprima une direction nouvelle aux forces gouvernementales, infiniment plus puissantes aux Etats-Unis qu'on ne le pense généralement. Adversaire décidé de la religion et de l'aristocratie, il chercha son appui dans les classes agricoles inférieures et moyennes. Quant à cette partie de la population appelée *mob* en anglais et désignée chez nous sous le nom de vile multitude, on peut dire qu'il n'existait alors rien de pareil en Amérique. « Dieu merci, écrivait quelque temps auparavant Governor Morris, ambassadeur des Etats-Unis en France, à la vue des excès qui se commettaient sous ses yeux, Dieu merci, nous n'avons pas de populace en Amérique et j'espère que notre éducation et nos mœurs nous préserveront de ce fléau. »

Ce vœu n'a pas été exaucé. Il est presque impossible qu'aucune démocratie pure échappe tôt ou tard à sa destinée qui l'entraîne par son propre poids vers les régions inférieures où domine le nombre. Peu à peu en effet les changements inévitables, les déplacements d'influence modifièrent le gouvernement au point d'en altérer la nature et d'en détruire le principe originel. Bientôt les industriels, les commerçants et les ouvriers urbains surpassant les agriculteurs en nombre et surtout en cohésion, l'axe du pouvoir se déplaça, la puissance fut transportée des campagnes aux villes, puis, des citoyens agissant librement aux élections, elle tomba entre les mains d'hommes de partis tranchés et violents. Ceux-ci enfermèrent le pays dans un double cadre de politiciens et de comités qui, à prix d'argent, sous le drapeau de deux partis exclusifs, menèrent la nation à la baguette et la mènent encore, sans qu'il soit possible d'échapper à ces organisations écrasantes, ni même de prévoir comment on pourrait s'y dérober. Le premier résultat de cette situation est une course effrénée à la popularité et par suite une rivalité forcée dans l'exagération du radicalisme, moyen facile en tout pays de séduire les foules appelées à faire la loi par le scrutin.

Les Américains, on le voit, sont déjà loin de leur point de départ et ont fait du chemin en moins de cent ans. Jefferson, malgré ses tendances connues, avait prévu longtemps à l'avance la marche fatale des événements. « Lorsque nous serons empilés dans de grandes villes, comme les peuples de l'Europe, écrivait-il à Madison

dès 1787, nous deviendrons aussi corrompus, et nous commencerons à nous dévorer comme eux les uns les autres. » Pourtant il contribua largement pour sa part à précipiter ce mouvement radical dont il finit par se montrer alarmé lui-même; ne méritait-il pas que l'ambassadeur de Portugal répondît à la confidence de ses inquiétudes par ce mot ironique, applicable à tant d'autres : « Quel dommage que vous n'ayez pas bouché le trou par lequel vous êtes passé [1]. »

Ce n'est pas à nous toutefois qu'il appartient de porter un sombre pronostic sur l'avenir des Etats-Unis. Ils ont su vaincre les difficultés de leur origine et de leur développement si rapide, et se tirer habilement des nombreux mauvais pas où ils s'étaient trouvés engagés. Pourquoi ne parviendraient-ils point à traverser heureusement les périls du jour? Pourquoi le même bon sens pratique qui a fondé leur société politique ne réussirait-il pas à la maintenir? Les antiques vertus ne peuvent-elles pas renaître? Aujourd'hui encore, malgré tous les changements survenus, l'allemand Karl Blind, hautement approuvé par M. Moncure Conway se désole, avec tous les radicaux, que « les institutions américaines gardent trop les traces des traditions monarchiques [2]. » Ce blâme n'est-il pas l'éloge de la Constitution et l'explication de son succès?

Mais on voudra bien reconnaître également qu'aucune des difficultés inhérentes aux nations du vieux monde n'a été ou ne sera épargnée d'ici à peu aux Etats-Unis. Ni leurs institutions, ni leur situation privilégiée ne les auront mis à l'abri des épreuves redoutables qui se rencontrent dans l'histoire de toutes les sociétés humaines.

II

Au début, les Américains n'avaient que des idées assez confuses sur les procédés politiques qu'exige l'administration des grands Etats. Hamilton écrivait en juillet 1781 : « Ce serait une extrême vanité de ne pas avouer que nous avons commencé notre révolution sans autres connaissances que des notions fort vagues et bornées sur la pratique du gouvernement qui, pour la plupart d'entre nous, était chose nouvelle et inconnue. Le plus grand nombre de ceux qui sous l'ancien régime avaient eu l'occasion de se former par l'expérience des affaires, s'étaient jetés dans le parti opposé au nôtre. Quant aux autres, il est permis de supposer que leurs idées, limitées à la sphère étroite des intérêts coloniaux, ne s'élevaient pas à la

[1] *Vie de Jefferson*, par M. Cornélis de Witt.
[2] *Superstitions républicaines*, par M. Moncure Conway.

hauteur nécessaire pour établir le gouvernement d'une nation indépendante. »

Aussi s'efforça-t-on d'innover le moins possible. La Convention au sein de laquelle fut discutée et votée la Constitution resta marquée d'un caractère manifeste d'empirisme. Les hommes éminents qui composaient cette assemblée célèbre voyaient surtout dans la science politique le résultat de l'étude et de la connaissance des passions humaines. A leurs yeux, la véritable garantie de liberté et d'indépendance était que « dans un gouvernement, l'ambition des uns servît de contre-poids à l'ambition des autres, que les intérêts personnels de l'homme fussent rendus solidaires de ses fonctions[1]. » En Amérique, on consentirait difficilement à décorer du nom de science un ensemble de données expérimentales « qui ne repose que sur fort peu de principes fixes, et ne consiste guère que dans l'exercice honnête du discernement et de l'interprétation libre appliqués aux exigences de l'Etat, à mesure qu'elles surgissent[2]. » Tant valent les hommes, tant valent les institutions, c'est là un aphorisme reconnu aux Etats-Unis. Les peuples de race latine, au contraire, ont l'illusion de croire à la possibilité de créer un mécanisme constitutionnel, en quelque sorte automatique (*self acting*, dirait-on en anglais), qui, une fois l'impulsion reçue, fonctionnerait, sans dérangements ni secousses, par ce qu'on a longtemps appelé chez nous le jeu régulier des institutions. Comme si, dans la vie politique des nations, tout ne dépendait pas de l'esprit général qui anime le pays, ainsi que de l'honnêteté et du talent de ceux qui gouvernent. Où ces qualités font défaut, que peut la valeur intrinsèque des théories les plus savamment combinées?

Très-habiles à se guider suivant les préceptes de la philosophie pratique, les Américains répugnent aux raffinements et aux subtilités de la métaphysique transcendante. Pour eux, une Constitution doit parler principalement au sens commun du peuple. De même que toute organisation politique anglo-saxonne, celle qui fut adoptée aux Etats-Unis a le caractère d'un expédient, d'un compromis suggéré par les nécessités du moment et du pays, conforme d'ailleurs aux lois générales de la prudence et de la raison. « Notre Constitution, dit Curtis, ne fut que la réunion des moyens employés pour sauver la liberté des conséquences d'une anarchie menaçante. Née au milieu des traverses, des périls et des fautes, elle fut évidemment la fille des circonstances dont on sut habilement profiter et le fruit de l'onéreuse expérience du passé. » En effet, on ne risqua aucune

[1] *Le Fédéraliste.*

[2] *Commentaires sur la Constitution des Etats-Unis*, par Story.

innovation proprement dite, on n'appliqua aucune théorie sans précédents, ou étrangère au pays. Les institutions intérieures furent maintenues, et le gouvernement fédéral se trouva calqué sur les gouvernements existants des Etats particuliers.

Parmi des populations douées d'un esprit si positif, Rousseau devait rencontrer fort peu d'admirateurs ; bien qu'il se fût placé au point de vue purement démocratique, on ne voyait en lui qu'un théoricien s'adonnant à de brillantes déclamations sur le contrat social. Les Américains préféraient des leçons moins éloquentes mais plus utiles ; sachant trop qu'on n'improvise pas la liberté, et qu'on ne décrète pas le bonheur des peuples, ils croyaient aussi peu aux découvertes en politique qu'en morale. Combiner certains éléments déjà connus et éprouvés, en supprimer quelques autres, tel était leur programme. Politique sans prétention il est vrai, politique terre à terre, qui n'a pour elle ni le prestige des formules sonores, ni le pompeux appareil des théories scientifiques, mais seulement le mérite d'avoir réussi.

Ce ne fut pas sans peine. Hamilton jugeait la tâche si lourde qu'il considérait l'établissement d'une Constitution, fondée sur le libre consentement de tout un peuple, « comme un véritable prodige dont on ne pouvait sans trembler attendre l'accomplissement. » Le temps, l'expérience, voilà surtout les auxiliaires sur lesquels il compte ; et pour appuyer sa pensée il recommande à la méditation des esprits sensés cette parole de Hume : « Mettre debout et tenir en équilibre un grand Etat social et politique, de forme monarchique ou républicaine, est une œuvre difficile qu'aucun génie, quelle que soit sa haute portée, n'est capable d'accomplir par le seul effort de la raison et de la réflexion. Il faut, pour y réussir, le concours et l'union des facultés et du jugement d'un grand nombre de sages esprits ; les leçons du passé doivent guider leurs efforts, et c'est au temps d'amener la perfection. Pour corriger les défauts d'une œuvre aussi capitale, il est nécessaire d'avoir subi l'épreuve des inconvénients et des erreurs inséparables d'un premier essai. »

Sans doute les Américains se glorifient hautement de leur Constitution. Volontiers ils la qualifient « d'œuvre admirable. » Ils ne laissent jamais échapper l'occasion de faire valoir « l'avantage de « posséder une constitution écrite, c'est-à-dire définie, au lieu d'un « amas confus de précédents, comme les institutions anglaises » auxquelles ils refusent presque le nom de constitution. A les entendre, « l'organisation politique atteint aux Etats-Unis la dernière limite de perfection à laquelle elle ait jamais été portée. » Mais ne nous y trompons pas ; ce ne sont là que des bouffées d'enthousiasme patriotique, plutôt que l'expression d'une foi naïve dans la

toute-puissance des doctrines et des textes écrits pour régler toutes les difficultés politiques ou sociales. Il est facile de voir que les panégyristes les plus convaincus, loin de juger l'œuvre parfaite en soi, estiment, au contraire, que l'effort constant, la vertu et l'habileté quotidienne des hommes qui votent les lois et qui les appliquent, comme de ceux qui leur obéissent, peuvent seuls fournir des garanties de justice et de stabilité. Ils savent si bien que les institutions, même les plus solides, ne doivent jamais inspirer une confiance sans réserve, qu'ils prennent toujours soin de montrer dans chacune des parties de leurs combinaisons gouvernementales, le côté faible, la lacune, l'imperfection que l'on n'a pu éviter, et à laquelle il faut savoir parer à force d'intelligence et de dévouement. « Qui peut espérer de voir sortir un ouvrage parfait des mains de l'homme, imparfait lui-même, dit *le Fédéraliste?* Le produit des délibérations de toute assemblée présente nécessairement un composé où se combinent les erreurs et les préjugés aussi bien que le bon sens et les lumières des membres qui la composent. Le contrat qui a pour objet de satisfaire tant d'intérêts divers et de relier entre eux treize Etats différents doit être un compromis entre autant d'intérêts et de vœux opposés. Comment la perfection pourrait-elle résulter de ces éléments contraires? »

Dans la Convention de 1787, les opinions étaient très-partagées sur le mérite de la constitution nouvelle. Quelques membres, et des plus illustres, tels que Madison, Hamilton, Pinckney, Washington, Franklin, hésitaient même à l'accepter; ils s'y résignèrent à la fin, léguant ainsi à leurs concitoyens un noble exemple de cet esprit de conciliation et de sacrifice, qui a fondé le gouvernement des Etats-Unis et peut seul en perpétuer la durée. Franklin poussa l'abnégation, après avoir combattu certains articles, jusqu'à engager ses collègues à voter l'ensemble avec unanimité. « J'adhère à cette Constitution, dit-il, parce que je n'en espère pas de meilleure, et parce que je ne suis nullement assuré qu'elle ne soit pas en effet la meilleure possible. Je sacrifie au bien public les opinions que j'ai manifestées sur ses défauts; je n'ai fait part de mes critiques à qui que ce soit en dehors de cette enceinte, où elles sont nées et où elles mourront. »

Comment se défendre ici d'un profond sentiment de tristesse? En étudiant cette page d'histoire qui n'a pas cent ans de date, quel Français pourrait s'empêcher de faire un retour sur son propre pays et de se dire : Eh quoi! voilà ce que pensaient, écrivaient et faisaient déjà les Américains en 1787, presque sous les yeux de La Fayette et de tant d'autres, et nous n'avons pas su en tirer des exemples et des leçons pour éviter les contre-sens, les

extravagances et les déclamations de la révolution dévoyée, sans parler même des crimes de 1793. Aujourd'hui encore, nous semblons marcher bien moins vers les larges expansions et les puissants débordements des Etats-Unis, que vers les taquineries mesquines, et aussi antireligieuses que peu libérales de la Suisse nouvelle.

La facilité surprenante avec laquelle se font chez nous les changements violents, cette impossibilité apparente de conserver la liberté en fondant un gouvernement durable, ne cessent d'étonner les historiens et les publicistes. A l'étranger surtout, on ne nous ménage ni les critiques amères, ni les attaques passionnées. On nous accuse d'orgueil et de bassesse, d'égoïsme, d'envie, de beaucoup d'autres défauts encore, et c'est presque uniquement à ces défaillances morales que sont attribuées nos infortunes politiques. N'est-ce point injuste et sommes-nous si pervertis? Pas plus que d'autres assurément. Mais n'est-il pas permis d'affirmer que notre grand malheur consiste plutôt, au contraire, dans une sorte de faiblesse intellectuelle fâcheuse qui ne nous laisse qu'un jugement faussé sur presque toutes les questions politiques et historiques, et nous empêche, faute de calme et de réflexion, d'assigner à chaque objet son véritable rang et sa valeur réelle ou relative? Comme le disait à M. Taine un Anglais, fort expert dans l'art de corriger ce qu'un compliment pourrait avoir de trop flatteur : « Vos compatriotes ont de l'esprit, de l'intelligence, du talent, une promptitude singulière à tout saisir et à tout comprendre, mais ils vivent sous un nuage d'idées fausses. »

C'est le propre de la race anglo-saxonne, au contraire, de posséder, outre le bon sens pratique, une notion généralement exacte de ce que vaut chaque chose dans l'ordre moral ou matériel et du prix qu'il convient de la payer. Ainsi, tandis qu'en France nous entendons trop souvent maudire la société elle-même, les Américains, non moins que les Anglais, savent lui rendre justice ; ils la bénissent malgré ses imperfections qui ne leur échappent pas plus qu'à nous. Ce sentiment est si profond chez eux qu'on en retrouve l'expression constamment mêlée aux actes solennels de leur vie politique. Dans le préambule de leur Constitution, les démocrates du Massachusetts se déclarent « pleins de gratitude envers la Providence qui leur a permis de fonder un gouvernement civil pour eux et leur postérité. » C'est qu'au milieu des prairies et des forêts vierges, ils voient de trop près l'état de nature pour ne pas s'estimer heureux d'en être sortis. L'idée d'accorder leurs regrets aux mœurs des temps barbares et d'y emprunter des modèles leur semble révoltante ou ridicule, tout comme l'éloge des bons sauvages, à l'admiration naïve desquels nous conviaient les philosophes réformateurs, les encyclopédistes et les romanciers français du siècle dernier. Aussi quelle médiocre éducation

sociale et politique nous ont donnée ces purs littérateurs, trop étrangers aux réalités des affaires.

Jamais les Américains n'auraient imaginé de doter leur pays d'une constitution taillée sur le patron antique, ni de tenter la restauration d'une république néo-grecque ou néo-romaine. Au contraire, il est curieux de voir avec quelle sévérité ils jugeaient les gouvernements de l'antiquité, dont la tradition mal comprise s'imposait au respect et à l'imitation maladroite des novateurs français. Tandis que Héraut de Séchelles, faisait, comme chacun sait, rechercher les lois de Minos pour en doter la France, voici en quels termes Hamilton s'exprimait sur le compte des démocraties anciennes : « Les amis de l'ordre et de la liberté raisonnable ne peuvent sans douleur et sans dégoût relire l'histoire des républiques de la Grèce qui n'offrent guère que le perpétuel spectacle de la tyrannie alternativement exercée par une partie du peuple contre l'autre, ou contre tous par un petit nombre de démagogues ayant usurpé la puissance... Les Grecs avaient assassiné, chassé ou réduit à un rôle purement nominal leurs rois, presque tous devenus des tyrans ; mais la jalousie qu'ils ressentaient contre tout pouvoir les empêchait d'abandonner la part de puissance nécessaire aux dépositaires de l'autorité, et suffisante au maintien de la stabilité et du repos public. De là naquirent les guerres civiles et les discordes qui, non moins que le manque d'un solide lien fédéral, causèrent la ruine et la destruction de la Grèce, amenèrent la perte de sa liberté et de son indépendance, et la firent tomber sous le joug de l'étranger. Si l'on compare les gouvernements de l'antiquité aux nôtres, qui hésiterait à préférer ces derniers? Car aux Etats-Unis tout pouvoir est exercé par représentation et non directement par les assemblées tumultueuses du peuple réuni en masse qui obéit à l'artifice ou à l'impudence des orateurs et des tribuns, bien plutôt qu'à la justice et au bon sens. » On pourrait emprunter aux ouvrages de John Adams, de Kent, de Curtis, bon nombre d'appréciations semblables, toujours marquées au coin de la plus saine raison.

Nous sommes loin, on le voit, des enseignements peu exacts et peu judicieux de Télémaque, de Rollin, et du jeune Anacharsis, qui ont prévalu en France pendant trop longtemps. Dès 1781, les Américains jugeaient mieux que nous l'histoire de la Grèce et de Rome, et n'auraient jamais pris Brutus ou Scévola pour des démocrates partisans de l'égalité. Si républicain que l'on soit aux États-Unis, on ne s'y montre pas non plus très-indulgent à l'égard de la Révolution française, dont les erreurs de jugement sont condamnées plus sévèrement peut-être encore que les excès. Aux yeux des Américains et des Anglais, ce qu'il y a de pire, c'est de commettre des fautes

contre le sens commun ; pour eux c'est en quelque sorte pécher contre le Saint-Esprit.

Le bon sens pratique qui leur faisait apprécier si sainement les autres peuples, leur servait à sortir eux-mêmes d'embarras. Cette qualité maîtresse apparaît en effet dans les moindres détails de leur histoire, comme dans les affaires les plus importantes. Pendant la guerre de l'Indépendance, le Congrès mû par un élan d'abandon patriotique dont il se repentit d'ailleurs trop souvent, et comprenant le danger de prescrire au général en chef des règles de conduite invariables et minutieuses, lui écrivait, au contraire, pour le prier « d'agir avec plus d'initiative, et de ne pas se croire obligé de faire à l'Assemblée, touchant ses opérations stratégiques, plus de communications qu'il n'était nécessaire [1]. » L'on n'ignore pas cependant combien le Congrès était jaloux des prérogatives du pouvoir civil. Mais sachant s'incliner devant les nécessités du moment, il sentait qu'une immixtion intempestive dans les mouvements de l'armée ne pouvait qu'être fatale à la cause commune, et il ne s'arrogeait pas le droit de décréter la victoire. Plus tard, un membre de la Convention de Philadelphie cédant au sentiment de défiance ombrageuse qui anime trop souvent les républiques à l'égard de l'autorité militaire, prit un jour la parole pour demander que le chiffre de l'armée permanente fût irrévocablement fixé à 5,000 hommes. « Je n'y fais point d'objection, dit Washington, pourvu qu'on ajoute cet amendement, qu'aucun ennemi ne se permettra d'envahir les Etats-Unis avec plus de 3,000 hommes. » Le succès de cette repartie suffit à faire rejeter la proposition. Souvent, dans la Convention de 1787, les conflits éclatèrent avec une vivacité excessive. Parfois l'acharnement des partis était poussé si loin que l'Assemblée fut sur le point de se dissoudre. Quand tout semblait perdu, on nommait des *comités de compromis*, spécialement chargés de formuler un accord. Chacun cherchait de bonne foi les moyens de se rapprocher, de s'entendre ; on finissait par faire le sacrifice de ses préférences exclusives et par consentir des concessions mutuelles. Personne n'était satisfait, mais la liberté et le pays étaient saufs.

Au moment de voter la Constitution, les Américains s'y décidèrent sans enthousiasme, uniquement parce qu'ils n'espéraient pas trouver mieux. Ils comprirent le danger de tout remettre en question, pour quelques défauts qui n'étaient d'ailleurs nullement contestés ; ils firent entrer en balance la certitude de l'anarchie avec les espérances que pouvait faire concevoir l'adoption du système nouveau, si imparfait qu'il fût : chacun sentait qu'il fallait choisir entre ce

[1] Procès-verbaux du Congrès, 10 mai 1779.

dernier parti ou la dissolution. Les récits du temps, pleins d'une bonhomie qui paraîtra naïve aux sceptiques de notre époque, nous font assister à une scène quelque peu théâtrale, mais bien en situation. Washington se leva de son siége et, sur le point de signer, restant un moment en suspens, la plume à la main, prononça ces paroles : « Si les Etats rejetaient cette Constitution, toutes les probabilités sont que l'occasion ne se représenterait plus d'en rédiger une autre au sein de la paix; la prochaine serait rédigée dans le sang. »

En somme l'adoption du pacte fédéral fut donc avant tout une question d'opportunité. Quel témoignage plus probant à cet égard que les paroles de ceux qui en furent les auteurs? « L'instrument constitutionnel que nous vous présentons aujourd'hui, écrivaient les membres de la Convention de Philadelphie dans leur adresse au Congrès, est le résultat d'un esprit d'amitié, de déférence et de concessions mutuelles que rendaient indispensables les conditions particulières de notre situation politique. » Grâce à cet esprit de sage tempérament, les Américains surent se préserver alors du double péril qui menace nos sociétés. D'un côté, les partisans des opinions absolues qui appliquent volontiers à la politique le procédé de la table rase et s'obstinent à regarder comme coupable de s'occuper, même temporairement, des nuances entre le moins mauvais et le pire. D'autre part, ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, ne consentent pas à désarmer, et ne cessent jamais leur guerre à outrance contre toute société et tout pouvoir. « Des Philistins et des Amalécites délivrez-nous, Seigneur, » auraient pu s'écrier à ce propos les puritains de la nouvelle Angleterre. Aux Etats-Unis, nul ne cherchait la perfection de l'art politique. « Ni œuvre du ciel, ni œuvre de perdition, pourrait-on dire avec Governor Morris, la Constitution fut l'ouvrage d'hommes honnêtes et simples. »

Est-ce à croire qu'ils manquaient de principes fixes ou qu'ils ignoraient même ce qu'on appelle les idées radicales? Non assurément. Mais après avoir défendu pied à pied leurs opinions, ils se consolaient de n'être pas intransigeants, en restant libres et dévoués au bien du pays. Qu'on ne croie pas d'ailleurs que les populations anglo-saxonnes entendent les transactions de manière à n'en faire que le masque de la défaite. Aux Etats-Unis comme en Angleterre, concessions et compromis se font toujours entre gens du même bord, divisés sur des questions secondaires, mais d'accord sur le fond des choses. Au contraire, entre ennemis déclarés, sur des intérêts absolument inconciliables ou sur des questions de fond radicalement opposées, ils ne cherchent pas de transaction et n'en veulent point faire. Tout effort en ce sens leur paraît maladroit ou chimérique. Ils n'y voient qu'une illusion dangereuse, bonne tout

au plus à flatter l'importance de certains hommes qui se croient des barrières et ne se trouvent être que des passerelles fragiles, dont la destinée est d'être brisées sitôt que l'adversaire les aura franchies.

Mais les concessions prudentes et les sacrifices virils exigés par l'adoption du pacte fédéral n'en font pas moins ressortir une conséquence nécessaire, qui ne pouvait échapper aux hommes d'Etat et aux historiens de l'Amérique. Admettre que l'établissement de leur Constitution était dû principalement à l'intelligence, à l'abnégation, au patriotisme de tous les citoyens, n'était-ce pas reconnaître que les vertus qui l'avaient fondée pouvaient seules la rendre durable? La liberté, telle qu'ils la comprennent, n'est pas uniquement le fruit du désir d'être libre, mais le résultat d'efforts continus; ce n'est pas un héritage irrévocablement acquis dont on peut jouir en repos, mais une conquête toujours disputée dont la défense exige des luttes et des précautions incessantes. « Nos institutions sont condamnées à périr, dit Story, si le peuple est dépourvu du souffle vital qui seul peut les animer, les soutenir, les diriger dans leur action. » L'auteur même qui qualifie la Constitution d'œuvre admirable, ne dissimule pas ses inquiétudes sur l'avenir de l'Union. « Les Etats-Unis, s'écrie-t-il, tentent la plus grande expérience politique que le monde ait jamais vue, et les leçons de l'histoire tout entière les avertissent de se garder d'une aveugle et présomptueuse confiance. Du fond des tombeaux de toutes les républiques disparues, une voix s'élève pour leur dire que la plus incessante et la plus clairvoyante vigilance peut seule conserver ce trésor si délicat, si fragile et si précieux de la liberté [1]. »

La phrase est solennelle et porte bien son cachet d'origine, mais nous voulons croire que l'auteur exagère les fragilités républicaines. Si des vertus tellement parfaites et des qualités aussi éminentes sont indispensables à la grande majorité des citoyens d'une république, son maintien, même dans les pays qui en jouissent dès longtemps, paraît singulièrement problématique. Quant aux peuples qui n'ont pas pu supporter les conditions plus faciles du *self government* constitutionnel et monarchique, parviendront-ils jamais à atteindre aux condition ssi raffinées du *self government* républicain?

III

L'opinion générale a longtemps considéré le fédéralisme comme

[1] *American Law*, par Walker. Walker n'est pas précisément une autorité; mais comme son ouvrage est le *Vade mecum*, le manuel que chacun possède et consulte en Amérique, il représente assez exactement le courant dominant de l'opinion générale, et nous paraît offrir un véritable intérêt à ce point de vue

la base fondamentale de la liberté aux Etats-Unis. Il semble pourtant que leurs historiens abondent en témoignages contraires ou en réserves formelles à cet égard. Ce n'est pas au fédéralisme proprement dit que sont dues les aptitudes libérales des institutions américaines, mais plutôt à l'énergie de la vie provinciale et décentralisée, telle que les *pèlerins* l'avaient importée d'Angleterre dans le nouveau monde. D'autre part, les premières difficultés et les derniers périls qui menacèrent l'Amérique ne sont-ils pas le résultat manifeste du fractionnement fédéral?

Dès l'origine en effet, cette organisation imposée par les circonstances, apporta de sérieux obstacles à la conduite des affaires militaires ainsi qu'à la marche générale du gouvernement. Par suite, n'était-ce pas un danger compromettant la liberté même, qui exige pour durer des institutions bien assises? Lorsque, la paix une fois signée, il fut possible de juger froidement l'ensemble des opérations et les péripéties de la lutte, Washington dans une lettre à Hamilton insistait sur les inconvénients et les vices du système purement fédératif. Qui donc les connaissait mieux que lui? « Il n'est peut-être personne, écrivait-il, qui ait éprouvé d'une manière plus sensible que moi les mauvais effets de notre confédération. La prolongation des hostilités et les dépenses qui en furent la conséquence, peuvent être avec justice attribuées à ces défauts. C'est là l'origine de plus de la moitié des embarras qui ont pesé sur moi durant le cours de mon commandement, et de tous les maux que l'armée a supportés. »

Ces plaintes n'ont rien d'excessif. Tourmenté, harcelé pendant la guerre par les rivalités, les obsessions et les refus treize fois répétés des treize Etats confédérés, Washington ne savait plus comment faire tête à leurs réclamations et à leurs exigences. Le Congrès restait frappé d'impuissance. L'intérêt général était mis en péril imminent par l'explosion constante de tous les égoïsmes et de toutes les petites passions locales. La nomination des officiers de l'armée, divisée aussi, suscitait mille tracas au général en chef. « Je vois une tête disloquée en treize morceaux, écrivait-il à Joseph Jones, je vois une armée se fractionner en treize tronçons, qui au lieu de regarder le Congrès comme le pouvoir suprême, prétendent ne dépendre que de leurs gouvernements respectifs. »

Encore la guerre formait-elle un lien forcé qui rapprochait les Etats entre eux par les impérieuses nécessités de la défense commune. Après la paix, ce lien fragile fut rompu, et le Congrès se retrouva en face de treize États souverains, sans affinité suffisante d'origines ou d'intérêts, presque tous rivaux ou ennemis. Longtemps en effet les différentes colonies avaient lutté contre la

suprématie de la métropole et souffert de sa domination restrictive. De là cet esprit d'opposition et de résistance contre toute autorité extérieure; cette méfiance naturelle envers toute législation qui n'émanait pas des assemblées locales; cette conviction sincère que leur sécurité se trouvait intéressée directement à retenir la totalité du pouvoir. Comment donc auraient-elles consenti dès lors à s'en dessaisir au profit du gouvernement central dont l'utilité semblait à peine entrevue?

Etroitement limité au droit de recommandation, le Congrès proposait des mesures que les treize Etats discutaient en maîtres, qu'ils acceptaient ou repoussaient à leur gré. Tantôt c'étaient les clauses du traité conclu avec l'Angleterre qui se trouvaient éludées ou violées ouvertement; tantôt c'étaient les réquisitions fédérales qui, suivant l'expression de Washington, devenaient partout un sujet de plaisanteries. Le trésor était vide, le crédit nul, la dette énorme pour l'époque. A peine le Congrès comptait-il trente délégués représentant onze Etats seulement.

Le mal empira si fort que les plus honnêtes gens paraissaient disposés à accueillir une révolution ou une réaction quelconque. Ce fut alors que l'esprit de découragement et de doute sur la valeur des institutions républicaines se répandit un moment dans le pays et surtout au milieu de l'armée qui voyait, malgré son dévouement, rejeter ses plus légitimes réclamations. Sous cette impression, plus superficielle peut-être que raisonnée, le colonel Lewis Nicola, respectable par son âge et son caractère, servit d'interprète aux sentiments des anciens officiers, en adressant une lettre au général Washington pour lui offrir la couronne royale. « Sans doute, ajoutait-il, jugera t-on nécessaire de donner au chef de la Constitution proposée quelque titre d'aspect plus modeste (apparemment celui de dictateur ou d'empereur); mais, si tout le reste était une fois arrangé, on pourrait faire valoir de forts arguments pour admettre le titre de roi, auquel plusieurs avantages semblent attachés. » Washington repoussa ces ouvertures. On regretterait vraiment qu'il eût cédé à la tentation. Non pas peut-être que les Etats-Unis s'en fussent trouvés beaucoup plus mal, mais leur histoire entière était changée; une belle page et un exemple presque unique auraient manqué aux annales du monde moderne.

Malgré cette abnégation patriotique, il était grand temps de remplacer la Confédération primitive par un système plus savamment pondéré, où le gouvernement possédât les moyens effectifs de faire prévaloir ses volontés, ainsi que des agents spéciaux pour en assurer l'exécution. Ce fut la tâche ardue de la Convention spéciale qui se réunit en 1787.

Au milieu des difficultés qui les assiégeaient de toutes parts, les Anglo-Américains, en hommes pratiques, surent profiter d'une circonstance heureuse pour se tirer d'affaire sans secousses, sans éclat, sans bruyantes théories. Une commission de délégués d'Etats réunie à Annapolis afin de discuter une simple question de douanes, devint le noyau imprévu de la fameuse Convention de Philadelphie qui dota les Etats-Unis des institutions encore actuellement en vigueur. Le pays, le Congrès, tous les pouvoirs existants eurent le bon sens d'accepter les travaux, les décisions et l'arbitrage de cette assemblée d'hommes d'élite, les véritables fondateurs du système politique américain, car aux Etats-Unis on a la franchise d'avouer que sans l'autorité des noms éminents qui figuraient à la Convention, les réformes de 1787 n'auraient jamais été adoptées.

Dès les premières séances, les termes du problème furent posés : d'un côté, les partisans décidés de l'unité fédérale et d'un gouvernement central puissant; de l'autre, ceux qui étaient prêts à sacrifier les prérogatives du pouvoir unitaire au principe du droit souverain des Etats. Du même coup le pays entier se trouva également divisé en deux grands partis politiques qui, sous différentes formes et différents noms, se sont toujours perpétués depuis. A l'Assemblée le dissentiment était si tranché et les divisions éclataient avec tant de violence que l'Union semblait à jamais perdue. Lorsque, par un compromis heureux, on imagina de créer le Sénat où chaque Etat devait être représenté individuellement sur le pied d'égalité, cette solution fut loin de satisfaire les partis contraires. Dans le Sud, se rencontraient des esprits qui regardaient l'Union comme provisoire, et paraissaient déjà sous le coup d'une tentation de rupture. « Nous sommes trop faibles aujourd'hui, écrivait R.-B. Lee dès 1790, pour nous maintenir seuls en dehors de la Confédération... Lorsque notre population aura atteint son chiffre normal, je me flatte que nous pourrons briser le lien qui nous attache aux autres Etats, et rester les maîtres chez nous. » Moins d'un siècle après, c'était le petit-fils de ce même R.-B. Lee qui commandait en chef les troupes des Etats dissidents pendant la guerre de la Sécession.

Il ne faudrait pas voir dans cette lettre l'expression d'un sentiment tout personnel ou presque ignoré du public. Les symptômes de division devaient être assez inquiétants dès cette époque, puisque Jefferson croyait pouvoir invoquer le salut de l'Union fédérale comme un argument décisif, quand il pressait Washington de ne pas refuser sa réélection à la présidence. « Le Nord et le Sud se tiendront ensemble, lui écrivait-il en 1793, s'ils peuvent se tenir à vous. »

On conviendra que la difficulté d'établir un gouvernement nou-

veau se trouvait singulièrement accrue en Amérique par la nécessité de conserver le fédéralisme et de tenir l'équilibre entre deux souverainetés rivales, celle des Etats et celle de l'Union. Les plus fermes esprits hésitaient; Madison jugeait la question presque insoluble. C'est une rude épreuve, en effet, pour des institutions politiques d'avoir à fonctionner au milieu des complications inextricables d'un gouvernement à deux étages, et des exigences parfois inconciliables du pouvoir général et des priviléges provinciaux. Ainsi, une des difficultés capitales et immédiates, signalée par Kent, fut de décider à qui, des Etats particuliers ou de l'autorité centrale, appartiendrait le droit supérieur de frapper des impôts. Il faut vraiment que les Américains soient d'habiles gens pour se démêler à travers les mailles du double réseau fédéral et local de leurs trente et quelques constitutions. Par quel moyen maintenir la subordination hiérarchique entre deux souverainetés jalouses, dont l'une a le grand avantage d'être la réalité vivante, tandis que l'autre, le lien collectif, a été accusée de n'être guère autre chose qu'une pure abstraction? Comment réaliser la donnée impérative des Etats libres dans l'Union libre?

Par une bonne fortune constante, les difficultés mêmes du fédéralisme amenèrent un heureux résultat, qui mérite d'être noté; car ce fait important semble particulier à l'Amérique, bien qu'à l'étudier de près on doive peut-être y voir plutôt l'extension et le développement de la *Common Law* anglaise. Aux Etats-Unis, le pouvoir judiciaire se trouva investi du droit de déclarer nuls toute loi et tout acte inconstitutionnels, quoique régulièrement votés par les deux chambres et légalement promulgués, ainsi que de confirmer les autres, non par sa propre initiative, mais uniquement sur la plainte d'un citoyen qui se prétend lésé par la loi établie. Seul il fut donc en situation de régler les conflits entre l'autorité centrale et les Etats particuliers. Presque toutes les grandes questions passèrent successivement par l'arbitrage suprême des tribunaux et après un certain nombre d'affaires et de procès, la magistrature fédérale établit une sorte de jurisprudence politique qui par ses arrêts a imprimé aux institutions américaines une direction décisive, aussi favorable à la hiérarchie qu'aux intérêts conservateurs. Ce moyen ingénieux et nouveau pour nous, ce troisième organe du pouvoir que le chancelier Kent considérait à juste titre comme « la clef de voûte de l'Union, » constitue peut-être une garantie plus indispensable qu'on ne le croit dans les républiques. Pourtant sa vertu ne fut pas toujours efficace contre le déchaînement des revendications locales.

La doctrine de la souveraineté absolue des Etats, battue dès

l'origine à la Convention, reparut devant les tribunaux. Les Etats particuliers réclamèrent pour eux le même droit de déclarer nul et non avenu tout acte du gouvernement fédéral qu'ils considéreraient comme inconstitutionnel. Cette prétention périlleuse fut encore écartée. Il ne restait plus désormais à l'esprit d'indépendance provinciale qu'un seul terrain, les champs de bataille; et de nos jours, en effet, le différend a dû se vider par les armes. Les partisans de l'Union peuvent s'enorgueillir, mais non se réjouir de leur triomphe. Car, en fin de compte, quel en a été le prix? Six années d'une lutte acharnée, trente milliards et la vie d'un million d'hommes ont payé la solution incomplète de cette grosse question de la forme fédérative appliquée à un grand pays. Cette fois du moins, malgré des sympathies bien dues aux sentiments et à l'héroïsme chevaleresque des confédérés du Sud, ainsi qu'à d'anciens souvenirs et à d'anciennes relations coloniales, il faut reconnaître que la force et le droit strict étaient du même côté. Quels que fussent les torts réciproques, le Nord défendait la cause légitime; la légitimité en Amérique n'est-elle pas l'intégrité du sol national, l'indissolubilité de l'Union et du lien national constituant la patrie? Si ce lien est plus fragile dans une république fédérative que dans une monarchie traditionnelle, il n'en existe pas moins et veut être respecté.

Mais, au point de vue libéral, doit-on penser que le sort des armes ait conjuré tout péril? Par une pente naturelle, l'omnipotence démocratique conduit à l'oppression des minorités, l'esprit d'indépendance mène à la sécession, et la lutte contre celle-ci, par une réaction inévitable, entraîne à la centralisation et à la dictature, qui seules peuvent susciter le grand effort national, indispensable pour maintenir l'unité compromise. C'est là un danger toujours menaçant; le temps et l'expérience nous apprendront si les Etats-Unis sauront s'en tirer victorieusement.

IV

En dehors des difficultés particulières aux Etats fédératifs, l'intérêt capital pour nous est assurément de savoir où les Américains placent le pouvoir suprême, et comment ils en comprennent les droits, la nature et l'exercice.

« Ceux qui n'ont pas étudié avec assez de soin notre organisation politique, dit le Grand-Juge Wilson, penseront peut-être que dans notre gouvernement c'est à la Constitution qu'est dévolue l'autorité souveraine. Cette opinion se rapproche de la vérité sans pourtant y atteindre. Car c'est aux mains du peuple que réside le pouvoir

absolu. De même que nos constitutions sont supérieures à nos législatures, de même le peuple est de beaucoup supérieur à nos constitutions, non-seulement en droit, mais encore en fait. » Qui donc guidera la nation dans l'exercice de sa toute-puissance? les principes de la morale applicables aux individus et la notion humaine du bien et du mal. Mais si ces principes sont méconnus? A cette question, Curtis donne une réponse catégorique, conclusion naturelle des paroles de Wilson : « Dans le cas où le peuple se manque à lui-même, il n'y a plus de remède; car son pouvoir est sans appel, et il n'existe aucune autorité au-dessus de lui. » Les Américains touchent là au fond de la question et savent envisager froidement les conséquences pratiques et les périls de leur système. Il n'entre pas dans leurs habitudes d'esprit d'en déguiser les dangers possibles, ni de chercher à s'aveugler eux-mêmes en s'abandonnant à une confiance sans réserve.

Faut-il regarder l'établissement de la Constitution fédérale comme une restriction de la souveraineté populaire? Nullement. En réalité, la Constitution n'était qu'une limite que le peuple s'imposait volontairement à lui-même dans l'exercice de son droit absolu. Lorsque les colonies se déclarèrent indépendantes, la suprématie de la nation fut substituée à celle de la couronne d'Angleterre. On comprit aussitôt la nécessité de circonscrire entre certaines bornes le mode d'action du nouveau pouvoir et d'en définir les règles par un acte solennel. Chacun des principes énoncés devint dès lors obligatoire, jusqu'au jour du moins où la même autorité qui les avait établis voudrait les modifier de nouveau. Sans doute il convient de louer cet instinct heureux qui portait une démocratie à se limiter elle-même et à faire le sacrifice d'une part de ses passions et de ses entraînements dans l'intérêt général, sacrifice non parfaitement raisonné d'ailleurs, mais qui pouvait seul amener le changement sans confusion, et le progrès sans bouleversement. Toutefois cette limite volontairement imposée n'atteignait pas la souveraineté populaire dans son essence et n'en prescrivait nullement les droits. « Le peuple a fait la Constitution, le peuple peut la défaire, dit le grand juge Marshal; elle est la création de sa volonté et ne vit que par elle. » Wilson ajoute avec plus de précision encore : « Le peuple a le droit de changer la Constitution aussi souvent qu'il lui plaît et ne saurait en aucun cas être dépouillé de cette faculté par quelque combinaison que ce soit. » « Il peut, dit Story, modifier, amender ou abolir son gouvernement, non-seulement parce que celui-ci serait oppressif, mais parce qu'une forme nouvelle de pouvoir lui paraîtrait plus favorable à sa prospérité. »

Aussi le droit de révolution ou de révision est-il accepté et pro-

clamé hautement par les commentateurs de la Constitution, comme nécessaire et inaliénable. Sur cette question vitale tout le monde paraît d'accord en Amérique, les conservateurs les plus avérés autant que les autres. Dans son adresse d'adieu au peuple des Etats-Unis, où l'on peut voir une sorte de testament politique, Washington disait en propres termes : « La base de notre système est le droit reconnu qui réside dans le peuple de constituer et de changer son gouvernement. » La déclaration des droits, rédigée par Jefferson, n'était pas moins explicite à cet égard. Nous y lisons en effet : « Toutes les fois qu'un gouvernement n'est plus conforme aux fins pour lesquelles il est créé, c'est le droit du peuple de le modifier ou de l'abolir. »

Encore se rencontrait-il dans ce texte une sorte de restriction, puisque l'exercice de la toute-puissance populaire semblait dépendre de l'incapacité du gouvernement à remplir les fins pour lesquelles il est créé. Toutefois sur ce point les termes mêmes de la déclaration des droits pouvaient être acceptés comme assez vagues pour donner libre carrière à toutes les interprétations. Dire que le peuple a la faculté de modifier ou de détruire ses institutions toutes les fois qu'elles ne lui paraissent pas de nature « à faire son bonheur et à assurer son bien-être », n'était-ce pas laisser la porte assez large aux changements et à l'esprit d'innovation ? Eh bien non, cette formule ne parut pas encore assez franchement démocratique, et cette dernière apparence de restriction dut disparaître devant les exigences de la logique républicaine. Si la souveraineté de la nation est absolue et entière, elle en peut faire l'usage qu'il lui plaît (*jus utendi et abutendi*). Aussi la Constitution particulière de l'Etat d'Ohio, qui semble le modèle des constitutions démocratiques, ne se préoccupe même pas de savoir si le gouvernement est reconnu incapable d'atteindre à ses fins. Ici, plus de restrictions d'aucune sorte. « Tout pouvoir, dit ce texte, vient du peuple ; et le peuple a le droit de changer, de réformer ou d'abolir son gouvernement autant qu'il le juge nécessaire. »

Faut-il penser toutefois que la forme républicaine au moins soit mise hors de question? « S'il se rencontre, répond Story, une majorité corruptrice pour établir une usurpation permanente (par cet euphémisme les Américains désignent la monarchie que le respect humain les empêche de nommer), la situation reste absolument sans remède, sous toute espèce connue de constitution quelconque... On ne saurait prétendre à la découverte d'un procédé contradictoire par lequel la nation aurait le droit de choisir librement l'absolutisme du pouvoir, et par lequel aussi serait protégée en même temps la liberté nationale. » L'auteur se contente d'ajouter en ma-

nière de consolation « qu'il n'y a nullement lieu de supposer qu'un pareil fait se produise. »

D'après ce qui précède, il paraît prouvé que la doctrine républicaine admet aux Etats-Unis le droit absolu d'amender, de réviser ou d'annuler les institutions, au nom de ce principe que la souveraineté du peuple est au-dessus de la Constitution quelle qu'elle soit. Les conséquences d'un tel système ne sauraient échapper à personne. Si la souveraineté populaire est illimitée, elle est aussi toujours modifiée, toujours en état de formation, de génération spontanée et continue. Pour être effective, il faudrait donc qu'elle se manifestât sans cesse, à toute occasion, et en tout instant. « Le suffrage universel d'un jour, a-t-on dit en 1870 au Corps législatif de France, n'est pas celui du lendemain... Il est la collection des volontés d'un peuple : à chaque seconde, il y a une volonté qui meurt et qui est remplacée par une volonté différente ou contraire. » Comment concilier cette logique inflexible avec la stabilité et la vie régulière des sociétés? Que deviennent l'autorité, la dignité et la conscience même des mandataires du pouvoir, sans cesse révocables et par conséquent toujours à la merci des foules irresponsables qui les ont nommés?

C'est pour échapper à ces périls que l'on avait imaginé la combinaison salutaire de l'inviolabilité du trône et la perpétuité du pouvoir royal, survivant à toutes les modifications qui s'opèrent au-dessous de lui; au contraire la doctrine de la souveraineté populaire veut que la forme, la nature, comme le personnel du gouvernement, soient perpétuellement changeantes ou changées. Il est évident d'ailleurs que la souveraineté du peuple envers lui-même reste nécessairement illimitée, au lieu que celle du monarque ne l'est jamais absolument à l'égard du peuple. Suivant la remarque du Grand-Juge Wilson, « on ne peut pas se lier par un contrat envers soi-même, » tandis qu'on peut toujours s'engager à l'égard d'un tiers, suscité même uniquement dans ce dessein. Le tiers est alors qualifié de monarque avec lequel la nation contracte politiquement pour se créer une limite fixe et salutaire; sorte de conseil judiciaire, qu'un prodigue incorrigible mais conscient s'imposerait à lui-même par défiance de sa propre faiblesse et de son inconstance dans les meilleures résolutions.

Fidèles à leurs habitudes de franchise, les Américains avouent que la fluctuation perpétuelle des opinions et l'instabilité constitutionnelle sont les côtés faibles et vulnérables de leur système politique. Aussi s'efforcèrent-ils de corriger par différents moyens ce que le droit de révision, absolu en théorie, pouvait avoir d'excessif et de périlleux dans l'application. Ils repoussent la forme brutale du plé-

biscite; ils exigent plusieurs degrés d'élections avec des proportions considérables de majorités, et plusieurs épreuves enfin pour valider d'aussi redoutables changements. Comptant moins sur les théories générales que sur les vertus individuelles pour assurer la marche des affaires publiques, ils font appel à l'esprit de conciliation et au patriotisme des citoyens; ils les engagent à sacrifier au bien commun leurs opinions et leurs préférences personnelles; ils leur recommandent instamment d'imiter à cet égard les illustres fondateurs de la Constitution, dont ils ne se lassent pas de citer les paroles et les exemples. En un mot, acceptant le droit et le fait éventuel, ils espèrent le détourner ou l'atténuer à force de prudence, d'habileté et de savoir-faire.

Puisque la nature même des gouvernements démocratiques, disent-ils, est de se modifier sans cesse, sachons virilement à l'avance faire la part de l'imprévu. Avant tout, écartons la violence qui amène la destruction des obligations et des droits antérieurs. Ménageons au contraire une sorte de continuité entre le régime précédent et le système nouveau. Que les formes légales soient scrupuleusement respectées. Parce qu'une majorité quelconque, cédant à un entraînement passager, se trouve en désaccord avec les dispositions constitutionnelles, ce n'est pas une raison pour qu'il soit permis de les violer. Jusqu'à ce que la nation ait annulé ou modifié par un acte solennel et suivant les règles prescrites la Constitution établie, celle-ci l'oblige aussi bien individuellement que collectivement, et aucune présomption ni aucune connaissance certaine du mécontentement public ne peut autoriser personne à cesser de la respecter. Si la mobilité continuelle est la maladie des républiques, qu'elle soit astreinte du moins à suivre un cours régulier.

Tel est le résumé fidèle des pensées prudentes et des expédients dont s'inspirèrent les premiers rédacteurs de la Constitution. Telle fut la nature et l'origine du droit d'amendement. Pour éviter les inconvénients qu'entraînerait l'exercice trop précipité de la toute-puissance populaire, on détermina par avance certaines règles précises et minutieuses qui permettaient les changements sans les rendre trop faciles. Par ce moyen la Constitution fut en grande partie sauvegardée adroitement contre la fraude, l'usurpation et les funestes influences des passions et des préjugés. Le droit d'amendement n'est donc en réalité qu'une précaution prise pour éviter les bouleversements violents, mais on ne saurait y voir une atteinte à la souveraineté du peuple. C'est une garantie contre l'usage irréfléchi de son pouvoir; c'est une soupape de sûreté à l'aide de laquelle on s'efforce de satisfaire l'esprit naturellement inquiet d'un État républicain, et de conjurer l'effet des excitations et des effervescences temporaires; «c'est

un instrument utile, ajoute Story, destiné à modérer et à mettre en harmonie les mouvements du mécanisme gouvernemental, lorsque celui-ci se trouve dérangé ou en péril de se détruire par lui-même.»

Jusqu'ici tous les amendements adoptés, et il y en eut de fort importants, le furent d'après la règle constitutionnelle suivante : les amendements sont proposés soit par les deux tiers des Chambres du Congrès, soit par une Convention convoquée par le Congrès lui-même, sur la demande des législatures des deux tiers des Etats particuliers. Dans l'un et l'autre cas, les amendements doivent être ratifiés par les législatures ou par des Conventions extraordinaires des trois quarts des Etats particuliers selon le mode que le Congrès aura proposé. Ainsi, dans cette question si grave, par une de ces contradictions familières aux Américains, c'est aux minorités, même peu considérables, qu'il appartient en fait de décider de l'acceptation ou du rejet d'un amendement. Une faible minorité conservatrice peut maintenir la Constitution et faire échec à une forte majorité de novateurs. Car il suffit du tiers plus un des membres de chaque assemblée du Congrès ou des législatures d'Etats pour arrêter à l'origine toute proposition d'amendement. Pour que la ratification soit refusée, il suffit du vote négatif du quart plus une des législatures ou des conventions d'Etats. D'un autre côté les publicistes américains remarquent avec raison qu'il était difficile d'aller plus loin dans cette voie, et d'exiger l'unanimité des suffrages pour donner force de loi à l'amendement proposé. Ce serait en effet subordonner l'autorité du peuple et les intérêts de tous au caprice ou à la corruption d'un seul. L'histoire leur en offrait un frappant exemple : n'est-ce pas à ce système qu'il convient d'attribuer la décadence de la monarchie polonaise, dont tous les actes étaient entravés par le *liberum veto* d'un membre unique de la Diète?

On peut s'étonner que les jurisconsultes américains et la Constitution elle-même, très-larges, on l'a vu, sur le droit du peuple à changer ses institutions en partie ou en totalité, se soient cru permis de s'opposer d'avance à toute modification sur certains points. Il se rencontre ici encore une contradiction singulière. Ainsi, entre autres exemples, « aucun amendement ne peut être proposé en vue de détruire l'égalité de suffrage des Etats particuliers dans le Sénat. » C'est là en effet un point capital dont le changement irait à l'encontre de l'esprit même de la Constitution. Néanmoins, qui peut le plus peut le moins, et l'on ne comprend guère pourquoi la souveraineté du peuple, cette suprême et irrésistible puissance de faire et de défaire, s'arrêterait devant cette limite plutôt que devant toute autre. Quoi qu'on fasse et malgré toutes les combinaisons, il reste évident que le pouvoir du peuple de modifier et de supprimer la Constitution

demeure entier et absolu. C'est un principe inquiétant et redoutable; mais ainsi l'exigent la logique et l'essence même de la démocratie.

V

Si la souveraineté du peuple est le point capital de toutes les doctrines républicaines aux Etats-Unis, est-il admis en conséquence que son action s'étende à tous les objets, que sa juridiction soit universelle, et qu'un caprice, une simple décision de la majorité, ou l'unanimité même de la volonté populaire suffise à changer les bases fondamentales de la société? Bien loin de là. En face du principe humain de la souveraineté populaire, les Américains reconnaissent et proclament hautement comme correctif cet autre principe primordial et en quelque sorte divin ou providentiel, qu'au dessus de tout pouvoir et de toute majorité subsistent et dominent invariablement les règles fixes de la justice et du droit.

Ont-ils toujours réussi dans leurs efforts pour distinguer ce qui est du ressort de la politique contingente et ce qui appartient au domaine des lois éternelles? On ne saurait l'affirmer et eux-mêmes n'y prétendaient pas. L'expérience des affaires humaines leur avait appris surabondamment que le peuple, une fois mis hors de page et déclaré souverain incontesté et absolu, n'admet pas facilement que sa puissance reste enfermée entre certaines barrières ou doive s'incliner devant une autorité supérieure. Les difficultés et les périls de tout genre qu'ils avaient dû traverser dès l'origine, et particulièrement la formidable insurrection socialiste du Massachusetts, en 1787, les auraient rudement rappelés à la réalité des choses, s'ils avaient été tentés de l'oublier. Mais du moins, et c'est là leur mérite, les fondateurs de la Constitution et les jurisconsultes éminents qui en ont commenté le texte ne se lassent pas de combattre le dogme de l'infaillibilité prétendue des arrêts populaires; on ne saurait trop remarquer avec quelle fermeté de langage et quelle courageuse franchise ils s'expriment sur cette question brûlante, en plein pays démocratique. « Sans doute, à leur avis, le peuple désire le plus souvent le bien général, ce qui n'empêche pas qu'il se trompe grossièrement sur l'objet de ses désirs; de tristes expériences lui ont appris à ses dépens qu'il est sujet à l'erreur, et le bon sens public ferait justice du flatteur assez audacieux pour prétendre que le peuple a toujours raison. »

Cette audace pourtant n'effrayait pas tout le monde, même en Amérique, et il n'y manquait pas dès l'origine d'hommes sans vergogne qui s'en faisaient un moyen facile de parvenir. Story convient que le démagogue est le fruit naturel des républiques, et avoue qu'il

se développe dans celle des Etats-Unis comme dans toute autre. On s'en doutait. Mais avec quelle sévérité méprisante sont flétris ces suborneurs du peuple, « parasites avides d'argent, dit *le Fédéraliste*, ambitieux et déclassés, qui ne surprennent la confiance du pays que pour la trahir. » Est-il permis de reconnaître déjà sous ces traits les premiers types des politiciens modernes?

Partout se retrouve cette préoccupation constante, ce souci loyal et honnête de rétablir les grandes vérités sociales en face de ceux qui, pour les éluder ou les détruire, croient qu'ils suffit d'un coup de majorité. Devant les interprétations équivoques et dangereuses auxquelles se prêtent si facilement les deux principes républicains par excellence, la liberté et l'égalité, rien de plus judicieux et de plus élevé à la fois que la doctrine, en quelque sorte classique, professée sur la question par les publicistes américains. A leurs yeux la liberté civile n'est autre chose que la liberté des individus garantie, mais restreinte par la loi; car, en état de société, chacun doit sacrifier une partie et de sa liberté personnelle, comme unique moyen de sauvegarder le reste, et par égards réciproques envers la liberté du prochain. De même l'égalité sociale ne consiste pour eux que dans l'égalité des droits et des devoirs, tels que la loi les a définis, et ce n'est pas sans une grande chaleur de langage qu'ils protestent, au nom de la liberté et de la justice, contre cette poursuite de l'égalité absolue « qui prétend effacer les distinctions naturelles non par les résultats réguliers d'une franche et loyale concurrence, mais par le poids du nombre écrasant toute supériorité sociale et rabaissant tout au même niveau. » L'inégalité des conditions se trouve ainsi présentée par eux comme la conséquence forcée de la liberté et de l'égalité des droits.

Et aujourd'hui en effet, le mouvement colossal des affaires a produit entre les fortunes privées une disproportion énorme qui ne semble point soulever de protestations aux Etats-Unis : on reconnaît là un symptôme et une condition nécessaire de la richesse publique. Les faits, d'accord avec les principes, confirment ces sages préceptes et ces définitions prudentes qui ne mentionnent jamais la liberté sans son garde-fou, ni le droit sans le devoir correspondant. Que convient-il d'admirer surtout dans une aussi judicieuse, méthode : la sagesse de ne pas demander à la société et aux gouvernements plus qu'ils ne peuvent donner, ou la sincérité de ne pas promettre en leur nom plus qu'ils ne sauraient tenir?

On ne s'étonnera donc pas que certaines maximes absolues et déclamatoires, ayant cours chez d'autres nations, ne fassent point fortune en Amérique. Dans un discours resté célèbre, Hamilton réfutant l'adage connu : *Vox populi, vox Dei*, ajoutait en manière de

conclusion : « Si les hommes étaient des anges, ils n'auraient pas besoin d'être gouvernés; la raison première de tout gouvernement est la déraison même des hommes. » Il y a loin de là au culte de la déesse Raison. Pourquoi faut-il qu'en France nous ne puissions guère nous passer d'un objet d'engouement quelconque, quitte à briser l'idole pour en changer encore, dès que nos vœux chimériques n'ont pas été exaucés? Et l'on nous accuse de scepticisme quand nous avons acclamé tous les systèmes avec le même enthousiasme irréfléchi, avec la même confiance aveugle dans l'excellence théorique du pouvoir nouveau! Par un contre-sens singulier, la foi, chassée de son domaine, a passé dans la politique. Nous voulons toujours des dogmes péremptoires; n'a-t-on pas la prétention d'établir un nouveau droit divin en faveur des théories ou des pouvoirs personnels qu'enfante la démocratie?

Le mérite particulier des auteurs américains de la bonne époque, consiste précisément à enseigner au peuple qu'il se trompe, à lui rappeler qu'il s'est trompé souvent. Vérité banale sans doute, et cependant, pour qui suit de près le jeu démocratique en tout pays, il y a dans l'affirmation de ces lieux communs plus d'originalité et de mérite qu'on ne le pense. D'après l'esprit et le texte même des institutions américaines, la Constitution a été établie « pour assurer le règne de la liberté et de la justice » : tout ce qui est oppressif et injuste devient donc inconstitutionnel. Assurément la constatation de la majorité et l'obéissance à ses décisions restent, dans la pratique, pour les démocrates des Etats-Unis, le moyen légal et humain d'obtenir la moins mauvaise forme de gouvernement; mais il faut leur tenir grand compte d'avoir proclamé ce principe capital que le droit prime le nombre et d'avoir rejeté la doctrine funeste, soutenue par Rousseau, l'abbé Mably et tant d'autres, que le nombre prime le droit ou même le crée. Faut-il voir là simplement l'expression vague et confuse de doctrines timidement hasardées en dehors de toute logique, ou comme les prémisses d'un syllogisme dont la conclusion ferait reculer? Nullement. Les publicistes américains, et leurs coryphées en tête, ont le courage de conclure. Si le droit n'est pas affaire de chiffres, quelle que soit la force numérique des majorités, dès que le but poursuivi par elles est entaché d'illégalité et d'injustice, les majorités mêmes deviennent factieuses.

Ici le sujet est trop grave et trop délicat pour qu'il ne soit pas indispensable de citer mot à mot les textes. « Nous savons trop, dit l'éminent jurisconsulte Story, que les factions sont le produit naturel et spécial des républiques, et par une faction on doit comprendre un certain nombre de citoyens groupés, soit en minorité, soit en majorité, par quelque impulsion d'esprit de parti, de passions

ou d'intérêts, contraire aux désirs des autres citoyens ou aux intérêts collectifs et permanents de la communauté. » L'affirmation n'est pas douteuse, et si l'auteur a cru devoir adopter une forme aussi dogmatique, c'est qu'il tenait à montrer nettement que telle était non-seulement sa pensée propre, mais encore celle de toute une école. John Adams n'avait-il pas dit de son côté : « Il peut paraître étrange d'avancer qu'une majorité soit une faction ; l'idée est pourtant littéralement juste. Si la majorité se montre partiale dans son propre intérêt, si elle refuse d'accorder à chacun des membres de la minorité une égalité parfaite, elle est une faction. »

Mais où se trouvera la sanction pratique d'un principe si hardiment soutenu? Quel tempérament imaginer qui puisse sauvegarder les intérêts légitimes, compromis par une majorité factieuse? Quelle garantie tutélaire protégera le droit dans sa lutte inégale contre la force? Pour répondre à ces questions embarrassantes, les habiles en politique ne manqueraient pas de recourir aux artifices de langage, qui excellent à déguiser le vide de la pensée sous les dehors élégants d'une déclamation pompeuse. Rien de tel chez les publicistes américains. Peu leur importe de se contredire, du moins en apparence, si la bonne foi l'exige; au fond la contradiction n'est pas de leur fait, elle tient à la réalité même. A peine viennent-ils d'établir que les majorités peuvent être factieuses, et aussitôt la nature des choses les contraint de reconnaître que les droits de la minorité sont livrés dans la pratique aux volontés arbitraires du grand nombre. « La majorité peut, il est vrai, décider jusqu'à quel point elle entend respecter les droits ou les réclamations de la minorité, et à quel degré, par principe ou par politique, elle lui imposera ou non une complète obéissance. Mais c'est un point sur lequel elle décidera par elle-même, selon ses propres notions d'opportunité ou de justice. Dans un sens général, la volonté de la majorité du peuple est absolue et souveraine : elle n'est limitée que par son pouvoir et les moyens de mettre ses désirs à exécution. » Ainsi, quoi qu'on fasse, on reste toujours à la merci du grand nombre, quelle que soit sa fantaisie du moment, et les masses n'ont d'autre frein que leur propre sagesse. La garantie est-elle sérieuse? Quelle majorité puissante n'abuse pas de sa force et ne croit bien faire ainsi? Un tel système ne constitue donc après tout qu'un gouvernement de bon plaisir.

Au point de vue de l'application quotidienne, les décisions de la majorité suffisent-elles du moins, comme on le répète, à régler tous les différends et à conjurer tous les périls? Sans aller chercher des exemples parmi les autres peuples, les Américains ont assez de leur propre expérience pour ne pas s'abandonner à de pareilles illusions. Dans la guerre étrangère ou civile, les questions sont tranchées par

le nombre qui se bat; en politique elles sont résolues par le nombre qui se compte, sous condition préalable que la victoire, électorale ou parlementaire, restera sans conteste aux plus gros bataillons. C'est la règle du jeu gouvernemental. Mais il y a des joueurs qui trichent; n'entendant rien qu'à la force, ils se refusent à quitter la place, et la théorie pacifique du nombre qui se compte sans violences aux élections se trouve démentie par les faits. Dans ces sortes d'impasses politiques où les chiffres de voix se balancent, où les intérêts se heurtent, peut-on se flatter qu'un simple dénombrement d'opinions soit toujours le moyen infaillible d'échapper au duel social?

Aussi est-il difficile de comprendre sur quoi repose cette fiction singulière que la république est le gouvernement de tous par tous. Pendant un demi-siècle environ, les Etats-Unis, guidés par les conservateurs, ont lutté contre les conséquences logiques de leurs propres institutions. Aujourd'hui qu'ils les subissent et paraissent s'y abandonner sans résistance, ils nous donnent le spectacle d'un gouvernement de parti (*partisan government*), intransigeant et exclusif au point de changer jusqu'au dernier fonctionnaire à chaque déplacement de la majorité électorale, c'est-à-dire tous les quatre ans environ; et cette rotation des emplois, flétrie d'abord sous le nom d'*invasion des Vandales*, quand elle fut inaugurée par le Président Jackson, est admise aujourd'hui, malgré ses pernicieux inconvénients, comme un fait normal et régulier : « aux vainqueurs le butin. » Tandis que dans les Etats monarchiques, en Angleterre par exemple, le roi est un gage de protection pour les vaincus du moment, aux Etats-Unis chaque parti vainqueur est forcé, pour conserver ses adhérents, de les récompenser de leur concours en abusant de la victoire. Ne lui faut-il pas payer sa dette électorale? Si le monarque peut rester le roi de tous, le président ne saurait être que l'homme d'un seul parti, du sien naturellement, et se trouve poussé, même involontairement parfois, à peser durement sur la minorité, qui n'a d'autre but d'ailleurs elle-même que de le renverser et de mettre la main à son tour sur tous les emplois, sur tous les pouvoirs et sur tous les profits. Ne nous étonnons donc pas trop d'entendre M. Moncure Conway « déclarer comme bon républicain qu'il verrait avec satisfaction substituer à cette fonction de Président, si âprement convoitée et poursuivie, une royauté nominale, analogue à celle de la Grande-Bretagne, et dont le titulaire consentirait à n'être qu'un symbole historique et traditionnel. » L'auteur ajoute ces paroles piquantes dans la bouche d'un démocrate américain : « La liste civile d'une Reine peut être onéreuse, mais elle se paie en argent; l'élection d'un Président aux Etats-Unis coûte non-seulement autant d'argent,

mais encore l'honneur et la réputation d'hommes éminents. »

Cette division en deux partis bien tranchés, ceux qui sont au pouvoir et ceux qui n'y sont pas, car tout est là pour la sincère Amérique, a cet inconvénient ou cet avantage de supprimer forcément les centres, groupes politiques composés « d'hommes au cœur droit et à l'esprit gauche ; » ainsi que le marquis de Mirabeau le disait de quelques-uns de ses contemporains [1]. Quiconque veut parvenir est forcé d'adopter une opinion tranchée, et de s'enrôler sous la bannière d'un des partis militants. Chaque système politique comporte ses inconvénients et ses responsabilités, comme ses avantages et ses mérites, mais à coup sûr on ne saurait prétendre que la forme républicaine ait résolu jusqu'ici le problème de l'union générale ou même de la tolérance mutuelle des partis, ni du gouvernement de tout le monde. Dès l'origine, ces tendances exclusives s'étaient manifestées aux Etats-Unis, et les esprits clairvoyants en redoutaient les funestes résultats. Aussi Washington ne craignit-il pas d'employer sa haute influence personnelle et l'autorité de son nom à combattre l'esprit de parti « ce feu qui ne peut s'éteindre, » et qui menace surtout les Etats démocratiques et purement électifs. « En effet si dans les monarchies on peut le tolérer par patriotisme, c'est surtout dans les gouvernements populaires qu'il exerce le plus de ravages. On doit vraiment l'en considérer comme l'ennemi le plus acharné. La domination alternative des factions irrite cette soif de représailles qui accompagne les dissensions civiles. Elle est elle-même un despotisme affreux et finit par en amener un autre plus durable. » Faut-il voir là un simple avertissement inspiré par le patriotisme ou une triste prévision ?

Contrairement au proverbe, le grand citoyen d'Amérique s'est montré prophète chez lui. N'est-ce pas en effet cet esprit de parti poussé à outrance qui exclut aujourd'hui des fonctions publiques et du pouvoir les premiers talents, les plus hautes qualités de l'intelligence et du caractère pour livrer le pays aux politiciens ? Dans tous les auteurs qui font autorité aux Etats-Unis, se trahit la même préoccupation patriotique, la même conviction, mal déguisée, qu'une pente presque irrésistible entraîne aux abus de pouvoir les institutions fondées uniquement sur la souveraineté du nombre. Lorsque Story s'expliquait sans détours sur cette grave question en maintes pages de son livre, avait-il déjà la pensée d'appliquer à son pays le jugement sévère qu'il portait contre le régime politique où l'ostracisme proscrit toutes les supériorités reconnues : « Régime sage par accident, mauvais par système ? »

[1] *Les Economistes français du dix-huitième siècle*, par M. L. de Lavergne.

Du moins les fondateurs de la liberté en Amérique eurent-ils la sagesse de prévoir d'où surgirait le danger et de faire tous leurs efforts pour en retarder la venue et en atténuer la gravité. On a vu qu'ils avaient investi le pouvoir judiciaire d'attributions politiques. Suivant leur pensée, ce n'était pas là seulement une institution destinée à maintenir la hiérarchie entre les différents organes du gouvernement; c'était encore et surtout la plus solide garantie des minorités et des individus contre les empiétements des majorités et la tyrannie des factions, « dont le règne se caractérise tour à tour par la terreur et l'affaissement. » Et cette garantie est indispensable surtout pour une démocratie. « Dans les Etats monarchiques en effet, où les antipathies se liguent naturellement contre les menaces d'oppression du prince, la persécution politique est la cause d'un seul contre tous. Dans les gouvernements libres où la majorité du moment qui a obtenu le pouvoir est censée représenter la volonté populaire, c'est, à vrai dire, la cause de tous contre un seul. »

En même temps, les constituants américains invitaient avec insistance leurs concitoyens à se garder de cette méfiance jalouse envers le pouvoir, si habituelle aux républiques. La forme républicaine étant précisément le minimum de gouvernement qui puisse subsister, il lui importe plus qu'à toute autre de trouver quelque force aux organes qu'on lui laisse. Cette énergie dans ce qui reste d'autorité est la condition même et le plus ferme appui de la liberté plus menacée, au sein d'une démocratie, par ceux qui sont gouvernés que par ceux qui gouvernent. « Ni la sécurité, ni l'indépendance des peuples ne se mesurent à la faiblesse du pouvoir. Quelques-uns regardent comme le premier mérite d'un gouvernement sa complaisance servile au courant d'opinion qui pousse soit la législature, soit la nation. Ceux-là n'ont qu'une bien fausse idée du but pour lequel les gouvernements sont institués, ainsi que des vrais moyens d'assurer le bonheur public. Le principe républicain veut que le sentiment général et réfléchi de la communauté dicte la conduite des gouvernants, mais n'exige nullement que ceux-ci obéissent à tous les caprices de la passion populaire et aux impulsions passagères auxquelles les masses sont entraînées par les artifices d'hommes de désordre, qui flattent leurs passions pour trahir leurs véritables intérêts. »

Conformément à ces doctrines sensées, les Américains s'efforcèrent d'accorder au pouvoir exécutif toute la puissance compatible avec la liberté. En effet le gouvernement fédéral ne se laisse pas flotter comme un soliveau inerte, ni pousser à tous les souffles. Une fois établi par les suffrages de la nation, il sait se défendre; on lui en donne tous les moyens, et le pays veut qu'il en use avec vigueur.

Voilà ce qui explique comment les Etats-Unis ont pu, pendant la guerre de la Sécession, se montrer aussi énergiques qu'aucun gouvernement de l'Europe centralisée, et sortir vainqueurs de la crise la plus redoutable. Pour laisser à l'exécutif plus de liberté d'action, on ne lui impose même pas le contrôle d'un cabinet ou de ministres responsables. C'est là le point capital sur lequel les Etats-Unis répudient ouvertement les traditions parlementaires de la Grande-Bretagne.

Par tout pays, en politique, il est des choses qui se font, mais ne se disent pas, et que l'on déguise d'ordinaire, après le fait accompli, sous mille prétextes plus ou moins spécieux. Les Américains, on l'a vu, n'hésitent point à proclamer par avance et sans détours ce qui se trouve le plus contraire à leurs penchants. Certes, ce n'est pas eux qu'on accusera « de ne jamais savoir ni dire ni entendre la vérité. » Sur la question qui nous occupe leur langage est assez net, et l'on n'a pas besoin de lire entre les lignes. « Dans les circonstances graves où les passions du peuple sont en contradiction flagrante avec les intérêts fondamentaux de la société, dit *le Fédéraliste*, c'est le devoir de ceux qu'il a investis de l'autorité d'être les gardiens incorruptibles et vigilants de ces intérêts, et de s'opposer aux entraînements des illusions passagères du peuple pour lui donner le temps de revenir à de plus froides et de plus sages réflexions. On peut citer plus d'un cas où de courageux dévouements ont arraché le pays aux conséquences fatales de l'erreur, et où des droits éternels à sa reconnaissance ont été mérités et conquis par des hommes qui ont eu assez de courage et de vertu pour le sauver sans craindre de lui déplaire. »

L'idée même de la nécessité d'une part d'arbitraire dans un pouvoir fort ne paraît pas effrayer outre mesure les libéraux des Etats-Unis. « Si l'on ne veut pas, dit Story, que la société entière tombe en pleine révolution à chaque situation critique et soit refaite de fond en comble à chaque génération nouvelle, on doit laisser à ceux qui dirigent le gouvernement une très-grande part de pouvoirs discrétionnaires, susceptibles d'une plus ou moins grande extension, selon les circonstances, mais suffisamment flexibles. » Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'auteur cite à l'appui de sa doctrine l'acquisition de la Louisiane et de la Floride, actes inconstitutionnels qui furent pourtant ratifiés par l'assentiment public. « C'est là, conclut Story, un frappant exemple de cette vérité, que les constitutions demandent à être interprétées largement pour remplir leur objet, et qu'une interprétation étroite de leurs pouvoirs, bien qu'elle puisse convenir au point de vue spéculatif des philosophes, ou aux intérêts momentanés des partis, est incompatible avec les

intérêts permanents de la nation, et subversive des grandes fins de tout gouvernement, qui sont le salut et l'indépendance du peuple. » On comprend mieux maintenant comment les admirateurs fervents de la forme républicaine peuvent attribuer à ce régime l'avantage précieux de rendre inutiles les révolutions. La Constitution ne se prête-t-elle pas d'elle-même à mainte modification qui exclut toute idée de violence? A quoi bon se laisser entraîner envers elle à la brutalité des procédés illégaux? N'y a-t-il pas le droit de révision et d'amendement pour écarter tout ce qui déplaît, et le bill d'indemnité pour ratifier tout ce qui a plu?

Mais il est permis de relever l'étrangeté de cette maxime républicaine qui préconise l'arbitraire au nom de la liberté. Ainsi donc tant de discussions honnêtes, tant de précautions et de combinaisons ingénieuses pour en revenir dans les moments de crise à la fameuse formule: « *Salus populi suprema lex!* » Est-ce une chute, une faillite politique, comme on dit en anglais, ou bien un pénible retour aux tristes réalités de l'expérience, contre la brutalité desquelles on ne saurait pourtant s'empêcher de protester?

Rien de plus facile que de faire ressortir à mauvaise intention les contradictions et les incohérences qui se révèlent dans une doctrine où les principes posés sont trop souvent démentis par l'application. Mais notre but ici n'est pas d'écrire un plaidoyer contre l'Amérique et ses institutions républicaines; l'objet de cette étude est de présenter sincèrement les choses telles qu'elles sont aux Etats-Unis et d'y chercher des enseignements dont nous puissions tirer profit. Apparentes ou réelles, ces contradictions ne tiennent-elles pas d'ailleurs à la nature même, et n'est-il pas louable d'en convenir loyalement sans craindre de paraître se déjuger? Voici du reste le procédé par lequel les publicistes américains n'hésitent pas d'habitude à exposer la réalité avec son cortége de complications inévitables. Tel est le principe qu'il faut établir, car telles seraient les funestes conséquences du principe contraire; toutefois, comme rien n'est absolu, comme il s'agit d'affaires, ainsi que d'hommes changeants et passionnés à diriger, mais non de théories impersonnelles à discuter savamment, la pratique exige des sacrifices, quoiqu'il ne faille pas non plus que ces sacrifices soient assez complets pour que le principe fondamental et nécessaire se trouve lui-même complétement détruit par les concessions. Pensée quelque peu indécise et flottante, où l'on parvient cependant à démêler des principes fixes et justes, ainsi qu'une ligne de conduite raisonnable et heureusement tracée malgré ses détours.

Dans tout l'ensemble de l'œuvre, malheureusement trop confuse des publicistes et des historiens qui font foi aux Etats-Unis, se

révèle cette double tendance : d'une part établir le droit primordial et supérieur de la souveraineté populaire, et de l'autre, faire tous les efforts et recourir à toutes les combinaisons possibles pour en régler et en limiter les effets.

Ainsi à l'article premier (section 9) de la Constitution, on lit que le droit d'*habeas corpus*, ce grand palladium des libertés civiles et politiques de la race anglo-saxonne, « ne sera pas suspendu, excepté lorsqu'en cas de rébellion ou d'invasion la sûreté publique l'exigera [1]. » C'est déjà quelque chose sans doute d'être assuré que les honnêtes gens ne seront pas arrêtés sans motifs en temps de paix et de tranquillité publique, ce qui du reste ne se fait guère en pays civilisé. Mais pour ne pas trouver mieux, était-il besoin de la découverte d'un nouveau monde? Car c'est justement dans les moments de guerre et d'agitation, quand les passions et l'ardeur de l'attaque ou de la défense sont surexcitées, qu'on aurait besoin de garanties efficaces et surtout immédiates. Ces garanties, la Constitution américaine ne les donne pas plus qu'une autre, car la fin de l'article sur l'*habeas corpus* en corrige singulièrement le début.

Ce dernier exemple ne résume-t-il pas le caractère dominant des institutions aux Etats-Unis, c'est-à-dire, toujours une part de confiance et une certaine latitude laissée aux hommes chargés d'appliquer les doctrines libérales ; toujours aussi le bon sens et l'habileté mis au service des théories fondamentales, ainsi que des principes supérieurs assouplis aux nécessités du gouvernement. Il est difficile d'analyser ou même de connaître exactement les divers sentiments d'aversion et d'enthousiasme, les passions et les préjugés qui animent un grand peuple ; mais si nous avons bien compris l'esprit national des Etats-Unis, n'est-il pas permis d'affirmer qu'avant tout les Américains ont le savoir-faire pratique, le culte des intérêts et l'horreur de l'absolu?

NOAILLES, duc D'AYEN.

[1] M. Conseil dans ses *Mélanges de Jefferson* traduit ainsi : Sauf en cas de rébellion et d'invasion, *et quand la sûreté publique l'exigera* » M. de Tocqueville et M. Odent ont reproduit la traduction de M. Conseil. Cette interprétation exagère, croyons-nous, la contradiction du texte. Il nous manque un recueil officiel des lois étrangères, exactement traduites. La publication promise par le Ministère de la justice comblera cette lacune.

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

Si la tâche de juger est toujours difficile, combien plus l'est-elle encore, lorsque le juge lui-même est partie intéressée dans le débat. Ce n'est pas l'habitude que les artistes s'érigent en critiques. Par une singulière exception, ils sont les seuls qui semblent se reconnaître incompétents, lorsqu'il s'agit de parler d'eux, et c'est à ceux, dont en secret ils nient la clairvoyance, qu'ils abandonnent le soin d'analyser leurs œuvres et celui de les classer. Avec peine pardonneraient-ils même qu'on les louât, lorsque celui qui se charge de ce soin délicat sort de leurs rangs. C'est une exclusion que rien n'explique et ne justifie, mais cette exclusion est acceptée comme une sorte d'article de règlement et on ne s'y soustrait qu'à ses risques et périls.

Il y a bien quelque chose de fondé, il faut en convenir, dans cette loi de silence imposée aux artistes et ils ne s'y sont pas soumis sans s'être rendu compte des raisons de leur obéissance. On ne juge, avec sécurité, qu'en invoquant des principes fixés d'avance et acceptés par tous les esprits droits; si le magistrat frappe un coupable c'est au nom de la loi qu'il le condamne, et sa conscience reste calme, car il y a des axiomes du bien. Peut-on dire qu'il y ait des axiomes du beau? En tout cas, il n'a jamais été possible d'en rendre les termes indiscutables. De quel droit reproche-t-on à celui qui se sent entraîné vers la couleur, de suivre son inclination? il pourra s'y livrer avec autant de liberté que tel autre qui se sent entraîné vers le dessin; et les arguments qu'on invoquera pour le blâmer, les grands noms qu'on citera pour lui prouver le mauvais goût de ses préférences, il les retournera avec aisance contre le critique qui

les offre avec trop de confiance. Michel-Ange disait du Titien : « Quel malheur qu'à Venise, on ne sache pas dessiner. » Si un indiscret rapporta ce mot au grand coloriste, celui-ci ne manqua pas certainement de riposter de manière à ce qu'on l'entendit à Rome : « Quel malheur que Michel-Ange n'ait pas fait ses études à Venise. »

Donc, quoi que fasse l'artiste qui s'essaie à la critique, il n'arrivera jamais à paraître impartial, et peut-être lui-même n'est-il pas bien sûr de l'être autant qu'il voudrait le paraître. Il faut donc en prendre son parti et lorsqu'on accepte le dangereux honneur de parler du Salon, le faire avec ménagement sans doute, mais aussi avec bravoure. Car enfin puisque l'artiste réclame justement son indépendance au nom de son génie et plus souvent seulement au nom de ses talents, pourquoi le critique, parce qu'il manie le pinceau ou l'ébauchoir, n'aurait-il pas le droit de regarder en face l'œuvre qui le charme ou l'irrite et, au nom de cette même indépendance, de la déclarer bonne et même mauvaise?

PEINTURE

I

Il y a quelque temps, on signalait ailleurs que dans cette Revue la route pleine de périls où l'école française s'attardait. On faisait voir l'envahissement du petit genre, l'abandon presque total de la peinture d'histoire et simultanément, avec l'abaissement du droit d'entrée dans la famille des artistes, l'arrivée menaçante d'une foule d'imitateurs accourue des quatre coins de l'horizon, d'Italie, d'Angleterre, de Russie et même d'Allemagne. De telle sorte qu'en très-peu de temps et vu la facilité de copier, lorsque les modèles se mettent d'eux-mêmes à la portée de tous les plagiaires, il n'y aurait bientôt plus une école française, mais une école européenne au milieu de laquelle nos maîtres iraient se confondre, effacés sur le marché par des ingrats, intéressés à faire oublier leurs bienfaiteurs. Le seul remède à ce danger, ajoutait-on, c'est le retour à ces grandes doctrines qui font la gloire durable des écoles, et qui les haussent et les maintiennent au-dessus des autres. S'il faut se résigner à partager les bénéfices, gardons au moins pour nous seuls l'honneur de chercher la vraie beauté. Les artistes ont-ils fait d'eux-mêmes ces réflexions, ou bien ce courant de réaction qui remet pour un temps les choses à leur vraie place, les porte-t-il à aimer aujourd'hui ce qu'ils regardaient, hier encore, avec une sorte de dédaigneuse indifférence?

Quelle surprise, en effet, nous attendait cette année, au lendemain de l'Exposition de 1875! Quoi, voilà d'énormes tableaux devant lesquels les corniches s'abaissent et ce sont des tableaux d'histoire. Quoi, les sujets sacrés décidément remontent à la surface des flots et la vieille mythologie, elle-même, retrouve des partisans! Ixion se débat de nouveau sous les yeux du public à côté du criminel Caïn; caprices dont rien ne faisait prévoir le retour! et qui donc essaie de rendre vie aux légendes si profondément descendues dans l'oubli depuis plus de cinquante ans? Sont-ce des enfants sans expérience, l'imagination toute chaude encore des programmes de concours, et qui s'avancent, candides, dans l'arène avec l'inexpérience du jeune âge, mais qu'on ne reprendra pas demain au trébuchet de la foi? Non, ces débutants s'appellent de noms connus: ils reviennent, les uns, des bords du Nil, qu'habitent les femmes aux longues robes bleues; les autres, des escaliers de Rome où les filles de Subiaco dorment sur les marches de marbre. Du public ou des artistes, qui s'est lassé le premier, et quel vent nouveau souffle ses conseils à travers les ateliers? L'avenir nous dira lé sérieux et la durée de ce repentir. En attendant, jouissons du renouveau.

Nous entrons. Voici d'abord les cartons des tableaux que M. P. de Chavannes a été chargé de peindre au Panthéon. L'artiste est un de ceux qu'il est assez difficile de juger. Il a d'incontestables qualités et des défauts dont il paraît désormais impossible qu'il guérisse. Nous connaissions déjà une école nouvelle, celle des Impressionalistes; M. de Chavannes est en train d'en fonder une autre qu'on pourrait appeler celle des Intentionalistes. Il conçoit et il indique, rien de plus, et sa peinture nuageuse laisse à ceux qui aiment les rêves, toute liberté d'y voir des réalités. Sans doute le rêve est d'un poëte et ce n'est pas un œil vulgaire qui dispose les lignes de ses compositions et en combine les colorations assourdies. Mais la peinture demande des peintres et non pas seulement des penseurs. Comment permettre à l'artiste des négligences défendues aux littérateurs? M. P. de Chavannes nous esquisse ses idées, il ne parvient presque jamais à leur donner une forme; est-ce impuissance ou parti pris? Deux hypothèses également fâcheuses. Nous reconnaissons sans peine que ses qualités sont de haute lignée; dans un temps où tout le monde s'emploie à parler de tout, elles trouvent des voix indulgentes ou promptes à l'enthousiasme qui les estiment suffisantes ou les portent aux nues; à cela rien d'étonnant. Par une sorte de camaraderie, les contemporains se laissent aller presque toujours à des éloges outrés; mais l'avenir les mesure d'habitude avec plus de parcimonie; on peut craindre que nos successeurs dans la critique devant les fresques de M. P. de Chavannes ne se montrent pas aussi

débonnaires et aussi prompts à comprendre à demi-mot. Les avertissements en temps opportun n'ont pas manqué à M. P. de Chavannes, il est assez perspicace et il en sait assez long pour les mettre à profit. Pourquoi se refuser aux plus raisonnables concessions? Croit-il fermement, pour des applaudissements qui deviennent déjà plus rares, imposer silence à ceux qu'il est commode d'appeler des détracteurs; il n'y parviendra pas. Ce temps d'arrêt qui oblige l'artiste à laisser ses tableaux à l'état d'ébauche est d'autant plus inexplicable que celui-ci appartient à l'école du plus haut style. A tout le moins, il en affecte les visées. S'il a étudié les maîtres d'un regard libre, il a dû remarquer cependant à quel point de perfection ils ont poussé résolûment le rendu. Pourquoi protester contre des doctrines dont on se porte héritier? Encore, si M. de Chavannes joignait aux lignes souvent heureuses de ses compositions, un ton qui fit oublier le vide de son modelé et la simplification outrée de ses contours! Mais il semble fuir le secours de la couleur avec autant d'effroi qu'il fuit les détails nécessaires du dessin. Nous en convenons, cette année, il y a un effort vers le plus, mais que ce plus est peu encore! Les amis de l'artiste s'échappent en dithyrambes sur le rythme savant du carton représentant *sainte Geneviève bénie par saint Germain*. A cela, il n'y a que peu de chose à objecter, la composition est bonne. Seulement tous les gens du métier diront que ce carton ne prouve encore rien. Ils savent bien, eux, que dans l'état sommaire où M. P. de Chavannes nous présente le sien, tout tableau a son moment de séduction. Ils connaissent l'effet trompeur d'une préparation au bitume sur une toile blanche et ils se tiennent en défiance jusqu'à l'exécution complète parce que l'expérience leur a montré à eux-mêmes combien cette exécution trompait souvent les espérances les plus légitimes. Ne suffit-il pas, par exemple, de se retourner vers la petite *sainte Geneviève en prières*, pour comprendre notre réserve. Ceux-là qui acceptent pour définitive et suffisante cette ébauche de peinture ceux qui en loueront le rendu, la tête de l'enfant, le dos du paysan et la robe de sa compagne; ceux là seuls peuvent prophétiser le succès futur du grand carton: les autres se taisent, et nous le répétons, se défient.

Les esquisses de M. Blanc, exposées à côté du tableau de M. P. de Chavannes et destinées également à être exécutées sur les murs du Panthéon, sont lumineuses et bien ordonnées. On croit cette fois volontiers à ces promesses en retrouvant dans le grand Salon le tableau de *Roger et Angélique*. Voilà une main qui sait, prête à dire ce qu'elle veut. Le carton de M. Maillot, autre élu de l'administration pour la décoration du Panthéon est dessiné avec une adresse de crayon et un scrupule de recherche qui font honneur au peintre d'histoire. *La procession de la châsse*, semble détachée d'un missel du

quinzième siècle. Plagiat plein d'originalité, M. Maillot connaît le moyen âge, aussi bien que M. Blanc semble connaître l'antiquité!

Mais quel monument unique Paris livrera un jour à l'étude et aux appréciations de l'étranger. Comme il offrira bien un spécimen complet du tohu-bohu de nos systèmes et de nos croyances. On y voyait déjà la croix couvrant de ses bras le fronton où Voltaire reçoit la couronne des mains d'une déesse mythologique, et la coupole de Gros représentent l'apothéose de sainte Geneviève au-dessus des pendentifs où Gérard a glorifié des vertus qui ne sont pas toutes chrétiennes. On y verra bientôt M. Meissonnier faisant pendant à M. P. de Chavannes, et M. Maillot tenant compagnie à M. Baudry. La foule des artistes est indisciplinée, cela est vrai, et peu prompte à accepter des chefs, mais qu'elle est impartiale et confiante la haute administration qui ose ainsi ranger côte à côte des rivaux si dissemblables.

L'année dernière M. Becker avait exposé à cette place où nous voyons aujourd'hui *le Mahomet* de M. Benjamin Constant une toile qui sembla colossale. M. Benjamin Constant en a rabaissé la proportion et réduit le souvenir. La sienne s'élance crânement au-dessus de la corniche où commence le vélarium du plafond. Peut-être pour faire grand n'était-il pas nécessaire de dépasser si fort les mesures ordinaires. Heureusement, cette entreprise gigantesque n'a pas porté malheur à l'ambitieux qui s'y est risqué. Il faut une vigueur peu commune et un talent bien formé pour couvrir une pareille surface et n'y trahir nulle part la fatigue et l'hésitation. La science du dessin est réelle, réelle aussi celle du coloris, union rare. Et l'artiste n'a pas dit là son dernier mot. Le progrès, depuis l'année dernière, est sensible. Une fois ces éloges payés à M. Benjamin Constant il y aurait plus d'une critique à lui proposer. La composition est froide par excès de raisonnement. Le public n'est pas dans le secret des combinaisons du peintre, et il lui reprochera d'avoir plutôt cherché à l'éblouir qu'à l'émouvoir. Peut-être cependant l'auteur s'était dit ceci : le combat a cessé, Constantinople n'a plus de défenseurs, Mahomet, entre dans la ville sur un tapis de morts. La scène sera d'autant plus terrible, que je la ferai paraître plus silencieuse et comme paisible. Il suffira de ces cadavres livides, pour dire l'horreur du drame, et si je jette sur ces mares de sang le rayon de cet impassible témoin : le soleil, l'émotion naîtra plus forte, et plus imprévue de ces contrastes auxquels j'aurai songé le premier. Mais les vieilles méthodes offraient plus de garanties. E. Delacroix, un inventeur assez fin pour ne pas mépriser d'utiles banalités, y avait eu recours dans son tableau *des Croisés ent ant à Constantinople;* cela devait rassurer un chercheur moins défiant que M. Benjamin Constant Le triomphateur, même le

plus fataliste, ne pénètre pas dans une telle ville, et après un pareil siége, avec cette dignité calme. Quelque chose de la poussière de la bataille doit souiller son armure, et un trouble involontaire faire trembler son regard. Et puis comme l'âme elle-même et plus souvent qu'elle, les faits ont leur logique. Or, comment se fait-il que sur le devant de cette scène, à l'instant même où le carnage vient de s'arrêter, il n'y ait plus que des cadavres, tandis qu'au dernier plan, et dans les jambes des chevaux, au milieu d'un état-major compact, on aperçoit des victimes se débattant encore. Quoi, parmi tant de morts, pas même un blessé! Quel effet eut pu produire ce vieil archevêque, avec son bandeau de sang sur les yeux, se relevant dans son agonie, pour hausser, prophétie vengeresse, la croix devant le croissant triomphant. M. Constant a conçu sa scène comme l'eut fait peut-être un littérateur; et comme un romancier, il s'est méfié des épisodes cent fois édités, mais la peur d'un mal conduit, dit-on, à des maux pires et la banalité n'est un écueil que pour les esprits paresseux.

Ce n'est pas la seule critique qu'on puisse soumettre à M. Benjamin Constant. Sans doute, il n'est pas difficile de l'accorder, chaque époque a le droit de suivre son caprice et de chercher une voie nouvelle. Les peintres, aujourd'hui, sont engoués de ce qu'ils appellent le plein air, et lorsqu'on essaie de leur montrer le péril de cet engouement, qui ne souffre pas d'être contrarié, qui n'attend même pas les objections de la réflexion, ils renvoient l'arriéré contradicteur aux maîtres anciens, dont quelques-uns et non pas des moins autorisés, ont prêché d'exemple le mépris des traditions d'atelier. Véronèse, disent-ils, n'a-t-il pas fait du plein air avant nous? Il s'agit de s'entendre. Sans aucun doute, Véronèse s'est préoccupé de ce fameux plein air. Avant tout, peut-être, il a cherché le franc rayon du jour; sa couleur lumineuse et variée glissait sur le visage de ses modèles, sans cette monotonie qui n'inquiétait pas le Titien; il n'ouvrait pas qu'une seule fenêtre dans ces vastes galeries où circulaient les hôtes du Pharisien et les invités aux Noces de Cana. Mais avec quelle adresse, il esquivait l'écueil où pouvait le pousser son audace! Avec quelle hâte il accourait au secours de ces élégantes convives dont la lumière trop diffuse eut compromis les prétentions et dissimulé les riches atours. A côté de la robe de damas blanc et or, pâlissant sous le rayon du soleil, comme il saura placer la simarre patricienne dont la pourpre ou l'azur profonds devront lui rendre sa valeur tonique, et cela non pas tant pour varier l'aspect décoratif de ces immenses compositions que pour en mieux asseoir, pour en mieux faire comprendre les silhouettes. Soyez vrais, si c'est votre ambition, soyez-le comme et avec Véronèse, si c'est

votre exemple déterminant, mais prêtez-vous, comme lui, à subir ces conventions nécessaires, qu'aucun respect, pas même celui du plein air, ne doit faire mépriser aux plus entreprenants. En art, supprimer la convention, c'est presque supprimer l'art lui-même. D'ailleurs il n'est théoricien si absolu qui ne soit obligé d'enfreindre les règles qu'il se pose. M. Benjamin Constant n'échappe pas à la nécessité; il s'est cru obligé de sacrifier tous ses premiers plans, et s'il a éteint sous une demi teinte égale l'acier des armes, la pourpre des vêtements et le sang des blessures, il l'a fait sans doute pour mieux nous montrer dans son éclat le cortége qui s'avance au fond du tableau. Il n'était pas plus dur pour lui, d'amener dans ce cortége, en dépit des reflets séducteurs, quelques ombres chargées d'établir un sens et une direction parmi les lignes emmêlées de ses groupes. — Quoi qu'il en soit de ces réflexions, M. Benjamin Constant nous a donné dans l'entrée de *Mahomet à Constantinople*, le témoignage d'un talent de nature suffisamment armé d'études. Il dépouillera peu à peu certaines parties d'emprunt qui le retardent et l'embarrassent, et la nouvelle secte de la religion orientaliste en voie de formation derrière H. Regnault, retrouvera un chef, non pas peut-être aussi brillant que son héroïque devancier, mais capable de dire aussi à son tour et sans trop de présomption : « Suivez-moi. »

On est obligé de nommer sans les examiner plus longuement *la Clytemnestre* de Toudouze, *le Néron* de Aublet, *le Cléombrote* de Bellanger, *le saint Pierre* et *le César mort* de Rixens. Signaler ces différents ouvrages, c'est dire, qu'à défaut de qualités très-personnelles, ils prouvent chez ceux qui les ont exécutés plus que des efforts respectables. C'est un bon symptôme de voir ces jeunes gens, presque tous déjà célèbres dans les fastes de l'Ecole des Beaux-Arts, préférer ces nobles études aux invites du gain et d'une renommée tentante, encore bien qu'éphémère. Ainsi se forme et se consolide d'année en année, sous une haute et intelligente direction, cette réserve capable de veiller sur le défaut des traditions et des principes, auxquels, à défaut d'autre appât, l'inconstance du public finit toujours par ramener les artistes.

Est-ce par tendresse rétrospective pour ces vieilles traditions que M. Delaunay étend de nouveau sur sa roue le criminel Ixion? Sans fouiller longtemps l'enfer et la légende du Styx, M. Delaunay aurait pu rencontrer un sujet plus attrayant, et la victime qu'il a choisie ne parvient guère à attendrir, malgré le sang, la flamme et le serpent. Mais l'artiste a voulu sans doute se reposer de ses vastes compositions à l'église Saint-François-Xavier, et dans une lutte serrée avec la nature, renouveler ses forces, et apprendre à nouveau son métier de peintre de tableau. Il est certain qu'il fallait à la fois désintéressement et

calçul pour entreprendre le portrait d'Ixion. M. Falguière, obéit sans nul doute à ce même amour du progrès. C'est pourquoi il a peint Caïn qui moralement ne vaut pas mieux qu'Ixion, mais dont le torse offrait un aussi beau sujet d'étude. Ces deux artistes nous semblent avoir été dépassés par un vieux combattant, dont le nom resté célèbre parmi les survivants de l'atelier de Ingres, n'est guère connu du public ni même de la critique. Cependant M. Lafond méritait mieux que cette indifférence. Les regards compétents salueront en passant ce fragment qui semble détaché d'une voûte où Michel-Ange aurait promené son crayon. Quel courage il faut garder au fond de soi, ou quel dédain de l'attention pour choisir ce sujet : *le Déluge* et le traiter avec une pareille austérité. Nul appel de ton, des nudités sans voiles, et pour fond la pâleur livide des vagues sous un ciel où le soleil éteint n'envoie plus de rayon. Mais quelle fière allure dans ce dessin tourmenté et dans cette couleur sobre jusqu'à l'apreté ! quel sentiment dramatique du sujet ! Combien cependant parmi les spectateurs sauront gré à M. Lafond de s'être souvenu des types grandioses de la Sixtine, et des enseignements de son illustre maître ?

M. Henner, comme M. Lafond, suit son sentiment sans paraître faire la cour au succès, mais le succès est capricieux, et il vient quelquefois à ceux qui ne lui tendent pas la main. Cependant M. Henner ne vise pas non plus à se montrer un inventeur alerte : il ne paraît pas même craindre le danger d'ennuyer par des redites. Hier, il choisissait Madeleine pour modèle, aujourd'hui, c'est *le Sauveur dans son tombeau*. Ces ouvrages laisseraient une impression de plaisir plus complète, si on pouvait bien comprendre la prédilection de M. Henner pour certains procédés qui ressemblent fort à des négligences calculées : pourquoi, par exemple, il lance du bout de son blaireau la pâte lumineuse de ses chairs, comme des effiloches, dans l'ombre opaque où le fond commence. Cherche-t-il à tromper le spectateur? espère-t-il donner à une œuvre sagement exécutée l'apparence futile et mal à sa place de la facilité ? le talent de M. Henner est au-dessus de ces puériles qualités ; il y devrait renoncer. Tient-il à se faire une manière ? il suffit de sa touche large et simple pour signer ses tableaux.

On louerait plus complétement l'élégant plafond de M. Machard : *Psyché rendue à l'Amour*, si l'auteur de la blanche Sélené, remarquée à la dernière Exposition, ne s'était pas laissé aller, cette année, à trop sacrifier aux grâces. Il faut signaler la composition de M. Mazerolle, un revenant de la grande école de Lebrun, qui la représenterait encore sans démériter, si nous avions aujourd'hui des palais à décorer et des rois comme Louis XIV pour les bâtir.

Le plafond de M. Bin, *l'Harmonie*, doit orner la salle à manger du palais de la Légion d'honneur; Apollon et Mars sont des divinités fraternelles. Nul étonnement de les rencontrer l'une chez l'autre. Mais M. Bin n'a pas voulu rendre le dieu qui porte la lyre trop séduisant aux yeux des disciples de Mars. Ce fils de Latone et de Jupiter ne fait pas honneur à ses illustres parents. L'artiste, il est vrai, a fait ses efforts pour détourner de lui l'attention. Mais c'est en vain, il a beau pencher sur les balustres tout un monde aux vêtements coquets, Apollon préside la scène, on ne voit que lui, et c'est tant pis pour les autres acteurs de cette fête à grand orchestre, car il y en a parmi eux qui méritent fort d'être regardés.

On peut ranger parmi les tableaux d'histoire celui de M. Tony Robert-Fleury, les costumes n'y font pas obstacle, encore que ce soient ceux dont nos peintres de genre ne se lassent pas de reproduire la coupe monotone. M. T. Robert-Fleury nous fait voir le célèbre médecin aliéniste *Pinel délivrant de leurs fers les pauvres insensés de la Salpêtrière*. La composition est bien ordonnée, les lignes bien agencées, et un intérêt touchant se répand sur cette scène à laquelle on ne pourrait reprocher que sa trop grande sagesse, quoiqu'il soit difficile d'indiquer jusqu'à quel point il était permis de l'oublier ici. Le spectateur n'est qu'ému, peut-être eût-il fallu l'effrayer. Peut-être la figure principale, celle de la jeune fille que Pinel désenchaîne, garde-t-elle dans sa pose abandonnée une grâce que doit exclure ce mot terrible : la folie. Peut-être la couleur elle aussi se montre-t-elle trop raisonnable? ou plutôt le tableau de M. T. Robert-Fleury ne s'est-il pas égaré sans assez de prudence dans ces salles où il allait rencontrer une compagnie si mélangée, et souffre-t-il surtout, lui plus réservé encore que timide, du voisinage qui l'entoure.

On a beaucoup parlé avant l'ouverture du Salon de la *Salomée* de M. G. Moreau et de son *Hercule*. On en parle encore depuis lors, mais non plus de la même façon. M. Moreau est un travailleur des plus honorables ; il a le dédain du succès qu'il n'aurait pas mérité à la sueur de son front. C'est pour cela qu'il s'enferme pendant des années dans un atelier soigneusement clos, d'où il ne sort que lorsqu'il se croit sûr de lui. On doit à ses efforts le seul hommage digne d'eux : la vérité. Il se trompe ; il se trompe de plus en plus en s'acharnant à la poursuite d'un idéal que lui seul est capable d'entrevoir. A quels enfantillages de colorations impossibles et d'ornementations plus impossibles encore s'amuse et s'épuise un esprit sérieux et capable de comprendre le vrai beau! Par quelles transitions de réflexions et quel changement de préférence a-t-il passé pour en arriver de l'imitation du Mantegna à celle des manuscrits persans? Dans quels pays inconnus a-t-il pénétré pour en rapporter

le souvenir de ces montagnes et de ces vallées fantastiques! et de quel œil lit-il donc les Evangiles et l'histoire? Comment reconnaître, avec les seules ressources de la raison, *Hérode et Hérodiade* dans ces fantômes aux gestes énigmatiques, et dans ce gros homme coiffé d'un si énorme buisson *Hercule vainqueur de l'hydre*. Encore si dans leurs costumes invraisemblables ces personnages étranges se pliaient aux plus raisonnables exigences, si comme tous les mortels, même ceux que la Fable appelle fils des Dieux, ils nous montraient des membres et une tête dont on puisse admirer ou seulement comprendre la structure, on regarderait ces bizarres peintures avec moins de stupeur. Mais non, à la place de la vérité anatomique la plus indispensable on aperçoit un fouillis d'ors et de perles. Il ne suffit pas à racheter cette pauvreté de savoir, pas plus que les reflets de l'émail ou de la nacre ne donnent l'apparence de la vie à des êtres inarticulés. Que M. Moreau retourne aux maîtres qu'il préférait autrefois, qu'il ne ferme plus les yeux aux évidences, et l'oreille aux reproches, et à la place de conceptions maladives, il parviendra, nous le souhaitons pour lui, à produire de véritables œuvres d'art.

Reposons-nous de cette excursion dans les nuages de l'hallucination devant le *Christ mort* de M. Bouguereau. Respirons d'un poumon soulagé l'air du sens commun. Faisons comme la foule qui n'a pas toujours tort, et, sans nous gâter un plaisir du premier regard par des mais et des seulement, admirons cette science simple dans son étonnante habileté, ce beau style dans la grâce et ce sentiment élevé et émouvant. On a été bien longtemps à pardonner à M. Bouguereau sa perfection d'exécutant. Il a laissé dire sans changer de manière, sans s'inquiéter des sourires de certains critiques. S'est-il même préoccupé de progresser? l'artiste est aujourd'hui arrivé à l'âge où il suffit de ne pas décliner. Il semble cependant avoir trouvé dans l'élément religieux une source nouvelle de succès. Enfin, qu'on s'en irrite ou qu'on le constate avec résignation, le public regarde ses tableaux avec un plaisir manifeste, et même parmi les opposants combien y en a-t-il qui leur contestent sérieusement une place dans les musées de l'avenir.

M. Delobbe n'a pas la virtuosité de M. Bouguereau, mais sa *Vierge avec l'enfant* est vraiment pleine de grâce. — M. Gaillard suit d'un peu trop près les maîtres qu'il aime à graver. Sa peinture a les vibrations d'un vitrail, et son pinceau travaille le modelé comme pourrait le faire la pointe la plus attentive. Une telle imitation aujourd'hui est un anachronisme, si habile et si respectueux qu'il s'affiche, et de plus, le temps est passé ou par une convention hiératique acceptée de tous, saint Sébastien se pro-

menait, tout hérissé de flèches, avec le calme et la pose étudiée d'un héros sûr de sa beauté.

C'est le style plus encore que le sujet qui classe les œuvres ; M. Cabanel en nous montrant dans ses voiles gracieux la *Sulamite du Cantique des cantiques*, croit-il lui avoir gardé son rôle de prophétesse? L'œil ne voit dans cette belle nonchalante qu'une esclave fort désireuse de plaire à son maître : le public, et il comprend que l'artiste, content d'avoir demandé un nom propre à la Bible, ne s'est pas préoccupé de pénétrer le sens profond du cantique sacré. Un peu plus de décision dans l'effet, avec ce simple mot dans le livret : *Une odalisque*, et l'œuvre de M. Cabanel ne soulèverait aucune autre critique.

M. Lefèvre, pas plus que M. Cabanel, ne s'est mis en frais de logique. Comment faire accepter pour une *Madeleine* et une *Madeleine au désert* cette grasse personne se roulant dans des buissons où l'on aperçoit plus de roses que d'épines. C'est une martyre de Vénus que le peintre nous représente dans cette pose abandonnée et dans ce déshabillé sans réserve, non cette sœur de Lazare à laquelle, depuis dix-neuf siècles, ses pleurs ont mis au front l'auréole des saints. Les imagiers du moyen âge avaient une foi plus sensée, et sur ces membres féminins amaigris par la pénitence, ils jettaient le chaste tissu de ses cheveux légendaire. Le Titien lui-même n'eût pas osé peindre Madeleine sans voiles, aux yeux des Vénitiennes de son temps, et elles n'étaient pas prudes. Encore un titre à changer et M. Lefèvre n'entendra que des éloges devant une étude charmante. A défaut du sentiment religieux, le peintre montre du moins le souci d'une exécution qui par sa perfection s'élève presque jusqu'à la noblesse du style ; elle prête une sorte d'élévation à cette vision inopportunément qualifiée de mystique.

Saint Jean-Baptiste enfant offre un joli « prétexte » d'étude, et il n'est pas étonnant de revoir à chaque Exposition un portrait plus ou moins digne du gracieux petit saint. Cette année M. Perraut l'a fait poser devant lui. Peut-être l'enfant de sainte Elisabeth n'eut-il pas sitôt cet air inspiré et ces maigreurs ascétiques. Mais tout cela est un bagage de tradition, et M. Perraut s'est contenté de le rajeunir en lui prêtant le charme de ses qualités habituelles.

M. Lecomte De Noüy a fait une infidélité à ses chers Grecs pour peindre *Saint Vincent de Paul aux galères*. A défaut d'un sentiment personnel qu'il n'a pas tenté de montrer en si nouvelle aventure l'artiste s'est sagement rappelé les tableaux de l'école bolonaise. Le Carrache lui ayant fourni le modèle des êtres surnaturels qui peuplent son empyrée, il aurait déjà dû l'engager à copier du même coup les tons plus riches et plus dignes du ciel dont il les illuminait

M. L. De Noüy a mieux réussi avec le *Vieil Homère* qu'avec *Saint Vincent de Paul.*

M. Doré est infatigable, inépuisable, jamais la peinture italienne à la plus belle époque de sa décadence n'a produit un peintre aussi fécond. Il est de la famille de cet artiste auquel son père répétait chaque jour : « Luca, dépêche-toi. » C'est le Fattore de l'Ecole française. Cependant cette activité de production n'a pas placé bien haut le peintre italien; on peut douter qu'elle serve beaucoup mieux le peintre français. En littérature, comme en art, les improvisateurs laissent peu de traces. *L'Entrée de Jésus à Jérusalem* attirera beaucoup d'Anglais, à Londres, dans la salle de New-Bond Street. A Paris, on passe devant elle presque sans s'arrêter. M. Doré reste un charmant dessinateur de vignettes, et comme tel, il a su conquérir une juste réputation qu'il compromet, croyons-nous, en s'acharnant à plus prétendre.

Aux jours de nos malheurs, il n'est pas étonnant de voir tant de cœurs se tourner vers celle qui, avec l'aide de Dieu, sauva la patrie. L'artiste ne pensait pas seul à Jeanne d'Arc, lorsque M. Monchablon a entrepris de peindre à son tour l'héroïne d'Orléans et de Patay, lieux deux fois saints pour un Français. Le patriote Lorrain voulait faire, lui aussi, son ex-voto, on le sent, en regardant le visage inspiré, le geste enthousiaste de Jeanne. La chevauchée terrible passe et déjà l'Anglais n'est plus. Ne vous étonnez pas de la voir si riche et si parée, la simple et pauvre bergère. Jeanne était femme; elle aimait les belles armes et les vêtements de pourpre ; mais, elle ne les ménageait pas au jour de la bataille et son sang en rehaussait l'éclat. Nous voudrions voir le tableau de M. Monchablon suspendu sur la muraille de la cathédrale d'Orléans. Pour les Français, Jeanne est une sainte, et le peintre, ce nous semble, a entrevu son visage.

M. Lematte a heureusement modifié son envoi d'*Oreste, poursuivi par les Furies.* Ces généreuses tentatives, qu'on appelle un tableau d'histoire sont d'habitude traitées fort légèrement par la critique. Tableau d'élève, dit-elle, donnez-lui un bon point et n'en parlons plus. Vous en parlez au contraire bien à votre aise, Messieurs du journalisme; nous voudrions voir plus d'un de ceux que vous vantez si fort aux prises avec une toile de la taille de celle d'*Oreste.* D'où vient cette indulgence pour le *Jacob* de Bonnat et l'*Ixion* de Delaunay, si vous vous montrez si dédaigneux pour les *Euménides* de Lematte ? Ne serait-ce pas que les uns ont déjà un nom connu, tandis que l'autre cherche à vous faire lire le sien ?

M. Delacroix ne craint pas de signer visiblement sa *Chute des Anges.* Porter un nom célèbre est toujours un hasard périlleux.

M. Delacroix ne se croit pas obligé du moins de copier servilement son illustre homonyme. C'est un mérite bon à signaler que cette indépendance.

L'importance des œuvres ne se mesure pas à leur taille. Le Poussin et Raphaël ont fait des tableaux d'histoire qu'on soulève d'une main. M. J.-P. Laurens le prouve à sa façon. Son tableau de *Borgia regardant le corps d'Eléonore de Portugal* a les qualités nécessaires de ce genre difficile à bien comprendre : la gravité dans l'expression, le style dans la vérité. Peut-être le futur saint ne paraît-il pas assez ému de ce spectacle dont le peintre, du reste, a le soin de tempérer l'horreur ; son visage ne révèle pas la révolution qui bouleverse son âme et va jeter sous le froc le chambellan de Charles-Quint. Mais l'exécution si personnelle de M. Laurens, cette force réelle sans ostentation, domine la critique. Chaque année pousse M. Laurens un peu plus loin sur la voie du progrès. C'est bien un réaliste, il ne s'en défend pas, mais un réaliste réfléchi et clairvoyant qui s'arrête à temps, là où commence le système et finit la liberté.

M. Bonnat se rapproche de M. Laurens par l'énergie de la facture, la sienne a cependant moins de bonhomie ; il n'est pas plus habile, il a plus de rouerie. Son *Christ en croix* avait étonné par les ingéniosités du pinceau, la grande indépendance d'interprétation et la nouveauté du sentiment. A-t-il cherché à nous surprendre encore en peignant la *Lutte de Jacob avec l'ange?* ou tient-il seulement à nous montrer que l'auteur de tant de jolies scènes italiennes est encore le peintre du *Saint Vincent de Paul délivrant les captifs?* Croit-il le public las des têtes de fellahs et de lazzaronis? l'école turque serait-elle en baisse sur la place? Mystères, au reste, bien inutiles à approfondir. Ce qui est bon sera toujours bon, quel que soit le costume désigné par la mode. Toutefois M. Bonnat fera bien de garder, comme on dit, les deux cordes de son arc, et s'il conserve cette année son rang parmi les artistes remarqués de l'Exposition, il le doit bien plus à son *Barbier nègre* qu'à ses *Lutteurs saints*.

La *Circé* de M. Rouffio a droit à une mention. C'est une des meilleures figures nues du Salon, où il faut le remarquer, elles se sont présentées en moins grande troupe cette année. On se demande quelquefois où peuvent passer ces personnes immodestes une fois qu'elles ont cessé d'exposer aux yeux du public leurs charmes souvent peu faits pour charmer, et quels amateurs sans gêne de famille offrent un asile au fond de leurs appartements à ces prêtresses mal famées? Serait-il vrai que les scrupules des acheteurs ont fait naître ceux des peintres, et le meilleur moyen de dégoûter ceux-ci de leurs essais pornographiques serait-il de rendre

leurs tableaux à leur admiration? M. Rouffio, lui du moins, n'a pas paré son enchanteresse d'irrésistible séduction, et si nous parlons de sa *Circé*, c'est qu'en dépit des passions qui ont vieilli son corps de reine, elle a offert à son portraitiste l'occasion de déployer de très-remarquables qualités de praticien.

On ne remarque pas assez une très-simple et très-expressive composition de M. Ronot : les *Ouvriers de la dernière heure*. N'était la grande naïveté de son exécution, et le soin qu'il apporte à regarder en spiritualiste les expressions du visage humain, on pourrait prendre M. Ronot pour un réaliste. Mais il livre son tableau aux jugements incertains de la foule, sans réclame, il déploie si peu de charlatanisme dans sa manière de peindre, qu'on serait mal fondé de lui donner ce nom. Comme M. Legros, qu'il surpasse en habileté de main, M. Ronot dédaigne les vains ornements de la couleur, son dessin est plus nerveux et la mimique de ses personnages moins contenue et plus dramatique.

M. Léon Glaize a cru pouvoir intéresser les âmes que le malheur trouve toujours prêtes à la compassion, en nous rappelant les suites de la curiosité d'*Orphée*. Hélas! Eurydice s'enfuit et frappé des dangers qu'on court à se retourner, le regard n'ose revenir à ce groupe deux fois malheureux. M. Glaize a fait mieux, il n'y a pas longtemps encore. Qui ne se rappelle le tableau du *Christ prêcheur?* C'est donc un échec à réparer. Mais il y a des fautes heureuses, ce sont celles qui nous ouvrent les yeux.

Pour clore la liste de nos peintres d'histoire, nous avons gardé à dessein le nom presque nouveau de M. Sylvestre, comme nous avions choisi celui de M. P. de Chavannes pour le commencer. Assurément il n'était pas permis de rapprocher l'un de l'autre deux tempéraments plus dissemblables, on pourrait presque dire plus ennemis. Si nous les joignons ici, ce n'est pas pour établir un parallèle malicieux. Tout au plus, mettrions-nous en évidence l'éclectisme de certains juges qui applaudissent à peu de feuilletons d'intervalle le faible et le fort, le réaliste et celui qu'ils appelleront le poëte. Que devient au milieu de ces contradictions l'esprit des jeunes artistes en voie de formation, celui même du public qu'on prétend conduire et éclairer? Tous les genres sans doute ont le même droit à l'attention, qu'ils empruntent leurs moyens de conquête à la couleur ou au dessin, qu'ils appartiennent au genre sublime ou familier, mais comment comprendre qu'on vante de la même plume et avec la même éloquence enthousiaste des qualités qui semblent s'exclure et se nier les unes les autres.

Le tableau de M. Sylvestre n'est pas attrayant. Jamais Michel-Ange et Caravage dans leurs plus terribles drames n'ont mieux com-

biné la tristesse, il faudrait dire ici, l'horreur de ses effets. Jamais Ribera et le Valentin n'ont poussé plus loin l'art de faire saillir un muscle, ni affiché plus résolûment le dédain de la grâce. Cependant le public s'arrête, il regarde, il admire. Son éducation s'est faite peu à peu, semble-t-il. Il comprend qu'il ne se trouve pas cette fois en face de faux semblants. Il reconnaît une sève saine, naturelle et prête à s'élancer en jets imprévus et vigoureux. Il entrevoit un véritable peintre en train de se révéler. Les jeunes artistes, ceux qui sont encore sur les bancs de l'Ecole, disent fièrement et bien haut le nom de leur camarade, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cet élève émancipé ne fit bientôt Ecole à son tour. Il est certain que parmi ceux qui, par des retours plus ou moins heureux, s'essaient à prouver qu'ils n'ont pas oublié leur vieux métier de praticien du morceau, un bien petit nombre serait capable de disputer à l'auteur de la *Locuste* le droit d'enseigner l'art de peindre. Art tout matériel si l'on veut, mais ayant son prix en tout temps, surtout quand il s'unit comme chez M. Sylvestre à la préoccupation du sujet, à un emploi discret et de noble choix des ressources du pinceau, et au respect de cette beauté, qui, lorsqu'on en a reçu l'intelligence, se montre jusque dans la reproduction des laideurs dont quelquefois le sujet oblige à se faire le copiste.

Peut-être le Néron de M. Sylvestre ressemble-t-il trop au type conventionnel et abruti que l'on prête à l'assassin d'Agrippine et de Sénèque. Il y avait quelque chose de plus neuf, de plus piquant et peut-être de plus vrai historiquement à tenter. Si Néron ne fut pas un grand chanteur, c'était certainement un élégant, il donnait le ton aux dandys du Forum. D'ailleurs, dans sa famille, il avait de trop bonne heure, pris l'habitude du crime, pour en goûter le plaisir, son regard suivait l'agonie, intéressante pour lui, de la victime de Locuste, mais son sourcil ne se contractait pas férocement. Un sourire plutôt errait sur ses lèvres, mais malgré ce sourire et malgré la familiarité que le crime met de droit entre des complices de taille si différente, Locuste ne se fut jamais avisée d'appuyer son bras sur les genoux de César. Même pour l'empoisonneuse Locuste, il y avait du demi-dieu dans l'empereur. Moins importe aujourd'hui, ce manque de tact : M. Sylvestre est jeune, et il a le temps de méditer Tacite.

II

Décidons-nous à quitter la peinture d'histoire; sa rivale, la peinture de genre nous appelle à son tour, et elle compte de nombreux

représentants. Comment faire un choix parmi tant d'œuvres d'un mérite presque égal. Sans exagération de complaisance, il faudrait tout citer, car les élèves aujourd'hui serrent leurs maîtres de bien près. Chaque Exposition raccourcit la distance qui les sépare. En veut-on une preuve ? Que l'on compare par le souvenir la *Reconnaissance* de M. Detaille avec la *Grande revue*, par M. Meissonnier, exposée dernièrement chez un marchand de la rue Saint-Georges. N'est-on pas tenté de préférer le disciple à son professeur ? C'est peut-être un hasard, une bonne fortune de jeunesse, dira-t-on. Une fois n'est pas coutume. Mais n'est-ce pas assez pour ce jeune homme de soutenir une fois la comparaison avec M. Meissonnier? Combien d'autres il faudra passer sous silence dont les tableaux figureront un jour dans les ventes des plus célèbres cabinets !

On sait la place que M. Detaille a prise dans ces dernières années et presque dès son premier tableau. Dans un temps où tout le monde est habile, on devait louer ses qualités de main, ce dessin précis sans sécheresse, cette couleur vraie sans platitude. Ce ne sont pas elles cependant qui ont mis le plus vite le nom de M. Detaille en lumière, mais bien plutôt cet esprit d'observation qui s'échappe à chaque nouvelle création en saillies imprévues. Ne dirait-on pas qu'il a été acteur dans les petits drames militaires qu'il fait passer sous nos yeux ? Relever, comme dans la *Reconnaissance des chasseurs*, une rue de village avec ses détours irréguliers, ses maisons et ses murs, c'est un art à la portée des plus médiocres tempéraments, mais faire parler des physionomies, retrouver des gestes vrais, disposer une scène qui nous donne l'impression et quelquefois le frisson de la réalité, tout cela dénonce une imagination presqu'aussi rare que celle en puissance de créer l'idéal. On conçoit J. Vernet se faisant attacher pendant la tempête au mât de son navire, ou Vander Meulen surveillant de loin un champ de bataille, encore bien qu'il y ait là quelque vaillance et une certaine puissance de sang-froid. Mais l'on ne comprend pas aussi aisément comment même avec la passion de son art, le peintre se joindrait à un groupe d'éclaireurs, cheminant à pas comptés, tête basse, l'œil au guet, dans la rue, dans le sillon, où chaque fenêtre, chaque buisson cache un ennemi et la mort. Le crayon qu'une balle peut abattre tremble, sans honte, dans la main du dessinateur ; et il y a des moments où il est plus facile d'être un héros qu'un peintre attentif et scrupuleux. M. Detaille ne doit donc qu'à lui seul cette verve d'invention qui ne craint pas de se passer de modèle, et dont il nous donne cette année une preuve nouvelle plus surprenante que toutes les autres.

Ils sont plusieurs de ces amis du soldat qui élèvent les détails de la vie militaire à la hauteur d'un enseignement. Voyez l'*Etape* de

M. Protais, ces fantassins fatigués traversant le champ de blé d'où le laboureur se relève pour les regarder défiler. C'est la guerre passant devant la paix qui pleure en détournant la tête. C'est la folie humaine et la bonté de Dieu sous le même rayon de soleil, et le peintre quand il sait trouver ces contrastes se double d'un philosophe, et d'un homme de cœur.

Qui n'a remarqué les *Eclaireurs* de Médard et, cet humble petit piou-piou se hissant sur la crête d'un mur au bas duquel un fusil le guette? Il faut admirer la tête de l'officier envoyant peut-être à la mort cette victime qu'il a dû choisir. Son anxiété, qu'il réprime, mais qui gonfle les muscles de son visage, tandis que derrière lui les camarades plus heureux suivent dans son périlleux voyage le pauvre sacrifié avec lequel tout à l'heure ils parlaient du village et de la famille. C'est une injustice de ranger de pareilles œuvres parmi les tableaux de genre; ils appartiennent à la peinture d'histoire la plus fidèle et la plus émouvante.

M. Hillemacher lui aussi est un peintre d'histoire, malgré le cadre étroit où il se renferme. Le genre auquel il est resté fidèle est un peu démodé, en ce moment; il n'y en a pas moins, dans le *Pillage de Sainte-Sophie par les Turcs*, de remarquables qualités de compositions et un ton lumineux sans prétention; on fait autrement aujourd'hui on ne fait pas mieux.

M. A. Tadéma n'a envoyé cette année qu'une petite carte de visite, mais elle est charmante. Dans le *Joseph intendant de Pharaon*, il y a toute la fantaisie d'érudit et de peintre, qui donne à M. Tadéma une physionomie à part parmi ces restaurateurs de l'antiquité, dont M. Henri Motte aspire à devenir un des plus curieux représentants. Regardez dans les hauteurs où il est accroché, on ne sait pourquoi, le *Baal dévorant les prisonniers de guerre à Babylone*. Cela fait passer le frisson dans les veines, et cependant cela fut. Pour guérir l'humanité du goût du sang, il a fallu le sang d'un Dieu.

Moins ami de l'horrible est M. G. Boulanger, mais un peu trop satisfait de ses précédents succès, trop craintif d'en compromettre le cours en cherchant le nouveau. Il nous introduit une fois encore dans *Caldarium d'un bain Pompéien*, et ce sont les mêmes élégantes qui dressent en attitudes voluptueuses leurs beaux corps polis à la fois par la brosse de leur portraitiste et le strygille de leurs esclaves; *bis repetita placent*, ne cherchons pas querelle à M. Boulanger, s'il croit que les proverbes sont vraiment la sagesse des nations.

N'oublions pas parmi les fervents de l'antiquité, ce chroniqueur auquel les vestales ont laissé leurs mémoires secrets, Henri Leroux. S'il s'oublie à suivre le convoi de Thémistocle, comme il retourne

d'un pas pressé vers les vierges sacrées! Mais il n'a pas retrouvé encore le chemin de son *Columbarium.*

M. Gérôme ne perd rien, lui, à rester fidèle à l'Orient. Ses deux tableaux le *Santon* et le *Bain Turc* valent tout ce qu'il a montré jusqu'à ce jour. Il affectionne bien aussi les mêmes sujets, mais il varie du moins ses personnages. Quant à cette correction du pinceau qui ne connaît pas les repentirs, elle est immuable. M. Gérôme ne songe pas encore à en guérir. Il y a des gens que cette perfection continue agace, mais qui regrettent sans crainte de paraître aimer le paradoxe, l'absence de M. Manet au Salon de cette année. Il semble cependant que dans son genre M. Manet peut être à son tour accusé de monotonie, même à domicile. Il faut laisser dire, et M. Gérôme n'a pas besoin qu'on lui enseigne l'indifférence.

Tout le monde tombe pour le moment d'accord devant la *Kermesse* de M. Adrien Moreau; on rend une même justice à la gaieté de bon aloi qui anime la scène, à la couleur facile, au brillant de l'exécution. Knauss, il est vrai à droit à la reconnaissance de M. A. Moreau, mais dès à présent l'imitateur, et peut-être l'est-il à son insu, empêche de regretter l'absence du modèle.

M. F. Girard ne s'est pas maintenu à la hauteur de ses précédents succès. Il a voulu montrer à la fois trop de roses et trop de talent. Les unes font tort à l'autre. On éprouve le besoin de voir passer, dans l'azur de ce ciel de mai, un nuage assez bienfaisant pour assourdir cet éclat importun, et faire rentrer chez elles toutes ces élégantes mal à leur place au quai de l'Horloge ; le tableau y gagnerait sans nul doute, mais la foule qui stationne devant lui aurait peut-être le mauvais goût de s'en plaindre.

Combien est préférable cette jolie scène de M. Claude : *le Retour de Rotten-Row*, dans sa couleur discrète. On n'est pas plus Anglais que ce Parisien, et même à Londres, on trouverait difficilement un peintre mieux au fait des mœurs de ce monde dont l'élégance ne ressemble à nulle autre en Europe. M. Claude indique ces physionomies à part, physionomies de classe, plus encore que d'individus, en deux touches de pinceau, et il ravit d'aise tous ceux qui connaissent les Ecuyères d'Hyde-Park, et les Petits lords de Piccadilly.

M. Degrave est encore un débutant. Il y en a plus d'un comme on peut le remarquer cette année, mais ce débutant ira loin. Il n'a pas, comme M. Claude, le goût des babys, vêtus de soie et chevauchant sur des poneys de race, c'est dans la salle d'asile qu'il vient regarder les créatures de Dieu. Il en connaît lui aussi les mœurs et la physionomie; avec quelle sûreté, quelle justesse de

coup d'œil il a noté au passage ces mobiles impressions d'un visage d'enfant. La joie, la douleur, l'insouciance, l'ennui, la révolte, tout y est. On entend le bruit de cette petite foule, formé de mille bruits; on voit presque la poussière qui vole dans une salle trop peuplée; on étouffe dans cette atmosphère. C'est un enchantement qui ne va pas sans un serrement de cœur. Peut-être le pinceau de M. Degrave est-il un peu trop pétillant; mais il dit tout ce qu'il veut dire, pourquoi lui reprocher de le dire à sa façon? On doit placer au premier rang parmi les meilleures toiles, de l'Exposition, le petit tableau de: *la salle d'asile de la Charité.*

Ce que certains amateurs prisent surtout dans le talent de M. Fromentin, c'est la façon sévèrement correcte dont il dessine ses personnages. Cela étonnera peut-être ceux qui ne voient en lui avant tout qu'un coloriste ingénieux. Mais tous les artistes éprouvent sans doute, en regardant ses brillantes esquisses, une même impression, celle que donne la justesse des mouvements et des proportions, quand même l'artiste ne vise pas à épurer les contours. Cette année pour mieux faire montre de cette préoccupation, Fromentin a semblé jeter à dessein un voile sombre sur ces scènes d'Egypte : le Nil roule ses eaux, jaunâtres et chargées de limon au pied de collines dont le soleil n'attendrit plus les ombres; et, tristes le long de ces rivages monotones, de pauvres femmes semblent chanter le *super flumina* des exils lointains. Il n'y a plus là seulement des qualités de dessinateur à signaler. On peut encore louer l'harmonie mélancolique et nouvelle des tons, et la préférer même à cette richesse de palette que le peintre aime à déployer, lorsqu'il suit dans les prairies de l'Atlas les fantasias et les chasses au faucon.

M. Guillaumet lui aussi aime l'Orient. Il entend, dans le silence des vastes espaces, ces adieux que la terre adresse au soleil. Il donnerait au plus fidèle ami des forêts la curiosité du désert et le sable prend sous son pinceau une couleur d'or douce au regard. On serait tenté de dire qu'il peint vrai, sans avoir vu les *chameaux laboureurs;* mais chacun ne connaît-il pas aujourd'hui, le *Tell* et même le *Sahara?* Pour se rappeler ces pays, qu'on dit si loin de Paris, il n'est pas besoin de passer les mers, il suffit de faire souvent le voyage des Champs-Elysées.

Aimez-vous les empâtements mis à la mode par M. Courbet et les demies-teintes au noir de suie, et les coups de brosse qui se moquent de la tradition. Regardez à votre aise l'atelier de M. Munkacsy. Comme la peinture est du domaine de l'instinct et comme l'auteur de cet article a réclamé la permission d'être sincère, tout en reconnaissant chez M. Munkacsy dans le tableau : *Un Intérieur d'atelier*, un art et un artiste très-personnels et même puissants, il

avouera qu'il n'éprouve guère de plaisir à regarder ces ébauches si vantées. La pauvre nature humaine a déjà fort à faire pour ne pas se montrer dans toute sa laideur; pourquoi devrait-on des remerciements et tant d'éloges à ceux qui contribuent encore à nous dégoûter d'elle? Peut-être ne sont-ce pas là des raisons sérieuses; le peintre ici doit faire oublier le portraitiste. Eh bien, le peintre lui-même est-il si attirant? Cette force d'apparence n'est-elle pas obtenue par trop de sacrifices, et si difficile qu'il soit de tirer d'un tube de noir d'ivoire des harmonies variées, le noir d'ivoire n'est pas pour cela une couleur attrayante et elle ne fait pas aimer la vie. Devant un tableau de M. Munkacsy, certaines gens éprouvent la nostalgie de l'air pur, des roses et des parfums et se souviennent du Gnide avec reconnaissance.

M. Béraud n'est pas non plus un délicat. Il aime, lui aussi, les sujets lugubres et les vêtements de deuil, comme M. Saintin qui, du moins, cherche à les rendre élégants; M. Béraud a regardé par un jour de pluie, une procession bourgeoise cheminant sur le pavé glissant, et s'abritant de son mieux contre l'inclémence du temps. La beauté de ces panathenées nouvelles l'a séduit. Il préfère, on le voit, la Butte-Montmartre aux sommets du Parnasse. De là *le Retour de l'enterrement*. Quelles singulières manies pousse aujourd'hui tant d'artistes à offrir au public ces sujets sans attrait et sans intérêt. Faut-il, parce qu'on est un débutant, tirer un coup de pistolet derrière le spectateur? Il ne semble pas cependant avoir l'oreille si dure, et M. Béraud a bien assez de talent, pour n'avoir pas besoin de se déguiser en tapageur.

Bien différent de M. Béraud est M. de Nittis, cet enfant des plages ensoleillées, resté fidèle au pays natal. Il le regarde encore de loin avec le même amour; s'il s'attarde un instant par politesse sur *la place des Pyramides*, comme il retourne plus volontiers vers les rivages du golfe de Naples. Il n'a peur ni des routes poudreuses, flamboyantes sous le rayon du midi, ni de l'aridité du champ brûlé par la bise de mer. Il se complaît dans ces aspects violents; il en fouille les détails au microscope, et prête à ces aridités une sorte de vérité photographique. Son pinceau a la précision d'un objectif, mais ce que l'instrument ne saurait nous rendre, c'est ce que M. de Nittis se charge de reproduire, ce ton vrai, sans compromis ni concessions, mais savamment tempéré par le goût; puis comme on reconnaît vite ces personnages, vus d'un regard si fin, dont il excelle à profiler les tournures, qu'ils viennent d'Albion dégringoler les pentes du Vésuve, ou qu'ils remontent, souples campagnards, les sentiers abruptes qui ne peuvent fatiguer leurs vigoureux jarrets.

Sous ce prétexte discutable : tout est bon à peindre, M. Gervex

introduit de force le visiteur dans une salle de dissection. Sur la table de marbre, un cadavre est couché, et sur ce cadavre déjà coloré par la corruption, un disciple d'Esculape penche sa jeune tête. Le lieu est nu, il semble exhaler la puanteur de la mort, mais le soleil qui en a vu bien d'autres, envoie par la fenêtre ses rayons indifférents. La blonde chevelure du savant en herbe en est tout illuminée. Qu'est-ce qui a tenté M. Gervex dans ce sujet à sensation? Est-ce le rayon, est-ce le cadavre? Et quel est le but d'un pareil choix? Peut-être M. Gervex a-t-il vu *la leçon d'anatomie* de Rembrandt, et frappé des injustices de certaines réputations a-t-il voulu montrer qu'on pourrait faire mieux que le peintre hollandais? Le tableau de Rembrandt toutefois se laisse regarder en face et le luxe adroit dont le maître entoure un objet répuguant, en déguise la laideur. M. Gervex ne s'embarrasse pas de précautions sans franchise. Il est bien de son temps et de la famille de ces écrivains qui appellent les choses par leur nom et se plaisant à les montrer avec plus de complaisance quand ils les savent plus choquantes. Espère-t-il avec son impassible fidélité, aidée, il faut aussi le dire, d'un talent indéniable, avoir raison de nos dégoûts? Autrement est-il assez désintéressé ou assez riche pour se payer le plaisir de les braver?

A l'Aube : quel titre gracieux. Ce sont bien là des promesses de l'affiche. M. Hermans s'en sert pour nous faire voir dans un grand tableau un jeune monsieur complétement ivre, entre deux dames qui ne rougissent pas de partager son sort. Ces aimables personnages appartiennent au monde de l'élégance et des amours faciles. A côté d'eux, un ouvrier à la figure austère, fait en montrant le groupe à son fils, une leçon de morale,... au public. C'est la vieille histoire de l'Ilote remise sous nos yeux avec des costumes plus significatifs. Le tableau de M. Gervex était difficile à regarder, celui-ci nous semble presque perfide. Ici à qui s'adresse l'exemple et qui prétend-on corriger? Pour que la leçon fût méritée et que le portrait parût moins haineux, chacun de nous devrait rencontrer sur le trottoir autant d'ivrognes en gants blancs qu'il en rencontre d'habitude et sans étonnement sous la blouse du prolétaire. Jusqu'à présent il n'y a pas encore de proportion. Mais nous avons affaire à un peintre, non à un moraliste. Le premier, sans nul doute, nous prouve qu'il a reçu une instruction soignée, on peut, cependant sans dommage pour le vice et dans l'intérêt de l'art, quand bien même M. Hermans appartiendrait à la Société de tempérance, inviter le prédicant à cette impartialité qui rend l'éloquence honnête et laisse à l'artiste tout le mérite de ses efforts.

Toutes les convictions sont respectables; mais les manies ne sont pas des convictions. La ligne horizontale est une belle ligne, mais

la ligne perpendiculaire n'offre pas moins de ressources. M. James Bertrand ne s'est-il jamais aperçu des dangers que court le plus aimable chanteur à répéter le même refrain? Sa *Marguerite* rappelle ses figures passées, elle annonce ses figures futures. Nous sommes aujourd'hui tous prompts à l'ennui; il ne faut pas être paresseux pour plaire longtemps aux gens blasés. M. James Bertrand laisse quelquefois percer des velléités de réveil. Les malades seuls peuvent regarder le sommeil comme un état normal.

La caricature a toujours plû aux Français. Autrefois Biard n'eût jamais manqué l'occasion de faire rire. L'Exposition paraissait incomplète, sans un ouvrage ou deux de ce peintre dont on oublie trop vite l'esprit souvent ingénieux et presque le nom. M. Vibert s'est chargé de le remplacer. Il est rare qu'il résiste à envoyer sa petite farce aux expositions. On la demande, il le sait, et il faut bien convenir qu'il s'entend à la faire réussir, quoiqu'il y mette un peu trop de labeur. Ces sortes d'intermèdes veulent le sautillement de la touche, et l'insouciance du sans-gêne. Il n'est pas absolument nécessaire de regarder le mollet d'un gros valet avec le même œil qui mesure le torse des dieux, ni de le peindre avec une sorte de piété respectueuse. Le public n'en demande pas tant et pourvu qu'on fasse passer devant lui des curés égrillards, et des bedauds en liesse de bavardage dans *l'antichambre de Monseigneur*, il vous tiendra pour le plus spirituel des amuseurs. Avec moins de modestie et son habileté souvent mieux dépensée, M. Vibert se rangerait facilement en plus noble compagnie.

M. Toulmouche continue de suivre avec le scrupule d'un historiographe le cours de nos modes et d'en noter les variations. Comme M. Vibert, il met dans ces études les soins d'une conscience trop droite; il appuie longuement là où il suffirait de glisser. Au dix-septième siècle on étalait une jupe de soie sur un gazon de théâtre et cela suffisait; de nos jours, ou ne *flirte* plus qu'entre des canapés rembourés suivant le code de Grenon, et pour peindre l'*Eté* on va regarder d'abord Phidias et ses croquis de jeunesse. Ainsi fait encore M. Fichel, le panégyriste des robes à panier, des jabots de marquis et des perruques à marteau. Il a signé cette année son « *exegi monumentum* » dans la *Fête foraine de* 1796. Toutes les gravures du temps y ont passé. Ces artistes, depuis longtemps au-dessus des encouragements, nous font l'effet attendrissant de gens bien nés, tombés par des revers de fortune dans une condition plus humble; ils ne peuvent perdre les manières que donnent l'éducation et la fréquentation de la bonne compagnie. Ils ont aimé les Muses avant de s'arrêter chez les tailleurs et les costumiers. Obligés par le goût des acheteurs à chanter des vaudevilles, ils le font avec la

solennité d'un tragédien. Ils étaient nés pour d'autres destins, ces élèves de Delaroche égarés dans l'atelier de Wortz et les boutiques du Temple? et peut-être ne sont-ils pas fâchés qu'on s'en aperçoive.

M. Brillouin a compris qu'à trop s'appliquer la légèreté se perd, et il s'est lancé avec la confiance d'un jeune homme dans une seconde manière : il a peint d'un pinceau plus large, et comme au premier coup, son *Éducation d'un cadet de famille.* Cette hardiesse lui a profité; le dessin s'est mis à l'aise, et le coloris a gagné en éclat.

M. Marchal s'allourdit. Son *Premier pas* est une idée ingénieuse. Bébé le fait sur la bouche de sa mère. Mais le peintre aurait dû imiter la souplesse de l'enfant. Hélas ! en peinture, les meilleures intentions, les plus fines pensées ne peuvent se passer de la parure du métier. M. Lévy a retrouvé un de ses anciens succès avec cette petite Ophélie de village, confiant sa vie à une faible branche de saule qui la balance et va se rompre.

Il est difficile à connaître ce métier aux mille exigences, à la face si diverse. M. Vollon s'en est-il aperçu? Assurément il faut une main sûre et fertile en procédés, pour modeler l'or d'un chaudron, ou l'argent du ventre d'un esturgeon, mais cela ne vous garantit pas le même succès, le jour où l'ambition vous pousse à faire le portrait du *Récureur* ou de la *Pêcheuse.* M. Vollon a pris promptement la première place parmi les peintres de nature morte, il compromet sa forte renommée dans ces tentatives dont il ne nous doit pas la confidence. Nos meilleurs amis ne sont pas ceux qui nous vantent quand même.

Pourquoi parle-t-on peu de M. Jacquet et de sa *Jeune paysanne?* faut-il toujours un costume éclatant pour attirer tous les yeux? M. Jacquet fait cette année l'épreuve de l'inconstance du succès; mais il ne mérite pas cette indifférence et son talent reste le même, il le sait, et cela doit le consoler.

M. Olivié redit avec moins de style une de ces scènes d'inquisition, auxquels M. Robert-Fleury s'est trop souvent complu; son tableau ne manque pas de qualités, mais, pour faire oublier le choix d'un sujet usé et le nom de celui qui l'a choisi le premier, il aurait fallu faire mieux que M. Robert-Fleury, ce n'était pas assez de l'imiter.

M. Zetterstroom est un élève de l'Académie de Stockholm; ce qui manque à ces hommes du nord, ce n'est pas l'art de colorer leurs compositions : à travers la hutte du Lapon le soleil du midi filtre ses chauds rayons. Ce n'est pas non plus la hardiesse du coup de brosse; jamais Français de Paris n'a promené avec moins d'économie

sur sa toile un pinceau plus largement chargé de pâte. C'est plutôt à ne juger que sur échantillon, un savoir jaloux de se montrer personnel. M. Zetterstroom ressemble à tous ses compatriotes de Suède, déjà remarqués à Paris ; il leur ressemble, mais sans démériter. Le tableau de : *Une Visite en passant* est une des œuvres maîtresses de l'Exposition internationale de Paris.

M. Cermak est toujours l'artiste habile et presque sans défauts. Il y a des épisodes charmants dans *son Episode du siége de Naumbourg*. Tous ces petits enfants changés en solliciteurs attendrissent, par leur grâce ingénue, le chef des hussites et toutes les mères qui ne manquent pas de s'arrêter devant cette page d'une triste histoire.

Les vêtements sacerdotaux ne sont pas magnifiques dans la religion de Moïse. Si le chapeau est nécessaire dans la synagogue, il n'ajoute pas beaucoup à la splendeur du culte, il faut en convenir. M. Moyse qui l'a senti a-t-il cru faire une découverte plus favorable en pénétrant *à la Cour d'assises!* Il lui manque pour mieux captiver le promeneur déjà fatigué, un peu plus de brillant dans la couleur. Mais il peint bien, largement et en homme fidèle aux enseignements de son maître, Drolling, ce vieil artiste, dont il était de mode de se moquer si fort, il y a quelque trente ans, mais qui se venge aujourd'hui par ses élèves et mieux encore par ses œuvres, des dédains du passé.

Encore un élève de Drolling, M. A. Decaen. Il a peint avec esprit et en témoin qui connaît la gentry, *le lunch en Suffolk.*

M. Herman Léon arrive tout doucement à se faire beaucoup remarquer comme peintre d'animaux, *le Berger et la Mer* est l'œuvre d'un hardi et sincère coloriste. Coloriste aussi, ce charmant Anglais francisé, Lewis-Brown. Regardez *la Marée montante* et *le Voyage sentimental*, et croyez bien qu'il faut étudier longtemps pour badiner ainsi et à coup si sûr avec son pinceau.

Mme H. Brown n'a pas l'air, cette année, de tenir beaucoup aux applaudissements de son public ordinaire. Mais si le *Bibliophile* a d'autres prétentions et s'il cherche de plus sérieux encouragements, il les obtiendra des vrais connaisseurs.

Qu'ils sont toujours aimables et bien campés ces gitanos et ces gitanas, et ces flâneurs de Grenade, qui passent leur vie à poser devant M. Worms. Comme elle danse avec crânerie sur son étroit plancher, cette ballerine improvisée ! Ce n'est pas tant l'esprit de tous ces petits personnages qui nous ravit dans sa variété, mais ces belles qualités, dessin leste et précis, couleur juste sans pauvreté et sans mensonge, elles donnent une place incontestée, peut-être la première, à M. Worms parmi les peintres de genre.

M. Villa en est-il à son premier ouvrage? On a fait, l'année

passée, beaucoup de bruit à propos de certaines dames du Directoire qui ne valaient pas, à les bien examiner, la très-jolie *jeune fille jouant avec un perroquet*. Est-ce que M. Villa n'obtiendra pas une médaille? Le jury la lui accordera certainement, s'il prête l'oreille à tous les échos.

III

Il n'y a pas d'Ecole qui puisse se vanter d'avoir surpassé l'Ecole française dans le portrait; si l'Ecole française n'a pas surpassé les autres en ce genre, elle se tient du moins par ses qualités très-particulières à la hauteur des Ecoles étrangères. Les noms qu'elle présente n'ont pas l'éclat de ceux des Titien, de Van Dyck ou de Rembrandt, mais à ne demander au portrait que ce qu'il importe de lui demander avant tout, la vie, l'esprit, le caractère du modèle et ce je ne sais quoi de familier, qui rend le personnage présent aux yeux et le dégage du nuage où le génie se donne le droit de le renfermer quelquefois, en un mot à ne demander au portrait que d'être seulement un portrait, les maîtres du dix-septième et du dix-huitième siècles ne redoutent aucune comparaison, et même pourquoi ne le dirait-on pas Rigaud dans le genre héroïque où triomphe Van Dyck, égale plus d'une fois le peintre de *Charles Ier*. Rappelons-nous cette figure de *Bossuet* qui orne le grand salon du Louvre, et celui du roi d'Espagne *Philippe V*. Certaines œuvres de Largillière n'ont-elles pas l'éclat d'une peinture vénitienne avec une fantaisie et un éclat d'exécution, quelque chose de léger dans la touche qu'on ne trouve guère que chez ce maître, dont la France n'est pas assez fière.

Le dix-huitième siècle a produit, dans ce genre intime, des merveilles, et l'Ecole de la Renaissance romaine de la fin du siècle a sauvé elle-même la tradition; quels chef-d'œuvres on doit à David, à Gérard, à Isabey, à Pagnest! qu'on se rappelle après eux, le *Bertin* de Ingres, *Mme de Vaucay*, *Molé* et ces figures sur lesquelles le pinceau de Flandrin répandait, tout en restant sincère, quelque chose d'idéal; avec lui, jamais un visage n'était laid; quand par infortune les traits manquaient aux règles de l'harmonie, sur eux, il jetait le voile de l'âme, et c'est ainsi que ce peintre des femmes honnêtes les faisaient toutes ressemblantes. Quel lien unissait ainsi dans une sorte de commune perfection des hommes nés à des époques si diverses? il n'y en a qu'un, c'est le savoir. En ce siècle, en ces dernières années plutôt, le journalisme aidant, les artistes se sont affranchis peu à peu des rigueurs salutaires de la grammaire,

de là, une décadence facile à signaler parmi les portraitistes de notre temps. Non pas qu'il n'y ait encore des exceptions suffisantes pour protéger l'honneur de l'Ecole. Les portraits de M. Lehman, par exemple, dont quelques-uns ont leur place marquée non loin de ceux de Ingres, son maître, et de son condisciple Flandrin, d'autres encore que la postérité saura retrouver, Chaplin, qui, plus d'une fois nous a rappelé, Tocqué, Chardin et Drouais, et Cabanel dans ses bons jours. Voilà ceux qui inscriront leurs noms sur le livre d'or; mais, quand à certains autres, dont le nom fait grand éclat aujourd'hui, nous craignons pour eux que le flux ne les livre au reflux qui ne se laisse intimider ni par le bruit, ni par les violences d'opinion.

Ainsi combien de temps encore parlera-t-on de M. Carolus Duran? Le moins que fasse ses admirateurs en ce moment, c'est de le comparer à Vélasquez. Vélasquez, est un peintre compromettant, il ne rend pas toujours service à ceux qui cherchent à lui ressembler; non pas que M. Carolus Duran lui ressemble. Le peintre espagnol est un maître dans l'art d'être simple et un maître encore dans l'art d'être varié. Il n'a pas, il est vrai, l'horreur du laid, c'est peut-être ce qui lui attire tant de disciples, mais il se garde du commun, qui est pis que le laid. Il aime la lumière vraie, mais la lumière discrète; c'est le peintre des demies-teintes et des fines transitions. Sa palette lui fournit des tons d'une richesse sévère, et sa main incomparablement habile les pose sur la toile avec une sécurité de touche qui leur laisse encore aujourd'hui une étonnante fraîcheur. Jamais chez lui de ces artifices grossiers dont s'ébahissent les naïfs, jamais de ces empâtements qu'on voudrait faire accepter pour audacieux et qui ne sont souvent que l'effet de la maladresse, jamais de ces contrastes choquants de tons étranges et jusqu'ici restés inconnus aux yeux honnêtes et sensés. De plus, quoique l'enfant d'un pays où l'on aime, dit-on, à se vanter soi-même, il était perspicace, c'est pourquoi il restait modeste, même à la cour, où il avait des rois pour courtisans. A cet essai de portrait on pourrait apprendre, si on le ne savait déjà, ce que valait Velasquez, et le danger qu'il y a pour tout le monde à se prêter à de trop glorieux rapprochements, lesquels n'ont le plus souvent qu'un résultat, celui de fournir aux spectateurs, clairvoyants, un moyen plus prompt et très-sûr d'exercer leur malice; il serait injuste cependant de ne pas reconnaître que, cette année, M. Carolus Duran, a mis, ou du moins semble avoir mis, un peu plus de prudence dans sa manière; le portrait de M. de Girardin est une de ses meilleures œuvres. La puissance de l'aspect n'est pas cherchée en dehors des lois connues de l'harmonie, et la manière dont le visage est modelé se rapproche des manières

plus en usage, cela donne à l'ensemble une valeur moins arbitraire et presque originale dans la quantité de portraits que M. Carolus Duran a présenté jusqu'à ce jour au public. Sous l'influence de cette impression nouvelle, on pourrait louer certaines parties du portrait de la *Marquise A****, telles que la poitrine et les bras; mais il y a de bons juges que cette tendance indulgente effraie, ceux-ci redoutent pour la jeune école l'influence déjà trop visible de M. C. Duran. Le succès, même le plus contestable, a son prestige, et l'art facile n'a pas besoin qu'on se prête à le louer. Les bons juges se contentent donc de ranger le seul portrait de *M. de Girardin* parmi les portraits qu'il ne faut pas trop reprocher au public de regarder.

S'il y a de mauvais conseillers en toute chose, en tout temps et en tout pays, d'autres suffisent à les rejeter dans l'ombre qui les attend un jour. Non loin de M. C. Duran, on en peut trouver qui suivent la mode du jour, sans choquer, malgré une originalité très-vraie, les habitudes de nos jugements. Prenons pour exemple le portrait *Mlle D****, par M. Baudry. Voilà un artiste qui ne se plaît pas longtemps à ces caresses du pinceau, pour lesquelles certains critiques et leurs élèves peintres éprouvent de si hautains mépris. Voilà un exemple du genre lâché. Avec M. Baudry pas de ces retours laborieux sur la touche qui révèlent la timidité et l'effort; il pose un ton, puis un autre, l'unit à peine dans leur rencontre, et du recul seul du spectateur, attend le succès de son procédé; il ne cherche pas davantage l'esprit du jet, et le travail de sa brosse n'est pas exempt d'une certaine maladresse. Mais quelle distinction rare, et quelle force native se décèlent au premier regard; comme ce bleu pâli de la toilette s'unit, par les harmonieuses et savantes transitions des fonds, à la couleur rosée des chairs. Voilà le don des bonnes fées, celui qu'on trouve dans son berceau et que nulle autre main n'y dépose. Quelle courbe chaste et gracieuse et menée sans prétention au beau dessin dans les lignes de ce corsage, dans le contour fuyant des épaules et des bras. Cette peinture-là est faite pour les camps les plus opposés, elle réunit le style et la vérité, le respect reconnaissant de la tradition à l'originalité de droit reconnu, et la fidélité d'un peintre de portrait à la fantaisie d'un chantre des Muses. Si les audaces nouvelles sont à bon droit inquiétantes, nous applaudissons cependant bravement l'audace de M. Baudry; elle a du reste plus d'un lien de parenté avec celle des maîtres.

La place manque pour louer une quantité d'autres portraits, parmi lesquels il y en a trop qui mériteraient un sérieux moment d'attention. Il faut passer avec rapidité devant *Mme de L****, par M. Cabanel, bien excusable d'être un peu las de ses aristocratiques modèles,

devant celui de *Mme B****. M. Bouguereau atteint même dans le portrait une perfection de copiste de la nature, peut-être unique dans l'Ecole contemporaine. On connaît la saveur particulière des têtes peintes par M. Henner ; ce modelé simple et puissant d'aspect, malgré la nonchalance de l'exécution qu'il a rendu cette fois tout à fait attrayant dans le portrait de *Mme Karakehia*. Qu'ils sont aimables ces pastels à l'huile de Chaplin, les *Jours heureux*, *Mme de P****, œuvres charmantes de ce grammairien sournois, s'appliquant à déguiser le sérieux du savoir le mieux acquis sous les apparences d'une grâce qui ne trompe pas un œil bien informé.

M. Giacomotty a fait d'excellents portraits, celui de *Mme X**** est un de ses meilleurs. Mais M. Dubuffe s'est un peu laissé distraire en causant avec son spirituel ami M. Augier.

Mlle Zélie Jacquemart a eu son heure de célébrité, puis elle a connu l'amertume des injustes oublis. Fallait-il la vanter si haut, pour la rabaisser si vite? Elle n'a jamais fait une plus forte étude que la tête du *comte de Montbrun*, et le portrait du *général de Palikao* n'est pas loin de valoir celui de *Mme de P.*, par M. Cot qui désarme cette année tous les opposants. Mlle Schneider rivalise avec Mlle Jacquemart, et si Mlle Lemaire demandait à son maître Chaplin de signer sa *Corinne*, celui-ci ne s'en ferait pas prier bien longtemps. M. Schutzenberger semble imiter M. Bastien Lepage, mais il le dépasse. Quant à M. Lefèbvre, avec son très-beau portrait de *M. L. Reynaud*, il atteint la perfection de sa manière adroite et probe ; M. Thirion a été mieux inspiré par *Mme D****, que par *Jeanne d'Arc*. Mlle Scapre possède ces aimables qualités qui mettent les artistes en faveur auprès des épouses et des mères : fidélité, exécution attentive. On a beau faire fi de ces petites vertus, ceux qui ne demandent pas à un portraitiste d'être un homme de génie, mais seulement un honnête homme incapable de tromper, ceux-là ne sont pas prêts de s'en dégoûter. On voit que M. Lematte a regardé son modèle en homme qui revient de Rome, bien armé et convaincu. Ne peut-on pas ranger parmi les portraits, cette jolie *tête de gentilhomme du seizième siècle*, peinte par M. Chartrau? M. Ribot a ses partisans, ce qui prouve que notre époque est éclectique, et qu'en peinture, tout est accepté, même le noir pur, à côté de la méthode nouvelle qui ne glorifie que le soleil. Cependant M. Ribot n'est pas venu au monde sans parrain, mais Ribera qui fut le sien, avait un souci de la forme qu'il aurait dû communiquer à son imitateur, lequel cependant a eu ses jours de bonheur ; peut-être, après tout, n'y a-t-il pas bien loin des premiers essais de M. Ribot à ses œuvres dernières. Mais on se lasse de tout, et dans un certain genre, il y a du danger à rester trop longtemps fidèle à sa manière. M. Cot

est grand favori du public aux mœurs paisibles. Ne lui demandez pas cet imprévu d'impressions dont ce public, au reste, ne se montre jamais bien reconnaissant. C'est un successeur de ces peintres qui font la joie et le portrait d'une génération et qui se doivent résigner à voir, même de leur vivant, le sceptre passer en d'autres mains, comme il a passé aujourd'hui des mains de M. Dubufe fils dans celles de M. Cot. Ne médisons pas trop facilement de ces artistes heureux, et surtout de M. Cot, il a fait un excellent portrait de *Mme la comtesse de P****; qui sait, si les érudits de l'avenir ne les consulteront pas comme les plus véridiques témoins de nos costumes et de nos physionomies? l'originalité offre moins de sécurité; elle se substitue au modèle qu'elle interprète, et c'est moins alors une copie de la nature qu'une fantaisie d'art. Les deux manières ont leur prix, il est permis d'exalter l'une, il faudrait se garder de trop abaisser l'autre. Nous avons dit que M. Vibert avait grand tort d'appliquer sa double finesse à jouer un rôle de second ordre, quand il pouvait aisément prétendre à s'emparer du premier. Le portrait de *Mme D****, exposé à côté des visiteurs de Monseigneur, ne lui ouvrira-t-il pas les yeux? un talent capable de si honorables écarts, se contentera-t-il longtemps encore de n'être qu'un comique, heureux à son gré quand il a fait rire les oisifs.

Un des portraits les plus regardés du Salon est celui de *Mlle Sarah Bernhardt*, par M. Clairin, un ami du pauvre Regnault, qui a poussé le culte du souvenir jusqu'à l'oubli de soi-même. Nous lui préférons au moins au point de vue de l'indépendance, l'effigie de la même *demoiselle Sarah Bernhardt* par Mlle Abbéma; il y a là une crânerie de pose, et une gamme hardie et même harmonieuse de coloration, toujours au noir d'ivoire, qui semblerait dénoter une main virile, si le sexe faible ne nous avait habitués depuis quelque temps à ces tours de force. Jadis les dames artistes ne cherchaient que la grâce et se résignaient à cette modeste ambition; aujourd'hui elles prennent un vol bien autrement hardi; rien ne les effraie plus, ni les essais des excentriques qu'elles encouragent en les imitant, ni même la laideur de la vieillesse et de la mort, dont elles se font les panégyristes inconséquentes. Convenons, puisque aussi bien la courtoisie est démodée, qu'elles réussissent maintenant à faire, quand elles le veulent, aussi étrange, même aussi laid que leurs collègues du sexe fort, et que si on peut confondre les œuvres de leur pinceau avec celles de certains de leurs contemporains, il n'y a plus moyen de les rapprocher de celles de Mme Vigée-Lebrun.

Nous arrivons enfin à quelques noms nouveaux, avec lesquels nous finirons cet examen des portraits exposés cette année au salon.

Le premier sera celui de M. Dubois, le sculpteur, si justement

célèbre ; bien qu'il se fut déjà risqué dans le portrait peint, celui de ses enfants est un véritable début et une sorte de révélation au public, tant par la grandeur de la toile que par sa valeur réelle, laquelle fait ranger dans les travaux d'essai toutes les tentatives précédentes, préludes et préparations de statuaire à son second métier de peintre. La peinture et la sculpture sont deux arts bien plus voisins qu'il ne semble au public, et quand un homme de talent prétend les cultiver en même temps, cette double ambition ne l'expose pas souvent à de bien redoutables échecs. Rien d'étonnant donc, si M. Dubois est devenu un peintre très-habile, ce n'est pas de son adresse de mains qu'il faut s'étonner, ce n'est pas elle qu'il faut louer surtout, mais bien plutôt cette simplicité de dessin, cette couleur pleine de style, cette gravité gracieuse de composition que M. Dubois a su répandre dans son ouvrage ; ce sont là des qualités très-particulières, auquel le maniement du ciseau peut bien préparer, mais qu'il n'assure pas ; il faut y joindre une longue méditation et un vif sentiment du beau, ce grand mot qui sous son nom unique embrasse des choses en apparence éloignées et qui les réunit de telle sorte qu'on peut dire, en regardant les ouvrages d'un véritable artiste comme M. Dubois, *ut pictura sculptura.*

Qu'est-ce que M. Renard? avez-vous vu son *portrait de la grand'mère?* Cet inconnu d'hier est déjà célèbre aujourd'hui. Depuis B. Denner, personne ne s'était avisé de regarder le visage d'aussi près. Le maître hollandais a exécuté des prodiges dans ce genre qui n'est pas fait pour séduire nos contemporains, trop pressés de produire pour s'attarder à de si minutieuses investigations. Eh bien, ô inépuisables et consolantes contradictions, il s'est trouvé un homme qui, à côté de nos impressionalistes bruyants et presque tyranniques, tranquillement et librement a pris son microscope et à travers sa lentille, s'est mis à fouiller la peau de son modèle jusqu'en ses plus intimes rugosités, à rendre tout cela d'un pinceau infatigable et il s'est trouvé aussi un public qui, du premier coup d'œil, a reconnu un maître en voie d'éclosion et qui lui a crié bravo, et cela sans honte de se contredire, sans se préoccuper autrement de la colère que ses applaudissements allaient peut-être allumer ailleurs. En d'autres temps, on aurait pu blâmer M. Renard d'employer un zèle immodéré à combattre des difficultés inutiles à vaincre, on aurait pu lui faire remarquer, que malgré son incontestable savoir-faire, et tout unique qu'il soit dans l'art moderne, B. Denner, n'y tient en somme qu'une place assez obscure, mais aujourd'hui, il plaît de voir cette protestation, involontaire peut-être, si bien accueillie, il plaît surtout de voir lever l'aube de la

réaction, et plus d'une lui souhaite la bienvenue en saluant l'arrivée de ce nouveau combattant.

Si nous ne nous trompons, M. Flameng, bien qu'il porte un nom connu parmi les plus habiles graveurs, est encore un débutant. Son coup d'essai est plein de promesses, et chacun louera le portrait de *Mgr B****, un évêque *in partibus*, *incognitis*, peut-être, qui n'en porte pas avec moins d'onction sa chape d'or et sa mître d'argent. Franchise d'exécution, charme de coloration, voilà des vertus de peintre que partage avec M. Flameng, bien qu'à un moindre degré, M. Vidal, l'auteur du portrait de *Mgr Lavigerie*. Les jeunes artistes s'aperçoivent facilement qu'à suivre dans leurs passions politiques, certains faiseurs de programme déjà signalés, ils perdent plus d'une occasion de déployer favorablement leur goût pour le luxe, cette grande ressource de l'art. Un habit noir, même porté par un conseiller municipal et bon républicain, sera toujours plus laid que la soutane violette d'un évêque.

Il y a des hommes habiles en tout pays. On peut laisser entrer sans jalousie à l'Exposition ceux qui viennent nous demander l'hospitalité, se soumettre à notre critique ou apprendre de nous l'art de nous surpasser, et cependant ils sont nombreux au livret de cette année puisque sur plus de mille exposants, on compte plus de trois cents noms d'artistes, nés hors de France. N'imitons pas pour cela, ces savants qui prétendent confisquer la gloire. En France, nous avons le cœur autrement fait; il y a de la générosité même dans nos erreurs, et quand le Beau franchit nos frontières, nous lui disons sans peur comme sans envie, « tu es le Beau. »

Accueillons donc avec la courtoisie qui nous est propre et la justice qu'ils sont venus réclamer, M. Jean Van Beers, lequel nous montre un excellent *portrait de prêtre*, simple, sympathique, pieux comme le saint curé d'Ars auquel il ressemble, et M. Vauters, l'auteur d'un joli *portrait d'enfant* entre ses deux amis : son cerceau et son chien. Ces œuvres, il est vrai, ne cherchent pas midi à quatorze heures, elles s'attachent au vrai et se contentent d'essayer de les atteindre. Bon sens et probité d'exécution, ce sont les signes caractéristiques de l'Ecole belge. Ils ne donnent pas à cette école une valeur supérieure à celle de ses rivales, mais, ils lui assurent du moins à côté d'elles, une place des plus honorables et il est juste de la lui réserver.

IV

Les paysagistes français ont pendant deux siècles, marché à la suite du Poussin, nous passons pour inconstants ! Il est vrai

qu'aujourd'hui, d'adorateurs zélés à peine un petit nombre est resté fidèle à ce passé, et encore avec quelle timidité ils témoignent de leur foi. Où trouver les successeurs de Bidault, de Michalon, de Bertin? Ils n'étaient cependant pas sans quelque valeur, ces vieux disciples de la scholastique; quand un œil sans passion rencontre leurs œuvres dans l'ombre des musées de province et des anciennes résidences royales, où la mode, qui n'a pas de mémoire, enfouit d'habitude ses victimes, il ne peut leur refuser des mérites inconnus à leurs vainqueurs: une persévérance d'examen, un soin à mettre en évidence tous les accessoires dont se pare la fertile nature. Ils aimaient les belles lignes; ils croyaient qu'on doit faire un choix dans ce panorama varié et infini qui se déroule sous le regard du chercheur. Ils prêtaient, il est vrai, de leur imagination à la réalité; on en a cité qui, avant de dresser leur chevalet devant le site choisi, en faisaient préalablement la toilette, qui redressaient les branches folles, les coupaient impitoyablement en cas de rébellion, et forçaient les roches elles-mêmes à prendre la pose et les profils de roches appelées à l'honneur de représenter des roches historiques. Le tort n'était pas bien grand. Les modernes en ont fait des crimes. Et quant à ces vertus d'anatomiste qui donnent aux feuilles de la forêt leur forme et leur couleur, comme ils en ont fait des mensonges et ri longtemps; ce sont eux qui ont appris aux arrivants des villes l'art de fermer les yeux pour mieux voir, eux encore qui ont bouleversé les rangs et élevé les humbles. Fi du chêne... et surtout du chêne vert et vive les pommiers. Qu'on laisse à leurs places dans l'histoire, l'Hymette et le Soracte. Il n'y a rien de si beau qu'une plaine, dont le soc de la charrue a labouré seule les ondulations insensibles. Les honnêtes gens autrefois n'aimaient que les rayonnements d'une lumière de commande, mettons du brouillard jusque devant le soleil et que le couteau à palette sculpte dans l'épaisseur de cent tons superposés, ces ramures, ces buissons, dont un pinceau puérilement exact étale sans relief le détail sur leurs toiles. Le Poussin n'est qu'un Italien. Chassons sur nos terres, nous sommes Français, vive Old Crôme, Gaisnborough et Constable.

Cela a duré ainsi pendant un quart de siècle et plus, et nous les avons vu défiler devant nous ces patriotes défenseurs des peintres d'outre-Manche. Ne nommons personne, il y eut parmi eux de très-grands talents, et sans doute des convictions sincères; leur renommée vit encore et le prix de leurs tableaux n'est pas prêt de la baisse. Comment se fait-il cependant qu'ils aient laissé si peu d'imitateurs et qu'à distance à peine de leur départ, on voit aujourd'hui de si rares disciples rester fidèles à leurs maîtres.

Il a donc eu bien raison de compter qu'on lui reviendrait, ce pieux

élève de Ingres, M. Paul Flandrin qui expose cette année une si charmante étude, venue en droite ligne des antiques vallons d'Arcadie. On la regarde attentivement, et ce n'est plus seulement l'indulgente administration qui se charge de consoler ce représentant d'un autre âge. Même pour les classiques, la critique s'attendrit et le public s'arrête. Il faut le dire aussi les plus entêtés se laissent quelquefois vaincre, et les convictions s'émoussent par le choc répété des ans. Qui eut prédit qu'un jour M. Paul Flandrin fouetterait lui aussi, d'un pinceau joyeux, des nuages d'argent dans un ciel sincèrement bleu, que les chênes de ses idylles entr'ouvriraient leurs bras pour laisser passer l'air, et montrer ces beaux violets dont le soleil teint parfois le flanc des collines. Le peintre a regardé ses voisins; en art rien de plus secourable que l'enseignement mutuel. Quant au passant, il fait comme ce petit pâtre étendu à l'ombre et seul à jouir du calme de ce beau lieu : il s'installe sous la feuillée, il oublie le tableau en le regardant, il se repose et il rêve.

M. Prieur est, comme M. Paul Flandrin, un descendant du Poussin, mais un descendant trop fier pour changer de prédilections et pour moderniser sa manière. Il n'en a pas moins rappelé l'aspect vrai de ces campagnes épiques du Latium dont aucune Normandie ne dégoûtera jamais les cœurs nés fidèles.

M. Français nous conduit cette fois dans un lieu si humide, on sent un air si froid circuler sous ces saulées, et les feuilles de sa futaie empruntent des reflets si glauques aux eaux dans lesquelles elles se mirent, que le promeneur s'éloigne en frissonnant; le poëte-peintre n'a pas osé lui-même amener sur ces rivages inquiétant Salmacis ni Chloé. Revenez bien vite, M. François, à ces prairies où le zéphir et la verdure font sous votre direction de si aimables retraites à vos amis.

Athènes, patrie des Muses et patrie de Phidias, il ne reste donc plus que ces pierres usées sur ton Acropole? L'homme est un étrange assemblage; tant de génie et une si stupide barbarie! un génie que rien ne décourage, pas même les ruines; une barbarie que rien n'attendrit, pas même les chefs-d'œuvre divins! Plus d'une fois M. de Curzon a mené ses regrets sur le plateau sacré où chaque homme ayant aimé le beau devrait faire au moins une fois dans sa vie son pèlerinage reconnaissant. Il colore d'un pinceau doucement ensoleillé ces propylées qui n'attendent plus le retour des vierges de Délos, mais vous, mais moi, mais tous ceux dont le cœur bat au seul souvenir de tant de noms fameux; il ajoute à son envoi une vue des colonnes du temple de Jupiter olympien; ce temple, dit Chateaubriand, que tous les rois d'Asie voulurent achever et que domine la cellule d'un solitaire. Qu'est devenue cette cellule? le grand écrivain

l'avait-il vu des yeux d'une imagination avide de contrastes? Le vent du ciel en a-t-il jeté les humbles débris aux pieds de ces restes magnifiques? le peintre ne l'a pas reproduite. Tout passe en ce monde, même ce qui sert à nous prouver notre propre fragilité. Il plaît de voir M. de Curzon retourner en ces lieux dont il comprend si bien la poésie tranquille et pénétrante. Ses cartons, dit-on, sont pleins de ces *mementos* où la Grèce tout entière revit avec sa grandeur désolée et charmante. Qu'il y fouille chaque année, qu'il le fasse sans se lasser, il n'épuisera jamais notre curiosité.

M. Bellel est un élève de J. Ouvrié, assure le livret. On le croirait nourri des préceptes de Decamps. Il a de celui-ci la couleur. Peut-être n'est-il pas de ceux qui se croient obligés à ne jamais mentir; mais ses mensonges sont tolérés, et puis, qu'on le suive en Auvergne ou en Algérie, le guide vous égare avec tant de confiance apparente et rend la route si jolie à regarder, qu'on oublie de lui demander compte de ses erreurs.

Eh bien! ils sont quatre seulement de ces pseudo-classiques qu'on puisse signaler en 1876. Desgoffe est retiré sous sa tente et Harpignies ne sait pas se décider; mauvaise politique. Quand on n'a pas d'opinion, on adopte celle d'un plus décidé, et M. Harpignies devrait dire ce qu'il préfère; la ligne ou l'effet? Qu'il choisisse; l'exécution plus hésitante encore que bizarre dont l'artiste fait choix cette année, doit inspirer de l'inquiétude à ses amis de l'un et l'autre camp.

M. Daubigny est en train de perdre à la fois et ses belles qualités de voyant et son fils avec elles. Est-ce au nom de son père, est-ce au nom de la vérité, que M. Karl Daubigny veut nous faire admirer la *ferme Saint-Siméon?* A regarder cette ferme, on prendrait en grippe le vert, comme ailleurs on apprend à mieux détester le noir. De plus, le sans-façon de son compte-rendu n'amènera pas les gens à donner souvent raison aux impressionalistes.

Mais combien M. Charney a meilleure envie de plaire; comme il y réussit, on ne peut pas dire sans effort, mais sans que le public lui résiste! *La pêche à l'épervier* est un des plus jolis paysages du Salon. Le site est fait à souhait pour le plaisir des yeux. Les arbres, par le vent d'automne, dépouillés de leurs couronnes d'or, montrent avec coquetterie leurs beaux squelettes, et sur ces gazons de mousse ou la neige d'hiver n'est encore descendue, que de personnages finement indiqués et comme ils ajoutent bien à la grâce mourante de la nature.

Avec cette délicatesse de pinceau l'une des manifestations les plus appréciables du sentiment, M. Dardoize nous fait assister au coucher du soleil derrière les étangs de Cernay, si chers aux débu-

tants et aux promeneurs de long cours. M. Dardoize a peint audacieusement le « pendule de l'horloge des siècles » forcé par la nuit victorieuse à se dépouiller de ses rayons. Et ce n'est pas cependant une facile entreprise que de nous aider, même en peinture, à regarder le soleil en face.

M. de Cock se promène sous les bois aux mois seulement où la feuille verte n'a pas perdu de sa fraîcheur. Il excelle à rendre la jeunesse des arbres, et les eaux courant légères et transparentes sur un fond bien ensablé. M. Hanoteau et M. Castan aiment aussi les lieux chers aux Naïades, et comme M. de Cock, ils connaissent tous les secrets à l'aide desquels on fait dormir la surface des eaux dont le remous se brise en liseré d'argent sur les cailloux du rivage. Voilà d'aimables conteurs, qui vous retiennent par des récits sans prétention, mais non pas sans poésie.

M. Pelouze s'est aventuré un des premiers dans les broussailles des cépées ; ni la ronce, ni l'épine n'avaient d'obstacles dont il ne vînt à bout. Aujourd'hui, il en sort et demande à la clairière un plus commode lieu d'étude. Il le trouve et en profite pour dessiner ces grands hêtres dont la beauté n'arrête pas la hache du bûcheron. Témoin impuissant du massacre, le peintre, force du moins, le soleil à dire ses regrets. Avant de disparaître, l'astre jette entre les morts et les condamnés ses rayons ensanglantés et jamais M. Pelouze n'est mieux parvenu à exprimer cette âme invisible des choses qui a peut-être, elle aussi, ses douleurs.

Les *Ajoncs en fleurs* de M. Segé, sont un des chefs-d'œuvre du Salon. Et M. Bernier garde, avec sa *Ferme en Bannalec*, la place de premier rang qu'il a conquis depuis quelques années. Citons le joli *Sous bois* de M. Dessommes et surtout les brillants souvenirs d'Orient de M. Pasini, les *Cascades* de M. Martinez, les *Châtaigniers* de M. Jacomin et le *Chemin de Neslette* de M. Watelin. M. Marié des Landelles emprunte beaucoup à M. Pelouze, mais on pressent que l'emprunteur sera bientôt riche à son tour.

On est honteux de marcher avec tant de rapidité. Mais ici, comme au palais des Champs-Élysées, l'heure nous presse et la consigne est sévère. Pour beaucoup, heureusement, on peut se contenter de citer leurs noms. Ils suffisent pour tout dire. M. Mouchot n'a jamais plus lestement fait clapoter l'eau de la lagune, ni glissé plus de gaieté et de fard sur les joues de cette vieille enchanteresse qui s'appelle *Venise*. Faudrait-il qu'il put nous accuser de n'avoir pas salué sa gondole ? et il n'est pas le seul sachant par cœur sa ville des doges ; plus d'une fois M. Rosier a croisé M. Mouchot sur le Giudecca. Auquel des deux donner la palme ? Heureux embarras qui nous reprend encore, quand nous regardons les *Bateaux* de M. Mesdag,

et cette même *Plage de Willerville* par M. Guillemet, où M. Butin a dessiné les *Femmes au Cabestan.*

Finirons-nous cette revue de l'Exposition de peinture sans vous nommer les portraitistes des pâturages et des natures mortes? Van Marck, rival futur de Cuyp, Rousseau qui donne malicieusement la gourmandise des huîtres aux mois ou l'hygiène nous défend de le satisfaire. Berne-Bellecour, préférence d'un ingrat, déserte la caserne pour la boutique de l'argentier. Fallait-il prendre tant de peine pour ne pas faire mieux que M. Paczka, un Hongrois, dont la tête de mort et le crucifix d'ivoire éclipsent par leurs chaudes colorations toute la vaisselle de luxe dont s'est épris le peintre du *Coup de Canon?*

SCULPTURE

Nous avons dit comment la peinture française pourrait bien un jour, au train du progrès, descendre du piédestal sur lequel un consentement à peu près unanime l'a fait monter en ce siècle. Nous ne voyons pas les mêmes raisons pour que la sculpture doive redouter son sort. Elle domine aujourd'hui la peinture de toute la hauteur d'un art qui ne souffre pas d'abaissement, et jusqu'à présent, à de très-rares exceptions, nos artistes sculpteurs ne reconnaissent pas de rivaux. Si l'Italie fait avec l'étranger un commerce de marbres supérieur à celui de la France, et si l'Amérique ne cherche pas d'autres fournisseurs que les débitants de Rome et de Florence, aux yeux du voyageur qui sait voir, il n'y a pas de comparaison à établir entre les œuvres sorties de nos ateliers et les produits manufacturés ailleurs dont nous avons du reste à l'Exposition même des spécimens très-probants. Heureuse incompétence des Mécènes enrichis de New-York, le jour où le dieu dollar ouvrira la porte de nos travailleurs, il chassera peut-être du sanctuaire cet autre Dieu inspirateur aujourd'hui de tant de belles œuvres, ce Dieu qui donne aux artistes l'enthousiasme avec lequel on commence les choses destinées à vivre et le désintéressement qui les achève.

Ce n'est pas le moment d'établir, preuves en main, la suprématie d'une école que le nom seul de Michel-Ange rendrait plus modeste si le rayonnement d'un génie supérieur suffisait à abattre toutes les compétitions. Laissons le passé aux historiens, contentons-nous de mettre en relief les titres et les preuves que nos contemporains font entrer dans nos archives.

Parmi beaucoup d'œuvres remarquables, l'Exposition de sculpture de cette année nous offre tout d'abord un groupe d'une invention

pleine d'imprévu et d'une grâce achevée. C'est celui que M. Allar a modelé sous le vocable de la Mère du genre humain. Jamais *Eve* ne parut plus charmante aux yeux d'Adam. Troublée, incertaine, dévorée de curiosités nouvelles, elle cherche de l'œil l'ami dont le conseil nous eût sauvé peut-être avec elle, mais qui n'est plus là. Sa main erre inconsciente dans la chevelure du tentateur; elle ne voit rien, pas même le fruit fatal qu'elle caresse; est-ce bien là Satan, cet ange dont Corrège a fourni le type à M. Allar? Il a la beauté des anges de lumière? Mais pouvait-il s'enlaidir pour séduire une femme, même la plus innocente! Toute cette scène est conçue avec une ingéniosité sans afféterie, et exécutée avec une sûreté de ciseau et de goût, dont plus d'un chef d'école serait fier à bon droit. La statue de M. Allar nous paraît la plus complétement belle parmi toutes celles qui se disputent l'attention du visiteur.

Nous osons la préférer très-franchement aux deux statues de la *Force et la Charité* de M. P. Dubois, quoique celles-ci soient entourées d'un groupe d'admirateurs bien plus nombreux. M. P. Dubois nous paraît céder depuis quelques années à des inquiétudes inutiles et propres à troubler le développement d'un talent déjà si bien formé. Il a l'ambition jamais satisfaite du mieux, et, cette avidité de s'éclairer trop complaisante aux contradictions de là, une sorte d'incertitude très-visible dans le but qu'il poursuit. La renaissance italienne l'attire, mais qu'il faut être de son temps, entend-il répéter et il paie son tribut à un naturalisme compromettant. Rien de plus habilement composé que sa statue de la *Charité;* sous quelque angle qu'on se place, elle offre au regard une silhouette savamment dessinée. Les bras qui s'allongent sur les enfants endormis et les mains qui les caressent ont une morbidesse venue en droite ligne de la nature. Mais, dans cette tête boudeuse et vulgaire, dont le type rappelle ceux de F. Millet, dans ces plis d'une étoffe si pauvre, on ne retrouve ni le visage d'une vertu idéale, ni le costume à tout le moins indécis, qui la doit revêtir. Nous regardons une excellente figure d'une bonne mère de famille attentive et peut-être un peu triste de sa fécondité, non la ménagère radieuse de celui qui a voulu être appelé lui-même : la Charité : *Deus caritas est.* La *Force* n'échappe pas davantage à ce reproche de n'être qu'un portrait infidèle. Même en s'asseyant au pied d'un tombeau, la Force se dit : je suis la Force. Fière du héros qu'elle garde, plus fière encore que triste, et elle ne jette pas, ce semble, vers les cœurs pieux agenouillés sur les marches du cénotaphe ce regard de reproche. Vaincue elle se souvient encore qu'elle est la force, non celle que le nombre écrase, mais celle qui soutient l'âme, la redresse, et qui ne baisse les yeux que devant Dieu. A d'autres que M. Dubois,

on se garderait de chercher d'aussi subtiles querelles, mais il est de ceux qui placent haut leur idéal et il pousse sans peur à toutes les exigences. Pourquoi encore cette préférence donnée à certaines étoffes? Pourquoi jeter une même bure sur les genoux d'une femme et sur celles d'un guerrier? Il en résulte une véritable monotonie d'arrangement et d'aspect nous la signalons à M. Dubois, tout en nous inscrivant, malgré nos réserves, parmi les admirateurs du tombeau du général Lamoricière.

Au reste le plâtre a des trahisons dont le jour écrasant du jardin d'exposition est le complice plus coupable encore. Nous nous rappelons avoir vu dans l'atelier de M. Guillaume ses deux belles gaînes d'ornement, l'*Anacréon* et la *Sapho*, et cette sévère figure de *Matrone romaine* qui garda le foyer et fila de la laine. On en saisissait toutes les finesses. La draperie courrait souple et disposée avec clairvoyance sur des membres dont un regard scrupuleux avait étudié tous les muscles. Aux Champs-Elysées, cet art discret se noie et disparaît presque dans une blancheur monotone et sans lumière parce qu'elle est sans ombre. Peut-être une place plus favorable et la transparence du marbre rendront à la *Sapho* de M. Guillaume le fini et l'accent. Peut-être aussi les figures de M. Dubois, lorsqu'elles figureront en bronze dans le monument définitif, nous donneront-elles la justification des moyens trop simples que l'artiste a cru devoir préférer, et celle des types qu'il n'a certainement pas choisis au hasard. Nous attendons ce jour-là avec impatience.

Nous revoyons avec le même plaisir l'*Eros* de M. Coutan. Le voilà bien ce dieu méchant taquinant des colombes, en attendant de plus nobles victimes et cachant sous sa poitrine d'éphèbe l'âme d'un roué que le mal seul peut distraire; il n'en est pas moins le fils de Vénus et sa beauté mérite, ce nous semble, les honneurs du bronze. M. Marqueste, comme M. Allar et Coutan, élève de notre académie de Rome, renvoie son *Persée* tenir bonne compagnie à *Eve* et à *Eros;* le groupe n'a pas été modifié par son auteur; il décèle une inexpérience dont on guérit, jointe au sentiment de la grâce qu'on ne reçoit d'aucun enseignement. Nous n'avions pas oublié l'énergique petit *Saint Jean-Baptiste* de M. Lafrance. Il n'a pas perdu à la fonte, non plus, que le *Christ en Croix*, si remarqué l'année dernière et dont M. Thomas qui sait écouter les bons conseils en homme appelé à en donner lui-même, s'est empressé de corriger les rares défauts.

M. Vasselot expose un *Christ mort* et un *Thésée*. Le sculpteur a tiré un heureux parti de l'association du marbre et du bronze. Les draperies du linceul et le corps du divin supplicié sont largement traités, mais la tête n'est peut-être pas assez belle : le Christ

fut surnommé par tous les siècles le plus beau des enfants des hommes. M. Vasselot n'a pas obéi à cette pieuse tradition.

On a joué un mauvais tour à M. Sanson, en plaçant sa *Pieta* à l'endroit où se dressait l'an dernier la charmante statue de Chapu. La comparaison se fait involontairement. Elle nuit à un ouvrage fort honorable, qui eût fait meilleure figure en se dérobant. Pourquoi M. Sanson a-t-il osé donner à la sainte Vierge cette pose violente; pourquoi pose-t-elle la main sur le cœur du divin supplicié? Ne sait-elle pas qu'il est mort, ce Fils qui, depuis trente-trois ans, lui demande de se résigner pour le salut du monde?

La *Vierge* de M. Delaplanche est une statue tout à fait réussie. Sentiment juste, c'est-à-dire chrétien, élégance voilée d'une modestie divine, belles draperies, ondoyantes comme celles d'un corps aspirant au ciel; on ne regrette qu'une chose c'est que la *Vierge* de M. Delaplanche soit taillée dans une matière indigne d'elle. Nous reportons le reproche aux administrateurs aveugles qui arrêtent au vestibule de l'Eglise les œuvres faites pour l'ornement du sanctuaire.

Les légendes sacrées portent bonheur à nos statuaires. Qu'il est touchant l'*Ange gardien* de M. Barrias, remportant triomphalement au ciel cette petite âme si vite dégoûtée de la terre! M. Manigher a copié avec une science respectueuse l'effigie célèbre *du Prince des Apôtres*, à Saint-Pierre de Rome. Plus libre, il eut mieux réussi à piquer la curiosité. *Saint Ignace*, par M. Destrées et *Saint Jérôme*, par M. Icard, se rattachent à ce genre de sculpture qui en France n'attire guères l'attention du public; en Espagne, elles seraient célèbres. Le *Saint Jérôme* de M. Icard est une savante étude digne du ciseau d'Alonso-Cano ou de Torrigiani. M. Cabuchet expose une *Sainte Marthe* et M. Granet une *Sainte Cécile*, sur lesquelles, on remarque un reflet de cette beauté mystique que le moyen âge excellait à répandre sur le corps idéalisé des épouses du Christ.

On peut accorder son estime à un artiste qui, comme M. Christophe, dépense de longues années à parfaire son ouvrage et en rester là avec lui. Hélas! l'esprit souffle où il veut; M. Christophe ne l'a pas senti passer sur son visage et *le Masque* n'a pas droit à l'admiration qu'il voulait conquérir. C'est une erreur, et qui pis est, une erreur consciencieuse.

M. Maillet a encore de la dévotion pour les satyres. S'il ne nous convertit pas à ce culte démodé, du moins rendrons-nous pleine justice à l'artiste qui a modelé avec tant de précision et de de largeur le torse du vieux Sylvain.

Le *Mercure* de M. Delorme est une bonne statue elle ne surprend pas, mais elle satisfait le regard. La *Sémiramis* de M. Hébert retient le passant comme une charade. La fameuse reine de Babylone

mérita d'être changée en colombe, voilà le secret. Il suffisait d'un peu de mémoire pour le deviner, M. Hébert en a beaucoup plus que le public.

M. Barthélemy appelle *le jeu de grâce*, une jeune fille nue, « mais nue comme la main » qui jette dans l'espace une petite couronne à son partenaire invisible. Pour mériter de jouer à ce jeu, qui oblige, la pauvrette eut dû emprunter le secours d'une toilette un peu moins sommaire. A son âge si la nudité n'est pas absolument choquante la pudeur est naturelle, et même au nom de la science, et en invoquant les exemples de l'antiquité, un sculpteur habile n'a pas le droit de mépriser la logique.

Nous attendons M. Mercier à d'autres passe-temps que celui où il s'est amusé en polissant son petit *David.*

L'aimable dandy romain de M. Eudes est un de ces personnages dont l'archéologie a réglé le costume et la démarche. Il se promenait ainsi la canne à la main dans les basiliques du Forum, ainsi il portait en minaudant sa petite guenon sous son bras. Nous le reconnaissons à quelques siècles de distance; nous l'avons rencontré dans l'atelier de Gérôme.

Nous préférons *le Charmeur* de M. Lavingstrie au *Saint Sébastien* de M. Vauttier, et *la Baigneuse* de M. Noël à *l'Amazone* de M. Leroux, mais plus encore que *la Baigneuse* un peu trop coquette de M. Noël, nous aimons *la Marchande d'amours* de M. Gaudin. C'est un sujet bien usé cependant. Depuis le peintre inconnu de Pompeï jusqu'à Hamon, combien s'en sont servi, qui ne l'ont pas rajeuni comme l'a fait M. Gaudin. Il suffit quelquefois de ce rien, un peu de talent, pour prêter de l'imprévu aux sujets les plus rebattus.

L'Hésitation de M. Schœneverk rappelle les nymphes de Falconet. Le sculpteur est un réaliste, mais un réaliste de ce siècle qui n'avait pas encore l'orgueil de l'ignorance. Il n'aime pas, il est vrai, les formes idéalisées; il donne à ses jeunes baigneuses des corps où la chair s'enfle trop visiblement sous la poussée d'un embonpoint précoce, mais du moins, c'est avec une science réelle qu'il affiche ses préférences.

La statue de M. Aizelin *Orphée descendant aux enfers*, a de la grandeur; un seul reproche à lui faire : elle rappelle sans s'en apercevoir, le *Virgile* de M. Thomas.

C'est un joli groupe que la *Lecture* de M. Croizy. Ces innocentes amours de deux beaux jeunes gens, — M. Croizy n'en dit pas plus que le Dante sur le compte de Paolo et de Francesca — repose les yeux que M[lle] Sarah Bernhardt n'a pas craint de provoquer. La jeune tragédienne est de celle qui ne suit que son propre conseil, encore

bien qu'on prétende méchamment le contraire, et la preuve, on la trouve dans ce plâtre rugueux, incohérent, inachevé, devant lequel les curieux vont faire leur station obligatoire. Quel ami conseillerait jamais à une femme, même éprise d'une renommée excentrique, de l'acquérir en visitant la Morgue, en fixant dans sa mémoire le rictus des noyés, en suivant sur leurs membres roidis les contractions des dernières agonies. A ce prix le laurier d'or paraîtrait cher même aux plus virils. Non, M[lle] Sarah Bernhardt ne doit qu'à elle, probablement, le choix de ce triste sujet. Elle en a épuisé la laideur, elle n'a laissé de côté que son côté touchant. La tête du jeune enfant force à détourner les yeux par un réalisme repoussant, mais celle de la vieille mère n'exprime rien et laisse la pitié muette c'est la condamnation de ce groupe à sensation. Il n'est pas très-difficile de représenter des jambes et des mains d'enfant, chacun sait qu'il y a pour y parvenir des moyens très-souvent employés sur lesquels il n'est pas besoin d'insister, mais pour rendre éloquent le visage d'une mère dont le cœur se brise en sanglots, il n'y en a plus que deux. C'est d'abord un sentiment vrai, profond, ce sentiment avec lequel une vraie comédienne, comme M[lle] Sarah Bernhardt, tire des yeux de ses auditeurs ces belles larmes qu'elle veut faire couler, et cette adresse de main qui force la glaise à l'obéissance. M[lle] Sarah Bernhardt, n'a pas obtenu tout ce qu'elle espérait, la gloire s'est fait attendre, mais le bruit la remplace. C'est bien quelque chose en ce temps-ci.

M[me] Bertaux a eu raison de poser un papillon sur le dos de sa *Baigneuse*. C'est une effrontée que cette jeune fille, mais une effrontée qui veut paraître timide, pour cela il suffisait d'un papillon. M[me] Bertaux, est une véritable artiste qui connaît la riffle et l'ébauchoir; de plus, elle n'a peur de rien, pas même d'être prise pour un sculpteur.

A parler du *Jeune colporteur* de M. Robert — encore cet Eros qui vous guette à chaque coin du Salon — on ressemble à ces impressarii attentifs à rendre l'affiche variée et attrayante, et qui font, d'après l'ancienne tradition du théâtre de M[lle] Sarah Bernhardt, suivre la tragédie par une pièce à sourires. Il est tout à fait drolet ce petit marchand avec ses cœurs à vendre dans la main, un peu maniéré, mais très-grammaticalement maniéré, ce qui excuse presque ses minauderies. Mais que l'auteur du groupe précédent, une jeune femme, doit regarder avec dédain ces mièvres coquetteries du dieu d'amour, dont un homme s'est fait l'interprète et que la nature est lente à répondre, quand on lui demande compte de ces anomalies.

M. Samain, plâtre en main, copie les Sabines modernes de

M. Hébert. Beaucoup d'habileté, un peu affaiblie par l'envie de trop paraître.

M. d'Epinay excelle à travailler le marbre. Sa *Zuleika* est l'œuvre d'un Français, adroit comme un praticien de la Via Sixtina.

Une statue de *Cl. Bourgelat*, classe hors ligne parmi les portraitistes d'histoire, le nom de M. Crauk. Il est impossible de donner une plus noble allure à des vêtements familiers, ni de poser avec plus de dignité la figure d'un simple vétérinaire. Nous plaçons cette œuvre absolument remarquable à côté des meilleures que nous ont laissé les sculpteurs du siècle dernier, si experts cependant dans l'art d'habiller leurs contemporains ; et nous demandons à l'habile artiste la permission de la préférer à celle du *maréchal Niel*, celle-ci paraîtrait plus belle, si M. Crauk, dans l'effigie de Bourgelat, ne s'était surpassé lui-même.

M. Falguière, vainqueur au concours pour le monument de Lamartine, n'a pas réussi à conquérir autant de suffrages avec la statue même qui doit le surmonter; la taille du grand homme est démesurée autant que mal proportionnée. Un poëte a le droit de dépasser le niveau du commun des hommes, mais c'est à son génie qu'il doit le demander, la longueur de ses jambes n'y ajoute rien.

Non loin de M. Falguière, on trouve M. Cougny. Sa statue de *la Quintinie* n'a rien de frappant, mais elle est juste d'aspect, pleine de bonhomie, c'est bien ainsi qu'on se représente cet avocat devenu l'horticulteur du grand roi. En art, le vraisemblable est quelquefois plus à sa place que la vérité elle-même et la vérité même n'est pas toujours bonne à dire. « Vous pouvez bien me faire moins laid, disait un jour un homme d'Etat, au peintre qui le regardait de trop près, songez que vous écrivez pour l'histoire. » Quel malheur que M. de Caumont soit mort trop tôt pour prévenir à temps M. Le Harivel-Durocher. Il ne lui eut pas permis, on peut le prédire, de mettre au milieu de son visage ce nez démesuré, et sur ses épaules, ce paletot étriqué deux accessoires qui font sourire. S'il n'est pas nécessaire de déguiser un savant en héros de poëme épique, on peut du moins en certain cas corriger les oublis de la nature et les erreurs du tailleur.

Il y a au Salon de nombreux bustes à côté de ces nombreuses statues. Beaucoup sont de première valeur. On retrouve derrière le marbre ou le plâtre qui portent la signature de leurs auteurs, les noms les plus connus et les plus aimés du public, ceux de MM. Chapu, Franceschi, Falguière, Delaplanche, Degeorge, Noël, Oliva, etc.

Les Italiens ne nous donnent plus des leçons de haut style, mais ils nous apprendraient s'il fallait y tenir, comment on peut devenir les

premiers praticiens du monde; le marbre tremblait, dit-on, devant Michel-Ange; il se sauverait s'il le pouvait devant MM. Borghi et Caggiano. Mais le marbre est un esclave et ne doit qu'obéir, et le ciseau des deux artistes le lui fait bien voir. Ils l'évident en bâtons de chaise, ils le tordent en volants frippés; plus il y a de vides et de trous, plus ils triomphent et de lui et d'eux-mêmes; ce n'est pas là, il est vrai, l'idéal de Donatello et de Ghiberti, mais autres temps, autres goûts; et en Amérique ces porcelaines de marbre se vendent comme des chefs-d'œuvre.

A l'extrémité du jardin de sculptures on remarque une grande vasque d'ornement par M. Chéret : décor oublié de quelque Sceaux ou de quelque Marly, que la hache du niveleur a oublié de détruire et qui ferait honneur au grand siècle.

M. Frémiet oserait peut-être sculpter dans le marbre ou le bronze son *Gorille tuant un Rétiaire*, mais il s'est méfié de la poltronnerie du public. Peut-être a-t-il eu raison; son groupe est bien agencé, son monstre scientifiquement probable, mais dans sa petite taille, il inspire un effroi suffisant. Enfin, M. Caïn a exposé un groupe d'animaux que nous ne trouvons pas inférieur à ceux de Barye, quoiqu'en pareille comparaison, il soit prudent de se méfier de sa compétence.

Et maintenant que les innommés nous pardonnent, il y a des silences involontaires et des tyrannies qu'il faut subir sans résistance. Le temps nous est mesuré et notre tâche est incomplète. Mais si rapide que soit l'heure, pour tout le monde, personne n'a maudit sa vitesse plus que le critique du *Correspondant*.

Ch. Timbal.

JEANNE D'ARC[1]

I

Si, dans l'histoire de ses défaites et de ses humiliations, de ses revanches et de ses triomphes, la France peut citer un nom glorieux, vénéré entre tous, qui, depuis quatre siècles, n'a fait que grandir dans la reconnaissance publique, ce nom est assurément celui de Jeanne d'Arc. Les circonstances merveilleuses à la suite desquelles sa mission lui fut révélée ; les éclatants services qu'elle rendit à son pays et à son roi ; sa captivité, sa passion, sa mort couronnant par une fin digne d'une sainte et d'une martyre une vie étonnante de sainteté, d'abnégation et d'héroïsme, ce sont là des traits incomparables qui assurent à son nom, à sa pure et radieuse figure, l'immortalité de l'histoire. Domrémy et Orléans, Reims et Paris, Compiègne et Rouen, sont les lieux où se passent les scènes principales du ce drame que nous allons retracer : ils marquent tour à tour la révélation et le combat, le triomphe et les épreuves, les revers et le dénoûment tragique. Une existence si émouvante, si glorieusement remplie, devait, en frappant l'imagination des hommes, tenter à toutes les époques l'esprit et la plume des écrivains. Poëtes et auteurs dramatiques ont voulu chanter ou représenter sur la scène la vie de Jeanne d'Arc. Depuis les vers de Christine de Pisan et les *mystères* du quinzième siècle jusqu'à la trilogie d'Alexandre Soumet et au drame lyrique de P.-J. Barbier, combien d'œuvres composées sur la Pucelle, en y comprenant le poëme bien intentionné, mais très-fastidieux, de l'honnête chapelain et ce honteux libertinage d'esprit où Voltaire qui, dans l'*Essai sur les mœurs*, avait loué dignement l'héroïne, outragea par un impie travestissement la pudeur, la dignité et le patriotisme. On sait comment les écrivains étrangers ont vengé

[1] *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — 1 vol. in-4°, illustré de 14 chromos et de 200 gravures. Paris, Firmin Didot et Cie

la vierge-martyre. Si dans sa pièce de Henri VI, Shakespeare, en parlant de l'ennemie de sa nation, sacrifia aux rancunes populaires l'impartialité qui devrait toujours être la compagne du génie, un Anglais, Southey, et un Allemand, Schiller, ont consacré à Jeanne d'Arc, le premier un poëme, le second une tragédie, qui, bien que s'écartant des traditions historiques, n'en sont pas moins un sincère hommage à la mémoire de la Pucelle. L'histoire, qui a surtout pour tâche de recueillir les différents traits propres à mettre en relief les plus grandes, les plus touchantes figures de nos annales, l'histoire n'a pas été oublieuse envers la libératrice de la France. Après le *Journal du siége d'Orléans* et les chroniques du quinzième siècle, les auteurs de nos histoires générales ont peint sous les couleurs les plus favorables, mais entachées parfois de l'esprit de système, les faits et gestes de l'héroïne, et retracé la prodigieuse impulsion qu'elle donna au réveil et à la délivrance du pays. Non moins investigateur qu'érudit, notre siècle a voulu répandre des lumières nouvelles sur le caractère et la mission de cette fille extraordinaire qui, pour les uns, obéissait à une inspiration surnaturelle; pour les autres, n'était mue que par un ardent patriotisme. Un ouvrage du plus haut intérêt, *le Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publié par M. Jules Quicherat, après un savant et laborieux travail de dix années, est venu éclairer tout d'un coup des questions longtemps obscurcies. Mais, de ce vaste recueil de documents, aussi bien que des autres sources originales, il fallait tirer les éléments d'une histoire sincère, lumineuse et complète, qui fût parfaitement digne de son sujet; il fallait, dans un bloc de marbre, tailler et sculpter une statue monumentale, en harmonie avec le modèle, et méritant d'être présentée et dédiée à la France. M. Wallon a entrepris cette œuvre, il y a plusieurs années déjà, et mettant un remarquable talent d'historien au service d'une pensée chrétienne et patriotique, il composa les deux beaux volumes intitulés : *Jeanne d'Arc*, auxquels l'Académie française décerna le grand prix Gobert. Depuis son apparition, ce livre avait eu dans le monde lettré un succès bien légitime, et il convenait de donner au tableau exact et fidèle, vivant et animé qu'il présente, un riche encadrement, une élégante ornementation pouvant en faire mieux ressortir les qualités et la valeur.

En publiant une édition illustrée de la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, la maison Didot s'est inspirée des traditions de bon goût et de perfection typographique, qui lui ont assuré depuis longtemps, en France et en pays étranger, un renom qu'elle ne cesse de justifier à tous les titres. Le magnifique volume in-4°, qu'elle a imprimé en caractères elzéviriens et illustré de 14 chromos et de 200 gravures exécutées d'après les monuments de l'art depuis le quinzième siècle

jusqu'à nos jours, ne vient pas seulement ajouter un nouveau prix à l'ouvrage de M. Wallon; il est aussi un hommage de reconnaissance et d'admiration offert à la plus pure de nos renommées nationales [1]. Quant à l'ornementation, une scrupuleuse exactitude a présidé au choix des diverses parties dont elle se compose. Les manuscrits peints du quinzième siècle ont été fouillés, étudiés avec soin, et parmi un nombre considérable de miniatures, de sculptures et de dessins représentant les faits ou les personnages, les lieux ou les monuments de l'époque, on a reproduit de préférence tout ce qui se rapportant à la vie de Jeanne, groupe autour d'elle, et fait revivre à nos yeux la plupart de ses contemporains. Cette fidélité rigoureuse, exclusive de toute création fantaisiste, et s'appliquant même aux lettrines et à d'autres détails qui sont dessinés sur des motifs du quinzième siècle, donne à l'œuvre un véritable cachet de couleur locale. Elle met, en outre, la parure du texte en parfait accord avec l'exactitude d'un récit presque toujours emprunté aux meilleures sources du temps, et y puisant une simplicité grave qui émeut et attache le lecteur. A la fin de l'ouvrage où sont habilement encadrées des citations dont le caractère, parfois naïf, fait d'autant mieux ressortir les discussions savantes et approfondies qui les suivent, viennent des *éclaircissements* relatifs à la famille de Jeanne d'Arc et aux inspirations que son histoire a fournies aux lettres, au théâtre et aux arts. C'est comme sa vie posthume racontée à la suite de sa vie réelle. Or, cette seconde existence qui constitue ici-bas l'immortalité, ne fait, tout en couronnant l'œuvre de l'auteur, qu'ajouter de nouveaux rayons à l'auréole de la martyre. En la voyant ainsi honorée, ainsi dépeinte sous les différentes formes de l'art, dans notre siècle où le scepticisme, renversant tous les dogmes et tous les autels, voudrait aussi découronner toutes les gloires, le cœur du croyant se console et se rassure. Devant la glorification de la sainte fille que, depuis nos désastres, on a poétiquement appelée « la patronne des envahis, » il se souvient, il pense et il espère. C'est l'impression que fait naître en nous, que fera naître dans l'esprit de nos femmes, de nos filles, et, surtout, de nos fils, la lecture du livre essentiellement français qui est l'objet de cette étude. Par la vivante évocation des événements accomplis dans la France du quinzième siècle, il montre ce que la France d'aujourd'hui peut accomplir, à son tour, dans le présent et dans l'avenir. Comment désespérer d'un peuple qui, avec le culte de ses morts les plus illustres, conserve la foi en Dieu, la foi en lui-même? Et l'histoire que nous allons résumer ici ne doit-

[1] Une seconde édition vient de remplacer la première, épuisée en fort peu de temps.

elle pas nous apprendre que la main toute-puissante de Celui qui abat, est aussi la main toute-puissante de Celui qui relève?

Vers la fin de l'année 1422, cette confiance d'un peuple qui ne s'abandonne pas était bien nécessaire à la France. A la suite des désastres causés par la guerre de Cent-Ans, désastres auxquels s'étaient joints les maux résultant de la sanglante rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, le malheureux Charles VI venait de mourir, abandonné des siens, et regretté seulement du peuple, qui ne le rendait point responsable des calamités subies pendant son règne. En apprenant sa mort, le dauphin Charles, bien que proscrit et deshérité par un acte signé de la main paternelle, s'était fait reconnaître roi, et transportant sa petite cour à Bourges, y avait convoqué les États-Généraux. Ce prince n'avait alors pour lui que quelques provinces du centre, avec le Dauphiné, le Languedoc, et l'alliance des comtes de Foix et de Comminges. Ces ressources étaient bien faibles en comparaison de celles de son jeune rival Henri VI, qui, souverain de l'Angleterre, était reconnu dans tout le nord de la France, à Paris, en Guyenne, et comptait en outre pour alliés les grands corps de l'État, ainsi que les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Par un concours de circonstances fatales, de nouveaux revers avaient tristement signalé le commencement du règne de Charles VII. Après les défaites de Cravant et de Verneuil, le roi avait confié l'épée de connétable au comte de Richemont; mais ce vaillant breton, malheureux dans toutes ses entreprises, avait été disgracié, et les Anglais, profitant de l'inaction des troupes royales, étaient venus, en 1428, mettre le siége devant Orléans.

Située au centre de la France, et sur le grand fleuve qui la divise en deux parties, cette ville était alors comme la seconde capitale du royaume. Le duc de Bedford, qui comprenait l'importance de cette place, avait réuni devant ses murs des forces considérables, commandées par ses meilleurs capitaines, Salisbury, Suffolk et Talbot. Jaloux de se mesurer avec eux, les plus braves chevaliers de France, la Hire, Xaintrailles, Chabannes et Dunois avaient tenu à honneur de défendre la ville; mais leur courage, quoique bien soutenu par l'énergique résistance des assiégés, n'avait pu empêcher la ridicule défaite désignée sous le nom de *Journée des Harengs*. Déjà les troupes de la garnison, fatiguées des longueurs du blocus, s'étaient retirées, laissant à Dunois et aux habitants le soin de se défendre, en attendant d'autres secours que l'indolent Charles VII négligeait d'envoyer à ceux qui combattaient et mouraient pour sa cause. Dans cette situation déplorable, le pays, déchiré par les factions, livré à l'occupation étrangère, en était réduit à un tel état de

misère et de dépopulation que, pour le retirer de cet abîme de maux, il ne fallait rien moins qu'un miracle. Jeanne d'Arc parut, et le salut de la France fut assuré.

II

Sur les marches de la Lorraine et de la Champagne, dans un humble village, situé près des bords verdoyants de la Meuse, et appelé Domremy, vivait une jeune fille, simple de cœur, mais cachant sous la candeur de la paysanne une âme ardente et généreuse. Elle se nommait Jeanne d'Arc. Née le 6 janvier 1412, d'une famille de bons laboureurs, peu riches, mais fort considérés des autres habitants, elle avait reçu dès l'enfance, grâce aux leçons maternelles, la connaissance de sa religion, et ces principes salutaires qui, après le lait, sont comme l'aliment du cœur. « Autre personne que sa mère ne lui apprint sa créance, » dit un témoin appelé au procès de réhabilitation, et ce mot dit beaucoup dans sa brièveté. En même temps, elle avait été formée au travail, et elle s'y livrait volontiers, tantôt filant, ou aidant sa mère dans les soins du ménage, tantôt accompagnant son père aux champs, conduisant la charrue ou la herse, ou bien gardant avec ses brebis, dans le pâturage communal, tout le troupeau du village. Elle ne savait ni lire, ni écrire, mais elle connaissait bien le *Pater*, le *Credo* et l'*Ave Maria;* elle suivait tous les offices avec une fervente assiduité, partageant ainsi ses jeunes années entre le travail qui assure le pain quotidien, et la prière qui sanctifie l'âme. « Bonne, simple et douce fille, » dit une de ses jeunes compagnes, elle était surtout charitable aux souffrances d'autrui. Ingénieuse, dans sa pauvreté, à faire des épargnes et à multiplier ses dons, elle se sacrifiait elle-même, quand elle n'avait plus rien à donner. Un indigent sans asile, un fugitif de la guerre se présentait-il à la porte de ses parents ? Elle l'accueillait avec bonté, partageait avec lui son repas, et, lui cédant son propre lit, elle passait la nuit dans un coin du foyer. Dévouée envers tous, honnête et chaste, parlant et agissant en toute simplicité, c'est l'attestation unanime de ceux qui la connurent au village.

Sainte elle était aussi, d'après leur déposition consignée dans une enquête solennelle. Comme la demeure de ses parents touchait presque à l'église, elle y entrait souvent, son travail terminé, pour y faire une oraison, et prier la Vierge de la garder toujours pure et bonne chrétienne. Elle aimait surtout le son des cloches, ces voix aériennes qui, dans le silence des champs, semblent venir du ciel pour nous parler de Dieu. Aussitôt qu'elle les entendait, elle tressaillait de joie, se signait, et, se mettant à genoux, elle récitait une

courte prière. Sa piété, d'ailleurs, se manifestait en toute circonstance. Suivant une ancienne coutume, chaque année, pour fêter le prochain retour du printemps, les jeunes filles du village se rendaient, le dimanche de *Lætare*, à un bois voisin, appelé le *Bois-Chesnu*, et suspendaient aux rameaux d'un vieux hêtre, dit l'arbre des fées, des bouquets de fleurs sauvages. Jeanne y suivait ses compagnes; mais, pendant que celles-ci chantaient et dansaient des rondes autour de l'arbre, elle gravissait un petit sentier pour aller se recueillir à l'*Ermitage de Belmont*, chapelle située au penchant d'une verte colline. Au retour, quand les autres lui reprochaient d'être trop dévote, elle rougissait et se contentait de répondre par une douce parole qui désarmait toute contradiction.

Si sa mère lui avait appris à aimer Dieu, son père qui était armagnac, c'est-à-dire du parti national, lui avait appris à aimer la France. Qu'importe la discussion longuement débattue sur le point de savoir si Jeanne, dont le village est coupé par un ruisseau marquant la limite entre la Lorraine et la Champagne, appartient à l'une ou à l'autre de ces deux provinces? Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle était Française : elle l'était par sa naissance, puisque sa maison, qui subsiste encore, était située dans la partie du village relevant du domaine royal; elle l'était par ses sentiments, car, après Dieu, qui nomme-t-elle comme son seigneur et son roi, sinon le roi de France?

Un autre point fort grave et plus ardemment controversé de nos jours est celui qui concerne la mission de la Pucelle, et les révélations qu'elle affirmait avoir reçues d'en haut. Ce sujet qui, touchant au surnaturel, impose une délicate réserve, est abordé nettement par M. Wallon chez qui la foi du croyant ne gêne nullement les libres appréciations de l'historien. En un siècle qui produisit le livre de l'*Imitation*, Jeanne d'Arc était-elle une mystique, égarée par hasard dans un coin de la France, peu enclin aux entraînements du mysticisme? Ou bien, assujettie aux faiblesses, aux infirmités de son sexe et de son âge, avait-elle une de ces complexions maladives que l'imagination domine, pousse aux vagues rêveries, et, de chimère en chimère, fait tomber dans l'état que le jargon scientifique du jour appelle les phénomènes de l'hallucination? A ces questions qui se posent naturellement, les faits donnent une réponse toute négative. Esprit sain dans un corps robuste, âme religieuse, mais pratique et complétement étrangère à la superstition, Jeanne n'était ni une mystique, ni une hallucinée. Bien constituée « moult belle, de grande force et puissance », au dire de ses contemporains elle n'avait, pourtant, rien de viril dans les apparences, car elle avait l'attitude modeste et la voix douce, la

voix d'une femme, affirment encore ceux qui l'ont entendue.

Doit-on rapporter d'une manière exclusive à l'amour de la patrie ce que le mysticisme ne peut expliquer? Certes, Jeanne était fort sensible aux malheurs de la France, et le récit navrant des luttes soutenues entre les Armagnacs et les Bourguignons n'avait pas seulement, aux longues veillées d'hiver, frappé ses oreilles d'enfant : ses yeux en avaient vu aussi le désolant tableau. Si les Anglais ne traversaient point cette partie du royaume, ils laissaient aux Bourguignons, leurs alliés, le soin de la dévaster, et devant l'invasion d'une bande bourguignonne qui s'était abattue sur Domrémy, Jeanne avait dû fuir avec sa famille et tous les habitants pour chercher un refuge à Neufchâteau. La tourmente passée, lorsque les fugitifs étaient revenus, ils avaient trouvé le village saccagé, la maison détruite, l'église incendiée par l'ennemi. Bien jeune encore, elle put comprendre par là ce que c'est que la guerre, tout ce qu'elle a d'horrible, et son cœur, ouvert aux sentiments les plus généreux, en garda sans nul doute une impression profonde, ineffaçable. Mais en dehors de ces influences qui exercèrent une action difficile à méconnaître, il faut chercher la cause première de la vocation de Jeanne dans le récit même qu'elle en donne. Ce récit n'est pas une légende, produite et répétée par la tradition populaire : c'est la déposition de l'accusée de Rouen, répondant aux questions de ses juges, et leur livrant, au nom de la vérité comme au péril de sa vie, le secret des révélations dont ils devaient si odieusement abuser contre leur victime.

Voici donc son témoignage tel qu'il est consigné au procès-verbal de l'interrogatoire. Jeanne avait treize ans, lorsque, par un jour d'été de l'année 1424, se trouvant vers l'heure de midi dans le jardin de son père, elle entendit une voix douce et belle qui se faisait entendre à sa droite, du côté de l'église. En même temps une lumière éclatante lui apparut vers ce point, et elle ajouta qu'elle voyait presque toujours cette lumière quand la voix lui parlait. La première fois elle eut grande peur; mais la voix s'étant fait entendre à trois reprises différentes, elle se rassura peu à peu, quand elle eut compris que cette voix était celle d'un ange qui lui parlait au nom de Dieu. C'était, d'après sa déclaration, l'archange saint Michel qui, d'abord, lui recommanda d'être bonne et honnête fille, de se bien conduire et d'aller souvent à l'église. La seconde fois, il lui prescrivit, sur toutes choses « de venir au secours du royaulme de France, disant que Dieu lui ayderoit. » A l'archange qui l'encourageait et la réconfortait par ses paroles, se joignirent bientôt sainte Catherine et sainte Marguerite qui lui apparurent aussi, le front ceint de précieuses couronnes, et dont les con-

seils ne cessèrent, depuis cette époque, de diriger sa conduite.

Devant la haute destinée à laquelle les voix mystérieuses l'appellent, la pauvre fille hésite, se trouble, et pleure, surtout quand l'ange et les saintes la quittent. Elle pleure encore à la pensée d'abandonner tout ce qu'elle aime, sa mère, ses parents, et la chère église à l'ombre de laquelle elle a grandi, où elle a prié, reçu son Dieu pour la première fois, et dont les cloches résonnaient si joyeusement pour elle. Que se passa-t-il dans sa jeune âme, durant cette lutte entre la vocation qui parle, et la nature qui résiste? Nul ne saurait le dire, puisque Jeanne n'en a point parlé, s'étant crue obligée, dans le principe, à ne point révéler l'appel qui lui était fait par les voix célestes; mais il est permis de croire qu'elle soutînt bien des combats intérieurs pendant les cinq années qui s'écoulèrent depuis la première apparition jusqu'au jour de son départ.

Ce jour arriva enfin. Cédant aux instances des saintes dont les apparitions devenaient de plus en plus fréquentes, Jeanne s'était décidée, malgré le désir de ses parents qui voulaient la marier et la retenir auprès d'eux, à exécuter le dessein sur lequel elle avait gardé un silence absolu. Accompagnée de son oncle, Durand Laxart, qu'elle avait trouvé plus favorable à son entreprise, elle s'était rendue à Vaucouleurs, auprès du sire de Baudricourt, gouverneur de la ville, pour lui faire part du projet qu'elle avait de secourir le dauphin, et de le conduire à Reims, afin qu'il y fut sacré et reconnu roi. Rebutée d'abord, par le gouverneur, qui la traita comme une folle, elle s'était, plus tard, représentée devant lui, après avoir appris qu'Orléans, la cité généreuse et fidèle, était sur le point de tomber au pouvoir des Anglais. « Lève-toi, ma fille, lui avait dit alors la voix de l'archange; va, c'est toi qui délivreras la ville! » Et Jeanne s'était levée, saisie d'une patriotique émotion, et, retournant à Vaucouleurs, elle avait insisté auprès de Baudricourt, en lui disant : « Ne savez-vous pas, messire, qu'il est écrit que le royaume, perdu par une femme, sera sauvé par une vierge des Marches de Lorraine : me voici, pourquoi doutez-vous? » Le gouverneur, en effet, doutait encore de la mission imposée à une simple villageoise; mais le peuple ne doutait pas, et la voix publique déjà saluait en elle une envoyée de Dieu. Plusieurs braves chevaliers, pleins d'admiration pour son courage, s'étant offerts d'eux-mêmes à lui servir d'escorte, les plus pauvres gens de Vaucouleurs se cotisèrent afin de lui acheter un cheval, des habits et l'équipement dont elle avait besoin. Vaincu par cette démonstration populaire, Baudricourt céda, sans mieux croire au succès, et en remettant une épée à Jeanne au moment de son départ : « Allez, lui dit-il, allez, allez; advienne que pourra! »

Le voyage de Vaucouleurs à Chinon, à travers un pays et des chemins couverts d'ennemis, et semés de périls ; la confiance inaltérable de Jeanne marchant à la tête de ses compagnons qu'elle rassure en leur répétant : « Ne craignez rien, Dieu me fait ma route ; c'est pour cela que je suis née ; » le respect tout religieux qu'elle ne cesse d'inspirer aux hommes de son escorte pendant les chevauchées du jour, aussi bien que durant les stations de nuit ; son arrivée à la cour, les piéges qu'on lui tend, les obstacles qu'on lui suscite avant sa présentation au roi, tels sont les incidents qui servent de prologue à la vie nouvelle, à la vie militante qui va commencer pour elle. Admise enfin, le 9 mars 1429, à voir le jeune prince auquel elle vient rendre son royaume, elle est reçue le soir au château, dans une grande salle, éclairée par cinquante torches, et où plus de trois cents seigneurs sont réunis. Elle se présente humblement ; du premier regard, elle distingue le roi qui, exprès, s'était confondu dans la foule, et, malgré ses dénégations, se précipitant à ses genoux : « Gentil dauphin, lui dit-elle, j'ay nom Jehanne la Pucelle, et vous mande le roy des cieulx par moy, que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims, et que vous serez le lieutenant du roy des cieulx, qui est le vray roy de France. »

Vainement, après ce début qui l'a frappé d'une surprise indicible, Charles VII lui témoigne une grande confiance, surtout quand il a reçu d'elle, dans un entretien secret, la confidence d'un fait tout personnel qui n'était connu que de lui seul ; vainement, dissipant ses doutes sur la légitimité de sa naissance, que ses ennemis attaquaient en se fondant sur l'inconduite notoire de la reine Isabeau, elle lui affirme, de la part de Dieu, « qu'il est fils du roy, et vray héritier de France, » et le porte ainsi, non-seulement à croire en elle, mais de plus à croire en lui-même, autrement dit en son droit. Les généreux desseins de Jeanne et les dispositions favorables du prince ne font qu'exciter la sourde opposition des ministres et des courtisans, des politiques et des habiles, gens sceptiques par état, qui, croyant peu à la puissance de l'enthousiasme, s'en défient, ou même le redoutent, comme ils suspectent et craignent d'instinct tout ce qui peut s'élever au-dessus d'eux. Ce parti l'emporte d'abord en invoquant auprès du jeune souverain les conseils de la sagesse humaine. Aussi, bien que soutenue par le duc d'Alençon, par la reine et les dames de la cour, que la nature ardente et sympathique de leur sexe, inclinait vers l'envoyée de Dieu, Jeanne dont la foi est mise en doute, est conduite à Poitiers, afin d'y être interrogée par les docteurs de l'Université. Elle triomphe de cette épreuve, étonne, confond et entraîne ses graves examinateurs qui, à la fin, se rendent, croient à son inspiration, et voient en elle la

jeune fille annoncée par une ancienne prophétie de Merlin, que Christine de Pisan venait de rajeunir. Après de longues et minutieuses délibérations, ils déclarent qu'on pouvait licitement employer l'aide de cette jeune fille, dans laquelle ils n'avaient trouvé que vertus chrétiennes, humilité, virginité, dévotion, simplicité.

Cette première victoire de Jeanne n'avait pas été gagnée sans peine et sans combat. Le plus récalcitrant de ses juges, maître Séguin, limousin de naissance et professeur de théologie, « bien aigre homme, » dit la chronique, l'avait un jour poussée à bout, en lui demandant, avec le fort accent de sa province, quelle langue parlaient les *voix* qu'elle disait entendre. — Une langue meilleure que la vôtre, répondit-elle vivement. — Croyez-vous en Dieu? dit le docteur, irrité de cette brusque répartie. Or, Dieu ne veut pas que nous ajoutions foi à votre mission, sans que vous nous donniez un signe qui nous y porte. — En nom Dieu, reprend-elle, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes ou miracles; mais menez-moi à Orléans, et là je vous montrerai les signes pourquoi je suis envoyée. Qu'on me donne des hommes d'armes, peu ou beaucoup, et j'irai sans plus attendre. » Secourir avant tout la ville assiégée, voilà quelle était l'unique préoccupation de Jeanne. Le temps pressait d'ailleurs: manquant de vivres, et serré de plus en plus, par les Anglais, Orléans réclamait des secours à grands cris, et, pour en obtenir, Dunois envoyait message sur message. Pourquoi attendre encore, quand la voix des plus savants docteurs, appuyée de celle de l'archevêque d'Embrun, avait parlé en faveur de Jeanne; quand tout le monde, à la cour et dans l'église, dans l'armée et parmi le peuple, était plein d'enthousiasme pour elle?

Revenue à Chinon, au commencement d'avril, et soumise à une dernière, à une pénible épreuve que présida Yolande d'Anjou, mère de la reine, et qui constata la parfaite chasteté de l'humble paysanne, elle reçut enfin du roi un équipement complet. On lui forma une maison composée d'un écuyer, nommé Jean Daulon, brave et honnête chevalier, d'un âge mûr, d'une fidélité à toute épreuve; d'un page, de deux hérauts d'armes et de deux valets. Elle eut, en outre, pour confesseur un religieux augustin, appelé frère Pasquerel, et à cette suite se joignit Pierre d'Arc, l'un de ses frères, qui était venu partager ses périls. Quand la guerrière parut pour la première fois, couverte de son armure blanche, montée sur un beau cheval noir, portant au côté, avec une petite hache suspendue, l'épée que, d'après sa désignation, on avait trouvée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, ce fut un cri universel de joie et d'admiration. Mais les regards étaient surtout frappés par la vue de son étendard blanc, brodé en soie, sur lequel était représenté Dieu tenant le globe du

monde, avec deux anges ayant chacun une fleur de lis à la main. Sur le devant on lisait les mots : JÉSUS-MARIA, et, au revers, était figurée la scène de l'Annonciation, où la Vierge et le messager céleste tenaient aussi le lis symbolique. Dans cet appareil, à la fois religieux et guerrier, la Pucelle témoignait une joie naïve : « J'aime bien mon espée, disait-elle ; mais ne veux m'en servir pour occire personne ; aussi, j'aime quarante fois mieux mon étendard. »

Durant la marche sur Orléans, et pendant les combats livrés pour la délivrance de cette ville, deux faits, bien caractérisés par le savant historien, méritent particulièrement de fixer l'attention. C'est, d'une part, la réforme soudaine opérée par l'héroïne dans la discipline et les mœurs des troupes royales ; de l'autre, la confiance merveilleuse que sa venue et ses paroles inspirent aux assiégés. Les hommes de guerre, habitués à l'indiscipline et au brigandage, étaient souvent comme des bêtes sauvages, indomptés et indomptables. Pour leur imposer un frein, il fallait plus que la force, plus que la voix des chefs qui, les premiers, donnaient l'exemple du pillage et de tous les excès. L'un des capitaines les plus vaillants et les plus populaires de l'époque, la Hire, ne disait-il pas avec la belle humeur du Gascon : « Si Dieu se faisait homme d'armes, il serait pillard. » Quel sera donc le pouvoir qui, en agissant sur ces rudes batailleurs, saura les amender et les ramener à des habitudes plus dignes de la cause qu'ils soutenaient ? Une jeune fille, une vierge douce et pieuse. Jeanne accomplit ce miracle. Elle commença par purifier cette armée de soudards, en faisant disparaître les causes de péché et de scandale. « Elle leur fict oster leurs fillettes, » dit un chroniqueur du temps; elle reprit avec douceur, ou chassa ignominieusement, selon les circonstances, celles d'entre ces malheureuses qu'elle trouvait sur son passage, et, après avoir proscrit les jurons et les blasphèmes, elle engagea chefs et soldats à se confesser. Un jour, pendant la marche, ce fut merveille de voir un autel se dresser sous le ciel, par un beau soleil de printemps, et ces guerriers transformés, entendre pieusement la messe, et communier avec Jeanne avant le combat.

Mais il ne suffisait pas à la pieuse fille d'avoir tout régénéré autour d'elle, d'avoir rendu à ce monde qui lui était dévoué l'ordre aussi bien que l'ardeur, et cette flamme divine que communiquent aux plus rebelles la jeunesse, l'enthousiasme et la foi. Elle eût voulu — tant elle avait horreur du sang — déterminer l'ennemi à se retirer, sans qu'on eût à lui livrer bataille. Bien plus, elle eût voulu aussi, comme sainte Catherine de Sienne l'avait tenté un demi-siècle auparavant, rapprocher les deux peuples dans une commune alliance contre les infidèles, de sorte que, réunis sous la bannière

de la croix, Anglais et Français eussent marché ensemble à la délivrance de Jérusalem. De ce rêve généreux, de ce désir ardent de rétablir la paix entre deux grandes nations chrétiennes, on trouve un témoignage bien remarquable dans les lettres adressées par Jeanne à Bedfort et aux autres chefs anglais, avant comme après son arrivée à Orléans.

Ce fut le 29 avril 1429, à huit heures du soir; qu'elle pénétra dans la ville, malgré les obstacles qu'elle avait eu à vaincre sur la route, malgré les changements apportés à ses dispositions hardies par la prudence extrême des capitaines de l'armée française. Son entrée fut un véritable triomphe. Elle marchait lentement au milieu de la foule qui, à la lueur des torches, se pressait sur son passage, et lui permettait à peine d'avancer. C'était à qui toucherait sa personne, son armure, son cheval même, et tous la regardaient, dit l'un des témoins de la scène, « comme s'ils veissent Dieu. » Pour eux, en effet, ce n'était pas une créature ordinaire que cette jeune fille, venue de si loin et si miraculeusement au secours de leur cité. C'était au moins, un ange, une messagère du ciel, et, à sa vue, suivant le *Journal du siége*, « ils se sentoient tous réconfortés, et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avoit dict estre dans cette simple pucelle. » En traversant les rues de la ville pour se rendre à l'église, elle parlait doucement au peuple, l'encourageait en disant qu'elle était entrée avec des vivres, et que l'armée, redescendue vers Blois, viendrait bientôt la rejoindre. Si grande fut aussitôt la confiance qu'on eut en elle, que la population, naguère si abattue, ne craignit pas de l'accompagner quand elle sortit pour aller reconnaître les bastilles anglaises, qui enserraient la ville dans une formidable enceinte, et où une crainte superstitieuse retenait les assiégeants qui, déjà, prétendaient voir dans Jeanne une envoyée du démon.

Toutefois, avant d'attaquer l'ennemi, la Pucelle voulut tenter une nouvelle démarche afin d'éviter l'effusion du sang. Elle somma donc Thomas Glasdale, qui commandait le fort des Tournelles de se retirer incontinent avec ses troupes; mais il ne lui répondit que par de grossières insultes, des appellations obscènes qui la firent pleurer de honte, et par la menace de la faire brûler vive si elle tombait entre ses mains. Enfin, le 4 mai, l'armée de secours arrive aux portes de la ville. Jeanne, suivie de la foule et d'un clergé nombreux, va recevoir ces troupes qui défilent, enseignes déployées, devant les forts d'où les Anglais n'osent sortir, et elles entrent ainsi dans la place, sous la protection d'une jeune fille portant un étendard, et de prêtres chantants des psaumes d'actions de grâces. Bientôt, malgré de nouveaux obstacles opposés à son ardeur, la Pucelle court assaillir l'une

des bastilles du nord, en chasse Talbot et fait un grand nombre de prisonniers. A la vue du champ de carnage qui frappe ses regards pour la première fois, elle s'émeut et verse des larmes, en pensant comme elle le dit avec douleur, à tant d'hommes morts sans confession. Les autres bastilles et les forts des Tournelles ne tardent pas à être attaqués, et les Français montrent une telle impétuosité dans l'assaut, « qu'il sembloit, à leur hardi maintien, qu'ils se cuidassent immortels. » Mais, au moment où Jeanne les encourageant de l'exemple et de la voix, leur criait : « Ne vous doubtez, la place est vostre, » elle tombe, grièvement blessée à l'épaule d'un trait qui ressort par derrière. Bravant la douleur, elle ramène les troupes au combat, après avoir fait panser sa blessure, et s'être dévotement confessée ; puis, disant aux siens : « Entrez maintenant, tout est à vous, » elle force les Anglais, saisis de vertige, à se sauver ou à se rendre. D'autres, ayant tenté de fuir avec Glasdale, leur chef, sont précipités dans le fleuve, en passant sur un pont qui, miné par le feu, s'écroule sous leurs pieds. Témoin de la chute du grossier capitaine qui l'avait tant injuriée, la guerrière chrétienne oublie ses outrages pour ne songer qu'à son salut. « Glasdale, lui crie-t-elle, rends-toi au roi du ciel. Ah ! malgré le méchant nom que tu m'as donné, j'ai grand pitié de ton âme. » Et, le voyant rouler dans les flots, pour y périr avec ses soldats, elle ne put retenir ses pleurs devant la fin misérable de tant de braves combattants.

Le lendemain, qui était le dimanche 8 mai, Talbot et Suffolk, voyant qu'ils ne pouvaient tenir dans leurs derniers retranchements, commandent la retraite qui s'opère en bon ordre. Pendant qu'ils étaient en marche et que les cloches sonnaient à toutes volées dans la ville, Jeanne fait dresser un autel en présence de l'armée, et après qu'on y eut célébré deux messes, suivies d'un *Te Deum* : « Regardez, dit-elle, si les Anglois ont le visage ou le dos tourné vers vous. » Et, comme on lui répondit qu'ils se dirigeaient vers Meung : « En nom Dieu, ajouta-t-elle, laissez-les aller. Il ne plaît à Messire qu'on les combatte aujourd'hui ; vous les retrouverez une autre fois. » Ce dernier mot, qui marquait la délivrance d'Orléans, annonçait aussi de nouveaux combats et de nouveaux triomphes.

III

La levée du siége d'Orléans produisit à la cour et dans tout le royaume une impression extraordinaire. Le signe qu'on avait demandé à Jeanne, comme témoignage de sa mission, elle l'avait donné d'une manière éclatante en mettant fin, dans le court espace d'une semaine, à un siége qui durait depuis sept longs mois. Dès

qu'elle fut libre, elle s'empressa d'aller au château de Loches, où se trouvait le roi, et elle y fut reçue avec de grands honneurs. Mais la libératrice était bien moins soucieuse des hommages qu'on lui rendait, que du désir d'achever son œuvre au plus vite. Elle engagea vivement Charles VII à profiter des circonstances pour marcher aussitôt sur Reims, car là seulement il recevrait la consécration qui, aux yeux de ses sujets, devait le faire reconnaître comme légitime roi de France. Née du peuple, elle savait que, dans l'opinion populaire, c'était le sacre qui légitimait les souverains. De plus, son bon sens lui disait que, dans les situations les plus critiques, il vaut mieux, sous peine de tout perdre, marcher droit aux obstacles qui, presque toujours, s'aplanissent pour qui sait les braver. Cependant, quelle que fût la confiance qu'elle inspirât dès lors, ses conseils soulevèrent de nouveau l'opposition du parti des politiques qui, représentant les difficultés et les périls d'une expédition à travers un pays occupé par les Anglais et les Bourguignons, soutinrent qu'il serait préférable de marcher sur la Normandie, province plus facile, selon eux, à remettre sous la domination royale.

Tandis qu'on perdait ainsi un temps précieux à délibérer au château de Loches, Jeanne, impatientée de ces lenteurs, se présente un jour avec Dunois, à la porte de la chambre *de retrait*, où le roi se trouvait en compagnie de plusieurs membres du Conseil privé. Elle frappe doucement, est introduite, et, s'inclinant devant le prince : « Noble dauphin, s'écrie-t-elle, ne tenez plus tant et de si longs conseils; venez au plus tôt à Reims où votre couronne est prête et vous attend. » Et, comme le seigneur d'Harcourt lui demandait si c'était d'après *ses voix* qu'elle parlait ainsi : « Oui, répond-elle, ce sont *mes voix*, et elles me pressent sans relâche. Quand je me plains à Dieu de ce qu'on ne me croit pas, et que je le prie, alors surtout j'entends une voix qui me dit : Fille de Dieu, va, va toujours; je serai à ton aide! Et lorsque j'entends cette voix, je ressens une joie profonde, et toujours je voudrois être ainsi. » En prononçant ces paroles, elle tenait les yeux levés au ciel et son front rayonnait d'une telle inspiration divine, que les froids conseillers de Charles VII, attendris et convaincus, ne songèrent plus à résister.

Il fut donc arrêté que les troupes royales se mettraient en campagne sans retard, et qu'elles attaqueraient les villes situées entre la Loire et la Seine. Ces dispositions prises, le duc d'Alençon, qui brûlait du désir de venger ses précédents revers et la captivité dont ils avaient été suivis, s'empresse d'aller assiéger Jargeau avec quatre mille hommes. La Pucelle encourage les assaillants, monte la première à l'assaut, est encore blessée; mais la place est enlevée, et Beaugency ne tarde pas à se rendre. A la suite de ces échecs, Talbot

réunit ses forces à celles de Falstoff, et se retire vers Paris, en marchant par la Beauce, où les Anglais se cachent dans les bois qui couvraient alors le pays. Tout est merveilleux dans cette campagne où l'esprit du lecteur, comme dans un récit épique, est entraîné de prodige en prodige. Un cerf, poursuivi par l'avant-garde de l'armée française, découvre la position de l'ennemi, en allant se jeter dans ses rangs. Animé par la voix de Jeanne, les hommes d'armes se précipitent avec furie sur les Anglais qui se débandent. Seul, Talbot persiste à opposer une résistance désespérée, aimant mieux être tué que de céder à ceux qu'il a tant de fois vaincus ; mais il ne réussit qu'à se faire prendre. Les fuyards sont poursuivis la lance dans les reins ; beaucoup sont massacrés sans pitié ; d'autres, faits prisonniers et maltraités rudement s'ils ne peuvent fournir une bonne rançon. Ici se présente encore un admirable exemple de la charité de lá Pucelle. L'un de ces prisonniers, violemment frappé à la tête, venait d'être renversé pour ne plus se relever, et gisait là, baigné dans son sang. A cette vue, Jeanne, hors d'elle-même, s'élance de cheval, soutient la tête du blessé entre ses bras, lui prodigue les soins les plus touchants, et après avoir mandé un prêtre qui confesse et absout ce malheureux, elle continue de le consoler, et l'aide à bien mourir.

Cette expédition n'avait duré que huit jours pendant lesquels, outre Jargeau et Beaugency, la Pucelle avait repris Meung et Janville, battu les Anglais en rase campagne, fait prisonniers leurs chefs les plus redoutés, délivré la ligne de la Loire, et soumis la Beauce à l'autorité du roi. C'était avec l'assistance des meilleurs capitaines du royaume, qu'elle avait accompli ces merveilles d'armes. Mais tous, princes du sang royal, connétable et maréchaux de France, vieux guerriers blanchis sous le harnais, s'accordaient à reconnaître que Jeanne était l'âme de leurs conseils, le guide de leurs opérations, et que, de même que son inspiration ne les avait jamais trompés, son étendard fleurdelisé les avait toujours conduits à la victoire.

Les témoignages unanimes en faveur de Jeanne et de la foi qu'on pouvait avoir dans sa mission auraient dû être décisifs, et, une fois pour toutes, désarmer l'opposition cauteleuse, mais tenace, du parti des politiques. Elle dût pourtant lutter encore pour obtenir qu'on marchât sur Reims, et ne l'emporta sur ses adversaires que par la pression de l'opinion publique. Enfin l'armée partit de Gien le 8 juin 1429, et ce fut la Pucelle qui donna le signal. Les troupes royales passèrent, d'abord, devant Auxerre, sans s'arrêter à cette ville occupée par les troupes du duc de Bourgogne qu'on avait intérêt à ménager dans l'espoir d'un rapprochement qui devait bien tarder

encore. Pour la place de Troyes, c'était fort différent, car il était difficile de laisser derrière soi la ville où avait été signé le traité honteux qui, en deshéritant le Dauphin, avait livré la France au roi d'Angleterre. D'autre part, il était périlleux de vouloir, sans artillerie forcer une ville populeuse, bien fortifiée et défendue par une nombreuse garnison, composée de troupes anglaises et bourguignonnes. La position était grave, et la question fut agitée dans le conseil. Poussés par la Trémouille, l'adversaire déclaré de Jeanne, les prudents, les timorés, qui formaient une majorité presque absolue, dirent qu'il fallait s'en retourner vers la Loire, mais, contre leur avis, le vieux président, Robert le Maçon, seigneur de Trèves, soutint qu'on devait poursuivre. « Dans une pareille entreprise, dit-il, dans une sorte de croisade populaire, il ne faut pas raisonner; la sagesse est du coté de l'enthousiasme, et souvent, là est le plus sûr moyen de vaincre. » Sur sa demande, Jeanne est appelée dans la salle du Conseil, et elle assure qu'avant trois jours on pourra se rendre maître de la ville. « Nous en en attendrions bien six, dit l'archevêque-chancelier, si nous étions certains que vous dites vrai. » — Six jours? réplique-t-elle; vous y entrerez demain! » On décide alors de la laisser agir, et, sortant aussitôt, elle prend son étendard, rassemble les troupes, et dispose tout pour livrer l'assaut. Chevaliers, écuyers, gens de tout état la suivent aux murailles, et se mettent en besogne de combler les fossés avec des fascines et les matériaux qui leur tombent sous la main. Effrayée de ces préparatifs qui se poursuivent pendant la nuit, la population se trouble; elle ne songe plus à résister, et le lendemain, 10 juillet, au moment où va être donné le signal de l'attaque, l'évêque sortant de la ville, apporte au roi la soumission des habitants.

Six jours après, Charles VII, arrivait devant Reims, la ville du sacre. Regnault de Chartres, chancelier et archevêque de cette ville, s'y était rendu la veille afin de répondre aux bonnes dispositions des habitants, et de recevoir le souverain dans la cité métropolitaine où lui-même n'était pas entré depuis sa promotion à ce siége. Le dimanche, 17 juillet, le roi, qui avait été reçu aux cris de *Noël! Noël!* poussés par le peuple, reçut l'onction sainte dans la cathédrale, avec une pompe et au milieu d'une affluence extraordinaires. Le duc d'Alençon, à la place du duc de Bourgogne, remplit l'office de premier pair du royaume; le seigneur d'Albret fut chargé de tenir l'épée, et les offices attribués aux autres pairs laïcs furent confiées aux comtes de Clermont, de Vendôme, et aux seigneurs de Laval et de la Trémouille. « Durant le dit mystère, la Pucelle, suivant un témoignage contemporain, se tint toujours joignant le roy, et estoit moult belle chose de voir ses belles manières. » Elle avait son étendard à la main, et, ainsi qu'elle le dira plus tard à ses juges, « comme

il avait été à la peine, c'était bien le moins qu'il fût à l'honneur. » Dès que la cérémonie du sacre et du couronnement fut terminée, Jeanne, qui avait prié avec ferveur, se jeta aux genoux de son souverain, et fondant en larmes lui dit : « Gentil roy, or est exécuté le plaisir de Dieu qui vouloit que levasse le siége d'Orléans, et vous conduisisse en ceste cité de Reims recevoir votre sainct sacre, en monstrant que vous êtes vray roy, et celuy auquel le royaulme de France doit appartenir. »

Un si beau jour ne pouvait s'achever pour l'héroïne sans qu'elle ne tentât un nouvel effort dans le but d'amener une grande, une salutaire réconciliation. Au sortir de l'église, elle dicta donc une lettre fort touchante, adressée au duc de Bourgogne, où elle le suppliait à mains jointes de faire la paix avec le roi. « Pardonnez-vous l'un à l'autre, entièrement de bon cœur, disait-elle, ainsi que doivent faire de loyaulx chrestiens ; et s'il vous plaist à guerroier, alez sur les Sarazins. Prince de Bourgoigne, je vous en prie humblement, car si n'y consentez, ce sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respandu. » Ce devoir rempli, Jeanne, se dérobant aux réjouissances publiques et aux fêtes de la cour, alla trouver dans une modeste hôtellerie son père, Jacques d'Arc, qui pour la voir, était venu à pied de Domrémy à Reims, et l'attendait avec ses deux fils, Pierre et Jean. Après leur séparation, suivie d'événements si prodigieux, quels tendres épanchements ne durent pas avoir lieu entre le père et la fille ! Combien de questions échangées sur Domrémy et Orléans, sur les parents, les amis laissés au village natal et les dangers courus par la Pucelle en tant de glorieux combats ? Certes, à la suite de ces entretiens intimes qui la ramenaient vers son pays, sa famille et les doux souvenirs de sa jeunesse, elle dut éprouver la tentation de partir avec son père, pour aller reprendre à Domrémy sa vie calme et simple. Mais elle ne croyait pas sa mission finie. Si, d'Orléans, elle avait voulu mener Charles VII à Reims, de cette dernière ville elle voulait le conduire à Paris, et, de là, lui faire reconquérir tout son royaume. Aussi, est-ce à tort qu'on a généralement admis l'opinion, accréditée par le plus grand nombre des historiens, que, le lendemain du sacre, la Pucelle croyait son œuvre terminée, et que, retenue malgré elle, au milieu d'une armée avec laquelle elle n'avait plus rien à faire, elle avait vu, dès lors, toutes les chances lui devenir contraires, parce qu'elle persistait à marcher dans une voie où Dieu ne la guidait plus.

Ces assertions, qui ont trop longtemps prévalu, sont démenties par les faits, par des témoignages irrécusables, et notamment par les propres déclarations de Jeanne. En supposant qu'elle eût voulu se retirer, les favoris du roi, la Trémouille et autres courtisans,

loin de combattre son désir, lui en eussent facilité l'exécution. Et pourquoi, d'ailleurs, après avoir montré une si merveilleuse audace dans l'accomplissement de sa mission, se serait-elle arrêtée tout à coup, au moment même où elle allait en recueillir les fruits? La nouvelle du grand événement qui s'était passé n'avait-elle pas volé de ville en ville, de clocher en clocher? En apprenant le sacre du roi, les places fortes de la Champagne, Vitry, Epernay, Sainte-Menehould n'avaient-elles pas ouvert leurs portes? Comme les populations de la Picardie, celles de l'Ile de France, bien que contenues par les troupes anglaises, ne s'ébranlaient-elles pas en faveur de Charles VII, devant qui toutes les voies semblaient s'aplanir? Pour ce souverain, comme pour son nombreux cortége de princes, de seigneurs et d'hommes d'armes, c'était un continuel triomphe que la chevauchée royale, faite à petites journées, de Reims à Soissons, de Laon à Château-Thierry, de Provins à Montmirail, et de Crespy à Dammartin. De cette dernière ville, Jeanne pouvait de loin montrer au roi les tours et les clochers de sa capitale, où elle désirait tant le faire entrer. C'était là, en effet, la troisième partie de sa mission. Ne l'avait-elle pas indiqué avant même la campagne de la Loire, lorsque, rencontrant à Selles en Berry, les jeunes Guy et André de Laval, elle leur offrit le vin, et leur dit que bientôt elle leur en ferait boire d'autre à Paris? Et Jean d'Alençon, son beau duc, comme elle l'appelait, n'a-t-il pas reçu d'elle la confidence que Dieu lui avait imposé quatre tâches qui étaient, avec la levée du siége d'Orléans et le couronnement du roi, l'expulsion complète des Anglais et la délivrance du duc Charles, le captif d'Azincourt? Or, quitter l'armée, quand deux de ces tâches seulement étaient remplies, c'eût été se renier elle-même, tandis que, fidèle à sa mission, elle ne voulait, au contraire, déposer son étendard qu'après avoir, suivant Perceval de Cagny, « remis le roy en sa seigneurie, et le royaume en son obéissance. »

Que la Pucelle, au lendemain du sacre et lorsqu'elle poussait Charles VII à marcher sur Paris, ait rencontré de nouveaux obstacles à ses desseins ; que, souffrant de l'inactive insouciance du prince et de la mauvaise volonté des courtisans, elle ait éprouvé parfois du découragement et de la tristesse, c'est ce qu'il est facile d'admettre de la part d'une nature sincère, enthousiaste, et complètement étrangère aux intrigues des cours. Mais si elle finit par se rendre compte des trames honteuses ourdies contre sa personne et sa mission, elle n'eut pas un instant la pensée d'abandonner son œuvre, achevée seulement à moitié, et l'ardeur déployée par elle dans la poursuite de son but, le démontre suffisamment. Quant aux secrètes douleurs qu'elle ressentit, elles sont celles de tout cœur héroïque en face des

épreuves qui l'arrêtent, et, peut-être aussi, devant la perspective lointaine du martyre qui l'attend. De là, sans doute, le mot tristement prophétique qu'on lui attribue : « Il me faut employer, je ne durerai qu'un an, ou guère plus. » De là, surtout, les consolations fréquentes qu'elle recherche au pied des autels, dans les pratiques d'une fervente piété. Aux instants de repos, comme au milieu des marches militaires, elle ne manquait jamais, dès qu'elle le pouvait, de s'arrêter aux églises des Frères mendiants. Là, elle se rapprochait volontiers des gens du menu peuple ; et, quand les religieux donnaient la communion aux enfants des pauvres, elle aimait à se confondre dans leurs rangs pour venir communier avec eux.

Le désir qu'elle éprouvait de finir promptement son œuvre était d'autant mieux justifié que le duc de Bedfort, auquel le cardinal de Winchester, son oncle, venait d'amener des renforts considérables, paraissait décidé à reprendre l'offensive. De Montereau, il avait, le 7 août, adressé à Charles VII une lettre de défi, sorte de manifeste hypocrite où, après avoir reproché au roi d'abuser les populations ignorantes en s'aidant d'une femme « désordonnée et diffamée, » il l'engageait à avoir pitié du « povre peuple de France, » et rendait son adversaire responsable du sang qui allait être répandu. Le sang ne coula point, comme le régent Bedford paraissait le craindre, car, à la suite de vaines démonstrations, il refusa la bataille que les Français lui offrirent et se replia sur Paris avec son armée. Cette retraite ayant amené la soumission de plusieurs places de l'Ile de France, il fallait profiter sans retard de cet entraînement des villes à reconnaître l'autorité du souverain légitime. Ce fut alors que Jeanne d'Arc, résolue à tenter une attaque contre la capitale, vint à la tête d'une avant-garde, s'établir à Saint-Denis, où le roi, cédant aux instances du duc d'Alençon, se décida enfin à rejoindre l'armée.

Le lendemain, 8 septembre, jour de la Nativité, un corps de troupes s'étant porté en avant, la Pucelle, bien qu'elle ne fût pas d'avis que l'on dût, ce jour-là, risquer un coup de main partiel, se laissa entraîner par les plus hardis de ses compagnons d'armes jusque devant les remparts de la ville. Parvenue au pont-levis de la porte Saint-Honoré, elle donna, comme toujours, l'exemple du courage le plus héroïque, combattit jusqu'au soir, et ne s'arrêta que, lorsque blessée grièvement d'un coup d'arbalète, elle tomba, épuisée par la perte de son sang, sur le revers du fossé. Elle resta là jusqu'à dix heures du soir encourageant les siens à donner l'assaut, et il fallut que le sire de Gaucourt la fit relever et emporter « contre son vouloir. » Après une seconde attaque inutilement renouvelée le lendemain, le roi, sur l'avis de son conseil, ordonna de lever le camp pour se retirer sur les bords de la Loire. Avant de quitter Saint-Denis

à son grand regret, la Pucelle voulut déposer son armure sur l'autel de la basilique consacrée à l'un des patrons de la France; mais elle ne put en même temps y placer la fameuse épée de Sainte-Catherine de Fierbois, car quelques jours auparavant, cette épée s'était brisée entre ses mains. Vit-elle dans cet accident un funeste présage que les événements allaient bientôt vérifier? Le premier échec qu'elle venait d'éprouver devant Paris lui fit-il pressentir qu'une grave atteinte en serait portée à son prestige? C'est ce qu'il serait impossible d'affirmer. Toujours est-il que cet insuccès refroidit le zèle des partisans de la cause royale, et engagea le duc de Bourgogne à se rapprocher des Anglais avec lesquels il ne tarda pas à mettre le siége devant Compiègne.

IV

En apprenant que cette ville était menacée par des forces nombreuses, Jeanne n'avait pas hésité à vouloir lui porter secours. Elle était peu encouragée, cependant, à courir de nouvelles aventures, car le parti qui lui était opposé continuait d'entraver tous ses efforts, et le roi, retiré à Mehun-sur-Yèvre, au lieu de répondre à ses instances, lui octroya, ainsi qu'à ses parents, des lettres de noblesse, avec des armoiries, composées d'un *écu d'azur aux deux fleurs de lys d'or, portant en pal l'épée d'argent*. Cette distinction si précieuse au quinzième siècle, Jeanne l'accepta moins pour elle que pour sa famille, car, toujours simple dans ses habitudes, elle ne porta jamais ces brillantes armoiries. En remerciant le roi, elle essaya encore une fois de secouer sa torpeur, et le conjura de se porter en personne au secours de Compiègne, que pressaient vivement les ennemis de la France. Inutiles efforts : enchaîné par l'amour des plaisirs, Charles ne veut ni l'écouter ni la suivre. Alors n'y tenant plus, elle se décide à quitter secrètement la cour, afin de se diriger là où le danger l'appelait.

Après une marche rapide, elle passe entre les lignes ennemies, et parvient, dans la nuit du 23 mai 1430, à entrer à Compiègne. Dès le lendemain, elle assemble les habitants et les excite à tenter une sortie. Placée sur la rive gauche de l'Oise, et près de l'immense forêt où les souverains de nos premières dynasties venaient prendre souvent le plaisir de la chasse, cette vieille cité dont Charles le Chauve avait fait reconstruire la villa royale, était d'autant mieux disposée à soutenir la cause de Charles VII, que, pour avoir refusé précédemment de recevoir les troupes du duc de Bourgogne, elle s'était attiré la colère de ce prince. Ayant réuni ses troupes à celles des Anglais que commandaient les comtes de Montgommery et d'Arun-

del, le duc était venu prendre ses positions, d'un côté à Coudun et à Clairoix, de l'autre à Venette et à Margny. A la vue des ennemis qui resserraient de plus en plus leurs approches, la Pucelle, dans l'après-midi du 23 mai, fait ouvrir la porte donnant sur le pont qui joint les deux rives de l'Oise, et à la tête de ses meilleurs soldats, elle se jette sur Margny, occupé par le chef bourguignon, Bando de Noyelle. Celui-ci, malgré cette furieuse attaque, soutient le choc et se défend avec vigueur. Au bruit du combat, les autres commandants des troupes bourguignonnes, les sires de Créqui et de Ligny-Luxembourg, accourent en toute hâte de Clairoix, tandis que Montgommery et Arundel, postés à Venette, s'empressent, à leur tour, de se joindre à leurs alliés.

Entourés de toutes parts et craignant d'être coupés dans leur retraite, les Français crient à Jeanne qui, selon son habitude, s'était avancée au plus fort de la mêlée : « Mettez paine de recouvrer la ville, ou vous et nous sommes perdus! » Elle rejette avec indignation ce conseil, et répond : « Taisez-vous; il ne tiendra qu'à vous que ces gens soient déconfits ; ne pensez que de férir sur eux! » Devant l'imminence du danger qui ne fait que s'accroître, les soldats ne l'écoutent plus, et se retirent vers le pont, pendant que Jeanne, l'épée au poing, recule lentement avec eux, et protége leur retraite sans cesser un instant de faire face à l'ennemi. Au moment où, selon le témoignage d'un chroniqueur « passant nature de femme, elle ne songeoit qu'à sauver sa compaignie de perte, comme le chief le plus vaillant du troppeau », le pont-levis placé en avant de la porte s'abaisse tout à coup, d'après l'ordre du sire de Flavy, gouverneur de la place, qui craignait que les ennemis ne parvinssent à entrer pêle-mêle avec les troupes de sortie. Restée presque seule au pied des remparts, avec Xaintrailles, Daulon et son frère Pierre, qui n'avaient pas voulu l'abandonner, la Pucelle est assaillie de tous côtés, et refuse de se rendre. Mais un archer la tirant violemment par la jupe attachée à son armure, la renverse de son cheval et la livre au bâtard de Wandonne, l'un des chevaliers du duc de Bourgogne. « Plus joyeulx que s'il eust eu un roy entre ses mains, le duc se hâta d'emmener sa prisonnière dont il confia la garde au comte de Ligny-Luxembourg. »

Dans les circonstances fatales qui firent tomber Jeanne d'Arc au pouvoir de ses ennemis on a cru voir un acte de trahison, et Guillaume de Flavy a été accusé d'avoir lâchement vendu la Pucelle aux Anglais. Comme preuve à l'appui, on a cité la tradition empruntée au *Miroir des femmes vertueuses*, et rapportant que, le matin du jour où elle fut prise, Jeanne aurait dit à la foule rassemblée autour d'elle dans l'église Saint-Jacques où elle avait entendu la messe et com-

munié : « Bonnes gens, priez Dieu pour moi, car je suis vendue et trahie, et jamais n'aurai plus de pouvoir de faire service au roy, ne au royaulme de France. » Comme Jeanne, arrivée dans la nuit à Compiègne, opéra la sortie le lendemain, tout porte à croire, suivant l'opinion de M. Quicherat, confirmée par celle de M. Wallon, que le fait dont on parle, s'il est vrai, dut se passer quelques semaines plus tôt, lorsque Jeanne avait voulu délivrer Choisy alors assiégé par le duc de Bourgogne, et que, n'ayant pu réussir, elle était revenue à Compiègne, fort attristée de son insuccès. Que l'on blâme, que l'on regrette surtout l'excès de prudence du sire de Flavy qui, en cette extrémité, ne montra pas l'audace qu'exigeait le salut de la guerrière, c'est ce que l'histoire a le droit de faire ici. Mais elle ne doit pas aller jusqu'à prononcer contre ce gouverneur le mot de trahison, mot odieux que tout peuple, en sa détresse, invoque trop souvent pour faire retomber sur ses chefs, quels qu'ils soient, la cause de ses revers ou la responsabilité de ses malheurs.

La prise de Jeanne d'Arc combla les Anglais de joie et d'espérance, et Bedfort, en l'apprenant, fit chanter le *Te Deum* à Paris. Pendant ce temps, la prisonnière était transférée au château de Beaulieu, en Picardie, puis à la forteresse de Beaurevoir, près de Cambrai, qui appartenait au comte de Ligny. Elle y languissait depuis quelque temps, lorsque ceux qui la gardaient lui dirent un jour, pour la tourmenter, que Compiègne allait tomber au pouvoir des Bourguignons, et que tous les habitants de la ville, depuis l'âge de sept ans, seraient impitoyablement massacrés. « Non sera, s'écria-t-elle désespérée ; comment Dieu laisseroit-il mourir ces braves gens, si loyaulx à leur seigneur ? » Et, malgré ses *voix* qui la dissuadaient de cette tentative, elle voulut s'échapper en se précipitant du haut d'une tour, poussée qu'elle était par le désir irrésistible de marcher encore une fois au secours de ses compagnons d'armes. Relevée, sans connaissance et à demi-morte, après cette horrible chute, elle reçut les soins les plus touchants de la tante et de la femme du comte de Luxembourg ; mais les attentions des nobles châtelaines de Beaurevoir furent impuissantes à dissiper les justes alarmes que sa position lui inspirait.

Par un secret instinct, ce qu'elle redoutait au-dessus de tout, c'était d'être livrée aux Anglais. Dès les premiers jours de sa captivité, ceux-ci l'avaient réclamée au duc de Bourgogne, par sommation d'un inquisiteur et de Pierre Cauchon, ex-évêque de Beauvais, sous le prétexte qu'elle relevait de la juridiction spirituelle de ce dernier comme ayant été prise en-deçà des limites de son diocèse. Ambitieux, intrigant, et prêt à tout sacrifier pour parvenir à son but, ce prélat que sa science et son habileté avaient fait élire recteur de l'Uni-

versité de Paris avant sa promotion au siége épiscopal de Beauvais, avait dû, en 1429, s'enfuir de cette ville devant l'animosité des habitants qui lui reprochaient d'être un partisan outré du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre. Dans son dépit, l'évêque dépossédé était venu offrir ses services à Bedfort et au cardinal de Winchester, espérant trouver auprès d'eux la puissance, la richesse, et peut-être même obtenir l'archevêché de Rouen, vacant à cette époque. En le voyant disposé à se donner corps et âme, le régent Bedfort le prit à ses gages, et promit, comme l'attestent les registres du Conseil privé, de lui fournir une pension journalière de cinq livres tournois. Le salaire une fois fixé, le transfuge de l'épiscopat, voulant gagner son argent, devint l'instrument et le complice des odieuses machinations tramées par la politique anglaise. Dans sa lettre adressée au duc de Bourgogne, Pierre Cauchon revendiqua le droit de juger celle qu'il disait « soupçonnée d'avoir commis plusieurs crimes, tels que sortiléges, idolâtrie, invocation des démons, et aultres plusieurs cas touchant nostre foy. » Mais, pour instruire contre la captive ce qu'il appelait « un beau procès, » il fallait l'avoir entre ses mains, et, dans ce but, il se rendit au château de Beaurevoir, où il n'eût pas honte de se faire l'entremetteur de l'ignoble marché qui devait la livrer à ses ennemis.

Touché des supplications de sa femme Jeanne de Béthune, qui le conjurait de ne pas se déshonorer en livrant ainsi une jeune fille, sa prisonnière, le comte de Luxembourg eut d'abord des scrupules, et à la veille d'être nommé l'un des premiers chevaliers de la Toison-d'Or, il hésitait à violer le principal devoir de la chevalerie. Malheureusement il était besoigneux d'argent, et trouvait, d'ailleurs, que la garde d'une captive comme Jeanne était une charge bien lourde pour lui. Après de longs débats, il céda enfin, et la vendit moyennant la somme de dix mille livres, prix de la rançon d'un prince du sang, et dont le payement fut soldé par un impôt extraordinaire levé sur la Normandie. Du château de Beaurevoir, Jeanne fût donc, vers le commencement de novembre, transférée au donjon de Crotoy, d'où elle pouvait, par l'étroite fenêtre de sa prison, voir la mer s'étendre au loin ; cette mer au-delà de laquelle se dressaient les rivages de la terre ennemie. Enfin, au mois de décembre, elle fut conduite au château de Rouen et placée d'abord dans une cage de fer, tant on craignait qu'elle ne s'échappât. Plus tard, quand on l'en fit sortir à cause de la gêne horrible qu'elle y ressentit, ce fut pour lui mettre les fers aux pieds et aux mains, avec une lourde chaîne qui lui retenait le milieu du corps. Pour plus de sûreté, cinq soldats anglais étaient chargés de veiller sur elle le jour et la nuit; mais ces misérables, tantôt l'insultaient ou essayaient de lui faire violence,

tantôt s'amusaient à la tromper en lui donnant l'espoir d'une délivrance prochaine.

Quoique l'Université de Paris eût réclamé le triste privilége d'instruire son procès, il avait été décidé qu'elle serait jugée à Rouen. Ainsi le voulait impérieusement l'intérêt des Anglais qui n'étaient pas sûrs de la population parisienne. En outre, leur orgueil national exigeait qu'il fût bien établi, aux yeux du peuple et de l'armée, que celle qui les avait tant de fois vaincus n'était pas une simple villageoise, inspirée de Dieu, mais bien une sorcière, un suppôt du démon, ne devant ses succès qu'à d'impies maléfices. Le charme ainsi rompu par la mise en évidence de l'imposture, ils croyaient facilement ressaisir la victoire qui avait fui leurs drapeaux, et reprendre en même temps possession de la France. Afin de donner un appareil plus solennel au procès qu'il était chargé de poursuivre, l'évêque de Beauvais s'adjoignit un grand nombre d'assesseurs. Parmi eux se trouvaient les six théologiens les plus renommés de l'Université de Paris et beaucoup de gens d'Eglise de la province de Normandie, qui consentirent, les uns par crainte, les autres par ambition, à être les auxiliaires du prélat vendu aux Anglais. Après six séances employées, du 13 au 20 février, à établir les préliminaires de la cause, Jeanne fut appelée à comparaître devant le tribunal.

Renfermée depuis deux mois dans son cachot, elle n'y avait pu recevoir, ni les secours de la religion, ni les conseils d'un guide désintéressé. Sans paraître abattue par ce long isolement, ni déconcertée par la vue des quarante-trois juges réunis dans la chapelle du château transformée en prétoire, elle répondit avec une grande simplicité, mais aussi avec une fermeté inébranlable aux questions insidieuses qui lui furent posées. Ayant écouté, dans un profond silence, l'exposé de la cause prononcé par l'évêque de Beauvais, elle refusa de s'engager par serment et d'une manière absolue, comme on l'exigeait d'elle, à répondre sur toutes les demandes qui lui seraient adressées. « Je ne sais, dit-elle, avec un admirable bon sens, sur quoi vous voulez m'interroger; vous pourriez me demander telles choses que je ne dirais pas. » Et, persistant dans les réserves qu'elle avait faites pour son serment, elle se mit à genoux; puis, les deux mains sur le missel, elle jura qu'elle dirait la vérité « sur tout ce qui concernait la foi. » Alors l'évêque l'interrogea sur sa naissance, sa famille, son éducation et ses sentiments religieux; puis, comme il l'engageait, pour l'éprouver, à réciter le *Pater:* « Volontiers le feroi-je, lui dit-elle, si vous voulez m'ouïr en confession. » Dans sa confiance naïve et touchante, ainsi qu'on l'a dit avec raison, elle prenait pour juge devant Dieu celui qui, pour la perdre, s'était fait

son juge devant les hommes. Visiblement troublé par cette demande inattendue, le juge ne continua pas l'examen, et s'empressa de lever la séance.

Le premier interrogatoire, où la ferme raison de l'accusée ne servit qu'à confondre ses accusateurs, fut suivi de quinze autres séances qui s'étendirent, du 21 février au 27 mars. En lisant les pièces authentiques du procès, résumées par M. Wallon avec une clarté lumineuse et la plus scrupuleuse impartialité, on est saisi tour à tour d'indignation contre la monstrueuse iniquité des juges, et d'admiration pour la prévenue qu'ils veulent enlacer dans leurs piéges. Questions ardues et embarrassantes, subtilités captieuses et théologiques; réponses tronquées et falsifiées à dessein; procès-verbaux altérés par des scribes à gages, corrigeant, pour les besoins de l'accusation, la rédaction, trop exacte, des greffiers assermentés qui tiennent la plume durant chaque séance; substitution de pièces différant tout à fait de celles dont l'accusée venait d'entendre la lecture, et qu'elle reconnaissait comme sincères et véritables en y apposant la croix informe qui lui servait de signature; enfin, privation de tout conseil, refus de tout moyen de défense à une pauvre fille, ne sachant ni lire, ni écrire, et ayant à lutter contre cinquante juges, passés maîtres en fait de science, rompus aux discussions, ne cherchant ni la lumière, ni la vérité, n'écoutant que l'intérêt et la passion, voilà quels furent les moyens odieux employés dans un procès où les formes de la procédure ecclésiastique et inquisitoriale furent appliquées en apparence, mais qui, au fond, ne fut qu'une violation flagrante des lois éternelles de la justice.

Ce n'est pas tout encore. Pour arracher à Jeanne des aveux compromettants, il ne suffisait pas de longs interrogatoires, tenus arbitrairement en public ou à huis-clos : afin de l'égarer et de la perdre, on eut recours à une infâme machination. Un chanoine de la cathédrale de Rouen, nommé Loyseleur, introduit auprès de la détenue sous un habit séculier, se fait passer pour un de ses compatriotes, prisonnier, comme elle, des Anglais. Il capte ainsi sa confiance, lui avoue ensuite qu'il est prêtre, et, abusant de ce caractère sacré pour l'entendre en confession, il obtient, de sa pénitente, des aveux qui sont recueillis et bientôt invoqués contre elle par des témoins apostés derrière une cloison percée d'ouvertures habilement dissimulées. Chaque fois qu'elle doit subir un interrogatoire, ce prêtre indigne et sacrilége renouvelle ses visites, lui donne de perfides conseils, lui dicte des réponses propres à indisposer de plus en plus ses juges et à leur fournir de nouvelles armes pour la mieux accabler. Trahie, dénoncée et privée de tout secours humain, pourra-t-elle, du moins, retremper parfois son courage au pied de l'autel,

pour y chercher les inspirations et la force morale que la religion accorde aux âmes les plus innocentes comme aux plus coupables? Non, cette consolation lui sera refusée. Elle demande en vain à s'arrêter un instant pour prier dans le petit oratoire qu'elle trouve sur son passage en se rendant de sa prison à la salle des audiences. Sans pitié pour ses supplications, le promoteur Jean d'Estivet, l'âme damnée de Pierre Cauchon, la repousse du sanctuaire, en l'accablant des plus vils outrages. La voici donc obligée de comparaître, seule, livrée à elle-même, devant une imposante assemblée de juges qui la pressent, l'obsèdent de questions, l'interrompent à chaque moment dans ses réponses, afin de l'embarrasser et de la prendre en défaut. D'autre part, comme pour augmenter son trouble, et ajouter au scandale de pareils débats, l'auditoire, composé d'Anglais, oublie le respect dû à la justice et au malheur, en accueillant par des murmures ou des huées toute parole courageuse ou patriotique sortie de la bouche de l'accusée. Si, par hasard, l'un des assesseurs ou des greffiers, dont la conscience se révolte contre tant d'injustice, ose risquer en sa faveur une simple observation, aussitôt il est gourmandé rudement par l'évêque de Beauvais.

Malgré une hostilité aussi révoltante, bien faite pour ébranler un cœur moins ferme que le sien, Jeanne ne se laisse point abattre. On dirait que là, comme sur les champs de bataille, plus grand est le péril, plus grand aussi est son courage à le braver. Celui qui, naguère, a mis la force dans son bras, met aussi la sagesse sur ses lèvres. Elle satisfait aux questions les plus étranges et les plus embarrassantes, écarte celles qui ne touchent pas au procès en disant simplement : « passez outre, » et ne prononce pas un mot qui puisse blesser la foi la plus pure, ou les intérêts du roi et de la France. Sa parole, tour à tour modeste et grave, pénétrante et railleuse, parfois même sublime dans sa naïveté, confond ses juges et les réduit au silence. Immobiles sur leurs siéges, ils semblent attachés au pilori, en écoutant cette voix accablante et vengeresse qui, à l'avance, en appelle de leur arrêt au tribunal de la divine justice. Soutenue alors par une force surnaturelle, elle renverse les rôles, et, d'accusée devenant accusatrice, elle interpelle le président Cauchon. « Prenez garde, évêque, lui dit-elle, prenez garde ; vous qui vous dites mon juge, vous vous chargez là d'une bien lourde tasche. Avisez à ce que vous faites, car, en vérité, je suis envoyée de par Dieu, et je vous advertis du grand danger où vous vous mettez, afin que si Nostre-Seigneur vous chastie un jour, j'aie faict mon debvoir de vous le dire. »

Considérés dans leur objet même, les interrogatoires de Jeanne offrent de précieux détails touchant les mobiles et le but de sa mis-

sion, la constante influence exercée par ses *voix*, et ses entretiens confidentiels avec Charles VII, dont elle se refusa toujours à révéler le secret. Ils font voir aussi l'importance attribuée, dans les débats, à l'usage des habits d'homme, adoptés par Jeanne, qui furent, en partie, la cause de l'issue fatale du procès, et qu'elle continua de porter dans sa prison, afin d'y défendre sa pudeur contre les tentatives brutales des soldats, dits *houspilleurs*, qu'on lui avait, dans une ignoble intention, donnés tout exprès pour gardiens. Une autre série de questions fort dangereuses pour l'accusée, où elle risquait, en un procès d'hérésie et de sorcellerie, d'être surprise en délit flagrant d'erreur contre la foi, est celle qui concerne ses révélations, et le signe par lequel le roi a cru à la mission qu'elle avait reçue de Dieu. Mais elle déjoue encore les subtilités de la casuistique, et elle échappe victorieusement à tous les piéges. On lui pose la question, de toutes la plus grave, la plus effrayante alors pour les âmes tendres et ardentes, possédées de l'amour divin, et préoccupées avant tout de leur salut éternel : « Etes-vous en état de grâce ? » Si l'accusée affirme, elle se rend coupable du péché d'orgueil, réputé la source de tout mal. Si elle nie, que devient sa mission, ainsi que la voix de ses saintes, et l'inspiration céleste qui a conduit son bras ? Jeanne ne se trouble pas, et, d'un ton grave, elle répond en levant les yeux au ciel : « Si je ne suis pas en état de grâce, que Dieu m'y mette ; si j'y suis, que Dieu m'y maintienne. » Les juges, vaincus encore une fois par cette simple et solennelle parole, quittent la salle des séances, et la prisonnière, au fond de son cachot, continue dans le secret du cœur, la double invocation qu'elle vient d'adresser à Dieu.

V

Après ces interrogatoires sur lesquels nous nous sommes arrêté à dessein, parce qu'on y sent courir comme un souffle ardent qui pour nous fait revivre la pensée, les sentiments, et l'âme tout entière de la noble accusée, que dire maintenant des suites de cette inique et lugubre procédure ? Comment rapporter ici l'acte d'accusation, tissu d'imputations absurdes ou mensongères, et approuvé, dans ses conclusions, par l'Université de Paris ? Nous ne rappellerons pas non plus les angoisses et la maladie de Jeanne pendant la semaine sainte, ni ses regrets amers de ne pouvoir célébrer avec tous les fidèles la grande fête de la Résurrection ; les instantes recommandations faites par le gouverneur Warwick aux médecins tenus absolument de guérir la captive, parce que le roi d'Angleterre l'a chèrement achetée, et qu'il faut que, par justice, elle soit brûlée

vive ; puis l'horrible mise en scène préparée au cimetière de Saint-Ouen, pour arracher à l'accusée une rétractation publique qu'on n'obtient qu'à la suite d'une défaillance de la pauvre fille.

Condamnée d'abord à une prison perpétuelle, Jeanne à qui ses gardiens ont enlevé les habits de femme qu'elle avait repris, est contrainte, par suite d'un infâme guet-à-pens, de revêtir ses habits d'homme qu'elle avait promis de ne plus porter. Surprise aussitôt par des témoins, et dénoncée à l'évêque de Beauvais qui vient constater le flagrant délit de relapse, elle comprit que ses ennemis voulaient absolument sa perte. Si elle avait su, jusque là, défendre son honneur mis en péril, non-seulement par ses gardiens, mais aussi par un lord anglais qui avait tenté récemment de lui faire subir les derniers outrages, elle se résigna, cette fois, à ne plus défendre sa vie, aimant mieux mourir pure que de vivre souillée. Aussi, quand Pierre Cauchon et quelques assesseurs entrèrent dans la prison, ils la trouvèrent le visage baigné de larmes, tout couvert de meurtrissures, et comme l'évêque, sans nulle pitié pour son état, l'apostrophait du nom d'hérétique et de *rencheue* : « Messeigneurs de l'Eglise, dit-elle en soupirant, si vous m'aviez mise en compagnie de femmes pour me garder, cela ne me seroit pas advenu. » Puis désavouant sa récente abjuration, surprise à sa conscience violentée et un instant obscurcie, elle ajouta : « Ce que j'ay faict, c'est de peur du feu. Depuis ce jour, les sainctes m'ont dict que c'estoit grand'pitié de la trahison que j'avois consentie, et qu'il estoit bien vray que Dieu m'avoit envoyée. Or, quoy qu'on m'ait faict dire, j'asseure ici que je n'ay jamais rien faict contre Dieu ou contre la foy. »

Ce simple et noble désaveu d'un acte de faiblesse qu'elle ne pouvait se pardonner, était bien plus que ses juges n'attendaient d'elle pour la perdre. L'évêque de Beauvais ne put en dissimuler sa joie au comte de Warwick et à d'autres seigneurs anglais qu'il rencontra en sortant de la prison. « Faites bonne chère, leur dit-il gaiement ; c'est fait, nous la tenons. » Voulant gagner son salaire, et n'ignorant pas, d'ailleurs, qu'il courait risque de sa vie, s'il ne livrait la victime à ceux qui demandaient son sang, il la fit citer à comparaître le lendemain matin, devant le tribunal, sur la place du Vieux-Marché. Sur cette place ce n'étaient pas seulement des juges, c'était le bourreau, c'était le bûcher qui l'attendaient.

Le lendemain 30 mai 1431, lorsque son confesseur, Frère Martin Ladvenu, vint lui annoncer la mort qui lui était réservée, elle éclata en une violente explosion de douleur. « Hélas ! hélas ! s'écria-t-elle, me traite-t-on si horriblement, qu'il faille que mon corps qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres ? » Regrets bien naturels donnés par sa jeunesse à la vie qu'elle allait

quitter, et qui s'expliquent surtout parce que, dans sa confiance extrême, elle avait cru jusqu'au dernier moment que la France, que le roi au service duquel elle avait tout sacrifié, tenteraient un effort suprême pour obtenir sa délivrance. Ses voix ne l'avaient-elles pas entretenue dans cet espoir en lui promettant le secours de Dieu, en lui répétant de ne point prendre souci de son martyre? Ce martyre qu'elle supposait être, au sens figuré, la douloureuse passion soufferte pendant sa captivité, c'était donc, au sens propre, la mort réelle, et quelle mort! la mort par le feu. A la dernière heure, la lumière se faisait pour elle: Ses saintes ne l'avaient point trompée; elle s'était trompée elle-même! Fortifiée dans ces pensées consolantes par la communion qu'elle reçut après s'être humblement confessée, elle allait sortir de la prison quand elle aperçut l'évêque de Beauvais qui était venu, sans doute, pour surprendre sur les lèvres de la condamnée un aveu pouvant encore lui être imputé à crime. « Evêque, lui dit-elle avec gravité, je meurs par vous. J'en appelle de vous devant Dieu! » Parole accablante, résumant tout le procès, et infligeant à un grand coupable un éternel remords en même temps qu'une éternelle flétrissure!

L'heure étant venue, comme elle montait sur la charrette qui devait le conduire au lieu du supplice, un homme, perçant la foule, se jette tout à coup à ses pieds. C'était Loyseleur, le prêtre sacrilége, qui, saisi de repentir, lui demandait pardon de l'avoir trahie. Stupéfaits, d'abord, puis furieux de cet acte inattendu, les Anglais se précipitent sur lui, et ils l'eussent tué si Warwick n'était intervenu pour le tirer de leurs mains et assurer sa fuite. Arrivée sur la place du Vieux-Marché, où se dressaient, en face d'un immense bûcher, des estrades réservées au cardinal de Winchester, à sa suite, aux juges, et au bailli de Rouen, Jeanne entendit la fatale sentence prononcée par l'évêque de Beauvais. Il la déclarait hérétique, relapse, apostate, et, la retranchant du sein de l'Eglise comme un membre corrompu il livrait son corps aux rigueurs de la justice séculière. Pendant la lecture de cet arrêt, elle s'était agenouillée, invoquant avec larmes le secours de Dieu, de ses saints, et de ses saintes, et suppliant les assistants, les prêtres surtout de faire à sa pauvre âme l'aumône d'une prière.

Tandis que, cédant à l'émotion, le cardinal et les assistants versaient des larmes; que l'évêque de Beauvais, vaincu à son tour pleurait aussi, les soldats anglais murmurent de ces lenteurs, et un de leurs capitaines crie dans son impatience. «Or çà, prêtres, nous ferez-vous dîner ici? » Aussitôt deux sergents montent sur l'estrade, saisissent la condamnée, l'entraînent devant le bailli, qui, dans son trouble, ne prononce pas l'arrêt exigé par la loi, et se

contente de dire au bourreau : « Fais ton office. » Cette brutale intervention de la soldatesque achève de consterner les prélats et les juges qui, pour la plupart, descendant de leurs siéges, s'enfuient, frappés d'horreur et d'épouvante. Les archers anglais n'en poursuivent pas moins leur œuvre de vengeance. Ils outragent, ils maltraitent cruellement leur victime, et la poussent avec furie jusqu'au pied du bûcher. Opposant la douceur à leurs violences, Jeanne, pour soutenir son courage demande une croix qu'un soldat lui façonne avec deux bâtons, et qu'elle baise dévotement, en la pressant contre sa poitrine. Quand, parvenue au sommet de l'énorme bûcher, elle voit la foule immobile, silencieuse, que contenait une troupe de huit cents archers, elle laisse échapper un cri de douleur sur ce peuple qu'elle avait voulu sauver, et qui l'abandonnait à ses ennemis. « Ah! Rouen, Rouen, dit-elle, j'ai grand peur que tu n'ayes à souffrir de ma mort ! » Cependant, comme la flamme montait, que la fumée l'enveloppait déjà, elle supplia son confesseur de descendre, et continuant d'invoquer le Seigneur, la Vierge et ses saintes, elle répéta dans une dernière protestation : « Oui, mes voix étaient de Dieu ; elles ne m'ont pas trompée ! » Saisie alors par le feu, elle inclina la tête, et, en prononçant encore une fois le nom de Jésus, elle rendit son âme à Dieu.

A ce moment, pour qu'on ne pût dire que la condamnée avait échappé au supplice, le bourreau écarta les tisons enflammés, et, par une hideuse exhibition qui outrageait la pudeur de la vierge, même après sa mort, il exposa aux regards de la multitude son corps entièrement nu, et à demi consumé. Puis, le feu ayant été activé de nouveau, il acheva de réduire en cendres tout ce qui restait de la martyre, tout, excepté son cœur qui, suivant le témoignage du bourreau, fut retrouvé intact au milieu des débris informes du bûcher. Image symbolique de l'amour que l'héroïne portait à la France, et qui, en lui survivant, devait embraser d'autres cœurs et achever l'œuvre de délivrance commencée par elle ! Faut-il ajouter que, dès le jour même de l'exécution, ses ennemis comprirent qu'en la faisant périr ils avaient commis un crime inutile ? Juges et assesseurs, tout ceux qui, par crainte ou par vengeance, ont pris part à ce meurtre juridique, sont frappés de remords et de vertige. Chargés de la malédiction publique, ils voient la foule les désigner du doigt, se détourner d'eux avec horreur, et presque tous expient par un châtiment où le peuple reconnaît la main de Dieu leur complicité indirecte ou volontaire dans la plus abominable des iniquités. Il n'est pas jusqu'au bourreau qui, épouvanté de ce qu'il a fait, et suivant l'exemple d'un soldat anglais poursuivi par le tourment de sa conscience, ne se rende le soir même

de l'exécution au couvent des Frères-Prêcheurs, pour s'accuser d'avoir donné la mort à une sainte fille. Bien autrement grave est l'attestation d'un personnage important, secrétaire du roi Henri VI, qui, pressentant le coup funeste que la mort de la Pucelle porterait à la domination anglaise, disait en revenant d'assister au supplice : « Nous sommes tous perdus : nous avons brûlé une sainte. » Cet aveu, échappé à un ennemi, doit être recueilli par la postérité. Il restera comme un arrêt sans appel, qui, bien avant le procès de réhabilitation, condamnait les juges, innocentait la victime, et déjà la couronnait de l'auréole. Oui, comme on l'a justement remarqué, l'avenir ne contredira point à cette parole : selon la Religion, selon la Patrie, Jeanne fut une sainte !

Ainsi que nous l'avons vu, la poésie et le drame ont célébré ses hauts faits ; l'art a consacré son image ; l'histoire, gardienne de sa vie, l'éclaire de son immortel flambeau. A cette vie qui, dans sa pure simplicité et sa forme essentiellement épique, ést tout un poëme, toute une légende, que l'imagination ne s'avise pas d'ajouter la moindre part de merveilleux. Le prodige y éclate si manifestement à chaque page ; il se mêle si bien aux actes de cette existence héroïque, que la fiction ne peut que déparer et amoindrir la réalité. Aussi, le simple exposé des faits est-il, selon nous, le monument le plus digne qui puisse être élevé à la mémoire de la Pucelle d'Orléans. Vainement, de nos jours, l'esprit de système, au lieu de l'étudier en elle et pour elle, s'est-il imaginé la grandir en recourant à de chimériques hypothèses pour expliquer sa mission. Les uns ont découvert en elle ici « la France incarnée, » là « un Messie féminin. » D'autres ont voulu voir dans cette humble fille, — ce dont elle ne se douta jamais, — la personnification du libre génie gaulois luttant, devant les juges de Rouen, contre la prédominance du clergé romain. Pourquoi tant de suppositions, non moins étranges que gratuites, et plutôt faites pour obscurcir que pour éclairer le caractère d'une mission qui, suivant le dernier historien de Jeanne d'Arc, a un but sûrement défini ? Ce qu'elle veut, c'est rendre au roi sa couronne, et sauver avec lui la nationalité de la France. Mais, pour la soutenir dans cette œuvre toute patriotique, à laquelle elle a donné sa vie, il y a en elle un principe supérieur qui l'élève, qui l'exalte, c'est la foi qu'elle a et ne cesse d'avoir dans ses apparitions. Elle est femme, aussi, et, partant, généreuse et dévouée. Née du peuple en un temps d'invasions et de calamités, et ressentant au plus profond de son cœur les misères que ce peuple endure, elle désire surtout le soulager du poids de ses souffrances. Guerrière, elle combat pour lui ; chrétienne, elle prie pour sa délivrance ; martyre, elle meurt pour son salut. Avant Jeanne d'Arc, la nationalité française, longtemps

inconsciente d'elle-même, ne s'était pas encore affirmée complétement. Avec elle, on peut le dire, se révèle enfin la jeune image de la Patrie qui, toute rayonnante, sort des flammes du bûcher de Rouen. Belle et touchante apparition, elle apprit à la France à se connaître et à se sauver elle-même !

Après avoir raconté avec un intérêt toujours croissant, la vie et les combats de l'héroïne, son odieux procès et sa mort, M. Wallon flétrit avec une juste indignation, non-seulement les ennemis qui l'ont sacrifiée, mais encore les ingrats qui l'ont abandonnée. Pièces en mains, il établit que dans cette histoire, si remplie de prodiges et si souillée d'infamies, rien n'est plus révoltant que la conduite de la cour de France. Dans sa politique égoïste, elle semble ordonner le silence sur les éclatants services rendus par Jeanne d'Arc, comme si cette cour qui n'avait pas, ainsi que celle d'Angleterre, intérêt à perdre sa mémoire, eût éprouvé le besoin de l'effacer. Mais le nom de la Pucelle n'est pas de ceux qu'on efface dans l'esprit et dans la reconnaissance d'une nation. Devançant l'enquête ordonnée plus tard par Charles VII, alors mieux conseillé, et le procès en révision poursuivi au nom de la famille de Jeanne, la voix du peuple qui parfois, sinon toujours, est la voix de Dieu, cassait l'arrêt des premiers juges, et proclamait hautement l'innocence de la condamnée. Cette sentence populaire devait être solennellement confirmée par celle du tribunal ecclésiastique, composé de l'archevêque de Reims, des évêques de Coutances et de Paris, assistés du grand inquisiteur Bréhal, lesquels, après l'audition de nombreux témoins, prononcèrent le 7 juillet 1456, la réhabilitation de Jeanne d'Arc. En même temps des processions expiatoires eurent lieu à Rouen, à Orléans, et les habitants de cette ville lui érigèrent un monument qui, détruit par la Révolution a été relevé sous une autre forme au milieu de la place principale de la cité.

Ainsi la Pucelle fut réhabilitée par l'Eglise sans avoir été, comme on l'a prétendu à tort, condamnée par elle. Peut-on, en effet, rendre l'Eglise responsable de l'iniquité d'un prélat chassé de son siége épiscopal comme traître envers sa patrie, et chargé par les envahisseurs de la France de présider un tribunal auquel il appela des assesseurs, aussi bien que lui-même complices des Anglais ? Et ne doit-on pas ajouter que si un évêque indigne prononça contre la Pucelle une odieuse condamnation, elle en fut relevée par trois autres évêques, offrant les plus hautes garanties et que le pape Calixte III avait désignés pour cet office ? En résumé l'Eglise, en effaçant par la main de ses légitimes représentants la flétrissure imprimée au nom de Jeanne d'Arc a rendu hommage aux vertus chrétiennes, au dévouement héroïque de celle qui se disait et se croyait l'envoyée de Dieu. Si, malgré tant

de témoignages donnés, depuis quatre siècles, à la vierge martyre, elle ne l'a pas encore déclarée sainte, et si, continuant de s'abstenir, elle a laissé les diverses opinions se produire librement, elle n'a pas manqué de s'associer, pour une large part, aux honneurs qui lui furent et qui lui sont encore décernés. N'est-ce point par une solennité religieuse que, chaque année, la ville d'Orléans célèbre l'anniversaire de sa délivrance; et depuis quatre cents ans n'est-ce pas l'Eglise qui, par la voix de ses plus éloquents orateurs, de ses évêques et même de prélats anglais venant exprimer le repentir de leur pays, célèbre dans la vieille cathédrale de Sainte-Croix la mémoire de la vierge-martyre?

La consécration ainsi donnée, du haut de la chaire au culte voué par les Orléanais, à Jeanne d'Arc, a trouvé dans toute la France un sympathique écho, et l'évêque illustre qui l'a louée lui-même en impérissables accents et que sa haute et particulière situation désignait pour obtenir, selon les formes régulières, la canonisation désirée par le sentiment national, a poursuivi cette pieuse tâche avec le zèle et l'autorité de son caractère, avec la noble passion de son âme sacerdotale et française. Dans son récent voyage à Rome, il a voulu porter lui-même les actes du procès de l'Ordinaire, aujourd'hui terminé; la Congrégation des Rites en a été authentiquement saisie, et il n'y a plus qu'à attendre ses conclusions avec un jugement confirmé par le Souverain-Pontife. Les conclusions et le jugement seront, sans doute, favorables, car ainsi que le dit, en terminant, l'auteur du remarquable ouvrage que nous venons d'étudier, « quel plus grand témoignage à la gloire des saints que les actes mêmes de leur martyre? » Conformément au vœu de l'historien de Jeanne d'Arc les âmes chrétiennes espèrent qu'il leur sera bientôt donné d'associer une fois de plus à leur foi l'image de la patrie, et d'invoquer la pieuse héroïne qui, comme sainte, aura nom « Jeanne de France! »

Alphonse Dantier.

LA CHARITÉ A NAPLES

Storia della Carita Napolitana, per Teresa Filangieri Ravaschieri Fieschi.

Sous ce titre, il vient de paraître à Naples un ouvrage remarquable et aussi intéressant par le sujet qu'il traite, que par la plume dont il émane. L'auteur est même tellement identifié à son œuvre, qu'il est impossible de parler de l'une sans commencer par dire quelques mots de l'autre.

Thérèse Filangieri, duchesse Ravaschieri Fieschi appartient par sa naissance et par son mariage, à deux des plus illustres familles d'Italie. Quoique cet avantage soit le moindre de tous ceux qui la distinguent, il faut s'en souvenir toutefois, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage qui est non-seulement le fruit d'études sérieuses et persévérantes, mais celui d'une expérience acquise au prix d'efforts personnels inusités et héroïques. Si on ajoute ensuite à cette haute naissance, tous les dons qui assurent à une femme les grands succès du monde et pourraient l'induire à les rechercher, l'on estimera davantage encore le double travail auquel ce livre est dû.

Avant de l'écrire en effet, la duchesse Ravaschieri s'était dévouée : elle s'était dévouée, à des œuvres que la tendresse et la pitié inspirent à beaucoup de femmes, mais qu'il fallait une persévérance rare, aussi bien qu'un courage viril, pour poursuivre comme elle a su le faire, pour développer, et pour conduire à travers tous les obstacles, au terme qu'elle a enfin réussi à atteindre.

Les Françaises, qui sont par nature assez énergiques, se figurent volontiers que les Italiennes ne leur ressemblent pas sur ce point et il faut convenir qu'en se les représentant plutôt vives qu'actives, plutôt intelligentes, que pratiques, plutôt passionnées que persévérantes, on ne se tromperait pas toujours à leur égard. En voici une cependant qui, bien que le type le plus achevé des femmes de son pays, semble avoir emprunté à des nationalités plus rudes une vigueur exceptionnelle. On sent qu'un caractère noble, doux, généreux par

nature, a été trempé par quelque circonstance extraordinaire, et comme revêtu d'une enveloppe nouvelle. On se demande qu'elle a pu être cette circonstance? Il nous semble que la courte et touchante dédicace de ce livre est la réponse à cette question :

« A la mémoire de ma Lina qui me disait un jour, en me voyant « pleurer de son martyre : « *Maman, il y a tant de pauvres qui souffrent!* »

Une enfant unique, adorable, adorée, perdue, voilà, en effet, la source d'où a jailli ce large fleuve de dévouement et de charité; les paroles que l'on vient de lire le révèlent, et indiquent suffisamment que l'angélique mémoire qui les inspira, était digne d'un pareil hommage.

Je ne dirai rien ici de tous les moyens par lesquels ce cœur maternel chercha dès lors le sublime soulagement qu'appelait sa douleur. Ce serait de ma part contrister une amie et presque la trahir. Je dirai seulement que lorsque en 1873, les journaux retentirent jusqu'en France du bruit de son nom ; lorsque l'on put y lire avec quel courage elle venait de se jeter dans les quartiers de Naples ravagés par le choléra, y portant, avec le plus dédaigneux mépris de sa propre vie, des secours, ainsi que des consolations et parvenant à force d'adjurations et d'efforts à se faire écouter et obéir d'une population plus attachée encore à ses habitudes, qu'épouvantée de la contagion dont ces habitudes hâtaient les progrès. Lorsque, dis-je, ces récits me parvinrent, j'eus lieu d'en être moins surprise que d'autres, ayant vu quelques années auparavant Thérèse Ravaschieri braver de même la contagion dans son domaine de Rocca-Piemonte et en arrêter pour ainsi dire les progrès par la promptitude des remèdes qu'elle fit appliquer et des précautions qu'elle ordonna, aussi bien que par le courage inspiré par son exemple aux habitants affolés, et aux médecins eux-mêmes que son attitude énergique maintint à leur poste.

La dernière invasion du choléra en 1873 fut, pour elle, le commencement d'une phase nouvelle. A dater de ce moment, son ambition charitable s'agrandit et bientôt elle embrassa une très-large sphère d'action.

Elle avait pu juger par elle-même de ce que tout l'état des demeures des pauvres, ainsi que leur nourriture malsaine, ajoutaient de chances funestes pour la population au danger inévitable des contagions. Elle résolut donc de faire prévaloir tout un plan de mesures préventives moins difficile encore à organiser, qu'à faire accepter ensuite de ceux au bien-être desquels elles devaient concourir. Depuis plusieurs années déjà la duchesse Ravaschieri s'était faite la protectrice zélée de la plupart des œuvres de charité, renais-

santes alors de toutes parts, sous l'impulsion d'un mouvement qui réveillait chacun d'une torpeur séculaire. Institut de jeunes filles aveugles dont elle était présidente, asiles, écoles primaires, école dominicale où sa présence stimulait le zèle des uns, soutenait le courage des autres, réjouissait la vue de tous, on eût pu croire que déjà son temps était plus que rempli. Elle se mit toutefois à l'œuvre avec une ardeur nouvelle. Et parmi d'autres mesures d'utilité générale, auxquelles elle donna l'impulsion, elle s'occupa surtout d'établir dans les différents quartiers de Naples des fourneaux économiques. Les obstacles qu'elle eut à vaincre furent nombreux, et ceux qui connaissent le peuple napolitain, ne s'étonneront pas d'apprendre que lorsqu'il fallut maintenir l'ordre et l'exactitude, établir une règle inflexible, et la faire observer, les difficultés furent immenses, et qu'il se produisit des incidents de toute nature, dont plusieurs furent graves et dont l'un fut tragique : Un individu employé dans l'une des nouvelles cuisines, coupable d'une infidélité dont il avait été justement puni, résolut de se venger, selon la méthode traditionnelle usitée dans ces régions méridionales. Un coup de poignard destiné à la duchesse Ravaschieri alla frapper mortellement auprès d'elle un fidèle serviteur qui l'aidait dans ses travaux et qui avait obéi à ses ordres en expulsant l'assassin déjà coupable de vol. Celui-ci fut saisi et incarcéré, et on l'entendit s'écrier : « Quel « dommage de l'avoir manquée, elle, et d'avoir tué celui-là qui « n'avait fait que lui obéir. » Cet horrible attentat en eût intimidé bien d'autres. Mais, quoique douloureusement saisie, la duchesse demeura intrépide au poste qu'elle s'était choisi, poursuivit son œuvre sans s'en laisser détourner un seul jour, et voulut en ajouter d'autres encore à celle-là. Elle s'occupe actuellement du patronage des apprenties des jeunes filles, dont les heureux effets à Paris et ailleurs ont attiré son attention et stimulé son zèle.

L'ouvrage dont nous avons sous les yeux le premier volume, qui doit être suivi de plusieurs autres, se vend au profit de cette œuvre nouvelle. Mais ce n'est pas seulement pour cette raison charitable que nous lui souhaitons beaucoup de lecteurs, c'est aussi à cause de l'intérêt à la fois historique et religieux qu'il présente ; car l'histoire de la charité napolitaine, c'est l'histoire de Naples et celle de sa foi, dans tous les siècles. L'auteur a entrepris de rassembler sous une forme accessible à tous et dans un style pur, noble et simple, tous les renseignements enfouis dans les in-folios des historiens, dans les archives des bibliothèques, et dans celles des vieilles institutions dont elle raconte l'histoire, et elle a eu l'heureuse idée de personnifier pour ainsi dire la charité de Naples dans les glorieux monuments que cette charité a fait naître.

Ce volume est ainsi consacré à l'histoire de trois d'entre eux :

Sant' Eligio Maggiore. Hospice et refuge dont la fondation remonte au treizième siècle ;

La Santa Casa dell'Annunziata, destinée aux enfants trouvés, et bâtie vers le milieu du quatorzième siècle ;

Enfin, *Santa Maria del Popolo*, hôpital d'incurables, élevé au seizième siècle. Fondations merveilleuses, dont ce livre nous raconte les débuts admirables et les progrès, puis la décadence et le déclin, et nous expose ensuite l'état actuel, qui semble promettre un avenir prospère et nouveau à ces nobles institutions du passé.

Nous ne dirons rien de cette dernière partie dont l'intérêt grand, mais uniquement local, ne saurait être partagé à distance. Laissant donc de côté l'utilité pratique de ce travail, nous parlerons seulement de l'origine des trois fondations racontées dans ce volume en les considérant, surtout à ce point de vue historique, poétique et religieux, dont le charme se répand sur toutes choses en Italie, même sur celles qui, au premier abord, sembleraient devoir être les plus arides.

I

SANT' ELIGIO MAGGIORE.

Le début de l'histoire de *Sant' Eligio Maggiore*, nous ramène au 26 octobre 1269, jour où s'accomplit l'un de ces faits sanglants, qui, parmi tant d'autres faits semblables dont l'histoire abonde, s'empare d'une façon tenace de l'imagination des peuples, et leur laisse un souvenir impérissable aussi bien qu'un attendrissement que le temps ne parvient pas à diminuer.

Le jeune Conradin vaincu à Tagliacozzo, est debout en face de l'échafaud, élevé à Naples devant l'église du Carmine, et tendu de drap rouge en l'honneur de sa dignité royale ; il y attend, avec son cousin Frédéric duc d'Autriche et ses autres compagnons, l'accomplissement de la sentence portée contre lui. Cette sentence est ainsi motivée :

Il avait troublé la paix de l'Eglise.

Il avait pris faussement le titre de roi.

Il avait tenté d'occuper le royaume.

Il avait provoqué la mort du roi.

Tels étaient les chefs d'accusation énumérés dans la sentence qui venait d'être prononcée.

Après l'avoir entendue, Conradin se tourna vers celui qui l'avait lue (Robert de Bari) : « Misérable serviteur, lui dit-il, ton roi

« fait condamner un fils de roi. Ne sait-il pas qu'un égal ne peut « ordonner la mort de son égal. » Puis élevant la voix, il déclara « qu'il n'avait point eu l'intention d'offenser l'Eglise, qu'il avait « voulu recouvrer les Etats qui lui appartenaient par héritage, et « qu'il espérait que ceux de la race de sa mère, les ducs de Ba- « vière, ne laisseraient pas sa mort impunie. » Puis ôtant son gant et son anneau il les jeta au milieu de la foule comme un signe d'investiture. Après cet acte il monta à l'échafaud, ainsi que son cousin. Tous deux, absous par le Pape, avaient communié le matin et assisté aux prières des agonisants dans une chapelle voisine drapée de noir. Arrivé au lieu de leur supplice, le duc d'Autriche passa le premier, et après avoir invoqué deux fois à haute voix le nom de la sainte Vierge il reçut le coup fatal. Conradin releva cette tête sanglante dont les lèvres murmuraient encore le nom de Marie, et après l'avoir baisée tendrement il s'agenouilla et pria quelques instants. Puis il s'inclina à son tour, et sa belle et blonde tête tomba sous la hache du bourreau. Les autres compagnons de Conradin furent immolés après lui, tandis que, placé sur le haut d'un bastion, le roi Charles d'Anjou assistait de loin à leur supplice [1].

La tradition plus ou moins véridique ajoute que les chevaliers français témoins de cette exécution barbare, en furent indignés; que l'un d'eux, Robert de Béthune, se jeta sur Robert de Bari, qui avait lu la sentence, et le blessa de son épée, tandis qu'un homme inconnu sorti de la foule poignardait le bourreau qui avait exécuté Conradin. Quoi qu'il en soit, la dépouille des suppliciés fut laissée sur le sol, puis on les enterra secrètement dans une fosse creusée au bord de la mer. Ce fut là que le dernier des Hohenstauffen reposa jusqu'au jour ou la mère de Conradin, la pieuse Marguerite [2] (de Bavière) obtint non pas la faveur de lui élever un monument, mais celle de déposer ses restes mutilés dans une chapelle de l'église du Carmine, à la décoration de laquelle elle consacra la somme considérable qu'elle avait réunie dans l'espoir de pouvoir l'employer à la rançon de son malheureux fils.

« Fut-ce, dit l'auteur du livre que nous parcourons, pour « apaiser ses remords, et pour accomplir une œuvre de piété « expiatoire? Fut-ce pour opposer un vaste et mémorable monu- « ment de charité au monument élevé par la douleur et l'amour de « la reine Marguerite? Nous l'ignorons; l'histoire ne nous transmet « point les pensées des rois, elle enregistre seulement leurs actes. »

[1] Suivant d'autres historiens ce fut Conradin qui fut exécuté le premier. Mais le récit cité par l'auteur, est celui de Summonte.

[2] Nommée aussi *Elisabeth* et souvent désignée sous ce nom.

Ce qui est certain, c'est que sur ce terrain même, baigné du sang de Conradin et de ses gibelins, Charles d'Anjou voulut élever et consacrer aux pauvres un édifice qui fut ensuite l'hôpital de S. Eligio et qu'après avoir muni cette pieuse fondation d'amples priviléges, il la donna à une confrérie composée de membres dont les uns appartenaient à la France, les autres à son nouveau royaume. Quels qu'eussent été les motifs de cet acte, les effets en furent si bienfaisants que le jour où il s'accomplit ne doit jamais s'effacer de la mémoire reconnaissante des Napolitains. Le rescrit royal de Charles d'Anjou porte la date du 20 juillet 1270. Mais bien que le soulagement des pauvres fut le but proposé, la pieuse confrérie semble avoir été, d'abord, un peu incertaine sur la manière dont on disposerait des sommes que la magnificence royale mettait entre leurs mains. La gloire de l'initiative qui fixa la destinée de S. Eligio, appartient à trois gentilshommes français. Après avoir déclaré que les souffrances des pauvres malades étaient les plus urgentes de toutes, ils décidèrent que ce lieu magnifique serait consacré à leur soulagement. Ces gentilshommes se nommaient Jean d'Autun, Guillaume Bourguignon et Jean de Lyon, familiers du roi Charles et appelés par le peuple « *les cuisiniers de Saint-Eloi* » probablement parce qu'ils étaient chargés de surveiller les cuisines royales.

Ici finit l'histoire de la fondation de ce premier et illustre monument de la charité napolitaine, à l'origine duquel nous trouvons avec un certain orgueil le nom d'un frère de saint Louis, et parmi ses premiers et plus ardents promoteurs, presqu'autant de gentilshommes français que de seigneurs napolitains.

Pendant toute la durée de la domination angevine, la prospérité de S. Eligio alla toujours en croissant, et des rescrits royaux, émanant de la plupart des princes de cette maison, vinrent toujours confirmer les additions nombreuses et admirables, que firent peu à peu à la fondation primitive, la charité des particuliers ou la générosité des corporations. Parmi celles-ci la corporation des orfèvres, sous le patronage de saint Eloi, occupa le premier rang et donna une telle impulsion aux autres, que celle des charpentiers, celle des marchands de volaille, celle dite *des marchands lucquois* et celle des bouchers s'unirent à elle, pour toutes ces fondations nouvelles et se mirent comme elle sous l'invocation du saint patron de l'hôpital et de l'église. Parmi les rescrits royaux qui sanctionnèrent les résultats de leurs pieux efforts, on en trouve, dans une période qui s'étend depuis la fin du treizième siècle jusqu'au milieu du quinzième siècle, (1296 à 1418), cinq de Charles II d'Anjou, un du roi Robert, six de la reine Jeanne Ire, un de Charles du Durazzo, sept du roi Ladislas et trois de la reine Jeanne IIe.

Pendant la domination des rois aragonnais S. Eligio se maintint sans déchoir. Mais il n'en fut plus de même, sous le triste régime des vice-rois. Puis le dix-huitième siècle amena son déclin, et enfin le début du nôtre, sa décadence totale.

Puisse la renaissance dont nous parle le nouvel historien de la charité napolitaine, être véritablement un retour à la vie primitive de cette institution vénérable et glorieuse, et pour qu'il en soit ainsi puissent tous ceux qui y président et qui la secondent ne jamais oublier, en imitant avec un zèle nouveau la charité de leurs ancêtres, que ce fut leur foi vigoureuse qui en fut la source, et leur humble piété qui en fut la vie!

II

LA SANTA CASA DELL' ANNUNZIATA.

La fondation de la *Santa Casa dell' Annunziata* nous conduit comme celle de S. Eligio, à une date un peu moins reculée, mais non moins intéressante de l'histoire d'Italie. Et elle est environnée de même de circonstances frappantes, dans lesquelles la poésie, la religion, le patriotisme, et la charité se rencontrent et se confondent.

Au commencement du quatorzième siècle, sous le règne du roi Robert de Naples, deux frères, Jacques et Niccollò, jeunes et nobles seigneurs napolitains, de la maison des Capece Scondito, guerroyaient loin du beau ciel de Naples. Ils faisaient partie de cinq cents cavaliers commandés par le comte Gravina et Philippe de Tarente, père et neveu du roi, envoyés en Toscane pour secourir les Guelfes de Florence (favorables aux Français et au roi Robert), et pour combattre les Gibelins ayant à leur tête l'un de leurs plus fameux capitaines, Uguccione della Faggiuola. A l'assaut de Montecatini (dans le Val-de-Nievole) en 1315 les Guelfes furent vaincus. Les deux princes napolitains y périrent avec deux mille cavaliers, et quinze cents hommes furent faits prisonniers, parmi lesquels les deux jeunes frères Capece Scondito.

On les jeta au fond d'un donjon du château de Montecatini et on les y laissa languir plus d'une année. Pendant cette captivité, la patrie absente et les souvenirs, encore si récents de leur enfance étaient, on le pense bien, sans cesse présents à la mémoire des prisonniers. Souvenirs pieux et tendres, parmi lesquels revenait souvent celui d'une image de la Madone de l'Annunziata placée hors des murs de Naples et spécialement vénérée des enfants napolitains de cette époque. Cette image se trouvait cependant dans un lieu réputé dangereux et nommé pour ce motif *male passo*, où elle sem-

blait plutôt destinée à protéger les voyageurs, et à troubler les malfaiteurs qui auraient voulu inquiéter leur route, qu'à être le sanctuaire préféré des petits enfants. Il n'en est pas moins vrai que l'image bénie était souvent présente à la pensée des pauvres frères captifs, et un jour où plus découragés qu'à l'ordinaire ils se demandaient si on les oublierait à jamais, et si leur vie tout entière devait s'écouler dans ce triste donjon; l'idée leur vint de s'adresser avec une ferveur redoublée à la sainte Vierge et de lui faire le vœu solennel de bâtir une église et un refuge pour les pauvres, si elle daignait obtenir pour eux la grâce d'être remis en liberté.

La pieuse tradition rapporte qu'à peine ce vœu fut il articulé, que la sainte Vierge elle-même apparut aux deux frères, en faisant le geste de les bénir, et l'histoire affirme qu'ils furent en effet délivrés avant la fin de cette même année. En 1316 Uguccione della Faggiuola fut renversé du pouvoir, la paix entre le roi Robert et les Pisans suivit bientôt. On rendit les prisonniers de part et d'autre, et les deux frères sortirent ainsi du donjon de Montecatini.

A peine revenus dans leur patrie, ils se mirent en devoir d'accomplir leur vœu, et avec une confiance dans la bénédiction de la Vierge, que l'évènement ne démentit pas; ils osèrent traiter pour l'acquisition du terrain même où se trouvait la sainte image de l'Annunziata afin d'élever pieusement, sur ce lieu si tristement célèbre jusqu'alors, un refuge à la charité et à la piété, et de faire oublier jusqu'au nom de *male passo*, en le transformant en un lieu de bénédiction. Le terrain en question appartenait à un ami des Scondito, Giacome Gallota, comme eux d'une très-noble famille. Il fut heureux de seconder leur désir, et de s'associer à leur bonne action, et il leur donna sur le champ l'emplacement qu'ils désiraient. On l'entoura de murailles et ce fut au milieu de leur enceinte que s'éleva rapidement, mais dans de modestes proportions l'église de l'Annunziata.

Lorsque la construction en fut achevée, et tandis que (comme pour S. Eligio) on était encore incertain sur le but spécial que devait avoir la fondation charitable qui allait être ajoutée à la petite église, on en confia l'administration à une confrérie de laïques nommée des « Battenti » où « Ripentiti » qui comptait parmi ses membres les personnages les plus illustres. Charles Durazzo, Louis de Tarente (époux de Jeanne I[re]) avaient voulu lui appartenir. Tirello Caracciolo, duc de Melfi, Gualtiero Caracciolo, et beaucoup de nobles barons et feudataires du royaume en faisaient partie. — A cette époque l'hospice de San Eligio, qui seul, subsistait à Naples, ne suffisait plus aux besoins des pauvres malades. La pieuse et illustre confrérie résolut donc d'abord, que ce serait encore là, le but auquel serait consacré l'édifice nouveau.

Sur ces entrefaites, les confrères se trouvèrent appelés, une nuit, à accomplir l'austère pratique à laquelle, sans doute leur association devait son nom. Selon les uns, en effet, le Vendredi-Saint, selon les autres tous les vendredis de l'année, les membres de cette association avaient coutume de parcourir les rues de Naples, la nuit, en se donnant de rudes coups de discipline, accompagnés de prières qu'ils récitaient à haute voix. La nuit dont nous parlons, tandis qu'ils accomplissaient cette pénitence nocturne, ils rencontrèrent tout d'un coup, sous leurs pas, au milieu du chemin, une petite fille au maillot, presque expirante. Un écriteau, placé sur sa poitrine, portait ces mots : « *Abandonnée par pauvreté.* » Les pieux confrères la recueillirent tendrement et ils regardèrent cette rencontre comme un indice de la volonté de Dieu. Cette pauvre enfant, abandonnée, trouvée et recueillie, fut la première qui fût reçue dans la sainte maison de l'Annunziata, destinée à devenir ensuite le refuge permanent et généreux d'un si grand nombre de ces infortunées petites créatures.

Mais l'humble fondation des frères Capece Scondito était destinée, après leur mort à prendre de plus vastes proportions. Le lieu où ils avaient accompli leur vœu se trouvait voisin du monastère de Sainte-Marie-Madeleine, élevé vingt ans auparavant par la bonne reine Sanche d'Aragon, femme du roi Robert, pour servir de refuge aux femmes repenties et les maintenir dans la voie du bien. Ce monastère était avec le temps devenu trop étroit et la pieuse reine voulant l'agrandir davantage, demanda à la Confrérie de l'Annunziata de lui céder sa petite église, ainsi que les constructions adjacentes, s'engageant à leur donner, en échange, un sol plus vaste, sur lequel elle élèverait à ses frais une autre église et un autre hospice. Les Confrères se réunirent pour délibérer sur cette proposition et résolurent unanimement de déposer « *entre les mains de la courtoisie royale* » la propriété des deux édifices et d'accepter l'échange avantageux qui leur était proposé. La reine accomplit magnifiquement sa promesse ; elle consacra à cette nouvelle construction à laquelle on donna le nom d'*Ave gratia plena*, à peu près la totalité de 8,000 onces d'or que le roi Robert lui avait donnés en 1336, pour les appliquer à ses œuvres de charité. Celle-ci, la plus vaste de toutes, une fois accomplie, la sainte reine, avide de solitude, de consolation et de paix, alla se renfermer dans le pieux édifice qu'elle avait construit et après avoir distribué aux pauvres jusqu'à sa dernière obole, elle se voua elle-même à la pauvreté en embrassant la règle austère de Saint-François, elle mourut ensuite paisiblement quelques mois après.

Cette pieuse princesse ajouta ainsi par la magnificence de sa

charité un vif et pur éclat à celui que les lettres et les arts répandaient avec tant de profusion sur le temps et sur le règne du roi Robert d'Anjou.

Cent ans après la mort de la reine Sanche, Jeanne II (en 1420) agrandit encore une œuvre dont les proportions s'étaient déjà considérablement accrues et à laquelle la libéralité des souverains ajoutaient sans cesse des donations nouvelles. Parmi celles-ci, il faut remarquer le don de la ville de Lesina, transformée en fief de la sainte maison, par la reine Marguerite de Durazzo, pour l'accomplissement d'un vœu qu'elle avait fait pendant une maladie.

Ces exemples, venant de si haut, furent suivis dans tout le royaume. Les princes, les pontifes, les riches bourgeois, rivalisèrent les uns avec les autres dans leur zèle, pour toutes les bonnes œuvres dont *la Santa Casa dell' Annunziata* était le théâtre. Il faudrait nommer tous les seigneurs du royaume, si l'on voulait énumérer les bienfaiteurs qui ajoutèrent leurs donations à celles des souverains, et, comme de juste, les hauts dignitaires ecclésiastiques ne se laissaient pas dépasser par les laïques. Parmi eux, nous compterons le cardinal Louis d'Aragon qui fit cession entre les mains du Pape (Léon X) d'une partie de ses fiefs, lesquels furent, en 1516, adjugés ensuite par le Souverain-Pontife à la sainte maison.

Au commencement du dix-septième siècle, ces richesses accumulées rapportaient la somme (immense pour cette époque), de 200,000 écus. Mais comme la richesse n'enfante pas toujours la générosité et le désintéressement, et qu'il est même fréquent qu'il en soit tout autrement, on aime a trouver, consignés dans ces pages, plusieurs faits honorables, recueillis dans les annales de l'Annunziata, tels que celui que nous allons citer et qui s'y trouve rapporté avec l'injonction de ne jamais révéler les noms de ceux qui y figurent.

Vers la fin de 1500, un prince, d'une très-illustre famille napolitaine mourut, en laissant, par testament, à ses enfants, la totalité d'une immense fortune, à une seule condition : celle de ne jamais revoir leur mère, contre laquelle le testateur nourrissait un ressentiment profond. Dans le cas où cette clause du testament ne serait pas observée, il était positivement stipulé que la *Sainte Maison* entrerait de plein droit en possession de l'héritage tout entier. Placés dans cette alternative, les enfants refusèrent l'héritage paternel ne pouvant se résoudre à le payer, d'un prix si humiliant pour leur mère. Mais, remplis de confiance en celle qui porte par excellence ce nom sacré, ils s'adressèrent, en invoquant la bienheureuse vierge Marie, à ceux qui gouvernaient alors la *Santa Casa* et ils leur demandèrent à *eux-mêmes* d'être à la fois leurs juges et leurs arbitres. Ceux à qui ils donnaient cette preuve d'estime et de confiance s'en montrèrent

dignes en renonçant aux droits que leur donnait le testament en question et en laissant les enfants en libre possession de tous les biens de leur père.

Ces mêmes archives contiennent une foule d'autres faits inédits et de documents curieux tels par exemple que l'acte d'un gentilhomme napolitain nommé Rinaldo Cioffi, lequel s'engage par devant notaire à payer à la « Sainte Maison » la somme de 1000 ducats, chaque fois qu'en public ou en particulier il se sera laissé aller à jouer, soit avec des cartes, soit avec des dés. Un autre individu s'engage pour le même sujet, de la même façon. Seulement celui-là (du nom de Tommaso Gargeno), trouve sa faiblesse suffisamment rachetée par la somme de 100 ducats. Au surplus, si la Sainte Maison était l'objet d'une munificence générale, ce qu'elle accomplissait en retour semble avoir dépassé même ce qu'on était accoutumé à attendre, à cette époque, de la générosité des princes et des particuliers. Ce fut vers la fin de l'an 1500 que l'ambassadeur du roi de Pologne près des cours de Rome et de Florence, l'illustre Stanislas Rescius (Resch) répondait dans les termes suivants à l'évêque Bzernicki qui lui avait demandé des renseignements sur les institutions charitables de Naples :

... « Tu me dis avoir entendu beaucoup parler des œuvres de « miséricorde qui s'exercent à Naples envers les pauvres. Elles sont, « dit-on, très-nombreuses lors même qu'on ne parlerait que de « la *Sainte Maison dell' Annunziata*. Mais je puis te dire que tu en « ignores un grand nombre auxquelles je n'aurais pu croire moi- « même si je n'avais pas vu les choses, que je te narrerai, de ces « mêmes yeux qui guident en ce moment cette main qui t'écrit. »

On a peine en effet à en énumérer toutes les institutions charitables qui vinrent, peu à peu, se grouper autour de la fondation des Capece Scondito : Hôpital (où les blessés et les malades étaient admis et soignés séparément), refuge de jeunes filles, hospice de convalescents, retraite pour les femmes pieuses qui cherchaient la solitude, ou pour celles qui sous le nom d'Oblates voulaient y joindre l'austérité d'une règle religieuse... Tout cela s'ajouta avec le cours du temps à l'asile des Enfants-Trouvés qui datait de la première fondation et qui ne cessa jamais de subsister avec les autres.

Mais, après cette belle aurore, et ce merveilleux épanouissement, l'époque fatale de la décadence vint aussi pour la *Casa Santa*, et cette époque, ce fut, comme pour tant d'autres vénérables institutions du passé, le commencement de ce dix-huitième siècle qui devait tenir avant sa fin un si orgueilleux langage, et déclarer au milieu du délire sanglant et impie de ses dernières années, qu'il était l'inventeur de tous les progrès du monde !

Les richesses immenses accumulées par la munificence des générations précédentes, dissipées, ou mal administrées, de grands embarras survinrent auxquels les administrateurs de la Santa Casa cherchèrent à remédier par des moyens peu conformes à l'esprit noble et généreux des premiers fondateurs. Puis, après les expédients dangereux, vinrent les économies mesquines, et plus rigoureusement appliquées aux besoins réels, des pauvres, qu'aux abus qui s'étaient peu à peu introduits dans la gestion de leur patrimoine.

Parmi toutes ces économies, on inventa celle de supprimer la somme allouée à chacune des nourrices auxquelles on confiait les enfants trouvés, qui les emmenaient ensuite chez elles (ordinairement dans les villages environnant Naples) jusqu'à l'époque où ils ne réclamaient plus leurs soins. On les informa donc toutes à la fois, que leur salaire était supprimé, et que, si elles ne voulaient pas garder ces orphelins gratuitement elles étaient libres de les rapporter sur-le-champ à la « *Santa Casa* » où on les reprendrait.

A l'honneur de ces femmes, il ne s'en trouva pas une seule qui consentît à accepter cette dernière proposition. Toutes d'un commun accord déclarèrent qu'elles conserveraient sans aucune rémunération, les pauvres enfants qui leur avaient été confiés; et qu'elles ne les arracheraient point de leur sein pour les rendre à une mort à peu près certaine. « Nous sommes pauvres, il est vrai, dirent ces bonnes paysannes chrétiennes, mais nous n'abandonnerons pas nos petites « *créatures* [1], la Vierge sainte nous aidera ! »

Ce trait ne surprendra pas ceux qui connaissent l'humanité du peuple napolitain envers ces pauvres enfants, dont l'abandon, il est vrai, atteste beaucoup plus souvent, à Naples, la misère que la dépravation de leurs parents.

Quoi qu'il en soit, nous ajouterons ici, à cet égard, quelques détails qui ne nous semblent être peu connus, et n'être point dénués d'un certain intérêt. Nous commençons par rappeler que naguère, et aujourd'hui encore sans doute, à l'instant où ces malheureux petits êtres étaient baptisés, on leur passait au cou une médaille de plomb sur laquelle était gravée l'image de la sainte Vierge. Par cette décoration on les déclarait : « *fils légitimes de la Sainte Maison dell' Annunziata.* » Ou bien, comme disait et comme dit encore le peuple napolitain, « *Enfants de la Madone.* » Or, il se rencontre dans tous les villages napolitains un fort grand nombre de ces pauvres enfants, les femmes du peuple, surtout dans les campagnes, étant persuadées que si la mort leur enlève leur propre enfant avant

[1] Ce mot, en italien, à la même signification que celui de *baby* en anglais. (— Mot, soit dit en passant, si grotesquement, *altéré* et usité, en français depuis quelques années.)

qu'il ne soit sevré, il est pour elles nécessaire, dans l'intérêt de leur santé, de se procurer à l'instant un autre nourrisson. Il en résulte que dès qu'elles perdent un enfant elles s'empressent d'aller en chercher un autre à « l'Annunziata. » Ceci ne serait que bizarre si l'accueil fait à ces enfants, que protégent le nom béni de la Vierge, ne rendait cette coutume aussi touchante que caractéristique. Par ce titre « d'*Enfant de la Madone* », en effet, celui qui en est investi devient presqu'un être sacré dans la famille où on l'adopte, et où il est bientôt confondu avec les autres enfants, au point que les mères, elles-mêmes, semblent parfois ne plus les distinguer des leurs. Il nous est arrivé souvent à nous-mêmes de découvrir fort tard, qu'un ou deux des enfants entre lesquels la sollicitude des parents semblait se partager également dans ces pauvres demeures, ne leur appartenaient que de cette manière. On peut même aller jusqu'à dire que ceux-là parfois semblent les préférés, tant les bons paysans de ces contrées se feraient scrupule de manquer de soins envers ceux qui sont ainsi marqués du nom de Marie, et qu'ils regardent comme leur ayant été confiés par cette mère auguste et compatissante, toujours si chère au cœur et à l'âme du peuple napolitain. Il faut avoir non pas traversé ce beau pays en touriste, mais avoir vécu pendant quelques années de suite, dans l'un de ces hameaux enchassés dans leurs montagnes dont l'aspect est si gracieux pour l'œil qui les contemple de loin, et d'où, lorsque l'on y pénètre, la vue est si enchanteresse; il faut, dis-je, avoir séjourné au milieu de ce peuple pour comprendre ce que le culte vivant et vrai de la sainte Vierge produit pratiquement de pureté et de piété, apporte de consolations, et répand de poésie dans leur vie quotidienne. Le trait que je viens de rappeler n'en est qu'un indice entre mille, ne l'ayant jamais trouvé mentionné par aucun des écrivains qui nous communiquent leurs « *impressions de voyage* » j'espère qu'on me pardonnera cette petite digression. Au surplus je ne veux point dénigrer ici ceux qui passent à travers ce pays, sans y observer des coutumes que le temps seul peut faire connaître et comprendre. J'aurais quant à moi ignoré sans doute toujours celle dont je parle, si, après deux ans de séjour dans un de ces hameaux, je n'avais remarqué avec surprise, que l'on retrouvait toujours intactes les plus nombreuses familles : « Il ne meurt donc jamais un seul petit « enfant dans ce village dis-je un jour. — Il en meurt chaque « année plusieurs, me répondit-on, mais on va alors bien vite en « demander un autre à la Madone. — Et comment élève-t-on ces « enfants demandai-je? — On me répondit : Nous travaillons pour « eux quand ils sont petits, et ils travaillent pour nous, quand ils « sont grands. »

Voilà, il faut en convenir, une solution fort simple, et peut-être en trouverait-on beaucoup du même genre, qui résoudraient non moins bien, de plus difficiles problèmes ; mais il faudrait pour cela que rien ne vint troubler les régions où de telles solutions se préparent. Il faudrait, en ce qui concerne l'Italie, que rien ne portât atteinte à la foi de son peuple. Oh ! ne nous lassons pas de le répéter ! Si l'Italie nouvelle doit vivre, c'est à cette condition seule qu'elle vivra !

III

SANTA MARIA DEL POPOLO.

C'est encore la sainte Vierge Marie que nous trouvons à l'origine de cette troisième fondation. La Vierge, invoquée cette fois par une femme dont le nom presque ignoré en France, mériterait d'y être connu et vénéré.

Tout ce que l'on sait de la naissance de Maria-Lorenza Lonc, c'est qu'elle appartenait à une famille espagnole, sur laquelle rien de fort précis n'a jamais été recueilli. Les premiers historiens qui s'occupèrent d'elle disent seulement que dans la fleur de sa jeunesse et dans l'éclat d'une beauté rare, elle devint l'épouse d'un riche gentilhomme catalan, nommé Guillaume Lonc. Venu à Naples avec Ferdinand-le-Catholique en 1506, il fut appelé par celui-ci à exercer l'office important de « Président du sacré Conseil de la Chancellerie royale, » auprès du comte de Ripacorsa, vice-roi de Naples.

Tout ce que l'on sait ensuite de cette union c'est que la mort vint la rompre en moins d'une année, laissant la jeune et belle veuve de Guillaume Lonc en possession d'une immense fortune, aussi bien que d'une indépendance absolue.

Ces deux avantages toutefois ne méritent, l'un ou l'autre, ce nom, qu'en raison de l'usage que l'on sait en faire. Et peut-être, comme pour bien d'autres, n'eussent-ils été pour Maria Lonc que des piéges, si la Providence qui lui préparait une destinée plus haute que celle à laquelle la beauté et la richesse permettent d'aspirer ici-bas, ne lui eût envoyé dès le début, une cruelle et singulière épreuve, qui devait être pour elle le prélude de la sainteté.

Une jeune fille de sa maison, sévèrement réprimandée pour l'immoralité de sa conduite, en conçut contre sa maîtresse une haine qu'elle sut assouvir mieux encore qu'en lui donnant la mort. Un poison subtil, habilement administré, amena une attaque de paralysie après laquelle Maria Lonc demeura entièrement privée de l'usage de tous ses membres. Telle est du moins la cause assignée

par les historiens de sa vie, à la maladie soudaine qui réduisit tout d'un coup cette femme brillante de force et de beauté, à un état qui semblait être celui de la décrépitude.

Tous les remèdes humains furent tentés et épuisés sans succès. Maria Lorenza ne perdit pas cependant toute espérance, mais elle ne songea plus désormais qu'aux moyens de guérison que lui suggérait la foi. — Elle n'avait cessé d'invoquer celle qui parmi les noms que lui donnent ses enfants, porte celui de « *Salus infirmorum.* » Elle fit vœu d'entreprendre en son honneur le pèlerinage de Notre-Dame de Lorette. C'était à ce sanctuaire qu'elle devait le nom de Lorenza, ajouté dès son enfance à celui de Maria, et une dévotion particulière l'y attirait. — Elle promit à la Mère de Dieu que si elle recouvrait la santé elle donnerait sa vie toute entière aux affligés et se consacrerait spécialement au soin des malades.

Elle arriva à Lorette le vendredi de la semaine de la Pentecôte. On la porta dans l'église, on la déposa devant l'autel. La messe commença. Elle l'entendait avec une ferveur inaccoutumée, lorsqu'au moment ou le prêtre disant l'Evangile du jour prononça ces mots : *Ait paralitico : Tibi dico surge*, Maria Lorenza sentit, comme celui auquel le Sauveur adressa un jour cette parole toute-puissante, qu'une grâce soudaine et miraculeuse s'opérait en elle. Ses membres perclus recouvraient la force, le mouvement et la vie; elle était en un mot instantanément et radicalement guérie. Son élan de reconnaissance fut accompagné du renouvellement de la promesse qu'elle avait faite à Dieu, et lorsqu'elle quitta l'église au milieu des acclamations des assistants, son visage rayonnait d'un éclat qui n'était pas seulement celui de la santé recouvrée, mais aussi de la joie d'avoir aperçu dans une lumière surnaturelle, à quel dessein de Dieu elle devait consacrer les forces qu'il lui avait rendues. A peine revenue dans sa demeure à Naples, elle se dépouilla de tout l'appareil du rang et de la fortune. Elle renonça absolument à tous les plaisirs du monde et enfin au monde lui-même, et se donna sans partage au soin des malades et des pauvres.

A quelque distance du Château-Neuf, au lieu même où Charles III d'Anjou avait institué jadis l'ordre dit des Chevaliers *della Nave* [1], sous la protection de Saint-Nicolas de Bari, s'élevait un hospice pour les pauvres marins, enrichi par la reine Jeanne II de nombreuses dotations. Ce fut dans cet hospice que Maria Lorenza se consacra d'abord au pieux office qu'elle avait choisi. Mais ce dévouement personnel ne lui sembla pas encore suffisant : elle rêva d'en faire

[1] Du navire.

davantage, et bientôt, sans que rien pût l'en détourner, elle vendit la totalité de ses biens et employa les sommes qu'elle recueillit ainsi à la construction d'un bâtiment assez vaste pour recevoir les malades de tout âge, de tout pays, de tout sexe. Ce fut sur le penchant d'une des belles collines au pied desquelles Naples est assise que s'éleva cet édifice nouveau, qui reçut le nom de *Santa Maria del Popolo degli Incurabili*, parce que c'était auprès des malades incurables que Maria Lorenza avait fait son premier noviciat d'hospitalière, et que c'était à ceux-là surtout, qu'elle destinait l'hôpital dont elle dotait la ville, et dont Léon X approuva et bénit la fondation par une Bulle du 11 mars 1519.

Trois ans après, une magnifique cérémonie inaugura le spacieux local où Maria Lorenza eut la joie de faire transporter les pauvres malades auxquels elle avait si longtemps donné ses soins dans l'étroit hospice de Saint-Nicolas de Bari. A côté de l'humble fondatrice, marchait dans la procession de ce jour, parmi d'autres personnages notables, fra Girolamo da Monopoli, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, homme d'une sainteté éminente qui avait aidé et secondé avec zèle la pieuse entreprise. Cette inauguration s'accomplit avec un éclat sans exemple jusque-là, et l'institution de *Santa Maria del Popolo* fut placée sous le patronage des plus hauts personnages. L'empereur s'en déclara le protecteur. Le premier de ceux qui en furent gouverneurs, ce fut, à sa propre demande, dom Raymond de Cardona, comte d'Albento, vice-roi de Naples, et il eut pour coadjuteurs : Matteo Acquaviva d'Aragona, duc d'Atri; Jean François Caraffa, duc d'Ariano; enfin l'illustre Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescara.

Après avoir donné tout ce qu'elle possédait, il fallut que Maria Lorenza, pour poursuivre son œuvre, implorât l'aide des autres, et il est beau de lire la liste de ceux qui, alors, répondirent à son appel, car elle comprend la noblesse napolitaine tout entière. Mais parmi eux il se trouva un personnage qui manifesta sa libéralité d'une façon particulière.

Un jour que Maria Lorenza se tenait humblement, selon sa coutume, à la porte de son hospice, tendant la main pour les pauvres à ceux qui venaient les visiter, l'un de ces visiteurs touché à cette vue, remit à la noble mendiante, non pas quelques pièces d'argent, mais un papier sur lequel il avait inscrit la promesse d'un don de 12,000 ducats. Maria Lorenza demeura muette de surprise, et pensa d'abord que ce gentilhomme se moquait d'elle. Elle allait même courir après lui, pour lui rendre son écrit lorsque le serviteur qui suivait son maître, l'invita à ne rien craindre et à porter cette traite à la Banque, où la somme lui serait payée immédiatement. Celui de la sincérité

duquel son serviteur répondait ainsi, c'était, dit la chronique, le très-noble Ravaschieri, prince de Satriano[1].

Il est assurément digne de remarque qu'un siècle aussi fertile en scandales, que le fut celui où vivait Maria Lorenza, ait offert cependant, en même temps le spectacle d'une charité grandiose, parmi les hommes, et parmi les femmes celui d'un élan extraordinaire de dévouement ; car ce fut alors que, pour la première fois, les dames napolitaines donnèrent le noble exemple que celle qui nous raconte leur histoire n'est pas la seule à suivre aujourd'hui.

Stimulées sans doute par l'impulsion généreuse de Maria Lorenza, d'autres femmes s'unirent peu à peu à elle, et il se fit bientôt autour de Santa Maria del Popolo un mouvement, où l'on sent (qu'il me soit permis de le dire) quelque chose de plus doux, de plus tendre, et de plus actif, que tout ce que le zèle et la charité peuvent produire, lorsque les hommes se chargent seuls d'en répandre les bienfaits. Pour la première fois, en 1523, on vit de nobles dames autorisées par une Bulle de Clément VII, parcourir les rues en quêtant pour Santa Maria del Popolo, ce qui n'avait été permis jusqu'alors pour aucune autre institution charitable. Mais parmi les patriciennes qui se firent ainsi les coadjutrices de Maria Lorenza, il s'en trouva deux dont nous devons parler ici plus longuement, car elles méritèrent l'honneur d'identifier leurs noms avec celui de la sainte fondatrice, et plus que toutes les autres, ces deux femmes subirent, en s'approchant d'elle, la sainte contagion d'un exemple sublime.

L'une d'elles, Maria Caraffa, était la sœur de Jean-Pierre Caraffa, qui devint plus tard Paul IV. L'autre, Maria Ayerba d'Aragon, était veuve d'André de Capoue duc de Termoli. Ces deux femmes, la première de race très-noble, la seconde de race royale, quittèrent spontanément les habitudes délicates et somptueuses de leur vie, pour se jeter au fond de l'abîme de misères, ou la maladie plonge les indigents, et, nuit et jour, on les vit au chevet des malades, les soignant de leurs mains, comme les plus humbles servantes, leur apportant toutes les consolations de la piété et du dévouement et

[1] Par une singulière coïncidence le titre de prince de Satriano, qui appartenait alors aux Ravaschieri-Fieschi, passa depuis dans la maison des Filangieri. Le général Filangieri, prince de Satriano, qui acquit une si brillante réputation militaire dans les armes du premier empire, et fut à tous égards un homme si remarquable, était le père de la duchesse de Ravaschieri-Fieschi, auteur du livre dont nous rendons compte.

On sait que les Ravaschieri-Fieschi, comtes de Lavagna, étaient Génois, mais, comme beaucoup d'autres, de naissance non moins noble, quelques membres de cette famille vinrent s'établir à Naples au seizième siècle, pour y fonder une banque.

suivant en un mot exactement les traces de celle qui les avait précédées et qui les entraînait maintenant à sa suite. Maria Caraffa, très-jeune encore, non mariée et d'une beauté qui reflétait l'angélique bonté de son âme, apportait en holocauste à la charité, tous les désirs et toutes les espérances de son âge, tandis que Marie d'Aragon, qui avait perdu cruellement dans la même année son époux [1] et son fils, soulageait sa douleur, en donnant aux pauvres les trésors qui ne pouvaient plus lui procurer d'autres joies sur la terre. Toutes les deux, ainsi étroitement unies à Maria Lorenza, furent nommées par le peuple, les trois Maries. On les regarda comme les anges tutélaires de Santa Maria del Popolo et elle devinrent pour les habitants de la ville l'objet d'une sorte de culte.

En 1528 et 1529, lorsque la peste dévasta Naples et fit périr 65,000 de ses habitants, les trois Maries demeurèrent fidèles à leur poste, et ne s'éloignaient pas un instant du lit de leurs pauvres malades. Chose remarquable et qu'il faut bien attribuer en partie à la localité salubre où Maria Lorenza avait bâti son hopital; pas un seul de ceux qui s'y trouvaient, ne fut atteint du fléau. Le peuple regarda cette préservation, comme miraculeuse et l'attribua à la sainteté des trois anges qui veillaient sur ce lieu. Et qui pourrait se hasarder à dire en effet qu'entre ces deux raisons, l'une naturelle, et l'autre surnaturelle, la dernière ne fut pas la vraie, ou que ce ne fut du moins celle-ci qui donna à l'autre une si merveilleuse efficacité?

Mais la peste, était à cette époque le moindre des maux qui affligeaient l'Italie et l'Europe tout entière. Le grand déchirement de la chrétienté s'accomplissait, la plaie, béante et saignante encore aujourd'hui, venait de s'ouvrir; les enfants d'une même mère, se partageaient en deux camps, dont l'un devait bientôt se subdiviser en mille autres, et des générations de chrétiens allaient naître auxquelles on apprendrait à haïr l'Église, qui avait apporté à leurs pères les bienfaits du baptême et de la foi chrétienne. Epoque lamentable entre toutes celles de l'histoire, à laquelle l'esprit ne peut s'arrêter sans une amère désolation, non pas seulement à cause des flots de sang qui allaient couler de part et d'autres sur les champs de bataille, ni même à cause des bûchers, des échafauds, et des gibets qui allaient s'élever de tous côtés, mais parce que une effroyable séparation, allait opposer l'une à l'autre, et rendre à l'avenir comme ennemies, les forces elles-mêmes du bien!

[1] André de Capoue, duc de Termali, avait fait toutes les guerres des Aragonnais, secondé vaillamment Gonsalve, le grand capitaine, et plus tard combattu pour l'empereur Maximilien. Il venait d'être nommé capitaine-général des troupes de Jules II, lorsqu'il fut atteint de la peste, et mourut à Civita Castellana, en 1512.

Jusque là en effet (selon la loi qui ne changera pas, tant que durera le monde) le bien et le mal s'étaient combattus. Mais à dater de ce moment funeste, il parut dans la chrétienté des hommes, et même des hommes vertueux et convaincus, qui se déchaînèrent *contre* le dévouement, *contre* l'austérité, *contre* la fidélité, *contre* la pureté, l'obéissance et le zèle, *contre* tout ce qui naquit en un mot, avec le temps, du sein fécond de l'Église, pour s'opposer à cette corruption même, que les réformateurs prétendaient combattre. Certes, cette corruption était extrême, et au commencement du seizième siècle, elle semblait, il est vrai, avoir envahi toutes les classes de la société. Mais, avant le déclin du même siècle, que de vrais réformateurs avaient surgi dans l'Église elle-même ! Combien d'autres leur succédèrent dans le siècle suivant ! Quel torrent d'austérité, de chasteté, de charité, vint purifier le monde ! Ce furent, si j'ose le dire, comme des écluses de sainteté qui s'ouvrirent à la voix et aux exemples d'Ignace de Loyola, de Charles Borromée, de Gaëtan de Thiennes, de Philippe de Néri, de Camille de Lellis, de Vincent de Paul, de François de Sales, et de tant d'autres, tous marqués de ces signes qui, chez tous les peuples et dans tous les temps, ont inspiré aux cœurs droits l'admiration et le respect. Et cependant, grâce aux cruels destructeurs de l'unité catholique, une foule de ces cœurs, de ces cœurs nobles et purs qui devaient battre à l'unisson des nôtres, se roidirent, se fermèrent, et sous l'influence ennemie et glaciale qui les environnait, ce fut la haine et non l'amour qu'ils vouèrent à ces grands bienfaiteurs de l'humanité, ou à leurs disciples ; ce fut, non pas à les bénir, mais à les persécuter que se consacra leur pensée, et que s'épuisa leur force !... C'est là, oh oui ! c'est là, le crime de *lèze-charité* qui chargera la mémoire des réformateurs protestants jusqu'à la fin des siècles, non moins que celui de *lèze-vérité* dont l'incrédulité totale du dix-huitième siècle fut la conséquence désastreuse et dernière !

Mais parmi les noms de tous ces hommes que Dieu suscita pour la réforme véritable des maux de l'Italie et de l'Église, il en est un, auquel nous devons nous arrêter un instant, car l'histoire nous permet de l'associer à celui des trois Maries. Nous voulons parler de saint Gaëtan de Thiennes (ou Tiene), le fondateur de l'ordre des Théatins.

Issu, on le sait, d'une famille, illustre de Vicence (dont deux branches s'établirent plus tard l'une en Dauphiné et l'autre en Lorraine), Gaëtan de Thiennes, né en 1480, semble avoir possédé dès son enfance le double caractère dont Dieu marque ceux qu'il fait naître dans des temps désordonnés et troublés pour y ramener l'ordre et la lumière : une angélique pureté et un zèle brûlant. Il se

consacra à la réforme des vices qui déshonoraient alors le clergé d'Italie et à la défense ardente de la foi catholique, et après quelques années d'apostolat à Venise, Vicence et Rome, nous pouvons juger de l'opinion de ses contemporains par l'expression suivante qui se trouve sous la plume de l'un d'eux : « *A l'autel, Gaëtan est un* « *ange, dans la chaire il est un apôtre.* »

Saint Gaëtan eut pour coadjuteur et promoteur principal de l'ordre qu'il voulait dévouer au but qu'il poursuivait lui-même, le frère de Maria Caraffa, Jean-Pierre, alors archevêque de Theate (aujourd'hui Chiéti) et qui avant de ceindre la tiare fut (en 1524) le premier général de l'ordre qui dut son nom à la ville dont il était archevêque. Ce fut à lui qu'un certain nombre de Napolitains, à la tête desquels se trouvait l'illustre D. Giovanni Antonio Caracciolo, comte d'Oppido, vinrent demander, pour la réforme des mœurs et le maintien de la foi, quelques-uns des religieux de l'ordre dont il était le chef.

En réponse à cet appel saint Gaëtan fut envoyé à Naples avec quelques-uns de ses frères ; et les œuvres de zèle et de charité qu'il y accomplit, l'y rendirent bientôt l'objet de la vénération universelle. Celle du comte d'Oppido, qui l'avait accueilli sous son toit, alla au point de lui offrir la plus grande partie de ses biens afin qu'il put augmenter sa communauté. Mais Gaëtan avait pour spécialité, de ne rien accepter, et de chercher à pratiquer à la lettre le dénûment des apôtres. Toutefois les instances du comte d'Oppido devenant très-pressantes, et les autres chefs d'ordre manifestant un certain déplaisir de cet excès de pauvreté qui leur semblait être pour eux un reproche, Gaëtan se décida à quitter l'hospitalière demeure de son trop généreux hôte, et à chercher un plus humble refuge. Ce refuge il le trouva aux environs de Santa Maria del Popolo, où il exerça avec zèle, son ardent apostolat. Les trois Maries, pénétrées d'avance de vénération pour le saint prédicateur dont la renommée était déjà répandue en tous lieux, estimèrent que sa présence auprès d'elles, était une grâce, et un nouveau moyen de salut pour elles-mêmes, aussi bien qu'un bienfait inénarrable pour les malades et les mourants auxquels il apportait, avec une infatigable charité, des consolations et des secours. Elles voulurent alors lui préparer, ainsi qu'à ses compagnons, un abri plus permanent dans une habitation qui se trouvait à quelque distance de l'hôpital. Ce fut là, en effet, que s'éleva la première Église des Théatins, appelée *Santa Maria della Stalletta*.

Mais, ainsi qu'il arrive souvent aux âmes saintes, un besoin insatiable de perfection agitait également les trois amies, quoiqu'il se manifesta diversement chez chacune d'elles. Maria Lorenza Lonc, était

depuis longtemps possédée d'un ardent désir de visiter la Terre-Sainte, et elle y eût cédé si la sage parole de Gaëtan ne l'eût arrêtée. Mais en lui imposant ce sacrifice, il l'exhorta à tendre à une vertu plus haute encore que celle à laquelle elle était parvenue jusqu'alors.

Maria Lorenza se soumit et renonça à son pèlerinage, mais elle ne put renoncer au désir de s'unir plus étroitement à Dieu. En 1558 les Théatins ayant été transférés au monastère plus vaste de Saint-Paul, laissant vacant celui qu'ils avaient d'abord occupé, Maria Lorenza réunit alors autour d'elle quelques religieuses de la règle de Sainte-Claire et douze novices, et elle se retira dans ce premier monastère y fondant un ordre nouveau, dont le nom de « *Trentatre* » lui vint sans doute du nombre de celles qui s'y enfermèrent avec elle. Ce fut-là que Maria Lorenza passa dans la paix et la contemplation les dernières années d'une vie si active. La duchesse de Termoli se chargea alors du soin de l'hôpital, gardant toutefois encore près d'elle, la troisième et la plus jeune des trois Maries.

Mais il était dit que la pieuse duchesse devait rester seule, et que ces trois saintes amies dont l'union avait été si grande et si féconde en œuvres utiles et pieuses, devaient se sanctifier encore davantage, par le sacrifice de leur société mutuelle. Maria Caraffa, l'ange consolateur des pauvres, allait être enlevée à son tour à celle qu'on est tenté de regarder comme la plus parfaite des trois, en la voyant demeurer ainsi la dernière et la plus éprouvée. Dans le courant de la même année (1559), où Maria Lorenza les avait quittées, toute la ville de Naples s'émut à une autre et plus surprenante nouvelle. Maria Caraffa, qui passait aux yeux de tous pour être vouée aux pauvres et à Dieu seul, avait cédé à la volonté de ses parents, et ses fiançailles avec Camillo Pandone, fils aîné du comte Venafro avaient été solennellement célébrées, et le jour de ses noces etait fixé. Ce jour vint en effet sans qu'elle eût semblé chercher à s'y soustraire. Elle demanda seulement, le matin, qu'on la conduisît au monastère de Saint-Sébastien, afin d'y prendre congé des religieuses qui avaient pris soin de son enfance. On y consentit, mais dès qu'elle fut à l'entrée du cloître, elle s'arracha des bras de sa mère, et se précipitant dans l'intérieur du couvent, elle déclara qu'aucune force humaine ne l'en ferait plus sortir.

Avait-elle prémédité d'avance ce moyen d'échapper au sort qu'elle redoutait? ou bien sa soumission était-elle sincère et avait-elle seulement senti au dernier moment qu'il lui était impossible de la maintenir? nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que celui, qui ce jour-là devait la conduire à l'autel, aussi bien que les parents qui l'avaient contrainte à l'y suivre, durent se résigner à sa volonté, et la laisser se livrer à la félicité de l'unique amour qui put remplir son cœur!

Quelques années plus tard la sœur Maria Caraffa, devenue par sa sainteté l'objet de la vénération générale, fondait à Naples le monastère de la Sapience.

La duchesse de Termoli, restée seule à la tête de l'hôpital y redoubla de zèle et ajouta aux œuvres de miséricorde déjà accomplies, d'autres œuvres spécialement adaptées aux misères de son temps. Inspirée et guidée par saint Gaëtan de Thiennes, qui la trouvait digne de partager son apostolat, elle se mit à poursuivre de sa charité, les femmes tombées au dernier degré de l'abaissement, et ne craignit pas de s'abaisser elle-même, pour les chercher, les appeler et les arracher enfin au torrent fangeux qui les entraînait. Bientôt elle réussit à en ramener jusqu'à *trois cents*, et elle les réunit dans un asile de paix, de travail et de prières où elle leur avait préparé un bienfaisant refuge. En même temps, l'Église de Santa Maria del Popolo [1] retentissait de l'éloquente voix de Gaëtan et ne pouvait plus contenir les foules qui venaient l'entendre. Du haut de sa chaire, il foudroyait les scandales, prêchait la pénitence aux laïques, aux prêtres, aux femmes, au peuple. Dans un siècle où l'énergie du bien égalait celle du mal, on vit s'opérer des conversions, aussi éclatantes que les désordres qui les avaient précédées, et il se produisit dans l'atmosphère comme un renouvellement d'air pur et vital!

Mais tandis que Marie d'Aragon poursuivait ainsi sans fléchir son héroïque carrière, le terme de celle de Maria Lorenza approchait, et les deux fidèles amies se revirent pour se dire un dernier adieu. Ce fut une scène émouvante que celle de cette courte réunion. Maria Lorenza en embrassant la chère compagne de sa vie, en lui disant qu'elle voulait qu'on les fît reposer toutes les deux dans la même sépulture, ajouta en souriant « qu'elles seraient bien vite réunies. » Puis, soutenue par celle qui lui avait été chère plus que toute autre ici-bas, et assistée par les pieuses filles qui sanglotaient autour d'elle, cette âme bienheureuse et sereine retourna tranquillement à Dieu.

Dès que la nouvelle de la mort de Maria Lorenza se répandit dans la ville, la douleur éclata de toutes parts, et chacun voulut la voir une dernière fois. Ses compagnes durent porter son corps en dehors de la clôture, et là le peuple entier vint lui rendre un public et touchant hommage. Les femmes apportaient leurs enfants, et leur faisaient toucher cette sainte dépouille. Tous se prosternaient en pleurant, et baisaient ses pieds qui exhalaient, disait-on, un parfum de violettes. On apportaient des fleurs, on allumait des cierges, on se disputait la moindre parcelle de ses pauvres vête-

[1] Cette église ayant été achevée le jour de la fête des saints Philippe et Jacques porta à dater de cette époque le nom des deux apôtres.

ments. Quelques-uns enfin, pour honorer plus dignement encore celle qui avait tant aimé les pauvres, firent en ce jour aux pauvres pour l'amour d'elle, l'abandon de tous leurs biens!

Mais Marie d'Aragon sentit bien vite que la dernière parole de son amie allait s'accomplir, et qu'elle n'aurait pas longtemps la douleur de lui survivre. Aussi le courage lui manqua-t-il pour continuer jusqu'au bout sa vie active et agitée. Jusque-là, sous l'impulsion de l'âme héroïque qui venait de s'envoler, elle avait poursuivi seule les travaux de leur vie commune. Maintenant elle crut pouvoir s'arrêter et se reposer avant de mourir. Elle implora donc, et elle obtint du Pape la faveur de se retirer à son tour dans le monastère des *Trentatre*, et d'y passer dans le recueillement et la prière, le peu de jours qu'elle avait encore à demeurer ici-bas.

Ces jours furent courts en effet, car, avant la fin de la même année, elle avait rejoint dans l'éternelle béatitude des cieux, celle qui, par le sacrifice, lui avait appris à en connaître sur terre l'avant-goût mystérieux. Les Napolitains lui firent de nobles funérailles et pour elle aussi, le deuil fut universel. Les chevaliers, les nobles dames, les patriciens, les religieux, le peuple en foule l'accompagnèrent jusqu'à l'humble sépulture, ou, selon le désir de son amie on allait réunir leurs deux dépouilles. Dans l'exaltation de leur piété, plusieurs affirmèrent même qu'au moment où l'on plaçait Marie d'Aragon à côté de l'autre Marie on vit le bras de celle-ci s'étendre comme pour embrasser l'amie fidèle qui venait reposer près d'elle. Touchante image, en tous cas, de l'amitié pure et sainte qui les avaient unies dans les rudes travaux de cette charité, promesse et gage de celle dont au sein de l'amour infini, leurs âmes avaient enfin atteint le terme!

Nous terminons ici ce rapide résumé de la partie historique de ce premier volume, laissant à ceux qui le liront, le soin d'en étudier le côté pratique, et de recueillir les renseignements nombreux et intéressants qu'il contient sur le présent et l'avenir des institutions dont nous avons rappelé le passé. Pour ne pas être entraîné au-delà de nos limites, nous ne dirons rien non plus des descriptions artistiques qu'il renferme. Ces descriptions, très-détaillées, sont cependant d'autant plus remarquables et utiles que, bien que l'histoire des monuments de Naples soit racontée par beaucoup d'écrivains italiens, elle est comparativement ignorée des étrangers, et même des voyageurs qui, se suivant l'un l'autre sur une route battue, consacrent au nord de l'Italie et surtout à Florence et à Rome toute la provision d'intérêt dont ils se sont munis en partant pour les monuments et les œuvres d'art. Arrivés à Naples, (sauf un souvenir donné à l'antiquité en faisant une visite à Pompeïa ou une pro-

menade aux Studi), ils semblent en général, ne plus éprouver que cette sorte de curiosité, facilement et amplement satisfaite, par l'incomparable beauté de la nature qui les environne.

On trouvera donc très-instructifs les détails dont ce livre abonde sur une foule de monuments (importants au point de vue de l'art et de l'histoire), qui se trouvent dans les églises de Naples, et parmi lesquels nous ne parlerons ici que de ceux qu'éleva à la mémoire d'André de Capoue, duc de Termoli, et à celle de Ferdinand son fils, la veuve et la mère inconsolable qui devint après leur mort la compagne de Maria Lorenza Lonc.

Ce fut dans l'église construite par cette dernière que son amie voulut placer ceux qu'elle pleurait, et malgré la destruction subséquente de cette église et sa reconstruction au dix-huitième siècle, ils subsistent encore et ils se voient aujourd'hui aux deux côtés de l'autel, dans la chapelle des Montalto. Ces nobles monuments sont l'œuvre d'un artiste du quinzième siècle, et d'un style si pur qu'on a pu les attribuer à la main de Jean de Nola, mais les inscriptions qui y sont gravées rappellent moins la gloire de ceux à qui ils sont consacrés, que la douleur de celle qui leur survit. Sur la tombe de Ferdinand, sa mère a inscrit les paroles suivantes :

« *Tu es mort, et malgré moi je vis, mais pour gémir et ne*
« *plus voir dans la lumière, que ténèbres.* »

Dieu, et l'amie qu'il lui donna, firent jaillir de ces ténèbres, une autre lumière, plus éclatante et plus pure encore, que celle de ses affections ravies !

« Mais, dit l'auteur de ce livre, si cette inscription nous parle
« de la douleur de Marie Ayerba d'Aragon, aucun monument ne
« nous rappelle la divine transformation qui fit succéder dans son
« âme, l'amour des pauvres à la tendresse maternelle... »

Ce monument, c'est une autre mère, une mère dont le cœur a été blessé et guéri comme le sien, qui s'est chargée de l'élever à sa mémoire, et il n'était certes personne qui fut plus digne de nous faire connaître l'héroïque duchesse de Termoli, et ses deux nobles compagnes, que celle qui aujourd'hui fait courageusement revivre au milieu du peuple napolitain, avec le souvenir de leurs noms, celui de leurs exemples.

Mme Craven.

VAL-RÉGIS LA GRANDE[1]

— Monsieur, dit courtoisement M. de Malens au notaire, j'aurai l'honneur de vous offrir l'hospitalité, ce soir, si vous voulez bien l'accepter?

L'honnête Breton, un peu désorienté au milieu de tous les événements qui se pressaient autour de lui, se contenta de répondre par un geste d'acquiescement. Il se laissait aller à la dérive; pourtant, le regard inquiet, qu'il tourna vers son ami, eût dû éclairer celui-ci sur le trouble de son fidèle compagnon. Malheureusement Edmond, penché vers la broderie de Marguerite, ne voyait que le délicat réseau de mousseline ou peut-être encore les blanches mains qui, distraites, laissaient l'aiguille inactive.

— Je vous attends à déjeuner demain, Messieurs, dit Mlle de Val-Régis avec une certaine solennité.

Edmond, à cet accent, retrouva le sentiment de la situation qu'il avait oubliée quelques minutes dans une contemplation souriante. Et ses yeux cherchèrent tour à tour Me Krémelonnec et Marguerite comme pour les supplier de lui venir en aide. Ceux du notaire disaient nettement : « La partie me paraît perdue! » Ceux de la jeune fille, limpides comme un coin de ciel bleu, laissaient voir leur ignorance de tous les sous-entendus.

Sur le seuil de la grande cour, les quatre hommes se séparèrent; M. de Malens et le notaire pour remonter vers les Bruyères, M. le Curé et M. de Val-Régis pour redescendre au village. En échangeant une poignée de mains, le Breton dit au jeune homme à voix basse :

— Le procès va s'éteindre, mais elle vous épousera!

— En ce cas, que le procès dure! répondit-il de même avec un ton de sourde colère.

[1] Voir le *Correspondant* du 25 avril et 10 mai 1876.

L'abbé Vitet, qui priait d'ordinaire dès qu'il n'était plus contraint de parler, n'avait fait nulle attention à ce rapide colloque. Au contraire, M. de Malens, intelligence prompte et fine oreille, n'en avait rien perdu. La discrétion professionnelle interdisant toute confidence à son hôte, il ne lui vînt même pas en pensée d'en obtenir le plus léger éclaircissement. D'ailleurs, la situation s'illuminait d'un jour vif par l'échange de ces quelques paroles, et pas n'était besoin d'un grand effort de réflexion pour la saisir en entier.

Le procès pourrait s'éteindre dans l'union des deux branches. M. de Val-Régis le demandait. Mlle de Val-Régis y consentait. Restait à savoir s'il n'y avait pas substitution de personne. Certains indices, qu'un esprit observateur comme le sien n'avait point laissé passer inaperçus, achevèrent de convaincre M. de Malens de cette chose invraisemblable : Mlle Aure allait donner sa main, son cœur et ses quarante années d'invariables vertus, à la jeunesse souriante du comte Edmond de Val-Régis.

« O raison humaine ! que tu es fragile ! » pensa le philosophe avec tristesse.

Dans cette tristesse, il n'entrait aucun intérêt personnel, mais uniquement une compassion miséricordieuse pour l'aveuglement de cette austère fille, loyale et vaillante, qui allait sombrer dans le ridicule après avoir mérité si justement le nom de Val-Régis la Grande !

Dans sa maison, tout dormait déjà; le vieux domestique, usant des priviléges de son âge, n'attendait jamais son maître. Ce fut M. de Malens lui-même, très-simplement et sans en offrir d'excuses, tant la chose lui semblait naturelle de ménager un fidèle serviteur, qui prit la lumière et précéda le Breton dans la chambre qu'il lui destinait.

— Je vis en vieux garçon, lui dit-il, et si votre installation laisse à désirer, veuillez vous en prendre non à moi qui n'entends rien au confortable de la vie, mais aux cruels événements qui, deux fois, m'ont condamné au veuvage.

— Deux fois? répéta Me Krémelonnec qui avait entendu brièvement esquisser, dans la soirée, la biographie de M. de Malens.

Celui-ci sourit doucement.

— Il n'a pas dépendu de moi, dit-il avec une teinte de mélancolie, de faire de cette maison vide le domaine d'une femme supérieure à tous égards, bonne, belle, noble entre toutes. Un odieux procès s'est jeté au travers de mon rêve.

— Quoi ! Mlle de Val-Régis?...

— N'a pas voulu devenir Mme de Malens, non, Monsieur.

— Ah ! tant pis ! fit le brave notaire qui était trop plein de son sujet pour ne pas tout y reporter.

— J'en ai beaucoup souffert autrefois, continua paisiblement le gentilhomme ; mais le temps fit son œuvre. Un ange de douceur et de dévouement voulut bien me consacrer sa vie. Une bien courte vie, hélas !... Voilà longtemps, Monsieur, que je porte le deuil de mes rêves repoussés et de mes affections éteintes. Cela vous explique...

— Oui, oui, je vous comprends maintenant. Ce procès !... il fera donc éternellement le malheur d'un galant homme !

— Croyez-vous cela ?

— Si je le crois !... Eh ! vous voyez bien, Monsieur, qu'après vous, c'est mon pauvre jeune client qui va en devenir victime.

M. de Malens dissimula sa satisfaction en voyant le brave homme tomber aussi facilement dans le piége qu'il n'osait tendre qu'avec remords à son besoin d'expansion. Evidemment le notaire voyait en lui le confident de la vieille fille.

— Le cas est différent, dit-il comme une personne très au courant de l'affaire. Il ne s'agit plus là d'un mari qu'on refuse.

— Parbleu ! c'est un mari qu'on accepte, au contraire, avec une facilité !...

— N'en croyez rien, fit M. de Malens très-attentif ; Mlle de Val-Régis doit avoir un motif sérieux... très-sérieux...

— Elle s'imagine apporter en dot la couronne comtale. Ce n'est plus dans nos mœurs, cela, ni dans nos codes.

— Vous savez bien qu'elle n'est pas de son époque.

— Encore faut-il comprendre la loi.

— Les femmes de sa trempe la supportent mal.

— Bref, elle me met dans une situation impossible !...

— Vous, Monsieur ?

— Moi-même, contraint de rédiger sur l'heure un projet de contrat.

— Vraiment !

— Jamais, au grand jamais, depuis que j'ai succédé à M^e^ Le Pleïmal, mon patron, je ne me suis trouvé en pareil embarras ?

— Mais, pourtant... c'est vous-même ?...

— Marier, de mes propres mains, ce charmant garçon à cette demoiselle... respectable !... Certes, Mlle de Val-Régis a toutes les grâces... sérieuses,.. d'une femme... mûre. Elle a des qualités éminentes et une haute réputation. Mais enfin, Monsieur, elle a... elle a quarante ans, que diable !

M. de Malens fit un petit salut d'adhésion.

— Il y en a vingt que je la connais et que je l'admire ! dit-il modestement.

— Et ce qui lui nuit fort, voyez-vous, c'est la jeunesse épanouie de cette charmante Mlle Marguerite ! une Val-Régis dont je ne savais

l'existence que par la romanesque histoire dont mon client m'a rebattu les oreilles à son retour de Racquinghem, cet été.

— Quelle histoire?

— Il me disait que j'étais mal renseigné, que Mlle de Val-Régis n'était pas une demoiselle grave et solennelle, mais bien une ravissante et pudique jeune fille qu'il avait entrevue près de la tombe de son père. La même dont son père avait voulu parler, certainement.

— Eh bien?... qu'aviez-vous à répondre?

— Je répondais, Monsieur, que les pièces, les actes, la procédure, dont M^e Le Pleïmal, mon patron, avait remis la masse entre mes mains, ne mentionnaient que Mlle Aure, son adversaire, l'unique, la grande Val-Régis, enfin!

— Et il s'entêtait?

— Absolument. Si bien que, son premier chagrin filial apaisé, il a voulu exécuter le projet paternel, et, la cour de Rennes nous pressant, il m'a déclaré vouloir demander en personne à sa cousine la cessation des hostilités.

— Tout cela est fort logique, puisqu'il avait le témoignage de ses yeux...

— J'avais celui des actes judiciaires. Mon client, peu processif, à demi-étranger, prompt aux résolutions extrêmes, m'enleva presque un beau matin, après m'avoir fait écrire la lettre qui annonçait ici mon arrivée. Il voulait voir et décider séance tenante, cet imprudent!

— Permettez, mon cher notaire, l'imprudent, c'est vous!

— Ah! par exemple? Et comment l'entendez-vous?

— Il fallait faire expliquer plus catégoriquement votre ami, dont la jeunesse et le tempérament créole sont d'assez mauvais conseillers en fait de diplomatie. S'il tenait plus au procès qu'à son rêve, il fallait aller de l'avant; s'il tenait plus à son rêve qu'au procès, il fallait d'abord étudier votre terrain.

Me Krémelonnec ouvrit une bouche admirative.

— Vous avez raison, Monsieur. L'habitude des affaires m'a fait voir avant tout l'intérêt pécuniaire de mon client. Le procès est chanceux, comme tout procès; l'héritage du marquis de la Tour-Ovise moisit sous sequestre, et, me trouvant en présence de l'adversaire — ce n'est pas galant, mais c'est vrai de tout point — je n'ai vu que cet adversaire et non la fiancée.

— Et vous avez bravement battu en brèche ma pauvre voisine?

— Que voulez-vous?... Je remplissais une mission. J'aurais dû, sans doute y mettre moins de précipitation.

— Et vous assurer que la petite fille, signalée par M. de Val-Régis, n'était point un mythe.

— Enfin, qu'est-ce, en effet, que Mlle Marguerite, si inconnue jusqu'ici?

— Inconnue de la procédure, mais non de ses amis. Mlle Marguerite est née en Belgique du second mariage de M. de Val-Régis avec une jolie personne de petite naissance, qui habitait le Hainaut dans une profonde obscurité. Le vieux comte n'eut pas la sagesse de renoncer à cette union, qu'il n'avoua que tardivement en ramenant la jeune femme à Racquinghem. C'était dans la dernière année de sa vie; il eut à peine le loisir de faire régulariser, d'après la loi française, le mariage qu'il avait contracté suivant la coutume belge, et mourut sans avoir embrassé la petite Marguerite demeurée en nourrice dans les Flandres. Mlle Aure l'y laissa longtemps. Elle avait entrepris de continuer le procès paternel et s'y donna tout entière. Cette charmante enfant que vous avez vue ne fut guère qu'une superfétation dans la vie de Mlle de Val-Régis. Ne vous étonnez donc pas d'en avoir ignoré l'existence.

— Tout cela n'en est pas moins déplorable!

— Vous avez donc remporté une victoire décisive?

— Presque sans l'avoir voulu.

— Et vous craignez d'être désavoué par votre client?

— J'en suis certain.

— Peut-être que le raisonnement..., une vue plus nette de la position... ramèneront Mlle de Val-Régis à son premier projet de célibat.

— Le malheur, c'est qu'un mariage avec un Val-Régis est le seul compatible avec son vœu de ne point changer de nom!

— C'est vrai.

— Et puis, Monsieur, quand une demoiselle en son automne prend une résolution de ce genre, on ne sait où s'arrêtera la volte-face. Sa haine contre son adversaire me paraît devoir promptement se changer en enthousiasme conjugal des plus accentués!

— Malgré vos imprudences, mon cher notaire, vous êtes observateur, dit M. de Malens en raillant.

— Je suis surtout, Monsieur, un pauvre officier ministériel n'ayant jamais quitté sa Bretagne et qui aurait bien mieux fait d'y rester paisiblement, à marier ses bons paysans, qu'à venir faire ici le métier d'ambassadeur auquel il s'entend mal.

— Tous les torts ne sont pas de votre côté. Votre jeune ami, très-inflammable, très-irréfléchi, voulant à la fois s'épargner un procès et se donner une compagne, ne devait pas vous lancer en pleine aventure sans avoir mieux pris ses renseignements.

— En attendant, Mlle de Val-Régis veut un projet de contrat.

— Eh bien! rédigez, mon cher notaire, vous avez de l'encre, un buvard, du papier sur ce bureau.

— Merci. Je ne rédigerai rien sans avoir revu M. Edmond.

— Voyez à agir au mieux des divers intérêts qui vous sont confiés.

— Tout est brouillé dans mon cerveau par suite de l'intrusion dans mon plan de Mlle Marguerite. Que n'est-elle restée dans le Hainaut ! fit le bonhomme avec un désespoir comique.

M. de Malens en eut compassion.

— Dormez en paix, lui dit-il ; je verrai dès le lever du soleil, si ma vieille amitié aura quelque influence sur Mlle de Val-Régis.

— Vous la dissuaderiez?... s'écria Me Krémelonnec saisi d'espérance.

— C'est bien délicat!... J'essaierai, du moins, de l'intéresser au bonheur de Marguerite qui me paraît plus en jeu que le sien propre.

— Que sainte Anne d'Auray vous aide, Monsieur ! Vous me rendrez un fier service !

Les deux hommes se serrèrent la main, et, malgré la lueur d'espoir qui venait de lui être donnée, Me Alain ne dormit guère. De son côté, Edmond, de retour à l'auberge de Bourelong, prit possession de la chambre qu'il avait spécialement demandée, et qui était celle où son infortuné père avait rendu le dernier soupir. Les bavardages de Louise Bourelong l'avaient déjà mis au courant de tout ce qui s'était passé dans cette chambre, jusqu'à la longue prière que Marguerite y avait apportée. Il se plut à chercher près du lit la place où s'était agenouillée la jeune fille, à reconstruire en pensée cette scène de deuil et de charité. Quels trésors de piété aimable, de bonté tendre, de miséricorde infinie devait renfermer cette âme candide qui avait donné sa mesure dans cette circonstance douloureuse ! Combien elle saurait se dévouer, aimer, être forte, cette enfant bénie qui marchait seule dans la vie sans une plainte ! Car il ne fallait pas voir longtemps l'intérieur de Val-Régis, — une heure suffisait, — pour apprécier la protection distraite et glaciale dont la sœur aînée honorait la sœur cadette.

Pauvre petite sœur cadette, si douce et si jolie, ne méritait-elle pas un autre sentiment que celui dont l'aumône lui était faite?

Edmond trouvait qu'elle était digne d'autant de tendresse, d'attentions, de respect, que Mlle Aure semblait peu disposée à lui en accorder.

« Je lui rendrai tout cela ! » pensait-il en s'endormant.

Il dormit, malgré l'effrayante prédiction de Me Krémelonnec, tant il lui paraissait impossible, Marguerite existant, qu'on pût songer à faire de lui le mari de Mlle Aure.

Celle-ci, cependant, se fortifiait dans sa résolution, supprimait les difficultés, renversait les obstacles et consacraitson insomnie satisfaite à se persuader de sa sagesse et de son équité. Etonnée, charmée de se

sentir jeune, d'avoir un cœur, de s'offrir un avenir tout nouveau, elle se leva de bonne heure et mit à sa toilette un soin minutieux.

Une singulière clairvoyance lui était venue. Le mauvais goût de sa parure de la veille lui sembla déplorable. Elle rejeta les bijoux, les colliers et les pendeloques de jais, remplaça son costume à volants, bouffant et disgracieux, par une longue robe traînante dont la couleur noire faisait valoir son teint coloré. Elle ne voulait plus de bandeaux plats sur le front et tenta d'allonger ses cheveux en boucles. Ce fut alors que les fils argentés qui, précocement, en nuançaient l'ébène, lui apparurent dans toute leur grave éloquence. Les supprimer?... Il y en avait trop. Les dissimuler?... Elle ressemblerait à une béguine. Les subir avec résignation?... C'est ce qu'elle fit, non sans un soupir. Elle y jeta, toutefois, un léger voile de dentelle noire, qui adoucissait un peu les lignes sévères de ses traits. Puis, pour tromper une attente qui devait décemment se prolonger jusqu'au déjeûner, elle descendit au jardin, malgré le froid vif d'une matinée d'octobre.

La première personne qu'elle y aperçut fut la dernière qu'elle se fût attendue à y rencontrer de si bonne heure. C'était M. de Malens, qui arpentait méthodiquement les allées.

— Bonjour, mon ami, lui dit-elle; je suis ravie de vous voir quoiqu'un peu étonnée, à vous dire le vrai, de cette visite matinale?

— J'ai à vous parler, chère Mademoiselle.

— Moi aussi! Voyez l'heureuse chance qui vous amène!

— J'espérais me faire pardonner mon indiscrétion; mais vous êtes encore plus bienveillante que je ne suis aventureux.

— Qu'avez-vous à me dire, mon cher Malens?

— Ne daigneriez-vous pas parler la première, puisque vous m'avez fait espérer une communication?

— Comme les hommes sont égoïstes!... Eh bien! oui, je vais vous parler tout de suite, et bien franchement, étant fort ennemie des sinuosités diplomatiques.

— Je vous écoute de ma meilleure attention.

— Mon cher ami, il faut que j'aie une grande confiance dans votre désintéressement... dans votre affection, pour vous confier, à vous seul, mes projets.

— Je vous remercie, d'avance.

— Ils vont demander une réalisation si prompte que je tiens à m'en ouvrir à votre bonne amitié. Monsieur de Malens, je vais me marier!

M. de Malens, très-disposé à recevoir cette confidence, eut le bon goût de ne montrer ni une surprise ni un dépit, que la situation indiquaient peut-être, mais qui étaient également loin de son cœur.

Les années avaient enlevé à son dévouement pour Mlle Aure tout ce qu'il avait pu avoir d'excessif, pour ne lui conserver qu'une sincérité calme et profonde.

— Cela vous étonne à peine? dit-elle en le regardant.

— Ce qui m'a toujours étonné, vous le savez bien, c'est que vous ayez tant tardé.

— Eh! le pouvais-je?... j'ai promis de garder mon nom et je l'ai gardé, en effet, jusqu'au jour où, sans en changer, certes, je puis accepter de nouveaux devoirs et un nouvel intérieur.

— Ainsi?

— J'épouse mon cousin, M. de Val-Régis, que je fais, par cela même, comte de Val-Régis.

M. de Malens ne releva pas cette intrusion hardie dans le Code civil, chapitre des titres et qualifications nobiliaires.

— M. de Val-Régis est un homme heureux! dit-il simplement.

— Tout cela est rapide, heurté, contraire à mes principes graves et à mes habitudes de réflexion, j'en conviens; mais vous en comprendrez le motif en apprenant que deux jours à peine nous séparent du prononcé de l'arrêt.

— Je pense que vous obéissez aujourd'hui, comme toujours, à la droiture de votre caractère.

— Et cette décision ne vous paraît pas un rêve?

— Puisque vous m'en parlez comme d'une réalité.

Ce n'était pas là l'approbation dont, à son insu peut-être, elle était avide; pourtant, comme l'accent et la physionomie de M. de Malens respiraient le plus grand calme, elle ne put espérer en tirer rien de plus précis.

— Et vous? reprit-elle; vous avez aussi quelque chose à me dire?

— Oh! moi, chère Mademoiselle, cela vous surprendra davantage.

— Vraiment?

— Je le redoute un peu.

— Dites, quand même.

— Vous me promettez beaucoup de bienveillance?

— Beaucoup.

— Alors, je me risque.

— Vous y mettez le temps.

— Eh bien, je voudrais aussi me marier...

— Ah!...

— Voyez-vous déjà comme vous me regardez!

— C'est que je pensais... vous m'aviez dit... Enfin, continuez.

— Et ce mariage, que je souhaite, dépend de vous.

— De moi?... Mais, mon pauvre ami, je viens à l'instant de vous confier...

M. de Malens se hâta de l'interrompre, l'erreur pouvant devenir dangereuse.

— Je vous demande la main de Mlle Marguerite.

Une stupéfaction sans pareille bouleversa les traits de Mlle Aure. Evidemment, il ne lui était jamais venu à l'esprit que Marguerite fût mariable, qu'on pût lui demander la main de Marguerite !

— Quelle plaisanterie ! fit-elle avec un rire contraint.

— Rien n'est plus sérieux, répondit M. de Malens sans se déconcerter.

— Mais c'est une enfant !

— Non, elle a dix-sept ans ; elle ferait une charmante et précieuse maîtresse de maison.

— Vous êtes fou !

— Pas le moins du monde.

— Marguerite !... vous !... d'où vous vient cette lubie ?

— On se lasse de l'isolement.

— Alors, on épouse quelqu'un qui convienne sous tous les rapports.

— Mlle Marguerite me convient on ne peut mieux.

— Regardez donc vos cheveux gris !

— Ce n'est pas généreux de me les rappeler quand je tâche de les oublier !

— Marguerite n'a que dix-sept ans, vous venez de le mentionner vous-même !

— Une rose qui s'épanouit !

— Oui, faites le poëte, je vous le conseille !...

— Chère Mademoiselle, le cœur a le privilége de ne pas prendre de rides.

— En attendant, votre front est moins favorisé.

— Hélas !

— Vous avez cinquante ans, il me semble ?

— J'y touche.

— Je croyais, jusqu'ici, que c'était l'âge de la sagesse.

— Eh bien ?

— C'est, paraît-il, celui des illusions... séniles.

— Oh ! vos sarcasmes, malgré leur dureté, ne m'ébranleront pas.

— Comment, vous persistez ?

— Dame !... à cinquante ans, il faut se hâter.

— Vous vous entêtez à me demander Marguerite ?

— De toutes mes forces.

— Voyons, redevenons sérieux et ne parlons plus de cette fantaisie.

— J'en parlerai, au contraire, jusqu'à ce que vous m'ayez fait une réponse catégorique.

— Vous y tenez absolument? Eh bien, la voici : je refuse.

— Sans appel?

— Sans appel.

— Le motif, je vous prie?

— C'est que vous êtes vieux, mon ami, et qu'elle est jeune.

— Oh!... si ce n'est que cela!...

— Comment?... ce n'est pas assez? N'avez-vous pas souci des commentaires malveillants du public?

— Je peux les redouter, mais sans leur sacrifier mes desseins.

— Et votre dignité?

— Je ne la crois pas compromise.

— Vous vous trompez: vous seriez facilement le père de cette enfant, et vous songez à devenir son mari!

— Ma vieille amitié ferait accepter ce que cette union aurait de disproportionné.

— Rien ne fait accepter le ridicule.

— Et vous prétendez que ce serait?...

— Oui, en mon âme et conscience, ce serait le ridicule!

M. de Malens qui avait parlé à demi-voix, la tête penchée et l'air confus, releva vivement le front, prit la main de Mlle Aure surprise, et, la regardant bien en face, de ses grands yeux francs, il lui dit d'un accent profondément ému :

— Mon amie, pardonnez-moi: je vous ai trompée! Remerciez-moi : je vous éclaire!... Je n'ai jamais songé à épouser Marguerite. Mais, en parlant avec sagesse et logique comme vous venez de le faire, vous avez renoncé vous-même à épouser M. de Val-Régis!

Elle recula, pâlit et retint comme un cri sur le bord des lèvres. Un banc était près d'elle ; elle s'y laissa choir, et deux larmes chaudes montèrent brusquement à ses yeux. Elle était atteinte en plein cœur par la foudroyante simplicité du raisonnement de son ami.

M. de Malens la considéra quelques secondes avec une sincère pitié, puis discrètement, sans un mot, sans un geste, il s'éloigna et disparut.

En rentrant chez lui, il dit à son vieux domestique :

— Jean, fais ma valise ; je vais passer un mois à Paris.

La prostration de Mlle de Val-Régis ne dura que quelques instants. Bientôt, elle releva sa tête inclinée et chercha du regard celui qui venait de lui porter un si rude coup. Il était sur l'extrême limite du jardin et marchait sans se retourner. Elle lui envoya un adieu, un geste énigmatique qu'il ne vit pas, et ses lèvres balbutièrent ce mot d'amère gratitude :

— Mon véritable ami !

Puis, chancelante, elle se dirigea vers la maison. Marguerite, qui la savait dehors, venait à sa rencontre avec une pelisse ouatée.

— Vous êtes une imprudente, ma chère Aure ! dit-elle de sa douce voix ; au jardin, si matin !... et sans manteau !

La vue de Marguerite, son affectueux regard, et jusqu'à sa fraternelle attention, bouleversèrent en ce moment la sœur aînée. Cette jeunesse, cette fraîcheur, c'était le règne nouveau !

— Merci, dit-elle, je n'ai pas froid.

Et, sans parler davantage, elle alla s'enfermer chez elle. Une heure après, elle sonna :

— Ce billet chez M. de Malens, et vite !

Le domestique courut, mais rapporta bientôt le billet intact. M. de Malens venait de partir pour Paris.

M[lle] Aure déchira l'inutile papier et écrivit une nouvelle lettre, cette fois à l'abbé Vitel. Elle le priait de l'excuser auprès de ses hôtes, se sentant souffrante et incapable de les recevoir, lui demandait de vouloir bien les garder à déjeûner au presbytère, et de plus, de leur faire entendre qu'un prompt départ serait le meilleur parti qu'ils eussent à prendre.

Elle accompagna l'envoi de cette missive d'un appétissant spécimen des richesses de sa basse-cour et des réserves de sa cave. Puis, plus tranquille, elle fit défendre sa porte à tout le monde, même à Marguerite, qui ne comprenait absolument rien à ce brusque revirement.

La pauvre enfant, si habituée qu'elle dût être à ne compter pour rien dans les décisions de sa sœur, ne put se soustraire à un serrement de cœur douloureux en constatant une fois de plus, et dans une circonstance si délicate, le profond abandon de sa destinée. Elle ne savait point tout cependant ; mais l'émotion d'Edmond, l'hésitation comique du notaire, le triomphe mal contenu de sa sœur avaient fait quelque lumière dans son esprit. Sans oser se croire le prix, le gage de la réconciliation désirée, elle sentait vaguement qu'elle y était pour quelque chose ; et son rêve, à peine entrevu, s'envolait à pleines ailes !...

M. le curé fut assez surpris de la lettre et de l'envoi gastronomique de M[lle] Aure. Si peu qu'il fût au courant de la situation, sa connaissance du cœur humain l'aidait à la démêler. Il pressentit le petit drame intime sous le laconisme du style et se mit charitablement en devoir de satisfaire aux vœux de sa paroissienne.

Prévenu par la servante, M[e] Krémelonnec ne tarda pas à descendre au presbytère.

Edmond y faisait au même instant son apparition, attiré par le

besoin de confiance qui pousse la jeunesse à ouvrir son cœur. C'était l'abbé Vitel qui, le premier, lui avait parlé de Marguerite. Il venait encore parler de Marguerite avec l'abbé Vitel. Mais la nouvelle qu'il reçut, dès le seuil, l'atteignit dans le plus secret repli de son cœur.

L'abbé Vitel, excellent pour consoler des maux habituels de la vie et montrer le ciel aux âmes souffrantes, avait peut-être moins les dons nécessaires pour toucher à certaines blessures.

— Vos affaires vont assez mal, mon cher enfant, lui dit-il tout d'abord. Vous déjeûnez ici et non à Val-Régis, dont la porte paraît vous être fermée.

— Fermée? cria Edmond. Tout est donc bien brisé, accord et projets?

— Je le crains, et peut-être serait-il sage de vous exhorter au départ... Très-franchement, oui... ce départ vous est imposé.

Le jeune homme tomba sur un siége avec accablement.

Me Krémelonnec avait été quelque peu préparé à cette péripétie par M. de Malens, qui lui avait raconté, en bouclant sa valise, la démarche hasardeuse qu'il avait tentée.

— Que je réussisse ou non, avait ajouté le gentilhomme, ma présence est impossible ici pendant quelque temps. Pardonnez-moi de vous laisser seul aux prises avec les hésitations que j'espère avoir fait naître.

Me Krémelonnec était à la fois satisfait et mécontent. Son instinct d'homme d'affaires lui criait que son client pouvait bien perdre une fortune à ne pas épouser la sœur aînée; et sa droiture d'homme de cœur lui faisait sentir que, pour Edmond, le bonheur s'appelait « Marguerite. »

— Je ne puis pourtant quitter le pays sans la revoir, dit Edmond en sortant de son abattement.

— Quel besoin de braver Junon irritée? objecta le notaire.

— Mais elle... elle, ma douce petite cousine?

— Cela ne serait pas séant, mon ami, dit l'abbé Vitel; il vous faut respecter les volontés de Mlle de Val-Régis.

— Je ne m'en sens pas le courage!

— Allons, reprit le rude Breton; soyez homme.

— Je ne puis me résigner!...

— Soyez chrétien! murmura l'abbé Vitel avec un affectueux serrement de main.

On se mit à table. Quel déjeûner!... coupés des soupirs désolés d'Edmond et des exclamations indignées de Me Krémelonnec. Edmond prétendait devoir faire, avant de partir, la demande en bonne et due forme de la main de Marguerite. Le notaire déclarait qu'après avoir fait la demande de Mlle Aure elle-même, rien ne serait plus aventuré que cette deuxième tentative.

— Patientez! disait le prêtre ; le temps modifie toutes choses.

Non sans récriminations, son avis finit par être adopté. Il fut décidé que, pour la forme, les deux voyageurs se présenteraient à Val-Régis afin de s'informer des nouvelles de la malade en prenant congé d'elle. Ils étaient d'avance certains de n'être point reçus; mais qui pouvait savoir si la joie d'entrevoir Marguerite ne leur serait pas accordée?

Afin de ménager l'amour-propre de M[lle] Aure, l'abbé Vitel, dont la présence imposerait le silence à tous les acteurs de cette scène de famille, devait les accompagner.

Quand ils sonnèrent à la grille de Val-Régis, M[lle] Aure souleva le rideau de sa fenêtre, les reconnut et rougit.

— Eux! murmura-t-elle. Ils ne blessent pas les convenances, tandis que je montre la faiblesse d'une femme vulgaire.

Sa femme de chambre, qui venait d'entrer, interrogeait du regard sur ce qu'elle devait faire.

— Recevez ces Messieurs au salon, je descends, ordonna-t-elle.

Une nouvelle transfiguration venait de s'accomplir en elle. La fierté la conseillait, heureusement cette fois.

Bien surpris furent les visiteurs, et charmés aussi, quand la camériste ouvrit devant eux la porte qu'ils supposaient fermée. C'était un peu d'espoir pour Edmond, et, pour l'abbé, l'indice que la raison reprenait le dessus chez la vaillante fille. M[e] Krémelonnec, le moins satisfait des trois, n'était pas fâché, cependant, d'étudier *de visu* la scène qui allait suivre et de voir quelle illusion pourrait encore entretenir son jeune ami.

Marguerite était seule au salon. M[lle] Aure n'avait pas prévu cette chose si simple, quand elle avait ordonné d'y introduire les voyageurs.

La jeune fille, toute joyeuse, vint, la main tendue, au-devant des visiteurs.

— Je vous croyais partis déjà!

— Sans vous revoir!... balbutia M. de Val-Régis.

— Nous ne l'aurions pas voulu, dit le notaire.

— C'eût été bien mal, en effet.

— Il m'est si pénible de partir, maintenant, ma cousine!... commença le jeune homme.

L'abbé Vitel, jugeant que l'heure n'était pas propice aux attendrissements, demanda des nouvelles de M[lle] de Val-Régis.

— La voici, répondit Marguerite avec le premier mouvement d'irritation qu'elle eût ressenti en toute sa vie.

Ce fut une troisième Val-Régis la Grande qui fit son entrée dans le salon. Ce n'était plus la solennelle personne du début, ni la

vieille fille minaudière de la veille, ni même la Junon furieuse que l'on redoutait. C'était une femme grave et calme, bien de son âge, et presque sympathique sous le voile mélancolique qui amortissait l'éclat de son regard.

Elle ne tendit pas la main à ses visiteurs, mais sa parole fut affable et son salut sans afféterie.

— Je vous remercie d'être venus, dit-elle. J'étais si souffrante ce matin, que j'ai dû me priver de la satisfaction de vous recevoir. Pardonnez à mes nerfs : ce sont d'impitoyables tyrans.

— Vous êtes mieux, maintenant ? demanda Edmond.

— Oui, mon cousin, assez pour pouvoir vous dire que je garderai le meilleur souvenir de nos rapides relations.

Edmond s'inclina. Le notaire ouvrit la bouche. Bien vite, Mlle Aure la lui ferma :

— Croyez que je regrette de ne pouvoir les rendre durables, indissolubles... telles enfin que vous les désirez... telles que votre messager, mon cousin, avait eu mission de me les présenter. J'ai longuement réfléchi : c'est impossible. Du moins, veuillez être convaincu que je me livre, de nouveau, aux chances du procès Val-Régis contre Val-Régis avec le désir que sa conclusion, quelle qu'elle soit, ne ravive pas entre nous une haine séculaire qui vient de s'éteindre en nos personnes.

— C'est mon désir le plus ardent ! s'écria le jeune homme.

Le notaire admirait la force de caractère et la souplesse d'esprit de cette femme, qui avait touché la pente du ridicule et qui se relevait intacte, en gardant le beau rôle.

— Adieu, Messieurs, reprit-elle avec noblesse. Je vous sais gré des démarches que vous avez infructueusement tentées, et prie Dieu qu'il bénisse votre avenir.

Les deux hommes se levèrent aussitôt, pour prendre congé, par un salut profondément respectueux, de cette énergique fille si maîtresse d'elle-même après une telle épreuve. Edmond tourna vers Marguerite des yeux désolés. Il eût voulu lui dire adieu, ou plutôt au revoir... Mlle Aure debout entre eux, inflexible sous son sourire, les séparait mieux que la distance. Il fallut se contenter d'un froid salut et quitter, sans plus oser, ce salon d'une hospitalité si intermittente.

Bourelong avait préparé un cabriolet pour conduire lui-même les voyageurs à la station. La générosité d'Edmond l'avait tout-à-fait réconcilié avec les accidents possibles dont son auberge pouvait devenir le théâtre. Plantée sur le seuil de l'auberge, Mme Bourelong, qui était une âme sensible, pleurait le départ du fils généreux comme elle avait pleuré le père inconnu.

Les voyageurs repartis, M. de Malens à Paris, l'abbé Vitel rentré dans sa discrète habitude de silence, Val-Régis retomba dans son accalmie monotone. La violente secousse qui en avait, pendant vingt-quatre heures, galvanisé les habitants, s'était apaisée comme un incendie qui ne trouve à dévorer que des aliments sans résistance. Après la flamme rapide, un peu de poussière noire, et c'est tout. Du moins en apparence. Il arrive souvent, en effet, que les murs, léchés par des flammes, aussi violentes que promptement éteintes, semblent garder intacte toute leur solidité. Mais si l'on regarde de près, et si l'on éprouve la force de la muraille noircie, on s'aperçoit que le ciment calciné s'en va par écailles, et que l'édifice, encore si fièrement debout, s'effondrera sous le premier choc.

Que recouvrait le calme de Val-Régis le lendemain de l'orage? On ne savait. Marguerite ne se plaignait point. M[lle] Aure était muette.

Ce ne fut, du reste, qu'une halte bien courte.

Le procès Val-Régis contre Val-Régis déroulait ses dernières péripéties devant la Cour de Rennes. En tout autre moment, la passion processive de M[lle] Aure, poussée à son *summum* d'intensité, lui eût communiqué les plus fiévreuses ardeurs. Marguerite avait souvenir de phases moins graves que celle-ci où le logis était devenu un enfer. Aujourd'hui, silencieuse, un peu pâle, la terrible sœur aînée semblait porter un attendrissement intérieur, qui la rendait indifférente à tout le reste.

Une dépêche de Rennes arriva comme un coup de foudre. Le procès était clos! L'arrêt enfin rendu!

Mais quel arrêt!... Les mânes des Val-Régis, branche aînée, dûrent tressaillir d'indignation dans leurs tombes!

Le titre et les armes devenaient la propriété du comte Edmond, par suite de l'extinction des représentants mâles de la maison de Val-Régis. En revanche, l'héritage contesté du marquis de La Tour Ovise restait acquis à la branche aînée.

L'or était si peu de chose aux yeux de l'orgueilleuse fille, que cette compensation d'un million et plus, en tenant compte des intérêts immobilisés, n'adoucit que médiocrement sa déception. Pourtant, elle ne se répandit point en récréminations amères, comme on eût dû l'attendre de sa nature indomptable; farouche, elle ne voulut recevoir, ni les compliments des indifférents, ni les condoléances des amis. Aux premiers, elle répondit avec humeur que cette fortune serait plutôt un embarras qu'une satisfaction. Aux autres, elle laissa comprendre que son orgueil venait de recevoir un échec mortel.

— J'avais attaché ma vie à ce fétiche! dit-elle un soir à l'abbé Vitel; ce fétiche, en m'échappant, me tuera.

— Mademoiselle, dit le prêtre, les titres périssables n'entrent point avec nous dans l'éternité!

— On les grave au moins sur une tombe.

— Mademoiselle, il y a dans le cimetière de Racquinghem une fosse, encore béante, qui raconte bien éloquemment le peu qu'est notre dépouille, quand l'âme s'en est envolée.

Mlle Aure tressaillit.

— Vous voulez parler de la tombe provisoire de M. Hercule de Val-Régis!... une étrange histoire! je la veux voir, cette tombe.

— Ne l'avez-vous donc jamais regardée en venant à l'église?

— Jamais.

— Ce n'est qu'un trou non comblé; il y a reposé deux jours...

— J'irai, fit-elle toute songeuse.

Le lendemain, sa messe achevée, M. le curé, en sortant de la petite église, fut surpris de voir Mlle Aure, debout, à l'extrémité du cimetière, près de l'angle de muraille où l'on avait naguère déposé l'inconnu. Quoique rien ne fût plus simple que ce coin solitaire, ni plus tristement réaliste que cette fosse ouverte et oubliée, qui gardait encore, après plusieurs mois, la marque d'un cercueil, la vieille fille semblait contempler l'un et l'autre avec une attention singulière.

Ah! si vingt ans plus tôt, elle avait mieux compris ses véritables intérêts!...

— Il a été foudroyé, lui! murmurait-elle; et moi, je suis broyée sans miséricorde!... Qu'avons-nous donc fait pour mériter ce double châtiment? L'ardeur dans la lutte.... la passion à revendiquer son droit, sont-elles donc des fautes devant le Seigneur?

Tandis que, pour la première fois, un doute se glissait dans son âme impérieuse, un bruit léger de pas sur les feuilles sèches lui fit tourner la tête. Marguerite marchait, le front penché, entre les humbles tombes, qu'il fallait contourner pour ne point fouler aux pieds, sans le savoir, la faible ondulation de terrain qui en marquait la place. En apercevant sa sœur, elle rougit et s'arrêta.

La vieille fille eût un rapide frissonnement.

— Voilà la cause!... voilà la punition! pensa-t-elle, non sans amertume, en enveloppant la jeune fille d'un étrange regard.

Et au bout d'un instant :

— Que cherchez-vous donc ici, Marguerite?

Celle-ci ne savait pas mentir.

— Ce que vous y cherchez vous-même, Aure, un souvenir.

— Vous vous trompez; je viens ici réparer une faute que j'ai commise... par ignorance.

— Vous, Aure?

— Moi. Plus M. Hercule était mon adversaire, plus je devais noblement honorer sa mort. Il m'a vaincue, je visite sa tombe d'un jour.

— Mais vous ignoriez...

— Aujourd'hui, je sais... et j'agirai.

— Moi, je me souviens, dit doucement Marguerite.

— Et de quoi vous souvenez-vous?

— Ah! de plusieurs choses... deux surtout...

— Et peut-on connaître ces choses?

— Bien volontiers, Aure; d'autant mieux que je me suis repentie souvent de ne pas vous les avoir racontées tout de suite.

— C'était donc grave?

— Non, mais souvenez-vous, ma sœur, que vous ne m'interrogiez jamais, et que nos conversations sont rares.

— Eh bien, parlez; j'attends, reprit Aure avec impatience.

— M. de Val-Régis a causé un quart d'heure avec moi, le jour de sa mort, dit-elle bravement.

— Vous dites?...

— Il vint le long du ruisseau, par les champs, jusqu'à la prairie où je brodais, assise près des peupliers.

— Il vous a parlé?

— Avec bonne grâce et douceur.

— Et sous quel prétexte, grand Dieu?

— Curiosité, peut-être..., intérêt, à coup sûr.

— Qui donc l'avait mis sur vos traces?

— Il ne connaissait même pas mon existence.

— Quelle plaisanterie!

— Je l'ai compris ainsi. Ma présence le frappa beaucoup... On eût dit une révélation.

— Ah!... que n'avez-vous dit cela plus tôt? s'écria Mlle Aure dont l'esprit vif et pénétrant démêlait déjà ce qui lui avait toujours paru si obscur dans la lettre du comte Hercule au notaire Krémelonnec : « J'ai vu Mlle de Val-Régis!... Oh! si j'étais poëte! »

— Je voulus le présenter à vous, Aure; il s'en défendit très-vivement, et me quitta sans rien me révéler sur sa personne, ni sur le motif de sa venue. Je ne l'ai plus revu que... mort!

— Mon Dieu! dit la vieille fille toujours très-attentive. Et le second souvenir maintenant?

Marguerite sentit un flot de sang envahir son front; elle se repentait presque d'avoir indiqué qu'une autre pensée encore l'appelait au cimetière.

— Voyons, je vous écoute, reprit Mlle Aure.

— Ceci ne se rapporte plus... au père...

— Ah ! cela se rapporte... au fils? interrogea-t-elle assez vivement.

— C'est bien simple, allez.

— Pas à dire, toutefois, car vous y mettez le temps.

— Le jour où mon cousin Edmond vint chercher le corps de son père, j'étais à genoux, là... je m'enfuis bien vite. J'avais tressé une couronne d'héliotropes... il la prit et l'emporta.

— C'est tout?

— Mais, oui.

— Ainsi, M. Edmond de Val-Régis vous connaissait aussi?

— Vous le voyez.

— Et, sans doute, il n'eut rien de plus pressé, quand, quelques mois après, il revint à Racquinghem, que de vous rappeler cette histoire de cimetière et de couronne?

— C'est vrai, dit naïvement Marguerite ; ce fut la première parole qu'il m'adressa.

— De mieux en mieux. Et vous en avez été ravie, j'imagine?

— Je ne serais pas sincère si je ne l'avouais.

— Vous parla-t-il des projets de son père?

— Il y fit allusion.

— Et cela ne vous causa aucun déplaisir?

— Aure, je vous assure que je ne compris pas alors...

— Mais vous avez compris par la suite?

— Hélas! ma sœur, je n'ai retenu qu'une chose de cette aventure, dont le dernier mot ne m'a pas été dit; c'est que la pauvre Marguerite n'avait ni l'importance ni l'attrait nécessaire pour servir de trait d'union entre deux branches ennemies.

— Et vous avez souffert de cette découverte?

— Je croyais pourtant être bien habituée à souffrir! fit-elle à voix basse.

Mlle Aure l'entendit. Une émotion passagère crispa ses traits.

— Rentrons, dit-elle brusquement.

En passant près de l'abbé Vitel, elle se borna à le saluer et, faisant signe au sacristain d'approcher :

— C'est vous qui vous occupez du cimetière, Jeanfour?

— Oui, Mademoiselle, pour vous servir.

Elle sourit tristement.

— Allez à Aire, dès demain, commander une haute croix de marbre noir, et passez à Val-Régis chercher l'inscription que je vous préparerai. Puis, sans répondre autrement que par une seconde inclination au regard étonné du vieux prêtre, elle reprit hâtivement le chemin de Val-Régis. Mais, au lieu d'y rentrer par la grande route,

il lui plut de suivre le sentier de bergers qu'avait suivi le comte Hercule.

Marguerite, qui devina son intention, la suivit passivement. Il y avait de si bizarres revirements, depuis quelques jours, dans l'humeur de la sœur aînée, que la craintive cadette en arrivait à ne plus s'ébahir d'une modification nouvelle.

Le sentier était beaucoup plus praticable, du reste, en cette saison, où nul n'y passait, que dans la période chaude, où il conduisait à l'abreuvoir les bêtes à cornes du domaine. Mlle Aure y marchait délibérément, mouillant ses chaussures sans paraître y faire attention et cherchant d'avance des yeux le lieu qu'elle voulait visiter. Puis, tout à coup :

— Vous étiez assise là ?

— Oui.

— Et lui vous parlait de cette place ?

— Là... plus avant... en plein soleil.

— C'était en effet, le mois du soleil... et de la poésie. N'a-t-il pas écrit, après vous avoir vue : « O Krémelonnec!.. si j'étais poëte! »

Elle eut un petit rire âpre.

— Tel père, tel fils !

Elle prit Marguerite par la main, l'amena tout près du ruisseau, et, la contraignant à s'incliner sur l'eau limpide pendant qu'elle s'y penchait elle-même :

— Regardez, dit-elle d'une voix dure ; n'ai-je pas l'air de votre mère ?

— Aure !...

— Ne protestez pas. Vous en êtes plus convaincue que moi. C'est l'éternelle loi des générations qu'il faut subir !...

— Eh bien, Aure, dit vivement Marguerite, puisque les années vous donnent près de moi l'autorité, l'apparence et les droits d'une mère, donnez-m'en aussi l'affection !... et laissez-moi vous aimer en fille véritable !...

— Vous ?...

— Votre petite Marguerite vous aimerait bien, si vous le vouliez permettre !... Si vous ne la repoussiez pas toujours !... Faites que je me sente assez aimée, et que je puisse assez vous aimer, ma chère Aure !... pour ne rien regretter... jamais... jamais !...

Mlle Aure fut frappée de cette parole, de cet accent qui la surprenaient sans défense dans une heure où l'attendrissement la gagnait déjà. Elle eut, pour la première fois, un mouvement maternel, en attirant sous ses lèvres le front candide de Marguerite.

— Va, dit-elle avec trouble, je tâcherai.

D'un pas pressé, elle remonta la prairie jusqu'au château, gagna

sa chambre et s'y laissa tomber sur un fauteuil dans un accablement qui tenait plus de la fatigue morale que de la lassitude physique. Peu à peu, des larmes brûlantes emplirent ses yeux clos. Elle les laissa couler, lentes et lourdes, sans chercher à tarir cette source vivante. Son erreur, ses illusions, ses rêves inavoués, le tacite accord d'Edmond et de Marguerite, elle revit toutes ces choses simples et navrantes, clairement mises en lumière par sa dernière conversation avec sa sœur.

— O jeunesse perdue! murmura-t-elle en essuyant enfin ses pleurs; quelle ironie de sentir à la fois s'éveiller et mourir son premier, son dernier rêve, sous un front couronné de cheveux gris!...

Depuis ce jour, une mélancolie persistante s'empara de Mlle de Val-Régis. Son activité d'autrefois s'était transformée en une sorte d'allanguissement sans motif. Elle ne parlait plus de ses nerfs ni de sa sensibilité, mais elle semblait souffrir sans vouloir se plaindre.

Marguerite s'en alarmait beaucoup. L'abbé Vitel essayait de prendre quelque influence sur cette âme malade pour la guérir ou la soulager.

— Cher Monsieur le curé, lui dit-elle un jour, je souffre de mon inutilité passée, de ma vie gaspillée, de ma vieillesse prochaine et sans but : vous voyez bien que je ne suis pas guérissable!

L'abbé sourit avec une indulgence infinie.

— Le passé inutile se rachète par un présent plein de bon vouloir et de bonnes œuvres. Et, comment parler de vieillesse sans but quand on a le bonheur des siens à assurer sur la terre, et la paix éternelle à conquérir!

Cependant M. de Malens, estimant que son exil volontaire avait assez duré, revint six semaines après. L'accueil qu'il reçut de Mlle Aure ne fut rien moins que gracieux. La vieille fille, dont le bon sens reconnaissait le service rendu, mettait mal d'accord sa gratitude et son orgueil.

— Vous êtes un ami vrai, lui dit-elle, mais un vilain homme aussi. Pour le moment, je ne vous vois que sous cet aspect. Tenez-vous le pour dit!

Il accepta gaiement sa disgrâce, prétendant en riant qu'avec les âmes droites, mais rancuneuses, la reconnaissance la plus légitime commençait généralement par des coups de boutoir. Il avait, d'ailleurs, trop d'esprit et de bonne humeur sereine pour ne pas reconquérir le terrain perdu par son heureux subterfuge.

Bientôt son intimité amicale avec Val-Régis retrouva tout son charme passé, et ce fut alors que le changement survenu dans les façons de Mlle Aure s'affirma plus nettement à son œil observateur.

Elle dépérissait, voulait le cacher et se débattait en vain contre l'obsession de pensées secrètes.

— Qu'avez-vous, ma chère et seule amie? lui demanda-t-il enfin à brûle-pourpoint, un jour qu'ils se promenaient dans un premier rayon de soleil printanier, devant le château.

Elle parut embarrassée, d'abord, et mécontente. Enfin, prenant vaillamment son parti :

— Je suis une pauvre vieille fille bien malheureuse, et je vais vous dire pourquoi.

— Vous me comblez!... je vous écoute de tout cœur.

— Parce que vous en avez un! Moi, je n'en ai pas eu pendant quarante ans. A la place du cœur, j'avais une implacable rancune. Où sont gravés d'ordinaire les mots sacrés de famille, d'amour, de dévouement, j'avais gravé, moi, le mot « procès! » Ai-je pleuré mon père?... ai-je élevé ma sœur?... ai-je aimé un mari?... ai-je seulement compris votre amitié fidèle?... Je n'ai rien fait de tout cela, parce que l'orgueil me dominait tout entière. Aujourd'hui, je suis très-riche, paraît-il; en ai-je un atome de bonheur en plus?... J'ai perdu, de par la loi, les droits que je m'acharnais à proclamer miens. Je n'ai pas gagné les sympathies de mon adversaire, de mon parent, dont l'apparition dans ma maison ne me rappelle que de désagréables souvenirs. Ma sœur m'a demandé un jour de l'aimer comme une mère. Je ne suis pas bien sûre d'y avoir réussi. Elle, à son tour, croit m'aimer... Si je cherchais bien dans son cœur, j'y trouverais, sans doute, un autre nom près du mien... au-dessus du mien... C'est justice! L'âge avance,... l'isolement se fait....

— Vous m'oubliez! dit piteusement M. de Malens.

— Non, je ne vous oublie pas; mais que pourrais-je vous donner, mon ami?... les restes sans saveur d'une vie gâtée?

Ils firent quelques pas sans plus parler. Le printemps emplissait l'air de parfums pénétrants et doux. Les pousses vertes égayaient le bout des branches. Un oiseau gazouillait sur la crête d'un mur.

— C'est Marguerite qu'il faudrait entendre chanter ici, dit tout à coup M. de Malens.

Elle le regarda, surprise.

— Tenez, voudriez-vous me croire?

— Essayez de me convaincre, fit-elle.

— Oubliez le passé comme un mauvais rêve. Emplissez votre maison morne de joie, de grâce, de chansons. Placez à vos côtés deux affections doublées de reconnaissance. Mettez sur votre gazon désert de beaux petits anges dont les jeux vous rafraîchiront l'âme, et, dans votre cœur, la tendresse infinie, l'indulgence inépuisable qu'inspirent les enfants. En un mot, mariez Marguerite!

Mlle Aure eut le dernier tressaillement de l'instinct féminin. Puis, avec un effort héroïque :

— J'y ai pensé, dit-elle noblement.

Le gentilhomme eut un geste de joie sincère.

— Vous êtes toujours Val-Régis la Grande ! fit-il en lui pressant les mains.

Habile autant que bon, M. de Malens ne perdit pas un pouce de ses avantages. Avec une grande justesse de sentiment et un rare bonheur d'expressions, il entreprit de démontrer à sa vieille amie que rien n'était plus digne d'elle que de provoquer l'union définitive des Val-Régis par celle de Marguerite et d'Edmond. Il se chargeait de cette mission délicate, si l'on trouvait sa diplomatie digne d'un pareil honneur.

— Vous oubliez que j'aurai l'air de solliciter la couronne comtale pour ma lignée, après avoir eu la prétention de la posséder uniquement ?

— Souvenez-vous que le contre-poids de cette subtilité se trouve dans le million de Marguerite.

— Mais je l'ai renvoyé sans pitié de cette maison.

— Faites un signe... et il accourra bien vite.

— Vous êtes donc bien sûr que ces jeunes gens ?...

— Oh ! ces choses-là se devinent si bien !

Elle ne résista plus que faiblement, plutôt par l'effet de sa nature inassouplie que par conviction. Avant que M. de Malens n'eût courageusement entrepris le siége de sa conscience, sa loyauté native avait entrevu le terme qu'il fallait atteindre pour vivre en paix avec cette inflexible autorité.

— Faites, conclut-elle enfin, en rentrant à Val-Régis.

M. de Malens revint chez lui et, sans perdre une minute, écrivit à son ancien hôte, Me Alain Krémelonnec :

« Mon cher hôte, vous souvient-il de notre entretien le soir où « j'eus l'honneur de vous recevoir sous mon toit ? Je crois avoir prouvé « en cette circonstance que je prenais sincèrement les intérêts de votre « jeune client. Tel je suis encore ; et, si ses sentiments, à lui, n'ont « point changé, je demande la faveur grande, ayant jadis préparé les « voies, de servir d'intermédiaire entre M. le comte de Val-Régis et « sa redoutable parente. Un pressentiment, que je souhaite ardemment « voir justifié, me fait espérer enfin l'union réelle, positive, conju- « gale, des deux branches. Ne bondissez pas !... La branche cadette, « s'il plaît à Dieu, épousera la sœur cadette aussi !... Vite, votre « réponse ou votre arrivée : je sais combien les voyages vous sont « légers quand il s'agit d'obliger vos amis. »

Cette lettre écrite et partie, le gentilhomme satisfait fit une

courte excursion à Saint-Omer et poussa même jusqu'à Calais, afin de ne pas se trouver en présence de Mlle Aure avant la réponse reçue.

La précaution n'était point nécessaire. Toujours loyale, Mlle Aure ne songeait point à retirer les pleins pouvoirs qu'elle avait donnés, en un seul mot, à son vieil ami. Il est vrai que tout son empire sur elle-même n'alla pas jusqu'à laisser soupconner à Marguerite la solution entrevue.

La réponse arriva bientôt.

« Mon cher M. de Malens, écrivait le notaire, votre lettre com-« muniquée au comte Edmond a eu pour premier résultat de le pré-« cipiter d'un bond à mon cou, où il a failli, dans la chaleur de « son étreinte, faire passer le pauvre Krémelonnec que vous savez « de vie à trépas ! Il criait, il trépignait, il était fou !... Entre nous, « la fusion des deux branches, c'était Mlle Marguerite, et rien de « plus. Il n'est pas né processif, ce garçon-là, et le gain de son ins-« tance ne lui a causé qu'une satisfaction moindre que celle qu'il a « éprouvée en voyant Mlle Marguerite grandement enrichie par le « même arrêt. Malheureusement... voyez la fatalité!... Cette fortune « vient aujourd'hui tout entraver. — « J'aurais l'air d'un solliciteur « de dot ! » me dit, après son accès de folie joyeuse, le comte « Edmond, redevenu maître de lui. Je lui fis observer que son titre « contrebalançait la dot. « Pour Mlle Aure, peut-être... pour le public, « non. Pour Marguerite elle-même !... qui sait si la pensée ne lui « viendra jamais que, pauvre, elle n'aurait pas été l'objet de cette « nouvelle démarche ? » En face de ces scrupules, que je vous sou-« mets, mon cher M. de Malens, comme à un homme de bon « conseil, j'ai fini par me mettre en colère et par déclarer que tant « de subtilités, de craintes et de prévisions dépassait l'humaine « logique d'un pauvre notaire breton. Donc, voilà où nous en « sommes. Mon jeune homme ne rêve qu'au bonheur d'épouser « Mlle Marguerite, mais, comme celle-ci à le malheur d'être riche, « horriblement riche, et qu'il ne l'est que modestement lui-même, « il mourra de chagrin et de regrets plutôt que de paraître spéculer « sur cette fortune. Ne trouvez-vous pas que tout cela est parfaite-« ment ridicule ?... et que tous ces gens-là n'entendent rien à la « vie? »

M. de Malens, dès le lendemain, après avoir causé avec Mlle Aure, reprit la correspondance avec Plougastel.

« Oui, mon cher hôte, tout cela serait parfaitement ridicule, si ce « n'était si parfaitement honorable. Devant les questions de cons-« cience, il n'y a qu'à s'incliner, d'autant plus bas que notre cons-« cience, à nous deux, n'eut peut-être pas fait tant de façons. Enfin, « fort de la joie exubérante du comte Edmond, dont vous me peignez

« les manifestations dangereuses à votre endroit, j'ai solennellement « déclaré à Mlle de Val-Régis ainée, que le comte brûlait du désir de « lui demander la main de Mlle de Val-Régis cadette, mais qu'il recu- « lait devant cette démarche par les motifs que nous savons et qui lui « font le plus grand honneur. Mlle Aure en a paru touchée et m'a dit « ces propres paroles : « Qué M. le comte de Val-Régis, dont la déli- « catesse est si louable, accepte une transaction. Je lui donne ma « sœur sans dot. Je dépenserai le plus possible de cette fortune en « fondations charitables, et le surplus, considérable encore, ne lui « arrivera qu'après ma mort. » Cette proposition, dont l'originalité « couvre beaucoup de sagesse, me paraît devoir clore le débat. « Qu'en pensez-vous ? »

Une dépêche de Bretagne répondit sur-le-champ :

« J'en pense?... que nous partons sur l'heure pour Val-Régis. »

Il fallut bien apprendre à Marguerite le retour de son cousin et lui laisser entendre le motif de ce retour.

Ce fut l'abbé Vitel qui s'en chargea ; dans son langage simple et religieux, il mit une grande joie au cœur de la jeune fille, une vraie gratitude aussi. Elle alla cacher son front dans les bras de Mlle Aure en lui disant avec émotion :

— Vous êtes vraiment ma mère !

— Va ! ce mot console ! répondit la sœur aînée.

Le troisième voyage du comte Edmond et de son inséparable compagnon, à Val-Régis, ne ressembla guère aux deux premiers, dont les étapes avaient été si douloureuses et si accidentées. Mlle Aure fut bonne et simple, et se montra vieille fille sans arrière-pensée...

M. de Malens, bon appréciateur de tous les courages, admira profondément celui-là.

Le bonheur d'Edmond et de Marguerite?... Est-ce que ces douces et charmantes choses peuvent se raconter?...

. . . .

En allant revoir ce qui fut, pendant deux fois vingt-quatre heures la tombe de son père, le jeune comte fut profondément ému en y trouvant une superbe croix de marbre noir où se lisaient ces mots qui étaient une réparation et un hommage :

A LA MÉMOIRE
DU COMTE
HERCULE DE VAL-RÉGIS.

En rentrant au château, le jeune comte baisa la main de Mlle Aure en murmurant :

— Vous avez toutes les noblesses!

Joyeusement, Mᵉ Krémelonnec dressa le contrat. Joyeusement, l'abbé Vitel bénit le mariage. Joyeusement, M. de Malens contempla son œuvre.

Mˡˡᵉ Aure était joyeuse aussi, comme le sont les caractères forts après une victoire sur eux-mêmes. Autour d'elle, tout était sourire. En elle, tout était profonde paix.

— Ma chère et toujours plus chère amie! lui dit un jour M. de Malens, voilà beaucoup de bonheur dans notre entourage. Ne pensez-vous pas quelquefois qu'on en pourrait faire un peu pour nous aussi?

— Il veut me donner un nouveau mariage à bénir! s'écria l'abbé Vitel, venant charitablement au secours du gentilhomme.

Mˡˡᵉ Aure, sans pruderie, avec la belle franchise de son âge, serra la main de M. de Malens en l'assurant qu'elle l'aimait beaucoup et regrettait de ne pouvoir le montrer mieux.

— Mais, je vous en prie, ajouta-t-elle, gardons, sans y rien changer, cette amitié sûre, dont les douceurs ne sont connues que d'un petit nombre d'âmes vraiment capables d'en ressentir le charme sérieux et fort. Et souvenez-vous, mon ami... mon confident... mon conseil!.... que je veux rester fidèle, au moins en ceci, au programme de toute ma vie et mourir comme j'ai vécu...

— Val-Régis la Grande! acheva tristement M. de Malens.

. . . .

. . . .

Dans la petite église de Racquinghem, il y a maintenant deux beaux vitraux peints qui ne sont pas le moindre sujet de légitime orgueil du digne abbé Vitel.

Le nouveau vitrail représente saint Edmond et sainte Marguerite souriant sous leurs nimbes d'or.

Claire de Chandeneux.

REVUE CRITIQUE

I. *Le comte de Plélo*, par M. J.-B. Rathery, 1 vol. — II. *Vie de Henri IV*, par M. de Lescure, 1 vol. — *Lettres intimes de Henri IV*, avec une introduction et des notes, par M. L. Dussieux, 1 vol. — III. *La chanson de l'enfant*, par M. Jean Aicard, 1 vol. — *La muse des enfants*, par Mme Anna Coupey, 1 vol. — *Fables chrétiennes*, par M. Villefranche, 1 vol. — IV. *Sonnet capricieux*, par M. Autran, de l'Académie française, 1 vol. — V. *L'Eglise russe et l'Immaculée-Conception*, par le P. Gagarin, 1 vol. — VI. *Marie Stuart, son procès et son exécution*, par M. Chantelause, 1 vol.

I

Il y a, dans l'histoire de nos humiliations militaires du dix-huitième siècle, un épisode sur l'appréciation duquel l'opinion n'a pas été jusqu'ici unanime : c'est celui du siége de Dantzick en 1733, et de la mort du comte de Plélo, notre ambassadeur en Danemarck. On sait que ce brillant gentilhomme, plus soldat que diplomate, indigné de voir revenir sans avoir combattu un petit corps de troupe envoyé au secours de Stanislas Leczienski assiégé par les Russes, en prit, de son autorité privée, le commandement, le ramena à Dantzick et se fit tuer dans une attaque désespérée contre les assiégeants.

Cette action a été diversement jugée. Le comte de Plélo a été loué et blâmé ; les uns ont vu en lui un héros, les autres un téméraire ; ici, sa résolution est une noble inspiration du patriotisme, ailleurs un coup de tête français. La diversité de ces opinions vient de ce que l'on ne connaît pas complétement le fait et encore moins l'homme dont il s'agit.

Un livre récemment publié fournira sur l'un et sur l'autre des détails inédits et pleins d'intérêt. *Le comte de Plélo*[1], tel en est le titre, appartient à cette classe d'ouvrages qui tiennent le milieu entre l'histoire et la biographie, et dont les *Mémoires sur la marquise de Sévigné*, par le baron Walcknaer, ont les premiers, croyons-nous, donné l'idée. C'est un

[1] Le comte de Plélo, gentilhomme français, du dix-huitième siècle, guerrier, littérateur et diplomate, par M. J.-B. Rathery. 1 vol. in-8°. Eugène Plon, édit.

recueil de pièces officielles et privées mises en ordre par un érudit versé dans ces sortes de recherches, M. Rathery, dont la Bibliothèque nationale regrette la perte récente.

Dès le début, ces documents préviennent favorablement pour le comte de Plélo. Plélo, en effet, est un homme sympathique, qui se distingue par bien des côtés, et par les meilleurs, de ceux de sa génération et de la classe à laquelle il appartenait. Sans doute, ce Breton transplanté jeune à Paris, n'avait pas gardé bien intactes ses croyances religieuses, dans les mousquetaires du roi, où son père l'avait engagé de bonne heure; mais son amour passionné de l'étude le sauva de la dépravation générale du temps. D'autre part, un mariage, qui n'avait rien de fort étrange pour le temps, mais qui fournirait aujourd'hui un sujet de vaudeville, eut sur lui une influence plus favorable encore, et en fit, dans un temps où les vertus conjugales n'étaient pas précisément à la mode, le modèle des époux et des pères. Sa correspondance, dont M. Rathery rapporte de nombreux passages, nous retrace de son intérieur les plus charmants tableaux. C'est à ne pas se croire en plein dix-huitième siècle. Autre contraste avec les mœurs du temps : la délicatesse sur le chapitre des dettes. Au milieu du bonheur domestique dont il jouit par le fait de ce gracieux mariage où le cœur et l'amour-propre ont pleine satisfaction, une peine s'est glissée dans l'esprit du jeune officier, celle de ne pouvoir satisfaire ses créanciers : « Quelle vie que celle d'un homme qui doit! écrivait-il dans son journal, dont nous n'avons malheureusement que des fragments. Je ne me levais point que je ne trouvasse dans mon antichambre une douzaine de créanciers : obligé de caresser l'un, de renvoyer l'autre, de promettre sans cesse ce que je savais ne pouvoir tenir : sûr que celui-ci abusait du crédit que je lui demandais pour vendre sa marchandise quatre fois au-dessus de sa valeur, et que, par là, il me ruinait ; que, retenant le salaire de celui-là, mon retard à le payer lui causait, ainsi qu'à sa famille, un tort considérable..... Non ce n'est pas vivre ! »

Que nous voilà loin de la scène de *M. Dimanche* ! Ce chagrin né de la pensée qu'un pauvre fournisseur peut souffrir du retard qu'on met à le payer est surtout bien remarquable chez un homme du grand monde, au temps dont nous parlons ! il y a là une sensibilité véritable, et elle date d'avant Rousseau.

Pour échapper à ce supplice qu'il décrit si éloquemment, M. de Plélo avait résolu, de concert avec sa belle jeune femme de se retirer à la campagne pour faire des économies et se libérer, lorsque, par l'influence du comte de Maurepas, son beau-frère, il fut nommé ambassadeur de France en Danemarck..

Il était là depuis cinq à six ans représentant noblement son pays, à la grande satisfaction du ministre qui n'avait à lui reprocher qu'un peu

« trop de zèle, » quand éclatèrent les affaires de Pologne. Plélo les prit à cœur, comme il faisait toute chose. Cependant, bien qu'il eût la tête et le sang chauds, ce n'était point un cerveau brûlé. Il supporta longtemps en silence la douleur que causaient à son cœur de soldat et de Français les manœuvres insolentes que, même avant l'élection de Stanislas se permettaient l'Empire et la Russie : « Je ne sais plus où est le sang français, écrivait-il à un ami, si nous digérons plus longtemps la conduite de ces deux puissances. Nous avons bien raison de dire que de tels affronts ne se lavent que par une guerre sanglante. »

Sans doute, il en eût été ainsi avec un roi autre que Louis XV et un autre ministre que le timide et parcimonieux Fleury, ; car l'élévation sur le trône de Pologne d'un roi national allié et ami de la France, et intéressé à contenir la Russie et l'Allemagne, aurait bien mérité une vigoureuse intervention. Mais Fleury économe d'argent et attaché à l'alliance anglaise qu'il craignait de compromettre par le déploiement de trop grandes forces dans la Baltique, n'envoya au beau-père de Louis XV, qu'un secours dérisoire.

Le cœur de Plélo déborda à l'arrivée de ces troupes où il croyait voir l'avant-garde d'une grande armée. Les lettres où il en annonce l'apparition sont pleines d'ivresse : « Quelle joie pour tout cœur français, écrit-il à un de ses amis de voir qu'enfin nous regagnons la gloire et la considération qui nous sont dues ! J'aurais bien voulu que vous eussiez été le témoin de ce qui se passa le jour que j'allai apprendre à l'escadre l'élection du roi de Pologne et celui où je présentai ces messieurs (les officiers) à la cour de Danemarck. Vous eussiez été enchanté de ce spectacle.» Mais quelle ne fut pas son angoisse quand de tous les côtés lui vinrent des nouvelles des progrès faits par les Russes autour de Dantzick, et qu'il n'en reçut aucune des renforts promis par la France! Il les appelait incessamment. Il écrivait lettres sur lettres aux ministres : « Monseigneur, ce sont des occasions où il faut vaincre ou mourir... Monseigneur, envoyez-nous donc au plus vite une flotte : nous ne devons plus compter que sur nous-mêmes. Je voudrais surtout que M. Duguay-Trouin eût ce commandement : son nom vaut seul une escadre... Si vous nous envoyiez diligentement vingt-cinq vaisseaux du Roi et quinze à vingt mille hommes de troupes réglées, je vous répondrais bien que nous donnerions bientôt la chasse aux Russes par terre et par mer, que le roi de Pologne serait tranquille sur son trône avant qu'il fût six mois, et que le Nord tremblerait pour longtemps. »

Hélas ! ce ne fut pas vingt-cinq mille hommes, mais quinze à dix-huit cents qu'il vit arriver le 4 mai 1734, en rade de Copenhague, sans vivres, sans munitions et véritablement sans armes. Un peu de pain noir et de biscuit, *en cas*, des fusils avec des pierres hors d'état de faire feu et *sept* cartouches par homme. Voilà de quoi cette poignée de sol-

dats avaient été pourvus ! Ne se croirait-on pas déjà en 1870 ! C'est toujours là qu'en arrivent les pouvoirs sans contrôle.

On comprend qu'avec une poignée de soldats ainsi armés, le général de Lamotte, qui les commandait, désespérât de vaincre ; mais qu'après avoir paru en face de l'ennemi, il se retirât, au risque de devenir la risée de l'Europe, c'est ce qu'on ne s'expliquerait pas si l'on ne savait que c'était un vieillard.

— Que vouliez-vous qu'il fît? disaient ceux qui prirent sa défense.

C'était le cas de répondre par le mot de Corneille.

Ce mot fut une loi pour le comte de Plélo. Il n'était pas, du reste, seul à sentir que, plutôt que de reculer, en cette circonstance, il fallait mourir : c'était aussi l'avis des braves marins de l'escadre. Mais, comme Plélo l'écrivait à Louis XV, « une terreur panique avait saisi si fortement les soldats et les officiers, même jusqu'aux commandants, que cela ne saurait s'exprimer ! » Toutefois, grâce à Dieu, ce moment de prostration dura peu ; au premier mot d'un homme de cœur, le Français se retrouva chez tous. « Jamais les armées françaises n'ont essuyé un affront si honteux... La honte et l'infamie de ce qui est arrivé ne peut s'effacer que par une pleine victoire, ou par notre sang ! » s'était écrié Plélo en prenant le commandement de l'expédition et en la ramenant à l'ennemi. Et aussitôt cette petite troupe fatiguée de la mer, et l'instant d'avant abattue, s'élança résolument au combat. De victoire, il ne pouvait pas y en avoir, dans les conditions où l'on se trouvait, mais il fallait effacer la honte. Elle le fut dans le sang.

Ce qui ajoute à l'héroïsme du comte de Plélo, ce sont les circonstances dans lesquelles il prit la résolution qui l'a immortalisé : il était malade, dévoré par la fièvre et l'insomnie, et il laissait près d'accoucher une femme adorée. Il eut la force de partir sans l'embrasser, parce qu'il craignait de ne point avoir celle de la quitter s'il la revoyait. Un billet où il tient, comme on dit, son cœur à deux mains, lui apprit sa détermination. « Je sens aussi vivement que vous tout ce que mon voyage va vous coûter de chagrin et d'alarme, lui écrivait-il, mais il est indispensable que je marche ; mon autorité et mon exemple peuvent seuls ranimer le courage à demi éteint de nos troupes. Je serais indigne du nom de Français et de votre amour, si je ne faisais ce que je dois en cette occasion. J'ai le cœur trop serré pour vous en dire davantage. »

Ce fut sa dernière lettre. Il tomba, comme on sait, dans une sortie qu'il fit, à la tête de sa petite troupe, contre les Russes qui assiégeaient Dantzick. Son corps fut ramassé parmi les cadavres percé de plus de quinze blessures.

Cette figure de Plélo est donc bien vraiment une figure héroïque. Si ce n'est pas encore le piédestal dont elle est digne que lui a élevé M. Ra-

thery, dans le livre dont nous venons de parler, c'en sont du moins les marbres.

II

Celui de nos rois dont la vie offre aujourd'hui, pour nous, le plus d'intérêt est, sans contredit, Henri IV. Mais cette vie est aussi la plus difficile à écrire, parce qu'il y a, sur plusieurs points, sinon sur tous, une telle analogie entre les événements qu'elle embrasse et ceux parmi lesquels nous vivons, qu'on ne saurait exprimer son opinion sur ceux-là sans paraître prendre parti pour un contre ceux-ci. M. de Lescure y a-t-il songé en écrivant, pour la bibliothèque populaire de la maison Hachette, le petit livre qu'il vient de publier sous le titre de *Vie de Henri IV*[1]? Nous ne saurions le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que, par la façon dont l'auteur parle des conservateurs d'alors, il frappe d'un choc en retour, et qui ne s'égarera pas, les conservateurs d'aujourd'hui. Les conservateurs d'alors, en effet, c'étaient les catholiques; ils défendaient contre les novateurs protestants, aïeux, par leur principe, de nos radicaux de maintenant, les deux principes constitutifs de la société française : le catholicisme et la royauté. L'union qu'ils formèrent entre eux pour la défense des vieilles doctrines nationales, cette *Ligue* objet de tant d'attaques, était, en principe, aussi légitime au moins que celle dont les protestants leur avaient donné l'exemple, et elle fut, durant assez longtemps, exempte de reproches. On a dit que l'ambition des Guises l'avait inspirée, et que c'était leur œuvre. Le fait est historiquement contestable ; d'ailleurs les grands et les princes ambitieux manquaient-ils dans la ligue protestante? Les Chatillon, les Condé, les Bourbons étaient-ils beaucoup plus désintéressés que les Guise? Pourquoi donc cette tendance à mettre tous les torts du côté de la ligue catholique sans distinguer les lieux ni les temps? La ligue catholique fut coupable, sans doute, mais non toujours et partout. Ceux qui ont lu l'histoire du temps dans les documents originaux, dans les procès-verbaux des assemblées provinciales, dans les correspondances privées (M. de Lescure doit être de ceux-là) savent quelle pureté d'intention présida, dans les provinces, à la formation de ces *unions* partielles dont l'association forma la grande Ligue. Longtemps, sinon jusqu'à la fin, se conserva, dans les centres éloignés son primitif esprit. Un document resté manuscrit et qu'a gardé la bibliothèque de M. le marquis de Saint-Seine, les Mémoires de l'avocat Lombard, en offre, pour la Bourgogne au moins, une incontestable et touchante preuve. Où la Ligue se gâta de bonne heure c'est à Paris, tête déjà

[1] *Vie de Henri IV,* par M. de Lescure. 1 vol. in-12, librairie Hachette.

trop grosse alors, comme le disait Henri IV, pour le corps de la France, et où toujours le sang a produit des congestions, des éblouissements et des fièvres chaudes.

C'est donc un lien commun qui devrait déjà avoir disparu, que ces vagues déclamations contre la Ligue. Cela était bon dans le défilé par quatre des hémistiches de la *Henriade*, ou dans les pages d'un érudit de la force d'Anquetil. Notre siècle qui a le goût sincère de l'histoire mérite mieux que cela. Où il serait temps surtout que cessassent de revenir ces imputations surannées du philosophisme mi-parti huguenot et gallican du dix-huitième siècle, c'est dans nos livres d'école et nos publications populaires. Cette constante disposition à faire la part du blâme plus forte pour les catholiques, sinon même à les blâmer seuls, paraît d'autant plus singulière, dans le livre dont nous parlons, que l'auteur reconnaît, au moins implicitement, que les catholiques étaient les vrais représentants de la nation et qu'il loue hautement Henri IV de l'avoir senti et de s'être consciencieusement converti à leur foi religieuse. Ils n'étaient donc pas si égoïstes, pas si fanatiques, pas si aveugles, pas si mauvais français, ces gentilshommes, ces magistrats, ces bourgeois, ces gens des métiers qui, au milieu d'une époque pleine de défaillances et de défections, restèrent fidèles à leur idéal politique et religieux et à qui la haute intelligence et le cœur droit du Béarnais rendit un éclatant hommage en passant dans leur camp. Il les tenait, lui, en haute estime, ainsi que le témoigne la lettre suivante que, le lendemain de son abjuration, il écrivait aux villes de la Ligue :

« Chers et bien amés, nous savons assez par expérience combien peut, en âme consciencieuse, le désir de conserver la religion et la crainte de la perdre. C'est pourquoi nous excusons aucunement[1] les difficultés et refus que plusieurs de nos sujets ont faits jusqu'ici de nous reconnaître, pour la différence de religion que nous tenions lors avec la leur, et pour l'occasion qu'ils avaient de redouter que nous n'y voulussions apporter quelques changements. Mais maintenant qu'il a plu à Dieu de nous inspirer à nous réduire au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, où nous protestons de vivre et mourir, à l'imitation des rois très-chrétiens, nos ancêtres, tous ceux de nos dits sujets qui persévéreront à nous donner l'obéissance que naturellement ils nous doivent, ne pourront plus alléguer pour leur justification que ce soit la religion qui la leur fasse faire. »

Aux yeux de Henri IV, les ligueurs n'étaient donc pas, des « fanatiques qui prenaient la religion pour prétexte, et soulevaient la lie des passions populaires, au profit des ambitions aristocratiques et des usurpations des Guises, » comme l'écrit M. de Lescure. Les généra-

[1] Jusqu'à un certain point.

tions qui se succèdent chez nous depuis tantôt deux siècles, ne comprennent pas les sublimes alarmes de la foi, et font aux hommes l'injure de toujours supposer des motifs d'ordre inférieurs aux mesures qu'ils prennent pour la défense de leurs croyances religieuses. Henri IV, on le voit, avait un esprit et des sentiments plus élevés.

Nous empruntons la belle lettre que nous venons de citer à un choix très-curieux et très-intéressant fait dans la *Correspondance de Henri IV*, collection précieuse dont la publication, commencée sous le règne de Louis-Philippe et terminée dans ces derniers temps, est le meilleur monument qu'on pût élever à la mémoire de ce grand prince. Henri IV, en effet, revit tout entier dans cette vaste collection de lettres dont la première date de sa neuvième année, et la dernière de la veille de sa mort, et qui, écrites à la hâte, pour la plupart, et sous l'impulsion vive d'un sentiment ou d'une idée, rendent mieux sa physionomie morale que n'ont jamais pu le faire le marbre ou le bronze.

Ces lettres ne sont pas seulement d'un prix incomparable pour l'histoire, elles ont encore, au point de vue littéraire, une inappréciable valeur. Henri IV est un maître écrivain. Si, en effet, le style est l'homme, personne n'en a jamais eu plus que lui ; sa plume exprime avec une rare vérité ce qu'il sent et ce qu'il pense. Il a toujours la parole à son service, trouvant, sans recherche ni effort, l'expression, le tour, le mot qui lui va le mieux et dont l'effet est le plus sûr ; car le principal, en écrivant, n'est pas de se satisfaire soi-même, c'est de saisir celui à qui l'on écrit. Henri IV est merveilleux sous ce rapport.

On a remarqué fort justement qu'en nul autre pays le commerce épistolaire n'a pris le caractère de perfection qu'il a chez nous et qu'aucune littérature ne compte autant de chefs-d'œuvre en ce genre, — si « genre » peut se dire de ce qui est essentiellement indélimité. Mais en enregistrant les noms célèbres à ce titre, on n'a pas jusqu'ici remonté assez haut dans l'histoire et dans les rangs de la société; il fallait dépasser le dix-septième siècle, et, des gens de cour, aller jusqu'aux rois. La critique littéraire a signalé et recueilli, chez les écrivains contemporains de Henri IV, des correspondances pleines de charme, véritables perles cachées jusqu'à ce jour. Comment l'idée de chercher d'abord chez ce prince lui-même n'était-elle pas venue encore? On lui savait le talent de tourner un billet et l'on devait bien penser que ceux qu'on citait de lui n'étaient pas les seuls que contînt sa correspondance. Mais cette correspondance est encore fort peu répandue. Rares sont les bibliothèques qui peuvent se payer le luxe des huit gros volumes in-quarto dont elle se compose. Et puis, bien que ces sept mille lettres soient toutes remarquables par les qualités propres à la nature des sujets

qu'elles traitent, beaucoup ne sont point et ne sauraient être véritablement « littéraires. » Dégager celles-ci de la masse n'était pas une tâche sans difficulté : il fallait pour cela beaucoup de temps et de goût.

Un écrivain connu par de solides travaux historiques, M. L. Dussieux, professeur à l'école de Saint-Cyr, s'en est chargé et s'en est remarquablement acquitté. Sous ce titre : *Lettres intimes de Henri IV*[1], M. Dussieux a réuni en un volume tout ce qui, dans les huit tomes de la Correspondance générale, n'a pas exclusivement le caractère politique, et ne traite pas uniquement des questions d'Etat. Nous disons *uniquement*, parce que, dans ce vaste Recueil de lettres, il est presque impossible d'en trouver une, même parmi les plus légères, qui ne touche pas de près ou de loin aux événements publics et aux difficultés de toutes sortes avec lesquelles Henri IV fut, presque dès son enfance, aux prises.

Ce choix de lettres de Henri IV est donc toujours historique. C'est là, indépendamment de celui qu'il a comme Recueil littéraire, le mérite qui le recommande auprès du plus grand nombre des lecteurs. Le prince y paraît toujours dans l'écrivain, et l'un et l'autre gagnent à se montrer ainsi. Combien n'a pas plus de prix une lettre spirituellement tournée, quand on sait qu'elle a été écrite dans l'anxiété d'une affaire grave ou dans l'accablement d'un revers ! Comme alors celui qui a pu la faire dans de telles conjonctures s'élève et grandit dans l'estime ! Or, cette circonstance se présenta cent fois pour Henri IV. Nous n'en citerons qu'un exemple.

Au mois de septembre 1597, Henri IV a battu ses ennemis en Picardie et chassé les Espagnols d'Amiens ; mais au moment de recueillir les fruits de sa victoire, son armée l'abandonne. Son cœur frémit d'indignation, mais la prudence lui commande la résignation et le silence. C'est à sa sœur seulement et en confidence qu'il confie son dépit dans cette lettre spirituelle et mordante :

« Ma chère sœur, il faut que des déplaisirs talonnent toujours des contentements. Vous pouvez penser quel plaisir je devais avoir du succès d'Amiens, et quel regret j'ai dans l'âme de voir le cours de ma bonne fortune arrêté par un débandement général de mon armée, qui, l'argent à la main, n'a pu être empêchée, tant la légèreté des Français est grande ! Et l'exemple pernicieux des grands a été suivi. Je ne me plains de personne, mais je me loue de peu. S'ils disent que je leur ai donné congé, au moins me le devaient-ils demander. J'avais jeudi soir cinq mille gentilhommes : samedi à midi, je n'en avais pas cinq cents. De l'infanterie le débandement est moindre, bien que très-grand. Le con-

[1] *Lettres intimes de Henri IV*, avec une introduction et des notes par L. Dussieux. 1 vol. in-8. Baudry, édit.

seil avait été bien tenu, les résolutions bien prises, les sujets de faire très-beaux, les ennemis étonnés, leurs villes effrayées : mais qui, ainsi que Dieu, peut faire quelque chose de rien ? Je monte à cheval et vais faire revue de mes restes, puis prendre résolution de ce que j'aurai à faire : de quoi je vous avertirai. Bonjour ma sœur. Ceux qui n'ont point été à Amiens doivent être bien honteux : jugez que doivent être ceux qui m'y ont laissé. »

On peut juger par cette lettre du genre d'intérêt qu'elles offrent toutes. M. Dussieux a intitulé ce choix : *Lettres intimes* et avec raison. Elles nous font entrer en effet plus avant que tous les autres documents de l'histoire de ce prince dans la sphère de ses impressions et ses préoccupations privées. Les érudits, les hommes d'Etat, les publicistes qui, dans Henri IV, voudront étudier le roi de France, devront consulter le recueil complet de sa *Correspondance ;* mais ceux qui, dans le souverain, chercheront surtout l'homme, pourront s'en tenir à l'extrait qu'en a fait M. Dussieux. Outre l'introduction qu'il y a mise et les notes dont il a accompagné les lettres, chaque fois qu'elles ont paru l'exiger, le savant professeur en a rafraîchi l'orthographe qui, autrement, eût paru trop insolite au commun des lecteurs. Il a de plus expliqué, à l'exception de quelques-uns qui lui ont échappé, tous les mots aujourd'hui hors d'usage. C'est donc un livre à mettre, sinon entre toutes les mains, au moins dans toutes les bibliothèques.

III

Nous parlons rarement des poëtes, bien qu'ils soient fort nombreux. C'est que, pour le bien faire, il faudrait, selon nous, pouvoir les grouper entre eux, et que cela est difficile. Il ne règne plus, en effet, de ces grands courants d'inspiration qui rapprochent. L'éparpillement existe dans le monde des poëtes comme partout.

Nous en avons pourtant aujourd'hui sous les yeux un certain nombre dont on peut, croyons-nous, former un faisceau, parce qu'il y a dans leurs publications une certaine unité de sujet. Tous aspirent plus ou moins directement, à être les poëtes de l'enfance. Signalons d'abord, M. Jean Aicard, qui, par le titre et la beauté de son volume : *La Chanson de l'enfant*[1], prend la première place. « Chanson » veut dire ici *poëme :* c'est la signification qu'a ce terme dans la critique du jour. Il ne faudrait pas que, pour autant, le lecteur s'attendît à trouver ici, nous ne disons pas une œuvre didactique, mais même quelque chose formant un ensemble un peu régulier. Au fond, ce volume est un recueil de

[1] *La Chanson de l'enfant*, par Jean Aicard. 1 vol. in-12, Sandoz et Fischbacher, édit.

pièces isolées, écrites à différentes dates, et à diverses occasions, sans idée d'ordre et sans plan, dont l'unique lien est dans la préoccupation qu'elles accusent toutes, par ce mot « d'enfant » qui revient à chaque hémistiche. On fait aujourd'hui beaucoup de « poëmes » d'après cette recette et par ce procédé.

Les pièces qui composent celui-ci peignent, ou cherchent à peindre, l'enfant aux trois périodes de son épanouissement : quand, simple bouton de fleur, il repose au berceau; quand la pensée s'unit en lui à la sensation; quand, en pleine possession de sa personnalité, il va comme en reconnaissance sur le terrain de la vie. Des tableaux d'intérieur, des scènes domestiques, des dangers courus ou des impressions reçues aux premières tentatives d'indépendance : voilà toute la *Chanson de l'enfant*. Prises en elles-mêmes, ces pièces ont de la fraîcheur, de la grâce, et témoignent d'une sensibilité réelle. Cette sensibilité a toutefois quelque chose d'inquiet et de maladif qui la rend pénible. Le poëte ne jouit pas des charmantes images qu'il retrace et nous empêche d'en jouir par les réflexions qu'il y entremêle. Sans doute le berceau fait penser, l'incertitude des perspectives qu'il ouvre porte à la rêverie et amène naturellement les réflexions et les conseils. Loin de nous donc la pensée de nous plaindre que le poëte ait mêlé la morale à la peinture. Ce que nous regrettons, c'est le caractère étroit et chagrin de cette morale. Aux yeux de M. Jean Aicard, l'enfant qu'il ne peut se défendre d'aimer pourtant, est un être égoïste qui déchirera un jour le cœur de ceux qui se seront le plus dévoués pour lui. M. Jean Aicard se hâte d'en prévenir les mères.

Hier, il marchait encore dans les plis de ta jupe,
Et tu le menais par la main.
Aujourd'hui son départ prochain te préoccupe :
Hélas ! où sera-t-il demain.
Le collége l'attend...........
Mais à l'heure des jeux, tu vas, tu le demandes,
On l'appelle, il s'en vient courant ;
Tu gonfles de gâteaux ses poches toutes grandes,
Et tu lui parles en pleurant :
Travaille-t-il beaucoup ? Il est triste sans doute.
Qu'a-t-il fait tout le jour ?
Mais il reste immobile et distrait : il écoute
Les cris des joueurs dans la cour.

N'en déplaise un poëte, nos fils, n'en sont pas tous là ; tous les colléges n'éteignent pas le souvenir du foyer dans le cœur des enfants, parce que tous ne sont pas, comme ceux que M. Aicard prend pour type, « des prisons »

Où les maîtres parlent latin.

Du reste, si les mères que plaint l'auteur de la *Chanson de l'enfant*,

sont de celles qui ont suivi les conseils qu'il leur donne quelque part, elles ne recueillent que ce qu'elles ont semé. Que leur a-t-il dit? De développer le cœur de leurs fils; de leur commenter le précepte de l'amour de Dieu et des parents; d'en faire en un mot, des chrétiens aux sentiments largement épanouis? Non, il leur a recommandé d'en faire des stoïciens :

Vous avez un garçon : laissez les espérances,
Instruisez-le de votre mieux
A n'être pas surpris des plus grandes souffrances
Qui toutes sont faites d'adieux,

. . . .

Si vous voulez les voir heureux, et les voir vivre,
Mères, ne vous y trompez pas,
Retenez ce conseil triste, mais qu'il faut suivre :
Détachez vos fils de vos bras.

On dit que les mères jettent à bas du nid les petits oiseaux quand, la plume leur est venue aux ailes. N'est-ce pas à cela que se réduit le conseil donné ici aux femmes? Que devient la famille avec de tels préceptes? Nous ne parlons pas de la patrie, qui n'est que l'extension de la famille : l'auteur de la *Chanson de l'enfant* à un secret particulier pour la sauver et lui rendre son antique prépondérance : c'est d'apprendre à lire à tous les Français, rien de plus.

Fils de France, apprenez à lire :
Les peuples ont assez saigné;
C'est par l'Idée et par la Lyre,
Que la France a le mieux régné.

C'est le même sujet dont s'occupe Mme Augusta Coupey dans sa *Muse des enfants*, mais elle n'a point cherché à l'agrandir ainsi. Dans cette suite de petits croquis on ne voit guère que l'institutrice et la mère. Bien que la leçon s'en dégage ou s'y formule toujours, elle n'y hausse jamais le ton, parce que ce n'est pas à la galerie que l'écrivain s'adresse. Pas plus quand elle observe et dessine que quand elle moralise, Mme Coupey ne s'occupe des yeux qui peuvent regarder et des oreilles qui peuvent écouter en dehors du petit cercle où elle s'est renfermée. Peut-être cette indifférence n'a-t-elle pas été, au point de vue littéraire, sans quelques inconvénients : un peu de puérilité parfois et beaucoup de négligence en ont été la suite. Mais comme, en compensation, la vérité dans la physionomie et dans le langage des modèles et des acteurs est bien saisie? Mme Coupey excelle à rendre en particulier le babillage raisonneur des petites filles, leurs discussions avec leurs mères ou leurs bonnes, leur grave philosophie. Exemple :

Le pain quotidien.

Je puis dire pourquoi Jésus m'a condamnée
A demander mon pain chaque jour de l'année,

Quand il était si simple, en une seule fois
De donner à Bébé les trente pains du mois.
— Explique-le donc bien à ta petite mère,
Fit la maman, riant du savoir de sa Claire.
— C'est pour qu'il soit plus frais ! Jésus pensant aussi
Que ce n'est pas bien bon le pain dur et rassi.

Nous préférons toutefois à ces dialogues qui, de temps en temps, frisent le précieux et dont la naïveté n'est que fort relative, comme, en général, celle des enfants du monde, les enseignements tirés des objets qui passen sous les yeux; la morale en est saine bien amené, et spirituellement rendu. Nous citerons entre autre, la leçon qui a pour sujet les *Fourmis*.

Les fourmis sont industrieuses
Actives et laborieuses ;
Elles amassent pour l'hiver
Le blé, les moucherons, le ver,
Fêtus de foin, fêtus de paille.
Fruits, bois, fraîches semailles
S'entassent dans leurs celliers,
A faire croûler les pilliers.
Mais nul n'a part à ses richesses;
La fourmi n'a jamais donné, ni fait largesses
D'un atôme, d'un grain
Au prochain.
Aussi l'homme détruit les grosses fourmillières,
Ecrâse sans pitié les légions d'ouvrières,
Qu'il met avec raison hors de la loi;
Car on n'est bon à rien, quand on n'est bon qu'à soi.

Mme Coupey touche ici à l'apologue. Nous l'engageons à tenter ce genre : elle a ce qu'il faut pour y réussir, et l'on peut y avoir du succès, même après La Fontaine.

Celui qu'obtiennent les *Fables chrétiennes* de M. de Villefranche arrivées en peu de temps à leur seconde édition [1] en est la preuve. Il n'est pas nécessaire, pour donner de l'attrait à l'apologue, d'en faire, comme notre grand fabuliste, une satire de la société. Florian l'a montré; cet aimable esprit a, sans lui rien ôter de son charme, retiré l'apologue de la voie dangereuse où La Fontaine l'avait jeté. D'une comédie souvent malsaine à cause du scepticisme trop manifeste du poète à l'endroit de la vertu humaine, Florian essaya — et l'on sait s'il échoua — d'en faire un drame véritablement moral. Mais l'excellent homme, qui était de son temps, n'alla pas au-delà d'une philosophie sentimentale. Il y avait un pas de plus à faire cependant : c'était de pousser jusqu'au christianisme. Une fable conçue dans l'esprit de l'Evangile, au lieu de l'être dans celui de Montaigne ou de Jean-Jacques Rousseau, voilà ce qu'a essayé M. de Villefranche. Pour bien apprécier son

[1] Le *Fabuliste chrétien*, 1 vol. in-12, Paris, Delagrave, éditeur.

livre, il faut considérer d'abord qu'il ne s'adresse qu'à l'enfance, et ne pas se faire de la fable une idée trop étroite, ne pas vouloir absolument la resserrer dans une action allégorique. M. de Villefranche ne l'entend pas dans ce sens restreint et ne la renferme pas dans ce cadre traditionnel. Des anecdotes charmantes, des traits délicats, des mots piquants ont fréquemment servi de fonds à ses récits qui n'ont rien perdu ni en agrément narratif, ni en salubrité morale à mettre en scène, par moments, des hommes et des personnifica ions au lieu d'animaux, — Une citation en fera preuve. Nous la prenons vraiment à ouverture de livre.

L'Huître incrédule.

Collée à son rocher, une huître discutait
Avec un crabe, animal amphibie,
(L'huître est presque toujours forte en philosophie).
Comme absurde elle rejetait
Ce que l'autre lui racontait
Du monde aérien étendu sur leurs têtes.
— Bah! vous nous contez des sornettes,
Avec cet autre monde invisible aux poissons.
L'homme? pure chimère!... et les oiseaux? chansons!...
Parlez-moi maquereaux, sardines ou crevettes;
Cela, c'est la nature observable, et j'y crois;
Mais le surnaturel n'est point scientifique,
Tel est le dernier mot de la haute critique.
Je suis positiviste et crois ce que je vois...
Elle en eut dit bien plus encore
Sans un grappin de fer qui, plongeant sous les eaux,
Vint décrocher du roc la savante pécore.
Un gros anglais, friand de tels morceaux,
Vous lui prouva, d'une façon sommaire,
Que l'homme, hélas! n'est pas une chimère.

IV

Il se fait, en Russie, une révolution intérieure des plus graves et que nous soupçonnons à peine en France : l'Église officielle est en train de se dissoudre, comme celle d'Angleterre; elle perd ses adhérents avec une rapidité qui porte à croire qu'avant qu'il soit longtemps elle périra d'inanition. D'autre part, le fait de ses origines catholiques, de la conformité primordiale de sa doctrine avec celle de Rome, de son union enfin avec l'Église latine, est chaque jour plus clairement établi.

Ce point d'histoire, dont la démonstration peut avoir une si grande influence sur les âmes vraiment chrétiennes que compte l'Église russe, est, depuis quelques années, l'objet de savants travaux. Le P. Martinoff, le P. Tondini, le P. Gagarin en ont publié, d'excellents qui, du français, ont passé dans la plupart des langues étrangères. A ces petits traités, le P. Gagarin en a ajouté récemment un nouveau qui

vient avec une remarquable opportunité en confirmation de la thèse historique dont nous venons de parler[1]. Comme les dissidents de tout ordre et de tout degré, les orthodoxes moscovites se sont profondément scandalisés de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge : croyance inconnue à l'antiquité ecclésiastique, disent-ils, innovation contre laquelle tout le passé de leur Église proteste. Or il se trouve justement que, dans le passé, l'Église russe a devancé de beaucoup l'Église latine sur ce point de foi.

Lorsque chez nous, la doctrine de l'Immaculée-Conception était encore un objet de controverse ardente entre les théologiens, c'était une croyance officiellement admise et formulée dans les livres liturgiques des orthodoxes russes et dans les écrits de leurs plus grands théologiens. Le P. Gagarin le leur prouve textes en main. A l'autorité de ces textes, le savant religieux joint celle non moins irrécusable de leurs dissidents, de ces pauvres *starovères*, objet d'une constante persécution depuis tantôt trois siècles, parce que, par horreur pour la servilité de leur clergé et de ses réformes au moins suspectes, ils se séparèrent de lui et lui dirent anathème. Or, les starovères, les *vieux croyants*, ces fossiles de l'Église orthodoxe, croient fermement à l'Immaculée-Conception. Le contester est aujourd'hui impossible. Un document émané d'eux, une profession de foi rédigée en 1842, en réponse aux sollicitations qui leur étaient faites de rentrer dans le giron de l'Église officielle, est formelle et catégorique sur ce point. Ils y énumèrent les motifs de leurs refus, et, parmi ces motifs, se trouve nettement articulé celui-ci : l'Église russe ne croit plus à l'Immaculée-Conception ! Donc, elle y croyait autrefois ; donc jusqu'au dix-septième siècle, époque de la séparation des starovères, l'Église russe a professé la croyance que l'Église catholique vient de consacrer.

Ce fait était important à établir parce que, à l'heure du retour, les âmes sincèrement chrétiennes, encore en si grand nombre dans l'Église russe, trouveront de ce côté le chemin déblayé et auront une répugnance de moins à vaincre pour se réunir à nous.

V

Le quatrième volume des œuvres complètes de M. Autran a paru depuis quelques jours. Ce volume comprend les vers les plus récemment publiés par l'auteur et peut-être les plus charmants. Nous voulons parler de ces *Sonnets capricieux*[2], que nos lecteurs ont eus ici dans

[1] *L'Eglise russe et l'Immaculée-Conception.* in-12, Plon, éditeur.

[2] *Œuvres complètes* de J. Autran, de l'Académie française, tome IV. — *Sonnets capricieux, histoire de village.* (Vol. in-8°, Michel Lévy.)

leur première fleur, et qui n'ont qu'un tort à nos yeux, celui de garder, dans cette belle et définitive édition, leur qualification primordiale. Cette épithète de « capricieux », rend mal, selon nous, le caractère de ces ingénieux petits poëmes et peut inspirer contre eux une injuste prévention. « Caprice », ne se prend guère en bonne part; ce terme emporte toujours l'idée de bizarrerie, de singularité, de prétention, et il est exclusif de simplicité et de grâce. Or, si l'on peut reprocher aux *Sonnets* de M. Autran de n'être pas toujours bien nettement sortis du moule classique et de laisser sentir çà et là les retouches et l'effort, au moins, n'ont-ils rien de violenté, rien qui accuse une étrangeté voulue et préméditée. La boutade y est gaie et le paradoxe souriant.

Si ce mot de *Sonnets* ne pouvait aller seul, et s'il lui fallait pour escorte un adjectif quelconque, que ne lui donnait-on celui du substantifs *humour* aujourd'hui bien près d'être naturalisé français? *Sonnets humoristiques*, eût été selon nous excellent. Nous ne pensons pas que ce soit par scrupule d'académicien que M. Autran a écarté ce titre qui se présentait de lui-même. Il a plus d'intérêt que personne à faire entrer légalement toute la famille de mots dont il s'agit dans notre langue, car il est *humoriste* de bon aloi, c'est-à-dire franchement, spontanément, à ses heures, et non professionnellement comme on l'est un peu, soit dit en passant, chez nos voisins d'Outre-Manche. Tracer un large tableau, peindre une grande et belle scène, déployer un noble récit est son premier et plus instinctif penchant : la plus grande partie de ses œuvres en témoignent. Mais à côté de cette disposition, M. Autran en a une autre. « J'ai toujours aimé avec passion, dit-il dans la préface de ses *Sonnets*, les voyages à courtes étapes et les livres à brefs chapitres, ces livres que l'on ouvre et ferme à volonté, que l'on prend et que l'on quitte suivant le caprice et suivant l'heure dont on dispose. Ils ne sont pas despotiques, ils ne s'imposent pas; ils ressemblent à ces amis avec lesquels, soit au coin du feu, soit à la promenade, on peut, sans cérémonie, échanger de temps en temps quelques paroles entrecoupées de silence. »

En écrivant ses *Sonnets*, M. Autran a fait un de ces livres-là; un livre où, comme il dit lui-même en parlant de ceux de Montaigne, de Labruyère, de La Rochefoucaud, « le lecteur trouvera en le feuilletant d'un doigt paresseux, ici une pensée, là une image, plus loin un caractère, une larme sur le verso, sur le recto un sourire »; enfin, un livre de chevet, un livre ami.

VI

Le grand travail que nous avons donné ici sur le procès et le supplice

de Marie Stuart est devenu un beau livre[1]. Nos lecteurs, qu'il a si vivement intéressés dans la lecture fragmentaire qu'ils en ont faite, en apprendront avec plaisir la publication, car tous voudront le relire. Non-seulement cet ouvrage offre le récit le plus authentique et le plus saisissant des dernières tortures de la reine d'Écosse ; il présente encore la réfutation des calomnies dont ses ennemis ont flétri sa mémoire. Non qu'à la façon des Anglais, chez qui l'histoire est presque toujours un plaidoyer, M. R. Chantelauze se soit constitué d'office l'avocat de Marie Stuart, mais parce qu'il a impartialement exposé tous les faits du procès et que, à côté des dépositions connues et légitimement suspectes, il en produit qu'on ne connaissait pas et qui ont tous les caractères de l'honnêteté. Le journal de Bourgoing, le fidèle médecin de la malheureuse prisonnière, opposé aux papiers d'Etat d'Howell et de Hardwick, uniquement invoqués jusqu'ici, a profondément changé la physionomie des faits, et, par suite, augmenté la sympathie dont, malgré les ombres qui restaient sur sa vie, jouissait déjà partout la victime. Impossible de pousser plus loin les informations et de conclure avec plus d'autorité. On peut le dire aujourd'hui : la cause de Marie Stuart est entendue... et gagnée.

P. Douhaire.

[1] *Marie Stuart, son procès et son exécution*, d'après le journal de Bourgoing et les correspondances de Paulett, par M. Chantelauze. 1 vol. grand in-8° E. Plon et C[e], édit.

Nous avons reçu de M. Charles Assi, frère du déporté Adolphe Assi, une lettre où il réclame contre certaines qualifications infligées à son frère dans l'article de notre dernier numéro, sur les déportés en Calédonie. — M. Charles Assi prétend que son frère n'a été condamné que pour faits exclusivement politiques et nie toute bienveillance de l'Empire à son égard. — Bien que M. Charles Assi n'ait aucun titre légal à invoquer pour nous faire accueillir sa réclamation, nous lui en donnons acte volontiers pour valoir ce que de raison.

Le plus haut tribunal littéraire de notre pays et du monde, l'Académie Française, couronnant il y a quelques jours les principaux ouvrages parus en ces derniers temps, en a distingué trois que le *Correspondant* peut revendiquer d'une façon toute particulière : — l'*Histoire du Cardinal de Bérulle*, par M. l'abbé Houssaye, qui a obtenu le second prix Gobert ; — le *Corneille inconnu*, de M. Jules Levallois, — et le volume de M. Marius Topin sur *Louis XIII et Richelieu.*

Nous n'avons pas à faire connaître ces remarquables études, publiées d'abord dans ce recueil, ou s'y rattachant, comme l'ouvrage étendu de M. l'abbé Houssaye, par les liens de la plus sympathique collaboration. Leur mérite supérieur avait reçu le suffrage des esprits lettrés avant d'obtenir la sanction académique, et nous n'avons plus qu'à enregistrer un succès dont il est permis au *Correspondant* de recueillir sa part.

Quelle rencontre que celle de ces trois figures : Bérulle, Richelieu, Corneille, — la Religion, la Politique, les Lettres, — toutes les trois contemporaines et occupant chacune une place particulière et lumineuse dans ce dix-septième siècle, le plus illustre de notre histoire, que Voltaire et la postérité ont appelé le siècle de Louis XIV et qui devrait peut-être, en meilleure justice, s'appeler le siècle de Richelieu, car c'est bien son génie qui en a préparé toutes les grandeurs !

Tandis que M. l'abbé Houssaye nous montrait le vénérable fondateur des Carmélites et de l'Oratoire mêlé aux plus graves affaires de son temps, mais animé par dessus tout de l'esprit évangélique qui a rendu sa carrière si belle et si féconde, M. Topin s'appliquait à relever Louis XIII du rang mélancolique et secondaire où l'a trop relégué l'histoire, et M. Levallois achevait de mettre en vive lumière la mâle figure du premier de nos tragiques.

Puissent les contemporains apprendre, par ces belles et savantes études, à quelle source religieuse, politique et littéraire, nos aînés ont puisé la force et la grandeur durable ! Plus que jamais nous avons besoin de remonter à ces origines de notre histoire pour y trouver d'utiles leçons, et le *Correspondant* se fait honneur d'être associé aux hommages qu'ont reçus, dans cette œuvre salutaire et patriotique, trois de ses excellents collaborateurs.

L. Lavedan.

QUINZAINE POLITIQUE

25 Mai 1876

L'histoire de ces cinq ans nous a enseigné au moins qu'il n'y a plus rien dont on doive s'étonner en France. Mais, si aguerri qu'on soit contre les surprises d'une fortune qui change tant et si souvent nos mouvantes destinées, il est évident que, durant ces quinze jours, nous avons vu des accidents faits pour ébahir le jugement des stoïques comme des sceptiques : M. de Marcère devenu ministre de l'intérieur ; M. Gambetta n'osant pas voter l'amnistie ; l'article 8 de la Constitution mis en litige ! Qui l'eût prédit ? Qui pouvait le croire ? Qui aurait annoncé ces honneurs, ces renoncements, ces disputes ?

La mort de M. Ricard a eu quelque chose de tragique qui a excité cette imagination du regret, toujours si vive en France et que le parti républicain a toujours si habilement su enflammer. Nous sommes dans un pays où on respecte peu les hommes politiques dans la mêlée de ce monde et où on insulte volontiers même à leurs foyers, même à leurs berceaux, mais où on jette à l'envi sur leurs tombes mille fleurs communes et de banales couronnes. Pour nous, qui n'avons pas plus à flatter ce cercueil que nous n'aurions voulu frapper d'un outrage le banc du ministre, il nous semble avoir, au lendemain de ces pompeuses funérailles, le droit de contester les hyperboliques louanges de ceux qui se sont écriés en parlant de cette perte : « C'est un malheur pour la France et pour l'Europe ! » M. Ricard, de quelques talents qu'il eût le renom ou de quelques mérites qu'il donnât la promesse, n'était pas si grand. Il n'avait, certes, rien de ces génies nécessaires qui, à certaines heures, portent en eux le secret d'une situation, le sort d'un gouvernement, l'avenir d'un peuple. Il n'était au premier rang ni par son éloquence, ni par la supériorité des ses vues, ni par le souvenir des services

rendus. Dans son propre parti, dix rivaux l'égalaient. Qu'on salue donc d'une juste tristesse cette mémoire qui commençait à peine; soit, mais qu'on ne lui prodigue pas ces faux compliments dont le temps abat si vite la surcharge sur les tombeaux. M. Ricard n'a fait que passer; il allait être à l'épreuve, et nul ne peut affirmer qu'il fût sorti du péril victorieusement et dans toute la gloire qu'on a célébrée d'avance devant ses restes. En réalité, il est mort à l'aube d'un jour bien incertain, devant l'horizon d'un inconnu terrible; et sa place est déjà remplie, sans que la France ait senti un tel vide!

Le maréchal de Mac-Mahon a cru qu'aucun événement, depuis le 20 février, n'ayant changé ni les nécessités du jour ni les conditions de l'essai qu'il a dû tenter avec le centre gauche, il fallait garder au ministère son unité, c'est-à-dire sa responsabilité; et voilà par quelle sorte de préférence il a jugé bon de remplacer M. Ricard, qui était du centre gauche, par un membre du même groupe, M. de Marcère. Puisque la politique du centre gauche gouverne, peu importe avec quel ministre elle règne à l'intérieur : cette politique aura aussi bien sa conduite ordinaire et traditionnelle avec l'un qu'avec l'autre; il est indifférent que ce soit M. de Marcère, qui n'a qu'un degré à franchir, ou un nouveau venu de la même région! Telle est la raison qui a donné à plus d'une patience la force de se résigner à un choix si peu attendu. Malgré les louanges dont l'encens a fumé autour de M. de Marcère et qu'exhalent encore en son honneur tous les autels de la République, lui non plus ne nous paraît certes pas un grand homme; et plus encore que pour M. Ricard, les chants et les panégyriques de la gauche ont enflé pour lui jusqu'à l'excès la vérité et le mensonge du compliment. Ce que, pour notre part, nous savons bien, c'est qu'une ambition souple et tenace, qui a cheminé et qui s'est avancée également par les voies diverses de la faveur et de la popularité, a conduit M. de Marcère jusqu'à ce parti-ci et jusqu'à ce point-là. Nous allons le voir maintenant dans la satisfaction du pouvoir et dans le péril du gouvernement. Jadis M. de Marcère s'est montré fort conservateur et très-catholique. On en a surtout le témoignage dans des livres, qu'on a presque ignorés tant qu'il n'a été qu'un simple auteur comme tout le monde, mais qu'on commence à lire depuis qu'il est ministre. Toutefois, c'est un témoignage que contredisent bien haut, aujourd'hui, les applaudissements des républicains et les éloges dont le comblent les radicaux. Laissons donc les livres de M. de Marcère, souvenons-nous des discours ou des votes qui les ont démentis, et attendons les actes : évidemment, cette attente ne sera pas longue.

A l'heure où ces changements de personnes s'opéraient, la fameuse demande d'amnistie qui a fait tant de bruit en France de-

puis trois mois, dans les clubs, sur les théâtres et dans les cabarets, a enfin paru à la tribune de l'Assemblée. Eh bien! toutes les déclamations des radicaux ont attesté, dans ce débat, combien étaient vrais les jugements des conservateurs. Aux paroles prononcées par les apôtres de l'amnistie, il a bien fallu reconnaître en eux des apologistes, les uns plus timides, les autres plus hardis, de la Commune. Non, ce n'était point le pardon de la patrie qu'ils imploraient; ce n'était pas à la clémence de la société qu'ils confiaient ces misères suppliantes et repentantes dont ils avaient tant parlé; ce n'était plus la miséricorde de l'humanité qu'ils essayaient d'émouvoir. Il leur fallait justice; ils demandaient une réparation; ils affirmaient que le châtiment de la Commune avait été plus que disproportionné; ils la réhabilitaient, à force de l'excuser ou de l'absoudre! Si M. Georges Périn gémit des peines qu'on endure à Nouméa, c'est qu'il croit imméritée la punition même, c'est qu'il récuse la sentence et que le condamné lui paraît souffrir sans avoir été criminel. Si M. Lockroy prétend qu'en l'absence des habiles ouvriers dont la main s'est exercée pendant la Commune au meurtre et à l'incendie, l'art et l'industrie de Paris s'appauvrissent de jour en jour et n'ont plus qu'à payer tristement tribut à l'étranger; s'il veut que, pour nous rendre des chefs-d'œuvre dont la France ne serait plus capable, selon lui, depuis que Paris a perdu le secours de leurs bras, on les ramène dans nos ateliers, c'est que M. Lockroy, au fond de sa conscience, ne compte pour rien les griefs qu'on invoque contre la Commune : il ne daigne se souvenir ni de ce sang de la France qu'ils ont dépensé en le tirant de sa veine presque épuisée par tant de blessures, ni de ces quatre ou cinq cents millions détruits dans les trésors de notre richesse nationale, devant le conquérant qui nous rançonnait, par ces laborieux artisans et ces rares artistes, si respectueux vraiment des livres et des tableaux que leur fureur a brûlés au Louvre, aux Tuileries et à l'Hôtel-de-Ville! M. Lockroy ne rappellerait pas de Cayenne un simple forçat, qui travaille ingénieusement l'ivoire; mais de la Nouvelle-Calédonie, un héros de la Commune, oh! c'est autre chose! Écoutez M. Clémenceau, il vous dira que, par un enchaînement de causes dont la Commune n'est pas responsable et qui ont agi comme l'inexorable loi de la fatalité antique, les fautes de la Commune sont des malheurs plus que des crimes : il faut la plaindre, on ne peut l'accuser! Entendez les sophismes ampoulés de M. Floquet : la Commune a seulement commis des erreurs politiques, que l'aveugle sévérité des tribunaux militaires a faussement regardées comme des forfaits monstrueux! La Commune n'a pu être coupable, s'écrie M. Marcou : elle a organisé un gouvernement municipal, et c'est tout son délit! Elle n'a eu de

tort, en assassinant les ôtages, que celui de tuer inutilement! Quant à M. Raspail, sa pitié en délire se tourne coutre ceux mêmes qui ont combattu la Commune, il jure qu'elle était innocente, et il l'a glorifiée!

Ah! c'est un châtiment aussi pour la Commune que toutes ces apologies qui viennent demander satisfaction ou crier vengeance au lieu de crier grâce; c'est un châtiment que de ne pouvoir faire parler pour elle que les Furies au lieu des Prières! Elle s'est condamnée elle-même par ses plaidoyers : l'amnistie n'a sur ses lèvres que l'accent irrité et menaçant d'une sourde revendication, qui réveille dans la société l'effroi en même temps que l'horreur du mal. Aussi le langage de ses orateurs eût-il suffi, même malgré leur prudence contrainte, à perdre une telle cause. Sans doute il n'a pas été inutile que M. Lamy protestât avec une noble indignation contre les crimes inexcusables qu'on osait légitimer ainsi; et nous remercions M. Dufaure d'avoir, avec son honnête et vigoureuse éloquence, rétabli dans tous leurs droits la vérité et la justice : c'est pour l'histoire qu'il a si clairement redit les origines de cette Commune scélérate, qui est née de la convoitise démagogique, qui a eu pour débuts les deux insurrections du siége de Paris, qui s'est composé un gouvernement avec des repris de justice et des aventuriers, qui a failli déchirer la France comme une Pologne, qui a régné dans l'anarchie et qui a fini dans une orgie de feu. Mais les voix de M. Raspail et de M. Marcou avaient eu leur genre de persuasion. Même si, à notre grand regret, M. Dufaure s'était tû, l'amnistie n'aurait pas eu plus des cinquante suffrages qui lui ont été donnés. Le spectacle a été instructif, d'ailleurs. M. Gambetta, demeurant dans le silence et dans l'ombre, oubliant ses serments populaires de Belleville et d'ailleurs, laissant là les emphatiques promesses de sa trompeuse miséricorde, se réfugiant inerte et muet dans un coin de l'Assemblée, comme jadis à Saint-Sébastien, n'osant ni être clément à la Commune ni ne pas l'être, et, dans cette lâche hésitation qui n'est ni d'un radical ni d'un chef de parti, s'abstenant de voter! Nous ne sommes nullement sûrs, hélas! que, par cet abandon scandaleux, M. Gambetta, M. Spuller, M. Gent et les autres abuseurs de la multitude qui ont ainsi manqué à leurs engagements, lui aient appris à haïr sérieusement et longtemps toutes ces duperies démocratiques. Mais nous avons confiance qu'un jour ou l'autre le souvenir en servira, ne serait-ce que dans les discordes futures des radicaux et à l'heure où le grand dégoût commencera.

L'Assemblée a repoussé l'amnistie, sous toutes ses formes, même sous l'apparence captieuse de cette prescription exceptionnelle à laquelle M. Ernest Picard et M. Corentin Guyho avaient rêvé pour

ne pas désespérer les radicaux par des refus trop fermes ou trop nombreux. Nous n'en pouvons que féliciter l'Assemblée. De son côté, M. Dufaure a déclaré que le gouvernement ne consentirait jamais qu'à des grâces individuelles, grâces dont il restreindrait d'autant plus la quantité que les turbulents solliciteurs de l'amnistie s'agiteraient davantage. Quoique M. Dufaure ait paru faiblir un peu au lendemain de cette déclaration, nous ne voulons pas supposer qu'il puisse jamais faire de ces grâces, où la justice a ses devoirs comme la clémence, une sorte de commerce parlementaire plus ou moins abondant selon l'intérêt du jour; nous ne le supposons pas, et nous savons que le maréchal de Mac-Mahon ne permettrait pas que son droit fût employé à d'indignes concessions et devînt pour les partis comme un moyen de trafic.

Le Sénat, après un discours de M. Victor Hugo, fait en prose et qui ne méritait d'autre réfutation que celle du silence, a rejeté presque unanimement la proposition d'amnistie dont s'était chargé ce Pindare du radicalisme. Il ne reste pas seulement à maintenir ces décisions. Il conviendrait que, conjointement avec le Sénat, l'Assemblée retirât pour longtemps aux radicaux, comme aux émules qu'ils pourraient avoir tôt ou tard, cette arme populaire et dangereuse de l'amnistie, avec laquelle ils blessent la conscience publique et menacent la paix du pays. Puisque la revendication de la Commune sera demain ce qu'elle était hier, puisque les raisons qui s'opposent à cette réclamation procèdent de sentiments ou viennent de besoins dont la permanence ne peut s'altérer d'un mois à l'autre, pourquoi ne pas décider que l'Assemblée interdit, pour tout le temps de sa législature, toute nouvelle demande d'amnistie? Cette interdiction n'ôterait rien au droit de grâce, que la Constitution attribue au maréchal de Mac-Mahon et dont sa bonté saura toujours user noblement; elle ne préviendrait qu'un mal dont on a pu mesurer le danger, durant ces dernières semaines, et qu'il serait sage d'épargner au très-problématique avenir où s'enfoncent nos destinées, en se rapprochant de la date de 1880.

Le nouveau ministre de l'intérieur, qui n'avait pas eu à intervenir dans cette lutte de trois jours, n'a pas été si heureux le lendemain. La plainte de M. de Durfort de Civrac avait, il est vrai, autant de justesse que de précision. Quoi! avant que la loi municipale qui est en vigueur aujourd'hui ait été abrogée et remplacée, M. Doniol, préfet des Bouches-du-Rhône, vient soustraire tout à coup aux maires de son département l'autorité dont cette loi les a investis; il les destitue collectivement, sans avoir aucun motif de révocation à prétexter, sans pouvoir rien alléguer contre eux que son désir de voir édicter prochainement une loi plus conforme aux doctrines du ministère et

aux vœux du parti républicain! C'était un acte arbitraire, et M. de Marcère, quelque dure que lui fût, pour le premier exercice de son éloquence ministérielle à la tribune, l'obligation de désavouer un préfet si jaloux de plaire à la République, a dû confesser doucement l'illégalité de cet acte : il a reconnu que « le préfet des Bouches-du-Rhône avait dépassé peut-être la pensée du gouvernement, » et il a déclaré que « cet arrêté avait été retiré immédiatement. » Nous regrettons seulement que M. de Marcère, pour compenser cet aveu, dont la gauche était attristée et semblait stupéfaite, ait cru bienséant de jeter de si hautaines critiques à la mémoire de deux de ses prédécesseurs : il a oublié ainsi une tradition et gouvernementale et parlementaire. Nous craignons un peu que M. de Marcère ne trouve trop commode cette facilité oratoire. Il lui sera toujours fort aisé, sans doute, de se faire applaudir de la majorité en caressant les rancunes de la gauche ; mais, pour un ministre surtout, de tels applaudissements ne suppléent pas aux bonnes raisons. Quand la question de M. de Durfort de Civrac a été reprise par M. de Castellane qui l'a inutilement transformée en interpellation, M. de Marcère a eu un triomphe encore une fois plus vain que sérieux. Il est monté au Capitole en célébrant la République! Certes, le procédé est sûr, et l'idée spirituelle. M. de Marcère se dit que le règne de la République consiste principalement dans une sorte de proclamation continue, et que, pour la plupart des gens, le plus grand bien du régime est de crier souvent: Vive la République! Mais cet argument lui suffirait-il dans tous les embarras? Nous en doutons.

C'est sur un point plus théorique, mais plus important aussi, qu'aura lieu l'interpellation de M. Paris. L'autre jour, interrogé par M. de Franclieu sur le sens vague de ce mot d' « espérances factieuses » qui avait échappé à la plume de M. Ricard, M. de Marcère a faussement interprété l'article 8 de la Constitution. Qu'il fût « factieux » de lever aujourd'hui contre la République le drapeau de la monarchie, personne à droite n'est tenté de le nier. Qu'en 1880, il soit « factieux » de demander, par la voix du Sénat et de l'Assemblée, que la Constitution soit révisée tout entière et que la forme du gouvernement soit changée au gré et pour le bénéfice de la France, personne, même à gauche, ne peut ni ne doit l'affirmer.

Le droit de ce libre changement est, par la nature des choses, au fond même de la République : la souveraineté de la République n'est pas seulement maîtresse d'elle-même; mais on ne voit pas comment le parti républicain pourrait résister à la volonté de sept ou huit millions de suffrages, qui, dans une élection présidentielle, appelleraient un prince et réclameraient la royauté. Ce n'est là tou-

tefois que la liberté du fait, le droit historique. Il s'agit ici d'un droit constitutionnel ; il s'agit d'une liberté de principe, qui, le 24 février 1875, a été réservée pour l'avenir et définie par la loi. L'article 8 a été la condition *sine qua non* du vote qui a sanctionné la Constitution : sans cet article, la Constitution n'eût été ni adoptée par le centre droit, ni ratifiée par le maréchal de Mac-Mahon, ni acceptée plus tard par la droite modérée. Avant le vote même, le commentaire a été si net que la gauche, après l'avoir entendu, s'est inclinée sans protestation ; elle a été au scrutin, dans cette journée solennelle, l'oreille pleine encore de ces mots prononcés par le rapporteur de la Commission, M. Paris, et qu'elle a consacrés de son consentement : « Nous entendons formellement que toutes les lois constitutionnelles, dans leur ensemble, pourront être modifiées, que la *forme même du gouvernement pourra être l'objet d'une révision.* » D'ailleurs, de ceux qui ont lu les journaux républicains et les discours des radicaux, personne n'ignore comment ce droit d'un changement total a été constaté par les nombreux reproches dont les purs métaphysiciens du parti ont assailli la gauche : que de fois ils l'ont blâmée d'avoir sacrifié aux monarchistes, dans la rédaction de l'article 8, le dogme de la République nécessaire, immuable et éternelle !

Par un étrange oubli de ce qui fut stipulé ainsi à la face de la France et au jour mémorable du 3 février 1875, M. de Marcère est venu affirmer à la tribune du Sénat que le droit de révision ne peut s'exercer que pour améliorer la Constitution en maintenant et en perfectionnant la République. C'est une erreur dont il eût pu craindre que M. Dufaure lui-même ne l'avertît, en lui rappelant la circulaire où, le 7 janvier de cette année, il attestait ainsi le droit de révision totale : « Il reste permis à chacun de signaler avec modération et bonne foi les imperfections qu'il croit reconnaître dans la Constitution, d'en réclamer l'amélioration *ou même le changement* dans le temps et par les moyens déterminés par la Constitution elle-même. » M. de Marcère ne peut, sans défier la loi, sans fouler aux pieds la vérité, soutenir une opinion contraire vis-à-vis de M. Paris et aux côtés de M. Dufaure. Quant à M. Dufaure, mis ainsi à la gêne par cette téméraire interprétation de M. de Marcère, aura-t-il recours à une échappatoire ? Nous ne le croyons pas possible. C'est une affaire de loyauté pour le ministère, d'honneur pour le maréchal de Mac-Mahon, de légalité pour le Sénat, de liberté pour la nation : le sens de l'article 8 ne peut pas plus être contesté que le texte n'en peut-être modifié ; si l'une ou l'autre de ces corrections était aujourd'hui commise, la Constitution du 24 février serait violée.

Sont-ce de moindres événements que ces grandes manifestations

de radicalisme et d'impiété qu'on a vues dans les rues de Paris et de Marseille, aux funérailles de Michelet et d'Esquiros? A peine est-il un observateur attentif qui le puisse penser. Cette joie avec laquelle un parti emporte comme victorieusement dans la tombe des cercueils que ne précède ni ne suit aucun signe d'en haut, aucun présage de l'autre avenir, aucune marque d'une religion, aucun des honneurs suprêmes que le corps reçoit de l'âme dans la vie et qu'il lui rend dans la mort, cette joie est-elle bien le sentiment d'un peuple qui se régénère? Tous ces oublis qui s'évertuent à braver Dieu sont-ils faits pour élever les destinées d'une nation qui se débat dans une patrie malheureuse? Non, certes. Et non seulement ces spectacles ont quelques chose de mélancolique et de désespérant dont s'afflige un patriote qui croit chrétiennement pour son pays au besoin d'un Dieu. Mais, politiquement, n'ont-ils donc rien d'alarmant aux yeux d'un républicain qui se rappelle le passé de nos républiques et qui comprend bien le danger de ces immenses attroupements? Pour ne parler que de ce siècle, on n'a pas oublié qu'en 1848, les partis qui aiment ou à mettre le pouvoir sur la place publique, ou du moins à y commander au gouvernement, eurent aussi le goût de ces manifestations. Elles furent fréquentes; on les aima d'abord comme des fêtes; on les organisa à l'envi pour l'apparat d'une « idée » ou le triomphe d'un homme; il y en eut de fraternelles; on en vit de pacifiques comme des chœurs. Mais combien de temps l'ordre y régna-t-il? A quoi tourna l'habitude de ces manifestations? Comment put-on les empêcher? Quelle fatigue, puis quelle peur ne causèrent-elles pas? On le sait, et nos devanciers nous ont dit que la République de 1848 avait compté cette théâtrale folie au nombre des maux graves qui la firent périr. Que celle-ci y prenne garde davantage!

Au milieu de ces débats et de ces événements, l'Assemblée s'est complétée par les élections du 21 mai. Or, la gauche peut rendre grâces à sa fortune et au ministre de l'intérieur: sauf deux qui lui disputeront encore une fois, dans un ballottage, les variables faveurs du suffrage universel, tous les députés de la droite qu'elle a voulu proscrire ont succombé sous ses coups; et c'est une tristesse profonde pour les conservateurs que de perdre, dans l'Assemblée, non-seulement ce petit nombre de voix qui leur était si précieux, mais l'assistance de l'éloquent et loyal M. Chesnelong, un des vétérans de leurs plus courageux combats, et celle de M. Fairé, dont les talents leur promettaient de si utiles services. Quant aux bonapartistes que la gauche espérait bannir aussi, tous sont revenus avec des cris de victoire, et ils étalent orgueilleusement les chiffres d'une majorité plus forte que jamais pour chacun d'eux. Seule des pays

impériaux, la Corse aura satisfait la gauche: Ajaccio a remplacé M. Rouher par le prince Napoléon; ce prince radical vient s'asseoir à l'une des extrémités de la gauche; il a mis sur les traits du « César déclassé » un masque de républicain! La gauche a donc, en somme, à se féliciter de son heureuse intolérance : parmi les élections qu'elle avait invalidées, il en est cinq au moins dont son injustice aura profité. Il lui sied cependant de bénir un peu dans ce bonheur l'aide que M. le ministre de l'Intérieur a prêtée à ses candidats : on avait changé les préfets dans tous les départements, ou les sous-préfets dans tous les arrondissements qui devaient être la scène d'une de ces luttes; puis, on avait eu le soin de témoigner publiquement aux champions de la gauche la bienveillance officielle du gouvernement, soit en nommant comme à Angers des maires notoirement dévoués à leurs intérêts, soit en les nommant maires eux-mêmes comme à Bressuire et à Auch. Ah! si M. Buffet avait eu ces hardiesses, de quelles invectives les libéraux de la gauche ne se seraient-ils pas armés pour s'en venger? De quel bruit leur colère n'aurait-elle pas rempli l'Assemblée et la France?

De tous les enseignements que ces élections nous donnent, le plus douloureux et le plus manifeste, assurément, c'est qu'avec des forces nouvelles, ce mal de l'esprit public que nous déplorions au lendemain du 20 février, continue en s'accroissant. Quand et comment diminuera-t-il? Ou on n'ose pas le prédire, ou on ne peut pas le prévoir. La France n'aperçoit pas le danger où elle se précipite. Le jour où ses yeux en seront effrayés, jusqu'où reculera-t-elle, si toutefois son épouvante en a le temps encore? Qui sait? Mais qu'elle puisse ou qu'elle veuille alors revenir sur ses pas, il n'en faut pas moins la plaindre dès ce moment. Malheureux peuple que celui qui ne reconnaît rien aux signes du ciel, quand au loin roulent les grondements de la foudre, quand déjà brillent les éclairs, et qui n'a peur de l'orage que quand le tonnerre le frappe!

A l'étranger, les affaires d'Orient sont toujours la vive préoccupation de l'Europe. Une inquiétude de plus en plus profonde agite partout, en Asie-Mineure comme en Turquie, le cœur des populations chrétiennes. Elles craignent des massacres. Les ambassadeurs eux-mêmes prennent, à Péra, des précautions pour leur sûreté. Le Sultan a puni, il est vrai, quelques-uns des assassins de Salonique; mais l'aurait-il pu, sans la présence des vaisseaux français, allemands, anglais et italiens, dont les canons menaçaient cette ville! A Constantinople même, le fanatisme musulman se réveille et devient audacieux : les *softas*, les jeunes théologiens qui étudient le Coran, vont commander en troupe aux choix du Sultan jusque dans le pa-

lais impérial. Abdul-Aziz appelle dans ses conseils les plus belliqueux de ses pachas. Et tandis que l'impuissance, la témérité, la fureur mettent ce désordre dans tout l'empire turc, non-seulement les insurgés de la Bosnie et de l'Herzégovine ne déposent pas les armes ; mais une insurrection a commencé dans la Bulgarie, et les nouvelles en sont sinistres. Dans ces circonstances, qu'est-ce qu'ont résolu à Berlin les trois chanceliers qui sont venus y délibérer, paraît-il, sur les moyens de rétablir la tranquillité en Turquie et de la maintenir en Europe ? A en croire certaines indiscrétions, ils auraient au moins raffermi l'accord de leurs gouvernements. On annonce bien haut, d'autre part, une note commune où ils indiqueront les mesures qui leur semblent les plus nécessaires en ce moment à la pacification de la Turquie. Cette note aurait été amicalement communiquée à la France et à l'Italie qui en auraient accepté les propositions, et à l'Angleterre qui aurait, au contraire, refusé son consentement. Mille bruits incertains, mille rumeurs équivoques courent de Berlin dans le reste de l'Europe. Il serait plus que difficile aujourd'hui de démêler la vérité parmi tant de contradictions et de mystères. Pour notre part, nous gardons l'espoir de voir durer, tout ce printemps encore et même aux portes d'un Orient si troublé, cette trêve de l'Occident qui est bien pour la France, depuis 1871, la Trêve de Dieu.

Auguste Boucher.

Le Directeur : LÉON LAVEDAN.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LES LIBÉRAUX

ET LA LIBERTÉ SOUS LA RESTAURATION

VI. — LES LIBÉRAUX ET M. DE MARTIGNAC, 1828-1829[1].

I

Dans chaque acte du drame parlementaire, il est d'ordinaire un parti auquel les événements donnent le rôle prépondérant et imposent par suite la responsabilité principale. Au lendemain des élections de 1824, c'était la droite ; c'est le parti libéral après celles de 1827. On a dû blâmer certains procédés de la gauche, pendant les quatre dernières années du ministère Villèle : néanmoins l'histoire s'en prend surtout aux royalistes eux-mêmes de l'usage malhabile qu'ils avaient fait d'une victoire si complète et d'une si grande puissance. Maintenant le parti libéral a vu la fortune lui revenir. Va-t-il à son tour se montrer plus sage et plus clairvoyant ? C'est un des instants décisifs de son histoire ; il peut beaucoup pour le bien ou pour le mal, réparer ou consommer ses fautes passées, suivant qu'il aura ou non l'intelligence et le courage de faire ce qu'il doit à son pays et à lui-même.

Si battu qu'ait été M. de Villèle dans les élections, le parti libéral n'était pas cependant assez victorieux, pour être en droit d'exiger la remise immédiate du ministère à ses représentants. La nouvelle Chambre était partagée en trois minorités inégales : l'ancienne droite ministérielle, composée d'environ cent soixante députés, la défection de droite qui en comprenait quatre-vingt, et les groupes de gauche cent quatre-vingt. En fait d'ailleurs, et même en droit

[1] Voir le *Correspondant* des 10 novembre, 10 décembre 1875, 25 mars, 25 avril, 10 mai 1876.

parlementaire, ne fallait-il pas compter avec les sentiments personnels du roi? Dans ces conditions, comment les opposants d'hier ne se seraient-ils pas estimés heureux de voir en quelles mains était remise la succession de M. de Villèle? d'autant plus heureux que Charles X n'avait certes pas eu conscience de ce qu'il faisait. Il avait cru seulement accepter, pour un temps, les suppléants un peu effacés et nullement gênants du cabinet précédent. Le nouveau ministère ne devait point, on le sait, répondre à l'attente du roi. Il inaugurait aussitôt une politique de larges réformes, de conciliation généreuse, qui cherchait à obtenir l'appui des libéraux en se montrant confiant envers eux, « système de fusion, d'oubli et de liberté, » par lequel on espérait « ramener toutes les opinions à la royauté. » C'était reprendre, après huit ans, l'œuvre si malheureusement interrompue du duc de Richelieu et de M. de Serre [1]. De plus, le principal membre du cabinet, M. de Martignac, se trouvait être un des grands charmeurs de la tribune, homme d'Etat souple, aimable, qui semblait choisi pour désarmer les vieilles rancunes, pour rendre plus faciles aux amours-propres les retours et les réconciliations nécessaires [2].

Dès la première heure, le ministère donnait des gages éclatants de sa bonne foi et de sa bonne volonté. C'étaient, dans l'ordre spécialement politique, l'élévation de M. Royer-Collard à la présidence de la Chambre ; les réformes très-libérales proposées à la législation sur la presse et les élections ; les nominations de fonctionnaires ; la conduite suivie à l'extérieur, notamment dans les affaires de Grèce. Dans l'ordre religieux, il poussait son désir de complaire à

[1] D'après un observateur fort avisé, lord Palmerston, alors de passage à Paris, cette politique était précisément celle qui convenait à la situation. « La chose la plus heureuse pour la France, écrivait-il à un de ses amis d'Angleterre, serait un gouvernement qui suivrait le système du feu duc de Richelieu. » Seulement, il marquait aussitôt les raisons qui lui faisaient douter du succès : « Les difficultés sont grandes à cause de la disette d'hommes éminents. Buonaparte a écrasé tout autre dans la politique et dans la guerre ; il n'a permis à personne qu'à lui-même de penser et d'agir, et n'a laissé en conséquence que des généraux de division et des préfets de département, aucun homme capable de commander une armée ou de gouverner un pays. » Et cependant, ajoutait-il, « la France est prospère, elle n'a besoin que de la paix pour devenir puissante. L'intérêt de sa dette est seulement de sept millions sterling, et son fond d'amortissement est de trois millions sterling ; les taxes sont légères et le peuple heureux. » (Lettre du 10 janvier 1829. — *The Life of Viscount Palmerston*, by sir Henry Lytton Bulwer, t. I.)

[2] Sur cette séduisante figure de M. de Martignac, nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous en avons dit dans notre Etude sur l'extrême droite : Voir *Royalistes et Républicains*, p. 291 et suiv.—On consultera aussi avec fruit l'intéressant volume publié par M. Ernest Daudet, sur le *Ministère de M. de Martignac*. (Dentu, 1875).

la gauche jusqu'à faire signer au roi les ordonnances de juin 1828 sur les petits séminaires et les jésuites, satisfaction fâcheuse donnée aux passions ameutées contre le clergé, triste contre-partie des imprudentes complaisances du ministère précédent pour l'extrême droite. Enfin, dans le monde des écoles, la jeune génération engagée dans le mouvement intellectuel ne devait-elle pas avoir l'impression qu'on lui faisait réparation pour le passé et qu'on lui rouvrait l'avenir, quand elle voyait ses maîtres les plus aimés et les plus illustres remonter dans les chaires de la Sorbonne, d'où quelques-uns avaient été exclus depuis tant d'années? « Tout est changé et bien changé, disait M. Guizot, à sa première leçon. Il y a sept ans, nous n'entrions ici qu'avec inquiétude, préoccupés d'un sentiment triste et pesant... Aujourd'hui, nous arrivons tous, vous comme moi, avec confiance et espérance, le cœur en paix et la pensée libre[1]. » Aussi La Fayette lui-même était-il obligé de confesser que « les ministres se montraient de bonne grâce », et « qu'il existait un air de mieux » auquel on « ne pouvait être insensible. » Faire un accueil cordial au nouveau ministère, le seconder loyalement, tels étaient donc le devoir et l'intérêt évidents des amis clairvoyants de la liberté.

Rien de moins homogène que la coalition victorieuse aux élections de 1827. En dehors même de l'extrême droite, la gauche comprenait des éléments fort disparates : d'un côté les survivants ou les successeurs de l'ancienne opposition antidynastique qui, en dépit des feintes de tactique auxquels ils se prêtaient momentanément, cherchaient toujours, ou du moins désiraient une révolution[2]; d'autre

[1] Ce n'était sans doute pas l'idéal irréprochable d'un enseignement supérieur. Le contre-coup et comme la chaleur des luttes politiques et religieuses du dehors s'y faisaient trop sentir. Mais quel éclat! Quelle vie, quel mouvement chez les élèves! Que d'espérances, que d'élans précipités vers l'avenir! Chez les professeurs quelle hardiesse, parfois téméraire, mais répondant aux aspirations de l'esprit public! — soit que M. Guizot, avec son autorité sobre et sévère, avec sa parole déjà si haute et si tranchée, remontât aux origines de la liberté politique, en racontant à grands traits le développement de la civilisation en Europe, — soit que M. Cousin, avec sa flamme éblouissante, fît la théorie du progrès, sous prétexte d'une introduction générale à l'Histoire de la philosophie, et, exposant comment la victoire de la Charte avait compensé la défaite de nos armées, s'écriât, devant ses auditeurs transportés : « Non, nous n'avons pas été vaincus à Waterloo! » — soit que M. Villemain, avec les grâces ingénieuses et la séduction insinuante de son éloquente critique, terminât son tableau du dix-huitième siècle, en faisant revivre, devant une jeunesse passionnée de libertés parlementaires, les grands débats des communes d'Angleterre!

[2] Presque tous les personnages connus de cette opinion avaient été élus, quelques-uns plusieurs fois : La Fayette, de Schonen, Dupont de l'Eure,

part, les libéraux plus modérés, ralliés ou résignés aux Bourbons, souhaitant leur maintien, ou en tous cas résolus à ne rien faire pour les renverser : nuances diverses qui allaient de M. Casimir Périer à M. Royer-Collard[1]. Le ministère ne songeait pas à satisfaire ni à conquérir les premiers : il devait même s'attendre à provoquer chez eux d'autant plus d'hostilité et de colère, qu'il réussirait mieux dans son œuvre de conciliation et d'apaisement. Le concours des seconds, au contraire, lui était indispensable. Il fallait donc une séparation entre les deux. Alors pourrait se former, avec les libéraux dynastiques et les royalistes libéraux, cette majorité modérée, dont les éléments, malheureusement dispersés et divisés, existaient pourtant dans l'Assemblée nouvelle.

Après l'expérience des huit dernières années, quel homme eût pu regretter de modifier une classification de partis dont les vices étaient apparus si évidents ? N'avait-on pas vu ce qu'avaient souffert tour à tour la droite ou la gauche dans ce face à face sans intermédiaire : les violents devenus les maîtres de chaque côté, poussant d'abord les opposants aux conspirations, de 1820 à 1823, ensuite les royalistes aux exagérations provocantes qui avaient suivi la victoire de 1824 ; entre les deux les modérés du centre annihilés, portés vers la droite d'abord, rejetés vers la gauche ensuite, mais toujours à la remorque d'une politique qui n'était pas la leur ; et enfin, comme conclusion, les dissensions intestines des vainqueurs, la coalition monstrueuse des libéraux et des ultras ? Où trouver une démonstration plus éclatante par les faits, de la nécessité de reformer entre les extrêmes, avec les modérés des deux camps, le grand parti moyen, médiateur, royaliste et libéral, dont l'échec et la dissolution avaient été, en 1820, le grand malheur de la monarchie et de la liberté ?

Pour arriver à cette combinaison nouvelle des forces parlementaires, il fallait sans doute l'habileté du ministère et la bonne volonté des modérés de la droite. Mais, par l'effet des circonstances, le nœud de l'opération était à gauche. Ce qu'il fallait avant tout, c'était que les dynastiques du centre gauche se prêtassent à rompre

Mauguin, Bignon, Labbey de Pompière, de Chauvelin, de Pradt, etc... On pourrait rapprocher d'eux Benjamin Constant et M. Laffitte, bien qu'ils fussent d'opinions un peu moins avancées. On calculait que les cent quatre-vingt libéraux de la nouvelle Chambre se divisaient à peu près par moitié entre la gauche et le centre gauche.

[1] Ne pouvait-on pas supposer que cette opinion tempérée n'était pas celle qui répondait le moins bien au sentiment général, quand on voyait M. Royer-Collard élu à la fois dans sept colléges ? C'est à cette occasion que le maréchal Soult disait au roi ce mot, depuis lors si souvent répété : « Sire, « il ne faut pas vous abuser, la France est centre gauche ! »

avec leurs alliés révolutionnaires. En cela nous avons pu dire que la responsabilité principale pesait sur le parti libéral. L'œuvre n'était pas sans difficulté. Les années avaient fortifié les liens qu'il s'agissait de rompre, aigri les animosités qu'il convenait d'apaiser. Mais aussi la pratique du gouvernement représentatif n'avait-elle pas enseigné aux partis de 1828 ce que leurs prédécesseurs n'avaient pu apprendre dans l'aventure démoralisante des Cent-Jours, la nécessité de se modérer, ne fût-ce que par intérêt, d'accepter par loyauté ou par résignation le gouvernement existant, de mettre leur ambition à y trouver légalement leur part d'influence et de pouvoir, au lieu de poursuivre vainement la chimère périlleuse d'une révolution? Une telle leçon ne devait-elle pas être comprise surtout par les jeunes générations, étrangères aux ressentiments du passé, plus disposées à regarder en avant qu'à ressasser de vieilles querelles, pour elles reléguées dans l'histoire? Tout à l'heure les libéraux pouvaient invoquer comme excuse de leur action commune avec la gauche, l'obligation de trouver à tout prix des alliés, dans leur bataille contre M. de Villèle; la droite, d'ailleurs, il faut l'avouer, les avait en quelque sorte poussés elle-même à cette alliance par ses provocations et ses maladresses; les torts avaient été au moins partagés. Aujourd'hui, voici M. de Villèle à terre; les menaces de théocratie et d'ancien régime sont évanouies; on n'en est plus à compter les avances faites, les gages fournis par le nouveau ministère au parti libéral. Celui-ci va-t-il donc donner une preuve, la seule réelle, de cette loyauté dynastique, de cette modération constitutionnelle, si souvent proclamées par lui dans ces dernières années, en se dégageant des éléments suspects auxquels il s'était laissé associer par entraînement d'opposition? Va-t-il montrer que ses attaques contre M. de Villèle n'avaient ni visé ni atteint la royauté, et sa victoire sur la droite aura-t-elle pour résultat de fonder la liberté et d'écarter la révolution? Son devoir, s'il veut le remplir, est bien clair. L'un des esprits les plus éminents parmi les libéraux d'alors, le duc de Broglie, l'a dit en rappelant ses souvenirs de cette époque : « La conduite à tenir était pour nous écrite en grosses lettres. Rien n'était plus aisé pour le centre gauche que de se mettre en accord avec le centre droit, et de réduire la droite et la gauche, même unies, ce qui ne pouvait arriver que par accident, à l'état de minorité habituelle. Rien n'était plus aisé dès lors que de prendre à notre compte le ministère Martignac qui ne demandait pas mieux. Il ne fallait pour cela que mettre de côté nos petites animosités et nos petites lubies. »

II

Aux appels que leur adresse le ministère, aux ouvertures que leur fait le centre droit pour former une majorité nouvelle, les libéraux répondent aussitôt, en posant, comme règle de leur conduite politique, l'union perpétuelle, indissoluble de tous les groupes de la gauche. Afin d'en donner un signe matériel, ils forment de ces groupes, une seule réunion parlementaire qui se tient d'abord rue Grange-Batelière, ensuite rue de Richelieu et rue de Rivoli, et où l'on délibère en commun sur l'attitude à prendre par le parti entier. S'il s'y manifeste des velléités de scission, elles viennent des impatients, non des modérés, et ceux-ci se félicitent quand, à force de diplomatie et parfois de concessions, ils ont prévenu la rupture. La thèse habituelle de leurs journaux ou de leurs orateurs, est qu'il y a seulement deux partis, la gauche et la droite, et que le ministère doit être mis en demeure de choisir entre les deux. Le *Journal des Débats* établit que « le cabinet doit marcher avec la gauche *tout entière*, et que ce serait une folie de vouloir, par la réunion du centre droit et du centre gauche, constituer un parti assez fort pour résister aux attaques des deux extrémités. » Benjamin Constant dit dans le *Courrier* : « On veut détacher le centre droit de ce qu'on nomme l'extrême gauche ; mais cette utopie ne peut se réaliser. La gauche restera unie, bien qu'il y ait dans ses rangs des impatients et des résignés. Le gouvernement des centres, vainement tenté en 1820, par un homme dont le nom commandait le respect, ne saurait être repris. » Le jeune libéralisme ne s'exprime pas autrement dans le *Globe* : « Ces distinctions de centre gauche et de gauche sont des souvenirs de 1819. Depuis lors, dix ans nous ont passé sur la tête. Si la victoire nous est venue en 1827, et si elle promet de nous demeurer, c'est à la condition que rien des vieilles distinctions, des vanités de coterie ne reste entre les membres qui composent aujourd'hui la majorité... Les véritables éléments de la majorité sont à gauche, sans distinction de centre ni d'extrémité. »

Telle était la conséquence fâcheuse de plusieurs années d'opposition commune, où le centre gauche s'était chaque jour laissé davantage confondre avec la gauche. Les liens noués pendant ce temps se trouvaient plus forts que ses affinités naturelles, ses inspirations honnêtes, ses appréhensions patriotiques. Il lui semblait maintenant que cette alliance révolutionnaire à laquelle il s'était prêté le premier jour, évidemment avec répugnance et

comme à un expédient passager, était sa condition normale et permanente : ou du moins, s'il pensait autrement, il n'osait le dire. Peut-être aussi, certains ambitieux de ce parti, qui se croyaient à la veille d'arriver au pouvoir, estimaient-ils avantageux à leurs intérêts particuliers de ne pas se confondre dans les rangs ministériels, et de rester au contraire à la tête des gauches réunies. Ils s'imaginaient représenter ainsi une force distincte, imposante, secourable ou menaçante suivant les circonstances, et avec laquelle le gouvernement serait obligé de traiter et de composer [1]. Il eût été sans doute plus politique de désintéresser ces convoitises en les satisfaisant. C'était trop compter sur le détachement des libéraux, de croire qu'ils se contenteraient du triomphe de leurs idées, sans se préoccuper de celui de leurs personnes. Faute de conduite, à laquelle les répugnances du roi avaient condamné le ministère. Et cependant, même à ce point de vue des intérêts individuels, les chefs du centre gauche se trompaient : ils eussent mieux servi leur ambition, en paraissant pour le moment n'avoir souci que de leurs principes ; il ne leur eût fallu qu'un peu de patience.

A cette union, obstinément maintenue, du centre gauche et de la gauche, doivent être attribués le défaut de cordialité, les taquineries impérieuses, souvent l'injustice, toujours l'incohérence qui marquèrent, pendant la session de 1828, l'attitude des libéraux en face du ministère. Parfois tel acte ou telle parole de M. de Martignac leur arrachait une approbation ; mais ils la donnaient de mauvaise grâce, s'en tenaient au strict nécessaire, reprenaient aussitôt leur défensive méfiante, et saisissaient avec empressement, dès le lendemain, l'occasion de manifester une exigence ou d'infliger un blâme. Ils affectaient une manière hautaine de ne pas confondre leur cause avec celle du

[1] A cette époque, en effet, il fut question à diverses reprises de ministères pour M. Casimir Périer, M. Ternaux, le général Sébastiani ou le général Gérard, d'une direction générale pour Benjamin Constant, d'un poste à la Cour de Cassation pour M. Dupont de l'Eure etc., etc... Ces perspectives paraissent avoir vivement occupé quelques-uns de ces personnages, las de leur longue et stérile opposition. M. Dupont de l'Eure écrivait à Béranger, en décembre 1828, une lettre embarrassée, où se trahissait, d'une façon assez amusante, le combat qui se livrait en lui entre le désir d'avoir la place et les obligations de son rôle d'incorruptible. « Je sens vivement, disait-il, tout le prix, pour le pays, d'une bonne administration de la justice, et la nécessité pour tout bon Français, d'y concourir autant qu'il est en lui ; mais, mon digne ami, n'y a-t-il pas en vous quelque chose qui vous crie de ne rien avoir de commun, même de loin, avec des hommes aussi corrompus que le sont ceux qui nous gouvernent?... Au surplus nous n'en sommes pas là... Mais si, par impossible, cela arrivait, je réprimerais mon premier mouvement qui me porterait à refuser, et je ne prendrais un parti définitif qu'après avoir consulté quelques amis, en tête desquels mon cœur a pris l'habitude de vous placer. »

cabinet, même lorsqu'ils étaient obligés de le soutenir ; ils se plaçaient à côté et en dehors de lui, quand ils n'étaient pas contre lui.

Un journal de gauche, le *Courrier*, rédigé par MM. Chatelain, Mignet, Rabbe, de Kératry, semblait avoir pris à tâche d'empêcher tout rapprochement entre le parti libéral et le ministère. Chaque jour il donnait le mot d'ordre de la défiance et du mécontentement implacable, ou tançait, en un langage singulièrement âpre, les velléités de conciliation. Pour lui, M. de Martignac était l'humble continuateur de M. de Villèle, et ne devait pas être mieux traité. Que tels fussent le langage et la conduite d'hommes qui étaient au fond les ennemis mortels de la Restauration, on n'en saurait être surpris. Le fait grave, c'est que, grâce à l'union des gauches, ces violents étaient mêlés aux rangs des libéraux plus modérés, et finissaient presque toujours par leur donner le ton. Le *Constitutionnel* devenu vieux, riche, satisfait de sa position acquise, eût été volontiers moins batailleur ; mais pour ne pas s'exposer aux semonces du *Courrier*, il le suivait, quoique d'un pas un peu alourdi. Les anciens royalistes du *Journal des Débats*, les jeunes libéraux du *Globe*, dans leurs moments de justice et de clairvoyance, comprenaient la faute commise par leurs amis de la Chambre qui, pouvant être majorité, continuaient à se conduire comme s'ils étaient encore minorité opposante ; et parfois ils ne taisaient pas leur blâme. Trop souvent cependant l'exemple du *Courrier* les entraînait ou les intimidait ; s'ils étaient alors moins haineux, ils étaient peut-être plus méprisants [1]. La pression s'exerçait même sur les députés qui semblaient devoir être peu passionnés. M. Ternaux allait un jour jusqu'à déclarer qu'il avait seulement dans le ministère « une confiance conditionnelle, » et menaçait de lui refuser le budget, « tant qu'on ne serait pas rentré dans la Charte. »

Considérez les vicissitudes de la loi sur la presse : c'est comme un résumé de toute la conduite de la gauche à cette époque. Le projet du gouvernement apportait des réformes importantes : il supprimait la nécessité de l'autorisation préalable, la censure facultative et les procès de tendance. Aussi, dans le premier moment de sincérité, les libéraux y font-ils très-bon accueil. Le *Constitutionnel* approuve. La satisfaction du *Journal des Débats* s'exprime sur un ton presque lyrique. « Les vœux de la France ont

[1] Le *Journal des Débats* écrivait par exemple un jour : « Fontenelle, alité dans son extrême vieillesse, disait à son médecin qui l'interrogeait sur le mal qu'il sentait : « Je ne sens qu'une difficulté d'être. » C'est aussi la maladie du ministère. Seulement il éprouve après six semaines, ce que Fontenelle éprouvait à quatre-vingt dix-neuf ans. »

été entendus, s'écrie-t-il; la loi nouvelle est le gage le plus tranquillisant de l'heureuse union du roi et de la charte. Digne frère de Louis XVIII, permettez à notre amour de vous faire hommage de votre justice et de vos bienfaits ! » Mais le *Courrier* vient, de sa voix sévère, troubler ces expansions, et il signifie tout net qu'on ne doit pas trouver cette loi meilleure que celle de M. de Peyronnet. Vainement Benjamin Constant se hasarde-t-il à protester et à déclarer que « cette comparaison lui paraît d'une injustice extrême, » le journal maintient son dire. On voit alors peu à peu le *Constitutionnel* d'abord, le *Journal des Débats* ensuite, reconnaître que la loi, louée par eux naguère, est « une autre Bastille, sur laquelle on a écrit le mot de liberté ; » et le *Courrier*, contemplant avec fierté les effets de son pouvoir, se félicite que « l'unanimité du parti constitutionnel » se soit reformée contre une « loi inique, monstrueuse, odieusement destinée à ressusciter les mesures du Comité de salut public. » Même changement d'attitude se produit parmi les députés de la gauche. Quand vient la discussion, presque tous ceux qui, au premier moment, s'étaient inscrits *pour* la loi, intimidés par le *Courrier*, parlent *contre*. L'un d'eux surtout se fait remarquer par son animosité, annonce qu'il repoussera le projet entier, et, traitant les ministres de « constitutionnels honteux, » leur déclare une guerre ouverte; cet orateur est celui-là même qui tout à l'heure faisait l'apologie de la loi : c'est Benjamin Constant [1]. Sans doute un admirable discours où M. de Martignac laisse apparaître, avec une dignité fière, la tristesse et le dégoût que lui inspire cette palinodie, rétablit un peu la fortune du projet, et regagne, sinon l'approbation cordiale et reconnaissante, du moins les votes d'une partie de la gauche. Encore le *Courrier* réprimande-t-il vivement les députés qui faiblissent; le *Constitutionnel*, toujours docile, déclare que désormais « la méfiance est à l'ordre du jour, » et tous deux s'entendent pour railler le *Journal des Débats* qui, par une troisième variation, en est revenu à défendre la loi. Le projet est enfin voté tant bien que mal; mais le résultat politique cherché par le cabinet, et qui devait être, dans sa pensée, le prix des concessions faites aux libéraux, ce résultat n'était pas atteint.

La gauche était d'autant plus imprévoyante, qu'elle ne pouvait ignorer les sentiments secrets du roi. Celui-ci ne voyait dans le ministère qu'une épreuve déplaisante, périlleuse, qu'il tentait sans confiance, avec le désir même d'un insuccès, et qu'il comptait bien

[1] Benjamin Constant était coutumier de ces faiblesses. Il avait donné le même spectacle en 1819, à propos de la loi sur la presse présentée par M. de Serre. Il y avait d'abord applaudi ; mais, réprimandé à ce sujet par le *Constitutionnel*, il s'était hâté de l'attaquer.

pouvoir prochainement interrompre. En attendant, ses vrais conseillers étaient hors du cabinet; il correspondait avec M. de Villèle, et était résolu à saisir la première occasion d'appeler M. de Polignac aux affaires[1]. Un seul fait eût rendu quelque autorité à M. de Martignac : le succès de sa politique et surtout la formation d'une majorité. Ne conçoit-on pas ce qui devait se passer dans l'esprit du roi? Son ministre, toutes les fois qu'il sollicitait de lui quelque concession nouvelle, lui disait, pour triompher de ses répugnances, que ce serait un moyen de séparer les libéraux des révolutionnaires et de les gagner à la royauté. La concession faite, la gauche en prenait possession, mais en maugréant, et demeurait le lendemain aussi boudeuse, aussi hostile qu'elle l'était la veille. N'était-ce pas à ceux qui n'avaient pas, comme Charles X, à sacrifier leurs préférences, de montrer les premiers cette bonne grâce et cette confiance que le roi avait le tort de ne pas témoigner à ses conseillers?

Le ministère arriva cependant à la fin de la session de 1828, ayant fait voter, par des majorités incertaines et composées d'éléments variables et incohérents, les lois qu'il avait présentées; mais c'était en quelque sorte un résultat négatif. L'œuvre politique qu'il avait eue en vue, n'était pas accomplie. Les libéraux n'avaient pas répondu à son appel; ils préféraient demeurer liés à la gauche. Si les choses n'avaient même pas tourné plus mal, si le cabinet demeurait debout, s'il était encore temps pour les partis mieux éclairés de réparer leurs fautes, si une place restait à l'espérance, on ne le devait qu'à M. de Martignac. Le duc de Broglie, qu'on ne se lasse pas de citer sur cette époque, le reconnaît dans ses notes : « La session fut close le 18 août, dit-il. Le nouveau ministère s'y était fait grand honneur aux yeux du moins des gens sensés, des vrais connaisseurs. Elevé dans une position

[1] Le danger de voir arriver un ministère Polignac était d'autant plus sérieux, que Charles X n'y était pas seulement poussé par son propre penchant. Une lettre récemment publiée de lord Palmerston qui, comme nous l'avons déjà dit, était alors à Paris, contient à ce propos une révélation assez surprenante. On lit en effet dans cette correspondance, à la date du 30 mars 1829 : « Le duc de Wellington écrivit une lettre au roi de France, en décembre, quand Polignac prit un congé de quinzaine, marquant qu'il profitait, pour présenter ses hommages à Sa Majesté au commencement d'une nouvelle année, du retour à Paris d'un de ses plus fidèles et dévoués serviteurs, et qu'il pensait ne pouvoir pas donner une plus forte preuve du grand intérêt qu'il prenait au bien de Sa Majesté, qu'en la suppliant de permettre à Polignac d'exposer devant elle la véritable nature de la situation de Sa Majesté et des dangers qui l'entouraient. Là-dessus Polignac parla et prêcha sur la révolution et débita toutes les absurdités que pouvait suggérer l'esprit tory et ultra. » (*Life of Palmerston*, par Bulwer, t. I.)

très-délicate, entre le roi qui ne guettait qu'une bonne occasion de s'en défaire, et la Chambre qui n'avait de parti pris sur rien, peu soutenu par le centre droit qui le trouvait trop enclin de notre côté, plus médiocrement encore par nous qui n'y prenions pas confiance, sa conduite, en toute occasion, avait été prudente et ferme, hardie et mesurée ; il était sorti à son avantage de toutes les difficultés ; il ne s'était impatienté ni du décousu de nos allures, ni de la multiplicité de nos exigences ; nous avions avec lui gagné du terrain, et nous en aurions gagné plus encore si nous avions agi de concert. Ce pouvait être, à notre grand profit, un nouveau ministère Richelieu, un ministère libéral par position et modéré par caractère, un ministère soutenu par nous et supporté par le roi[1]. »

III

Ces vérités que le duc de Broglie devait apercevoir si claires après coup, n'y avait-il donc personne, en 1828, dans les rangs du parti libéral, qui en eût l'intelligence et entreprît de les faire prévaloir ? Il suffit quelquefois d'un homme sachant vouloir et osant agir, pour arrêter un parti sur la pente où l'entraînent ses passions et ses faiblesses. C'est en tout cas un mérite d'essayer. Cet homme où le chercher ? Dans la gauche ? Ce qu'aurait été le général Foy s'il avait vécu, nul ne peut le dire. Benjamin Constant paraît avoir eu l'intuition de ce qu'il aurait fallu faire ; mais son cœur n'était pas aussi ferme que son esprit était perspicace. A la moindre sommation des puissances populaires, il rentrait dans le rang et emboitait le pas derrière les violents[2].

[1] Fragment inédit cité par M. Daudet dans son étude sur le *Ministère de M. de Martignac*.

[2] C'est vers cette époque, en janvier 1829, que répondant à Béranger qui lui reprochait d'être engagé dans la *fusion*, c'est-à-dire dans le rapprochement qui se négociait, disait-on, entre le gouvernement et quelques chefs libéraux, Benjamin Constant, alors dans une de ses heures de clairvoyance et de droiture, lui répondait cette lettre déjà citée en partie : « Je crois fermement que la France ne peut, d'ici à longtemps, être libre qu'en consolidant, sur les bases actuelles, la dose de liberté qu'elle possède ou doit posséder. Je puis avoir tort ; mais j'ai la conviction que nous devons nous en tenir à la monarchie constitutionnelle. Je sais ou crois savoir que les vieux gouvernements sont plus favorables à la liberté que les nouveaux. Si la dynastie se déclare hostile, advienne que pourra. Ma mission n'est pas de sauver ceux qui voudraient se perdre... Mais tout désir de renversement, sans autres motifs que des souvenirs ou des haines, n'entrera jamais dans ma pensée. » Il ajoutait à la vérité : « Ceci me ramène à la *fusion*. Je répète que je n'y travaille point ; que pas un de ceux qui y travaillent ne m'en ont parlé ; que

Ne pouvait-on pas attendre mieux des libéraux dynastiques? M. Royer-Collard, élu par six colléges, devenu président de la Chambre, ayant donné des gages de son libéralisme par son opposition à M. de Villèle, et toujours fort dévoué à la légitimité[1], semblait indiqué pour servir d'intermédiaire entre le cabinet et les modérés de la gauche. Satisfait de sa nouvelle position, il était alors moins chagrin, sinon plus espérant. Il désirait le maintien du cabinet, et s'employait volontiers à prévenir les cabales qui pouvaient se former contre lui. Mais, par nature, il était plus imposant qu'influent. D'ailleurs, il avait grand souci, on l'a vu de tout temps, que sa cause propre ne fût pas confondue même avec celle des gouvernements auxquels il voulait du bien. Il n'engageait donc pas résolûment sa responsabilité au service du ministère, et son concours ne dépassait pas une bienveillance un peu hautaine et lointaine. Encore était-il, de tous les doctrinaires, le plus sympathique au cabinet.

Parmi les chefs du centre gauche d'alors, étaient d'autres personnages, nouveaux venus dans la Chambre, qui n'avaient jamais pris place sur le « canapé » des doctrinaires, mais qui n'en jouaient pas moins un rôle actif, soit à la tribune, soit dans les conseils du parti. Tels étaient notamment le général Sébastiani et M. Dupin. Avec son affectation d'élégance, ses poses recherchées, ses éternels gants blancs, sa coiffure artistement combinée, le général Sébastiani ne répondait pas au type du vieux soldat de l'Empire. Plus diplomate qu'homme de guerre, il passait pour habile dans les manœuvres de la politique. Il n'était pas sans esprit de conversation, bien que parfois il fatiguât ses interlocuteurs par une importance qui allait jusqu'à la fatuité[2]. A la tribune, il avait peu de

si elle a lieu de manière que la portion hésitante et égoïste se fonde dans la portion libérale, j'en serai charmé; mais que je m'opposerai toujours à ce que cette dernière se laisse affaiblir par l'autre. » On le voit, derrière ces déclarations, il y avait toujours la thèse de l'union de toutes les gauches.

[1] Il disait, en s'adressant au roi, au nom d'une députation de la Chambre: « En présence de la race royale, et sous ses auspices augustes, l'ordre et la liberté ont scellé leur alliance désormais indissoluble... Jamais cette belle France n'a possédé autant de biens et une sécurité si profonde. Sire, vos peuples le savent, et ils en rendent grâce à Votre Majesté, à son noble cœur, à ses royales vertus. »

[2] Lord Palmerston écrivait de Paris, à la date du 13 janvier 1829 : « J'ai dîné hier chez Flahaut, et j'ai rencontré Sébastiani et Talleyrand. Ce dernier paraît abattu et a peu parlé. Le premier est un fat important et plein de lui-même. Il soutenait, d'une voix haute et dans un style déclamatoire, qu'il est de premier intérêt pour le pays d'avoir une grande ville capitale, parce que cela tend à créer une opinion publique et à augmenter la liberté politique de l'État; que Paris n'est pas assez grand et doit être *poussé;* que le

succès : nul enthousiasme, nulle flamme, dans sa parole froide et flasque. C'était l'opposé du général Foy qu'il avait, disait-on, le désir de remplacer. Fort ambitieux, assez remuant, ses goûts de grand seigneur se trouvaient un peu à la gêne dans la cohue démocratique. Aussi pouvait-on le compter parmi ceux qui, au fond, étaient le moins disposés à s'enfermer dans l'impasse d'une opposition irréconciliable, et que le gouvernement eût le plus facilement rapprochés de soi, à condition de satisfaire leurs prétentions personnelles. En attendant, il gardait une attitude d'observation, attentif à se rendre possible, en se montrant par moments plus sage, plus modéré, plus politique, que les autres hommes de gauche, mais aussi demeurant à distance, sans s'engager, sans se livrer, tant qu'il n'aurait pas reçu le prix de son concours.

Si le général Sébastiani était le politique du nouveau centre gauche, M. Dupin en était l'orateur le plus dispos et le plus abondant. Qu'il s'agît d'un petit incident ou d'une grave question, on était à peu près assuré de le voir monter à la tribune. Il avait acquis au barreau une aptitude qui lui faisait une place à part, dans des assemblées où, à cette époque, presque tous les discours étaient écrits : il était improvisateur, prêt à entrer avec promptitude et vigueur dans n'importe quel débat. Il arrivait d'ailleurs à la Chambre, précédé de son renom d'avocat « libéral » et « gallican. » Depuis le maréchal Ney jusqu'au *Constitutionnel*, en passant par Béranger et tant d'autres, que de procès retentissants il avait plaidés! La petite bourgeoisie l'avait alors en grande faveur; il était vraiment son homme par ses qualités et par ses défauts. Elle goûtait ce mélange de hardiesse et de prudence, cette sagesse subalterne et égoïste qui tenait grand compte de l'intérêt, ignorait

meilleur moyen d'y arriver serait d'exempter de taxes, pendant quinze à vingt ans, toutes les maisons qu'on bâtirait d'ici à une certaine période... Après le dîner, il me fit l'honneur de me dire *avec franchise* que c'était grand dommage que tous les partis en Angleterre et le gouvernement eussent une idée si fausse du principe d'après lequel on devrait traiter avec la France. Il est essentiel et indispensable à la France de reculer sa frontière jusqu'au Rhin; Landau et Sarrelouis lui sont particulièrement nécessaires. Tant que la politique de l'Angleterre s'opposera à ces annexions, une alliance cordiale ne pourra exister entre l'Angleterre et la France; et la France, dont l'intérêt réel est dans ses relations avec l'Angleterre, sera conduite à s'unir plutôt avec la Russie et la Prusse, ou avec toute autre puissance qui l'aiderait à atteindre son but. La Prusse — quoiqu'à première vue intéressée à empêcher ces agrandissements de la France — pourrait être gagnée par des morceaux de l'Autriche ou de la Saxe, ou par le Hanovre. J'exprimai de grands doutes qu'on pût trouver en Angleterre aucun parti assez éclairé pour envisager cette affaire à ce point de vue, et qu'il serait très-difficile de persuader à la nation d'accepter un tel arrangement. » (*Life of Palmerston*, par Bulwer.)

l'enthousiasme, et résumait la morale de la vie, comme la politique du pays, dans la formule : chacun chez soi et pour soi. Elle aimait cette parole un peu vulgaire, sans délicatesse, sans grâce, sans émotion profonde, mais rapide, vive, lucide dans sa vigoureuse familiarité; un peu brusque, tout en demeurant fort adroite; aussi prête à l'offensive qu'à la riposte; pleine de verve, sinon d'esprit, avec des saillies de bon sens ou d'*humour;* donnant aux idées de tout le monde un tour de proverbe; d'ailleurs, nullement clarifiée ni affinée, roulant confusément les anecdotes, les bons et les méchants mots, les dissertations érudites et les *lazzi* au gros sel, les dictons populaires et les centons latins; ayant, comme on l'a dit justement, de l'Intimé aux mauvais endroits et du Paysan du Danube aux meilleurs[1]. Qui ne connaissait cette figure commune et forte, sans noblesse, non sans originalité, bien en harmonie avec le talent de l'homme; ce masque abrupte et raboteux qui portait comme la marque de cette race du Morvan, sauvage et laborieuse, âpre et sobre; ce front bosselé et saillant; ces yeux vifs et mobiles à demi cachés sous des sourcils touffus et disgracieux; ce bas de visage qui semblait taillé pour donner des coups de boutoir; cette démarche inégale et puissante; et jusqu'à cette tenue dont la simplicité, frisant la négligence, semblait provoquer la caricature?

Par sa popularité comme par son talent, M. Dupin était appelé à tenir une place considérable dans la Chambre. Est-ce donc lui qui va entreprendre de redresser la direction mauvaise suivie par la gauche? S'il s'était posé en libéral, il n'avait jamais pris parti contre la Restauration. Il partageait les susceptibilités des classes moyennes, non les haines de la démocratie. Rien n'indiquait que par tempérament et par conviction, il dût préférer toujours la popularité de l'opposition, aux avantages d'un rapprochement avec le pouvoir. Mais il ne fallait pas attendre de lui une vue un peu haute des choses politiques. Avec cette modestie orgueilleuse du roturier, dédaignant la noblesse qu'il ne peut avoir, il disait n'être qu'un légiste, non un homme d'Etat. Il avait raison, et dans sa vie publique, il restera toujours avocat[2]. De plus, une prudence avisée, terre à

[1] M. de Pontmartin a très-spirituellement défini le talent de M. Dupin : une « étoffe ferme, solide, tenace, compacte, bonne au soleil et à la pluie, à la fois rude et souple, et surtout remarquable par ses couleurs variées. »

[2] La politique, a dit encore M. de Pontmartin, « n'a jamais été pour M. Dupin qu'une cause, un procès, un plaidoyer, où il s'agissait, non pas d'approfondir et de comprendre les périls de la société, les difficultés du pouvoir, les éléments de stabilité qu'il perdait..., mais de contenter juges et plaideurs, accusés et partie civile, sans trop se brouiller avec le réquisitoire, de combiner adroitement de beaux restes de popularité avec de beaux chiffres d'honoraires, et des privautés de Paysan du Danube avec des priviléges de

terre, l'empêchait de jamais compromettre sa responsabilité dans les initiatives d'intérêt général qui coûtaient quelques peines et faisaient courir certains risques. Son égoïsme limitait et rapetissait son ambition. Il avait ainsi quelques points de ressemblance avec un de ses clients, Béranger. De là une sorte d'isolement méfiant et rétif. Assez sûr de sa force pour n'avoir pas besoin de s'appuyer sur les autres, il était trop craintif pour s'attacher à personne, parti ou gouvernement. Cette indocilité, cette indépendance peu maniable qui devaient marquer la conduite parlementaire de M. Dupin, tenaient donc en réalité non à une fierté trop ombrageuse, mais à un manque de courage et de caractère. Ce n'était pas un tel homme qui pouvait tenter un effort généreux, pour se mettre en travers des entraînements d'un parti, et pour servir une autre cause que celle de son intérêt propre, étroitement entendu.

Il était, parmi les vétérans de la vieille opposition, un député qui faisait sous ce rapport contraste absolu avec l'avocat du centre gauche : caractère impétueux, véhément, passionné, mais énergique, intrépide jusqu'à l'héroïsme, se révoltant et rejetant aussitôt toute indécision au seul soupçon de lâcheté ; un de ces hommes de combat et de commandement pour lesquels la parole est action, et qui, loin de reculer devant la responsabilité, sont attirés par elle, s'y jettent tout entiers, la tête haute, la poitrine découverte, y jouent sans compter leur vie et leur honneur ; — c'était Casimir Périer. Nous ne l'avons guère connu jusqu'ici que comme un des plus fougueux adversaires de la droite ; cette fougue qui tenait moins à ses opinions qu'à son tempérament, a pu le faire prendre parfois, à tort du reste, pour un ennemi des Bourbons[1]. Depuis la mort du général Foy, dans les sessions si ardentes de 1826 et de 1827, il avait été le *leader* de la gauche. Il fallait le voir, dans quelqu'une de ses terribles colères, étreindre l'infortuné M. de Villèle de ses mains violentes, le frapper à coups redoublés sans lui laisser un instant de répit, puis rentrer chez lui, encore ivre de joie et d'orgueil, prendre sur son bureau les cahiers du budget, les mettre en pièces, et faire voler les feuillets au feu, en s'écriant « qu'il venait de traiter ainsi, aux yeux de la France entière, le ministre et sa loi de finances ! »

courtisan... Il n'a jamais eu de parti, il a eu des clients. Il n'a ni pensé, ni agi, ni déserté, ni trahi : il a plaidé. Tout, chez lui, a ce caractère de plaidoierie continuée, jouée en des variations innombrables. » — Aussi M. Dupin a-t-il dit lui-même dans ses Mémoires : « La vie politique m'a toujours moins convenue que la vie judiciaire. C'est à demi et comme à regret, que je m'y suis laissé engager. »

[1] Nous avons déjà eu à nous occuper de M. Périer, dans cette première partie de son rôle politique. (V. le *Correspondant* du 10 décembre 1875.)

Mais après la chute de M. de Villèle, paraît s'accomplir en Casimir Périer un travail mystérieux dont il n'a jamais fait confidence au public, et qu'on devine seulement par quelques signes extérieurs. La fumée de la bataille qui naguère obscurcissait tout, s'étant un peu dissipée, le combattant, calmé par la victoire, se sera pris à regarder autour de lui. Il aura découvert alors l'œuvre de renversement qui avait été poursuivie à ses côtés, et à laquelle il s'était associé, sans s'en bien rendre compte. Il aura reconnu les pronostics menaçants d'une crise prochaine. Considérant quelques-uns de ses compagnons d'armes, son âme fière aura éprouvé les premiers dégoûts « des camaraderies révolutionnaires [1]. » En même temps, à la vue des périls à conjurer, cet homme de gouvernement, jusqu'alors déclassé dans l'opposition, aura senti se dégager en lui, des violences souvent désordonnées auxquelles il s'était livré, quelque chose non pas de moins passionné, mais de plus sérieux et de plus puissant, instinct supérieur, don rare, qu'il ne se connaissait pas, que ses amis non plus ne discernaient pas en lui [2], et qui n'était autre que le génie du pouvoir.

Dès lors, un changement notable se produit dans l'attitude de M. Périer. Cet orateur tout à l'heure si prompt, si peu ménager de lui-même et de ses adversaires, prend prétexte du mauvais état de sa santé pour garder un silence bientôt remarqué [3]. On le voit assidu au jeu du roi. Lors du voyage de Charles X dans l'Est, il se rend à Troyes dont il était député, pour rendre ses hommages au prince, reçoit une décoration de sa main et danse même, dit-on, un quadrille avec la duchesse d'Angoulême. Ces relations avec la cour faisaient jaser ses anciens amis de gauche. Quelques-uns murmuraient même tout bas les mots de défection et de convoitise ministérielle [4]. La vérité est que l'opposant d'hier voyait les défen-

[1] Casimir Périer, exprimant, trois ans plus tard, au général de Ségur les raisons qui le faisaient hésiter à accepter le ministère, lui disait : « Renoncera-t-on à ces prostitutions de la royauté devant les républicains et les anarchistes, à *l'avilissement des camaraderies révolutionnaires?* »

[2] M. Royer-Collard, parlant sur la tombe de Casimir Périer de « ces instincts merveilleux qui étaient comme la partie divine de l'art de gouverner, » et qui constituaient « la vocation » de ce grand ministre, ajoutait : « Jusqu'à ces derniers temps, nous l'ignorions, il l'ignorait lui-même. »

[3] « Je demandais hier à Casimir Périer, écrivait La Fayette dans une lettre intime, s'il ne parlerait pas à l'occasion du budget ; il m'a bien compris, et j'espère le revoir au moins une fois à la tribune. Son silence est remarqué et blâmé. »

[4] Un article publié par Carrel, dans le *National* du 25 mai 1831, sous forme de lettre au vice-président du Conseil, révèle d'une façon assez saisissante les soupçons et le mécontentement mêlé de surprise qu'avait éveillés chez les adversaires des Bourbons, l'attitude nouvelle prise par Casimir Périer

seurs effrayés de la monarchie tourner de plus en plus les yeux de son côté ; il lui suffisait de prêter l'oreille, pour entendre son nom fréquemment prononcé aux alentours du trône. Pourquoi eût-il été disposé à repousser l'appel que pourrait lui adresser la royauté? Le patriotisme comme le souci de sa légitime ambition lui eussent, au contraire, conseillé d'y répondre ? Jusqu'à quel point des pourparlers furent-ils entamés pour le faire entrer au ministère? Il est difficile de préciser. Il est certain que plusieurs des amis, les plus dévoués et les plus éclairés de la royauté, désiraient une combinaison de ce genre. Si M. de la Ferronnays donna sa démission de ministre des affaires étrangères, l'état de sa santé ne fut qu'un prétexte ou du moins une occasion : la vraie raison fut le regret de n'avoir pu décider le roi à faire appeler M. Périer [1]. Qui peut dire

sous le ministère Martignac. Carrel rappelle d'abord longuement l'opposition M. Périer, si violente, si passionnée, si implacable, si bien faite pour satisfaire pleinement, dit-il, les hommes qui détestaient la Restauration. Il se complaît dans ce tableau afin de faire mieux ressortir le contraste, puis il arrive à 1828 : « Il vous en souvient, monsieur le Ministre : à peine eût-on voté l'adresse qui qualifia de « déplorable » le ministère renversé en grande partie par votre opposition, que vous vous enfermâtes dans le silence, non pas mystérieux, mais au contraire facile à deviner, d'un homme qui n'est pas sans espoir d'arriver aux affaires, et qui sent le besoin de se purger de la réputation de tracasserie, de violence et d'esprit révolutionnaire, qu'on ne manque jamais de s'atttirer en faisant de l'opposition... Vous fûtes souffrant. accablé, mourant. tant que M. de Martignac travailla à réaliser sa fameuse conception politique, le juste milieu de ce temps-là. Il entrait dans ce plan de choisir un certain nombre de pairs dans les centres et même dans le côté gauche de la Chambre. Vous étiez de ceux qui n'avaient à désirer au monde que de la naissance ou les titres qui en tiennent lieu. La cour pensant à vous, vous fûtes visité par l'auguste prince, qui depuis... Vous plûtes au roi gentilhomme, par la magnificence et le bon goût que vous déployâtes, en lui faisant les honneurs de votre usine; et vous en fûtes récompensé par l'exclamation bien connue qu'il laissa échapper, en se séparant de vous : « Mais il est né, cet homme-là ! » Vous portez encore à la boutonnière la preuve du plaisir avec lequel vous fûtes vu, dans ce temps, par nos princes légitimes. Or il est écrit : Nul ne peut servir deux maîtres ; et plus vous croîssiez en grâce et en faveur devant le vieux châtelain des Tuileries, plus se refroidissait cette confiance que dix années de l'opposition la plus vive vous avaient obtenue de vos concitoyens. Les électeurs de Troyes, voyant en vous un homme destiné à la pairie, se disposaient à vous quitter, avant d'être quittés par vous, si la brutale rupture du 8 août ne vous eût rendu, bien malgré vous, à l'opposition, votre vocation première, et n'eût fait évanouir les espérances de pairie pour vous et les vôtres, qui vous avaient humanisé un moment jusqu'à vous faire danser dans un quadrille de cour, vous qui, dans ce temps-là, marchiez à peine, et ne trouviez plus la force d'articuler un mot qui rappelât à vos commettants le député de gauche... »

[1] Ce fait paraît résulter d'une conversation de M. de la Ferronnays avec le comte d'Estourmel que ce dernier a rapportée dans ses *Souvenirs*.

ce qu'il fût advenu, si Charles X mieux éclairé avait consenti à surmonter ses répugnances, et si le grand homme d'Etat avait employé à prévenir la révolution, l'énergie indomptable qu'il devait dépenser à la limiter ? L'œuvre n'eût pas été plus difficile; elle eût été plus féconde pour son pays, plus glorieuse encore pour lui.

Cette grande tâche lui échappant, ne lui en restait-il pas une plus humble et encore fort utile? C'eût été de seconder efficacement le ministère, en usant de son autorité sur le parti libéral pour le déterminer, le contraindre, à être plus bienveillant et plus juste. Malheureusement Casimir Périer était de ces natures entières et impérieuses, prêtes à se dévouer corps et âme, mais à la condition qu'en retour, on leur livre le plein commandement. Il ne croyait pouvoir utilement concourir au sauvetage du navire en détresse, que si on le faisait capitaine, avec liberté de règler la manœuvre et de disposer l'équipage comme il l'entendrait. D'ailleurs, il différait trop de M. de Martignac, pour comprendre et ne pas dédaigner un peu cette action toute de souplesse, de conciliation et de séduction; il concevait la politique autrement. Aussi, tout en rendant justice aux intentions du cabinet, et ne voulant rien faire qui l'entravât, il ne croyait pas à sa force et à sa durée; il ne s'associait pas directement à son œuvre, et demeurait à l'écart, en quelque sorte à la disposition de la monarchie en péril, à la fois ému du rôle qui pourrait d'une heure à l'autre lui être imposé et impatient de le jouer. Silencieux à la tribune, il s'épanchait dans l'intimité sur l'aveuglement d'un pouvoir qui ne savait pas reconnaître où serait son sauveur, et il considérait d'un œil anxieux, avec un sentiment mêlé de colère et peut-être de remords, la révolution qui s'approchait.

IV

Casimir Périer n'avait pas tort d'être inquiet, et en cela il montrait qu'il avait la vue d'un homme d'Etat. Les événements n'ont que trop donné raison à ses alarmes. Cependant pour un observateur superficiel, il eût semblé que jamais la dynastie n'avait eu moins d'ennemis. La gauche persistait en effet dans la tactique constitutionnelle qui lui avait si bien réussi. Elle faisait même volontiers apparat de son royalisme, et affectait, quand Charles X venait lire le discours du trône, de crier : « Vive le roi ! » aussi haut que la droite. Ses orateurs, ses journaux répétaient tous les jours que la monarchie était désormais unanimement acceptée, aimée, et que, sauf les rêves d'une poignée infime d'exaltés, il n'y avait nulle part de desseins révolution-

naires [1]. Quelque député de la droite disait-il que le roi avait des ennemis à gauche, de ce côté s'élevait aussitôt une protestation indignée. M. de Schonen ou M. de Chauvelin n'étaient pas les moins ardents à réclamer, et M. Dupin s'écriait, aux applaudissements de toute l'ancienne opposition : « Rien n'est plus blessant pour nous, que de nous entendre sans cesse accuser d'être les ennemis de ce qui est chéri, adoré, béni ! » En août 1828, les provinces de l'Est, naguère les plus travaillées par le carbonarisme, accueillaient Charles X avec sympathie, souvent même avec enthousiasme. Les populations entières se pressaient sur son passage, en habits de fête ; de longues processions de jeunes filles couronnées de fleurs, des cortéges de cavaliers portant des lances ornées de flammes blanches, venaient à sa rencontre, et dans les villes où il s'arrêtait, les députés libéraux, MM. Benjamin Constant, Saglio, Kœchlin, Casimir Périer, Salverte, Cunin-Gridaine, tenaient à être les premiers à lui présenter leurs hommages. Quand M. Cauchois-Lemaire lançait dans une *Lettre au duc d'Orléans*, l'idée à peine dissimulée que ce prince devrait s'emparer de la couronne, les libéraux de toute nuance ne cachaient pas la contrariété que leur causait une témérité, si peu en harmonie avec leur tactique ; ils désavouaient cette brochure, et La Fayette lui-même, dans une lettre intime, regrettait que l'auteur « eût fait cette plaisanterie qui ne menait à rien. » Dirons-nous que toutes ces manifestations constitutionnelles n'étaient qu'une feinte habile, une manœuvre perfide? Non. On a déjà vu ce qu'il fallait penser des démonstrations analogues qui s'étaient produites en 1824.

[1] Le général Sébastiani protestait de « l'alliance indissoluble qui existait et qui existerait toujours entre le roi et la France. » — M. Etienne raillait la « peur hypocrite » de ceux qui affectaient de redouter les passions de la multitude : « Celle-ci, disait-il, n'aspirait, comme les députés, qu'à la conservation, à la gloire de la monarchie constitutionnelle, à l'alliance indestructible du trône et des libertés publiques. » — M. Viennet : « Aucune révolution n'est imminente ni possible ; pour l'observateur sans passion et sans intérêt, il est surtout une vérité rassurante, c'est que le trône et la famille qui l'occupe sont depuis longtemps en dehors des questions qui nous divisent ; la Restauration est à cet égard un fait accompli. » — Benjamin Constant s'exprimait de même. — Le *Journal des Débats* affirmait « qu'il n'y avait plus à craindre ni révolution ni conspiration. » — Le *Globe* : « La Restauration n'a plus à lutter contre des préventions passionnées ; il s'agit de gouvernement, non de dynastie. » — Le *Constitutionnel* publiait une série d'articles pour établir « qu'il n'y avait plus à redouter de révolution, et que tout le monde, à l'exception d'un petit noyau de fanatiques, voulait le roi et la Charte. » — Aussi un ancien député de l'opposition de droite, M. de Leyval, s'écriait-il un jour, dans une effusion d'espérance : « La voix de la Chambre va monter jusqu'au trône. Qu'elle dise au prince que, s'il fut deux peuples dans un seul peuple, ils se sont donné le signe de paix... Le royalisme est devenu libéral, et le libéralisme est devenu monarchique ! »

Chez les uns, c'était sincère; chez les autres, c'était une résignation de plus ou moins bonne grâce à ce qui leur paraissait désormais inévitable. C'était en tous cas un état de l'esprit public dont, avec quelque adresse et quelque intelligence de la situation, la monarchie eût pu tirer profit [1]. Mais l'illusion eût été grande d'en conclure, comme le faisaient tant d'orateurs et de journaux, que toute menace de renversement avait disparu, qu'on pouvait concentrer ses efforts contre la droite, sans avoir rien à redouter à gauche, et que, par suite, il n'y avait nulle raison, pour le parti libéral, de rompre avec les opposants suspects d'arrière-pensée antidynastique.

Au contraire, pour qui voulait regarder avec quelque attention, les symptômes étaient nombreux qui révélaient la permanence du péril révolutionnaire. L'association *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, avait été fondée, à la veille des élections de 1827, par les jeunes gens du *Globe*, dans un dessein d'opposition, vive sans doute, mais strictement légale et constitutionnelle. Aussitôt d'anciens *carbonari*, républicains d'aspiration et de doctrine, et membres d'une société secrète dite des *Francs-Parleurs*, MM. Bastide, Boinvilliers, Cavaignac, Joubert, Thomas, Carnot, Desloges, Marchais, Sautelet, etc., avaient demandé à se fondre avec la nouvelle association. On n'avait pas osé les repousser. Les derniers venus étaient d'abord restés au second plan ; ils avaient laissé nommer M. Guizot président ; il leur suffisait pour commencer, de s'être introduits dans la place. Après les élections et la constitution du cabinet, les libéraux dynastiques estimant que leur but était atteint, voulurent dissoudre l'association; les ardents qui s'y étaient glissés s'y opposèrent et firent prévaloir leur avis : il ne leur convenait pas de détruire des cadres dont ils comptaient se servir un jour pour une autre campagne. « Tout n'est pas fini, disaient-ils; le mal d'ailleurs n'est pas au mi-

[1] Comment douter de l'étendue de ce mouvement de résignation et de ralliement monarchiques, quand on le voit gagner jusqu'à des hommes comme M. Etienne, l'un des coryphées de l'ancien libéralisme bonapartiste et le rédacteur du *Constitutionnel*. A en croire les Mémoires de Fauche Borel, M. Etienne se serait exprimé ainsi, en 1828, dans une conversation avec cet ancien agent royaliste : « Lorsque le roi arriva et qu'il s'assit sur son trône, au regard qu'il jeta sur la Chambre des députés, nous vîmes qu'évidemment Sa Majesté avait été prévenue contre la Chambre ; mais au moment où le roi prononça avec un élan solennel, ces mots : « La Charte, que mon frère a octroyée..., la Charte que j'ai jurée à Reims..., la Charte que je jure de faire observer..., » les acclamations partirent avec enthousiasme. Le visage du roi rayonnant alors de sincérité, nous nous dîmes comme par inspiration : Le roi est à nous, et nous sommes à lui. » — On pourrait rapprocher de cette conversation la lettre de Benjamin Constant à Béranger, que nous avons citée plus haut.

nistère ; il est à la cour, et c'est jusque-là qu'il faut aller [1]. » Quelques modérés plus prévoyants que les autres, M. Vitet et M. Duchâtel, par exemple, se retirèrent ; le plus grand nombre demeura. M. Guizot continua à être président dans l'espoir, disait-il, de conserver quelque influence sur ses associés révolutionnaires. En réalité, ceux-ci, sans vouloir encore arborer ouvertement leur drapeau, étaient les maîtres ; ils avaient fait plus que de déposséder les modérés ; ils les avaient joués et enlacés. C'est l'image de ce qui se passait alors dans l'opposition. Les hommes de renversement se pliaient, pour la forme, à la tactique constitutionnelle, parce qu'ils y voyaient leur intérêt momentané ; mais ils s'emparaient de plus en plus de tous les moyens d'action ; et, fait plus grave, les dynastiques consentaient à demeurer à côté d'eux et à couvrir, de leur bonne réputation, les desseins pervers de leurs alliés.

D'ailleurs, parmi les adversaires de la monarchie, quelques-uns ne se contenaient qu'avec une visible répugnance. La Fayette sentait bien que le pays voulait le repos ; mais il ne dissimulait pas le peu de confiance que lui inspirait ce centre gauche qui « tremblait, disait-il, de compromettre l'autorité royale, la dynastie légitime et la tranquillité publique, tremblement qui le conduirait à ne compromettre que la cause de la liberté. » Il expliquait comment lui et ses amis « se réservaient, si la Charte était continuellement violée, de rester, autant qu'ils le pourraient, dans la plénitude de leurs imprescriptibles droits. » Aussi le vieux chef des conspirateurs se tenait-il à l'écart, gardant une sorte d'attitude expectante. D'autres personnages, plus indisciplinés et plus impatients de se mettre en avant, se posaient d'ores et déjà en intransigeants, se refusaient à tout ménagement de tactique et prêchaient la guerre ouverte, implacable au ministère. Telle était à peu près, nous l'avons vu, la politique que le *Courrier* défendait avec trop de succès dans la presse. Elle était professée à la Chambre, d'une façon plus tapageuse du reste qu'influente, par un personnage récemment nommé député, l'abbé de Pradt.

Ancien membre de la droite à l'Assemblée constituante, vivant dans l'émigration des secours des princes, rentré en France en 1802, attaché dès lors à la personne et à la fortune de Napoléon dont il avait été l'aumônier — sinécure d'un genre particulier [2], — par lui nommé archevêque, grand officier de la Légion d'honneur, chargé de missions diplomatiques, M. de Pradt n'en avait pas moins fait du zèle royaliste

[1] C'est un témoin peu suspect, M. de Vaulabelle, qui leur prête ce langage.
[2] M. de Pradt s'appelait lui-même, sous la Restauration, « l'ex-aumônier du dieu Mars. »

en 1814, et il aimait à se vanter d'avoir « remis les Bourbons sur le trône. » Il était ensuite passé au camp libéral, et y avait publié force brochures et pamphlets. Ce rôle nouveau l'avait fait élire député en 1827. Personnage vaniteux, léger, brouillon, parleur et écrivassier infatigable, besoigneux d'argent et d'applaudissements, sans consistance ni considération, « saltimbanque mîtré » comme l'appelait Chateaubriand, il avait rêvé de jouer un rôle éclatant à la Chambre. Déçu dans son amour-propre, il donna au bout de peu de temps sa démission par une lettre où il se plaignait amèrement des défaillances d'une opposition sans énergie qui ne comprenait pas comment « la session de 1828 devait être au régime importé en 1814, ce que l'Assemblée constituante avait été pour l'ancien régime [1]. » Puis il engageait avec Benjamin Constant, sur la conduite de la gauche, une polémique d'abord aigre-douce et bientôt injurieuse.

Si M. de Pradt avait contre lui les chef parlementaires, il avait pour lui Béranger qui écrivait, en avril 1828, à un de ses amis :

Pour en venir à votre abbé, je vous dirai que tout le monde de la conciliation le désapprouve, mais que ceux qui sont restés fidèles aux principes et qui gémissent de voir la marche que des meneurs intrigants ont fait prendre à la Chambre, sans approuver complètement sa retraite, lui savent gré de sa lettre d'adieu... J'avais déjà l'assurance de l'influence que les petits intérêts avaient pris sur tout le côté gauche. Comme je suis habitué à lutter souvent seul contre le ramas des politiques de salon, j'eus à défendre cette lettre, et je crois ne l'avoir pas toujours fait sans efficacité. D'ailleurs les vrais patriotes y ont vu un commencement de lumière répandue sur la marche mystérieuse suivie par les meneurs. Elle a donc en définitive produit un heureux effet.

Depuis longtemps, Béranger désapprouvait la tactique de modération suivie par les députés de la gauche. Il s'en exprimait avec amertume, dans sa correspondance. Quand, en 1828, son intention de faire paraître un nouveau volume de chansons dont plusieurs étaient ouvertement factieuses, fut connue des chefs du parti libéral, ceux-ci tâchèrent de le détourner de cette publication. Le chansonnier tint bon, et il a écrit lui-même à ce propos :

[1] Un peu plus tard M. Voyer d'Argenson et M. de Chauvelin devaient donner leur démission pour un motif analogue. « C'est à périr d'ennui, disait M. de Chauvelin à M. de Barante, nous vivons sous une discipline de modération et de prudence qui est peut-être fort sage, fort estimable, fort nécessaire, mais qui m'est insupportable. On ne peut pas monter à la tribune, sans être sermonné par ses amis ; ils sont inquiets de ce que nous allons dire. Nous en sommes venus à être régentés par M. Royer-Collard! »

Plus on me prêcha le silence, plus je sentis la nécessité de le rompre, en protestant ainsi, à ma manière, contre une fusion (c'était le mot du moment) qui égarait l'opinion publique et pouvait servir à l'affermissement du principe légitimiste. J'avais acquis alors assez d'influence, pour espérer que ma tentative ne serait pas sans quelque succès. Le volume fit scandale, surtout dans les rangs de la haute opposition, dont plusieurs chefs, qui se croyaient prêts de devenir ministres, me maudissaient de loin, sans jamais oser cesser de me tendre la main, quand ils me rencontraient.

Le dernier trait est caractéristique. A peine en effet Béranger était-il poursuivi, comme il s'y attendait, que les journaux de gauche criaient à la persécution ; MM. Laffitte, Bérard, Sébastiani accompagnaient le chansonnier à l'audience ; une souscription était ouverte pour payer l'amende ; et tous les chefs du parti libéral se croyaient obligés d'aller faire visite au condamné dans sa prison. Celui-ci pouvait rire, à part lui, de l'embarras où il avait mis ses amis les modérés, et de l'hommage qu'il les contraignait de rendre en sa personne à la politique antidynastique.

Sans doute la plus grande partie de la gauche parlementaire désapprouvait cette opposition irréconciliable, sinon toujours pour le fond des idées, du moins au point de vue de la tactique. Mais cette témérité trop franche et peu habile de quelques irréguliers, permet de reconnaître la persistance des passions révolutionnaires, et aussi parfois, la façon dont ces passions s'imposaient aux libéraux qui auraient voulu être plus sages. On pouvait noter d'ailleurs des symptômes plus alarmants encore. Presque toutes les élections partielles auxquelles donnaient lieu les doubles nominations, amenaient, malgré la résistance timide et le déplaisir secret des modérés de gauche, le succès des candidats de la nuance la plus avancée et la plus hostile aux Bourbons. On remarquait parmi les élus les généraux Lamarque, Clausel [1] et Demarsay, MM. de Salverte, de Corcelle, Bavoux, etc. Béranger triomphait, et il écrivait à un de ses amis :

Toutes les recommandations de M. Royer-Collard ont échoué. Aucun des candidats qu'il soutenait n'a pu réussir, même dans les colléges où il avait été nommé, et presque partout, dans ces arrondissements, les choix ont été le produit d'opinions vigoureuses ; ce qui prouve, en dépit de ses partisans, qu'il est loin d'être l'expression de l'opinion publique en France, comme on voulait nous le faire croire. A Paris, lui,

[1] En apprenant l'élection du général Clausel qui avait été condamné à mort par contumace après les Cent-Jours, le roi s'écria « C'est un coup de canon tiré contre les Tuileries. »

Casimir Périer et le *Constitutionnel* ont vu repousser leur livrée et porter les hommes contre qui on s'était permis les plus coupables manœuvres. Sauf Dupont de l'Eure, aucun député de Paris n'a eu d'influence dans nos élections.

C'était recommencer l'élection de Grégoire en 1819. Quoi de plus propre à montrer aux libéraux où les conduisait leur alliance obstinée avec la gauche, et qui en devait recueillir le profit dans le pays ! Mais, bien que très-mortifiés au fond des élections, ces libéraux se refusaient à convenir du péril qu'elles révélaient ; et si un député de la droite le dénoncait, ils protestaient avec véhémence et prenaient la défense des nouveaux élus. Cette faiblesse des modérés, nous le répétons, était peut être plus alarmante encore que les passions des violents. Aussi conçoit-on qu'en dépit de toutes les manifestations dynastiques de l'ancienne opposition parlementaire, les amis éclairés de la monarchie fussent inquiets. Lamartine, alors secrétaire d'ambassade à Florence, écrivait, en octobre 1828, de Paris où il était venu passer quelques jours : « La politique générale me paraît, entre nous, moins rassurante de près que de loin. Il n'y a pas fanatisme révolutionnaire, mais il y a détachement complet du royalisme et des Bourbons. »

V

Telle était la situation, quand s'ouvrit la session de 1829. Pouvait-on espérer que le parti libéral, éclairé par tant d'avertissements, comprendrait enfin son devoir et son intérêt? Par le discours du trône, le cabinet lui faisait encore une nouvelle avance. D'autre part, il eût fallu être aveugle pour ne pas voir que le roi, excité par la droite, s'apprêtait à congédier son ministère, afin de remettre le gouvernement à ses hommes de confiance ; seulement ne pouvant de lui-même en prendre l'initiative, il attendait l'occasion que lui fournirait la gauche. Tout se réunissait donc pour engager les esprits sages de ce dernier parti à donner à M. de Martignac l'appui cordial, le concours résolu qu'ils lui avaient refusé en 1828. Le contraire se produisit, et on n'ignore pas à quelle occasion.

Le ministère avait présenté deux lois importantes sur l'organisation départementale et municipale, lois vraiment libérales, qui substituaient les conseils élus aux conseils nommés, et les investissaient d'attributions encore limitées, mais sérieuses. C'était un pas décisif dans la voie du *self government* local. Il semblait que le sentiment dominant chez les libéraux dût être la satisfaction et la

reconnaissance. Telle fut, en effet, l'impression première. Mais bientôt les vieilles habitudes d'opposition, l'intimidation exercée par les violents, firent reprendre le dessus à l'esprit critique, taquin et batailleur. On éplucha les projets : il ne fut plus question que de leurs lacunes, à cette époque inévitables, nullement du progrès qu'ils faisaient faire. Enfin, pour mieux montrer à quelle inspiration de mesquine chicane on obéissait, on résolut de faire échec au ministère sur l'ordre dans lequel devaient être discutés les deux projets. Le conflit allait chaque jour s'aigrissant, au grand plaisir des feuilles de droite. « Il n'est bruit dans tout Paris, disait l'une d'elles, que de la rupture qui se prépare entre le ministère et le parti libéral. » Le roi de son côté, suivant son plan, et voyant approcher l'occasion qu'il cherchait, ne permettait à M. de Martignac de faire aucune concession ni de rien changer aux projets primitifs. Fait étrange, les députés du centre gauche paraissaient les meneurs de cette opposition [1]. L'un des rapporteurs était M. Dupin ; l'autre était le général Sébastiani, et son rapport qui, sous des formes courtoises, contenait une contradiction formelle des vues du gouvernement, avait été, dit-on, écrit par M. Guizot. Quel pouvait être le dessein de ces hommes politiques ? Comment des esprits modérés, pour des contestations secondaires, même pour une querelle de procédure, risquaient-ils de jeter la monarchie, la liberté, le pays, dans les aventures qui devaient être la conséquence d'une crise ministérielle ? Etait-ce dépit de n'avoir pas encore les portefeuilles qu'ils s'étaient cru sur le point d'obtenir ? Espéraient-ils qu'en cas d'échec de M. de Martignac, le roi serait obligé de recourir à eux, et s'imagi-

[1] M. Dupin rapporte dans ses Mémoires que certains députés du centre gauche avaient l'habitude de se réunir chez M. Royer-Collard, pour conférer sur la conduite à tenir : c'étaient MM. Bertin de Vaux, le Pelletier d'Aunay, Gautier, Humblot-Conté, Sébastiani et Dupin. « Vers le milieu de mars, ajoute M. Dupin, une conférence, demandée par le général Sébastiani, fut convoquée extraordinairement. Il s'agissait d'intervertir l'ordre dans lequel les deux projets de loi avaient été présentés par le ministère, et de faire passer la loi départementale avant la loi communale. Les auteurs de ce manége dont quelques-uns étaient doctrinaires, avaient imaginé en théorie cette formule que la liberté vient d'en haut, et ils en concluaient logiquement, disaient-ils, qu'il fallait commencer par organiser le département, avant d'organiser la commune. Je répondais en praticien que la liberté vient d'où elle peut, et que, dans notre histoire, l'ère de la liberté française avait au contraire commencé par l'établissement des communes... Mais ce motif n'était pas de nature à toucher Sébastiani et ses adhérents. Ces messieurs se souciaient peu d'être maires de village, mais beaucoup désiraient faire invasion dans les conseils généraux, afin d'influer sur la haute administration. Pour satisfaire leur impatience, il fallait donc, à tout prix, commencer par la loi départementale. *D'ailleurs ce qu'on voulait surtout, c'était de contrecarrer le cabinet.* »

naient-ils forcer ainsi les portes du ministère, qu'ils s'impatientaient de voir seulement à demi ouvertes devant eux?

Quoi qu'il en soit, l'accord n'ayant pu se faire dans les commissions, le débat vint à la tribune sur la question de priorité entre les deux lois. Au vote, on vit, par une manœuvre inattendue, une partie de la droite se joindre à la gauche et infliger ainsi un premier échec au ministère. « Je me rappelle, dit M. Dupin dans ses Mémoires, la sensation étouffée que produisit sur nous cette coïncidence des deux ailes de l'Assemblée, se levant à la fois pour obtenir un vote qui contrariait le ministère et qui malheureusement allait compromettre son existence. Il y eut dans les centres un bruit sourd, quelque chose de semblable à un navire qui sombre. »

Si fâcheux que fût ce vote, le fond de la question n'était pas atteint. Il était encore temps pour les libéraux de s'arrêter. La conduite de l'extrême droite, les cris de joie de la presse ultra-royaliste étaient bien faits pour leur montrer quels desseins ils servaient. Personne ne pouvait se faire désormais illusion sur la portée et les conséquences du conflit. Les délais qui séparaient les diverses phases de la discussion donnaient d'ailleurs tout le loisir de la réflexion et le temps du repentir. M. Royer-Collard conseillait de transiger[1]. Et cependant, sous l'empire d'on ne sait quel aveuglement, les libéraux persistaient dans leur opposition. Nul ne pouvait être surpris d'entendre le *Courrier* s'écrier : « Que le ministère tombe! Il vaut mieux avoir en face des adversaires prononcés que des hommes équivoques! » Mais c'était le *Globe* qui lui aussi poussait à la lutte : « Entre le ministère et le parti national, disait-il, c'est une guerre à mort! »

Dans ces conditions s'ouvrit le débat sur le fond. Vainement M. de Martignac, placé entre les exigences de la gauche, les piéges de la droite et les résistances du roi, faisait-il d'admirables efforts d'éloquence et de patriotisme, les libéraux, bien loin de désarmer, s'obstinaient et se passionnaient à la lutte, parfois presque aussi amers et violents qu'au temps de M. de Villèle. Enfin, après quelques détours, la question se trouva posée sur un article d'une

[1] M. Royer-Collard voyait avec tristesse et regret la voie où s'engageait l'opposition. M. Dupin, rendant compte dans ses *Mémoires* d'une conférence tenue chez M. Royer, où le général Sébastiani avait développé son plan de campagne, dépeint ainsi l'attitude du président : « Pendant tout ce temps, M. Royer-Collard gardait le silence. Il observait attentivement et se contentait de froncer de temps en temps le sourcil à sa manière, en faisant marcher sa perruque d'avant en arrière, et d'arrière en avant, mouvement qui était regardé dans la Chambre comme un indice de l'agitation de sa pensée : *cuncta supercilio moventis.* »

importance médiocre, qui traitait des conseils d'arrondissement. On revit au vote la manœuvre du premier jour, et ce fut une fois de plus, grâce au concours, sinon des voix de la droite, du moins de son abstention, que la gauche mit le cabinet en minorité. A peine le résultat proclamé, les ministres quittèrent la salle, annonçant qu'ils allaient prendre les ordres du roi.

Commença-t-on alors, dans le parti libéral, à être troublé de la besogne qu'on venait de faire? On l'aurait cru, à voir l'agitation qui se produisit aussitôt dans ses rangs. Tandis que la droite qui, elle, avait su ce qu'elle voulait et était arrivée à ses fins, demeurait sur ses bancs, immobile, silencieuse, mais triomphante, les députés de la gauche et du centre gauche se levèrent, quittèrent leurs places et se groupèrent confusément dans l'hémicycle. Ce n'étaient que colloques ardents, récriminations qu'on se renvoyait de l'un à l'autre, interrogations anxieuses. « Que va-t-il se passer? demandait-on. Est-ce donc une retraite? » On percevait les mots de « faux calcul, » de « fausse manœuvre », adressés aux meneurs de gauche. Pendant ce temps, M. de Martignac et M. Portalis se rendaient aux Tuileries et y annonçaient leur défaite. « Je vous le disais, répondit le roi, en leur serrant fortement la main ; il n'y a aucun moyen de traiter avec ces gens-là. Il est temps de nous arrêter. » Les ministres rentrèrent à la Chambre, apportant une ordonnance qui retirait les deux projets de loi. La politique de conciliation et de confiance libérale se déclarait impuissante et vaincue.

De ce jour, en effet, le ministère est virtuellement renversé; s'il survit nominalement, quelques semaines encore, c'est qu'on a besoin de lui pour faire voter le budget; mais le roi a son parti bien arrêté de le congédier aussitôt la session terminée. L'épreuve incommode, déplaisante, qu'il avait consenti à subir, a échoué, comme il le prévoyait, comme il le désirait. Aussi n'a-t-on plus grand cœur à suivre les incidents qui précèdent cette conclusion, désormais inévitable. La gauche, au fond peu fière de sa victoire[1], croit s'étourdir, en continuant l'opposition mesquine et querelleuse qui vient d'aboutir à un si heureux résultat. Le *Globe* tâche de se persuader qu'on a fait œuvre salutaire, en sortant à tout risque « de la voie honteuse des compromis, » et que « toute la cause du mal était dans le ministère, dans cette administration maladroite, colérique, qui ne savait que diviser et aigrir. » La droite triomphe et menace avec un aveuglement qui n'a d'égal que celui de la gauche. Pour avoir un

[1] Béranger écrivait à cette époque : « Nos députés paraissent avoir peur d'être obligés de se brouiller avec le ministère; ils sont embarrassés de la victoire qu'ils ont obtenue à propos de la loi départementale. »

spectacle non pas moins douloureux, mais moins rebutant, il faut, dans ces luttes des derniers jours, considérer M. de Martignac : il souffrait pour lui sans doute, de tant d'injustices de ses projets avortés, de ses intentions méconnues ; il souffrait plus encore pour son pays, des catastrophes où il le voyait précipité par les passions contraires, mais en quelque sorte alliées pour le mal, des deux partis opposés ; apportant jusqu'au bout à la tribune, sans provocation bien que sans faiblesse, sans découragement bien que sans espoir, l'apologie mélancolique et fière de sa politique, moins en vue du présent alors irrémédiablement compromis, que pour défendre devant l'histoire son honneur, et avec le sien, celui de tous les modérés, victimes des passions extrêmes, il trouvait, pour cette suprême protestation et pour cet avertissement prophétique, des accents dont, encore aujourd'hui, on n'entend l'écho qu'avec émotion.

Dans cet épilogue d'opposition sans intérêt et sans dignité, il est toutefois un symptôme qu'il importe de noter ; car il annonce une situation nouvelle. C'est la réapparition, au parlement et dans la presse, de la polémique ouvertement antidynastique qui en avait été écartée depuis 1824. Signe que bientôt la parole ne sera plus aux constitutionnels, et que les révolutionnaires s'apprêtent à reprendre aux libéraux le premier rôle. Ceux-ci ont-ils prévu cette conséquence de leur victoire ? En tous cas, ils peuvent en avoir dès lors un avant-goût. Le *Constitutionnel* prélude à la campagne que va entreprendre tout à l'heure le *National*, en commençant à jeter comme une menace, dans les discussions quotidiennes, le souvenir de la révolution de 1688. Et à la veille même de la clôture de la session, le général Lamarque s'écrie à la tribune :

Deux cents ans se sont écoulés depuis que de l'autre côté de la Manche, on parlait aussi de violer la grande Charte, de renvoyer les Chambres, de lever l'impôt par ordonnance. On l'essaya. Vous savez quels furent les résultats. (Violents murmures à droite. Silence à gauche.) Débris échappés à tant de naufrages, nous ne voudrons pas encore tenter une funeste expérience ; elle ne nous a que trop appris que les peuples ont aussi leurs coups d'État. (Violente interruption à droite. A l'ordre ! Vous prêchez la révolte ! A l'ordre !) Je dis que les peuples aussi ont leurs coups d'État, (A l'ordre !) et que, bouleversant la terre jusque dans ses entrailles, ils ne laissent sur le sol que de sanglantes ruines ! (Violente agitation.)

Aussitôt la session finie, le roi répond à ces menaces en congédiant M. de Martignac et ses collègues, sans y mettre ni façon, ni presque politesse, et il appelle M. de Polignac au ministère. Dès lors le champ est ouvert, des deux côtés, aux violents, aux rêveurs

de coups d'État et aux faiseurs de révolutions. Le dernier effort tenté par les modérés a échoué, et, comme du temps du duc de Richelieu et de M. de Serre, il a échoué en grande partie par le fait des libéraux.

Ceux-ci reconnaîtront après coup la faute qu'ils ont commise, en renversant le ministère Martignac. Presque tous ceux qui ont pris part à cette opposition, et qui plus tard seront amenés à écrire sur cette époque, feront — avec plus ou moins de franchise et d'humilité, suivant le caractère de chacun — leur *mea culpa*[1]. Il n'est pas, du reste, d'événéments sur lesquels l'histoire se prononcera avec aussi peu d'hésitation. Il y aura comme une intuition universelle que là eût été le salut, et qu'alors a été vraiment commise la

[1] La confession la plus digne, la plus sincère, est certainement celle du duc de Broglie. Nous en avons déjà cité plusieurs fragments. Après avoir rappelé le devoir si simple et si évident qui s'imposait aux libéraux et qu'ils ne surent pas remplir, le noble duc ajoute : « Il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes pour faire ce que nous fîmes. » — M. Dupin dit dans ses Mémoires que « la retraite de M. de Martignac lui fit une vive peine », et il cite la lettre qu'il lui adressa à cette occasion. Il y exprimait le « regret de voir que le Roi se privait de ses services, au moment peut-être où ils allaient lui devenir plus que jamais nécessaires. » Puis il ajoutait : « Malgré la contradiction, *quelquefois peut-être trop vive de ma part,* que la différence de nos positions a fait naître entre nous, j'avoue qu'un attrait invincible me rapprochait toujours de votre personne, lors même que je croyais devoir m'éloigner de vos opinions. *Peut-être n'étions-nous pas très-loin de nous accorder.* » — M. Guizot qui, en dehors de la Chambre avait pris une part active à l'opposition contre la loi départementale, reconnaît dans ses Mémoires que le parti libéral avait obéi en cette circonstance à « deux esprits très-peu politiques, l'esprit d'impatience et l'esprit de système, la recherche de la popularité et la rigueur de la logique. » Ailleurs il déclare « que les libéraux n'avaient qu'à prendre possession du progrès libéral qu'on leur offrait et à soutenir décidement le ministère qui le leur offrait ; » mais, ajoute-t-il, « l'esprit critique étouffa l'esprit politique. » — M. Duvergier de Hauranne, qui avait été rédacteur du *Globe*, dit dans son *Histoire parlementaire*, tout en insistant sur les fautes du roi : « Aujourd'hui l'opinion la plus accréditée, c'est que les principaux torts sont du côté de la gauche, et qu'elle est inhabilement tombée dans le piége qu'on lui tendait. » — M. Odilon Barrot, fort engagé, en 1829, dans la partie la plus ardente de l'opposition, a écrit dans ses *Mémoires* : « Peut-être le parti libéral et constitutionnel eût-il pu détourner l'orage, si, plus politique et moins impatient, il eût résolument soutenu le ministère Martignac... Au lieu de cela, l'opposition engagea une lutte avec ce ministère sur l'organisation municipale et départementale dont le gouvernement avait pris l'initiative dans un sens vraiment libéral. La droite ne manqua pas de profiter de cette faute... » — M Saint-Marc Girardin qui avait fait, vers la fin de la Restauration, ses débuts dans la presse libérale, a écrit en 1869 : « Le ministère Martignac a beaucoup grandi dans sa chute... Nous ne l'avons connu qu'après l'avoir perdu, et nous l'avons regretté plus que nous ne l'avons aimé. »

faute irréparable. Chaque pas nouveau, descendu dans notre voie d'instabilité révolutionnaire, nous en convaincra davantage, et l'on se reportera, avec une sorte d'attrait plein de charme, mais aussi avec un regret amer, vers cette chance qu'on a pour toujours laissé échapper. En même temps, la renommée gracieuse du vaincu de 1829 prendra, dans l'esprit des générations nouvelles, une sorte de grandeur mélancolique. Repentir inefficace des coupables ! Réparation tardive de la postérité ! La grande partie commencée en 1814, et qui avait pour enjeu la liberté, la paix et la grandeur de la France, n'en a pas moins été irrévocablement perdue, le jour où M. de Martignac a été renversé. Encore si cette expérience cruellement achetée devait servir à notre éducation politique ! Si les libéraux y apprenaient, une fois pour toutes, le péril et le crime des oppositions trop exigeantes, des impatiences ambitieuses et surtout des alliances avec les partis de révolution !

Paul Thureau-Dangin.

La fin à la prochaine livraison.

MACAULAY

SA VIE ET SA CORRESPONDANCE

The Life and Letters of Lord Macaulay, by his neplew, George Otto Trevelyan, M. P. 2 vol. — Longmans, Green, and C°, London, 1876 [1].

La correspondance des hommes célèbres est encore plus intéressante que leurs *Mémoires :* comme on l'a fait observer avec raison, les *Mémoires* sont écrits par eux de propos délibéré, et avec l'intention de paraître sous tel ou tel aspect devant la postérité, tandis que les lettres sont des « mémoires involontaires » qui s'échappent tous les jours des mains de leur auteur, sans qu'il ait plus tard la faculté de les revoir et de es corriger. Aussi les Anglais, auxquels nous avons emprunté cette habitude — parfois jusqu'à l'abus — ne manquent-ils jamais, lorsqu'un personnage illustre a disparu de ce monde, de mettre en ordre et de publier ses lettres, ses notes, son journal (*diary*) s'il en a laissé un, en un mot, tous les papiers intimes que sa famille ou ses amis ont pu conserver. Il est rare qu'un grand succès ne soit pas réservé à ces écrits, dont le premier mérite est de faire voir sous un jour nouveau, et, pour ainsi dire, *en déshabillé*, le personnage qui, pendant sa vie, ne s'était montré au public que sous un costume officiel. L'homme privé vient comparaître à côté de l'homme public ; si parfois il lui fait tort et le

[1] Outre ce livre, qui a été notre principal guide pour le travail qu'on va lire, nous avons consulté avec fruit différents ouvrages anglais, publiés depuis quelques années. En outre, M. Guillaume Guizot, qui a connu personnellement et beaucoup étudié Macaulay, nous a donné sur lui des détails fort intéressants : c'est un devoir pour nous de lui en témoigner ici notre gratitude.

rapetisse, souvent aussi il le grandit et le complète aux yeux de la postérité. On pourrait citer à ce propos de nombreux exemples : n'en prenons qu'un, celui du grand écrivain qui fera l'objet de cette étude. Macaulay, si populaire en Angleterre, si justement admiré de ses compatriotes et même des Français depuis que des traductions ont répandu ses œuvres parmi nous, n'était connu que comme un brillant collaborateur de la *Revue d'Édimbourg*, membre influent de la Chambre des communes, surtout comme l'historien national de la Grande-Bretagne. Beaucoup de ceux qui pensaient l'avoir bien étudié écrivaient qu'il n'avait point d'autre vie que la vie publique, point d'autres préoccupations que la littérature et la politique, et qu'il était étranger à toutes les affections du foyer domestique et de la famille. Ce portrait était faux : c'est à la famille même de Macaulay qu'il appartenait de le corriger, et elle vient de le faire avec plein succès. Un homme tout différent, meilleur et plus complet que celui qu'on connaissait, nous est révélé par les Lettres qu'a publiées, le mois dernier, M. Otto Trevelyan, neveu, ou plutôt fils adoptif du grand historien anglais.

Loin d'être inconnue à Macaulay, l'affection pour la famille « débordait littéralement de son cœur ; » aussi faut-il attribuer une valeur toute spéciale aux lettres qu'il adressait à ses parents ou à ses sœurs, surtout aux deux jeunes sœurs dont il se regardait comme le second père, Marguerite et Hannah, devenue plus tard Mme Trevelyan. Ce sont précisément ces lettres qui forment la plus grosse partie de l'ouvrage. Dès qu'il était éloigné d'elles, Macaulay leur écrivait presque tous les jours, soit de sa chambre d'étudiant, à Cambridge, soit du fumoir de la Chambre des communes, à l'issue d'une orageuse discussion parlementaire, soit en rentrant chez lui, à deux heures du matin, après avoir assisté aux grands dîners de lord Grey ou aux splendides réceptions de lady Holland. Pour elles, Macaulay n'avait pas de secrets : les lettres qu'il leur envoyait réfléchissaient, comme un miroir fidèle, ses désirs, ses espérances, ses craintes, ses impressions les plus diverses. Ces confidences intimes, M. Trevelyan n'a pas hésité à nous les faire connaître en entier ; car il n'en est pas une seule qui ne mette en relief la noblesse des sentiments de Macaulay, pas une seule dont la piété filiale la plus susceptible eût à redouter la publication. On peut donc, à l'aide de cette correspondance, pénétrer dans la vie, les pensées les plus secrètes de Macaulay et juger ensuite, en pleine connaissance de cause, le caractère de l'illustre écrivain.

Tel est l'objet de notre travail. Bien entendu, nous n'entreprendrons point de faire, en même temps, une étude complète sur les écrits et sur la carrière publique de Macaulay. Le sujet serait trop

étendu, et d'ailleurs ses œuvres, si bien traduites par MM. Guillaume Guizot, Amédée Pichot, etc., sont entre les mains de tous les hommes sérieux et ont été appréciées par des juges bien plus compétents que nous [1]. Notre tâche, plus restreinte et encore assez vaste, consiste à étudier l'homme plutôt que l'écrivain et à prendre, dans le récit de sa vie et dans sa correspondance, tout ce qui pourra le faire mieux connaître de nos lecteurs.

I

Macaulay fut, dans toute la force du terme, le fils de ses œuvres : ses ancêtres étaient, pour la plupart, de simples ministres de l'église presbytérienne d'Ecosse. Quant à son père, Zachary Macaulay, il était renommé non par sa fortune ou sa noblesse, mais par sa charité inépuisable et surtout par le zèle avec lequel il travailla, pendant toute sa vie, à l'abolition de l'esclavage. C'est à la Jamaïque où il était allé, tout jeune encore, pour administrer un domaine, qu'il commença à s'intéresser aux nègres, à chercher les moyens de les affranchir et de les rendre dignes de la liberté. Nommé, en 1793, gouverneur de la colonie africaine de Sierra-Leone, où les nègres devenus libres pouvaient trouver des moyens d'existence, il eut à lutter d'abord contre la paresse et l'intempérance des affranchis, puis contre une flottille française, envoyée par la Convention, qui dévasta la colonie, « sans doute, disait Zachary Macaulay, afin de « montrer comment les Jacobins pratiquent la fraternité. » Cependant, au bout de cinq ans, cette colonie commençait à se relever, quand son gouverneur fut contraint, par l'état de sa santé, de retourner en Angleterre où il obtint le poste de secrétaire de la Compagnie de Sierra-Leone. Accueilli avec enthousiasme par Wilberforce, Henry Thorton, et tous ceux qui travaillaient avec eux à l'émancipation des noirs, il fit connaissance, par leur entremise, d'une femme très-instruite et respectée de tous, quoique assez originale, Hannah More. Il rencontra chez elle, à la tête de son pensionnat, une jeune fille, miss Selina Mills, qui lui plut et qu'il épousa, le 26 août 1799, au retour d'un nouveau et court séjour à Sierra-Leone. C'est de ce mariage que naquit, le 25 octobre 1800, à Rothley-Temple, dans le comté de Leicester, Thomas Babington Macaulay, le futur historien de la Révolution anglaise. — Miss

[1] Voir notamment le Ve volume de l'*Histoire de la Littérature anglaise*, par M. Taine, et aussi les articles de M. E. Forcade, dans la *Revue des Deux-Mondes*. (nos des 15 novembre 1843 et 1er septembre 1849.)

Selina Mills appartenait à une famille de quakers chez lesquels la gravité des mœurs n'excluait pas une humeur joviale, que lord Macaulay prétendait plus tard avoir reçue de ses ancêtres maternels.

Le jeune Thomas passa les premières années de sa vie à Clapham, près Londres, dans une maison simple, mais confortable où son père s'était installé. Le développement de son intelligence fut extrêmement précoce. Dès l'âge de trois ans, paraît-il, on le voyait couché à plat-ventre sur un tapis, devant le feu, les yeux fixés sur un livre, avec une tartine de pain beurré dans la main. Il n'aimait pas les jouets ; sa récréation favorite était une promenade en compagnie de sa mère ou de sa bonne, auxquelles il racontait tout ce qu'il avait lu, avec une sûreté de mémoire déjà surprenante. De très-bonne heure, il sut par cœur les principales scènes de la Bible dont ses parents faisaient de fréquentes lectures, et un de ses amusements préférés était d'affubler de noms bibliques toutes les personnes qui venaient habituellement dans la maison. — Bientôt il dut, à son grand déplaisir, quitter le foyer domestique, pour aller à l'école. Sa mère le prévint alors qu'il devrait s'habituer à travailler sans avoir son pain beurré dans la main : « Oui, mère, « répondit-il, l'étude sera mon pain et l'attention sera mon beurre. » — S'il goûtait peu l'école, il y travailla cependant beaucoup. Une lettre de sa mère, écrite en septembre 1808, nous apprend que cet enfant de moins de huit ans, s'occupait, depuis un an, d'un résumé d'histoire universelle dans lequel les principaux événements étaient assez bien condensés. Il savait, par cœur, plusieurs ouvrages de Walter-Scott, et entreprenait des poëmes épiques !

La famille Macaulay s'était rapidement accrue. Avant l'âge de treize ans, le jeune Thomas avait trois frères et cinq sœurs. Mais Zachary Macaulay avait alors une fortune suffisante pour lui permettre de donner une solide instruction à ses enfants, et quand son fils aîné eut douze ans, il le plaça chez le révérend M. Preston, qui tenait un pensionnat près de Cambridge. Ce dernier avait pour principe qu'il fallait laisser, dans une mesure assez large, les enfants s'instruire par eux-mêmes. Thomas Macaulay profita de la liberté qu'on lui donnait pour négliger un peu les études qui lui déplaisaient et pour se reporter tout entier sur celles qui convenaient le mieux à son intelligence. Pendant les cinq ans qu'il passa dans cette pension, il resta presque constamment enfermé dans une petite chambre, lisant ou plutôt apprenant les auteurs grecs, latins, anglais, français. Il faut parcourir les lettres si affectueuses qu'il écrivait alors à ses parents, pour avoir une idée de tous les livres qu'il dévora. — Malgré son ardeur, il n'aurait pu suffire à tant de lectures et surtout en profiter, s'il n'avait eu à son service

deux dons inestimables de la nature : d'abord, la faculté d'embrasser d'un seul coup d'œil le contenu de toute une page, — puis cette mémoire infaillible, inouïe, qu'on a déjà signalée et qui lui assura, toute sa vie, dans les conversations comme dans les discussions parlementaires, un avantage marqué sur tous ses contemporains. Bien souvent, il suffisait au jeune écolier de lire une seule fois un volume, surtout un volume de poésies, pour le réciter ensuite presque en entier. Ajoutons que ce qu'il avait su une fois, il ne l'oubliait plus. En 1813, il attendait un jour dans un café près de Cambridge, la chaise de poste qui devait l'emmener. Pour passer le temps, il prit un petit journal de province et lut, entre autres articles, deux pièces de vers qui lui parurent fort médiocres. Pendant quarante ans, il n'y songea plus, et au bout de ce temps, dans une réunion d'amis, il put les réciter d'un bout à l'autre, sans en oublier et peut-être sans en changer un seul mot. Il disait quelquefois que si, par un acte de vandalisme impossible, tous les exemplaires des principaux poëmes, tels que le *Paradis perdu*, venaient à être détruits, il se chargerait volontiers de les reproduire intégralement.

Quand les vacances arrivaient, le jeune Thomas retrouvait avec un bonheur indicible, — ses lettres le prouvent, — le foyer domestique et tous ceux qui l'habitaient. Ses frères et sœurs avaient pour lui un enthousiasme passionné, et il était peut-être heureux, fait observer M. Trevelyan, qu'une certaine sévérité du père fit contrepoids à cette admiration un peu excessive. La présence de ces nombreux enfants avait rendu le jeune écolier plus ami des jeux que par le passé. Chaque jour, c'étaient de longues promenades en commun ou des parties de cache-cache singulièrement bruyantes. Mais les travaux de l'esprit n'étaient point oubliés. Le soir, notamment, la famille lisait à haute voix Shakespeare, Clarendon, Burnet, l'*Edimburg Review* ou le *Quaterly Review*, et même un bon nombre de romans, au grand déplaisir du père de famille qui ne pouvait les supporter. Pendant ce temps, Zachary Macaulay s'occupait sans trêve de l'abolition de l'esclavage. Il correspondait à ce sujet, avec les principaux personnages d'Angleterre, avec d'illustres français, Châteaubriand, le duc de Broglie, et avec le traducteur de Bentham, M. Dumont, qui recevait volontiers ses lettres, mais qui accueillait avec moins de plaisir ses volumineux in-folios, — toujours relatifs à l'esclavage, — dont le port n'était qu'à moitié payé.

Vis-à-vis de ce père, si charitable et si vertueux, Thomas Macaulay ne cessa jamais de montrer une piété filiale parfaite. On en verra plus tard de nombreuses preuves. Cependant, à en juger par les lettres que nous avons sous les yeux, et par le témoignage même de M. Trevelyan, il n'y eut pas entre eux cette confiance sans limi-

tes, ces épanchements qui font le charme de la correspondance de Macaulay avec ses sœurs. Quoique, dans ses lettres, il discutât de très-bonne heure avec son fils les questions les plus sérieuses, montrant ainsi combien il appréciait son intelligence précoce, Zachary ne donna jamais à ce jeune homme les éloges et les encouragements que lui prodiguaient ses amis et le reste de sa famille : Thomas Macaulay ne fut pas insensible à cette indifférence apparente de son père pour ses succès. Et puis, le peu de rapports entre leurs habitudes et leurs goûts ne pouvait que nuire à leur intimité. Quel contraste en effet entre le père, toujours soigné dans sa mise, surveillant toutes ses paroles et ses actes, détestant les expressions trop fortes, ayant une écriture superbe, et le fils impétueux, étranger à tous les soins de la toilette, laissant toujours sa chevelure en désordre, écrivant d'une manière presque illisible, et ne prenant pas soin de bien plier ses lettres ! Cette dernière négligence était particulièrement désagréable à Zachary Macaulay, qui envoyait à son fils de longues instructions sur l'art de plier les lettres ; mais des recommandations de ce genre ne produisaient qu'une faible impression sur le jeune homme : ses classiques les lui avaient bientôt fait oublier.

A plusieurs points de vue cependant, Zachary Macaulay, secondé, il est vrai, par ses amis, exerça une certaine influence sur son fils. La *secte de Clapham* (pour employer le nom qu'on donnait aux hôtes habituels de la maison de Zachary, à Clapham) délaissait les discussions théologiques pour s'occuper des conséquences pratiques du christianisme et réclamer l'observation de ses préceptes, notamment en ce qui touche l'esclavage. Macaulay, lui aussi, s'inquiéta toujours bien plus de la morale enseignée par le Christianisme que des controverses entre les sectes protestantes. En politique, il subit également l'ascendant de la secte de Clapham. Pendant qu'il était écolier, la politique ne tenait encore qu'une place secondaire dans ses préoccupations ; néanmoins il n'y restait pas indifférent et se mêlait avec ardeur aux débats qui s'élevaient, en sa présence, dans le salon de son père. Les députés antiesclavagistes et leurs adhérents étaient restés, pendant longtemps, attachés aux tories et à Pitt qui semblait favorable à leur programme. Ils reconnurent peu à peu qu'ils avaient plus à espérer des whigs que des tories pour le triomphe de leurs idées, et ils ne cessèrent de se rapprocher d'eux. Thomas Macaulay les suivit dans cette évolution. Comment n'aurait-il pas été séduit par les idées de ces hommes de bien auxquels l'égoïsme et l'ambition étaient inconnus, et qui, dans leurs conversations comme dans leur cenduite, ne se montraient soucieux que de l'intérêt du pays et du bonheur de l'humanité ?

II

L'éducation d'un jeune homme n'est pas regardée comme complète, en Angleterre, si elle ne s'est pas terminée par un séjour de quelques années dans une des grandes universités d'Oxford ou de Cambridge. — En octobre 1818, Macaulay qui venait d'atteindre dix-huit ans, fut envoyé à Cambridge, en même temps que le fils d'un ami de son père, Henry Thornton. Quelques jours après leur arrivée, une élection avait lieu dans cette ville, et les deux camarades virent la foule se porter vers l'hôtel du candidat élu, dont elle brisa les fenêtres. Macaulay voulut intervenir : pour prix de son ardeur, on lui lança un chat mort, en pleine figure. Le coupable vint s'excuser, en lui affirmant que la chat était destiné au nouveau député, M. Adane : « J'aurais préféré, répondit Macaulay, que le « chat m'eut été destiné et eût frappé M. Adane. »

Le jeune étudiant entra à *Trinity-College*, pour lequel il garda, toute sa vie un grand attachement : Quelques années avant sa mort, la seule dignité qu'il ambitionnait encore était celle d'*Agrégé honoraire* de ce collége ; car ce titre devait lui permettre de coucher de nouveau dans sa chambre d'étudiant, de contempler à travers ses fenêtres les belles pelouses du collége, de dîner, comme par le passé, dans la grande salle au-dessous des portraits de Newton et de Bacon, et de reprendre ses promenades favorites au clair de lune le long du cloître de Neville. — Il eut la bonne fortune de trouver à *Trinity-College* des compagnons d'étude fort distingués, et notamment Charles Austin qui, par la vigueur de son esprit, la profondeur de ses connaissances, sa forte argumentation, était, selon l'expression d'un contemporain, « un roi parmi ses camarades. » Charles Austin fut le seul qui réussit à prendre de l'autorité sur Macaulay. D'opinions assez avancées, admirateur des institutions américaines, ennemi des priviléges héréditaires et des grandes propriétés ecclésiastiques, il amena son jeune émule à se dépouiller du reste d'opinions tories qu'il avait conservées et le rendit plus radical qu'il ne l'avait été et qu'il ne le demeura plus tard.

Ce furent pour Macaulay des années heureuses et fécondes que les six années qu'il passa à Cambridge, partageant son temps entre l'étude, les promenades et les conversations avec l'élite de ses camarades. Rien n'égalait l'éclat des discussions littéraires ou historiques entre Charles Austin et Macaulay. Les étudiants de Cambridge n'étaient pas les seuls à les admirer : un jour les deux amis étaient allés passer la journée chez lord Lansdowne, à Bowood. Le

matin, pendant le déjeuner, un débat s'engagea sur un des sujets qui les passionnaient habituellement. Le repas fini, ils poussèrent leurs siéges de chaque côté de la cheminée et continuèrent leur entretien. La société fort nombreuse qui se trouvait là, femmes du monde, artistes, hommes politiques, se rangea en demi-cercle autour des deux étudiants, les écouta en silence, prenant à peine, au milieu de la journée le temps de faire un léger goûter, et ne s'aperçut des longues heures qui s'étaient écoulées que quand la cloche sonna l'heure du dîner.

Le jeune étudiant de *Trinity-College* obtint plusieurs des honneurs universitaires. Cependant il fut moins heureux que ses brillantes facultés ne l'avaient fait espérer : son horreur pour les mathématiques qu'il a dépeintes en termes plaisants, dans une lettre à sa mère, l'empêcha de réussir au grand *tripos* (concours) de 1822, et cet échec le priva de la faculté de concourir pour les *grandes médailles classiques du Chancelier*. Mais d'autres succès le consolaient de ces infortunes universitaires. Un M. Greaves avait proposé un prix en faveur de l'étudiant de *Trinity-College* qui écrirait le meilleur essai sur la *Politique et le Caractère de Guillaume III*. Macaulay concourut, obtint le prix et ce fut peut-être ce travail qui fit naître plus tard, dans son esprit, la pensée d'écrire l'*Histoire de la Révolution de* 1688. Dans cet Essai d'un jeune homme de vingt-deux ans, on trouve en germe la plupart des qualités qui distinguèrent l'historien de Guillaume III. Vrai whig anglais, bien différent du jacobin français, Macaulay loue son héros « d'avoir su, quoique « souverain, être le champion de la liberté, et quoique auteur d'une « révolution, maintenir l'ordre social; de n'avoir aboli aucune des « institutions consacrées par le temps et dont le maintien était « nécessaire à la stabilité de l'Angleterre. » Vient ensuite le portrait de l'adversaire de Guillaume, Louis XIV : « Louis, dit Ma- « caulay, n'était ni un grand général ni un grand législateur, mais « il était dans toute l'étendue du mot, un grand roi... Il a montré, « au plus haut degré, deux talents inestimables chez un prince : le « talent de bien choisir ses serviteurs, et le talent de faire rejaillir « sur lui-même presque tout l'éclat de leurs services. »

La prose ne lui faisait pas oublier la poésie : ses vers obtinrent, en une circonstance, un succès qu'il était loin d'ambitionner. Vers 1820, les journaux anglais inséraient souvent des pièces de vers où régnaient une emphase, une absence de naturel tout à fait ridicules; nulle part, ces défauts n'étaient plus sensibles que dans les pièces publiées par le *Morning-Post*. Irrité de tant de mauvais goût, Macaulay envoya un jour au *Morning-Post* une ode, intitulée les *Larmes de la Sensibilité*, dans laquelle il parodiait les poëtes

habituels du journal, en exagérant, bien entendu, tous leurs défauts. Sans se douter de la raillerie, les naïfs directeurs du *Morning-Post* insérèrent la pièce avec force éloges. On juge ce que Macaulay pensa d'eux. Par malheur, cette pièce tomba entre les mains de ses parents qui prenant, eux aussi, la chose au sérieux, supplièrent leur fils de renoncer au plus vite à ce genre faux, qui n'était que trop à la mode. Macaulay dut leur écrire pour se disculper. « Une autre fois, « ajoutait-il à la fin de sa lettre, quand je voudrai être ironique, je « le dirai en toutes lettres. »

Après deux tentatives infructueuses, Macaulay fut nommé, le le 1er octobre 1824, *fellow* (agrégé) de son collége. Dans la lettre qu'il écrivit le jour même, à sa famille, il se montra ravi de cette nomination qui n'était pas seulement un honneur, mais qui allait lui assurer, pendant six ans, des avantages matériels assez sérieux.

A la fin de 1824, Macaulay quittait son collége et entrait dans le monde avec le plus riche bagage littéraire que pût posséder un jeune homme de vingt-quatre ans. Toutefois, n'ayant jamais été à Eton, à Harrow, ni aucun de ces établissements d'enseignement secondaire où une discipline assez forte est imposée au collégien, il avait, dès son jeune âge, travaillé comme il l'avait voulu, négligeant les sujets qui lui déplaisaient pour se porter tout entier sur ses études favorites, surtout sur les poëtes et les historiens classiques. Ces habitudes indépendantes, il les avait conservées à *Trinity-College*, et il les garda, dans une certaine mesure, pendant tout le reste de sa vie. On ne saurait s'en plaindre, puisqu'il développa ainsi les qualités maîtresses de son esprit et qu'une autre direction intellectuelle l'eût peut-être conduit à de moins brillants résultats. Constatons cependant que cette tendance à ne rien étudier à contre cœur, l'éloigna non-seulement des mathématiques, mais un peu aussi du droit, de la jurisprudence et des diverses autres études indispensables à l'homme d'Etat. Plus tard, pendant sa mission aux Indes, ou pendant son passage au gouvernement, il dut regretter, sur tous ces points, l'insuffisance de ses connaissances. Il arriva — et c'est beaucoup, — à être un grand écrivain, un historien hors ligne : mais il ne fut pas un grand homme d'Etat [1].

III

Peu après sa sortie de Cambridge, Macaulay entra au barreau;

[1] M. Trevelyan nous dit que Macaulay, s'il l'avait voulu, fût devenu facilement un grand homme politique; mais lui-même reconnaît implicitement que son oncle n'a pas atteint ce résultat.

mais on connaît assez ses goûts et les tendances de son esprit pour penser qu'il ne dut pas s'appliquer sérieusement à cette profession. Il fut plus occupé de littérature que de droit et on le rencontra plus souvent sous les galeries de la Chambre des Communes que dans les salles des Tribunaux. Dès ses premiers débuts à Leeds où il était allé rejoindre les juges en tournée, ses compagnons le virent, le soir de son arrivée, monter dans sa chambre avec un volume sous le bras. L'un d'eux lui fit observer qu'il était dangereux de lire dans son lit : « Chez moi, répondit Macaulay, je lis toujours dans mon « lit, et puisque je ne crains pas de faire brûler père, mère, frères « et sœurs, n'espérez pas que j'aurai plus de souci de la vie des « citoyens de Leeds. »

Son père l'ayant fait entrer dans la Société antiesclavagiste, il assista, le 25 juin 1824, à un grand meeting, présidé par le duc de Glocester, et il y prit la parole avec un tel succès que Wilberforce lui adressa de publiques félicitations et que les principaux journaux signalèrent son discours comme étant « d'une éloquence exceptionnelle et vraiment digne des meilleurs orateurs du pays. » Ce succès auquel Zachary Macaulay seul donna peu d'attention, ne suffisait pas à l'ambition du jeune homme : impatient de faire ses débuts comme publiciste, il avait dès 1823, envoyé des articles au *Knight's Magazine* que rédigeaient, en même temps que lui, un certain nombre de jeunes gens distingués, sortis pour la plupart de Cambridge. Mais ce n'était point sur ce théâtre que Macaulay devait briller : sa soudaine et éclatante réputation, comme écrivain, date du jour de son entrée à la *Revue d'Edimbourg* : cet événement a trop d'importance dans sa carrière pour qu'on ne s'y arrête pas un instant.

Les origines de la *Revue d'Edimbourg* sont bien connues [1] : on sait qu'au commencement de ce siècle, en 1802, au moment où l'Angleterre et surtout l'Ecosse, effrayées des excès de la Révolution française, semblaient rejetées à jamais dans le torysme le plus pur, plusieurs jeunes gens que leurs études ou leur profession avaient amenés à Edimbourg, entreprirent de relever le drapeau du libéralisme whig qu'on avait confondu à tort, pour mieux le discréditer, avec le jacobinisme français. Ces jeunes gens, alors presque inconnus, s'appelaient Sidney Smith, Jeffrey, Horner, Brougham, James Graham, Cockburn, etc., etc. La création d'un recueil périodique leur parut le meilleur moyen d'exposer et de défendre leurs idées, et ils fondèrent la *Revue d'Edimbourg*, dont

[1] Ces origines ont été fort bien racontées par M. Jules Carron, dans un article sur *Holland-House*, (Voir le *Correspondant* du 25 mai 1874).

la première livraison parut en octobre 1802. Ils n'avaient ni fortune, ni patron puissant derrière eux; leur talent suffit à tout. Au bout de peu de temps, la *Revue d'Edimbourg* était la principale revue d'Angleterre et même d'Europe : elle avait ressuscité le parti whig, et groupé autour d'elle, comme amis ou comme collaborateurs, toutes les illustrations libérales du pays. Son crédit ne fit que croître avec les années. En 1825, elle semblait arrivée à l'apogée de son éclat et de son influence : écrire dans la *Revue d'Edimbourg* était le plus sûr moyen de devenir promptement célèbre. Cependant Jeffrey, son directeur, était préoccupé de voir que tous ses collaborateurs de 1802 commençaient à se faire vieux : « Ne pourriez-vous pas, écrivait-il en janvier 1825, à un de ses amis de Londres, me trouver quelque jeune homme capable de donner de bons articles à mon recueil? » Des ouvertures furent faites à Macaulay, et son premier article, un *Essai sur Milton*, parut au mois d'août 1825.

Le succès de cette étude fut prodigieux : selon l'expression de M. Trevelyan, Macaulay qui, le soir, était presque inconuu se réveilla célèbre le lendemain matin. On fut ravi de l'éclat et de l'abondance de son style, de la force de ses convictions, de l'enthousiasme juvénile avec lequel il les défendait. Les éloges, les visites, les invitations à dîner lui arrivaient de tous les coins de Londres, et Jeffrey, dans une lettre qui fut particulièrement agréable à son nouveau collaborateur, lui demandait « où il avait pu trouver un pareil style. » Sa famille était enthousiasmée : quant à son père, il se bornait à faire remarquer que « le barreau allait être plus que jamais délaissé par le jeune homme. » — A partir de ce moment, en effet, et jusqu'à son entrée dans la vie politique en 1830, Macaulay se consacra tout spécialement à la *Revue d'Edimbourg*. Pendant ces cinq années, il y publia un assez grand nombre d'essais, notamment ses *Etudes sur Machiavel*, sur *l'Histoire constitutionnelle d'Hallam*, sur *la Philosophie utilitarienne de James Mill*, sur *Southey*, etc., etc. Ces travaux, toujours fort remarqués du public, ne firent que consolider la renommée du jeune écrivain.

Dans tous ses *Essais*, Macaulay fait briller les mêmes qualités. Il aborde l'étude d'un personnage à propos d'un livre qu'on vient de publier sur lui. En quelques mots, il apprécie le livre, le laisse aussitôt de côté, reprend le sujet et le traite de main de maître. Son but, en écrivant, n'est pas de raconter, mais de *juger*. Il se passionne pour ou contre son héros, l'élève ou l'abaisse, parfois jusqu'à l'excès; car il est homme de parti, de même que tous les Anglais, — et presque tous les humains. Mais comme il est convaincu et s'efforce de convaincre! On l'a dit avec raison : il est orateur et avocat

dans chacun de ses écrits; il plaide, il veut gagner sa cause, et jamais orateur ni avocat n'a été servi par une pareille mémoire, et n'a eu plus de preuves à fournir, plus de faits à citer à l'appui de la moindre de ses assertions. — Ajoutons qu'il sait développer, comme il sait démontrer : il est d'une clarté merveilleuse, ne quitte son sujet qu'après l'avoir retourné dans tous les sens et mis à la portée de tous les lecteurs. Il y a peut-être trop d'ornements sérieux et riches dans son récit; on voudrait parfois un peu plus de simplicité, d'aisance et de grâce. Mais si cet éclat continu du style menace de causer à la longue quelque fatigue à l'esprit, avec quel talent Macaulay sait réveiller l'attention, en rapprochant, par exemple, le présent du passé, ou en comparant les lieux et les personnages inconnus du lecteur avec ceux qui lui sont le plus familiers! Il vous entraîne jusqu'où il le veut, vous éblouit, vous passionne et vous subjugue.

Nous aurons à reparler de l'écrivain ; revenons à l'homme. Son portraït, à l'âge de vingt-cinq ans, nous a été donné par le *Knigth's Magazine*. Macaulay était petit et assez gros, avait une large tête encadrée de cheveux blonds : loin d'être belle, sa figure avait quelque chose de vulgaire que le négligé de sa toilette et de ses mouvements gauches rendaient encore plus saillant : mais dès qu'il s'animait, ses traits exprimaient l'énergie, l'autorité, les émotions fortes, et nul ne prenait plus garde à ses défauts physiques. — Sa maladresse était proverbiale. Après son départ pour l'Inde, dit M. Trevelyan, on trouva dans sa chambre plus de cinquante cuirs à rasoirs, coupés et hachés en tous sens, et une série interminable de rasoirs en mauvais état. Une blessure à la main le força un jour à réclamer les services d'un barbier; l'opération achevée, il demanda combien il avait payer : « Ce que vous donnez habituellement à la « personne qui vous rase, dit le barbier. — Dans ce cas, répondit « Macaulay, je ne devrais vous donner qu'une large balafre sur « chaque joue. » — A la différence de ses compatriotes, il dédaignait tous les exercices de corps dont l'apprentissage lui eût fait perdre quelques heures de la journée. Il ne sut jamais nager, ni ramer, ni conduire un attelage, ni patiner, ni chasser. Il montait rarement à cheval et toujours à contre-cœur. Pendant son séjour à Windsor, à l'époque où il était ministre, on vint le prévenir qu'un cheval était à sa disposition. « Si Sa Majesté veut que je me livre à « cet exercice, dit Macaulay, il faut qu'elle me fasse amener un « éléphant. » En revanche, il aimait les longues promenades à pied et il avait un talent tout spécial pour traverser les rues les plus fréquentées de Londres sans cesser de lire un seul instant.

On a déjà parlé de sa conversation toujours si animée, si instruc-

tive et si éloquente. Peu importait le sujet que l'on traitait, au moment de son entrée dans un salon ; il en savait toujours plus long que personne sur la question ; il prenait la parole, la conservait presque toute la soirée et émerveillait tous les assistants par la variété de ses connaissances, la sûreté de sa mémoire et l'éclat de tous ses développements. On devine toutefois que ceux qui avaient, — ou croyaient avoir, — quelque talent de conversation, ne se voyaient pas sans impatience condamnés par lui à un silence perpétuel. Les brillants patrons de la *Revue d'Edimbourg* qui le rencontraient souvent à *Holland-House*, et étaient toujours réduits au rôle d'auditeurs, laissaient parfois échapper leur dépit : « Macaulay prétend que je suis un agréable causeur, disait l'un « d'eux, qu'en sait-il ? Il ne m'a jamais laissé achever une phrase. » Plus tard, il se corrigea un peu (mais très-peu) de cette habitude : « Sa conversation a beaucoup gagné, disait de lui Sidney Smith, au « moment de son retour de l'Inde, il a maintenant des *éclairs de* « *silence !* »

Il était dangereux d'attaquer Macaulay par la parole ou par la plume ; on trouvait en lui le plus formidable adversaire qui se pût rencontrer. « Quand Macaulay frappe, il assomme, » a écrit M. Taine. Ceux qu'il avait terrassés ne se relevaient plus ; on en pourrait citer de nombreuses preuves. Mais autant il était redoutable pour ses adversaires, autant il était bon avec ses amis : ces derniers, il est vrai, étaient peu nombreux ; car il évita toujours de se lier avec les hommes qui ne lui inspiraient pas une sympathie et une estime toutes spéciales ; mais les rares élus qu'il avait admis dans son intimité, — comme M. Ellis, auquel nombre de ses lettres sont adressées, — trouvèrent en lui un attachement et une obligeance à toute épreuve. Toutefois ses amis ne venaient qu'après sa famille. C'est surtout pour elle, on le sait déjà, que sa tendresse et son dévouement furent toujours inépuisables. A aucune période de sa jeunesse, Macaulay ne paraît avoir songé à se marier ; jamais, dans les lettres écrites, il ne laisse soupçonner qu'aucune femme ait produit sur lui une impression sérieuse. Son affection était comme un trésor qu'il avait donné tout entier aux siens, surtout à ses jeunes sœurs, et dont, à aucun prix, il n'aurait voulu ensuite leur enlever la moindre part. — Ces trois jeunes sœurs sur lesquelles sa pensée se reportait si souvent, étaient Jane, Marguerite et Hannah-More Macaulay. Une physionomie heureuse n'était que le moindre de leurs attraits : leur caractère aimable et enjoué, leurs qualités sérieuses attiraient à elles la sympathie de tous. Hannah surtout joignait à une instruction solide, à un rare bon sens, une vive et riche imagination qui charmait son frère. — Jane Macaulay mourut

subitement en septembre 1830, au moment où Macaulay voyageait en France ; ce fut un coup affreux pour lui : « Cette nouvelle, écri- « vait-il à son père, a brisé mon cœur. Je ne suis plus bon à rien ; « je ne sais plus que rester dans ma chambre et penser à l'affection, « à la bonté de la pauvre Jane... Mon projet, si je suis capable d'en « former un, est de retourner, d'ici à quelques jours, en Angleterre, « et, jusque-là, de ne voir personne, à l'exception de M. Dumont. « Amitiés à tous, — à tous ceux qui ont été conservés à mon affec- « tion. Nous ne devons maintenant nous aimer que plus tendrement « les uns les autres. » La mort de sa mère, survenue presque en même temps, lui causa une nouvelle et bien douloureuse blessure. Ainsi qu'il l'écrit dans la lettre qu'on vient de citer, il concentra sa tendresse sur ceux qui lui restaient.

On a dit de lui qu'il était ambitieux. Sans doute, un homme de sa valeur ne pouvait être insensible aux succès et devait rechercher les occasions de déployer ses brillantes facultés ; mais cette ambition si légitime ne prit jamais en lui la place réservée à l'affection. En 1831, à l'issue d'un de ses premiers et de ses plus brillants discours parlementaires, il s'arrachait aux félicitations enthousiastes d'O'Connell, de lord Althorp, de Graham, de Stanley et de lord John Russell, pour écrire à sa sœur Hannah : « Mon plus grand plaisir au milieu « de tous ces éloges est de penser que mes succès réjouissent mon « père et mes sœurs. Je suis heureux que l'ambition, chez moi, ait « été dominée et transformée par les affections domestiques, et que « ces affections, bien plus que la vanité, soutiennent mes efforts pour « me distinguer. C'est là une qualité que je dois à ma chère mère « et à la part qu'elle prit toujours à mes premiers succès. Depuis « mon enfance, le désir de plaire à ceux que j'aime a toujours été « associé au désir de devenir célèbre [1]... »

Il eut, de bien bonne heure, l'occasion de donner à sa famille des preuves de son affection et de son dévouement. Dans son enfance, il avait pu se croire riche : son père avait alors une fortune de près de deux millions, et annonçait l'intention de donner certains avantages matériels à son fils aîné. Mais Zachary Macaulay pensait bien plus aux intérêts des nègres qu'aux siens propres : il négligea complétement l'administration de sa fortune ; l'établissement qu'il était censé diriger, fit de mauvaises affaires, et, dès 1819, il devint évident que la situation financière de la famille était gravement compromise. Le jeune Thomas, qui n'avait pas encore vingt ans, montra, dans ces circonstances, un courage et une grandeur d'âme vraiment admirables. Sans paraître se douter du sacrifice qu'il

[1] Lettre du 6 juillet 1831, t. I, p. 228.

faisait, il se dit qu'il devait désormais renoncer à toutes jouissances personnelles, et accepter, comme fils aîné, la tâche devenue trop lourde pour son père. A dater de cette époque, il va travailler sans relâche à apporter quelque aisance dans le foyer domestique, à soutenir ses parents, à élever ses huit frères et sœurs.

Avant d'avoir été reçu *fellow*, à *Trinity-College*, on le voit donner des leçons à de jeunes élèves, afin de gagner 100 guinées (à peu près 2,800 fr.) par an. Une fois nommé *fellow*, il était assuré, pendant six ans, d'un revenu annuel d'environ 7,500 francs : sa collaboration à la *Revue d'Edimbourg* pouvait lui procurer 5,000 ou 6,000 francs, chaque année. Ce revenu, bien qu'assez modeste, allait être précieux pour sa famille : il s'installa avec elle dans une vieille maison assez spacieuse, située *Great Ormond Street*, n° 50, non loin du *British Museum* : « Les années qu'il y passa avec nous « (de 1825 à 1829) furent des années profondément heureuses », écrivait plus tard sa sœur, lady Trevelyan. A l'exception des vieux amis, les Wilberforce, les Buxton, les Robert Inglis, etc., etc., Zachary Macaulay et sa femme ne voyaient plus aucun membre de ce qu'on est convenu d'appeler « la société ». Mais les frères et les sœurs savaient se suffire à eux-mêmes. Quelles journées animées et laborieuses ils passaient ensemble ! « La matinée, dit lady Tre- « velyan, était consacrée tout entière au travail et à l'étude. Dans « l'après-midi, Thomas nous faisait toujours faire, à Marguerite et « à moi, une longue promenade : nous traversions la cité dans tous « les sens, Islington, Clerkenwell, et les Parcs, et ne rentrions qu'à « six heures précises pour le dîner. Que d'anecdotes il nous racon- « tait à propos de chaque rue, de chaque square et de chaque « place publique ! Il y a bien des endroits que je ne puis revoir « sans me croire revenue à des jours qui sont à jamais passés ! « Après le dîner, Thomas se promenait de long en large dans le « salon, au milieu de nous, bavardant gaiement jusqu'à l'heure du « thé. Parfois nous chantions, bien que nous eussions, mes sœurs « et moi, peu de voix et lui encore moins que nous... De temps en « temps, mon père, assis à une table, nous regardait, après avoir « relevé ses lunettes, et s'étonnait que nous pûssions perdre ainsi « notre temps. Après le thé, le livre qu'on était en train de lire « paraissait sur la table. Thomas lisait rarement à haute voix pen- « dant la soirée : il écoutait et faisait ses observations tout en se « promenant et en buvant un peu d'eau. »

En 1828, Macaulay obtint, grâce à la protection de lord Lyndhurst, d'être nommé Commissaire des banqueroutes. C'était pour lui une bonne fortune ; car les émoluments de cette fonction allaient élever son revenu à près de 25,000 francs par an, au moins

jusqu'à ce qu'il cessât de toucher les 7,500 francs attachés à son titre de *fellow*. Il dut, peu de temps après sa nomination, s'installer dans un petit appartement spécial, situé non loin de Great Ormond Street : mais il continua, bien entendu, à assister sa famille avec une générosité sans cesse croissante ; et rarement un jour se passait sans qu'il allât voir ses sœurs ou leur écrivît.

Deux ans plus tard, il arrivait à une autre position qu'il convoitait depuis longtemps, mais avec peu d'espoir de l'obtenir. En Angleterre, les chefs de partis ont toujours cherché soigneusement, dans les nouvelles générations, les jeunes gens les plus distingués : après avoir reconnu leur capacité, ils s'efforcent de les faire entrer dans la vie publique, afin de s'assurer, dans le présent, des auxiliaires utiles et de se préparer, pour l'avenir, de bons successeurs. Les nombreux *bourgs pourris* dont l'aristocratie anglaise disposait, avant la réforme de 1832, fournissaient un excellent moyen d'ouvrir les portes du Parlement aux jeunes gens encore inconnus, mais pleins d'avenir. C'est ainsi que Pitt, Fox et tant d'autres avaient débuté dans la vie publique. En février 1830, un des principaux membres du parti whig, lord Lansdowne, frappé de la grande valeur des articles de Macaulay sur James Mill, lui offrit d'entrer au Parlement comme représentant du bourg de Calne, alors vacant et dont il pouvait disposer. On devine avec quelle joie le jeune publiciste accepta cette proposition. Sa sœur Hannah se trouvait chez Wilberforce, quand une lettre de Thomas lui apprit l'offre de lord Lansdowne : elle raconte qu'elle courut aussitôt dans le cabinet de Wilberforce, et que, l'émotion l'empêchant de parler, elle laissa tomber la lettre entre ses mains : « Votre père a eu de grandes épreuves, « dit Wilberforce, après avoir lu cette lettre ; mais je sens que « Thomas sera sa consolation et sa récompense. »

Peu de jours après, Macaulay était élu représentant du bourg de Calne.

IV

Il eût été difficile à un jeune whig, entrant dans la vie politique avec l'ambition d'y jouer un rôle important, de choisir un moment plus favorable que le commencement de l'année 1830.

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les tories étaient presque toujours restés tout-puissants ; mais, dans les années qui suivirent Waterloo, leur autorité avait commencé à s'affaiblir. Le parti whig, presque anéanti depuis vingt ans, s'était reformé ; ses forces et sa popularité croissaient d'année en année ; l'émancipation

des catholiques, en 1829, avait porté un grand coup à l'influence des tories, et une autre question, la réforme électorale, agitée depuis longtemps, passionnait de plus en plus le pays, et soulevait contre eux une opposition formidable. Cependant, au commencement de 1830, le cabinet tory, présidé par le duc de Wellington, était encore au pouvoir et faisait une résistance désespérée. Plus heureux que les whigs de la génération précédente, Macaulay entrait dans la vie publique au moment où la moisson commençait à devenir mûre et où une lutte décisive, à laquelle il put prendre une part brillante, allait faire passer le bill de réforme et ramener les whigs au pouvoir. — Le jeune député de Calne n'attendit pas que cette question fût discutée pour faire ses débuts au Parlement. Le 5 avril 1830, il parla en faveur du bill qui relevait les Juifs de leurs incapacités. Son *maiden-speech* obtint un succès complet; néanmoins, il ne se leva plus qu'une seule fois dans le cours de la session, préférant se réserver pour le jour de la grande bataille sur la réforme. Ce jour était proche : les événements se précipitaient et rendaient la crise de plus en plus imminente. Le roi Georges IV mourut : le Parlement fut dissous, et à la fin de juillet 1830, au moment où commençait l'agitation électorale, on apprit qu'une révolution venait d'éclater à Paris. Cette nouvelle n'était pas propre à calmer les esprits et les pessimistes se demandaient déjà si Wellington n'allait pas être un nouveau Polignac.

Macaulay, réélu par le bourg de Calne, résolut, en attendant la réunion du Parlement, de traverser le détroit pour étudier l'état des esprits en France. Ses lettres de France à ses sœurs et à ses amis sont pleines d'intérêt. L'animation extraordinaire qui régnait alors au Palais-Royal attire d'abord son attention, et il en fait une description pittoresque. Il s'étend aussi sur les hommes d'Etat du jour, entre autres sur le duc de Broglie qui l'accueillit avec une attention marquée. On sent que le jeune whig est bientôt gagné par la fièvre générale ; il partage les passions et les illusions de la bourgeoisie qui vient de triompher. Il admire le « patriotisme » de la garde nationale; il est surtout enthousiaste de La Fayette, le roi du moment. Il essaie de le voir; mais à l'heure des audiences que le général donne à tous, le mercredi matin, plus de dix mille personnes encombrent la cour de l'hôtel et les rues adjacentes, et il ne peut entrer chez lui. Invité, par l'intermédiaire d'un ami, à la soirée du mardi suivant, Macaulay s'y fait conduire en voiture, et quand il demande au cocher le numéro de son fiacre: « Ah Monsieur, dit le cocher, « c'est un brave numéro ! C'est 221. Vous n'avez qu'à vous rappe- « ler le nombre des députés qui ont voté la fameuse adresse à « Charles X ! » Il pénètre alors dans les salons encombrés de gens

en uniformes, de visiteurs et surtout de solliciteurs de toutes sortes : « Je ne pus arriver jusqu'à La Fayette, ajoute-t-il : mais j'ai été « heureux de l'apercevoir : il a bien l'air de ce qu'il est réellement, « brave, honnête, simple et d'un naturel excellent. »

Macaulay se proposait d'écrire, sur l'état de la France en 1830, un grand article pour la *Revue d'Edimbourg.* Il en avait prévenu le directeur de la Revue, M. Napier, quand lord Brougham, alors tout puissant dans cette Revue, et jaloux des succès de Macaulay comme publiciste, annonça qu'il ferait lui-même l'article sur la Révolution de 1830. On comprend le mécontentement de Macaulay qui songea un instant à quitter la Revue. Ses rapports avec lord Brougham se ressentirent toujours de cet incident. Depuis longtemps, du reste, il éprouvait une vive aversion à l'endroit de cet homme, dont l'orgueil égalait le talent, « qui ne songeait qu'à « faire du bruit, qui avait la prétention d'être une encyclopédie « vivante, et qui ne pouvait changer de chevaux sans prononcer « un speech, ni apprendre une nouvelle révolution en France, « sans offrir de se faire naturaliser citoyen de la nouvelle République. »

En 1831, le moment est venu pour Macaulay de jouer un rôle politique. Les élections qui viennent de s'accomplir ont donné la majorité aux partisans de la réforme électorale, et le 1er mars 1831, lord John Russell, au milieu d'une Chambre aussi émue qu'attentive, dépose le projet de bill. Le lendemain soir, Macaulay fait son premier discours sur la réforme. Son succès dépasse toutes ses espérances. A peine a-t-il achevé, que le *speaker* lui fait adresser ses félicitations, ajoutant que dans sa longue vie parlementaire, il n'a jamais vu une Chambre dans un tel état d'enthousiasme. « Certaines « parties de ce discours, s'écrie Robert Peel, sont aussi belles que « tout ce que j'ai pu lire ou entendre de plus remarquable. » Les noms de Fox, de Burke, de Canning sont dans toutes les bouches, et l'impression laissée par son discours devait être si durable, que vingt-cinq ans plus tard, lors des discussions sur le nouveau bill de réforme de 1866, on le citait encore dans la Chambre des Communes! Encouragé par ce premier succès, Macaulay se donna tout entier à la question de la réforme. Pendant les longs et orageux débats de 1831 et de 1832, il ne manqua pas une séance de la Chambre, écouta tous les orateurs et prit souvent la parole. Son activité, durant cette année 1831, fut vraiment prodigieuse. Une partie de ses nuits se passaient au Parlement : souvent, pendant des semaines entières, il ne se couchait pas avant trois heures du matin ; ses journées étaient absorbées par les travaux politiques : presque tous les soirs, il dînait dans la haute société, et il trouvait encore le

temps de rédiger pour la *Revue d'Edimbourg* ses remarquables articles sur Hampden et sur Burleigh, et d'envoyer à peu près tous les jours à ses sœurs, Hannah et Marguerite, de longs détails sur les débats de la Chambre des communes ou sur les brillantes réceptions auxquelles il avait assisté. Il avait vraiment le droit d'écrire au début de plusieurs de ses lettres : « Je suis épuisé. » Il n'en poursuivit pas moins sa tâche jusqu'au bout ; mais on comprend quel soulagement et quelle joie il dut éprouver, au lendemain de cette nuit, — qu'il a décrite d'une façon si saisissante, — où l'on procéda au vote définitif sur le bill, et où les whigs anxieux commençaient à douter de leur triomphe, lorsque le speaker annonça enfin, aux acclamations d'une partie de la Chambre, que les partisans de la réforme avaient la majorité !

Chacun des discours de Macaulay sur la réforme fut pour lui l'occasion d'un nouveau succès. Toutefois, il ne faudrait pas conclure de là, qu'il fut, au point de vue du talent oratoire, l'émule des Fox, des Pitt et des Canning. Macaulay n'avait ni l'*action* que les anciens jugeaient indispensable à l'orateur, ni le talent d'improvisation, ni enfin l'art de ne mettre en saillie que les arguments décisifs, les idées propres à frapper le plus vivement ses auditeurs. Ses harangues qu'il préparait laborieusement, en rattachant avec soin les arguments par des idées intermédiaires, sont d'éloquents morceaux de littérature, plutôt que d'éloquents discours. En un mot, Macaulay, orateur quand il écrit dans son cabinet, est trop écrivain et *essayiste*, quand il parle à la Chambre des Communes. Ajoutez que le son de sa voix n'était pas agréable, que son débit était monotone et tellement rapide que l'auditoire avait parfois quelque peine à le suivre. — C'en était assez pour l'empêcher d'être un grand orateur ; mais il est juste de dire qu'il fut un des membres les plus écoutés et les plus influents du Parlement. Il connaissait si bien toutes les questions ; il réfutait avec tant de force ses adversaires, que sa parole avait toujours sur le résultat des discussions un poids considérable. Ce qui ajoutait encore à son autorité, c'était le désintéressement dont il faisait preuve, et l'empressement avec lequel il appuyait, s'il les croyait justes, les mesures dont il devait être le premier à souffrir. Elu par un bourg pourri, il soutint énergiquement, lors de la réforme électorale, la suppression des franchises des bourgs ; dans la même année, il votait pour la réforme de la juridiction des banqueroutes, bien que la première conséquence de cette réforme fût de lui enlever son poste de commissaire, avec les émoluments qui en résultaient. Si l'on réfléchit qu'il se priva de cette source de revenus, au moment même où il allait cesser de toucher les 7,500 fr. attachés à son titre de *fellow*, au moment où

la gêne de sa famille et ses propres charges allaient s'accroissant, on conviendra que peu d'hommes, dans la vie publique, ont montré moins de soucis de leurs intérêts. Réduit ainsi pendant quelque temps à vivre du revenu de sa plume, en le partageant souvent avec sa famille, il supporta noblement, on pourrait dire gaiement, sa pauvreté. Il tint, comme par le passé, à ne faire aucune dette, et vendit un jour, pour équilibrer son budget, les médailles d'or qu'il avait obtenues à Cambridge. Devenu riche quelques années plus tard, il aimait toujours à parler du temps où, après une discussion de douze ou quinze heures à la Chambre des communes, il revenait le matin chez lui, à pied, et ne trouvait pour souper que de l'ale avec un fromage envoyé par un de ses électeurs du Wiltshire.

Si sa fortune diminuait, sa renommée ne cessait de grandir. Toute la haute société whig tenait à fêter le brillant député de Calne, qui rentrait rarement dans son cabinet sans trouver sur sa table plusieurs invitations à dîner. Jusqu'alors Macaulay fuyait le monde et préférait à toutes les distractions ses livres et la société de ses sœurs ou de son ami, le jurisconsulte Ellis. Sa haute situation politique le contraignit enfin à sortir de son isolement, et, à partir de 1830, il fut presque chaque soir l'hôte de quelque noble lord. Ses lettres quotidiennes à ses sœurs décrivent d'une façon vive et animée la physionomie des salons anglais à cette époque ; elles font surtout connaître le plus célèbre et le plus apprécié de tous, celui de lord et lady Holland.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de *Holland-House*, ce palais historique qui, bien que situé au cœur même du Londres moderne, à Kensington, est entouré d'un immense parc avec des pelouses verdoyantes et des arbres plusieurs fois séculaires. Cette noble demeure, longtemps illustrée par la présence de Fox, fut occupée, de 1802 à 1840, par le troisième lord Holland. Pendant ces trente-huit années, Holland-House fut le rendez-vous du parti whig et le salon politique le plus agréable comme le plus recherché de Londres. Il n'était pas un homme politique ou un écrivain whig qui ne souhaitât d'y être reçu ; pas un étranger de distinction qui, pendant son passage à Londres, ne voulût connaître lord et lady Holland. Ce fut chez lord Lansdowne, en mai 1831, que Macaulay fut présenté à lady Holland et reçut d'elle une première invitation à dîner ; il fut bientôt un des familiers de la maison, un membre assidu de ces brillantes réunions qui se tenaient dans une vaste bibliothèque, et où tous les talents, tous les représentants les plus élevés des arts et des sciences étaient sûrs de se rencontrer. Dès le premier soir, il éprouve une vive sympathie pour lord Holland, « si bon, si affectueux, si aimable avec tous, » et qui, du fond de son

fauteuil, où la goutte le retient, charme ses hôtes par sa verve, son enjouement et l'intérêt de ses conversations sur la politique et la littérature. — Malgré ces qualités, lord Holland n'avait qu'une situation un peu effacée chez lui et laissait le champ libre aux instincts dominants de sa femme, qui dirigeait toutes les réceptions. Fort belle autrefois, lady Holland était aussi instruite qu'intelligente; mais elle n'était aimable qu'à ses heures, avec certaines personnes, et traitait la plupart de ses hôtes avec un despotisme et un sans-gêne que quelques-uns d'entre eux, comme Byron, ne lui pardonnèrent jamais. D'autres étaient plus dociles : « Elle dit à « l'un : « Allez ici, » et il y va, écrit Macaulay; à l'autre : « Faites « ceci, et il le fait; à lord Russell : « Baissez cet écran, vous allez « l'abîmer[1]. » Macaulay nous affirme que lady Holland eut toujours des égards pour lui. Cependant, quand il s'étendait trop longuement sur une question, elle ne se gênait pas, paraît-il, pour lui dire, en frappant la table avec son éventail : « Allons, Macaulay, « en voilà assez sur ce sujet, passons à un autre. » Mais c'était surtout avec l'hôte le plus habituel de la maison, le docteur Allen, collaborateur de la *Revue d'Édimbourg*, que le sans-façon de lady Holland dépassait toute mesure : « Le pauvre Allen est vraiment « traité comme un esclave nègre, écrit Macaulay. — M. Allen, allez « dans le salon et apportez-moi mon sac à ouvrage; — M. Allen, « allez voir pourquoi on ne sert pas le dîner; — M. Allen, il n'y « aura pas assez de soupe à la tortue pour vous; il faut prendre de « l'autre soupe ou vous n'aurez rien. » — En vérité, ajoute Macau- « lay, je ne sais si je dois le plaindre. Il a un revenu suffisant, et « s'il lui plaît de rester ici à faire le métier de valet de pied, je « pardonne à lady Holland la manière dont elle le traite. »

Talleyrand, alors ambassadeur à Londres, allait souvent dîner à Holland-House, où il trouvait une cuisine presque aussi recherchée que la sienne. Macaulay goûtait beaucoup sa conversation. On ne lira pas sans intérêt le portrait qu'il fait à sa sœur du célèbre homme d'État, et le récit du premier entretien qu'il eut avec lui chez lady Holland :

J'ai eu le plaisir, hier soir, d'écouter pendant une heure et demie M. de Talleyrand. Ce personnage est certainement un des plus curieux que j'aie rencontrés. Sa tête est enfoncée entre deux grandes épaules. L'un de ses pieds est affreusement difforme. Sa figure a la pâleur d'un cadavre et est couverte de rides; il a un regard vitreux et étrange qui lui est tout particulier. Sa chevelure, poudrée et pommadée, pend de chaque côté de ses épaules, aussi droite qu'une paire de chandelles.

[1] Lettre à Hannah Macaulay, t. Ier, p. 208-209.

Mais sa conversation fait bien vite oublier sa laideur et ses infirmités. Dans tout ce qu'il dit, il y a une pointe qui arrive sans effort... Par exemple, nous causions ensemble de Metternich et du cardinal Mazarin : « J'y trouve beaucoup à redire. Le cardinal trompait, mais il ne men- « tait pas. Or, M. de Metternich ment toujours et ne trompe jamais[1]. » M. de Talleyrand parla ensuite de M. de Saint-Aulaire, un des principaux hommes politiques du jour. Je lui dis : « M. de Saint-Aulaire est « beau-père de M. le duc Decazes, n'est-ce pas? — Non, Monsieur, « répondit Talleyrand ; l'on disait, il y a douze ans, que M. de Saint- « Aulaire était beau-père de M. Decazes ; l'on dit maintenant que « M. Decazes est gendre de M. de Saint-Aulaire... » Il raconta encore beaucoup d'anecdotes sur les hommes politiques de France. Ses anecdotes avaient peu de valeur par elles-mêmes ; mais sa façon de les raconter est au-dessus de tout éloge. Sa concision, la finesse de ses pointes, la délicatesse de ses satires sont merveilleuses. Après son départ, je ne pus m'empêcher d'admirer hautement son talent de raconter les anecdotes. « Depuis près de quarante ans, dit lady Holland, il « est considéré comme sans rival en Europe pour conter des anecdo- « tes, et il est certain que personne ne saurait lui être comparé à cet « égard. »

Le portrait qui a été fait plus haut de Macaulay, explique pourquoi, à son entrée dans les salons brillants de l'aristocratie anglaise, la première impression du public lui était peu favorable. M. Charles Greville, secrétaire du Conseil privé, fait, dans son journal, ce parallèle entre Macaulay et lord Brougham qu'il détestait cependant : « Brougham est grand, mince, a le port noble et rachète sa laideur « par une physionomie très-expressive : sa voix est forte, sonore, « mélodieuse... Macaulay, petit, gros, sans grâce, avec sa figure « ronde et commune, sa mauvaise prononciation, ne peut, malgré « la beauté de ses discours, lutter avec lui dans la Chambre des « communes. Il en est de même dans les salons. Macaulay verse, « sans y songer, des torrents d'érudition sur ses interlocuteurs ; « mais il n'a point la grâce, le bon goût, la légèreté de Brougham. » — Avec le temps, Macaulay paraît s'être modifié à son avantage ; car, plus tard, le même Charles Greville corrigeait ainsi son parallèle : « Rien de tout cela n'est plus vrai. Macaulay a surpassé Brou- « gham de toutes manières, même comme simple causeur. Il n'a « peut-être pas autant d'esprit, mais il y a en lui une *grandeur qui* « *charme tout le monde et qui le laisse sans rival.* » Cet éloge

[1] En reproduisant ce mot de Talleyrand, la *Revue d'Édimbourg* ajoute : « Le compliment (si c'en est un) que Talleyrand faisait au cardinal, on « pourrait fort bien l'adresser au plus puissant et au plus heureux de tous « les ministres qui existent actuellement en Europe. » (Voir le n° d'avril 1876, p. 560.)

de Macaulay a une grande valeur sous la plume de M. Greville : il est adressé à un whig ardent par le plus ardent des tories.

V

Le vote du bill de réforme, au mois de juin 1832, ramena les whigs au pouvoir. Macaulay, dont la parole et les efforts avaient tant contribué au succès de ce bill, avait droit à une récompense. Il fut nommé commissaire du Bureau de contrôle (*Board of control*), qui représentait la Couronne dans ses rapports avec la Compagnie des Indes. Ce poste, qu'il conserva pendant dix-huit mois, exigeait peu ou beaucoup de travail, selon la manière dont les commissaires entendaient remplir leurs fonctions : Macaulay voulut remplir consciencieusement les siennes. A peine remis des fatigues que lui causa le bill de réforme, il s'enfonça dans l'examen des affaires de l'Inde, sans cesser, bien entendu, d'écrire chaque jour à ses sœurs, et d'envoyer des articles très-travaillés à la *Revue d'Edimbourg* qui publia à cette époque son premier *Essai sur lord Chatam*, ses remarquables études sur *Horace Walpole*, sur *Mirabeau*, et sur l'*Histoire de la Guerre de succession en Espagne*, de lord Mahon. Pour pouvoir achever ces articles, il dut prendre pour règle de se lever à cinq heures du matin, en hiver comme en été, toutes les fois que les débats parlementaires de la veille ne l'avaient pas obligé à se coucher trop tard.

Cependant des élections allaient avoir lieu d'après la nouvelle loi électorale. Plusieurs mois avant le vote de cette loi, les whigs de la ville de Leeds à laquelle la réforme électorale allait attribuer deux députés, avaient déjà fait choix de leurs candidats. Désireux d'être représentés par un homme de haute valeur, ils offrirent une candidature à Macaulay qui l'accepta. Plus tard, on lui proposa d'autres colléges où la victoire était plus assurée ; il préfera rester fidèle aux électeurs libéraux de Leeds et soutenir la lutte de concert avec ceux qui, les premiers, avaient pensé à lui. Bien qu'il eût besoin de sa place pour vivre, et qu'il eût besoin d'être député pour conserver cette place, il montra, pendant toute sa campagne électorale de Leeds, une indépendance trop rare chez un candidat. Dans toutes les réunions publiques auxquelles il assista, dans toutes ses lettres à ses électeurs, il s'attacha toujours « à dire la vérité, rien que la vérité et toute la vérité. » Ses adversaires essayèrent maintes fois de l'embarrasser : la

vivacité et l'à-propos de ses réponses les eut bientôt découragés. Ainsi, un tory de Leeds lui ayant reproché dans une réunion d'être un « salarié du gouvernement. » « Voudriez-vous donc, « répartit Macaulay en s'adressant à ses électeurs, que les per- « sonnes revêtues de la confiance publique, n'eussent pas la « confiance du roi? Voudriez-vous n'avoir d'autres ministres que « ceux que les villes n'ont pas acceptés pour représentants? Je « vous le demande : qui a fait voter le bill de Réforme? Les mi- « nistres. Qui a donné à la ville de Leeds le privilége de nommer « des députés au Parlement? Un ministre libéral. Je croirais que « le bill de Réforme a fait bien peu de chose dans l'intérêt du « peuple, si, après son adoption, le service de la nation était in- « compatible avec le service de la Couronne. » — Une autre de ses réponses est demeurée plus célèbre. Macaulay n'était pas un indifférent en matière religieuse : mais on sait que, dans ses écrits comme dans ses conversations, il se montre peu préoccupé de discerner les mérites ou les défauts des diverses sectes protestantes : il appartenait, en un mot, au groupe des *Protestants libéraux*, tout en étant plus chrétien que beaucoup d'entre eux. Dans un meeting électoral, un pasteur méthodiste l'interpella sur ses croyances religieuses. « Je regrette profondément, s'écria Macaulay, « qu'un électeur, un ministre de la religion, essaie de faire de ce « meeting le théâtre d'une discussion théologique. Je ne proposerai « pas à l'assemblée de le suivre sur ce terrain. Je répondrai en un « mot : Messieurs, *je suis chrétien.* » Des applaudissements répétés ayant accueilli cette réponse, « Il n'y a pas besoin d'applaudir, « réplique Macaulay. Je n'ajouterai rien de plus, on ne dira pas « de moi que, soumis à une pareille inquisition, dans une assem- « blée d'Anglais, j'ai jeté dans la discussion les sujets les plus « sacrés, et que j'ai cherché dans ce débat l'occasion de me faire « applaudir ou de me faire siffler... Si la personne qui a cru à- « propos de me faire cette question, a des sentiments vraiment « dignes d'un ministre de la religion, elle ne se félitera pas, je crois, « de m'avoir fait monter à la tribune ».

Le vote eut lieu le 12 décembre 1832. Macaulay fut élu député de Leeds à une forte majorité.

Peu de temps auparavant, il avait été nommé secrétaire du *Bureau de Contrôle*, à la place de son ami, M. Hyde Villiers, qui venait de mourir. Cette charge lui donnait une lourde responsabilité, mais elle allait lui fournir des occasions excellentes pour se distinguer. Macaulay fut évidemment heureux de cette nomination; mais il en parle peu dans sa correspondance : à ce moment, en effet, une affaire de famille le touchait et le préoccupait bien da-

vantage. Sa sœur Marguerite allait être fiancée à M. Edward Cropper, doué, paraît-il, des plus aimables qualités et d'une intelligence qu'il appliqua avec succès aux affaires industrielles. — Macaulay, on le sait, avait concentré toute son affection sur ses deux sœurs. La pensée que l'une d'elles allait s'éloigner et s'attacher à un autre que lui, lui causa d'abord une profonde tristesse. Il fallait donc renoncer à vivre pour ses sœurs et avec elles, comme il avait toujours rêvé de le faire! Il écrivait, à ce sujet, au mois de novembre 1832 :

L'attachement entre frères et sœurs, quelque doux, aimable et pur qu'il puisse être, est si facilement dominé par d'autres affections qu'aucun homme sage ne devrait en faire une nécessité de sa vie. En abandonnant la maison où elle est née, en contractant des liens plus chers à son cœur que ceux de la fraternité, la femme obéit à une loi aussi vieille que le monde, aussi immuable que la constitution du corps et de l'esprit humain. Me révolter contre une chose si naturelle, contre la loi fondamentale de la société parce que, grâce à mon défaut de prévision, les effets de cette loi pèsent lourdement sur moi, serait un acte d'égoïsme aussi vil qu'absurbe.

Puis, songeant à sa sœur Hannah, qui, elle aussi, ne pouvait tarder à se marier, il ajoutait, dans la même lettre :

Il me reste encore une perte à faire; il arrivera un événement auquel j'espère être mieux préparé. Quand il sera réalisé, moi dont le cœur avait besoin, plus qu'aucun autre, du bonheur domestique, je n'aurai d'autre ressource en ce monde que l'ambition.

Heureusement Macaulay se trompait, et l'avenir, pour lui, fut loin d'être aussi sombre qu'il le craignait. Il continua à aimer tendrement ses sœurs, après comme avant leur mariage, et il trouva, dans la société et dans la famille de l'une d'elles, le bonheur domestique qu'il croyait à jamais perdu.

En attendant, les devoirs de la vie publique allaient l'absorber de nouveau et l'arracher à ses tristes réflexions. En 1833, le cabinet whig estima que le moment était venu d'enlever à la Compagnie des Indes le monopole du commerce de la Chine. (Une loi de 1813 lui avait déjà enlevé le même privilége dans l'Inde.) En même temps que cette réforme, le bill proposait diverses autres mesures : il accordait à tous les sujets de Sa Majesté, le droit de résider dans n'importe quelle partie du continent indien; il prononçait la suppression de l'esclavage et déclarait que tous les habitants des colonies anglaises en Orient, quelles que fussent leur religion, leur race, leur origine ou leur couleur, pourraient être nommés à tous les emplois

ou fonctions publiques. Présenté par le Président du Bureau de contrôle, le bill fut défendu à la Chambre des communes par Macaulay qui obtint, en cette occasion, de nouveaux succès oratoires. — Mais pendant qu'il faisait triompher ses idées sur ce terrain, il craignait d'être moins heureux sur la question de l'abolition de l'esclavage dans les Indes occidentales.

Les efforts de son père, de Wilberforce et du Comité antiesclavagiste avaient enfin produit un résultat, et le cabinet de lord Grey avait promis l'émancipation des nègres. Toutefois, le projet ministériel contenait une clause que blâmaient les abolitionnistes même les plus modérés. Cette clause portait que les « nègres affranchis seraient contraints de travailler pour leurs anciens propriétaires, pendant un nombre d'années déterminé par le Parlement. » Le ministère entendait fixer cette période à douze années. Tout en approuvant l'ensemble du projet, Macaulay déclara aux ministres qu'il combattrait, comme beaucoup trop long, le délai de douze années, et qu'il était prêt, si les membres du cabinet le jugeaient à propos ou si les circonstances l'y obligeaient, à quitter ses fonctions de secrétaire du Bureau de contrôle. Il y avait presque de l'héroïsme de sa part à offrir ainsi sa démission. Dans une lettre qu'il adressait à ce moment même à sa sœur, et où il décrivait *en vers* l'état de ses finances, — il avouait qu'en dehors des 9,375 fr. qu'il allait toucher pour son trimestre d'appointements, toute sa fortune s'élevait à peine à *sept mille francs*, sur lesquels 500 fr. étaient prêtés à un ami ! En outre, la situation de son père était de plus en plus compromise, et tout ce que le fils pouvait économiser sur ses appointements servait à désintéresser, en partie, les créanciers les plus exigeants. Sa démission le rejetait donc, lui et sa famille, dans la pauvreté dont il venait à peine de sortir. — Malgré cela, Macaulay n'hésita pas à combattre la clause que proposait le ministère. Il écrivit à ce sujet à son père ; on devine quelle fut la réponse de Zachary Macaulay, qui avait toujours sacrifié ses intérêts à ceux des autres. Il faut lire en entier cette correspondance : rien n'est plus admirable que les sentiments de ce vieillard et de son fils, qui , appelés à résoudre une question d'où dépendent leur fortune et l'avenir de leur famille, ne songent qu'à obéir à la voix de leur conscience, et ne paraissent même pas se douter qu'on puisse penser ou agir autrement qu'eux ! — A la fin, le cabinet qui ne voulait pas se priver des services de Macaulay, lui offrit de réduire de moitié le délai de douze années contre lequel il s'était élevé. Après réflexion, Macaulay accepta cette transaction qui ne lui permettait pas seulement de conserver sa place avec son honneur, mais qui, en facilitant l'adoption du bill, accélérait l'émancipation des nègres. Ce fut

un beau jour, pour Zachary Macaulay et ses amis, que celui où l'esclavage fut aboli dans toutes les colonies anglaises : il y avait plus de trente années qu'ils luttaient pour cette grande cause ! Mais leur modestie n'était pas moindre que leur charité : au lendemain du triomphe, on vit chacun d'eux rejeter sur ses amis tout le mérite de la victoire !

Macaulay avait repris ses fonctions au Bureau de contrôle ; au bout de quelques semaines, il allait les quitter pour entrer littéralement dans une vie nouvelle. — D'après les dispositions du nouveau bill sur l'Inde, un siége dans le *Conseil suprême* appelé à gouverner l'Empire indien, devait être donné à un membre qui n'appartînt pas à la Compagnie des Indes. Au mois d'août 1833, le ministère offrit ce siége à Macaulay. L'Inde était si éloignée, son climat si funeste à beaucoup d'Européens que l'hésitation était permise. Avant de donner une réponse définitive, Macaulay écrit à sa sœur Hannah, en lui faisant connaître les avantages de cette position et les motifs qui l'engagent à l'accepter :

Ce poste, lui dit-il, est très-brillant et très-considéré. Le salaire qui y est attaché est de 250,000 fr. par an. Des personnes qui connaissent parfaitement Calcutta, qui ont vécu dans la haute société et rempli des fonctions élevées à la présidence, m'affirment que je pourrai y vivre dans l'opulence avec 125,000 fr. par an, et mettre de côté le reste de mes appointements. Je pourrais donc espérer revenir en Angleterre, au bout de six ans à l'âge de trente-neuf ans, c'est-à-dire dans la force de l'âge, avec une fortune de 750,000 fr. Je n'ai jamais désiré mieux.

Je ne cours pas après l'argent ; mais bien que chaque jour me rende de moins en moins passionné pour la richesse, chaque jour me montre aussi avec plus d'évidence, combien l'aisance est nécessaire à un homme qui veut s'illustrer ou rendre des services à son pays [1].

Macaulay donne ici, avec franchise, le principal motif qui le détermina à partir pour l'Inde. D'accord, en cela, avec tous ses compatriotes, whigs ou tories, il estimait qu'un homme public doit toujours avoir une fortune indépendante : « S'il est pauvre, écri-« vait-il à lord Lansdowne, il lui sera difficile de rester honnête et « surtout presque impossible de passer pour honnête. » Désireux de rester homme public, il devait donc ambitionner une aisance que sa plume n'aurait pu lui procurer. Mais ce motif n'était pas le seul qui pesât sur sa décision : dans ce cas comme toujours, il pensait à sa famille : « Je ne suis pas seul dans le monde, ajoutait-il

[1] T. I, p. 323-324.

« dans sa lettre à lord Lansdowne. Je suis le soutien d'une famille « que j'aime profondément. Si je ne veux pas voir mon père secouru, « dans sa vieillesse, par la charité de parents éloignés, mon jeune « frère incapable de recevoir une bonne éducation professionnelle, « mes sœurs qui sont pour moi plus que des sœurs, forcées de « devenir gouvernantes ou demoiselles de compagnie, je dois faire « un grand effort. »

Toutefois, malgré les avantages du poste qui lui était offert, Macaulay se sentait brisé à la pensée de quitter, pour plusieurs longues années, son pays, sa famille et surtout sa sœur Hannah. Combien serait-il plus heureux si cette sœur bien aimée voulait l'accompagner! Il se décida à lui en faire la proposition :

Comment te peindre, lui écrit-il, ce que je ressens? Comment te dire avec quelles émotions, moi qui aime tant mon pays et ma famille, je songe à cette séparation commandée par le devoir et la sagesse? Cette période de mon exil sera-t-elle pour moi facile à supporter, ou même heureuse? Cela dépend de toi... Veux-tu venir avec moi? Je sais quel sacrifice je te demande; je sais combien de liens, chers à ton cœur, tu seras obligée de rompre pour quelques années. Je sais que les splendeurs de la vie indienne et les fêtes de la brillante société dont tu deviendrais une des reines, ont bien peu d'attraits pour toi. Mon seul moyen de te séduire est de t'affirmer que si tu viens avec moi, je t'aimerai encore plus — en supposant la chose possible — que je ne t'aime actuellement.

J'ai consulté George Babington sur ta santé et sur la mienne. Il dit qu'il a fort peu de craintes pour moi et n'en a aucune pour toi. Il semble même croire que le climat de l'Inde te serait plutôt favorable [1].

Hannah Macaulay aimait trop son frère pour hésiter un seul instant : elle lui répondit aussitôt qu'elle partirait avec lui.

Il ne restait plus à Macaulay qu'à prendre congé de ses électeurs de Leeds, de ses amis, de lady Holland qui s'emporta d'abord et faillit ensuite se trouver mal en lui disant adieu, enfin du directeur de la *Revue d'Edimbourg*, M. Napier, auquel il promit d'envoyer de l'Inde, des articles, à condition que celui-ci lui adressât, comme payement, les principaux ouvrages qui, pendant son absence, seraient publiés en Angleterre ou en France. — Vers le milieu de février 1834, il s'embarqua pour Madras avec sa sœur.

VI

Le voyage d'Angleterre aux Indes durait alors quatre mois. Il

[1] T. I, p. 326.

est presque inutile de dire ce que fit Macaulay pendant cette longue traversée. « Hannah a été charmante avec tous les passagers, écri- « vait-il après son arrivée : elle dansait avec les jeunes gens, le soir, « et lisait des sermons ou des romans avec les dames, pendant le « jour... Quant à moi, sauf à l'heure des repas, je n'ai rien dit à « personne... J'ai dévoré des volumes de toutes sortes : grecs, « latins, français, espagnols, italiens et anglais, in-folios, in-quartos, « in-octavos et in-douze. »

En débarquant à Madras, il apprit que le Gouverneur général des Indes, lord William Bentinck, retenu par une maladie à Ootacamund, dans les montagnes Neilgherries, le priait instamment de venir l'y rejoindre. Laissant sa sœur aux soins d'un ancien ami de sa famille, l'évêque Wilson, qui la conduisit chez lui à Calcutta, il se mit aussitôt en route : le voyage était long et fatigant; on ne pouvait le faire qu'en palanquin, et il fallait, à cause de l'extrême chaleur, se résigner à de longues haltes, au milieu de la journée. Ce fut avec un vif plaisir qu'à son arrivée à Ootacamund, Macaulay trouva l'air vif et léger des montagnes, le climat tempéré et sain qui attiraient déjà dans ce lieu les Européens fatigués de la température de Madras ou de Calcutta. Pendant les premiers jours qu'il y passa, il parle avec transport des bois de rhododendrons qu'il aperçoit de toutes parts, des immenses bosquets de géraniums et d'héliotropes sous lesquels se cachent les cottages, et surtout des rosiers, grands comme des chênes, qui embaument l'air de toutes parts. Mais la saison des pluies, accompagnée d'un froid exceptionnel, arriva prématurément, et durant de longues semaines, il dut rester enfermé chez lui, au coin d'un bon feu, consacrant à la lecture tous les loisirs que lui laissaient le Gouverneur et les affaires de l'Inde. D'autres eussent trouvé cette vie fastidieuse. Macaulay ne s'en plaint nullement : ce qui soutient son courage, c'est l'approche du jour où il pourra rendre l'aisance à sa famille. Le 10 août, il écrit, d'Ootacamund, à ses sœurs Fanny et Selina Macaulay :

La question d'argent promet de se résoudre de la façon la plus satisfaisante. Mes dépenses paraissent devoir être moindres que je ne le supposais... A partir de Noël prochain, je compte économiser, chaque année, environ 175,000 francs, pendant tout le temps de mon séjour dans l'Inde.

A Noël, j'enverrai à mon père et à vous vingt-cinq ou trente mille francs. Je ne puis vous dire combien je suis heureux de pouvoir faire cela. La pensée de vous être utile me réconcilie avec les ennuis — bien grands, Dieu le sait, — de ce long exil. Dans peu d'années, si je vis, — probablement moins de cinq ans après le jour où vous lirez cette lettre, — nous pourrons nous installer tous ensemble

dans une maison modeste, mais confortable, avec la certitude d'avoir toujours un bon feu, un bon morceau de viande, un bon verre de vin, sans devoir rien à personne et sans avoir à nous préoccuper, au moins au point de vue pécuniaire, des changements de politique et de ministères. Ne craignez pas, mes chères sœurs, qu'au moment de mon retour, mon cœur soit refroidi à votre égard. Si je suis venu ici, c'est surtout dans l'intérêt de tous les membres de ma famille : comment donc pourrais-je les oublier?

Quand Macaulay prit le chemin de Calcutta, il trouva la terre rafraîchie par les pluies et la végétation lui sembla d'une richesse incomparable. Ce qui l'émerveilla surtout, ce fut la plaine de Mysore, vue des montagnes environnantes :

Après avoir descendu la montagne pendant une heure environ, écrit-il, nous sortions des nuages et du brouillard, et nous avions sous les yeux la plaine de Mysore, — vaste océan de verdure sur lequel brillait un soleil splendide. Je ne suis pas porté à m'enthousiasmer pour les beautés de la nature, et cependant j'ai été ému jusqu'aux larmes. Je m'élançai hors de mon palanquin et je marchai à pied jusqu'au bas de la côte. En deux heures, nous descendîmes près de trois mille pieds. Chaque tournant de la route nous montrait sous un nouveau point de vue l'immense forêt qui s'étendait à nos pieds. J'ai été vivement frappé de la ressemblance de cette jungle colossale, aussi vieille que le monde, et plantée par la nature, avec quelques-uns des plus beaux ouvrages de nos jardiniers-paysagistes anglais. On aurait cru voir un parc de Wentworth grand comme tout le Devonshire. Arrivés au pied de la montagne, nous avons voyagé à travers des sites qu'on aurait pu prendre pour une partie de l'Éden. Jamais je n'avais vu des arbres si gigantesques. En un quart d'heure, j'en ai laissé derrière moi des centaines dont le plus petit aurait pu soutenir la comparaison avec le plus gros des chênes séculaires que l'on admire en Angleterre. Les herbes et les fleurs sauvages s'élevaient aussi haut que ma tête. Le soleil, qui était devenu un étranger pour moi, brillait maintenant dans toute sa splendeur. Plus tard, dans l'après midi, je sortis de nouveau de mon palanquin et je regardai derrière moi ; je vis alors, à vingt milles en arrière, l'énorme montagne que je venais de quitter, encore ensevelie dans ces nuages de brouillard et de pluie au milieu desquels j'avais vécu pendant de longues semaines.

Ces beautés de la nature que Macaulay décrivait si bien ne l'absorbaient pas complétement : pendant le voyage, il trouvait le temps d'apprendre assez de portugais pour lire le Camoëns !

Arrivé à Calcutta, il avait à peine fini de s'installer avec sa sœur, dans l'habitation choisie par lui, que Hannah Macaulay était recherchée par M. Trevelyan, sous-secrétaire des affaires étrangères dans l'Inde. C'était un jeune homme de vingt-huit ans,

dont le cœur égalait la haute intelligence. Macaulay aimait trop sa sœur pour ne pas applaudir à son brillant mariage et au bonheur qu'il lui assurait : « Je serais venu dans l'Inde exprès pour marier « Hannah, que je n'aurais pu trouver mieux, » écrivait-il à sa sœur Marguerite. Mais, cette fois encore, un sentiment de tristesse se mêlait malgré lui à sa joie, quand il songeait qu'il ne pourrait plus jouir seul de toute l'affection de cette sœur si aimée. Il terminait ainsi sa lettre à Marguerite Macaulay (mistress Cropper) :

Je me souviens d'un fragment d'une chanson que j'ai entendu chanter par une nourrice, il y a de cela bien longtemps. Il renferme en quelques mots l'histoire de ma vie :

Deux oiseaux s'étaient posés sur une pierre ; — L'un s'envola, et il n'en resta plus qu'un ; — L'autre s'envola aussi ; alors il n'en resta plus ; — Et la pauvre pierre demeura seule.

Mais cette épreuve était bien peu de chose, comparée au coup qui allait le frapper. Marguerite Macaulay, au moment où il lui confiait ainsi sa joie en même temps que sa tristesse, avait cessé d'exister ! Quand cette fatale nouvelle arriva dans l'Inde, M. Trevelyan et sa jeune femme passaient leur lune de miel à Barrackpore, dans une campagne du Gouverneur général. Ils revinrent aussitôt, et trouvèrent leur frère brisé par la douleur. Leur présence lui rendit un peu de force, mais sa blessure ne se cicatrisa jamais complétement. Il écrivait plus tard à son ami M. Ellis : « Ce que « Marguerite était pour moi, aucun mot ne peut l'exprimer. Je ne « dirai pas qu'elle m'était plus chère que qui que ce soit au monde; « car ma sœur, qui est près de moi, ne m'était pas moins chère ; « mais je puis dire que j'aimais Marguerite autant qu'un être humain « peut en aimer un autre. Maintenant encore, bien que le temps « ait commencé à panser ma blessure, je ne puis écrire son nom « sans me sentir accablé. » A partir de ce moment, M. et Mme Trevelyan quittèrent le moins possible leur frère qui trouva, près d'eux, pendant le reste de sa vie, l'affection et les jouissances domestiques qui lui étaient si douces : ajoutons qu'il rendit largement à M. Trevelyan l'attachement qu'il rencontra en lui : « Mon beau-frère « et moi, nous sommes l'un pour l'autre plus que des beaux-frères, » répétait-il souvent.

Macaulay passa à peu près quatre ans dans l'Inde. Ses travaux comme membre du conseil suprême de l'Inde ont plus d'intérêt pour les Anglais que pour nous. On ne les rappellera que très-brièvement. Toutes les réformes qu'il opéra ou voulut opérer avaient toujours pour but de supprimer ou de réduire les priviléges des Européens et d'établir une certaine égalité entre eux et les indigènes.

De là, grand mécontentement des colons Européens : la presse indienne, qui était entre leurs mains, attaqua Macaulay avec autant de grossièreté que de violence, et il n'y avait pas de jour où il ne fût traité, dans les journaux, de *fourbe*, d'*escroc* ou de *charlatan*. Il ne s'en vengea qu'en demandant l'extension des libertés de la presse dans l'Empire indien. — Comme président du comité de l'instruction publique, il parvint à trancher une difficulté qui paralysait depuis longtemps tous les progrès de l'instruction. Cinq des membres de ce comité, voulaient que l'enseignement ne fût donné aux indigènes que dans les langues sanscrites, arabe ou persane; les cinq autres admettaient que l'on conservât les langues orientales pour l'enseignement élémentaire, mais demandaient que l'anglais fut adopté pour l'enseignement secondaire ou supérieur. Macaulay fit trancher la question dans ce dernier sens et travailla avec zèle au développement de l'instruction dans l'Empire indien.

Mais la tâche la plus importante qui lui fut confiée, pendant son séjour à Calcutta, fut la recherche des réformes à apporter dans la législation criminelle du pays. C'était un travail considérable : il fallait étudier avec un soin égal les législations de l'Occident et celles de l'Inde, puis faire un examen approfondi de l'esprit, des mœurs et des besoins de la population indigène, afin de voir ce que l'on pouvait emprunter avec avantage aux codes européens, et ce que l'on devait conserver des lois indiennes. — Macaulay, il faut le reconnaître, n'était pas très-préparé à un travail de ce genre : on sait que les études juridiques ne l'avaient jamais beaucoup séduit, et il connut toujours mieux la littérature que la législation de l'Angleterre ou de l'Europe. Cependant, il se mit résolument à l'œuvre, et au mois de janvier 1837, après deux ans de travaux, il présenta au gouverneur ses projets de code d'instruction criminelle et de code pénal, renfermant chacun plus de 500 sections. On voit par ces chiffres dans combien de détails il était entré et combien son œuvre était importante. Cependant il ne réussit qu'imparfaitement dans sa tâche : si remarquables qu'ils fussent par leurs divisions savantes et la clarté de leur rédaction, ses projets de codes semblent écrits par un philosophe plutôt que par un homme politique : leur auteur ne tient pas assez compte de l'état du pays auquel il veut donner des lois, et de la situation des quelques milliers d'Européens qui gouvernent par l'ascendant de l'intelligence, un empire de deux cent millions d'habitants[1]. Sans doute ces Européens commettaient parfois des abus odieux et Macaulay avait raison d'en

[1] Voir sur ce point un intéressant article de M. Prévost-Paradol, inséré dans ses *Essais de politique et de littérature*, 2e série, p. 85 et suiv.

être révolté. Mais s'il était naturel qu'il cherchât à prévenir ou à diminuer ces abus, n'allait-il pas trop loin, au moins quant à présent, dans les dispositions de son code qui établissaient une égalité absolue entre les Européens et les indigènes? Tel fut l'avis de ses collègues et de ses compatriotes, et ses projets de code ne furent adoptés que vingt ans plus tard, en 1859 et 1860, après avoir subi de profondes modifications.

On ne saurait du reste, s'étonner que Macaulay ait connu d'une façon incomplète l'état réel du pays, quand on sait quel genre de vie il adopta à Calcutta. Pour bien apprécier la situation respective des différentes races établies dans l'Inde, il ne suffisait pas de réfléchir et de travailler beaucoup ; il eût fallu voir les indigènes de près, et sur divers points de l'Empire indien, étudier sur place leurs qualités, leurs défauts et leurs besoins, se mêler également à la société européenne de toutes les classes, ne négliger, en un mot, aucune source d'information. Or, pendant les quatre ans qu'il passa dans l'Inde, Macaulay voyagea peu, vit peu les indigènes et n'entretint avec les Européens installés dans ce pays d'autres rapports que ceux qui étaient absolument commandés par sa haute situation. A Calcutta comme à Londres, et plus encore qu'à Londres, il resta homme de cabinet, consacrant à ses études favorites tout le temps qu'il pouvait dérober aux services publics. Les lectures qu'il fit pendant ces quatre années dépassent, comme étendue et comme variété, toutes celles qu'il avait jusqu'alors entreprises. En veut-on un exemple? Voici, d'après une de ses lettres à M. Ellis, la série des classiques anciens qu'il avait lus et relus, *dans l'espace de treize mois*, du 1er décembre 1834 au 31 décembre 1835 :

Pendant les treize mois qui viennent de s'écouler, lui écrivait-il, j'ai lu deux fois Eschyle, deux fois Sophocle, une fois Euripide, deux fois Pindare, Callimaque, Apollonius de Rhodes, Quintus Calaber, deux fois Théocrite, Hérodote, Thucydide, presque toutes les œuvres de Xénophon, Platon presque en entier, la *Politique* d'Aristote, et une grande partie de son *Organon*, outre beaucoup d'autres fragments de ses livres ; toutes les *Vies* de Plutarque, deux ou trois livres d'Athénœus, environ la moitié de Lucien, deux fois Plaute, deux fois Térence, deux fois Lucrèce, Catulle, Tiburce, Properce, Lucain, Stace, Silius-Italicus, Tite-Live, Velleius-Paterculus, Salluste, César, et enfin Cicéron ; il y a quelques livres de Cicéron que je n'ai pas terminés, je les aurai achevés dans quelques jours. Je m'enfonce maintenant dans Aristophane et dans Lucien.

Il n'est question ici, on le répète, que des auteurs anciens : la liste serait bien autrement longue s'il fallait énumérer tous les

poëtes, historiens, littérateurs anglais, français, espagnols, italiens, portugais, qu'il lisait en même temps. — Quand il eut achevé à peu près tous les classiques grecs et latins, il les recommença : il alla jusqu'à lire deux fois Quintus de Smyrne! — Comment de pareilles lectures n'auraient-elles pas nui à ses travaux sur le code pénal? « On peut douter, dit à ce propos M. Trevelyan, que les « Pandectes eussent atteint leur haut degré de célébrité, si, pen- « dant les trois années que durèrent les travaux de la commission « nommée par Justinien, le président Tribonien avait lu deux fois « Quintus de Smyrne! »

Et qu'on ne croie pas que Macaulay parcourait superficiellement cette énorme quantité d'ouvrages : il les lisait avec soin, le crayon à la main, et criblait les marges de notes et d'observations de tout genre. A côté de ces notes, on voit souvent mentionnés, dans n'importe quelle langue, les principaux faits de la journée. A la fin de son Aristophane, on lit, en grec : « Hier, 15 janvier 1836, les am- « bassadeurs du roi de Nepaul sont entrés à Calcutta. » — Au commencement de son Théocrite, se trouve cette phrase, également en grec : « 20 mars, 1835. — Lord Bentinck s'est embarqué dans la matinée. » Après son retour en Angleterre, il renonça à cette habitude et se mit à tenir régulièrement un journal.

Au bout de quelques années, la mémoire de Macaulay était tellement garnie de citations classiques qu'il finit par s'en inquiéter :

Je crains de devenir un pédant, écrivait-il à M. Ellis : Je sens que la manie des citations me gagne de plus en plus; mais, je tâche d'y résister... Tout ce que je puis faire c'est d'empêcher le grec et le latin de pénétrer dans mes lettres : de sages préceptes d'Euripide sont toujours au bout de mes doigts... Il est dangereux pour un homme qui a une forte mémoire, de lire beaucoup : à l'appui de cette vérité, je pourrais vous faire trois ou quatre citations; mais je veux dompter, si je le puis, cette fâcheuse tendance.

Au milieu de lectures si vastes, Macaulay trouvait encore le temps d'écrire pour la *Revue d'Edimbourg*. Il envoya de Calcutta divers travaux à M. Napier, entre autres son long et remarquable *Essai sur Bacon* qui parut en 1837.

Sa vie, dans les Indes, ressemblait beaucoup, comme on le voit, à la vie qu'il avait menée en Angleterre. Rien de mieux réglé que l'emploi de ses journées. Levé à cinq heures, il descendait presque aussitôt de son cabinet dans son jardin. Il aimait ce petit jardin avec sa pelouse, ses corbeilles de fleurs, ses allées sablées, et les beaux arbres qui y entretenaient la fraîcheur jusqu'à dix heures. C'était là qu'il restait, chaque matin, en pantoufles et en robe de chambre,

occupé à lire pendant plusieurs heures. Au moment où il finissait son thé, sa lecture était régulièrement interrompue par l'arrivée de sa jeune nièce, qui venait chercher le reste de ses rôties pour les donner aux corbeaux : c'était un plaisir pour lui de garder sur ses genoux cette enfant qu'il aimait passionnément, et de la protéger contre ces oiseaux, presque aussi gros qu'elle. Quand la chaleur devenait trop forte, il rentrait au logis, prenait son bain, et aussitôt sa toilette achevée, déjeûnait avec M. et Mme Trevelyan. Il sortait ensuite, s'il y avait réunion du conseil suprême, ou du comité de législation; mais il rapportait et faisait chez lui tous les travaux qui lui étaient confiés. De temps en temps, il fallait perdre une matinée à rendre des visites; il déplorait cette nécessité : « Heureusement, ajoutait-il, ces braves gens sont trop occupés pour « rester chez eux, et je n'ai qu'à leur laisser des cartes; quant aux « pasteurs, on les trouve toujours, couchés sur le dos, regrettant le « déjeûner, soupirant après le goûter, et demandant à grands cris « de la limonade. » Après l'heure du *luncheon*, il s'asseyait près de Mme Trevelyan, lui traduisait d'abord du grec, et lui lisait à haute voix du français : les comédies de Scribe, les *Mémoires* de Saint-Simon, et nombre d'autres ouvrages les aidaient à passer agréablement les heures de l'après-midi, si longues et si accablantes à Calcutta. A l'approche du coucher du soleil, quand la brise commençait à s'élever, il accompagnait sa sœur dans une promenade en voiture le long des bords du Hooghly : ils ne rentraient qu'assez tard, à la clarté des étoiles, trop souvent — au gré de Macaulay, — pour assister à un grand dîner de quarante personnes, « habillées avec autant de luxe qu'on en peut avoir, à 90 degrés à l'est de Paris. » Macaulay détestait ces grandes réunions. « Rien de plus ennuyeux, « disait-il. Chaque convive ne parle qu'à ses voisins; la conversa- « tion n'est qu'un bavardage absurde et comme je suis toujours as- « sis près de la dame du plus haut rang, c'est-à-dire de la plus « vieille, de la plus laide et de la plus orgueilleuse de la société, je « suis encore plus malheureux que le reste de la réunion. » — Il préférait mille fois à ces grands dîners les petites réunions intimes composées de quelques amis instruits et distingués. Le vendredi, il en invitait plusieurs à déjeuner, et causait avec eux des progrès faits dans les travaux du Comité de législation. La conversation s'animait bien vite, et les discussions sur les questions de droit, d'histoire, de politique, devenaient tellement intéressantes que la séance se prolongeait pendant de longues heures, devant des tasses à thé vides, jusqu'à ce que chaque convive, l'un après l'autre, s'aperçut qu'il était grand temps de retourner à ses travaux.

Mais, bien que cette existence ne fût pas sans charmes pour lui, Macaulay se sentit promptement atteint du mal du pays. « Je ne « saurais dire, écrivait-il dès 1836, combien je soupire après l'Angle- « terre, et combien mon exil est amer pour moi. Il me semble que je « n'ai plus qu'un souhait à former : voir mon pays, et puis mourir. » En 1837, sa fortune était devenue suffisante ponr lui assurer, à lui et à sa famille, non pas l'opulence, mais une large aisance ; il commença à songer à son départ. Les maladies qui ravagèrent bientôt l'Inde, le décidèrent à la quitter le plus tôt possible, et à ne pas exposer, pour un léger accroissement de fortune, la santé de sa famille et la sienne. Il écrivait à la fin de cette année : « La saison « des pluies de 1837 a été on ne peut plus malsaine. Notre maison « s'en est tirée aussi bien que possible ; cependant Hannah est la « seule qui n'ait éprouvé aucun mal. Le baby a été très-souvent « indisposé. Trevelyan a beaucoup souffert... Quant à moi, j'ai eu « un accès de fièvre qui, heureusement, n'a duré qu'une heure ou « deux, — et j'ai pris d'énergiques précautions contre son retour : « mais pendant quinze jours, je suis resté épuisé. C'est la première, « et, j'espère, la dernière fois que je fais connaissance avec les « maladies indiennes. Il est heureux, pour nous, que nous ne soyons « pas obligés de passer une nouvelle année au milieu des exhalai- « sons mortelles de ce pays marécageux. » — Il mit la dernière main à ses différents travaux, se démit de ses fonctions dans le Conseil suprême, dans les Comités de législation et d'instruction publique ; et au commencement de janvier 1838, accompagné de la famille Trevelyan, il s'embarqua pour l'Angleterre.

Son départ de l'Inde termine la première phase de sa vie publique : il nous reste à étudier la seconde, qui sera la plus intéressante et surtout la plus glorieuse.

Anatole Langlois.

La fin prochainement.

LA QUESTION DE LA MARINE MARCHANDE

J'hésite à prendre la plume pour traiter une question dont tous les éléments me sont familiers, mais où je n'aperçois pas la possibilité de conclure de manière à donner satisfaction à l'une des opinions qui s'agitent. J'entends les avocats passionnés de deux grandes causes : celle de la marine marchande française, industrie nationale de premier ordre, qui est en décadence ; celle du mouvement général des échanges et de l'activité commerciale, qui est en progrès. Les premiers sollicitent des protections sous une forme que je crois mauvaise et inacceptable. Les seconds opposent les arguments d'une doctrine économique dont je ne suis pas le partisan, et prétendent consoler la marine par des perspectives que je crois décevantes. Des deux côtés, je constate des contradictions et des illusions. En les signalant avec sincérité, j'ai le sentiment que je ne serai agréable à personne. Très-bienveillant pour la marine, désirant vivement la voir prospère, je serai accusé de lui refuser les moyens de l'être.

Amica veritas! J'essaierai cependant de dire quelques vérités.

Dans les discussions de la politique, ce sont presque toujours les passions qui dictent les raisonnements. Dans les discussions des choses de l'ordre économique, ce sont les intérêts. Ceux-ci ne se piquent pas plus de logique que les passions, et font aussi bon marché des principes. Il y a eu un temps où tous les armateurs de France préconisaient l'esclavage et même la traite dans l'intérêt de la marine marchande, laquelle est nécessaire à l'Etat pour le recrutement de sa flotte, pour sa grandeur maritime et sa sécurité. J'ai connu celui où ils demandaient l'interdiction de la culture de la betterave, en invoquant le même argument. Le sucre devait demeurer un produit exotique, afin de fournir du fret à la marine marchande, laquelle est nécessaire à l'Etat pour le recrutement de sa flotte, etc. Les armateurs ont dû se résigner à l'abolition de l'es-

clavage et à la culture de la betterave ; ils ont transporté sans rancune du guano et des nitrates pour aider à la cultiver. Ils ont demandé tous les dégrèvements des droits de douane qui tendaient à multiplier les transports, et la doctrine du libre échange n'a pas eu de plus fervents adeptes que dans les ports de mer. Ils ont demandé et obtenu, la faculté d'acheter en franchise les navires étrangers, enlevant ainsi toute protection à la construction française. Et maintenant, pour des navires ainsi achetés en franchise de droits, ils demandent la protection d'une subvention, afin d'assurer la prospérité de la marine marchande, laquelle est nécessaire à l'Etat, etc. L'argument n'a jamais changé.

Je ne les en blâme pas, mais est-il vrai que l'argument ait conservé sa valeur ? C'est la première question que doit se poser le législateur, question militaire et politique.

J'ai consulté bien des officiers de marine de tous grades. Il m'a été répondu par la plupart que l'argument n'était plus de saison depuis que l'Etat n'arme que des bâtiments à vapeur. La vapeur a changé les conditions de recrutement du personnel de la flotte. Parmi les populations du littoral, adonnées à la pêche cotière et aux petites industries maritimes, on trouvera toujours, grâce surtout à la loi du service militaire obligatoire, les moyens de former aisément le noyau des équipages. On trouvera partout, sans les demander à la marine marchande qui n'en a guère, des mécaniciens et des chauffeurs, fussent-ils Lorrains ou Champenois. Bref, la prospérité de la marine marchande n'est plus nécessaire à la grandeur maritime de l'Etat.

Je ne me prononce pas sur cette question militaire, qui n'est pas de ma compétence. Je me borne à la signaler au législateur, comme devant être présente à sa pensée et pouvant influencer ses résolutions.

Je n'examine que la question économique et commerciale. A mes yeux, la marine marchande est une de nos industries nationales les plus intéressantes et les plus dignes de protection.

Elle est, cela est certain, en souffrance, non pas seulement à raison d'une crise générale que traversent toutes les marines, mais en sensible décadence relative. Elle est découragée. Depuis 1866, elle est placée sous le régime de la libre concurrence avec toutes les marines étrangères, sans être protégée par une surtaxe. Elle se déclare impuissante à soutenir cette concurrence des pavillons étrangers ; elle implore la protection de l'Etat ; et naturellement elle l'implore dans l'intérêt de l'Etat. Des représentants des armateurs de divers ports se sont réunis en congrès. Ils ont adressé aux sénateurs et aux députés une pétition habilement rédigée, à laquelle ils ont donné une grande publicité. Ils s'expriment comme se sont

toujours exprimés les armateurs : « La France veut-elle conserver « une marine et prendre des mesures efficaces pour la sauver? La « France a-t-elle dans la question un intérêt national d'un ordre « supérieur? Ou bien, la marine doit-elle être abandonnée et est- « elle condamnée à disparaître? »

L'opinion publique, en France, a un vague instinct de bienveillance pour la marine qui la porterait à prêter l'oreille aux doléances des armateurs. Mais aussitôt éclatent les réclamations des partisans de la liberté commerciale qui, eux aussi, sont en possession de l'opinion publiqne et ne cessent pas de glorifier les résultats de ce qu'ils appellent la réforme économique de 1860. La lutte, qui semblait terminée à leur avantage, entre la doctrine de la protection et celle de la liberté commerciale, est ranimée par les plaintes importunes des armateurs, qui viennent troubler et presque inquiéter les vainqueurs dans la joie de leur triomphe.

S'il fallait aborder une discussion doctrinale, je ne craindrais pas d'affronter les dédains de l'école moderne en disant qu'une seule doctrine est sensée et solide : celle de la protection. Il y a quelque courage peut-être à risquer cette déclaration, qu'on a réussi à rendre paradoxale. Je la produis résolument, avec une conviction qui non-seulement n'a pas été ébranlée, qui a été confirmée par les résultats mêmes de la réforme économique de 1860. Il n'est pas, en effet, d'erreur plus manifeste, quoiqu'elle soit partout répandue, que de présenter les traités de commerce de 1860 comme ayant inauguré, en France, un régime de libre échange. Ils ont profondément modifié, adouci les réglements protecteurs de l'industrie française. Ils ont expressément maintenu le principe de la protection, de quoi je n'hésite pas à louer les négociateurs. Cette protection est formulée par des droits de douane qui très-souvent atteignent jusqu'à 25 0/0 de la valeur des produits importés de l'étranger. Rien n'est donc plus contraire à la doctrine du libre échange.

Je trouve dans l'organe le plus accrédité de l'école, dans *l'Economiste Français* du 6 mai dernier, une citation très-curieuse, très-amusante même. Devant le Conseil supérieur du commerce, M. Sévène a affirmé, *avec raison,* ajoute le rédacteur, que « nous « sommes aujourd'hui le pays *le plus prohibitionniste du monde,* « après la Russie et les Etats-Unis. » Ce n'est même pas le plus protectionniste, le gros mot de prohibitionniste est lâché. En sorte que l'avis d'un adepte convaincu de la doctrine du libre échange, partagé par la rédaction de *l'Economiste Français*, est que les traités de commerce de M. Rouher, tant exaltés à chaque feuillet de ce très-intéressant et d'ordinaire très-judicieux recueil, ont abouti à une législation douanière qui a un caractère exagéré *de*

prohibition. Il est vrai que dans le numéro suivant, du 13 mai, je lis : « La loi de 1860 inaugura pour la France une nouvelle ère « économique : *le libre échange remplaça le système protecteur*... « Un crédit destiné à renouveler l'outillage fut la compensation « accordée à l'industrie pour *le régime protecteur aboli.* » Un peu plus loin reparaît la contradiction de ces propositions, et il est établi que nos tarifs consacrent une cinquantaine au moins de prohibitions ou de protections exagérées.

Il conviendrait de s'entendre, et de ne pas donner alternativement des noms si contradictoires à la législation douanière qui nous régit depuis seize années. Quand on vante les progrès accomplis, quand on étale les proportions dans lesquelles se sont multipliés les échanges, j'ai le droit d'en faire honneur au maintien du système protecteur, considérablement adouci par les tarifs nouveaux, mais qui est encore expressément le système protecteur. Les théoriciens à outrance du libre échange ont la ressource de soutenir qu'on eût obtenu de bien autres progrès de l'application de leur doctrine. C'est possible, l'expérience n'en a pas été faite. L'expérience faite a été celle du système protecteur, adouci par des tarifs réduits, lesquels ont été fixés en raison du degré de protection dont on a cru qu'avait besoin l'industrie française ; c'est la vérité de fait, et c'est aussi la seule vérité de doctrine. Les gouvernements sont institués pour protéger leurs nationaux, et non pour les sacrifier à des théories.

Les représentants de la marine marchande ont donc raison lorsqu'ils disent dans leur pétition : « Dans ce prétendu régime de « libre échange, inauguré en 1860, des droits protecteurs variant « de 5 à 25 0/0 ont été expressément réservés par les traités aux « diverses branches de l'industrie française. »

Ont-ils pareillement raison lorsqu'ils ajoutent : « seule, la marine, « dans l'intérêt de l'industrie, a été livrée à la concurrence des « marines étrangères ? »

On leur conteste cette proposition. Dans deux articles du *Journal des Débats*, M. Paul Leroy-Beaulieu a essayé d'énumérer les protections dont jouirait la marine marchande. J'honore infiniment la personne, le talent, le grand sens, la variété des connaissances de M. Paul Leroy-Beaulieu, je lis ses travaux avec autant de plaisir que de profit pour mon instruction. Il y a tant de choses qu'il sait mieux que moi, qu'il me permettra de croire mieux savoir que lui les choses de la marine. Il se trompe lorsqu'il dit que la marine marchande est une des plus protégées de nos industries nationales. Voici les quatre faveurs précieuses qu'il reproche un peu dûrement aux représentants des armateurs d'avoir l'ingratitude d'oublier :

1° Le privilége réservé du cabotage français;
2° Les surtaxes d'entrepôt;
3° Les primes données à la grande pêche;
4° Les subventions des compagnies postales.

1° Le privilége de la réserve du cabotage français, ou d'un port de France à un autre, est devenu presque illusoire. Là, en effet, ce n'est pas contre le pavillon étranger que lutte notre pavillon, c'est contre la concurrence de plus en plus écrasante des chemins de fer et les ingénieuses combinaisons des tarifs différenciels, précisément calculés pour ruiner le cabotage. Le temps est loin de nous où tous les vins du Bordelais et du Languedoc, toutes les eaux de vie de la Saintonge, toutes les huiles et tous les savons de la Provence, destinés à la consommation de Paris et des départements du Nord, se chargeaient sur des flottes de caboteurs qui les transportaient à Rouen, à Caen ou à Dunkerque. Avant l'achèvement des réseaux de chemins de fer, les premiers services de bateaux à vapeur d'un port français à un autre ont trouvé un certain trafic dans le transport des passagers. Le passager a disparu le voyageur redoute avec raison la mer et le mal de mer; à peine s'aventure-t-il en promenade un jour d'été, du Havre à Trouville. Le cabotage de France en France a perdu toute importance, et il est par trop dérisoire d'offrir cette ressource à l'esprit d'entreprise de nos armateurs.

2° La surtaxe d'entrepôt n'apporte aucun privilége à notre marine. Elle est un stimulant pour nos négociants qu'elle invite à se faire adresser des lieux de production les marchandises *par un pavillon quelconque*, au lieu de les acheter paresseusement, au jour le jour, dans les entrepôts de Londres, d'Anvers ou de Liverpool. C'est un stimulant qui me semblerait devoir obtenir l'approbation la plus empressée des économistes. Que reprochent-ils à nos négociants? De n'avoir pas suffisamment de hardiesse, d'initiative, d'activité, de génie commercial. Le meilleur moyen de leur enlever ce qui leur en reste serait de supprimer la surtaxe d'entrepôt. Il est si commode de s'approvisionner sans risques et sans avances, au fur et à mesure de ses besoins, de marchandises toutes rendues à nos portes, qu'on recevra dans les trois jours de la commande. Seulement, quand il n'y aura plus d'importation directe, il est bien clair que nous paierons les marchandises, régulièrement et toujours, plus cher que l'Angleterre, puisqu'au prix d'achat en Angleterre s'ajouteront des frais supplémentaires de commission, de magasinage, de manutention, d'assurance et de transport, épargnés par l'importation directe.

Je lis avec surprise dans le *Journal des Débats* du 8 mai : « Tous « les consommateurs français, en prenant une tasse de café, paient « une prime *à notre marine*, puisque ce café est taxé plus chère-

« ment lorsqu'il arrive des grands ports de commerce d'Europe « que lorsqu'il vient directement du Brésil. » Cette argumentation pittoresque porte absolument à faux, et *notre marine* n'a là rien à faire. Si certaines fluctuations des cours permettaient, malgré la surtaxe, d'acheter des cafés à Londres, ils seraient venus du Brésil à Londres par des navires anglais ; ils rétrograderaient de Londres au Havre par d'autres navires anglais. C'est, au contraire, si, la surtaxe d'entrepôt étant abolie, nos négociants cessaient de s'approvisionner au Brésil, c'est alors qu'il serait vrai que tous les consommateurs français, en prenant une tasse de café, paieraient une prime, non pas certes à notre marine, mais au commerce étranger. Des économistes peuvent-ils aspirer à ce résultat?

3°. Les primes données à la grande pêche sont, sans contredit, une faveur faite à notre pavillon. Je me hâte d'ajouter une faveur bien localisée, et qui, là où l'on n'en profite pas, se tourne en désavantage pour l'industrie générale des armements. Il est extrêmement curieux d'observer qu'il faut des conditions toutes spéciales de mœurs, d'aptitudes, de tempérament, déterminées par la latitude, pour se livrer à la grande pêche. Ne parlons plus de la pêche de la baleine, c'est une industrie qui a disparu en France malgré l'encouragement des primes. La pêche de Terre-Neuve est elle-même en pleine décadence, et ses armements se raréfient chaque année. La pêche d'Islande a seule accompli des progrès. Or il est remarquable que tous les armements de la pêche de la morue, sans exception, ont lieu sur notre littoral du Nord, de Morlaix à Dunkerque et Gravelines. Les populations du bassin de la Méditerranée consomment beaucoup de morues : jamais l'on n'essaie d'armer un navire pour la pêche avec un équipage de méridionaux. Les Basques ont essayé à Bayonne, les Saintongeois à la Rochelle, ils y ont renoncé, laissant le champ libre aux Flamands, aux Normands, aux Bretons, et encore, parmi ceux-ci, aux seuls Bretons des bords de la Manche. Partout ailleurs, le tempérament de nos marins s'est trouvé obstinément rebelle aux rudes labeurs des campagnes de pêche, dans les régions des glaces et des brouillards.

De cette localisation découlent deux conséquences fâcheuses pour l'industrie générale des armements maritimes. Dans nos ports du Nord, quand se préparent les expéditions de pêche, une raréfaction des marins disponibles qui rend plus difficile et plus onéreux le recrutement des équipages. Dans nos ports du Midi, à l'automne, un avilissement considérable du taux du fret, les navires pêcheurs, après avoir déposé leur morue, chargeant à tout prix, pour rentrer dans leurs ports respectifs. Très-sensible autrefois, ce dernier inconvénient l'est devenu beaucoup moins depuis que la concurrence

des chemins de fer a détruit, pareillement pour tous, les éléments du fret du cabotage français.

Il n'est pas de mon dessein de traiter ici en elle-même la question des primes de pêche; mais l'on voit à quoi se réduit, pour la marine marchande française en général, cette faveur de l'État. Je rappelle d'ailleurs qu'elle a été constamment motivée sur l'intérêt de l'État, qui entretiendrait par là pour sa flotte une pépinière de matelots. L'immense majorité des armateurs de France, tous les armateurs du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille seraient parfaitement indifférents à la suppression des primes de pêche et y applaudiraient plutôt.

4°. J'arrive aux subventions des compagnies postales, et ici mon étonnement redouble. Est-ce sérieusement qu'on présente ces subventions comme une faveur faite à la marine marchande? Elles sont au contraire l'objet d'une des doléances les plus passionnées des armateurs. Comment voulez-vous, s'écrient-ils, que nous soutenions la concurrence de compagnies qui, défrayées par des subventions, peuvent transporter à des taux réduits les marchandises et les passagers! Obligées de faire partir leurs paquebots à dates fixes, elles ont intérêt à les remplir à tout prix, et elles sont encore les plus dangereux agents de l'avilissement des frets. Pour la protection de la marine française tout entière, nous demandons à peine le tiers de ces 26 millions que l'État accorde si libéralement aux armements de luxe des compagnies privilégiées.

Je sais ce qu'on peut répondre. De ce gros chiffre de 26 millions, il y aurait à déduire le produit des taxes postales et d'autres avantages, permanents ou éventuels, réservés à l'État par les cahiers des charges. L'État, dans un intérêt politique de premier ordre, a voulu faire voir fréquemment le pavillon français sur une foule de points où il ne pénétrait pas, d'abord dans toutes les escales du Levant, puis dans les mers de l'extrême Orient. L'État, pour la transmission des correspondances de ses nationaux avec l'Amérique, n'a pas voulu non plus rester le tributaire et comme le vassal des marines étrangères, et il y a encore là un intérêt politique : l'État paie le prix d'un service public rendu à l'État.

Les subventions ne sont pas autre chose. Voudrait-on qu'il affectât des bâtiments de l'Etat, ainsi qu'il en aurait le droit, au transport des correspondances, comme il y affectait autrefois sur notre sol les malles-poste? Ce serait une combinaison désastreuse pour nos finances et insensée. Les subventions sont un contrat bilatéral librement consenti. Elles ne sont une faveur pour personne.

Cela est vrai. Mais si le caractère contractuel des subventions ne permet pas de leur donner le nom de faveur, même à l'égard des

compagnies postales, encore moins est-il permis de les considérer comme une faveur faite aux armements non subventionnés, qui en souffrent et qui se plaignent.

Ainsi, des quatre faveurs reprochées à la marine marchande, la première, étrangère d'ailleurs à la navigation de long cours, est insignifiante; la seconde n'a aucun caractère de protection quelconque pour notre pavillon; la troisième ne protége que quelques armements de pêche des ports de la Manche, limités et localisés; la dernière, enfin, n'est pas autre chose que le prix débattu d'un service rendu en vertu d'un contrat, et comme elle concourt à l'avilissement du fret, elle est dommageable aux intérêts des armements non subventionnés.

Je conclus que les représentants des armateurs ont raison de dire que la marine française a été livrée sans protection, dans l'intérêt de l'industrie, à la concurrence des marines étrangères.

Les affirmations de la pétition des armateurs sont donc vraies. S'en suit-il qu'il y ait lieu de leur accorder la protection qu'ils réclament?

Oui, ce serait mon avis, s'ils la réclamaient, et s'il était possible de l'accorder sous la seule forme qui me paraisse raisonnable et acceptable en principe : la surtaxe de pavillon. Pour me faire comprendre des lecteurs peu familiers avec ces matières, je dirai que la surtaxe de pavillon consiste dans une différence établie entre les droits de douane qui frappent les marchandises exotiques introduites par le pavillon français et ceux qui frappent les marchandises introduites par d'autres pavillons. Ainsi le droit de douane des cafés du Brésil est aujourd'hui le même, quel que soit le pavillon introducteur. Ce droit pourrait être, ou adouci de 10 pour 100 en faveur du pavillon français, ou augmenté de 10 pour 100 à la charge des pavillons étrangers. Il est bien clair que ce serait une protection qui, dans les ports du Brésil, assurerait une préférence au pavillon français pour les expéditions à destination des ports français. Quant aux marchandises qui entrent en franchise de droits, la franchise serait maintenue pour le pavillon français. Elle serait remplacée par un droit très-modéré sur les pavillons étrangers.

Je ne sais rien de plus légitime, de plus irréprochable en principe, j'en demande pardon aux économistes, que cette combinaison. Une nation doit être libre de favoriser sa marine, si elle juge qu'elle ait intérêt à ne pas la laisser périr. Il n'y a là qu'une question de mesure et de modération. Je ne me trouble pas du triste sort des consommateurs qui en prenant leur tasse de café paieraient une prime à la marine. La légère faveur faite à notre marine ne renchérirait pas le café d'une quantité appréciable.

Mais il s'en faut bien que la surtaxe de pavillon, irréprochable en principe, soit d'une application facile. Contraire aux conventions internationales qui nous lient, elle rencontrerait, dans de nouvelles négociations, des résistances très-vives, probablement invincibles. Cette considération péremptoire pourrait dispenser d'en examiner d'autres. Pourtant je signale un fait très-important. L'opinion publique, dans nos grands ports, est presque unanime à repousser la surtaxe de pavillon. Elle n'est guère souhaitée que par les possesseurs actuels de navires qui ne sont pas à proprement parler des négociants, et par les armateurs des petits ports où il se fait peu de commerce de marchandises et de transit, là en un mot où l'intérêt d'armateur prédomine sur l'intérêt commercial. Partout ailleurs on redouterait le rétablissement des surtaxes de pavillon.

La raison en est sensible. L'assimilation des pavillons, ici je partage l'opinion des économistes, et c'est l'évidence même avant d'être l'expérience, est extrêmement favorable au mouvement général maritime. La suppression absolue de tous droits de douane favoriserait encore plus ce mouvement, et serait acclamée avec enthousiasme dans nos grands ports, non point, qu'on en soit convaincu, par dévotion pour la doctrine du libre échange. Qu'importe aux négociants qui vivent de commissions et de consignations, qu'importe à la plupart des industries maritimes, qu'importe à tous les fournisseurs, à tous les hôteliers, à tous les propriétaires de maisons à louer, de terrains ou de magasins, que le pavillon français soit faiblement représenté dans le port? Une seule chose importe, c'est que les bassins soient pleins de navires. Aussi sont-ils parfaitement indifférents à la décadence de notre pavillon, comme ils le sont à la ruine de nos chantiers de constructions, comme ils le seraient à la ruine de nos forges. Les armateurs se débarrassent prudemment de leurs navires par des liquidations de diverses sortes, et chez eux-mêmes l'intérêt d'armateur ne tarde pas à être absorbé par l'intérêt commercial de la multiplication des consignations et du transit. Ils se dépouillent aussitôt de ce qui pouvait leur rester des doctrines protectionnistes pour se convertir avec une ferveur de néophytes à celle du libre échange. C'est ainsi qu'à Dunkerque, qui a énormément gagné à la liberté des pavillons, au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, on ne trouverait guère de partisans du retour à la surtaxe qui protégerait notre marine.

Le congrès des armateurs a été assez embarrassé de cet état de l'opinion, c'est-à-dire des intérêts nouveaux des grands ports, et le rédacteur de la pétition s'en est tiré fort adroitement. Après avoir donné aux armateurs restés armateurs la satisfaction platonique de déclarer avec une certaine pompe, que « la loi d'assimilation des

« pavillons a été une erreur et une faute dont les conséquences ont « compromis la grandeur, la sécurité et la fortune de la France, » après avoir dit que « le rétablissement des surtaxes serait le moyen « le plus efficace d'arrêter la décadence de notre marine, » il tourne court tout à coup, en ajoutant : « si, *par des considérations d'ordre « supérieur*, le principe des surtaxes ne pouvait être admis, etc. » C'est prendre lestement son parti de l'abandon du moyen qu'on vient de proclamer le plus efficace. Il y aurait donc des considérations d'un ordre supérieur à la grandeur, à la sécurité, à la fortune de la France? Il y a les intérêts de transit des grands ports.

Je ne veux pas être, comme on disait jadis, plus royaliste que le roi. Je ne reprendrai pas la thèse abandonnée de la surtaxe de pavillon ; je reconnais que c'était le moyen de protection le plus efficace, à mes yeux le seul légitime et sensé. Je suis forcé de reconnaître que les faits accomplis, les relations internationales, l'état général de l'opinion, ne permettent pas, quant à présent, de recourir à ce moyen. Autre chose, dit excellemment M. Amé, directeur général des douanes, dans la précieuse étude qu'il vient de publier sur les traités de commerce, est de prolonger l'existence d'une institution consacrée par le temps, autre chose est de la faire revivre quand une fois elle a disparu.

Que demandent donc les représentants des armateurs, en renonçant à la surtaxe de pavillon? Ils demandent la subvention directe de l'Etat à tous les armements français. Notre marine marchande tout entière serait une industrie primée, comme l'est exceptionnellement celle de la pêche. Je me garde bien d'ajouter : comme les paquebots des compagnies postales, répétant que les subventions postales sont le prix, fixé en raison d'un contrat, d'un service public.

Il serait réputé qu'une sorte de contrat interviendrait aussi entre l'Etat et tous les armateurs. Ceux-ci rendraient à l'Etat le service public d'équiper des navires, afin de former et d'entretenir des marins. L'Etat s'acquitterait en contribuant aux dépenses de l'équipement. Un franc par jour et par homme embarqué, la formule est bien simple, et l'on calcule que le concours de l'Etat se monterait à 6,600,000 francs par an.

On s'attache à ce chiffre, dont on vante la modération, et l'on commet ici une réticence. Apparemment ce n'est pas pour prolonger une situation qu'on proclame une situation de décadence que l'on demande à l'Etat des subventions, c'est dans l'espoir de ranimer notre marine et de multiplier nos armements. Il convient de calculer en prévision du but poursuivi. Or, il est clair que des armements doublés coûteraient au trésor 13,200,000 francs, et des armements triplés 19,800,000 francs. Nos commissions du budget feraient sa-

gement d'y songer, si jamais, ce dont je doute, la proposition arrivait devant elles.

Quoi qu'il en soit, tel a été le vœu exprimé, à une faible majorité, par la Commission de la marine marchande instituée en 1873, vœu auquel se rallient aujourd'hui les représentants des armateurs.

J'avais l'honneur de faire partie de cette Commission. Je tiens à dire que je ne me suis pas associé au vœu exprimé par la majorité.

D'abord j'étais et je demeure convaincu que nos relations internationales font obstacle à la combinaison de la subvention directe, aussi bien qu'à celle de la surtaxe de pavillon. Je suis même d'avis, ce qui n'a encore, à ma connaissance, été remarqué par personne, que les objections devraient être plus vives contre la subvention directe. En effet, la surtaxe de pavillon ne pourrait préjudicier aux étrangers que pour l'accès de nos ports français. La subvention directe serait facilement représentée comme leur préjudiciant partout, même dans les ports de leurs nationalités respectives. Il est évident qu'une marine subventionnée peut accepter, pour toutes destinations, le fret à meilleur marché. Comment les armateurs oublient-ils que c'est l'observation qu'ils viennent de faire en reprochant avec raison aux subventions des compagnies postales d'avilir le fret ?

Qu'on veuille bien supposer qu'après nos traités avec l'Allemagne, stipulant l'assimilation et la libre concurrence des pavillons, l'Allemage, voulant donner un grand essor aux armements de sa marine marchande, eût résolu de les subventionner largement avec nos milliards. Voilà les navires allemands placés dans des conditions qui leur permettraient de défier toute concurrence de fret. Ils chargeraient dans nos ports, à moitié fret, nos marchandises d'exportation; ils rapporteraient à moitié fret les denrées exotiques et jusqu'aux sucres de nos rares colonies. Pense-t-on que nos armateurs subiraient patiemment cette combinaison et la trouveraient conforme au traité de réciprocité des pavillons? Non, il s'élèverait une immense clameur d'indignation, et l'on accuserait l'Allemagne d'un véritable manque de foi. On aurait raison. Mais qu'on ne s'imagine pas que l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni l'Italie, ni l'Amérique subiraient plus patiemment un régime de subventions directes à nos armements qui donnerait à ceux-ci l'avantage de la concurrence du fret sur tous les points du monde. C'est la destruction même de la concurrence naturelle, et plus acceptable encore serait la surtaxe de pavillon, dont l'effet ne serait sensible que dans nos ports.

Il faut donc une étrange puissance d'illusion pour proposer la combinaison. Je le disais au sein de la Commission de 1873, et

M. le Ministre des affaires étrangères, consulté, le disait avec plus d'autorité que moi. La combinaison est impossible, tant que dureront les traités d'assimilation des pavillons. Elle ne deviendra possible que si, à l'échéance des traités, chaque nation se réserve le droit de subventionner sa marine. Alors l'avantage sera aux pavillons le plus libéralement subventionnés. Si l'Allemagne s'avisait d'accorder des subventions doubles des nôtres, de quel droit nous plaindrions-nous?

J'ajoute que la combinaison me paraît en elle-même bien défectueuse. Essayer de consoler par des subsides une industrie nationale qu'on a commencé par décourager en lui enlevant la protection des tarifs douaniers, ce peut être temporairement, en attendant qu'on revienne à une protection mieux conçue, un expédient réparateur, un acte de repentir du législateur et l'aveu d'une erreur. Mais je ne sais pas de combinaison économique et financière plus choquante que de faire de cet expédient une institution permanente. C'est appauvrir deux fois le budget, lui imposer une dépense après lui avoir ôté une recette. Se figure-t-on cette combinaison appliquée à nos autres grandes industries, à l'industrie métallurgique par exemple? Par intempérance de zèle pour la doctrine du libre échange, on commencerait par supprimer tous les droits à l'importation des fers étrangers, après quoi l'on promettrait des subventions annuelles à tous nos maîtres de forges.

Qu'on ne me parle pas des primes de pêche, faveur exceptionnelle qui a toujours eu un caractère révocable, qui n'est pas une institution permanente. Je trouve d'ailleurs encore là un argument frappant. Pour protéger les pêcheries françaises, on a d'abord repoussé les produits des pêcheries étrangères. Cela n'ayant pas paru suffisant, on a promis, par surcroît, des primes. Jamais l'on n'a songé à introduire en franchise les produits des pêcheries étrangères, pour indemniser ensuite, au moyen de primes, nos propres pêcheurs. — C'est cependant cela qui est demandé au nom de nos armateurs par cette étrange et contradictoire formule : libre admission de tous les pavillons, combinée avec des subventions au pavillon français.

Le mode d'exécution proposé n'est pas plus heureux. 1 franc par jour d'embarquement et par homme, c'est bien simple. Seulement, n'a-t-on pas réfléchi que les hommes croiront nécessairement que c'est à eux que l'Etat a voulu faire cette faveur, et non aux armateurs! Il faudra leur expliquer que l'Etat n'a nullement songé à eux, pauvres gens, mais a voulu assurer des bénéfices *aux riches armateurs*, par qui les matelots sont déjà portés à se dire exploités, comme tous les travailleurs par leurs patrons. Ils resteront ou

incrédules ou irrités. Ils sauront vite calculer que l'armateur qui leur offre 50 francs par mois n'en paie que 20, puisque l'Etat lui en rembourse aussitôt 30. Leur effort constant sera d'entrer au moins en partage de ces 30 francs. Je ne connais pas de stimulant plus actif, de prétexte plus plausible de grève de matelots que cette subvention aux armateurs, calculée à raison de 1 franc par jour et par homme. Elle semble montrer et tendre l'appât à saisir au moyen de la grève. Les salaires s'augmenteraient, les armateurs seraient complétement déçus. Les hommes sont partout les mêmes : il y aurait des meneurs et des journaux aussi pour exciter les appétits des matelots. De grâce, qu'on veuille bien se représenter ce qui fermenterait dans le cœur des ouvriers d'une usine dont se discuterait le salaire, lorsqu'ils sauraient que l'Etat paie au riche patron, à titre de subvention libérale, 1 franc par chaque journée d'ouvrier.

Quelques armateurs aperçoivent le danger et demandent déjà de substituer la subvention, calculée à raison du tonneau de jauge, à la subvention calculée d'après le nombre de journées de matelots embarqués. La subvention d'après le tonnage aurait d'autres inconvénients dont la démonstration m'entraînerait trop loin.

Enfin, la subvention, soit à raison du nombre des matelots embarqués, soit au tonnage, aurait, pour l'honneur de notre pavillon, ce résultat déplorable qu'elle tendrait à le faire flotter sur les plus vieux et les plus mauvais navires. Je m'explique.

Un bateau à vapeur neuf, en fer, de 500 tonneaux de jauge sans les machines, coûte près de 500,000 fr.

Un navire à voiles neuf, en bois, de 500 tonneaux, coûte environ, tout équipé, 250,000 fr.

Le navire en bois se déprécie très-rapidement; un navire de 500 tonneaux, de dix à douze ans, vaut à peine 100,000 fr.

S'il a quinze ou vingt ans, il vaut à peine 50,000 fr. [1].

Ces quatre navires seront équipés d'un même nombre de marins de l'inscription, qui sera de seize environ. La subvention de 365 fr. par homme, si je les suppose embarqués toute l'année, sera de 5,840 fr.

Par rapport au capital de 500,000 fr. du bateau à vapeur, c'est un intérêt annuel d'un peu plus d'un pour cent (1,16 0/0). La

[1] Le 15 mai dernier, on a vendu au Havre, en vente publique, le *Chevreuil*, de 333 tonneaux, construit en 1856 ou âgé de 20 ans, pour la somme de 14,100 francs,

J'admets qu'il en faudra dépenser au moins autant pour l'armer. Tout compris, le navire prenant la mer coûtera moins de 30,000 francs.

séduction ne sera pas grande, et j'engage à ne pas compter sur cet appât pour multiplier nos armements à vapeur.

Par rapport au capital de 250,000 fr. du voilier neuf, c'est un intérêt double, ou de 2 1/4 0/0, ce qui commence à être quelque chose. Dès à présent, le lecteur devine peut-être, ce que je n'ai pas encore dit, que la proposition émane des armateurs de navires à voiles.

Par rapport au capital de 100,000 fr. du voilier vieilli, c'est un intérêt de 5,84 0/0 ou de près de 6 0/0.

Enfin, par rapport au capital de 50,000 fr. du navire usé, ce sera un intérêt de près de 12 0/0 !

Qui ne voit que ce sera un puissant encouragement à l'emploi des plus vieux navires, qui exigent une si faible mise dehors, si libéralement rémunérée ?

Les primes de pêche avaient déjà trop souvent ce résultat. Quand un navire ne valait plus rien pour le transport des marchandises lourdes et ne méritait que d'être démoli, on l'estimait encore assez bon pour la pêche. J'ai connu des navires pêcheurs d'Islande ou de Terre-Neuve qui avaient quarante ans ou davantage, et ne représentaient pour ainsi dire plus aucune valeur vénale. On les faisait durer indéfiniment, aux dépens de la sécurité des hommes qui les montaient [1]. Du moins, dans le passé, ce n'étaient que les survivants des navires construits en France qui pouvaient vieillir ainsi sous la protection des primes de pêche, et l'abus était, par la force des choses, fort limité. Les armateurs ont obtenu la faculté d'introduire en franchise les navires étrangers en s'approvisionnant où ils veulent. L'abus n'aurait plus de limites; une vieille barque, bonne à démolir en Angleterre, acquerrait une valeur en prenant le pavillon français, et notre marine subventionnée serait bientôt le rebut des marines de toutes les nations.

Je pense en avoir dit assez pour motiver mon opposition persévérante et convaincue à l'idée de la subvention directe de nos armements.

Que reste-t-il donc à faire en leur faveur ? Il faut avoir le courage et la franchise de l'avouer, et c'est ma très-pénible conclusion. Rien, sinon quelques dégrèvements de patentes et quelques mesures bienveillantes de détail, qui ne sauraient avoir une grande portée, rien, puisque les relations internationales, les intérêts généraux du commerce, le mouvement de l'opinion s'opposent au rétablissement de la surtaxe de pavillon. Il faut que notre marine se résigne à n'être pas une industrie protégée, et voit si elle veut et peut soutenir la concurrence.

[1] Le navire les *Sept-Frères* a péri corps et biens à la fin de l'année dernière en revenant de la pêche de Terre-Neuve, engloutissant soixante-dix victimes. Construit en 1833, il était donc âgé de 42 ans.

Plusieurs pensaient, il y a quelques années, et au début de la révolution économique qu'elle subit, qu'elle serait en état de soutenir avec avantage la concurrence des pavillons. J'ai lu les phrases des publicistes et des orateurs du libre échange sur la vertu propre de la liberté qui allait infuser à nos armateurs un sang nouveau et réveiller l'esprit d'entreprise, endormi sur l'oreiller de la protection. Ces phrases trouvaient de l'écho parmi un certain nombre d'armateurs gagnés à la doctrine, dont on citait complaisamment les précieux suffrages. Bien des illusions ont été dissipées. Les armateurs progressistes ont peut-être gardé leurs doctrines, mais ils ont prudemment liquidé leurs navires.

Une illusion heureusement dissipée est celle qui voulait voir, dans l'institution de l'inscription maritime, une cause d'infériorité pour notre pavillon et un obstacle à son essor. Les attaques contre l'inscription maritime ont été, à une autre époque, fort bruyantes. Au sein de la Commission de 1873, pas une voix ne s'est élevée pour les reproduire, et la pétition des armateurs demande expressément le maintien de l'institution.

Comme si l'esprit humain avait toujours besoin de caresser une illusion, une illusion nouvelle a surgi, celle de la puissance du crédit, et c'est maintenant sur les merveilles attendues du crédit que se commettent le plus de phrases. Le crédit manque à notre marine marchande, il ne s'agit que de le lui donner, en utilisant l'instrument récemment converti en loi de l'hypothèque maritime, moyennant quoi notre marine florissante se passera fort bien de protection. Donc, fondons une vaste compagnie de crédit maritime au capital de 50 millions, et surtout prenez des actions.

Ainsi, notre marine est malade et ne rémunère pas les capitaux qui s'y engagent, parce que les frets sont trop avilis. Pour lui rendre la santé, on lui conseille de s'obérer en empruntant à gros intérêts. On oublie de dire avec quoi elle paiera les intérêts et remboursera le capital.

Il y a là un véritable cercle vicieux. C'est quand une industrie est très-productive en elle-même qu'elle peut emprunter sans témérité, et que, sans témérité aussi, on peut lui prêter des capitaux. C'est quand l'industrie du bâtiment offrait de vastes perspectives sur la plus-value des terrains, des loyers et des maisons que le Crédit foncier pouvait venir utilement en aide à la spéculation. Mais lorsque les loyers baissent et que les maisons se déprécient, le crédit se retire et la spéculation du bâtiment disparaît. Commencez donc par faire en sorte que les frets se relèvent et assurent une large rémunération aux capitaux qui s'engagent dans les armements maritimes; tâchez que les armateurs qui ont des ressources insuffisantes envient les

bénéfices des riches armateurs : il sera temps d'offrir le crédit aux premiers.

J'ai quelques raisons personnelles de sourire des prétentions des ardents partisans de l'hypothèque maritime. Je suis l'auteur du mot et presque de la chose. C'est dans un livre publié en 1863, *D'une Réforme internationale du droit maritime*, que, signalant une lacune et une confusion de notre Code de commerce, j'écrivais, page 85 : « Il est téméraire de prétendre changer les mots usités... « Je demande la permission d'appeler *hypothèque maritime* le « contrat de la première sorte, celui qui intervient entre un prêteur « et un négociant emprunteur, etc. » Un peu plus loin, j'exposais les conditions que devrait avoir ce contrat, et j'ajoutais, page 94 : « Alors l'hypothèque maritime pourra devenir un moyen sérieux de « crédit. » Ce petit livre me valut l'honneur, en 1867, d'être appelé par M. Béhic, ministre du commerce, à faire partie de la Commission, composée, moi seul excepté, de hauts fonctionnaires et de savants jurisconsultes, qu'il instituait pour préparer la révision du livre II du Code de commerce. J'introduisis dans ce travail la question de l'hypothèque maritime. J'eus quelque peine à faire triompher le mot, auquel plusieurs de mes éminents collègues préféraient celui de nantissement. J'obtins sans difficulté la chose, et je fus chargé de rédiger le titre tout entier de l'*hypothèque*. C'est ce titre qui a été détaché de notre projet pour être converti en loi ; c'est ma rédaction qui est devenue la loi de l'hypothèque maritime, sauf quelques changements qu'on voudra bien me pardonner de croire fâcheux, mais qui n'ont pas altéré le caractère général du projet. Quand je parle de l'hypothèque maritime, je supplie donc de m'accorder que je sais de quoi je parle.

Eh bien ! je maintiens qu'on a eu raison de combler une lacune de notre législation commerciale, et que l'hypothèque maritime peut être un moyen sérieux de crédit. Dans des cas particuliers, elle rendra des services, surtout pendant la période de construction des navires. Elle en rendra, lors d'embarras temporaires ; elle en rendra, en facilitant à des capitaines les prêts, à un taux modéré, de la bienveillance ; elle en rendra, en aidant à compléter le capital de quelques opérations d'armement, si ces opérations en elles-mêmes paraissent devoir être lucratives. Je ne méconnais pas les mérites, malheureusement assez limités à raison même du peu de profit que donnent en France les opérations d'armement, de l'institution. Mais prétendre que par sa vertu propre elle peut relever notre pavillon de sa décadence, et faire succéder la prospérité à la détresse, c'est accueillir une chimère.

Je rends justice aux armateurs dont les représentants se sont

assemblés en congrès. Pas un d'eux ne paraît l'avoir accueillie.

Je ne pense pas que le besoin se fasse sentir d'une nouvelle société de crédit, au capital de cinquante millions. Il y en a une qui porte le nom de Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie en France. La marine marchande est certainement une industrie française. On peut s'adresser à cette Société, qui n'a aucune raison de refuser des affaires sûres et bonnes. Qu'ajoutera de plus l'étiquette de *crédit maritime?* Je crains que si l'on réussit à former une Société de crédit maritime, elle ne soit bientôt infidèle à son titre et n'ait le sort de la Société de crédit agricole, laquelle a plus souvent escompté des bons égyptiens qu'elle n'a fait de prêts à l'agriculture.

Tous les remèdes proposés étant illusoires, à l'exception de celui de la surtaxe de pavillon qu'on juge impraticable, la marine française serait donc irrévocablement destinée à périr? A périr, ce serait trop dire. A rester faible vis-à-vis de certaines marines étrangères, j'ai le chagrin d'en être convaincu. Le libre échange est le triomphe des plus forts, et nous ne sommes pas les plus forts. Nous sommes faibles vis-à-vis de l'Angleterre pour la marine à vapeur. Nous sommes faibles, pour la marine à voiles, vis-à-vis de l'Italie et de la Norwége, de ces deux marines déjà si puissantes, que le *Journal des Débats* a la distraction singulière d'appeler de petites marines.

Pourquoi sommes-nous relativement faibles? C'est une question assez confuse et très-compliquée dans ses causes, mais c'est une vérité de fait. En France même il y a, dans nos diverses provinces maritimes, des différences très-marquées d'aptitudes. Je ne pense pas avoir offensé nos populations méridionales en constatant que, malgré l'appât des primes, elles se sont trouvées impuissantes à équiper jamais un navire pour la pêche de Terre-Neuve, abandonnant cette navigation aux Normands et aux Bretons. On ne cesse de répéter que les ouvriers de Paris sont supérieurs à tous autres pour certains travaux de goût. Nous sommes, je n'en doute pas, supérieurs aux Norwégiens en beaucoup de points; mais sur l'ensemble des choses de la marine, matériel et personnel, les Norwégiens, pris en masse, nous sont supérieurs, et c'est ainsi que dans la concurrence nous sommes faibles.

Nous ne sommes pas les seuls faibles. Les Etats-Unis souffrent peut-être plus que nous, et leur marine est en pleine décadence. On ne voit flotter la bannière étoilée sur aucun des paquebots à vapeur qui relient l'Amérique à la vieille Europe par des services presque journaliers. Le temps n'est plus où elle flottait sur tous les grands voiliers qui apportaient les produits des Etats-Unis à Liverpool, au Havre, à Gênes, à Trieste, où il était admis comme un

axiome commercial que l'Amérique avait le monopole de fait du transport de ses cotons. Les Italiens, les vaillants Norwégiens ont détruit ce monopole. Les Français eux-mêmes disputent aujourd'hui le fret des cotons. Un nouvel élément de fret, très-important, le pétrole, a surgi. Les Norwégiens s'en sont emparés. Le pavillon des Etats-Unis se fait de plus en plus rare dans les ports européens. La Hollande aussi est faible et en décadence, malgré ses vastes colonies. La Belgique est presque rayée du nombre des nations qui ont une marine. Pendant ce temps l'Espagne, en dépit de tous ses malheurs, conserve une marine, parce que seule elle a conservé la surtaxe de pavillon qui la protége.

Ce qui s'est passé en Belgique est extrêmement remarquable et contient un haut enseignement. La Belgique n'a qu'un seul port, mais un port admirable, Anvers. Elle lui a donné un immense mouvement commercial et de transit, aux dépens de sa marine qui a succombé dans la lutte. Parmi les navires qui encombrent les bassins d'Anvers, il faut chercher longtemps le pavillon belge.

Nous n'en sommes pas encore là, et j'espère que nous n'y arriverons pas. Mais nous resterons relativement faibles.

Un jour peut-être, la colère montera au cœur des faibles, qui, par ailleurs, se sentiront résolus et forts. Je ne serais pas surpris que le signal de la révolte partît des Etats-Unis. On sait qu'ils ne s'embarrassent guère des théories. Ils ont voulu avoir une industrie, et comme il n'y a pas deux moyens, ils la protègent par des tarifs douaniers, ce que fait de son côté la Russie, ce que nous faisons nous-mêmes. Ils ne se troublent pas des objurgations de nos doctrinaires du libre échange, ni des doléances de nos industriels, attirés à leur Exposition de Philadelphie pour leur fournir assez naïvement des modèles, en même temps que repoussés de leurs marchés. Un jour, si la décadence de leur marine continue de s'accentuer et s'ils veulent demeurer ou redevenir une grande nation maritime, ils se révolteront contre la liberté, trouvée bonne quand elle leur profitait, et ne se troubleront pas davantage des clameurs en donnant l'exemple de protéger leur marine par la surtaxe de pavillon.

Alfred de Courcy.

P.-S. Il semble y avoir une lacune dans le travail qui précède. Je n'ai pas parlé de la transformation de la marine. Les bruyantes doléances de la marine française émanent des armateurs de navires à voiles, par l'excellente raison qu'à l'exception des Compagnies postales nous avons fort peu d'armateurs de bateaux à vapeur en

France. Je me suis donc surtout occupé de la marine à voiles. Est-il vrai, comme je l'entends dire en termes très-affirmatifs, que ce soit s'occuper d'une chose surannée, condamnée à disparaître devant la vapeur, comme les diligences devant les chemins de fer, et qu'il n'y ait qu'à laisser mourir de sa belle mort la marine à voiles ?

Je ne sais trop. L'expérience n'est pas encore suffisante, et je conserve des doutes. Il est certain que la production des bateaux à vapeur à été surexcitée outre mesure en Angleterre par l'ouverture du canal de Suez, que c'est une des principales causes de l'avilissement des frêts et de la crise que traverse la marine marchande dans tous les pays. Mais j'observe qu'au sein même de cette crise, tandis qu'un très-grand nombre de vapeurs restent désarmés et en chômage, les navires à voiles chôment fort peu. N'est-ce pas là un indice de vitalité ? Les machines coûtent très-cher, le charbon coûte très-cher, et le vent ne coûte rien. Il ne m'est pas démontré que le vent doive abdiquer.

S'il était vrai pourtant que le vent dût abdiquer, la question de la libre concurrence des pavillons demeurerait exactement la même, qu'on veuille bien réfléchir à ce fait si remarquable que j'ai cité. Parmi tous les bateaux à vapeur qui sillonnent l'Atlantique, entre l'Europe et les Etats-Unis, il n'y en a pas un, pas un seul, qui porte la bannière des Etats-Unis. De grâce, qu'est-ce que cela prouve, sinon que les Etats-Unis se sentent impuissants à soutenir, pour la navigation à vapeur, la concurrence du libre pavillon ?

A. C.

DE LA COLLATION DES GRADES ACADÉMIQUES

EN BELGIQUE

Nulle part, en Europe, les questions relatives à l'enseignement dans ses rapports avec la liberté civile et le droit public issu de la révolution française, n'ont été plus clairement posées qu'en Belgique. Depuis quarante-cinq ans, ce petit royaume, relativement l'un des pays les plus riches et le plus peuplé de la terre, donne de grands exemples à ses voisins, dans tous les ordres de l'activité humaine : il est le premier qui ait proclamé une entière liberté civile d'enseignement, et il offre aujourd'hui, à côté d'un enseignement officiel, créé aux frais du budget de l'Etat, le spectacle d'un enseignement libre, établi sur la plus vaste échelle et dû, pour ainsi dire exclusivement, à l'initiative privée des citoyens catholiques, usant de leurs droits civils. L'Université catholique de Louvain, la plus prospère de toutes les universités belges (elle possède cette année plus de 1,200 étudiants), a été la première école libre de ce genre, fondée en Europe au dix-neuvième siècle. En face de cette université et à côté des deux universités de l'Etat, il s'est formé une université libérale. Toutes ces institutions ont pour but de préparer la haute éducation intellectuelle des jeunes gens et de leur délivrer des diplômes de capacité, qui doivent leur ouvrir une carrière dans la vie civile ou leur donner le droit d'aspirer à certaines fonctions publiques. Qui l'emportera? La question a certes une grande importance morale; mais nous ne voulons pas l'examiner aujourd'hui à ce point de vue spécial. C'est son importance politique, que nous chercherons à faire ressortir, en traçant une rapide esquisse de l'histoire de l'organisation des jurys d'examen en Belgique depuis 1830 jusqu'en 1876. Pendant ces quarante-cinq ans, les Belges ont fait de précieuses expériences, dont le résultat peut être utile à d'autres pays moins avancés dans la voie des libertés civiles ou politiques.

Pour bien comprendre l'histoire des jurys d'examen en Belgique, il faut nécessairement avoir présentes à l'esprit les conditions faites

par la constitution et par la loi aux divers établissements d'instruction. Je suis donc obligé d'apprendre d'abord au lecteur qui l'ignorerait quelle est l'organisation de l'enseignement supérieur en Belgique.

Au moment de l'incorporation des Pays-Bas, dits Autrichiens, à la France, l'enseignement supérieur était concentré dans l'Université de Louvain. Fondée en 1426, par Jean IV, duc de Brabant, avec l'approbation du Pape Martin V, cette mère nourricière des hautes études en Belgique, *Alma mater*, jouissait d'une réputation européenne. Organisée comme toutes les grandes Universités du moyen-âge, dont celle d'Oxford nous offre aujourd'hui le dernier et magnifique spécimen, l'Université de Louvain était divisée en cinq facultés : théologie, droit canon, droit civil, médecine, arts. Elle ne résista pas au torrent destructeur de la révolution française, dont le génie centralisateur, despotique, niveleur, était incompatible avec l'existence indépendante de grandes institutions spiritualistes et libres, gardiennes austères de l'union de la vérité religieuse, des traditions historiques et du progrès des sciences humaines. Une loi du 7 ventôse an III (25 février 1795) avait créé en France des écoles officielles d'enseignement supérieur sous le titre d'écoles centrales. La ville de Bruxelles ayant été mise en possession de l'école centrale de la Dyle, l'administration de ce département, par un arrêté du 4 brumaire an VI (25 octobre 1797) prononça la suppression de l'Université de Louvain. Le 8 novembre suivant, furent supprimés aussi les superbes et nombreux colléges qu'avaient fondés dans les siècles antérieurs la piété généreuse et l'amour persévérant de la science. Quand on a visité les colléges d'Oxford, *Balliol*, *Merton*, *Oriel*, *All Souls'*, *Magdalen*, *Brasenose*, etc., on comprend avec regrets quels immenses services rendaient autrefois, à Louvain, le *Collége Adrien VI*, le *Collége du Saint-Esprit*, le *Collége Juste Lipse*, etc. Au jour de sa violente suppression, l'antique Université de Louvain comptait plus de trois siècles et demi d'existence.

A partir de l'année 1797, l'enseignement supérieur en Belgique passa entièrement sous le régime de la législation française, jusqu'à la chute de l'Empire. Après sa réunion à la Hollande, le pays fut doté de trois universités organisées sur le modèle des universités hollandaises ou plutôt copiées sur le plan général des universités allemandes de cette époque. Les siéges de ces universités officielles furent Louvain, Liége et Gand. La liberté de l'enseignement supérieur n'existait pas.

Cette organisation fut plutôt disloquée qu'immédiatement détruite par la révolution belge de 1830. Le gouvernement provisoire proclama la liberté de l'enseignement, abrogea les arrêtés qui avaient mis des entraves à l'application de ce principe et prononça en même

temps le maintien des universités, *jusqu'à ce que le Congrès national eût statué sur cette matière* (arrêté du 12 octobre 1830). Cependant cette illustre assemblée ne statua directement que sur le principe même de la liberté de l'enseignement, en votant l'article 17 de la Constitution, malgré l'opposition de la minorité libérale : « *L'en-*
« *seignement est libre ; toute mesure préventive est interdite ; la*
« *répression des délits n'est réglée que par la loi. L'instruction pu-*
« *blique donnée aux frais de l'État est également réglée par la loi.* »

Les trois universités, créées sous le gouvernement du roi Guillaume I[er], végétèrent pendant quelques années dans le provisoire, jusqu'à la promulgation de la loi du 27 septembre 1835, laquelle institua, à Liége et à Gand, deux universités de l'État, complètes et à quatre facultés.

Les catholiques avaient été plus prompts à appliquer les droits civils proclamés par la Constitution : une université catholique fut créée par eux à Malines, le 10 juin 1834, sous le patronage du corps épiscopal, avec l'approbation du pape Grégoire XVI. Après la suppression de l'université officielle de Louvain par la loi du 27 septembre 1835, les fondateurs de la nouvelle école supérieure catholique s'entendirent avec l'administration communale de Louvain, devenue propriétaire légal des bâtiments de l'ancienne *Alma Mater*, et bientôt la chaîne des traditions fut renouée : une location perpétuelle permit à l'institution moderne d'entrer sous les voûtes, témoins séculaires du dévouement des catholiques belges à l'Église, à la science et à la patrie.

La fraction, très-restreinte alors du parti libéral qui arborait les couleurs de la franc-maçonnerie, association occulte, hostile à l'Église catholique, imita les catholiques dans leur conduite civile, sinon dans leur générosité. Le 20 octobre 1834, ils fondèrent à Bruxelles une université libre ou plutôt libérale ; en un certain sens cette institution d'enseignement supérieur est plutôt l'université officielle de la commune de Bruxelles, puisqu'elle est en grande partie soutenue depuis son origine par le budget communal de la capitale du royaume, et non par la générosité dévouée des libéraux.

Plus tard, la Compagnie de Jésus ajouta à l'un de ses établissements d'enseignement moyen, le *Collége de la Paix*, à Namur, une faculté de philosophie. Une autre faculté de la même espèce a été annexée plus récemment à un institut diocésain d'enseignement moyen, créé à Bruxelles sous le patronage de l'archevêque de Malines, *l'Institut Saint-Louis*, dirigé par des prêtres séculiers.

Aux citoyens qui ne veulent ou ne peuvent suivre les cours de l'une de ces six écoles d'enseignement supérieur, la Constitution donne le droit de faire des études privées : la collation des grades

académiques reconnus par la loi n'est en effet subordonnée à aucune sorte de mesure préventive.

Pour compléter cette esquisse du réseau d'établissements d'enseignement supérieur existant en Belgique, disons que l'État créa une école militaire pour la formation des officiers, une école spéciale pour l'enseignement vétérinaire, et deux écoles d'ingénieurs, annexées l'une à l'université de Gand, spécialement pour les ponts et chaussées, et l'autre à l'université de Liége, plus particulièrement destinée à former des ingénieurs des mines. Jusqu'en ces derniers temps, ces établissements spéciaux ont eu le monopole de la distribution des diplômes, conduisant à des fonctions officielles. Il y a dix ans, l'université de Louvain créa, à son tour, une école spéciale, où sont formés des ingénieurs de toutes les catégories. Tout récemment, cette création a été imitée à l'Université de Bruxelles, où l'on a fondé une école polytechnique répondant au même but.

A l'origine, l'admission des étudiants à l'Université ne fut pas soumise par la loi à un examen obligatoire. Les diverses universités jouissaient, à cet égard, d'une entière liberté d'appréciation. Les règlements d'ordre intérieur renfermaient, il est vrai, des dispositions plus ou moins restrictives ; mais, dans la pratique, ils n'étaient guère appliqués. La tendance de plus en plus prononcée de notre siècle à placer le résultat technique des études au-dessus des spéculations idéales ayant imprimé à la moyenne des étudiants un caractère évident de médiocrité ou d'uniformité banale, on crut ne pouvoir mieux remédier à cet état de choses qu'en imitant certaines institutions des universités allemandes, qui ont été trop longtemps citées comme des modèles par nos contemporains. On attribuait la faiblesse relative des études universitaires à un défaut de préparation suffisante. Au lieu de chercher un remède au mal dans l'organisation des études universitaires elle-mêmes et de combattre les fausses tendances morales d'une grande partie de notre génération, on accusa l'innocente jeunesse des écoles d'enseignement moyen d'être la cause d'une décadence apparente. Une loi de 1849 créa, sous le nom d'examen d'*élève universitaire*, une épreuve officielle, imposée à tous ceux qui se destinaient à subir ultérieurement les examens universitaires proprement dits. Déjà en 1855, cette loi était abolie. Deux ans plus tard, le gouvernement, sous le ministère de MM. de Decker-Vilain XIV, en proposa le rétablissement, mais le Parlement s'y opposa. Cependant, en 1861, cette épreuve préparatoire fut décrétée de nouveau, sous le titre de *Graduat ès lettres*. Après quatorze ans d'expériences nouvelles, la loi du 20 mai 1876 vient d'abolir, définitivement, il faut l'espérer, cette entrave aux études universitaires. Le *Graduat ès lettres* n'empêchait pas les esprits médiocres d'entrer

à l'Université et il arrêtait à ses portes les esprits originaux, auxquels le laminoir des examens inspire, de dix-huit à vingt ans, des répugnances souvent invincibles. D'ailleurs l'existence du *Graduat ès lettres* n'avait favorisé en aucune manière le progrès des études universitaires. En enlevant aux études moyennes, en poésie et en rhétorique, la spontanéité et la liberté, qui en font le plus grand charme pour la jeunesse, cet examen presque mécanique avait provoqué plutôt une décadence dans l'enseignement moyen, sans exciter dans l'avenir l'enthousiasme des étudiants pour la science pure, sur les bancs de l'Université. « On peut l'affirmer hardiment, a dit le « rapporteur de la section centrale dans la dernière discussion par- « lementaire sur cet objet; les études moyennes, de l'avis de ceux qui « s'en occupent, n'ont pas progressé; l'examen de gradué en lettres « n'a rien fait pour les relever; il leur a été plutôt nuisible que salu- « taire; les élèves n'arrivent pas à l'Université mieux préparés que « auparavant; ils portent dans leur bagage un diplôme en plus, mais « de la culture littéraire en moins; leurs échecs dans les premiers « examens académiques sont aussi nombreux que par le passé. »

Il serait oiseux d'examiner ici la question de l'opportunité et de la légitimité d'un vaste enseignement officiel dans un pays où règne une complète liberté d'enseignement, où il n'existe pas de religion d'Etat et où le pouvoir passe périodiquement des mains d'un parti dans celles d'un parti contraire. Rappelons seulement qu'il ressort des discussions du Congrès national que l'enseignement de l'Etat belge n'était destiné qu'à suppléer aux lacunes de l'enseignement organisé par les citoyens, et non à faire concurrence à l'initiative des particuliers ou des associations légales de particuliers. Si, après 1830, le gouvernement avait manifesté l'intention de livrer l'enseignement supérieur à la libre concurrence d'associations particulières, je suis persuadé que le pays n'aurait pas attendu jusqu'en 1834 ou 1835 pour voir réorganiser les hautes études. Il est intéressant de rappeler que c'est sous le ministère catholique de M. le comte de Theux que fut portée la loi de 1835 sur l'organisation des deux universités de l'Etat. Je considère cet acte comme une faute politique, dont tous les partis subissent encore les conséquences aujourd'hui, car il a singulièrement compliqué les résultats naturels de la liberté civile de l'enseignement. Sans l'intervention de l'Etat en cette matière, la question si importante de la collation des grades académiques n'aurait pas atteint l'importance sociale dont elle a été revêtue. En effet, le gouvernement du roi, désintéressé absolument dans la question, aurait su plus facilement garder une attitude d'absolue neutralité.

Avant la révolution française, tous les grades académiques étaient

pris à l'Université de Louvain, corporation libre, reconnue par l'Etat et jouissant du privilége séculaire de ce qu'on appelle en Angleterre la « fontaine des honneurs scientifiques. » Sous le régime hollandais, à partir de 1815, les grades académiques furent conférés par les facultés des universités de l'Etat.

Après la promulgation de la loi de 1835, le gouvernement du roi se trouvait en présence des exigences de la liberté constitutionnelle d'enseignement, des droits évidents des universités libres et de l'obligation politique de défendre les intérêts légaux des universités officielles. Les difficultés étaient telles qu'elles étaient presque inextricables : l'avenir l'a prouvé. Les propositions faites en 1835 par le gouvernement et dans le Parlement peuvent être ramenées à six systèmes différents :

1° Nomination des jurys d'examen par les chambres seules ;

2° Nomination par le gouvernement seul, sans indication expresse de condition ;

3° Nomination par le gouvernement, les universités de l'Etat et les universités libres ;

4° Nomination par le gouvernement, les chambres et les universités ;

5° Nomination par les chambres et le gouvernement, avec un concert entre le ministère et des commissions instituées dans les deux chambres ;

6° Nomination par le gouvernement et par les chambres sans concert obligé.

Les incertitudes, imposées par la nature des choses constitutionnelles et par les faits politiques, étaient telles qu'avant de passer au vote sur ces divers systèmes, la Chambre des représentants décida, à une grande majorité, que la disposition à adopter n'aurait force de loi que pour trois ans, quel que fût le mode de nomination du jury. C'est le sixième des systèmes résumés plus haut qui fut adopté, en ces termes :

Art. 41. Les membres des jurys d'examen sont nommés pour une année ; leur nomination doit avoir lieu avant le 1[er] janvier. Chacun des jurys d'examen est composé de sept membres de la manière suivante : Deux membres sont désignés par la Chambre des représentants ; deux par le Sénat et trois par le gouvernement. La Chambre des représentants nomme la première et fait connaître dans les vingt-quatre heures son choix au Sénat, qui procède ensuite à la nomination qui lui est attribuée. Ces nominations effectuées, le gouvernement fait la sienne. Il est nommé de la même manière, un suppléant à chaque juré. Il peut, en cas d'empêchement du juré, être appelé à le remplacer, soit à la demande de celui-ci, soit à la demande du jury. Un jury distinct pour la philoso-

phie et lettres et pour les sciences, est chargé de procéder à l'examen de candidat et à celui de docteur.

Art. 42. Le mode de nomination, contenu dans l'article précédent, n'est que provisoire et pour trois ans.

Le premier terme de trois ans, fixé pour la durée de la loi, expirait en 1838. Le gouvernement proposa alors un nouvel essai de deux ans. Les Chambres ne furent pas appelées à se prononcer directement sur cette proposition; mais d'année en année le mode de nomination précité fut maintenu par des lois spéciales. Tous les hommes compétents, tous les partis sans exception et les divers ministères qui se sont succédés au pouvoir voyaient les défauts de la loi; mais personne ne savait ou n'osait porter remède à une situation si délicate, *parce que tous voulaient servir à la fois les intérêts de la science et ceux de la liberté civile.*

Les conséquences naturelles du système adopté ne tardèrent pas à se manifester : le « jury central, » nommé par des pouvoirs politiques, devint une institution politique. Le caractère scientifique des études universitaires fut subordonné, par la force des choses et dans l'intérêt même de la liberté d'enseignement, (il ne faut pas se le dissimuler), à des considérations d'un ordre purement politique.

A diverses reprises, le gouvernement du roi agita la question de réviser une législation qui manquait aussi ouvertement au but scientifique pour lequel elle avait été conçue : chaque fois ses intentions vinrent se briser contre les résistances de l'esprit de parti, jaloux soit d'augmenter l'action de l'Etat, soit de garantir la liberté civile de l'enseignement. Le 21 février 1844, M. le baron Nothomb, l'auteur principal de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, le chef-d'œuvre de la législation belge, essaya, à son tour, de porter la clarté, la précision et l'équité de son éminent esprit dans le dédale où tout le monde s'égarait. Son projet de loi tendait nettement à remettre au roi la nomination des membres des jurys d'examen. Il fut énergiquement combattu dans les Chambres, et le gouvernement fut contraint de se résigner à une nouvelle législation provisoire, contenue dans la loi du 8 avril 1844. Elle est ainsi conçue ;

Art. I[er] Les articles 41 et 42 de la loi du 27 septembre 1835 sur l'instruction supérieure sont remplacés comme il suit :

Art. 41. Chaque jury est composé de sept membres; deux sont nommés par la Chambre des Représentants, deux par le Sénat et trois par le gouvernement. — Il est nommé, de la même manière, un suppléant individuel à chaque membre, à l'effet de le remplacer, en cas d'empêchement, sur la demande soit du jury, soit du titulaire. Les membres titulaires désignés par chaque Chambre sont soumis annuellement à un tirage au sort qui détermine la sortie de l'un des deux et de son sup-

pléant. Les membres et les suppléants nommés par le gouvernement le sont pour une année. Les membres titulaires choisis par les chambres législatives, qui auront été éliminés par le sort, ainsi que les titulaires nommés par le gouvernement, qui auront fait partie d'un jury pendant deux années consécutives, à partir de la mise en vigueur de la présente loi, ne pourront être replacés dans le même jury qu'après une année d'intervalle. Les suppléants sortants peuvent être immédiatement replacés dans le même jury, soit en ladite qualité, soit comme titulaires. Chaque chambre ne pourra placer dans un même jury plus d'un membre titulaire appartenant à un même établissement d'instruction. Chaque jury ne peut comprendre à la fois plus de deux membres titulaires appartenant à un même établissement d'instruction. — Les nominations à faire par les chambres ont lieu un mois, au moins, avant l'ouverture de la première session du jury. — Le tirage au sort se fait, dans chaque chambre, quinze jours, au moins, avant ces nominations. La chambre des représentants procède la première au choix qui lui est attribué, et le porte, dans les vingt-quatre heures, à la connaissance du Sénat qui, ensuite, fait le sien. — Ces nominations effectuées, le gouvernement procède à celles qui lui sont attribuées, dans le mois qui précède la première session du jury.

Art. 42. Un jury distinct pour la faculté de philosophie et lettres et pour les sciences est chargé de procéder à l'examen de candidat et à celui de docteur. Pour le droit et la médecine, il y a un jury pour le grade de candidat et pour le grade de docteur.

Art. 2. Le mode de nomination ne sera que provisoire et pour quatre ans.

Ces quatre ans expiraient en 1848. Le ministère de MM. Rogier et Frère, qui étaient alors au pouvoir, représentait la tendance dominante du parti libéral, sans cesse préoccupé de la pensée d'opposer la puissance de l'Etat à l'action de la liberté civile, comme une digue à l'influence naturelle de l'Eglise. Sans l'existence de l'Université libérale de Bruxelles, il est probable que la majorité parlementaire libérale de 1848 eût consacré dans la loi le principe de la collation des grades par un jury central, directement nommé par le roi. Cependant, il est juste de reconnaître que le ministre de l'intérieur, M. Rogier, ne se laissa pas entraîner trop loin par cette tentation. Les documents parlementaires prouvent que son désir d'améliorer le côté *scientifique* de l'organisation du jury domina jusqu'à un certain point les velléités de l'esprit de parti exclusif. Il n'attaqua pas la difficulté de front : il proposa au Parlement un projet de loi, en vertu duquel le jury pour les deux sessions de 1848 serait nommé par le roi. L'opposition catholique combattit cette proposition, qui fut rejetée. On se borna à voter une loi qui prorogeait simplement, pour la première session de 1848, les pouvoirs

du jury de 1847. Une loi ultérieure étendit cette prorogation à la deuxième session du jury de 1848.

En 1849, la question se représentait tout entière, avec le caractère d'un « provisoire définitif », comme on dit en Autriche. Le ministère Rogier-Frère avait présenté aux Chambres, le 22 mars 1849, un projet de révision de la loi organique de 1835 sur l'enseignement supérieur. Ce projet contenait une disposition relative aux jurys d'examen. Comme il n'était pas possible de faire voter toute la loi avant la première session des jurys de 1849, la section centrale soumit aux délibérations de la Chambre des représentants, le 30 mars, une loi partielle provisoire, qui, après avoir été amendée, fut adoptée pour trois ans seulement, et puis, successivement, prorogée par d'autres lois provisoires jusqu'en 1854. Cette loi autorisait le gouvernement à nommer directement les jurys d'examen, de telle sorte cependant que « les professeurs de l'enseignement, di« rigé ou subsidié par l'Etat, et ceux de l'enseignement privé y « soient appelés en nombre égal. »

Le ministère libéral considérait l'institution du jury central, tel qu'il avait été organisé par la législation provisoire de 1835, comme funeste aux études, parce qu'il éloignait l'élève de son professeur, troublait l'arène paisible des études par le bruit des compétitions de parti, transformait l'examen scientifique en une sorte de procédure judiciaire, ravalait ainsi la dignité des hautes études et la considération des professeurs, etc. La faiblesse scientifique des études faites depuis 1835 était faussement attribuée à un mécanisme, celui du jury d'examen, comme si l'organisme vivant des études pouvait être stimulé par des moyens mécaniques. Investi de pouvoirs étendus par la confiance de la majorité parlementaire, le gouvernement inventa le système des *jurys combinés*. Deux catégories de jurys furent instituées :

1° Deux jurys universitaires, composés en nombre égal de professeurs d'une université de l'Etat et de professeurs d'une université libre, et se transportant alternativement aux siéges mêmes des diverses universités ;

2° Un jury central siégeant à Bruxelles, pour les examens des étudiants n'appartenant à aucune université belge ou se livrant à des études entièrement privées. C'est devant ce dernier jury que se sont présentés depuis cette époque les élèves des facultés de philosophie du *Collége de la Paix* et de l'*Institut de Saint-Louis*. Le nombre des autres récipiendaires a toujours été très-restreint.

Les *jurys combinés*, « établis provisoirement, » devinrent les institutions normales d'examen. Il est inutile de résumer ici les modifications administratives ou autres que ces jurys ont subies successi-

vement pendant dix-sept ans. Jamais personne n'a été enthousiasmé de ce système; mais tout le monde l'a accepté comme un heureux pis-aller. Son grand avantage a été d'entourer de garanties pratiques l'application du principe de la liberté civile d'enseignement. Chez un peuple jaloux de ses libertés civiles, un tel avantage atteint les proportions d'un véritable bienfait. Au point de vue de l'avancement des sciences, les jurys combinés n'ont produit aucun résultat appréciable, soit dans un sens, soit dans un autre, puisqu'on manque de point de comparaison. Il est certain que ce système des jurys combinés n'avait pas une valeur intrinsèque inférieure à l'ancien système du jury central unique nommé par le gouvernement et les Chambres. M. Frère a caractérisé les défauts du premier de ces systèmes par un mot : *collusion* ou *collision*. Cette appréciation a été contestée, séance tenante, par un éminent professeur de l'Université catholique, député de Hasselt, M. Thonissen. Je ne voudrais pas renouveler ici cette discussion; mais il est permis d'affirmer que M. Frère a tout au moins indiqué les dangers pratiques du système qui, politiquement acceptable et même nécessaire alors, était scientifiquement mesquin, aussi bien pour les professeurs des universités de l'Etat que pour ceux des universités libres.

Les aspirations de la majorité des professeurs des universités de l'Etat sont parfaitement indiquées dans la conclusion suivante d'un avis adressé au département de l'intérieur par la faculté de droit de l'Université de Gand, sous la date du 14 juillet 1852 :

La Belgique est le seul pays du monde civilisé qui ait consacré dans sa Constitution la liberté de l'enseignement, sans conditions, sans limites. Si l'on considère les résultats que le principe nouveau a produits en Belgique depuis 1835, on serait tenté de le réprouver d'une manière absolue. Le mouvement scientifique que le régime du monopole avait ici développé s'est arrêté; le goût de la science s'est perdu; l'esprit de la jeunesse, sans initiative, sans vigueur, s'est en quelque sorte matérialisé. Cependant ne nous hâtons pas de condamner une liberté placée par notre Constitution parmi les droits naturels de l'homme. Ne se pourrait-il pas qu'on ait exagéré le principe; que dans le désir excessif de la liberté, on n'ait méconnu les droits non moins sacrés de la société? Nous ne venons donc pas attaquer la liberté de l'enseignement; nous nous élevons contre le funeste préjugé qui identifie le jury avec la liberté de l'enseignement. C'est ce préjugé qui a enlevé les examens aux facultés, brisé l'action du professeur sur l'élève, favorisé les études superficielles, et un enseignement tout aussi imparfait. Il est plus que temps de revenir à des idées plus justes. Que l'enseignement reste libre comme la Constitution le veut, mais que, sous le prétexte de liberté, il n'envahisse pas les droits de l'Etat; que, sous le prétexte de l'égalité, il ne demande pas le privilége ou la domi-

nation. Nous respectons la liberté, mais nous repoussons les mauvaises passions qui se couvrent de ce nom. Nous ne dissimulons pas que dans notre opinion la place occupée par l'enseignement libre est trop large chez nous. L'enseignement de l'Etat a été représenté comme n'étant pas un devoir de la société : on a voulu faire de l'enseignement libre la règle; l'enseignement de l'Etat ne serait qu'une institution passagère destinée à disparaître devant les établissements libres. C'est renverser l'ordre naturel des choses. C'est l'enseignement de l'Etat qui doit former la règle, l'enseignement libre ne saurait être qu'une exception. La science est une plante délicate qui ne croît pas au milieu des passions des partis : il lui faut un ciel calme et serein. Les établissements de l'Etat offrent à la science cet asile. Ailleurs, il est troublé par les intérêts, les préjugés. Si vous voulez préparer un avenir intellectuel à la Belgique, fortifiez l'enseignement de l'Etat. Nous avons la ferme confiance qu'une partie au moins de l'enseignement libre finira par s'y rallier. On reconnaîtra que c'est sous l'égide de l'Etat que se trouve a véritable liberté, la seule dont la science ait besoin, l'indépendance de l'esprit. Nous n'avons pas de notre côté la prétention d'absorber, de monopoliser l'enseignement. Il y aura toujours dans la société des opinions dissidentes : que la chaire comme la presse leur soient ouvertes; voilà, à notre avis, la véritable liberté d'enseignement; notre théorie ne s'écarte pas de la Constitution, nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on y revienne.

Cette franche apologie de la toute-puissance de l'Etat, considérée comme source des mérites scientifiques des citoyens libres ou tout au moins comme juge absolu de leur capacité, ne convient pas à tous les esprits, même dans le corps des professeurs soldés par le budget de l'Etat. Ce qui déplaisait le plus dans le système des jurys combinés aux professeurs des universités libres, c'était sa nullité scientifique et son impuissance à relever le niveau des études.

Le niveau général des études a-t-il baissé en Belgique depuis 1830? De bons et savants esprits, comme M. le professeur Thonissen, le nient hautement. Il est certain qu'on rencontre aujourd'hui un plus grand nombre de personnes instruites, mais cette instruction ne dépasse pas les besoins professionnels du moment : en ce sens, on peut affirmer que le niveau des études est plus élevé aujourd'hui, mais il est technique et égalitaire. Les supériorités sont très-rares et celles qui existent ne jouissent pas de la considération qu'elles méritent. Le culte pur de la science ne conduit pas à la fortune, et dans le monde, j'entends le monde vulgaire, la « vile multitude, » tout travail qui ne mène pas à une réussite matérielle immédiate est considéré comme étant le fait d'un esprit faible ou la preuve d'un manque de bon sens pratique. On ne va pas à l'Université pour cultiver la science avec désintéressement et amour, mais pour

obtenir le morceau de « peau d'âne, » le parchemin, le diplôme, qui doit ouvrir la carrière des professions libérales. L'étude de la philosophie et de ce que dans le bon vieux temps on appelait « les Arts » est généralement abandonnée : on se contente de quelques rudiments d'histoire de la philosophie moderne, que l'on jette comme une poussière dans les sentiers de la vie. C'est cette poussière, humectée de préjugés ou de haine, qu'on lance ensuite plus ou moins grossièrement contre les vérités positives de la religion chrétienne. L'histoire approfondie du passé est négligée, et l'étude de l'histoire du droit n'est considérée comme utile qu'à partir de la publication du Code civil de 1804. Les sciences naturelles sont cultivées avec ardeur parce qu'elles conduisent à la possession des biens actuels. Dans cet ordre des sciences humaines, les progrès sont considérables, et l'on ne peut nier que le niveau de ce genre d'études est plus élevé qu'il ne l'a jamais été. Malheureusement il n'est pas assez éclairé par l'austère étude de la philosophie, et la contemplation de la nature n'est pas vivifiée par les réflexions qu'inspire la connaissance de l'histoire, le tableau de la vie de l'humanité.

Les divers systèmes adoptés jusqu'en 1876 en Belgique pour la collation des grades académiques favorisaient la tendance utilitaire de notre génération. Passer son examen le plus tôt possible et avec le plus haut grade possible a été jusqu'ici la préoccupation constante des étudiants. Le cahier dicté par le professeur était devenu le grand instrument de la mémoire d'une foule de jeunes gens bien doués, mais obligés de suivre l'ornière tracée par les mœurs contemporaines. J'ai connu dés étudiants qui, après avoir passé leurs examens universitaires *avec la plus grande distinction*, sont, dans le monde, restés des hommes d'une désespérante médiocrité. Les systèmes suivis jusqu'à ce jour avaient introduit dans l'arène universitaire un péril, souvent inévitable dans l'enseignement moyen, celui qui produit le « fort en thème, » déjà connu de nos ancêtres. Un enseignement universitaire bien organisé doit rendre les grands honneurs académiques inabordables aux esprits médiocres auxquels je fais allusion. Certes, l'émulation est un des grands ressorts de l'activité humaine, et les sciences ne peuvent que gagner à une certaine rivalité; mais cette rivalité ne peut pas dégénérer impunément en concurrence commerciale. L'accouplement des universités belges, deux à deux, dans le système des jurys combinés, exposait évidemment les études à ressentir tout au moins certains effets d'une concurrence de ce genre, puisque chaque université avait intérêt à voir réussir aux examens le plus grand nombre possible des candidats qu'elle présentait et patronait.

Je pourrais allonger l'énumération de tous les défauts de l'ancienne

législation et citer d'autres causes de la décadence signalée dans telle ou telle direction des hautes études ; mais ce que j'ai dit suffira pour remplir le but de cette rapide esquisse. L'opinion publique était mécontente de la situation générale faite à l'enseignement supérieur. Le ministère actuel, engagé par les promesses de ses prédécesseurs et par les dispositions de la législation antérieure, et poussé par l'opinion publique, comprit qu'il y avait *quelque chose* à faire. Après avoir, dans de longues conférences administratives, consulté les autorités établies ou les hommes compétents, après avoir reçu de volumineux rapports dressés par diverses commissions spéciales ou par les facultés des universités de l'Etat, le cabinet de M. J. Malou déposa, le 16 février 1875, un nouveau projet de loi sur l'enseignement supérieur. Nous ne nous occuperons ici que de la question spéciale de la collation des grades académiques. Le projet précité, maintenait le *graduat ès lettres* et le système des *jurys combinés*, conservait aux écoles spéciales d'ingénieurs annexées aux deux universités de l'Etat le monopole de l'attribution des diplômes donnant accès à certaines fonctions publiques et se bornait à introduire dans l'ancienne législation quelques modifications plus ou moins insignifiantes.

A droite comme à gauche, on fut désappointé, car les propositions faites par le gouvernement ne donnaient satisfaction ni aux partisans libéraux du monopole de l'Etat enseignant, ni aux catholiques soucieux des garanties pratiques de la liberté civile d'enseignement, ni aux politiciens aspirant au régime de la liberté civile à l'américaine, ni aux amants de la science qui voudraient soustraire la noble passion de leur âme aux fluctuations de la politique ou de la hausse et de la baisse des choses matérielles de la vie quotidienne. Dans les rangs de la majorité parlementaire, il existait contre le projet une sourde hostilité, contenue d'un côté par le désir de ne pas contrecarrer le cabinet du roi sur une question si importante et d'un autre côté par la crainte de voir la gauche libérale soutenir la résistance du ministère dans une question où il importe de ne pas faire des lois dites de parti. Le désappointement de la droite parlementaire se manifesta dans la discussion en sections et dans le rapport de la section centrale, rédigé par un député de Louvain, M. Smolders, ancien professeur à la faculté de droit de l'Université catholique. La section centrale, dont la majorité représentait la droite parlementaire, céda à regret sur la question du maintien des *jurys combinés*, mais proposa l'abolition du *graduat ès lettres* et réclama en faveur des écoles spéciales libres d'ingénieurs le droit d'être placées sur la même ligne que les écoles officielles du même genre pour la nomination des fonctionnaires de l'Etat.

Personne n'avait osé, à droite, prendre la responsabilité d'une

proposition formelle quant au changement du système de collation des grades académiques. Plusieurs membres de la majorité catholique avaient le désir de suggérer l'idée d'une réforme radicale, qui avait été souvent discutée dans la presse et qu'avaient même indiquée, il y a longtemps, plusieurs notabilités parlementaires, par exemple, M. le comte de Theux et M. J. Malou, M. le baron Kerwyn de Lettenhove, M. Ch. Woeste et d'autres exprimèrent même leurs regrets de ne pas être assurés de trouver une majorité suffisante pour voter une réforme plus efficace et plus sérieuse. On se borna donc à agiter, pour ainsi dire théoriquement, les divers systèmes possibles et à parler sur la question la plus importante du débat. Les deux anciens systèmes, le *jury central* unique de la législation de 1835 et les *jurys combinés*, flanqués du *jury central* spécial de la loi de 1849, n'inspiraient confiance à personne, pas même au ministre de l'intérieur, ancien professeur à l'Université catholique. On se montrait disposé à voter le maintien des jurys combinés dans l'impossibilité où l'on se croyait être de ne pas pouvoir créer un meilleur régime, et l'on ne songeait sérieusement qu'à l'éventualité de deux autres systèmes :

1° Le libre exercice des professions libérales, qui aurait eu pour conséquence un jury professionnel pour l'attribution de certaines fonctions publiques;

2° L'intervention du gouvernement limitée aux dernières épreuves du doctorat.

Sur le premier système, le rapport de la section centrale s'est exprimé ainsi :

L'Etat a certainement le droit et le devoir de s'assurer, pour la pratique de certaines professions, de la capacité de ceux qui veulent s'y livrer, si leur exercice de la part du premier venu peut présenter certains dangers. Il s'inspire de ce devoir quand il soumet l'exercice de la profession d'avocat ou de l'une ou l'autre branche de l'art de guérir à la nécessité d'avoir obtenu un diplôme délivré en son nom, après des épreuves déterminées, et qu'à cet effet il institue des jurys ou des commissions d'examen. Mais pour user de ce droit d'une manière légitime, il faut que le danger qu'il a en vue de conjurer soit sérieux et réel, sinon son intervention ne constitue qu'une entrave non justifiée à la libre expansion de l'activité individuelle. En envisageant le problème à ce point de vue, il est permis de se demander si l'obtention d'un diplôme officiel, délivré au nom du gouvernement, pour l'exercice des professions d'avocat ou de médecin, se justifie par des raisons suffisantes, et s'il ne serait pas possible de laisser au bon sens de chacun le soin de choisir son avocat ou son médecin.

C'est là le régime des Etats-Unis de l'Amérique, qui ne s'en trouvent pas trop mal, paraît-il; c'est celui de la France et de la Belgique pour

toutes les autres professions. Si une réforme aussi radicale pouvait paraître trop hardie pour être tentée et admise du premier coup, — s'il fallait n'y arriver que graduellement, ne pourrait-on pas commencer par se contenter, pour la profession d'avocat ou de médecin, d'un diplôme purement scientifique de docteur en droit ou de médecin délivré par une université quelconque, nationale ou étrangère, mais notoirement connue comme telle ?

On peut soutenir, non sans raison, qu'aucun de ces deux régimes, celui de la liberté absolue, comme celui de la liberté subordonnée à la possesion d'un diplôme universitaire, ne présenterait de danger sérieux en ce qui concerne la première de ces professions. En général, le public, dans le choix d'un avocat, se détermine plutôt par les informations qu'il a soin de prendre sur le talent, l'activité, la prudence et la probité de celui qu'il charge de la défense de ses intérêts, que par les garanties de capacité que lui fournit un diplôme délivré, même au nom du gouvernement. C'est la réputation acquise dans la pratique même des affaires, et non le titre officiel de docteur en droit, qui procure des clients à l'avocat, et cette bonne renommée, l'avocat l'acquiert sans avoir besoin de compromettre aucun intérêt, par le moyen du stage. Au sortir de l'université, le jeune docteur en droit qui, tout diplômé qu'il est, serait incapable de traiter la moindre affaire, est obligé de faire trois années de stage ; il se choisit un patron, il fréquente le cabinet de ce dernier, il s'initie aux affaires sous sa direction, compulse les dossiers, fait des recherches, rédige des mémoires, suit les audiences, se mêle aux plaidoieries, et ce n'est qu'après cette préparation essentiellement pratique que son nom est porté au tableau des avocats. La confiance et la faveur du public ne vont généralement chercher que ceux qui se sont sérieusement soumis à cette initiative, et qui ont eu la bonne fortune de s'y signaler.

On pourrait donc sans inconvénients graves, ou bien déclarer la profession d'avocat entièrement libre, — ou bien subordonner son exercice à l'obtention d'un diplôme purement scientifique, dont la sincérité et le caractère sérieux serait constaté par un simple visa de l'autorité judiciaire. Ce visa existe déjà dans nos institutions actuelles ; il précède l'admission de l'avocat au serment professionnel. Pour le reste, on se contenterait des garanties que fournissent nos lois relatives au stage, à l'inscription au tableau et à la discipline du barreau.

Le recrutement de la magistrature ne souffrirait aucunement de ce système. Le gouvernement est libre dans ses choix. Il ferait comme le public ; il n'accorderait sa confiance qu'à celui qui aurait su la mériter, à celui qui, porteur d'un diplôme de docteur en droit et inscrit au tableau des avocats, aurait des preuves notoires de capacité, d'aptitude et de talent, soit au barreau, soit comme juge suppléant ou assesseur d'un tribunal. La chose se pratique déjà ainsi en quelque sorte. Quoique la possession d'un diplôme de docteur en droit soit une condition essentielle de l'admission dans la magistrature, cette condition à elle seule ne suffit pas pour être nommé. Le choix du gouvernement ne se

fixe que sur ceux qui ont su lui donner des garanties de capacité autres que celles tirées du diplôme.

La pratique libre de la médecine pourrait présenter plus de dangers, parce que le malade n'a pas toujours le choix libre de son médecin, notamment à la campagne. Elle en présenterait encore à un autre point de vue, c'est que, lorsqu'il s'agit de la vie et de la santé, la crédulité du public est plus facile à exploiter; l'expérience de tous les jours le constate. Le charlatanisme a plus de prise ici et est plus à redouter. L'essai cependant en a été tenté en Prusse depuis quelque temps, et il ne paraît point que de graves inconvénients s'y soient révélés jusqu'à présent.

La section centrale n'a pas cru pouvoir proposer à la Chambre de suivre l'exemple de ce pays. Il lui a paru que l'innovation est de date trop récente pour être jugée par ses résultats et être recommandée en pleine sécurité. Elle n'a pas même cru pouvoir vous proposer, avec quelque espoir de succès, l'application de la mesure à la profession d'avocat et à la magistrature. La proposition de soustraire l'accès de ces deux carrières à la condition d'avoir obtenu un diplôme officiel, a été rejetée par deux voix contre une et une abstention. Une des raisons principales de ce vote a été que, dans la pensée de la section centrale, les esprits étaient généralement trop peu préparés à une innovation aussi radicale.

Nous verrons tout à l'heure que, dans la Chambre des représentants, le nombre des partisans de cette réforme radicale était plus grand que ne le pensait M. Smolders. Quant au deuxième système, il n'eut pas les honneurs d'un vote : c'est le déguisement « académique » du jury professionnel, le pire des systèmes.

Depuis plusieurs jours on discutait toutes ces questions et d'autres du même genre, lorsque le membre le plus éminent du parti libéral se leva et étonna, l'assemblée, non par la vigueur accoutumée de son éloquence, mais par la façon inattendue, dont il présenta certaines idées déjà préconisées par lui en 1849. M. Frère parla en faveur d'une émancipation politique complète des hautes études et d'une réforme radicale du système des examens universitaires. Il alla jusqu'à proposer de proclamer la liberté entière des professions et, quand cette proposition eut été repoussée par soixante-trois voix contre quarante-trois, il se rallia au système nouveau qui confère à chaque université complète (à quatre facultés) le droit de conférer les grades académiques. Ce système, accepté par le gouvernement, fut voté par la droite et par une fraction importante de la gauche.

En vertu de ce système, tous les examens se font publiquement dans chaque université et sont annoncés, au moins huit jours d'avance, dans le *Moniteur Belge* et dans un journal de la localité où siége l'Université. L'ancien jury central est maintenu pour les étudiants qui se livrent à des études privées ou qui ont suivi les

cours d'une faculté ou d'un établissement n'ayant pas le caractère d'université, comme, par exemple, les facultés de philosophie du *Collége de la Paix* et de l'*Institut Saint-Louis*. Tous les diplômes conférés soit par les universités, d'après un programme déterminé par la loi, soit par le jury central, sont entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles. L'entérinement constitue donc désormais le seul acte de surveillance revendiqué par l'Etat. Il est vrai que la loi n'est portée que pour quatre ans; car l'article 58 stipule qu'elle doit être soumise à une révision avant le 1er octobre 1880.

L'attitude de M. Frère, fidèle cependant à tous ses antécédents en cette matière spéciale, a été sévèrement critiquée par une grande partie de ses amis politiques, même par certains professeurs de l'Université libérale de Bruxelles, lesquels auraient préféré le maintien des *jurys combinés* et même l'omnipotence de l'Etat au régime de liberté inauguré par la loi du 20 mai 1876, tellement ils craignent que ce régime ne profite à l'influence de l'Université catholique. Ce n'est pas la première fois que les libéraux se montrent ainsi les adversaires décidés de la liberté. Quel a été le mobile qui a poussé M. Frère, le chef du parti libéral, dans une voie si large et si bienfaisante? A-t-il voulu frapper l'opinion de son parti, dont une fraction veut lui ôter le commandement suprême? S'attendait-il à l'effet considérable que produirait son intervention inattendue et subite ou n'avait-il pas calculé la portée des idées fécondes qu'il jetait imprudemment dans ce débat? A-t-il commis une faute d'homme de parti, ou son esprit vigoureux avait-il résolu de mettre les intérêts des études scientifiques au-dessus des calculs mesquins de la tactique parlementaire? Peu nous importe. Il a commis une bonne action politique et on ne pourra pas lui refuser, dans l'avenir, l'honneur d'avoir contribué à réaliser une grande réforme. La loi du 20 mai 1876 a arrêté les études universitaires dans les voies du mandarinat où elles étaient engagées.

L'avantage politique de la loi nouvelle, c'est *le maintien des garanties pratiques qui en Belgique, il faut en convenir, n'ont pas cessé d'entourer la liberté constitutionnelle de l'enseignement supérieur depuis* 1835. Cet avantage se concilie très-bien ici avec les exigences scientifiques de la vie universitaire. Désormais l'élève passera ses examens là où il aura étudié, en présence de ses camarades qui le connaissent et sous la direction des professeurs qui lui auront distribué l'enseignement. L'autorité académique sera remise ainsi en possession de l'autorité qu'elle avait partiellement perdue, soit dans le système du jury central unique, soit dans les cours d'assises ambulatoires appelées *jurys combinés*. Le professeur

aura récupéré toute sa dignité : il « tiendra ses élèves dans la main », et il aura désormais toute liberté pour leur inculquer l'amour de la science et les « tenir par le cœur. »

Cependant, il ne faudrait pas se faire de trop grandes illusions sur la portée immédiate de la loi nouvelle. Elle ne changera pas sur l'heure les mœurs de nos contemporains : la plupart des étudiants continueront à fréquenter l'Université, uniquement pour obtenir le diplôme de capacité dont ils auront besoin pour se faire une position le plus vite possible. Il est à prévoir que les plus sages mesures seront habilement contournées par un grand nombre de jeunes gens, auxquels tous les efforts imaginables ne parviendront pas à inoculer l'amour pur de la science. On n'impose pas l'amour à ceux qui ne veulent pas aimer. Il est donc probable que les examens resteront pour un grand nombre de récipiendaires une gymnastique plus ou moins intellectuelle, à laquelle leur mémoire se soumettra dans l'intérêt de leur avenir matériel.

Toutefois on peut féliciter les universités d'avoir été au moins mises en mesure de travailler elles-mêmes à la réforme des études et à l'amélioration des mœurs scientifiques et littéraires. Je pense que c'est surtout l'Université catholique de Louvain qui tiendra en ses mains le sort de la nouvelle loi, de cette réforme ou de cette amélioration si désirable. La funeste « dictée » traditionnelle disparaîtra forcément, et l'honneur du professeur devra être concentré dans d'incessants efforts destinés à éveiller, dans l'esprit et dans le cœur de ses auditeurs le goût élevé de l'étude et la noble passion de la science. Il doit attirer ses élèves par son enseignement plus que par le réglement, et les retenir par l'enthousiasme plus que par la perspective d'une « bonne place. » Les Allemands, qu'on vante tant aujourd'hui, quoique leurs universités aient perdu une partie des caractères qui en faisaient l'ornement il y a cinquante ans, les Allemands ont conservé des institutions académiques du moyen âge un « stimulant professoral », très-recommandable aujourd'hui ; je veux parler de l'institution des *Privat docent*, qui empêche les professeurs en titre de s'endormir sur leurs lauriers et leurs palmes. Un autre stimulant, qui ne doit pas être dédaigné dans ce siècle d'économie politique, ce serait le payement des cours : l'étudiant, au lieu de solder une somme déterminée pour l'ensemble des cours de l'année, devrait payer un droit fixe d'inscription et puis, à part, directement pour le professeur qu'il désire « entendre, » le prix de ses leçons. De cette manière, les professeurs qui feraient des efforts en faveur de leurs auditeurs seraient certains d'augmenter leurs revenus. C'est ainsi qu'en Allemagne certains professeurs se font des positions brillantes qui jettent un certain lustre sur

leur profession, même dans le monde des intérêts matériels.

Enfin l'Université de Louvain jouit d'un avantage précieux, en recevant chaque année dans son sein un grand nombre d'étudiants en théologie, d'élèves étrangers et de jeunes gens appartenant à des familles opulentes et ne venant pas chercher à l'Université la condition *sine qua non* d'une position pécuniaire future. Pourquoi ne pas restaurer, pour ces catégories d'auditeurs, les anciens *colléges* où, dans une vie studieuse en commun, entourée d'une certaine liberté d'allure nécessaire à la jeunesse universitaire, les étudiants seraient soumis à une certaine règle morale, comme à Oxford, et seraient, pour ainsi dire à leur insu, imprégnés de parfum scientifique? C'est cette vie de collége qui est une des forces des classes dirigeantes en Angleterre.

Il existe à Louvain un tel collége pour les théologiens; pour l'ensemble des autres étudiants, il y a *le Collége du Pape* (Adrien VI). Mais ce dernier ressemble trop à un pensionnat de l'enseignement moyen. Les Anglais ont conservé les vieilles traditions académiques du moyen-âge, de cette époque légendaire des universités, où des géants, comme Thomas d'Aquin, transportaient leur chaire de Naples à Paris et de Paris à Cologne, et où l'on vit ce phénomène extraordinaire d'une seule chaire entourée de milliers d'auditeurs venus de tous les coins de l'Europe. Dans les colléges d'Oxford et de Cambridge, il existe des *cours de répétition*: les élèves puisent l'amour de la science au pied de la chaire de leurs professeurs, et la partie matérielle de leurs études, le côté mécanique de tout examen est soigné au moyen de certains « exercices », qui ont un caractère plus privé. Ces mêmes « exercices » se font dans certaines universités allemandes.

Il y aurait beaucoup d'autres réflexions à faire sur ce vaste et important sujet. Je m'arrêterai ici pour ne pas sortir du cadre que je m'étais tracé au début de ces pages.

Les Français feront une économie de quarante ans d'expériences s'ils veulent être assez sages pour profiter de l'exemple de la Belgique et pour commencer leurs propres expériences au point où cette dernière est arrivée après tant d'efforts et d'essais infructueux. L'esprit de parti ne crée rien de durable et, en matière d'enseignement, il ne produit que des ruines morales, plus difficiles à réparer que les désastres matériels.

P. DE HAULLEVILLE.

LORD PALMERSTON

ET LA QUESTION D'ORIENT

L'ancien secrétaire particulier de lord Palmerston, M. Ashley, vient de publier à Londres, en deux volumes, un choix important de *Lettres et de Dépêches* du célèbre homme d'Etat anglais [1]. Ces lettres, jusqu'à présent inédites, embrassent une période de vingt années, de 1845 à la mort de l'auteur, en 1865, et jettent une instructive lumière sur les principaux événements de l'histoire européenne dans ce quart de siècle.

Plusieurs chapitres, notamment celui qui se rattache au coup d'Etat du 2 décembre, sont de nature à piquer vivement notre curiosité ; mais les documents qui concernent les préliminaires de la guerre de Crimée empruntent aux circonstances actuelles un intérêt tout particulier qui nous engage à les placer d'abord sous les yeux de nos lecteurs. On dit que l'histoire ne se répète pas. C'est vrai, mais elle se ressemble, et ces dépêches de 1853 et de 1854 peuvent éclairer d'un jour utile les graves incidents qui préoccupent aujourd'hui l'Europe.

C'est à un Anglais qui a longtemps servi sous les ordres de lord Palmerston que M. Ashley a confié le soin de faire connaître au public français ces *Lettres* de l'illustre homme d'État, et c'est

[1] The Life of Henry John Temple,
Viscount Palmerston
1846-1865
With selections from his speaches and correspondence,
by Honorable Evelyn Ashley, M. P.

à l'obligeance affectueuse du traducteur que nous devons la communication des fragments qui suivent.

I

L'absence de lord Palmerston du Foreign-Office, pendant les graves préliminaires de 1853, tendit à obscurcir les espérances que l'on pouvait avoir de préserver la paix. Il avait acquis en Europe un grand renom d'énergie et de résolution, et on le regardait comme la personnification de la tenacité militante de l'Angleterre. Qu'un homme d'Etat de son prestige reconnu fût, en un tel moment de crise pour les affaires étrangères, relégué au département de l'Intérieur, c'était, aux yeux des adversaires de l'Angleterre, donner à entendre que sa politique n'était plus en faveur, et que le flot de l'esprit national qui autrefois l'avait porté, à travers tant de difficultés extérieures, s'était alors retiré de lui. Lord Palmerston n'était point tellement absorbé par les questions de salubrité publique, de police et d'administration locale, qu'il pût regarder d'un œil indifférent les difficultés survenues entre la Russie et la Turquie. Au contraire il en épiait chaque péripétie avec un ardent intérêt et se regardait, non-seulement comme ayant le droit, mais l'obligation de montrer la vive sollicitude que lui inspirait le progrès des négociations...

Il haïssait la guerre plus que personne, mais il haïssait l'humiliation davantage encore; et il comprenait à fond le caractère de l'adversaire contre lequel l'Angleterre et la France allaient entrer en lutte. Voici comment il décrit la tactique habituelle de la Russie, quand il s'agit d'agression :

La politique et la pratique du gouvernement russe ont toujours été de pousser en avant les empiétements aussi vite et aussi loin que l'apathie ou le manque de fermeté des autres gouvernements le lui ont permis ; mais de s'arrêter et de se retirer dès qu'on lui a opposé une résistance décidée, et ensuite d'attendre la prochaine occasion favorable pour faire un nouveau bond sur la victime qu'il a en vue. Dans la poursuite de cette politique, le gouvernement russe a toujours eu deux cordes à son arc : — un langage modéré à Pétersbourg et à Londres, avec des assurances de désintéressement ; une agression active par ses agents sur le théâtre même des opérations. Si les agressions réussissent sur les lieux, le gouvernement de Pétersbourg les adopte comme « un fait accompli, » qu'il n'avait pas en vue, mais sur lequel son honneur ne lui permet pas de revenir. Si les agents locaux manquent leur coup, ils sont désavoués et rappelés, et on s'en réfère au langage préalablement tenu comme preuve qu'ils ont dépassé leurs instructions.

Aussitôt que la question des « Saints-Lieux » avait été terminée par l'intervention de sir Stratford Canning, la Russie avait avancé la prétention d'un protectorat de l'Eglise grecque en Turquie. Sur le refus de cette demande par le Sultan, le prince Menschikoff quitta Constantinople, et le 2 juillet l'armée russe passa le Pruth et occupa les principautés Danubiennes. Les flottes anglaises et françaises combinées étaient à la baie de Besika, à l'entrée des Dardanelles. Lord Palmerston écrivait au premier ministre :

C. G., 4 juillet 1853.

Mon cher Aberdeen,

Je suis parfaitement d'accord avec vous que nous devrions tâcher de formuler quelque proposition qui, sans impliquer l'abandon de la part du Sultan du terrain d'indépendance sur lequel il s'est posé, puisse satisfaire les justes prétentions que l'Empereur se croit en droit d'avancer. En attendant, néanmoins, j'espère que vous permettrez aux escadres de recevoir l'ordre d'aller au Bosphore dès qu'on aura appris à Constantinople que les Russes sont entrés dans les principautés, et en outre d'entrer dans la mer Noire, si cela est nécessaire ou utile pour la protection du territoire Ottoman.

Une pareille manière d'agir me semblerait offrir plusieurs avantages :

1° Elle encouragerait et assisterait les Turcs dans les arrangements défensifs et les organisations que la crise actuelle peut procurer au gouvernement turc les facilités d'accomplir, et dont le bénéfice, en fortifiant la Turquie contre une attaque, continuera lorsque la crise sera terminée ;

2° Elle tendrait essentiellement à empêcher toute autre invasion intérieure du territoire Turc, soit en Europe, soit en Asie, et il est évident qu'une invasion ultérieure augmenterait considérablement les difficultés d'une solution ;

3° Elle servirait de frein salutaire à l'Empereur et à ses conseillers, et stimulerait l'Autriche et la Prusse à augmenter leurs efforts pour ramener le gouvernement russe à la raison ;

4° Elle délivrerait l'Angleterre et la France d'une position désagréable et pas très-convenable, selon moi, qui est celle d'attendre à la porte de derrière pour entrer en amis, tandis que les Russes ont pris possession du vestibule en ennemis.

Si ces ordres doivent être donnés, je ferais observer l'importance qu'il y aurait à les donner sans retard, de sorte que nous puissions, lorsque ces affaires seront discutées cette semaine au Parlement, annoncer que telles sont les instructions qui ont été envoyées ; naturellement elles seraient transmises en même temps au gouvernement russe.

J'ai la confiance que ce pays-ci attend une semblable conduite de

notre part, et je suis convaincu qu'en la suivant nous serons sûrs de l'appui du parti actuellement sur les bancs de l'opposition.

A vous sincèrement,

PALMERSTON.

Lord Aberdeen répondit que, quoiqu'une invasion des Principautés fût un acte injustifiable qui donnait à toutes les puissances européennes le droit d'intervenir, l'Empereur cependant n'ayant fait aucune déclaration de guerre, mais au contraire ayant notifié qu'il ne ferait pas la guerre, il était peut-être douteux que l'Angleterre eut tout à fait le droit de sortir des termes du traité de 1841, en passant les Dardanelles.

Quant à l'assertion de lord Palmerston qu'une conduite hardie recevrait une approbation générale, lord Aberdeen y répondit en terminant sa lettre, par ce paragraphe caractéristique :

Dans un cas de cette nature, je redoute l'appui populaire. Lorsque, un jour, l'assemblée d'Athènes eut vivement applaudi Alcibiade, il demanda s'il n'avait pas dit quelque chose qui fût particulièrement nsensé.

En attendant, les représentants des quatre puissances, l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Prusse, délibéraient dans la capitale de l'Autriche, et préparaient un document qui fut bientôt connu de l'Europe sous le nom de la « Note de Vienne. » C'était une tentative de conciliation avortée d'avance. De son côté, le cabinet anglais travaillait aussi à cette tâche impossible, comme le fait savoir la lettre suivante :

C. G. 7 juillet 1853.

Mon cher John Russell,

Hier le cabinet a donné provisoirement son assentiment à la minute rectifiée d'une convention à proposer à la Russie et à la Turquie, renouvellant simplement les engagements de Kainardji et d'Andrinople sans extension. Cette convention devait en premier lieu être communiquée au gouvernement français, et si elle était finalement acceptée on se proposait de l'envoyer par Vienne à Constantinople ; si la Porte n'y faisait pas d'objection importante, elle devait être retournée à Vienne pour être de là transmise à Pétersbourg avec toutes les recommandations que le gouvernement autrichien serait disposé à y ajouter. Cette convention ne faisait aucune mention des Saints-Lieux, parceque la France ne veut pas consentir à une convention entre la Russie et la Turquie sur ce point. Tout ceci est très-bien pour l'effet et pour un « *Blue-Book* », mais, d'après mon opinion, la conduite que l'Empereur a suivie dans ces affaires depuis ses premières ouvertures pour un

partage de la Turquie, et surtout depuis le langage violent, insultant et menaçant de son dernier manifeste, semble démontrer qu'il a pris son parti, et que rien ne le satisfera qu'une soumission complète de la part de la Turquie, et nous ne devrions pas nous dissimuler qu'il est résolu à un combat corps à corps.

J'ai encore essayé de persuader au Conseil d'envoyer les escadres au Bosphore, mais je n'ai point réussi, on m'a dit que Stratford et Lacour ont le pouvoir de les appeler. Cela est répété sans doute dans les dépêches publiques, mais nous savons tous qu'en particulier on leur a dit de ne pas le faire. Je suis d'avis que notre position, attendant timidement et soumis à la porte de derrière tandis que la Russie se fraye une entrée dans la maison en menaçant avec arrogance et violence, n'est guère sage en vue d'une résolution pacifique, et est dérogatoire au caractère, à l'attitude et à la dignité des deux puissances. Je crois que, lorsque nous serons pressés sur ce point, comme nous ne manquerons pas de l'être dans les deux Chambres, nous n'aurons ni une bonne réponse, ni une explication à donner. Nous ne pouvons pas dire que les provinces danubiennes ne sont pas parties intégrantes de l'empire turc, puisque elles ont été rendues telles par les traités, et que c'est comme telles que Nicolas les saisit pour contraindre la Porte à céder à ses demandes.

Nous ne pouvons pas dire que la Turquie est en paix, parce qu'aucun pays n'est en paix lorsque des portions importantes de son territoire se trouvent envahies comme un moyen de coercition, avec menace d'avancer encore si l'opiniâtreté et l'aveuglement rendent une pareille mesure nécessaire dans l'opinion de l'envahisseur.

Nous ne pouvons nier que la présence dans le Bosphore de nos escadres encouragerait infiniment la Porte, découragerait les insurrections dans le reste de la Turquie, et tendrait sérieusement à arrêter l'Empereur.

La seule raison que nous pouvons alléguer de notre inactivité est notre soumission aux conseils de Brunow et la crainte de déplaire à l'Empereur. Mais ces motifs auraient dû nous conduire à abandonner la Turquie à son sort. A des paroles on peut répondre par des paroles, mais à des actes on doit répondre par des actes ; et l'entrée des Russes comme envahisseurs sur le territoire turc doit être suivie comme réponse de l'entrée des escadres dans le Bosphore comme protecteurs. L'effet cependant d'une semblable mesure dépendra beaucoup de la promptitude de son exécution, et elle aurait cet avantage que, tandis qu'elle ferait preuve de courage et de détermination de la part de l'Angleterre et de la France, elle ne saurait par aucune interprétation perverse être représentée comme un acte d'hostilité contre la Russie. Nous serions délivrés d'un grand embarras dans le débat qui va avoir lieu, si nous pouvions dire que des ordres à cet effet sont actuellement en route, et que le départ des escadres devra comme de raison accompagner les ouvertures que l'on pourrait faire à la Russie.

A vous sincèrement. PALMERSTON.

Le gouvernement russe envoya à ses agents diplomatiques une dépêche donnant à entendre que l'occupation des Principautés était une réponse à la présence des flottes anglo-françaises à l'entrée des Dardanelles et qu'elle ne cesserait que lorsque ces flottes se retireraient!

Dans le memorandum suivant, envoyé par lord Palmerston aux membres du cabinet, il fait voir de quelle manière il désirait qu'on répondît à la Russie :

C. G. 12 juillet 1853.

La circulaire du comte Nesselrode, datée du 2 juillet et publiée dans les journaux de ce matin, montre combien nous avons imparfaitement compris le caractère du gouvernement russe, et à quel point l'extrême modération avec laquelle l'Angleterre et la France ont agi, a été perdue pour ce gouvernement. Mais on aurait pu prévoir ce résultat. Il est de la nature d'hommes dont l'influence sur les événements et dont le pouvoir sur les autres sont fondés sur l'intimidation et maintenus par des prétentions arrogantes, de prendre la patience d'autrui pour de l'irrésolution, et de regarder l'inaction et l'hésitation comme des symptômes de crainte et des indices de soumission.

Il en a été ainsi de la Russie d'un côté, et de l'Angleterre et de la France de l'autre. Si les deux puissances avaient agi avec l'énergie, la décision et la promptitude qu'exigeaient les circonstances ; si, lorsque Menschikoff a commencé à menacer, on eut envoyé les deux escadres dans le voisinage des Dardanelles, et si l'on eut dit clairement au gouvernement russe qu'à l'instant où un soldat russe mettrait le pied sur le territoire turc, ou dès qu'un navire de guerre russe approcherait des côtes de la Turquie avec des intentions hostiles, les escadres alliées jetteraient l'ancre dans le Bosphore, et, si c'était nécessaire, opéreraient dans la Mer Noire, il y a peu de doute que le gouvernement russe ne se fut arrêté das sa voie et que les choses ne fûssent pas arrivées au point où maintenant elles sont venues. Mais le gouvernement russe a été conduit pas à pas par la timidité apparente du gouvernement de l'Angleterre, et des bruits insidieusement propagés que le cabinet britannique avait déclaré qu'il aurait « *la paix à tout prix* » n'ont pas été suffisamment réfutés par un acte manifeste. Le résultat a été qu'aujourd'hui le cabinet de Saint-Pétersbourg, non content de morigéner la Turquie, menace et insulte l'Angleterre et la France, et prétend arrogamment interdire aux vaisseaux de guerre de ces deux puissances de fréquenter les eaux d'une troisième puissance sur les eaux de laquelle la Russie n'a aucune autorité quelconque, et qui a invité leurs vaisseaux à se rendre dans ces eaux expressément pour la protéger contre l'agression russe.

C'est le voleur qui déclare qu'il ne veut pas quitter la maison avant que le *policeman* ne se soit retiré de la cour.

La position de l'Angleterre et de la France était déjà assez humi-

liante, mais cette insolente prétention, affichée devant l'Europe entière avant même qu'elle ne nous ait été communiquée, me semble rendre cette position désormais impossible à supporter avec les égards dus à l'honneur et au caractère de la nation.

Je demanderai donc à soumettre et à consigner ici mon avis : que des ordres soient immédiatement transmis aux deux escadres de se rendre au Bosphore, et que le gouvernement Russe soit informé que, quoique nous n'avions pas eu l'intention que ce mouvement eut lieu à moins de quelque nouvel incident ou de quelque plus urgente demande de la part de la Porte, cependant, après l'inadmissible prétention avancée dans la note du comte Nesselrode de nous dicter une conduite relativement aux mouvements de notre flotte, il ne nous restait d'autre alternative que de faire stationner cette flotte au cœur de l'empire dont l'intégrité et l'indépendance ont été menacées d'une manière que rien ne saurait justifier, par une invasion russe de son territoire.

PALMERSTON.

Lord Aberdeen, espérant et croyant que la forme de convention entre la Russie et la Turquie, préparée par la France et l'Angleterre, serait acceptée, et que la paix serait ainsi maintenue, pensait qu'il suffisait de répondre à la circulaire du comte Nesselrode par une vive remontrance.

« Lorsque, » disait-il, « les quatre puissances ont simultanément conseillé à la Porte de ne pas regarder l'entrée des troupes Russes dans les principautés comme un *casus belli*, ce n'était pas que l'on attachât le moindre poids à la déclaration de l'Empereur de ne pas avoir l'intention de faire la guerre à la Turquie, ou que les puissances doutassent qu'un acte de véritable hostilité n'eut été commis, mais elles désiraient accepter sa déclaration de manière à pouvoir garder entre leurs mains les moyens de négocier avec plus d'espoir de succès que si l'on fut arrivé à la dernière extrémité, et que la guerre eut été proclamée. »

Lord Palmerston, avec quelques réserves, acquiesça aux observations du premier ministre. Il écrivit :

Je ne crois pas que nous ayons conseillé à la Porte de ne pas considérer l'invasion des Principautés comme un *casus belli*. Un *casus belli*, si je comprends bien ce terme, signifie un cas qui justifierait la guerre. Or, nous avons dit à la Porte que l'invasion des Principautés justifierait la guerre de la part de la Turquie contre la Russie ; mais nous avons conseillé au Sultan, pour des motifs de prudence et comme question de stratégie, de ne pas exercer son droit, et de ne pas envoyer une armée combattre avec grand désavantage au-delà du Danube. Il me semble par conséquent que nous avons dit au Sultan que l'invasion de son territoire est un *casus belli*, mais qu'il ferait mieux de se tenir sur

la défensive. Quant à la flotte, je partage votre raisonnement, et en réfléchissant, j'admets qu'ayant lancé des propositions pour un arrangement pacifique, il serait mieux de ne pas exposer la négociation en y mêlant un nouvel élément de difficulté; et je suis, par conséquent, préparé à partager la responsabilité de nous soumettre même à une insulte plutôt que de prêter au gouvernement chicaneur et avocassier auquel nous avons à faire, aucun prétexte qui pourrait surgir de notre conduite pour refuser des termes d'accommodement auxquels, par eux-mêmes, il n'y aurait rien à objecter [1].

Le Parlement fut prorogé avec un discours du trône qui exprimait l'espoir que le différend serait arrangé sans recours aux armes.

Mais, peu après, lord Palmerston, qui était en correspondance intime avec chacun de ses collègues et les stimulait tour à tour, adressait à M. Sydney Herbert, secrétaire de la guerre, la lettre suivante, datée de Balmoral, où il était allé prendre son tour de service près de la reine, comme secrétaire d'État :

Balmoral, 21 septembre 1853.

Mon cher Sydney Herbert,

La question entre la Russie et la Turquie parait être, ainsi que vous le dites, dans un état peu satisfaisant et ne promettre rien de bon; cependant rien n'est plus simple et sa solution dépend des intentions plus ou moins honnêtes et de la manière d'agir plus ou moins franche de la Russie. Qu'est-ce que l'Empereur veut ? Pourquoi ne nous le dit-il pas franchement ? Veut-il seulement ce que nous désirons tous, c'est-à-dire que les chrétiens dans l'empire turc soient affranchis de toute oppression, de toute vexation et de toute injustice? Si c'est cela qu'il demande, qu'il commence lui-même par donner l'exemple, et qu'en évacuant les Principautés il délivre les habitants chrétiens de cette partie de l'empire turc des misères nombreuses et des maux compliqués que leur inflige l'occupation de leur pays par une armée russe. Au-delà de cela, qu'il se contente, comme nous le faisons tous, du système progressivement libéral de la Turquie, et qu'il garde ses remontrances pour une meilleure occasion....

Mais si l'Empereur désire devenir le protecteur reconnu des sujets grecs du Sultan et le maître d'intervenir entre le Sultan et les sujets du Sultan, eh bien alors, qu'il avoue hardiment cette prétention, et nous, en ce cas, aidons hardiment la Turquie à lui résister hardiment, et que la fortune de la guerre décide que l'injuste cause de l'Empereur et la juste cause du Sultan.

Dans mon opinion, on doit exiger de la Russie une réponse catégo-

[1] A lord Aberdeen, 15 juillet 1853.

rique et la forcer d'abandonner les subterfuges déshonorants derrière lesquels elle abrite depuis si longtemps ses intentions agressives. Je crois que l'Empereur a résolu d'exécuter ce que je viens de dire, et voilà pourquoi j'arrive bien à contre-cœur à la conclusion que la guerre entre lui et la Turquie devient inévitable. Si une semblable guerre a lieu, que la responsabilité des conséquences qui en résulteront retombent sur sa tête.

Je ne crois nullement, comme vous, qu'il aura une victoire facile sur les Turcs. L'armée turque n'a besoin que d'officiers pour la conduire, et ce serait étrange, en vérité, si l'Angleterre, la France, la Pologne et la Hongrie ne pouvaient pas amplement suppléer à ce défaut. Je ne crois pas au mécontentement des provinces turques; cela est une histoire souvent répétée et inventée par les Russes. Sa meilleure réfutation c'est que, depuis bien des mois, les agents russes s'efforcent *per fas et nefas* de provoquer l'insurrection en Turquie, et qu'ils ont échoué. Le fait est que les sujets chrétiens de la Porte sont trop instruits de ce qu'est *le régime* russe pour ne pas savoir à quel point il est à redouter....

La Russie ne devrait pas oublier qu'elle a des côtés faibles : la Pologne, la Circassie, la Géorgie. Mon désir est que l'Angleterre soit en bons termes avec la Russie; cela est désirable pour les deux pays et pour l'Europe. Ni l'un ni l'autre de ces deux pays ne gagnerait quoi que ce soit à faire la guerre, et la Russie, si son gouvernement comprenait bien sa position, a d'importantes et d'utiles fonctions à accomplir dans le système européen. L'Empereur, depuis 1848 jusqu'à cette dernière affaire, avait rempli ces fonctions à l'admiration de tous les hommes intelligents. Depuis quelque temps il semble avoir perdu de ses facultés intellectuelles.

Brunow m'a plus d'une fois dit que, malgré la différence de l'organisation intérieure de l'Angleterre et de la Russie, et quelque opposées que soient leurs vues en matière de théories gouvernementales, ces deux pays ont néanmoins tant d'intérêts en commun, qu'il n'y a rien qui doive les empêcher de marcher bien ensemble, « *tant qu'aucun différend ne s'élève entre eux à l'égard des affaires de Turquie et de Perse.* » Brunow est un homme sensé, mais il paraît que les affaires ont été conduites à Pétersbourg par d'autres qui n'ont pas ce mérite.

Tout ce que je puis dire, quant à moi, c'est que je désire que l'Angleterre soit bien avec la Russie tant que l'Empereur est du même avis ; mais s'il est déterminé à rompre une lance avec nous, eh bien alors en avant! et peut-être qu'il en aura assez avant que nous n'en ayons fini avec lui.

A vous sincèrement,

PALMERSTON.

Le 4 octobre, lord Palmerston écrivait à lord Aberdeen pour lui suggérer qu'il serait avantageux de maintenir dans ses communications avec le baron Brunow, l'ambassadeur de Russie, un certain

degré de mystère et de vague, quant au mode d'assistance que l'Angleterre pourrait fournir à la Turquie contre la Russie, et pour lui faire comprendre que le gouvernement russe devait craindre après tout d'en venir à une rupture ouverte avec l'Angleterre et la France. Il savait que des communications verbales et particulières, faites en toute confiance mais imbues de la tendance personnelle du premier ministre, faisaient un mal irréparable, et que le ministre russe, loin de leur attribuer leur juste valeur, persistait à leur donner l'interprétation qu'il eut désiré qu'elles eussent, c'est-à-dire, une répugnance invincible de la part du gouvernement anglais à n'adopter aucune mesure active contre la Russie. Lord Aberdeen répondit, en vue de rassurer lord Palmerston :

Il est très-vrai qu'autrefois j'ai pu être très-incrédule sur la possibilité d'une guerre entre l'Angleterre et la Russie, mais depuis quelque temps j'ai vu le désir de la guerre augmenter au point d'être conduit à la croire trop probable. Maintenant donc *vous prèchez un converti*. Quant à Brunow il est mortellement effrayé de cette perspective, et certainement il n'entend rien de ma part qui puisse diminuer ses alarmes.

La crise dès lors approchait de son point culminant. Le 6 octobre la Porte publia une déclaration qui faisait dépendre la continuation de la paix de l'évacuation des Principautés dans le délai de quinze jours; et le 14 octobre les flottes anglaises et françaises passaient les Dardanelles et jetaient l'ancre devant Constantinople, à la demande du Sultan. Lord Palmerston désirait quelque mesure encore plus décisive et il écrivit dans ce sens à lord Aberdeen :

C. G., 7 octobre 1853.

Mon cher Aberdeen,

L'état des affaires Turco-Russes me semble exiger quelque déclaration de la part de l'Angleterre et de la France, supposant comme de raison que la guerre a été proclamée par la Turquie, et que les hostilités entre la Russie et la Turquie sont au moment d'éclater. Je voudrais par conséquent proposer aujourd'hui au Conseil :

Premièrement, que des instructions soient envoyées à Constantinople, pour que, dans le cas où la guerre aurait été déclarée, les deux escadres entrent dans la Mer Noire et que l'on fît savoir à l'amiral Russe à Sébastopol que, dans la position actuelle des affaires, tout vaisseau de guerre russe rencontré croisant dans la Mer Noire serait détenu et mis à la disposition du gouvernement Turc.

Secondement, que l'Angleterre et la France proposassent au Sultan de conclure une convention à l'effet que, si malheureusement la guerre

a éclaté entre la Russie et la Turquie, à la suite de différends créés par des demandes injustes faites à la Turquie par la Russie, et par une invasion injustifiable du territoire turc par une armée russe; et, vu que le maintien de l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman contre l'agression russe, sont considérés par l'Angleterre et par la France comme des points d'intérêt général européen, et, spécialement par ces deux puissances, ces deux puissances s'engagent à fournir telle assistance navale qui pourrait être nécessaire à la défense de son empire ; et elles s'engagent en outre de permettre à tout sujet de leurs nations respectives qui désire de le faire, d'entrer au service militaire ou naval du Sultan. En retour, le Sultan s'engagerait à s'entendre avec l'Angleterre et la France relativement aux termes et aux conditions du nouveau traité qui devrait déterminer, à la fin des hostilités, les futures relations de la Russie et de la Turquie.

Une convention de cette nature aurait indubitablement un grand et salutaire effet sur la conduite à tenir par les trois puissances orientales.

A vous sincèrement.

PALMERSTON.

Lord Aberdeen répondit : « Je ne puis pas dire que je croie que l'état actuel de la question russo-turque autoriserait de notre part la mesure que vous avez l'intention de proposer. »

La vérité est que plus la rupture de la paix paraissait probable plus on montrait d'hésitation en haut lieu. On disait que le parti fanatique à Constantinople n'était devenu si ardent en faveur de la guerre que pour servir ses propres desseins ; que le Turc cherchait à déjouer plutôt qu'à aider les efforts anglais d'arriver à une entente satisfaisante avec la Russie. On commençait à craindre que l'Angleterre ne fût au moment d'être entraînée à la remorque du char ottoman, dans une campagne dont le but véritable était de donner à deux millions de musulmans plus de pouvoir encore qu'ils n'en avaient pour gouverner douze millions de chrétiens ; qu'on répandait l'idée que si l'Angleterre et l'Europe avaient assez d'intérêt à protéger contre la Russie le territoire turc pour justifier une guerre dans ce but, cette guerre devrait conduire à une paix qui procurerait, pour l'avenir, d'autres et de meilleurs arrangements que la réédification de la domination ignorante, barbare et despotique des musulmans sur la portion la plus favorisée et la plus fertile de l'Europe.

Lord Aberdeen avait transmis à lord Palmerston un mémorandum qu'il avait reçu en ce sens ; lord Palmerston le lui retourna avec les observations suivantes :

Broadlands, 1er novembre 1853.

Mon cher Aberdeen,

Je vous restitue le Memorandum, qui expose très-clairement le cours des événements passés, mais qui, vers la fin, indique des vues qui ne sont pas d'accord avec la politique posée au commencement.

Selon ma manière d'envisager les affaires en question, la position est simple et notre ligne de conduite claire. Les cinq grandes puissances ont, dans un document formel, consigné leur opinion qu'il est de l'intérêt général de l'Europe que l'intégrité et l'indépendance de l'Empire Ottoman soient maintenues ; et il serait facile de montrer que des motifs puissants, politiques et commerciaux, font qu'il est spécialement de l'intérêt de l'Angleterre que cette intégrité et cette indépendance soient maintenues. Mais la Russie a attaqué l'indépendance et a violé l'intégrité de l'Empire Ottoman, et il faut que la Russie, de gré ou de force, soit amenée à renoncer à ses prétentions et à retirer son agression. L'Angleterre et la France, poussées par des intérêts communs à défendre la Turquie contre la Russie, ont fourni à la Turquie aide matériel et appui politique et diplomatique. Elles ont entrepris d'obtenir pour la Turquie, par voie de négociation, une solution satisfaisante et honorable de ses différends avec la Russie, et cette solution venant à manquer, de soutenir la Turquie dans sa guerre défensive.

Jusqu'ici nos tentatives de négociation ont échoué parce que l'arrangement proposé a paru, aussi bien à la Turquie qu'à la Russie, tel que la Turquie ne pouvait l'adopter avec honneur et sécurité. Le gouvernement turc ne voyant aucune perspective apparente de meilleurs résultats par la négociation, et persuadé que le temps s'écoulait au détriment de la Turquie, a pris enfin, après avoir longtemps cédé à nos conseils de demeurer passifs, une détermination, et une détermination naturelle et sage : il a publié cette déclaration de guerre que nous avions officiellement et publiquement dit que le Sultan avait le droit de publier, du moment que les Russes envahissaient son territoire.

Cette déclaration de guerre n'amène aucun changement dans la position de l'Angleterre et de la France par rapport à la Turquie. Nous pouvons encore tâcher de persuader à la Russie de faire ce qu'elle devrait faire, mais nous sommes toujours obligés, par égard pour nos propres intérêts, de défendre la Turquie. La paix est une excellente chose, et la guerre un grand malheur ; mais il y a bien des choses plus précieuses que la paix, et bien des choses plus malheureuses que la guerre.

Nous avons passé le Rubicon le jour où nous avons pris le parti de la Turquie, et où nous avons envoyé nos escadres pour la soutenir ; et quand l'Angleterre et la France ont une fois pris une troisième puissance par la main, *il faut* que cette troisième puissance soit portée en sûreté à travers les difficultés dans lesquelles elle se trouve, et les gouvernements des deux plus puissantes nations qui existent sur la

face de la terre ne doivent craindre ni les paroles, ni les choses; c'est-à-dire ni le nom, ni la réalité de la guerre.

Il n'y a pas de doute que, lorsque nous déploierons toute notre force pour défendre la Turquie, nous aurons le droit de diriger la marche et le caractère de la guerre, et d'exercer une influence sur les négociations qui dans la suite pourront conduire à la paix. Et c'est en vue de cela que j'ai proposé, il y a quelque temps, au Conseil qu'en cas d'insuccès de la négociation, l'Angleterre et la France eussent à conclure une convention avec la Turquie par laquelle, d'une part, les deux puissances s'engageraient à fournir à la Turquie une assistance navale et à permettre à leurs sujets respectifs d'entrer au service militaire et naval du Sultan; et par laquelle, d'autre part, le Sultan s'engagerait à consulter les deux puissances relativement aux termes et aux conditions de la paix future. Mais le seul terrain sur lequel nous pouvons avoir le droit d'influencer ces affaires, c'est notre détermination de fournir un appui effectif et cordial. Nous soutenons la Turquie pour nous et pour nos intérêts, et retirer notre appui, ou l'affaiblir de manière à le rendre ineffectif, parce que le gouvernement turc ne montrerait pas pour nos conseils la déférence qu'ils le méritent, ce serait placer nos intérêts nationaux en d'autres mains que les nôtres.

. . . .

On nous dit : les Turcs semblent désirer la guerre tandis que nous désirons la paix. Je considère que les deux partis désirent la même chose, c'est-à-dire l'abandon, de la part de la Russie, de prétentions inadmissibles et l'évacuation du territoire turc; les deux partis aimeraient mieux arriver à leur but par la plume que par l'épée; nous différons seulement dans notre croyance relativement à l'efficacité de ces deux méthodes.

On nous dit aussi que les Turcs réveillent le fanatisme assoupi de la race musulmane, et que nous ne devrions pas être les instruments d'une passion d'une aussi odieuse nature. Je crois que ces histoires de fanatisme réveillé sont des fables inventées à Vienne et à Pétersbourg. Nous ne connaissons aucun fait qui puisse les corroborer. Je crois donc que le fanatisme ainsi suscité n'est tout simplement que l'indignation causée par une insulte nationale et l'ardente impatience d'expulser l'envahisseur. Cet esprit peut-être honni par les Russes, dont il déconcerte les projets, et peut être conspué par les Autrichiens, qui ont espéré pouvoir tout arranger en persuadant aux Turcs de céder, mais il ne diminuera pas la sympathie du peuple anglais, et c'est une excellente base pour nos espérances de succès.

La dernière partie du memorandum vise à l'expulsion des Turcs de l'Europe, et à l'établissement d'un empire grec dans la Turquie européenne. Mais un pareil projet serait en opposition directe avec les principes de la politique que nous avons suivie jusqu'ici. Pour exécuter un tel projet, nous devrions nous joindre aux Russes contre les Turcs; car comment se pourrait-il qu'une semblable reconstruction de la Turquie fût le résultat d'un conflit heureux de la part de l'Angleterre et de la

France combattant pour la défense de la Turquie? Je n'ai aucune partialité pour les Turcs comme mahométans, et je serais enchanté s'ils pouvaient être transformés en chrétiens; mais quant au caractère du gouvernement turc par rapport à son traitement des chrétiens, je suis bien convaincu qu'il existe un grand nombre de chrétiens sujets des gouvernements de Russie d'Autriche et d'ailleurs, qui seraient heureux d'être aussi bien traités et de jouir d'autant de sécurité pour leurs personnes et leurs biens que les sujets chrétiens du sultan.

Expulser de l'Europe le sultan et ses deux millions de sujets musulmans, avec l'armée et la masse de propriétaires territoriaux, pourrait ne pas être une tâche très-facile; néanmoins les cinq puissances parviendraient à l'effectuer et à répéter à nouveau le drame polonais. Mais elles trouveraient la réédification plus difficile que la destruction. Il n'y a pas encore dans la Turquie d'Europe les éléments d'un Etat chrétien, capable de remplir ses fonctions comme partie intégrante du système européen. Les Grecs forment une petite minorité et ne pourraient être la race gouvernante. Les Slaves, qui forment la majorité, ne possèdent pas les conditions nécessaires pour devenir les os et les muscles d'un Etat nouveau.

Une reconstruction de la Turquie, cela veut dire ni plus ni moins que la sujétion à la Russie, directe ou indirecte, immédiate, ou retardée pour un temps.

Il me semble donc que notre ligne est claire, simple et droite. Que nous devons aider la Turquie à sortir de ses difficultés par voie de négociation, si cela est possible, et si les négociations ne réussissent pas, que nous devons, par la force des armes, la porter en sûreté à travers ses dangers.

A vous sincèrement,

PALMERSTON.

Lord Palmerston ne bornait pas ses suggestions uniquement à des propositions belliqueuses. Dans une lettre du 24 octobre, il avait discuté le meilleur moyen de présenter une forme d'arrangement aux deux parties adverses, de manière à lui assurer un favorable accueil. Mais il ne croyait pas au succès de tentatives conciliatrices, car cette lettre se termine ainsi :

Il est assurément fort probable que l'époque d'or et d'argent des minutes et des notes est écoulée et que, lorsque la « *Fury* » arrivera à Constantinople, l'ère du fer et de l'airain aura déjà commencé; mais nous avons parfaitement raison de tout essayer.

Sincèrement à vous,

PALMERSTON.

Il en était ainsi, en effet. Les deux armées russe et turque étaient déjà engagées, et le 30 novembre les deux escadres se rencontraient

aussi dans un combat mortel où la flotte turque était détruite à Sinope.

Lord Aberdeen écrivit le 13 décembre à lord Palmerston, en réponse à une lettre que celui-ci lui avait adressée le 10 de ce même mois, pour recommander de nouveau l'envoi de la flotte dans la Mer Noire avec ordre d'empêcher les vaisseaux russes de sortir de leurs ports, tant que les troupes russes occuperaient les Principautés :

« J'avoue que je ne suis pas préparé à adopter le mode que vous croyez le plus propre à rétablir la paix. » Ensuite il continuait en disant qu'il préférerait une déclaration ouverte de guerre à « la pression » que lord Palmerston proposait ; mais comme on venait d'effectuer l'union des quatre Puissances avec une déclaration portant que l'intégrité de l'Empire Turc était un objet d'intérêt général, il était à présumer que des mesures seraient prises pour en assurer le maintien. Par conséquent le recours à un acte d'hostilité directe semblait prématuré, quoique cela pût avoir lieu ultérieurement.

Lord Palmerston donna sa démission le 15, en prenant pour prétexte sa répugnance à adhérer au projet de réforme parlementaire proposé par lord John Russell.

« Mais le fait est, comme l'a dit M. Kinglake, (*Histoire de la Guerre de Crimée*), « qu'il était doué de l'instinct qui permet à un homme de lire dans le cœur d'une nation ; » il sentait que le peuple anglais ne pardonnerait jamais au ministère qui n'accomplirait par quelqu'acte décisif après le désastre de Sinope.

Pendant sa courte absence du pouvoir (qui dura environ dix jours), le Cabinet prit la résolution d'envoyer la flotte dans la Mer Noire, avec des instructions à l'amiral d'empêcher tout vaisseau russe de quitter le port. Lord Aberdeen en accusant réception de la reprise de la démission de lord Palmerston lui écrivit :

Je suis heureux de voir que vous approuvez la récente décision du Cabinet relativement aux flottes anglaises et françaises qui a été prise pendant votre absence. Je suis sûr que vous aurez appris avec plaisir que même lorsque vous êtes absent, le gouvernement est dûment soucieux de préserver intacts les intérêts et la dignité du pays.

. . . .

La guerre était maintenant régulièrement commencée, et dès le mois de juin lord Palmerston proposa au Cabinet une descente en Crimée. Il insistait sur ce point que le siége de Sévastopol était l'objectif sur lequel les armées alliées devaient être dirigées. Il regar-

dait l'occupation des Principautés par les forces Russes comme une garantie de la neutralité de l'Autriche, son alliance active avec l'ennemi étant considérée comme tout à fait possible si toute crainte de la présence permanente de la Russie sur le Danube était écartée. Il était donc fortement d'avis de laisser les Russes en tranquille jouissance de l'air pestilentiel de la Dobrudscha, et de passer de Varna au grand arsenal russe sur la mer Noir.

Le Cabinet reconnut unanimement la force de ses arguments, quoique quelques-uns de ses membres eussent désiré l'ajournement d'une expédition de cette importance à la seconde année de la campagne. La difficulté était l'état encore incomplet de l'armée française, qui manquait d'hommes et de matériel.

Le memorandum suivant, sur les mesures à prendre contre la Russie, fut envoyé à tous les membres du Cabinet.

Carlton Gardens, 15 juin 1854.

Quelques pourparlers ayant eu lieu mercredi chez sir Charles Wood entre certains membres du Cabinet relativement aux points vers lesquels nos opérations devraient être dirigées dans la guerre contre la Russie, je désirerais soumettre au Cabinet les observations suivantes :

« L'Angleterre et la France sont entrés en guerre avec une grande puissance, ont fait de grands efforts, à grands frais et pour un objet important. Elles perdraient leur prestige aux yeux du monde si la guerre se terminait par un résultat mesquin. »

L'acte spécial et patent par lequel la Russie a rompu la paix, a été l'invasion des Principautés danubiennes ; mais l'objectif qui nous a fait prendre les armes serait très-imparfaitement atteint, si le seul résultat de la guerre était l'évacuation de ces provinces par l'armée russe, quand même cette évacuation serait accompagnée d'une renonciation de la part de la Russie aux demandes qu'elle a faites à la Turquie. Une solution semblable serait un triomphe plutôt qu'une défaite pour la Russie.

Elle dirait qu'elle avait défié la force navale et militaire de deux des plus grandes puissances du monde ; qu'elle leur avait résisté, que ces puissances avaient été hors d'état de lui nuire, et qu'elle avait substantiellement gagné tout ce qu'elle demandait au premier moment, puisque le Sultan avait fait lui-même pour ses sujets chrétiens ce qu'elle avait exigé. Nous n'*aurions en ce cas aucune sécurité pour l'avenir*, *et dès qu'il se présenterait une occasion plus favorable*, *dès que l'Angleterre et la France se trouveraient désunies*, *elle s'élancerait de nouveau sur la Turquie et cette fois avec une meilleure chance de succès.*

Il semble donc absolument nécessaire que quelque grand coup soit porté à la puissance navale, comme à l'étendue territoriale de la Russie, et si cela n'est pas fait dans le courant de cette année, les

difficultés de l'accomplir augmenteront, et la réputation de l'Angleterre et de la France en souffriront considérablement.

Les points où de pareils coups pourraient le mieux être frappés sont évidemment les possessions russes en Géorgie, en Circassie et en Crimée.

L'expulsion des Russes de la Géorgie et de la Circassie devrait probablement être abandonnée aux Turcs et aux Circassiens, et l'on ne devrait négliger aucun effort pour réorganiser l'armée turque en Asie, en la plaçant sous les ordres d'officiers européens, de manière à la mettre en état de chasser les Russes de la Géorgie avant que la saison des opérations militaires ne soit expirée.

Les troupes anglaises et françaises sont maintenant engagées jusqu'à un certain point à coopérer avec Omar-Pacha pour faire le siége de Silistrie.

Si cela peut être accompli assez facilement pour laisser ensuite le temps d'opérer en Crimée, tant mieux; et comme de raison les troupes anglaises et françaises recevraient l'ordre de ne passer en aucun cas le Danube, car elles se trouveraient alors engagées dans les plaines insalubres de la Valachie.

Mais j'avoue qu'il me semble que si l'armée combinée avait été prête à entreprendre la réduction de la Crimée et de Sévastopol, cet objet est tellement plus important que la défense temporaire des forteresses Danubiennes, que j'aurais préféré que Silistrie et la ligne du Danube fussent abandonnées, et qu'Omar-Pacha eût reculé sur Schumla et Varna, même sur Andrinople, et que l'armée alliée se fut dirigée de suite sur la Crimée.

Les Russes ne pourraient retenir d'une manière permanente les forteresses Danubiennes, et s'ils s'avançaient vers le midi, ils seraient obligés d'y laisser des garnisons. Plus ils s'avanceraient ainsi vers le sud, plus ils éprouveraient de difficultés de toutes sortes, plus l'effectif de leur armée serait réduit, et plus facilement par conséquent ils seraient défaits dans la suite. Et plus le point où ils pourraient être défaits serait méridional, plus leur défaite serait fatale.

L'occupation des forteresses Danubiennes par la Russie ne serait pour elle qu'un avantage temporaire et précaire. La prise de Sévastopol et la capture de la flotte russe de la mer Noire serait pour nous un avantage durable et important. Un succès pareil pèserait d'un poids immense sur la fortune de la guerre, et influencerait essentiellement les négociations pour la paix. Nous pourrions matériellement et immédiatement réduire notre dépense navale si la flotte russe de la mer Noire était détruite ou en notre possession; et avec la Crimée et Sévastopol en main, nous pourrions dicter les conditions de la paix, quant à la position navale de la Russie dans la mer Noire.

Il n'y a aucune bonne raison de croire que les Russes aient en ce moment plus de 40,000 hommes en Crimée, si même ils en ont autant; et si 25,000 Anglais et 35,000 Français pouvaient être débarqués dans la grande baie au nord de Sévastopol, il y a peu de doute qu'ils ne fus-

sent en mesure de prendre le fort sur la colline au nord de la rade de Sévastopol, et ils commanderaient alors la rade, la flotte et la ville.

Cette entreprise n'empêcherait pas de prendre Anapa et Poti cette année, mais même si cela était, il ne peut certainement y avoir de comparaison entre l'avantage de la prise de Sévastopol et la capture des forts sur la côte de la Circassie. La prise de Sévastopol et la capture ou la destruction de la flotte russe implique nécessairement la reddition des troupes qui forment la garnison de la place, ou leur évacuation de la Crimée par capitulation, et l'un ou l'autre de ces résultats serait un brillant fait d'armes pour les forces alliées. Anapa et Poti pourraient être réduits à loisir dans la suite et avec plus de facilité si Sévastopol était vaincu.

Mais si l'attaque sur Sévastopol est ajourné jusqu'à l'année prochaine, le gouvernement russe aura le temps de fortifier la place et d'augmenter la garnison, et nous pourrions trouver l'entreprise bien plus difficile qu'elle ne l'aurait été cette année ci.

L'empereur Nicolas, pendant l'automne, l'hiver et le printemps lèvera et instruira assez de recrues pour remplacer ses pertes de la campagne, et l'année prochaine nous aurions devant nous une armée renforcée et réorganisée, au lieu d'une armée épuisée et découragée par les opérations malheureuses de l'été. D'autre part, les troupes alliées sont maintenant fraîches, ardentes et prêtes à agir. Si elles doivent demeurer inactives jusqu'au printemps prochain, leur santé peut s'en ressentir, leur esprit s'affaiblir; leur cordialité et leur bonne entente peuvent être refroidies par les intrigues, les jalousies et les disputes, et l'opinion publique qui maintenant en Angleterre et en France les appuie, et encourage les deux nations à faire les sacrifices nécessaires à la guerre peut prendre un autre courant, et le public devenir fatigué d'une charge qui n'aura produit aucun résultat satisfaisant.

Il me semble donc que le gouvernement français devrait être vivement sollicité de hâter le complément de son armée coopérative en Turquie, et que nous devrions combiner avec lui les arrangements nécessaires pour une attaque contre Sévastopol aussitôt que l'armée alliée serait en état de l'entreprendre.

Il ne paraît pas probable que nous puissions accomplir rien de grande importance dans la Baltique, et pour cette raison il est d'autant plus désirable que nous puissions remporter quelque avantage réel et marqué dans la mer Noire.

PALMERSTON.

Et au ministre de la Guerre, il écrit sur le même sujet.

Brocket, 16 juin 1854.

Mon cher duc de Newcastle,

Vous m'avez dit hier au Conseil que vous auriez désiré causer

avec moi sur ce que l'on devait écrire à Raglan par le courrier qui doit partir avant notre prochain Conseil, et comme j'ai été obligé de quitter le Conseil de bonne heure pour ne pas manquer le train qui devait me conduire ici, je vous envoie mon vote par écrit.

Il me semble que de garder l'armée alliée en Bulgarie et opérer sur les bords du Danube, serait perdre du temps, dépenser des hommes et de l'argent et risquer notre prestige ministériel et national.

Rien de ce que nous pourrions effectuer de ce côté ne saurait produire un effet décisif sur la guerre, ni nous aider d'un pas vers l'acquisition de cette sécurité future, spécifiée par notre convention avec la France, comme une des conditions principales de la paix. Même si nous renvoyions les Russes de l'autre côté du Pruth, ce serait, comme disent les Français, « *un coup d'épée dans l'eau*, » un avantage temporaire qui cesserait du moment où nous nous retirerions. Je douterais même de la sagesse d'une avance des Turcs au nord du Danube ; ils ne devraient pas attacher trop d'importance à la ligne du Danube. Omer Pacha a eu parfaitement raison de défendre le Danube et Silistrie aussi longtemps qu'il l'a pu, mais le dernier résultat ne m'eût pas semblé moins favorable, s'il s'était enfin retiré à Schumla et Varna, et même à Andrinople. Les difficultés augmenteraient à chaque jour de marche vers le Midi, et leur position deviendrait de plus en plus sérieuse.

Notre seule chance d'amener la Russie à un accommodement, est de l'y contraindre par des opérations offensives et non défensives. Nous devrions, nous et les Français, aller en Crimée et prendre Sévastopol dès que nos deux armées seront en état d'y aller. Soixante mille hommes de troupes anglaises et françaises, avec les flottes en coopération, atteindraient ce but en six semaines après leur débarquement, et si ce coup était accompagné d'opérations heureuses en Géorgie et en Circassie, nous pourrions jouir d'un joyeux Noël et d'un heureux commencement d'année. (*A Merry Christmas and a happy New Year.*)

Il n'y a pas le moindre danger de voir arriver les Russes à Constantinople. Les Turcs sont à même d'empêcher cela ; mais même s'ils ne le pouvaient pas, les Autrichiens seraient obligés de le faire par la force des circonstances. L'Autriche, comme à l'ordinaire, vient de jouer un pauvre jeu. Lorsqu'elle a cru que les Russes pouvaient marcher en avant, et qu'elle imaginait que l'Angleterre avait besoin de l'éperon, elle vantait sa détermination d'être active contre la Russie. Aussitôt qu'elle a trouvé nos troupes à Varna, elle a changé de ton, et d'après une dépêche que Clarendon avait à la main hier, elle dit maintenant qu'elle n'entrera pas dans les Principautés, et qu'il faut que les Russes en soient chassés par les Turcs, les Anglais et les Français. Elle ne peut pas nous croire assez simples pour faire sa besogne pour elle ; mais le meilleur moyen de la forcer d'agir serait de faire partir nos troupes pour la Crimée. Voilà mon vote.

A vous sincèrement,

PALMERSTON.

Le 29 juin, le duc de Newcastle envoya à lord Raglan l'ordre d'avancer immédiatement sur Sévastopol. Le 14 septembre les armées alliées de l'Angleterre et de la France débarquèrent en Crimée, et quelques jours après elles gagnèrent la bataille de l'Alma. Le 3 octobre arriva la nouvelle de la chûte de Sévastopol. Pendant vingt-quatre heures le public en général y ajouta foi. L'Empereur des Français l'annonça à ses troupes au camp d'Helfaut.

Le bruit de ce succès arracha à M. Gladstone l'aveu de l'heureuse initiative que lord Palmerston avait prise en désignant la Crimée comme le véritable point d'attaque pour l'armée alliée. Dans une lettre du 4 octobre, il lui écrit :

Mon intention en vous écrivant est de vous offrir des félicitations que je sens vous être spécialement dues, sur les grands événements qui se passent en Crimée. Bien que nous devions nous réjouir par des considérations nationales de ces grands succès, et que la nation ait à en rendre grâce à la puissance suprême, cependant en jetant les yeux sur les instruments qui ont produit ces résultats, je ne puis m'empêcher de vous renouveler les remerciements que je vous ai offerts à une époque antérieure pour l'urgence avec laquelle vous avez démontré en dépit de toutes les suggestions contraires, le devoir de concentrer nos coups sur le cœur, et le centre de la guerre à Sévastopol.

En attendant tout était loin de prospérer en Crimée, et le désappointement du public en apprenant que Sévastopol n'avait pas été pris, augmenta son impatience. Une sorte de Némésis sembla s'attacher à lord John Russell, et l'obligea à devenir l'organe du sentiment général, en désignant lord Palmerston comme l'homme du moment.

Dans une lettre, adressée au premier ministre, lord John insista sur la nécessité d'un changement dans le département de la guerre, et démontra « la nécessité d'avoir dans ce département un homme qui, par son expérience des détails militaires, par la vigueur inhérente à son caractère et par son influence dans la Chambre des communes, put diriger les grandes opérations de la guerre avec autorité et succès. » « Il n'y a qu'un seul homme, » ajoutait-il, « appartenant au gouvernement qui réunit tous ces avantages. Ma conclusion est donc qu'avant la réunion du Parlement, on confie à lord Palmerston le département de la guerre. »

Lord Aberdeen, néanmoins, hésita à recommander ce changement à la reine, alléguant, avec justice, que quoiqu'un semblable arrangement eût pu être le meilleur, le duc de Newcastle avait cependant rempli ses devoirs avec trop d'habileté et d'honorabilité pour que son éloignement fût suffisamment justifié.

. . . .

A la suite de ces faits et de ce courant d'opinion, le Cabinet Aberdeen, bien qu'ayant déclaré la guerre, fut renversé, sur une motion de M. Robuck, pour ne pas la conduire avec assez de vigueur, et lord Palmerston, qui avait fait preuve dans toute cette crise d'une sûreté de coup d'œil, et d'une décision politique si remarquable, fut nommé premier ministre, le 15 février 1855. En annonçant à son frère, sir William Temple, son avènement à la direction des affaires, il commençait ainsi sa lettre :

. . . . Quod nemo promittere Divum
Auderet volvenda dies en attulit ultro.

Quelques mois plus tard, Sébastopol était pris, la paix était signée, et les plénipotentiaires de l'Europe se réunissaient à Paris.

Le Traducteur, ***.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

La chronique et la politique. Conférence de Louis Blanc et de Victor Hugo. Les victimes de la popularité. Funérailles de Mme Blanc et obsèques de Michelet. Lé gendre et la veuve de l'historien. La lettre de M. Mancini aux étudiants de Rome. Les discours sur la tombe. M. Challemel-Lacour et la fête de l'Être suprême Le lendemain des funérailles. M. Alphonse Esquiros. — Retraite de Mme Arnould-Plessy. Comédie française : *La Cigale chez les Fourmis*, de MM. Legouvé et Labiche; *Le Luthier de Crémone*, par M. Coppée. Musique : *Piccolino*, de M. Guiraud; *Dimitri*, de M. Victorin Joncières; l'*Aïda*, de Verdi. Un nouveau Théâtre lyrique. Ressouvenirs du Caire. — L'exposition universelle de Philadelphie et celle de Paris en 1878. Les récompenses du Salon : M. Paul Dubois et M. Sylvestre. Réception de M. Jean-Baptiste Dumas à l'Académie.

Jamais peut-être je ne me suis senti moins à l'aise pour remplir la tâche périodique dont le *Correspondant* a bien voulu me charger. Dans les deux mois qui se sont écoulés depuis ma dernière causerie, la politique s'est fait la part du lion. La levée de l'état de siége, la rentrée des deux Chambres, l'agitation et la discussion sur l'amnistie, les procès des *Droits de l'homme*, la résurrection du *Corsaire* et de l'*Avant-Garde,* la création de l'*Estafette* et de la *Défense*, la mort de M. Ricard, l'avénement de M. de Marcère, les élections partielles où l'intelligence du suffrage universel a donné la défaite de M. Chesnelong pour pendant au triomphe de M. Guyot-Montpayroux, l'enquête de Mun, l'affaire Maurice Rouvier, qui a déjà inspiré une demi-douzaine de complaintes d'une naïveté douteuse et d'un sel plus *gaulois* qu'attique, mais qui ne pourrait être contée que par la plume experte du docteur Tardieu, la double campagne ouverte par le Conseil municipal contre les établissements de bienfaisance marqués du stigmate clérical, par le ministre de l'Instruction publique et l'Assemblée contre les universités libres, telles sont les dates principales que nous rencontrons en jetant un regard en arrière pour renouer

cette causerie à la précédente. Et notez que je n'ai rien dit du mille et unième réveil de cette éternelle question d'Orient, que tout le chloral des pharmacies diplomatiques aura bien de la peine à rendormir, et qui se réveillera peut-être encore, comme Banquo, lorsqu'on aura pris le parti de l'enterrer, ni de la révolution des softas et de la chûte du Sultan, bientôt suivie du *suicide* traditionnel et attendu, qu'un diplomate spirituel expliquait ainsi en lisant la dépêche de l'agence Havas : « J'entends bien; on l'a suicidé. »

Que peut devenir un malheureux chroniqueur aux prises avec un pareil programme? Si, dans son effroi, il se retourne d'un autre côté, il rencontre la conférence de M. Victor Hugo et de M. Louis Blanc en faveur des délégations ouvrières, le grand festival américain donné à l'Opéra pour offrir aux Etats-Unis une statue de la Liberté, à l'occasion du centenaire de l'Indépendance, la mort d'Alphonse Esquiros et de Loiseau-Pinson, les funérailles de Mme Louis Blanc et celles de Michelet. Il est bloqué de toutes parts et, à chaque issue par où tente de s'échapper sa chronique, elle trouve, le bras tendu et faisant siffler ses serpents, comme dans les *Erynnies* que vient de reprendre le Théâtre-lyrique de la Gaîté, l'une des Euménides de la politique.

Sans le théâtre, qui offre cette fois un intérêt particulier, nous aurions ce malheur d'être condamné, d'un bout à l'autre de la présente causerie, malgré notre incompétence profonde et ses attributions exclusivement artistiques et littéraires, au contact forcé des questions les plus brûlantes, puisque, comme la poussière enflammée que soulève le simoun, la politique s'est insinuée partout, qu'elle a tout pénétré, sans épargner même les choses dont nous ne pouvons esquiver l'obligation de dire quelques mots. Glissons du moins comme sur des charbons ardents.

I

Nous étions, le 16 avril, à la Conférence de M. Louis Blanc et de M. Victor Hugo, dans la salle du Château-d'Eau, veuve de ses comédiens ordinaires. Cette fois, le spectacle avait fait recette, et la vaste halle débordait d'un peuple idolâtre, tout prêt d'avance à porter en triomphe les deux fétiches de la démocratie. Malgré son état de souffrance, M. Louis Blanc n'avait pas voulu manquer à l'ovation prévue, et il a lu lui-même, avec le courage que donnait à Mlle Mars, malade et vieillie, la soif des applaudissements, un interminable discours dont le succès ne s'est dessiné que lorsque, désertant le prétexte de la réunion pour arriver à son véritable but, il a abordé

le terrain de l'amnistie. Mais ce succès a été bien froid auprès du délire qui a accueilli M. Victor Hugo, et a fait à chaque phrase, à chaque mot de ce pontife de la démocratie un accompagnement de tonnerres, comme à Jéhovah promulguant ses décrets sur le Sinaï ! Auprès de ce grand comédien, M. Louis Blanc n'était qu'un humble comparse, refoulé dans l'ombre. Quel cliquetis de métaphores ! Quel flamboiement d'antithèses ! Que d'axiômes sybillins, sortis de la *bouche d'ombre,* au milieu des éclairs et de la fumée ! Quel défilé de panaches dans un long retentissement de fanfares ! Quelles énormes et avilissantes flagorneries adressées en face au grand peuple de Paris ! Certes, La Feuillade et Dangeau, ces types du courtisan, eussent rougi de faire entendre au Roi-Soleil la dixième partie des impudentes hyperboles qui s'échappaient, avec une inépuisable et magnifique abondance, des lèvres du poëte, et les vers de Benserade, comme les prologues de Quinault, pâlissent en regard de telles adulations. Les vrais amis du génie de M. Victor Hugo, ceux qui souffrent de son abaissement, regardaient avec une triste stupeur cet Hercule, changé en Alcide forain, jongler avec sa massue et en faire une quenouille pour filer aux pieds de l'hydre de Lerne, au lieu de s'en servir pour l'écraser.

On sait que M. Victor Hugo a renouvelé devant le Sénat, avec moins de bonheur, son plaidoyer pour l'amnistie. Ses collègues l'ont écouté avec un respect où il entrait une part de compassion, et n'ont voulu lui répondre que par leur vote. Si le silence des peuples est la leçon des rois, le silence des assemblées est la leçon des grands esprits dévoyés qui sont devenus la proie du paradoxe et les avocats du sophisme.

L'honnête Casimir Delavigne a fait une honnête comédie sur *la Popularité*. Ce sujet, dont on n'avait pas, d'ailleurs, mesuré encore toute la profondeur en 1838, était au-dessus de ses forces ; il serait à la hauteur du talent de M. Victor Hugo. Que ne l'a-t-il traité en son beau temps, lorsqu'il n'était point ivre encore, comme dit l'Ecriture, du vin de cette prostituée, — car il ne le traitera plus maintenant. Lui seul eût pu souffleter en vers retentissants comme il sait les faire, la grande courtisane qui a perdu tant d'hommes illustres, dont le caractère n'égalait point l'esprit. Mais du moins il en pourra fournir le sujet et le type à celui qui se sentira la puissance de l'écrire. Parmi les victimes de la popularité, M. Victor Hugo, même avant Lamartine et d'une autre manière, mérite de tenir la première place. Ce qu'elle a de plus cruel encore que sa versatilité, c'est sa tyrannie. La douleur de sa trahison ne saurait équivaloir au prix qu'elle fait payer la continuation de ses faveurs. Les mécomptes qu'elle inflige à l'orgueil ne sont rien auprès

des sacrifices qu'elle impose à la dignité, à la conscience, à l'honneur, à la personnalité même de l'esclave qu'elle a mise à ses pieds. Sa fidélité est pire que son inconstance. On s'est borné jusqu'à présent à la montrer plus changeante que l'onde et plus légère que le vent; ce n'est là que le vaudeville, le drame est ailleurs. Celui qui voudra reprendre et creuser le thème effleuré par Casimir Delavigne, devra montrer ce qu'elle fait des prisonniers enchaînés à ses caresses.

Dix jours après la séance du Château-d'Eau, on apprenait la mort de Mme Louis Blanc. C'était une Anglaise, qui avait eu le bon goût de ne jamais essayer de faire du bruit par le monde. Elle était restée dans le cercle obscur du foyer, sachant bien qu'on peut dire des femmes, comme des nations, que les plus heureuses sont celles qui n'ont pas d'histoire. Il semblait que la gloire orageuse de son mari eût redoublé le silence autour d'elle. La démocratie mal élevée n'en a pas moins saisi avec ardeur ce prétexte de manifestation, et ses représentants ont fait à une étrangère, à une femme qu'ils n'avaient jamais vue, dont la veille même ils ignoraient l'existence, des funérailles pareilles à celle du général Foy. Qu'a pu penser ce jour-là M. Louis Blanc des clameurs poussées sur le passage du cortége funèbre, et quelle consolation a-t-il recueillie dans sa douleur d'avoir entendu hurler pendant deux heures : *Vive l'amnistie!* sur un ton qui voulait dire : *A bas les ôtages* ! autour du tombeau de sa femme! Il avait déchaîné lui-même le mot d'ordre qui se retournait contre lui, et ces beuglements sauvages étaient le châtiment, en croyant être la récompense de son discours. Mais là encore M. Louis Blanc, absorbé dans son deuil et le seul peut-être de toute cette foule qui songeât à la morte, se trouvait relégué au second plan. Le premier rôle, comme toujours, était pour M. Victor Hugo. S'il faut en croire le *Rappel*, et nous le croyons, le poëte a été assiégé dans son fiacre par des mères enthousiastes qui voulaient lui faire embrasser leurs petits enfants. On les lui fera bientôt bénir et *baptiser*, comme à Garibaldi. Pourquoi même M. Victor Hugo n'en viendrait-il pas à toucher les écrouelles?

Les obsèques de Michelet ont du moins été célébrées le 16 mai dernier, avec plus de décence. Michelet était mort à Hyères, le 9 février 1874; il y avait été provisoirement enterré. La presse et les tribunaux ont retenti des tristes débats soulevés entre le gendre et la veuve du défunt. « Je serai transporté au cimetière le plus voisin, » avait écrit Michelet dans son testament. Le cimetière le plus voisin est celui d'Hyères, disait le gendre, M. Poullain-Dumesnil. — C'est le cimetière Montparnasse, répondait la veuve, car si Michelet est mort à Hyères, il avait écrit son testament rue d'Assas, et d'ailleurs sa volonté constante, cent fois exprimée sous

des formes diverses, fut toujours de reposer près des siens, à Paris, dans la ville où il était né, où il avait vécu, qu'il aimait par dessus tout. Cette divergence d'appréciations se compliquait de querelles de famille et de discussions d'intérêt dont la pénible confidence a été faite au public. Michelet avait beaucoup aimé M. Dumesnil : qui ne se rappelle en quels termes juvénilement enthousiastes il en parle dans quelques endroits de ses œuvres ? Ceux de nos lecteurs qui ont atteint le milieu de la vie peuvent se souvenir aussi de la proclamation lyrique par laquelle, en 1848, le célèbre historien répondait aux « amis connus et inconnus » qui lui offraient leurs suffrages :

« Je les accepte, non pour moi, voué en ce moment à un devoir sacré, l'histoire de la Patrie — mais pour mon fils d'adoption, mon gendre, mon unique collaborateur depuis huit ans, Poullain Dumesnil-Michelet, qui est moi-même.

« Il vaut mieux que vous, parce qu'il est jeune, » me disait l'autre jour notre cher et immortel Béranger. — Il faut des hommes jeunes, neufs et de forces entières. La nouvelle assemblée doit représenter par l'âge le rajeunissement de la France.

« Mon gendre, après ses études de droit, s'est fermé la carrière du barreau. Le serment à la royauté a été pour lui un obstacle insurmontable.

« S'il n'est point connu encore parmi nos plus éminents écrivains, c'est qu'il a uniquement travaillé pour moi.

« Il s'est donné à moi. Je le donne à la France. »

« Nous nous devons tout entier et sans réserve à la patrie. Ma vie déjà appartenait à son histoire. Je lui offre bien plus aujourd'hui : mon avenir, le fils de ma pensée.

Comment une affection si chaude s'était-elle refroidie peu à peu? Malgré la brochure publiée par Mme Michelet pour gagner l'opinion à sa cause, nous n'en savons rien, nous n'en voulons rien savoir. Toujours est-il que, depuis le second mariage de l'historien, en 1849, et surtout depuis la mort de sa fille, Mme Dumesnil, en 1855, un autre sentiment plus tendre avait remplacé celui-là dans le cœur de l'ardent vieillard. Après une lutte acharnée, Mme Michelet a obtenu gain de cause devant les tribunaux dans son interprétation du testament ; la justice a décidé que par le cimetière le plus voisin Michelet avait entendu désigner le cimetière Montparnasse. J'avoue ne pas bien comprendre comment, après cette décision, il a été inhumé au Père-Lachaise.

Le long intervalle écoulé depuis l'arrêt du tribunal civil avait permis d'organiser savamment les funérailles et d'en faire une *imposante* manifestation. Les étudiants en droit et en médecine de Paris,

ceux de Montpellier et de plusieurs autres villes, la jeunesse roumaine, les écoles de Rome, de Naples et de Pérouse étaient représentées par des députations plus ou moins authentiques, qui portaient des couronnes monumentales derrière le cercueil recouvert de palmes et de fleurs. Peut-être est-il bon d'enregistrer ici l'appel qui avait été adressé aux étudiants romains par M. Mancini, professeur de droit international de l'université de Rome et ministre de la justice, — mais pas des cultes, je suppose :

« Dans quelques semaines, les cendres de Michelet seront transportées à Paris et déposées dans le cimetière de Montparnasse avec des honneurs publics et solennels. A cette triste cérémonie prendra une part principale la jeunesse française de l'Université et des écoles qui a fréquenté pendant tant d'années la chaire de l'illustre professeur et a applaudi aux leçons éloquentes qui l'ont élevée au culte de la liberté. Un vœu nous parvient d'au-delà des Alpes, celui de voir aussi représenter autour du cercueil de l'illustre défunt la jeunesse des universités italiennes. L'Italie a, en effet, dans cette occasion une dette sacrée à acquitter. Michelet se glorifiait d'être un fils de Virgile et de Vico ; il a le mérite d'avoir fait connaître à la France les ouvrages de ce dernier. Du haut de sa chaire et dans ses écrits, il a admiré les gloires et déploré les malheurs de l'Italie. Il a combattu l'école ultramontaine et la faction jésuitique ; il a cherché un asile en Italie, dans les luttes de sa patrie ; il a partagé toujours avec les libéraux italiens leurs aspirations et leurs joies.

« Je suis donc certain d'interpréter vos sentiments en vous invitant à ouvrir parmi vous, donnant ainsi l'exemple à la jeunesse studieuse des autres universités d'Italie, une souscription pour envoyer une couronne funèbre qui serait déposée le jour des obsèques solennelles sur la tombe de Michelet au nom de la jeunesse italienne.

« Permettez-moi, d'un autre côté, de concourir de mon obole à ce funèbre honneur.

« Rome, avril 1876.

« P.-S. MANCINI. »

En partant pour aller chercher la dépouille mortelle de son mari, Mme Michelet avait recommandé le calme ; elle a été obéie, mais la contrainte était dure et les étudiants s'en sont dédommagés après. Avons-nous besoin d'ajouter que les obsèques étaient purement civiles? « Nulle cérémonie ecclésiastique, » lit-on dans le testament. Mais du moins cette âme égarée ne poussait pas la déviation jusqu'à l'athéïsme, comme tant d'autres aujourd'hui. « Dieu me donne de revoir les miens ! écrivait-il immédiatement après la

recommandation que nous venons de citer. Dieu reçoive mon âme reconnaissante de tant de biens, de tant d'œuvres, de tant d'amitiés! » — Parmi les livres auxquels il tenait « comme à des amis de son enfance ou même de toute sa vie, et qu'il ne voulait pas voir disperser, » Mme Michelet cite, dans son factum, « le vieux livre d'Heures de sa mère, où il trouva de lui-même, enfant, les prières des morts qu'il lut à son chevet, » la vieille Bible qu'il emportait jadis au Père-Lachaise pour la lire sur la tombe d'un ami et « l'*Imitation*, qu'il aima dans ses heures défaillantes. » Pauvre Michelet! Il a parlé, en effet, de l'*Imitation*, au tome V de son *Histoire de France*, lorsqu'il n'était pas devenu encore le sectaire fanatique et violent pour qui l'histoire ne fut plus qu'un pamphlet, en termes qui montrent qu'il l'avait lue, mais il a écrit, il a vécu et il est mort en homme qui ne la connaissait pas assez. « Comment dire, a-t-il encore écrit ailleurs, l'état de rêve ou me jetèrent ces premières paroles de l'*Imitation ?* Je ne lisais pas, j'entendais, comme si cette voix douce et paternelle se fût adressé à moi-même. Je vois encore la grande chambre froide et démeublée; elle me parut vraiment éclairée d'une lueur mystérieuse. Je ne pus aller bien loin, ne comprenant pas le Christ; mais je sentis Dieu. » Il ne comprenait pas le Christ!... Qui sait pourtant si ce n'est pas à ce livre presque divin, à ce souvenir persistant de la vieille Bible et des vieilles Heures maternelles que Michelet dut son intuition des siècles passés, son sens vif de la foi du moyen âge, ce mysticisme ardent et naïf qui perce çà et là jusque dans ses dernières œuvres et nous permet d'entrevoir encore, à travers les accès de plus en plus fréquents et presque continus d'une fièvre dégénérée en délire, une intelligence faite pour de plus nobles tâches et une âme créée pour de meilleures destinées?

Le défilé des discours sur la tombe a été presque aussi long que le défilé du cortége dans la rue. M. Bersot s'est avancé d'abord au nom de l'Académie des sciences morales et politiques, mais, qu'il le voulût ou non, il semblait s'exprimer également au nom de l'Ecole normale, dont il est le directeur et dont une députation suivait ce cercueil sans croix et sans prières. Du reste, M. Havet, l'auteur des *Origines du Christianisme*, a parlé directement au nom de cette école, et c'est à titre d'ancien élève et d'ancien professeur de notre premier établissement universitaire, qu'il a fait les déclarations suivantes :

« Michelet a pu avoir ses illusions sur des hommes, sur des peuples, sur des Églises; il n'a jamais eu d'erreur ni d'hésitation sur les principes. Il n'a pas changé, il s'est développé et agrandi ; c'est l'histoire de tous les hommes supérieurs. La jeunesse qui les prend pour guides dans la recherche de la vérité n'est pas trompée... Quand je remonte par la pensée au Michelet d'il y a

quarante ans, du temps de nos paisibles études de l'Ecole normale, je ne vois pas qu'il soit autre que celui qui a livré plus tard tant de combats et remporté tant de victoires, victoires de l'esprit, qui, si elles sont désormais fermement soutenues et poursuivies, permettront à nos enfants de voir la France, une France libérale et pacifique, reprendre parmi les peuples son influence et sa dignité. »

Au nom du Collége de France, M. Laboulaye est venu déclarer ceci :

« Ce qu'il faut *surtout* louer dans M. Michelet, c'est son entière sincérité. *Il est permis* de ne pas partager ses opinions politiques et religieuses, *on peut* trouver que l'imagination l'a souvent emporté bien loin ; mais si, *par hasard*, il s'est égaré, c'est de bonne foi. Epris de la vérité, il la poursuivait avec une fougue et une passion qu'aucun obstacle n'arrêtait; mais c'est la vérité seule qu'il voulait atteindre. *Il n'a jamais été un homme de parti.* »

Sans être bien exigeant, il *était permis* d'attendre, même sur la tombe de Michelet, des réserves plus sérieuses et de moins contestables éloges de la part de l'historien de Channing.

Après M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, qui n'a pas craint de compromettre l'autorité de cette institution nationale dans l'hommage de son amitié personnelle au défunt, M. Challemel-Lacour a prononcé une ambitieuse harangue, plus longue à elle seule que toutes les autres réunies, où il a porté les plus étranges préoccupations personnelles et trouvé moyen d'intercaler une apologie du gouvernement de la défense nationale. Du reste, M. Challemel-Lacour a parlé du catholicisme avec l'indulgent dédain d'un esprit supérieur :

« Comme nous tous, messieurs, il avait connu une autre religion, et vous savez tous de quelle voix enchanteresse, avec quelles couleurs merveilleuses il en a célébré la poésie, qui *charma les ennuis* du moyen âge et qui, parfois, en assoupit les douleurs. Il se sépara de cette religion qu'il avait aimée, pour suivre une autre lumière, lorsqu'il crut que son flambeau était devenu insuffisant ou dangereux pour le monde.

« Plus tard, sa voix redoutée s'éleva contre ceux qui la pervertissent et en abusent pour la faire servir à leurs calculs de domination, et exploitent jusqu'aux douleurs des hommes pour leur imposer leur joug. Mais jamais, jusqu'à la fin de sa vie, il ne parla de cette vieille religion, *dont les psalmodies ont bercé l'enfance des sociétés modernes*, qu'avec une respectueuse piété.

« *A Dieu ne plaise*, messieurs, que, dans ce lieu où sont versées tous les jours tant de larmes, parmi ces pierres sous lesquelles dorment tant d'espérances moissonnées, tant d'affections prématurément ensevelies, en face de ces symboles au pied desquels tant

de désespoirs ont peut-être trouvé une heure d'adoucissement; à Dieu ne plaise qu'il m'échappe une parole capable de contrister une âme *simple* et que pût désavouer celui que nous saluons pour la dernière fois! Mais *il me sera bien permis* de dire que les rites, les chants et les cérémonies ne sont pas la religion.... Michelet, j'ose le dire, a été, dans le sens le plus élevé du mot, un homme religieux, et si on lui eût demandé pourquoi il avait rompu avec la religion, il aurait pu, comme le poëte, répondre dans la sincérité de sa foi : Par religion. »

Cela n'est-il pas d'un aplomb magnifique et d'une rhétorique irréprochable? Comme M. Challemel-Lacour, beau phraseur de l'école de Robespierre, eût bien harangué la foule des vertueux sans-culottes à la fête de l'Etre-Suprême!

On n'avait encore rien dit des jésuites et des complots ourdis par eux « contre la liberté du genre humain. » Il était réservé à M. Cottrau, de Naples, de combler une lacune qui eût laissé incomplète cette fête de la libre pensée, — sans oublier l'insulte de rigueur au pouvoir temporel, « qui était la clef de voûte de l'universelle oppression morale. » Après quoi, M. Meurgé, étudiant en droit de Paris, pouvait venir couronner l'édifice en parlant des *menées souterraines de l'ultramontanisme*, et en s'écriant, dans un élan dithyrambique où le matérialisme le plus cru parvient à peine à se déguiser en se couvrant de fleurs, que nous nous garderons d'émonder comme l'ont fait prudemment quelques-uns des journaux amis :

« Et maintenant, adieu Michelet! Au nom de tes fils respectueux, adieu. Tes funérailles ont la poésie que tu rêvas : le soleil qui vient illuminer ta bière, voilà ton officiant; le bruissement du vent dans les feuilles, voilà ton *De Profundis*. Toi, l'homme de la lumière et de la nature, descends dans cette tombe au milieu de la lumière et de la nature en fleurs. »

Le lendemain, cette brillante jeunesse, qui ne se trompe pas, selon M. Havet, en prenant Michelet pour guide, et qui, en continuant à marcher avec fermeté dans cette voie, toujours selon le même M. Havet, rendra à la France son influence et sa dignité, réunissait les délégués étrangers et provinciaux dans un banquet où elle écoulait bruyamment le superflu de son éloquence refoulée, les remerciait de s'être associés à cette « grande manifestation anticléricale » en faveur de l'homme dont les efforts généreux avaient tendu à la « déchristianisation des races latines, » jetait les bases d'une fédération des écoles, préparait un nouveau congrès de Liége et tendait fraternellement la main, par-dessus l'Alsace et la Lorraine, Sedan et les cinq milliards, sans tenir aucun compte de l'idée surannée de patrie, à ses frères les étudiants d'Allemagne.

A peu près en même temps, la démocratie marseillaise faisait de pompeuses obsèques à M. Alphonse Esquiros, dont Versailles avait laissé le cercueil s'acheminer à la gare (sans passer par l'église) dans une solitude qui rappelait vaguement le *Convoi du pauvre*. M. Esquiros avait été un poëte et un romancier, mais déjà le romancier visait à devenir un homme politique en écrivant *Charlotte Corday* (1840), et le poëte en publiant les *Chants du prisonnier* (1841). Il sortait alors de Sainte-Pélagie, où l'avait conduit l'*Evangile du peuple*, lointaine imitation des *Paroles d'un Croyant*, nouveau roman qui mettait en scène un Christ révolutionnaire et socialiste, quelque chose comme le « *sans-culotte Jésus*, » de Camille Desmoulins. C'est surtout à l'*Evangile du peuple* qu'Esquiros dut l'espèce de popularité dont il jouit en 1848. Le type répondait à une mode du temps : 1848 n'était pas athée comme le fut 1871 ; il se bornait à accommoder l'Evangile à sa fantaisie. On le contrefaisait, avant de le détruire. L'exil fut favorable au talent de M. Esquiros : par un phénomène qu'on a pu observer aussi chez quelques autres, et notamment chez M. Louis Blanc, qui envoyait d'Angleterre au *Temps* des correspondances généralement impartiales, solides et judicieuses, mais que le sophisme a ressaisi dès qu'il a remis le pied en France, cet exil sembla redresser ses idées et mûrir son esprit. Dans le fatras de ses œuvres, depuis longtemps emportées par le vent, deux livres se détachent et méritent de rester : l'*Angleterre et la vie anglaise*, la *Néerlande et la vie hollandaise*, études subtantielles, résultats d'observations sagaces, persévérantes, approfondies, qu'on n'eût osé attendre de l'auteur des *Vierges folles*. Mais du jour où il revint dans son pays natal, cet homme, qui avait prouvé qu'il pouvait être un écrivain sérieux, ne fut plus qu'un homme politique sans valeur, l'un des fétiches subalternes du parti radical.

II

Pourrions-nous associer sans irrévérence au nom universellement célèbre de Michelet et au nom d'Esquiros, fameux depuis la Canebière jusqu'à la Joliette, ceux de simples comédiens, comme Mlle Cornélie, morte oubliée après avoir jeté un certain éclat dans les rôles tragiques à la Comédie-Française, et Lesueur, du Gymnase, doué d'une verve et d'une force comique inimitables, qui savait mieux que pas un donner une physionomie pleine de relief à chacun de ses rôles, mais n'était déjà plus qu'une ruine, bien qu'il n'eût même pas atteint soixante ans! Une perte plus sensible encore et plus irréparable, si l'on ne pouvait espérer qu'elle n'est

pas définitive, est celle de Mme Arnould-Plessy, qui a donné sa représentation de retraite le mois dernier. Il y a quarante-deux ans qu'elle avait débuté sur la scène de la rue Richelieu ; elle n'est âgée que de cinquante-huit ans : elle a eu la sagesse de se retirer en plein succès, avant que le public ne se retirât d'elle, dernière coquetterie de cette grande coquette.

Il n'est pas à craindre que la race des comédiennes vienne jamais à s'éteindre, et si pareil malheur arrivait, peut-être n'y aurait-il pas lieu de s'en montrer inconsolable. Mais Mme Arnould-Plessy laisse de vifs regrets à tous les amis de la diction savante, du jeu ingénieux et fin. Sa grâce un peu maniérée charmait encore après tantôt un demi-siècle, comme au premier jour. C'était Araminte et Célimène en personne. Je doute que Mlle Mars, dont elle était la plus légitime héritière, ait jamais mieux joué du sourire et de l'éventail, qu'elle ait poussé plus loin l'art de détailler et de souligner. L'afféterie qui déparait parfois ce merveilleux talent devenait, en certains rôles, une qualité de plus. Marivaux eût salué en elle une interprète incomparable, qui donnait à ses créations une vraisemblance, une réalité imprévues et pour qui, aussi bien que pour lui-même, semblait avoir été créé tout exprès le mot de *marivaudage*. Un peu minaudière dans Elmire, Mme Arnould-Plessy était naturelle dans la comtesse du *Legs*. Elle était incomparable dans les proverbes de Musset, et ceux qui ne l'ont point vue dans le *Caprice*, surtout dans *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, ignorent jusqu'où peut aller le raffinement exquis de l'art. Dans ces derniers temps, comme pour accroître les regrets, elle avait élargi le champ de ses créations et déployé tout à coup en sens divers une variété et une souplesse qu'on ne lui soupçonnait pas. Nous nous souvenons, particulièrement, de lui avoir vu aborder sans faiblir l'Agrippine de *Britannicus*, et jouer dans l'éphémère *Nany*, de M. Meilhac, avec une supériorité bien propre à déconcerter le jugement de ceux qui l'enfermaient dans les Célimènes, le rôle d'une demi-paysanne, de volonté âpre et de rude ambition.

Tout s'idéalise à distance, les imperfections s'atténuent par le lointain de la perspective et les défauts s'effacent dans le rayonnement des souvenirs. Mlle Mars avait certainement les siens. Quand on aura eu le temps d'oublier ceux de Mme Arnould-Plessy, elle servira à son tour de terme de comparaison et de modèle invoqué. Ce sera notre excuse, s'il en est besoin d'une, pour avoir, dans un recueil qui s'occupe peu des comédiens et ne veut les connaître que lorsqu'ils échappent aux petitesses du métier pour s'élever aux hauteurs de l'art, parlé avec quelque détail de Mme Arnould-Plessy

au moment de sa retraite, comme nous avions parlé de Frédérick Lemaître et de Mlle Déjazet au moment de leur mort.

Quelques jours après les adieux de Mme Arnould-Plessy, la Comédie-Française donnait le même soir deux pièces en un acte : le *Luthier de Crémone*, de M. Coppée, et la *Cigale chez les Fourmis*, une bluette d'une conception excentrique, d'une exécution calme et posée, où se reconnaît la trace de deux esprits essentiellement différents et, comme dit Tacite, *maxime dissociabiles :* de M. Eugène Labiche, tempéré par M. Ernest Legouvé. J'imagine que pareil à ces personnes prises sur le tard, après une existence orageuse, du désir d'entrer dans la vie bourgeoise, l'audacieux auteur du *Chapeau de paille d'Italie,* de la *Cagnotte* et de *Célimare le bien-aimé,* a souhaité couronner par les graves et paisibles succès de la Comédie-Française, où il avait déjà fait jadis un apparition très-modeste, trente ans de victoires tapageuses, remportées à force de verve bouffonne sur nos scènes de genre, et que M. Legouvé a voulu lui rendre le service de le présenter sous son patronage dans le salon de la rue Richelieu. Il est résulté de cette collaboration une pièce tirée en deux sens opposés, qui tient à la fois du paradoxe bohème et de la conférence morale, qui prêche le luxe et la dépense sur le ton d'une espèce d'homélie comique et plaide, en un mot, la cause de la Cigale dans la langue de la Fourmi.

Naturellement Mlle Chameroy, la jeune fourmi dont les parents gagnent cent soixante mille francs par an dans le commerce des nouveautés et croient en dépenser cent cinquante mille parce qu'ils les placent, n'a pu entendre la chanson de la brillante cigale, M. Paul de Vineuil, jeune viveur qui a galamment croqué deux millions en trois ou quatre années, sans en tomber éprise et vouloir absolument l'épouser. Il n'y a vraiment pas de quoi, et l'on pouvait choisir un moraliste moins suspect pour faire la leçon à l'économie des Chameroy. La thèse que plaident les auteurs, ou du moins qu'ils ont l'air de plaider, a le double tort d'être insoutenable par elle-même et d'abonder dans le sens des vices du temps, au lieu de les combattre, ce qui est l'une des fautes les plus fâcheuses où puisse tomber une comédie. Assurément, la vie moderne, la vie parisienne surtout, pèche moins par économie que par prodigalité, et avec des airs de sermonneurs aimables, MM. Legouvé et Labiche lui font en réalité la cour. Ont-ils voulu prouver qu'il faut dépenser deux millions en trois ans, quand on les a ? Si ce n'est pas cela, qu'est-ce donc, et pourquoi ont-ils pris pour truchement M. Paul de Vineuil, qui se vante de l'avoir fait ou du moins ne s'en repent pas, qui parle d'or, a raison dans tout ce qu'il dit, fascine les Chameroy, séduit leur fille, et, pour mieux accroître la confusion dans l'esprit du spectateur,

jette à travers ses spirituelles consultations de viveur émérite deux ou trois conférences où apparaît l'évidente intention de le poser en homme raisonnable, en homme pratique, et que M. Legouvé développera sans doute plus tard pour son propre compte dans l'une de ces causeries qu'il fait si bien?

L'invention du *Luthier de Crémone* est fort simple. Maître Ferrari, le célèbre luthier, a une fille, Giannina, et deux élèves, Sandro et Filippo. Tous deux aiment sa fille, et sa fille aime Sandro. Mais Taddeo Ferrari, enthousiaste de son art, a promis la main de l'enfant à celui de ses élèves qui, dans le prochain concours, produirait le *chef-d'œuvre* couronné, et ce n'est pas Sandro qui remportera le prix, c'est Filippo, le pauvre enfant difforme, que le maître a recueilli jadis par charité; Filippo, intelligence d'artiste, âme de feu dans un corps débile et contrefait. Témoin des angoisses que ne peut lui cacher Giannina, il comprime son propre amour et prend même la résolution magnanime, pour assurer le bonheur de celle qu'il aime, de substituer secrètement son *chef-d'œuvre* à celui de Sandro. Mais ce dernier, dévoré d'envie, détruit l'effet d'un si généreux stratagème, en opérant de son côté le même échange. A peine l'a-t-il fait qu'il en sent toute l'infamie et, dans un mouvement de remords et de honte, tandis que les juges du concours prononcent leur sentence, vient s'en accuser à Filippo, lui fournissant ainsi l'occasion d'un double triomphe, récompense de sa magnanimité, car, au moment où Sandro termine sa confession et où Filippo lui apprend ce qu'il avait fait pour lui, on apporte solennellement au bossu la chaîne d'or décernée au vainqueur, et il la passe lui-même au cou de son rival, en mettant sa main dans la main de Giannina.

Sans être d'une conception bien forte, comme on le voit, la pièce avait tout ce qu'il faut pour émouvoir le public. Avant tout il y a une pièce, ce qu'on ne pourrait dire de toutes les tentatives dramatiques de M. Coppée. Et qu'importe la nouveauté du fond si cette pièce est touchante, s'adresse aux fibres les plus délicates et les plus sensibles du cœur et fournit à un artiste aussi habile en son genre que Filippo dans le sien un thème pour les plus brillantes comme les plus pathétiques variations! Au théâtre surtout, ce n'est point la nouveauté du sujet qui importe. Les chefs-d'œuvre roulent sur ces éternels lieux-communs que tous les poëtes ont abordés tour à tour, en les renouvelant chacun à sa manière, et dont le public ne se lasse point parce qu'ils sortent des entrailles même de l'humanité : l'amour, la jalousie, l'égoïsme, le sacrifice. En faut-il davantage pour remuer toutes les âmes ? On devine sans peine à quels beaux développements prêtaient la générosité de Filippo, sa douceur contre la souffrance, la beauté morale de cette âme, en contraste avec la laideur de ce

corps. M. Coppée ne s'en est pas fait faute et il a brodé sur ce canevas un peu maigre les détails les plus abondants et les plus riches tableaux.

Vous connaissez la manière de M. Coppée : beaucoup de grâce et de sentiment, avec un peu de recherche et de mièvrerie; une sorte de coquetterie négligée ou de négligence coquette, l'amour de la note intime et familière mêlé à l'accent lyrique, somme toute un talent original et séduisant, sinon très-robuste. Ses qualités et ses défauts se retrouvent dans le *Luthier de Crémone*, tout plein de beaux morceaux où brille le virtuose. Pour en donner une idée au lecteur, je vais détacher le meilleur *couplet* de la pièce, comme disaient nos pères. Interrogé par Giannina et se berçant une minute de l'illusion d'être aimé, Filippo s'exalte en lui décrivant son violon merveilleux :

Je jouis en avare et seul, de mon trésor.
Tous les matins, avant qu'il fasse jour encor,
Je traverse Crémone endormie et je gagne
Un endroit que je sais, là-bas, dans la campagne,
Avec mon violon caché sous mon manteau;
Là je m'assieds, tout seul, au versant d'un coteau,
Dans le gazon trempé de rosée, et je rêve
Jusqu'à l'heure sublime où le soleil se lève.
Enfin, quand l'horizon s'emplit de diamants,
Lorsque s'annonce, avec de longs frémissements,
Autour de moi le grand réveil de la nature,
Lorsque l'herbe frissonne, et que le bois murmure,
Et que des buissons verts, par la nuit rajeunis,
S'échappe le concert éblouissant des nids,
Je reprends mon violon, joyeux, et j'improvise!
Ah! voyez-vous, c'est là la récompense exquise;
Et j'accompagne alors d'un archet *triomphant*
Tous les bruits *glorieux* dans le soleil levant,
Ces longs soupirs du vent à travers la feuillée
Et ces gazouillements de volière éveillée.
Je joue avec ivresse et l'instrument *vainqueur*
Que je sens tressaillir là, tout près de mon cœur,
Mêle à ces chants d'aurore où mon âme se noie
Un hymne *triomphal* de jeunesse et de joie.

Malgré les quelques taches que j'ai soulignées, l'abus de certains adjectifs et la répétition de certaines épithètes, il y a là une fraîcheur, un enthousiasme entraînant. M. Coppée n'a besoin que de surveiller son style de plus près, d'en serrer un peu plus la trame, de prendre garde au retour des mêmes expressions et des mêmes tournures, qui donne à de pures négligences un faux air de procédé. C'est ainsi

encore que Filippo abuse des apostrophes à son chef-d'œuvre. Il l'interpelle d'une façon souvent touchante, mais quelquefois prolixe, et il l'a si bien senti que dans sa dernière interpellation, prolongée pendant vingt-cinq vers, il s'excuse en disant à son violon, qui a dû trouver la raison un peu tirée par les cheveux :

Moi qui, naïvement, crois à l'esprit des choses...

Pour racheter ces imperfections, M. Coppée a une grande qualité, que rien ne remplace et qui pourrait à la rigueur remplacer toutes les autres : le charme. La pièce est d'ailleurs composée soigneusement, et la belle humeur de maître Ferrari, auquel Thiron prête sa rondeur et sa verve ordinaires, forme un heureux contraste au rôle presque lugubre de Filippo. En le voyant, avec sa physionomie haute en couleurs, entre le pauvre bossu et Giannina, — représentée par Mlle Baretta, la plus jeune et la plus charmante des sociétaires de la Comédie-Française, — dans cet atelier paisible où l'imagination évoque la figure de Stradivarius ou d'Amati, on croirait avoir sous les yeux quelque précieuse enluminure d'un art déjà raffiné, mais encore naïf, d'où se dégagent le rayon et le parfum d'un temps évanoui.

Filippo c'est Coquelin, qui a depuis quelque temps l'ambition de nous faire autant pleurer qu'il nous a fait rire. La nature semble avoir prédestiné exclusivement Coquelin aux rôles comiques ; elle lui en a donné le masque et la voix. Quel triomphe de dompter la nature même, et de montrer que Mascarille, capable de jouer le duc de Septmonts, ne l'était pas moins de représenter Filippo ! Il y a pleinement réussi. Après Gringoire et après Tabarin, cette récidive accuse une prédilection marquée. Il est clair qu'il se sent séduit par ces personnages à la fois ridicules et touchants, grotesques et sublimes, qui se rattachent tous plus ou moins aux patrons fameux tracés par la main puissante de Victor Hugo. Si jamais la Comédie française reprend *le Roi s'amuse*, on peut prédire que le rôle de Triboulet sera un triomphe pour M. Coquelin, qui pourra y montrer à l'aise les deux faces de son talent.

Sur nos théâtres de genre, avec les *Dominos roses*, au Vaudeville, avec *l'Hôtel Godelot*, au Gymnase, etc., c'est l'imbroglio qui règne en maître; et nous pouvons nous abstenir sans faire tort à l'histoire littéraire. Mais les scènes musicales se sont signalées par une activité exceptionnelle et par une assez rare série de succès.

L'Opéra-Comique, enfin délivré par l'enchanteur Emile Perrin de la méchante fée Guignon, a ouvert la marche avec *Piccolino*. M. Perrin passe dans le monde superstitieux des théâtres pour le

contraire d'un *jettatore*, et sa chance est passée en proverbe. Le mot chance est le pseudonyme d'expérience, de vigilance et d'habileté. Quoi qu'il en soit, a peine a-t-il eu pris en main les rênes de l'Opéra-Comique qu'il a justifié sa réputation. *Piccolino* avait été reçu et préparé par l'administration précédente ; mais qui pourrait dire si le succès de l'ouvrage n'est pas dû en partie à la manière dont la nouvelle direction l'a monté et dont elle a su stimuler les artistes, en leur rendant la confiance dont ils avaient besoin ?

M. Sardou, homme expert à tirer, suivant le dicton populaire, deux moutures d'un même sac, avait donné *Piccolino* au Gymnase, en 1861, sous forme de comédie. Ce n'était pas son chef-d'œuvre, et la pièce n'a rien gagné, comme on peut croire, à se transformer en *libretto*. Elle est décousue, fourmille d'invraisemblances, tourne brusquement au tragique et se dénoue par un coup de théâtre mal amené et peu concluant. Mais elle compte nombre de scènes agréables et gaies, ou le librettiste a ménagé au compositeur de bonnes situations musicales.

Le premier acte se passe, dans la nuit de Noël, chez le pasteur Tidman, où demeure la jeune fille trompée jadis par un peintre volage, et qui tout-à-l'heure, déguisé en petit marchand de figures de plâtre, va se mettre à la poursuite de son séducteur. Intérieur calme et patriarcal, mais où l'élément comique est suffisamment introduit par le caquetage des femmes, le passage du colporteur et des deux rapins qui accablent la Suisse de leurs plaisanteries d'atelier. L'élément pittoresque est représenté par la fête du grand père et le défilé devant la famille du pasteur, des bergers et des Mages suivant l'étoile miraculeuse. Les couplets du compliment enfantin, d'une mélodie simple et naïve, avaient fait plaisir ; ce Noël rustique dans un châlet suisse forme un charmant tableau de genre, brodé d'une musique au coloris vif et fin. Enfin l'élément pathétique y figure par les plaintes de la jeune fille abandonnée. La romance en *si* mineur de Marthe est d'un sentiment tendre et triste, d'une mélancolie vraie et pénétrante. Notons aussi son entretien avec le pasteur, et la belle phrase d'un caractère grave et imposant que chante celui-ci.

Au deuxième acte, le livret nous introduit à Tivoli, dans la joyeuse compagnie des peintres et de ses compagnons, que va rejoindre Marthe sous les habits de Piccolino. Là, tout est plein de verve railleuse et de joyeux entrain. Les airs bouffes se succèdent coup sur coup : chœurs des mendiants et des *ciceroni* s'empressant autour des Anglais taciturnes qui viennent se planter en longues files devant la cascade, leur Murray à la main, vérifiant chaque ligne de la description, admirant avec flegme selon la formule et conformément aux épithètes du *Hand-book*, sans même paraître s'apercevoir de leur

présence; sérénade où les chanteurs imitent avec leurs lèvres un *pizzicato* d'instruments à cordes, chanson de table, interrogatoire solennel de Piccolino avant sa réception dans l'honorable corps des rapins, tout cela est d'une gaieté alerte et lumineuse, qui garde l'élégance et la distinction dans l'enjouement. Sur ce fond léger se détache, comme une perle habilement enchassée, l'originale *canzonetta* au rhythme étrange et langoureux, à la grâce piquante en son allure négligée et son apparente nonchalance, dont Mme Galli-Marié a fait un pendant à la romance de *Mignon*.

Le dernier acte, comme il arrive souvent, nous a semblé moins heureusement rempli, mais il renferme une ingénieuse idée musicale, rendue avec finesse : c'est la romance où passe et repasse, mariant la gaieté du motif à la tristesse du récit, le refrain de la ronde populaire : *Il était un'bergère, — Et ron, et ron, petit patapon.* En dehors de cette jolie ballade, nous n'avons guère remarqué que le spirituel accompagnement d'orchestre qui brode ses variations frétillantes autour de la pantomime carnavalesque où s'encadre le dénouement.

Bien qu'appartenant à la jeune école, sur laquelle s'est appesanti un fâcheux esprit de pédantisme germanique, qui se croit obligée d'être obscure pour prouver sa science fastidieuse et pour imposer le respect, M. Guiraud s'en est simplement tenu aux vieilles méthodes, ou du moins il ne s'est associé aux tentatives de révolution musicale qui ont failli tuer l'Opéra-Comique que dans une mesure discrète et pleine de goût. Si quelques-uns de ses antécédents pouvaient sembler un peu suspects aux amateurs de la mélodie simple, claire et franche, l'auteur de *Madame Turlupin* avait du moins montré déjà qu'il sait discerner les genres, faire la différence élémentaire entre la musique symphonique et la musique théâtrale, et qu'il ne commettra qu'à son corps défendant, s'il le commet jamais, le contresens d'introduire dans une œuvre essentiellement légère les formules solennelles, pompeuses, doctissimes, qui ne peuvent convenir qu'au grand opéra historique ou religieux, épique ou fantastique. Non content de s'être permis d'avoir des idées intelligibles, du sentiment et de la verve, il a poussé la licence, après avoir sans doute prié ses amis d'excuser la liberté grande, jusqu'à s'associer gaiement aux plaisanteries du librettiste contre la musique expressive et descriptive, qui prétend donner à chaque son la valeur d'un mot. Il y avait dans la salle, au moins à la deuxième représentation, des fanatiques d'un esprit peu ouvert aux plus inoffensives plaisanteries, dont les *chut* répétés témoignaient à chaque fois que l'épigramme n'était point de leur goût; mais le public témoignait plus énergiquement encore d'une opinion toute différente. La musique de

M. Guiraud n'a que le défaut du livret : elle est décousue. C'est moins une partition qu'une mosaïque d'ariettes, de cavatines, de duos, de quatuors et de chansons.

Depuis un mois, nous avons un Opéra de plus à Paris. La Gaîté, ayant pris peu à peu des habitudes musicales sous la direction de M. Offenbach, s'est avisée de ressusciter l'ancien Théâtre-Lyrique, pleuré par les jeunes compositeurs. Elle a inauguré son nouveau titre le 1er mai 1876 par le *Dimitri* de M. Victorin Joncières, critique musical distingué, mais qui n'était guère connu jusqu'à présent comme compositeur que par le double échec, bien réparé aujourd'hui, de *Sardanapale* et du *Dernier jour de Pompéï.*

C'est une personnalité curieuse que celle de M. Joncières. Jeune encore, puisqu'il est né en 1839, il a déjà parcouru une carrière accidentée. Il n'entra au Conservatoire qu'après avoir passé par l'atelier de Picot et commença l'étude de la musique à vingt ans. Il en avait vingt-sept quand il fit jouer sa première œuvre, que ne put sauver Mlle Nilsson. Il en avait trente quand la deuxième tomba presque bruyamment, précipitée vers sa chute par un concours de circonstances invraisemblables. Le vieux poëte Jodelle nous a laissé le récit de ses tribulations lors d'une fête donnée au roi Henri II à l'Hôtel-de-Ville, en 1558, fête dont il était l'ordonnateur, l'architecte, le décorateur, en même temps que le poëte. Lorsque, dans un changement à vue, le machiniste amena deux clochers au lieu du rocher qu'il attendait, il ne dut pas souffrir plus que M. Joncières en voyant s'abattre sur la scène, à la représentation, un décor fabriqué à la hâte, où l'on avait simplement oublié d'ouvrir des portes.

Mais ces deux chutes avaient fait connaître son nom et soulevé des polémiques retentissantes dans la presse. Beaucoup les rejetaient sur l'insuffisante éducation musicale du public, et le jeune compositeur brûlait de prendre sa revanche. Il demanda un livret à M. H. de Bornier, qui n'était pas encore l'auteur de la *Fille de Roland*, et à M. Armand Silvestre. Ceux-ci lui apportèrent *Dimitri.* C'est l'histoire dramatique du faux Démétrius, qui a si souvent tenté les romanciers et les poëtes, non-seulement les Russes, comme Bulgarine et Pouchkine, mais les Français comme Prosper Mérimée et qui, à la même heure où il se produisait chez nous sur la scène, venait d'inspirer encore à un Anglais, le major général Alexander, un poëme énergique et émouvant.

Parmi les fragments trouvés dans les papiers de Schiller après sa mort, à côté d'un *Warbeck,* des *Chevaliers de Malte*, des *Enfants de la maison,* il y a un *Démétrius,* dont il a écrit en grande partie les deux premiers actes et tracé le plan pour les autres, ma-

gnifique et puissante ébauche qui porte presque à chaque page l'empreinte de la griffe du maître. MM. de Bornier et Silvestre s'en sont inspirés, en élaguant cette œuvre touffue, en la réduisant aux proportions d'un livret d'opéra, en y introduisant, d'ailleurs, quelques éléments nouveaux, comme la résurrection du comte de Lusace, mal tué par Dimitri, et la part directe qu'il prend au dénouement. Ce double travail de condensation et d'adaptation aux nécessités musicales a eu pour résultat de rendre l'ouvrage un peu obscur et de faire disparaître le libretto primitif sous des remaniements successifs dont il n'est plus responsable. En le comparant tel qu'il était sorti d'abord des mains de M. de Bornier au livret définitif, on trouverait sans doute que c'est à peine le même ouvrage, et en suivant la pièce, à la représentation, sur le texte imprimé, je n'ai jamais pu y retrouver à la file dix vers chantés par les artistes en scène.

Dimitri, terminé au commencement de 1871, fut naturellement porté tout d'abord à l'ancien Théâtre-Lyrique. Quelques semaines après, la Commune y mettait le feu. M. Joncières se retourna du côté de l'Opéra. Au moment où les pourparlers s'engageaient, l'Opéra était dévoré par l'incendie. Mais le jeune compositeur est tenace et M. Halanzier le retrouva à la porte de son cabinet le jour où il s'installa dans le palais de M. Garnier. Echauffé par le feu de sa conviction et de son éloquence, il finit par promettre une audition solennelle. Les rôles sont distribués aux artistes de la maison, à Gailhard, à Mlle Daram, etc., chargés d'interpréter les morceaux les importants ; on fait répéter les choristes ; à force de patience et d'obstination, d'activité et de diplomatie, le compositeur parvient à triompher de toutes les inerties et de tous les mauvais vouloirs. Le grand jour est venu ; on a convoqué le plus brillant auditoire, où le ministre de l'instruction publique figure au premier rang. Le début soulève des applaudissements unanimes. Puis Marina entre avec les Bohémiens ; elle soupire :

Quelle fatigue ! Ah ! je succombe !
Vais-je mourir ici ?

Et elle s'affaisse sur elle-même. Les auditeurs croient à un jeu de scène tout à fait en situation et applaudissent, mais le malheureux compositeur ne s'y est pas mépris un moment. On emporte Mlle Daram, en proie à une attaque de nerfs. Le lendemain, Gailhard prenait son congé, et l'occasion perdue ne se retrouva plus.

Le Théâtre-Lyrique était brûlé, l'Opéra lui était fermé, l'Opéra-Comique ne pouvait convenir au caractère d'un ouvrage comme le

sien : il ne restait plus qu'à créer un théâtre nouveau. S'il faut en croire la légende, c'est aux pressantes instances de M. Joncières que serait due en grande partie la détermination du directeur de la Gaîté. Après de savants travaux d'approche, il enleva la décision d'assaut. Il fut décidé que le troisième Théâtre lyrique ouvrirait avec *Dimitri.* Cette fois, il ne s'agissait plus de conduire au combat de vieilles troupes habituées au feu de la rampe, mais de dresser rapidement une armée de conscrits. Pour la renforcer, on emprunte Lassalle à l'Opéra. Les préparatifs sont poussés avec fièvre ; en trois mois tout est prêt, et, après de nouvelles péripéties que je passe pour abréger, le rideau se lève enfin sur le campement des Cosaques aux bords du Don.

Par cette courte esquisse, on voit que la tâche la plus difficile pour un compositeur n'est pas toujours d'écrire sa partition. *Dimitri* n'a pas eu moins d'épreuves à traverser et de luttes à soutenir que la *Jeanne d'Arc* de M. Mermet avant d'arriver jusqu'au public, mais du moins il y avait une victoire au bout de tant de combats.

Il serait fastidieux de reprendre morceau par morceau toute la partition ; contentons-nous de signaler ceux qui nous ont paru tout à fait supérieurs : au premier acte, les couplets de Marina : *Pâles étoiles*, d'une mélodie tendre et gracieuse, en même temps que d'un dessin original ; au deuxième, les chœurs des femmes, surtout le chœur dansé, et un *quatuor* large, brillant, expressif, dramatique, œuvre d'un vrai musicien. Le troisième acte est divisé en deux tableaux : dans l'un notons l'énergique imprécation de la tzarine-mère, en réponse aux sollicitations de l'archevêque de Moscou envoyé par l'usurpateur Boris, morceau dont la vigueur passionnée fait mieux ressortir encore par le contraste l'élévation religieuse du couplet final : *Mon fils, il est mon fils!* emprunté aussi à la grande scène de Schiller ; l'autre, qui est très-court, renferme la perle de la partition : *Voilà Moscou, Moscou la sainte*, mélodie d'un beau caractère, assaisonnée d'un accompagnement de cors qui, en donnant avec obstination les deux mêmes notes, produit un effet de carillon des plus originaux. Nous avons remarqué encore au quatrième acte le chœur des boyards, plein d'ampleur et de majesté ; au dernier, l'air de Vanda : *L'ingrat, il m'oublie!* d'un sentiment vrai et d'une expression pénétrante, le duo d'amour du balcon, alternant avec les cris désespérés de l'amante trahie, ressouvenir évident de Verdi, bien que M. Joncières cherche habituellement ses modèles ailleurs, enfin la dernière scène, où les apostrophes de l'archevêque de Moscou à la tzarine Marpha, les cris de la foule, le chant des orgues, les prières de l'église s'unissent dans un finale d'une certaine grandeur.

Tout n'est point d'une égale valeur dans la partition, et à côté de ce morceau j'en pourrais signaler plusieurs qui manquent de caractère et d'expression, comme la chanson à boire du comte de Lusace, ajoutée après coup à l'acte IV, ou qui même tombent dans la vulgarité prétentieuse, comme les couplets du même à l'acte II, bien que la voix chaude et vibrante de Lassalle puisse faire quelque illusion. Ajoutons que la mélopée des récitatifs finit çà et là par devenir fatigante. Mais du moins la science harmonique de M. Joncières, tout en aboutissant parfois à une recherche un peu laborieuse, n'étouffe pas l'inspiration et la mélodie. S'il est des sujets où les nouvelles tendances musicales que soutient avec un acharnement si exclusif un petit groupe de compositeurs et de critiques, se trouvent à leur place, *Dimitri*, comme auparavant *Pompéï* et *Sardanapale*, est un de ces sujets-là. Par le double éloignement du temps et des lieux, par le cadre à demi-sauvage, mais grandiose, que lui font les mœurs et l'histoire du temps, il offre une sorte de caractère épique, à la fois patriotique et religieux, qui se prête à merveille aux formes d'une mélodie nouvelle. Sans pousser jusqu'à un excès puéril la recherche de la couleur locale, M. Joncières, dit-on, a fait une étude approfondie de la musique et des vieux airs de la Russie, pour donner à sa partition une physionomie et un accent en rapport avec le sujet ; ce n'est pas seulement dans le grand air de Dimitri contemplant Moscou, au son des cloches du Kremlin, qu'il y a réussi. Mais la partie la plus remarquable de son opéra est peut-être l'orchestration ; elle est riche, colorée, d'une distinction rare et souvent d'une importance considérable. Sur ce point encore, M. Joncières se rattache à la nouvelle école, dont on pourrait dire, avec plus de vérité que Grétry ne le disait de Mozart, qu'il lui arrive souvent de mettre le piédestal sur le théâtre et la statue dans l'orchestre.

Entre *Piccolino* et *Dimitri*, nous avions eu, à Ventadour, l'*Aïda* de Verdi. Jamais les dilettantes parisiens se s'étaient trouvés à pareille fête. *Aïda* jouissait déjà d'une renommée plus qu'européenne et elle avait voyagé d'Afrique en Italie avant d'arriver jusqu'à nous. Elle parut pour la première fois il y quatre ans sur le théâtre italien du Caire, car le Caire ne se contente pas d'avoir un cirque et un théâtre français, il a un théâtre italien. Ces trois monuments sont groupés tout près des cafés et des hôtels à l'instar de Paris, dans la partie du Caire qu'on a percée de larges avenues pour montrer aux étrangers avec quel empressement, sous le règne éclairé du Khédive, la vieille ville des janissaires emboîte le pas de la civilisation européenne. J'y ai entendu Naudin chanter le *Trouvère* à raison de 25,000 fr. par mois, et vu M[lle] Zina Mérante et

ses compagnes danser *Giselle* par devant un public charmé de hauts fonctionnaires, de beys en tarbouchs parlant l'argot du boulevard, de journalistes français qui avaient dîné avec eux chez Brébant l'année précédente, et de dames du harem dont les silhouettes se devinaient vaguement dans la pénombre de leurs loges grillées. En sortant du théâtre italien, rien n'était plus étrange que de retrouver les fellahs couchés à terre, les âniers grignottant quelques grains de maïs grillé et, à cent pas de là, Karagheuz donnant en plein air ses représentations obscènes, devant un cercle de femmes voilées du habarah et portant à califourchon sur leurs épaules des enfants tout nus, aux yeux châssieux, à la tête rasée, avec une amulette pendue au cou.

Ce n'était pas assez d'avoir doté sa capitale d'un Opéra, S. A. le Khédive a voulu se donner la haute jouissance d'y faire représenter une œuvre originale, une œuvre inédite, puisée aux sources même de l'histoire nationale, composée tout exprès pour lui par l'un des maîtres de la musique contemporaine. Mariette-Bey, qui a réuni au Musée de Boulaq tous les trésors de l'antique Egypte, trouva le sujet d'*Aïda*, qu'on croirait déchiffré dans les ruines de Thèbes sur les hiéroglyphes sacrés de quelque hypogée du temps des Pharaon, et Verdi fut appelé à jeter les amples et éclatantes draperies de sa musique sur ce thème débordant de couleur locale, mais où le drame humain et la passion universelle s'allient à toutes les magnificences de l'Orient. Puis le vice-roi, avec ces grandes façons dont il avait déjà donné un spécimen à l'Occident au moment de l'inauguration du canal de Suez, convoqua la presse européenne à la première d'*Aïda*, en mettant les bateaux des messageries maritimes à la disposition de ses invités. C'était l'affaire d'une traversée de six jours, et une demi-douzaine de critiques du lundi partirent pour le Caire.

Ils envoyèrent à Paris des feuilletons enthousiastes, qui ne tarissaient pas en éloges sur le poëme, sur la partition, sur les richesses de la décoration et de la mise en scène. Les Parisiens sceptiques lurent avec une défiance bien naturelle ces dithyrambes arrivant du pays des hyperboles et écrits par des journalistes trop reconnaissants pour être parfaitement désintéressés. Mais *Aïda* vient de retrouver à la salle Ventadour son succès du Caire et, sauf un petit nombre de voix discordantes, on convient généralement que cette partition est jusqu'à présent le chef-d'œuvre de Verdi et l'un des chefs-d'œuvre de la musique contemporaine.

Le talent de Verdi a traversé plusieurs phases. Après une période purement italienne, il est arrivé au style plus personnel et plus dramatique du *Trouvère*, de *Rigoletto*, de la *Traviata;* puis il a

éprouvé, lui aussi, les effets de la contagion germanique et il a sacrifié à Wagner, dans la mesure de son tempéramment propre, avec *Don Carlos*. *Aïda* est comme un résumé lumineux de ses trois manières ; elles s'y fondent sans effort, dans une parfaite unité et dans une harmonie souveraine. On dirait qu'il a voulu faire un compromis entre ces deux derniers genres et s'arrêter à distance égale du *Trovatore* et de *Don Carlos*. Ce n'est donc pas précisément une transformation, comme on l'a dit : Verdi, qui est peut-être de tous les compositeurs le plus facile à reconnaître, s'y retrouve sans cesse en ses caractères essentiels. Il n'a entièrement perdu aucun de ses défauts ; il a toujours ses emportements mêlés de négligences, l'amour de la fanfare, la passion du cri, la recherche de l'antithèse, les oppositions brusques, quelquefois même brutales ; il retombe de loin en loin dans l'un de ces rhythmes entraînants, mais un peu vulgaires, dont chacun de ses opéras offre quelques échantillons. Mais du moins ses défauts sont considérablement atténués, tandis que les qualités premières du compositeur ont pris tout leur développement et qu'il en a même acquis de nouvelles. Nulle part il n'a mis plus de chaleur, de charme et de passion ; nulle part son tempérament musical ne s'épanouit avec plus de fougue et d'audace ; et en même temps il ne s'était jamais préoccupé à un égal degré des ingénieuses finesses de l'orchestration, de l'élégance, de la distinction et du style. A côté de pages d'une lumière éblouissante, tout inondées du soleil et tout embrasées de la chaleur de l'Orient, il a de délicieuses demi-teintes, des élégies voilées, d'adorables duos d'amour que semble soupirer la brise dans les palmiers des bords du Nil, de douces rêveries qu'on croirait modulées, au réveil de l'aurore, par les pierres harmonieuses du colosse de Memnon. Pour moi, au chœur foudroyant de la fin du deuxième acte, qui, préparé par degrés et après s'être essayé en préludes déjà saisissants, finit par éclater en un *tutti* formidable où la voix des prisonniers éthiopiens, du peuple et des prêtres d'Isis s'unissent à celles d'Amonasro, d'Amnéris et de Radamès, je préfère peut-être encore les accents d'une solennité religieuse par lesquels le Pharaon convoque ses guerriers contre l'étranger ; le beau chœur, d'une monotonie pénétrante et d'une mystérieuse douceur, dans le temple de Phtah, et la prière de Radamès partant contre l'ennemi, pendant qu'autour de l'autel prêtres et prêtresses chantent l'hymne sacré et exécutent les rites de la danse. A l'entrée triomphale de Radamès dans la ville de Thèbes, au défilé des prisonniers et des soldats égyptiens devant lesquels d'immenses trompettes sonnent des fanfares d'un caractère étrange et puissant, à cette marche dont l'ampleur, la pompe et la sonorité harmoniques frappent les oreilles les plus rebelles, je

préfère le chœur exquis des esclaves d'Amnéris, que perce, comme une flèche d'or, le cri vibrant de la fille de Pharaon : *Vieni, amor mio*, et le début du troisième acte, où la cantilène d'Aïda : *O cieli azzuri,* que souligne un délicieux accompagnement de hautbois, alterne et s'entrelace avec les chants mystiques des prêtresses.

Au dénouement, on retrouve l'un de ces contrastes où se complaît le génie dramatique de Verdi et dont le *Trovatore* et *Rigoletto* nous offrent tant d'exemples. Le théâtre est divisé en deux étages et tandis qu'à l'étage supérieur, tout resplendissant d'or et de lumière, les prêtresses chantent et dansent devant l'autel de Vulcain, à l'étage inférieur Aïda et Radamès, scellés dans le souterrain comme dans une tombe, meurent dans les bras l'un de l'autre, exhalant leurs derniers adieux en chants d'abord passionnés, qui vont s'apaisant peu à peu, jusqu'à ce qu'ils s'éteignent comme le souffle d'un enfant qui s'endort. L'orchestre lui-même semble s'évanouir et s'évaporer. Et l'opéra se ferme sur un murmure à peine perceptible à l'oreille et sur une courte prière d'Amnéris en faveur de sa rivale expirante, au lieu de se fermer par un finale éclatant, comme on eût pu l'attendre de Verdi.

Néanmoins, le caractère dominant de l'œuvre reste la franchise de l'inspiration, la coupe nette et hardie des airs, la véhémence, l'élan et la chaleur de la passion. Dans l'instrumentation, dans les chœurs, dans les airs mêmes, pleins de cris entrecoupés et déchirants, la vigueur dramatique du tempérament de Verdi se fait impétueusement jour. Il lui faut des artistes animés du feu sacré et qui ne se ménagent pas. Tôt ou tard, ils doivent finir par succomber à ce déchaînement de clameurs vibrantes, dans cette lutte meurtrière contre un orchestre écrasant. C'est surtout la signora Teresina Stolz qui a souffert de ce rude combat. Dès la première représentation, la fatigue de son vaillant soprano était sensible pour quiconque l'avait entendue, dix-huit mois auparavant, dans le *Requiem* de Verdi. A la quatorzième, elle avait augmenté encore, et elle émettait ses belles notes aiguës avec un tel effort qu'on en souffrait tout en l'applaudissant. La magnifique voix de Mlle Waldmann, si chaude et si colorée dans les notes hautes, si large dans les notes graves du contralto, est d'un tissu plus solide, et elle a moins pâti, bien que la fatigue s'y sente aussi quelquefois. Quant à Masini-Radamès, son rôle, si important qu'il soit, est moins terrible que celui d'Aïda; il le porte avec aisance, et son ténor, qui rappelle les beaux temps de Mario, n'a rien perdu de sa pureté, ni de sa fraîcheur.

Aïda est comme une résurrection de l'antique Egypte, dont l'âme

respire dans chaque page de la partition. Le musicien a lutté de couleur locale avec le poëte ; il est telle mélodie qu'on prendrait pour le chant lointain d'une momie réveillée d'un sommeil de quarante siècles. Tout le second tableau du premier acte, en particulier, qnand Radamès vient recevoir les armes sacrées dans le temple de Memphis, tandis que les prêtres chantent et que les prêtresses dansent au son des flûtes, produit une illusion si complète que je me suis cru transporté sur les bords du Nil, écoutant encore la nuit, dans une ruelle recouverte de nattes, les chants d'une almée au mariage de deux jeunes époux, ou, dans un *takir* de derviches tourneurs, les modulations douces, lentes et monotones qui préludent à la danse mystique. Le théâtre Italien, rompant avec ses antiques traditions, a encadré l'œuvre de Verdi dans une riche mise en scène où la science de l'archéologue, combinée avec l'art du décorateur et du costumier, semble avoir animé par une évocation magique les *peintures* du temple d'Abydos et du tombeau de Phtah-Hotep.

Après ces trois grands ouvrages, il suffira de mentionner l'agréable opérette des *Amoureux de Catherine* où un jeune prix de Rome, M. Henri Maréchal, a fait preuve d'une grâce facile et enjouée, mais un peu diffuse, et le *Magnifique*, paroles de M. Jules Barbier, musique de M. Philippot, qui, pour être le produit deux fois couronné d'un concours, ne vaut guère mieux comme partition que comme *libretto*, car si l'ouvrage n'est pas dépourvu de savoir, ni même, çà et là, d'une certaine originalité, il affiche d'un bout à l'autre des prétentions laborieuses, souvent maladroites et toujours disproportionnées avec le cadrè étroit où elles sont enfermées.

III

Tandis que Verdi venait jouir de son triomphe à Paris, M. Offenbach nous quittait pour entreprendre en Amérique une campagne musicale qui rappelle, au moins par le chiffre des appointements, celle de Jenny Lind. Malgré ses mœurs et ses institutions républicaines, la patrie de Barnum et de M. Stewart à des générosités princières pour les phénomènes dont sa curiosité s'est éprise, et elle est habituée à satisfaire ses caprices coûte que coûte. Comment va faire Paris pour rester six mois sans une nouvelle opérette d'Offenbach ? Toute la presse légère nous a longuement entretenus de ce départ, en appelant sur le bateau du maître, comme Horace sur le navire de Virgile, la protection des dieux de l'Olympe, *diva potens Cypri*

(la Vénus d'*Orphée aux enfers*), et *fratres Helenæ* (les frères de la *Belle Hélène*).

Le voyage d'Offenbach a été occasionné par l'Exposition universelle de Philadelphie. On sait que Paris aura la sienne en 1878 : ainsi l'a décrété le gouvernement de la République française, moins de cinq ans après la guerre et la Commune, un mois après les dernières élections législatives, quinze jours avant la grande discussion sur l'amnistie, par un trait qui rappelle l'héroïque bravade du Sénat romain mettant en vente le champ où campait Annibal. Il s'agit maintenant de ne point démentir cette fière déclaration et d'inspirer aux autres peuples, si l'on veut qu'ils soient fidèles au rendez-vous, la confiance qu'on éprouve ou qu'on affiche soi-même. Cet acte de foi, vraie ou feinte, a frappé vivement l'imagination des étrangers. Le *Saturday Review* a vu dans la sécurité que suppose ce décret une source considérable de force pour le gouvernement de la France. Le *Times* en a pris prétexte pour saluer d'avance le succès que se prépare la République devant le monde, par la grande fête annoncée et pour rendre à Paris, cette ville dont « chaque pierre est une date glorieuse, terrible ou touchante, » où le peuple « se sent vivre dans son passé comme s'il y retrouvait une âme, une identité inextinguible, » qui est enfin, pour chacun de ses habitants, « un être réel vivant de sa vie propre, une patrie », — un hommage auquel le *Spectator* s'associe d'une façon moins suspecte, mais non moins significative, tout en raillant ce qu'il appelle le *Victor Hugoïsme :* « Paris, dit-il, est encore la plus intéressante ville du monde ; celle qui attire le plus de regrets, de haine, de crainte, d'amour ou de dégoût ; celle sur laquelle on a le plus écrit ; celle dont les mouvements ont le pouvoir de soulever et de troubler le plus l'humanité. »

Comme pour se couper la retraite et brûler ses vaisseaux, le gouvernement, après avoir rendu ce décret tout à fait imprévu, a singulièrement précipité ses décisions. En quelques semaines, l'emplacement a été choisi, le concours ouvert, le jugement prononcé. L'Exposition de 1878 recouvrira le Champ-de-Mars et le Trocadéro, réunis par un pont jeté hardiment à travers les airs. Plus vaste que l'Exposition de Philadelphie, qui l'est plus elle-même que celle de Vienne, qui l'était plus que celle de Paris en 1867, elle s'étendra sur un développement de 250,000 mètres. Ce n'est rien en comparaison des projets gigantesques dont l'un, chaleureusement épousé par la partie la plus bruyante de la presse, embrassait une superficie presque triple ; mais c'est trop au point de vue pratique et sérieux. Que de remplissages il faudra pour peupler tant bien que mal cet espace immense, et quelles stériles fatigues l'Exposition de 1878 prépare à

ses visiteurs! Quoiqu'on leur eût à peine laissé le temps nécessaire pour une improvisation, les concurrents étaient nombreux au palais des Beaux-Arts. Aucun n'a cueilli la palme, mais le jury a primé douze projets, à chacun desquels on se propose d'emprunter ce qu'il a de mieux pour le plan définitif. Cette idée éclectique ne promet pas une grande unité à l'ensemble du monument, mais il faudrait jouer de malheur pour faire regretter le colossal gazomètre de 1867.

Revenons de l'Exposition de 1878 au Salon actuel, pour dire un mot des récompenses. Elles ont été décernées avec la généreuse abondance due à l'initiative du directeur des Beaux-Arts. Cent douze médailles ou mentions honorables se sont abattues sur les huit à neuf cents artistes exposants qui ne sont pas hors concours. Heureuse armée, plus gâtée que ne le fut par les empereurs romains la garde prétorienne, et où l'on comptera bientôt autant d'officiers que de soldats! Les deux noms qui se détachent avec le plus d'éclat sur la liste des récompenses sont ceux de M. Sylvestre et de M. Paul Dubois. M. Sylvestre a obtenu à la fois, pour son tableau de *Néron et Locuste*, une première médaille et le prix du Salon, qu'il avait déjà failli remporter l'an dernier avec sa *Mort de Senèque*. C'est un jeune homme, à peine âgé de-vingt six ans, presque un nouveau venu au Salon, où il n'avait exposé que deux fois encore. Ce peintre énergique sort de l'atelier du doux Cabanel, dont il était l'élève favori, et avant de peindre ces deux tableaux où la vigueur est presque poussée jusqu'à la rudesse, il avait collaboré au gracieux plafond du *Triomphe de Flore*. Par une exception unique sans doute dans les annales des expositions, le sculpteur Paul Dubois, en remportant pour la seconde fois la médaille d'honneur, a conquis en même temps une première médaille de peinture. Le voici mûr pour l'Institut.

A l'heure où cette causerie sera sous presse, l'Académie française donnera des successeurs à M. Patin et à M. de Carné. Nous n'essaierons pas de pénétrer les secrets des dieux et de deviner d'avance quels seront les vainqueurs, de M. Boissier ou de M. Houssaye, de MM. Charles Blanc, Fromentin ou Ant. de Latour. Il n'est pas bien difficile de le présumer, mais il serait téméraire de le dire tout haut. La semaine précédente l'Académie recevait M. Jean-Baptiste Dumas, successeur de M. Guizot. Sans être excitée aussi vivement que par la réception de son bruyant homonyme, l'auteur de l'*Etrangère*, la curiosité du public habituel des séances académiques n'avait cependant pas fait défaut à cette solennité, et si l'on comptait plus de savants, on ne comptait pas moins de femmes qu'à l'ordinaire sur les banquettes du palais Mazarin.

L'élection de M. J.-B. Dumas à l'Académie française est sans

doute le couronnement d'une carrière à laquelle n'a manqué aucun titre, aucun honneur. Comme beaucoup d'autres chimistes, — bornons-nous à rappeler Balard, l'*inventeur* du brôme, — M. Dumas a commencé par être simple élève en pharmacie; il est devenu professeur à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole centrale, à l'Ecole de médecine, au Collége de France; vice-président du Conseil supérieur de l'instruction publique, président du Conseil municipal de Paris, membre de l'Institut, député, ministre, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, grand'croix de la Légion d'honneur. Il est de toutes les commissions, de toutes les sociétés savantes, de tous les ordres de l'Europe. La liste de ses dignités ne pourrait tenir en une page. A vingt ans, il s'était déjà fait remarquer par Candolle et de Saussure; Prévost l'avait pris pour collaborateur de ses travaux sur la génération et sur la physiologie du système nerveux. A vingt-quatre, il épousait la fille d'Alexandre Brongniart, à qui le baron Thénard l'avait présenté en disant : « Je réponds de lui. » Dès lors, sa carrière n'est plus qu'une longue suite de travaux glorieux, de découvertes et de succès.

Né avec le siècle, M. Dumas accomplira le mois prochain sa soixante-seizième année. Sa taille droite, sa constitution robuste, sa figure expressive accusent à peine soixante ans. Il a légèrement gardé l'accent de son origine méridionale. M. Dumas a mis une coquetterie évidente à justifier le choix de l'Académie française en prouvant que le lettré vaut en lui le savant. Son discours est d'un écrivain et d'un orateur. Ecrivain, M. Dumas l'a toujours été, mais orateur il ne l'est devenu que par une étude assidue, par une force de volonté et un effort sur lui-même qui rappellent l'histoire de Démosthène. Lorsqu'il débuta, à l'Athénée, dans l'enseignement de la chimie, en 1825, c'était un professeur lourd, gauche et incorrect. Il lutta avec une persévérance infatigable contre ces défauts de nature. Deux ans après, l'auditeur qu'avait d'abord mis en fuite sa parole pénible et embarrassée, était surpris, en rentrant à son cours, de retrouver un maître complétement métamorphosé, qui sacrifiait aux grâces et même au bel esprit, qui poussait l'élégance jusqu'à la recherche et l'apprêt jusqu'à l'emphase. Dans l'ardeur de son élan, M. Dumas avait dépassé le but. Il ne tarda pas à s'en apercevoir, et un nouveau travail en fit l'orateur disert, fin, habile et mesuré qu'il est devenu, sachant introduire dans les questions les plus obscures et les plus arides non-seulement une clarté parfaite, mais un intérêt et un mouvement qui parfois touchent à l'éloquence.

L'éloge de M. Guizot par M. Dumas prouve les aptitudes variées de ce puissant esprit, qui pourrait devenir à la rigueur secrétaire perpé-

tuel de l'Académie française, comme il l'est de l'Académie des sciences. C'est une œuvre remarquable par la forte élégance et le *nombre* du style, par l'équité des appréciations, la largeur des vues, l'élévation littéraire et morale dont il est empreint. Mais surtout il a bien mérité de quiconque garde le culte de la dignité humaine et il a rendu un véritable service à la conscience publique en saisissant cette occasion solennelle de protester, avec la haute autorité de son nom et de ses travaux, contre le matérialisme qui prétend « peser l'âme à sa grossière balance », et de repousser avec dédain dans la fange du dix-huitième siècle ces humiliantes doctrines qui osent parler au nom de la science et que la science « a le devoir de désavouer. » Graves et nobles paroles qui ne laissent aux condamnés d'autre ressource que de maudire un juge dont ils n'oseraient nier la compétence et qui, tombées des lèvres de ce savant encyclopédique, confirment la vérité de l'axiôme fameux de Bacon.

M. Saint-René Taillandier, à qui la mort de M. de Rémusat avait transmis le difficile et périlleux honneur de répondre au discours de l'illustre récipiendaire, a tenu l'auditoire sous le charme de son style vraiment académique, au meilleur sens du mot. Il a su, avec une rare dextérité d'allure et avec un grand bonheur d'expression, mêler à l'éloge de M. Guizot, sans rabaisser l'homme ni même le ministre, toutes les réserves nécessaires et apprécier la carrière scientifique de M. Dumas avec une clarté, une aisance, un agrément qui eussent converti Henriette elle-même à l'amour de la chimie. Il a jeté sur l'aridité de la matière l'attrait de son beau langage, de ses anecdotes, de ses citations, de ses rapprochements ingénieux. En l'écoutant, les profanes et les dames du monde, venus avec une certaine appréhension, étaient surpris et charmés de se trouver chimistes sans le savoir. M. Saint-René Taillandier s'est vigoureusement associé à la protestation spiritualiste et chrétienne de M. Dumas. C'est avec une éloquence émue, en rappelant les grands noms de Pascal, de Descartes, de Fermat, de Cassini, de Buffon, de Cuvier, de Geoffroy Saint-Hilaire, de Linné, et en rattachant celui du récipiendaire à cette chaîne d'or composée des plus illustres génies, qu'il a vengé une fois de plus les croyances qui constituent non-seulement « la grande tradition humaine, » mais encore » la grande tradition de la science française. » La séance de réception de M. Dumas, à l'inverse de tant d'autres, a donc tenu plus qu'elle ne promettait, et l'Académie compte une excellente journée de plus.

Victor Fournel.

M. X. DOUDAN

Mélanges et lettres, avec introduction par M. le comte d'Haussonville, et notices de MM. de Sacy et Cuvillier Fleury.

Il vient de passer sous nos yeux des pages destinées à obtenir un rare et légitime succès auprès de cette portion du public qui se pique de garder ses préférences pour les œuvres d'un goût particulièrement fin et délicat. Ce monde d'élite avait vaguement souvenir d'avoir plus d'une fois entendu les juges les plus experts parler avec un vif plaisir de l'impression produite sur eux par la conversation de celui qui fut le chef du cabinet de la présidence pendant toute la durée de ce ministère du 11 octobre 1833, où M. Thiers et M. Guizot siégeaient à côté l'un de l'autre. Parmi les personnes qui ont fréquenté ou seulement traversé le salon de M. le duc de Broglie, la mémoire de M. Doudan est restée comme un type achevé de la saine raison, du tact le plus exquis, du goût le plus sûr, auxquels un tour imprévu et piquant donnait une forme toujours nouvelle, mais tout cela était inconnu du grand public, et ce sont les fragments échappés à cette plume vigoureuse et discrète que des mains pieuses ont aujourd'hui recueillis pour les dérober à un injuste oubli.

On ne doit pas s'attendre à trouver dans les *Lettres de M. Doudan* un simple intérêt de curiosité, ni l'attrait de l'*inconnu* dans sa vulgaire acception, ni les mystères de quelque roman que son héros eut désiré soustraire au public, moins encore des scandales ou même de simples médisances, toute cette fausse monnaie de la conversation qui a cours dans un si grand nombre de publications contemporaines. Loin de là, ces lettres restent toujours dans les régions élevées, bien que le ton en soit toujours naturel et le plus souvent familier et que les détails de la vie courante y trouvent place dans une juste mesure. Elles sont l'expression, sérieuse ou

brillante, d'un esprit qui rayonna au milieu d'autres esprits non moins distingués, et si, au premier moment peut-être, on en éprouve comme une sorte d'éblouissement, bientôt on demeure sous le charme de cette lecture dont l'intérêt est de si bon aloi. Souvent le récit rappelle l'aisance et la grâce des récits de Mme de Sévigné ; souvent la plaisanterie semble un écho de la malice toute française de Voltaire, ou se rapproche du trait incisif et subtil de celle de Pascal, sans en avoir, selon l'expression de M. Doudan lui-même, « la raillerie sinistre et tragique, aiguisée et affilée comme un poignard! » Mais, pour s'être assimilé des dons si divers, M. Doudan n'en est pas moins resté lui-même. Sa pensée lui appartient; ses qualités lui sont propres ; sa personnalité se laisse deviner dans tout ce qu'il écrit, bien qu'il ne *se raconte* guère, pour ainsi parler. Il a cette coquetterie permise qui fait valoir l'esprit des autres; qui entre avec intérêt dans ce qui les touche ; qui donne à leurs idées une valeur qu'ils ne soupçonnaient pas. Bien écouter a souvent fait plus pour la réputation d'esprit de quelques femmes que bien dire. Cet art tout féminin, M. Doudan le met en pratique avec un agrément infini ; il sait presque à l'avance la pensée de chacun ; avec les esprits de premier ordre, il traite d'égal à égal ; il se fait simple avec les petits. Selon les caractères, il a des nuances innombrables.

Il semblerait que ces lettres dont on vient de donner seulement deux volumes dussent être composées avec art, comme toute œuvre digne d'occuper l'attention du public. Elles ont, en effet, toute la perfection imaginable, mais elles la doivent à un don naturel et l'on devine qu'elles ont été écrites de premier jet, sans une rature, sans une hésitation. Ce n'est pas seulement de la correction, c'est de l'élégance, du naturel, de la grâce, au service d'une imagination riche et d'une érudition savante. Ce n'est pas une des moindres originalités de ce rare esprit que de savoir se guider parmi les abstractions comme sur un terrain solide, et de pouvoir se jouer avec facilité dans la lutte des idées contradictoires, tout en se rendant un compte exact de ce qu'il voit et de ce qu'il sent.

On s'étonne qu'avec toutes ces ressources, M. Doudan ne se soit pas acquis tout d'abord une réputation égale à ses talents supérieurs. M. Sainte-Beuve a tenté de répondre à cette question. C'était, selon lui, *un idéal trop haut placé* qui avait découragé *cet esprit né sublime*. D'autres raisons encore peuvent venir s'ajouter à cette appréciation d'un juge que nul ne sera tenté de récuser. Ainsi, le commerce incessant des lettres ou de la conversation, en absorbant une partie de son temps, lui donnait occasion de dépenser des idées que d'autres eussent mises en réserve pour les développer ailleurs ; puis venait la séduction irrésistible d'un loisir fructueux dans un

milieu qui lui plaisait et où il était si chèrement apprécié ; puis enfin le souci un peu exagéré d'une santé inégale, souci qui alla toujours croissant avec les années et donna aux fantômes qu'il se créait l'apparence de maladies sérieuses. Encore bien jeune, il écrivait : « Je n'ai pas un quart d'heure du jour où je ne sois désagréablement affecté. »

Il est trop souvent question dans sa correspondance de cet état maladif et découragé pour n'y pas voir une des causes qui ont entravé la carrière littéraire de M. Doudan. L'extrême finesse des perceptions et des sensations qui fait la supériorité de certaines âmes d'élite est fréquemment accompagnée de toutes les susceptibilités d'une organisation délicate et nerveuse. Pour la plupart, les hommes qui ont fait de grandes choses étaient doués d'une force physique capable de seconder leurs facultés intellectuelles. Les autres, à qui manque cette force, ou meurent à la peine, ou vivent avec le regret de ne pouvoir accomplir leur destinée. De bien bonne heure, on entrevoit déjà ces regrets dans une lettre datée de 1824 que M. Doudan adresse à son frère aîné, au début de sa correspondance.

Quand je suis là, devant ma fenêtre, écrit-il, à regarder le soleil qui se lève, je dirais volontiers, c'est le soleil de Cambrai et alors toutes les illusions dont je me berçais me reviennent. De quelles vertus je devais orner ma vie ! Quelle force de caractère je me promettais de déployer ! Quels grands sacrifices je devais faire à mes devoirs ! Je croyais alors à la bienveillance de tous. Mon imagination me conduisait gaiement par la main à travers la vie. Elle était belle alors ! Eh ! bien, mon ami, quand ma mauvaise tête me transporte à Cambrai, je retrouve toute cette exaltation, je ne me heurte plus contre les réalités ; je suis comme celui qui retrouve le parfum de la fleur dont sa jeune maîtresse était parée.....

Ces lignes sont écrites pas un homme de vingt-quatre ans à peine, qui n'a rien de la maladie *spleenitique* dont un si grand nombre de ses contemporains ressentaient alors les atteintes, mais qui a déjà essayé ses premiers pas dans une carrière rude et ingrate. De grands succès au collége devaient lui donner une confiance légitime dans sa propre valeur, mais en arrivant à Paris plein d'espoir dans l'avenir, M. Doudan éprouvait des déceptions qui faisaient évanouir ses beaux rêves de jeunesse. Heureusement qu'en perdant *ses illusions*, comme il le dit, il gardait ses idées et ses habitudes morales, et continuait à s'entretenir dans le bien avec des amis tels que MM. de Sacy, Donné, Saint-Marc Girardin, Poirson, dont l'attachement pour lui ne se démentit jamais. Vers 1826, de nobles amitiés vinrent déterminer le

cours invariable de sa destinée. Appelé dans la famille du duc de Broglie, il devait désormais concentrer sa pensée, ses actions, ses affections dans cet intérieur où il apportait les précieux dons de son esprit. Il y rencontrait, — sinon une parfaite conformité d'opinions (les dissidences étaient nombreuses au contraire, et portaient sur des points très-importants) — au moins une indulgente sollicitude pour ses maux imaginaires, tous les encouragements qu'une atmosphère d'étude offre à qui veut travailler, un échange continuel de pensées dans les entretiens les plus graves, comme les plus familiers. Dès lors on ne voit plus M. Doudan hors de ce cadre si favorable au déploiement de ses qualités. Dans ce milieu où sa disparition a laissé un si grand vide, on le cherche toujours avec un douloureux regret.

Ses lettres, du moins, nous l'y ramènent un moment. Nous qui l'avons connu, nous y retrouvons les formes très-particulières de sa conversation, plutôt capricieuse que suivie, délicate sans recherche, où le trait s'enveloppait souvent d'une apparente innocuité, mais portait loin pour ceux qui étaient dans le secret de l'intention, non qu'il y eut jamais ombre de malignité dans ces mots qui semblaient jetés assez négligemment. Avec une certaine mobilité un peu nerveuse, M. Doudan passait de l'un à l'autre des habitués du salon du duc de Broglie, dans ces causeries du soir, de même qu'il passait d'un ordre d'idées à un autre, sans y appuyer, finement et légèrement. Sa personne, en son beau temps, était en harmonie avec les grâces de son esprit. L'ironie tempérée allait bien à ce sourire malicieux et bienveillant tout à la fois. Les traits de son visage étaient aussi fins que son regard était profond. Ce sont bien là les caractères qui se retrouvent à chaque instant dans ses lettres. Un mélange heureux de simplicité et d'éclat, de sérieux et d'enjouement; rien qui sente le convenu ou l'apprêt.

Quelques années de calme permirent à M. Doudan de se remettre au travail. De 1829 à 1838, une série d'articles insérés dans le *Journal des Débats* et dans l'ancienne *Revue française* montrent à quelle hauteur pouvait s'élever ce talent souple et distingué, s'il n'eut abandonné sitôt la carrière littéraire, à laquelle il parut renoncer de bonne heure, par suite d'une sorte d'abattement physique et moral. Il serait trop long d'examiner ici ces articles dont quelques-uns sont placés en tête du Ier volume de la *Correspondance*, comme pour donner la mesure de cette critique fine, judicieuse, élevée, et qui est restée excellente de tous points. Le charme particulier que nous trouvons aux lettres, écrites avec le libre abandon de l'intimité, nous les fait choisir de préférence, parce qu'elles représentent mieux encore cet esprit qui échappe à

toute définition, et dont on ne saurait peindre que les grands côtés, tant la délicatesse infinie de ses nuances le rend insaisissable à l'analyse. Cette longue correspondance, qui commence en 1824 pour ne se terminer qu'en 1872, suit naturellement le cours d'une existence, peu accidentée, il est vrai, mais où les circonstances extérieures et les impressions personnelles tiennent une grande place. On y parcourt cette gradation insensible du mouvement de la vie qu'une longue série de lettres représente aussi bien qu'un journal intime. Des juvéniles espérances on passe aux sombres réalités du déclin que la marche progressive du temps fait sentir à ceux mêmes dont les jours sont le plus uniformes. Tandis que cette âme semble fléchir sous le poids des années, parce qu'elle n'a pas cette foi vive qui fait tout supporter, on sent que les facultés restent entières. M. Doudan sait parler d'autre chose que de ce qui fait la cruelle préoccupation de chacun. Lui, que nous voyons habituellement plein de soucis à l'endroit de sa santé, brave les dangers réels du siége et de la Commune de Paris où il continue à résider, avec cette sorte de courage philosophique qui lui faisait écrire bien des années auparavant : « Je ne sais pourquoi on donne le nom de héros à ceux qui montent à une échelle sous le feu et plantent un drapeau sur une muraille au milieu des balles. C'est l'affaire d'une demi-heure, après quoi on va se coucher sur des lauriers tout frais. Il faudrait n'appeler héros que les gens qui ont la vraie patience et la véritable modération. Voilà les grandes batailles. C'est là une lutte qui dure longtemps. On couche des années entières sur des noyaux de pêches, ayant le doute à sa droite et à sa gauche la foule, qui vous dit que vous n'avez pas de sang dans les veines, et qui, de temps en temps, veut vous couper le cou pour s'en assurer. »

Sous cette forme un peu paradoxale, M. Doudan exprimait une idée vraie et la justifiait dans l'application. Cette tranquillité stoïque en face d'un danger réel, alliée à des craintes chimériques, est au nombre des contradictions de cette capricieuse nature. Nous disons *capricieuse* dans le sens de la mobilité des impressions, car les principes qui réglaient sa vie ont toujours été d'une inaltérable fermeté et c'est ce qui donnait tant de prix à la sûreté de son commerce, de même que la rectitude de son jugement en matière de goût comme sur les points les plus difficiles de la morale et de la politique, ne contrariait en rien les fantaisies de son imagination. Nous en trouvons maint exemple dans ses lettres d'une forme si variée. Elles aident à pénétrer quelque chose de ce caractère à la fois simple et complexe. L'esprit s'y montre avec ses rapides évolutions qui charment et surprennent. Le cœur et la conscience sont

d'une austère droiture. Il faudrait tout citer si l'on voulait donner l'expression complète de ce rare et charmant esprit et nous ne pouvons que prendre çà et là quelques-unes des pages qui nous le montrent sous ses divers aspects. C'est d'abord celui de la jeunesse qui nous apparaît dans cette jolie lettre adressée, en 1829, à une jeune fille, presqu'une enfant, qu'il traitait en ce temps avec une familiarité toute aimable.

Vous lisez donc *Ivanhoë*, lui écrit-il, et en anglais? C'est dans ce livre que j'ai appris le peu d'anglais que je ne sais plus. C'est un beau livre. Le début me plait extrêmement, Gurth et Wamba dans cette clairière au milieu d'une grande forêt de vieux chênes, le jour qui tombe, et les troncs des grands arbres rougis par les derniers rayons du soleil, et toute cette scène qui rappelle la vieille histoire d'Angleterre en présence de la nature qui ne change pas. J'ai toujours beaucoup aimé le contraste de ces mœurs qui passent, de cette vie agitée des hommes tout concentrés dans leurs intérêts du moment avec la beauté immortelle et éternelle de la terre sur laquelle ils passent. D'ici à Pau, j'ai vu un débris de vieux château. Il n'y a plus que quelques pierres grises qui marquent les degrés par où on montait dans les tours, et les contours de la porte. Il y a eu des fêtes dans ce château. On a sonné la trompette sur les remparts tombés; les sentinelles se promenaient sur le parapet le matin en regardant d'un œil distrait couler les eaux du Gave et les chèvres grimper sur la montagne qui sort des nuages avec son manteau de forêts et son sommet tout éblouissant de lumière. Le vent a emporté le château et les habitants dorment dans leur armure sous ces pierres éparses, mais le torrent coule encore comme au jour où la sentinelle rêvait debout en le regardant couler. Allez plus loin; montez plus haut. C'est encore un autre genre d'impression. Il y a vingt ans qu'un homme est allé au sommet du Mont Perdu que personne n'avait abordé depuis les six mille ans que nous vivons nous autres ici. Le jour baissait quand il est arrivé; pas une plante, pas un insecte, pas un nuage, pas un bruit. Des murs immenses de rochers; un cirque que l'œil ne pouvait mesurer. Vous auriez cru que des géants étaient venus, il y avait des millions d'années, bâtir cette enceinte, et qu'ils s'étaient retirés en silence, à petits pas, comme effrayés eux-mêmes de la grandeur de l'édifice qu'ils avaient élevé. De notre monde, pas un mot n'était allé jusque là. Dieu tout seul regardait ces solitudes pendant que les hommes se débattaient en bas, pendant que nous faisions la révolution française et que Bonaparte tirait le canon sur toutes les villes de l'Europe. Je vous dis qu'il n'y avait pas un être vivant sur cette montagne quand M. Ramond y est arrivé; si, pourtant, il y avait deux êtres qui animaient ce désert, deux papillons blancs que le vent avait apportés là; l'un battait encore de l'aile, tout transi de froid et presque mort; l'autre voltigeait autour du premier,

n'osant s'arrêter nulle part et épouvanté de rester là tout seul. Lisez ce voyage quand il vous tombera sous la main. Il y a plus là-dedans que dans M. de Lamartine du genre de poésie que vos sœurs y trouvent. C'est mal écrit, mal raconté, mais l'impression est grande; c'est là qu'on aurait pu rêver quelques versets du livre de Job.

Ces images gracieuses et profondes se retrouvent fréquemment sous la plume de M. Doudan. En face de la nature extérieure, il est ému, sans trop en convenir et s'élève parfois à des considérations toutes religieuses. Les grands spectacles agissent vivement sur son âme impressionnable. Sa conversation ne trahissait jamais cet ordre de sentiments, mais dans les lettres où l'on s'abandonne sans craindre d'être observé, l'impression vraie lui inspirait des réflexions d'une véritable éloquence et qui semblent partir d'un cœur chrétien, tant elles se rapprochent de la source éternelle de toute vérité. Malheureusement il croyait que sa *raison*, dans le sens que l'école philosophique attache à ce mot, lui défendait d'aller plus loin que le spiritualisme. Il se tenait obstinément dans ces bornes de la religion naturelle, mais non sans un fonds de malaise qui se trahissait par l'amertume même avec laquelle il lui arrivait d'attaquer parfois les croyances les plus positives. C'était avec un grand esprit de justice qu'il reconnaissait et respectait les croyances des autres, mais il restait habituellement même avec ceux qu'il aimait et restait le plus sur une fière défensive. Cette disposition est visible plusieurs fois dans sa correspondance et le lecteur chrétien pourra s'en attrister. En revanche quand la vérité lui apparaît dans les œuvres de Dieu, dans la pensée humaine, dans la loi morale conforme à la loi divine, il s'empresse de l'accueillir sans parti pris, et c'est pourquoi nous en trouvons l'expression si fréquente et si juste sous les formes multiples qu'elle offre à ses regards et à son imagination. Voyez-la, associée à des impressions de la nature extérieure dans ce qu'il écrivait, en 1835, à une sérieuse amie.

S'il vous tombe sous la main un petit volume de Washington Irving intitulé : *Les Prairies*, prenez la peine de le parcourir, madame. Il y a dans ce livre des esquisses assez belles, assez vastes; de couleur, point; mais on l'y met soi-même, par l'imagination. On écoute le silence des grands bois; on voit les chevaux sauvages qui passent au loin dans leur indépendance, et les grandes eaux du Mississipi, et les troupeaux de buffles, tumultueux comme un ouragan; tout cela raconté plus simplement que je ne vous le dis là, mais enfin cette lecture m'a amusé; peut-être qu'elle vous plaira aussi. J'oublie le bruit mesquin de la rue des Capucines et j'écoute les pas d'une caravane qui traverse ces forêts tout étonnées de voir des hommes civilisés. Le goût de la nature est encore ce qui cache en soi le plus de sentiments élevés en

notre temps. Au fin fond de l'admiration pour un beau paysage, il y a une foule de pensées infiniment morales et honnêtes. L'eau qui coule, l'oiseau qui s'enfuit vers le ciel, le vent qui *frémit* et qui *passe*, tout cela court à la source éternelle de la beauté infinie de ce monde et des autres mondes. Les Psaumes disent : *Si je descends au fond de l'abîme, il y est* ; sans doute, mais l'œil de l'homme l'y cherche en vain, tandis qu'il aperçoit nettement la grande ombre de Dieu sur les plaines sans bornes, sur les eaux sans fond de l'Océan ; on la voit passer et repasser au tomber du jour dans la pâle lumière que revêt la hauteur solitaire de la montagne.

Nous rapprochons de ce passage celui-ci, extrait d'une lettre à M. d'Haussonville, datée de la même année. C'est une appréciation non moins brillante et non moins juste des questions philosophiques :

Je vois avec plaisir que vous aimez le livre de M. Jouffroy, et l'auteur à travers le livre. Vous avez toute raison dans votre impression à son égard. La lecture de ces deux volumes donne la clef de tous les grands systèmes. On peut les aborder ensuite directement et y pénétrer plus avant sans trop de peine et sachant déjà où l'on va. Je conviens aussi que cette analyse détaillée ne laisse pas une idée complète des grandes lignes de ces édifices philosophiques. C'est le défaut de l'analyse elle-même, toujours et partout. Si, par une nuit profonde vous alliez vous promener dans les ruines de Thèbes, et qu'à la clarté limpide d'une bougie diaphane vous regardiez de près, pouce après pouce, les hautes colonnes et ces sphinx de granit qui forment la haie aux abords du temple, une haie silencieuse d'une demi-lieue, et ces grands obélisques, et ces hautes murailles toutes couvertes de figures bizarres ; avec cette bougie et de la patience, vous verriez tout et rien. L'ensemble de cette ville de géants vous échapperait. Votre mémoire ne pourrait pas reconstruire le tout avec les détails ; ce ne serait plus Thèbes qui arrachait des applaudissements aux soldats un peu incultes et un peu farouches du général Bonaparte.

Après tout, ces grandes constructions philosophiques enserrent peu de vérités nouvelles ; ces tours, insolentes comme celles de Babel, n'atteindront jamais les vérités qu'elles veulent aller chercher là-haut. J'espère aussi peu que vous, moins que vous, des découvertes de la philosophie. Elle n'en saura jamais beaucoup plus long que le vulgaire sur ce qui importe à savoir. La preuve, c'est que si demain, des hauteurs de ces tours élevées par la logique, descendait quatre à quatre, un philosophe pour nous avertir charitablement qu'il y a une autre morale, un autre bien, un autre mal, une demi-douzaine ou point de dieux, nous lui ririons certainement au nez. Nous verrons plus clairement ce que nous savons avec une certitude confuse, voilà le futur progrès de la philosophie ; mais ceux qui sont morts pour soutenir les principes de la morale commune peuvent être tranquilles ; ils ont eu parfaitement raison. Voilà qui est fièrement grave. Je n'avais pas en-

vie de faire cette sortie philosophique, mais votre lettre m'y a un peu provoqué.

A notre avis, on ne peut mieux dire ni se montrer plus rigoureusement impartial. C'est que l'esprit de M. Doudan, quel que soit le sujet qui l'attire, n'emprunte rien à personne. Le *vrai* seul est son but, nous devrions dire son *objectif*, si nous voulions nous servir des termes empruntés à la métaphysique, dont il a fait une étude si constante sans que toutefois ombre de pédantisme apparaisse jamais dans ses réflexions. Quelle image vive et juste il donne de cette étude : « J'achève, écrit-il, un grand diable d'article sur le scepticisme. C'est une question folle et qui rend fou. C'est la tentative de serrer bien fort une bulle de savon, et l'on recommence toujours, croyant bêtement qu'on va réussir. »

Ailleurs, ces efforts, dont il vient de dépeindre l'impuissance, lui laissent un grand découragement.

Cette métaphysique m'ennuie, écrit-il avec une sorte d'irritation : toute métaphysique m'ennuie. Il faut que mon intelligence soit profondément atteinte, car je n'ai jamais eu de goût et de capacité que pour la philosophie. Je commence à découvrir que les abstractions sont des abstractions. Les prétendues solutions des sciences philosophiques sont des noms nouveaux donnés aux insurmontables difficultés que se fait l'esprit. Pendant un siècle, plus ou moins, on imagine que ces mots nouveaux cachent un sens satisfaisant, et puis l'on s'aperçoit que l'on est toujours au bord du vide. Ces eaux noires et profondes qui nous cernent de tous côtés n'ont pas baissé d'une ligne depuis que l'œil des hommes les a contemplées avec crainte et avec tristesse. Il est venu des gens qui prenaient gravement plein une écaille d'huître de ces eaux, et qui se flattaient d'avoir mis le gouffre à sec. Cela est pitoyable.

Nous n'avons pas dessein de présenter les passages qui précèdent afin de les opposer à d'autres passages qui sembleraient les contredire. La contradiction est l'essence même de toute analyse et, quand la recherche de la vérité devient le besoin de certaines âmes inquiètes, il n'est pas surprenant qu'elles sondent en tout sens et jusqu'aux abîmes. M. Doudan est bien un peu de la famille de Pascal, de ces *grands chercheurs*, comme les appelait M. Sainte-Beuve, qui regardent sans cesse avec une noble tristesse l'infini qu'ils ne sauraient atteindre ; voici par exemple une page que Pascal eût avouée, quant au tour original sans montrer assurément le même esprit de justice :

Je me suis brouillé avec la philosophie, écrit M. Doudan. Je n'ai pas ouvert un livre de métaphysique depuis bien des mois, et dès

qu'on m'en parle, je n'y comprends rien et je m'en vais. J'ai dit à la philosophie : « Ah ça! Scolastique, il faut nous séparer! A ne vous rien cacher, je vous trouve bavarde et déclamatoire, coupant en quatre le peu de cheveux que vous avez; assez de discours vides comme ça. » A quoi Scolastique m'a répondu d'un ton sec et subtil que, « puisque nous ne nous comprenions plus, elle savait où aller et ne coucherait pas pour cela dans la rue. » « Je lis, continue-t-il, *Port-Royal* par Sainte-Beuve. J'entends Matines et Laudes, mais je ne suis pas non plus de ces gens de Port-Royal. J'ai quelquefois la pensée que les jésuites ont été calomniés; que ce terrible christianisme d'Arnauld n'a ni la grandeur, ni la lumière, ni le vaste horizon du vrai christianisme; que plusieurs de ces pauvres diables de jésuites ont voulu sincèrement donner un peu d'air et de jour à ces tristes cellules où l'on tentait, à Port-Royal, d'enfermer la pensée. Je voudrais faire une biographie des grands jésuites, doux, à l'esprit ouvert et bienveillant. Je suis sûr qu'en cherchant bien, je trouverais de grands jésuites. Les épiciers de Paris croient que les jésuites enseignent les sept péchés capitaux. Je voudrais que le plus honnête des honnêtes gens qui croient cela, ressemblât à un jésuite moyen. Nous gagnerions beaucoup en douceur, en patience, en modération dans les désirs, en pardon des injures, et même en vérité dans les discours. Après cela, je ne tiens pas aux jésuites.

Pendant quelques années encore, la correspondance rapide et variée accuse une liberté d'esprit sur laquelle la révolution de 1848 viendra peser de tout son poids de soucis et de réalités fâcheuses. Ce n'est pas qu'après cette date néfaste nous trouvions les lettres moins intéressantes ou moins vivement écrites, mais elles prennent l'accent de cette tristesse patriotique qui envahissait toutes les âmes élevées. Si les préoccupations journalières n'entravent pas l'essor de la pensée, elles assombrissent du moins le caractère de l'écrivain qui ne peut se désintéresser de ce qui touche ses amis, son pays, l'avenir d'une société dont il comprend le péril. Ses prédictions ne se réalisent que trop souvent. Il voit juste et d'un coup d'œil rapide parce que nul intérêt personnel ne trouble son jugement formé par l'étude des mouvements humains et l'habitude de la réflexion. Avant de donner quelque aperçu des lettres qui embrassent la phase comprise entre la révolution de février et la chute de l'Empire, il semble agréable de s'arrêter encore à ces années relativement tranquilles où M. Doudan, partageant la fortune du duc de Broglie, tantôt se trouvait aux affaires avec le ministre dont il était le chef du cabinet, et tantôt rentrait comme lui dans la retraite avec une joie non dissimulée. Parmi les lettres de cette série, nous remarquons celles qui sont adressées à un homme de bien et d'esprit, M. Raulin, si rapidement enlevé à ses amis, et l'un de ceux

avec qui M. Doudan se plaisait le plus à s'entretenir. M. Raulin avait une âme droite, simple, nous pourrions dire *naïve* dans l'acception la plus élevée de ce mot. Exclusif dans ses goûts et dans ses principes, il n'admettait que certains types du beau et défendait ses préférences avec une vivacité enthousiaste que M. Doudan excitait à dessein, le raillant avec une malice inoffensive et spirituelle, toujours bien reçue par cet homme excellent. Rien de plus charmant que de voir ces deux esprits d'une trempe différente aux prises sur des questions d'esthétique; l'un plaçant son idéal à des hauteurs presque inabordables; l'autre comprenant les nuances les plus exquises de la beauté, et rendant ses impressions sous des formes tantôt poétiques tantôt familières et souvent pittoresques. Avant de citer quelques parties de ces lettres, il faut entendre le jugement que M. Doudan porte de son ami :

C'est, dit-il, une affection très-précieuse que celle de M. Raulin; elle n'est pas susceptible de variation. Il plongera sur le champ pour aller chercher une épingle, si l'on tient le moins du monde à cette épingle, et il ne demande pas qu'on lui en sache gré. Il n'est point soupçonneux. S'il lui arrivait de blâmer durement ses amis, ce serait après y avoir regardé longtemps, et point par distraction ou par un mélange d'emportement fantasque et de négligence à y regarder de près... A le voir si bienveillant et si occupé des autres, je suis plus convaincu que jamais qu'un peu de vivacité morale guérit toutes ces agitations maladives qui attaquent les esprits. Il n'est ni orgueilleux, ni amateur de lui-même ; il aime la vérité, qu'il la trouve ou qu'on la lui offre ; il cherche le beau et le bien. Je crois bien pourtant que les figures élégantes de Raphaël lui paraissent plus conformes à la volonté de Dieu que celles qu'il pourrait à présent rencontrer à la Chapelle où à Saint-Thomas-d'Aquin. Il aime autant le beau que le juste, ou à peu près, et s'il devait voyager avec le beau en l'absence du juste, je crois bien qu'il faudrait mettre un ange sur le siége de la voiture pour avertir à chaque relais le pauvre Raulin de ne se pas laisser aller à un seul principe.

« Si vous voulez le nommer le meilleur des hommes, écrivait encore M. Doudan, tenez qu'il n'a pas volé son nom. »

On voit déjà quel peut être le ton de ces lettres où la plaisanterie délicate se mêle constamment au sérieux de la discussion. Nous regrettons de ne pouvoir en donner que des extraits, qui ne peuvent avoir la valeur de l'ensemble et de la continuité. En voici un passage daté de 1841 :

Je vois que vous ne perdez pas votre temps. Vous n'avez pas plutôt quitté Gluck et Mozart et Beethoven, que vous courez au Louvre voir Raphaël. J'avais bien raison de dire que vous êtes *sur vos yeux et*

sur vos oreilles. Dans l'*Enfer* de Dante vous verriez et vous entendriez de bien vilaines choses pour vous punir de cet attachement à vos sens. Après tout, vous avez raison, puisque vous êtes à Paris, de vous enfoncer dans cette solitude de la galerie du Louvre du côté de l'école italienne. Quand je vais de ce côté, je me crois encore dans mes belles églises de Lucques et de Gênes ; il ne manque que des moines et du soleil, mais vous nous rendrez les moines, et eux, rapporteront-ils le soleil ? Quoique j'en dise, un moine me fait plaisir à voir ; il me rappelle le pont de Fribourg, ou bien les petites maisons de Suze au pied du mont Cenis, ou bien la grotte de Pausilippe. Ils se mêlent dans mon esprit avec le lac d'Albano et la mer de Sicile, et le Colysée, et les safrans, et toutes les fleurs qui couvraient encore les pentes des montagnes qui descendent dans le golfe de Pœstum, quand je les vis à la fin de l'hiver. Des fleurs, des moines, des souvenirs de l'antiquité, la *Niobé*, les mouches luisantes, des vagues bleues qui se déroulent doucement sur les grèves solitaires, telle est l'association des idées dans l'esprit de l'homme. C'est un drôle de chapelet, et quand on en prend un grain, on ne sait trop celui qui viendra après.

Bonjour, mon cher ami ; toute la maison ne tarit pas en regrets sur votre départ. Voici l'ordre de mes associations : 1° je vous regrette aussi ; 2° je pense à la cause de votre départ et je vois une communauté religieuse ; 3° je pense en conséquence à Amalfi ; 4° je reviens à l'idée que vous devez vous y faire capucin ; 5° je viens à d'Aguesseau que sa femme avait voué au blanc ; 6° au Conseil d'État à propos du morceau que je vous ai lu l'autre jour ; 7° à rien. *Ex nihilo nihil.*

Ce voyage d'Italie, dont parle ici M. Doudan, lui avait laissé de brillants souvenirs. qui se ravivent encore lorsque M. Raulin, quelques années après lui, entreprit le même pèlerinage : « Ce nom d'Italie colore toutes choses, » dit-il si justement, et, bien que son imagination trouve ses ressources en elle-même, sans le secours des impressions du dehors, il n'est pas d'émotions qu'il éprouve plus profondément que celles qu'il a ressenties sur cette terre de la poésie ; déjà, en 1839, il écrivait de Rome à M. Raulin :

Je voudrais pour beaucoup que vous fussiez ici. Rome est faite pour vous. C'est pour vous que Saint-Pierre a été bâti. C'est pour vous que de grandes et magnifiques ruines s'étendent à gauche de la voie Appienne jusqu'aux montagnes. C'est pour vous que le soleil, à son couchant, couvre d'une splendeur si triste tous ces longs murs d'Aurélien qui ferment encore la ville. C'est pour vous que les peintres des quatorzième et quinzième siècles ont couvert les voûtes des églises de vierges et d'apôtres gigantesques qui prennent un air surnaturel quand le jour s'éteint. Je vous vois descendant dans les Catacombes, regardant avec admiration les restes de Saint-Paul Hors-les-Murs, grimpant sur les débris des Thermes de Caracalla, montant en haut du Colysée, cueillant les fleurs qui se balancent au vent sur ces galeries solitaires, puis des-

cendant dans l'arène, et prêtant une oreille attendrie au sermon du capucin qui y prêche chaque dimanche, allant écouter les belles voix de femmes qui chantent à l'heure des vêpres dans la Trinité du Mont, suivant le Pape dans les églises où il officie, saluant le Vatican, et parfois regardant passer sur la place du Peuple une fille d'Albano avec son corsage rouge, et sa coiffure rouge, et ses yeux noirs, et ses cheveux noirs.

Lorsque M. Raulin va contempler à son tour toutes ces merveilles dans la compagnie du prince Albert de Broglie et de la jeune et belle princesse de Broglie, alors résidant à Rome. M. Doudan lui écrit (le 25 juillet 1846) :

Mon cher ami, courez vers l'Italie dès demain, puisque rien ne peut vous retenir. Partez ; aussi bien je suis sûr que toutes les vierges byzantines averties de votre voyage descendent à pas légers du dôme de toutes les cathédrales pour aller vous saluer au passage. Vous les verrez en députation sur les chemins, avec leurs longues figures pâles, leurs yeux arqués, ces grands bras mal attachés et ces jambes dont on ne sait où elles commencent. Vous leur direz que tout a bien dégénéré en ce monde, et qu'aujourd'hui les peintres sont tombés si bas qu'ils imitent la nature et que leurs figures semblent respirer et penser ; qu'on ne peut plus dire d'elles : *Pedes habent et non ambulabunt; non clamabunt in gutture suo*. Quoi qu'il en soit, il est toujours honorable d'être reçu aux frontières par ces grandes dames des temps écoulés. Ma seule crainte est qu'en les voyant si graves, si raides, si sévères, vous ne vous répétiez à vous-même les vers d'un poëte qui vous fut connu :

Je les suivis, mais je pleurai
De ne pouvoir plus suivre qu'elles.

Nous disions que le style de ces lettres prend un éclat nouveau quand M. Doudan évoque ses souvenirs de l'Italie ; mais il faut ajouter qu'il reflète des aspects moins colorés avec un égal bonheur d'expression. A chaque page, une esquisse legère, un coin de paysage, un tableau d'intérieur, des *vues* de montagnes, des *échappées* sur le lac de Genève, durant les moments heureux qu'il passe à Coppet, répondent à un sentiment vrai de la nature. Il nous fait ressouvenir de ces sensations indistinctes que chacun de nous peut avoir éprouvées ; telle serait cette simple et jolie description, en quelques lignes :

Il y a, écrit-il à M. Raulin, une petite vie animale assez douce, qu'on peut mener une quinzaine de jours, et puis, quand vient de Paris quelque grand bruit de guerre, on sent redoubler la tranquillité de ces rues de province qui avoisinent les églises, par exemple. Dans toute ville de province, il y a une rue des Chanoines. On voit passer un personnage grave, qui, de loin, a l'air respectable ; il entre dans une petite

maison où tout a l'air du repos ; par dessus la muraille du jardin pendent des clématites et s'élèvent des touffes d'acacias et de sorbiers rouges ; des petits rideaux blancs qui s'entr'ouvrent et qui laissent voir un joli profil ou des cheveux blonds ; de l'herbe dans les rues ; les heures qui sonnent distinctement et mélancoliquement, tout cela vous fait passer devant les yeux les images d'un repos poétique ; mais je pense bien qu'il n'y faut pas regarder de trop près de peur que cette poésie ne tourne en une prose assez vulgaire, non pas toujours assurément, mais souvent.

Et cette page sur le soir à la campagne :

Il ne serait pas bien intéressant pour le monde de Paris de savoir qu'après une journée un peu chaude, vers le coucher du soleil, les grives causent entre elles d'un arbre à l'autre ; que, vers sept heures, il se répand une teinte d'un rouge vif dans la cime des bois ; que le brouillard se lève comme un voile léger sur la vallée ; que le froid gagne en haut et apporte avec lui une tristesse qui ajoute à toutes les tristesses ; qu'on entend mille bruits assez doux autour de soi de tous ces milliers d'êtres qui s'arrangent pour passer encore une nuit en paix ; qu'après, viennent les chauves-souris qui décrivent de grands cercles autour des acacias devant le château. Pas un mot de Syrie ou de lord Palmerston parmi toutes ces pauvres bêtes. A peine si les hirondelles qui volent ce matin au-dessus de la Charentonne, se rappelent la citadelle de Saint-Jean-d'Acre où, peut-être, elles avaient leurs nids l'année dernière. Voilà toutes nos nouvelles.

Ces citations, qu'il serait si facile de multiplier, prouvent qu'en tout genre M. Doudan eût été un maître s'il eut voulu donner une forme plus précise à ces trésors variés de science et d'imagination qu'il répandait, en quelque sorte, au hasard. Le recueil de ces lettres placera peut-être leur auteur à ce rang qu'il devait atteindre s'il y eut aspiré et conservera, au moins, quelques traces de l'un des esprits les plus distingués de notre temps. Après avoir indiqué à grands traits la physionomie générale de l'ouvrage nous en montrerons d'autres côtés encore, mais qui ne pourront en donner, à notre gré, qu'une idée imparfaite. Il faudrait citer bien davantage pour faire comprendre toute l'étendue de l'esprit et la variété de la forme ; il faudrait recueillir ces fines épigrammes, ces pensées profondes, ces jugements nets et délicats qui étincellent dans ce beau tissu d'un style toujours élégant et facile. En résistant à une tentation qui se renouvelle presque à chaque page, nous nous bornerons à quelques extraits qui sont d'une date plus récente et par conséquent portent déjà l'empreinte des phases troublées que nous avons traversées depuis vingt-cinq ans. Le coup de foudre qui, en 1848, renversa un trône, s'il n'était pas prévu avec toutes ses désastreuses conséquences, même des plus sages politiques, était du moins pressenti par cette sorte de malaise avant-coureur

des révolutions. M. Doudan ne refait pas le récit des événements bien connus de cette époque, ou, du moins le recueil des lettres aujourd'hui publiées n'en contient-il qu'un petit nombre qui s'y rapportent, mais dans ses judicieuses réflexions on trouve toujours la marque d'un esprit sage et réfléchi, qui observe sans passion, et se place à une certaine hauteur pour juger les événements. Huit jours avant le 24 février, à propos des banquets, il disait cette parole si vraie de tout temps : « Un chef de parti, dans le radicalisme, est un homme qui fait ce qui plaît aux autres, et qui le fait avec le geste du commandement. » Le 1er juin il écrivait encore après la lecture d'un volume de Proudhon, qui faisait alors grand bruit : « Les sottises monstrueuses n'ont pas beaucoup d'importance dans les temps tranquilles, mais quand il y a beaucoup d'électricité dans l'air, ces absurdités peuvent faire sauter beaucoup de cerveaux détraqués... Est-il possible que cette bagarre des ateliers nationaux finisse sans collision ? Tout est possible sur la terre de miracles où nous vivons. » Dans cette même lettre, apprenant que le père Lacordaire venait de donner sagement sa démission de représentant du peuple, il ajoute :

Il est des tempéraments à qui certains climats donnent des maladies violentes qu'on peut éviter en allant ailleurs. On peut rêver le bien en toute pureté d'âme dans un cloître silencieux en regardant le coucher du soleil et en écoutant *l'Ave Maria* dont les notes tristes se prolongent dans les campagnes romaines. Les âmes les plus tristes gardent leur équilibre dans ce grand et mélancolique repos de la nature; mais autre chose est le soleil derrière les bois de la Villa Pamphili; autre chose est Sobrier entrant en jurant dans l'Assemblée nationale et demandant pour ses pauvres, s'il vous plait ! le pillage de Paris. La foule déguenillée qui crie : « Vive Lacordaire ! » à la porte du palais des représentants, n'évoque pas dans l'esprit d'un jeune lévite les mêmes pensées que les cigales qui bruissent autour du tombeau de Livie, vers la voie Appia. Les cinq cents demoiselles qui chantent et frétillent au Champs de Mars les jours de fête ne disent pas les mêmes choses que l'ombre de Cecilia Metella autour de la poussière éclatante de son monument; voilà pourquoi il ne faut pas entrer étourdiment dans ces foules violentes et grossières, d'où sortent, comme du puits de l'abîme, une vapeur qui exalte et obscurcit les intelligences. Il faut, dans ces lieux, des organisations de fer et d'airain, des âmes froides qui tiennent la règle du devoir comme un câble durant la tempête, et non des âmes vives et remuables qui cherchent leur étoile dans tout le ciel et qui suivent le vent qui passe.

Cette même année, un événement public, mais qui intéressait également M. Doudan d'une façon particulière, lui inspirait des paroles éloquentes et douloureuses. Nous voulons parler de la mission de M. Rossi à Rome et de sa fin tragique. A ce propos, nous rappellerons

une scène qui se passait à Genève peu de temps avant le départ pour Rome de M. Rossi. A un dîner, chez M. de La Rive, on proposa vers le dessert de porter un toast à Guillaume Tell. Le vent de la liberté des peuples qui soufflait alors, inspirait ces invocations à des libérateurs plus ou moins apocryphes ; M. Rossi, malgré son libéralisme bien connu, refusa de s'associer au toast en disant, avec cet accent de plaisanterie sérieuse qui lui était familier : « Jamais je ne boirai à la santé d'un révolutionnaire, quel qu'il soit ! »

Trois mois après, il mourait à Rome assassiné !

Nous reprenons de plus haut pour citer quelques lignes d'une lettre que M. Doudan adressait le 27 septembre 1848 à M. A. de Broglie :

... Ainsi, écrivait-il, c'est M. Rossi qui est maintenant le bouclier de l'église ; je conçois qu'il se soit laissé tenter par la chance de débrouiller ces grandes et malheureuses affaires. S'il ne s'endort, s'il peut veiller une heure avec le Pape, il peut conduire mieux qu'aucun Romain, probablement, la barque de saint Pierre à travers l'orage, mais toujours est-il qu'on m'aurait bien surpris, il y a dix ans, si l'on m'avait annoncé que M. Rossi tiendrait les trois clés. Je voudrais être à Rome pour le voir étendre et faire sécher le long du Tibre ces filets rompus. Quoiqu'il tente là une grande entreprise, le jeu vaut bien la chandelle. Il peut se faire une grande gloire au moment qu'il semblait en avoir fini avec la vie politique. Ce n'est pas une petite puissance que d'être généralissime du clergé de tout l'univers en cette saison.

A côté de cette lettre, où l'on entrevoit encore des espérances patriotiques pour la régénération de l'Italie et, disons-le, pour l'affermissement de la Papauté, nous plaçons celle-ci du 2 décembre suivant.

J'ai plus en horreur que jamais les méprisables systèmes qui ont bouleversé notre terre : depuis qu'ils ont tué M. Rossi; je ne puis plus penser ni à la Rome ni à l'Italie que j'ai vues autrefois. Ces misérables ont justement frappé le seul homme qui pût les sauver, et sans doute l'ami le plus sincère, le plus éclairé et le plus courageux de toute l'Italie. L'Italie était restée la plus vive de ses affections. Il n'y a pas huit mois qu'il disait à M. Rilliet : « Vous voyez ce que sont les Romains; c'est une race admirable ! » et de ces Romains, les uns l'ont laissé massacrer, les autres ont promené son corps meurtri avec des chants de triomphe ! Tous ces temps où nous le voyons sans cesse me reviennent à l'esprit. Quelles destinées inattendues planent sur chacun ! Par quelles routes il a passé pour arriver à ce Quirinal où il devait finir si cruellement ! Qui nous aurait dit que son premier voyage à Rome en préparant son ambassade préparait son ministère et l'acheminait à une mort violente ! Qui eut dit, à la fin de nos causeries du soir, dans ce petit salon gris, quand il s'animait après un long sommeil, que cette vie noncha-

lante finirait dans un drame sanglant, au milieu de tous les débris de l'Europe ? L'avenir a des trésors de malheurs dont les imaginations les plus effarouchées ne se doutent point. Voilà encore un grand arbre tombé, et nous ne reconnaîtrons plus bientôt la place où nous avons vécu...

La personne tout entière de M. Rossi, cette physionomie *dantesque* dont nous nous souvenons, se dégage de ces paroles émues, comme une grande ombre qui nous apparaîtrait de nouveau quand le temps et les événements en avaient, en quelque sorte, effacé la mémoire. Il en est de même d'un certain nombre de personnages presque inconnus à la génération actuelle, qui retrouvent dans ces lettres leur vivante personnalité. Quelques-uns des amis à qui s'adresse M. Doudan ou d'après ceux dont il parle, sont encore parmi nous. Pour la plupart, ils retrouveront dans cette publication une foule de souvenirs et s'y reconnaîtront eux-mêmes. M. Doudan est un habile peintre de portraits ; soit qu'il les trace d'après nature, soit qu'il les compose par l'imagination ou les données de l'histoire; le trait, toujours juste et fin, donne à ses figures une ressemblance parfaite. Généralement, cette ressemblance est *en beau*, car son esprit est plutôt bienveillant. S'il est parfois sévère pour les *superbes* il a un faible pour les opprimés, pour les timides, pour les faibles. Il y a, en un endroit de ces lettres, une page délicieuse sur un pauvre vicaire de campagne ; plusieurs fois il revient avec complaisance sur saint Augustin, pour lequel il montre un goût particulier. L'antiquité passe comme un souffle en bien des endroits de ces lettres, comme dans le fragment suivant :

T'ai-je dit, écrit-il à M. Albert de Broglie, que je m'étais repris de passion pour les lettres de Cicéron ? Je me plais extrêmement dans ce monde-là, mais je ne puis comprendre ceux qui disent, après une lecture rapide dans une traduction, que les lettres de Cicéron sont plus intéressantes que les lettres de M[me] de Sévigné. C'est pour montrer qu'on s'intéresse aux grandes choses et à la grande politique. Il y a tant de poussière là-dessus que si on regarde longtemps, si on ne frotte avec soin chaque pan de muraille, tout est gris, triste et indistinct. Seulement, peu à peu, on retrouve le dessin primitif, on voit la couleur des arabesques des maisons de campagne ; les arbres tombés se relèvent autour des bâtiments ; on retrouve Formies et Tusculum et la bibliothèque un peu sombre où Cicéron travaillait ; les courriers apportent des nouvelles de la guerre d'Afrique ; on reconnaît la grande figure un peu composée de Pompée ; on entend le bruit de l'escorte de César qui revient comme un épervier au milieu d'une nuée de petits oiseaux qui s'envolent; on croit voir passer Tullie jeune, grande, et belle, et savante ; et Terentia, avec son air grognon. Rien de tout cela ne se

montre à la première lecture; il ne faut pas tant de peine à suivre Mme de Sévigné à Livry, ni Racine dans son petit ménage.

C'est toujours la note juste à l'égard de toutes choses; c'est toujours le sentiment exquis de la forme et de la couleur qui produisent chez M. Doudan cet accord harmonieux du style et de la pensée dont les grands écrivains ont seuls le secret. Nous venons de montrer comment, par un mot, il évoque des images auxquelles il redonne la vie. D'autres fois il s'étend davantage et développe sa pensée; ainsi, à deux reprises, il fera le portrait de Mme de Maintenon avec une sorte d'intérêt compatissant d'abord, et plus tard avec une certaine sévérité, qui me paraît également justes. Nous rapprochons ces deux morceaux écrits à près de trente ans de distance :

J'aime assez, écrit-il, cette nature arrangée, compassée, comptant tous ses pas et gardant toutefois un certain laisser-aller gracieux dans le langage et dans les manières. Elle avait trouvé si peu d'aide et de bienveillance chez les autres à son entrée dans la vie, qu'elle s'est promis de s'occuper uniquement et le plus honnêtement possible de Mme de Maintenon. Elle a fait son chemin doucement, sans bruit, avec une infatigable douceur et une invincible persévérance. Elle a feint d'abord toutes sortes de bons sentiments qu'elle a fini par éprouver. A l'envers de ce qu'on croit d'elle communément, je suis sûr qu'elle valait mieux à soixante ans qu'à trente. Le monde, en ne voulant pas prendre intérêt à elle, l'avait forcée à se prendre exclusivement sous sa protection. Dès qu'elle a eu fait sa petite fortune royale, elle a vu que cela même n'en valait pas la peine et elle est entrée fort simplement dans la vie du détachement. Pour se détacher, il est nécessaire d'avoir eu sa part dans le monde. Elle a commencé à se la faire à elle seule, puisqu'on ne l'y aidait pas, et puis elle a vu qu'elle avait fait une œuvre qui trompe et, comme un bon esprit qu'elle était, elle a cherché sa part ailleurs d'un air un peu triste et sombre, comme une personne fatiguée, qui a beaucoup et inutilement travaillé...

Je vois, dit-il, dans la seconde partie du portrait, que vous causez avec Mme de Maintenon. J'ai toujours pensé d'elle : *qui n'est que juste est dur*, *qui n'est que sage est triste.* Sa sagesse est triste. Si les pauvres filles de Saint-Cyr l'avaient crue sur parole, elles n'avaient guères qu'à se jeter à l'eau avant de retourner dans leurs familles. Elle leur fait des tableaux de la vie réelle qui les attend au logis, qui sont pour donner un extrême désir de prendre la route de l'autre monde au lieu de celle de leur pays natal. Elle ne sait pas montrer ce qu'il y a d'aimable dans les devoirs les plus tristes en apparence. Cette grande et sérieuse aventurière était fort sensée, mais peu poëte, et dans l'éducation il faut savoir montrer le côté poétique de l'économie des devoirs, surtout à ceux et à celles dont la vie doit être dépouillée de plaisirs au sens vulgaire du mot. Je ne compren-

drai jamais comment Louis XIV a pu épouser ce volume dépareillé de morale étriquée.

Comparez ce portrait à ceux que M. Doudan fait d'Eugénie de Guérin, de Miss Brontë, quand il a occasion d'examiner leurs écrits et leur caractère. Ces âmes poétiques, qui ont, dit-il, « du superflu dans l'esprit et dans l'imagination, » lui plaisent comme par une sorte de retour indirect sur lui-même. Il a grande pitié de ces créatures déshéritées des biens de ce monde et en quelque sorte isolées, qui ont combattu vainement la bataille de la vie ; il leur porte un intérêt sympathique, presque fraternel ; c'est, qu'entouré comme il l'était, aimé de tous ceux qui le voyaient de près, recherché de tous, il se regardait lui-même comme un être *à part*, qui s'est dégagé de la lutte non par défaut de courage, mais par une sorte de dédain pour les intérêts positifs, pour ce mobile si constant des actions humaines, et bien que cette abstention fut en grande partie volontaire, il ne laissait pas que d'en souffrir.

Nous ne terminerons pas ce résumé rapide sans y avoir fait entrer encore quelques pages bien faites pour intéresser les lecteurs du *Correspondant*. Ce sont des appréciations où la bienveillance est d'accord avec la justice, alors que M. Doudan parle des écrits et de la personne du regretté M. Cochin. Quelques lignes aussi consacrées à M. de Montalembert, montrent à quel point le temps avait effacé les rancunes politiques dont on a pu apercevoir les traces dans des lettres d'une autre époque. Ce n'est plus pour lui un ancien adversaire ; c'est de l'homme éminent, du grand esprit, qu'il déplore la perte pour la France.

M. de Montalembert est mort, écrit-il le 15 mars 1870, et sa fin, qu'on devait attendre depuis des années, a surpris péniblement tout le monde. A minuit, le jour de sa mort, il retenait la lampe que sa garde voulait éteindre, pour achever la lecture d'un écrit politique du jour. Depuis des années, il disputait à la dureté de la nature la liberté et la sérénité de sa pensée et il restait le maître dans ce combat difficile. Sur une barque assaillie par les quatre vents du ciel, il causait, travaillait, méditait paisiblement et regardait sans se troubler les eaux qui devaient l'engloutir. C'est comme une vertu militaire que tant de sang-froid et de discipline intérieure gardés au milieu de périls si pressants. Quelle nature singulière ! Une âme violente et réglée pourtant, capable de se livrer à toutes les contradictions de la pensée, non cependant sans une forte unité dont la marque est sur toute sa vie. Il a rempli quarante ans le monde de ses invectives contradictoires, et aujourd'hui qu'il meurt, il est bien peu de ses ennemis même qui ne se prennent à regretter un esprit si vivant, si riche et si courageux.

Pour M. Cochin, l'accent est plus affectueux. On voit en un autre endroit ce que M. Doudan attendait de son talent, à propos d'une conférence sur Lincoln où M. Cochin a montré, dit-il, « une faculté d'improvisation vraiment extraordinaire pour l'abondance, la vivacité, la vitalité, les tours heureux, la liberté d'allure, la familiarité éloquente. » La fin si prématurée de M. Cochin inspire à M. Doudan ces réflexions attendries :

C'était un homme tellement à part dans ces temps-ci qu'il n'en faut pas parler en même temps que de nos misères et de nos travers. Il y a bien peu de gens qui n'aient été sensibles à cette mort. Il avait tant de vertus aimables qu'on lui pardonnait les dons très-rares de son esprit. Il semblait que tout lui fut promis dans la vie publique et il aura passé sans avoir donné la mesure de son talent et de son esprit. Il est bien probable qu'il a succombé au travail immense de tous ces minces détails de l'administration. Quoiqu'il eut toujours été très-actif, il n'avait sans doute pas pris l'habitude de ce pénible labeur et de cet ennuyeux et incessant tracas de l'administration qui ne se tait ni nuit ni jour. Il faut y avoir été rompu jeune, et non-seulement le gouvernement de l'Empire, par sa culture des mauvaises herbes, a étouffé dans leurs germes les bonnes plantes, mais en tenant dans l'inaction les hommes qui avaient échappé à sa corruption, il les a empêchés de se préparer par l'habitude à ce dur métier du gouvernement.

Ce sont presque les dernières pages qu'ait écrites M. Doudan. Pour lui-même, la fin s'approchait, rapide et l'on peut dire soudaine et inattendue. Car on s'était accoutumé à trouver quelque peu exagérées les préoccupations de sa santé, alors que son esprit se conservait si vivant et si animé. Au commencement d'août 1872, il écrivait à une amie ces mots qui prennent, après coup, un sens si mélancolique : « Hélas ! chère madame, je suis bien incertain sur ce que je deviendrai pendant ces derniers mois d'été. Mon médecin me pousse par les épaules hors de Paris, et je ne me sens pas de force à faire cent pas. » Cette fois, ses pressentiments ne l'avaient pas trompé, et il ne devait pas voir la fin de ce mois d'août commencé sous cette triste impression.

Préférant, avant tout, citer M. Doudan lui-même pour donner quelque idée de la délicatesse ou de l'étendue de son esprit, nous avons détaché les fragments qui pouvaient le moins perdre à être ainsi placés hors de leur cadre naturel. Ce n'est pas sans une sorte de scrupule, cependant, que nous nous sommes permis de mutiler ainsi une correspondance dont un des mérites est de conserver l'unité dans la variété.

Outre que l'enchaînement des idées permet de les suivre avec plus de facilité quand leur ténuité devient, parfois, assez délicate,

c'est de ces lettres réunies dans leur ensemble que l'on peut se former une image complète de la personnalité brillante, distinguée, très *particulière*, qu'elles font voir et connaître sous des aspects divers. Elles embrassent une assez longue série d'années pour que toute une existence s'y déroule avec intérêt aux yeux même d'un lecteur indifférent qui, à la longue, s'identifie avec une nature en l'étudiant dans la gradation insensible du mouvement de la vie. Cette sorte d'intimité a toujours du charme; avec M. Doudan elle a, de plus, l'avantage de donner l'intelligence, non-seulement de ce qu'il dit et de ce qu'il fait, mais encore de ce qui se fait et se dit autour de lui, et par là de pénétrer dans cette société spirituelle dont il ne serait pas inutile de garder les nobles traditions. Ne semble-t-il pas nous adresser à nous, ses lecteurs, cette recommandation qu'il faisait à un de ses amis? « Suivez, lui écrit-il, le conseil de Sainte-Beuve qui voulait qu'un jour à la campagne on lût tout Mme de Sévigné, par exemple. On y voit tout commencer de ces beaux temps, et tout finir; les belles dames, les grands hommes, les beaux esprits et aussi Mme de Sévigné elle-même. » C'est bien là ce que nous présente cette correspondance dans sa longue continuité, et ces lignes de M. Doudan prennent un caractère singulièrement frappant quand on les trouve à la fin de cette série de lettres et comme un suprême conseil qu'il nous adresse au moment de se taire pour toujours. Nous n'oserions pas affirmer, après mûr examen, que quelques-unes de ces lettres n'aient pas été écrites avec le soupçon d'une certaine publicité, non dans le dessein d'être publiées par leur auteur, mais avec la pensée qu'elles pouvaient être vues par un certain nombre d'amis, dignes d'en goûter les idées et la forme exquises. Mme de Sévigné n'ignorait pas non plus qu'on se passait ses lettres de main en main et elle jouissait franchement de cette gloire anticipée; cependant, elle ne s'en abandonnait pas moins à toutes les effusions de son cœur; il nous est permis d'établir le rapport entre ces deux esprits, tous deux se complaisant dans l'art de bien dire, sans préjudice du naturel et de l'expansion des sentiments vrais chez l'un et chez l'autre; ce ne sont pas des lettres écrites *en vue* du public, mais, quand le sujet y prête, la plume de l'écrivain, amoureux de la forme, ne se refuse pas à leur donner cette perfection qui en fait un chef-d'œuvre tout prêt à voir le jour. Bien plus, comme les délicatesses de l'expression répondent toujours aux habitudes de la pensée, il est aisé de voir à travers ces lignes toujours inspirées par le bon goût et le bon sens, combien l'âme elle-même était élevée M. Doudan ne méconnaissait pas la supériorité de son intelligence, et c'est, en effet, un des caractères de cette supériorité que de la sentir, sans vain orgueil, mais

avec la conscience qu'elle existe. Il est à l'aise en traitant tous les sujets qui s'offrent à son imagination ; il sait qu'il a le droit de critiquer parce que son jugement est sûr ; ses vues s'étendent à la fois sur le monde extérieur dont il goûte vivement les splendeurs et les charmes, et sur le monde intérieur de la pensée, de l'intelligence, de la conscience, dont il connaît les plus intimes secrets ; enfin, on peut lui appliquer à lui-même ce qu'il disait de M. Jouffroy, cet autre esprit qu'il tenait en si grande estime : « Je ne m'étonne pas que ce qu'il vous écrit ait de l'éclat et de la tristesse. Il a, pour s'élever, deux ailes de même grandeur qui sont la poésie et l'abstraction. Je dis de même grandeur parce que quelquefois, dans certains esprits distingués, ces ailes sont de force inégale et le vol est alors peu élevé et peu élégant, mais je dis de M. Jouffroy : « *Paribus se sustulit alis.* »

Louis Regis.

REVUE SCIENTIFIQUE

I. Le Gallium, nouveau métal. — II. La télégraphie sans fils. — III. La composition des cendres de champignons.

I

Deux savants allemands, le physicien Kirchhoff et le chimiste Bunsen, ont montré, en 1859, que chaque corps simple, réduit en vapeur à une température suffisamment élevée, émet des rayons lumineux d'une couleur déterminée et que ces rayons, après avoir passé au travers d'un prisme, se résolvent en un certain nombre de raies brillantes dont la nuance et la position caractérisent l'élément considéré. Il en résulte que, si l'on a déterminé une fois pour toutes les spectres de toutes les substances connues, on reconnaitra la nature d'un mélange de quelques-unes de ces substances en examinant l'ensemble des raies que donne son spectre : la constatation des raies propres à chacun des éléments du mélange décèlera son existence aussi sûrement que n'importe quel réactif chimique. Tel est le principe de l'*analyse spectrale* qui a déjà rendu tant de services à la science.

Il arriva que les auteurs de cette découverte, en examinant le résidu de l'évaporation de certaines eaux minérales, constatèrent dans son spectre des raies qu'ils n'avaient encore obtenues avec aucun métal connu. Ils en conclurent qu'il y avait là un corps nouveau, qu'ils parvinrent à isoler par les moyens chimiques et auquel ils donnèrent le nom de *rubidium*, à cause de la belle raie rouge qui caractérise son spectre ; plus tard ils constatèrent l'existence d'un second corps simple, le *cœsium*, qui fut décelé par sa raie bleue. Ainsi, après avoir établi les principes de la spectroscopie, comme moyen d'analyse, Kirchhoff et Bunsen furent assez heureux pour démontrer sa valeur comme agent de découvertes. Peu de temps après, un savant anglais, M. Crookes, mettant en œuvre la même méthode, découvrit la bande verte du *thallium*, qui fut lui-même isolé par M. Lamy, chimiste français. Enfin, il y a quelques années, la constatation d'une raie bleu-indigo non encore

observée conduisit un chimiste allemand à la découverte d'un quatrième métal nouveau, l'*indium*. Les métaux rares sont comme les petites planètes télescopiques : les uns et les autres sont relativement très-nombreux ; mais l'extrême dilution des premiers et l'extrême petitesse des secondes mettent également à l'épreuve la patience des chimistes et des astronomes qui entreprennent leur recherche.

Dans ces derniers temps, M. Lecoq de Boisbaudran, un riche industriel de Cognac, qui s'est consacré avec succès au culte de la chimie pure, a imaginé une disposition perfectionnée de l'appareil destiné à l'étude des spectres lumineux. A la suite de longues et patientes recherches, ce savant eut le bonheur d'apercevoir un jour dans son spectroscope une raie violette qui n'appartenait au spectre d'aucun corps connu jusqu'alors. La matière qui donnait cette raie provenait d'une blende, ou minerai de zinc, de la mine de Pierrefite, vallée d'Argelez (Hautes-Pyrénées). M. Lecoq de Boisbaudran conclut de cette observation qu'il se trouvait en présence d'un nouveau corps ; et, en effet, au bout de quelque temps, il parvint à se procurer une quantité de matière première suffisante pour lui permettre de reconnaître le caractère métallique de ce corps, auquel il proposa de donner le nom de *Gallium*. C'est le 27 août 1875 que M. Lecoq eut l'idée de l'existence probable d'un nouvel élément ; le 20 septembre suivant, il annonçait sa découverte à l'Académie des sciences, en faisant connaître quelques propriétés chimiques de ses principaux composés. Quelques mois après, il présentait à l'Académie une quantité infinitésimale (3 milligrammes environ) de ce qu'il supposait être du gallium : cet échantillon était formé par une poudre d'aspect métallique déposée sur une lame de platine par décomposition électrolytique d'un peu de sulfate de gallium ammoniacal ; à cette même époque (6 décembre 1875), M. Lecoq indiquait quelques nouvelles propriétés des sels de gallium et notamment l'existence d'un alun ammoniaco-gallique qui permettait de rapprocher le nouveau métal de l'aluminium.

Cependant, les réactions indiquées étaient si peu nettes, les quantités de matière isolée étaient tellement faibles que plusieurs chimistes doutaient encore, jusqu'à ces derniers temps, de l'existence réelle du nouveau métal : aussi avons-nous attendu que cette existence fût incontestable pour en parler à nos lecteurs. Ce moment est aujourd'hui arrivé : M. Lecoq de Boisbaudran a, en effet, présenté à l'Académie, dans sa séance du 1er mai dernier, un échantillon de gallium métallique pesant environ 10 centigrammes. Sa grosseur est à peu près celle du quart d'une pièce de 20 centimes en argent : c'est donc encore bien faible ; mais c'est très-suffisant pour reconnaître sa pureté et déterminer ses principales propriétés physiques. Ainsi M. Lecoq a reconnu que le premier échantillon de gallium présenté à l'Académie n'était pas pur et qu'il devait sa solidité à la présence d'une petite quantité de métaux étrangers. Au contraire, le gallium pur fond vers 29°,5 ; aussi se liquéfie-t-il dès qu'on le saisit entre les doigts. Une fois solidifié, le métal est dur et résistant, même à peu de degrés au-dessous de son

point de fusion ; il se laisse néanmoins couper et possède une certaine malléabilité. Le gallium fondu adhère facilement au verre, sur lequel il forme un beau miroir plus blanc que celui produit par le mercure. Chauffé au rouge vif en présence de l'air, il ne s'oxyde que très-superficiellement et ne se volatilise pas. L'acide nitrique ne l'attaque pas à froid, mais l'acide chlorhydrique le dissout facilement avec dégagement d'hydrogène. Sa densité, déterminée approximativement sur un échantillon pesant 64 milligrammes, est 4,7 à 15 degrés.

Dans une note ultérieure (séance du 8 mai dernier), M. Lecoq de Boisbaudran a indiqué le procédé chimique par lequel il a extrait le gallium de ses minerais. Les matières les plus riches examinées jusqu'à présent ont été les blendes noires de Beusberg, la blende jaune transparente des Asturies et la blende brune de Pierrefite (Hautes-Pyrénées). Ces matières n'en contiennent jamais que des quantités extrêmement faibles : ainsi, pour obtenir les 10 centigrammes de métal présentés à l'Académie, il a fallu traiter 431 kilogrammes de minerais divers. Il n'est pas probable, d'après cela, que le gallium puisse jamais être utilisé industriellement. Son extrême fusibilité limiterait beaucoup, en tout cas, le nombre des usages auxquels il pourrait être destiné. La découverte de ce métal n'en a pas moins un grand intérêt théorique : elle vient combler une lacune que certaines théories faisaient prévoir dans la série des métaux, entre l'aluminium et l'indium, et elles donnent par cela même une plus grande solidité à ces théories.

II

M. Bourbouze a fait connaître, dans la séance de l'Académie du 27 mars dernier, les résultats de quelques expériences qu'il avait entreprises pendant le siége de Paris, dans le but d'établir des communications télégraphiques entre la ville investie et l'extérieur. Ayant mis les deux extrémités du fil d'un galvanomètre sensible en contact, l'une avec les conduites de gaz et l'autre avec les conduites d'eau de la ville, il avait constaté l'existence de courants énergiques dans le circuit ainsi formé. On obtenait des résultats analogues en mettant l'une des extrémités du fil en communication avec la Seine et l'autre avec une plaque métallique enfoncée en terre, ou bien encore l'une avec un puits et l'autre avec le sol. On peut annuler l'action de ce courant, dit *tellurique*, en lançant dans le fil un courant de pile de sens contraire et d'intensité convenable. Cela fait, si l'on introduit un nouvel électromoteur dans le système, si, par exemple, on met en terre l'un des pôles d'une pile et que l'on fasse communiquer l'autre pôle avec un cours d'eau, l'aiguille du galvanomètre indique, par un changement de direction, l'influence de la nouvelle source d'électricité. Le circuit tellurique étant installé à Saint-Denis, et une pile de 600 éléments ayant un de ses pôles immergé dans la Seine, au pont Saint-Michel, l'aiguille du galvanomètre était déviée de 25 à 30 degrés, toutes les fois qu'on fermait

le courant de la pile. En installant un manipulateur à l'une des stations et un récepteur à l'autre, on pouvait ainsi, d'après M. Bourbouze, communiquer télégraphiquement *sans fil* entre deux points éloignés.

On a beaucoup parlé de cette expérience dans les journaux scientifiques, au moment où elle a été publiée. Mais M. Th. du Moncel, dans une note insérée aux *Comptes-rendus de l'Académie* (séance du 8 mai dernier), a fait voir que tous ces faits étaient connus et étudiés depuis longtemps. L'existence des courants telluriques a été signalée d'abord par M. Morse, en Amérique, il y a une trentaine d'années; les circonstances dans lesquelles ils se forment ont été examinées en suite par divers savants en France, en Angleterre et en Allemagne. Dans l'origine, on avait pensé que le courant qui s'établit entre deux lames métalliques plongées dans une rivière, ou en terre n'était autre qu'une dérivation du grand courant électrique, qui, d'après la théorie d'Ampère, doit entourer le globe terrestre considéré comme un aimant: de là le nom de *courant tellurique* qui lui fut donné. Mais on ne tarda pas à reconnaître que ce prétendu courant était aussi insaisissable que celui qu'on voudrait recueillir en joignant par un fil deux points d'un aimant persistant, et l'on put s'assurer qu'il était simplement le résultat des actions chimiques inégales, produites à la surface des plaques par suite de leur contact avec l'eau et le sol. Ces divers points ont été particulièrement étudiés par M. Becquerel et par M. du Moncel lui-même.

Les courants telluriques ont déjà été utilisés en Angleterre par M. Weare, pour faire fonctionner des horloges électriques, et en France, dès 1858, par M. Palagi qui a pu faire marcher, par un moyen analogue, un télégraphe entre Paris et Rouen. « Malheureusement, dit M. du Moncel, ces courants sont très-irréguliers dans leurs actions et dépendent de beaucoup de circonstances en rapport avec l'état physique du sol et même avec l'état de l'atmosphère, du moins quand la terre est interposée dans le circuit... Je ne crois donc pas, comme M. Bourbouze, qu'on puisse facilement tirer parti de ces sortes de courants. »

Quant aux transmissions électriques sans fil conducteur, elles ont été également essayées. En 1855, M. Van Rees fit, à Portsmouth, des expériences qui eurent alors un certain retentissement et qui conduisirent plusieurs savants à s'occuper sérieusement de la question : il mit en communication télégraphique, par l'intermédiaire de la mer et sans fil conducteur, les deux stations de Gospord et Portsmouth, éloignées de 3 kilomètres. En 1858, M. Gintl montra qu'on pouvait se servir de la terre elle-même comme milieu conducteur. Enfin, en Angleterre, certains esprits étaient alors tellement enthousiasmés par ces résultats, que M. Lindsay, vers 1860, déclarait que ce système était celui qui pourrait le mieux résoudre le problème de la liaison télégraphique de l'Amérique à l'Europe. Depuis lors un examen sérieux de la question a fait renoncer à ces belles espérances et il ne faut pas encore songer à voir disparaître les poteaux télégraphiques qui forment aujourd'hui la bordure monotone de nos routes et de nos chemins de fer.

III

Nous avons parlé, dans notre dernière *Revue scientifique*[1], du rôle que joue la chlorophylle dans la nutrition des végétaux et des animaux. Nous avons montré comment, d'après MM. Dumas et Boussingault, les plantes vertes sont chargées d'élaborer les principes organiques nécessaires, non-seulement à leur propre développement, mais encore à la nourriture des végétaux sans chlorophylle et du règne animal tout entier. Mais les plantes de toutes espèces ne vivent pas que de substances organiques : un certain nombre de matières minérales sont absolument indispensables à leur développement, et parmi les plus essentielles se trouvent l'acide phosphorique et les alcalis. Ce fait important a été depuis longtemps mis hors de doute, pour les végétaux supérieurs, par les nombreuses analyses effectuées sur les produits de leur incinération; mais la composition des substances fixes assimilées par les végétaux inférieurs n'avait été que très-peu étudiée jusqu'à présent. De nombreuses analyses des cendres de champignons d'espèces diverses, faites par M. Cailletet, viennent de montrer qu'il existe des différences sensibles entre leur composition et celle des cendres des plantes à chlorophylle[2].

D'après ces analyses, la silice qu'on rencontre dans tous les végétaux verts, et qui, d'après Th. de Saussure, constitue souvent plus de 70 0/0 du poids des cendres des graminées et des fougères, ne se trouve pas dans les champignons. Le fer qui semble être un des éléments les plus importants de la chlorophylle, n'y a pas non plus été rencontré. Enfin, les cendres des champignons, comparées à celles des végétaux verts, semblent pauvres en chaux et en magnésie, mais très-riches en alcalis et en acide phosphorique. Ces cendres peuvent donc être considérées comme un engrais énergique, en raison des quantités relativement considérables d'alcalis et d'acide phosphorique qu'elles renferment.

« Il est facile, d'après cela, ajoute M. Cailletet, d'expliquer le singulier phénomène végétal de la production des cercles verts qu'on rencontre dans les lieux où croissent les mousserons et diverses autres espèces de champignons. Ces cercles, que la superstition populaire nommait autrefois *cercles des fées* ou des *sorcières*, sont tracés par un gazon épais et dont la couleur verte tranche vigoureusement sur celle des végétaux voisins. La production de ces cercles s'explique facilement par ce fait qu'une spore de mousseron en germant émet un mycélium qui s'étend, suivant de nombreux rayons, en formant un cercle bien défini. Pendant l'hiver, non-seulement la végétation du mycélium

[1] Voir le *Correspondant* du 10 mai 1876.

[2] *Sur la nature des substances minérales assimilées par les champignons*, par M. L Cailletet. (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, séance du 22 mai 1876.)

s'arrête, mais il se décompose en grande partie en abandonnant à la terre les matières azotées et surtout les sels de potasse et l'acide phosphorique qu'il avait puisés dans le sol à une assez grande profondeur. Lorsque le printemps revient, le gramen, ainsi que les plantes à portée de ces engrais naturels, les absorbe en prenant une vigueur et une coloration bien différentes de celles des végétaux voisins. Le mycélium qui a péri pendant l'hiver a laissé à la circonférence des cercles extérieurs des parties vivantes qu'on retrouve au premier printemps, et qui s'étendent bientôt dans le terrain vierge qu'elles trouvent devant elles. Le nouveau cercle du mycélium ainsi formé deviendra visible dès que sa destruction aura mis à la disposition des plantes voisines les éléments qu'il avait accumulés. »

Ainsi il se fait là, entre des plantes d'espèces différentes, un échange de bons procédés, si je puis m'exprimer ainsi, échange qui s'observe d'ailleurs constamment dans la nature : les plantes vertes fournissent aux champignons leur nourriture organique et ceux-ci leur apportent du sous-sol les matières minérales indispensables à leur développement.

P. Sainte-Claire Deville.

QUINZAINE POLITIQUE

10 Juin 1876.

Comment a fini cette dispute constitutionnelle de l'article 8, provoquée par un commentaire aussi imprudent qu'erroné de M. de Marcère, et qui était, il y a quinze jours, la question émouvante du moment ? Par une sorte d'apaisement qui, depuis 1871, a presque toujours été le meilleur moyen de régler les difficultés et de rétablir la concorde. On n'a rien décidé, rien tranché ; on a tout laissé dans le vague et dans le provisoire, dans ce suspens de l'avenir où l'incertaine fortune aura tant de choses à résoudre. Ceux qui, avec mille raisons aussi vraies et aussi justes l'une que l'autre, estiment que le droit de révision, c'est le droit même de changer la république en monarchie, ont pu applaudir M. Paris, quand il a rappelé l'histoire de cet article 8 et que de nouveau il en a précisé le sens. De son côté, M. Dufaure s'est abstenu de ratifier l'opinion illégitime et illégale de M. de Marcère ; il a reconnu indirectement que l'interprétation de M. Paris était exacte ; il a déclaré sinon « nécessaire, » du moins « possible, » la révision totale de la Constitution, telle que les monarchistes s'en sont ménagé la faculté et réservé l'espérance ; il a seulement assuré qu'en 1880, le commentateur suprême, ce serait la force des événements, ce serait la nécessité, ce serait la volonté de la France. M. Paris et M. Dufaure ne se contredisaient point ; leurs discours se fuyaient plutôt l'un l'autre. La dispute devenait vaine et d'ailleurs elle était, ce semble, purement métaphysique. Tout le monde voulait être ou paraître satisfait. On s'est donc séparé, après un vote presque unanime qui signifiait qu'il était inutile de parler davantage et que chacun gardait sa liberté de penser.

La gauche avait hâte d'en venir à sa réforme de la loi de l'enseignement supérieur. Son inimitié était impatiente de ces représailles

qu'elle avait promis d'exercer contre l'Assemblée de 1871, et surtout contre les catholiques qui osaient user de cette loi. Ses journaux la stimulaient avec une singulière hardiesse. Il fallait, s'écriaient-ils, ne plus perdre une semaine ; car, quelques semaines encore, et cette loi, qu'ils condamnaient avant ses premiers actes, serait à l'œuvre dans les examens qu'elle avait autorisés ! Ce débat, la gauche l'a donc pressé, et ce coup de force elle l'a opéré. Ce ne sera pas toutefois sans que de nobles et respectueuses protestations n'aient averti la France que la gauche commettait là une injustice et une violence contre l'ordre, contre la paix civile, contre la liberté, contre le régime parlementaire lui-même. Car, comme l'ont dit surtout M. Keller et M. de Mun, avec une éloquence qui aura au moins honoré leur cause dans cette défaite assurée d'avance à leur courage, derrière ou plutôt par dessus cette question spéciale de la collation des grades, il y avait tous ces grands intérêts moraux, religieux et patriotiques. Certes, on pouvait, en 1875, imaginer et préférer un autre système que celui du jury mixte, et plus d'un conservateur alors le jugeait médiocre, plus d'un supposait ou espérait que l'avenir indiquerait un moyen de mieux concilier dans la collation des grades le droit de l'Etat avec la liberté des universités. Mais, en 1876, après les élections du 20 février, au lendemain de ces cris de guerre qui ont si clairement retenti dans les clubs contre l'Eglise, il est évident qu'il n'y a pas autre chose dans la réforme de M. Spuller et des radicaux qu'une pensée de haine et qu'un commencement d'oppression.

Pour nous, si de ce débat et des arguments nombreux et bien connus qui l'ont rempli nous dégageons les vérités positives, celles des faits, nous en comptons de graves et qui sont désormais acquises à l'histoire. Entre autres faits, l'histoire racontera certainement que le ministère de M. Dufaure et de M. Waddington n'a concédé cette réforme à la gauche que par faiblesse et par calcul, non pour pourvoir à une impérieuse nécessité du bien public ni pour appliquer à l'État une leçon de l'expérience, mais pour obtempérer et plaire à cette majorité toute-puissante, pour gagner ses suffrages, pour obtenir d'elle le droit de vivre et de régner : il l'a bien confessé dans ce manifeste du 14 mars où il déclarait que cette réforme avait « un caractère politique. » Il n'est pas moins sûr qu'on change cette partie essentielle de la loi presque à l'heure où les universités formées sous sa protection vont réclamer l'usage et le bénéfice des règlements qu'elle a édictés : or, dérober ainsi à leurs jurys légitimes et naturels les étudiants qui, à l'ombre de cette loi, s'instruisaient dans ces universités, c'est une iniquité véritable. On ne niera pas non plus que, pour les deux partis, le jury mixte fut institué en

1875 en vertu d'une transaction : c'était donc une œuvre que la justice commandait de respecter à gauche et à droite. La réalité force également à constater que, composé comme il devait l'être, ce jury, loin qu'il pût rien usurper, loin qu'il entreprît sur la part de l'État, se trouvait sous la tutelle de l'État et lui laissait la place la plus importante. Enfin, il sera incontestable que cette loi aura été changée, avant l'épreuve d'aucun essai, avant que ni gouvernement ni parlement n'aient pu savoir par la pratique si elle était bonne ou mauvaise, avant qu'aucun mal ni aucun inconvénient n'aient pu justifier la défiance et la haine du parti qui l'annule. Eh bien! le souvenir de ces faits protestera, lui aussi, devant l'histoire; et peut-être que, « lentement et sûrement, » il modifiera à son tour cette opinion publique qui vient d'être ainsi abusée.

Les radicaux ont emphatiquement parlé de l'Etat, comme s'ils en étaient les défenseurs attitrés et qu'ils eussent à le préserver contre une invasion de la liberté. Des radicaux qui se montrent si soucieux des droits de l'Etat; des radicaux qui font ostentation d'une telle jalousie pour les garanties qu'il doit à la société : le spectacle est nouveau; il serait presque édifiant, si on ne savait que ces mêmes hommes qui invoquent la liberté contre l'Etat quand ils ont à conquérir le pouvoir, n'aiment réellement dans l'autorité que l'instrument dont leur convoitise a besoin, et mettent dans l'Etat la plus désordonnée des licences comme la plus despotique des tyrannies quand ils ont le gouvernement en leurs mains. Ici l'arrière-pensée est visible : toutes les doctrines et les vœux mille fois répétés des radicaux la rendent bien manifeste. Ce qu'il leur faut, c'est restreindre une à une toutes les libertés que l'Etat laisse aux catholiques dans l'enseignement. On reprendra tous les droits que l'Etat a bien voulu depuis trente ans partager dans les écoles, car on professe cette maxime que l'enseignement doit être tout entier sous la direction de l'Etat. Ces mêmes radicaux, fardés de libéralisme, qui proclament sacrée et nécessaire la liberté de conscience, ne veulent pas pourtant que l'individu soit libre de s'instruire où il veut et comme il veut; ils déclarent que les âmes doivent, du berceau jusqu'à la tombe, s'élever librement dans une foi libre; mais ils n'admettent pas la liberté des esprits dans l'instruction. Si, d'un côté, ils prétendent qu'il y ait mille églises plutôt qu'une, ils prétendent, d'autre part, qu'il y ait non pas mille écoles mais une seule, celle de l'Etat, ou plutôt la leur, celle où ils imposeront leur programme, leurs théories et les leçons de leurs apôtres. Les Spartiates asservissaient à l'Etat, à sa gymnastique, à ses exercices, le corps de leurs enfants : c'était sa propriété. Les radicaux français de 1876 pensent que, dans nos enfants, les intelligences appartiennent à l'Etat. Et c'est cet idéal qui les guide aujourd'hui.

Supprimer, selon la méthode que préconise M. Spuller, « lentement et sûrement, » toutes les libertés d'enseignement, et préparer par des abrogations successives le règne de leur propre loi, de celle qui ne permettra plus à la France d'avoir une autre école que l'école gratuite, obligatoire et laïque de l'Etat qu'ils auront organisé à leur façon : voilà leur dessein, et c'est la crainte dont tous les libéraux comme tous les conservateurs auraient dû s'armer contre la proposition de M. Spuller et de ses amis. Pauvres gens d'ailleurs ! Savent-ils bien, ces radicaux, si un jour, sous un oppresseur qui emploiera contre eux comme contre nous les moyens d'absolutisme qu'ils auront forgés pour leur usage, ils n'auront pas à regretter d'avoir aboli ou diminué une seule de ces libertés d'enseignement qu'ils ont tant en suspicion ou en haine aujourd'hui ?

Nous avons souvent lu que les républiques n'ont d'autre maître que la loi ; on nous a dit que ce souverain, en qui s'unissent et commandent les volontés de tous, devait être, dans cette majesté même et dans cette force universelle qu'il leur emprunte, plus docilement obéi et plus humblement révéré qu'aucun roi du monde ; et nous savons que pour les philosophes et les législateurs de l'antiquité, il fallait que cette domination de la loi républicaine fût d'autant plus constante et durable qu'elle gouvernait une foule plus variable, plus puissante, plus libre sur la place publique, plus orgueilleuse de ses droits et plus habituée à donner elle-même toutes les magistratures. Que fait-elle des sentences de ses sages, cette gauche qui, en moins d'une année, contraint ainsi les lois à trahir leurs promesses, à manquer de foi et d'honneur, à abandonner les intérêts qu'elles couvraient, à se jouer de l'obéissance des citoyens, à fatiguer notre respect, à se montrer douteuses et éphémères, à contenter seulement la logique et la rancune des partis, et à disparaître après avoir à peine paru ? Que la République joigne cette instabilité de ses lois à cette incertitude de ses destins que l'histoire de la France surtout atteste et lui reproche ; puis, que sur ce fond mobile et fragile d'une Constitution révisable et d'une législation de jour en jour changeante, elle prétende établir ou maintenir l'ordre d'une grande société, erreur ! Ces incessantes mutations de la loi, la République aurait beau les appeler mouvements de la liberté : les peuples las et inquiets finissent par préférer et souhaiter la stagnation du despotisme. La gauche n'a donc pas seulement outragé la loi en la montrant si légère, si peu sûre, si peu digne de confiance et d'attachement : elle discrédite le régime parlementaire ; elle déconsidère la force des majorités ; elle alarme et irrite ; elle nuit à la république qu'elle aime. C'est un acte révolutionnaire qu'elle vient de commettre ; et voilà pourquoi, qu'on veuille un jury

d'Etat ou un jury professionnel plutôt qu'un jury mixte ou un jury indépendant et propre à chaque Université, c'est, au Sénat, le devoir de tous les conservateurs que de résister : ils refuseront de modifier la collation des grades, par cette simple raison qu'un tel mépris de la loi n'est bon qu'à affaiblir un Etat et à démoraliser un peuple.

Les optimistes les plus imperturbables, les plus souriants Philintes de la république, avoueront que les événements de ces dernières semaines ont pu indigner et attrister à Paris quiconque est humain, chrétien et patriote. Des radicaux, dont le nombre et l'audace se seront encore accrus par les élections du 28 mai et du 4 juin, suppriment au budget de la bienfaisance municipale une somme de 93,000 francs, parce que les malades et les malheureux, dont ce secours soulageait la peine, ont été recueillis près d'un autel, ramassés sur la rue au nom du Christ, soignés et nourris par des religieuses ! De jeunes étudiants n'affichent pas seulement le programme d'un Congrès international d'athéisme et social, comme celui où certains penseurs se préparèrent dans de folles déclamations à devenir les héros de la Commune ; ils osent, « par dessus l'Alsace-Lorraine, » par dessus les tombes de Reichshoffen et de Gravelotte, par dessus nos frontières ensanglantées et déchirées, « tendre la main » à leurs frères d'Allemagne ; quant à ceux de leur âge qui s'en indignent, ces grands cœurs, si superbement dédaigneux du drapeau sous lequel va docilement mourir un pauvre soldat et sous lequel la France est tombée, leur jettent la dérisoire insulte de « chauvins ! » Eh bien ! Un peuple chez lequel les hommes manquent de charité et les jeunes gens de patriotisme, les uns et les autres pour se moquer du Dieu en qui espèrent les infortunés et que prient les nations vaincues, ce peuple a-t-il toutes les vertus qu'il lui faut et reçoit-il tous les exemples dont il a besoin pour réparer à la fois ses fautes et ses calamités? Et, devant l'Europe, de pareils faits, même amendés par des souscriptions généreuses et d'honnêtes protestations, ne sont-ils pas pour la France un sujet de honte ?

Le ministère présente en ce moment aux deux chambres une loi qui touche à l'un des principaux ressorts du gouvernement en France, la loi municipale. Choisir lui-même les maires dans le conseil municipal des chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département : voilà sa demande. — Pourquoi, répondent les conservateurs, ne pas étendre la faculté du choix jusqu'aux maires de ces communes rurales, qui, placées à l'extrémité même du monde administratif et politique, doivent sentir aussi fortement que les autres et même davantage, l'action et l'autorité du pouvoir central ? —

Pourquoi, disent de leur côté les théoriciens, ou plutôt les praticiens, de la gauche modérée, pourquoi, dans les chefs-lieux de canton, ne pas laisser la liberté de ce choix aux conseils municipaux eux-mêmes? — Pourquoi ces différences des degrés? Pourquoi cet arbitraire procédé de limitation? s'écrient plus loin M. Gambetta, les radicaux et ceux des républicains qui se targuent de logique. — Et le ministère, qui a des désirs et pas de volonté, ne sait que faire dans cet embarras. Il comprend sans peine qu'abandonner aux conseils municipaux le droit de nommer les maires, c'est se déposséder d'un de ses moyens de gouverner les plus nécessaires. Mais quoi! heurter ses soutiens de la gauche! Perdre les faveurs de M. Jules Ferry ou de M. Gambetta! La gêne est bien dure; le risque est grave. M. de Marcère ne veut pas affronter un tel péril; et M. Dufaure se couvre la tête d'un voile. Tous les ministères, dans ce siècle, ont posé sur la loi municipale « la question de cabinet; » et M. Dufaure lui-même, en 1871, a pu voir M. Thiers offrir impétueusement sa démission, dans un débat de ce genre. Or, il paraît que, pour ce ministère-ci, l'honneur parlementaire et l'intérêt du pays n'auraient pas de si exigeantes obligations. On assure que « la question de cabinet » ne sera pas posée; le ministère se soumettrait d'avance à la majorité, quelque loi municipale qu'elle lui dicte; que la gauche ordonne, il exécutera. Nous faut-il douter de cette nouvelle? Nous le voudrions assurément; et comme nos amis et nous, nous ne sommes dans ces luttes affectueuses de la gauche et du ministère que des spectateurs dont les avis leur sont indifférents, nous nous contenterons de regarder et d'attendre : mais le spectacle est extraordinaire, en vérité!

Si pénibles que soient nos affaires intérieures, les destinées de l'Europe deviennent de jour en jour, ce semble, plus laborieuses encore. Nous avions cru que la conférence de Berlin n'unirait pas plus intimement que celles de Vienne ou de Saint-Pétersbourg les trois puissances qui s'y assemblaient : la diversité de leurs ambitions, la difficulté des combinaisons qu'elles peuvent former, la crainte que l'une d'elles laisse planer sur les deux autres séparément ou ensemble, empêchaient à nos yeux qu'un accord parfait et durable les rapprochât pour dominer de la même volonté et avec la même force ni l'Orient ni le reste de l'Europe. On connaît le *memorandum* rédigé à Berlin par les deux chanceliers et le comte Andrassy. On ne sait pas au juste pourquoi la Russie paraissait particulièrement diriger l'action, nous voulons dire inspirer les plaintes, les demandes et la menace que ce *memorandum* adressait à la Turquie. On ne sait pas les secrètes pensées qui assistaient à cet entretien. On ne fait que soupçonner quelques-unes des trames qu'on y a essayées

et qu'il a fallu y rompre. Quoi qu'il en soit, ce *memorandum* n'obtenait pas l'assentiment de toutes les nations auxquelles on le communiquait. L'Italie l'acceptait. La France y souscrivait, mais avec des réserves et des conditions : son adhésion n'était qu'un acte de courtoisie et de complaisance qui n'engageait point sa liberté entière. Quant à l'Angleterre, plus indépendante et soudain décidée à une politique énergique, elle refusait son consentement. Elle blâmait les signataires du *memorandum*, moins d'avoir stipulé si nettement les réformes qu'ils sollicitent de la Turquie pour la Bosnie et l'Herzégovine, que d'avoir annoncé « des mesures plus effectives » si le Sultan ne cédait pas à ces prières un peu hautaines : l'Angleterre y voyait une ingérence peu respectueuse des conventions et que la dignité du Sultan ne lui permettrait pas de supporter. En même temps, l'Angleterre, s'éveillant de sa longue inertie, envoyait à l'entrée des Dardanelles la flotte la plus formidable qu'elle eût jamais armée. Etait-ce pour protéger à Constantinople les chrétiens qui commençaient à y craindre du fanatisme musulman un massacre semblable à celui de Salonique, ou pour défendre le Sultan lui-même dont les *Softas* avaient pu mesurer la lâche faiblesse et autour duquel grondait la colère de tout son peuple? Etait-ce, au contraire, pour interdire le passage du détroit aux vaisseaux qui oseraient y entrer, en violation du Traité de Paris?

Tandis qu'on s'interrogeait ainsi, une révolution renversait du trône Abdul-Aziz, dans la nuit du 28 mai ; et peu de jours après, on apprenait sa mort, on ne sait quel invraisemblable suicide de Turc finissant sa fortune et sa vie comme un Romain ! Ce drame mystérieux n'étonnait que peu de gens : il est dans les traditions de Constantinople. Et puis, Abdul-Aziz était haï et méprisé. Abruti par ses vices, il dévorait dans son luxe et son avarice à la fois les richesses de son opulent et misérable empire : il thésaurisait, il bâtissait, il achetait des épouses et des bêtes ; son palais n'était qu'une vaste ménagerie à côté d'un grand harem ; femmes, perroquets, lions, navires, sa faveur changeait de caprice et de proie presque à chaque matin. Sordide et magnifique, il régnait dans l'insouciance d'un despotisme stupide. La solde manquait à ses armées ; la faim ameutait les femmes et les enfants à sa porte ; la Turquie ne pouvait plus payer ses créanciers ; lui, sultan, il spéculait à la bourse de Londres sur les valeurs turques que sa mauvaise foi discréditait ; il recevait de ses ministres des pots-de-vin ; il volait l'Etat qu'il gouvernait ! Mahmoud, son vizir qui lui donnait tout, était vendu lui-même à un étranger, à un ennemi des Turcs. On ne saurait donc être surpris qu'un complot de ses ministres et des *Softas*, de ceux qui composent le parti de la *Jeune Turquie*, ait mis fin à ce règne fatal, dans l'espoir de

sauver ce qui reste de ce pays où tout s'écroule. Constantinople a illuminé. La joie des Turcs a même enivré la plupart de nos journalistes : on a applaudi en France à ce tragique coup de main, comme si c'était chose innocente qu'une révolution à Constantinople, et comme si ces feux populaires dont Constantinople s'éclairait, nous n'en avions pas vu à Paris, pendant ce siècle, d'assez nombreux et d'assez fugitifs, pour ne pas ignorer le peu que valent et durent ces lueurs, ces promesses et ces félicités d'une révolution triomphante!

Mourad V, neveu d'Abdul-Aziz, va ceindre le sabre du calife. Que fera-t-il? Que pourra-t-il? Il faudrait être bien naïf pour croire qu'il suffira d'une Constitution parlementaire, surtout à pareille heure, pour rétablir sur des fondements solides cet empire vermoulu et ébranlé : avant que « les principes de 89 » aient opéré ce miracle à Constantinople, il se passera quelque temps pendant lequel on aura grand'peine, croyons-nous, à éviter la chute. Est-il sûr que Mourad V, mieux que son prédécesseur, soit fidèle à ses bons commencements? Est-il sûr que Midhat Pacha et ses complices lui gardent longtemps une respectueuse obéissance et qu'il sache leur commander? Est-il sûr qu'il puisse réfréner la rage de l'islamisme, maîtriser la fureur de tout cet Orient que la prédication et la guerre enflamment de plus en plus? Il y a tout autour de Mourad V plus d'obstacles et de dangers qu'on n'en a voulu compter au premier moment. Sans doute, il ne peut gouverner la Turquie plus mal qu'Abdul-Aziz. Est-ce assez pour la sauver? Nous ne voyons pas que les rebelles de l'Herzégovine et de la Bosnie aient déposé les armes à la nouvelle de son avènement. La Bulgarie n'est pas encore pacifiée. La Serbie provoque; la main qui la retenait semble vouloir lâcher la bride. Et, en dehors des frontières turques, ne peut-il pas survenir en Europe des accidents qui mettent dans le dernier péril l'existence même de la Turquie?

En Europe, la révolution de Constantinople a eu des effets très-sensibles. Il a semblé que la face des choses changeait en Orient. Les espérances qui accueillaient Mourad V, étaient plus ou moins illusoires; c'étaient des espérances toutefois. En tout cas, on gagnait un peu de temps, parce qu'on avait besoin d'observer un peu. D'ailleurs, il paraissait nécessaire de remanier plus d'un plan; et avec plus de liberté que la réalité ne le permettait peut-être, chacun s'empressait de ressaisir son indépendance. Le *memorandum* que les ambassadeurs allaient remettre restait entre leurs mains; on annonce qu'il sera prochainement retouché, et vraisemblablement on ne pourra que le rendre plus acceptable à la Turquie et aux autres puissances. L'Angleterre s'est vivement réjouie du renverse-

ment d'Abddul-Aziz, qui était presque tout entier sous l'influence de l'ambassadeur russe, le général Ignatieff. La Russie est mécontente; et ce mécontentement s'est trahi à divers signes. A Vienne et à Berlin, on s'est montré satisfait. On peut donc dire que dans les suites de cet événement il y a des éléments nouveaux pour la diplomatie européenne. Certains intérêts se sont comme transformés. L'inconnu est plus vague et plus grand. Ou bien la crise que craint l'Europe surviendra plus vite et plus violemment; ou bien le mal sera retardé pour une plus longue période qu'on n'aurait pu le conjecturer naguère.

A la vérité, c'est à Berlin qu'il faut regarder. Le sphinx est là; selon ce qu'il voudra et dira, l'Europe aura la paix ou la guerre. M. de Bismark est silencieux aujourd'hui; mais mieux que personne il sait bien qu'il n'a qu'à parler. L'Allemagne seule a ses armes prêtes à toutes les entreprises; l'Allemagne a seule, en ce moment, une force capable de rendre prépondérant l'appui que son alliance apporterait ici où là. Sans doute elle paraît désintéressée en Orient. Mais l'est-elle autant qu'elle le paraît? Lui est-il si indifférent que l'horizon manque à l'Autriche dans la vallée du Danube? N'a-t-elle pas un Hohenzollern sur le petit trône de Bucharest? Son commerce n'est-il pas de plus en plus actif dans ces régions? M. de Bismark a-t-il, en 1876, les mêmes raisons qu'en 1870 pour favoriser en Orient la politique de la Russie? L'aiderait-il actuellement à s'y accroître? Et n'a-t-il pas conscience de ce qu'il y peut, lui qui déclarait déjà, en 1868, qu'en Orient « rien ne s'accomplira définitivement sans le concours ou l'adhésion de l'Allemagne, si l'Allemagne est unie ou forte? » Nous ne faisons que poser ces questions. Un Français n'est pas libre, en 1876, d'entrer hardiment dans le champ des conjectures. Mille soupçons vont d'une cour à l'autre, mille rumeurs circulent en Europe. Que ne racontent pas les nouvellistes? Quels traités secrets ne sont-ils pas prêts à publier? Que ne craignent pas les hommes d'Etat eux-mêmes? Il faut bien avouer que, comme il n'y a plus d'équilibre en Europe et que rien n'y est fixe, les plus hardies combinaisons y sont devenues possibles: tout y dépend d'un hasard; tout y est soumis aux caprices d'une grande ambition. Cette union des trois empereurs qui, pendant quelques années, aura eu au moins la vertu de neutraliser tout ce qu'il y avait de contraire et d'hostile dans leurs intérêts ou dans leurs souvenirs, semble se dénouer peu à peu; et n'est-il pas tel événement dont le coup puisse la briser tout à fait? N'est-il pas telle offre qui puisse détacher et qui déjà détache le principal des contractants?

Mais le conflit pourrait être général; l'enjeu est terrible pour tous, et il y a des craintes pour chacun : ce sont précisément ces raisons

qui défendent de désespérer de la paix. Quoiqu'il arrive, la France connaît son devoir. Si, dans les mystérieuses et redoutables éventualités qui sont sous ses regards, certaines tentations peuvent séduire son cœur, y céder serait le premier des dangers où son mauvais génie se plaise à l'attendre. Si telle ou telle alliance sollicite son concours, qu'elle le refuse modestement : il faut qu'elle sache bien qu'entre celles qui l'attireraient, aucune à l'heure présente n'est solide ou suffisamment puissante en Europe. S'enfermer étroitement dans son juste égoïsme ; demeurer dans le recueillement, nous allions dire dans la solitude ; n'incliner d'aucun côté ; ne donner de gage à personne ; ne témoigner à qui que ce soit la moindre malveillance ; réserver complétement sa liberté de penser et d'agir ; garder le silence ou n'élever la voix que pour souhaiter le repos et pour exhorter l'Europe à conserver sa tranquillité ; ne marquer de volonté que celle de ne rien faire : voilà les règles que la nécessité elle-même trace à notre gouvernement. La nation comprend que telles sont bien les obligations de sa politique extérieure. Il reste que dans le Parlement on n'y contrevienne par aucune imprudence, et nous en adjurons le patriotisme de tous les partis.

Auguste Boucher.

Le Directeur : LÉON LAVEDAN.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

L'AMÉRIQUE A PARIS

I. — LA DÉCLARATION DU 4 JUILLET 1776 ET FRANKLIN.

Il y a en France une petite école d'heureux écrivains qui, sans être jamais allés aux Etats-Unis, en sont miraculeusement revenus et nous en décrivent avec enchantement les institutions démocratiques, les mœurs libérales et la prospérité républicaine. Nous admirons avec quelque envie leur imagination et le privilége qu'ils ont, de pouvoir ainsi voyager au loin, beaucoup voir, beaucoup observer et beaucoup retenir, sans cependant sortir de chez eux. Ces écrivains nous engagent ces jours-ci à célébrer patriotiquement la commémoration de l'indépendance des Etats-Unis. Voilà un siècle que les députés des colonies anglaises d'Amérique, réunis à Philadelphie, ont rompu solennellement tout lien de soumission avec l'Angleterre. La déclaration d'indépendance, votée le 2 juillet 1776, a été publiée et signifiée au monde le 4. C'est cet événement si glorieux pour les Américains, si mémorable pour tous dont nous sommes en particulier, nous autres Français, conviés à célébrer pieusement l'anniversaire, comme s'il s'agissait du retour d'une date nationale. Quelques semaines après le 18 brumaire, le Premier Consul, Bonaparte, eut déjà l'idée de faire adresser par la République française d'alors un hommage d'internationale sympathie à la République américaine. A l'occasion de la mort de Washington, M. de Fontanes fit au champ de Mars, en face de l'autel de la Patrie, un éloge public, et aussi pompeux qu'il convenait, de la liberté américaine et de son héroïque fondateur. « Cette cérémonie, dit M. Thiers, fut le prélude de l'installation des trois consuls aux Tuileries. » Depuis ce grand acte de foi républicaine, commandé par Bonaparte sur la fin de la première république, une succession de beaux esprits, dont quelques-uns comptent parmi les meilleurs de notre pays et de ce siècle, ont entretenu comme une

sorte de religion ce respect prolongé pour la République américaine. Leur influence a été grande. S'il est vrai que ce soit, au siècle dernier, la France qui ait le plus contribué à la fondation des Etats-Unis, par ses envois d'escadres, de troupes, de munitions, de subsides, il faut avouer qu'en payement de nos secours, nous sont revenues de là-bas des cargaisons de doctrines et de théories politiques dont nous avons profité. La forme de gouvernement même qui nous régit, nous a été envoyée d'Amérique. On nous dit qu'il y aurait ingratitude à négliger ces souvenirs. Nous ne pourrions, au moins, sans mauvaise grâce refuser ces invitations. Peut-être cependant ne serait-il pas inopportun de rechercher et de préciser le caractère de la commémoration à laquelle on nous convie. Des hommages réfléchis n'en ont que plus de prix. La France qui, de sa nature, est facile aux enthousiasmes, n'est pas inaccessible aux illusions. L'histoire des engouements patriotiques auxquels elle a cédé se confond avec celle des mystifications diplomatiques dont elle a été victime : elle s'est plusieurs fois montrée reconnaissante des services qu'elle avait rendus à d'autres peuples, comme si elle les avait reçus, se trompant ainsi par étourderie généreuse, et mettant son honneur à être crédule pour mieux se montrer magnanime. Le plus considérable des historiens américains, M. Bancroft, qui a représenté comme ministre les États-Unis à Paris et à Berlin, a publié, sur l'*Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'indépendance des Etats-Unis*, un livre fort curieux. Les archives diplomatiques de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et les nôtres, bien entendu, se sont ouvertes devant l'auteur ; et il y a puisé des documents tout à fait nouveaux. M. le comte de Circourt donne de cet ouvrage de Bancroft une traduction dont l'intérêt est relevé par des réflexions ingéuieuses et instructives. Serions-nous pardonnables, si, disposant de renseignements si sûrs, fournis précisément par un représentant officiel de la République américaine, nous n'en faisions pas usage? N'est-ce pas en réalité prendre une part à la célébration du Jubilé américain, qu'étudier dans le livre même de M. Bancroft les faits que l'illustre Américain a recueillis et mis en lumière? Mais n'ayant pas, comme le docteur Lefèvre, été transporté en Amérique par un génie, on comprendra que nous voulions surtout étudier les Etats-Unis en France, faire purement le compte de ce que nous avons reçu de nos bons amis d'Amérique, et dresser humblement pour mémoire le bilan de ce que nous avons pu leur envoyer. L'auteur de *Paris en Amérique* ne peut nous savoir mauvais gré de nous servir du titre d'un de ses livres les plus spirituels : si nous changeons légèrement l'ordre des mots, c'est

pour marquer loyalement et modestement que nous ne lui empruntons pas, sans les changer, toutes ses idées.

I

Le 2 décembre 1776, le docteur Franklin, ayant échappé aux croisières anglaises, débarqua, dans le petit port d'Auray, du vaisseau qui l'avait amené d'Amérique. Les vents contraires avaient empêché le capitaine d'entrer dans la Loire, et l'envoyé des États-Unis n'avait pu prendre terre à Nantes. Après avoir reçu dans cette ville de commerce les témoignages d'une sympathie enthousiaste et admirative, le docteur Franklin partit à petites journées pour Versailles et il y arriva le 21 décembre. Il venait précisément pour offrir à nos pères un commentaire vivant de la déclaration d'indépendance, dont le texte leur était arrivé quelque temps auparavant : il venait, cette pièce en main, la seule qu'il eût pour appuyer son crédit, solliciter à Versailles, d'une des plus vieilles monarchies de l'Europe, des secours d'hommes et d'argent pour des sujets révoltés contre leur souverain : il venait demander à la France, quatre ans seulement après le premier partage de la Pologne, de négliger la politique continentale pour s'intéresser à une entreprise d'au-delà de l'Océan, de dépenser en subsides ces impôts qui, sous Terray et avant Necker, rentraient si difficilement dans les caisses vides du Trésor, et d'expédier en Amérique les régiments encore épuisés par les pertes de Rosbach et de la guerre de Sept-Ans. La mission était pleine de risques, et ne comportait aucun délai : l'état des choses était tel à Boston et à Philadelphie que, sans retard, il fallait que Franklin réussît dans la plus difficile de toutes les négociations dont un ambassadeur eût jamais été chargé. Washington écrivait à un de ses amis au mois de juin 1776 : « Soit dit entre nous, je crains que la partie ne soit tout à fait perdue. » Les « insurgents, » avaient, en effet, à cette date, bien peu de raisons d'espérer. L'armée anglaise comptait 25,000 hommes, Washington n'en avait que 20,000 réduits par les maladies, les non-valeurs, les défections, à 11,000. La grande attaque dirigée contre le Canada à l'automne de 1775 avait échoué. Washington avait compté que ces populations françaises récemment livrées à l'Angleterre par le traité de 1763 trahiraient leurs nouveaux maîtres, et feraient cause commune avec les « insurgents, » mais ces prévisions ne s'étaient pas réalisées. Le vieux sentiment de l'honneur, l'horreur générale contre toute insurrection, si vive en cette saine race du Canada, l'instinct très-profond d'antipathie héréditaire qui séparait les Français et les

habitants de la Nouvelle-Angleterre l'avait emporté sur les sollicitations des rebelles. Ceux-ci avaient été repoussés. Montgomery, le meilleur général des Provinces-Unies, avait été tué, Arnold avait fait retraite, après avoir subi des pertes sensibles. L'époque où, d'après la loi, Washington devait renvoyer ses soldats dans leurs foyers approchait, et bientôt il était exposé à n'avoir plus d'armée. Le parti opposé à l'insurrection et demeuré fidèle à l'Angleterre, les *loyalistes*, s'agitait, complotait, entravait la levée des troupes, accaparait les vivres, formait ouvertement des compagnies de « volontaires royaux. » Les milices, travaillées par les affidés de l'Angleterre non-seulement refusaient d'obéir aux ordres de leurs officiers, mais encore manifestaient hautement des projets de défection. Pour conjurer le dénoûment fatal de leur entreprise, les membres du Congrès votèrent la déclaration de l'indépendance le 2 juillet 1776, et décidèrent l'envoi en France de trois commissaires chargés de gagner à leur cause des alliances sans lesquelles elle ne pouvait triompher.

Ce n'était pas la première fois que les treize colonies anglaises du nouveau monde faisaient acte d'union : déjà en 1754, il y avait eu à Philadelphie un congrès, et une déclaration avait été votée. Mais qui aurait eu, en 1776, la maladresse de rappeler ce fait? La déclaration de 1754 avait été inspirée par un esprit d'hostilité des plus ardents contre la France : celle de 1776 avait pour objet au contraire d'engager la France à secourir les colonies anglaises. Ce que Franklin ne devait pas dire à Versailles, et ce que quelques Français ignorent encore de nos jours, c'est que les treize colonies anglaises du nouveau monde avaient eu jusqu'à cette époque un seul sentiment commun : la haine de la France. Qu'on se figure treize Etats soumis, sous les formes de gouvernement les plus variées, à la domination lointaine de la royauté anglaise; au nord, dans la *Nouvelle-Angleterre*, et spécialement dans la Pensylvanie, sous un climat sévère, au milieu d'une nature triste et difficile, les descendants des puritains, ceux que Burke appelait « les protestants du protestantisme, » naturellement républicains et démocrates; une race de gens d'affaires, actifs, intéressés, énergiques, froids, habiles, doués de qualités supérieures pour le commerce, obstinés, laborieux, patients, calculateurs, présentant réunis tous les traits auxquels on reconnaît encore aujourd'hui le *Yankee;* au sud, sous un climat plus tempéré, les descendants des cavaliers, vieilles familles de planteurs, aux mœurs aristocratiques quasi-féodales, habitués au commandement, ayant comme les gens du nord le goût d'une vie active, et remplie par les affaires, ayant plus qu'eux le sentiment de l'honneur; braves, de manières franches et ouvertes, mais fières et

même un peu hautaines ; partout, au nord comme au midi, le goût des vieilles libertés publiques telles qu'au moyen âge la race anglo-saxonne a su les conquérir et les garder sur les différents points du monde où elle s'établit ; partout le respect des traditions, l'attachement aux coutumes ; dans chaque Etat, les cultes soumis à des régimes différents : ici l'orthodoxie farouche des puritains, là une tolérance complète, ailleurs l'égalité de toutes les communions chrétiennes, nulle part cependant l'irréligion soufferte, ni même l'indifférence en matière de foi tolérée ; entre les treize colonies une diversité analogue à celle qui existait dans l'antiquité entre les petites républiques grecques, des deux côtés de la mer Egée ; ou durant le moyen âge entre les républiques italiennes ; ou, plus près encore, entre les différentes provinces françaises, avant Richelieu et Louis XIV. Le seul fond commun et uniforme était la vieille passion anglo-saxonne contre les Français. Les habitants de Plymouth, dans leurs instructions à leurs députés en 1765, disaient : « Nous nous « sommes défendus, protégés, sauvés nous-mêmes et de la cruauté « des sauvages et de l'adresse et de l'inhumanité de nos ennemis « *naturels* et *invétérés* les Français. » Dans toutes les colonies la répulsion qu'inspirait le nom français était la même ; c'était une vieille animosité, vivant sur les souvenirs de Crécy, d'Azincourt. Les colons venus au dix-septième siècle de l'Angleterre, de la Hollande, de la Suède, de l'Allemagne, de la Bavière, n'avaient-ils pas rencontré en arrivant dans le nouveau monde les colonies françaises ? la France qui la première avait disputé aux Indiens et défriché sur les bords du Mississipi les prairies et les forêts, n'avait pas voulu les céder à de nouveaux occupants : de là, plus d'un siècle de conflit et de lutte ; presque tous les personnages qui se trouvaient en 1776 au congrès de Philadelphie ne s'étaient-ils pas déjà réunis auparavant au congrès de 1754, où il n'y avait eu de dessein formé que contre la France ? Pour ne citer que les deux hommes les plus en vue, Washington et Franklin, est-ce qu'ils n'étaient pas l'un et l'autre de déclarés ennemis des Français ? Est-ce que Washington, le général en chef des armées coloniales, ne s'était pas, au début de sa carrière, fait surtout connaître par la précipitation avec laquelle il avait fait fusiller un jeune officier français et ses compagnons d'armes ? Le massacre du malheureux commandant de Jumonville, qui pouvait à la rigueur passer pour un parlementaire et que Washington, alors colonel au service de George II, avait fait passer par les armes, sans tenir compte du droit des gens, avait marqué précisément le début de la guerre de Sept ans. Franklin qui, destitué quelques mois auparavant de la charge de directeur des postes au service de George III, assistait en 1776 au congrès de

Philadelphie et allait être envoyé à Versailles comme ambassadeur de l'Union, n'avait-il pas été durant toute sa vie le plus passionné adversaire des Français? On chantait de lui, à Londres comme à Boston, sur un vieil air du temps de Cromwell une chanson dont la haine de la France avait inspiré la poésie populaire. Mais les membres du congrès de 1776 étaient gens pratiques et de sens politique : ils suspendirent les antipathies de race, sauf à leur rendre plus tard libre cours. Si jaloux qu'ils fussent de trouver, à la manière anglaise, des précédents, ils se gardèrent bien de faire allusion au congrès de 1754. C'était en partie de Bretagne, de Saintonge et de Gascogne qu'on avait tiré les munitions avec lesquelles on avait armé les milices; c'étaient des vaisseaux partis de ports français qui venaient approvisionner les colonies, depuis que les rapports avec la métropole avaient été rompus : c'était de France qu'étaient déjà arrivés quelques officiers de fortune, qui cherchant aventure avaient mis leur épée au service des « insurgents. » Ce fut surtout pour agir sur les esprits en France que le congrès décida la publication du manifeste connu sous le nom de *Déclaration d'indépendance.*

Faite pour gagner le concours de la France à la cause des colonies, la déclaration du 2 juillet 1776 devait porter le plus possible la marque française. Mais pour plaire aux compatriotes et aux contemporains de Rousseau, quoi de mieux que du Rousseau? On n'avait pas du Rousseau vrai: on leur enverrait du Rousseau contrefait, imité, le pastiche le plus heureux possible du *Contrat social.* Ce fut Jefferson qui fut choisi pour rédiger le projet de déclaration, voté ensuite par le Congrès : plus que tout autre il avait le ton des idées françaises. Le salon des gouverneurs des provinces était en Amérique, avant la Révolution, le lieu de rencontre d'une société de beaux esprits, tenus par le gouverneur lui-même en rapport avec l'Angleterre et avec la France. Tout ce qui se publiait d'important à Londres ou à Paris arrivait là; chez M. Fauquier, gouverneur de la Virginie au nom de George III, Jefferson avait goûté à toute la mauvaise littérature philosophique du dix-huitième siècle. Parlant de cette époque à M. de Tocqueville, Adams disait en 1832: « Il y a un demi-siècle, la philosophie de Voltaire en France, l'école de Hume en Angleterre, avaient ébranlé toutes les croyances en Europe : *le contre-coup se faisait fortement sentir en Amérique.* Depuis, les crimes de la Révolution française ont fait une profonde impression sur nous; il y a eu réaction dans les esprits et cette impression dure encore... Si on compare ce qui existe aujourd'hui à ce qui existait il y a quarante ans, je crois que la religion a gagné au lieu de perdre. » Jefferson était de ceux sur qui Voltaire et Hume avaient dû influer. Les planteurs virginiens, du milieu desquels sort

le rédacteur de la déclaration sont des hommes actifs, entreprenants, d'esprit éclairé et ouvert, mais ce sont des gens circonspects, sages, attachés aux traditions, peu amis des grandes théories, religieux et même pieux; Jefferson, lui, c'est l'avocat beau parleur, frotté de littérature européenne, de philosophie : ses collègues, dans l'exploitation de leurs grands domaines, se sont par le commerce des hommes formés à la science du gouvernement. Ce ne sont pas des gens de plume : Jefferson au contraire est un lettré; il sait écrire; il a la passion des sciences, des arts ; il a lu, beaucoup lu, mal lu : sa curiosité ardente, un peu vaine, lui a donné la réputation de connaissances universelles. C'est à lui que ceux qui agissent laisseront le soin de parler. La Déclaration de l'Indépendance rédigée par Jefferson eut le caractère d'un morceau à effet composé par un disciple éloigné de Jean-Jacques Rousseau. Parmi les griefs sur lesquels se fondaient les signataires de la Déclaration, il y en avait un tiré de ce que George III avait protégé la traite des esclaves. Mais est-ce que tous les planteurs virginiens qui faisaient partie du Congrès n'avaient pas d'esclaves? Est-ce que cette diatribe humanitaire contre l'esclavage n'était pas marquée au coin de l'hypocrise déclamatoire et de la charlatanerie démocratique? Le Congrès effaça les allusions violentes faites par Jefferson à l'esclavage: il estompa ces couleurs un peu trop vives : il ne s'occupa pas du reste, et il laissa dans la Déclaration tout l'appareil de doctrines philosophiques et de vaines généralités qu'il avait plu à Jefferson d'y mettre, *ad usum Gallorum*. Il demeura dans la Déclaration que « tous les hommes ont été créés égaux; « qu'ils ont été doués par le Créateur de droits inaliénables ; qu'au « nombre de ces droits sont la vie, la liberté, la poursuite du « bonheur; que pour rendre ces droits assurés, les gouvernements « ont été institués parmi les hommes tenant leurs pouvoirs du con- « sentement des gouvernés ; que s'il arrive qu'une forme quel- « conque de gouvernement devienne distinctive de cet objet, le « peuple a le droit de le modifier et de l'abolir, et d'instituer à sa « place une autre forme de gouvernement établissant des fondations « sur les principes qui venaient d'être énoncés, et organisant le « pouvoir dans telle forme que le peuple jugera le plus capable « d'assurer sa sûreté et son bonheur. » Tous ces principes étaient-ils bien conformes à la pratique des Etats qui les proclamaient? Les hommes qui avaient décidé la Déclaration s'inquiétèrent fort peu de la métaphysique des aphorismes qu'elle renfermait. L'important n'était pas là. Les colonies, qui tenaient fort à ne pas périr se souciaient médiocrement des doctrines. La Déclaration du 4 juillet n'était pas plus républicaine que monarchique; elle réservait la question, posant seulement en thèse qu'aucune forme de gouver-

nement, quelle qu'elle fût, n'étant supérieure à la volonté de la nation, ne pouvait être absolument irrévocable. Si habile qu'il fût, Franklin eût été embarrassé de faire accepter à Versailles une déclaration d'hostilité contre tous les rois en général : tel n'est pas le caractère de l'acte du 2 juillet. Le Congrès ne rompt pas avec le gouvernement de George III parce qu'il est monarchique ; jusqu'alors la royauté tempérée et, comme nous dirions aujourd'hui, constitutionnelle, avait eu les préférences des publicistes américains. Si les Etats-Unis abjuraient tout rapport de dépendance avec le roi d'Angleterre, c'est que la royauté avait excédé les bornes de ses prérogatives, et violé les droits garantis aux colonies par un pacte solennel. Rien dans la déclaration de 1776 n'eût à la rigueur empêché les Américains, une fois la guerre de l'indépendance terminée, de se mettre en monarchie, comme ils en eurent l'intention plusieurs fois, soit qu'ils offrissent la couronne à Frédéric II, soit qu'ils proposassent à Washington de la prendre. Entre l'état politique antérieur au 4 juillet 1776 et celui qui suivit, à peine une différence. On ne faisait au passé que les changements rendus indispensables par la nécessité de rompre avec la métropole. Encore aujourd'hui, après un siècle, les Etats-Unis sont pleins de leur ancien régime. Pas de changements dans les choses, encore moins dans les hommes. Ce furent les fonctionnaires de l'ordre ancien qui organisèrent l'ordre nouveau. On changea une pièce ou deux de la machine, mais on se garda de la détruire, et surtout de renvoyer le mécanicien qui avait l'habitude de la conduire. Plus tard, en 1787, sous l'action des influences françaises et des fausses idées venues d'Europe, la Constitution des Etats-Unis prendra quelque ressemblance avec ce que nous appelons de ce côté-ci de l'Océan une Constitution républicaine ; mais le pacte primitif, beaucoup plus américain de fond et de forme, ne contenait rien de pareil. Le seul point important de la Déclaration d'indépendance, c'était la rupture formelle avec la métropole, et l'appel aux monarchies d'Europe en faveur des « insurgents ».

La Déclaration du 4 juillet 1776 fut donc surtout un appel à la France : ce fut une sorte de prospectus adressé aux amis connus ou inconnus que l'entreprise de Boston pouvait avoir en Europe ; une dernière réclame imaginée par une maison de commerce au moment où elle va se mettre en liquidation, et qui tout à coup par une heureuse chance lui amène une clientèle. On raconte que Franklin, pendant que le Congrès discutait les termes de la Déclaration, assis à côté de Jefferson, lui dit : « Je me suis fait une règle d'éviter autant que possible d'être jamais rédacteur d'un projet quelconque soumis à une assemblée. Voici d'où me vient l'expé-

rience. Quand j'étais apprenti imprimeur, un de mes amis qui s'établissait chapelier consultait des connaissances sur un sujet fort important pour lui : son enseigne. Celle qu'il avait imaginée portait le signe d'un chapeau, et au-dessous : *John Thomson*, *chapelier*, *fait et vend des chapeaux au comptant.* Le premier qu'il consulta lui dit que le mot *chapelier* était complétement inutile, puisqu'il disait ensuite *fait et vend des chapaeux.* Thomson trouva l'avis sage, il effaça le mot. Le second remarqua qu'il était inutile de mettre *au comptant :* d'abord parce qu'on ne vend guère cet article à d'autres conditions, et ensuite parce qu'il pouvait être avantageux de faire quelquefois crédit. On effaça *au comptant.* Il resta *John Thomson*, *fait et vend des chapeaux.* Un troisième ami fit observer que lorsqu'on achète un chapeau, on s'inquiète peu de savoir qui l'a fait. Le mot *fait* fut effacé. Mais en montrant à un quatrième l'enseigne réduite à ces mots : « *John Thomson vend des chapeaux*, » ce dernier s'écria : « Qui diable s'imaginera jamais que vous en faites cadeau ? » Sur cette critique assez juste, les deux mots disparurent et il resta simplement : « *John Thomson* » et le signe du chapeau. » L'apologue voulait dire qu'on se serait bien passé de la Déclaration, mais qu'elle vaudrait au moins ce que vaut une enseigne pour attirer les chalands.

A peine la Déclaration votée, les « insurgents » avaient décidé que trois commissaires se rendraient en France pour solliciter le concours dont on avait besoin. Les trois délégués furent Benjamin Franklin, Silas Deane et Arthur Lee. Silas Deane était déjà à Paris, Arthur Lee de Londres devait venir rejoindre en France Franklin. Il ne fallait pas perdre de temps, et les agents de l'Amérique devaient se hâter s'ils voulaient que leur mission fût utile : tandis qu'ils négocieraient en Europe, qui pouvait promettre que les choses ne tourneraient pas définitivement mal en Amérique pour les « insurgents » ?

II

La négociation que Franklin, Silas Deane et Arthur Lee allaient ouvrir en France était d'un genre nouveau. Ce n'est pas en réalité au roi de France ou à ses ministres qu'ils devront s'adresser. Quinze ans avant l'abolition de la royauté, on dirait que la royauté n'existe plus en France. C'est directement avec la nation que nos trois mages devront traiter ; c'est elle qu'ils devront gagner d'abord. S'ils s'emparent de l'esprit public, le reste ira de soi, le reste, c'est-à-dire tout et rien : la volonté royale. Il y aurait lieu de craindre pour eux s'ils avaient affaire au roi, à la cour. Puisque c'est sur l'esprit même

du public qu'il s'agit d'opérer, leur succès est assuré. Le champ d'opérations sur lequel se fera l'expérience de leur savoir-faire se trouve admirablement préparé ; ils ont pour eux Voltaire et les philosophes ; ils ont les faiseurs d'affaires ; c'est en 1776 toute la classe dirigeante.

Voltaire avait découvert la Pensylvanie, dès 1727, dans un voyage en Angleterre ; les *Lettres anglaises* avaient révélé au monde l'existence d'un peuple simple dans ses mœurs, frugal dans ses goûts, cultivant la vertu sans dévotion, et religieux sans bigoterie. On avait vu les treize États dans un seul : la colonie fondée par Pen, et gouvernée par ses descendants. Ce que l'*Utopie* avait été pour Thomas Morus, *Salente* pour Fénelon, la Pensylvanie le fut pour Voltaire. C'était un séjour divin de tolérance, un paradis de liberté philosophique, un pays sans moines, sans couvent et sans perruques ! On devait y voir briller toutes les vertus. Si quelque philosophe voyageur se fût avisé d'aller examiner comment les choses se passaient sur les bords du Potomac et de la Delaware, il aurait trouvé en Amérique la liberté, mais la vieille liberté du moyen âge, gardée par les mœurs d'un peuple profondément religieux : tous les cultes chrétiens autorisés, mais les cultes chrétiens seulement, l'athéisme inconnu, l'irréligion poursuivie, les mauvaises mœurs flétries, le libertinage réprouvé par l'opinion et frappé par les lois ; qui donc parmi les philosophes et les lettrés, ces grands politiques et ces hardis penseurs du dix-huitième siècle, allait étudier les choses avant d'en parler ? On écrivait sur les Américains ; on se prenait pour eux de passion enthousiaste sans bien savoir au juste sous quel degré de latitude ce pays merveilleux se trouvait. Le grand mérite de la Pensylvanie pour un encyclopédiste, c'était d'être censée habitée par des sauvages, ou tout au moins par des hommes qui, placés au milieu de la nature, avaient évité la contagion de nos vices sociaux. Tout le dix-huitième siècle fut plus ou moins, à cet égard, disciple de Rousseau, ou plutôt Rousseau exprime ce que tous ses contemporains pensaient ; en haine de l'ordre social corrompu et délabré que la Régence et Louis XV avaient fait subir à la France, on s'en prenait à la société en général, et de la haine de la société on passait, par une transition naturelle, à l'admiration d'une vie sauvage idéale. Quel succès eurent, en cette année 1776 même, les *Incas*, de Marmontel et, un peu plus tard, *Paul et Virginie*, de Bernardin de Saint-Pierre. Châteaubriand est le dernier qui ait exploité cette mine ouverte par ses devanciers immédiats. Il y a trouvé le pur diamant d'*Atala* et les riches joailleries des *Natchez*.

Pendant un siècle, la France avait poursuivi, par ses enfants,

une entreprise immense de colonisation et l'établissement d'un grand empire français par delà les mers. Un moment, elle avait eu à elle presque toute l'Amérique du Nord, le bassin du Mississipi, depuis les montagnes Rocheuses à l'ouest jusqu'aux monts Alleghanys à l'est, les Anglo-Saxons ne tenant que le littoral de l'Atlantique. De Québec sur le Saint-Laurent au nord, à la Nouvelle-Orléans sur le golfe du Mexique au sud, il y avait, à cette époque, toute une chaîne ininterrompue de postes et de fortins français, où venaient prendre garnison de petits corps de troupes légères commandées par de jeunes officiers aventureux. Avec eux quelques Jésuites tentaient de propager la foi au milieu des Indiens, et leur prédication, tombant dans des esprits neufs, libres de toute contradiction et de toute controverse, y germait comme les graines d'Europe dans le sol vierge et fécond des forêts défrichées. Les récits que les bons Pères envoyaient en Europe étaient tous favorables aux Indiens. Les missionnaires avaient pour ces populations l'indulgence admirative du catéchiste pour le catéchumène. Il est piquant de constater qu'aux Jésuites revenaient ainsi une part dans l'erreur accréditée en Europe par les philosophes, et qui consistait à exalter le nouveau monde aux dépens de l'ancien.

Le prestige des Américains était entretenu par toute une littérature. Un nombre incroyable d'ouvrages et de brochures parurent au dix-huitième siècle, tous consacrés à l'Amérique. Quelques-uns de ces ouvrages avaient été composés et étaient répandus en Europe pour y propager les idées d'émigration. En même temps qu'ils présentaient sous les couleurs les plus brillantes l'état des habitants du nouveau monde, ils dispersaient les germes de la doctrine démocratique. Au début de la querelle entre les colonies anglaises et leur métropole, un jeune avocat quaker de Philadelphie, nommé Dickenson, ayant publié une brochure en faveur de ses compatriotes; il en parut, en six mois, trente éditions. Un riche Virginien fit un cadeau de 10,000 livres à l'auteur; Boston et plusieurs villes votèrent des remerciements officiels. Immédiatement, un libraire d'Amsterdam donna de l'ouvrage une traduction. Ces *Lettres d'un fermier de Pensylvanie aux habitants de l'Amérique septentrionale* pénétrèrent en France et y exercèrent une action sur le sentiment public. Le pamphlet de Thomas Paine, ayant pour titre le *Sens commun* étendit cette action et intéressa « toute l'Europe éclairée » aux « Insurgents. »

C'était cependant l'œuvre d'un Français qui devait surtout allumer la fièvre américaine; l'un des livres les plus fameux et des plus répandus de l'époque fut l'*Histoire philosophique des deux Indes :* vaste tableau de toutes les parties du monde aux-

quelles la vieille race européenne avait envoyé ses essaims colonisateurs, recueil sans précédent, ouvrage mal fait, plein de contradictions et de mauvais goût : « Du réchauffé avec de la déclamation », écrivait Voltaire à Condorcet. On y trouvait pêle-mêle des renseignements sur l'état de toutes les colonies, sur leur histoire, des gravelures, des tirades philosophiques, des apostrophes aux rois, des diatribes contre les prêtres, un peu de tout, même quelques idées justes et un certain nombre de morceaux bien écrits, le reste plat, creux et sonore : avec les apparences de la science, la pire frivolité ; des chapitres entiers farcis de lieux communs, relevés par une sauce piquante et épicée d'impiété. Mais l'important du livre était l'éloge des Américains, et en particulier de Franklin. L'ouvrage avait plusieurs objets, celui-là surtout de plaider la cause des « insurgents. » Pas de noms d'auteur. En réalité, ils étaient plusieurs. Choiseul avait, paraît-il, laissé fouiller dans les archives de son ministère et communiqué les rapports de ses consuls ; le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, le comte de Souza, ambassadeur de Portugal, avaient fourni des renseignements : un certain Dutasta, armateur de Bordeaux, le fermier général Paulze, avaient traité les parties relatives au commerce. Naigeon, d'Holbach, La Roque, Dutreuil, avaient donné des morceaux de ce qui s'appelait alors de la « philosophie : » les considérations, religieuses et irréligieuses, avaient été composées par un abbé Martin, ex-jésuite, le même qui plus tard rédigea le discours prononcé par Robespierre à la fête de l'Etre Suprême, et qui mourut de misère en 1795 à Saint-Germain-en-Laye. Le metteur en œuvre de tous ces renseignements et de toutes ces collaborations était l'abbé Raynal. Quand l'ouvrage eut réussi, ce fut lui qui y mit son nom. Ainsi lui revient l'honneur d'avoir été l'un des premiers parrains de la cause américaine.

Triste parrain vraiment : quand Raynal composa l'*Histoire philosophique des deux Indes*, il était attaché en qualité de prêtre desservant à la paroisse de Saint-Sulpice. Né dans le Rouergue, d'une famille médiocre, élevé chez les Jésuites, ordonné sans vocation, mauvais prêtre, il prêchait avec un succès fort contesté à Pezenas, lorsqu'il fut attiré on ne sait pour quelle cause à Paris. Il y logeait dans le quartier du Luxembourg. Pour vivre, il disait le matin une messe à Saint-Sulpice. Cette messe était payée à l'abbé Prévost vingt sous ; celui-ci la cédait pour quinze sous à un abbé de Laporte, lequel la repassait pour huit sous à l'abbé Raynal. Quels abbés ! quels trafics ! quelles mœurs ! Se souvenant de ses débuts à Pezenas, le pauvre homme voulut prêcher à Paris : il n'eut aucun succès. Sa boursoufflure parut ridicule ; il crut que son échec tenait à son accent : « Jé né prêché pas mal, disait-il, mais j'avais

un assent dé tous lés diablés. » Il lui allait mieux de se plaindre de son accent que de son esprit. Privé de tout profit du côté de la chaire, il en chercha d'autres moins réguliers. Il exigeait des parents de ceux qu'il enterrait une rétribution secrète de 60 francs ; il se faisait payer pour inhumer en terre sainte comme bons catholiques des protestants. C'était sa manière lucrative de pratiquer l'égalité des cultes. Convaincu de simonie, il fut chassé de Saint-Sulpice. Il se fit alors philosophe et journaliste; c'est-à-dire qu'il afficha de ne plus croire en Dieu, et qu'il écrivit des commérages dans le *Mercure de France.* Puis il publia une série d'ouvrages sans aucune valeur, mais dont, à force d'entregent, d'intrigues et de réclames, il assura le débit et même le succès : l'*Histoire des Stathouders*, diatribe contre les princes d'Orange, l'*Histoire du Parlement d'Angleterre;* les *Anecdotes littéraires;* les *Mémoires politiques de l'Europe; l'Histoire du divorce de Henri VIII; l'Ecole militaire.* En même temps qu'il était homme de lettres ou soi-disant tel, il faisait le commerce des denrées coloniales et était même intéressé dans une entreprise pour la traite des noirs. Avec tout cela, il gagna fortune et réputation. Son titre de rédacteur du *Mercure* lui donnait accès près des ministres : sa « philosophie » le faisait recevoir chez Helvétius, chez le baron d'Holbach, chez Mme Geoffrin. Questionneur infatigable, il faisait ses livres avec ce qu'il entendait dans cette société où l'on parlait de tout, et il intéressait ainsi à la fortune de ce qu'il publiait ceux dont il payait la collaboration en compliments enthousiastes Longtemps avant que l'*Histoire philosophique des deux Indes* ne vît le jour, elle était annoncée comme le chef-d'œuvre du siècle. Le premier volume parut en 1770. Dix ans après, quand le livre fut réimprimé sous Louis XVI, il fut l'occasion de poursuites contre l'auteur. La première édition lui valut une immense célébrité. Ce fut l'ouverture brillante de la comédie que Franklin allait donner. On peut dire que l'*Histoire philosophique des deux Indes* fut pour l'Amérique le pendant de ce que le *Voyage du jeune Anacharsis* de l'abbé de Barthélemy fut pour la Grèce. L'un des deux ouvrages suggéra aux Français du dix-huitième siècle l'admiration des républicains de Boston, l'autre des républiques d'Athènes et de Lacédémone. Quelques années après, Hérault de Séchelles, membre de la Convention, demandera à la bibliothèque nationale les lois de Minos et de Lycurgue, et La Fayette rapportant d'Amérique la plus belle provision d'idées fausses que jamais cerveau humain ait contenues, trouvera en France, pour les accueillir et les goûter un public gagné et gâté d'avance par le livre de l'abbé Raynal.

L'idée fondamentale de l'ouvrage, c'est que tout est admirable

là où le christianisme n'a pas étendu sa funeste influence. « L'Eglise « a fait de l'Europe un repaire de tigres et de brigands. » Les pays où le catholicisme a pénétré sont souillés. « Les couvents et les hôpi- « taux sont des établissements superstitieux qui maintiennent la paresse et la barbarie. » Le dévouement des filles de la charité outrage « la raison, l'humanité et la religion. » En opposition à cette vieille Europe perdue par le christianisme, l'abbé Raynal peint avec admiration les mœurs des contrées lointaines, alors si mal con- nues, du Japon, par exemple. Il rapporte qu'au Japon « les religieuses ne font point vœu de virginité!... elles sont au contraire les prêtresses de l'amour, » et l'auteur trouve qu'il y a dans « cette institution » une « grande sagesse. » Il se sent pris d'un respect plein de sensibilité pour « les séminaires de la volupté. » Mais ce ne sont pas les Indes orientales qui retiennent surtout Raynal, ce sont les Indes occidentales, les Américains; c'étaient les Pensylvaniens et, d'une manière plus particulière, les quakers, que la société du dix-huitième siècle avait pris en particulière affection. Voltaire avait tout spécialement vanté « les Amis, » et l'éloge qu'il avait fait d'eux fut une des raisons qui contribuèrent au succès de Franklin. Au fond, il y avait en France peu d'athées au dix-huitième siècle. On était gallican, on était janséniste, on était libre-penseur, on était déiste; mais surtout on n'était pas moliniste. Au moment où la haute société se livrait au libertinage d'esprit et de mœurs le plus éhonté, aux excès de la pire débauche et de la licence la plus scandaleuse, elle reprochait aux Jésuites de ne pas prêcher une morale assez sévère. Les gens du monde se vengeaient des vices auxquels ils se livraient, en demandant au clergé de sévir contre ces vices même avec une excessive rigueur. Vanter les quakers, était ainsi une manière piquante de faire pièce aux Jésuites. Il paraît que les « Amis » passent en Amérique pour de rusés compagnons, ne disant jamais ni oui, ni non, mais faisant leurs affaires avec adresse, très-avides, très-entendus, scrupuleux à l'excès sur les formes, mais fort larges sur la manière de concilier leurs intérêts avec leurs règles de religion. N'étaient-ils pas déjà tels il y a cent ans? Les raisons de le croire ne manquent pas. Mais vraiment les beaux esprits de l'*Encyclopédie* et du *Dictionnaire philosophique* n'y regardaient pas de si près et la Pensylvanie était si loin! Les « quakers » furent présentés comme autant de petits saints, probes, désintéressés, charitables, bienfaisants, chastes, bons pères, bons fils, bons époux, incapables de nuire à personne : ils avaient bien le tort de croire encore un peu plus qu'il n'eût fallu à la vérité d'une religion, mais ils n'y croyaient vraiment pas beaucoup, et ils embarrassaient si peu le monde de

leur croyance ! Le culte des quakers fut considéré comme celui de tous les Américains. Rien n'était plus divers que la foi chrétienne selon les différentes colonies; dans le nord les descendants des puritains dominaient; dans le sud, c'était l'Eglise anglicane; dans le Maryland, une population très-catholique habitait Baltimore. Les régimes religieux de tous les Etats étaient différents. Ici, le gouvernement était théocratique; là, régnait une absolue liberté des cultes; ces distinctions échappaient entièrement à nos philosophes. Ils supposaient à tous les habitants des Etats-Unis les opinions des « quakers, » et à toutes les colonies le système législatif de la Pensylvanie, fondé sur le principe que tous les cultes chrétiens ont les mêmes droits à la protection de l'Etat. A raison de toutes ces causes, l'engouement pour les quakers fut général. Il faut entendre Raynal s'attendrir sur la simplicité de leurs vêtements : « Ils n'ont « ni galons, ni broderies, ni dentelles, ni manchettes. Ils bannissent « tout ornement : point de plis dans leurs habits; pas même un « bouton au chapeau, parce qu'il n'est pas toujours nécessaire. » Et Raynal ajoute : « Ce mépris singulier pour les modes les aver- « tissait d'être plus vertueux que les autres hommes, dont ils se « distinguent par des dehors modestes. » Ce n'est pas seulement le vêtement des quakers qui enchante Raynal : « Toutes les déférences « extérieures, que l'orgueil et la tyrannie imposent à la faiblesse, « devinrent odieuses aux quakers, qui ne voulaient voir ni maîtres, « ni serviteurs. Ils condamnaient les titres fastueux comme orgueil « chez ceux qui les usurpaient, comme bassesse chez ceux qui les « déféraient. Ils ne reconnaissaient nulle part ni Excellence, ni « Eminence, et ils avaient raison... La révérence était une gêne « ridicule et cérémonieuse. Se découvrir la tête en saluant, c'était « manquer à soi pour honorer les autres. Le magistrat même ne « pouvait leur arracher aucun signe extérieur de considération. « Revenus à *l'ancienne majesté des langues*, ils tutoyaient tous les « hommes, même les rois, et justifiaient cette licence par l'usage « de ceux mêmes qui s'en offensaient et qui tutoyaient leurs saints « et leur Dieu ! » Quelle joie pour l'abbé Raynal de pouvoir vanter la haine dont les Philadelphiens sont, suivant lui, animés contre les rois et les dieux ! « La Pensylvanie, dit-il, dément l'imposture « et la flatterie qui disent impudemment dans les cours et dans « les temples que l'homme a besoin de dieux et de rois. *Ce sont « des dieux cruels qui ont besoin de rois qui leur ressemblent « pour se faire adorer; ce sont des rois méchants qui ont besoin « de dieux tyrans pour se faire respecter;* mais l'homme juste, « l'homme libre ne demande que des égaux pour être heureux. « *Voyez régner la paix et le bonheur avec la justice et la liberté*

« *chez ce peuple de frères que la mer nous dérobe.* » Un honnête écrivain français du nom de Petit, qui avait exercé aux Etats-Unis une fonction dans les consulats et qui jugea bon de répondre à Raynal, faisait, dès 1776, remarquer que la Pensylvanie avait toujours été très-dévouée aux rois d'Angleterre jusqu'au moment de l'Indépendance, et que quant à Dieu, c'était bien le pays où il était le plus respecté. Les mœurs étaient empreintes de la dévotion la plus sévère. La règle du repos dominical était rigoureusement observée : des prières consacraient publiquement les principales actions du citoyen et du particulier. C'était à l'église qu'on publiait les actes officiels dont tous les habitants de la colonie avaient besoin d'être informés parce que « nul n'était censé être absent du lieu où l'on priait Dieu en commun[1]. »

Le mépris de la hiérarchie, ce symptôme caractéristique de l'état de maladie dans une société, se traduisait au dix-huitième siècle par une passion furieuse de l'égalité. Rousseau avait soufflé sa colère de feu sur l'inégalité des conditions et l'avait rendu odieuse. L'abbé Raynal et les encyclopédistes voyaient en l'Amérique le paradis de l'égalité : ni les sauvages, ni les colons du nouveau monde n'avaient de noblesse : c'était le pur idéal. « L'inégalité des condi-
« tions, que nous croyons — dit Raynal — nécessaire pour le main-
« tien des sociétés, est aux yeux du sauvage le comble de la dé-
« mence. Ils sont également scandalisés que chez nous un homme
« ait lui seul plus de bien que plusieurs autres, et que cette pre-
« mière injustice en entraîne une seconde, qui est d'attacher plus
« de considération à plus de richesse; mais ce qui leur semble une
« bassesse, un avilissement au-dessous de la stupidité des bêtes,
« c'est que les hommes qui sont égaux par la nature se dégradent
« jusqu'à dépendre des volontés ou des caprices d'un seul homme.
« Le respect que nous avons pour les titres, les dignités, et surtout

« [1] Les citoyens de cette société, riches ou pauvres, a dit M. Guizot,
« éclairés ou ignorants... étaient chrétiens de cœur comme de nom. Au
« même moment où ils rompaient avec leur roi, ils vivaient humblement
« devant Dieu, le Roi des rois... Ce n'était pas seulement comme chrétiens
« qu'ils voulaient être libres, et ils avaient leur foi encore plus à cœur que leurs
« chartes. Les chartes n'étaient même à leurs yeux qu'une émanation et une
« image bien imparfaite de la grande loi de l'Evangile... » — « Ils pensaient,
« comme l'a dit M. de Witt, que, pour se bien acquitter de sa tâche en ce
« monde, l'homme a besoin de la considérer d'en haut. Si son âme n'est qu'au
« niveau de ce qu'il fait, il tombe bientôt au-dessous et devient incapable de
« l'accomplir dignement. » Mais ces idées étaient tout à fait étrangères à un esprit comme celui de Raynal, et c'était en présentant très-faussement les Américains comme irréligieux, qu'il proposait leur exemple aux Français du dix-huitième siècle.

« pour la noblesse héréditaire, ils l'appellent insulte, outrage pour « l'espèce humaine. » Où l'abbé Raynal avait-il pris le prétexte de cette tirade? Nul doute que cette application du *Contrat social* aux Iroquois ne parût d'une grande profondeur. Sans pénétrer jusqu'aux wigams des caciques, et à ne prendre que ces Américains pour lesquels Raynal et les encyclopédistes brûlaient d'un si beau feu, il est constant qu'ils étaient alors beaucoup moins égalitaires qu'on ne se les figurait à Versailles [1]. Le droit d'aînesse, à cette date de 1776, existait encore dans la législation de Virginie. Washington formant ses milices déclarait ne vouloir pour officiers que des « gentlemen », et il s'en fallut de peu, à la fin de la guerre, que sous le nom d'*Ordre de Cincinnatus* ne se constituât une véritable noblesse. Tout au moins les Bostoniens faisaient-ils d'autant meilleur accueil à La Fayette, qu'il était marquis et très-marquis.

Outre les philosophes, les « insurgents » devaient avoir en France pour eux les gens d'affaires, ou plutôt philosophes et gens d'affaires ne faisaient qu'un. La confusion des genres était extrême : les financiers, les traitants, les fermiers généraux, les spéculateurs de haut et de bas ordre, faisaient des vers, écrivaient sur les affaires publiques, composaient des traités de morale ; et en retour, les gens de lettres prenaient intérêt dans des entreprises de commerce, montaient des banques, avaient des parts dans des compagnies d'armement. C'était l'usage. On sait de quels trafics se mêlait Voltaire. On a vu l'abbé Raynal intéressé dans une affaire de denrées coloniales. Presque tous les encyclopédistes avaient ce double personnage. Le type le plus complet de ces cumuls était Beaumarchais : horloger, musicien, chansonnier, dramaturge, auteur comique, homme de plaisir, homme de cour, l'auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro* était, par-dessus le marché, homme d'affaires, financier, manufacturier, armateur, fournisseur, agent secret, négociant pour ses intérêts et négociateur pour les intérêts du roi. Il vit le premier que la guerre entre les colonies d'Amérique et l'Angleterre offrirait les plus grands avantages au commerce fran-

[1] L'admiration béate pour les quakers en particulier eut des résultats dont quelques-uns étaient assez futiles. Le premier fut d'amener la suppression des perruques. Les quakers allaient tête nue, ne fallait-il pas faire comme eux? Le dernier terme de cette niaise imitation sera, durant la Révolution même, le tutoiement. Les quakers se considérant tous comme frères suppriment toutes les formes de la politesse. La mode de se donner le titre de citoyen et de se tutoyer, qui régna de 1792 à 1795, sera le dernier hommage rendu à ces quakers dont Voltaire et Raynal avaient, les premiers, présenté les vertus à l'imitation des Français.

çais ; il se jeta dans l'affaire ; et lui qui ne doutait de rien, résolut d'y entraîner la France : il fut le Jecker de cette expédition. Les esprits sages étaient généralement contraires à la cause des « insurgents : » aucun conseiller prudent n'eût engagé Louis XVI à porter secours aux colonies anglaises, et à se mettre sur les bras les difficultés d'une alliance avec elles ; mais Beaumarchais voulait que la chose se fît et il n'était pas homme à sacrifier son intérêt à l'intérêt général. Louis XV avait employé le dramaturge pour une négociation délicate [1]. Il s'acquitta de sa mission en homme actif, délié et habile ; ce service rendu lui assura la bienveillance de Louis XV et la confiance de M. le lieutenant de police de Sartines. Au début du règne de Louis XVI, autre affaire : il y avait alors de par le monde un personnage fort extraordinaire, un certain chevalier d'Eon, qui, jusqu'à quarante-cinq ans, avait été partout considéré comme un homme, et avait agi comme tel, docteur en droit, avocat au Parlement de Paris, censeur pour les belles lettres, agent diplomatique, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, secrétaire d'ambassade, et de qui l'on s'était mis à dire tout à coup qu'il était une femme ; pendant dix ans le sexe du personnage fera l'objet de toutes les discussions en France et le sujet même en Angleterre de paris importants. A sa mort seulement on reconnaîtra que le chevalier d'Eon n'avait aucune raison d'être traité de demoiselle et de porter un costume de femme. Or, en 1775, ce singulier personnage avait des papiers d'État que Louis XVI n'entendait pas lui laisser ; mais il était à Londres, et ne voulait les rendre que contre argent comptant. Dans cette circonstance Beaumarchais est employé ; on le charge clandestinement d'aller chercher et payer le chevalier. En Angleterre il entre en rapport avec Arthur Lee et les agents des Américains. On l'embauche. On parle à son imagination si vive, peut-être à son intérêt : le voilà pris de passion pour les insurgents ; il n'aura plus de cesse qu'il n'ait persuadé M. de Vergennes et Louis XVI de les soutenir. Il est en rapport avec tant de gens, il est mêlé à tant d'affaires ; il peut jeter son mot dans tant d'autres. On ne peut trouver homme pareil pour échauffer l'opinion. Les insurgents ne sauraient avoir un auxiliaire meilleur. Avec lui, et par lui avec son parti, ils auront favorables à leur cause tous les faiseurs de projets et d'affaires, tous les chevaliers de fortune et d'industrie, la troupe si nombreuse des pauvres diables d'écrivailleurs et de pamphlétaires qui veulent gagner de l'argent ; ils auront

[1] Un nommé Thevenot de Morande avait écrit un libelle contre Mme Dubarry, les *Mémoires secrets d'une femme publique*. Il menaçait de le publier, Beaumarchais fut dépêché à Londres pour acheter à prix d'or le silence de ce Morande.

mieux : on démontrera aux villes de commerce que si les Etats-Unis sont irrévocablement brouillés avec l'Angleterre, c'est en France qu'ils s'approvisionneront : on prouvera aux armateurs que, tant qu'il y aura guerre ce seront les ports français qui expédieront de l'autre côté de l'Atlantique. Les négociants de Bordeaux, de Bayonne, de La Rochelle, de Nantes seront enchantés. Dès avant l'arrivée de Franklin, Arthur Lee a laissé entendre à Beaumarchais que les « insurgents » sont tout disposés à faire un traité pour assurer à la France les avantages commerciaux dont l'Angleterre jouissait jusqu'à présent et dont elle a abusé.

Arrive maintenant l'envoyé du Congrès de Philadelphie, le porteur de la déclaration d'indépendance : il a pour lui en France les gens qui font des vers, ceux qui font des ouvrages en dix-neuf volumes et des brochures de cinq pages, ceux qui écrivent des comédies et qui rédigent des journaux, ceux qui font de la philosophie et ceux qui font du commerce, il a Voltaire, il a Raynal, il a les encyclopédistes, il a Beaumarchais ; mais il a mieux encore, il a lui-même : il a Franklin !

III

Il ne faut pas dire que les « insurgents » avaient eu la main heureuse en choisissant Franklin pour leur ambassadeur officieux : ce serait attribuer à la fortune ce qui appartient à l'habileté. Oui, Franklin était l'homme le mieux fait, le mieux doué, le mieux préparé pour la mission moitié secrète, moitié publique, fort complexe et fort délicate dont on allait le charger. Mais ceux qui le choisissaient savaient bien ce qu'ils faisaient. Si quelqu'un devait gagner cette partie, c'était lui : Franklin avait été formé par la meilleure éducation, celle de la vie d'affaires, d'entreprises et de commerce. Ces Américains du Nord, marchands dans l'âme, les plus avisés des hommes, ayant l'esprit large et la conscience plus large encore, sans délicatesse exagérée, ne s'embarrassant pas aux objections d'ordre spéculatif, hardis et rusés, circonspects et aventureux, sont de première force en politique : ils ont des manières à eux de négocier qui déconcertent nos chancelleries classiques. Franklin fut le premier d'une race de diplomates, dont les rejetons poussent encore. Il a créé une manière, un genre nouveau de diplomatie : il l'a essayé sur nos hommes d'Etat, grands seigneurs, gentilshommes, courtisans, gens d'épée, serviteurs galonnés, brodés, dévoués, mais étourdis et maladroits de notre vieille royauté. Sans en avoir l'air, il les a joués tous, mettant leur légèreté à profit, spéculant sur leur

enthousiasme, et si bien qu'à un siècle de distance, les mystifiés n'ont pas encore vu le coup. On prit pour un bon vieillard simple, désintéressé, modeste, ne songeant pas à mal le plus madré des diplomates. Franklin n'est pas seulement le marchand habitué à toutes les ruses du commerce, c'est l'homme qui a fait fortune, et a, par son succès, pris confiance en lui. En 1723, il s'est enfui de Boston, pauvre apprenti, sans un penny dans sa poche. En 1760, il est le plus riche imprimeur, le plus riche éditeur de Philadelphie, se mêlant de tout, aimant les affaires, s'en créant de toutes sortes; il n'a manqué de réussite dans aucune des entreprises qu'il a commencées; c'est lui qui, en 1738, a organisé la première compagnie de pompiers qu'il y ait eue à Philadelphie; il a fondé la première compagnie d'assurances contre l'incendie, il a établi la première bibliothèque publique de Pensylvanie; c'est l'homme des souscriptions, des appels hardis et répétés au public, des réclames de toutes sortes; il a établi une université, par souscriptions; par souscriptions il a fondé un hôpital; plus tard, il organisera une société pour l'amélioration des prisons et une autre pour l'abolition de l'esclavage. Son nom, c'est celui de l'homme aux quarante affaires. Avisé, retors, adroit, rusé, commerçant, utilitaire, il est par-dessus le marché quaker, mais il ne croit pas en Dieu, et, de cette façon, s'il rassure les gens par son caractère religieux, il ne sera jamais embarrassé lui-même par des scrupules incommodes : un quaker qui n'a pas la foi est tout à fait au goût du temps. La France du dix-huitième siècle raffole de littérature : Franklin est un lettré; elle a la passion de la science : Franklin est un savant; mais il faut des gens de lettres qui soient gens du monde et des savants qui ne soient pas pédants; Franklin qui a passé dix ans à la cour d'Angleterre, la plus polie de l'Europe après celle de France, a pris les habitudes du milieu dans lequel il a vécu; il a les plus aimables façons, avec un tour particulier; c'est un original dans une société où l'on s'ennuie de l'uniformité; c'est un patriarche campagnard, mais faux patriarche et faux campagnard, sans aucune rusticité déplaisante; il porte une canne de pommier sauvage, mais la pomme est d'or fin.

Quand Franklin, arrivé à Versailles à la veille de Noël, commençait son opération, c'était là l'entrée en scène, mais dès avant et depuis longtemps, il préparait, il disposait tout pour le succès de la pièce. De Londres, Franklin avait suivi avec un soin infini tout ce qui se passait en France; il était lié avec tous les hommes d'Etat de la cour de George III qui pouvaient l'éclairer sur les dispositions de notre pays; il fréquentait notre ambassadeur à Londres : il était en commerce régulier de correspondance, de visites, de

confidences avec Beaumarchais, avec Condorcet, avec Buffon, avec Barbeu-Dubourg, avec le Roy de Chaumont, avec Court de Gebelin, avec Robinet et mille autres. Londres et Paris étaient alors en rapports très-fréquents. Franklin ne laissait passer aucune occasion de s'instruire sur tout ce qu'on disait, faisait chez nous; il opérait de loin sur nous, par des lettres, par des envois de brochures, par des mémoires. Deux fois il vint en France : en septembre 1767 et en juillet 1769. Il savait le français depuis longtemps; il s'était mis à l'apprendre dès 1733, et lisait très-bien les livres écrits dans notre langue; la difficulté qu'il éprouvait à la parler était-elle réelle? n'était-ce pas malice d'homme qui aime, quand il est interrogé, à pouvoir prendre son temps pour répondre, ou bien encore, à l'occasion, faire celui qui n'a pas compris? Malgré son ignorance vraie ou feinte, il eut à ces deux premiers voyages grand succès. « Tous les savants, nous dit Bachaumont, s'empressent de le voir et de conférer avec lui. » Et comme à ce moment tous les écrivains sont savants, ou prétendent l'être, ou parlent et écrivent sur les sciences, il est certain qu'il vit tout le monde. Il ne s'était pas déguisé en sauvage, comme il fera plus tard : il s'était livré aux tailleurs et aux perruquiers qui en six jours l'avaient transformé en « gentilhomme français; » il écrit à ce propos à miss Mary Stevenson « Pensez seulement quelle « figure je fais avec une petite bourse à cheveux et les oreilles « découvertes. On m'a dit que j'en étais devenu de vingt ans plus « jeune, et que j'avais l'air tout à fait galant. » Ce Franklin « tout à fait galant » fut présenté à Louis XV. Il assista au grand couvert. Le roi lui adressa la parole : mais le docteur ne fut ni enchanté, ni ébloui : « Je ne voudrais pas que vous puissiez croire, écrit-il au « lendemain de sa réception à Versailles, que je me suis assez plu « avec ce roi et cette reine pour rien diminuer de la considéra- « tion que j'ai pour les autres. Aucun Français ne saurait me « surpasser dans cette idée que mon roi et ma reine sont les meil- « leurs qui soient au monde et les plus aimables. » A ces deux voyages, Franklin avait jeté ses filets, placé ses appâts. Comptez que quand, quatre ou cinq ans après, il reviendra, ce sera pour faire bonne pêche. D'abord, il a dressé ce grand instrument de crédit et de négociations, sa réputation, et puis il a noué mille fils secrets avec lesquels, de Londres, il agitera en France les ressorts qu'il aura besoin de faire jouer. Le maître homme n'a rien oublié : il s'est ménagé tous les avantages, et toutes les précautions ont été prises, longtemps à l'avance. En 1767, en 1769 et avant, et depuis, il a si bien manœuvré, calculé, que quand il arrive en France, en 1776, on pourrait dire que la bataille est gagnée. Elle ne l'est

pas, mais avec quel artifice et, quelles mesures bien combinées il la livrera!

D'abord il va prendre de sa mise le soin d'un comédien qui doit jouer un rôle difficile. Ce n'est plus gentilhomme français, grand seigneur qu'il faut être. Ce qui convient, c'est le personnage d'un citoyen d'Amérique venant au nom des frères de là-bas demander des secours contre l'oppression du roi d'Angleterre. A ses premiers voyages en France, Franklin s'est fait friser, poudrer, accommoder à la française; plus de cela. « Figurez-vous, écrit-il à « une amie, un homme aussi gai qu'autrefois, aussi fort, aussi vigou- « reux, seulement avec quelques années de plus, mis très-simple- « ment, portant des cheveux gris clairsemés, tout plats, qui sortent « un peu de ma seule coiffure : un beau bonnet de fourrures qui « descend sur mon front jusque sur mes lunettes. Pensez à ce que « cela doit *paraître* parmi les têtes poudrées de Paris. » *Paraître*, voilà le grand mot. Quand lord Fitz Maurice envoya son fils à Franklin pour que le « vénérable philosophe » donnât au jeune homme des conseils sur la conduite de la vie, le sage consulté déclara au néophyte que la qualité la plus utile à l'homme d'Etat, était « l'apparence et le renom de la probité. » — « Démosthène « — dit Franklin au jeune Fitz Maurice, comme il l'a lui-même « rapporté plus tard — Démosthène à qui on demandait quelle était « la principale qualité de l'orateur, répondait : D'abord *l'action*, « ensuite *l'action* et encore *l'action*. Je dis que pour l'homme « public, c'est *l'apparence*, *l'apparence* et encore *l'apparence*. » Et toujours s'adressant au jeune Fitz Maurice et afin que la leçon fût comprise, il ajoutait : « Lord Shelburne, un des hommes pu- « blics les plus remarquables de cette époque, passe pour n'être « pas sincère, ce qui paralyse totalement son influence. Jamais « cependant il n'a donné la preuve de ce défaut. Pour qu'un homme « politique réussisse, il faut qu'on ait foi dans ses paroles et dans « sa capacité. Cette opinion une fois établie, tous les délais, tous « les détails, toutes les difficultés s'évanouiront. Quand même « vous parleriez assez mal, vous triompheriez sans peine par un « faux semblant de dignité du plus grand orateur qui soit au monde. « Je suis si persuadé de l'importance du crédit et du *règne de « l'apparence dans les affaires publiques* que, selon moi, Jean « Wilkes aurait pu détrôner George III, si ce dernier n'avait pas « eu la réputation d'un bon père de famille, et si Wilkes n'avait « pas passé pour un coquin. » La belle et bien édifiante morale à prêcher à un jeune homme ! Un petit billet de Franklin, fort joli du reste, nous livre encore mieux le secret de ce savoir-faire. Il écrit à une jeune dame qui le charge de faire imprimer une traduc-

tion composée par elle : « Ma chère enfant, j'avais d'abord envie de « publier votre traduction avec votre nom, mais j'ai craint que « cela ne *ressemblât à de la vanité.* Je la publie sans votre nom, « et j'aurai soin de répandre qu'elle est de vous, cela *ressemblera* « *à de la modestie.* »

Convaincu de cette nécessité de « paraître, » Franklin se compose le personnage le plus propre à l'effet qu'il veut obtenir. A Versailles, dans les salons, chez Mme du Deffant, chez Mme d'Houdetot, au théâtre, il va partout dans le costume qu'il s'est fait de quaker et de campagnard américain ; il porte les cheveux plats, longs et sans poudre : au milieu de toutes ces têtes chargées de perruques, poudrées à frimas et parfumées, c'est déjà un contraste ; quand il n'a pas son bonnet de fourrures, il porte un petit chapeau rond. Jean-Jacques Rousseau s'était fait remarquer avec sa soutanelle de drap marron : Franklin a pris un frac de drap brun ; autre contraste avec les habits chargés de dentelles, de broderies et de dorures. Quelqu'un dit que le docteur a l'air « vénérable. » C'est le grand mot. Dans cette société qui ne gardait plus guère de respect pour rien, et où les gens de cœur devenaient de plus en plus rares, on faisait un usage immodéré du mot « vénérable » et du mot « sensible. » Franklin s'arrangeait pour qu'on lui appliquât à tout propos une des deux épithètes, et le plus souvent les deux ensemble. Au fond, il ne méritait guère plus l'une que l'autre.

Et puis il se tut ! Au milieu de ces beaux esprits passés maîtres dans le grand art du siècle, l'art de causer, Franklin devina que le moyen de les surpasser tous était de se taire. Les silences qu'il imagina eurent un succès extrême. Allant voir M. Bailly à Passy, il demeura muet pendant deux heures. Ces deux heures de silence furent le sujet de toutes les conversations. On cita la manière dont il s'était tû mieux que l'on n'eût fait des plus heureuses reparties ou des propos les plus spirituels. Hérault de Séchelles a laissé un morceau fort curieux sur « la conversation[1]. » Il dessine tous les causeurs célèbres qui charment les salons d'avant 89 et marquent chacun de leur coin personnel l'esprit français. Tous revivent sous sa plume, et une seule ligne suffit à les évoquer : c'est le jugement et l'élégance tout académique de Delille ; c'est le ton noble et poli de Ducis ; c'est la manière de lever la tête et de plisser le front de Garat ; c'est la parole précise de Cerutti ; ce sont de Chamfort les « pinces mordicantes de l'esprit, » l'audace verbeuse de l'abbé Fauchet, les harangues soudaines et la forte voix de d'Eprémesnil, la façon vive

[1] On trouve l'indication et une analyse bien faite de ce morceau dans le *Camille Desmoulins* de M. Claretie.

et expressive de Lavater, l'entretien continu et bien français de Marmontel : c'est chez Rousseau, l'art de ponctuer toutes les paroles; chez Diderot, le talent de donner à tout ce qu'il disait « quelque chose de clair comme un rayon de soleil. » Au milieu de toutes ces manières, Hérault de Séchelles cite en passant « le silence du célèbre Franklin. » Il parlait cependant quelquefois, mais alors encore, il avait trouvé le secret de ne pas se livrer : c'était toujours par paraboles et par apologues qu'il s'exprimait, de manière à ne jamais s'expliquer qu'à demi, et à se réserver toujours la ressource d'un malentendu ou d'une échappatoire. L'interrogeait-on? On avait de lui un bon mot, un joli trait, une agréable et malicieuse plaisanterie : il éblouissait par les scintillements de son esprit ceux à qui il ne voulait pas laisser voir sa pensée.

Non seulement le personnage même était composé pour attirer la curiosité, mais rien n'avait été négligé pour le succès de la pièce. Afin de frapper le public, dès avant le lever du rideau, les mesures étaient prises. Le sculpteur Caffieri avait exposé cette année-là au Salon un buste de Benjamin Franklin. « Ce buste, dit un journal « du temps, nous montre un sage philanthrope qui cherche un re- « mède aux maux de sa patrie. On voit son âme se soulever d'indi- « gnation sur sa physionomie, dont ce sentiment altère la douceur. » Caffieri avait représenté, paraît-il, Franklin commandant au sculpteur le tombeau du général Montgomery, mort dans la tentative des insurgés sur le Canada. Mais M. de Sartines n'avait pas voulu que le nom de Montgomery figurât sur le monument « Ce nom, — dit Bachaumont, — est l'objet de la curiosité générale, et l'on s'indigne d'une réticence injurieuse, caractérisant la faiblesse d'un gouvernement qui sans doute a défendu de nommer les héros *pour ne pas déplaire aux Anglais.* » Voilà l'opinion préparée à bien accueillir Franklin. Il arrive ; il s'installe à Passy chez son ami M. Le Roy de Chaumont, dans une vaste et belle maison avec un grand parc. Dans les communs, une imprimerie est établie. Avec Court de Gebelin et Robinet, Franklin va publier un journal sous forme de cahier « les affaires d'Angleterre et d'Amérique. » Dieu sait ce qui se cuisinera dans cette officine secrète. Laborieux et mondain, six jours par semaine, il dîne en ville ; le dimanche seulement il donne à dîner. Chaque fois il sert quelque plat nouveau à la curiosité de ses convives, quelque surprise de haut goût qu'il vient d'inventer. La veille de l'Épiphanie, il a invité le curé de Passy, l'évêque de Saintes et Monsieur ou Mademoiselle d'Eon. Singulier repas, singulier assemblage de convives. Etant quaker et n'étant pas propriétaire de la maison qu'il habite, il aurait pu se dispenser de rendre le pain bénit. Il veut le rendre cependant : ce sera l'occasion d'une

petite manifestation en l'honneur de l'Amérique. Il a fait préparer treize brioches : en l'honneur des treize colonies de l'Amérique ; à chacune sera fixée une petite banderole, avec le mot *Liberté*. Ce beau morceau de pâtisserie et de politique est annoncé aux convives. Le curé, homme prudent, trouve quelque inconvénient à cette parade ; l'évêque déclare qu'il ne sera pas permis au pasteur de tolérer pareille innovation, et M. le chevalier d'Eon que dit-il ? Mlle d'Eon, que dit-elle ? Consultée, la prudente personne déclare qu'elle n'a rien à ajouter à ce que des « membres de l'Église » ont décidé avant elle, mais qu'à leur opinion elle joindrait une raison profane : « *C'est qu'étant à trois lieues de Versailles, il ne convient plus d'user d'un mot qu'on n'aimait, ni ne voulait y connaître.* » Voilà pour une semaine une anecdote qui occupera le public de Franklin. Et la semaine d'après ? La semaine d'après, M. de Maurepas a la goutte ; M. d'Angevilliers va voir le ministre, il le trouve dans son appartement avec un feu qui va mal et de la fumée. Il lui parle des cheminées qu'a inventées Franklin, et lui conseille de s'en faire faire une. « *Vous ne voulez donc pas*, lui répond Maurepas, *que M. le vicomte de Stormont vienne se chauffer à mon feu.* » Le vicomte de Stormont était l'ambassadeur d'Angleterre. On rapporte le mot de Maurepas, et le public de rire. Pour qu'une plaisanterie réussisse, il n'est pas besoin qu'elle soit excellente quand celui qui l'a faite est ministre ! Mais voilà un accident. Voltaire est arrivé à Paris, il va distraire l'attention des cheminées de Franklin et des affaires d'Amérique ? il va prendre pour lui toute l'attention publique ? Non pas ! à peine sait-on qu'il donne des audiences, on apprend qu'il a reçu le docteur Franklin, Mme Necker, M. l'ambassadeur d'Angleterre. Franklin s'est arrangé pour passer le premier. Mme Denis, l'abbé Morellet, d'Alembert sont là. Voltaire commence la conversation en anglais, et comme Mme Denis interrompt son oncle pour lui dire que le « patriarche de Philadelphie » parle fort bien français. « Excusez-moi, ma chère — réplique vivement le patriarche de Ferney — j'ai la vanité de montrer que je sais parler « la *langue de Franklin.* » Franklin demanda à Voltaire la permission de lui présenter son petit-fils. La présentation a lieu, le « vénérable philanthrope » supplie le « vénérable philosophe » de donner sa bénédiction à cet enfant. Voltaire s'est levé, a imposé les mains sur la tête du petit innocent et prononce avec emphase ces mots : « *Dieu*, *liberté*, *tolérance.* » Bachaumont trouve que « Franklin a fait là acte d'adulation indécente, puérile, basse et même, suivant certains dévots, d'une impiété dérisoire, » mais le jugement du public estime la chose superbe et applaudit. Quant à Voltaire, il est gagné, et c'est grand profit, car son alliance sera fort

nécessaire à Franklin ! Dans ce court séjour Voltaire, qui voit tant de monde, prêchera à tous la cause des Américains. Ce sera une manière de se montrer jeune. Un jour, chez la maréchale de Luxembourg, M[me] de Boufflers, on parle de la guerre qui, à l'occasion des États d'Amérique, allait peut-être éclater entre la France et l'Angleterre. La maréchale, très-liée avec lord Sormont, M[me] du Deffant, les Necker et très-anglaise, souhaitait qu'au lieu de la guerre on fît un bon traité de paix : « Madame, s'écrie Voltaire, montrant l'épée « du maréchal de Broglie qui était présent, voilà la plume avec « laquelle on doit signer ce traité. » Cette fanfaronnade sénile était trouvée admirable. Mais Franklin, si habile qu'il fût, ne pouvait rendre Voltaire immortel : il mourut. Aussitôt notre quaker de demander la succession afin de continuer au profit de l'Amérique son petit commerce. Quelle succession ? Sa succession académique? Non : maçonnique. Voltaire était de la loge des « Neuf-Sœurs. » Franklin s'y fit recevoir et hérita du « tablier de Voltaire » ! En cette qualité, il figura dans la cérémonie funéraire célébrée par cette loge en l'honneur du « génie » décédé. Cette solennité fut un événement de l'époque. En verrons-nous la répétition d'ici à quelque temps, comme on nous le promet? C'est le 29 novembre qu'eut lieu la chose. D'Alembert devait, comme secrétaire perpétuel, représenter l'Académie. La Compagnie prit une délibération pour lui interdire de s'y rendre.Mais la Loge « désolée » fut « dédommagée » par la présence du peintre Greuze, « très-utile aux travaux *dans sa partie.* » La cérémonie fut célébrée dans une enceinte en forme de temple. Le vénérable frère Lalande présidait ; il avait pour assistant le non moins vénérable Franklin d'un côté, et un comte de Strogonoff, un peu moins vénérable, de l'autre. On entendit un éloge fort long et fort ennuyeux de Voltaire. Le seul endroit où l'assemblée s'émut, ce fut quand l'orateur, dans une apostrophe aux « ennemis fougueux » de son héros, « après avoir dit tout ce qui pouvait les attendrir, » s'est écrié : « *Si sa mort enfin ne vous réduit pas au silence, je ne vois « plus que la foudre qui puisse en vous écrasant, vous y forcer.* » A cet instant, des coups redoublés de tonnerre d'opéra se font entendre. Le cénotaphe disparaît, et l'on n'a plus vu dans le fond qu'un grand tableau représentant l'apothéose de Voltaire. « On aurait désiré, dit Bachaumont, qui, paraît-il, y assistait, que par une heureuse combinaison, l'aspect lugubre de la salle fut en même temps changé car l'impression demeura triste » malgré les flammes du Bengale. Ni les pompes funéraires, ni les fêtes, ni les spectacles, ni les grands dîners, Franklin n'omettait rien de ce qui pouvait étendre sa popularité, faire de lui l'homme à la vogue ; ce fut pendant plus de deux ans, une perpétuelle et une incomparable charlatanerie !

Franklin, une fois en scène, ne la quittait plus. Il se montrait partout, Bachaumont le remarque dans son journal, à la date du 20 mars 1777 : « Le docteur Francklin affecte de se montrer de plus en plus : il est venu vendredi au concert des Amateurs et il a été *applaudi à tout rompre.* » Un jour, la foule apprend que le docteur va chez M. de Vergennes : elle se porte à l'hôtel du ministre des affaires étrangères et quand Franklin paraît « elle fait entendre de longues acclamations; » il acceptait volontiers ces hommages populaires, dont il entendait tirer bon profit pour ses intérêts et pour ceux de l'Amérique. Il était trop fin pour jouir naïvement de cette vogue, mais trop habile pour ne pas s'en servir. « On me prend « ici, — écrit-il à sa fille — pour une idole, et comme vous savez « que le mot *doll* a toujours voulu dire en anglais *poupée*, je ne « doute pas que l'étymologie de ce mot ne soit *i-doll-atrer* faire « d'un homme une poupée. Je suis la véritable poupée des Parisiens, « qui me frisent, me parent, me couronnent, et jouent avec moi de la « façon la plus agréable du monde. Ils ont tellement prodigué mon « buste que, si ma tête était mise à prix, il me serait impossible de « m'échapper, quelque bonne volonté que j'en eusse. » L'étymologie proposée par Franklin ne valait rien, et méritait tout au plus de figurer dans les belles découvertes de son ami, l'étymologiste Court de Gebelin, mais il n'est pas difficile de discerner le vrai sentiment que le « bon docteur » éprouve pour ces Français dont l'enfantillage le sert sans le séduire!

Les journaux ne parlaient que de Franklin. Il était le sujet de toutes les conversations : c'était une folie : on avait renoncé au whist; on jouait au *boston*. Partout l'image de Franklin en gravures noires ou coloriées, en tabatières, en éventails, en médaillons, en sucre, en pièces moulées de pâtisseries, en bouts de cannes. Au mois de décembre 1777, un marchand imagina une coiffure allégorique « aux insurgents » La police défendit non de porter cette coiffure, mais de l'annoncer. On recourut aux images. Borel et Le Vasseur, « graveurs du Roi et de leurs Majestés Impériale et Royale, » furent chargés d'exécuter une allégorie : « l'Amérique Indépendante. » Une souscription fut ouverte. On versait les fonds chez un notaire, rue de Condé. Ce fut la première souscription publique qu'il y ait eu en France. La gravure était une apothéose de Franklin. « On y voit, dit « le prospectus, publié par le *Journal de Paris*, M. Franklin qui « *affranchit l'Amérique* : il embrasse la statue de la Liberté et « Minerve couvre le sage législateur de son égide : La Prudence et le « Courage renversent leur ennemis, c'est-à-dire l'Angleterre qui, « dans sa chute, entraîne un Neptune dont le trident est rompu. A « la droite de la Liberté, l'Agriculture, le Commerce et les Arts

« applaudissent à cette révolution. » Le portrait de Franklin était partout, au bas on avait inscrit la devise :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis

Déjà sous la Fronde, il y avait des caricatures contre Mazarin, mais le procédé était encore employé timidement. En 1776, plus d'hésitation : tout est bon, tout sert, tout porte, c'est la première affaire traitée directement avec l'opinion publique[1].

Franklin avait un autre prestige aux yeux du public de 1776. Rien ne peut donner une idée exacte du bouillonnement d'idées, de projets, de systèmes qui agitait la France à cette époque. Or notre homme avait passé sa vie à inventer. Il avait le premier établi les paratonnerres ; on lui attribuait une recette pour calmer les orages de l'Océan,

[1] Quand la gravure de Borel et Le Vasseur eût produit l'effet voulu, autre image : un journal en donne cette description : Le commerce de l'Angleterre est représenté sous la forme allégogorique d'une vache dont un « Bostonien » scie les cornes : un Hollandais « joieux la traye : » un Français en « profite, » et remplit un vase de lait : « un Espagnol indécis tâche d'en avoir quelque chose, mais dans un vase beaucoup plus petit. » On voit dans la partie supérieure à droite, la ville de Philadelphie, un vaisseau, l'*Aigle*, est dans le port, où il fait naufrage : « ce qu'on remarque par ces manœuvres brisées, ses voiles arrachées et ses mâts rompus. » Devant la ville les frères Howe sont couchés et dorment, « sans avoir aucun souci de leur flotte et de leur armée. » Plus bas est un Anglais dans la plus profonde tristesse. « Un dogue, qui désigne sans doute la force de la nouvelle République, attaque le lion désarmé et qui est sans vigueur, pour se garantir de ses morsures et s'en venger. » Bachaumont se demande comment le ministère laisse exposer cette image injurieuse non-seulement pour des Anglais, mais pour l'Espagne. Un mois après, deux autres gravures : l'*Anglais de retour de Philadelphie*. C'est un personnage maigre, décharné, sec, le bâton blanc à la main, les cheveux plats et mal peignés, « dans l'attitude d'un homme obligé de remon- « ter ses culottes qui ne tiennent point sur ses hanches, » du reste « son accoutrement misérable et rétréci, sa figure allongée, son air d'humiliation, et toute l'attitude de son corps pouvant se soutenir à peine, témoignent sa détresse. » L'autre gravure était dans le même goût. Ces caricatures enluminées avaient grand succès. Une allégorie d'un genre semblable est expédiée d'Angleterre. Au milieu de l'image, une « bouillotte » de thé avec un grand feu dessous, que souffle un *coq* « qui désigne sensiblement la France par une fleur de lys dont il est surmonté. » Il s'élève de la bouillotte « une épaisse fumée qui soulève le bonnet de la *liberté*. » Les insurgés, à la droite, le « recouvrent, » et à la gauche, sont les Anglais qui s'enfuient « emportant un joug brisé. » Dans la partie inférieure et sur le premier plan, est le Temps, un globe sous ses pieds. Dans son miroir lumineux, il fait voir « cet événement et les suites aux quatre parties du monde. » L'Europe et l'Asie sont représentées par deux belles femmes, « avec tout ce qui caractérise le luxe et la mollesse de l'une, le génie est les arts de l'autre. » L'Afrique est figurée par un nègre, l'Amérique par un sauvage.

au moyen d'un peu d'huile versée à propos dans les flots. Il avait découvert l'un des premiers, en passant d'un hémisphère à l'autre, le *gulf stream*; il apportait avec lui tout un assortiment varié de lunettes pour les myopes et pour les presbytes et jusqu'à des « remèdes » contre les rhumes de cerveau. Il avait imaginé des expériences variées. C'était l'inventeur universel. On lui en prêtait encore plus qu'il n'en avait fait. Il avait des recettes pour tout : recettes pour se bien porter, recettes pour faire fortune, recettes même pour être vertueux. Il était le confident de tous les faiseurs de projets et le confesseur de tous les gens embarassés [1] !

C'était à les recevoir, à les écouter en silence que Franklin passait à Passy ses journées, quand il n'était pas de ces fêtes que de toutes parts on lui préparait : l'une des plus brillantes fut chez Mme d'Houdetot. Sannois était alors le rendez-vous champêtre de tous les beaux esprits, un Chantilly philosophique et littéraire.

[1] Franklin consignait dans son journal jour par jour et heure par heure les communications qu'on lui faisait : « *Huit heures du matin.* — Un bon abbé « m'apporte un gros manuscrit contenant un plan de réforme universelle sur « les lois, le commerce, les mœurs, l'industrie, les gouvernements, le tout « arrangé dans son cabinet, sans qu'il ait vu le monde. — *Onze heures du « matin.* — Un homme est venu me dire qu'il avait monté une machine qui « allait toute seule, sans poids, sans ressorts, sans rouages sans employer « l'air, le feu, ni l'eau, et qu'il me vendrait pour 200 louis comptant, je lui « répondis que je doutais, mais que j'irai voir sa machine..... . — *Midi.* — « Un M. Coder me propose de lever six cents hommes que l'on armera de « fusées incendiaires pour aller dévaster les villages des côtes d'Angleterre, « d'Irlande et d'Ecosse, moyen évidemment très-philanthropique puisqu'il « mettrait nécessairement fin à la guerre. Je lui ai répondu que je n'avais pas « d'argent pour cet usage, que le gouvernement français pourrait bien n'être « pas d'avis qu'un Américain vint lever des troupes en France, et enfin que « je n'étais pas sûr de l'efficacité de son moyen pour terminer la guerre. — « *Deux heures.* Un homme me prie de m'intéresser à une invention impor- « tante qu'il a faite et qui changera, dit-il, tout le système de l'art militaire. « Il s'agit d'habiller un hussard avec armes et bagages, sans compter les pro- « visions pour vingt-quatre heures, de manière à ce qu'on ne se doute pas de « son métier, et à ce qu'il passe pour un voyageur ordinaire. Il suffirait de « six ou sept cents voyageurs de cette espèce pour prendre une ville d'assaut « sans que personne se doutât de leur arrivée. Je lui ai répondu que je n'é- « tais pas homme de guerre, que je n'entendais rien à l'art militaire et que « je lui conseillais de s'adresser au bureau de la guerre. Il y a chez ce peu- « ple-ci une fertilité de créations qui m'étonne tous les jours, et qui m'en- « lève une si grande partie de mon temps, que je serai forcé de repousser à « la fois tous les créateurs de projets. — *Quatre heures.* On me remet un « paquet d'un *philosophe inconnu* qui soumet à mes réflexions un mémoire sur « le feu élémentaire, ainsi que le détail de plusieurs expériences faites à la « chambre obscure. L'ouvrage est en anglais et d'assez bon style, quoique « mêlé de tournures françaises. Il faut que je voie les expériences pour juger « du fond. » Le « philosophe inconnu » était Marat.

Quelle réception ! La belle Sophie, la maîtresse de Sannois, fit sur la route avec tout son monde en grande toilette une demi-lieue à la rencontre du docteur. Au moment où il descendit de voiture, elle lui adressa un compliment poétique, un salmis d'adulations mytho logiques pour le philosophe et d'allusions frondeuses au pouvoir.

Ame du héros et du sage,
O liberté, premier bienfait des dieux!
Hélas ! c'est de *trop loin* que nous t'offrons des vœux !
Ce n'est qu'en *soupirant* que nous rendons hommage
Au mortel qui forma des *citoyens* heureux.

Le « mortel qui forma des citoyens heureux » fut-il conduit d'abord au temple de la liberté ou au temple de l'amitié? il ne le dit pas. On se mit à table. A chaque service un nouveau tour de compliments. Au premier service, le comte de Tressan lit son morceau. Au second, le vicomte d'Apché soutint en chanson que tous les *chevaliers français* étaient prêts à verser leur sang pour obtenir une *charte anglaise.* Au dessert, Mme de Pernan, fille de Mme d'Houdetot, compara Franklin à Jésus-Christ. A la fin, M. d'Houdetot dit son couplet, et, « en sa qualité de mari », se montra, suivant un historien de cette petite fête, « encore plus ridicule que les autres. » Il compara Franklin à Guillaume Tell, faisant observer que « Guillaume Tell avait été un sauvage fort désagréable, tandis que Franklin buvait sec et jouait de l'harmonica. » Après le café, ce fut encore un régal de petits vers, de compliments sucrés et de jolis éloges pralinés ! [1] On offrait à Franklin de « l'encens » comme à un Dieu, et le rusé vieillard goûtait tous ces bonbons, et respirait tous ces parfums en calculant combien il enverrait le lendemain de caisses de fusils, de barils de poudre et de pièces de canon à ses amis de Boston et de Philadelphie. L'agréable ne lui faisait pas oublier l'utile. Mme d'Houdetot avec ses vers reconduisit le docteur jusqu'à son carrosse. Avant que les roues ne tournassent, il dût encore entendre ce quatrain :

Législateur d'un monde et bienfaiteur des deux,
L'homme dans tous les temps te devra des hommages
Et je m'acquitte dans ces lieux
De la dette de tous les âges !

[1] Le récit de la « fête champêtre » de Sannois se trouve tout au long dans une note de l'ouvrage de Jared Sparks : *The Works of B. Franklin,* Boston, 1840. C'est là que M. Chasles a trouvé les détails qu'il donne dans un travail, d'ailleurs fort curieux, publié en juin 1841.

Quand Franklin revenait le soir d'une de ces parades, quel jugement portait-il sur cette société qui l'avait admiré, encensé, caressé, cajolé, enguirlandé, gâté, adulé ? Il goûtait le même plaisir que Lazare Duvaux quand le riche orfèvre, ayant eu tout le jour sa boutique pleine de belles dames et de beaux seigneurs, faisait le soir le compte du prix élevé auquel il leur avait vendu sa marchandise : il se disait que la société française est décidément la plus facile, la plus généreuse, la plus aimable du monde et qu'on ne peut nulle part vivre plus agréablement qu'à Paris ou tout auprès. L'aimable hôte auquel nous faisions bon accueil, après s'être montré si modeste, si humble, si bonhomme, promettait d'être si reconnaissant! Comment n'aurions-nous pas raffolé d'un tel homme? Et comment la France entière n'aurait-elle pas pris fait et cause pour les infortunés et intéressants Bostoniens! Tous allaient se laisser gagner, la haute société d'abord, la bourgeoisie, enfin la cour elle-même, et après tous Louis XVI. Dans ce paradis monarchique de Versailles, dans cet éden enchanteur, où les priviléges nobiliaires et les vieilles distinctions aristocratiques dressent de toutes parts leur végétation d'opéra, voici qu'à l'étourderie française la pomme révolutionnaire va être présentée par le vieux serpent à lunettes venu de l'autre côté de l'Océan!

IV

Pour passer des salons de Paris jusque dans les conseils du roi, pour porter aux ministres les vœux des lettrés, des philosophes, des spéculateurs, quel sera l'homme politique dont M. de Vergennes et Louis XVI ne se défieront pas, et qui par sa position aura droit de donner des conseils? Cet homme-là fut M. le baron de Goltz, l'ambassadeur de Sa Majesté le roi de Prusse. C'était un diplomate très-avisé et très-adroit. La famille de Goltz a donné à la cour de Berlin une longue succession de serviteurs précieux. Sous l'Empire, il y a dix ans, c'était encore un comte de Goltz qui représentait la Prusse à Paris. Il y a un siècle, durant cette difficile négociation conduite en France par Franklin, Silas Deane et Arthur Lee, le représentant et confident du roi de Prusse ne cessa d'agir par des conseils, des insinuations, et les moyens d'influence les plus divers en faveur des Américains. Chaque semaine, le baron de Goltz recevait de Berlin des dépêches rédigées de ce style impérieux et légèrement goguenard, malicieux et pénétrant que possédait à un si haut point Frédéric II; les instructions du souverain enjoignaient à l'ambassadeur de seconder les efforts que

faisait alors en France Franklin, et le baron de Goltz se conformait aux ordres reçus. Un seul souverain en Europe, un seul, avait accueilli fort joyeusement la déclaration d'indépendance des provinces anglaises d'Amérique : Frédéric II de Prusse.

Le soulèvement des colonies anglaises contre la métropole rentrait tout à fait dans ses vues. Durant l'été de 1776, lorsque Frédéric II, le corps éprouvé par les premières atteintes de cette hydropisie à laquelle il devait succomber dix ans après, mais encore tout entier par l'esprit au gouvernement et à l'agrandissement de la Prusse, regardait dans son cabinet de Potsdam les cartes pendues aux murs, il pouvait être content par le souvenir présent de ce qu'il avait achevé, mais il n'était pas satisfait. Il avait infligé à la France la défaite de Rosbach, il s'était taillé un beau morceau dans le drap polonais et dans la toile silésienne; il n'avait laissé en aucune partie échancrer les domaines de ses ancêtres les burgraves de Nuremberg et les marquis de Brandebourg : si Frédéric II avait eu le tempérament visionnaire comme son neveu Frédéric-Guillaume, et qu'il se fût imaginé en 1776 ce que serait la Prusse cent ans plus tard, son orgueil eût été bien autrement caressé, mais il était d'humeur peu rêveuse : il aimait mieux faire des calculs que des conjectures : chaque matin, il était debout dès quatre heures, avant qu'aucun de ses chambellans ou de ses aides-de-camp ne fût levé; en attendantle moment fixé pour passer la revue de ses grenadiers, alerte malgré l'âge et la souffrance, il se promenait de long en large, suivi de ses trois levrettes, au milieu de ses livres ouverts, de ses papiers couvrant ses meubles déchirés, allant du portrait de Marc-Aurèle à celui de Joseph II. Le nez bourré de tabac d'Espagne, se riant à lui-même des projets qu'il formait, il cherchait comment il se vengerait de l'Angleterre qui, dans la dernière guerre, s'était assez mal conduite envers lui; comment il annexerait bien à la Prusse Dantzig et les villes libres de la hanse teutonique, et comment enfin si son cousin, l'électeur de Bavière, venait à mourir, il pourrait de ce côté rectifier, malgré M. de Kautnitz, la frontière de ses Etats, à cette époque déjà « si mal conformés, » et c'était alors qu'il arrêtait les instructions que ses secrétaires, quelques heures après, traduisaient en chiffres pour les adresser à M. de Goltz.

La perspective d'une nouvelle guerre avec l'Autriche lui souriait assez, mais s'il était engagé par-là, il voulait avoir « la main libre » du côté de l'Angleterre et de la France, de la France surtout. Louis XV venait de mourir : qui répondait que le jeune successeur aurait l'humeur pacifique? Sa très-captivante épouse n'était-elle pas la sœur de Joseph II, la fille de Marie-Thérèse? N'allait-elle pas intéresser son fidèle et vertueux époux à la cause de l'Autriche

et aux affaires d'Allemagne? Il fallait l'occuper d'un autre côté, mais où? Du côté des provinces unies d'Amérique. La nouvelle de la déclaration d'indépendance promettait donc à Frédéric II que l'Angleterre aurait de la besogne sans se mêler des affaires d'autrui, et qu'un beau sujet d'occupation allait être fourni à Louis XVI et à M. de Vergennes. S'il arrivait que la cour de Versailles voulût porter secours aux « insurgents, » ce serait coup double : l'Angleterre aurait davantage à faire, et la France n'aurait plus du tout le loisir de s'occuper des affaires de l'Allemagne.

Ajoutons, puisque nous parlons de la « patrie de la philosophie, » qu'il y avait entre la Prusse et les Etats-Unis, il y a cent ans comme aujourd'hui, une raison tout à fait « transcendante » d'affinité : le protestantisme. En 1776, le roi de Prusse, non moins que de nos jours son arrière-petit-neveu, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, prétendait être le premier représentant couronné de la réforme, et le protecteur œcuménique des protestants des deux mondes. C'était, il y a cent ans déjà, le secret d'une sympathie mystérieuse entre la Monarchie prussienne et la République américaine. Qui donc a accusé les historiens américains de réalisme et de positivisme? Dans son dernier livre précisément, M. Bancroft recueille dans le passé tous les souvenirs de vieille et inaltérable amitié, tous les signes caractéristiques de parenté entre les Allemands et les Américains. Jamais la recherche des « affinités électives » n'a été poussée plus loin. Pendant deux siècles, l'historien américain étudie avec une « synoptique » tout à fait sentimentale ce qui se passe en Prusse et aux Etats-Unis, et retrouve unis dans le plus intime commerce les protestants de Philadelphie et ceux de Berlin; depuis ces congrégations des Massuchussets qui faisaient des prières solennelles pour le succès des armes de Gustave-Adolphe, jusqu'aux littérateurs et aux philosophes de la fin du siècle dernier et du commencement de ce siècle-ci, qui tous ont été pleins de sympathie pour l'Amérique : témoin Kant, qui « le premier défendit la cause des Etats-Unis, » témoin Lessing, saluant dans la révolution des Etats-Unis « la naissance de l'humanité » ; témoin Herder admirant dans la *Nouvelle-Angleterre* « le berceau d'une nouvelle civilisation, » et d'une sorte de *Kulturkampf;* témoin Klopstock composant son « ode aux fleuves d'Amérique », du milieu desquels il voit s'élever « une lumière qui éclairera l'humanité » ; témoin Gœthe mettant à côté de Washington le docteur Franklin, « au sommet de l'olympe des guerriers! »

Dès le début de l'insurrection des colonies anglaises, Frédéric II mande à M. de Maltzan, son ambassadeur à Londres, l'intérêt qu'il prend à cette affaire d'Amérique. « Je suis curieux de voir la fin de

« l'héroïsme bostonien, lui écrit-il, *prêtez-y votre attention.* L'af-
« faire des colonies britanniques excite toute ma curiosité : ne dis-
« continuez pas d'y prêter toute votre attention, afin de m'en rendre
« des comptes *exacts et détaillés.* » A peine reçoit-il du comte de Maltzan les renseignements demandés, Frédéric prévoit que les choses iront loin, et, quoiqu'il donne à sa prévision un caractère d'appréhension, il est facile de voir qu'elle lui ouvre une agréable perspective. « Il est bien à craindre, dit-il, que *ces étincelles n'allu-*
« *ment un feu bien difficile à éteindre.* »

La raison de cette vive curiosité, Frédéric II, la confie à Maltzan dans une dépêche chiffrée. « Les affaires des colonies vont en em-
« pirant et me deviennent intéressantes sur (*sic*) celles de l'Europe :
« en effet, *plus elles occuperont et embarrasseront la cour britan-*
« *nique et moins cette cour pourra-t-elle se mêler des affaires*
« *des autres puissances, et c'est toujours un grand point de gagné.*
« Ce que je désirerais de savoir surtout, c'est si la nation ne prend
« pas de l'humeur contre la conduite du ministère dans cette brouil-
« lerie ; si par hasard l'envie lui prenait de pendre lord Bute, je
« serais très-disposé, sur le premier avis que vous m'en donneriez, à
« vous adresser la plus belle corde que je puisse trouver pour ho-
« norer son supplice. » Que voilà bien du Frédéric II, vigilant, faisant lui-même ses affaires, correspondant avec ses ambassadeurs, leur écrivant et de bonne encre, poursuivant ses desseins, mais caustique, railleur au milieu des soins les plus sérieux, et sachant mener en plaisantant et très-rondement les plus graves affaires ! « Je souhaite
« bien fort que les démêlés de la cour britannique avec ses colonies
« lui taillent encore de la besogne pour longtemps, afin de la con-
« tenir d'autant mieux dans de justes bornes..... *Plus leurs affaires*
« *s'embrouilleront et moins y aura-t-il à appréhender pour la*
« *tranquillité de l'Europe.* » Ce souci pour la « tranquillité de l'Europe » est édifiant. Ce roi pacifique ne songe qu'à la paix universelle ; c'est pour cela qu'après avoir écrit au comte de Maltzan ces pressantes instructions, il va lui-même tout à l'heure faire charger ses hussards et ses croates, et manœuvrer ses beaux grenadiers ; pacifique et libéral : à mesure que les « insurgents » font des progrès, Frédéric II montre pour eux plus de sympathie. « Le sort
« paraît favoriser ces *athlètes de la liberté*... Il serait du dernier
« ridicule si pour soumettre à toute force les insurgents le gouver-
« nement britannique voulait appeler des troupes prussiennes à son
« secours. Le bruit en a couru, je le sais..., mais j'y trouve tant d'im-
« popularité, de singularité, que j'ai une peine infinie de me per-
« suader que la nation y donne son consentement. D'ailleurs il me
« paraît bien dur qu'on prétende déclarer d'abord pour rebelles des

« *sujets libres qui ne font que défendre leurs priviléges contre le* « *despotisme du ministère.* L'Angleterre a, à l'heure qu'il est, les « affaires des colonies sur les bras qui lui tailleront encore assez de « besogne pour *l'empêcher de prendre fait et cause en faveur des* « *Dantzicois.* » Plus les affaires vont mal et le gouvernement anglais fait de fautes et plus Frédéric est en belle humeur : « En « réfléchissant à la conduite du gouvernement britannique dans « sa guerre avec ses colonies, je suis presque tenté de dire ce que « les théologiens soutiennent de la Providence : *ses voies ne sont* « *pas les nôtres.* » La cour de Londres achète à un certain nombre de petits princes allemands ce qu'ils ont de sujets disponibles pour en faire des soldats et les envoyer combattre les « insurgents. » Le roi de Prusse ne s'oppose pas à la livraison de ces étranges marchés : ce n'est pas à ses grenadiers que l'on touche : le reste le touche peu : cependant il réclame un péage pour le passage de ces mercenaires sur le territoire prussien, le *Viehzoll*, l'impôt sur le transit du bétail ; c'est sa manière plaisante de montrer ses bonnes dispositions aux « insurgents. »

Ces dépêches si variées de Frédéric II au baron de Maltzan montrent l'intérêt très-vif qu'il prenait à la cause américaine. Le seul résultat qu'il attendait était-il que l'Angleterre, absorbée par le souci de sa querelle, lui laissât pleine liberté d'action ? Faut-il croire que des avantages plus directs aient été offerts à Frédéric ? Le comte de Maltzan écrit de Londres à Frédéric le 10 février 1775 : « Si les « colonies tiennent bon et résistent aux mesures du ministère, il s'en- « suivra une révolution parfaite, et les colonies à l'exemple de l'An- « gleterre choisiront une autre branche de la famille pour leur sou- « verain, et *se donneront à vous, Sire.* » Sur quoi le comte de Maltzan se fondait-il pour transmettre au roi cette prévision ? Le traducteur de Bancroft, M. de Circourt, déclare que « cette étrange « conjecture du comte de Maltzan ne reposait sur aucun projet « sérieux que les Américains eussent conçu ou pu concevoir. » Bancroft a trouvé la lettre du comte de Maltzan à Berlin, dans ce précieux dépôt des archives que MM. Dünker et Friedlander ont ouvert avec tant de bienveillance à l'historien de la République américaine, mais il ne s'explique pas sur le fait révélé par cette lettre. Comment croire que Maltzan, très-circonspect, très-prudent, écrivant au roi, lui ait communiqué une pareille idée, si elle n'avait rien de fondé ? N'est-il pas permis de supposer que les agents américains présents à Londres, Arthur Lée par exemple, fort léger et fort hardi, avaient fait quelque ouverture au représentant du roi de Prusse dans le sens indiqué par le comte de Maltzan ? Ce qui est certain au moins, c'est qu'à défaut de couronne, ils proposaient à la Prusse un

traité de commerce : c'était le cadeau avec lequel à Berlin, comme à Madrid, comme à Versailles, ils tâchaient de gagner des alliés.

De Londres, Frédéric II ne demandait guère à M. de Maltzan que des nouvelles : à Versailles il réclamait autre choses du baron de Goltz. Il paraît qu'il est de tradition qu'à Berlin on ne trouve jamais assez actifs les ambassadeurs qu'on nous envoie en France. Quoique au siècle dernier le baron de Goltz fût bien l'homme le plus adroit, le mieux renseigné, et suivît fort soigneusement les instructions qui lui venaient de Potsdam, Frédéric II n'était pas toujours content de lui. Surtout à l'automne de 1776, au moment où la déclaration d'indépendance est connue en Europe et va produire son effet, quand on attend l'arrivée des agents secrets, envoyés en France par le gouvernement des Etats-Unis, Frédéric II traite rudement son pauvre ambassadeur : afin sans doute de s'assurer qu'il aura l'œil bien ouvert et ne laissera rien échapper. « Votre dépêche du « 6 octobre, écrit Frédéric II au baron de Goltz, m'est très-bien « parvenue, mais elle appartient à la classe de celles qui ne méritent « pas le port qu'elles coûtent. Elle ne contient que des répétitions « et des allégations ennuyantes, car il ne m'importe point du tout « d'apprendre ce que vous avez dessein de faire, mais bien au con- « traire ce que vous avez effectivement fait pour satisfaire à mes « ordres. D'ailleurs, vous y faites le perroquet en répétant tout ce « que je vous ai appris par mes lettres précédentes. » Voilà une rude boutade ! Parmi les Hohenzollern, grands-oncles de Frédéric II, l'histoire cite déjà au douzième siècle un marquis de Brandebourg surnommé « Frédéric Dent-de-Fer. » Si le baron de Goltz avait eu la tentation de s'assoupir, il devait par cette morsure être singulièrement réveillé. C'est que brouiller Versailles avec Londres et avec Vienne, détacher Louis XVI de Joseph II après l'avoir mis en guerre avec George III, et en vue de tout cela suggérer à la cour de France l'idée de secourir « les insurgents » de Boston, c'était là un dessein assez difficile et assez grand pour ne pas laisser s'endormir celui qui devait le remplir. De là tous les coups de fouet du roi au baron de Goltz. La chose en valait la peine [1] !

Justement on apprend que Joseph II va faire le voyage de Versailles. Il faut empêcher que Marie-Antoinette, conseillée par sa mère, ne mette trop à l'unisson son mari et son frère, Louis XVI et

[1] Parlant des affaires d'Amérique, Frédéric II écrit à Maltzan à Londres, en 1777: « Ce dont je profite dans toutes ces altercations, c'est que ni la cour britannique, ni *celle de Versailles* ni aucune autre ne me tourmente par des plaintes sur Dantzig. » Mais quand à l'affaire de Dantzig va se joindre celle de la succession de Bavière, c'est alors que le baron de Goltz n'aura plus un moment à perdre.

Joseph. Pour cela rien n'est à épargner. Le 26 décembre 1776, Frédéric écrit à M. de Goltz assurément la plus intéressante des dépêches que MM. Dünker et Friedlander, les savants et obligeants archivistes de Berlin, aient communiquées à M. Bancroft. Le roi représente d'abord le danger de l'accord entre la cour de Versailles et la cour de Vienne, puis il ajoute : « Il sera bon si vous « pouvez par vos *insinuations souterraines* augmenter la dissension « entre ces deux cours. Pour cet effet, les vues ambitieuses de Sa « Majesté Impériale (Joseph II) sur l'Italie, la Bavière, la Silésie, « l'Alsace, et même la Moldavie, ouvriront un vaste champ à votre « œuvre politique, et si vous y ajoutez encore les sarcasmes que ce « prince s'est permis sur ses trois beaux-frères, en disant : « *J'ai « trois beaux-frères qui sont pitoyables : celui de Versailles est « un imbécile, celui de Naples un fou, celui de Parme un sot,* » « ils ne sauraient manquer de porter coup et de prévenir la cour « où vous êtes, contre lui d'une façon que tout retour serait extrême- « ment difficile, et peut-être même impossible ; mais il va sans dire, « et vous le sentez vous-même, que *ces sortes d'insinuations exigent « une précaution extrême, pour les glisser adroitement* et sans « qu'on puisse seulement soupçonner d'où elles partent, de sorte que « vous apporterez à cette commission toute votre sagacité pour la bien « exécuter. » Un des points sur lesquels le comte de Goltz devait contrecarrer l'influence de la politique autrichienne était précisément l'alliance américaine. Lorsque Joseph II vint à Versailles, et qu'on le vit, logeant dans un hôtel comme un simple particulier, offrant sans scrupule son bras à madame Dubarry déchue, et paraissant fort dégagé de tout préjugé, une dame de la cour voulut lui parler en faveur des insurgents : « Excusez-moi, madame, reprit le fils de Marie-Thérèse, je ne serai jamais pour eux. *Mon métier à moi, c'est d'être royaliste.* » Il voulait dire par là qu'il ne lui convenait pas de prendre parti pour des rebelles contre leur souverain, et d'encourager une révolution, fût-ce à deux mille cinq cents lieues de Schœnbrunn. Les efforts de Frédéric II et du comte de Goltz pour brouiller la cour de Versailles avec l'Autriche réussirent. Quelques temps après le voyage du « comte de Falkenstein » en France, les cours de Berlin et de Versailles entrent en négociations secrètes par l'envoi à Postdam d'un envoyé extraordinaire le marquis de Jaucourt. A force d'assurances de bonne volonté répétées à M. de Vergennes, de petits soins pour M. de Maurepas, Frédéric II en est arrivé à ses fins : une alliance entre lui et la France. Puis, une fois qu'il y a partie liée, il faut voir comme Frédéric II pousse le gouvernement français dans la guerre contre l'Angleterre : « On se trompe fort, « écrit le roi de Prusse à M. de Goltz, en adoptant qu'il est de la

« politique de la France de ne point se mêler de la guerre des « colonies. Il est vrai que son jeu exige de se tenir pendant un « temps derrière le rideau ; mais son premier intérêt demande « toujours d'affaiblir la puissance britannique, partout où elle peut « et rien n'y saurait contribuer plus promptement que de lui faire « perdre ses colonies en Amérique. Peut-être même serait-ce le « moment de reconquérir le Canada, de sorte qu'à tous les égards « une guerre avec l'Angleterre lui serait dans le moment présent « infiniment plus avantageuse qu'un accommodement avec les co- « lonies. En effet *l'occasion est si favorable qu'elle n'a été, ni le « sera peut-être dans trois siècles*, mais le mal est que le dérange- « ment des finances rend le ministère de Versailles si ombrageux « et si appréhensif qu'il trouve du risque là où il n'y en a pas ; « et en effet si par les secours de sa cour, il rendait les colonies « indépendantes, il y aurait sûrement, infiniment, plus à gagner « pour elle que toute la guerre ne lui coûterait. » Sachant le mi- nistère « appréhensif, » Frédéric II le prend par son faible, et l'ef- fraye de cette idée que s'il ne fait pas la guerre à l'Angleterre, celle-ci, une fois ses colonies soumises, lui cherchera querelle. « Si « la France ne profite pas sans le moindre délai des avantages que « lui offre la position de l'Angleterre, et qu'elle continue à balan- « cer, elle courra grand risque qu'après que l'Angleterre aura sub- « jugué ses colonies elle ne s'en prenne à elle-même (à la France) « et ne lui demande raison de tous les secours qu'elle a prêtés aux « premières. Le prétexte ne lui saurait manquer non plus pour jus- « tifier une pareille démarche, et je me trompe fort ou elle dira « qu'à la vérité elle n'a nullement ignoré ses manigances et intelli- « gences secrètes avec ses rebelles, mais que jusqu'ici elle n'a pas « voulu lui en témoigner son mécontement et attendre plutôt l'heure « du berger pour en prendre une revanche éclatante. Je ne com- « prends pas aussi pourquoi la France hésite tant à profiter des con- « jectures »..... « La conduite molle et faible de ce ministère (le mi- « nistère Maurepas) ne lui fait pas non plus honneur. Dans le temps « que la guerre avec cette couronne (la couronne d'Angleterre) « paraît inévitable, et que celle-ci n'attend que d'avoir subjugué « ses colonies pour la lui déclarer, son propre intérêt et sa propre « sûreté exigerait bien, ce me semble, de ne se point laisser prévenir, « mais de lever plutôt son bouclier dans le temps que l'Angleterre « est encore occupée avec ses colonies, et avant qu'elle soit à même « de lui opposer toutes ses forces britanniques »... « L'occasion « actuelle est si favorable à la France que peut-être dans quelques « siècles elle n'en trouvera pas la pareille. » Toutes les dépêches adressées de Potsdam au baron de Goltz respirent cette sollicitude

pour les intérêts français. Pourquoi, aurait-on pu demander à Frédéric II, si « l'affaire d'Amérique » présentait tant d'avantages, la laissait-il à la France, et ne la gardait-il pas pour lui? Il aurait répondu qu'il avait fait pour les « insurgents, » tout ce qu'il pouvait faire : en effet il leur avait envoyé legénéral Steuben. Les officiers français qui, devançant ou suivant le marquis de La Fayette, s'en allaient servir sous les drapeaux des américains étaient tous jeunes, la plupart légers, étourdis, sans expérience, enthousiastes et tout disposés à s'engouer de l'Amérique. On sait ce qu'ils en rapportèrent. Frédéric II avait expédié à Washington un officier, qui, pendant vingt-deux ans, avait servi dans son état major, qui connaissait à fond la discipline, qui s'entendait excellemment à dresser des soldats, et qui, par surcroît, était le moins accessible de tous les hommes à l'action d'une idée politique, et peut-être même d'aucune idée. Ce général Steuben, ce vétéran des armes prussiennes, était célèbre pour ses fureurs. Quand en Amérique il avait épuisé tous les jurons allemands et français contre ses recrues, il appelait son aide-de-camp Walther. : « Viens Walther, mon ami, « sacre de gaucherie tous ces badauds, je n'en puis plus; je ne « puis plus jurer... » Il n'y avait pas de danger qu'un grognard de ce genre fut bien tendre à la tentation révolutionnaire, et subit la mauvaise influence de la rébellion.

Ainsi la Monarchie prussienne aidait, il y a un siècle, à la fondation de la République américaine. Lorsqu'il y a six ans, cette Monarchie s'est transformée en empire allemand, c'est à la grande satisfaction de la République des Etats-Unis. On n'a peut-être pas encore tout à fait oublié ce qui se passa alors. Le 6 septembre, M. Washburne, ministre du gouvernement de Washington, avait reçu l'ordre de « reconnaître et de congratuler » la nouvelle République. Paris fut touché de cette marque de sympathie, et M. Jules Favre présenta immédiatement à l'opinion l'espérance décevante d'un « appui diplomatique des Etats-Unis. » Aussitôt arrivèrent de Washington des instructions qui prescrivaient à M. Washburne de ne laisser s'établir aucune méprise. M. Fish écrivait par le télégraphe au ministre américain à Paris, le 9 septembre : « Favre « demande que vous receviez pour instructions de vous joindre « aux autres puissances dans leurs efforts pour la paix. Il n'est « ni de la politique ni de l'intérêt des Etats-Unis d'agir conjointement avec les puissances européennes dans les questions européennes. *J'ai chargé Bancroft de s'assurer si l'Allemagne désire « les bons offices des Etats-Unis;* il ne doit pas les offrir sans la « certitude qu'ils seront acceptés. » Or, il se trouva que M. de Bismarck ne désirait pas les « bons offices » de la république amé-

ricaine auprès du gouvernement français, dans le sens du moins où « Favre » l'aurait voulu. M. Bancroft, le ministre des Etats-Unis à Berlin, l'historien de la République américaine, l'auteur de l'*Histoire de l'action commune de la France et de la Prusse pour l'indépendance des États-Unis* écrivait, au lendemain de l'entrevue de Ferrières, que « dans l'opinion de l'Europe, les *conditions offertes* » par la Prusse « *étaient modérées.* » Le 30 du même mois, remerciant M. de Bismarck par une lettre amicale, M. Bancroft le félicitait des « grandes » choses accomplies en France par les Allemands, et congratulait le chancelier du « *travail de rajeunissement qui s'opérait en Europe par ses soins.* » Les bons amis d'Amérique, tout en admirant fort, du reste « la politique civilisatrice » de la Prusse, ne se gênaient pas pour faire au gouvernement de la Défense nationale des ventes de canons et de fusils : seulement ils nous faisaient payer fort cher ces armes et elles étaient de si mauvaise qualité qu'arrivées en France elles ne purent servir. Lors de l'investissement de Paris, les diplomates étrangers restés au milieu de nous avaient demandé à M. de Bismarck l'autorisation d'envoyer, une fois par semaine, un courrier à leurs gouvernements respectifs. M. de Bismarck répondit que les lettres ainsi expédiées devraient être ouvertes. Ce fut le général américain Burnside qui fut chargé d'apporter à Paris cette réponse. Les diplomates étrangers refusèrent d'en passer par une telle exigence. M. Washburne obtint seul, par « faveur spéciale », le droit de recevoir et d'expédier des valises [1]. Pendant six mois les « valises » de M. Washburne furent aussi populaires à Paris que l'avaient été, quatre-vingt-douze ans auparavant, les lunettes et les cheveux courts du docteur Franklin. M. Washburne était chargé, pendant le siége, de la protection des sujets allemands et de leurs intérêts à Paris. En 1776, c'était auprès de M. le baron de Goltz, à Versailles, que les agents américains avaient trouvé aide, et grâce à la protection du ministre de Frédéric II qu'ils avaient pénétré jusqu'à la confiance de M. de Vergennes et à la faiblesse de Louis XVI.

François Beslay.

[1] Voir l'*Histoire diplomatique de la guerre Franco-Allemande,* par M. Albert Sorel.

La fin prochainement.

LES LIBÉRAUX

ET LA LIBERTÉ SOUS LA RESTAURATION

VII. — LE *NATIONAL*. — LE VOTE DES 221. — LA RÉVOLUTION. (1829-1830)[1]

I

M. Royer-Collard a dit un jour de M. de Polignac et de ses collègues « qu'ils avaient les ordonnances écrites sur le visage. » Le ministère du 8 août 1829 n'avait, en effet, pour raison d'être que la volonté de faire un coup d'Etat, et il ne pouvait avoir d'autre moyen d'action. Amis, ennemis, spectateurs, tous le comprirent ainsi, dès le premier jour; tous eurent le sentiment de la crise prochaine, inévitable[2]. On était même convaincu qu'elle allait éclater immédiatement. Comment imaginer que la royauté eût lancé un tel défi sans être prête à agir? Aussi ouvrait-on chaque matin les journaux avec une impatience fiévreuse, pensant y trouver les ordonnances attendues. L'étonnement était de ne rien voir venir. « C'est singulier, disait une femme d'esprit, la princesse de la Trémouille, il me

[1] Voir les livraisons des 10 novembre, 10 décembre 1875, 25 mars, 25 avril, 10 mai, 10 juin 1876.

[2] M. de Lamartine alors dévoué aux Bourbons, écrivait le 16 août 1829, quelques jours après la constitution du ministère Polignac, à son ami M. de Virieu : « Je te le dis entre nous, je crois maintenant à la possibilité d'une révolution qui emporte la dynastie, je n'y croyais pas hier... Cette déclaration de guerre en pleine paix détache du roi l'opinion *nationale*, dans le sens libéral du mot, comme la hache détache l'écorce de l'arbre, sans qu'on puisse jamais l'y recoller. »

semble que je suis au théâtre pour un grand drame, que le rideau est levé et que les acteurs ne paraissent pas[1]. »

Le désappointement aurait été bien autre si l'on eût pénétré dans les coulisses, et regardé d'un peu près ces pauvres acteurs, tout embarrassés du costume de combat qu'ils ont revêtu, ne sachant comment tenir le personnage dont ils ont pris la charge, immobiles et muets après le formidable éclat de leur entrée en scène, permettant à leurs confidents de rêver tout haut de coup d'État, mais ne le préparant pas. Il semblait qu'ils fussent satisfaits d'avoir ainsi prévenu par leur provocation ceux qu'ils devaient surprendre, et, en même temps, rassuré par leur inaction ceux qu'ils devaient intimider; ils attendaient alors, dans une sérénité béate, les événements que leur rôle était de diriger et de brusquer. Sur cette incapacité prodigieuse qui épouvantait les amis et faisait rire les ennemis, nous avons tout dit en étudiant l'extrême droite [2]. Aujourd'hui c'est de l'autre côté qu'il faut tourner les regards. Mais il convenait de rappeler, une fois pour toutes, que si, par la nature même de notre sujet, nous sommes amené à ne parler encore cette fois que des fautes de la gauche, ce n'est pas que nous oubliions la part considérable de responsabilité qui, dans la dernière phase du drame, pèse sur le gouvernement lui-même.

Le premier effet de la constitution du ministère est de faire passer au premier rang des opposants, les violents demeurés au second, depuis 1824, et ceux-ci en profitent avec autant de résolution prompte et habile qu'il y avait d'indécision dans le ministère qui venait de les provoquer. Les libéraux inquiets, mais irrités, sont moins disposés que jamais à se séparer de la gauche; ils seraient d'ailleurs embarrassés et impuissants à conseiller une modération que le gouvernement semble lui-même exclure. Tous sont décidés à résister, quoi qu'il en puisse advenir. Aussi est-ce un cri de joie haineuse chez ceux qui voyaient naguère avec tant de mauvaise humeur la gauche devenir, au moins en apparence, de plus en plus constitutionnelle et dynastique. Ils sentent que, grâce à M. de Polignac, leur jour est enfin venu. Béranger, tout à l'heure si maussade, ne peut se contenir, et il écrit à un de ses amis, quelques jours après la formation du cabinet :

Je crois que ce ministère durera plus qu'on ne paraît le penser généralement. C'est peut-être parce que j'en ai le désir que j'ai cette idée... Dieu soit béni ! la nation ne pourra plus fermer les yeux; les niais ne pourront plus égarer l'opinion, les ambitieux de notre bord n'en tire-

[1] *Lettres inédites de Mme Swetchine*, publiées par M. de Falloux, p. 160.
[2] Voir *Royalistes et Républicains*, p. 321 et sq.

ront plus parti à leur profit, et tous les mécomptes, toutes les haines nous serviront, ou du moins serviront au triomphe de la cause populaire. Telle est mon espérance. Ma crainte, c'est que la peur ne prenne à ceux qui nous épouvantent. Car il n'y a guère d'hommes forts dans aucun parti. Quant au nôtre, il me paraît bien ridicule depuis plusieurs années. Je ne répondrais pas qu'à la première occasion, si elle se présentait bientôt, les mêmes sottises ne recommençassent.

Quoi de plus significatif, par exemple, que le changement à vue qui se produit autour de La Fayette. Malgré les manifestations qui l'avaient accueilli à son retour d'Amérique, il était toujours demeuré un peu à l'écart, sous le coup des mésaventures de sa politique conspiratrice. A la fin de la session, il avait quitté Paris pour se rendre en Auvergne, et n'avait rencontré sur son passage qu'un accueil assez froid. Mais il est rejoint sur sa route par la nouvelle de la nomination de M. de Polignac. Aussitôt dans chaque ville, au Puy, à Grenoble, à Lyon, il reçoit des ovations de plus en plus retentissantes. Il reprend son vieux rôle, et se remet à parler en chef d'opposition. Il promet que « la Chambre des députés à laquelle on a reproché quelque lenteur dans les améliorations libérales, recouvrera, ainsi que la nation, toute l'énergie nécessaire pour réprimer les complots contre les libertés publiques. » Il donne le mot d'ordre de la nouvelle campagne : « Plus de concessions! ont dit récemment les journaux officiels du parti contre-révolutionnaire. Plus de concessions! dit à son tour, et à plus juste titre, le peuple français [1]. »

M. Thiers représentait dans la jeune génération, comme La Fayette dans l'ancienne, l'hostilité implacable contre les Bourbons. Tout à l'heure, sous le ministère de M. de Martignac, désespérant de voir tomber le gouvernement qui lui paraissait incompatible avec son idéal politique, et sous lequel son ambition ne trouvait pas d'issue, dégoûté d'un rôle effacé et d'une opposition sans espoir, il avait pris le parti de s'éloigner de France et d'Europe pour plusieurs années; il avait obtenu d'accompagner le capitaine Laplace dans un long voyage de circumnavigation. Sur ces entrefaites, apparaît le ministère du 8 août. M. Thiers contremande son départ; il comprend que le moment est venu pour lui d'agir selon ses vues et ses passions. Jusqu'alors, il avait un peu tâtonné; il avait éparpillé

[1] « Il y a quelque temps, écrivait à ce propos le *Journal des Débats*, M. de La Fayette voyageait dans les départements du centre, et on l'y avait bien accueilli, mais sans enthousiasme populaire. Que s'est-il passé dans l'intervalle? Vous proclamez 1815; on vous répond par 1789; rien de plus naturel. Sans doute il est affligeant de voir de telles scènes succéder aux hommages que le roi recevait naguère en Alsace. Mais à qui la faute? »

son activité : désormais il voit clairement le point d'attaque sur lequel il va concentrer tous ses efforts. Et pendant que le vieux La Fayette, fidèle au seul rôle qu'il sût jouer, s'amuse aux parades tapageuses des ovations populaires et des banquets démocratiques, le jeune Thiers s'apprête à exercer une action autrement efficace. L'éloignement des Chambres facilitait son dessein. Charles X, en attendant la dispersion des députés pour constituer son nouveau cabinet, n'avait songé qu'à lui épargner, pour plusieurs mois, les embarras d'un tête-à-tête avec une assemblée peu favorable [1]. Mais ainsi il permettait aux journaux, c'est-à-dire à la force la plus facilement acquise aux violents, de prendre la direction du mouvement d'opinion, et de choisir eux-mêmes le terrain de résistance et d'attaque. M. Thiers, dont l'influence eût été nulle sur les députés, était au contraire l'un des plus habiles, et déjà des plus renommés, parmi les journalistes du temps. Il s'empare avec décision et promptitude du rôle de *leader* de la presse, et sous son inspiration, le programme de l'opposition se trouve aussitôt arrêté avec une rare précision.

Révolutionnaire dans son but, mais légal dans ses moyens d'action, ce programme porte bien la marque de celui qui l'a imaginé. Point de retour aux violences factieuses de 1820, à ces conspirations périlleuses, à ces insurrections toujours avortées, véritable enfance de l'art, où l'on risquait sa tête sans arriver à rien. C'est la tactique constitutionnelle suivie depuis 1824 que, par une manœuvre autrement savante, on prétend faire aboutir au renversement de la dynastie, de telle sorte que le cri de « Vive la Charte ! » signifie : « A bas les Bourbons ! » Pour cela, il fallait tout d'abord persuader à l'opinion que le gouvernement était résolu à sortir de cette Charte. Mais était-ce difficile? Le langage des royalistes d'extrême droite, les extravagances de leurs journaux et de leurs brochures, ne semblaient-ils pas faits exprès en vue de justifier ces prémisses de l'argumentation des opposants [2]. Ceux-ci n'ont qu'à citer leurs adver-

[1] Le ministère fut constitué le 8 août 1829; la session ne s'ouvrit que le 2 mars 1830.

[2] Lord Palmerston, alors à Paris, écrivait à un de ses amis d'Angleterre : « Quelques-uns des royalistes qu'on rencontre dans la société, parlent comme des extravagants et des fous : « *Il nous faut de la force, d'abord de la force, et puis on peut être raisonnable à loisir.* » Mais quand vous leur demandez comment leur force peut être appliquée, et contre qui, ils ne peuvent vous le dire; mais ils déclarent qu'une presse libre n'est pas applicable en France, et qu'on doit la détruire; que l'opinion publique n'existe pas, si ce n'est en tant qu'elle a été créée par les journaux, et que si on pouvait se débarrasser de ceux-ci, le gouvernement serait assuré des tribunaux, de l'armée, des électeurs et de la Chambre des pairs : — ce sont autant de sottises. » (*Life of Palmerston* par Bulwer : Lettre du 15 décembre 1829.)

saires, pour exécuter la première partie de leur plan de campagne qui était de mettre constamment cette prévision de coup d'Etat devant les yeux du public. Il leur est facile ensuite de présenter la lutte avec la royauté, qu'ils préparent ouvertement, sous la forme, non plus d'une offensive insurrectionnelle, mais d'une défensive légale. Même pour cette défensive, on se garde bien de faire entrevoir un appel aux armes, ou rien qui ressemble à une émeute. On se borne à donner pour mot d'ordre le refus de tout impôt qui serait inconstitutionnellement établi. Seulement — et là est l'habileté redoutable — on agit comme si cette perspective était prochaine et certaine. On forme publiquement les associations *bretonne*, *parisienne*, *lorraine*, *bourguignonne, normande*, en vue d'organiser ce mode de résistance. Consultations, manifestes, manuels de tous genres sont publiés sur ce sujet, habituant ainsi peu à peu l'opinion, sans paraître sortir de la stricte légalité, à l'idée d'un conflit qui, en France et dans l'état des esprits, deviendra nécessairement une révolution.

Les meneurs ne l'ignoraient pas, et ils devaient se demander au profit de qui, il conviendrait de faire tourner cette révolution. Là encore se retrouve la main habile de M. Thiers. On se rappelle les embarras et les divisions de la Haute-Vente en 1821, et ces singuliers conspirateurs qui invitaient la France à se soulever, sans pouvoir lui dire d'avance si elle se battrait pour l'Empire ou la République. En 1829, au contraire, on offre aussitôt aux mécontents une idée nette et facile à formuler ; celle d'une imitation francaise de la révolution anglaise de 1688. Il y avait eu jusqu'alors entre l'histoire des Bourbons et celle des Suarts, une analogie si extraordinaire que plusieurs en avaient été frappés : Louis XVI était monté sur l'échafaud comme Charles Ier ; la République avait abouti d'un côté à Napoléon comme de l'autre à Cromwell ; Louis XVIII avait été restauré comme Charles II ; Charles X avait succédé à son frère comme Jacques II. La tentation était grande d'ajouter que le nouveau Jacques II finirait comme l'ancien : d'autant plus qu'auprès du trône, il semblait y avoir un Guillaume III tout indiqué. Dès 1814, la ressemblance s'était présentée à certains esprits. Seulement, on était alors tout à l'espérance, et Benjamin Constant écrivait : « La révolution française de 1814 réunit les avantages de la révolution anglaise de 1660 et de 1688. » M. de Salvandy disait aussi, en 1824 : « La Restauration semblait viagère, tant que le nom des Stuarts ne pouvait pas être prononcé tout haut ; il l'est maintenant. » D'ordinaire, c'était dans un dessein d'hostilité et de menace, qu'on rappelait ce souvenir. Ainsi l'avait fait plusieurs fois Manuel à la tribune. A peine arrivé à

Paris, vers 1822, M. Mignet était chargé par les libéraux de faire un cours à l'Athénée sur la révolution et la restauration d'outre-Manche, et il insistait, dans une intention fort claire, sur leur parallélisme avec les événements accomplis en France depuis 89. En 1827, Carrel, encore peu connu, publiait une *Histoire de la Contre-Révolution en Angleterre*, où, de l'analogie entre les Stuarts et les Bourbons, l'auteur cherchait à faire conclure à la nécessité d'un nouveau 1688 [1]. Quelquefois, c'étaient des royalistes mécontents qui jetaient cette date dans la polémique, comme un avertissement. M. Agier, après avoir rappelé en plein Parlement « la chute de l'infortuné Jacques II, » ajoutait : « Que les exemples de l'histoire ne soient pas perdus ! » Et M. de Montlosier disait dans son Mémoire à consulter : « Des millions de Français n'ont pas pu préserver Louis XVI du sort de Charles Ier ; des millions de Français parviendront-ils à sauver notre pays des événements qui terminèrent le règne de Jacques II ? » Enfin, dans une lettre intime, Lamennais écrivait à Berryer, le 30 novembre 1827 : « Je vois beaucoup de gens s'inquiéter pour les Bourbons ; on n'a pas tort ; je crois qu'ils auront la destinée des Stuarts. »

Il semble donc que la pensée de cette ressemblance entre le sort des deux familles royales, ait obsédé certains esprits pendant toute la Restauration. Toutefois, sous M. de Villèle et sous M. de Martignac, il entrait plutôt dans les calculs de la gauche de présenter la monarchie comme définitivement fondée et comme n'ayant plus à craindre aucune révolution. C'est seulement après la formation du ministère Polignac, que la tactique conduit au contraire à rappeler la fin des Stuarts. Dès lors, il y a, dans l'opposition antidynastique, le parti de 1688 ; plus actif que tous les autres, il a vite pris la tête et laissé derrière lui les vieux restes du bonapartisme et les jeunes adeptes d'une république encore lointaine. Par l'effet d'un mot d'ordre, il n'est plus question dans les journaux que de cette page des annales d'Angleterre. Avec quel art on transforme le rapprochement historique en une menace politique, sans cependant s'exposer à une répression pénale ! Avec quelle persévérance surtout on y revient sans cesse, afin de faire bien entrer cette idée dans le cerveau populaire et de familiariser avec elle ceux mêmes qu'au

[1] Dans l'introduction primitive de l'ouvrage, Carrel exposait comment l'Angleterre, en détrônant Jacques II et en mettant à sa place Guillaume d'Orange, avait fini par comprendre « que pour conserver la royauté avec avantage, il fallait la régénérer, c'est-à-dire *la séparer du principe de la légitimité.* » Mais après réflexion, l'auteur trouva probablement que cette phrase mettait trop sa pensée à découvert : il la supprima.

premier abord elle rebutait le plus[1]. N'était-ce pas du reste ingénieusement imaginé pour séduire l'esprit à la fois vif et superficiel d'un public français? N'était-il pas jusqu'à cette apparence d'érudition qui ne flattât son amour-propre? Et surtout comme c'était habilement calculé pour effaroucher aussi peu que possible ceux qui avaient souci de sécurité et de repos! L'inconnu d'une révolution les eût effrayés et fait reculer. Mais on leur répétait tous les jours qu'en 1688, l'Angleterre n'avait pas fait une révolution comme en 1640, qu'elle avait seulement procédé à un changement de personnes. « Elle avait été si peu révolutionnaire, disait-on, qu'elle avait autant que possible respecté le vieux droit et choisi la famille de ceux qui étaient les plus proches parents du prince destitué. » Puis on ajoutait : « Il n'y a plus de révolution possible en France; la révolution est finie. Il n'y a plus qu'un accident; qu'est-ce qu'un accident? changer les personnes sans les choses[2]. » D'ailleurs n'avait-on pas l'exemple encourageant du régime de liberté stable, durable et prospère que 1688 avait inauguré chez nos voisins? On ne se demandait pas si cette analogie, sur la foi de laquelle on allait se lancer, n'était point un trompe-l'œil; s'il n'y avait pas au dix-septième siècle, dans la société chrétienne et aristocratique d'Angleterre, des forces de gouvernement et des points d'arrêt sur la pente des révolutions, qu'on ne saurait retrouver dans la France démocratique et voltairienne du dix-neuvième siècle. Pour le moment, on était tout à l'illusion de cette ressemblance. L'influence en a été des plus considérables et des plus fâcheuses. Elle a donné

[1] C'était devenu une sorte de manie de tout comparer à l'époque de Jacques II. Lors du procès de presse intenté, en 1829, à M. Bertin, le directeur du *Journal des Débats*, quelqu'un disait devant M. de Chateaubriand : « En vérité, sauf la différence des personnes, c'est ici le procès des évêques sous Jacques II. »

[2] Les meneurs de cette campagne montraient ainsi qu'ils se rendaient bien compte de l'état de l'opinion. Lord Palmerston constatait, à cette époque, que le pays ne voulait pas de bouleversement, et « que pas un Français sur mille ne désirait autre chose de plus qu'un gouvernement raisonnablement libéral. » Seulement s'il y avait un coup d'Etat — et « Polignac ajoutait-il, était homme à en essayer un : un homme qui a passé dix ans en prison, en sort brisé ou obstiné (*either broken orhardened*) : c'est le dernier qu'il est; » — si donc il y avait coup d'Etat, « dans ce cas, le résultat serait probablement un changement dans le nom de l'habitant des Tuileries, et le duc d'Orléans pourrait être invité à franchir la distance qui sépare le Palais-Royal de ce château. Quant à tout autre changement, c'est hors de question. Il y a un trop grand nombre de millions de propriétaires de terres et de fonds en France, pour qu'il soit possible que rien arrive qui mette en danger la sécurité de l'une ou l'autre de ces deux propriétés. » (Lettre du 4 décembre 1829. *Life of viscount Palmerston*, par Bulwer.)

l'autorité et le prestige d'un précédent historique à un expédient qui, sans cela, n'eût probablement attiré et satisfait personne. Elle a permis à des esprits fort soucieux de stabilité d'aller à la révolution, ou de s'y laisser conduire avec une sorte de sécurité.

II

M. Thiers avait compris, dès le premier jour, l'action prépondérante et décisive que les circonstances donnaient aux journaux. Mais par quel instrument l'exercer? Le *Constitutionnel* ne pouvait suffire; il était trop vieux, trop riche pour courir volontiers les risques d'une guerre nouvelle; trop d'intérêts y étaient engagés, trop d'influences diverses s'en disputaient la direction. Il fallait un organe nouveau, jeune, alerte, moins obligé à la circonspection, d'une manœuvre plus libre et plus facile. Tel fut le *National* dont le premier numéro parut le 3 janvier 1830.

Pour cette œuvre, M. Thiers s'assura d'abord le concours de son fidèle ami M. Mignet. Tous deux nous sont connus[1]. A défaut de M. de Rémusat qui refusa de quitter le *Globe*, ils s'associèrent un écrivain dont la notoriété ne faisait que commencer, M. Armand Carrel. C'était alors un homme de trente ans, grand, la taille bien prise, maigre d'une maigreur osseuse et nerveuse, qui dénotait la vigueur et n'était pas sans distinction, les traits heurtés avec je ne sais quoi de dur et de net comme l'acier; l'allure et le costume rappelaient l'officier en tenue civile; les mains, d'ordinaire rapprochées du corps, n'accompagnaient des paroles brèves que d'un geste court et sévère; la physionomie était franche, hardie, énergique, souvent triste et pensive, avec quelque chose, à cette époque, d'un peu farouche, provoquant et inquiet : on sentait l'homme qui voulait le premier rang et exigeait la déférence, mais n'était pas encore sûr qu'on consentît à les lui accorder: aussi tenait-il les autres à distance, avec une politesse froide, hautaine, non exempte de rudesse et d'amertume; plus tard seulement le succès le détendra, et laissera apparaître par moments une sorte de grâce sobre et d'élégance virile qui n'étaient pas sans charmes.

Dès le début de sa vie, Carrel avait été fort engagé contre les Bourbons. Militaire par vocation, il ne leur pardonnait pas d'avoir remplacé la gloire par la paix. Ce fils de petit marchand, qui par plus d'un côté tenait du gentilhomme, fier, loyal, intrépide, volon-

[1] Voir, sur l'origine et les débuts de ces deux jeunes écrivains, le *Correspondant* du 25 mars.

tiers chevaleresque et héroïque, très-chatouilleux sur le point d'honneur, dédaigneux de la vulgarité, d'une libéralité insouciante au milieu même de sa pauvreté, ayant le goût des choses d'art et des exercices du sport, en voulait d'autant plus à cette noblesse dont il avait certains instincts, mais dont il n'était pas. Nul ne se sentait plus froissé de ce qui subsistait alors des hiérarchies et des idées du vieux régime; nul ne personnifiait mieux l'orgueil de la nouvelle société heurtée par les prétentions de l'ancienne. Ses chefs, malgré des intentions généralement bienveillantes, avaient dû parfois blesser cette susceptibilité si irritable[1]. On put bientôt juger à quel point la plaie était profonde : à peine officier, ce jeune homme, qui avait pourtant le sens du devoir militaire, de la discipline et du patriotisme, se jetait dans les conspirations, puis donnait à vingt-trois ans sa démission, allait en Espagne se mêler aux rangs des réfugiés républicains ou bonapartistes et bientôt il était pris les armes à la main contre les soldats français. Sous cette monarchie plus débonnaire envers les émigrés que ne l'avait été la république, il n'eut à subir qu'un procès assez long, suivi d'un acquittement. Il sortit de là déclassé, probablement mécontent de lui-même, mais trop orgueilleux pour ne pas s'en prendre aux autres, sans ressources, sa carrière brisée, et obligé de se frayer une voie nouvelle. Il se fit homme de lettres et s'essaya, pendant trois ans, dans des travaux divers sans pouvoir attirer l'attention du public, souffrant de la position secondaire et gênée au-dessus de laquelle il semblait ne pouvoir s'élever. Enfin, en 1828, un article remarqué sur la guerre d'Espagne et publié dans la *Revue française* que dirigeait M. Guizot, le mit un peu plus en lumière. A force de volonté et de travail, cet homme d'épée était, en effet, devenu un écrivain. Il manquait de souplesse et de couleur : rien en lui de cette aisance variée, de cette belle humeur qui sont les grâces du style. Il y avait au

[1] A Saint-Cyr, bien qu'assez aimé de ses chefs, il fut vite noté comme mal pensant. Un jour, le général d'Albignac, commandant de l'Ecole, fit sortir des rangs le jeune Carrel et lui dit : « Monsieur Carrel, on connaît votre conduite et vos sentiments; c'est dommage que vous ne soyez pas né vingt-cinq ans plus tôt, vous auriez pu jouer un grand rôle dans la Révolution. Mais souvenez-vous que la Révolution est finie. Si vous ne tenez aucun compte de mon avertissement, nous vous renverrons à Rouen pour auner de la toile dans la boutique de M. votre père. » A quoi Carrel répondit : « Mon général, si je reprends jamais l'aune de mon père, ce ne sera pas pour auner de la toile. » Il fut mis aux arrêts pour cette riposte. — Le mot du général avait du vrai. Nulle époque n'était plus défavorable que la Restauration au caractère de Carrel. Trente ans plus tôt, il eût pu devenir d'emblée général, et probablement général très-fier, très-aristocrate, nullement porté à composer avec la canaille.

contraire dans sa manière quelque chose de contraint et de tendu, avec une amertume souvent fatigante par sa monotonie. Mais sa langue était exacte, forte, mâle, vaillante, se plaisant à aller droit au but, d'inspiration vigoureuse et fière, quoiqu'un peu sombre et violente, sans jamais rien qui sentît l'avocat ni le rhéteur.

Ce sont probablement ces qualités déjà visibles, bien que non encore complètement développées, qui le firent accueillir par M. Thiers, lors de la création du *National*. Carrel, du reste, avait eu, dit-on, la première idée du nouveau journal et en avait proposé le titre. Il fut convenu que la direction appartiendrait à tour de rôle, pendant une année, à chacun des trois fondateurs. Mais cette égalité n'était qu'apparente. M. Thiers, alors bien plus en vue, s'était réservé de commencer ; le tour de Carrel ne devait venir que le dernier, c'est-à-dire la troisième année. L'activité déjà absorbante de M. Thiers ne laissait guère de place à personne auprès de lui. Toutes les fois qu'il s'agissait de quelque article important, de quelque polémique décisive, il s'en chargeait, comme si cette tâche et cet honneur lui appartenaient naturellement. L'amitié de M. Mignet était accoutumée à cette subordination désintéressée. La susceptibilité ombrageuse de Carrel en souffrait davantage. Mais, trop orgueilleux pour se proposer quand on ne paraissait pas faire cas de son concours, il se tenait à l'écart, à la fois gêné et gênant, cherchant à rétablir par cette réserve un peu sauvage, l'égalité que ses collaborateurs ne semblaient pas disposés à lui reconnaître. A cette époque, le *National* était donc surtout l'œuvre de M. Thiers. Plus tard seulement, après 1830, quand ce dernier aura quitté l'échelle qui venait de lui servir à s'élever rapidement aux grandes fonctions politiques, Carrel deviendra maître du journal, et en quelques années bien courtes, il se fera, par son caractère, plus encore que par son talent, une place à part au milieu des champions de l'idée démocratique. Tué en duel à trente-cinq ans, il laissera à ses adversaires le souvenir d'un homme inachevé, mais ayant des côtés supérieurs, valant mieux que ses idées et son parti, et capable d'être autre chose que ce qu'il avait été. Fait étrange, l'impression dominante sera que ce personnage qui a dû toute sa notoriété au journalisme, et au journalisme d'opposition, qui n'a jamais agi, si ce n'est dans sa déplorable aventure de la guerre d'Espagne, avait surtout les aptitudes de l'homme d'action, et aurait pu par là marquer un jour, — tant ces qualités sans emploi perçaient à travers le rôle d'écrivain et de critique auquel ses passions et les circonstances l'avaient malheureusement condamné.

Les petits froissements de caractère n'empêchaient pas l'accord entre les trois rédacteurs du *National*, sur la ligne à suivre. Ils

n'entendaient pas faire un journal de doctrine comme le *Globe*, mais un journal de stratégie et de manœuvre politiques, en vue de provoquer à bref délai un changement de dynastie. Aussi, nulle part le souvenir et la menace de 1688 n'étaient évoqués avec autant de persistance et d'audace [1]. Tout ce qui pouvait être dit pour habituer la France à cette idée, pour aviver les passions et rassurer les intérêts, pour exciter la haine contre les modernes Stuarts, et pour présenter l'hypothèse d'un 1688 français comme une simple appropriation de la dynastie au régime existant, le *National* le répétait chaque jour [2]. « Puisqu'il ne manque au régime constitutionnel, disait M. Thiers, qu'un roi qui s'y résigne, gardons le régime et changeons le roi. » Du reste, rien de républicain. Un roi, des ministres responsables, deux chambres dont une héréditaire, tel était l'idéal constitutionnel du nouveau journal. Il voulait renverser la dynastie, mais ne frapper qu'à la tête et respecter autant que possible le corps de l'Etat [3].

[1] On n'a pas oublié que deux des rédacteurs du *National*, MM. Mignet et Carrel avaient, le premier comme professeur, le second comme historien, fait une étude spéciale de la révolution anglaise.

[2] « Il faut s'entendre, écrivait M. Thiers, sur ce que c'est qu'une révolution. 1640 est une révolution, l'accident de 1688 n'en est pas une. Tout alors s'opéra dans le plus grand calme. Il y eut une famille de moins remplacée par une autre famille. Une dynastie ne savait pas régner sur une société nouvellement constituée, et l'on choisit une autre famille qui le sut mieux. » Le *National* disait dans un autre article : « On rappelle tous les jours l'échafaud de Charles Ier et de Louis XVI. Dans ces deux révolutions qu'on cite, une seule est entièrement accomplie, c'est la révolution anglaise. La nôtre l'est peut-être, mais nous l'ignorons encore. Or, dans cette révolution anglaise que nous connaissons tout entière, y eut-il deux soulèvements populaires? Non sans doute. La nation anglaise se souleva une première fois, et la seconde, elle se soumit à la plus avilissante oppression; elle laissa mourir Sidney et Russell; elle laissa attaquer ses institutions, ses libertés, ses croyances; mais elle se détacha de ceux qui lui faisaient tous ces maux. Et, quand Jacques II, après avoir éloigné ses amis de toutes les opinions et de toutes les époques, se trouva isolé au milieu de la nation morne et silencieuse, quand, éperdu, effrayé de sa solitude, ce prince, qui était bon soldat, bon officier, prit la fuite, personne ne l'attaqua, ne le poursuivit, ne lui fit une offense. On le laissa fuir, en le plaignant. Les peuples ne se révoltent pas deux fois. »

[3] Carrel, répondant au *Times*, niait que le peuple eût une tendance républicaine, qu'on allât au système américain ou même à une révolution un peu plus radicale que celle de 1688. Le *National* prétendait cependant se rattacher aux grandes traditions révolutionnaires — on ne pouvait attendre moins de l'auteur de l'*Histoire de la Révolution* — et M. Thiers écrivait, en réplique à quelque attaque d'un journal de droite : « Nous sommes des gens du peuple et des Jacobins avec Mirabeau, avec Barnave, avec Vergniaud, Sieyès, Hoche, Desaix et Napoléon... Les Jacobins et le parti révolutionnaire sont, pour vous, tous les hommes qui, depuis 1789 jusqu'à 1830, ont

Le caractère propre et original du *National*, c'est que, tout en poursuivant très-hardiment, et sans prendre aucune peine de se dissimuler, son dessein factieux, il affecte cependant de n'employer que des moyens légaux [1]. Il prétend arriver à son but, sans sortir, ou du moins sans paraître sortir de la défensive constitutionnelle. Telle était en effet, nous l'avons vu, la tactique imaginée par M. Thiers, et fondée sur la folie prévue du gouvernement d'extrême droite. Le nouveau journal la met en pratique avec une habileté fort alerte et une singulière rigueur. Suivant la comparaison ingénieuse du duc Albert de Broglie, la Charte était la place forte à laquelle Louis XVIII avait confié la garde de sa dynastie. Charles X commençant à l'évacuer sans même enclouer ses canons, les assaillants du *National* se hâtent d'occuper les postes abandonnés, prompts à retourner contre la royauté toutes les armes, tous les retranchements établis pour sa défense. « Tenons bon, dit M. Thiers, à ses amis plus impatients et plus portés aux moyens violents; soutenons que la monarchie représentative est le plus beau système possible, usons de tous les moyens légaux; vous n'aurez pas un seul procès, et eux, ils n'auront plus qu'à faire leurs folies pour leur compte; gardez-vous d'en douter, ils les feront. » Un autre jour, il définit ainsi l'œuvre du *National*. « Enfermer les Bourbons dans la Charte, fermer exactement les portes; ils sauteront immanquablement par la fenêtre [2]. »

En même temps, M. Thiers et ses collaborateurs s'efforcent de donner de cette Charte un commentaire qui la rende absolument incompatible avec les idées connues de Charles X; ils y font la

émis un vœu de liberté. Eh bien! nous sommes glorieux d'être du parti de cette Révolution, nous lui devons tout ce que nous sommes. »

[1] Carrel lui-même semblait prendre plaisir à être hors des ténèbres des conspirations et à combattre au grand jour de la légalité. Il rappelait que la première habitude à prendre dans un pays libre était celle qui « consiste à s'attacher à la loi, quand elle est bonne, à s'y résigner, quand elle est mauvaise. » Puis il ajoutait, en faisant un retour sur le passé de son parti et sur ses propres débuts : « Cette habitude, ce n'est pas sans peine, sans répugnance, que nous sommes parvenus à la prendre. Mais nous y sommes arrivés enfin, et nous ne la perdrons plus; elle est le gage de nos succès à venir. Il y a bientôt dix ans qu'il n'est plus question en France de folles résistances à la loi, même de la part de la jeunesse la plus ardente. »

[2] Il disait encore : « Nous les enfermerons dans la Charte comme dans la tour d'Ugolin. » On lisait aussi dans un des premiers numéros du *National* : « Aujourd'hui la position de nos adversaires est devenue désolante. Enlacés dans cette Charte et s'y agitant, ils s'y enlaceront tous les jours davantage, jusqu'à ce qu'ils étouffent ou qu'ils en sortent. Comment? nous l'ignorons : c'est un secret inconnu de nous et d'eux-mêmes, quoique caché dans leur âme. »

place du roi si petite, si étroite, si subordonnée, qu'il soit encore plus tenté d'en sortir. De là, toutes ces théories intentionnellement développées sur la souveraineté parlementaire, sur le droit de refuser le budget, et la fameuse thèse : le roi règne et ne gouverne pas. On n'ose pas aller jusqu'à la doctrine démocratique de la souveraineté du peuple, on la répudie même au besoin; mais, ces subtils argumentateurs respectent-ils, sinon la lettre, du moins l'esprit des institutions représentatives, quand ils abaissent systématiquement l'autorité du prince devant celle des Chambres, au lieu de chercher à les accorder, quand ils transforment le vote de l'impôt, moyen de gouvernement, en un instrument d'opposition à outrance pour forcer une dynastie déplaisante « à sauter par la fenêtre »? Du reste, ce n'était pas seulement par les dissertations doctrinales sur les prérogatives monarchiques et parlementaires, qu'on cherchait à irriter, à provoquer, à exaspérer le pouvoir. Tous les actes du cabinet, même ceux qui étaient louables, par exemple l'alliance anglaise, la politique dans les affaires de Grèce, l'expédition d'Alger, étaient amèrement critiqués. Le ministère ahuri ne faisait-il rien, ne disait-il rien, le *National* raillait sa faiblesse, le défiait, l'accusait de reculer lâchement devant sa tâche et le sommait presque d'accomplir son coup d'Etat. L'accent de cette polémique avait quelque chose de particulièrement implacable. Ces monarchistes traitaient plus durement la royauté que les républicains, et ceux-ci hésitaient à les suivre. M. Thiers le remarquait lui-même [1].

Etait-ce une opposition légale? En tout cas, ce n'était pas une opposition loyale. Plus tard, en 1835, Carrel, poursuivi pour attaque à cette nouvelle monarchie dont son ancien collaborateur, M. Thiers, était devenu alors le ministre, disait, en rappelant le rôle du *National* avant 1830 :

Qu'on ne s'y trompe pas, lorsque le *National* formulait ainsi nettement sa doctrine : *Le roi règne et ne gouverne pas*, c'était l'arrêt de l'ancienne dynastie, qu'il ne craignait pas de prononcer dès les premiers jours de l'année 1830. Il ne s'en tenait pas à la démonstration simple de cette doctrine; il ne s'abstenait pas, comme l'a dit M. l'avocat général, d'attaques envers la couronne; il faisait comme aujourd'hui : il trouvait moyen de se faire comprendre sans provoquer les poursuites qui, cependant, ne lui manquèrent pas. Ainsi, quand il appelait l'animadversion de la France sur les émigrés de Coblentz, sur les transfuges de Quiberon, sur les hommes qui voulaient nous imposer l'empire du bigo-

[1] Lettre de M. Thiers à M. Ampère, du 25 janvier 1830. (*Correspondance de M. Ampère.*)

tisme, n'était-ce pas Charles X qu'il attaquait lui-même, Charles X émigré de Coblentz, transfuge de Quiberon, chef de la congrégation religieuse, et dont les antécédents étaient tels qu'il était impossible de rappeler une tentative de la contre-révolution qui n'eût l'apparence d'une personnalité à son adresse? Le *National* n'a pas été fait dans une autre pensée que celle d'apprendre au pays comment on pouvait se passer d'une dynastie, et d'empêcher qu'il ne se trouvât, à l'imprévu, jeté dans les innovations que le temps n'aurait pas mûries.

Il est certain que de toutes les machines de guerre qui furent dirigées contre la monarchie et qui préparèrent la Révolution de 1830, nulle ne fut mieux dressée ni mieux servie. Jamais batterie de brèche n'a été établie et pointée avec plus de précision, n'a canonné avec plus d'acharnement. On a pu dire de M. Thiers que c'était son siége de Toulon.

Le *National* n'agissait pas seulement par lui-même; il donnait le ton à toute la presse de gauche. Trois journaux nouvellement fondés ou ressuscités, le *Temps*, le *Journal de Paris*, la *Tribune* gravitaient plus ou moins dans son orbite. Benjamin Constant essayait-il de faire entendre, dans le *Courrier*, une note moins agressive, il était vivement rappelé à l'ordre. L'influence d'entraînement ou d'intimidation se faisait sentir même sur les feuilles qu'on se serait attendu à trouver plus modérées. En février 1830, le *Globe* se transforma en grand journal politique et quotidien. Il perdait ainsi, au vif regret des amateurs délicats, son caractère vraiment original, pour se confondre dans la foule. Ses rédacteurs eussent désiré, sans doute, conserver leur nuance distincte, moins antidynastique que celle de M. Thiers. Pour cette raison même, ils avaient repoussé une proposition de fusion des deux journaux. « Ils ne regardaient pas, a dit à ce propos l'un d'eux, la catastrophe comme aussi inévitable que les écrivains du *National*, ne la désiraient pas, et se montraient moins favorables à l'idée d'un nouveau 1688. » Mais bientôt ces différences n'étaient-elles pas à peu près effacées? Que le *Glob*e fît une opposition très-vive, très-âpre au nouveau cabinet, nul ne saurait en être surpris, ni l'en blâmer. Seulement, peu à peu, ses attaques portèrent plus haut que les ministres. Il se plaisait à prédire que « dans sa désaffection, le peuple viendrait un jour en curieux, assister au départ d'un roi qu'il aurait voulu aimer, et se livrerait sans regret à celui qui le remplacerait. » A la suite du *National*, il portait le débat sur la question dynastique, parlait à son tour de 1688, et montrait les Bourbons « menacés d'aller dormir, à côté des Stuarts, dans la poussière des races oubliées. » Vainement prétendait-il avoir voulu, non pas provoquer une révolution, mais au contraire la prévenir par

un avertissement sincère; poursuivi en même temps que le *National*, il était condamné plus sévèrement que ce dernier [1].

Le *Journal des Débats* n'était pas moins vif contre le ministère. Il était même traduit en justice, et du reste acquitté, pour un article commençant par ces mots : « Ainsi, le voilà encore brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque ! » et se terminant par cette exclamation célèbre : « Avec les taxes illégales, naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden ! faut-il que nous rappelions encore ce nom de trouble et de guerre ! Malheureuse France, malheureux roi ! » Du moins, s'il faisait, lui aussi, entrevoir une révolution, l'accent n'était pas le même que dans la feuille de M. Thiers. Il conjurait le roi d'éviter cette crise, au lieu de le provoquer par ses menaces. Parfois même, il s'enhardissait à glisser quelque timide remontrance à l'adresse de ceux qui soulevaient la question dynastique, et exprimait le regret que ses « jeunes amis fussent tombés dans le piége que les scribes du ministère tendaient, depuis six mois, aux hommes de liberté. » Mais le *National* repoussait rudement la remontrance, et le *Journal des Débats* se taisait, mélancolique et embarrassé. Le temps n'était plus où il menait fièrement la bataille constitutionnelle contre M. de Villèle. Il était débordé; la direction de la presse militante était passée en d'autres mains.

III

Pendant que les journaux, livrés aux violents, menaient vivement cette campagne contre la dynastie, que devenaient les opposants plus modérés du Parlement et leurs amis? Leur tristesse était grande. Les témoignages contemporains permettent d'entrevoir, chez d'anciens serviteurs de la monarchie constitutionnelle comme le comte Roy, ou chez de jeunes libéraux comme MM. Duchâtel et Vitet, des déchirements cruels, de douloureux pressentiments. Les plus sages se tenaient à l'écart, réduits au rôle de spectateurs impuissants et compromis. Quelques-uns suivaient à demi les violents, prenant, par exemple, part aux associations pour le refus de l'impôt : seulement ils se laissaient conduire à regret et avec anxiété, là où les rédacteurs du *National* allaient avec passion et confiance. Pour ceux-ci, c'était une espérance réalisée; pour ceux-là, une déception subie. Les plus engagés dans l'opposition avaient des doutes sur cette contrefaçon de 1688 qu'on prétendait introduire en France.

[1] C'étaient M. Dubois et M. de Rémusat qui prenaient alors la part la plus active à la rédaction du *Globe*. M. Vitet et M. Duchâtel s'étaient éloignés.

« Je ne me livrais pas aussi volontiers que bien d'autres, a écrit le duc de Broglie, à la perspective qui semblait s'ouvrir. La nécessité de traverser un état de transition révolutionnaire et l'incertitude du résultat définitif m'inspiraient plus de répugnance et d'anxiété, que n'avait pour moi d'attrait l'espérance d'un état meilleur. » Seulement que faire? « Je ne sais où cela nous mènera, disait un des doctrinaires à La Fayette, mais, de toutes les solutions possibles, je n'en vois pas une bonne ». Aussi ces libéraux parlementaires laissaient-ils aller les événements avec une sorte de fatalisme découragé, se lavant les mains des conséquences, et croyant avoir rempli tout leur devoir, pourvu qu'ils n'eussent à se reprocher personnellement aucune démarche illégale ou factieuse.

Un jour cependant devait venir où un rôle plus actif leur incomberait. La lutte ne pouvait être indéfiniment concentrée dans la presse, et il fallait bien que le ministère finît par convoquer les Chambres. L'ouverture de la session se trouva indiquée pour le 2 mars 1830. Les violents étaient loin d'être les maîtres au Parlement. Ils n'y pouvaient rien faire qu'avec et par les modérés. Ceux-ci eussent donc été à même d'enlever au *National* la direction de l'opinion et d'inaugurer une tactique moins périlleuse. Sans doute si jamais opposition a été légitime, c'est celle qui était faite à M. de Polignac; mais elle devait être mesurée aux intérêts de la France, non aux démérites de ceux qui tenaient le pouvoir; il s'agissait moins de punir certains hommes que de sauver le pays. Or ce qui importait le plus, — on ne devait pas le perdre un moment de vue, — était de ne pas s'engager de nouveau dans les aventures révolutionnaires. Il ne suffisait pas de ne point y aller volontairement; il convenait de tout faire pour que le gouvernement ne s'y jetât pas lui-même. De là l'obligation non de capituler sur les points essentiels, mais de ménager autant que possible les préventions de Charles X, son amour-propre, ce qu'il croyait être son honneur et sa conscience. Il fallait employer toute son adresse et toute son énergie à détourner l'épée sur laquelle un prince aveuglé menaçait de se précipiter, au lieu de la lui tendre, en l'excitant encore davantage, ainsi que le faisaient les rédacteurs du *National;* il fallait concentrer tous ses efforts non à humilier des prétentions même mal fondées, mais à amener une conciliation, fût-elle un peu boîteuse, entre deux puissances dont l'accord était nécessaire à la liberté et à la paix publiques; bien se convaincre en un mot qu'il valait mieux, comme on l'a dit avec raison, obtenir sur les préjugés du roi seulement une demi-victoire que de remporter sur l'institution royale une victoire trop complète. Ces devoirs qui apparaissent si clairs après coup, à la lueur des événements, il était sans doute plus difficile

aux libéraux de 1830, de les voir et de les pratiquer au moment même, dans le trouble et la chaleur de la lutte, à côté d'alliés qui s'efforçaient de les entraîner, en face surtout d'adversaires qui semblaient avoir pris à tâche de les exaspérer par leurs extravagances, de se perdre eux-mêmes par toutes les maladresses, et qui parfois n'étaient pas moins révolutionnaires dans leurs procédés que Carrel et ses amis. On ne doit donc pas condamner, aussi sévèrement qu'on a pu le faire à d'autres époques de leur histoire, les libéraux qui n'ont pas su alors garder la mesure nécessaire. Toutefois, même au milieu de ces difficultés, de véritables hommes d'Etat eussent compris combien il était de leur intérêt et de leur devoir de ne pas miner et ébranler la royauté que, quelques mois plus tard, ils travailleront à relever dans des conditions plus imparfaites. Hélas! cette génération, élevée comme la nôtre dans la Révolution, n'a jamais eu, malgré de rares qualités d'intelligence, l'esprit assez haut ni le cœur assez ferme, pour suppléer à ce que son éducation politique avait eu de défectueux.

Tout devait aller très-vite : quinze jours de session ; et, pendant ces quinze jours, le fameux vote des 221 ! Le gouvernement, s'imaginant faire preuve de force et intimider l'opposition, engagea la lutte, contrairement à l'avis de M. de Villèle, par un discours du trône agressif et provocant. L'effet en fut encore aggravé par les commentaires dont l'accompagnèrent les organes ministériels. Les journaux libéraux s'en montrèrent irrités et tristes. Au contraire, la colère des feuilles révolutionnaires était tempérée par la satisfaction non dissimulée de voir ainsi le conflit s'envenimer. Un tel début n'était pas fait pour disposer la majorité à la modération.

Les membres de la commission, chargée de préparer l'Adresse en réponse au discours du trône, étaient tous de l'opposition ; mais, sauf M. Dupont de l'Eure, aucun d'eux ne désirait le renversement des Bourbons ; plusieurs, au contraire, souhaitaient vivement leur maintien. A ce moment même, pour témoigner de leurs sentiments, ils tenaient à se montrer au Jeu du roi. Le plus « légitimiste » des libéraux, M. Royer-Collard, exerçait d'ailleurs une influence prépondérante dans cette commission. Il avait bien le sentiment de sa lourde responsabilité. « Ce fut pour lui un travail douloureux, rapporte son ami et son biographe, M. de Barante. Je me souviens des angoisses, des scrupules, des agitations qui le troublaient. Rien peut-être ne sauvera la royauté, disait-il ; mais, si elle doit être sauvée, c'est en la retirant de la voie qui la conduit à l'abîme. » Nul ne saurait mettre en doute la droiture d'intentions de M. Royer-Collard. Mais appréciait-il bien le caractère du roi, quand il s'imaginait, en lui opposant, dès le début, une contradiction très-

nette, très-carrée, quoique très-respectueuse dans la forme, dessiller ses yeux, intimider sa témérité et conjurer le conflit? « Il faut frapper vite et fort, répétait-il; ne laissons pas à la folie et à l'incapacité de quelques hommes, le temps de détruire la liberté dans ce pays. » Oubliait-il donc ce qu'il disait, un an auparavant, pendant le ministère Martignac, à ses amis du centre gauche : « Ne poussez pas trop vivement le roi; personne ne sait à quelles folies il pourrait se porter. » Cette illusion, que pour tout arrêter il fallait se montrer énergique, était partagée par les libéraux les moins portés à une révolution : tel était le sentiment du duc de Broglie et de M. Guizot [1]. Ajoutez-y, chez M. Royer-Collard, cette disposition, déjà plusieurs fois signalée, d'un esprit absolu et raide qui aimait mieux aller à l'abîme que de se détourner de son chemin. « Nous sommes perdus, disait-il, à cette époque; périr est aussi une solution [2]. »

Ce fut sous ces inspirations que la commission rédigea le projet d'Adresse, où se trouvait encadré, au milieu de protestations de fidélité monarchique, ce paragraphe célèbre :

Sire, la Charte que nous devons à votre auguste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet, indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement, nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas..... Que la haute sagesse de Votre Majesté prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'État cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France.

Ce langage était grave. Sous des formes déférentes, le fond en

[1] Le *National* n'était pas seul à dire que « les hommes du centre droit ne pouvaient plus arriver qu'en montrant de l'énergie, au but qu'ils pouvaient atteindre naguère par une modération prudente. » Le *Journal des Débats* lui-même craignait que l'Adresse ne fût « insignifiante ou timide; » il demandait qu'elle fût « franche et courageuse. »

[2] M. Royer-Collard avait dit déjà, en 1820, après l'élection de Grégoire : « Eh bien! nous périrons, c'est aussi une solution. » Telle avait donc été, de tout temps, la tendance naturelle de son esprit. (Voir le *Correspondant* du 10 décembre 1875.)

était rude et impérieux. S'il ne dépassait pas le droit de la Chambre, il allait jusqu'au bout. La commission ne se contentait pas de viser en fait au renversement du cabinet, ce qui était légitime et nécessaire; obéissant à l'une des manies de l'esprit français, et aussi suivant la tendance professorale de M. Royer-Collard, elle saisissait cette occasion pour établir, sur les droits respectifs du pouvoir royal et du pouvoir parlementaire, une théorie correcte, mais qui heurtait toutes les idées, tous les préjugés de Charles X. Proclamer en effet que la couronne pouvait seulement appeler dans ses conseils les hommes agréés par la majorité et que la direction définitive appartenait au Parlement, n'était-ce pas, comme l'a dit justement M. de Carné, « faire passer la France du régime de la Charte octroyée à celui du bill des droits, en proclamant, contre un autre Jacques II, la doctrine politique d'un autre 1688. » Était-ce indispensable? Était-ce prudent? Ne provoquait-on pas chez le roi une résistance où il croirait son honneur et sa conscience engagés? Au lieu de prétendre imposer immédiatement, dans une heure de passion et de crise, et par une formule dogmatique, cette conséquence extrême des institutions parlementaires, n'eût-il pas été plus sage de s'en remettre au temps, à la pratique continuée du régime représentatif, et d'attendre qu'elle triomphât ainsi peu à peu par les faits? Cette transaction perpétuelle entre le vieux droit royal, qui se transformait lentement, tout en conservant quelque chose des anciennes apparences, et la liberté moderne qui chaque jour gagnait davantage, n'était-ce pas toute la Restauration? Et puis ne fallait-il pas tenir compte de l'état d'instabilité révolutionnaire où se trouvait encore la France? « Le langage de l'Adresse — a dit après coup un écrivain, alors sympathique à la politique libérale, M. Villemain — n'atteignait pas à la sévérité de blâme dont plusieurs fois les communes d'Angleterre ont hâté la chute d'un ministère malhabile ou suspect. Mais les temps, la disposition des esprits étaient autres, et la menace d'une révolution semblait toujours attachée à la remontrance, même la plus empreinte de respect. » La monarchie, récemment restaurée et encore contestée, n'était pas assez solide pour qu'on pût, sans péril, y tendre à ce point tous les ressorts de la machine parlementaire.

Les adversaires des Bourbons ne se sont pas fait illusion sur la gravité et la portée de cette Adresse. « C'était, dit M. Odilon Barrot dans ses *Mémoires*, à l'abus le plus extrême du gouvernement personnel, répondre par la plus extrême conséquence de la monarchie constitutionnelle : la conciliation était difficile. » M. Barrot insiste sur la hardiesse de cette assemblée, qui « prétendait forcer le roi à renvoyer ses ministres, avant même qu'ils eussent fait aucun

acte, et qui attaquait ainsi la prérogative royale dans son essence même. » Puis il ajoute : « C'était trop attendre d'un homme tel que Charles X; c'était mettre son intelligence du gouvernement représentatif à une trop forte épreuve. » — Carrel, dans un article publié par le *National* en 1831, a déclaré, que « jamais couronne souveraine ne reçut pareil cartel d'une assemblée, pas même la pâle royauté de Louis XVI, dans le temps de sa triste lutte contre les constitutionnels de 89; qu'en un mot, pour se montrer si intraitables, si fiers, si impérieux à l'égard d'une dynastie à qui l'on ne contestait pas son titre de fondatrice de la Charte, il fallait n'avoir pas grand peur des révolutions et se sentir un furieux penchant aux idées républicaines. »

La discussion fut courte, contenue, un peu terne et triste. La gravité de la situation pesait sur tous les esprits. Les défenseurs du projet de la commission, Benjamin Constant et M. Dupin, en maintenant le texte intégral, semblèrent principalement préoccupés de lui enlever tout caractère agressif contre la dynastie. « L'Adresse, disait M. Dupin, exprime au plus haut degré la vénération pour cette race antique des Bourbons ; elle présente la *légitimité*, non-seulement comme une vérité légale, mais comme une nécessité sociale, qui est aujourd'hui, dans tous les bons esprits, le résultat de l'expérience et de la conviction. » Si par le malheur des situations, ces libéraux du Parlement tendaient au même résultat que les écrivains du *National*, on voit que leurs sentiments, ou tout au moins leur langage, étaient bien différents.

Mais dans cette crise que les partis contraires travaillaient à l'envi à précipiter, ce qui nous intéresse le plus, ce que nous recherchons avec une sorte de pieuse sollicitude, ce sont les tentatives de transaction, les efforts de conciliation. Peu importe qu'au milieu des passions surexcitées, l'échec en fût à peu près certain, ou qu'ils aient passé presque inaperçus; on ne doit pas moins les noter avec reconnaissance, et on ne peut s'empêcher de dire avec un soupir de regret : Là eût été le salut ! Le second jour du débat, un député du centre droit proposa un amendement rédigé par quelques amis de M. de Martignac et, dit-on, sous l'inspiration de ce dernier. Il s'agissait de remplacer le passage de l'Adresse sur le refus de concours, par le paragraphe suivant :

Cependant notre honneur, notre conscience et la fidélité que nous avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous obligent à faire connaître à Votre Majesté qu'au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, de vives inquiétudes se sont manifestées à la suite des changements survenus, depuis

la dernière session. C'est à la haute sagesse de Votre Majesté qu'il appartient de les apprécier, et d'y appliquer le remède qu'elle croira convenable... Les prérogatives de la couronne placent dans ses augustes mains, les moyens d'assurer cette harmonie constitutionnelle, aussi nécessaire à la force du trône qu'au bonheur de la France.

Cette rédaction tendait aussi nettement que l'autre au renversement du ministère ; mais elle ménageait davantage la susceptibilité royale, et surtout ne tranchait pas d'une façon aussi dogmatique les controverses sur les prérogatives de la couronne et du Parlement. Le duc de Broglie qui, comme tous ses amis, était alors opposé à cet amendement, a reconnu plus tard que c'eût été « un acte heureux et habile » de l'adopter. « Le roi, a-t-il dit, n'eût pas été mis au pied du mur; » il y eût eu place « à des rapprochements, à des transactions, à des compromis ; » le gouvernement et les libéraux eussent eu le temps et l'occasion de « revenir sur leurs sottises réciproques, » et « nul doute que cela n'eût mieux valu qu'une révolution [1]. » Mais hélas ! ces vérités si loyalement reconnues après la catastrophe, qui pouvait les voir dans la fumée de la bataille? Fait significatif qui indique bien l'état des esprits de part et d'autre : deux orateurs, nouveaux venus à la Chambre et rivaux d'éloquence, le plus conservateur des libéraux et le plus libéral des royalistes, M. Guizot et M. Berryer, firent leurs débuts à la tribune pour repousser, le premier au nom du centre gauche, le second au nom de la droite, la médiation des amis de M. de Martignac [2]. L'amendement fut d'ailleurs faiblement défendu par ses auteurs qui l'avaient présenté par acquit de conscience et sans espoir de succès. Au vote, rejeté à la fois par les deux partis, il réunit à peine les suffrages d'une trentaine de modérés et le projet de la commission fut adopté par 221 voix contre 181. « L'Adresse, dit M. Guizot, fut votée, comme elle avait été préparée, avec une tristesse inquiète. »

Le surlendemain, 18 mars, M. Royer-Collard, à la tête de la députation de la Chambre, donnait lecture de l'Adresse devant le roi ; sa voix et ses traits trahissaient son émotion : il semblait, par son accent respectueux, vouloir atténuer la rudesse de la remontrance. La réponse de Charles X fut digne, mais comme on pouvait malheu-

[1] M. Villemain, dans son étude sur M. de Chateaubriand, exprime un regret analogue.

[2] M. Guizot, développant cette idée fausse qui avait inspiré la conduite de M. Royer-Collard et de ses amis, disait, pour repousser cet amendement : « La vérité a assez de peine à pénétrer jusqu'au cabinet des rois; ne l'y envoyons pas faible et pâle. »

reusement le prévoir, elle ne laissait de chance à aucun rapprochement. Dès le lendemain, le ministre apportait une ordonnance prorogeant les Chambres : c'était le prélude d'une dissolution. Le conflit s'aggravait encore, et la royauté, de plus en plus découverte, se mettait elle-même en lutte directe avec la nation.

IV

Les événements se précipitent. Aux acclamations menaçantes de la presse royaliste, chaque jour plus exaltée, une ordonnance dissout la Chambre et convoque les électeurs. Charles X qui veut, dit-il, « planter son drapeau » avec « audace, » appelle au ministère de l'intérieur M. de Peyronnet, et comme pour mieux se couper toute retraite en cas de défaite, il se jette lui-même au plus fort de la mêlée par une proclamation au pays. M. de Villèle contemple avec désespoir la politique de violence et d'incapacité que les ministres d'extrême droite conseillent à la monarchie en péril. Vainement les gouvernements étrangers essayent d'avertir le roi : il ne veut rien entendre [1]. Quant aux sceptiques, ils disent avec M. de Sémonville, le grand référendaire de la Chambre des pairs : « Le moment est venu, où les gens avisés font passer des fonds à l'étranger. [2] »

L'« énergie » du gouvernement, bien loin d'intimider l'opposition, l'enflamme encore davantage. Le *National* se réjouit de voir la personne du roi engagée dans la lutte, et il répond par cette attaque moins voilée encore que les précédentes :

Ne confondons pas : nous ne poussons pas la fiction jusqu'à la duperie, et nous n'entendons nullement dire que ce n'est pas le roi qui a fait tel ou tel acte. Nous disons seulement qu'en signant l'acte, le ministre s'en est fait le garant et qu'il s'en est rendu responsable. Et si l'on dit qu'alors le roi reçoit sa part de nos attaques, nous ne le nions pas.

[1] Sur cette conduite du gouvernement, voir *Royalistes et Républicains*, p. 327 et sq.

[2] Un témoin dépeint ainsi l'état d'esprit singulier de Paris, à cette époque : « Personne ne doutait de l'imminence d'une crise ni de la victoire de l'opposition, quoiqu'on ignorât sous quelle forme et dans quelles conditions s'engagerait la lutte définitive... On évoquait avec une vraisemblance égale les souvenirs de Camille Desmoulins poussant le peuple sur la Bastille, et ceux de Hampden organisant la résistance de l'Angleterre contre la perception d'une taxe illégale. Le pays avait une telle confiance dans l'avenir et en lui-même, qu'à la veille d'une révolution réputée certaine, le crédit public suivait un mouvement ascensionnel... La fièvre de l'impatience s'associait à la plus singulière sécurité, chacun prévoyant une révolution, sans la souhaiter, mais aussi sans beaucoup la craindre. » (Cte de Carné, *Souvenirs de jeunesse.*)

Mais à qui la faute? A nous qui, pour concilier la liberté de discussion avec la majesté royale, protestons que ce n'est pas le roi, ou à vous qui affirmez que c'est lui et non un autre. Vous dites que notre théorie tend à dessécher les âmes, et qu'il est bon que les peuples voient la royauté partout, afin de l'aimer. Soit; mais si les peuples aiment, il leur arrive aussi de haïr.

Les libéraux dynastiques, poussés par les nécessités d'une opposition à outrance, sont plus que jamais entraînés à faire cause commune avec les violents. Des modérés qui n'avaient pas pris part jusqu'ici aux luttes parlementaires, rapporte M. de Barante, viennent d'eux-mêmes inscrire leurs noms sur les listes de l'association *Aide-toi, le ciel t'aidera.* Tous mènent ensemble la campagne du scrutin, avec la réélection des 221 pour mot d'ordre. M. Guizot se fait appuyer, dans le collége de Lisieux, à la fois par La Fayette et Châteaubriand. « Nous sommes emportés! » s'écrie celui-ci, en lisant la liste des candidats que le *Journal des Débats* est amené à patronner. A Paris et en province des banquets sont offerts aux opposants; on a de la peine à y faire accepter, par une partie des organisateurs, l'idée d'un toast porté à la monarchie constitutionnelle; et dans celui de Paris, M. Odilon-Barrot termine son discours par ces paroles menaçantes: « Désormais, il n'est au pouvoir de personne d'entraver cette loi immuable du progrès et de la liberté, et si on l'essayait, la force répondrait. » Les clairvoyants se rendent compte du péril; mais ils se sentent impuissants. « Et quoi après? écrit M. Royer-Collard. Je ne le sais pas; nous sommes pressés entre des impossibilités contraires. J'en appelle à l'imprévu et à la Providence. »

Parmi les libéraux, il en est auxquels leurs inquiétudes inspirent des démarches plus pratiques. Vers la fin de mars, M. de Villèle reçut la visite de M. Humann, membre important du centre gauche et de M. du Mar-Hallac, député du centre droit. Au nom d'un grand nombre de leurs collègues dont ils se disaient prêts à apporter les signatures, ils venaient promettre leur concours à M. de Villèle, pour le cas où le roi le chargerait de former un ministère. Ils mettaient cette seule condition que ce ministère se contenterait de présenter le budget, afin de donner le temps aux esprits de se calmer et au roi de rétablir l'harmonie entre lui et la Chambre. Quand ils avaient voté l'Adresse, ajoutaient-ils, ils croyaient que le roi reculerait: ils étaient maintenant affligés et effrayés pour le pays, pour eux-mêmes qui étaient las de bouleversements. La témérité et l'incapacité de M. de Polignac les épouvantaient; il allait tenter un coup d'Etat; encore s'il réussissait! mais il manquera tout, et jettera la France en révolution. « Nous croyons, disaient en terminant ces ambassadeurs, faire acte de bons français, en vous apportant cette

proposition, et nous espérons que le roi en jugera de même. [1] » M. de Villèle ne pensa pas pouvoir se charger de transmettre ces ouvertures, par crainte de paraître poursuivre une intrigue d'ambition personnelle. MM. Humann et du Mar-Hallac s'adressèrent alors à M. de Chabrol qui consentit à en entretenir Charles X. Celui-ci n'y voulut faire aucune attention : « C'est un tour de Villèle, répondit-il ; mais je l'attraperai bien : je ne lui parlerai que de son Midi. » Aveuglement inouï qui aggrave encore la responsabilité déjà si lourde de ce prince infortuné ! L'histoire n'en doit pas moins mentionner, à l'honneur de ceux des libéraux qui en avaient pris l'initiative, cette tentative de conciliation.

Les élections des divers colléges eurent lieu entre le 23 juin et le 19 juillet. L'opposition y remporta une victoire éclatante. Sur 428 élus, on en comptait 274 ayant voté l'Adresse ou partisans notoires de l'opinion qu'elle exprimait. Cette majorité n'était cependant pas révolutionnaire. Dans beaucoup de colléges, la victoire des adversaires du cabinet avait été saluée des cris de « Vive le roi ! » M. Guizot a affirmé après coup « qu'il n'y avait pas 50 députés qui désirassent la chute de la maison régnante [2]. » Sans doute, le même homme politique constatait, dans une lettre écrite alors à un de ses amis, « qu'il y avait beaucoup d'éléments d'agitation, même de crise ; » Mais, ajoutait-il, « dès qu'on croit voir l'explosion prochaine, ou seulement possible, tous se replient ; tous la redoutent. Au fond c'est à l'ordre et à la paix que chacun demande aujourd'hui sa fortune : on n'a confiance que dans les moyens réguliers. » La vue du péril imminent rendait les libéraux plus prudents. Plusieurs, et de ceux qui avaient pris une part active à l'Adresse, manifestaient l'intention d'user désormais des ménagements qu'ils avaient repoussés dans la session précédente. Un des amis de M. Guizot lui écrivait de Paris. « Vous aurez à vous défendre de ceux qui voudraient purement et simplement reproduire la dernière Adresse et s'y tenir comme au dernier mot du pays. La victoire électorale nous étant acquise, et l'alternative de la dissolution ne pouvant plus être présentée au roi, il y aura évidemment une nouvelle conduite à tenir. D'ailleurs quel intérêt avons-nous à faire que le roi se butte? La France ne peut que gagner à des années de gouvernement régulier. Gardons-nous de précipiter les événements. » Dans une réunion tenue chez le duc de Broglie, les chefs parlementaires décidaient qu'ils ne procéderaient plus par refus

[1] Ces faits sont rapportés avec détails dans les papiers de M. de Villèle

[2] Cinquante ! n'est-ce pas encore beaucoup ? Il n'y en avait pas autant dans la Chambre des députés à la veille du 24 février 1848.

préalable de concours ; ils laisseraient le ministère présenter ses lois, se réservant de les refaire ou de les rejeter, et seulement si ces moyens ne suffisaient pas, ils refuseraient le budget à la fin de la session. Des hommes qui avaient autrefois conspiré, venaient après le scrutin, trouver les députés élus, en leur demandant d'accepter, provisoirement au moins, tout nouveau ministère que le roi nommerait, afin d'éviter une révolution [1]. Aussi le bruit ayant couru un moment que le roi se séparait de M. de Polignac et formait un cabinet avec M. Pasquier ou M. de Villèle, tout le monde fut disposé à se montrer satisfait.

Une conspiration, une émeute, nul n'y songeait, sauf peut-être quelques jeunes cerveaux brûlés des anciennes ventes, ou quelques personnages sans autorité [2]. D'ailleurs les moyens d'action leur faisaient défaut. Les sociétés secrètes, sans avoir complétement disparu, étaient désorganisées et n'avaient plus de direction centrale. Si l'association *Aide-toi le ciel t'aidera* était passée aux mains du parti avancé, elle manquait d'argent et n'était pas constituée pour un coup de force. Aussi ceux-là mêmes qui désiraient le plus le renversement de la dynastie, ne croyaient pas aux moyens violents et en détournaient leurs amis : « Vous avez foi dans une insurrection de place publique? disait, le 22 juillet, M. Odilon Barrot aux plus ardents de la société *Aide-toi*. Eh mon Dieu ! si un coup d'Etat venait à éclater, vaincus, vous seriez traînés à l'échafaud, et le peuple vous regarderait passer. » Carrel n'était pas moins persuadé que l'armée aurait aisément raison de toute émeute ; il ne supposait pas du reste que le peuple voulût se battre pour une telle cause. Quiconque eût pensé autrement, a-t-il écrit plus tard, « eût été pris pour un fou [3] ». Aussi les chefs du parti libéral, réunis chez le duc de

[1] Ce fait est affirmé par M. Duvergier de Hauranne qui avait été fort mêlé au mouvement électoral.

[2] M. Louis Blanc indique comme pensant seuls alors à une émeute, « MM. Barthe et Mérilhou par habitude de conspiration, M. de Laborde par chaleur d'âme et légèreté d'esprit, M. Mauguin pour déployer son activité, M. de Schonen par exaltation de tête, MM. Audry de Puyraveau et Labbey de Pompières par principes. »

[3] L'opposition, même la plus avancée, n'avait rien alors de démocratique, et l'un des reproches adressés par Carrel au gouvernement d'extrême droite, était de chercher « dans la nation une autre nation que celle qui lit les journaux, qui s'anime aux débats des Chambres, qui dispose des capitaux, commande l'industrie et possède le sol ; de descendre dans ces couches inférieures de la population, où l'on ne rencontre plus d'opinions, où se trouve à peine quelque discernement politique, et où fourmillent par milliers des êtres bons, droits, simples, mais faciles à tromper et à exaspérer, qui vivent au jour le jour, et, luttant à toutes les heures de leur vie contre le besoin, n'ont ni le temps, ni le repos de corps et d'esprit nécessaires pour pouvoir

Broglie pour délibérer sur l'éventualité désormais certaine d'un coup d'Etat, ne prévoyaient pas d'autre moyen de résistance que le refus individuel de l'impôt. « Si cela devenait insuffisant et qu'on eût recours à la force, demanda l'un des assistants, que faudrait-il faire ? » La question excita quelques murmures, et l'on se sépara sans vouloir l'examiner.

Mais la folie du gouvernement allait provoquer cette lutte armée à laquelle aucun homme sérieux ne songeait, et son imprévoyante incapacité allait rendre possible ce succès de l'insurrection auquel les plus ennemis ne croyaient pas. Dès le lendemain des élections, Charles X, persuadé qu'il était en présence d'une rébellion, convaincu du droit qu'il puisait dans l'héritage de ses pères et qui lui paraissait réservé par l'article 14 de la Charte, s'était résolu à accomplir enfin le coup d'Etat auquel il rêvait depuis longtemps. Le dimanche 25 juillet, le conseil fut réuni à Saint-Cloud pour arrêter la dernière forme des trop célèbres ordonnances. L'histoire raconte qu'au moment de signer, le roi s'arrêta, et mettant sa tête dans ses mains, garda quelque temps le silence. « Plus j'y réfléchis, dit-il enfin, plus je reste convaincu que je suis dans mon droit, et que c'est le seul moyen de salut. » Puis il reprit la plume et traça son nom. Après lui, les ministres signèrent sans rien dire. Le lendemain, l'émeute commençait, et quelques heures suffisaient pour qu'elle devînt une révolution.

V

Convient-il de faire le récit de ces jours d'émeute, drame bien connu, hélas! pour s'être plusieurs fois reproduit sous nos yeux : la population qui regarde étonnée et curieuse les premières barricades, qui écoute inquiète les premiers coups de feu et le tocsin ébranlé par les mains populaires ; les rues qui se vident de leurs passants ordinaires, et se remplissent de figures inconnues et sinistres ; la ville devenue muette, sauf quand retentit par intervalles le fracas de la mousqueterie et de la canonnade ; quelques figures de chefs parlementaires qui se glissent dans l'ombre, pâles et tristes, ahuris et impuissants ; les troupes harassées, sans vivres, sans commandement, mornes et indécises, environnées d'un ennemi insaisissable,

songer quelquefois à la manière dont se gouvernent les affaires du pays. » « Et en effet, ajoutait Carrel, c'est dans les bras de la populace, qu'il faut se jeter quand on ne veut plus de lois ». — Que diront de ces déclarations les modernes flatteurs du suffrage universel ?

souvent invisible, qui se reforme derrière elles, à mesure qu'elles avancent; un gouvernement tantôt confiant jusqu'à l'illusion, tantôt éperdu, n'ayant rien prévu, rien préparé, bien qu'il ait paru vouloir provoquer le conflit suprême, ne sachant que faire, ne donnant aucun ordre, obstiné quand la transaction serait encore possible, lâchant tout quand il est trop tard; un roi aveuglé par une sorte de confiance mystique, partant pour la chasse au moment où commence l'émeute, jouant aux échecs, avec toutes les observances de l'étiquette, pendant que le bruit du canon fait vibrer les fenêtres du palais, refusant d'écouter aucun conseil ou même d'entendre aucune nouvelle, et ne sachant sauver, dans cet universel écroulement, que sa dignité, le seul bien qu'il conserve de cet héritage de plusieurs siècles de royauté!

On n'est plus d'ailleurs en face de ce jeu des partis réguliers qui était l'objet de notre étude. Au contraire, ce qui ressort tout d'abord, est la rapidité avec laquelle ces partis sont débordés, annihilés, dès que commence la lutte armée. Dans un pays, où règnent malheureusement les habitudes et les passions révolutionnaires, la résistance légale au pouvoir dégénère aussitôt en insurrection. Et dans l'insurrection, qui commande, qui dirige? Sont-ce ces hommes politiques, ces chefs parlementaires qu'on a vus pendant quinze années à la tête de l'opposition? Non, ils ne voulaient pas du recours à la force. Quand ils commencent à entrevoir l'émeute, la révolution, les plus importants d'entre eux MM. Dupin, Guizot, Sébastiani, M. Casimir Périer surtout, reculent effrayés [1]; ils voudraient qu'on restât dans la stricte légalité et qu'on se bornât à adresser au roi une supplique respectueuse pour le conjurer de changer ses ministres. Les hommes de presse, plus vifs, plus disposés par situation à se risquer, et qui

[1] Dans une réunion, quelqu'un proposant d'adhérer au drapeau tricolore arboré par le peuple, le général Sébastiani s'écriait avec violence « ne pouvoir prendre la moindre part à de semblables discussions » et ajoutait que « le seul drapeau national était toujours pour lui le drapeau blanc. » — Casimir Périer déclarait, dans la matinée du 28 : « Ce qui convient le mieux à la France, ce sont les Bourbons sans les ultras. » Il disait à ceux qui étaient disposés à se rapprocher de l'émeute : « Vous nous perdez en sortant de la légalité; vous nous faites perdre une position superbe. » Aussi les écrivains révolutionnaires ne tarissent-ils pas en reproches sur l'attitude de ces députés : « Casimir Périer, dit M. Louis Blanc, aurait certainement étouffé la révolution à son berceau, s'il n'avait eu besoin pour cela que de l'appui de ses collègues. » M. Bérard, fort engagé dans le mouvement, a écrit de son côté dans ses souvenirs : « J'ignore quel était le fond de la pensée de Casimir Périer et de Sébastiani ; mais ce que je sais bien, c'est que tous leurs efforts ont été employés à entraver le mouvement révolutionnaire, et qu'ils l'eussent tout à fait arrêté, si cela avait été en leur pouvoir. »

ont donné, par leur fameuse protestation, le signal du refus d'obéissance, MM. Thiers, Carrel, de Rémusat n'entendent pas qu'on sorte de la résistance constitutionnelle. L'émeute leur paraît une folie dangereuse, et au début ils essayent de s'y opposer [1].

Ceux qui prennent l'initiative de l'appel aux armes, et qui engagent le pays dans une révolution, contre la volonté de tous ses chefs politiques, sont quelques membres obscurs des sociétés secrètes, des jeunes gens à tête chaude, des élèves de l'Ecole polytechnique flattés de la popularité de leur uniforme, des journalistes de second ordre, des ouvriers sans travail [2]. Parmi eux, pas un homme ayant autorité par son nom, sa situation, son talent. En style démocratique, cela s'appelle « le peuple »! Quels sont, par exemple, les émeutiers qui ont eu tout à coup l'idée, sans que personne la leur ait suggérée, de faire flotter les trois couleurs au sommet de Notre-Dame, et ont ainsi donné à l'insurrection, jusqu'alors incertaine et sans programme, ce qui fait le mieux marcher une foule et combattre une armée — un drapeau? Ils sont si obscurs, si ignorés, que l'histoire n'a recueilli aucun de leurs noms. Les hommes politiques n'ont connu cet acte, peut-être le plus décisif de ces journées et qui était comme le signe matériel d'une séparation irrévocable avec la vieille dynastie, qu'en voyant les passants lever la tête et se montrer du doigt les tours de l'église métropolitaine. La Fayette lui-même, grand-maître de toutes les cérémonies révolutionnaires, et qui va tout à l'heure être à l'Hôtel-de-Ville, sinon le chef, du moins la personnification de l'insurrection victorieuse, n'a fait que suivre

[1] « Non, s'écriait M. de Rémusat, ce n'est pas une révolution que nous avons prétendu faire. Il s'agissait uniquement d'une résistance légale! » — Carrel disait en 1831 à M. Véron: « Non-seulement je ne me suis pas battu en juillet, mais j'ai tout fait pour empêcher les autres de se battre. Je n'ai pas le droit de me dire un des auteurs de la révolution de juillet » Il écrivait aussi dans le *National*, en parlant des journées de juillet: « Nous y étions, nous l'avons vu, nous tous qui en parlons, qui en discutons aujourd'hui; mais soyons de bonne foi, nous n'y avons rien compris. » On avait rencontré en effet Carrel, pendant l'insurrection, « errant dans les rues, une baguette à la main, l'air pensif et distrait au milieu des balles, l'esprit assiégé des plus tristes prévisions, épiant d'un œil inquiet les péripéties du combat. » Quant à M. Thiers, il n'avait pas « mieux compris » que Carrel; sa surprise, son déplaisir et son effroi avaient même été tels, en voyant la résistance légale, dont il avait formé le plan et donné le signal, devenir aussitôt une insurrection populaire, qu'il avait jugé nécessaire de se cacher dans quelque campagne des environs. Il ne devait se remontrer que deux jours après, une fois la victoire bien dessinée du côté de la révolution.

[2] Peut-être aussi dans ces passions anonymes, faut-il faire une part, sinon aux ambitions, du moins aux rancunes bonapartistes. (Voir sur ce point M. Cauchois Lemaire, *Histoire de la Révolution de* 1830.)

un mouvement à l'origine duquel il était absolument étranger. Rentré à Paris quand la lutte était déjà engagée, il avait hésité à donner son nom, tant que le résultat était encore incertain. Incident curieux qui montre bien la situation faite dans cette aventure, aux personnages en vue : le général populaire avait pu, en arrivant dans la ville, lire son nom sur des placards qu'avaient fait afficher, sans le consulter, des faussaires subalternes; on y annonçait un gouvernement provisoire composé de La Fayette, du général Gérard et du duc de Choiseul.

Pendant ce temps, les chefs parlementaires erraient de réunion en réunion, délibérant sur les sommations de cette émeute anonyme, n'osant lui résister de front, mais tâchant de ralentir sa marche, et bornant leur rôle à enregistrer avec tremblement des victoires gagnées sans eux, malgré eux, et qu'à leur physionomie, on pouvait croire gagnées sur eux [1]. On avait déjà vu la direction de l'opposition libérale passer peu à peu des modérés aux violents, du parlement à la presse. Il restait donc à la regarder descendre dans la rue!

Après tout, n'est-ce pas la conséquence ordinaire d'une révolution? Et, s'il ne fallait considérer que cette phase du drame, les libéraux ne seraient-ils pas admis à se dire, en cette circonstance, aussi victimes que coupables, puisque c'était la royauté qui avait follement provoqué la lutte armée. Peut-on néanmoins les absoudre? Par une suite de fausses démarches, parfois d'actions mauvaises que nous avons dû relever au cours de cette longue opposition de quinze ans, n'avaient-ils pas contribué à acculer le pays et la couronne dans la situation vraiment désespérée des derniers mois et des derniers jours? N'avaient-ils pas poussé et enfermé la royauté dans cette impasse dont un prince aveuglé a cru ne pouvoir sortir que par le coup d'État? Et si, embrassant d'un regard toutes ces fautes, il fallait noter d'une marque plus sévère celles qui ont été entre toutes funestes et inexcusables, celles qui ont eu la plus grande part dans le désastre final, nous indiquerions l'échec fait, en 1819 et 1829, aux tentatives de conciliation entreprises par M. de Serre et par M. de Martignac. D'ailleurs, dans les événements même de la révolution, tout en tenant compte des circonstances qui, atténuent la responsabilité des libéraux, ceux-ci n'ont-ils aucun reproche à se faire, ou du moins aucun regret à éprouver? Si difficile qu'il soit, en de pareils moments, de remplir, et même de connaître son devoir, n'est-il

[1] C'est en entrant dans une de ces réunions, qu'à la vue de la pâleur de ses collègues, M Villemain laissa échapper ces mots : « Je ne m'attendais pas à voir tant de poltrons réunis. »

pas évident qu'il fallait alors se prêter à toutes les transactions pouvant épargner au pays la périlleuse extrémité des solutions illégales et des expédients bâtards. Ces libéraux ont-ils conscience de n'avoir laissé échapper par leur faute aucune occasion ? C'est rester fidèle à l'esprit de cette étude d'examiner jusqu'à la dernière minute, si quelque chance de conciliation ne s'est pas offerte aux partis : aussi bien est-ce la seule recherche qui nous attire dans l'histoire trouble et violente de ces jours d'émeute.

Il faut tout d'abord le reconnaître : au début, non-seulement les chefs de l'opposition eussent accepté, mais ils proposaient eux-mêmes un rapprochement, au prix d'un changement de ministère ; le gouvernement refusa tout. C'est seulement dans l'après-midi du 29, quand l'émeute, commencée depuis trois jours, était victorieuse, quand déjà on se trouvait en face de bien des faits accomplis, que le roi consentit enfin, et encore de fort mauvaise grâce, à essayer une transaction ; il rapporta les ordonnances et chargea le duc de Mortemart de former un nouveau cabinet, en l'autorisant à offrir des portefeuilles à M. Casimir Périer et au général Gérard. Les chefs parlementaires qui eurent connaissance de ces actes dans la soirée, chez M. Laffitte, s'en montrèrent d'abord satisfaits. « La généralité des députés, rapporte M. de Vaulabelle, n'hésitat pas à trouver les concessions suffisantes ; quelques-uns même déclaraient qu'elles dépassaient toute attente. » — « Mais ces propositions sont superbes, s'écriait à plusieurs reprises le général Sébastiani, il faut accepter cela ! » Tout ce que put faire M. Lafffitte qui songeait dès lors, par vanité plus que par passion, à mettre lui-même la couronne sur la tête d'un nouveau Guillaume III, fut de gagner du temps par des objections de procédure, et, appuyé par Béranger, il obtint qu'on ajournât de quelques heures la résolution définitive. Toutefois, l'acceptation lui semblait si probable, qu'il disait à M. de Laborde : « Les choses sont arrangées ; le duc de Mortemart est président du conseil, Gérard et Périer sont ministres. » Puis, voyant la surprise de son interlocuteur : « J'aurais désiré autre chose, ajoutait-il ; que voulez-vous, tout paraît décidé. »

Ce n'était pas l'affaire de M. Thiers, sorti depuis quelques heures de la retraite où il s'était caché après la signature de la protestation des journalistes. Il passe la nuit à rédiger et à faire afficher à profusion de vives, courtes et habiles proclamations sans signature. « Charles X, y est-il dit, ayant fait couler le sang du peuple, ne peut plus rentrer dans Paris ; » et de là, on part pour poser ouvertement la candidature au trône du duc d'Orléans qui n'avait même pas été consulté. Par cette manœuvre hardie, le nom de ce

prince que, le 29 au soir, presque personne ne prononçait, est, le 30 au matin, dans toutes les bouches. L'initiative d'un jeune journaliste mettait une fois de plus les chefs parlementaires en présence d'un fait accompli. Et alors ces mêmes députés qui semblaient avoir pour rôle de faire le contraire de ce qu'ils voulaient, faiblissent; ils n'osent plus accepter les propositions du roi que, la veille, ils trouvaient « superbes; » ils ajournent, traînent en longueur, et finissent par décliner les ouvertures de M. de Mortemart. Bientôt même on les voit occupés à seconder M. Laffitte et M. Thiers : la journée du 30 est employée par eux à brusquer et à engager irrévocablement les choses du côté du duc d'Orléans [1]. Constatons du reste, pour la juste répartition des responsabilités, que le duc de Mortemart malade, sans foi dans sa mission, faiblement soutenu par Charles X, n'avait pas mis dans ses démarches la promptitude et la décision qui seules forcent le succès et arrêtent la débandade en temps de révolution. Quoi qu'il en soit, en vingt-quatre heures, malgré les intentions premières des chefs du parti libéral, cette chance de conciliation s'était piteusement évanouie.

Il devait s'en présenter une autre, plus tardive encore, cependant plus importante, plus solennelle, dont l'échec sera le dernier et irréparable malheur de ces jours de révolution. Le 2 août, Charles X retiré à Rambouillet, abdiquait en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, et désignait le duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume. C'est le sort ordinaire de ces sacrifices suprêmes, d'être consentis quand la révolution, dans l'élan de sa victoire, dans l'effervescence de ses passions, est peu disposée à s'arrêter. Toutefois que pouvaient désirer au-delà les opposants les plus exigeants? Ils obtenaient ainsi tout ce qu'ils espéraient de la révolution, avec cette révolution en moins, et la légalité en plus. Cette transaction satisfaisait, dépassait même les vœux secrets de presque tous les libéraux. Ceux qui arrivaient de province ou qui, pour tout autre cause, étaient demeurés étrangers aux réunions de l'hôtel Laffitte, n'admettaient pas qu'on pût hésiter à accepter et à soutenir le duc de Bordeaux. Le général de Ségur, malgré ses préventions contre les Bourbons, allait trouver Casimir Périer pour lui recommander cette combinaison. M. de Sainte-Aulaire, ancien député du centre gauche, et son gendre M. Decazes, absents au début de la crise, revenaient à Paris avec le sentiment qu'il fallait éviter avant tout « cette extrémité d'une nouvelle dynastie », et ils faisaient des démarches dans ce sens

[1] Le *Globe*, dès la première heure, poussa au changement de dynastie. Il proclamait « la vacance du trône » et déclarait « toute transaction impraticable. »

auprès de leurs amis [1]. Cependant, parmi les hommes politiques qui avaient pris la direction des événements, aucun n'essaya de faire valoir les droits du petit-fils de Charles X. L'abdication ne parut avoir d'autre résultat que de les pousser à précipiter d'autant plus la proclamation et l'installation du nouveau gouvernement.

A ceux qui insistaient en faveur du duc de Bordeaux, on répondait alors qu'il était trop tard. « Cela n'est plus possible, s'écriait avec colère Casimir Périer, pressé par le général de Ségur. Je me suis vainement épuisé pour la conservation de ce principe dont je reconnais toute l'importance ; mais aujourd'hui, nous en sommes si loin, qu'il suffirait de répéter cette proposition pour nous faire massacrer. » Et Chateaubriand lui-même disait à M. de Sainte-Aulaire et à M. Decazes : « D'où venez-vous donc ? Promenez-vous dans les rues de Paris, et vous verrez si j'ai tort de ne conserver aucun espoir. » C'était, ajoute M. de Barante, « la réponse qu'on faisait à tous les arrivants. [2] » Ceux des acteurs qui ont eu plus tard à écrire sur le drame auquel ils avaient pris part, ont essayé de se justifier devant l'histoire, comme ils l'avaient fait devant leurs contemporains, par l'impossibilité de faire agréer le petit-fils de Charles X à la population soulevée, et par la nécessité de hâter l'avénement du duc d'Orléans, pour fermer la porte à la république. La légitime autorité dont jouissaient plusieurs d'entre eux, les services qu'ils ont rendu depuis lors aux intérêts conservateurs, ont donné une valeur singulière à leur témoignage, bien qu'il fût rendu dans leur propre cause, et une grande partie du public l'a accepté sans discuter. Cependant, à y regarder d'un peu près, ne trouve-t-on pas parfois derrière ces affirmations, comme l'hésitation d'une conscience qui n'est pas pleinement assurée de ne s'être pas trompée. M. Guizot, par exemple, tout en alléguant la « nécessité, » n'en vient-il pas à se demander si lui et ses amis n'ont pas été « bien prompts à croire à cette nécessité ? » N'est-ce pas nous autoriser et, en quelque sorte, nous inviter à contrôler ces témoignages, non pour le triste plaisir de constater des fautes peu surprenantes en un pareil moment, mais pour chercher s'il n'est pas là, pour nous-mêmes, un enseignement profitable ?

Sans doute, il est plus aisé de disposer aujourd'hui des événements qu'il ne l'était alors, dans la mobilité rapide, dans la vio-

[1] *Mémoires* du général de Ségur, et *Notice sur M. de Sainte-Aulaire*, par M. de Barante.

[2] Comment ne pas noter en passant que cette impossibilité, réelle ou prétendue, était en tous cas une impossibilité toute parisienne qu'on opposait à ceux qui apportaient le sentiment contraire du reste de la France. Encore une conséquence de Paris capitale !

lence confuse de l'émeute. On n'a pas grand peine à regagner, après coup, dans le cabinet, les batailles perdues. Toutefois, n'est-il pas des réflexions qui se présentent aussitôt à l'esprit? On allègue « l'impossibilité. » Pourquoi n'avoir pas même essayé? D'où serait venue d'ailleurs cette impossibilité? Il n'y avait pas alors, contre la branche aînée, de ces préjugés profonds qu'on hésite à brusquer, par crainte de tout briser. Le duc de Bordeaux était un enfant trop jeune pour être personnellement impopulaire. Son âge permettait d'opérer, sous son nom et avec la régence du duc d'Orléans, des changements qu'un prince majeur et ayant la responsabilité de ses décisions se fût peut-être cru obligé de repousser par point d'honneur. La transaction sur le drapeau lui-même eût été facile. Il n'était pas question du reste de restaurer un régime depuis longtemps détruit, œuvre toujours difficile et périlleuse, pour laquelle il faut l'appui d'un grand mouvement d'opinion : il s'agissait seulement de ne pas détruire ce qui existait légalement.

Les républicains, dit-on, n'eussent pas voulu du petit-fils de Charles X. Ils ne voulaient pas non plus de son cousin, et cependant, on le leur a fait subir. Est-il vrai d'ailleurs qu'on fût en face d'une république prochaine, imminente, et que, pour lui fermer la porte, il fallût saisir le premier expédient possible, sans avoir le loisir de chercher le mieux. Nous serions plus disposé à croire que les démagogues n'étaient pas alors organisés et qu'ils n'auraient pu empêcher ce que les chefs libéraux eussent résolument voulu. Si M. Laffitte, M. Thiers ou autres habiles, faisaient grand bruit des menaces de l'Hôtel-de-Ville, c'est qu'ils y voyaient un moyen de peser sur les indécis, et de fournir une excuse aux scrupuleux. M. Duvergier de Hauranne ayant, à cette époque, rencontré Godefroy Cavaignac, le félicitait de ce que lui et ses amis avaient sacrifié leur idéal républicain à l'intérêt de la France. « *Vous avez tort de nous remercier*, lui répondit celui-ci, *nous n'avons cédé que parce que nous n'étions pas en force. Il était trop difficile de faire comprendre au peuple qui avait combattu au cri de* « *Vive la Charte*, » *que son premier acte, après la victoire devait être de s'armer pour la détruire. Plus tard ce sera différent.* » C'est en effet « plus tard, » que la menace deviendra redoutable, et la nouvelle monarchie ne tardera pas à l'éprouver. Quelle était donc la meilleure manière de se préparer à combattre ce parti révolutionnaire, véritable péril de l'avenir, et d'un avenir si proche? Etait-ce de lui fournir une sorte de point de départ logique, de lui donner l'élan, en faisant, dans sa compagnie et avec son concours, une révolution partielle? Etait-ce de descendre à mi-côte, avec l'espoir de se fixer sur cette pente rapide, glissante, où les libéraux ne sauraient trouver un arrêt,

une assiette solide pour résister à ceux qui voudraient les entraîner plus bas? Ne valait-il pas mieux, au contraire, refuser dès le début de quitter le terre-plein de la légalité constitutionnelle, où seulement on avait pour soi la force d'un principe intact et l'union de tous les royalistes? Peut-être, quelque énergie eût-elle été nécessaire pour cette première résistance. En eût-il fallu plus que M. Casimir Périer n'en dépensera tout à l'heure pour arrêter les conséquences naturelles de la révolution et tâcher de faire disparaître les causes de faiblesse que la nouvelle monarchie devait à son origine? D'ailleurs, que d'autres difficultés on s'épargnait, ne serait-ce que ces difficultés extérieures qui ont pesé si lourdement sur le gouvernement de Juillet, et que celui-ci n'a pu surmonter qu'au prix d'une sagesse prolongée et parfois pénible! Enfin à ceux qui répètent qu'on n'eût pas réussi avec le duc de Bordeaux, ne peut-on pas répondre : « Avez-vous donc réussi avec ce que vous avez mis à la place? »

La vérité est qu'en 1830, les libéraux ne comprenaient pas autant qu'ils ont pu le faire plus tard, à la lumière des événements, combien il importait à la liberté, à la stabilité, à la paix sociale, de respecter l'hérédité monarchique. Ceux-là même qui avaient le désir de ne pas rompre avec cette famille que Benjamin Constant proclamait, en 1814, « la famille incontestée », ne l'avaient pas assez vif, assez profond, assez résolu. Ils ne se défendaient pas avec assez d'obstination, contre les tentations de colère qu'éveillaient chez eux les provocations du gouvernement. Et alors, sans prendre directement eux-mêmes l'initiative, ils se résignaient trop facilement à croire qu'on ne pouvait résister aux meneurs peu nombreux et hardis qui poursuivaient le changement de dynastie. N'étaient-ils pas aussi plus ou moins trompés par ce mirage de 1688 qu'on avait, depuis quelque temps, mis constamment sous leurs yeux? « Nous avions, dit M. Guizot, l'esprit plein de la révolution de 1688, de son succès, du beau et libre gouvernement qu'elle a fondé. » Depuis lors, la lumière s'est faite, et le même M. Guizot a été le premier à reconnaître que l'avénement du duc de Bordeaux eût été la solution, non-seulement « constitutionnelle, » mais « la plus politique, » et que c'eût été « un grand bien pour la France, » de ne pas se laisser entraîner au-delà [1].

[1] Quelques-uns ne se sont pas contentés d'exprimer un regret; ils ont confessé un repentir. Tel est, par exemple, M. Dunoyer, l'ancien rédacteur du *Censeur*, dont nous avons déjà cité plusieurs fois les aveux. Dans son livre sur *le second Empire et une nouvelle Restauration*, il s'exprime ainsi : « Lorsqu'elle a brisé l'ancienne royauté que de graves raisons pouvaient bien lui prescrire de modifier, de limiter, de contenir, mais que, très-assurément, il n'y avait pas lieu de détruire, et qui n'a été détruite que sous l'empire de passions

Pour regretter la scission de 1830, il n'est pas nécessaire de faire appel à cette piété royaliste, à cette fidélité par honneur, à ce dévouement par tendresse qui faisaient battre le cœur et armaient le bras d'un cavalier d'Angleterre ou d'un Vendéen de 93. Sans doute nul ne saurait méconnaître la beauté morale, la poésie touchante et même l'utilité pratique de ces attachements chevaleresques. A d'autres époques de notre histoire ou chez d'autres nations, ils ont pu être d'un puissant secours aux sociétés troublées ou aux nationalités menacées. C'est un malheur quand, dans un pays, ils s'affaiblissent ou disparaissent, sous l'action des vicissitudes et des bouleversements politiques. Mais c'est un malheur qu'on ne répare pas par des phrases et des affirmations. Déjà sous la Restauration, la vigueur et la pureté natives de ces sentiments n'étaient-elles pas singulièrement entamées? On n'en voudrait pour preuve que l'attitude même de l'extrême droite, constamment opposante de 1815 à 1830, et, sous Louis XVIII, opposante contre le roi lui-même. Ce qui commençait déjà à être vrai alors, l'est plus encore aujourd'hui. Le souffle des révolutions qui a passé sur tous, même sur ceux qui les combattent, n'a guère laissé subsister, dans les âmes de notre génération, cette chevalerie d'un autre âge. Et quant aux principes absolus sur le droit supérieur et antérieur d'une famille antique, sur l'inamissibilité du pouvoir royal, ils ont, dans leur forme abstraite, peu de prise sur des esprits, las de théories pour en avoir vu faire tant d'abus par tous les partis, depuis un siècle. Devenus ainsi, par le malheur des événements, plus indifférents sur les personnes, plus sceptiques à l'égard des doctrines, les hommes de notre temps se placent volontiers, dans les choses de la politique, à un point de vue plus humble, plus empirique, plus égoïste. Ce point de vue

détestables, parfaitement étrangères aux fins avouables et avouées de la révolution, notre nation a commis une faute énorme, qui ne pouvait manquer d'avoir et qui a eu les suites les plus désastreuses. » L'auteur se reproche « un tort qui a été, dit-il, commun à beaucoup d'hommes de son temps : c'est de n'avoir pas suffisamment examiné si la transmutation de pouvoir opérée en août 1830, offrait le même caractère d'incontestable légitimité que la résistance opposée par la nation aux ordonnances de juillet. » Déjà, dans un écrit antérieur, publié en 1849, sur la *Révolution du 24 février*, M. Dunoyer avait dit : « Ce qui fut parfaitement irréprochable en juillet, ce fut la résistance aux ordonnances. Mais cette nécessaire et légitime résistance pouvait-elle, surtout après l'abdication du roi et du duc d'Angoulême, et après la transmission régulière du pouvoir royal au duc de Bordeaux, sous la régence du duc d'Orléans, cette résistance, dis-je, pouvait-elle, sans dépasser le but, aller jusqu'à appeler par une révolution le duc d'Orléans au trône? Il me paraît impossible, aujourd'hui que nous jugeons ces événements de sang-froid, de ne pas répondre négativement... Rigoureusement donc, la révolution n'était pas plus nécessaire qu'elle n'était légale. »

d'ailleurs suffit pour leur faire déplorer les événements de 1830. Dans la perte de l'hérédité monarchique, ils doivent regretter la disparition d'un élément de stabilité, particulièrement approprié à l'état social et politique de la France. Ils doivent gémir de voir la sécurité, la paix, la prospérité, la moralité publique du pays, compromises par cette rentrée dans l'instabilité révolutionnaire. Ils doivent se plaindre de voir enlevées à la liberté les conditions de fait et de droit qui lui permettaient le mieux de se fonder et de se développer. Si, sous une autre étiquette et avec d'autres personnes, ils s'étaient assuré les mêmes avantages, on eût pu passer condamnation sur ce qui n'aurait été alors vraiment qu'un nouveau 1688. Mais n'en est-on pas encore à chercher, et qui oserait se vanter d'avoir trouvé? Quand on considère ce qu'est devenue la France depuis trente ans, et qu'on évoque au contraire ce qui aurait pu être sa destinée, si le duc de Bordeaux eût été reconnu roi, avec le drapeau tricolore pour ombrager son trône, et le duc d'Orléans pour l'initier aux nécessités du gouvernement moderne, quand on supprime alors par la pensée tant de dates néfastes et funèbres de l'histoire intérieure et extérieure de notre patrie, 1848, 1851, 1870, comment, en dehors de toute théorie, de toute question de sentiment, se défendre d'un regret amer et poignant?

Dès le lendemain même des événements, il était, parmi les libéraux, des âmes plus droites que les autres, des esprits plus éclairés, qui, sans posséder cette pleine lumière que les événements seuls devaient leur apporter, avaient l'instinct du malheur dont ils venaient d'être les victimes et un peu les instruments. Pendant que M. Thiers se réjouissait de voir la France conduite au but que le *National* lui avait assigné, M. Royer-Collard, arrivé à Paris le 9 août, quand tout était consommé, disait, à la vue du champ de bataille! « Moi aussi, je suis dans les vainqueurs, mais la victoire est bien triste. » N'est-ce pas le vrai mot de la situation et comme la conclusion de cette histoire?

Quarante ans plus tard, au lendemain de nos désastres, les descendants ou survivants des libéraux de 1830 ont eu à se prononcer sur le gouvernement qu'il convenait de donner à leur pays. Ont-ils tenté alors de recommencer ce qui avait été fait, de reprendre, où elle avait été interrompue, l'expérience d'une monarchie nouvelle pour laquelle ils n'avaient cependant pas besoin cette fois de rien renverser, ni de faire aucune révolution? Non, nul n'y a songé : tant il ne restait plus rien de cette illusion de 1688, déçue pour les clairvoyants dès les premiers embarras de la royauté de Juillet,

rudement démentie pour tous dans les journées de février 1848. Les meilleurs et les plus éminents d'entre ces libéraux, leurs princes en tête, dominant leurs anciennes préventions, oubliant leurs vieux ressentiments, ont au contraire employé tous leurs efforts à renouer la tradition brisée en 1830. Ils ont offert la couronne à ce même fils de rois dont on avait eu le tort autrefois de ne pas défendre et de ne pas respecter les droits ; ils ont tenté de réunir, dans un pacte solennel conclu avec le prince grandi en exil, cette liberté constitutionnelle et cette hérédité monarchique dont la séparation avait été reconnue après coup un si grand malheur. Il n'a pas tenu à eux que cette heureuse restitution ne fût faite, et que les suites de l'opposition de quinze ans ne cessassent de peser sur les destinées de la France. On sait comment leur bonne volonté et leur loyauté se sont trouvées impuissantes. Il devait apparaître, une fois encore, qu'il était plus facile aux pères de ne pas commettre une faute, qu'aux fils de la réparer !

Paul Thureau-Dangin.

Les articles de M. Thureau-Dangin, réunis en volume sous ce titre : *Le Parti libéral sous la Restauration,* paraîtront ces jours-ci chez l'éditeur Plon. — (*Note de la Rédaction.*)

LE CANCER

PREMIÈRE PARTIE

LA COMTESSE DAMALANTY

LE TEMPLE DE LA PAIX.

I

L'Europe jouissait d'une paix profonde ; la question du Luxembourg venait d'être étouffée ou plutôt endormie, « et du Nord au Midi la trompette guerrière » avait fait silence.

D'un commun accord, peuples et rois s'étaient tendu la main et après s'être unis ainsi dans une étreinte cordiale, ils se rendirent au temple de la Paix que le plus puissant d'entre eux avait déjà, dans cette prévision, préparé pour les recevoir.

Le temple de la Paix, en 1867, c'était Paris, ce Paris étonnant, qui, après avoir attisé partout le feu de la discorde et bouleversé l'ancien ordre des choses, se flattait d'en avoir fini avec la Révolution et, ouvrant ses murs à tous ces peuples enfiévrés et à tous ces rois endoloris et semblait leur dire : Regardez-moi, voyez ce que j'ai fait, quelle société j'ai bâtie sur les décombres de l'ancienne ; contemplez le bien-être, la richesse, le progrès ! Admirez, puis allez en paix et faites de même chez vous.

La lumière électrique qui, de la porte Saint-Denis, rayonnait sur les boulevards, en les éclairant d'une façon si éclatante qu'elle en était pénible, était l'expression symbolique de cette étrange situation sociale. L'immense rayon dardé sur la longue ligne des maisons ainsi arrachées aux ombres de la nuit, témoignait, eût-on dit, que l'industrie, désormais maîtresse du monde, était parvenue à voler au soleil son foyer de lumière. Sous la nappe lumineuse, qui accusait avec

crudité les contours des objets, la foule grouillante, affairée et plus visible que de jour, avait un aspect saisissant.

Les affaires avaient fait place aux plaisirs, et, comme en 1867 le plaisir était, à Paris, la principale affaire; on se pressait partout dans la crainte de perdre une minute, une seconde de jouissance.

Les visages des hommes, pâlis à cette lueur blafarde, tranchaient d'une façon criarde sur l'uniformité de leur costume noir, et les vêtements variés des femmes prenaient, dans leurs mouvements, des reflets et des chatoiements inconnus. La lumière électrique venait mourir en face du café Riche, au détour du boulevard. De l'autre côté, les becs de gaz des réverbères et des magasins, opposaient à ce dur éclairage leur clarté moindre mais plus gaie, et une ligne sombre s'étendait entre ces ondes lumineuses qui ne pouvaient se pénétrer.

Le 7 juin 1867, à neuf heures du soir, quatre hommes sortis du café Riche, où probablement ils avaient dîné ensemble, apparurent sur la limite même des deux clartés, et s'arrêtèrent un instant pour contempler le spectacle qui se déroulait devant eux. Ce spectacle ne devait pas être nouveau pour eux, car ils ne firent qu'y jeter un coup d'œil insoucieux.

— Allez-vous à quelque théâtre, d'Escligny? demanda l'un d'eux.

— Au théâtre! non pas! le théâtre, pendant l'Exposition, c'est le moins récréatif des plaisirs: foule, chaleur et toujours les mêmes pièces.

— Au club alors?

— Non plus! Et vous, Stahl?

— Ma foi, je n'en sais rien.

Il regarda sa montre. Bah! ajouta-t-il, il est neuf heures passées...

Le troisième dit en riant :

— Je vous comprends, Stahl, la comtesse reçoit à dix heures.

— Parbleu! dit d'Escligny! Stahl a raison. C'est ce que nous avons de mieux à faire: allons chez la comtesse!... En nous promenant, il nous faudra bien une heure pour aller d'ici à la barrière de l'Etoile.

Le quatrième dit alors en jetant son cigare à terre d'un geste de mauvaise humeur :

— Que diable allez-vous faire chez votre damnée comtesse, qui se moque de vous et vous traite comme des laquais! Moi, cette femme m'épouvante! Son regard de feu a parfois l'immobilité du plomb fondu dans le creuset. Je crois que la flamme est factice et le plomb réel. Allons plutôt au Champ-de-Mars: du moins si nous nous ennuyons là, nous n'y risquons rien.

— Mais tu ne risques rien non plus, chez la comtesse, mon frère vénéré, dit le troisième interlocuteur, puisque, de tous ceux qui

vont intimement chez elle, tu es le seul qui n'en est pas amoureux.

Celui à qui s'adressait ces paroles, homme d'une taille athlétique et d'une carrure herculéenne, ne répondit rien ; il prit un nouveau cigare et se mit à frotter une allumette avec acharnement.

Stahl dit :

— Venez-vous?

— Certainement, répondit d'Escligny.

— Et toi, Nicolas, demanda le troisième, que vas-tu faire de ta soirée ?

— Je vous suivrai ! Que voulez-vous que je fasse tout seul? J'irai me morfondre dans un coin du salon de votre satanée comtesse.

— Je ne comprends pas votre frère, Talarine, murmura d'Escligny en riant : il s'ennuie chez la comtesse, il fait profession de ne pas l'aimer, et il y va... pour, comme il le dit très-bien lui-même, rester dans un coin du salon sans ouvrir la bouche.

— N'a-t-elle pas assez de vous autres, pour lui débiter des compliments? répliqua celui qui avait reçu le trait. Je ne conçois pas que cette femme, indubitablement intelligente, se complaise à vos fadeurs. Je veux me distinguer de vous. Vous vous plaisez chez elle ; moi, je m'y ennuie !

— Alors, pourquoi y vas-tu?

— Cela, André, n'est pas ton affaire ; probablement parce qu'ailleurs je m'ennuierais encore plus.

André Talarine éclata de rire.

— Ne vas-tu pas te fâcher? n'est-il pas convenu que nous devons vivre en camarades, et prétendre à sa main, non en nous pourfendant, mais en exhibant nos mérites respectifs.

— Je ne prétends à rien du tout, moi, grommela Nicolas.

— Alors, une seconde fois, pourquoi y viens-tu?

Nicolas ne répondit que par ces mots :

— J'ai remarqué dans son attitude quelque chose d'étrange depuis trois jours !

D'Escligny et Stahl s'étaient déjà pris le bras et s'engageaient sur les boulevards.

— Allons viens-tu? dit André.

Nicolas Talarine mit son bras sous celui de son frère, et ils eurent bientôt rejoint leurs deux amis.

Il n'y avait pas à ce moment un seul coin de Paris qui n'étincelât. Cette débauche de lumière eût un triste résultat : on eut honte de l'ombre comme d'une infirmité, et, pendant trois ans les actions les moins avouables se commirent en plein jour. Mais alors on ne prévoyait pas les suites de tout cela ; on se mouvait en plein dans cette éternelle clarté, et tous les mouvements étaient joyeux.

Les appréhensions n'existaient point. La guerre semblait une calamité des vieux temps qui n'avait plus de raison d'être. On était heureux et on ouvrait sincèrement les bras aux autres peuples.

Nos quatre promeneurs longeaient les boulevards; à tous moments ils touchaient leur chapeau en apercevant de vieilles ou de nouvelles connaissances. Parfois ils se découvraient entièrement: ils venaient de rencontrer quelque roi ou quelque prince souverain se promenant au milieu de la foule. L'auguste personnage leur rendait leur salut avec un sourire affable. Evidemment, ces jeunes gens étaient du meilleur monde. Au coin de la rue Basse-du-Rempart, quelques laquais en livrée, assis avec des cochers, buvaient gaiement de la bière sur la terrasse d'un café. A l'aspect des promeneurs ils se levèrent respectueusement et portèrent la main à leur chapeau; puis ils se rassirent et continuèrent leur conversation. Laquais et souverains étaient chez eux à Paris.

Après avoir longé la rue Royale, les jeunes gens, qui, tout occupés à recevoir ou à rendre des saluts et à examiner les magasins, n'avaient pas eu trop le temps de causer ni même de former un groupe, se placèrent sur la même ligne. La place de la Concorde, quoique éclairée par de nombreux becs de gaz, commençait une oasis d'ombre, rendue plus obscure encore par la première ligne des arbres des Champs-Elysées. On éprouvait, en y pénétrant, un sentiment délicieux de repos et de fraîcheur. La cohue, la respiration de milliers d'hommes unie à la chaleur du gaz, devenaient pénibles à la longue. Les sens énervés par cette exubérance de vie, avaient acquis une acuité extrême; on semblait sentir les émanations de la Seine, ce fleuve pourtant sans fraîcheur, et même une brise qui n'existait pas. On ne respirait plus à son aise que parce qu'on avait plus d'espace. Dans cet isolement relatif, chacun retrouvait son individualité, tandis que, sur les boulevards, on avait le sentiment pénible de n'être qu'une parcelle d'un tout hétérogène.

Après avoir tourné l'angle du Cercle de la rue Royale, les quatre promeneurs se trouvèrent à l'entrée de la première avenue latérale des Champs-Elysées. Là, l'ombre était profonde et le murmure de la grande ville arrivait à peine avec le reflet de son auréole.

— Dites-donc, mes enfants, demanda Nicolas Talarine, c'est donc décidé, nous allons chez la Damalanty. Je vous assure que vous feriez mieux de vous arrêter à quelque café chantant.

— Tu nous ennuies.

D'Escligny s'arrêta un moment.

— Enfin! dites-moi, Nicolas, à quel propos ces continuelles attaques, contre une femme charmante, dont vous fréquentez le salon avec assiduité?

— La façon irrespectueuse dont vous vous exprimez nous est même désagréable, fit observer d'autre part Stahl. Vous n'ignorez pas que l'un de nous peut devenir son époux et qu'alors...

— Son époux? Que Dieu vous en préserve!

— Mais enfin! que lui reprochez-vous?

— Il lui reproche, dit d'Escligny, de ne pas ressembler aux autres femmes. J'ai déjà entendu quelques vieux rigoristes déclamer contre elle. Cette femme est arrivée à Paris à ce moment où l'univers s'y est donné rendez-vous; elle a réussi, au milieu de cette immense exhibition d'hommes et de femmes, à fixer sur elle l'attention publique. Quand elle parut pour la première fois à un bal officiel, vêtue comme aucune femme ne l'était, sa beauté saisissante, sa démarche altière, ses yeux noirs et flamboyants, attirèrent tous les regards; on se demanda quelle était cette nouvelle venue! Personne ne sut répondre. La femme du ministre elle-même, ne savait pas qui lui avait demandé une invitation pour elle. En ce moment Paris était le caravansérail de l'Europe et le monde officiel ne pouvait être difficile. Nicolas lui reproche son début dans les salons, sa provenance mystérieuse, son audace, que sais-je...

— Qu'est-ce que tout cela? répondit Nicolas, croyez-moi, d'Escligny, nous vivons dans un siècle tel, qu'il serait ridicule de demander à une femme avant, de l'aimer, son arbre généalogique. Non! je ne lui reproche rien; seulement j'ai peur d'elle.

— Pourquoi?...

— Qu'elle ait réussi, inconnue et quelque peu déclassée, à réunir, grâce à son esprit et à sa beauté, un cercle d'hommes distingués autour d'elle; qu'elle ait pu même pénétrer, en cette année d'hospitalité illimitée, dans quelques salons officiels, je le comprends à la rigueur. Mais que cette jeune veuve d'un comte bulgare ou valaque, à laquelle personne n'ose demander son nom de fille, soit devenue en quatre mois la reine des salons de Paris; que les souverains de passage aillent chez elle; qu'elle dispose d'une puissance occulte et formidable, dont j'ai des preuves; qu'enfin vous, d'Escligny, colonel d'état-major dans l'armée française, confident du ministre de la guerre, et l'un des meilleurs gentilshommes de France; Stahl, vous, banquier, riche à millions, et représentant d'une des institutions financières les plus puissantes; vous aussi, mon frère, descendant des grands princes de Russie, vous briguiez sa main, avec dix autres tous aussi riches, et tous aussi nobles que vous! cela je ne le comprends plus. J'ai peur et je me demande: quelle est donc cette femme qui exerce une telle fascination?

Stahl dit froidement:

— C'est une veuve, belle et riche; sa fortune m'a été garantie

par les Rothschild chez qui elle a un crédit considérable ; ses relations prouvent qu'elle appartient au meilleur monde.

— Comment y est-elle entrée ? Quels sont ses parents ou ceux de son mari ? Qui a jamais connu le comte Damalanty ?

— Probablement, pourrait-elle vous répondre, le roi de Prusse, le prince de Galles, les fils du tzar, qui vont chez elle.

— C'est précisément parce qu'elle invoque des répondants que l'on ne peut interroger, que j'ai peur d'elle ; peur pour vous ! pour moi ! Je m'habitue à y aller, mais qui sait comment cela finira. Ecoutez-moi, mes amis et croyez-moi, n'allons pas chez la Damalanty.

En ce moment ils arrivaient au bout de l'allée qui longe l'avenue des Champs-Elysées. L'allée et la contre-allée, en se rejoignant formaient un bosquet d'arbres plein d'ombres et de mystères. De ce bosquet, Nicolas entendit une voix dire en allemand.

— Soyez prêt à tout évènement, la comtesse nous a promis de terminer dans quinze jours.

Poussé par un instinctif mouvement de curiosité, Nicolas Talarine, s'approcha du bosquet. Il y vit, arrêtés auprès de la statue qui est à l'angle de la place, deux hommes qui causaient avec animation. Le craquement de ses pas sur le sable fit retourner l'un d'eux, et Nicolas reconnut le prince de Donnerstein, diplomate prussien de haut rang, alors de passage à Paris, dont il avait fait la connaissance au cercle.

Le prince de Donnerstein l'apercevant s'avança vivement et lui tendit la main.

— Bonsoir ! dit-il.

L'interlocuteur du diplomate descendit vers la place de la Concorde et se perdit dans la nuit avec tant de précipitation, qu'il sembla à Nicolas qu'il avait pris la fuite. D'Escligny, Stahl et André, allaient s'approcher aussi et échanger un salut avec le prince prussien, quand Nicolas lui demanda tout à coup :

— Vous allez ce soir chez la comtesse Damalanty ?

— Non ! répondit le diplomate, je suis trop vieux pour faire ma cour à une si jolie veuve. J'encombrerais inutilement son salon.

— Ah ! Je croyais ! dit Nicolas..... il me semblait vous avoir entendu prononcer son nom.

— Tout le monde ne parle-t-il pas à Paris de cette merveille qui a réussi à nous étonner au milieu de cet entasement de merveilles, dit le Prussien, d'une voix imperceptiblement hésitante. Je racontais cela à un de mes amis, un vieux savant de l'Université de Iéna..... que je vais vous présenter !...

Le prince se retourna :

— Mais où est-il donc! Ha! ha! ajouta-t-il avec un rire forcé, je reconnais sa timidité, il a pris la fuite en vous voyant.

Il s'avança vers les jeunes gens.

— N'allez vous pas au Champ-de-Mars?

— Non, prince; dit d'Escligny, nous nous rendions chez la comtesse Damalanty.

— Tous les quatre! Bien, Messieurs, très-bien! C'est une femme charmante, mais trop jeune pour moi. Moi je vais aller un peu écouter la musique des Hongrois. Je suis fou de cette musique, et tout entier aux plaisirs de la liberté et de la paix. Quelle année que celle-ci, Messieurs; une ère nouvelle commence! Apaisement général... Généraux, diplomates! tous en congé! Nous n'avons plus rien à faire, le siècle d'or renaît : *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo!* Oh! mon cher d'Escligny votre Empereur est un bien grand homme.

D'Escligny salua,

— Au revoir, Messieurs, ajouta le Prussien;... ce soir probablement au club; il y aura une grosse partie : Khalil-bey a provoqué Demidoff au piquet. Nous allons risquer nos thalers contre vos roubles, prince Talarine! car je me mets dans le jeu de Khalil. Voulez-vous parier contre moi? Demidoff tient huit cents francs le point; mais Khalil fait cent cinquante. Il y aura une galerie magnifique.

Nicolas Talarine dit :

— Soit; la comtesse nous chassera à minuit, nous nous retrouverons au club.

— Allons. Adieu. Présentez mes hommages à la belle veuve, car moi aussi, je suis son admirateur passionné, quoique vieux.

Talarine demanda :

— La connaissez-vous beaucoup, Prince?

— Beaucoup!

— Vous pourrez peut-être nous être utile.

— A vos ordres!

— Quel est son nom de jeune fille?

— Oh! ces noms slaves sont si difficiles! Je ne l'ai connue d'ailleurs qu'après son mariage. Ce pauvre Damalanty était mon ami.

— Vous connaissiez Damalanty? dit Stahl.

Nicolas demandait en même temps :

— Ah! elle est Slave, Russe ou Polonaise! Elle parle français avec perfection.

— Et l'allemand, l'italien, l'anglais, dit le prince, en évitant de répondre à Stahl. Oh! c'est une femme aussi supérieure qu'ado-

rable ! Mais il se fait tard, les Hongrois vont finir : je ne veux pas les manquer. Excusez-moi, messieurs !

Et le prince s'éloigna.

Nicolas Talarine secoua la tête.

— Vous voyez, dit-il, tout le monde esquive l'explication. Cela m'épouvante !

— Elle est belle, noble et riche, dit d'Escligny en reprenant la promenade ; on la courtise, on l'adule. Vos craintes n'ont pas le sens commun, car vous êtes seul de votre avis. S'il y avait à redire la moindre chose sur sa personne, toutes les femmes vieilles et laides auraient excité contre elle un *tolle* général. Et vous voyez cependant qu'elle jouit d'une réputation immaculée. Vous êtes comme le chien du jardinier qui ne mange pas de salade et empêche les gens d'en prendre.

— Mais enfin, je vous le demande; savez-vous au juste ce que c'est que cette femme ?

— Puisque vous n'en êtes pas amoureux, que vous importe ?

— Oui. Au fait, mon frère ; que t'importe ? s'écria André en riant.

Nicolas ne répondit rien. Les jeunes gens firent quelques pas en silence, et rentrèrent dans la zone éclairée par le gaz du café chantant, où se pressait une foule nombreuse. Stahl dit tout-à-coup :

— Et puis si cela vous intéresse tant, pourquoi ne la questionnez-vous pas vous-même ?

Nicolas détourna la tête. Les quatre promeneurs rencontrèrent alors un ami commun qui suivait le même chemin qu'eux. Ils furent bientôt à la hauteur de la rue Galilée où demeurait la comtesse et, où, laissant leur nouveau compagnon de promenade, ils s'engagèrent silencieusement; ils arrivèrent bientôt à la porte cochère d'un de ces petits hôtels élégants et confortables dont sont formées la plupart des rues du quartier de l'Etoile.

Sur le trottoir, Nicolas, dit d'une voix où il y avait un tremblement sensible :

— Il est temps encore, rebroussez chemin ! J'ai comme un pressentiment.

— Ah ! Tu nous ennuies, quitte-nous si tu veux ! s'écria André.

Nicolas s'approcha de la porte et tira la sonnette d'un mouvement si nerveux qu'on l'entendit retentir du dehors.

— Allons, dit-il, puisque vous le voulez.

La porte s'ouvrit, Nicolas le premier passa le seuil, Stahl venait derrière lui.

D'Escligny dit à André :

— Qu'a donc votre frère ? est-il malade ?

André se toucha le front :

— Il a toujours été un peu fou, mais on n'est pas meilleur que lui, ne faites pas attention !

— Les figures sont bien trompeuses, dit d'Escligny en souriant.

En effet le prince Nicolas Talarine ne semblait rien moins qu'un homme pacifique. Sa carrure était athlétique, sa face large et léonine, légèrement ravagée par la petite vérole donnait à sa physionomie ordinairement sombre une expression de rudesse. Cependant les traits de Nicolas étaient loin d'être laids, ils avaient par moment le charme imposant de la force en repos. Ce devait être une nature étrange. Ses yeux noirs, perçants, avaient des éclairs de flamme, et sa large bouche d'ordinaire entrouverte par un sourire bienveillant avait de temps en temps des crispations de colère qui lui donnait un air farouche.

Le prince avait le type russe dans toute son originalité une bonhommie froide et quelque peu apathique se montrait au premier abord dans son attitude calme et ses mouvements lents ; mais ses yeux et sa bouche, ces deux miroirs de l'âme, témoignait contre cette apparente placidité. Sa prunelle s'emplissait aussi facilement de larmes qu'elle se solidifiait vite pour devenir d'une sécheresse vitreuse. On voyait que cet homme était capable de donner d'une main son dernier sou à un malheureux et de flageller de l'autre un esclave coupable de quelque négligence.

Le prince était officier : l'habitude de la discipline et une volonté de fer avaient réussi à donner à cette figure ravagée une immobilité de marbre. Sanglé dans son uniforme, Talarine devait représenter l'officier modèle de l'armée russe, le type de la force brutale comprimée sous le joug d'une servitude franchement acceptée. Mais à Paris, en habit civil et en liberté, les contrastes de sa personne réapparaisait vifs et nets, et, quand il était sous le coup d'une émotion profonde, son visage reflétait toutes les impressions de son âme et ses larges traits avaient parfois des tressaillements de bête fauve.

Or, en tenant le cordon de sonnette de l'hôtel Damalanty, Nicolas devait être très-ému, car d'Escligny répéta à André Talarine en montant l'escalier :

— Oui ! les figures sont bien trompeuses ! Vous me dites que votre frère est bon et inoffensif : je vous assure que si je croyais qu'il a à se plaindre de moi, je ne voudrais pas me trouver, sans armes, avec lui au coin d'un bois.

Et pour corriger cette appréciation, qu'il avait faite d'un ton sérieux, d'Escligny éclata de rire en ajoutant :

— Heureusement que je m'honore d'être son ami et que je l'aime et l'estime.

II

La comtesse Damalanty, que nous avons déjà presque présentée à nos lecteurs, était assise dans un salon magnifiquement aménagé. La célébrité de cette femme n'était pas usurpée : c'était réellement une perfection de beauté ; une merveille. Elle avait la beauté slave dans son type le plus élevé ; elle joignait la suavité nuageuse des Allemandes à la grâce piquante de la Française. Rien qu'à la voir, on devinait qu'il y avait un mystère dans sa naissance, et que le sang de deux races coulait dans ses veines. En elle s'unissaient les perfections respectives de deux natures opposées. Le torse était puissant les cheveux noirs et vigoureusement plantés, les épaules larges et les bras robustes, apanage des races non abâtardies de la campagne de Rome ou de l'Albanie, et avec cela des extrémités d'une finesse tout aristocratique. Ajoutez des yeux noirs et profonds, des traits d'une finesse exquise bien que fortement accusés ; enfin un contraste de force et de distinction qui stupéfiait, charmait et effrayait à la fois. Il ne se pouvait pas, semblait-il, que le Créateur eût pu former ce corps si parfait, sans songer par principe de justice et d'équilibre à y mettre une âme de même distinction. Nicolas Talarine avait raison. Au repos, le regard de la comtesse était d'une immobilité de plomb, et son visage semblait celui d'une statue de marbre admirablement sculptée.

Elle était à demi couchée sur une chaise longue et enveloppée d'un peignoir de soie écarlate à glands d'or ; ses petits pieds, chaussés de pantoufles noires, posaient sur un tabouret ; sa main ornée, de bagues d'une richesse inouïe et dont une, surtout, enrichie d'une turquoise d'un bleu sombre, faisait ressortir la blancheur nacrée de sa peau, était légèrement appuyée sur sa robe. La comtesse était seule et semblait rêveuse. Dix heures sonnaient. Un domestique en livrée annonça :

— Messieurs les princes Talarine, M. le comte d'Escligny, M. Stahl !

En une seconde la comtesse composa son maintien, mais son œil ne rayonna pas, il devint dûr, sévère et ses sourcils se froncèrent.

Les quatre jeunes gens firent leur entrée. La comtesse ne se leva pas, ne fit pas le moindre geste de bienvenue, cacha sa main comme pour dire que sa vue seule était une récompense, et dit d'une voix sèche et métallique :

—Tous les quatre ! à dix heures justes ! comme à un rendez-vous ! Très-bien ! Messieurs. Ah ! vous vous entendez, en France, à faire la cour à une femme.

André, d'Escligny et Stahl reculèrent un peu intimidés; mais, probablement ils étaient habitués à ses manières, car ils achevèrent leur salut avec un sourire soumis et admiratif, Nicolas Talarine dit d'une voix puissante et quelque peu grondeuse :

— Trois seulement, madame la comtesse! Moi, je ne viens pas vous faire la cour, je viens vous regarder.

Elle sourit, leva sa main blanche, indiqua des siéges à ses visiteurs.

— Nous avons obtenu chez vous nos grandes entrées, dit d'Escligny nous nous sommes crus autorisés à venir sans façon. Je ne sais pas pourquoi vous vous en fâchez aujourd'hui.

— Mais je ne me fâche pas. Je constate, et je vous réitère mon autorisation : venez quand vous voudrez! Vous me distrayez, je vous amuse. Quand je serai de mauvaise humeur, supportez-le! Quand je ne vous plairai plus, cessez vos visites : liberté complète! Le jour où vous me fatiguerez réellement, je saurai bien vous fermer ma porte. Bonsoir donc, mes amis, mes amoureux, mes esclaves..., appelez-vous comme vous voudrez! Je vous avertis que je suis maussade, de mauvaise humeur! Je crois que cette petite comtesse de Montalas a une plus jolie main que moi. Je l'ai regardée au bal de l'Hôtel-de-Ville, elle est affreuse de sa personne, mais elle a une main charmante. Or, j'ai la prétention d'avoir tout ce qu'il y a de plus beau.

Stahl murmura :

— Oh ! vous êtes adorable!

— Cela vous plaît à vous, dit-elle, en votre qualité de financier? vous admirez ceux qui accaparent.

D'Escligny dit en riant :

— Vous avez de l'esprit comme un démon !

— Vous, vous admirez les combats d'après les horions, que vous n'êtes pas capable de donner.

André sourit à son tour; elle allait ouvrir la bouche pour lui décocher aussi un sarcasme, mais d'Escligny l'interrompit :

— Voyons! comtesse, pourquoi nous taquiner? ce n'est pas généreux. On ne piétine pas sur un adversaire terrassé. Vous savez bien que nous répondrons à vos méchancetés par des génuflexions. Il est peu glorieux de tant faire sentir son pouvoir à des gens soumis.

Nicolas Talarine qui n'était pas resté muet durant la promenade, comme on sait, s'était placé dans un fauteuil et là, sans desserrer les dents, il regardait la comtesse d'un œil qui paraissait indifférent.

D'un mouvement vif elle se releva à demi.

— Et c'est ainsi que vous pensez me faire la cour?

— Voyons! que voulez-vous de nous? dit André. Donnez vos ordres. Faut-il rester immobiles et muets pour ne pas vous agacer les nerfs.

— Dites-moi! Messieurs! reprit-elle, vous briguez tous ma main! Oui! vous le dites du moins! Vous m'avez écrit, vous m'avez prié de prendre des renseignements : je vous ai autorisé à essayer de me conquérir. Je suis veuve, jeune, noble, riche et belle, on l'avoue : celui qui obtiendra ma main aura obtenu une faveur immense et jouira d'un grand bonheur....... je ne fais pas de modestie! Vous êtes tous jeunes, nobles et riches. Votre prétention n'est pas ridicule, certes, et vous êtes un parti sortable, même pour une femme comme moi. Mais vous comprendrez qu'il me faut, outre vos qualités personnelles, un amour sans bornes, et cette admiration de toutes les minutes à laquelle je suis habituée. Lors même que je ferais un mariage de raison, ce dont je n'ai nul besoin, la raison me ferait un devoir de prendre un homme amoureux-fou de moi. Or, je ne comprends l'amour que comme je vais vous le dire. Il faut que l'homme qui m'aime vive de ma vie, pense par ma pensée, sente par mes sentiments. Je veux des preuves, lequel de vous m'en a donné jusqu'à présent? Que pouvez-vous faire pour moi? Comment distinguerai-je celui qui m'a voué le culte le plus fervent? Vous m'adressez les mêmes compliments, les mêmes protestations.

Nicolas Talarine murmura :

— Bien, cela! elle a raison!

André répondit avec une émotion réelle.

— Vous ne nous avez jamais mis à l'épreuve.

— De quoi êtes-vous capable? Vous voulez m'épouser, parce que tout le monde parle de moi, et que je vous plais comme je plais à tout le monde. Vous me convoitez parce que le mois passé un roi m'a dit à haute voix : heureux sera votre futur époux. Mais je ne sais même pas si vous osez me défendre quand on m'attaque devant vous.

— Si vous voulez faire de nous des Amadis, quoique au dix-neuvième siècle on les ridiculise, ordonnez! Moi! je suis prêt! s'écria d'Escligny.

Stahl ajouta avec conviction :

— Nous sommes prêts à affronter pour vous, même le ridicule.

Elle se redressa.

— Le ridicule, voyez-vous cela! Quel grand sacrifice! Et vous croyez que cela me suffit?

D'Escligny reprit avec quelqu'impatience :

— Je parle pour moi! Je vous aime, je serais heureux de vous

épouser, et je suis prêt à passer par toutes les épreuves que votre caprice pourra suggérer à votre imagination.

Stahl et André s'écrièrent :

— Nous aussi, parbleu! Essayez!

La comtesse Damalanty se leva, ses yeux lancèrent un éclair de flammes, et elle dit en riant, d'un rire saccadé :

— Ainsi, vous d'Escligny, vous Stahl et vous prince André Talarine, vous êtes prêts à me prouver votre amour par un grand sacrifice. Prenez garde! car si je vous en demande un à titre d'épreuve, il sera tel peut-être que vous reculerez. Persistez-vous?

D'Escligny dit sérieusement :

— Oui!

André éclata de rire :

— Que pouvez-vous demander de si terrible? Je n'ai pas peur moi : je persiste.

Stahl ne disait rien, il semblait calculer. Nicolas laissa retomber ses bras et se mit à regarder fixement la comtesse. Elle répéta :

— Prenez garde! Nous sommes amis maintenant, si je vous demande quelque chose et que vous me le refusiez, je pourrais ne pas vous le pardonner. Ce sera une épreuve décisive.

Sa voix était solennelle, Stahl dit en se levant :

— Puisque c'est sérieux, j'accepte moi aussi l'épreuve. J'avais peur d'une mystification. Je suis homme d'affaires, moi!

La comtesse se leva tout à fait :

— Messieurs, vous ne soupçonnez même pas ce que je veux vous demander. Prenez-y garde! une dernière fois persistez-vous? répondez-moi chacun. D'Escligny, voulez-vous subir l'épreuve, m'aimez-vous assez pour cela?

— Oui!

— Et vous, Stahl?

— Oui!

— Et vous prince?

— Oui!

Elle fit un pas. En ce moment Nicolas Talarine demanda en se levant à son tour :

— Et moi! madame! ne m'acceptez-vous pas?

Malgré la solennité relative de la scène, les trois jeunes gens éclatèrent de rire.

— Eh! Nicolas qui veut concourir!

— A quoi bon? Tu n'es pas amoureux?

Mais Nicolas, sans répondre à ces moqueries, dit de la même voix :

— Me permettez-vous, madame, de me mettre sur les rangs?

La flamme de ses regards et celle des yeux de la comtesse s'entrecroisèrent. Nicolas debout, les lèvres contractées, avait un aspect farouche.

— Pourquoi pas? répondit la comtesse

Alors les traits de Nicolas se détendirent, il retomba dans le fauteuil, un large sourire passa sur ses lèvres et transforma sa physionomie.

— Quel est donc ce sacrifice que vous exigez de nous?

— Je vous demanderai de me donner quelque chose qui vous appartient en propre, et auquel vous tenez beaucoup, dit-elle.

— Mais quoi! quoi? demandèrent-ils.

Elle répondit froidement :

— Votre honneur!

Ils reculèrent épouvantés; seul, Nicolas lui dit froidement :

— Comment! dites?

La comtesse s'avança vers les trois jeunes gens qui la regardaient avec des yeux hagards.

— Comte d'Escligny! vous êtes le confident du ministre de la guerre. Vous m'avez dit que vous travailliez au classement de l'effectif de l'armée française. Vous avez les plans de la défense du territoire, c'est un grand secret d'Etat, et l'on a assez de confiance en vous pour vous le confier : vous me livrerez ce secret.

D'Escligny, debout et blanc comme un linge, porta la main à son côté où, quand il était en uniforme, pendait une épée. Puis il retomba haletant sur son siége. La comtesse semblait ne pas le voir, elle disait à André Talarine :

— Vous, prince, vous êtes premier secrétaire de l'ambassade de Russie. La correspondance chiffrée passe par vos mains : il faut que vous me donniez ce chiffre, ainsi que quelques papiers secrets qui sont, m'avez-vous dit, en votre possession.

— Vous Stahl, vous êtes le représentant et le caissier principal de votre institution financière. Vous m'avez dit hier encore que vous aviez trois millions en caisse : il faut me les apporter.

— Vous êtes folle! s'écria Stahl.

D'Escligny murmurait en serrant sa poitrine de sa main crispée :

— On n'ose pas formuler des propositions pareilles!

Alors la voix de Nicolas s'éleva.

— Et moi! Madame la comtesse! vous m'avez oublié! Que me demandez-vous?

Les trois jeunes gens bondirent d'étonnement et s'entre regardèrent épouvantés.

— Vous! dit la comtesse, ce que je vous demanderai sera plus difficile encore... Je vous le dirai en temps et lieu.

Puis, se retournant vers les jeunes gens les sourcils froncés :

— Eh ! bien ! leur demanda-t-elle, vous hésitez ?

D'Escligny s'approcha d'elle et lui secoua le bras d'une étreinte fébrile.

— Ce n'est pas sérieux ce que vous nous demandez là.

Elle se recula d'un bon de tigresse.

— Je crois que vous m'avez touchée ! comte d'Escligny !

Stahl murmura :

— Cette femme est un démon !

— Ah ! cria-t-elle, c'est ainsi ! Non, ce n'était pas sérieux ; mais en présence de votre attitude, les rôles changent. Ah ! vous prétendez m'aimer, et vous me refusez même l'estime ! Vous me croyez capable de faire un mauvais usage de vos papiers, de trahir votre confiance. Vous me méprisez donc ! Quoi, vous avez osé prendre une plaisanterie à la lettre. Que suis-je donc pour vous ? Regardez vos figures effarées. Vous prétendez m'aimer ! Eh ! bien ! cette plaisanterie devient sérieuse. Si vous ne faites pas ce que j'exige de vous, je vous chasse de ma présence et jamais vous ne repasserez le seuil de ce salon. Adieu ! Messieurs, vous venez de m'insulter : je ne vous le pardonnerai jamais.

Nicolas dit :

— Je ne vous ai pas insultée moi !

— Parce que je ne vous ai rien proposé. Si je l'avais fait, vous auriez fait comme eux.

Nicolas répondit :

— Non ! je vous crois une noble femme, et cela depuis un quart d'heure seulement.

Un peu confus de sa frayeur, d'Escligny dit :

— Voici une cruelle plaisanterie, nous confessons notre erreur, daignez nous pardonner.

La comtesse se redressa :

— Vous croyez donc que je continue à plaisanter. Cette fois ma résolution est inébranlable. Je vous donne huit jours. Si dans cet intervalle vous m'apportez, vous, d'Escligny, vos plans, vous Stahl, votre argent, et vous Talarine, vos papiers, je vous pardonne, sinon, c'est la dernière fois que vous me voyez : je ne veux pas d'amis qui me méprisent. Si vous m'aimez réellement, vous reviendrez, autrement vous m'oublierez. Et n'essayez pas de me revoir, je quitte Paris ce soir même, et ne serai de retour que jeudi ! Je vous donne le temps de la réflexion.

Elle ajouta :

— C'est très-sérieux.

Elle sortit. Les jeunes gens se regardèrent.

— Où vas-tu Nicolas ? demanda André.

— Mais au cercle ! Je me suis engagé avec Donnerstein à tenir contre lui au jeu de Demidoff.

Il se dirigeait vers la porte. Les autres le suivirent. Dans la rue les quatre jeunes gens se séparèrent sans avoir échangé une parole.

III

Etait-ce hasard, était-ce honte de se rencontrer et d'échanger leurs secrètes pensées ? Nous ne savons ; toujours est-il, que d'un commun accord les quatre jeunes gens s'évitèrent pendant la semaine suivante. Nicolas Talarine qui habitait un autre hôtel que son frère, ne vit André qu'une seule fois le lendemain, et André lui dit :

— Elle ne plaisantait pas ! Elle est partie.

Nicolas demanda avec une hésitation visible :

— Tu es allé chez elle ?

— Oui ! répondit André qui s'éloigna précipitamment.

Depuis ce moment, les deux frères ne se virent plus.

Le jeudi à neuf heures du matin, Nicolas Talarine ouvrit les yeux et se souleva sur son séant. Il était pâle et avait l'air d'un homme qui aurait passé plusieurs mauvaises nuits. Il étendit la main vers la sonnette qu'il agita. Le garçon de l'hôtel apparut presque aussitôt avec un plateau sur lequel il y avait une lettre.

Nicolas avança la main et décacheta négligemment la missive. Mais après avoir vu la signature, il poussa un léger cri, et relut la lettre avec plus d'attention, car elle était signée : Isa Damalanty.

« Me voici de retour, mon cher prince, écrivait la comtesse ; je « suis moins maussade et par conséquent plus indulgente aux fai- « blesses des hommes. Je puis être plus libre avec vous, puisque « nous ne nous sommes engagés à rien l'un vis-à-vis de l'autre. Vous « vous êtes mis le dernier sur les rangs, il est donc de toute justice « que vous entriez en lice le dernier... Je recevrai vos amis à dix « heures,... venez à minuit, si vous voulez me voir ; mais souve- « nez-vous, que vous aussi, vous aurez à conquérir mon amitié. Si « vous êtes prêt à vous courber sous mes volontés, venez ! Sinon, « oubliez-moi ! »

Nicolas se leva, prit une tasse de thé ; puis s'étant habillé à la hâte, il sortit, héla une voiture, et dit au cocher :

— Droit devant vous !

L'hôtel habité par Nicolas était sur le boulevard des Italiens. Le cocher se dirigea vers la Bastille, Nicolas laissa faire. Étendu sur la

banquette, il songeait les yeux perdus dans l'espace. Le cocher en profita et alla au pas. Arrivé place de la Bastille, il demanda :

— Où faut-il vous conduire, bourgeois?

Nicolas tressaillit à cette voix, passa la main sur son front et répondit :

— Où vous voudrez !

— Voulez-vous aller à Vincennes, bourgeois?

— A Vincennes ! soit !

Il était une heure. Quand Nicolas sentit les émanations de la forêt de Vincennes, il aspira l'air à pleins poumons, ses narines frémirent et il fut pris d'une envie invincible de s'enfoncer dans la forêt. Ayant ordonné au cocher d'arrêter, il descendit et disparut dans le fourré. Arrivé à une petite clairière, il se coucha tout de son long, et livra sa large poitrine à la brise forestière. Il se baigna dans l'air pur en respirant à pleins poumons. Il y avait dans ses traits, tantôt détendus tantôt crispés, cette sorte de contraction perpétuelle de l'homme qui cherche une solution, ou qui torture son esprit à une combinaison. Parfois il riait tout seul, ou bien un sanglot sans larmes, une sorte de rauque soupir déchirait sa poitrine,

Il luttait avec lui-même dans cet isolement volontaire, ou s'affermissait dans une résolution déjà prise, mais il était en proie à une émotion terrible. Il se tournait ou se retournait dans l'herbe, brisant parfois de ses mains les tiges des fleurs champêtres, et parfois labourant de ses ongles sa poitrine. Evidemment cette nature athlétique était dans l'enfantement. Ceci dura jusqu'à la nuit, Nicolas n'avait pas mangé, car l'émotion avait dompté complètement sa constitution d'hercule.

L'ombre le rappela à lui-même. Il sortit du bois. Le cocher était parti, croyant avoir été volé par cet homme taciturne. Nicolas regarda sa montre, il était huit heures. Il s'achemina vers la station du chemin de fer la plus rapprochée. A neuf heures il était à Paris, et à onze, en face la rue Galilée. Les fenêtres de la comtesse étaient hermétiquement closes.

Pendant une heure Nicolas se promena autour de la barrière de l'Étoile, d'un pas saccadé, interrogeant sa montre toutes les cinq minutes. Enfin l'aiguille indiqua minuit moins dix minutes. Nicolas rentra dans la rue Galilée, la montre en main, comptant les pas et les secondes presqu'à haute voix. Quand il se retrouva devant l'hôtel, deux minutes manquaient encore à minuit. Ne pouvant se maîtriser, il sonna. La porte s'ouvrit et se referma derrière lui. Lorsqu'il pénétra dans le salon de la comtesse, la Damalanty était seule enveloppée du même peignoir rouge qui rehaussait si bien sa beauté sévère.

Elle lui dit sans même le saluer d'un signe de tête :

— Ils sont venus... et tous, ils m'ont obéi. Je suis très-embarassée : je les ai renvoyés à demain, et voyez comme, chez eux, la confiance absolue a remplacé la méfiance.

De son doigt elle désignait un guéridon, sur lequel il y avait des papiers à côté d'une énorme liasse de valeurs et de billets de banque.

Nicolas ne put trouver pour répondre qu'un son guttural.

— Ah! dit-il.

— Et cependant, reprit-elle, aucun d'eux ne m'aime! Je reconnais là le pouvoir de la femme et non le mien!

— Vous croyez qu'ils ne vous aiment pas?

— Non! mais je crois que vous! vous m'aimez.

Il répondit d'un ton si calme qu'il en était terrible :

— Oui! moi, je vous aime! Isa!

Ils se parlaient bas; elle murmura :

— Votre attitude diffère de la leur, vous n'êtes pas banal, vous avez même été familier, cela me plaît, Nicolas! vous me résistez parfois, vous êtes un homme! vous!

Elle ajouta plus bas encore :

— Cependant, avant de lier irrévocablement sa vie à un homme, il faut le bien connaître, les paroles ne me suffisent pas.

Nicolas répondit d'une voix ferme :

— Que faut-il faire, Madame?

— Mettez-vous à cette table et écrivez !

Il n'hésita pas, il s'assit à une table où il y avait une plume, de l'encre et beaucoup de papier.

— On vous a dit beaucoup de mal de moi, dit la comtesse et vous en avez pensé plus encore, n'est-ce pas?

— Oui !

— Vous allez me prouver votre confiance et vous abaisser devant moi, car vous allez commettre une action indigne!

— Soit!

— Vous allez copier la correspondance de l'ambassade, les plans et l'effectif de l'armée française, et les numéros de ces valeurs. Je vais vous dicter.

— Dictez.

Il parlait par monosyllabes saccadés : sa résolution était irrévocablement prise. Sa forte main saisit une plume qu'il appuya si lourdement sur le papier qu'il l'écrasa. La comtesse l'examinait inquiète : il était blême. Soudain, jetant la plume écrasée il en prit une autre, regarda Isa et répéta:

— Dictez!

Elle dicta, il écrivit; sa pesante main faisait grincer le papier.

Cela dura toute la nuit; elle dictait, il écrivait. Deux ou trois fois, il releva la tête, mendiant un sourire : la comtesse était froide; occupée de ce qu'elle dictait, elle ne s'apercevait pas de ce mouvement. Un instant Nicolas eut peur et un soupçon lui traversa l'esprit ; mais cette fois la comtesse, comme si elle l'eût compris, leva les yeux :

— Je crois qu'en effet, vous m'aimez, Nicolas ! dit-elle.

Son regard avait scintillé dans la nuit, Nicolas ressaisit la plume. Les bougies des candélabres étaient usées, qu'elle dictait encore les numéros des valeurs placées devant elle, mais elle n'en était qu'à la moitié. Tout coup elle jeta sur la table une liasse qu'elle tenait à la main et courut à la fenêtre dont elle tira les lourdes draperies. Le jour en entrant brusquement fit pâlir la lueur mourante des bougies. Nicolas se leva.

— Assez ! dit-elle, c'est assez ! jusqu'à présent vous êtes sorti victorieux de l'épreuve. Nicolas jeta la plume, car lui aussi, il en avait assez. Le jour, en éclairant le visage de la comtesse, la montra sans altération ; mais il n'en était pas ainsi de Nicolas : en se regardant dans la glace, il se vit hérissé, débraillé, livide. Les gravures de sa peau, que le jour accentuait, paraissaient plus visibles. Il se trouva laid et eut peur. Il oublia son action et ne songea qu'à sa figure.

La comtesse lui dit :

— Ils ont douté et n'ont été que lâches. Vous avez été homme, vous ! Allez, Nicolas, ajouta-t-elle ; il est temps de nous quitter ; revenez à trois heures, je les aurai vus. A trois heures vous aurez ma réponse.

Il s'achemina vers la porte. Elle le rappela et lui tendant la main.

— Bien ! cela ! Nicolas, pas une seconde de doute, oui... vous m'aimez... Allez ! mon ami.

Et pour récompense, elle lui tendit sa main à baiser.

Il poussa un rugissement de joie et colla ses lèvres contre cette main. Elle le repoussa avec quelque brusquerie et répéta :

— Allez ! allez !

Nicolas sortit.

Alors la comtesse se redressa, un sourire d'orgueil illumina ses traits, qui prirent en même temps une incroyable expression de dureté. Puis elle courut à la porte, l'ouvrit et cria :

— Venez ! prince.

Le prince de Donnerstein apparut.

— Voilà ! Prenez et faites copier, j'ai besoin de ces papiers à trois heures. Employez dix hommes s'il le faut.

— Etonnant ! ce sont les originaux ! s'écria Donnerstein.

— Me prenez-vous pour une folle, dit-elle, est-ce que je me confie

à personne, et à votre maître plus qu'à vous! Allez! allez! emportez cela. Et à trois heures, n'est-ce pas?

Quand il fut dehors, elle poussa un long soupir :

— Une rude tâche! dit-elle.

IV

A trois heures de l'après-midi, Stahl, André Talarine et d'Escligny se rencontrèrent dans le salon de la comtesse Damalanty, qui les avait fait prier d'attendre, n'étant pas encore habillée.

Cette fois les trois jeunes gens se lançaient des regards de haine, car leur ancienne entente était transformée en rivalité. D'Escligny dit en fronçant le sourcil et en toisant Stahl de la tête aux pieds :

— Ah! ah! vous avez commis le vol!

— Comme vous, la trahison!

— Je vous conseille, M. Stahl, de réfléchir à vos expressions.

— Que décidera-t-elle? dit André Talarine.

Stahl secoua la tête :

— Nous avons fait une fière sottise! Chacun de nous croyait que son voisin était incapable d'une action pareille et....

Stahl ne put achever. La comtesse Damalanty, en costume de ville, entrait, trois gros paquets à la main ; son aspect était sévère, ses lèvres serrées. Elle alla tranquillement aux trois jeunes gens qui la regardaient avec anxiété, tendit un paquet à d'Escligny, un autre à Stahl et le troisième à André Talarine.

— Voilà vos pièces, Messieurs, dit-elle; maintenant laissez-moi vous exprimer toute mon indignation de votre conduite. Après avoir douté de moi et m'avoir insultée, vous avez commis les actions les plus viles. Vous, comte d'Escligny, vous avez trahi votre patrie; vous, André Talarine, la confiance de votre gouvernement; vous, M. Stahl, vous n'êtes qu'un voleur!

— Madame? cria d'Escligny.

— Silence! dit-elle, et laissez-moi achever. Vous ne croyez point, n'est-ce pas, que je vais confier mon existence à des hommes comme vous? Si vous l'avez cru une minute, vous êtes insensés, je ne vous épouserai donc jamais. De plus, comme je veux choisir mes amis, et que vous n'êtes pas dignes de l'être, je vous défends à l'avenir de passer le seuil de cette maison. C'était une épreuve, et vous y avez succombé. J'aurais donné mon estime et peut-être mon amour, mais à celui qui aurait résisté à mes ordres, et non à celui qui eût obéi.

D'Escligny dit en la regardant en face :

— Pourquoi avez-vous fait cela? C'est indigne!

— Pourquoi? parce que j'ai voulu connaître ceux qui prétendaient à ma main, pourquoi? parce que c'était mon bon plaisir! Vous avez même perdu le droit de m'interroger. Voici vos papiers, ajouta-elle. Je vous donne dix minutes pour vous assurer qu'ils sont bien au complet.

Elle s'assit.

— Les dix minutes écoulées, vous quitterez ma maison pour ne jamais y rentrer, et remerciez ma clémence qui consent à garder secrète cette aventure.

D'Escligny et André mirent les papiers dans leurs poches en se regardant d'un œil hébêté. Stahl, lui, défit promptement son paquet et d'un doigt rapide compta les valeurs.

— Oui! dit-il d'une voix sèche, tout y est et si vous avez pris quelque chose, cela est de peu d'importance.

Elle l'interrompit :

— En m'insultant, vous prouvez que vous valez encore moins que les autres, car eux au moins se taisent, ils ont conscience de la grandeur de leur infamie.

D'Escligny, pâle comme un linge, dit à André :

— Elle a raison!

André baissa la tête. D'Escligny salua et sortit; André, puis Stahl en firent autant.

La comtesse resta immobile sur son siége, les suivant de l'œil avec une sorte de pitié méprisante.

Ils descendirent l'escalier, Nicolas Talarine le montait à ce moment. André l'arrêta au passage.

— Tu vas chez cette femme?

— Oui!

— N'y allez pas, dit d'Escligny, vous ne savez pas ce qui vous y attend.

La voix du colonel tremblait et ses lèvres étaient blanches. Nicolas sourit de pitié et passa. Son âme débordait de joie.

Quand il entra au salon, il trouva la comtesse toujours assise à la même place. Elle se leva à son aspect, et s'approchant, lui dit à voix basse :

— Comment, vous osez revenir, après l'infamie que vous avez commise cette nuit? Vous ne vous êtes donc pas regardé dans la glace au moment où le jour est venu éclairer votre ignominie. Vous osez vous représenter devant moi! Sortez, et demandez à votre frère comment je traite les hommes de votre espèce.

Nicolas croyait à tout, hormis à une réception pareille. Il chancela et murmura, ne sachant ce qu'il disait :

— Comment?

Elle étendit la main vers son guéridon, y prit une liasse de papiers et les jeta sur un canapé :

— Prenez et débarrassez-moi de votre présence.

Nicolas se dressa tout à coup, et ses poings se fermèrent. Au même moment, un domestique annonça :

— M. le comte de Malberg!

Dans l'encadrement de la porte, un homme de quarante ans environ, vêtu avec une suprême élégance, apparut.

Nicolas Talarine regarda la comtesse et l'homme qui entrait, et, tout à coup, condensant dans une seule et terrible pensée tout ce qui venait de lui arriver, il se comprima le front et tournant le dos, s'enfuit.

Le comte de Malberg le suivit d'un regard étonné.

— Qu'est-ce que cet homme? demanda-t-il.

— Un de mes amoureux que je remercie à votre intention, répondit la comtesse en souriant.

— Ah! dit-il, c'est à mon intention!

— Oui! car je vous épouserai quand vous voudrez et nous quitterons Paris demain, si cela vous convient.

Il se précipita à genoux.

— Vrai! s'écria-t-il, vous consentez! Vous n'éloignerez plus le jour du bonheur! Vous ne ferez plus mon tourment.

Elle lui mit la main sur la tête.

— Je ne vous ai jamais tourmenté, Rodolphe, car je vous ai toujours aimé, vous l'homme loyal, qui m'avez donné votre vie sans rien me demander en échange, l'homme bon et courageux qui avez osé protéger mon enfance, qui m'avez défendue contre les insultes de mes parents, vous qui vous êtes sacrifié à Damalanty.

— Chut! Chut! dit-il, ne me payez-vous pas tout royalement, à cette heure!

Elle lui dit sérieusement :

— Un jour, je vous expliquerai mes retards. J'ai une mission en ce monde. Levez-vous, nous partirons demain, nous dirons pour quelque temps adieu à tout ce bruit malsain.

Tout à coup ses yeux tombèrent sur les papiers que Talarine, dans son effarement, avait oubliés sur le canapé; elle se dirigea vivement vers la sonnette, la tira et dit au domestique qui entra :

— Vous porterez ce paquet ce soir même à l'hôtel de Castille, au prince Nicolas Talarine. Venez maintenant, Rodolphe, je suis toute à vous, de tout mon cœur et de toute mon âme.

Dans la Pharmacie des Champs-Elysées, on s'empressait autour

d'un homme, qui venait d'être frappé, dans la rue, d'une attaque d'apoplexie. Un médecin appelé en toute hâte avait pratiqué une saignée et disait :

— Allons ! il ne mourra pas du coup, mais une fièvre cérébrale est à craindre. Il faudrait le transporter immédiatement à son domicile.

Un officier de police qui avait cherché dans les poches de la redingote, dont on avait débarrassé le malade, lut à haute voix une carte de visite trouvée dans le portefeuille :

— Le prince Nicolas Talarine, hôtel de Castille, boulevard des Italiens.

II

LE NID DE LA VIPÈRE

Rien n'est plus triste d'aspect que cette partie du grand duché de Posen qui sert de limite à la Prusse, à l'Autriche et à la Russie. La petite ville de Myslowitz est entourée de tous côtés par une immense forêt de sapins qui se baignent dans une mer de sable. Pas une touffe d'herbes, pas un champ labouré, pas de feuilles ; rien que des aiguilles noirâtres se balaçant au-dessus d'une nappe jaune. Les derniers rayons du soleil teintaient de violet ces pyramides sombres, et donnaient des reflets d'or à la plaine de sable. Le silence dans lequel est plongé d'ordinaire cette campagne aride, était troublé alors par les cloches de la petite ville qui sonnaient l'*Angelus*, et par le sifflet strident du chemin de fer de Berlin qui approchait de la station-frontière de Myslowitz. Le crépuscule tombait rapidement. Bientôt la machine lança un cri strident et s'arrêta.

Sur la lisière de la forêt, à un kilomètre de Myslowitz, cachés par le remblai, deux individus, un homme, dont on ne pouvait apercevoir la figure cachée sous un ample manteau, et une femme jeune et belle, causaient avec animation depuis déjà longtemps. Au sifflement de la machine, la femme tressaillit et fit mine de prendre congé de son compagnon. L'homme vit ce mouvement et arrêta la femme en lui touchant le bras.

— Attendez, dit-il, nous avons le temps. Les formalités des passeports sont longues, de l'autre côté surtout... ils en sont encore là ! ajouta-t-il avec un sourire. Je vous conduirai à la frontière Russe dans la voiture du prince, qui nous attend dans la forêt ; mais avant, j'ai à vous parler encore, car j'ai gardé pour la fin ce que j'avais de plus important à vous dire.

La femme murmura avec étonnement :

— Vous allez donc m'envoyer en Russie?

— Oui !

— Ah ! je croyais que j'allais à Vienne !

L'homme sourit et haussa les épaules :

— A Vienne ! pourquoi ? Nous avons fait là-bas tout ce que nous avions à faire, ainsi que là, dit-il en désignant l'Occident.

Il étendit la main vers la Russie :

— Toutes nos pensées doivent maintenant se tourner de ce côté, dit-il. Ah ! ajoutait-il, en promenant sur l'horizon un regard orgueilleux, c'est que nous avons travaillé partout, et que partout nous avons fait de la bonne besogne.

Il eut un gros rire.

— Nous avons vaincu le renard et le lion : au tour de l'ours maintenant. Vous nous avez été très-utile à Paris, comtesse, mais votre rôle est fini ; nous allons y envoyer quelque agent moins intelligent et moins précieux que vous. Nous vous déplaçons, vous allez désormais habiter Saint-Pétersbourg.

La femme fit une moue de dédain.

— J'aime tant Paris, dit-elle....

L'homme eut un mauvais sourire.

— Vraiment ! Paris est la France... oui... cela est et cela doit être. Et cependant vous avez contribué aux désastres du pays que vous prétendez aimer, et votre conscience doit vous reprocher quelque peu l'incendie de cette magnifique cité.

— Croyez-moi, continua la femme, quand, il y a deux mois, dix jours après la fin de la Commune, je suis rentrée à Paris, je n'ai pas pu m'empêcher de verser des larmes sincères.

— Oh ! oui ! elles étaient sincères ! dit l'homme avec ironie ; les femmes sont ainsi faites, elles brisent un joujou qu'elles regrettent ensuite.

— Vous n'allez pas m'accuser d'avoir été la cause principale des désastres de la France ? vous me donneriez une importance dont je serais trop fière.

— Vous voyez combien votre cœur et votre esprit vivent de contradictions : tout à l'heure vous prétendiez aimer Paris et la France, maintenant vous êtes fière ; rien qu'à la pensée que je vous accuse d'avoir été la cause principale des revers de ce pays. Non, chère comtesse, je ne vous accuse pas seule, de la chute de la France, mais... avouez que... Tenez, ajouta-t-il en s'interrompant, laissez-moi vous poser une question : Dans les événements qui viennent de s'accomplir, il y avait des milliers de soldats, d'avocats, de diplomates, d'agents de change, qui combattaient les uns pour la France, les autres contre elle. De quel côté croyez-vous que vous avez été, vous qui prétendez aimer la France ?

Elle répondit en riant :

— Avec tout cela, vous allez me faire quitter ces Champs-Elysées, ce Bois de Boulogne, ces théâtres, ce Paris élégant enfin, qui me plaisait tant, pour me faire vivre dans une capitale maussade et glacée comme votre cœur.

— Vous vous plairez à Saint-Pétersbourg, je vous l'assure, comtesse ; il y aura là un vaste champ pour votre intelligence. Ce seront de grandes intrigues, de grands caractères. Vous assisterez de près à la transformation d'un peuple. Et ensuite votre tâche vous en sera plus facile. Par votre mari, vous êtes parente de tout le monde, en Russie, tandis qu'à Paris vous auriez été toujours une étrangère.

— J'aime mieux Paris, répondit la comtesse en secouant la tête.

— Enfin, dit l'homme d'une voix rude, je ne suis pas ici pour discuter avec vous.

Elle courba la tête et demanda :

— Que faudra-t-il que je fasse à Saint-Pétersbourg ?

— Ceci, vous le saurez en temps et lieu : en principe, le même métier qu'à Paris. La Russie étend sa main gigantesque vers nous, elle ferme son poing de lutteur et développe sa poitrine d'hercule. Mais elle a un cancer qui la ronge, qui s'étend et gâgne lentement, progressivement... C'est une maladie qu'elle a contracté avec la civilisation qu'elle nous a empruntée. C'était pour elle jadis un mal indispensable, mais dont elle sent l'atteinte aujourd'hui et dont elle désire se guérir. Depuis quelque temps, en effet, elle semble aller mieux ; il faut empêcher sa guérison. Vous êtes de ceux que nous chargerons de faire durer sa maladie.

— Quel est ce cancer? demanda-t-elle.

— Vous le saurez, comtesse.

— Mais enfin, vous employez avec moi des façons mystérieuses qui ne sont ni dans vos goûts, ni dans vos habitudes. Si vous avez assez de confiance en moi pour m'envoyer en Russie...

— Depuis que je vous ai dit que vous avez été cause de la chute de la France, vous vous croyez, madame, destinée à remuer le monde. Un peu de modestie ! Vous n'êtes pas le seul agent que nous ayons en Russie.

— Alors, vous diminuez mon importance !

— Bah ! vous croyez donc avoir été seule en France, chargée d'une mission secrète ?

Elle rougit.

— En vérité, dit-elle, je ne sais pourquoi je vous sers ! Vous me payez mal ! 20,000 thalers par an, et vous êtes peu courtois.

— Comtesse ! comtesse ! voulez-vous donc que je vous humilie

en vous énumérant tous les avantages que vous tenez de votre alliance avec nous. Voyons, comtesse, nous sommes satisfaits de vous, et vous n'avez pas non plus à vous plaindre de nous. Si vous nous servez c'est que vous y trouvez votre intérêt.

L'œil de la femme lança un éclair :

— Je vois mon intérêt dans notre alliance, c'est vrai; mais l'intérêt seul ne me guide pas : je veux me venger. Croyez-vous qu'autrement j'eusses fait contre l'Allemagne, ce que je fais pour elle. Je suis Allemande... et.....

Son interlocuteur l'interrompit :

— Vous allez donc vous rendre à Saint-Pétersbourg et vous y installer; nous avons fait donner à votre mari une mission du gouvernement. Il sera obligé de rester trois ans à Saint-Pétersbourg, vous habiterez avec lui. Je vous le répète, il vous sera très-facile de vous y créer une grande situation. Votre esprit et votre beauté feront de vous la reine du jour. A Paris vous ne pouviez que nous informer.....

Elle l'interrompit :

— A Pétersbourg, je propagerai.

— Vous propagerez et vous informerez ; mais on vous donnera des instructions plus étendues.

— Dites-moi, répliqua-t-elle tout à coup, pourquoi avez vous besoin de moi à Pétersbourg? On dit que vous êtes si bien avec les Russes.

— Ne faut il pas savoir ce qui se passe chez ses amis, ne fût-ce que pour consolider l'amitié !...

— Et se préparer à rompre ! n'est-ce pas ?....

— Comtesse, si j'étais plus jeune et moins occupé, comme je vous aimerais !

— Aimer ? vous ! dit-elle en éclatant de rire.

Le sifflet du chemin de fer retentit, le train quittait Myslowitz pour se rendre à Granitza, station de la frontière russe.

— Montons en voiture, comtesse, dit l'homme, nous arriverons juste à temps. Nous ne nous reverrons plus de longtemps, hélas !

— Mais j'espère au contraire vous voir bientôt ; je n'irai à Saint-Pétersbourg que pour tâter le terrain. Il faut que je retourne à Paris, j'y ai un hôtel.....

— C'est inutile, vos effets vous seront envoyés. Vous oubliez qu'on a retrouvé les papiers des Tuileries. Vous êtes presqu'inconnue en France, et on ne se souviendra même pas, après les événements sanglants qui s'y sont passés, que vous y avez habité : votre retour, une rencontre imprévue pourrait réveiller des souvenirs malsains.

Sur le talus, le convoi passa, en envoyant au loin un panache de fumée.

— Allons, comtesse, en voiture, dit l'homme.

Il s'achemina vers la forêt, elle le suivit. Ils furent bientôt auprès d'un tilbury attelé d'un seul cheval qui, attaché par la bride a un arbre, en broutait la mousse. La femme monta, l'homme, après avoir détaché le cheval, monta à son tour, saisit les rênes et donna un coup de fouet. La voiture roula dans la direction de la frontière russe.

D'abord l'homme et la femme gardèrent le silence, n'ayant plus rien à se dire. La nuit était tombée et les sapins formaient de grandes ombres noires sur la route sablonneuse. Un vent léger qui s'était levé avec la nuit produisait en passant sur les aiguilles des arbres, un cliquetis sec pareil à de vieux os s'entrechoquant. Ce paysage septentrionnal paraissait lugubre à cette heure de la nuit. Le silence devint bientôt pesant à la femme.

— Brr! dit-elle, quel horrible pays! Et dire que plus j'irai plus j'en verrai de pareil.

L'homme ne répondit pas.

Voyons! continua-t-elle avec un mouvement d'impatience, un peu de politesse. On croirait vraiment que vous êtes ici dans l'exercice de vos fonctions, et que Votre Excel....

— Pas de titre! comtesse! dit l'homme à voix basse, mais d'un ton menaçant.

— Bah! dit-elle, avec un rire nerveux : nous sommes seuls dans la forêt.

— Il y a des arbres, répondit l'homme, et derrière ces arbres il peut y avoir des hommes. Et puis l'écho seul... Assez! ajouta-t-il, prenez garde, comtesse, le succès vous a rendue imprudente.

— Vous êtes un grand homme, soit, mais vos précautions deviennent ridicules. On connaît votre présence dans le pays, chez votre ami le prince de...

— Vous tairez-vous! dit-il. Encore des noms! vous ne pouvez donc pas parler sans mettre les points sur les *i*.

Elle secoua la tête :

— Il vous sera pourtant difficile de nier cette excursion.

— Difficile, dit-il en riant et en se radoucissant tout à coup. Pourquoi cela? Je suis depuis trois jours chez mon ami intime. Oh! je choisis bien mes amis intimes : le prince est stupide, sa femme malade, leur château est sur la frontière; je me repose chez eux, je vais, je viens, on me laisse libre, c'est la condition de notre amitié dont cet imbécile s'honore. Et puis n'est-il pas convenu que je vous fais la cour. Car je vous avouerai que nos relations sont loin

de me déplaire. C'est autant pour mon propre plaisir que pour le service de l'Etat, que je vous transmets directement et personnellement ces ordres.

Il eut un rire silencieux. A travers les arbres l'horizon s'ouvrit, et quelques lumières, signe d'une habitation, miroitèrent dans le lointain.

La voiture s'arrêta.

— Descendez, comtesse, dit l'homme, vous aurez un demi-kilomètre à faire, moi, je vous quitte. Vous tomberez à la station comme un joli aérolithe, tout constellé d'or et de pierreries ; personne ne se doutera que vous venez à pied, une femme si jolie et si élégante! Et puis ils sont là si occupés à viser les passeports! Quelle excellente invention que les passeports!

La femme sauta à terre. Elle voulut dire quelques mots à l'homme qui l'avait amenée, mais il avait déjà ressaisi les rênes, et fait tourner la voiture qui disparut bientôt dans l'ombre de la forêt.

Prince Joseph Lubomirsky.

La suite prochainement.

LE MARQUIS DE MONTCALM

ET LA PERTE DU CANADA

D'APRÈS LES RÉCENTES PUBLICATIONS ET DES DOCUMENTS INÉDITS

Pourquoi nous sommes Français, par O. Dunn. Montréal, 1870. — *Guide historique*, par J. Le Moine. Québec, 1872. — Collection de mémoires et relations sur l'*Histoire ancienne du Canada*, d'après les manuscrits des archives de France. — *Histoire du Canada*, par Laverdière. Québec, 1869. — *Revue Canadienne*. Montréal. — *History and general Description of New-France*, by the R. F. F. de Charlevoix, translated with notes by John Gilmary Shea. 6 vol. New York. 1872. — *Mémoires historiques*, publiés par la Société littéraire et historique de Québec. — *Histoire du Canada*, par H. Milos. Montréal, 1872. — *The old regim in Canada*, by Fr. Parkman. Boston, 1875. — *Notes on the plains of Abraham*, by colonel Beatson, Gibraltar. — *Le marquis de Montcalm et les dernières années de la colonie française au Canada*, par le R. P. Martin. Paris, 1875. — *Comment on servait autrefois, le marquis de Montcalm*, par le R. P. Sommervogel. Paris, 1872. — *Documents inédits*, etc.

Vers la fin de l'année 1870, dans l'assemblée des Artisans de Montréal, un sujet de la reine Victoria finissait ainsi son discours d'ouverture des classes du soir : « Et si quelqu'un veut savoir « maintenant jusqu'à quel point nous sommes Français, je lui « dirai : Allez dans les villes, allez dans les campagnes, adressez-« vous au plus humble d'entre nous et racontez-lui les péripéties « de cette lutte gigantesque qui fixe l'attention du monde; annoncez-« lui que la France a été vaincue ; puis mettez la main sur sa poi-« trine et dites-moi ce qui peut faire battre son cœur aussi fort, si « ce n'est l'amour de la patrie. »

L'invincible attachement de la race franco-canadienne à la mère-patrie fut toujours connu : on savait que le temps, la distance, la do-

mination étrangère n'avaient pu bannir la vieille France de la mémoire de ce pays qui, seul entre toutes nos colonies, porta le nom si doux, le nom si plein d'avenir et si décevant de *Nouvelle-France*. Mais qui aurait pu compter sur un témoignage aussi touchant que celui de cette instinctive douleur, éveillée par nos malheurs mêmes, et qui révéla peut-être à plus d'un Canadien, jusqu'alors insouciant de son origine, quel sang coulait dans ses veines. Hélas! qui l'oublie : depuis cette première séparation, d'autres chers pays nous ont été ravis; d'autres lambeaux de notre chair nous ont été arrachés La France a connu de nouveaux adieux, de nouvelles douleurs. Mais, ainsi que sur les bords du Saint-Laurent, on s'est souvenu; on se souviendra : l'image de la France vaincue reste longtemps assise, au foyer de ses enfants exilés, puisque, à 1,500 lieues de nos côtes, après un siècle écoulé, l'Angleterre compte encore un million de sujets dont elle n'a pu faire des Anglais.

Depuis longtemps, de chaque côté de l'Atlantique, des publications réciproques entretiennent, dans la même langue, les traditions du temps où Français et Canadiens ne formaient qu'une famille.

Aux grands travaux historiques des Holmes, des Garneau, des Ferland, des Faribault ont succédé, en Canada, dans ces dernières années, d'autres œuvres dont quelques-unes sont citées en tête de cet article et où sont racontées avec érudition, talent et patriotisme, les annales antérieures à la conquête anglaise.

En France, on n'entend jamais parler sans intérêt de ce Canada où nous pouvons, disent nos voyageurs, retrouver notre image comme en un miroir ancien. Dans la perte de ce beau pays, notre instinct national a trouvé son héros en Louis de Montcalm, périssant sur les ruines de notre vieille colonie. Cependant de ce glorieux vaincu on n'a longtemps connu que la fin : la grande scène de sa défaite remplissait tout le tableau. Coup sur coup deux biographies viennent d'être publiées, l'une écrite par le R. P. Sommervogel, l'autre par le R. P. Martin qui, en 1855, lors de l'inauguration du monument élevé par la ville de Québec à son défenseur, a prononcé l'oraison funèbre du général. Est-ce le dernier mot sur cet homme de guerre si vaillant et si lettré? on peut en douter. Ayant eu, à notre tour, la bonne fortune d'être admis à puiser dans les archives de la famille de Montcalm, nous y avons trouvé des documents encore inédits qui montrent cette belle et très-originale figure sous un aspect peut-être plus humain que ne l'ont vue les pieux auteurs nommés plus haut. La mémoire de Montcalm, hâtons-nous de le dire, n'a rien à craindre de ces découvertes : il est du petit nombre des héros du dix-huitième siècle dont on puisse, sans hésiter, offrir au public un portrait en pied.

Avant d'aborder le sujet de cette étude et d'expliquer avec toutes les ressources que nous offrent les récentes publications et les correspondances inédites, par quel enchaînement de fautes et de malheurs la Nouvelle-France fut perdue, peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler au lecteur, d'après les derniers travaux historiques, ce qui a précédé dans le Canada la conquête anglaise. Un point surtout mérite l'attention. C'est l'origine assez obscure de la fatale querelle qui nous coûta notre colonie nationale. On sait que la guerre de Sept-Ans eut l'Amérique pour berceau, mais on peut ignorer comment elle naquit : sera-ce une consolation de savoir que jamais guerre ne fut plus inévitable pour la France, que jamais, notre pays ne fut plus provoqué, plus menacé, et qu'en vérité nos adversaires abusèrent de la permission accordée à Fontenoy quand, en les saluant, on leur avait dit : « Messieurs les Anglais, « tirez les premiers ! »

I

En jetant les yeux sur les vieilles cartes de l'Amérique septentrionale, dressées au dix-septième siècle par les Delisle, on est frappé d'étonnement de voir qu'à cette époque les deux tiers de ce continent appartenaient à la France. Dans un coin de l'immense espace, enfermé entre les terres arctiques et la frontière du Mexique, voici, sur le bord de la mer Atlantique et en dedans du demi-cercle décrit par les Monts-Alleghanys ou Apalaches, le petit groupe des colonies anglaises, noyau des futurs Etats-Unis; le reste, tout le reste, sauf la Floride encore aux Espagnols, était à nos pères, aux compatriotes des Cartier, des Champlain, des Marquette et des Cavelier de la Salle. Un peu diminuée par les cessions exigées lors de la paix d'Utrecht, notre colonie du continent Américain était encore, au milieu du dix-huitième siècle, grande comme la moitié de l'Europe. Au nord, le Canada et le Labrador, à l'ouest et au sud la Louisiane, c'est-à-dire tout le bassin du Mississipi entre les Alleghanys et les Montagnes-Rocheuses, constituaient le nouveau monde français. Sans doute rien encore dans nos vastes possessions du Sud et de l'Ouest n'eût fait prévoir à cette époque leurs merveilleuses et prochaines destinées. La Louisiane ne comptait qu'une ville, la Nouvelle-Orléans, et en remontant vers l'Ouest les rives du Mississipi, on ne rencontrait que des établissements clair-semés, jalons de l'avenir au milieu des déserts. Cependant une ligne de postes militaires reliait nos possessions méridionales à celles du Nord, la Louisiane à la Nouvelle-France, les deux colonies sœurs,

appelées en cas de danger à se prêter un appui mutuel : à vrai dire la civilisation n'était assise que dans le Canada dont la capitale était Québec. Exploré, en 1535, par « un chercheur de mondes, » Jacques Cartier, de Saint-Malo, colonisé dans les premières années du dix-septième siècle par Samuel de Champlain, le Canada, avait reçu de Henri IV le nom de *Nouvelle-France.* Sous le règne de Louis XIV, la main du grand Colbert donna à la colonisation une vigoureuse impulsion, encore sensible cinquante ans plus tard. Des relations étroites se nouèrent entre le Canada et la métropole ; la coutume de Paris devint le code du pays. Deux villes neuves, Montréal et Trois-Rivières, s'élevèrent le long du Saint-Laurent. La Nouvelle-France, administrée comme une province du royaume, avait alors pour gouverneur un lieutenant général, le vaillant comte de Frontenac, et pour intendant un homme d'Etat éminent, J.-B. Talon, petit-neveu du célèbre magistrat Omer Talon. Enfin, en 1671, on créa à Québec un évêché dont le premier titulaire fut un Montmorency-Laval.

C'était un beau fleuron de la couronne de France que le Canada, avec ses trois villes et ses florissants villages, semés sur les rives du Saint-Laurent; avec ses forteresses, ses comptoirs, sa flotte, ses pêcheries, ses entrepôts regorgeant de toutes les pelleteries de la baie d'Hudson, et sa ceinture de peuplades amies et soumises. Et puis, là, quel amour pour la mère patrie ! Dans ce pays, sans passé historique, sur cette terre vierge, à peine effleurée par les pas errants de quelques tribus sauvages, rien n'existait qui ne fut français. Pas une maison qui n'eût été bâtie, pas un champ qui n'eût été défriché par des mains gauloises : tout y était né par la France, tout y vivait pour elle. C'était bien moins une colonie qu'une province d'outre-mer, ou plutôt c'était la Nouvelle-France [1].

A peine naissante, notre conquête nous fût disputée par d'autres Européens, d'abord des Hollandais, puis des Anglais; et les anciens maîtres de ces grèves et de ces bois, les sauvages vengés contemplèrent, d'un œil étonné et joyeux « les visages pâles » venant de si loin à travers « le grand lac » pour s'égorger sous les érables des forêts américaines. A la paix de Saint-Germain, en 1632, Richelieu se fit rendre l'Acadie et le Canada, que l'Angleterre avait conquis une première fois. La guerre de la ligne d'Ausbourg ensanglanta le territoire sans rien changer aux délimitations des frontières ; c'est l'époque des grands exploits du chevalier d'Yberville, l'intrépide

[1] Nous sommes heureux de reconnaître que la ville de Paris vient d'honorer la mémoire des grands hommes de notre colonie nationale en donnant à des rues nouvelles les noms de Jacques Cartier, de Champlain et de Montcalm.

marin, et du comte de Frontenac, ce gouverneur de la Nouvelle-France, qui sommé, en 1690, de rendre Québec, répondait, suivant son mot, « par la bouche de ses canons. » Malheureusement, la guerre de la succession d'Espagne eût des conséquences plus fatales et nous enleva les contours de la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve, et, à l'entrée du golfe Saint Laurent, la fertile Acadie. L'Acadie, quel souvenir touchant de fidélité et de malheur son nom réveille ! Elle était la plus ancienne de nos colonies françaises en Amérique : son peuple naïf, aux mœurs patriarcales, coupable seulement de ne pas haïr la France, la terre des aïeux, était suspect au maître étranger. Déporter ces laboureurs et ces pasteurs ne le rassurait pas assez ; il fallait les disperser. Un jour de l'année 1755, il y avait un demi-siècle que les Acadiens obéissaient docilement à l'Angleterre, on les rassemble par cantons comme de vastes troupeaux : ce qui pût s'échapper s'enfuit dans les forêts, mais le reste, au nombre de 12,000 hommes, femmes et enfants, est embarqué sur des navires anglais, puis jeté au hasard sur les côtes des deux Amériques : la mère ici, là le père, les enfants partout. Pauvre Acadie, son nom même a disparu sous celui de Nouveau-Brunswick : de sa capitale, Port-Royal, les Anglais, sujets de le reine Anne, ont fait Annapolis, et la baie Française est devenue la baie de Fundy. Ainsi tout à changé de nom, la terre et l'eau ; seul le rapt d'un peuple innocent s'appelle et s'appellera partout de même, car la conscience de l'humanité ne parle qu'une langue [1].

Le contre-coup d'une dernière conflagration européenne, soulevée par la querelle de la succession d'Autriche, avait de nouveau bouleversé les deux colonies voisines quand intervint, en 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle, qui stipula qu'en Amérique toutes choses seraient rétablies sur le même pied qu'avant les hostilités.

Chacune de ces luttes, sans cesse renaissantes, remettait aux prises les colons des nations ennemies ; mais à défaut des querelles des deux couronnes, la rivalité des races, des religions et des intérêts commerciaux, surtout pour la traite des pelleteries, suffisait

[1] Une partie des Acadiens qui s'étaient évadés sont rentrés dans leur pays après de longues années d'exil, ils ont retrouvé entre des mains étrangères les champs que leurs pères avaient défrichés, et se sont remis à l'œuvre pour cultiver les terres dédaignées par les vainqueurs. Ils sont aujourd'hui au nombre d'environ cent mille, répartis dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard et l'île du Cap-Breton, tous catholiques, ne parlant que la langue française et ne se mariant qu'entre eux. M. Rameau prépare une histoire complète de l'Acadie. Je signale aussi, sur ce sujet, une remarquable, série d'articles publiée dans la *Revue Canadienne* de 1875.

et au delà pour pousser, les uns contre les autres, Anglo-Américains et Canadiens. Avec cette haine séculaire entre les deux peuples, il n'était douteux pour personne, en Amérique, que la paix au delà de l'Atlantique ne serait qu'une trêve en deçà et que, tôt ou tard, les colonies anglaises, vingt fois plus peuplées, abuseraient de leur force pour jeter au fond du Saint-Laurent la colonie rivale. La flamme couvait en Amérique sous les traités de paix européens et allait bientôt les dévorer. Parmi toutes les luttes entre la France et l'Angleterre, la guerre de Sept-Ans, dont la conquête du Canada fût un épisode, présente à ses débuts un côté original ; les gouvernements ne donnèrent pas le signal des hostilités et les deux nations, la France, du moins, furent traînées malgré elles, dans l'arène déjà ensanglantée. La guerre naquit au loin d'une espèce de génération spontanée ; elle sortit tout armée du sol américain. Nous avons dit plus haut que, d'après le Traité d'Aix-la-Chapelle, les choses devaient être remises en Amérique sur le même pied qu'avant la guerre ; sur ce continent, si vaste qu'on n'en connaissait pas encore les bornes, et dont un coin à peine était peuplé, on trouva le moyen de se disputer quelques lieues carrées. Quelles étaient les véritables frontières de l'Acadie, cédée à l'Angleterre par la paix d'Utrecht ? Cette délimitation fût le premier prétexte de querelle entre les deux colonies. Mais là n'était pas la question brûlante ; la véritable partie, celle dont l'enjeu fut le Canada, se jouait sur les bords de l'Ohio. Le lecteur sait que la chaîne des monts Alleghanys ou Apalaches, était la frontière naturelle des possessions anglaises qu'elle séparait des nôtres aussi nettement que les Pyrénées isolent l'Espagne de la France. Du haut des rochers stériles de leurs montagnes, les colons anglo-américains avaient entrevu à leurs pieds, du côté de l'Occident, des espaces sans fin et un Océan de verdure : c'était l'Ouest, tel qu'il apparaissait alors dans l'éclat et la fraîcheur de son premier réveil « avec ses prairies vierges, couvertes de seigle sauvage, « d'herbes bleues et de trèfle blanc, au milieu desquelles paissaient « ensemble des troupeaux de buffles. » C'était l'Ouest « avec ses « campagnes ouvertes, plantées d'arbres fruitiers et délicieuse- « ment arrosées par des cours d'eau. » Entre tous les paysages de cette terre enchantée, s'il en est un riant et plantureux, c'est l'immense vallée au fond de laquelle coulent, pendant trois cents lieues, vers le Mississipi, les eaux de l'Ohio ou « Belle-Rivière. » A qui, de la France ou de l'Angleterre, appartenait cette vallée? Il faudrait, pour éclaircir ce point, exposer la théorie des principes qui, en Amérique, réglèrent entre Européens le droit de souveraineté et d'après lesquels la propriété d'un territoire résultait de l'exploration suivie d'une possession effective. C'était, depuis soixante-dix

ans le cas des Français sur les rives de l'Ohio, et la vallée qui aboutit au Mississipi d'un côté et de l'autre près du lac Erié, était devenue pour eux la plus courte voie de communication entre le Canada et la Louisiane. Mais, sous prétexte qu'en 1496 le Vénitien Sébastien Cabot, naviguant pour le compte de Henri VII, roi d'Angleterre, aurait longé la côte orientale de l'Amérique, sans même y débarquer, les Anglais qui, de ce côté, n'avaient jamais posé le pied au-delà des Alleghanys, prétendirent, vers le milieu du siècle dernier, à la propriété de la vallée de l'Ohio [1]. Parlons net : l'invasion de la vallée de l'Ohio ne fut pas une question de droit, mais elle fut peut-être une loi de nécessité, une condition de vie ou de mort, pour les futurs Etats-Unis. Thomas Ponwall, un des gouverneurs des colonies anglaises, l'avouait franchement quand il disait, dans un mémoire adressé à son gouvernement : « Un établissement dans « la vallée de l'Ohio donnera de la force et de l'unité à notre empire « d'Amérique et nous assurera la possession du pays. Mais par « dessus tout, la chose est nécessaire : les plantations anglaises sont « à bout : elles sont colonisées jusqu'aux Montagnes. » L'Ouest, c'était l'avenir. Les planteurs de la Virginie commencèrent par créer une association de défrichements qui prit le nom de Compagnie de l'Ohio et obtint en 1750 du gouvernement britannique, soi-disant propriétaire, la concession de 600,000 acres de terre à prendre dans la vallée de l'Ohio.

Cette même année. la nouvelle compagnie lança ses agents de l'autre côté des Alleghanys avec mission de soulever contre les Français les peuplades sauvages dans ce pays, Iroquois, Miamis, Mingos, Delawares. « Nos chefs ont levé la hache de guerre, nous « avons tué et mangé dix Français et deux de leurs nègres ; nous « sommes vos frères, venez à notre aide ; les Français ont chanté leur « chanson de guerre. » Voilà ce que bientôt, en apportant un collier de wampum, une chevelure fraîchement scalpée et un calumet orné de plumes, l'envoyé des Miamis venait dire au gouverneur de la Virginie, l'habile Dinwiddie qui menait l'affaire. La Virginie, avec des Peaux-Rouges pour avant-garde et sentant derrière elle

[1] Les Anglais sentaient si bien que ce droit qu'ils invoquaient, n'existait pas, qu'ils essayèrent de s'en créer un autre, et M. Bancroft raconte qu'en 1744, moyennant 400 livres sterling, les députés des cinq nations Iroquoises et les Fuscaroras, reconnurent le droit du roi d'Angleterre « à la propriété « de toutes les terres qui sont ou doivent être comprises dans la colonie de « la Virginie, *d'après la désignation de Sa Majesté.* » Convention aussi ridicule dans ses termes que nulle dans le fond, même au point de vue Indien, puisque les six nations Iroquoises contractantes, n'occupaient qu'un coin imperceptible du territoire de l'Ouest, partagé entre un grand nombre de peuplades.

toutes les colonies, n'hésita plus : elle ouvrit une route à travers les défilés des montagnes et envoya des ouvriers pour construire un fort à la fourche formée par la rivière des Alleghanys et par la Monogahéla, quand, en se réunissant, elles donnent naissance à l'Ohio. La marche du peuple américain vers l'Ouest commençait : elle ne devait plus s'arrêter avant que les fils de Pen n'eussent atteint les rivages alors ignorés de l'océan Pacifique. Les Français, de leur côté, après avoir châtié les Miamis, dispersé sans violence les ouvriers anglais, construisirent eux-mêmes à la place et sur les plans adoptés par la Compagnie Virginienne, un fort auquel on donna le nom de Duquesne, alors gouverneur de la Nouvelle-France ; c'est là que s'élève aujourd'hui la grande ville de Pittsburg. Désormais les événements vont grandir et se précipiter. A la nouvelle des travaux exécutés à la fourche de l'Ohio, un régiment de volontaires américains, qui se tenait aux ordres d'un ardent jeune homme de vingt-deux ans, lieutenant-colonel dans les milices virginiennes, descend avec des canons, dans la vallée ; grossi par des guerriers Mingos, le corps expéditionnaire marche sur le nouveau fort. Le 28 mai 1754, date fatale dans l'histoire commune des Etats-Unis et de la France, un feu de peloton, au lever du soleil, retentit dans les « Grandes Prairies : » une petite troupe française vient d'être surprise au bivouac et les trente hommes qui la composent ont été, sans sommation, tués ou faits prisonniers. Au milieu du feu, un des Français avait essayé de donner lecture d'un papier, il était tombé mort sur les cadavres de ses compagnons. C'était un officier, nommé Villiers de Jumonville, envoyé comme parlementaire à la rencontre des Anglais : ceux-ci se réfugient derrière les remparts du fort de la Nécessité, construit sur les rives de la Monogahéla. La vengeance court sur leurs pas : le frère de Jumonville, le parlementaire, avec six cents Canadiens, se ruent sur le fort et imposent à ses défenseurs une implacable capitulation au bas de laquelle le chef de l'expédition anglaise, appose comme signature le nom inconnu de « Georges Washington [1]. » Malgré cette fâcheuse entrée en campagne, les Anglo-Américains pouvaient se féliciter : ils avaient atteint le but poursuivi par eux depuis dix ans. La trouée était faite, il n'y avait plus d'Alleghanys ; l'honneur national des deux métropoles, engagé dans l'engrenage ainsi mis en

[1] Le texte de cette capitulation, dans laquelle les Anglais se reconnaissaient coupables d'*assassinat* sur la personne de Jumonville et de ses compagnons existe au Dépôt de la guerre, vol. 3393, pièce 102 bis. Je me hâte d'ajouter qu'elle fut rédigée en français et que Washington, quand il la signa, ne connaissait pas notre langue. M. Dussieux en a publié le texte dans son *Histoire du Canada*.

mouvement, n'en sortira plus qu'avec des flots de sang. La question de l'Ouest était posée.

Les coups de feu tirés en pleine paix dans les « Grandes Prairies » avaient retenti de l'autre côté de l'Atlantique : les deux nations rivales tressaillirent, l'une d'indignation, l'autre de joie, car l'Angleterre souhaitait une nouvelle guerre qui lui permit d'achever la destruction de la marine française. Chacun des deux gouvernements se mit à l'œuvre pour soutenir sous-main ses colons. Pendant que l'Angleterre envoyait en Amérique le général Braddock avec deux nouveaux régiments, on embarquait à Brest, pour Québec, 3,000 hommes de bonnes troupes. En vue de Terre-Neuve, trois bâtiments français, qui s'étaient séparés du gros de l'escadre, furent accostés, le 8 juin 1751, par la flotte anglaise et, à bout portant, sans signal, criblés de boulets. Cependant la paix officielle durait toujours. Bientôt toute la frontière du Canada fut en feu. En Acadie, dont on venait de disperser la population, les forts, construits par les Français en travers de l'Isthme, furent enlevés par les Anglais. Dans la vallée de l'Ohio, Braddock et ses deux régiments marchaient sur le fort Duquesne, quand ils furent attaqués par une poignée de Canadiens et par six cents sauvages, leurs alliés. Les deux tiers du corps d'expédition, Braddock et tout son état-major périrent, il n'échappa qu'un officier : Georges Washington. C'est la rencontre qui a pris dans l'histoire le nom de bataille de la « Belle-Rivière ou de l'Ohio » (9 juillet 1755). Sur le lac Champlain, la fortune nous fut moins favorable : les opérations de ce côté étaient dirigées par le commandant en chef des troupes françaises au Canada, le baron de Dieskau. C'était un ami du maréchal de Saxe, mais, comme talents militaires, il n'avait rien acquis dans le commerce de ce grand capitaine. Le 11 septembre 1755, il se fit maladroitement battre, blesser et prendre, près du lac Saint-Sacrement, par les milices de la Nouvelle-Angleterre. En Europe, la paix durait toujours ; situation étrange, peut-être unique dans l'histoire. Depuis deux années, le sang anglais et français rougissait l'herbe des forêts d'Amérique, et les ambassadeurs des deux nations étaient de toutes les fêtes à Versailles et à Saint-James. Hélas ! le gouvernement français, qui sentait son incurable faiblesse, se rattachait désespérément même à une ombre de paix. Mais un jour, « au mépris du droit des gens, de la foi, des traités et des coutumes des nations civilisées, » à un signal parti de l'Amirauté de Londres, de tous les coins de l'horizon, les vaisseaux anglais fondent sur nos navires de commerce et de guerre, sur nos bateaux pêcheurs, sur nos baleiniers, sur nos caboteurs. En un mois, 300 bâtiments avec 8,000 hommes d'équipage tombaient au pouvoir de

l'ennemi et étaient remorqués en triomphe dans les ports de la Grande-Bretagne. Le glorieux écusson de l'Angleterre en est resté marqué d'une tache que ne saurait laver toute l'eau de l'Océan, théâtre de ces pirateries. Louis XV, Louis XV lui-même, ressentit l'affront et redevint un instant le roi de Fontenoy. Il écrivit à Georges II une lettre indignée pour lui demander réparation, et cette paix mensongère, qui n'abritait que des guets-à-pens, fut officiellement rompue le 18 mai 1756. Quelle était alors la situation respective des deux colonies qui allaient se mesurer dans un duel à mort? Les plantations anglaises, avec leurs 1,500,000 habitants, étaient à cette époque vingt fois plus peuplées que le Canada, qui n'en comptait encore que 80,000. En même temps, leur territoire, mieux rassemblé et infiniment moins vaste que celui de la Nouvelle-France, se trouvait moins difficile à défendre ; il était, en outre, adossé à la mer et en communication directe avec la métropole, tandis que, depuis la perte de l'Acadie, le Canada n'avait d'autre avenue que le Saint-Laurent. A ces avantages de la situation et du nombre, ajoutez-en un autre ; les colonies britanniques étaient plus riches, plus florissantes. A quelle cause attribuer leur supériorité sur nos établissements cependant plus anciens? A l'essor fécondant des libertés politiques et religieuses, répondent M. Bancroft et ses disciples : et dès lors, cette école célèbre la chute de la domination française en Amérique comme la défaite du despotisme par la liberté, comme la victoire de la race germanique sur la race latine. [1] Cette explication trop absolue est vivement discutée en ce moment par des publicistes franco-canadiens : suivant eux, c'est à d'autres causes, surtout à l'énorme disproportion numérique de la population, qu'on doit faire honneur des progrès plus rapides de la colonisation anglaise : ce qui manqua à la Nouvelle-France pour développer ses éléments de richesse, ce fut d'avoir 1,500,000 habitants comme les plantations voisines, au lieu de 80,000. La question ainsi posée se résout par l'arithmétique [2]. Quelle que fut la cause de l'infériorité

[1] Nous citerons comme écrit à ce point de vue systématiquement hostile à la France, l'ouvrage remarquable intitulé : « *The old regim in Canada* » publié cette année à Boston, par M. Francis Parkman, professeur au collége Harvard.

[2] M. Rameau, dans un intéressant rapport présenté à la Société d'économie sociale à Paris, en 1873, a établi que, de 1606 à 1700, c'est-à-dire pendant presque tout le dix-septième siècle, les colonies anglaises ont reçu 100,000 émigrants anglais ou allemands, et que durant la même période le Canada reçut 5,500 colons et l'Acadie 500 : semblable proportion s'est maintenue dans le dix-huitième siècle. La race gauloise, qui possède de si précieuses qualités pour coloniser, est absolument rebelle à l'expatriation, qui en est la première condition : au dix-huitième siècle il fallait recourir à la

du Canada vis-à-vis des colonies anglaises dans l'industrie et l'agriculture, peu importe : ce qui n'est pas contestable, c'est qu'au point de vue militaire, notre désastre a été le résultat de la pénurie d'hommes. Dans une lutte soutenue contre un peuple vingt fois plus nombreux, inévitable est la défaite, et quand même le Canada eut joui alors de toutes les libertés du monde, il n'en eut pas moins perdu la sienne. Jamais lutte ne fut plus inégale et le nombre plus décisif; notre colonie ne fut pas vaincue, écrasée, mais submergée par l'invasion et, au cri de : « Vive la France, » elle s'engloutit dans les flots avec son pavillon.

Cependant, au début des hostilités, les Canadiens possédaient sur leurs redoutables voisins, un avantage, l'unité, puissante machine de guerre. Les ressources de la Nouvelle-France étaient faibles, mais elles partaient toutes d'un même centre et, dès lors les mouvements avaient plus d'ensemble et de rapidité. Chez les Anglo-Américains, rien de tel : Les treize colonies qui devinrent, vingt ans plus tard, les treize premiers Etats-Unis, étaient encore fort désunies en 1756, quoiqu'ayant en commun certains principes religieux et politiques qui se reflétaient dans l'ensemble des institutions. Chacune des plantations avait été fondée par une charte distincte; toutes avaient des lois particulières, souvent des intérêts opposés. Les mœurs, les tempéraments et quelquefois l'origine des habitants n'étaient pas semblables [1]. La main du gouvernement britannique, écrasante dans les questions commerciales et industrielles, était légère en politique; les gouverneurs royaux laissaient, à peu près les colonies s'administrer elles-mêmes, et ils se gardaient bien de mettre fin à des rivalités qui, en divisant les Etats d'Outre-Mer déjà trop puissants, faisaient la force de la Métropole. De leur côté, les treize plantations isolées les unes des autres par tant de causes n'avaient pas encore senti le besoin de s'unir pour le triomphe de la chose publique, ou plutôt, jusqu'alors, la chose publique n'existait pas. La nouvelle guerre fera naître et grandir l'idée fédérative et, sous la pression des événements, tous les Anglo-Américains en arriveront à mettre en commun leurs finances, leurs soldats et leurs passions. Ce jour-là, la France perdra le Canada, et, le lendemain, l'Angleterre luttera contre ses vieilles colonies d'Amérique : elles auront signé la célèbre déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776.

violence pour peupler la Louisiane; de nos jours l'Algérie, presque en vue de nos côtes, est encore déserte.

[1] Pour ne parler que des nationalités différentes, les Hollandais étaient les premiers colons des Etats de New-York et New-Jersey, qui furent d'abord connus sous le nom des nouveaux Pays-Bas, avec la nouvelle Amsterdam (aujourd'hui New-York) pour capitale. Le Delaware avait été colonisé par les Suédois, et un grand nombre d'Allemands s'étaient établis en Pensylvanie.

II

Versailles, 25 janvier 1756, à minuit.

« Peut-être ne vous attendiez-vous plus, Monsieur, à recevoir de « mes nouvelles au sujet de la dernière conversation que j'ai eue « avec vous le jour que vous m'êtes venu dire adieu à Paris. Je n'ai « pas cependant perdu de vue, un instant, depuis ce temps là, l'ou- « verture que je vous ai faite alors, et c'est avec le plus grand plaisir « que je vous en annonce le succès. Le roi a donc déterminé sur « vous son choix pour vous charger du commandement de ses troupes « dans l'Amérique septentrionale et il vous honorera à votre départ « du grade de maréchal de camp. »

C'est ainsi que M. d'Argenson, un ministre qui n'avait d'autre ambition, disait-il, que de faire jouer à son pays le rôle d'un honnête homme, annonça à un colonel-brigadier, presque inconnu à la Cour sa nomination au poste laissé vacant par la triste aventure du baron de Dieskau. M. d'Argenson avait deviné en lui un des rares officiers qui, à cette époque de décadence, « se portaient encore vers le « grand », selon le mot du maréchal de Noailles.

Quelques dépêches adressées par Montcalm aux ministres de la guerre et de la marine et publiées récemment [1] avaient déjà fait entrevoir l'homme de guerre, l'ardent patriote et l'écrivain de bon style. La correspondance complète qu'on possède aujourd'hui donne la véritable mesure de la force morale, des vertus et de l'ambition de Montcalm. En même temps, dans ses lettres de libre allure, sa gaieté naturelle, sa verve languedocienne éclatent même au milieu des jours les plus sombres; sa vivacité prodigieuse s'y devine dans un style saccadé, souvent elliptique, « c'est une de ces natures rapides, intelligentes et brillantes, telles qu'en fait parfois éclore le soleil des Cévennes. »

Louis-Joseph, marquis de Montcalm, était né le 28 février 1712, au château de Candiac, près de Nîmes. Sa famille, une des plus antiques du Rouergue, savait répandre son sang pour la France; « la « guerre, suivant un vieux dicton du pays, est le tombeau des Mont- calm. »

L'éducation de l'enfant fut confiée à un maître célèbre dans l'enseignement, Louis Dumas, l'inventeur du bureau typographique, curieux procédé qui, dans des mains habiles, a plus d'une fois donné de prodigieux résultats, témoin le frère cadet de Louis-Joseph, mort

[1] *Histoire du Canada*, par M. Dussieux.

à sept ans, parlant l'hébreu, le grec et le latin. A peine entré dans sa quinzième année, le jeune Montcalm quitta l'école pour l'armée, mais sans cesser l'étude. Du camp d'Otrebach, en 1734, il écrit à son père : « J'apprends l'allemand..... et je lis plus de grec, grâce « à la solitude, que je n'en avais lu depuis trois ou quatre ans ». — Il fit sa première campagne avec le maréchal de Berwick, déjà vieillissant, mais toujours victorieux. Dans la tranchée de Phalsbourg, où il vit tomber sous un boulet le vainqueur d'Almanza, le jeune enseigne put apprendre, dès ses débuts, comment meurt un chef d'armée. La guerre de la succession d'Autriche, qui éclata quelques années après, conduisit Montcalm sur presque tous les champs de bataille de l'Allemagne et de l'Italie ; il commandait le régiment d'Auxerrois-Infanterie lors de la défaite des Français devant Plaisance (1746) : sa carrière faillit s'arrêter là. « Nous avons eu hier, écrit-il à sa mère, une affaire des plus fâ- « cheuses. Nous avons nombre d'officiers généraux et colonels tués « ou blessés. Je suis des derniers avec cinq coups de sabre. Heu- « reusement aucun n'est dangereux, à ce que l'on m'assure, et je le « juge par les forces qui me restent, quoique j'aie perdu de mon « sang en abondance, ayant une artère coupée. — Mon régiment, « que j'avais deux fois rallié, est anéanti. » L'année suivante, à peine guéri, le voici à la tête de son régiment pour le conduire à l'assaut du Col d'Exilles, où le téméraire chevalier de Belle-Isle alla se faire tuer avec 4,000 hommes de son armée. Dans cette affaire insensée Montcalm reçut de nouvelles blessures. Entre deux campagnes il s'était marié, épousant par hasard la petite nièce de ce Talon qui fut le véritable fondateur de l'administration royale en Canada. Avant d'aller mourir solitaire à quinze cents lieues des siens, il avait connu les joies du foyer domestique, mais aussi les angoisses et les douleurs de ces saintes affections. « J'ai eu dix enfants, écrivait-il « dans son journal au commencement de 1752, il ne m'en reste « que six... Dieu veuille les conserver tous et les faire prospérer « et pour ce monde et pour l'autre. »

Montcalm, envoyé en Amérique s'embarqua à Brest le 3 avril 1756, sur la frégate *la Licorne* : avec lui partait, comme aide de camp, un jeune homme de vingt-sept ans, un futur amiral, qui faisait alors son premier voyage en mer : il se nommait Antoine de Bougainville, et était le fils d'un notaire et échevin de la bonne ville de Paris. Peu d'hommes ont été doués plus heureusement ; après de fortes études, il débuta à dix-neuf ans, avec éclat, au barreau ; puis, sans quitter des travaux sur la géométrie qui le firent admettre un jour à l'Académie des Sciences, il entra dans l'armée ; l'illustre Chevert, qui l'avait apprécié, le recommanda à son ami Montcalm. Son

rôle fût important dans la guerre du Canada; l'intrépidité et l'intelligence qu'il déploya le révélèrent bien vite comme un homme supérieur. « Vous ne sauriez croire, écrit au ministre, dès 1756, le « général de Montcalm, les ressources que je trouve en lui. Il est « en état de bien rendre ce qu'il voit : il se présente de bonne « grâce au coup de fusil; ou je serai bien trompé, ou il aura la tête « bien militaire quand l'expérience lui aura fait entrevoir la possi- « bilité des difficultés. En attendant, il n'y a guère de jeune homme « qui, n'ayant eu que la théorie, en sache autant que lui. » La seconde frégate du convoi portait un autre officier appelé également à une grande illustration, le chevalier de Levis, depuis maréchal de France, l'élève de Montcalm et son successeur à la tête des troupes du Canada.

La Licorne, après avoir échappé à une tempête de quatre-vingt-dix heures, aux Anglais, aux brumes aux bancs flottants de glace, déposa à Québec, le 13 mai 1756, Montcalm et son état-major qui avaient occupé les loisirs de la traversée par la lecture de l'ouvrage célèbre que le Père de Charlevoix venait de publier sur l'*Histoire de la Nouvelle-France*. 3,800 hommes, tel était le chiffre officiel des troupes régulières dont le général allait prendre le commandement. L'année suivante, un convoi, arrivé à bon port, en amena 1,500 de plus, en tout 5,300. Cinq ans après, il en restait vivants 2,200! Royal-Roussillon, Languedoc, La Reine, Artois, Guyenne, La Sarre, Béarn et Berry, voilà les noms, autant oubliés que les exploits de ces vieux régiments français, qui, au bout du monde, accomplirent obscurément de si grands devoirs. A cet effectif, ajoutons le contingent des milices canadiennes et de nos « sauvages. » Avec une telle armée, mal nourrie, sans solde et sans souliers, souvent sans autres munitions que celles prises sur l'ennemi, il fallait garder une frontière de plusieurs centaines de lieues, occuper vingt forts et faire face partout à l'invasion, dont les forces finirent par s'élever au chiffre officiel de 60,000 hommes.

Etonnantes campagnes, dont aucune guerre d'Europe ne donne l'idée. Pour champs de bataille, des lacs immenses, des forêts sans limites et sans routes, succédant à d'autres forêts. Pour adversaires, des troupes étranges, où le highlander écossais et le grenadier de France qui porte la queue et l'habit blanc combattent près de l'Iroquois et du Huron à la plume d'aigle. Tantôt les soldats de ces armées cheminent sous bois, la hache à la main, le fusil en bandoulière; tantôt ils portent à bras, au-delà des rapides écumants, les bateaux où ils se rembarquent, et l'hiver, des raquettes aux pieds, la peau d'ours au dos, ils poussent sur la neige des traîneaux de campagne.

Guerre remplie de surprises, de massacres, de combats corps à

corps, dans laquelle les décharges de l'artillerie et le roulement des tambours répondent aux hurlements des Peaux-Rouges et au fracas des cataractes.

La guerre du Canada a deux phases : la première, presque offensive, de 1756 à 1758; la seconde, toute défensive et de désespoir, de 1758 à 1760. Le théâtre des opérations se déplaça avec la fortune; la frontière fût le premier champ de bataille : puis, quand cette ligne fut forcée par l'invasion, le Saint-Laurent, dans toute sa longueur, devînt le témoin de la lutte. Sur la côte méridionale du lac Ontario, presque en face du fort de Frontenac construit sur la rive du nord, les Anglais avaient, sans aucun droit, bâti en 1727 un fort nommé Chouaguen ou Oswego, qui leur avait ouvert l'accès de la grande nappe d'eau d'où sort le Saint-Laurent. « Ce poste, dit « un mémoire du temps, mettait les Anglais à même d'envahir le « commerce des lacs que les Français n'avaient partagé jusque-là « avec aucune nation européenne et qui formait leur principale « richesse. De là il était facile de couper la colonie par le centre et « d'arrêter immédiatement toutes ses communications avec les « postes qui en dépendent. Tous les pays d'en haut et la Louisianne « entière se trouvaient ainsi complètement isolés. Les tribus sau- « vages de ces contrées, parmi lesquelles la France comptait des « amis nombreux et fidèles, ne pouvaient plus se concerter avec elle « dans ses projets, et le Canada devenait ainsi une conquête facile. »

Dans le premier conseil de guerre tenu depuis l'arrivée du général, on décida l'attaque de cette place et Montcalm fut chargé de l'exécution du plan.

Il fallait d'abord tromper le comte de Loudon, généralissime anglais, qui avait concentré 12,000 hommes sur l'Hudson à Albany; Chouaguen était à l'ouest de cette ville. Montcalm se transporte à l'est, au camp de Carillon, sur le lac Champlain et attire de ce côté toutes les forces anglaises. L'ennemi fourvoyé, le général se dérobant, vole à plus de cent lieues prendre le commandement de 3,500 hommes, soldats de ligne, canadiens et sauvages qu'on a rassemblés au fort de Frontenac. Le corps d'expédition traverse le lac, débarque au pied de Chouaguen et le siége commence : il fut mené avec une célérité, un bonheur, *un brio* inouïs. Le commandant anglais tué, vingt pièces portées à bras et mises en batterie, on somma les assiégés de se rendre, en leur donnant une heure pour délibérer. « Les menaces et « les hurlements des sauvages, écrit Montcalm à sa mère, les firent « promptement se décider. Ils se sont rendus prisonniers de guerre « au nombre de 1700, dont quatre-vingts officiers, deux régiments « de la vieille Angleterre. Je leur ai pris cinq drapeaux, trois caisses « militaires d'argent, cent vingt-et-une bouches à feu, y compris

« quarante-cinq pierriers, un amas de provisions pour 3,000 hommes « durant un an, six barques armées et portées depuis quatre jus- « qu'à vingt canons. Et comme il fallait dans cette expédition user « de la plus grande diligence pour envoyer les Canadiens faire les « récoltes et ramener les troupes sur une autre frontière, du 15 au « 21, j'ai démoli ou brûlé leurs trois forts, leurs hangars et amené « leur artillerie, leurs barques, leurs vivres et leurs prisonniers. »

Avant de quitter le rivage, par les ordres de Montcalm, une grande croix fût dressée, et à côté une colonne avec l'écusson de France et cette inscription : « *Manibus date lilia plenis.* Apportez des lys à pleines mains. » Le 21 août, la flottille française leva l'ancre et saluant une dernière fois les deux éphémères monuments de sa victoire, elle laissa le bruit du flot troubler seul le silence des ruines d'Oswego.

Cette campagne était si hardie que, pendant qu'aux chants du *Te Deum* on suspendait sous les voûtes des églises de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, les drapeaux conquis par Montcalm, celui-ci crut devoir en quelque sorte s'excuser d'avoir vaincu. « C'est « peut-être la première fois, écrit-il au ministre, qu'avec 3,000 hommes « et moins d'artillerie que l'ennemi, on en a assiégé 1,800 qui pou- « vaient être promptement secourus par 2,000, et s'opposer à notre « débarquement avec une supériorité de marine sur le lac Ontario. Le « succès a été au-delà de toute espérance. Toute la conduite que « j'ai tenue en cette circonstance et les dispositions que j'avais arrê- « tées sont si fort contre les règles ordinaires, que l'audace qui a « été mise dans cette entreprise doit passer pour de la témérité en « Europe. En tout événement j'aurais fait ma retraite, sauvé l'ar- « tillerie et l'honneur des armes du roi. Aussi je vous supplie, « Monseigneur, pour toute grâce, d'assurer Sa Majesté que si jamais « elle veut, comme je l'espère, m'employer dans ses armées, je me « conduirai par des principes différents. »

En même temps, il adresse à la marquise de Montcalm ce preste billet : « Voilà une assez jolie aventure, ma très-chère, je vous prie « d'en faire dire une messe dans ma chapelle; j'ai encore un bon « bout de campagne à faire. Je pars pour aller rejoindre avec un « renfort de troupes le chevalier de Levis au lac Saint-Sacrement, « à quatre-vingts lieues d'ici. Je n'écris qu'à vous, à notre mère, « aux Molé, à Chevert et aux trois ministres, à personne d'autre; « ma foi, suppléez-y, je suis excédé de travail : que ma mère et « vous m'aimiez, et que je vous rejoigne tous l'année prochaine. « J'embrasse mes filles; on ne peut vous aimer plus tendrement, « ma très-chère. »

C'est dans la campagne de Chouaguen que Montcalm se trouva,

pour la première fois, à la tête de « nos sauvages ; » ses relations avec eux furent si curieuses qu'il est nécessaire d'y insister un peu : mais d'abord nous jetterons un coup d'œil rapide sur les relations antérieures des indigènes de l'Amérique avec les Français, et nous dirons combien nos pères se firent aimer d'un peuple courageux et fier qu'ils avaient su vaincre sans l'humilier.

III

Au moment où les trois petits vaisseaux de Jacques Cartier remontaient au nord de l'Amérique un grand fleuve inconnu, l'immense territoire de forêts qui s'étendait sur les rives de ce cours d'eau et de ses affluents était uniquement habité par une race d'hommes auxquels leur coloration cuivrée fit donner le nom commun de Peaux-Rouges.

Cette famille humaine se partageait en deux branches, subdivisées elles-mêmes en nombreux rameaux. Des deux groupes principaux, l'un comprenait les peuples dont la belle langue huronne était l'idiome ; dans l'autre, se confondaient les nations parlant les divers dialectes de l'harmonieuse langue algonquine.

Toutes ces nations étaient belliqueuses et disputèrent bravement le sol natal aux « visages pâles, » sans interrompre des guerres intestines qui duraient depuis des siècles. Nos soldats trouvèrent de précieux alliés dans les missionnaires français qui, dès le seizième siècle, avaient entrepris la conversion de l'Amérique et venaient prêcher la paix, le pardon des injures et l'humilité à des sauvages ne respirant que la guerre, la vengeance et l'orgueil.

Pour dominer ces terribles auditeurs qui mesuraient l'homme à son mépris de la vie, il fallait non-seulement leur être égal en bravant la mort, mais supérieur en l'aimant : ce fut l'œuvre de ces religieux, qui s'en allaient au fond des forêts, au péril de mille vies, recruter des serviteurs pour le Christ et des amis pour la France. Ils trouvèrent peu de catéchumènes, mais beaucoup d'amis, et désarmèrent ceux-là mêmes qu'ils ne persuadaient pas.

Peu à peu cependant, chez les unes, le besoin d'alliance ou le sentiment de leur infériorité évidente, chez les autres, l'influence des missionnaires, rapprochèrent de nous plusieurs peuplades, dont un certain nombre de membres, une fois convertis, quittèrent les forêts et, renonçant à la vie sauvage, prirent dans la colonie le nom de *domiciliés* [1].

[1] La plupart de ces domiciliés s'étaient établis sur les rives du Saint-Laurent. Les villages du saut de Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes, bâtis par eux subsistent encore.

Enfin, avec le temps, presque toutes les tribus « enterrèrent le tomahawak » et devinrent nos alliés. Mais la guerre continua entre nous et les cinq nations de la confédération Iroquoise qui, établies au midi des lacs Erié et Ontario, séparaient la Nouvelle-France de la colonie hollandaise, plus tard la nouvelle York, quand les Anglais se furent substitués aux premiers colons.

Entre nous et les cinq nations, ce fut une guerre implacable dans laquelle les troupes françaises se trouvèrent en face d'adversaires dignes d'elles, guerriers sans peur et sans pitié, stoïciens du nouveau monde se riant de la douleur et, dans leur farouche orgueil offrant de la dignité humaine un effroyable exemple. A vrai dire, ils furent soutenus par nos rivaux, les Hollandais, et après eux par les Anglais; ils en acceptèrent de la poudre et des armes, mais sans serrer la main qui les leur offrait, car ils avaient dans le cœur une haine mortelle contre l'étranger, de quelque rivage qu'il vînt, et ils souhaitaient que la civilisation n'eût qu'une tête pour la scalper.

La guerre contre les Iroquois dura un siècle; plusieurs peuplades de nos alliés furent exterminées, entre autres celles des Hurons et des Algonquins, dont les débris tremblants vinrent se réfugier au cœur de la colonie sous le canon de Québec. Enfin, en 1701, un traité de pacification générale fut conclu : trente-huit députés, d'autant de nations vinrent à Montréal fumer le calumet de la paix au milieu de fêtes solennelles et jurer entre elles toutes et avec la France une amitié « qui devait durer aussi longtemps que les « fleuves poursuivraient leurs cours et que les astres garderaient « leurs clartés. »

L'ère du sang fut fermée; le Canada respira et le demi-siècle qui suivit fut l'époque du véritable développement de la colonisation.

Aussi variés que les tatouages de leurs guerriers étaient les mœurs, les dialectes et l'organisation politique de ces peuples. Les uns sédentaires et laboureurs comme les Iroquois, les véritables Kabyles du Canada; les autres nomades comme les Algonquins, ne vivant que de la chasse et de la pêche. La démocratie avec tous ses abus agitait la tribu des Sawanais, et les fières nations de la langue huronne s'étaient constituées en républiques aristocratiques; tandis que les Miamis obéissaient à un chef suprême, véritable roi. Ici, derrière les hautes palissades des villages Wyandiots, les femmes gouvernaient l'Etat; ailleurs, dans le wiggam d'un Illinois, par exemple, elles n'étaient que les nombreuses esclaves d'un même maître. Mais, ainsi qu'à travers leurs dissemblances, et sous leurs bigarrures, l'épiderme reparaissait semblable chez tous, de même dans le caractère, on retrouvait l'origine commune de la race : tous esclaves de leurs songes, accessibles au charme de la parole et follement

mobiles ; vrais Orientaux par la possession d'eux-mêmes et par la poésie de leur langage imagé. Tous d'un orgueil et d'une cruauté où vint se briser la charité chrétienne elle-même, et cependant tous avaient au fond du cœur l'idée innée de la justice, de l'immortalité de l'âme et du respect des morts : l'hospitalité de la tombe et celle du foyer leur étaient également sacrées. Enfin tous étaient braves et capables de dévouement, et qui le sut mieux que la France ! Peu à peu elle avait conquis ces cœurs volages et, chose plus étonnante, ils lui restèrent fidèles dans la mauvaise fortune.

Entre la France et l'Angleterre, les sympathies des indigènes n'avaient jamais hésité, elles étaient presque toutes allées vers nous.

Existait-il entre leur nature et la nôtre une secrète affinité, quelques traits communs d'un caractère aventureux et léger ? Les Anglais l'ont dit ; qu'importe, ce n'était qu'un poids léger dans la balance. Ce qui fit pencher le plateau n'était pas davantage l'épée gauloise ; ce fut notre cœur. Sans efforts, presque sans calcul et par l'impulsion de notre naturel, nous traitâmes ces *sauvages* en égaux, en amis, ne leur faisant sentir notre supériorité que le mousquet à la main et n'oubliant jamais qu'avec ces peuples enfants la douceur était aussi nécessaire que la force. — Les Anglais, au contraire, moins *bons enfants*, qu'on pardonne le mot, les avaient rebutés. « Ils s'étaient « trouvés un peu déconcertés, dit Charlevoix, lorsqu'ayant voulu « prendre avec ces nouveaux venus (les Anglais) les mêmes libertés « que les Français ne faisaient aucune difficulté de leur permettre, « ils s'aperçurent que ces manières ne plaisaient pas et lorsqu'ils « se virent chassés à coups de bâton des maisons où jusqu'alors ils « étaient entrés aussi librement que dans leurs cabanes[1] »

Ils s'étaient donc donnés à nous ; mais autant par orgueil que par une naïveté touchante, dans le souverain de la France qu'ils appelaient le *grand Onnonthio*, ils ne saluaient pas le roi, mais le père ; ils étaient des enfants et non des sujets.

[1] L'affection des Indiens pour les Français survécut à la fortune de la France. Voici l'observation d'un voyageur anglais, Isaac Wels, qui a publié un voyage au Canada dans les années 1795, 1796 et 1797.

« La nature semble avoir implanté dans le cœur des Français et des Indiens une affection réciproque : ils s'associent dans leurs travaux et vivent « sur le pied le plus amical. C'est à cette circonstance plus qu'à toute autre « cause que l'on doit attribuer le prodigieux ascendant que les Français ont « eu sur les Indiens tant qu'ils ont été maîtres du Canada. « C'est une « chose étonnante et bien digne de remarque que, malgré les présents considérables distribués chaque année aux Indiens du Haut-Canada par les « agents anglais de nation, malgré le respect religieux que ceux-ci ne cessent d'avoir pour leurs usages et leurs droits naturels, un Indien qui « cherche l'hospitalité préfère, même aujourd'hui, la chaumière d'un pauvre « fermier français à la maison d'un riche propriétaire anglais. »

Ils ne se trompaient pas, ces pauvres Indiens ignorants, lorsqu'ils croyaient sentir un cœur battre dans la poitrine de nos pères; leur instinct avait dit vrai : ils furent bien les fils de la France, non-seulement adoptés par elle, mais encore élevés à la dignité de citoyens.

Dès les premiers jours de notre domination en Amérique, un édit royal dicté par Richelieu déclara « que tout Indien converti serait « censé et réputé naturel français, tout ainsi que les vrais régni- « coles. »

Partout, dans le nouveau monde, les Européens, en face des nations belliqueuses, usaient de l'eau-de-vie pour désarmer leurs ennemis en les abrutissant : les malheureux avec « l'eau de feu » buvaient leur défaite et leur dégradation. Au plus fort de la lutte contre les cinq nations iroquoises, un édit du 18 mai 1678 prohiba « sous peines les plus griêves » la vente des spiritueux aux sauvages.

Attendez encore : un siècle après la France va quitter ce continent qu'elle a possédé presque tout entier : elle négocie avec le gouvernement des Etats-Unis la cession de la Louisiane et le plénipotentiaire français Barbé-Marbois, au nom du premier consul, stipule que « les traités antérieurement convenus avec les « nations indigènes seront observés. » — Exemple unique dans l'histoire du nouveau monde, de la consécration des droits des tiers, quand ces tiers n'étaient que de pauvres peuplades désarmées.

Ainsi, dans tout le cours de son règne en Amérique, la France s'inquiète du relèvement d'une race humaine et son dernier adieu est une sauvegarde pour les misérables. S'il est une gloire qui soit à nous, toute à nous, gloire si pure qu'on ne peut la ternir, c'est d'avoir tant de fois combattu et stipulé pour la dignité humaine. Voilà pourquoi tant qu'il y aura dans le monde des faibles et des opprimés, c'est vers la France qu'ils tourneront les yeux et en elle qu'ils espéreront, fut-elle comme eux faible et opprimée.

Que le lecteur nous pardonne de nous être ainsi attardé : avant de raconter comment nos pères furent vaincus sur la terre d'Amérique, il était doux de dire comment ils y furent aimés.

En débarquant à Québec, Montcalm savait déjà de quelle utilité dans un pays d'eaux et de bois, tel que le Canada, était l'alliance de ces sauvages appelés par les Anglais « les chiens de guerre des « Français. » Jamais, en effet, service d'éclaireurs ne fut exécuté comme celui des Peaux-Rouges, aux sens subtils et aux ruses inouïes. Guides incomparables à travers les forêts, aussi bons rameurs que pilotes, excellents tireurs et terribles le tomahawak au poing, ils marchaient en campagne sous les ordres d'officiers français et, dans l'intervalle des opérations militaires, ils poussaient sur le territoire ennemi des pointes hardies. Mais Montcalm n'ignorait pas davantage

combien de si braves soldats étaient parfois indisciplinés : enfants indociles d'Onnonthio, n'obéissant qu'à leur heure, et toujours tentés de faire dans les bois l'école buissonnière. Les plans de campagne en étaient souvent entravés. « Car, écrivit Bougainville, ces peuples « indépendants et dont le secours est purement volontaire, exigent « qu'on les consulte, qu'on leur fasse part de tout et souvent leurs « opinions et leurs caprices sont une loi pour nous. »

Dans les forêts de l'Amérique peuplées alors d'inombrables serpents, il y avait des hommes assez adroits pour jouer avec les plus redoutables de ces reptiles : on les appelait des charmeurs. Montcalm les vit à l'œuvre et voulut comme eux captiver, en les séduisant, des natures féroces et tenir dans ses mains des volontés ondoyantes et insaisissables. Il y réussit et jamais « visage pâle » n'inspira aux Peaux-Rouges une plus vive affection, un plus entier dévouement. Il faut l'avouer, rien ne lui coûta : Montcalm devint Indien de pied en cap. On vit, avec surprise, cet homme, le plus vif qui fut jamais, gravement occupé, pendant des journées entières, à tirer du fond d'un calumet, sous le toît d'écorce d'une hutte indienne, d'éternelles bouffées de tabac. Autour du feu du conseil étaient assis, près du général, « ses amis rouges » dont il fait à sa mère ce portrait peu flatté : « Ce sont de vilains messieurs, « même en sortant de leur toilette où ils passent leur vie. Vous ne « le croiriez pas, mais les hommes portent toujours, avec le casse-tête « et le fusil, un miroir à la guerre pour se faire barbouiller de « diverses couleurs, arranger leur plumet sur la tête, leurs pen- « deloques aux oreilles et aux narines. Une grande beauté chez « eux, c'est de s'être fait déchiqueter de bonne heure l'orbe des « oreilles, de l'avoir allongé pour le faire tomber sur les épaules; « souvent ils n'ont pas de chemise, mais un habit galonné par- « dessus. »

Plaisante compagnie pour un général, pour un lettré. Il dût faire souvent violence à sa gaieté naturelle pour « garder le sérieux « qui sied à un grand guerrier. » Mais chez ces hommes primitifs, l'horrible est toujours à côté du grotesque, et avant la fin de la seconde campagne, Montcalm devait apprendre que la nature sauvage n'abdique jamais, et qu'il vient, tôt ou tard, une heure où elle ressaisit son bien avec une main ensanglantée.

En attendant, il faisait coûte que coûte son métier de charmeur, mais il ne pouvait s'empêcher d'enrager un peu : « Avec mes « amis les sauvages, souvent insupportables, écrit-il à sa mère le « 16 juin 1756, il faut avoir une patience d'ange: depuis que je « suis ici, ce ne sont que visites, harangues et députations de ces « messieurs: les dames des Iroquois, qui ont toujours part chez eux

« au gouvernement, en ont été aussi et m'ont fait l'honneur de « m'apporter un collier[1], ce qui m'engage à les aller voir et à « chanter la guerre chez eux. »

On a vu, d'ailleurs, par la relation du siége de Chouagun que les sauvages furent exacts au rendez-vous que Montcalm était allé leur donner.

IV

Voici l'hiver venu, tel qu'il se montre dans ce rude climat: — toutes eaux gelées, sur terre de toute part la neige durcie, monde de cristal et de marbre blanc étincelant au soleil — Avant six mois nulle nouvelle possible de la France ni d'ailleurs. Que faire dans cette grande prison, sinon se divertir ? — On danse à Québec, à Montréal, partout:

« Pour ma part, écrit Montcalm à sa femme, trois grands beaux « bals jusqu'au carême : outre les dîners, de grands soupers de « dames trois fois la semaine : les jours des prudes, des con- « certs; les jours des jeunes des violons de hazard, parce qu'on « me les demandait: cela ne menait que jusqu'à deux heures après « minuit et il se joignait l'après souper compagnie dansante sans « être priée, mais sûre d'être bien reçue, à celle qui avait soupé » ...

En ce joyeux hiver de 1756 sur les bords glacés du Saint-Laurent, étrange apparition de la France du dix-huitième siècle, frivole et gaie, de la France à la mode poudrée à blanc, « spirituelle et galante » à Québec, « joueuse à Montréal » et partout insoucieuse du lendemain. Là-bas, au-dessus des monts Alleghanys, plane un grand nuage sombre: Ce n'est rien, répondent les violons, ce n'est que le brouillard des lacs que va dissiper le soleil du printemps.

Au milieu de tous ces plaisirs, d'heureuses expéditions s'effectuent. « A l'ouest, écrit Montcalm, nos partis de sauvages vont conti- « nuellement pour lever quelques chevelures aux Anglais qui, de « leur côté, ont fait venir des Catabas, sauvages établis de la Caroline. » A l'est, de brillants coups de main des Canadiens sur le lac Saint-Sacrement: puis, pour le printemps, des préparatifs qui se font, suivant un plan de campagne à l'étude, et en attendant, grande assemblée des sauvages à Montréal. « Les cinq nations (c'est ainsi qu'on nomme les Iroquois) « envoyèrent à Montréal une

[1] A défaut de l'écriture, dont ils ignoraient l'usage, les sauvages de l'Amérique, pour transmettre leurs pensées, se servaient de colliers particuliers : c'était un assemblage de petites coquilles dont la disposition, le nombre et la couleur constituaient tout un langage symbolique.

« ambassade composée de cent quatre-vingts personnes, y compris « les femmes et les enfants. Il y a en cette occasion de grands con- « seils, pour se servir des termes du pays, c'est-à-dire qu'on a tenu « une sorte de congrès auquel nos Iroquois domiciliés, les Ripis- « sings, les Algonquins, les Potawais et Ottawais, nations sauvages « attachées à la France, ont assisté par députés. Cette ambassade « est la plus mémorable qu'il y ait jamais eue au Canada tant par le « nombre des ambassadeurs et la nature des objets qui se sont « agités, que pour les bonnes dispositions dans lesquelles les cinq « nations ont paru être..... »

Non-seulement on obtint des Iroquois eux-mêmes promesse de garder la neutralité, mais encore ils foulèrent aux pieds les médailles des Anglais « après que nos sauvages domiciliés leur eurent parlé « avec menace et fierté. »

Le printemps est revenu, le plan étudié pendant l'hiver dans les conseils de guerre va s'exécuter. « Nous allons nous mouvoir dans « quelques jours, écrit Montcalm à sa mère, le 24 avril 1757, pour « l'ouverture de la campagne: un corps de Canadiens part pour « la Belle-Rivière (l'Ohio) à trois cents lieues d'ici: des troupes de « terre qui ont passé l'hiver à cent-vingt lieues pourront les suivre. « M. de Bourlamaque part aussi avee des troupes pour Carillon, le « reste s'avance sur la frontière. » Pendant que l'inepte généra- « lissime anglais, le comte de Loudon, sous prétexte d'entreprendre la conquête de Louisbourg, dans l'île du cap Breton, séjournait deux mois avec une armée de 10,000 hommes à Halifax, les chefs de la colonie francaise frappaient le grand coup qu'ils avaient préparé dans les quartiers d'hiver. Au pied des montagnes qui séparent les bassins de l'Hudson et du Saint-Laurent, un petit lac, en fer de lance, déverse dans le Champlain ses eaux aussi limpides que le cristal, les Indiens l'appelaient Horican, les Français Saint-Sacrement et les Anglais Georges. A l'extrêmité méridionale du lac, ces derniers avaient bâti le fort Georges ou William Henry, soutenu par un camp retranché et commandant la route de la vallée de l'Hudson. De cette forte position; ils pouvaient, avec leur flotte qu'ils y abritaient, arriver par le Champlain et ses débouchés aux portes mêmes de Montréal. Déjà pendant l'hiver un audacieux coup de main « à la française » avait failli nous rendre maîtres de William Henry: par un froid de 15 à 20 degrés un détachement de 1,500 français, canadiens et sauvages, sous les ordres de M. de Rigaud de Vaudreuil, frère cadet du gouverneur de la Nouvelle-France, avait traversé sur la glace les lacs Champlain et Saint-Sacrement, « faisant ainsi « soixante lieues la raquette au pied, ayant des vivres sur des « traîneaux que l'on peut dans les beaux chemins faire tirer par

« des chiens, couchant au milieu de la neige sur la peau d'ours, « avec une simple voile qui sert d'abri, et était arrivé à l'impro- « viste à une petite lieue de William Henry. » Quand l'expédition Canadienne revint sur ses pas, le fort seul demeurait debout au milieu de ruines fumantes : deux cent cinquante bateaux de transport, quatre brigantins et toutes les dépendances avaient été brûlées. Il fallait, maintenant, en détruisant la place elle-même, enfoncer la porte Nord de la colonie anglaise et s'ouvrir le chemin d'Albany et de New-York. Des messages furent envoyés à toutes les peuplades amies et le 22 juillet 1757, deux cents canots de guerre montés par 2,000 sauvages venaient rallier l'armée de siége qu'on formait sous les remparts de Carillon. « Nous voulons « essayer sur les Anglais le tomahawk de nos pères, afin de voir s'il « coupe bien, » dit à Montcalm en saluant l'orateur des nations alliées. Il fallait d'abord passer du lac Champlain au lac Saint-Sacrement qui le domine. Pendant qu'à grand peine « les brigades entières, « lieutenant colonel en tête », portaient à bras, d'une nappe d'eau à l'autre, le matériel de siége et cinq cents bateaux, les Indiens devancèrent l'armée sur le bord du lac supérieur : leurs légers canots d'écorce coururent sus aux barques anglaises et si fructueuse fut la chasse aux chevelures que la campagne faillit en avorter. Les vainqueurs en effet allaient se disperser : car on n'eut pas trouvé un Peau-Rouge qui doutât qu'après un coup heureux, braver de nouveau le péril ce ne soit tenter « le Maître de la vie, » et, ajoute Bougainville, le curieux historiographe de cette expédition, « leur esprit « superstitieux et inquiet à l'excès jonglait, rêvait et se figurait que « tout délai pouvait leur être fatal. »

Pour combattre ce fantôme, pour arrêter cette panique du succès, que faire? La parole du général d'Onnonthio suffirait-elle à retenir les sauvages, nos indispensables auxiliaires? Montcalm pour l'essayer convoqua une assemblée générale. Avec sa guirlande de forêts aussi vieille que le monde, « l'Horican, » le plus gracieux des lacs américains, déroule au loin ses replis transparents où se reflètent des îles sans nombre. Autour du feu du Conseil allumé sur la grève, près des pirogues asséchées, les guerriers des trente-deux nations alliées viennent silencieusement s'asseoir. Ces trente-deux nations éphémères, où sont-elles aujourd'hui? Où sont aussi les anciennes neiges du Canada? A la fin de son discours Montcalm, s'inspirant, des usages des Indiens, montra à l'assemblée un collier symbolique formé de petites coquilles, et élevant la voix : « Pars, m'a dit notre roi, va « au-delà du grand lac défendre mes enfants et les rendre heureux « et invincibles. Ce collier que je vous offre de sa part est le gage « sacré de ma parole, la cohésion de ses grains est l'image de notre

« union et de notre force. » L'orateur lança alors au milieu de l'Assemblée le collier de Wampum : un guerrier Ottawais, nommé Pennahoel, le releva le premier et en le présentant aux assistants : « Voilà maintenant, dit-il, un cercle tracé autour de nous par le « grand Onnonthio, notre père : malheur à qui en sortira, le maître « de la vie le châtiera, mais que cette malédiction ne retombe jamais « sur toutes ces nations sœurs qui veulent former ici une union « que rien ne puisse rompre et obéir toujours à la volonté de leur « père. » D'unanimes acclamations couvrirent ces paroles et deux jours après, le canon d'alarme du fort William Henry faisait retentir l'écho des montagnes. Le siége commença le 3 août : toutes les opérations en sont pittoresquement décrites dans le journal rédigé par Bougainville et conservé dans les archives de la guerre. Malgré sa garnison de deux mille cinq cents hommes et ses quarante canons, malgré son camp retranché, la place ne pouvait résister longtemps ; mais au fort Édouard, à quelques heures de marche, le général Webb commandait six mille hommes ; d'heure en heure, le vieux Monro, le défenseur de William Henry, écoutait si le canon ne grondait pas sur la route de l'Hudson : de ce côté les bois restaient silencieux. Une lettre cachée dans une balle creuse fut découverte sur un courrier tué par les Peaux Rouges, elle était écrite par Webb pour informer son frère d'armes de ne pas compter sur son secours. Quelles furent la stupéfaction et la douleur du vétéran écossais, en recevant par Bougainville communication de ce message inouï : un soldat seul pourrait le bien dire. Le 9 août, on hissait sur le fort William Henry le drapeau parlementaire. Avant de signer la capitulation, Montcalm, autant pour flatter ses alliés que pour les lier par leur intervention même, convoqua les chefs indiens à la conférence dans la tranchée, tous approuvèrent les articles de la Convention et s'engagèrent « à maintenir la jeunesse dans le devoir. » Hélas ! ils se vantaient et la journée du lendemain devait donner à leur parole un sanglant démenti.

Nous voici arrivés à cet épisode déplorable qui, démesurément grossi et dramatisé sous la plume d'un romancier de génie, est devenu « La légende du Massacre de William Henry. » Que de déclamations contre l'armée française cette aventure n'a-t-elle pas suscitées en Amérique : mais qu'est-ce que l'histoire pour qu'un des généraux les plus connus de l'armée fédérale ait paru prendre au sérieux, dans une publication récente, des soupçons dont un juge comme M. Bancroft avait déjà fait bonne justice [1]. La vérité sur cet événement,

[1] La notice du général Mac Lellan sur le siége du fort Georges a inspiré à un écrivain canadien très-distingué, M. Le Moine, une chaleureuse réplique : « *La Mémoire de Montcalm vengée.* » 1 vol. in-32.

la voici telle qu'elle apparaît, dans toute sa simplicité, à la lecture des dépêches tant officielles que secrètes adressées au gouvernement français par les chefs de la colonie. La garnison du fort était entre les mains de Montcalm, mais celui-ci, hors d'état de nourrir près de trois mille prisonniers et voulant, en même temps, honorer la belle défense de William Henry, avait consenti à laisser les troupes anglaises retourner dans leur colonie avec armes et bagages, après engagement pris de ne pas servir contre la France pendant dix-huit mois. Déjà, lors de la prise de Chouaguen, les sauvages se souciaient peu de respecter une capitulation qui les frustrait du pillage, mais à force de présents le général était parvenu à les maîtriser, car, écrivait-il alors au Ministre : « Il n'y a rien que je n'eusse ac-« cordé plutôt que de faire une démarche contraire à la bonne foi « française. » William Henry rendu, Montcalm donna sur l'heure des ordres pour qu'avant l'entrée des Peaux Rouges, tous les tonneaux de spiritueux contenus dans le fort fussent défoncés : C'était le seul moyen de rester maître de nos alliés. Malheureusement cette sage précaution fut rendue inutile par ceux-là mêmes qu'elle avait pour but de protéger.

Pendant la nuit, les Anglais, croyant se concilier les sauvages « dont ils avaient une frayeur inconcevable, » leur versèrent du rhum et de l'eau-de-vie. Mais, au lieu de les désarmer, l'ivresse ne fit qu'allumer dans leur sang une fureur bestiale. Le lendemain, sous le coup d'une terreur croissante, les Anglais se mettent en route de grand matin pour gagner le fort Edouard où se cachent Webb et son armée : leur longue colonne, dont une foule de femmes et d'enfants embarrasse la marche, atteint en serpentant la lisière des bois. Là, sont des Indiens; c'est d'abord aux bagages qu'ils en veulent « et qui donc dans le monde pourrait contenir « deux mille sauvages de trente-deux nations différentes quand ils « ont bu? » demande Bougainville. Les pillards s'enhardissent et font entendre l'horrible clameur de guerre. » A peine, écrit M. de « Vaudreuil au ministre, eurent-ils poussé leurs cris que les trou-« pes anglaises au lieu de faire bonne contenance, prirent l'épou-« vante et s'enfuirent à la débandade, jetant armes et bagages et « même leurs habits. » La colonne est rompue : on en voit les débris tourbillonner et s'éparpiller dans la plaine comme des feuilles sous un vent d'orage : un drame horrible commençait entre des fauves bondissant de toutes parts et un troupeau humain dispersé, quand Montcalm et ses officiers, accourant hors d'haleine, se jettent au-devant des Peaux-Rouges. Telle était la rage de ceux-ci que « plu-« sieurs de nos grenadiers y furent blessés, et que nos officiers y « coururent risque de la vie, car, dans des cas pareils, les sauvages

« ne respectent rien. » Le tumulte cesse; on donne asile dans le camp et dans le fort aux Anglais éperdus. Les sauvages avaient fait six cents prisonniers : on les rachète et, comme ils étaient nus, les soldats français partagent avec eux leurs vêtements : Montcalm renvoya en sûreté les Anglais au comte de London, en lui écrivant ce qui suit : « Milord, la défense honorable du colonel Monro m'a déterminé à lui accorder et à sa garnison une capitulation honorable; elle n'aurait pas souffert la moindre altération si vos soldats n'avaient donné du rhum, si cette troupe avait voulu sortir avec plus d'ordre et ne pas prendre une terreur de nos sauvages qui a enhardi ces derniers, en un mot s'ils avaient voulu faire exécuter ce que je leur avais prescrit dans leur propre avantage. Je regarde comme un vrai malheur d'avoir eu avec moi les Abenaquis de Panaouské en Acadie, qui avaient cru avoir à se plaindre de quelques mauvais traitements de la part de vos compatriotes; vous savez ce que c'est que de contenir trois mille sauvages de trente-trois nations différentes, et je n'en avais que trop de crainte que je n'avais pas laissé ignorer au commandant du fort dans ma sommation. Je m'estime heureux que le désordre n'ait pas eu de suites aussi fâcheuses que j'étais en droit de le craindre. Je me sais gré de m'être exposé personnellement, ainsi que mes officiers pour la défense des vôtres, qui rendent justice à tout ce que j'ai fait dans cette occasion.

Qu'il s'attendait peu à la réponse du gouvernement anglais, le loyal soldat qui écrivait cette lettre! Ce que l'équité, ce que le simple bon sens proclamait monstrueux et absurde, fut osé par le besoin de surexciter contre la France l'opinion publique et par l'humiliation de l'amour-propre national : le généreux, le chevaleresque Montcalm se vit accusé à Londres d'avoir livré des vaincus aux fureurs de hordes barbares, et dans le premier moment la capitulation fut déclarée nulle par le gouvernement britannique. Mais qui pouvait croire qu'un siècle après l'événement, quand les Anglais eux-mêmes ont traité en héros le prétendu complice des sauvages canadiens, ce bruit odieux trouverait encore des échos! Pourquoi nous arrêter davantage; Montcalm n'est-il pas assez défendu par sa vie et par sa mort; dans cette fatale journée du 10 août 1757, il n'a rejailli sur lui d'autre sang que celui de ses grenadiers blessés à ses côtés en sauvant les Anglo-Américains.

Des difficultés toujours grandissantes dont nous parlerons plus loin, et contre lesquelles Montcalm luttait déjà, l'empêchèrent de pousser jusqu'à la vallée de l'Hudson. Néanmoins, le résultat des campagnes de 1756 et 1757 dépassait toute espérance, et l'étoile de la France, près de s'éteindre sur ces lointains rivages, brillait

d'un dernier et trompeur éclat. L'armée anglaise, malgré son énorme supériorité numérique, était convaincue d'impuissance; elle n'avait rien fait, rien tenté. La flotte des lacs n'existait plus; la France restait maîtresse de toutes les eaux et, selon l'aveu du ministère en plein Parlement, « toutes les portes lui étaient ouvertes. » Aux yeux des sauvages, quel prestige! Pas une peuplade qui ne s'ennorgueillit d'être fille d'Onnonthio. Entre les deux grandes vallées françaises du Mississipi et du Saint-Laurent, voici trois routes libres, et sur tout l'immense territoire possédé par la France, de Québec à la Nouvelle-Orléans, aucun Anglais n'osait poser le pied. A ce moment-là, les destinées du Nouveau-Monde restèrent en suspens : l'Amérique serait-elle anglaise ou française? Mais ce n'était pas seulement au-delà de l'Atlantique que l'Angleterre déclinait; dans la Méditerranée, Minorque lui était ravie; les Anglo-Hanovriens capitulaient à Closter-Seven, et martelée sous les coups des Russes, des Français et des Autrichiens, la dernière armée de Frédéric, l'unique allié de Georges II, semblait écrasée. Il ne restait plus alors à l'Angleterre, suivant le conseil d'Horace Walpole « qu'à couper ses câbles et à voguer à la dérive vers quelque Océan inconnu. » A cette heure solennelle de l'histoire du peuple Anglais, un homme, marchant avec peine, accablé sous le poids d'infirmités précoces, monta à la tribune dans la Chambre des Communes et, tous les yeux ardemment fixés sur lui, proféra ce serment : « Je sauverai ce pays et moi seul le peux. » L'orateur qui assumait une telle responsabilité était le nouveau secrétaire d'Etat, William Pitt, devenu le dictateur de l'Angleterre depuis que tous les partis, également impuissants au-dedans et au-dehors, avaient abdiqué entre ses mains.

Ch. de Bonnechose.

La suite prochainement.

DE L'IDÉE DE PROGRÈS APPLIQUÉE AUX ARTS

Il est impossible aujourd'hui de toucher à l'histoire, même à l'histoire littéraire, sans être mis en demeure de s'expliquer sur l'idée de progrès. Sous sa haute apparence, ce mot est un de ceux qui ont couvert le plus de crimes et fait dire le plus de sottises. Les religions positives n'ont jamais eu de sectateurs plus intolérants que les pontifes de cette vague et nuageuse idole; il faut fléchir le genou devant elle ou mourir. Aussi tout le monde s'incline sans se mettre en peine de comprendre. Du petit industriel au grand politique chacun se hâte d'illustrer ses prospectus de ce mot magique; il suffit d'une adhésion sonore à ce substantif mal défini pour conquérir brevet d'esprit profond et libéral. Mais en vain vous aurez par vos écrits suscité les hautes aspirations, relevé les courages, lutté contre les servitudes qui entravent les nations et les âmes, si vous n'avez pas professé que le siècle présent est supérieur par droit de naissance à tous ceux qui l'ont précédé et que l'humanité, quoiqu'elle fasse, sera meilleure et plus heureuse encore dans le siècle futur, vous n'avez qu'une intelligence étroite et timide, suspecte de quelque fanatisme rétrograde, peut-être même de quelque sordide calcul; vous blasphémez la lumière et les idées modernes, vous êtes un esprit sombre, amer, jaloux, un mécontent à tout prix et presque un ennemi de votre peuple.

Cherchons donc sérieusement dans quelle mesure il faut adhérer à cette religion du progrès; écartons pour cela les nuages dont ses mystiques l'enveloppent, afin de lui conserver le prestige de l'indéfini et du merveilleux. Ce n'est pas dans tel ou tel volume qu'on peut trouver la formule précise du dogme nouveau : l'idée de progrès a des milliers d'évangélistes sans avoir encore son symbole bien déterminé.

Tâchons de traduire en quelques théorèmes clairs et nets les effusions lyriques qui composent jusqu'à ce jour la philosophie du progrès. Voici ce qu'on peut en tirer de positif :

Depuis que l'homme a paru sur la terre, il n'a pas cessé de

s'améliorer physiquement et moralement : ses lumières, sa moralité, son pouvoir sur le monde extérieur, son bien-être s'accroissent de siècle en siècle, fatalement par le seul effet de la durée et sans qu'on puisse assigner de terme à cette progression. Quoi qu'il veuille, et quoi qu'il fasse, l'homme est en ce monde indéfiniment perfectible et destiné à s'élever sur ce globe à des degrés de science et de bonheur que nos pères ne soupçonnaient pas et qui nous étonneraient nous-mêmes.

Les adeptes de cette doctrine n'admettent pas de limite à ce pouvoir temporel dont l'homme s'investira lui-même sur la création et à la science que suppose ce pouvoir. Nous pourrions citer mille preuves de l'immensité de ces espérances et des éblouissements prophétiques qu'elles suscitent chez les penseurs tenus pour les plus libres et les plus clairvoyants.

Un des esprits les plus éminents de notre temps, très-respectueux pour le passé et très-indépendant des sectes révolutionnaires, nous annonçait naguère ceci dans la *Revue des Deux-Mondes :* « Un jour, du globe où nous habitons, l'homme échangera des informations avec les sphères les plus lointaines, saura ce qui s'y passe, y donnera de ses nouvelles et jouira du fond de son cabinet (sera-ce par une intuition magnétique ou par la puissance du calcul, on ne le dit pas), mais jouira pleinement de cette vue complète, de cette intime pénétration de l'univers que nous autres chrétiens n'attribuons qu'à Dieu et dans une certaine mesure aux âmes bienheureuses. » — Quand on nous parle de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine, on prend donc ce mot à la lettre et dans son sens le plus absolu. L'homme sans sortir de la terre est en train d'y devenir dieu. Voilà une des formules que l'on pourrait donner à la loi du progrès sans faire violence aux thèses qui commentent cette loi. On s'explique du reste cette portée miraculeuse donnée à l'idée de progrès par certains de ces adeptes, lorsque du milieu de toutes les grandeurs de notre civilisation chrétienne on se replace par la pensée à l'origine que les philosophes attribuent à l'espèce humaine. Tous n'admettent pas, il est vrai, que l'homme ne soit autre chose qu'un singe perfectionné ; mais tous, en niant la révélation édénique aussi bien que les révélations suivantes, font des premiers humains des sauvages aussi grossiers, aussi ignorants que ces malheureuses peuplades de la Polynésie qui en sont encore après des milliers d'années à l'âge de pierre, à la langue monosyllabique et à l'anthropophagie. Il est certain que si le gorille s'est fait homme, que si la brute humaine dont on trouve encore des échantillons dans quelques îles de la mer du Sud s'est élevée par ses propres forces jusqu'à ce degré de perfectionnement que comporte l'existence des grands

esprits du christianisme et de l'antiquité grecque, on peut considérer comme possible cette transformation de l'homme actuel en une sorte de magicien ou d'ange dont le regard percera jusqu'aux sphères les plus lointaines. Si Platon et Bossuet sont issus d'un singe ou simplement d'un sauvage privé de toute révélation, on ne voit pas pourquoi de la race de Platon et de Bossuet ne sortirait pas quelque jour ces sorciers tout puissants et presque divins, prédits par les adeptes de la science moderne.

La doctrine du progrès indéfini nous ouvre donc de magnifiques espérances, mais ses fruits immédiats sont moins brillants. N'examinons pas quels ont été et quels peuvent être ses résultats dans le domaine des faits, restons dans le monde des idées : voyons quelles sont les conséquences de ce dogme du progrès dans les sciences historiques ; nous allons les déduire avec la plus sincère logique ; elles nous semblent à nous formidables, mais la critique moderne ne recule pas devant elles.

Toute religion, toute forme de l'art et de la société humaine sont supérieures aux formes qu'elles remplacent ; l'avenir vaudra mieux que le présent ; ni Dieu, ni l'homme ne peuvent rien contre cette heureuse fatalité. La victoire est le juge infaillible de la bonté d'une cause ; détruire c'est améliorer ; la perfection n'est pas un mérite moral ; elle ne dépend pas d'une volonté droite et éclairée, elle est imposé par le temps, c'est une question de date. On est bien forcé d'admettre quelques éclipses, et quelques retards passagers dans cette marche ascensionnelle, mais après ces inexplicables déviations, l'humanité est fatalement ramenée dans la voie de l'avenir et condamnée, quoi qu'elle fasse, à la sagesse et au bonheur. Chaque révolution, chaque mouvement, chaque destruction nous rapproche, en définitive, d'un état supérieur. Brisons ce qui est bien, nous sommes assurés d'avoir mieux. En vain nous dispersons l'héritage de nos enfants ; si appauvris, si mal élevés qu'ils soient, ils vaudront plus que nous ; en vain nous voudrons le mal, c'est le bien qui s'accomplira. Est-il d'ailleurs un mal moral dans ce système? je n'en découvre qu'un seul : la résistance à ce qui veut nous remplacer, l'esprit de conservation. Voyez d'ici toute une morale nouvelle, entièrement nouvelle : immense progrès sur la vieille morale et la vieille politique !

Poursuivons : la religion est une forme essentiellement transitoire, la forme enfantine de la connaissance humaine ; c'est une œuvre d'imagination et de jeunesse, l'explication superficielle du problème du monde que l'esprit se donne à lui-même avant l'âge de raison. Aux religions immobiles succède la science progressive ; elle pénètre de plus en plus profondément les secrets de la nature

et réussit à la dominer. A mesure que l'homme renonce à chercher le divin au-dessus de l'univers et de lui-même et qu'il cesse d'adorer ; il s'empare pour son propre compte des vieux attributs de la divinité, il se sent devenir Dieu.

L'art passe de l'empire des religions sous celui de la science, à moins qu'il ne soit destiné à s'évanouir avec la religion elle-même et la jeunesse de l'humanité, comme c'est l'opinion de plusieurs. On admet en général, qu'il subsistera non plus avec son caractère dogmatique et révélateur d'un idéal désormais aboli, mais comme vulgarisateur de la science, comme instrument et ornement de la politique et surtout comme entrepreneur des voluptés sociales. Dans toutes ces hypothèses, serviteur de la science, expression d'un besoin inné d'émotions factices et de plaisirs délicats, concours prêté par l'imagination à la propagation des idées, fleur de la richesse et du bien-être croissant parmi les hommes, l'art est soumis à la loi du progrès ainsi que tout le reste ; et, si le progrès ne l'abolit pas, chaque siècle en vertu de ce même progrès lui doit apporter une perfection nouvelle.

Constatons dès l'abord que la question de l'histoire des arts est une des plus gênantes pour la doctrine de la perfectibilité fatale et indéfinie. Aucune des doctrines qui la professe n'a donné, que nous sachions, sur la philosophie de l'art de théorie précise. Nous entreprenons d'examiner ici dans quelle mesure il est possible de concilier les faits connus et tout le passé de l'art avec ce système d'un perfectionnement nécessaire, infaillible et illimité des choses humaines.

Continuons à extraire de l'idée de la perfectibilité indéfinie de l'homme terrestre toutes les conséquences qu'elle renferme : elle implique une morale, une politique, une métaphysique, une cosmogonie particulières, elle favorise singulièrement, si elle ne l'a pas créée, cette histoire naturelle toute récente qui admet la transformation des espèces de l'une en l'autre et qui donne pour ancêtre à l'homme un singe perfectible. Elle enseigne, par compensation, à l'humanité qu'il n'est pas d'être divin au-dessus de nous ; que la divinité réside uniquement dans l'idée que notre esprit se forme d'elle ; que nos progrès sont le progrès même de ce Dieu qui n'est pas, mais qui devient. L'homme et le monde, tous deux fatalement progressifs, c'est là le Dieu qui se construit tous les jours, le Dieu en perpétuelle voie de *devenir*.

Hâtons-nous de reconnaître que la doctrine de la perfectibilité des choses humaines n'engendre pas nécessairement cette étrange théologie ; renfermée dans certaines limites, elle peut s'allier avec le spiritualisme. Nous l'avons présentée d'abord dans ses thèses extrêmes pour prémunir les intelligences contre la séduction qui entoure ce

mot de progrès. Prise dans un sens absolu, et comme une loi irréfragable de l'humanité, l'idée de progrès entraîne des exagérations qu'il faut combattre. Voyons dans quelle mesure elle s'accorde avec la saine philosophie et les croyances chrétiennes.

Pour réduire à sa juste valeur la théorie du progrès nécessaire et indéfinie, il suffirait de poser deux principes regardés jusqu'ici comme des axiomes du sens commun, mais niés par les sectes nouvelles : la liberté de Dieu et le libre arbitre de l'homme. Nous n'avons pas besoin de plaider ici en faveur de ces deux dogmes, faisons simplement appel à la croyance immortelle de l'homme en sa liberté morale. Notre âme est libre dans ses déterminations ; elle peut choisir bien ou choisir mal ; elle peut embrasser la vérité ou l'erreur ; elle peut résister par l'intention à l'ordre divin ou s'y associer avec amour : ce sont là pour nous des articles de foi contre lesquels rien ne prévaut. Rejettons de prime abord dans la doctrine du progrès tout ce qui porterait atteinte au principe de la liberté morale. L'homme est appelé à monter, mais il peut déchoir ; voilà le vrai.

Il est impossible de déterminer à l'avance quel usage fera l'humanité de son libre arbitre ; s'il faut espérer qu'elle s'élèvera toujours plus haut vers la vérité, la beauté et la bonté, il faut craindre sans cesse qu'elle ne s'en éloigne. Toute l'histoire à défaut de la philosophie ne nous prouve-t-elle point combien l'humanité est faillible? Il n'y a donc pas pour les choses humaines de progrès fatal, impossible à éviter, certain comme le développement des choses de la nature. Prétendre que la condition de l'homme et ses œuvres terrestres iront en s'améliorant à l'infini, c'est affirmer d'abord qu'il est impossible à l'homme de prévariquer et que la présence de l'humanité sur ce globe, que ce globe lui-même sont éternels, deux affirmations également inadmissibles. Le simple bon sens nous démontre que l'humanité aura un terme en ce monde, comme les nations, comme les individus ; enfin le pouvoir qu'a l'homme de résister à tout ce qui pourrait l'améliorer est un fait malheureusement trop évident. Cette faculté de résistance peut-elle prévaloir contre les desseins de Dieu? non, sans doute ; mais il n'est pas au pouvoir de Dieu de violenter le libre arbitre de l'homme. J'admets qu'à travers les résistances et les prévarications individuelles, Dieu conduise l'humanité par des voies inconnues vers un but fixé d'avance. Cette parole si souvent citée, *l'homme s'agite et Dieu le mène*, peut être invoquée, à l'appui d'un progrès nécessaire et continu, mais rien ne saurait prévaloir contre la faculté accordée à l'âme de se déterminer et de choisir.

La liberté c'est l'essence même de l'être humain. L'humanité reste à jamais libre en ce monde de s'élever ou de déchoir, de se sauver ou de se perdre. S'il est infiniment probable que le destin de

l'homme est d'atteindre, dès cette vie, un très-haut degré de lumière et de vertu, il est absurde d'affirmer que cette progression n'aura pas de terme, puisque l'homme est évidemment borné dans sa puissance, et notre globe borné, comme nous, dans sa durée.

Tout en rejettant l'idée du progrès absolu et fatal, de la perfectibilité illimitée, ne peut-on admettre des accroissements très-probables et très-considérables dans tout ce qui fait la grandeur de l'homme? On le peut et on le doit. La raison nous permet de croire à bien des progrès; l'imagination nous y pousse, notre amour pour nos semblables nous les fait désirer. Jusqu'où s'étendra ce perfectionnement? Pour professer qu'il n'aura pas de terme, il faut croire à l'éternité de ce globe; pour dire quand il s'arrêtera, il faut se vanter de connaître au juste l'âge de l'humanité et le temps qui lui reste à vivre. Nous n'avons pas cette prétention.

Est-ce à dire que l'humanité n'ait pas à ce jour un âge quelconque, quelle ne soit pas soumise à la nécessité des saisons, à cette loi de la croissance, de la maturité et du déclin à laquelle n'échappe aucun des êtres de l'univers visible, depuis l'hysope et la fourmi, jusqu'au plus immense des soleils? Nous croyons profondément à l'unité de loi dans la nature. Notre globe et la race qui l'habite ont commencé et ils finiront; ils sont tous deux à un moment de leur durée nettement distinct des autres moments, en un mot ils ont un âge, si difficile qu'il soit de préciser quel est cet âge; ils parcourent une de leurs saisons et le nombre de leurs saisons est borné. Dieu seul n'a pas d'âge, pas de saisons, pas de moment, car Dieu seul est éternel.

Est-il absolument impossible à l'aide de la philosophie, de la science naturelle, de l'histoire déjà si riche en documents et si fort éclairée par la critique, d'attribuer à l'apparition de l'homme en ce monde une date approximative, d'indiquer les périodes qu'il a parcourues, le nombre et le caractère des saisons qui lui sont assignées, de reconnaître même celle qu'il parcourt aujourd'hui et de déterminer par des conjectures plausibles celles qui lui restent à parcourir? Il n'y a rien là qui soit au-dessus des forces de l'esprit humain; la philosophie de l'histoire est une science possible; elle se fera, si elle n'est pas faite. Sans doute, ce n'est pas une science positive comme la physique, puisqu'elle opère sur un élément libre, l'humanité. Sans doute elle ne peut former sur l'avenir que des conjectures, comme la médecine sur l'avenir de l'homme en santé. Les deux sciences peuvent, cependant, prédire à coup sûr à l'individu, aux peuples, à l'humanité qu'après l'âge mûr ils traverseront la vieillesse pour aboutir à la mort comme toute chose. Il est impossible d'imaginer un progrès qui se termine autrement, n'était dans le monde des purs esprits. Tout ce qui est fait de

matière sera détruit pour être transformé. La terre a commencé, elle finira, pour tout ce qui vit d'elle et sur elle il n'y a pas de perfectibilité indéfinie. Le progrès aura donc une fin; il rencontrera des bornes infranchissables. La philosophie peut déterminer à l'avance ces bornes absolues : elle peut même prévoir les développements futurs, sinon avec certitude, du moins d'une façon très-plausible, comme la médecine. L'âge d'une nation, celui d'une religion, celui d'un art, celui d'une forme sociale sont sans doute plus difficiles à reconnaître que l'âge d'un terrain ou d'une forêt; mais on y parvient, comme on est parvenu à classer les âges géologiques.

Qu'il y ait des âges dans le développement de l'esprit humain sans que le retour soit possible vers un âge écoulé et sans que la succession de ces âges constitue un progrès nécessaire, c'est ce que l'histoire des arts nous démontre avec la dernière évidence. Les arts n'acquièrent pas tous leur perfection au même moment de la vie des peuples ; ils coexistent à l'état rudimentaire dès le principe des sociétés; à toutes les époques ils se prêtent un mutuel appui, mais ils se succèdent dans le principat, et n'occupent que chacun à leur tour le rôle de coryphée. Depuis que les arts ont apparu dans l'histoire chacun d'eux a-t-il suivi une marche ascendante, de telle sorte que de progrès en progrès et sans tenir compte des déviations passagères il ait atteint de nos jours un degré de supériorité incontestable sur les œuvres anciennes de deux et de trois mille ans?

Prenons l'architecture, la statuaire, la peinture quoique son avènement au principat soit de date plus récente et toute chrétienne. Nous ne posons pas la question pour l'architecture de notre époque, si fière cependant de tous les moyens dont elle dispose pour remuer des montagnes et pétrir la matière à sa guise! Notre époque est peu capable d'architecture, elle le prouve chaque jour dans les embellissements de Paris. Prenons dans les temps modernes, des époques et des œuvres incontestées, le moyen âge, la renaissance, nos églises ogivales, les monuments italiens des quatorzième, quinzième et seizième siècles. Quel est le critique qui se chargera de nous démontrer leur perfection supérieure à celle du Parthénon, ou même à celle des temples égyptiens? je ne l'ai pas encore rencontré; et, pour mon compte, je tiens encore l'architecture égyptienne et l'architecture grecque pour plus parfaites que l'art du moyen âge et que le nôtre par conséquent. Tout ce qu'on peut faire de plus, c'est d'admettre l'égalité entre les anciens et les modernes et de reconnaître qu'appelé à servir d'autres besoins, à exprimer d'autres sentiments, les édifices chrétiens ont réussi dans leur objet comme les constructions antiques. Mais pour la perfection intrinsèque et au seul point de vue de l'art et

de la beauté, rien n'égale, rien n'égalera jamais le Parthénon.

L'idée de comparer la statuaire de nos jours à celle de Phidias ne saurait traverser un esprit sérieux; allons de suite au plus grand des modernes à Michel-Ange. J'admets que la diversité des goûts et des points de vue amène une hésitation dans le jugement. Mon esprit à moi et celui de bien d'autres n'hésitent pas. Mais enfin les plus imprégnés du sentiment moderne, les plus fidèles croyants du progrès, oseront-ils attribuer au sculpteur florentin la souveraineté de son art? Voici donc ce qui est évident : de Memphis et d'Athènes à Florence, à Rome et à Paris, l'architecture et la statuaire en trois mille ans n'ont pas fait un seul pas dans le progrès; elles auraient plutôt déchu.

La peinture des anciens n'a pu survivre aussi complète que leur marbre, leur bronze, et leur granit. Notre supériorité dans cet art peut être présumée sans être certaine. Tenons donc Raphaël pour plus parfait qu'Apelles et Polygnote. Dans tous les genres autres que la représentation de la personne humaine, dans tous les détails et les accessoires de l'art, perspective, jeu de lumière, coloris, trompe l'œil de toutes sortes dans le paysage que nous avons créé, dans tous les ordres inférieurs notre valeur est éclatante. On ne saurait la contester dans l'expression des nuances du sentiment sur le visage; mais pour l'élégance et l'idéale beauté des contours, pour la perfection de la forme humaine, pour la force et la majesté viriles, pour la souriante divinité des corps féminins, sommes-nous donc bien sûrs que Raphaël ait laissé si loin de lui les grands peintres de l'antiquité? Tout ce qui nous reste de la peinture antique à Pompeï, à Rome et ailleurs, n'est pas œuvre d'artistes, mais de praticiens; nous n'avons pas un lambeau de six pouces couvert par le pinceau d'un maître; quelques pans de murailles décorées par des artistes anonymes, voilà tout ce qui nous reste des anciens. Quel est l'homme illustre de nos jours, je n'en excepte aucun, qui peut se vanter de dessiner une figure avec plus de justesse, d'heureuses proportions et d'élégance, que ces peintres en bâtiments de la Grèce et de l'Italie, à une époque où tout déclinait déjà dans la civilisation antique?

Un seul des arts, celui qui fut le plus longtemps stationnaire, a fait d'évidents progrès dans l'ère moderne, il atteint de nos jours une perfection inconnue et à peine soupçonnée dans le monde ancien. La musique étroitement liée, soumise à la poésie, confondue avec elle dans leur commun berceau, a conquis chez nous, depuis trois siècles, sa pleine indépendance; elle exerce aujourd'hui sur les autres arts une véritable suprématie. Dans l'histoire de cet art le progrès est éclatant, il a été tardif. Ce n'est qu'au moyen âge que la

musique sort pour ainsi dire de l'enfance par l'invention successive de l'orgue et d'une foule d'instruments plus parfaits que ceux des anciens. Ce perfectionnement des moyens d'exécution et de l'œuvre musicale en elle-même, n'a rien ajouté à la puissance de la musique sur le cœur de l'homme. Les effets miraculeux que produisait la musique chez les peuples primitifs et jusque dans l'antiquité grecque avec les instruments les plus imparfaits, les plus barbares, mais en s'associant à la poésie comme une fidèle servante, dépassent de tout un monde l'action qu'exercent aujourd'hui les plus admirables orchestres, les plus grands compositeurs sur une race devenue pourtant si nerveuse et si délicate.

Malgré l'infériorité actuelle de son action morale, la musique en elle-même et vis-à-vis de ses lois propres est infiniment plus parfaite de nos jours qu'aux siècles d'Auguste et de Périclès et sous le règne des Pharaons. Elle est en outre infiniment plus libre de se mouvoir dans sa sphère, ayant rejeté la domination des autres arts et les faisant servir à son tour. Quand elle daigne s'associer à la poésie, les paroles ne sont plus pour elle qu'un accessoire, un simple canevas sur lequel brodent ses doigts de fée. Elle a trouvé depuis le seizième siècle dans la société européenne sa saison propice, son âge d'or; son tour de règne est à la fin venu. Elle a produit pendant cette période avec Mozart, Beethoven et tant d'autres, ses œuvres capitales auprès desquelles les œuvres de l'antiquité n'étaient que des préludes. De telle sorte qu'on peut conjecturer, sans trop de risque, que ces merveilleux génies ne seront pas plus dépassés dans leur art qu'on a dépassé Phidias, Ictinos et Raphaël. La musique a eu son grand siècle au delà duquel il est impossible aux vrais artistes de rêver un progrès. Ce siècle dure encore si l'on veut, mais qui osera soutenir qu'il ne s'y manifeste pas quelques symptômes de décadence?

L'évolution des arts s'est ainsi complétée par le règne de la musique; est-ce à dire que cette évolution témoigne d'un progrès continu et que la musique parvenue la dernière à son point culminant, soit le plus parfait de tous les arts? Est-ce à dire que le goût de la musique, l'aptitude à l'exercer, le don d'exprimer nos émotions sous cette forme et si vous le voulez de produire à son aide au fond des âmes des agitations encore inconnues, soient la preuve d'une supériorité absolue de notre époque sur celles qui l'ont précédée? Un pareil argument en faveur du progrès serait très-contestable. La grandeur de notre siècle n'est pas là, c'est en dehors des arts qu'il faut la chercher; ce n'est pas de l'histoire des arts qu'il faut s'étayer pour démontrer par les faits de notre siècle la perfectibilité indéfinie du genre humain.

Si l'on veut établir la continuité du progrès et faire valoir notre temps par ses vrais mérites, par ses œuvres originales, il faut proclamer que l'ère des arts est terminée comme on l'a prétendu pour l'ère des religions. Il faut saluer la science et l'industrie, désormais souveraines du monde et souveraines absolues. C'est par elles, en effet, que l'homme peut poursuivre et qu'il espère obtenir cette puissance et ces jouissances illimitées qu'on lui présage. La science au lieu de la religion, l'industrie à la place de l'art, tel est le programme de la philosophie positive; et il faut adopter ce programme pour croire sincèrement au progrès indéfini. En apparence, le progrès ne supprime pas les arts comme il veut supprimer la religion : la science moderne leur promet un rôle immense, des développements inouïs, un état qu'elle considère, comme très-supérieur à leur passé. Il s'agit de savoir, si cette notion nouvelle des arts, conçue par les ingénieurs, les économistes, les agioteurs et quelques philosophes matérialistes, ne répugne pas, non-seulement aux artistes, aux poëtes, aux critiques, mais à l'essence même de l'art et à l'éternelle raison.

Voici la théorie positiviste de l'art et de son histoire.

« L'art a pour objet de satisfaire à des besoins plus délicats et plus rares que les autres besoins de l'espèce humaine, mais qui ne sont pas d'une autre nature que les appétits matériels. L'industrie nous assure le nécessaire : l'art nous permet ces élégantes superfluités, ces raffinements, ce luxe enfin, qui deviennent pour l'homme civilisé une seconde nécessité presque aussi impérieuse que les besoins primitifs. A la suite de l'industrie et sous la suprême direction de la science, l'art se développe, engendrant chaque jour des désirs nouveaux et plus aptes chaque jour à produire des jouissances. En passant de l'empire de la religion sous celui de la science, en acceptant l'industrie comme une associée d'égale dignité et d'égale initiative, l'art ne peut que se multiplier et s'accroître. Il acquiert des moyens d'exécution plus prompts et plus faciles, une influence plus générale ; il se met à la portée de toutes les mains, de toutes les bourses, de toutes les âmes. Tant qu'il fut l'auxiliaire de l'idée religieuse, il resta vague, imparfait, mystérieux comme elle, réservé comme elle à quelques adeptes, n'engendrant d'émotions que chez les initiés, étroitement dogmatique, incapable de donner un plaisir qui ne fut précédé ou suivi d'une leçon. Dans sa seconde époque, l'art émancipé des sacerdoces, vivant de sa propre vie, livré à ses seules lois et aux inspirations du génie individuel, ne poursuivant d'autre but que l'expression de la beauté en soi, d'un idéal inaccessible et inutile au plus grand nombre des hommes, l'art demeure un privilége, la couronne des aristocraties, l'ornement et l'instrument des royautés et des patriciats, la fleur des civilisations oisives,

rêveuses, préoccupées de je ne sais quel monde invisible dont la masse des hommes ne prend nul souci, dédaigneuses des biens positifs, indifférentes au sort des multitudes.

A quoi servent ces œuvres si rares, ces beautés si difficiles à saisir, ces aspirations si peu précises? Toutes ces richesses impalpables en quoi contribuent-elles au vrai bonheur du genre humain? Sous le joug des religions, sous l'aiguillon de cette vaine philosophie qui reconnaît un monde supérieur au monde terrestre et se consume à la poursuite de ce néant qu'elle a nommé l'idéal, l'art n'a produit que des fantômes nobles, purs, élégants, si vous le voulez, mais sans réalité et sans vie, rien qui puisse entrer dans l'usage et dans le plaisir quotidien. Il n'a procuré aux hommes que des jouissances et des bienfaits imaginaires réservés à une minorité d'oisifs, dangereux, à bien des titres, par la séparation qu'ils établissent entre les classes, par l'orgueil qu'ils suscitent chez les privilégiés, par le dénuement d'émotions agréables dans lequel cet art aristocratique laisse plongés les trois quarts des hommes.

Mais dans la phase où nous entrons, l'art inspiré de la science, associé à l'industrie, servi par elle et la servant tour à tour dans la production du luxe, des plaisirs délicats, de tous les objets destinés à charmer l'imagination et les sens, l'art cesse d'être une œuvre d'exception une chose rare et presque inutile, une jouissance interdite à la multitude. Il pénètre dans les goûts, dans les mœurs et presque dans les aptitudes de tous. Une foule de procédés aussi exacts qu'ingénieux multiplient à l'infini les exemplaires des chefs-d'œuvre. Réservées jadis aux temples des dieux, aux palais des patriciens, aux édifices politiques, l'architecture, la sculpture, la peinture, répandent leurs ornements dans tous les carrefours. Un peuple de statues s'élève dans les villes; des flots de musique et de peinture courent à travers nos demeures. Il n'est pas de besoin si vulgaire qui n'ait aujourd'hui son temple embelli par les arts. Les plus hautes aspirations de la nature humaine, le patriotisme, le sentiment religieux n'ont pas suscité autrefois d'aussi nombreuses armées de peintres, de statuaires et d'architectes. Les boutiques des marchands, les auberges, les gares de chemins de fer, les lieux consacrés aux plus grossières réunions, réclament le travail des muses et en obtiennent de somptueux ornements. Les cafés deviennent des expositions de peinture, de musique et bientôt de littérature. Entre deux pipes et deux chopes de bière, un maçon peut comparer Beethoven à Mozart, Ingres à Delacroix, Thérésa à Racine et à Corneille. Le Parthénon et les Chambres du Vatican ont prêté peut-être à ce sanctuaire quelques figures correctement reproduites. Phidias et Raphaël ne sauraient être absents d'une aussi belle fête.

Parmi ces flots d'admirateurs, ils ont peut-être un grand nombre de futurs émules. Sans aller encore jusqu'à la théorie du phalanstère qui nous promettait pour chaque groupe de dix-huit cents personnes un Homère, un Shakespeare, un Michel-Ange, un Newton et ainsi de suite dans tout l'ordre intellectuel, n'est-il pas certain que bien des vocations restent étouffées, qu'une foule de génies meurent en germe et que la vulgarisation indéfinie des objets d'art doit susciter une foule de talents originaux? La facilité de reproduire exactement et de multiplier en exemplaires innombrables les chefs-d'œuvre de l'art, n'est-ce pas là un incontestable progrès et un accroissement de l'art lui-même?

Telle est sans exagération aucune, mais dans toute sa nudité l'idée que se font des arts les positivistes, les savants matérialistes, la plupart des démocrates, tous ceux en un mot qui prétendent représenter le progrès. Or, cette vulgarisation de l'art, cette facilité de multiplier les reproductions des chefs-d'œuvre, c'est sans doute un perfectionnement de la science, de l'industrie, un accroissement de la richesse, un bénéfice de la démocratie; mais c'est un progrès absolument étranger à l'art lui-même ; c'est un fait dont les muses n'ont pas le mérite et ne recueillent pas les fruits. Je comprends que notre siècle soit fier de tout ce qu'il a produit en ce genre, qu'il y voit un témoignage considérable de la puissance de l'homme, qu'on en tire un argument en faveur de la perfectibilité humaine en général ; mais tout cela n'ajoute rien à la perfection propre de chacun des arts; ce n'est pas même une phase particulière de l'histoire de l'art comme l'a été au seizième siècle l'avènement de la musique; c'est l'avènement, c'est la domination des sciences et des procédés industriels.

On a pu vanter la musique comme le plus parfait de tous les arts et se féliciter de sa prépondérance. Ce n'est pas notre opinion; mais nous ne discutons pas ici de la beauté relative de chaque Muse. Que les amoureux de la musique la tiennent pour la plus pure et la plus charmante, et, comme elle a grandi la dernière, qu'ils affirment que l'art a suivi jusqu'à elle une marche progressive, et qu'elle est le couronnement de ce merveilleux édifice, nous n'y faisons pas obstacle. La question est de savoir si dans la perfection de la musique l'art n'a pas atteint son suprême et dernier développement. S'il est par lui-même indéfiniment progressif, comme la science, comme la richesse, la sociabilité ont la prétention de l'être. L'art ayant fait son œuvre, ayant exprimé, inspiré tous les sentiments chers à l'humanité durant ses premiers âges, parvenu enfin à son apogée, l'art a cédé la place et la primauté à un autre ordre d'aspirations, au culte d'un autre idéal servi par la science et

par l'industrie. Dans l'ensemble de la destinée de l'homme sur ce globe, est-ce là un progrès? Heureux ceux qui osent l'affirmer. Pour notre compte nous ne saurions admettre qu'aucun des merveilleux accroissements de la science et de l'industrie contemporaines ait eu pour corrélatif un progrès dans l'art. La peinture, la statuaire, l'architecture de notre temps restent évidemment inférieures à celles des grandes époques, malgré le perfectionnement des moyens d'exécution que leur a procuré la science moderne. L'amélioration, la vulgarisation des procédés techniques aboutissent tout simplement à faire de l'art une industrie et non point à enrichir, à élever, à féconder l'art lui-même. L'art puise sa vie à des sources toutes différentes. La science et l'industrie ne sont et ne peuvent être vis-à-vis de lui, que de très-humbles servantes. Aujourd'hui que ces servantes sont devenues maîtresses, l'art n'a fait que subir une déchéance au lieu d'accomplir un progrès.

L'art ne reconnaît au-dessus de lui que deux choses : la religion et la philosophie ; c'est d'elles seules qu'il reçoit l'inspiration créatrice, c'est dans leur sein qu'il a pris son origine. Il n'est même pas exact de dire que les arts aient deux sources d'inspiration et deux origines distinctes. Ils sont nés tous et se sont développés avec le sentiment religieux : ils sont tous fils du sanctuaire. Quand nous nommons la philosophie comme une de leurs nourrices, c'est en considérant la philosophie comme une seconde phase de l'idée religieuse; c'est en prenant ce mot pour désigner les croyances réfléchies qui succèdent aux croyances naïves et spontanées. L'art traverse pareillement ces deux phases. On a souvent débattu la question de savoir laquelle des deux est préférable pour lui. Cette question nous semble résolue par l'histoire : en Grèce, en Italie, en France, c'est entre ces deux périodes et sur la limite où elles se confondent que tous les arts ont atteint leur perfection.

La musique est arrivée la dernière à son point culminant. Ses plus grands chefs-d'œuvre sont presque d'hier; Beethoven est mort en 1827. Comme tous les autres arts elle était née dans les temples. Mais le sentiment religieux était déjà bien affaibli dans notre Europe, quand la musique a obtenu ses plus grands succès. J'en tirerai en passant cette conclusion que la musique est fort loin d'être l'art le plus spiritualiste et le plus religieux comme le prétendent quelques critiques. C'est un fait digne d'être noté que la grande heure de la musique, de Mozart à Beethoven, tombe en plein dix-huitième siècle.

Quoiqu'il en soit de la valeur morale et religieuse de la musique, il est évident que dès aujourd'hui, cet art n'est plus en progrès, et qu'il subit la même évolution que tous les autres. Les moyens d'exécution se sont accrus démesurément. Qu'est-ce que la harpe

de David et les trompettes des lévites auprès des innombrables et formidables instruments de nos orchestres? C'est bien moins encore que ne serait la palette de Polygnotte et d'Apelle à côté de celle que la droguerie moderne peut fournir à M. Courbet. Sans oser dire, quoique nous en soyons très-convaincu, que la musique succombera sous l'instrumentation, nous devons constater qu'en ce moment, avec tous les autres arts, elle se matérialise, elle s'abaisse, elle se corrompt, à mesure qu'elle se fait plus populaire. Quoique venue la dernière, elle est entrée déjà dans la phase où se trouvent aujourd'hui la peinture, la statuaire, l'architecture; elle est aussi *avancée*, en donnant à ce mot sa double acception.

Il faut conclure de tout cela que l'idée du progrès illimité et indéfini, quand elle serait juste pour les autres branches de l'œuvre humaine, est absolument inapplicable aux arts. L'art est destiné à parcourir un certain nombre de saisons, au delà desquelles il est impossible de concevoir pour lui un nouveau développement. Les incontestables et vraiment merveilleux progrès, accomplis depuis un siècle par la science et par l'industrie, n'ont fourni aux arts que des moyens d'exécution plus faciles, des procédés pour produire plus vite et plus abondamment et pour se rendre plus populaires, mais pas un seul principe de créations originales et de véritable progrès. Les exemples et les preuves surabondent. C'est sans doute une très-intéressante et précieuse découverte que la photographie; dans ses rapports avec les arts, elle est appelée à vulgariser, à rendre familiers aux plus casaniers et aux plus pauvres une foule de modèles et de paysages lointains.

Mais qui songe à la considérer comme un progrès sur la peinture ou seulement sur la gravure? qui oserait même prétendre que les ressources qu'elle peut fournir à l'étude de la peinture soient pour cet art lui-même un élément de grandeur et de perfection?

L'abondance des ressources techniques et des moyens matériels d'exécution n'est qu'un avantage très-secondaire pour les arts. Tout dépend du génie qui emploie ces procédés et du principe qui inspire ce génie. Il n'y a de grande évolution possible, pour les arts en général et pour chaque art en particulier, qu'à la suite d'un évolution de l'idée religieuse. Ceux qui croient, s'il en est quelques-uns, à la future apparition d'une foule de religions nouvelles dont chacune sera plus parfaite que la précédente, peuvent admettre la naissance d'une foule de formes nouvelles et de plus en plus parfaites de chacun des arts, et qui sait? la découverte d'un art nouveau qui ne serait ni la poésie, ni la peinture, ni la statuaire, ni la musique, ni l'architecture et qui n'a pas encore de nom. Ceux-là, plus nombreux, qui considèrent la philosophie posi-

tive, l'athéisme et le matérialisme comme un grand progrès sur la religion chrétienne et qui proclament la fin de toutes les religions, admettent comme le dernier terme du perfectionnement de l'art son mélange avec l'industrie. L'art, pour eux, n'est qu'un instrument du bien être plus raffiné, un moyen de propagande plus populaire. Cette doctrine n'implique que la diffusion et la production plus faciles des œuvres d'art, mais non pas la perfection intrinsèque de chacun d'eux et l'accroissement de sa sphère.

Pour rêver un renouvellement, une transformation, un accroissement de l'art, un phase nouvelle de son histoire, analogue à celles qui se sont produites par l'avènement de la statuaire et du génie grec après l'art égyptien, par l'avènement de la peinture avec le génie chrétien, par l'avènement de la musique avec le naturalisme de la Renaissance et le vague humanitarisme du dix-huitième siècle, il faut rêver aussi de l'apparition d'une religion nouvelle. Mais quand on est convaincu de la stabilité et de l'éternité du christianisme, on doit croire aussi que le progrès des arts s'est achevé dans son sein avec celui de la métaphysique et de la morale. Cela ne veut pas dire que les arts soient finis ; ils ne finiront qu'au moment où finira le spiritualisme religieux. Le jour où la philosophie positive et les progressistes humanitaires auront détruit, comme ils l'espèrent, les derniers vestiges du christianisme, ils auront complétement aboli les derniers principes de l'art.

La religion vivra et les arts vivront, c'est notre croyance. Mais il faut cesser d'espérer qu'ils dépassent l'idéal qu'ils ont atteint, pas plus que l'idéal chrétien ne sera dépassé. Tout ce qu'on peut raisonnablement prétendre, c'est que les émotions et les enseignements de l'art seront mis à la portée d'un plus grand nombre; comme on peut espérer que l'idéal chrétien, que l'imitation du Christ se répandra de plus en plus parmi les hommes.

Il y a là de quoi satisfaire les amis les plus enthousiastes de chacun des arts. Pour notre compte, le Parthénon et les cathédrales, Phidias et Raphaël et enfin Beethoven nous suffisent parfaitement. Nous n'imaginons rien de plus grands qu'eux, chacun dans leur sphère. Nous vivrions encore quelques centaines d'années que notre admiration pour tout ce qu'ils représentent ne serait pas épuisée. Nous croyons que dans une foule de siècles l'humanité trouvera encore ces grandes œuvres et ces grands génies à son niveau, à moins que de progrès en progrès, la philosophie positive n'ait ramené l'homme à l'état physique, moral et social du singe, notre premier ancêtre comme chacun sait.

Victor de Laprade.

GENÈVE ET LE MONT BLANC

I

> Chaque année, je visite la nature dans quelques-uns de ses plus hauts sanctuaires, et je vais lui demander l'initiation dans ses mystères, croyant qu'elle y admet seulement ceux qui lui rendent des hommages continuels.
>
> (Dolomieu, *Journal des Mines*, 1798.)

Gœthe a dit quelque part : « On n'apprend bien que de ceux que l'on aime. » Cela est vrai surtout dans l'étude de la nature : ceux qui ne savent point l'aimer n'en reçoivent aucun enseignement. Mystérieuse ou coquette, la nature, en effet, cache ses merveilles à l'indifférent qui la néglige ; à peine laisse-t-elle parfois soupçonner ses richesses au passant désœuvré dont elle attire un instant les regards. Elle veut être aimée et servie. Aussi consent-elle seulement à dévoiler un à un ses secrets à ceux qui, dans un long servage, ont appris à subir le charme et à comprendre le sens de sa beauté, tour à tour sévère ou gracieuse, toujours inépuisable dans sa féconde variété. Mais aucun des aspects divers qu'elle impose à l'admiration n'a exercé plus d'attrait que les cimes montagneuses où l'imagination naïve des peuples enfants voyait les appuis du ciel et plaçait la demeure des dieux. Longtemps les massifs bouleversés des Alpes, couronnés de glaciers étincelants, ont présenté au voyageur des solitudes inaccessibles ; longtemps leur origine et leur structure sont restées pour la science d'insolubles problèmes. Horace Benedict de Saussure, mieux inspiré que ses devanciers, plus hardi dans ses audacieuses explorations, plus patient dans l'étude des faits, eut la gloire d'épeler le premier ces pages confuses du livre de la nature et de les traduire dans un langage ému qui ne vieillira pas. Heureuse de retrouver son souvenir en suivant ses traces, et guidée par les plus éminents parmi les continuateurs de ses traditions, la Société géologique de France, dans sa session extraordinaire de

1875 [1], a parcouru quelques-unes des régions qui furent familières au célèbre voyageur. Nous voudrions, sans nous dissimuler la difficulté de la tâche et l'insuffisance de nos forces, retracer ici les impressions que cette excursion nous a laissées. Préparée par un Comité genevois [2], dont le zèle prévoyant n'avait épargné aucun soin pour en assurer l'intérêt en même temps que l'agrément, la session de 1875 avait réuni un grand nombre de membres de la Société [3]. Dès leur première séance, et après un hommage rendu aux sentiments généreux dont la Suisse nous avait donné, aux heures douloureuses de l'invasion, des témoignages qui ne s'oublient pas, ils ont été heureux de se placer sous la conduite des plus savants géologues helvétiques [4]. Le temps, trop court au gré de tous, a été consacré soit à étudier les faits dans les explorations de la journée, soit à en discuter l'interprétation dans les séances du soir. Nous ne pouvons suivre dans leurs détails ces divers travaux : nous nous bornerons à en résumer les principaux traits.

Jadis les rives du Léman étaient ombragées de futaies séculaires qui prolongeaient dans le pays de Vaud (*Wald*, forêt) et dans les quatre cantons (*Waldstatten*), comme sur la côte savoisienne, l'épais manteau forestier étendu depuis le Jura jusqu'aux Alpes entre la Gaule et la Suisse. Les Burgondes furent les premiers à défricher, dans ces solitudes sauvages, des clairières qui se peuplèrent de villages et se couvrirent peu à peu de cultures ou de vignobles [5].

[1] La Société se réunit tous les ans dans une région que des travaux récents ou quelque problème à demi résolu recommandent à une attention spéciale. Elle suit ainsi le précepte et l'exemple de Dolomieu.

[2] Ce Comité était composé de MM. Alphonse Favre, *président* ; Henri de Saussure, *commissaire* ; Perceval de Loriol ; Louis Soret ; Ernest Favre ; E. Pictet-Mallet ; Marc Micheli ; Edmond Sarasin. — Nous ne saurions exprimer trop de reconnaissance au Comité pour son hospitalité cordiale, et à M. de Saussure pour l'activité toujours aimable avec laquelle il a présidé à l'organisation matérielle de nos excursions. A partir de Saint-Gervais, M. Louis Soret a su remplir la même charge avec non moins de dévouement et de succès.

[3] Citons parmi les premiers arrivés, MM. Jannettaz, président de la Société géologique ; Pellat ; Daubrée ; de Lapparent ; Sauvage ; Brocchi ; Bioche ; Danglure ; Studer ; Cotteau ; Tombeck ; de Rouville, Lory ; Coquand ; Cloetz ; Damour ; Desor ; Grüner ; Gaudry ; Gosselet ; Leymerie ; Mallard ; Tournoüer ; Royer ; Vinay ; Sautier ; Renevier ; etc...

[4] Ont été nommés, pour la session extraordinaire : président d'honneur, M. Studer ; président, M. Alphonse Favre ; vice-présidents : MM. L. Pillet, de Loriol, Desor ; secrétaires, MM. Henri de Saussure, Ernest Favre, et Didelot.

[5] Voir : Alfred Maury, *Les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, ch. XVI.

Aujourd'hui les pentes montagneuses qui encadrent le paysage genevois sont seules revêtues d'une sombre parure de sapins ; la ville elle-même, qui entassait ses hautes maisons sur une étroite colline enserrée de murailles, s'étale le long de son beau fleuve et multiplie ses villas princières, étagées sur de ravissants rivages.

« Imaginez-vous, en effet, un lac d'une si vaste étendue qu'il semble presque une petite mer, mais une mer pacifique qui n'a ni vagues, ni agitation, et où le vent tout seul forme des petites ondes frisées qui ne menacent jamais de naufrage ; et imaginez-vous ensuite de voir un grand et beau paysage arrosé du Tigre (le Rhône) qui, venant avec impétuosité se jeter en ce lac, le traverse en conservant toute sa fierté naturelle, de sorte qu'au milieu de cette eau paisible et dormante, on voit bouillonner et bondir ce fleuve, dont les ondes roulant les unes sur les autres avec précipitation, vont ressortir du lac dans une prairie proche de l'endroit où la ville d'Alfène (Genève) est bâtie. On voit même la couleur de ces deux eaux si différente, qu'on connaît clairement qu'elles ne se mêlent point. » Ce que M[lle] de Scudéry néglige en ébauchant cette rapide esquisse, c'est l'incomparable majesté des hautes cimes qui se dressent au-delà du lac sous leur blanc linceul que le petit peuple de Genève regardait naguère encore comme un témoignage de la malédiction divine.

Cet entassement de montagnes a longtemps passé pour appartenir à un système continu, à une chaîne proprement dite. Les beaux travaux d'Escher de la Lynth et de M. Studer, en confirmant les premières vues de Saussure, ont plus exactement défini l'ordonnance du vaste ensemble que forment les Alpes. Ils y ont montré plutôt une succession de massifs allongés qui s'alignent ou s'échelonnent, avec une sorte d'indépendance de proportions et d'allures. En même temps les roches qui les constituent, mieux étudiées dans leurs caractères minéralogiques ou dans les débris organiques qu'elles renferment, ont pu être rattachées, malgré la spécialité de leur aspect, aux grandes divisions que la géologie a tracées dans la suite chronologique des assises terrestres, construites par les eaux :

..... Vidi factas ex æquore terras
Et procul a pelago conchæ jacuere marinæ.

Tantôt à la vérité, un noyau de roches cristallines, surgissant isolé au milieu de terrains sédimentaires, les a relevés symétriquement autour de lui ; c'est le cas le plus ordinaire vers les extrémités des Alpes, dans l'Oisans par exemple. Tantôt, au contraire, comme dans le centre de la chaîne, le soulèvement a projeté des massifs plus nombreux, plus pressés : les revêtements stratifiés de leurs flancs

sont alors capricieusement déchirés, se plissent en voûte, se redressent en escarpements, et même disparaissent entre les masses cristallines largement épanouies en éventail ; ou enfin se transforment et changent de caractères minéralogiques sous l'action des pressions mises en jeu dans ces bouleversements. Parfois aussi quelque lambeau, emporté à de grandes hauteurs, couronne comme un immense chapiteau la masse qui l'a brisé et soulevé : tel est entre bien d'autres le mont Cervin (*Matterhorn*). Ainsi les éléments, variables dans leurs détails, se ramènent toujours à trois types distincts : les noyaux cristallins composés de granites ou de gneiss ; les zônes intermédiaires ou maîts, profondément tourmentées, constituées par des sédiments plus ou moins modifiés ; enfin les pentes extérieures dont les assises n'ont point subi d'altération. Le plus régulier de ces massifs est celui qui s'élève entre le val Ferret et le val de Chamonix, et que domine le mont Blanc. Vue de Genève, sa tête neigneuse brille d'un éclat voilé dans les lointains bleuâtres, et se pare, sous les rayons du soleil couchant, de reflets roses ou violets, d'une exquise finesse de ton.

Mais l'apparition de ces masses gigantesques est dans l'histoire de la terre un fait relativement moderne. Longtemps la région alpine est restée sous les flots des mers primitives. Ainsi MM. Gastaldi et Mojsisovics, d'accord avec MM. Wick et Baretti, mais contrairement, il est vrai, à l'opinion de M. Lory, n'hésitent pas à comparer le gneiss central des Alpes et les schistes verdâtres chargés d'épidote et de talc ou de serpentine qui l'entourent, aux plus antiques sédiments, aux roches analogues qui, en Amérique, constituent les systèmes laurentien et huronien si bien étudiés récemment par M. Sterry Hunt dans les Apalaches. Si quelque doute plane encore sur l'origine de ces assises de l'écorce terrestre dans lesquelles les êtres organiques n'ont laissé aucun vestige, du moins les premières évolutions de la vie se révèlent dans plusieurs dépôts qui, par leur faune, rappellent les terrains siluriens ou dévoniens de la Bohême et de la Bretagne. Plus tard, participant à un mouvement très-général d'exhaussement, le fond de cet océan s'est peu à peu exondé, et les rives de ses lagunes se sont couvertes d'une épaisse végétation dont les dépouilles accumulées ont formé de véritables dépôts houillers. Puis le sol en s'affaissant a permis un nouvel envahissement de la mer et les puissantes assises du terrain triasique se sont lentement superposées. Une émersion qui se produisit au début de l'âge du lias, et dont M. Lory a particulièrement signalé les traces entre les chaînes de Belledone et des Rousses [1], maintînt dès lors au-dessus

[1] *Description géologique du Dauphiné*, t. I.

des eaux une grande partie de la région des Alpes, surtout vers l'orient de la chaîne. Du moins ne trouve-t-on dans les maîts qui séparent les massifs que de très-rares lambeaux des terrains jurassiques, crétacés ou nummulitiques. A la vérité de récents travaux [1] ont montré que le fond des mers est loin de recevoir aujourd'hui des sédiments dans toute son étendue, et l'absence des dépôts ne saurait être toujours considérée comme un indice certain d'émersion. Quoi qu'il en soit, sur le pourtour occidental la succession des assises s'est continuée, avec des alternances locales d'exhaussement et d'affaissement, jusqu'aux premiers temps de la période tertiaire. La mer baignait alors le pied des grands massifs, et sous ses flots s'entassaient en couches épaisses des poudingues ou des grès remplis d'algues et de fucus (*flysh* ou *macigno*). Un peu plus tard, alors que dans le golfe parisien s'amoncelaient les sables de Fontainebleau, les abords de la chaîne se relevaient tandis que par un balancement contraire s'abaissait la vallée suisse, sur laquelle la mer étendait en larges nappes tantôt des conglomérats caillouteux (*Nagelfluh*), tantôt des grès fins et micacés (mollasses). Les oscillations plusieurs fois répétées du lit de ce nouvel océan s'accusent par la prédominance alternative des formations lacustres ou des sédiments marins. Mais la température restait peu variable; la flore, étudiée par MM. Heer et de Saporta, révèle un climat aussi doux que celui de l'Italie; la faune, surtout parmi les mammifères, se transformait cependant peu à peu, et les pachydermes devenus plus rares faisaient place aux grands troupeaux d'herbivores [2]. C'est alors que le retrait dû au refroidissement du globe amena dans cette région la rupture de son écorce, et, suivant une loi orographique qui se vérifie pour les autres continents, provoqua la formation d'une haute ride montagneuse en face du plus profond océan. L'écrasement de l'écorce trop large fit surgir ainsi le long des côtes de la Méditerranée, les chaînons des Alpes comme des remplis énormes dont les matériaux épanchés sur le sol de l'Europe suffiraient d'après Humboldt à l'exhausser de vingt-deux pieds. Ce phénomène, le plus considérable dont l'Occident ait été le théâtre, modifia, par des dénivellations brusques et des érosions gigantesques, la répartition relative des terres et des eaux. Le climat s'est un peu refroidi; la flore et la faune en ont aussi ressenti l'influence. A en juger par l'active destruction qui sans relâche s'attache à démanteler leurs sommets, les Alpes étaient alors plus hautes que de nos jours. Peut-être durent-elles à l'élévation de leurs cimes, dans une

[1] Delesse, *Lithologie du fond des mers*, p. 144, 462.

[2] Albert Gaudry, *Mémoire sur les animaux fossiles du mont Léberon*. 1873.

atmosphère plus humide, l'immense revêtement neigeux qu'elles condensèrent et qui alimenta de vastes glaciers. Ceux-ci après avoir couvert de leur masse la plaine suisse et poussé leurs moraines jusqu'au revers du Jura, jusqu'aux collines de Lyon, ont peu à peu reculé vers les hautes vallées qui aujourd'hui les enserrent, sans que la configuration du sol ait éprouvé de notables changements. Mais les traces de leur passage et les témoins de leur ancienne extension sont au nombre des faits les plus intéressants qui attirent l'attention après qu'on a cherché, par un coup d'œil d'ensemble sur la région alpine, à retrouver dans la vue du présent l'histoire des époques successives du passé.

Il est cependant d'autres faits qui méritent de nous arrêter un instant encore. Brisées et refoulées par le soulèvement des Alpes, les assises secondaires ou tertiaires qui en forment la ceinture, subirent alors des bouleversements confus qui ont mis à jour des couches fossilifères. Jusqu'à ces derniers temps, les meilleurs observateurs, malgré leur sagacité, ont été impuissants à résoudre tous les problèmes que proposaient à leur examen la structure des Voirons et celle du mont Salève. Chacun toutefois a contribué pour sa part à élucider quelque difficulté, et c'est en appuyant ses patientes recherches sur les travaux de ses devanciers que M. A. Favre a pu enfin donner, de ces montagnes, des coupes détaillées. Bien que l'intérêt de semblables études réside surtout dans les aperçus paléontologiques qu'il est difficile d'aborder ici, nous nous efforcerons du moins d'en tirer quelques considérations générales.

En quittant Genève par la route de Chêne et d'Annemasse, on s'élève au-dessus des terrasses de l'Arve sur une plaine couverte d'une argile fine, mêlée de cailloux anguleux, polis sur leurs faces, et souvent striés. C'est le terrain glaciaire à peine accidenté çà et là par quelques ondulations de la mollasse qui se prolongent au loin et que l'on retrouve au Salève. Après avoir traversé la Bergue et en montant les premières pentes gazonnées ou boisées, on suit, cachées encore sous le vêtement glaciaire qui en dissimule les limites, les mêmes couches de mollasse ou de marnes d'eau douce qui plongent sous la montagne. Mais on ne tarde pas à rencontrer, un peu au-dessous des châlets d'Hermiaz, une faille longitudinale : c'est ici un plan presque vertical de fracture et d'écrasement contre lequel viennent buter de part et d'autre des assises fortement redressées. Au-delà, en continuant à gravir des pâturages embellis par une parure de fleurs, ou des sentiers à peine tracés sur la mousse dans les futaies de sapins, on reconnaît, dans les ravinements creusés par les eaux, que les assises du sol, en couches à peu près verticales, sont loin de se présenter dans leur ordre naturel. Elles offrent

tantôt des renversements qui placent les plus anciennes par dessus les plus récentes, tantôt des récurrences qui ramènent plusieurs fois les mêmes formations. Ainsi la crête de Violan, au-dessus d'Hermiaz, est composée de grès à nummulites ; dans la forêt qui abrite les Hivernages, c'est le calcaire néocomien qui affleure, plus haut le grès nummulitique reparaît pour former une colline boisée ; puis on retrouve de nouvelles couches néocomiennes auxquelles succèdent, au Chatillonnet et chez Hominal, des roches plus anciennes, dites oxfordiennes. Sur le revers du pointement oxfordien, un retour de terrain néocomien dessine le premier gradin de la grande crête de grès à nummulites et de poudingues qui couronnent la montagne et dont les couches s'abaissent régulièrement sur le versant oriental. Ainsi la masse entière des Voirons, coupée par une cassure longitudinale, a été refoulée et renversée contre le plan de cette cassure, tandis que ses pentes adoucies sont tournées vers les Alpes. Dans cette compression, les assises se sont contournées en plissements allongés ; les sommets de ces voûtes, plus ou moins rompues, ont été rasés et emportés ; et pour comprendre l'agencement des portions qui subsistent, il faut rétablir, par la pensée, la continuité des plis disparus. Si pour mieux embrasser cet ensemble on s'élève jusqu'à la crête et que l'on suive le sentier, tantôt ombragé, tantôt découvert, qui conduit par une pente insensible du Pralaire au Calvaire (1456^{m}), on découvre un magnifique panorama : les cimes entassées des grandes Alpes que domine la tête du mont Blanc, le lac d'un bleu céleste enchassé dans ses coteaux verdoyants, la plaine ondulée de collines boisées et sillonnée de rivières dont les méandres s'argentent au soleil, au loin le Jura comme une immense citadelle, à peine entamée par quelques brèches. Et la beauté du paysage semble acquérir un attrait nouveau quand on peut entrevoir au moins comment les grandes masses qui le composent ont été taillées par la nature et modelées par le temps.

A une époque où l'étude à peine commencée des restes organiques n'avait encore permis de formuler aucune des lois de la paléontologie, ni d'établir aucun classement chronologique des assises terrestres, les descriptions du mont Salève tracées par Saussure et Deluc, bien que minutieusement exactes, devaient se borner à dépeindre par leurs caractères physiques les accidents qui s'accusent à l'extérieur. Elles faisaient connaître avec détails les célèbres grottes qui attirent les touristes, mais elles ne pouvaient tenter de suivre dans leur allure tourmentée les couches qui constituent la montagne. Cette tâche est devenue facile depuis les travaux de M. A. Favre, que M. de Loriol a récemment secondé pour la détermination des espèces fossiles. Le Salève est une île de calcaire se-

condaire (néocomien et jurassique) qui s'allonge du nord-est au sud-ouest, et surgit au milieu de la mollasse relevée de toutes parts à l'entour. Comme les Voirons, dont elle diffère par l'absence de calcaire nummulitique, elle présente aux Alpes ses versants réguliers et à la plaine de Genève ses escarpements abrupts. Sur la face de cette grande cassure, la tranche des couches apparaît à peu près horizontale pour s'abaisser plus ou moins brusquement aux extrémités. En outre, cette escarpe montagneuse, attaquée par les agents atmosphériques, est sur plusieurs points démantelée par d'immenses brèches dont les matériaux s'épanchent à sa base en talus allongés. Dans l'un de ces entonnoirs naturels, la Grande-Gorge, s'élève, à travers de courts taillis ou sur des pentes pierreuses, un sentier souvent emporté par les éboulements. Si l'on gravit ses détours multiples, on rencontre, en couches renversées et plongeant rapidement sous la montagne, d'abord la mollasse, puis les calcaires néocomiens en commençant par les assises les plus récentes, ensuite à mi-hauteur environ, les calcaires plus anciens encore de la formation jurassique corallienne. Ceux-ci constituent comme le sommet d'une voûte au-delà de laquelle on retrouve la même série de couches, mais beaucoup moins plongeantes et superposées suivant leur ordre normal. Les dernières assises néocomiennes couronnent la cime et descendent au sud-est, pour s'infléchir brusquement et disparaître vers la base sous les grès tertiaires.

C'est donc en brisant la mollasse, suivant une ligne jalonnée du reste en Suisse par d'autres accidents orographiques, que cette masse calcaire s'est soulevée. Plusieurs cassures moins importantes en ont limité les contours et modifié la forme : ainsi vers le nord une fracture de la montagne a changé l'allure des couches en ébauchant la vallée de Monetier dont les actions atmosphériques sont venues ensuite adoucir le modelé. De gracieux pâturages entourent le village ombragé de beaux arbres. C'est un but de promenade pour les Genevois, et chaque dimanche de nombreux visiteurs gravissent sur le revers du vallon le sentier qui conduit au château de l'Hermitage ou mieux encore sur le grand Salève le chemin des chalets Gaby et des Pitons. Si malgré la pureté de l'air et l'abondance des fleurs, la montée paraît rude, on est amplement récompensé par la beauté du paysage : au fond se dressent baignés, d'une lumière tranquille, le sommet du Buet, les crêtes découpées des Aiguilles et les dômes étagés du mont Blanc ; plus près, c'est l'Arve qui contourne le Môle pour arroser Bonneville ; au sud, Annecy et son lac se laissent deviner dans les brumes lointaines ; vers le nord, le Léman, Genève et le Rhône s'étalent dans la plaine qu'encadrent les noires forêts du Jura.

En résumé le Salève et les Voirons se montrent comme deux ondes, soulevées dans l'écorce terrestre et poussées des Alpes vers le Jura. De même que sur l'Océan la crête des lames s'incline, se réduit en écume et disparaît; de même dans ces vagues solides, la cime s'est infléchie, émiettée, et les matériaux en ont été emportés au loin. En contemplant ces ondulations frémissantes de la croûte du globe, qui de la haute chaîne se sont transmises jusqu'aux collines, la pensée se reporte au chant du Psalmiste si naïvement traduit par Marot :

> Comme moutons montaignes ont sailly
> Et si en ont les costaux tressailly
> Comme aigneletz en craincte.
>
> (Ps. CXIII.)

Sur ces hauts sommets où la transparence de l'air semble plus sereine et le parfum des fleurs plus suave, les bruits de la vie s'éteignent, l'esprit et le cœur se recueillent. Nous y avons eu le plaisir inattendu de serrer la main d'un ami, et la vive tentation de nous asseoir à un foyer hospitalier. Quelle douceur dans ce calme et qu'il ferait bon s'arrêter ici pour écouter en soi cette vie supérieure de l'esprit divin dans l'âme que Maine de Biran a si admirablement dépeinte. C'est là qu'il faudrait relire les pages touchantes du *Journal intime*, en recueillant pieusement les commentaires instructifs de l'éminent interprète qui nous en a transmis la connaissance [1]. Hélas! elles sont rares aujourd'hui les heures où l'on peut ainsi se regarder vivre : on s'agite, on se presse, et

> La bufera infernal che mai non resta,
> Mena gli spirti con la sua rapina;
> Voltando e percotendo gli molesta.
>
> (*Inferno*, c. V, v. 31-33.)

Mais revenons à nos moutons : aussi bien la comparaison du Salève et des Voirons est intéressante encore à plus d'un égard, notamment au point de vue de la continuité des faunes et de la valeur qu'il convient d'attribuer aux divisions théoriques établies entre les terrains. Lorsque les géologues anglais ont les premiers étudié dans ses détails la série jurassique, ils y ont distingué des étages et leur ont appliqué une nomenclature en rapport avec les faits qu'ils avaient sous les yeux dans la Grande-Bretagne. Les termes principaux sont, après les roches calcaires ou marneuses d'Oxford, d'autres calcaires que la multitude de leurs polypiers fait appeler

[1] Ernest Naville, *Maine de Biran, sa vie et ses pensées.*

coralliens ; puis des argiles abondantes à Kimmeridge, caractérisées par des bancs d'huîtres et toute une faune de rivage ; enfin des dépôts d'eau douce développés à Purbeck. Au-dessus viennent les premières assises crétacées qui là aussi débutent par des couches lacustres que recouvre l'étage néocomien. Il y a donc eu en Angleterre un exhaussement progressif du sol pendant la fin de l'ère jurassique et même à l'aurore de la période suivante.

Depuis les Iles-Britanniques on peut suivre à travers la France dans le Jura et jusqu'au Salève, cette série presque entière. Sur le sentier de la Grande-Gorge, dans les carrières du chemin de Monetier, on voit affleurer le corallien avec ses nérinées enroulées et ses énormes dicérates. On peut même sur certains points reconnaître, au-dessous des couches néocomiennes, un petit niveau de cailloux noirs, sorte de gravier roulé, qui est l'indice d'une émersion analogue à celle de Purbeck. Au contraire, à la montagne des Voirons, les calcaires oxfordiens sont directement recouverts par des assises néocomiennes ; mais celles-ci alors ne présentent plus la même faune ; les oursins (*Echinospatagus cordiformis*) et les huîtres (*Ostrea couloni*) sont remplacés par des ammonites spéciales et par de curieuses térébratules trouées. C'est un ensemble que diverses analogies peuvent rapprocher du kimméridien sans permettre toutefois de le séparer nettement du néocomien. Et le fait n'est pas isolé : il se reproduit avec les mêmes caractères dans toute la région alpine, en Provence et jusqu'en Algérie. Des maîtres éminents n'ont cru saisir ici que la trace d'une de ces oscillations lentement séculaires qui affaissent ou soulèvent le sol, soit par l'effet des forces internes, soit par l'hydratation des roches souterraines, soit par le poids des sédiments déplacés par les courants dans la profondeur des mers. Pendant une longue période dont la science est impuissante à calculer la durée, les calcaires oxfordiens exondés seraient ainsi restés à sec, puis se seraient abaissés sous les flots de la mer néocomienne, sans que les dépôts laissent deviner par leur structure plus ou moins grossière, ou par leur défaut de parallélisme, ou par les variations de leur faune, les immenses changements qui auraient affecté l'orographie de la contrée. Peut-être aussi l'interruption de la sédimentation pourrait-elle être attribuée, au moins en partie, aux modifications temporaires qu'auraient subi, par suite de changements dans la configuration des continents, les courants qui sillonnaient les mers anciennes. Sur le fond de l'océan Atlantique par exemple, la répartition des dépôts actuels est en relation avec le Gulf-Stream et varierait avec sa direction. Il faut toutefois avouer qu'une pareille lacune, difficile déjà à concilier avec l'allure tranquille et continue des couches, perd singulièrement de

sa probabilité, à mesure que des observations nouvelles multiplient le nombre des points pour lesquels il serait nécessaire de recourir à ces hypothèses. Aussi d'autres géologues ont-ils pensé pouvoir, en s'instruisant par la vue des faits actuels, interpréter plus simplement les différences constantes qui distinguent le *facies* alpin du *facies* jurassien dans les terrains qui nous occupent. Réunissant, sous le nom devenu célèbre d'étage tithonique, les couches qui dans les Alpes forment la transition entre l'oxfordien type et le néocomien vrai, ils les considèrent comme la formation de haute mer qui n'a pas cessé de s'accumuler tout en subissant de lentes transformations dans sa faune, tandis que sur les récifs de coraux, sur les bas-fonds des rivages ou sur les côtes émergées, se déposaient avec leurs populations très-variables les calcaires coralliens, le kimméridien et ses bancs d'huîtres ou les couches lacustres qui les recouvrent. C'est ainsi que de nos jours dans l'océan Pacifique une vase crayeuse s'étale sur de grandes surfaces dans la profondeur et ensevelit les dépouilles des êtres organiques ; en même temps, sur la cime des montagnes sous-marines, les coraux édifient des atolls dont le sommet circulaire dessine sur l'océan des îles basses entourées de rochers. Ces terres à peine émergées se couronnent de végétation, se peuplent d'organismes, condensent les eaux et se couvrent de dépôts lacustres ou terrestres. Il est permis de voir là une image de ce qui eut lieu à l'époque secondaire quand les récifs coralliens et les formations littorales se sont succédé en Angleterre, dans le Jura, au Salève, tandis que dans les grands fonds, dont les Voirons nous montrent au jour une partie des dépôts, la faune pélasgique a continué à se développer en se modifiant peu à peu. Là est donc le vrai type du terrain jurassique supérieur dont les termes classiques représentent plutôt des accidents locaux. Toutes les études sur le fond des mers viennent apporter ici des témoignages concordants. Ainsi deux anses voisines sur une même côte peuvent recevoir des dépôts très-variables et se peupler très-différemment suivant la nature des roches, l'existence des courants, la force de la marée ou la profondeur des eaux... Au contraire la permanence des conditions physiques dans un même lieu entraîne une certaine constance dans les caractères de la faune qui l'habite à des époques fort éloignés. Il est donc naturel que les différences s'accusent près des rivages, sans impliquer toujours, il est vrai, un défaut de synchronisme, tandis que la continuité se maintient dans les abîmes océaniques. On en a eu des preuves saisissantes : la persistance des types crétacés dans les formations tertiaires qui, aux falaises de Biarritz, acquièrent une si remarquable puissance, n'est-elle pas due, comme le pense un habile paléonto-

logiste, M. Tournoüer, à la grande profondeur sous laquelle ces dépôts se sont accumulés? Bien plus encore : M. Agassiz a retrouvé, par des sondages opérés dans la mer des Antilles, des organismes divers dont on croyait les genres perdus ou les espèces éteintes depuis une époque géologique déjà bien reculée. Un dépôt actuel dans ses parages offrirait ainsi, comme l'étage tithonique, des affinités multiples, et serait une nouvelle preuve de la continuité qui par des émigrations successives dans l'espace, relie généralement les faunes dans le temps. Les divisions de notre nomenclature, bien que nécessaires pour fixer des dates relatives dans l'histoire de la terre, ne peuvent donc avoir qu'une valeur le plus souvent locale ; la continuité reste le fait ordinaire, car à aucune époque géologique la vie n'a subi une extinction totale pour renaître ensuite transformée; jamais les forces de la nature n'ont suspendu leur action, et les sédiments n'ont cessé de s'amonceler quelque part. Au surplus, quoi qu'il en soit de cette importante question [1] qui ne peut être tranchée au Salève et que nous ne saurions avoir d'ailleurs la prétention de résoudre, nous pensons que cette longue discussion se terminera comme bien d'autres parmi celles qui ont divisé les philosophes ou les savants. Après avoir longtemps disputé sur des termes mal définis, on reconnaîtra que les indécisions du langage ont eu ici la plus grande part et que plus d'une fois les géologues d'avis contraire sur la place de l'*Ammonites tenuilobatus* ou sur l'horizon du *Cidaris glandifera*, sont au fond bien près de pouvoir dire : « Nous sommes d'accord. »

« En montant au Salève lorsqu'il est entouré jusqu'à une certaine hauteur par les brouillards épais de l'hiver, on verra souvent, au-dessous d'un ciel bleu d'une pureté admirable, des montagnes telles que le Môle, les Voirons, le Brezon, le Parmelan et les grandes Alpes, élever leur sommets au-dessus des vapeurs d'un blanc éclatant qui dessinent autour d'eux des golfes, des promontoires... J'ai souvent pensé que cette vue magnifique représentait assez bien notre pays lorsqu'il était envahi par les glaciers de l'époque quaternaire. » Autrefois en effet les glaciers, descendant lentement de la haute chaîne, comblaient de leurs masses profondes les vallées secondaires, en débordant souvent par-dessus les chaînons qui les séparent, et débouchaient sur la plaine suisse pour s'y épanouir en une vaste mer de glace. Quelques cimes rocheuses émergeaient seules comme des écueils; et la contrée tout entière ensevelie sous la neige, les névés et les glaces, présentait le même aspect que les solitudes désolées du

[1] Voir l'excellent résumé donné à ce sujet par M. A. de Lapparent dans la *Revue de géologie*, t. XII, 1873-1874.

Groënland. D'abondants matériaux, détachés des parois ou tombés sur le glacier, parsemaient sa surface. Les uns, accumulés sur les rives, s'alignaient en moraines latérales; d'autres, pénétrant dans la masse par la fusion, s'enfonçaient pour former sur le lit la moraine profonde; d'autres enfin, charriés jusqu'à l'extrémité, s'amoncelaient en moraine frontale. Un glacier d'ailleurs est le seul véhicule qui ait pu transporter, en si grand nombre et à si longue distance, pour les déposer souvent à flanc de coteau, d'énormes roches alpestres comme celles que l'on rencontre jusque sur les pentes du Jura ; et la prodigieuse épaisseur des glaciers quaternaires s'accuse par la hauteur même à laquelle se sont arrêtés les blocs erratiques. La nature de la roche permet le plus souvent de reconnaître le lieu d'origine de ces matériaux épars, et de suivre par la pensée le chemin qu'ils ont parcouru. Aussi rien n'est-il plus utile que d'opérer leur exacte détermination. M. A. Favre les a relevés avec soin sur les belles cartes qu'il prépare, si riches de renseignements savamment discutés, si expressives comme restitution d'un passé à demi-effacé. MM. Chantre et Falsan exécutent aussi un recensement complet des blocs erratiques dans la Savoie. Il était temps, du reste, que l'estampille officielle vînt protéger contre une entière destruction ces monuments géologiques qui étaient devenus, comme les dolmens et les menhirs de notre Bretagne, l'objet d'une exploitation active. Leur répartition révèle l'étendue et fixe les limites des anciens glaciers. Celui du Rhône, par exemple, a porté sa moraine frontale sur le Jura, à 1446^{m}, au Chasseron; à 1220^{m}, près de Neufchatel, à Chaumont, où la *Pierre à bot* ne mesure pas moins de 50 pieds de longueur sur 20 de largeur et 40 de hauteur. Quelques ramifications extrêmes, refoulant les petits glaciers, ont franchi la crête, et des blocs de protogine ou de poudingue de Valorsine, arrachés au massif du mont Blanc, sont venus s'échouer au-delà du col des Etroits (1154^{m}) sur le revers opposé à la Suisse. Plus loin encore les roches alpines ont été portées jusqu'aux collines de Lyon ou épanchées sur la plaine du Dauphiné. Là venaient aussi s'épanouir, après avoir traversé le lac d'Annecy, les glaciers de la Tarantaise reliés à ceux du Valais. Dans notre excursion aux Voirons nous avons rencontré des blocs de granit du mont Blanc à diverses hauteurs, sur le versant de la montagne, et jusqu'à 960 ou 1046^{m}. Le glacier avait sans nul doute une pente assez grande dans les parties étroites de son parcours, du Val-Ferret à Saint-Maurice, mais il devenait presque horizontal et s'étalait quand un barrage arrêtait sa marche, comme à l'aval de Genève, du mont de Sion au Fort-l'Ecluse. De même le glacier de l'Arve, très-resserré en amont de Cluse, a formé au-delà de cette passe un glacier-lac, et s'est élevé sur les flancs du

Brezon à 1665ᵐ. Il a laissé aussi quelques témoins sur le Salève; mais il a dû passer fort au-dessus du sommet, car au Colombier, en face de Seyssel, il atteignait encore 1200ᵐ d'altitude et mêlait ses épaves à celles du glacier du Rhône. La petite vallée de la Borne fournissait aussi son contingent de calcaires secondaires à la moraine gauche de l'Arve; et, vers l'époque de la retraite des grands glaciers, ces matériaux, associés aux protogines et aux autres roches des Alpes couvrirent la plaine basse et lui ont valu ainsi le nom de *Plaine des Rocailles*. Au milieu de ces témoins des anciennes périodes géologiques, qui ont forcé l'admiration de Léopold de Buch, si opposé cependant aux théories glaciaires, se rencontrent quelques tables de granit apportées de loin et dressées en monuments mégalithiques. Tous ces blocs reposent sur une argile bleuâtre mêlée de cailloux qui, entre le Rhône et le mont Salève, s'étend sur des plateaux à peine ondulés par quelques collines : c'est la moraine profonde recouverte, après la fusion, par les éléments de la moraine superficielle. Nous avons déjà rencontré ce terrain glaciaire autour de Chêne en avant des Voirons; il constitue en outre le sol de la basse ville de Genève et le fond du petit lac. Tantôt il repose sur les couches de la mollasse, tantôt il couronne des alluvions régulières au sujet desquelles on a beaucoup discuté.

Ces alluvions, en effet, sont remplies de cailloux roulés, de belles euphotides ou d'autres roches qui proviennent du Valais et qui ont dû, pour dépasser Genève, traverser le lac sans le combler. On s'explique mal cette répartition de matériaux sur le pourtour de l'aval du lac où ils forment, au bois de la Bâtie, par exemple, une terrasse de 30ᵐ au-dessus du confluent des eaux boueuses de l'Arve dans les flots bleus du Rhône. Doit-on avec M. Lory les comparer aux plaines caillouteuses qui se développent en avant des glaciers actuels : leurs éléments auraient alors été charriés comme moraine superficielle par la glace, alors que celle-ci comblait le lac pour être remaniés et arrondis seulement par les cours d'eau qui provenaient de la fonte. Ne faut-il pas plutôt, comme M. Favre paraît amené à le faire, les assimiler aux dernières formations tertiaires? Peut-on alors, suivant l'opinion que M. Belgrand a soutenue avec une haute compétence [1], voir dans ce dépôt périphérique le résultat d'une dénudation violente, conséquence du soulèvement des Alpes; les torrents d'inondation répandent souvent à l'aval d'un obstacle autour d'une cavité qu'ils agrandissent, les matériaux plus ou moins grossiers, tandis que les éléments fins sont entraînés plus

[1] *Le Bassin parisien aux âges antéhistoriques*. Paris, imprimerie impériale, 1869, t. I, introduction.

loin. Le creusement des lacs alpins a donné lieu au surplus, à diverses interprétations. Pour les uns, ces tranquilles nappes d'eau, dont les vaporeux contours s'harmonisent si gracieusement avec les lignes sévères qui les encadrent, dessinent les dépressions produites par les mouvements lents du sol ; mais cette manière de voir, qui s'accorde mal avec la disposition des terrasses et la profondeur des lacs, semble inapplicable à la région suisse. Pour d'autres, les bassins lacustres, ont été, comme les vallées mêmes, creusés par les glaciers, ou tout au moins déblayés après avoir été d'abord modelés par le soulèvement et comblés par les alluvions caillouteuses. Les faits ne semblent pas confirmer ces vues, pour le Léman en particulier : le lac n'est pas dirigé dans le sens de la marche du glacier, l'alluvion n'est pas boueuse, les plus grandes profondeurs sont précisément sur les fonds les plus résistants ; d'autre part, il n'est pas rare de voir un glacier cheminer sur un terrain de gravier ou de sable sans en déranger les éléments mobiles. Tel est le glacier des Bossons, et surtout tel était en 1818 le glacier du Tour ; tel aussi le glacier quaternaire qui déposait avec une si tranquille allure les matériaux de sa moraine sur les alluvions anciennes autour de Genève. Certes les érosions ont joué un rôle qu'on ne saurait méconnaître ; mais elles ont été exercées par les eaux bien plus que par les glaces, et tout concourt à faire regarder les lacs comme un des traits de l'orographie : les bassins en ont été préparés en même temps que les vallées de fracture ont été ouvertes par le soulèvement ou les bouleversements variés des masses montagneuses. Aussi les rencontre-t-on à la lisière des massifs, dans la zone indiquée par Saussure où les couches de la mollasse sont redressées, et surtout aux points où la direction des renversements vient recouper la vallée. Tantôt le pli se creuse et s'allonge au pied de la chaîne pour se relever vers les extrémités : c'est le lac de vallon. Tantôt les deux rives de la dépression sont les deux bords d'une cassure longitudinale plus ou moins dénivelée, c'est le lac de combe. Tantôt enfin la cassure est transversale à la chaîne : c'est le lac de cluse.

En réalité le Léman participe, comme l'a remarqué M. Desor, de ces divers caractères : il est lac de cluse en amont, sur le prolongement du val de Martigny ; il est en aval lac de vallon, parallèle à l'axe de redressement que nous avons signalé au Salève. Les détails intéressants de son orographie, si bien en rapport avec la nature des roches encaissantes, sont faciles à saisir sur une carte en relief qui a été dressé par l'état-major fédéral et qui figurait à l'Exposition internationale de géographie. Il est à souhaiter que la rive française soit bientôt relevée avec le même soin et la même exactitude. On aurait alors une étude topographique complète. Quoi qu'il

en soit au surplus de l'origine des lacs et de l'alluvion ancienne, la disposition des dépôts et des terrasses montre que la contrée n'a point subi, comme l'Angleterre, de grandes oscillations de niveau pendant la période quaternaire. Elle serait reconnaissable dans son ensemble pour un des habitants actuels, si un magicien pouvait la lui faire revoir telle qu'elle était dans ces temps éloignés.

Cependant le lac s'est élevé autrefois à une altitude plus grande et s'est étendu par conséquent sur une surface bien plus considérable. On en a la preuve par les terrasses d'alluvion dont les divers niveaux, fort réguliers, nous retracent autant d'états successifs et du lac et du fleuve. Peut-être, aux temps les plus anciens, les eaux ont-elles dépassé la hauteur du fort l'Ecluse et monté jusqu'à 75^{m} au-dessus des rives actuelles du Léman. Toutefois les dépôts épars à cette altitude le long des rivages, aux abords de Thonon, et dont les éléments sont toujours empruntés aux roches voisines, peuvent aussi bien n'avoir été produits que par les ruisseaux tributaires dont les eaux barrées par le glacier formaient de petits lacs sur ses flancs. En tous cas des terrasses bien nettes à 55^{m}, dont la pente d'ailleurs suit celle des cours d'eau, correspondent à l'époque où l'Arve, coulant au niveau d'Annemasse, du bois de la Bâtie et de la colline des Tranchées, se jetait directement dans le lac. Puis le Rhône, en approfondissant peu à peu son lit, a fait baisser le Léman. L'une de ces phases d'abaissement vit se produire deux grandes dénudations, celle de Plainpalais à Carouge ; celle d'Annemasse à Veyrier. Elles furent creusées pendant la période quaternaire, puisque les terrasses qui les bordent contiennent les reste du mammouth (*Elephas primigenius*) ; mais elles ne furent nivelées par l'Arve qu'à une époque moderne, car de nombreuses fouilles ont rencontré sous les graviers récents des murailles en ruines et des briques romaines.

Parmi ces terrasses étagées, l'une des plus intéressantes est celle qui s'étend aux abords de Genève, à 30^{m} au-dessus du niveau actuel des eaux. Elle repose sur l'argile glaciaire et son origine lacustre est évidente : les sables, bien lavés, sont disposés en plans inclinés, plongeant de 35° à 30° vers le lac. Revenant sur un sujet déjà examiné en d'autres points par MM. Dausse et Morlot, M. le professeur Colladon en a fait une étude spéciale : il a fixé dans de magnifiques photographies tous les détails de structure que présentent ces alluvions modernes sur les coupes mises à jour fréquemment par les travaux de construction dans le quartier neuf, dit des Tranchées ; enfin il a résumé en termes précis la théorie des accidents variés qui affectent leur allure. Lorsqu'un cours d'eau en effet vient déboucher dans un lac profond, il s'élargit

et s'étale d'abord en approchant de la rive ; la vitesse décroissante laisse déposer bientôt en couches horizontales les galets qu'il charrie ; puis les graviers moins lourds entraînés plus loin descendent en tourbillonnant pour se superposer, sur les parois abruptes, en minces couches inclinées. Avec le temps les talus ainsi construits par le ruisseau s'avancent d'ailleurs de plus en plus dans le lac, sans cesser d'être recouverts par des lits horizontaux de cailloux sur lequels s'allongent, en se ramifiant, les branches du delta. Si un abaissement des eaux fait émerger ces sablières, leur aspect facile à reconnaître révèle clairement leur histoire : elles ne peuvent s'être formées que sous une eau tranquille, et elles demeurent ainsi l'un des plus curieux témoins de l'ancienne extension du lac à une altitude plus élevée.

Si le Léman s'est peu à peu restreint aux époques successives du passé, la ville ne cesse de s'étendre à ses dépens et de poursuivre sur ses rives de nouvelles conquêtes. Le Grand-Quai, comme ceux des Paquis et des Eaux-Vives, ne date que d'hier ; il n'y a pas deux siècles que le quartier du Bel-Air a été construit sur les vieux remparts romains, autour des ruines du château des ducs. En suivant les passerelles qui le relient au quai de Bergues on peut, mieux encore qu'au pont du mont Blanc, admirer les *blue waters of the arrowy Rhone*, chantées par Byron.

Cette magnifique teinte d'un bleu profond persiste encore à l'aval du confluent de l'Arve dont les flots limoneux côtoient le Rhône avant de s'y confondre. Elle fait déjà, quoique avec une coloration moins intense, la beauté des eaux du lac et paraît due, ainsi que la couleur des cieux, à un phénomène de dichroïsme.

C'est en effet, en traversant des milieux relativement limpides que la lumière produit, au sein des eaux comme à la voûte du ciel, ces nuances graduées de l'indigo le plus vif à l'azur le plus tendre. Comme il s'agit de faits mal connus encore, on nous pardonnera de nous arrêter un instant pour indiquer à quels résultats conduisent les plus récentes recherches. Personne n'ignore que la lumière solaire nous est transmise par les vibrations d'un fluide partout répandu, doué d'une faible densité, mais d'une élasticité merveilleuse, l'éther. Les ondes de l'éther, comme les vagues de l'Océan, diffèrent entre elles par leur amplitude et leur longueur ; l'amplitude, pour suivre la même comparaison, est la hauteur de la vague ; la longueur, la distance des crêtes entre deux lames consécutives. En traversant certains milieux, l'eau ou le cristal par exemple, les ondes infiniment variées en dimension qui composent un rayon de lumière blanche, sont inégalement affectées. Elles se séparent donc à la sortie pour étaler leurs radiations en une longue bande, c'est le

spectre. Mais, tandis que les ondes sonores peuvent être perçues par notre oreille dans un intervalle qui comprend onze octaves, ou tout au moins sept, si l'on se borne aux sons musicaux, les vibrations du rayon solaire ne sont sensibles à notre œil comme lumière, c'est-à-dire ne résonnent à l'unisson de nos nerfs optiques, que dans un intervalle d'une octave environ. C'est la partie irisée du spectre, dont la *tonalité* varie depuis les ondulations lentes et longues du rouge, jusqu'aux pulsations rapides et courtes du violet, en passant par les nuances intermédiaires de l'orange, du jaune, du vert et du bleu. Trop pressées, trop *aiguës* pour être lumineuses au-delà du violet, les radiations produisent dans cette portion obscure du spectre les effets chimiques les plus intenses, tandis que trop *graves* au-delà du rouge, elles révèlent surtout leur puissance par les phénomènes calorifiques. Si nous avons réussi à rappeler en termes clairs ces notions indispensables, on comprendra sans peine leur application aux problèmes que présente la coloration du ciel et des eaux.

Si dans l'atmosphère qui nous enveloppe, rien ne pouvait réfléchir les ondes lumineuses, nous verrions au-dessus de nos têtes les astres briller, isolés au sein de l'obscurité profonde de l'espace infini. On ne saurait croire en effet que l'azur brillant du ciel provienne de la nuance propre de l'air, car au coucher du soleil quand les rayons traversent les couches aériennes sous leur plus grande épaisseur, ce n'est pas dans des flots bleus, mais au contraire sous des nuages de pourpre frangés d'or que l'astre disparaît à l'horizon. Ainsi la lumière est empourprée par transmission, et le bleu du firmament ne peut être dû qu'aux rayons réfléchis. Analysons de plus près le phénomène. Sur l'escarpe d'une falaise, les vagues puissantes de l'Océan comme les rides éphémères de sa surface se répercutent ensemble ; de même les vibrations lumineuses, les plus longues comme les plus courtes, se réfléchissent toutes sur les obstacles de grande dimension. La lumière reste blanche ; son intensité varie seule suivant les circonstances : ainsi les neiges éternelles sur le front des Alpes ou les nuées qui passent légères et rapides étincellent sous les rayons d'un soleil éclatant et semblent encore blanches à la lumière diffuse d'un ciel couvert. Tout autre est le résultat si la réflexion a lieu sur des particules dont les dimensions soient comparables à l'amplitude, à la longueur des vibrations. A la surface d'un étang, la tige d'un roseau suffit bien à renvoyer les ondes produites par les gouttes de pluie ; mais elle n'arrête qu'une part infime dans une large ondulation. De même sur les particules infinitésimales partout répandues dans l'air le plus pur, les vibrations bleues rebondissent en totalité, tandis que les vibrations plus lentes

et plus grandes peuvent passer à travers ces obstacles sans subir de réflexion notable. La lumière réfléchie par un milieu trouble sera donc plus riche en ondes bleues, et la lumière transmise, au contraire, renfermera en excès les ondes rouges. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agit ici de pures conceptions théoriques : un éminent physicien, M. Tyndall, a su reproduire dans le laboratoire, par les expériences les plus ingénieuses et les plus variées, toutes les apparences de ces phénomènes naturels. Le doute s'évanouit ainsi peu à peu. Comme Gœthe semble l'avoir déjà entrevu, c'est bien à l'action de ces parcelles infiniment petites que sont dus le bleu profond du ciel d'Italie et les reflets irisés qui viennent le soir embellir les cimes neigeuses ; les teintes bleuâtres de la fumée et de ces brumes transparentes qui voilent les lointains indécis ; la couleur rouge du soleil ou du gaz de nos rues à travers un épais brouillard,... M. Helmholtz n'a pas craint même d'attribuer à cette propriété des milieux troubles la couleur des beaux grands yeux d'enfant,

Qui semblent toujours bleus tant on y voit le ciel!

Notons en passant une conséquence qui présente un intérêt pratique de premier ordre. On sait qu'au contact de l'air les liqueurs fermentescibles se couvrent de moisissures végétales, ou se peuplent d'animalcules microscopiques. C'est le dernier refuge de la génération spontanée dont le domaine se restreint de jour en jour devant le progrès de nos connaissances. Là encore, à la vérité, les célèbres travaux de M. Pasteur rattachaient cette apparition de la vie à l'éclosion des germes semés par l'air dans les liqueurs. Mais, disait-on, si l'air contenait en si prodigieuse abondance des germes si prodigieusement variés, cette poussière vivante suffirait à l'obscurcir. Tout au contraire, la physique expérimentale vient, par un chemin fort détourné, nous révéler que sans la présence d'une innombrable multitude de particules infinitésimales, le ciel le plus pur resterait sans éclat. Et le pouvoir de disperser la lumière est intimement lié à la faculté d'engendrer la vie, car l'air purifié par son passage à travers un filtre d'ouate, ou même par un simple repos dans une enceinte fermée, reste à la fois obscur sous les rayons lumineux, et inerte en présence des infusions putrescibles. Les partisans de la génération spontanée voient donc tomber encore un de leurs retranchements. Par contre la doctrine médicale qui relie la cause des maladies épidémiques ou virulentes, telles que la scarlatine et la fièvre typhoïde, au développement d'organismes parasites dont les germes impalpables flottent en petits nuages inégalement disséminés dans l'atmosphère, reçoit ici une confir-

mation inattendue que l'hygiène et l'art de guérir sauront à coup sûr mettre à profit pour combattre ces ennemis invisibles qui se cachent dans l'air que nous respirons et dans l'eau que nous buvons[1].

C'est par un phénomène d'illumination en tout semblable à celui qui produit la couleur azurée du ciel, que les glaciers, les lacs et l'Océan se nuancent aussi de belles teintes bleues. Comme on le voit sans peine sur les bords de la Mer de glace, un glacier étroitement serré entre les éléments incohérents de sa moraine, privé par cette compression de toute bulle d'air qui puisse, dans son intérieur, réfléchir les rayons lumineux, ne présente qu'une masse sombre et profonde. Au contraire, dans les crevasses ou dans les puits qui semblent être à sa surface l'entrée mystérieuse d'abîmes sans fond, pénétré d'innombrables bulles sur lesquelles se jouent les rayons solaires, il éblouit le regard charmé par le passage graduel du blanc le plus éclatant aux tons bleus les plus fins. Parfois, d'ailleurs, les blocs de glace les plus transparents contiennent par myriades les germes des organismes répandus dans l'air. Pour les eaux des lacs comme pour les flots de l'Océan, il faut recourir encore aux délicates expériences de M. le professeur Tyndall. Recueillant l'eau de mer à diverses stations bien choisies, il a pu, non en soumettant ces échantillons à l'analyse microscopique impuissante en pareil cas, mais en les éclairant par une très-vive lumière, s'assurer que la couleur indigo de l'Atlantique, au cap Saint-Vincent ou dans la baie de Biscaye, par exemple, correspond à une pureté remarquable des eaux. Celles-ci éteignent rapidement les vibrations lumineuses dont rien ne peut réfléchir et renvoyer les ondulations. Par contre la nuance bleue au large de Tarifa, et surtout la couleur verte aux abords de Cadix, révèlent la présence de particules fines sur lesquelles se repercutent en excès les petites ondes bleues et vertes. De même, à Zermatt, la Visp a donné à M. Hirst des eaux troublées par la poussière des roches triturées sous le glacier; mais éclaircies par le repos, elles conservaient seulement en suspension les parcelles impalpables et prenaient alors une teinte bleue. Un effet semblable se produit quand le ruisseau qui sort d'un glacier traverse une excavation, un lac dont la profondeur suffit à l'éclaircir en lui faisant subir une décantation naturelle. De même, l'eau du lac de Genève, étudiée par MM. Louis Soret et Tyndall, montre, même après un repos prolongé, une nuance bleue bien accusée lorsqu'on l'éclaire fortement. C'est donc bien à la limpidité relative des eaux, ou, si l'on veut, à la ténuité extrême des

[1] Tyndall. *Lectures du vendredi à l'Institution royale de la Grande-Bretagne*, 1876.

particules qu'elles entraînent, que les torrents des glaciers, les fleuves et les lacs de la Suisse doivent leur admirable coloration.

Avant de quitter Genève, nous aurions encore plus d'un fait intéressant à noter dans l'emploi de ces journées si bien remplies. Ainsi, dans une excursion à Bellegarde, la Société a pu non-seulement visiter les coupes géologiques étudiées par M. le professeur Renevier, de Lausanne et les gisements de phosphates de chaux utilisés pour l'agriculture, mais encore voir la perte du Rhône et les usines récemment créées au confluent de la Valserine. On sait que le Rhône coule en cette région sur des bancs presque horizontaux de calcaires dont les couches sont alternativement dures ou friables. Le fleuve, fort impétueux dans son cours, a ouvert un étroit sillon dans les assises résistantes de son lit, puis au-dessous il s'est creusé une large voie à travers des bancs plus tendres. Un peu en amont de Bellegarde, les eaux se précipitent en écumant dans ce gouffre souterrain où elles semblent se perdre. C'est une érosion semblable qui a excavé les gorges si pittoresques du Fier et du Trient. C'est aussi à une action séculaire du même ordre qu'on peut rattacher sans doute l'abaissement intermittent dont l'étude des terrasses aux environs de Genève nous a permis de constater les phases sur les bords du lac et du fleuve. Le volume des eaux, la rapidité du courant, la hauteur de la chute, tout concourt à développer ici une énorme force motrice, évaluée à dix mille chevaux au moins. Aussi a-t-on construit au fond de la gorge, au confluent de la Valserine, des turbines auxquelles un canal de dérivation amène les eaux du Rhône puisées en amont de la chute. Deux de ces puissantes machines, sorties des ateliers Rieter de Winterthur, sont en exercice ; elles utilisent une force de quatre mille chevaux et fournissent, par des cables de transmission, le mouvement a plusieurs usines situées à quelques centaines de mètres. L'un de ces établissements fabrique du papier avec la pâte de bois ; un autre débite des feuilles de parquet ; un troisième prépare des phosphates et de l'acide sulfurique.

Mentionnons aussi une visite aux ateliers de M. Turettini. Nous y avons vu fonctionner les perforatrices à air comprimé qui sont employées au percement du Saint-Gothard. Elles reproduisent dans l'ensemble le type qui a été appliqué aux travaux du mont Cenis ; mais elles présentent de nombreux perfectionnements dus au génie pratique de M. Turettini, et propres à donner à leur marche une régularité plus grande et un effet plus utile. Le même atelier renferme le compresseur Colladon, petite machine qui occupe une aire de trois ou quatre mètres carrés au plus, et qui remplace avantageusement les énormes engins disposés autrefois au village de

Fournaux pour comprimer l'air et faire mouvoir les perforatrices du mont Cenis. Une opération curieuse se poursuivait aussi par les soins du même constructeur : la fabrication industrielle de la glace.

Au moment du départ, le temps manque pour aller revoir les musées Rath et Revilliod où l'on aime surtout à contempler les belles toiles que Diday et Calame ont consacrées à reproduire les plus majestueux aspects de la nature alpestre. A peine peut-on parcourir les collections scientifiques et la bibliothèque qui étale parmi ses raretés le célèbre Quinte-Curce de Charles-le-Téméraire.

En quittant Genève pour prendre sous la direction des mêmes guides éminents, la route de Chamonix, remercions nos hôtes de leur accueil si gracieux, si cordial. Dans l'organisation de la session, dans le travail des séances, dans la conduite des explorations, partout la même prévoyance éclairée et les mêmes soins infatigables. Qu'il s'agît d'un déjeûner servi dans une clairière ensoleillée, sous les hauts sapins des Voirons, d'une halte et d'un repas au Salève, d'un banquet ou d'une réception à l'Hôtel national, d'une fête brillante dans l'une des villas les plus hospitalières des bords du lac, partout le même empressement aimable pour les hôtes de France, le même dévouement pour la science qui nous unit, la même sympathie affectueuse enfin pour notre chère patrie plus aimée dans ses malheurs.

Sachons gré surtout au comité genevois d'avoir eu le bon goût de ne pas altérer le charme de nos réunions en y attachant une étiquette officielle. Quand on songe, hélas! à ce que la politique par tout pays a engendré de discussions haineuses, provoqué de sottises bruyantes et trop souvent entraîné de crimes ineptes, on est heureux de pouvoir en fuir jusqu'à l'apparence. On se plaît à oublier la petitesse des querelles des hommes pour ne contempler que la majesté de l'œuvre de Dieu, et l'on répète avec l'auteur de *Guillaume Tell* :

« Vois-tu là-haut les sommets des montagnes, ces pointes blanches qui se perdent dans le ciel? — Ce sont les glaciers qui grondent la nuit comme le tonnerre, et d'où se précipent les avalanches croulantes... — Et il vaut mieux, enfant, avoir derrière soi les glaciers que les hommes méchants. »

A. Delaire.

La suite prochainement.

REVUE CRITIQUE

I. — *L'Empire germanique et l'Église au moyen âge. — Les Henri. — La querelle des investitures,* par M. Zeller. 1 vol. — II. *Pie IX, sa vie, son histoire, son siècle,* par M. Villefranche. 1 vol. — III. *Le Droit en matière de sépulture,* par M. Léon Roux. 1 vol. — IV. *Histoire des Conciles*, par Mgr Héfélé, traduite par M. l'abbé Delarc. 13 vol. — *Histoire d'Angleterre racontée à mes petits enfants*, par M. Guizot. — VI. *Contes d'automne,* par M. Richebourg. 3 vol.

I

Nous n'avons pas de bonne histoire de l'Allemagne. Voltaire le reconnaissait, pour son temps, quand il fit le tour de force de rédiger, en trois mois, ses *Annales de l'Empire*. lesquelles, pour le dire en passant, ne changèrent rien aux choses. Aujourd'hui nous en sommes encore là, et, parmi les livres qui nous manquent, il faut mettre en première ligne, une vie du peuple allemand. Je dis *vie* et à dessein; car ce qu'il nous importe surtout de connaître et de bien observer, c'est le développement individuel de cette race tudesque à laquelle nos béates admirations littéraires et notre aveugle incurie politique ont laissé prendre une position si menaçante. Ainsi l'a compris M. Zeller. L'*Histoire d'Allemagne* qu'il est en train d'écrire et dont le troisième volume vient d'être publiée[1], a pour but, comme nous l'avons dit en parlant des deux premiers, moins de nous donner le récit néessairsment très-complexe et très-chargé des événements intérieurs et extérieurs de l'empire allemand, que de suivre, à travers ces événements, la marche de la nation allemande vers ses destinées. Cette marche a eu des phases très-distinctes.

Celle que M. Zeller expose dans ce volume est plus nettement caractérisée et a une durée mieux délimitée que les autres. Elle est

[1] *L'Empire germanique et l'Eglise au moyen-âge. — Les Henri. — La Querelle des investitures*, par M. Jules Zeller, de l'Institut. 1 vol. in-8°. Didier et Cᵉ, éditeur.

aussi plus célèbre et elle donne à cette partie du travail de l'auteur un plus grand intérêt. Cette *querelle*, comme on dit — lutte vaudrait mieux — cette querelle du sacerdoce et de l'empire, tout le monde en a entendu parler et connaît plus ou moins les personnages qui y ont figuré. Ne revient-elle pas d'ailleurs, en ce moment, sous nos yeux? N'est-ce pas la tentative des Henri que recommencent aujourd'hui les Hohenzollern? Ne s'agit-il pas, pour le souverain actuel de l'Allemagne, comme pour celui du onzième siècle, de réunir le pouvoir spirituel au pouvoir temporel, d'absorber l'Eglise dans l'Etat, et, d'organiser un vigoureux despotisme? Seulement le prince d'alors avait une excuse que n'a plus celui d'aujourd'hui : la constitution sociale n'était qu'à l'état rudimentaire, la co-existence des deux pouvoirs n'avait pas encore été essayée, et les empereurs pouvaient croire, avec une certaine bonne foi, à la nécessité, pour empêcher la société naissante de se dissoudre, de tenir les deux sceptres de la même main et de disposer des deux glaives.

Les fondateurs du saint-empire, les Othon n'avaient, en effet, rien fondé, dit M. Zeller, ni empire ni royauté, lorsque les Henri arrivèrent à la couronne. Tout, jusque-là, avait reposé sur des hommes et non sur des institutions. D'institutions, il n'y avait alors que celles de l'Eglise. Si un premier empire avait pu être créé, si une première dynastie avait pu s'établir et durer, c'est que l'Eglise y avait mis la main. Ce qu'on a dit de la France du moyen-âge, que c'était un royaume créé par des évêques, peut, a bien plus juste titre se dire, du saint-empire romain germanique, qui fut tout à fait l'œuvre de l'Eglise, et, comme l'observe M. Zeller, de l'Eglise dans sa plus haute expression, c'est-à-dire, de la Papauté.

Les princes de la seconde dynastie semblent en avoir eu le sentiment et avoir instinctivement compris que, sans l'Eglise, ils ne seraient rien et ne pourraient rien. De là leurs efforts pour empêcher l'Eglise de se séparer d'eux et lui persuader qu'il était de son intérêt comme du leur, de rester unis et de ne former qu'un même corps. L'Eglise ne fut que trop longtemps à le croire et à lier son sort à celui de l'empire qu'elle avait fait.

Conrad II exploita habilement cette disposition. Ce prince de peu de culture intellectuelle mais de beaucoup de perspicacité se servit habilement de l'exemple et de l'influence de l'Eglise pour faire entrer un peu d'ordre dans l'Etat, « où les circonstances, les hasards, les caprices du moment faisaient seuls loi, » dit M. Zeller. Conrad ne marchait jamais qu'entouré d'évêques, et presque toutes ses expéditions, qui furent nombreuses, furent des « expéditions d'église, » comme dit spirituellement son nouvel historien. Aussi le règne de ce prince avança-t-il beaucoup, s'il ne la consomma, l'inféodation de l'Eglise à

l'empire. M. Zeller caractérise très-bien la politique du fondateur de la seconde dynastie. Il nous le montre, en Allemagne, s'appuyant sur la petite noblesse contre la grande, et, dans sa conduite comme empe reur, cherchant avant tout et exclusivement la domination. « Pour l'Eglise en particulier, il aime mieux s'en servir que de la servir; il la subordonne à son pouvoir plus qu'il ne se soumet à elle, et cela, même en la corrompant par la simonie qu'il pratique sans pudeur. » Sa ténacité d'Allemand n'excluait pas chez lui d'ailleurs une flexibilité de moyens qui était d'autant plus grande que les scrupules la gênaient moins. Nulle part ce type primitif du souverain tudesque n'a été mieux saisi que dans le livre de M. Zeller. Comme le premier de la galerie des empereurs franconniens, l'auteur s'est attaché à le bien peindre. Le soin donné à ce portrait avait encore une autre raison : dans ses successeurs Conrad eût des continuateurs; par lui on peut pressentir les autres, et, dans l'excès de sa politique, entrevoir l'échec qu'elle doit subir.

Cet échec s'annonce dès la fin du règne de son fils, Henri le Noir. Ce prince parut cependant avoir réalisé, vers la fin de sa vie, tous les desseins de son père et notamment l'absorption de l'Eglise dans l'Etat. Mais Une grande réaction religieuse s'était préparée sous son règne. Comme prélude à son relèvement, l'Eglise avait commencé à se purifier. M. Zeller a mis dans un grand jour ce travail d'épuration intérieure trop peu connu dans son ensemble et qui eut des effets si considérables. Le scandale des mœurs du clergé séculier que l'incontinence et la simonie avaient avili aux yeux des populations : la misère publique, les pestes, les famines, qu'amenaient les guerres féodales en furent l'origine : le clergé régulier s'en fit l'auxiliaire et l'instrument. « Merveilleuse semblait la cause de ces fléaux, merveilleux aussi devait en être le remède, dit M. Zeller. Les siècles les plus malheureux de l'ère chrétienne sont aussi ceux de la recrudescence de la foi. Les souverains nous en donnent la preuve, après le dixième siècle. On compte parmi eux, au commencement du onzième siècle, Henri le Saint en Allemagne, Robert le Pieux en France, saint Etienne en Hongrie, et bientôt en Angleterre, Edouard le Confesseur. » Dans un tableau rapide des faits de cet ordre, placé au milieu du récit des faits de l'ordre politique et militaire, l'historien nous montre à l'œuvre, d'abord le puissant ordre de Cluny reconstitué sur un nouveau plan et organisé comme une vaste monarchie; puis, à côté de ces grands moines, les humbles solitaires, les fidèles pieux, et un certain nombre d'abbés et d'évêques en qui la pureté des mœurs avait maintenu le zèle et la charité. L'établissement de la *Trève de Dieu*, qui, de France s'étend en Allemagne, signale le résultat authentique de ces efforts, qui en présagent d'autres et qui annoucent les orages dont va être rempli le règne de Henri IV.

Ce règne, le plus connu de tous ceux de la dynastie franconienne, est le nœud du grand drame qu'on appelle la *querelle des investitures*, sorte de tragédie Shakspearienne dont l'histoire de Conrad et celle de Henri le Noir, forment l'exposition et que suspend, sans le dénouer, la défaite de Henri V et le concordat de Worms. Après tout ce qu'on a écrit sur ce sujet, il n'y avait, sous le rapport des faits, rien de nouveau à attendre du nouvel historien. Ce qu'il était permis d'en espérer, c'était une appréciation des personnes et de leurs actes plus élevée et plus équitable que celle qui prévaut encore chez la plupart des historiens séculiers et qui a longtemps prévalu chez quelques historiens ecclésiastiques. Certes, nous ne voudrions pas garantir que, dans des questions de cette nature si passionnément et depuis si longtemps controversées, M. Zeller ait toujours bien vu et bien compris ; ce qu'il y a de certain, c'est que son horizon historique est autrement large que celui de ses prédécesseurs et que ses jugements sont, par suite, autrement affranchis de préjugés. La page suivante dans laquelle il résume le règne de Henri III, fera pressentir l'opinion qu'il a de celui de Henri IV, qui n'en fut que de prolongement : « Henri III n'avait pas plus qu'Othon le Grand, son modèle, donné une forme de gouvernement à l'empire de Charlemagne, que tous deux eependant prétendirent restaurer ; avec lui seulement avait continué le plagiat de ces tudesques Césars. Point d'institutions encore, point de lois comme le grand empereur franc en avait su trouver pour la société de son temps. La force et l'énergie sans doute, mais aussi l'absence d'idées politiques, la pénurie d'invention caractérisent cet empire de fait. La domination allemande portée en dehors, au-delà des Alpes et du Jura, éveille les nationalités italienne et française. La plus violente usurpation de l'empereur Henri III fut celle qu'il tenta dans le domaine religieux, qui lui était encore plus étranger. L'Eglise avait fait l'empire, elle constituait sa puissance, sa grandeur. Et c'est à son apogée, sous Henri III, que l'empire, atteint du vertige césarien, prétend mettre le comble à sa puissance en asservissant celle qui l'avait fait, qui le nourrissait, le soutenait encore, sans songer qu'il ébranlait les bases mêmes sur lesquelles il s'était élevé. »

Le mot est prononcé, la grande entreprise de Henri IV, sa lutte contre les papes, est une insanité. Non que, par là, l'historien prétende faire du troisième des empereurs franconiens, un homme dénué de raison, un fou furieux ; au contraire, il nous le montre doué de beaucoup de finesse et d'astuce, et capable même d'une certaine modération. Le vertige dont il le déclare atteint, c'est celui que produit l'ivresse du pouvoir, la plus aveuglante de toutes. Le portrait que fait de lui M. Zeller est étudié sur le vif.

Autant en faut-il dire de celui du formidable adversaire d'Henri.

Grégoire VII est peint aussi avec des couleurs tout historiques, mais qui ne lui ôtent rien de sa grandeur. « On a parfois, dit M. Zeller, antidaté le rôle du moine Hildebrand, avant son épiscopat. La légende voit des feux briller sur sa jeune tête; un saint, qui n'existait plus quand il naquit, lui aurait annoncé sa grandeur future; un autre lui avait prédit qu'il bouleverserait le monde, s'il arrivait au Saint-Siége. Il aurait déjà tout conduit dès Louis IX. L'histoire montre mieux comment cet enfant du monastère du mont Aventin, cet élève de Cluny, devenu sous-diacre à Rome, homme d'affaires et homme politique, moine italien et romain, grandit et se forma peu à peu au jeu des événements auxquels il prend une part active, mais dans la mesure qui lui incombe. Le temps, les circonstances le portent; mais il est toujours prêt, il saisit tout et se sert de tout; il est toujours à la hauteur; c'est assez pour son éloge. »

Nous ne pouvons suivre et examiner ici dans ses péripéties le combat, du reste, très-dramatiquement résumé par M. Zeller, que se livrent dans la personne de Grégoire VII et celle de Henri IV, les deux courants opposés d'idées qui traversaient alors le monde et ne devaient, qu'après s'être heurtés de front, trouver leur résultante. La place nous manquerait pour cette étude et l'examen de certaines opinions sur lesquelles nous ne serions point, croyons-nous, d'accord avec l'historien. Nous ne pouvons terminer cependant sans émettre au moins un doute sur la réalité du dessein qu'il prête au saint pape de constituer l'Eglise entièrement en dehors et au-dessus de l'Etat « d'interdire tout lien d'investiture entre le suzerain laïque et l'ecclésiastique bénéficiaire; de chercher à joindre à la suprême autorité spirituelle une immense autorité temporelle, destinée à devenir rivale de celle des empereurs et des rois, et à la primer nécessairement un jour. » Grégoire VII était un esprit trop sage et trop pratique pour nourrir ce rêve ce théocratie qu'on lui a prêté. Si l'on avait eu un pareil idéal à Rome, la querelle des investitures se serait-elle réglée par ce concordat de Worms, type de tous ceux que l'Église a signé depuis, et à la signature duquel s'arrête l'histoire des empereurs henriciens?

Cette histoire, d'un à-propos saisissant aujourd'hui, exposait, par cela même, l'auteur à un danger : c'était de pousser aux allusions. M. Zeller y a échappé avec beaucoup de dignité. Si les événements qu'il raconte font songer à ceux du présent; si les portraits des personnages d'autrefois rappellent plus ou moins les personnages qui, de nos jours, s'essaient aux mêmes rôles, sur la même scène; si certaines déconvenues en font pressentir d'autres, c'est à l'histoire qu'il faut l'attribuer et non à l'historien qui a su rester dans sa sphère élevée et sereine, comprenant que les faits loyalement présentés parlent suffisamment par eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de les aider à parler.

II

Il y a dix jours, les catholiques ont célébré dans une intimité triste et douce, comme il convient à des enfants en deuil, le trentième anniversaire du pontificat de Pie IX. Que d'événements, que de révolutions, que de catastrophe ont bouleversé la face de la terre, depuis le jour où le successeur de Grégoire XVI bénit, pour la premiére fois, du haut de Saint-Pierre, la ville éternelle et le monde. La ville éternelle ! il en était le roi alors, roi adoré et acclamé, et aujourd'hui il y est captif ! oui, captif, mais plus calme, plus serein et portant plus haut le front que celui qui y a transplanté son trône chancelant. De quelle façon les choses en sont-elles arrivées là ? Quel vent a suscité l'orage qui a fait les ruines que nous voyons ? Quels hommes ont conjuré avec la tempête, comme dit l'Écriture ? Quel fil secret a conduit successivement la foudre sur tant d'édifices ? Voilà ce que se sont demandé, le jour de cet anniversaire, ceux qui sont trop jeunes pour avoir suivi, depuis l'origine, le développement des faits, et ceux qui, es ayant vus s'accomplir dans eur mystérieuse succession, ne s'en rappellent plus exactement le détail et l'enchaînement. Aussi est-ce avec empressement qu'ont été accueillies les éphémérides que plusieurs journaux ont publiées de ce pontificat, unique entre tous par sa longue durée et par l'extraordinaire gravité des événements dont il a été jusqu'ici rempli.

Un livre vient de paraître qui sera, nous n'en doutons pas, aussi vivement recherché par tous les catholiques et qui satisfera l'intérêt filial qu'ils portent au prisonnier du Vatican. C'est l'*Histoire de Pie IX*, par M. de Villefranche[1]. L'auteur a développé dans son titre, plus développé que celui que nous lui donnons ici, tout ce qu'il a entendu renfermer dans son ouvrage : la biographie du Souverain Pontife, son rôle de prince spirituel et temporel, et le tableau des événements contemporains, dans leurs rapports avec les affaires de Rome. Que ces trois éléments soient toujours proportionnés à leur importance respective, qu'il y ait toujours cohésion entre eux, qu'il en résulte une grande unité de composition et un tableau bien ordonné : l'auteur lui-même, croyons-nous, serait surpris si nous l'affirmions. Il sait trop bien que l'histoire contemporaine, une histoire dont les acteurs, pour la plupart, sont encore vivants, ne saurait arriver à ce genre de perfection, si difficile à atteindre même dans les récits d'événements lointains, devant lesquels l'écrivain domine mieux ses émotions. M. Villefranche avoue avoir commencé son travail sous l'empire d'une « indignation »

[1] *Pie IX, sa vie, son histoire, son siècle,* par M. Villefranche. 1 vol. in-8° avec gravure. Jules Vic, 23, rue Cassette.

très-vive. Cette indignation ne s'est pas tellement calmée au cours de la composition, que l'empreinte n'en soit souvent encore visible. Nous le comprenons, certes ! Elle n'est que trop naturelle et trop légitime ; nous la regretons cependant, au point de vue de l'art, parce qu'elle transforme un peu l'ouvrages en panégyrique et en réquisitoire. Certains chapitre sont ce caractère, jusque dans leur intitulé : « Les préludes du *Crucifige.* » « Pie IX faux monnayeur, » etc. D'autre part, les vibrations de certaines polémiques doctrinales aujourd'hui terminées s'y sont, à notre avis, trop prolongées. L'ouvrage n'en reste pas moins, dans son ensemble, d'une haute importance et d'un grand intérêt. Sans doute il ne contient rien d'inconnu, n'ouvre aucun jour nouveau sur les événements, ne renferme aucun document inédit ; mais il remet sous les yeux des détails, dont beaucoup sont peu ou même ne sont plus connus du tout, et déroule, non sans éclat parfois, l'étonnante suite des faits qui sont amenés « ces extrémités des choses » comme dit Bossuet, devant lesquelles la sagesse humaine abdique et d'où Dieu seul sait tirer les sociétés. La partie anecdotique est curieuse et ne manque pas de grâce et de piquant ; certains récits, celui de l'assassinat de Rossi, par exemple, et la prise de Rome par les Piémontais en 1870, sont de l'effet le plus dramatique et le plus saisissant.

La longue succession des revers et des défaites qu'il a eu à raconter — défaites et revers qui sont les nôtres — n'a point découragé l'historien de Pie IX. Quelque sombre que soit, dans les premiers plans, le tableau qu'il trace à la fin de l'ouvrage, de la situation du monde vis-à-vis de la papauté, on y voit, dans les lointains et parfois sur le devant, des points lumineux qui en tempèrent l'impression douloureuse. Il en est de la lecture de ce livre, comme de la vue d'un malade qui souffre beaucoup, mais dont la guérison est certaine : elle remue et fortifie.

III

La profanation systématique de la mort s'étend et se régularise chez nous. Les enfouissements humains, dissimulés sous le nom d'enterrements civils, se multiplient avec une inquiétante progression. Dans le but de les propager, des ligues impies se forment qui augmentent chaque jour d'audace et deviennent de plus en plus menaçantes. Si nous n'y prenons garde, le fanatisme de l'incrédulité, enhardi dans certains lieux par la complicité possible de l'administration municipale, de laquelle dépend en grande partie la police funèbre, en viendra jusqu'à nous arracher, à nous autres chrétiens, les restes de ceux qui nous sont chers, pour en faire l'occasion d'une manifestation insultante contre notre culte et notre foi. Cela s'est vu déjà. N'a-t-on pas souvenir de ces hommes abrutis qui, par suite d'engagements de cabaret, sont allés

livrer aux entrepreneurs d'exhibitions athées, l'un, le corps d'un enfant sanctifié par le baptême, l'autre, le cadavre d'une épouse privée à ses derniers moments des consolations de la foi à laquelle elle était toujours demeurée fidèle? Il faut s'attendre à ces odieuses violences, avec la récrudescence d'impiété que favorise si bien le régime sous lequel nous vivons et avec les municipalités que nous promettent les lois qu'on nous prépare.

Il est donc sage de se prémunir contre des éventualités si odieuses et toutefois si probables, et de voir quelles armes on pourrait employer, le cas échéant, pour repousser le nouvel ennemi que rencontre le christianisme. Tel est l'objet d'un savant et solide mémoire récemment publié sous ce titre : *Le droit en matière de sépulture* [1], par M. Léon Roux, docteur en droit et avocat à la Cour d'appe de Lyon.

Ce mémoire n'est pas exclusivement judiciaire; c'est plus et mieux qu'une consultation d'avocat. Avant d'aborder le côté légal et pratique de son sujet, M. Léon Roux en fait l'histoire; il montre que toujours et partout il y a eu une religion des morts, même chez les peuplades sauvages où il n'en existait pas d'autres, et établit qu'en ôtant tout caractère religieux aux inhumations, nous outrageons l'humanité et descendons au-dessous de la barbarie. Cette première partie, pleine de faits curieux constitue un argument moral d'une réelle valeur. N'est-ce rien, en effet, que de heurter le sentiment des nations qui ont le plus brillé dans l'histoire et révolter l'humanité tout entière?

Nous savons bien que de telles raisons ne sont pas de nature à toucher beaucoup les promoteurs abrutis et les souteneurs haineux des enterrements civils, et qu'il faut opposer d'autres obstacles à leurs entreprises. Aussi, tout en approuvant l'appel que M. Roux a fait au témoignage de l'antiquité sur ce point, trouvons-nous qu'il y a appuyé un peu longtemps peut-être par rapport à l'objet spécial qu'il avait en vue. Quels sont les moyens légaux à opposer aux tentatives possibles de la secte impie des enfouisseurs civils? Quelles ressources fournit la loi pour résister à ce genre de persécution inconnu jusqu'ici? A qui en appeler de la violence que l'on peut subir, à l'occasion de la mort des siens dans ses sentiments les plus profonds, et ses affections les plus sacrées? Voilà ce que recherche M. Léon Roux. Après avoir établi les devoirs et les fonctions respectives des cultes et de l'Etat dans l'affaire des inhumations, l'habile avocat examine les droits qui résultent de la volonté du défunt, de la façon dont elle est manifestée, des engagements qu'il a pu prendre, du mandat qu'il a pu donner; il discute enfin les inductions qu'il est permis de tirer, dans le cas où nulle manifestation spéciale ne s'est produite, de la pratique constante de

[1] 1 vol. in-8°, Lecoffre et Ce, éditeurs.

la vie du mort. « Mais il ne suffit pas, remarque M. Roux, à la fin des discussions où il est entré sur ces divers sujets, il ne suffit pas d'avoir établi le droit en matière de sépulture, il faut encore indiquer les moyens d'en assurer l'exercice et en faire connaître la sanction ». C'est le sujet d'un dernier chapitre qui n'est pas le moins important; car on n'a pas tout avec la loi, même lorsqu'elle est claire et précise (ce qui n'est pas toujours le cas ici); savoir s'en servir, est une condition non moins essentielle. Dans la question dont il s'agit, dans l'espèce, comme on dit en droit, cela devient plus nécessaire qu'en aucune autre, parce que l'autorité qu'il faut invoquer, les tribunaux auxquels il faut recourir changent suivant les cas et les circonstances, et que la loi est incomplète ou obscure. On n'a pas un code des inhumations; la législation dans ce sujet n'est pas faite; elle dépend, pour bien des détails, des autorités municipales qui changent avec les révolutions politiques et n'offrent aux citoyens qu'une médiocre garantie. M. Roux témoigne, sur ce point, plus de sécurité que nous n'en avons. Mais il a, en ces matières, une autorité que nous ne possédons point. Aussi, tout en répétant au-dedans de nous : *Quid leges sine moribus?* recommandons-nous vivement son ouvrage qui est à la fois un bon traité de droit et un beau livre de morale politique.

IV

M. l'abbé Delarc vient de mener à terme sa savante traduction de de l'*Histoire des Conciles* de Mgr Héfelé, évêque de Rottembourg. Le treizième et dernier volume de cet ouvrage a paru en effet il y a quelques jours [1]. On ne se figure pas, au premier coup d'œil, ce que représente de travail pénétrant, de sagacité patiente, de connaissances variées et précises, un travail de cette nature et de cette étendue. Il faut, pour s'en faire une idée, avoir lu ces longues discussions des questions les plus abstraites, les plus hautes, les plus délicates, les plus subtiles que l'homme ait jamais abordées; avoir vu naître et se développer les faits qui les ont amenées et suivies; avoir enfin surpris le jeu des ambitions, des intrigues, des intérêts de tout genre qui s'y sont partout et de tout temps mêlés. Ce n'est pas, il est vrai, une œuvre personnelle et originale; il ne s'est agi pour M. l'abbé Delarc que de transporter un livre d'une langue dans une autre. Mais, outre que ce livre a de formidables dimensions, que la matière est ardue et la forme sévère, il suffit d'avoir pratiqué, ne fût-ce qu'au collége, l'idiome dans lequel il a été écrit, pour comprendre ce que, de ce côté seulement, il a donné de tablature au traducteur. Que sera-ce si l'on y joint les

[1] *Histoire des Conciles d'après des documents originaux,* par Mgr Héfelé évêque de Rottenbourg, 11 vol. in-8°. Adrien Le Clere, édit.

difficultés intrinsèques du sujet, les subtilités byzantines et scholastiques à tirer du filtre allemand et à décanter en français ! Et pourtant, à lire ces énormes volumes, de six cents pages en moyenne, on ne dirait pas qu'ils aient coûté le moindre effort à leur interprète, tant le style en est clair, simple, facile. Cela vient, d'autre part, de ce que M. Delarc n'a pas, comme tant d'autres le font, mis ses lecteurs dans le secret de ses fatigues et ne s'est fait valoir par aucune de ces petites confidences dont on est si volontiers prodigue dans le monde des écrivains. Et puis nul bruit ne s'est fait autour de cette publication, même dans le milieu qu'elle intéresse plus particulièrement. Cependant c'est un immense service rendu aux études théologiques, non-seulement en France, mais partout où l'idiome germanique n'est pas familier, c'est-à-dire dans les trois quarts du monde civilisé, que cette traduction du docte ouvrage de Mgr Héfelé ; que la vulgarisation de cette grande histoire des assemblées législatives, nous dirions volontiers des parlements de l'Église dont nous avons vu récemment encore les solennelles assises. Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui l'achèvement de la lourde tâche que s'était imposée M. l'abbé Delarc et qu'il a achevée avec tant de désintéressement et de persévérance. Un jour, nous l'espérons, le *Correspondant* pourra en faire une appréciation proportionnée à son importance.

V

L'histoire d'Angleterre est unie de si près à l'histoire de France, que nous ne comprenons guère que l'on puisse les séparer l'une de l'autre. Aussi croyons-nous volontiers que, comme nous le dit Mme de Witt, M. Guizot, après avoir raconté l'histoire de France à ses petits-enfants, leur ait aussi raconté l'histoire d'Angleterre. Les récits qu'il faisait de la première, le grand historien les avait écrits, au moins pour la plupart : cela se sent presque partout dans la publication qui en a été faite. Il n'en a pas été malheureusement ainsi des récits de la seconde, que l'on commence aussi à publier. Mme de Witt le reconnaît. « Je recueillais ces leçons, dit-elle, comme j'avais recueilli celles sur l'histoire de France. Mon père prévoyait qu'il ne ferait pas lui-même usage des notes que je conservais. Il m'avait engagé à les rédiger et il prenait plaisir à relire mon travail. J'ai donc écrit cette histoire d'Angleterre à mesure qu'il la racontait ; il l'a revue en grande partie. »

Ces rédactions qui paraissent aujourd'hui dans les mêmes conditions que les leçons sur l'histoire de France et pour leur faire suite[1], ne

[1] *L'Histoire d'Angleterre depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement de la reine Victoria*, racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot, et rédigée par Mme de Witt, née Guizot. L'ouvrage formera quarante livraisons. Cinq ont paru, librairie Hachette.

sont pas le texte même de l'illustre professeur; on s'en aperçoit au tissu moins serré, à l'allure moins magistrale et surtout à la forme plus narrative. Il paraît, du reste, que M. Guizot avait lui-même, dans ces nouveaux récits, un peu modifié le plan suivi pour les premiers. « Il savait d'avance, dit Mme de Witt, que des lectures moins étendues viendraient combler les lacunes de son enseignement; il s'était, en conséquence, attaché à conserver soigneusement l'enchaînement régulier et chronologique. » C'est, en effet, ce qui distingue ce nouvel ouvrage où ne dominent plus les vues d'ensemble, les traits généraux, et où une part plus large est faite au développement des faits. Cinq livraisons seulement de l'*Histoire d'Angleterre* ont paru qui conduisent les évènements jusqu'à Edouard le confesseur. Ces temps un peu confus de la domination saxonne et danoise sont présentés avec beaucoup de clarté. Il n'y a guère jusqu'ici qu'à louer dans cette nouvelle publication, sur laquelle nous reviendrons quand elle touchera aux époques où des dissidences entre l'auteur et nous, se produiront inévitablement.

VI

La quatrième série des *Soirées amusantes* de M. Richebourg vient de paraître sous ce titre particulier : *Contes d'automne* [1]. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ici de l'agrément de ces petits récits, où la morale la plus franche et la plus intègre se mêle, sans pédantisme, aux plus gracieuses fictions. M. Richebourg se maintient dans la tradition de ses *Contes d'hiver et d'été*, et ses héros toujours attachants, font regretter parfois que le sort ne les serve pas au gré du lecteur. On dirait que, pour les longues et tristes soirées qui succéderont trop tôt aux splendides journées dont nous sommes en ce moment favorisés, M. Richebourg ait voulu réserver ses contes des plus gais, comme pour faire oublier le gémissement du vent dans les arbres et la chute monotone de la pluie sur les toits. Plusieurs, en effet, ont une note drôle que nous n'avions pas remarquée dans les précédents. Il est impossible de ne pas rire, par exemple, aux aventures de *Justin et Justine* et au moyen imaginé par le brave paysan clunisien pour corriger *La Bavarde*. C'est une invention dont nous faisons notre compliment à M. Richebourg, dont nous ne connaissions pas encore toutes les ressources, et qui nous montre ici une originalité vraie et une grâce d'imagination qui le classent à bon droit parmi les humoristes les plus récréatifs et les plus moraux.

P. Douhaire.

[1] 3 vol. in-18. Eug. Plon, édit.

La librairie Charpentier vient de mettre en vente un volume qui est certainement appelé à un légitime succès. Il a pour titre : *Romanciers contemporains*, et pour auteur M. Marius Topin, qui abandonne momentanément l'histoire pour la critique. C'est la première fois qu'un volume tout entier est consacré au roman contemporain. Cet ouvrage ne présente pas seulement les maîtres tels que George Sand, Balzac, Mérimée, Alexandre Dumas, Jules Sandeau, Edmond About, Louis Reybaud, G. Flaubert, qui si souvent déjà ont été étudiés. On y trouve aussi des études curieuses et nouvelles sur des romanciers de grande valeur, mais qui, jusqu'à ce jour, avaient été moins fréquemment le sujet de critiques approfondies. C'est ainsi que les chapitres destinés à MM. Gabriel Ferry, Emile Zola, Paul Féval, Alphonse Daudet, Jules Claretie, E. Gaboriau, E. Chavette, Jules Verne, André Theuriet, et à M[mes] Craven, Bentzon et Caro, donnent un puissant attrait et une piquante nouveauté à cet ouvrage.

L'auteur a choisi pour épigraphe cette belle définition de M. Nisard :

« Il y a une sorte de critique qui ne se pique point d'être un genre, et qui en refuserait l'éloge. L'art de lire les bons livres serait son vrai nom. Elle parle plus volontiers de ses plaisirs que de ses dégoûts ; elle tient plus à nous faire aimer les beautés des livres qu'à nous rendre trop délicats sur les défauts des écrivains. »

Ces lignes indiquent suffisamment la portée et le caractère de cette œuvre qui est pensée et écrite d'une façon digne des précédentes publications de M. Marius Topin.

QUINZAINE POLITIQUE

25 Juin 1876.

Les publicistes de la gauche ont à l'envi célébré, durant ces quinze jours, les vertus innocentes de la Chambre des députés, qu'ils comparaient à nous ne savons quels vices naissants du Sénat. Est-ce là un procédé de perfectionnement politique, celui de gens qui croiraient rendre leur amis sages, en les glorifiant comme s'ils l'étaient? Est-ce plutôt pour diminuer ingénieusement les reproches mérités? Ou bien serait-ce pour endormir ses propres craintes et pour engourdir aussi les nôtres? Quant à nous, en vain nous relisons l'histoire de ces quinze jours : nous n'y voyons pas à quoi la gauche aurait gagné ce grand et soudain renom de sagesse.

Certes, si, dans cet état périlleux de la France, la vraie sagesse est bien celle que le soldat et le patriote mesurent sous les plis du drapeau, on a pu, à bon droit, contester à la gauche la palme de cette louange, dans la séance où M. Laisant, l'un de ses réformateurs militaires, a livré au ministère de la guerre et à la loi les assauts imprudents qu'on se rappelle. Disputer dans un Parlement, et encore en se trompant deux fois, sur deux nominations de sous-lieutenant; prêter l'écho retentissant de la tribune aux plaintes irritées d'un sous-officier; devant l'armée, donner à son chef une insolente leçon d'équité en l'accusant d'injustice avec la liberté provoquante et impunie du député : ce n'est pas seulement déplacer les pouvoirs par une usurpation téméraire; c'est n'avoir ni le sens de l'autorité ni le respect de la discipline; c'est méconnaître les sévères conditions dans lesquelles un peuple vaincu restaure sa force en enchaînant étroitement dans les liens de l'inviolable et du sacré l'obéissance qui porte l'épée; c'est autoriser le murmure sous les armes; c'est exciter la révolte dans les cœurs, chez la nation du monde qui a le plus besoin d'apprendre à marcher à l'ennemi silencieuse, docile et satisfaite de son devoir. Ah! de pitié ironique et gaie, on a dû en hausser les épaules à Berlin : là on n'eût pas répondu et nous aurions aimé que sur cet exemple indubitable, M. de Cissey eût gardé le silence de l'indignation. Une République qui permet

qu'on traduise son ministre de la guerre à la barre de ses Assemblées pour y légitimer au milieu des cris les titres de deux sous-lieutenants, n'a plus qu'à changer en Parlements ses casernes; il vaudrait presque autant qu'elle congédiât ses troupes ! Et peu s'en est fallu, dans la même journée, que, sur une demande de M. Laisant, on ne détruisît tout ce que la loi de recrutement a opéré, depuis 1872, dans la réorganisation de notre armée; car il semblerait à ces utopistes que d'un décret, d'un mot, on puisse défaire et refaire un régiment. L'heure importe peu d'ailleurs à ces mathématiciens tranchants. Que le service de trois ans fût d'une durée suffisante en France, des généraux l'ont dit et d'autres en ont douté : c'est un problème qu'il était loisible d'examiner en 1872. Mais risquer tout en 1876 sur une présomption hasardeuse; perdre tant de peine et d'argent; remettre dans l'incertitude et le désordre, pour une période indéfinie d'essais nouveaux, une puissance dont le relèvement aura été si difficile et que nos nécessités nationales ont hâte de sentir solide et complète sous leur main : il y aurait eu à de pareilles fautes une folie néfaste dans la critique situation où sont aujourd'hui l'Europe et la France. M. Gambetta lui-même a dû en avertir la gauche; et malgré son avis, malgré le soin qu'il prenait d'argumenter seulement sur « l'opportunité » de la réforme, la gauche eût commis ce mal, si les conservateurs n'avaient soutenu la loi : pour avoir raison, pour renverser M. de Cissey, pour bouleverser une telle œuvre, pour jeter dans cet embarras et ce danger l'armée et la France, il n'a manqué qu'une vingtaine de votes à M. Laisant et aux radicaux!

Assurément, quand la gauche, quelques jours plus tard, opposait la candidature de M. le procureur général Renouard à celle de M. Buffet, l'acte n'avait rien de déraisonnable ; il était même habile de choisir, pour représenter l'intérêt du parti républicain dans cette compétition, un homme honorable autant qu'éloquent que ses opinions et son passé rangeaient plutôt parmi les conservateurs, mais, dans cette lutte, l'intolérance de la gauche, son oubli des principes libéraux, son insouciance des moyens permis, sa colère et ses représailles ne seraient-ils donc que des marques de sagesse aux yeux de ses indulgents panégyristes ?

La gauche a, par toutes sortes de soupçons et de reproches, incriminé le Sénat dans cette élection : elle lui a imputé les desseins les plus impolitiques; elle l'a montré jetant le défi au ministère, à la Chambre des Députés, à la nation même, avec ce nom de M. Buffet qui ne lui paraît plus bon à prononcer que pour l'ostracisme. Il était pourtant simple et sensé, le sentiment du Sénat, et ses vues étaient plus pacifiques. Institué pour maintenir l'équilibre entre le

Gouvernement et la Chambre des Députés, pour servir de contrepoids surtout aux mouvements ou trop précipités ou désordonnés de celle-ci, le Sénat se rend incapable de cette pondération s'il ne garde pas à sa droite la force de sa majorité, en face d'une Chambre où les conservateurs ne forment qu'une minorité presque impuissante. Attester qu'il a cette majorité, c'est-à-dire qu'il peut à l'occasion exercer son droit constitutionel, voilà son premier devoir dans ses élections; ne pas laisser décroître cette majorité, voilà son obligation la plus naturelle et la plus impérieuse. Car, que le nombre passe de la droite à la gauche dans le Sénat, et la gauche ayant la prépondérance des deux côtés, non-seulement le Sénat devient impropre à son office, mais la Chambre des Députés, que le pouvoir modérateur d'un Sénat ne retient plus, s'abandonne aux impulsions que nous redoutons aujourd'hui. Le Sénat pouvait-il donc bénévolement, sans cesser d'être une Assemblée digne de ses fonctions et respectée, sans se déposséder pour l'avenir et s'annuler peu à peu, pouvait-il renoncer à cet intérêt supérieur de sa majorité ? Pouvait-il, après avoir donné la toge à M. Ricard, ministre du maréchal de Mac-Mahon, en revêtir de nouveau un candidat de la gauche, et cela quand la mort a déjà vidé plus d'un des siéges de la droite, et quand les chiffres sont presque égaux de part et d'autre ? Pouvait-il ne pas craindre qu'après M. Renouard, la gauche n'eût encore le bonheur d'une autre nomination, et que, dès lors, la succession n'en fût indéfinie? Pouvait-il espérer que M. Renouard, quelle que fût son indépendance d'hier, ne fût pas demain et pour toujours asservi par le choix même de la gauche, comme plus d'une expérience en témoigne, aux doctrines et aux actes qu'elle lui demanderait de partager avec elle ? Le Sénat pouvait-il enfin rallier et réunir sur une autre candidature que celle de M. Buffet les préférences des divers groupes dont se compose sa majorité conservatrice ? Non, évidemment, non.

A entendre la gauche, le Sénat bravait la nation même en élisant M. Buffet. Les injustes coups dont M. Buffet fut frappé dans les élections de cet hiver, on affectait de les réputer mortels à cette grande réputation d'honneur et de talent qu'ils n'avaient pas atteints. On comptait les arrêts passionnés du scrutin comme des sentences irrévocables. On faisait de l'impopularité une sorte de loi infaillible et toute puissante de la république, devant laquelle il n'y avait qu'à s'incliner : il ne fallait pas arracher à cette Némésis ses victimes! Nous ne savons pas, nous, quels sont devant la France, dans ce siècle d'inconstance politique et de changements rapides, les jugements dont un parti ou un homme d'Etat ne puisse appeler. Il nous serait facile d'en citer à gauche qui ont entendu, à travers

des clameurs plus sauvages, les malédictions du populaire, et au foyer desquels la foule a jeté ses pierres : pour n'en nommer qu'un, M. Thiers, plus que M. Buffet, connaît ces emportements de la multitude qui abaisse et qui exalte. Nous nous demandons si c'est le devoir des conservateurs de consacrer ces proscriptions, et il nous semble qu' « un sénateur, » M. le duc de Broglie, dit-on, a eu raison d'écrire dans une lettre pleine de bons sens et d'esprit que le *Français* a publiée : « Un homme politique qui compte trente années de vie parlementaire, pendant lesquelles sa réputation n'a cessé de grandir et sa considération s'est maintenue intacte; qui a géré quatre fois le pouvoir et présidé avec autorité pendant deux années une Assemblée souveraine, se trouvait écarté de la vie politique par un de ces coups de réactions contre lesquelles aucun mode de suffrage électoral ne garantit. Le Sénat a usé du droit de nomination qui lui appartient pour assurer de nouveau au pays le concours d'un dévouement éprouvé. Quoi de plus conforme à la disposition même des lois constitutionnelles qui a réservé au Sénat la nomination d'un quart de ses membres? Cette prérogative n'a-t-elle pas pour but (tout le monde l'a dit lors de la discussion) de laisser la porte du Parlement ouverte aux mérites et aux services qui, bien qu'avérés, ne seraient pas, par une raison quelconque, suffisamment appréciés de la grande masse des électeurs? N'est-ce pas le rôle d'un souverain constitutionnel que le Sénat est appelé à jouer dans l'exercice de ce droit jusqu'ici sans précédent? Et qui doute qu'un souverain, quel qu'il fût, qui compterait M. Buffet parmi ses serviteurs, l'eût appelé à une Chambre haute, s'il avait eu le droit d'en nommer les membres? »

Dans les efforts de cette élection, la gauche en a fait un qui se concilie mal avec le respect dû au maréchal de Mac-Mahon. Nous n'osons rien de trop, en affirmant que le chef de l'Etat ne peut demeurer indifférent à un choix qui s'accomplit dans un tel voisinage de son autorité, à une heure si grave et parmi les doutes d'un avenir si incertain. C'est son droit même, à la condition qu'il ne mette au service de ce droit personnel aucun abus de pouvoir, aucun appareil de menaces, aucun commerce de promesses. M. Jules Simon ne le nierait pas, lui dont M. Buffet invoquait jadis la théorie à la tribune de l'Assemblée; M. Thiers ne le nierait pas, lui qui, dans la fameuse élection de 1873, présentait son ami et son ministre, M. de Rémusat, aux maires de Paris, officiellement et avec toute la faveur de son crédit et de son éloquence. Et la gauche entière, comment le nierait-elle? Est-ce qu'au mois de mars, son ministère ne demandait pas l'assistance de ce droit au profit de M. Ricard? Est-ce qu'à la grande joie de la gauche, la recommandation

du maréchal n'intervenait pas dans cette élection du Sénat? Est-ce que, cette recommandation enflant son espoir jusqu'à l'orgueil, la gauche ne criait pas bien haut alors, en promenant dans les rangs de la droite la candidature de M. Ricard : « C'est le candidat du maréchal? » Et même ne disait-elle pas tout bas qu'à la prochaine occurrence, elle laisserait agir librement la candidature de la droite avec ce même patronage? Mais la gauche a de secrètes et magiques vertus pour dissoudre ses engagements et pour oublier ses opinions. Après avoir prié le maréchal de Mac-Mahon de montrer aux uns ou aux autres le suffrage qu'il jetterait dans l'urne du Sénat pour l'élection de M. Ricard, la gauche lui commandait volontiers de cacher le vote que, le 16 juin, il eût donné à M. Buffet : il fallait au moins qu'il s'abstînt, au bénéfice de M. Renouard! C'est là, nous le répétons, un jeu variable où la gauche respecte peu le droit du chef de l'Etat. Ce droit, le maréchal de Mac-Mahon l'a maintenu avec une fermeté qui l'honore. En dépit de quiconque, journaliste ou ministre, ou en même temps ministre et journaliste, a prétendu intimider sa préférence, il l'a manifestée pour M. Buffet, l'ancien président de son conseil, l'honnête homme et le conservateur dévoué a qui rien n'avait pu retirer son estime.

Il a plu à la gauche d'animer contre M. Buffet, non-seulement tout le monde, mais les ministres. Pourquoi ? Ce n'était pas sans doute la jalousie du pouvoir, nous voulons dire la crainte d'en être dépouillés, qu'on eût raisonnablement excitée en eux contre lui. M. Buffet, qui, selon le mot du poëte, est encore « *recens a vulnere* », doit avoir gardé quelque dégoût, ce semble, de ce pouvoir qu'il ne vint occuper, lui, qu'après une vive résistance. Tous ceux qui allaient voter pour M. Buffet s'associeraient-ils encore, d'ailleurs, dans la pensée de lui remettre en mains ces rênes tombées du gouvernement, s'il était tenté de les ressaisir ? La majorité électorale qui se formait pour le proclamer sénateur serait-elle une majorité ministérielle ? et puis aurait-elle maintenant assez de force dans l'opinion publique, en face de la majorité, neuve d'hier et un peu timide aux fautes capitales dont elle est séduite, qui règne, depuis le 20 février, dans la Chambre des députés? On savait que non. On le savait, la veille du vote, comme on le sut le lendemain par certaines lettres inutiles. Si ce n'était pas la crainte qu'on pût ainsi susciter dans le cœur des ministres, qu'était-ce donc ? Eveillait-on le souvenir de quelques discordes? Enflammait-on de vieilles haines ? Nous comprendrions presque qu'il fut facile d'émouvoir la colère et d'aiguiser la défiance chez M. de Marcère ; et M. Christophe pouvait bien avoir, dans quelque coin profond de son âme, la rancune de telle apostrophe lancée sur lui. Mais quel ressentiment

supposer à M. Teisserenc de Bort dont M. Buffet recommanda la candidature dans la Haute-Vienne, ou à M. Waddington auquel M. Buffet ne fut pas plus hostile dans l'Aisne, et qui, au surplus, fut longtemps son voisin politique dans cette région du centre droit d'où il émigra en 1873? Les anciens collègues de M. Buffet étaient-ils poussés contre lui par la mémoire du passé? Tous mêlèrent leur responsabilité à la sienne dans son ministère, sans que, pendant un an, aucun dissentiment ne les ait éloignés de lui. M. de Cissey eut-il un désaccord et M. Decazes rompit-il avec M. Buffet? Si M. Léon Say eut l'art libéral de paraître son ennemi, cette inimitié ne le poussa pas jusqu'au renoncement des honneurs ministériels; et l'histoire raconte qu'on n'entendit jamais M. Léon Say contredire M. Buffet dans les conseils de l'Elysée. Quant à M. Dufaure, le jour où il vint s'asseoir au fauteuil que M. Buffet quittait, il lui parla ainsi : « Je regrette vivement l'événement qui nous sépare. Mais nous nous retrouverons... au Sénat... Je ne dis pas à la première vacance... Sûrement à la seconde. » Ces mots sont authentiques. Aurions-nous besoin de les commenter?

Pour armer le ministère contre la candidature de M. Buffet, il a donc fallu imaginer de puissantes raisons. La République était en péril! Les monarchistes se conjuraient! M. Buffet venait machiner un 24 mai! Il allait organiser un conflit du Sénat et de la Chambre des députés! Il renverserait la Constitution! Voilà les cris d'alarme qu'on proférait autour de ce scrutin. Les habiles terrorisaient les naïfs. Qu'il fût de ceux-là ou de ceux-ci, sans doute que le *Journal des Débats*, qui patronnait l'oncle de M. Léon Say, a dû juger qu'il y avait un intérêt suprême à interdire à M. Buffet l'entrée du Sénat : oublieux de son vieux et changeant libéralisme, il suppliait le ministère de se poster « à la porte » du Sénat, pour en défendre le seuil; il invitait M. Dufaure à faire contre M. Buffet ce que M. de Persigny fit jadis contre M. Thiers; il réclamait pour M. Renouard le brevet de la candidature officielle; il exhortait les ministres à jeter fièrement aux pieds du maréchal de Mac-Mahon la menace de leur retraite, si le chef de l'Etat n'imposait pas silence à la prédilection qu'il avait évidemment pour M. Buffet. C'était presque tragique. Mais poser sur cette élection d'un simple sénateur « la question de cabinet » qu'on n'osait pas poser sur la loi municipale, la disproportion de l'héroïsme ministériel était plaisante! Plaisante aussi la suppliante invocation par laquelle les mêmes républicains austères qui tonnent dans la Chambre des députés contre la tyrannie de la candidature officielle, appelaient à eux l'assistance du bras séculier, le secours césarien du gouvernement! Vraiment, quand l'esprit manque aux hommes, il y a souvent biende la malice dans les choses.

Ni ces erreurs, ni ces maladresses, ni ces violences n'ont eu la victoire; et c'était juste. Elles ont seulement donné à une élection très-naturelle et très-légitime l'importance d'un événement exceptionnel : elles ont rehaussé ce qu'il y avait de satisfaisant pour les conservateurs dans la nomination de M. Buffet. M. Buffet, dont ni une parole ni un sentiment ne justifiaient ces alarmes déclamatoires, aurait pu entrer au Sénat sans bruit, avec sa simplicité habituelle, comme un homme à qui d'avance ses mérites y marquaient sa place. On a voulu ce tumulte et cet éclat. A qui le ministère pourra-t-il s'en plaindre, si ce n'est à lui-même et à ses amis? Qui l'obligeait à guerroyer contre des gens qui ne le combattaient pas et qui ne voulaient pas le battre?

Voici M. Buffet au Sénat. Le ministère est resté debout. La Constitution ne vacille pas davantage sur ses instables bases. La république n'est ni plus ni moins ce qu'elle est. On n'a vu aucun choc entre le Sénat et la Chambre des députés. Et toutes ces perturbations qui, selon la prophétie de la gauche, devaient suivre la venue de M. Buffet au Sénat, ne résulteront pas plus demain qu'aujourd'hui de l'action qu'il aura au sein de la droite. Il n'y a qu'un conservateur de plus au Sénat, un conservateur éminent. Que chacun, à gauche, soit autant que lui un respectueux serviteur de la loi; que les républicains consolident par l'ordre et la paix la Constitution, qu'ils le suspectent sottement de vouloir détruire, après en avoir été le principal artisan; que les radicaux se montrent modérés et sensés; que le ministère contienne les utopies qui envahissent la Chambre des députés; et certes, pas plus dans le Sénat que dans le pays, M. Buffet ni aucun conservateur ne feront un mouvement qui puisse troubler la fortune, si républicaine qu'elle soit, de la société et de la patrie. Un peu de sagesse vaudra mieux pour la gauche non-seulement qu'un sénateur républicain de plus, mais même qu'une majorité républicaine dans le Sénat. Que manque-t-il à la gauche? Que lui a-t-il manqué dans le passé? Cette sagesse, c'est-à-dire cette force de la tranquillité qui donne la confiance où un peuple se repose sans trembler. Il ne dépendait pas de M. Renouard que la gauche eût ce trésor; il ne dépendra pas de M. Buffet qu'elle ne puisse l'acquérir, si elle veut. La République règne et gouverne maintenant; elle est pourvue des titres et des pouvoirs; elle est elle-même maîtresse des cœurs, au compte de la gauche; elle a, dans la Chambre des députés, une majorité souveraine; elle domine l'opinion, si on en juge par le nombre de ses journaux. Que lui faut-il donc? Se croire en péril malgré toute cette puissance, craindre que l'avénement d'un sénateur ne rejette tout dans la confusion, c'est être bien timoré pour un parti si

sûr de sa destinée, ou c'est attester que les choses sont bien fragiles...

Il est vrai qu'il y a dans la République plus d'un habile à qui la crainte sert de politique et devient fructueuse. Celui-ci l'emploie à unir de nouveau ou de plus en plus les républicains et des radicaux : elle les fait fraterniser dans la frayeur. Celui-là en use pour stimuler les ministres : elle les excite à marcher plus loin. Nous venons de voir M. Gambetta exceller dans cet art. En simulant une grande alarme, en enflant la peur de la gauche et la colère du ministère à la fois, M. Gambetta a obtenu deux « résultats » : aux peureux de la gauche qu'il voyait trépigner d'épouvante devant l'apparition de M. Buffet, M. Gambetta s'est hâté d'ouvrir un asile, une forteresse, en les appelant dans l'extrême gauche qu'il a aussitôt reconstituée ; aux ministres en colère, il a soufflé la vengeance, et, en guise de représailles, M. de Marcère lui a sacrifié quatre préfets particulièrement odieux aux radicaux, quatre préfets dont M. Gambetta a lui-même désigné les remplaçants. Sera-ce la méthode du ministère à l'avenir ? Pour chaque élection d'un conservateur au Sénat, y aura-t-il holocauste de quatre conservateurs dans les préfectures? C'est un nouveau procédé de gouvernement. Le malheur est qu'il a pour cause la faiblesse autant que le courroux : l'instrument discrédite l'ouvrier. Et puis l'indignation se communique : il faut prendre garde qu'à leur tour les conservateurs ne s'irritent... Quant à la gauche, plaira-t-il une autre fois à M. Thiers que M. Gambetta profite si adroitement d'une fausse terreur pour accroître son empire et ranger sous son autorité des sujets de M. Jules Ferry ou de M. Bethmont? On peut en douter.

Un Etat ne se trouble vite à sa surface, que quand le trouble est au fond. Voilà pourquoi, sous ces commotions successives, si légère et rapide que chacune puisse paraître à quelques-uns, il est douloureux de sentir tout ce qui s'ébranle et se ruine dans les principes essentiels de la société. Quand l'idée de Dieu est prise en haine, quand la notion de l'âme immortelle et libre disparaît des esprits, qui peut encore justifier le devoir, qui peut légitimer le droit? Quelle conscience parlera là où la matière sera réputée la maîtresse? Ce n'est pas seulement pour l'homme, pour sa dignité, pour sa force, pour la consolation de ses infortunes, qu'il faut le demander. Dans l'éloquent avertissement qu'il publiait il y a quelques jours, l'illustre évêque d'Orléans nous fait bien voir qu'il faut le demander aussi pour les peuples. Quelle république d'athées nous prépare-t-on avec les doctrines dont il rassemble sous nos yeux les scandaleuses maximes et les sentences malfaisantes? Qu'est-ce qu'une république française qui ne serait pas chrétienne? Quel ordre, quelle discipline, quelles lois subsisteraient dans un Etat sans

religion? Quelle morale? Mgr Dupanloup, avec la virile prévoyance dont il a donné avant nos maux de 1870 et de 1871 de si clairs et si mélancoliques témoignages, ramène à ces pensées les honnêtes gens qui s'endorment ou qui s'aveuglent. Qu'ils regardent avec lui ces textes monstrueux; qu'ils entendent ces cris sauvages d'impiété et de défi poussés contre Dieu et contre toute magistrature humaine; qu'ils recueillent ces opinions du radicalisme, et ils répéteront ce mot du vigilant évêque : « Où allons-nous? » Les conservateurs l'ont souvent dit entre eux, les bras croisés. Quand donc sauront-ils s'émouvoir et s'allier pour lutter partout, par la parole, par leurs suffrages, par leurs actes?

Les conservateurs de Belgique nous donnent, pour leur part, un exemple utile et heureux. Ils ne connaissent pas, comme ceux de France, le repos égoïste, l'abandon de soi-même, les gémissements vains et le désespoir inerte : ils ont appris à s'unir, agir, parler; vaillamment et prudemment, ils se servent de la liberté pour l'ordre, sachant bien que la même épée qui attaque est aussi celle qui défend. Les élections du 13 juin ont récompensé ces efforts : les catholiques ont défait les libéraux; ils ont gardé la majorité que ceux-ci, dans leurs criardes espérances, se targuaient de leur ravir. Mais les libéraux vaincus n'ont pas eu là, plus qu'ailleurs, la sagesse de prouver que, pour eux aussi, la liberté a besoin de l'ordre; ils ont voulu se venger du droit par la force; ils ont démenti à leur tour la doctrine de ceux qui disent chez nous qu'armé de son bulletin de vote, le peuple n'a plus recours à la violence. A Anvers et dans plusieurs grandes villes, les libéraux sont devenus pour quelques jours des émeutiers et des pillards, par représailles du vote; ils ont saccagé les maisons des catholiques; il a fallu, au prix du sang, protéger contre eux les églises et les établissements religieux. Sans doute ces scènes d'émeutes et de pillage ne finissent pas en Belgique par la révolution : c'est un avantage qu'on a sur Paris à Bruxelles. Nous n'ignorons pas non plus que ces vieilles communes de Flandre, d'habitude sages autant que laborieuses, ont toujours été turbulentes à leurs heures. Il n'en faut pas moins regretter que de tels excès soient encore possibles, au dix-neuvième siècle, dans un pays traditionnellement libre comme celui-là.

Mais quoi! les opinions des libéraux y sont-elles encore aussi raisonnables que celles de leurs pères? La rage de l'irréligion s'est mêlée dans leurs cœurs à la fureur politique; et des axiomes faits pour autoriser toutes les tyrannies commencent à passer de la bouche des docteurs dans l'esprit de la foule. C'est un libéral qui disait naguère dans la *Revue de Belgique :* « Ne perdons pas notre temps à essayer de convaincre nos adversaires... Nous croyons

avoir raison, cela suffit!... Il faut que nous sachions user de la contrainte. La vérité, c'est nous qui la créons; les nécessités sociales, c'est nous qui les définissons. Comment? Par la Force. C'est la Force seule qui dans ce monde crée et conserve, c'est elle qui fixe les nécessités sociales et les règles du droit; car un droit sans force n'est qu'un mot. Quoi qu'on en dise, non-seulement la Force prime le Droit, — ce qui, du reste, ne signifie pas grand'chose, — mais la Force, c'est le Droit. » Hélas! les conquérants eux-mêmes ne parlent pas autrement. Si, avec ces maximes on prend d'assaut les Hôtels-de-Ville, on envahit aussi les royaumes. Que la Belgique songe au Sleswig-Holstein et à l'Alsace-Lorraine : la puissance qui est venue les occuper, n'est-ce pas de la Force primant le Droit?

Il y a plus de six mille ans que, presque sans interruption, la force gouverne le monde de l'Orient, mystérieuse et dramatique autant que brutale, toujours établie sur des ruines, toujours foulant à ses pieds la vie d'un peuple ou la liberté d'une religion, toujours déréglée, parfois assoupie dans la satiété, puis s'élançant par des irruptions subites. Que finira-t-elle par faire de cet empire ottoman tant troublé par ses caprices? La chute d'Abdul-Aziz n'est qu'une sorte de délai. Si la Serbie arrête son armée à la frontière, si un demi-armistice règne en Herzégovine, si le *Mémorandum* de Berlin est déchiré, si on laisse quelque répit à Mourad V, l'amélioration est-elle durable? La trève dispose-t-elle sérieusement à la paix? A Constantinople, l'assassinat de deux ministres, la sourde agitation des softas, l'existence assujettie et alarmée du Sultan, la lutte de ses conseillers, la remise perpétuelle de l'investiture par le sabre, la pénurie du trésor, la misère de la populace, l'inquiétude des chrétiens, sont les traits d'une bien sombre situation. En Europe, les entrevues des trois Empereurs, le bruit de certains rapprochements, les essais secrets de la diplomatie, les soupçons d'alliances nouvelles, témoignent pour le moins qu'un autre travail recommence, qui accomplira peut-être le changement suprême. L'inconnu plane donc de toutes parts sur l'Orient. Avant hier, au Parlement anglais, M. Disraéli a dit d'un mot vague la vérité : hors de la Turquie, chacun garde « une attitude expectante. » L'Europe attend et se prépare.

Auguste Boucher.

L'un des Gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT TROISIEME

(SOIXANTE-SEPTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : C. R , compte rendu ; — Art., article.

Afrique (l') centrale. V. Pierre du Quesnoy. 33.

Aicard (Jean). *La chanson de l'enfant*. 742.

Allard (Paul). *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*. 327.

Angleterre. Son histoire racontée à mes petits enfants, par M. Guizot. C. R. 1132.

Angleterre (l'). Sa prospérité. V. Anatole Langlois. 62.

Autran, de l'Acad. fr. *Sonnets capricieux*. 746.

Avénement des Bourbons au trône d'Espagne, par M. Hippeau. C. R. 554.

AYEN (duc d'). Les publicistes américains et la constitution des Etats-Unis. Art. 569.

BERNARD (E.). *Un inconnu célèbre*, par M. l'abbé Reulet. C. R. 168.

BESLAY (François). Le Centenaire de l'indépendance américaine. Art. 953.

Blondel. *Histoire des éventails chez tous les peuples et à toutes les époques*. 343.

BONNECHOSE (Ch. de). Le marquis de Montcalm et la perte du Canada. Art. 1058.

BONNET (Victor). *Etudes sur le tarif des douanes et sur les traités de commerce*. C. R. 353.

BOUCHER (Auguste). Quinzaine politique. 10 avril. 175. — 25 avril. 365. — 10 mai. 560. — 25 mai 751. — 10 juin. 943. — 25 juin. 1135.

Cahiers (les) de Sainte-Beuve. C. R. 331.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1876.

CALÉDONIEN (un). Les déportés en Calédonie. Art. 450.

Canada (la perte du). V. Ch. de Bonnechose. 1058.

Cancer (le). *Nouvelle* V. prince J. Lubomirski. 1030.

Centenaire (le) de l'indépendance américaine. V. F. Beslay. 953.

CHAMPAGNY (comte de). de l'Acad. fr. *L'institution des caisses de prévoyance,* par A. de Courcy. C. R. 154.

CHANDENEUX (Claire de). Val-Régis la Grande. *Nouvelle.* 25 avril. 824. — 10 mai. 508. — 25 mai. *fin.* 709.

Channing. par M. René Lavollée. C. R. 549.

Chanson (la) de l'enfant. par M. Jean Aicard. C. R. 742.

Chantelauze. *Marie Stuart, son procès et son exécution.* 748.

Charité (la) à Naples. V. Mme Craven. 685.

Chotteau. *Les Français en Amérique.* 341.

Collation (la) des grades académiques en Belgique. V. P. de Haulleville. 846.

COMPIÈGNE (marquis de) de Sedan à Wesel. Journal d'un soldat en septembre 1870. 244.

Contes d'automne, par M. Richebourg. C. R. 1133.

Cornudet (Léon). V. C. de Meaux, 102.

Coupey (Mme Anna). *La muse des enfants.* 744.

COURCY (Alfred de). *L'institution des caisses de prévoyance.* 154. — La législation des pensions en Angleterre et le projet français de réforme. Art. 312. — La question de la Marine marchande. Art. 827.

CRAVEN (Mme) La charité à Naples. Art. 685.

DANTIER (Alphonse). Jeanne d'Arc. Art. 652.

David (Gaston). *Le poëme de la vie.* 357.

DELAIRE (A.) Genève et le Mont Blanc. Art. 1101.

Delarc (abbé) *Histoire des conciles,* par Mgr Héfélé. Traduction. 1131.

Déportés (les) en Calédonie. V. un Calédonien. 450.

Des raisons de bénir la vie, par M***. C. R. 555.

Deux portraits (les). *Poésie.* V. V. de Laprade, 96.

Doudan (X.). V. Louis Régis. 915.

DOUHAIRE (P.) Revue critique. — 25 *avril.* — *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident,* par M. Paul Allard. 327. — *Les cahiers* de Sainte-Beuve. 331. — *La vie aux Etats-Unis,* par M. Xaxier Eyma. 334. — *Un Français en Amérique,* par M. Toutain, — *Le monde américain,* par M. L. Simonin. 335. — *Les Français en Amérique,* par M. Chotteau. — *Œuvres posthumes* de l'abbé Perreyve. 341. — *Histoire des éventails chez tous les peuples et à toutes les époques,* par M. Blondel. 343.

10 *mai.* — Art. Charles Douniol. 559.

25 *mai.* — *Le comte de Plélo,* par M. J. R. Rathery. 734. — *Vie de Henri IV,* par M. de Lescure. 738. — *Lettres intimes de Henri IV,* par M. L. Dussieux. 741. — *La chanson de l'enfant,* par M. Jean Aicard. 742. — *La muse des enfants,* par Mme Anna Coupey. 744. — *Fables chrétiennes,* par M. Villefranche. 745. — *Sonnets capricieux,* par M. Autran de l'Acad. fr. 746. — *L'Eglise russe et l'Immaculée Conception,* par le P. Gagarin. 747. — *Marie Stuart, son procès et son exécution,* par M. Chantelauze. 748. —

25 *juin.* — *L'empire germanique et l'Eglise au moyen-âge.* — *Les Henri. La querelle des investitures,* par M. Zeller. 1123. — *Pie IX, sa vie, son histoire, son siècle,* par M. Villefranche. 1128. — *Le droit en matière de sépulture,* par M. Léon Roux.

1129. — *Histoire des conciles*, par Mgr Héfélé, traduite par M. l'abbé Delarc. 1131. — *L'Histoire d'Angleterre racontée à mes petits enfants*, par M. Guizot. 1132. — *Contes d'Automne*, par M. Richebourg. 1133.

Douniol (Charles). V. P. Douhaire. 559.

Droit (le) en matière de sépulture, par M. Léon Roux. C. R. 1129.

Dussieux. *Lettres intimes de Henri IV*. 741.

Eglise (l') au moyen-âge et l'empire germanique, par M. Zeller. C. R. 1123.

Eglise (l') russe et l'Immaculée-Conception, par le P. Gagarin. C. R. 747.

Empire (l') germanique et l'Eglise au moyen-âge, par M. Zeller. C. R. 1123.

Esclaves (les) chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise, par M. Paul Allard. C. R. 327.

Etudes historiques, par l'abbé Perreyve. C. R. 341.

Etudes nouvelles. *La loi salique*. C. R. 360.

Etudes sur le tarif des douanes et sur les traités de commerce. C. R. 353.

Exposition (l') des Beaux-Arts. V. Ch. Timbal. 609.

Eyma (Xavier). *La vie aux Etats-Unis*. 334.

Fables chrétiennes, par M. Villefranche. C. R. 743.

FOURNEL (Victor). Les œuvres et les hommes. Art. 10 *avril*. 112. — 10 *juin*. 886.

FOURNIER (Henry) sénateur. La liberté de l'enseignement supérieur et la collation des grades. Art. 421.

Français (un) en Amérique, par M. Toutain. C. R. 335.

Français (les) en Amérique, par M. Chotteau. C. R. 341.

Gagarin (le P.). *L'Eglise russe et l'Immaculée-Conception*. 747.

Genève et le Mont Blanc. V. A. Delaire. 1101.

GÉRANDO (baron de). Principes d'éducation, de morale et de politique. Art. 345.

Guizot. *Histoire d'Angleterre racontée à mes petits enfants*. 1132.

HAULLEVILLE (P. de). La collation des grades académiques en Belgique. Art. 846.

Héfélé (Mgr). *Histoire des conciles*. 1131.

Henri IV (vie de), par M. de Lescure. C. R. 738. — *Lettres intimes*, par M. L. Dussieux. C. R. 741.

Hippeau. *Avénement des Bourbons au trône d'Espagne*. 554.

Histoire d'Angleterre racontée à mes petits enfants, par M. Guizot. C. R. 1132.

Histoire des conciles, par Mgr Héfélé. Traduite par l'abbé Delarc. C. R. 1131.

Histoire des éventails chez tous les peuples, par M. Blondel. C. R. 343.

Idée (de l') de progrès appliquée aux arts. V. V. de Laprade. 1086.

Iles (les) d'or, par Frédéric Mistral. C. R. 158.

Immaculée (l') conception et l'église russe, par le P. Gagarin. C. R. 747.

Inconnu (un) célèbre, par M. l'abbé Reulet. C. R. 168.

Institution des caisses de prévoyance, par A. de Courcy. C. R. 154.

Jeanne d'Arc. V. Alphonse Dantier, 652.

Journal d'un soldat en septembre 1870. V. marquis de Compiègne. 244.

LANGLOIS (Anatole). La prospérité de l'Angleterre et ses causes. Art. 62. — *Channing*, par M. René Lavollée. C. R. 549. — Macaulay. *Sa vie et sa correspondance*. Art. 791.

LAPRADE (V. de) de l'Acad. fr. Les deux portraits. *Poésie*. 96. —

De l'idée de progrès appliquée aux arts. Art. 1086.

LARCY (R. de). Le 18 brumaire. Art. 5.

Lavollée (René). *Channing*. 549.

Le 18 brumaire. V. R. de Larcy. 5.

Législation (la) des pensions en Angleterre. V. A. de Courcy. 312.

Lescure (de). *Vie de Henri IV*. 738.

Lettres intimes de Henri IV, par M. L. Dussieux. C. R. 741.

Libéraux (les) et la liberté sous la Restauration. V. Paul Thureau-Dangin.

Liberté (la) de l'enseignement supérieur et la collation des grades. V. H. Fournier. 421.

Loi (la) salique. Etudes nouvelles. C. R. 360.

LUBOMIRSKI (prince J.). Le Cancer. *Nouvelle*. 1030.

Macaulay. *Sa vie et sa correspondance*. V. A. Langlois. 791.

Marie Stuart. Son procès et son exécution, par M. Chantelauze. C. R. 748.

Marine marchande (la). V. A. de Courcy. 827.

MEAUX (C. de). Léon Cornudet. Art. 102.

Mélanges. V. comte de Champagny, 154. V. Eugène Tavernier. 158. V. E. Bernard. 168. V. baron de Gérando. 345. V. Victor Bonnet. 353. V. 357. V. Paul Viollet. 360. V. Anatole Langlois. 549. V. 554. V. Hippolyte Violeau. 555.

Ministère (un) de gauche en Italie. Art. V. 482.

Mistral (Frédéric). *Les îles d'or*. 158.

Monde (le) américain, par M. L. Simonin. C. R. 335.

Montcalm (le marquis de) et la perte du Canada. V. Ch. de Bonnechose. 1058.

Muse (la) des enfants, par Mme Anna Coupey. C. R. 744.

NOAILLES, duc d'Ayen. Les publicistes américains. Art. 569.

Nouvelles. V. Claire de Chandeneux. — V. prince J. Lubomirski.

Œuvres (les) et les hommes. V. Victor Fournel. 112-886.

Œuvres posthumes de l'abbé Perreyve. C. R. 341.

Palmerston (lord) et la question d'Orient. Art. 865.

Perreyve (abbé). Œuvres posthumes. *Sermons inédits. Etudes historiques*. 341.

Pie IX, sa vie, son histoire, son siècle, par M. Villefranche. C. R. 1128.

Plélo (le comte de), par M. J.-B. Rathery. C. R. 734.

Poëme de la vie, par M. Gaston David. C. R. 357.

Poésie. V. V. de Laprade. 96.

PRADEIX (Alfred du). Roucher. le poëte et le publiciste. Art. 214.

Principes d'éducation, de morale et de politique. V. baron de Gérando. 345.

Prospérité (la) de l'Angleterre et ses causes. V. Anatole Langlois. 62.

Publicistes (les) américains et la Constitution des Etats-Unis. V. duc d'Ayen. 569.

Quatre ans dans l'Afrique centrale. *Fin*. V. P. du Quesnoy. 33.

Querelle (la) des investitures, par M. Zeller. C. R. 1123.

QUESNOY (Pierre du). Quatre ans dans l'Afrique centrale. Art. *Fin*. 33.

Question (la) de la Marine marchande. V. A. de Courcy. 827.

Question (la) d'Orient et lord Palmerston. Art. 865.

Quinzaine politique.

10 *avril*. — Le travail de l'Assemblée pendant le premier mois de sa réunion. — L'œuvre de proscription. 175. — L'enquête sur l'élection de M. de Mun. 178. — Accord de M. Gambetta et des radicaux. 179. — Composition de la Commission du budjet. 181. — Les bonapartistes émules des radicaux.

182. — L'exposition universelle en 1878. 183.

25 *avril.* — La partialité de l'Assemblée dans la vérification des pouvoirs. 365. — L'ajournement de la question d'amnistie. 366. — Les changements préfectoraux. 368. — Les projets de la majorité. 369. — M. de Bismark et les chemins de fer allemands. 370. — La diplomatie et l'insurrection de l'Herzégovine et de la Bosnie. 371. — Un coup d'œil au-delà de l'Atlantique. 373.

10 *mai.* — L'impuissance du centre gauche. 560. — La session des conseils généraux et sa physionomie. 561. — Les diverses manifestations du radicalisme. 563. — Les circulaires de M. Ricard. 564. — Le devoir des conservateurs. 565. — La reine Victoria, impératrice des Indes. 566. — La conference de Berlin. 567.

25 *mai.* — La mort de M. Ricard. 751. — M. de Marcère. 752. — L'amnistie à la tribune de l'Assemblée. 753. — Le rejet de l'amnistie au Sénat. 755. — L'interpellation de M. Pâris et le droit de révision. 756. — L'affirmation de M. de Marcère. 757. — Les funérailles d'Esquiros et de Michelet. — Les élections du 21 mai. 758. — Les affaires d'Orient. 759.

10 *juin.* — Clôture du débat sur le droit de révision. 943. — La réforme de la loi de l'enseignement supérieur : M. Keller et M. de Mun. 944. — Les radicaux et les droits de l'Etat. 945. — Suppression au budget de la caisse municipale. 946. — Présentation du projet de loi municipale. 947. — Le memorandum de la Prusse. 948. — La révolution de Constantinople. 949. — Mourad V, le nouveau sultan. 950. — Le sphinx de Berlin, 951.

25 *juin.* — Attaques contre le ministre de la guerre. 1135. — Les candidatures de M. Renouard et de M. Buffet. 1136. — Les manœuvres de la gauche. 1137. — M. Buffet au Sénat. 1141. — Les feintes alarmes de M. Gambetta. — *Où allons-nous ?* par Mgr Dupanloup. 1142. — Les conservateurs de Belgique. 1143. — L'inconnu en Orient. 1144.

Rathery (J.-B.). *Le comte de Plélo.* 734.

REGIS (Louis). M. X. Doudan. Art. 915.

Reulet (l'abbé). *Un inconnu célèbre.* 168.

Revue critique. V. P. Douhaire.

Revue scientifique. V. P. Sainte-Claire Deville.

Richebourg. *Contes d'automne.* 1133.

Roucher, le poëte et le publiciste. V. Alfred du Pradeix. 214.

Roux (Léon) *Le droit en matière de sépulture.* 1129.

Sainte-Beuve. *Ses cahiers.* 331.

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE (P.) Revue scientifique. 10 *avril.* 144. — 10 *mai.* 541. — 10 *juin.* 937.

Sedan (de) à Wesel. V, marquis de Compiègne. 224.

Sermons inédits de l'abbé Perreyve. C. R. 341.

Simonin (L.). *Le monde américain.* 335.

Sonnets capricieux, par M. Autran de l'Acad. fr. C. R. 746.

TAVERNIER (Eugène). *Les îles d'or*, par F. Mistral. C. R. 158.

THUREAU-DANGIN (Paul). Les libéraux et la liberté sous la Restauration. 4e art. 185. — 5e art. 377. — 6e art. 761. — 7e art. 993.

TIMBAL (Ch.). L'exposition des beaux-arts. Art. 609.

Toutain. *Un Français en Amérique.* 335.

Val-Régis la Grande. *Nouvelle.* V. Claire de Chandeneux.

Vie de Henri IV, par M. de Lescure. C. R. 738.

Vie (la) aux Etats-Unis, par M. Xavier Eyma. C. R. 334.

Villefranche. *Fables chrétiennes*. 743. — Pie IX, sa vie, son histoire, son siècle. 1128.

VIOLEAU (Hippolyte). *Des raisons de bénir la vie*. C. R. 555.

VIOLLET (Paul). *La loi salique*. — Etudes nouvelles. C. R. 360.

Zeller. *L'empire germanique et l'Eglise au moyen-âge*. — *Les Henri*. — *La querelle des investitures*. 1123.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT TROISIÈME

TABLE

DU TOME SOIXANTE-SEPTIEME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT TROISIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 AVRIL 1876

Le 18 brumaire, par M. R. DE LARCY. 5
Quatre ans dans l'Afrique centrale. — Fin, par M. Pierre DU QUESNOY. 33
La prospérité de l'Angleterre et ses causes, par M. Anatole LANGLOIS. 62
Les deux portraits. — Poésie, par M. V. DE LAPRADE, de l'Académie française. 96
M. Léon Cornudet, par M. C. DE MEAUX. 102
Les œuvres et les hommes. — Courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL. 112
Revue scientifique, par M. P. SAINTE-CLAIRE DEVILLE. 144
Mélanges. — L'institution des caisses de prévoyance, par MM. F. de Courcy et le comte DE CHAMPAGNY, de l'Académie française. 154
— Les îles d'or (*lis Isclo d'Or*), par MM. Frédéric Mistral et Eugène TAVERNIER. 138
— Un inconnu célèbre, par MM. l'abbé Reulet et E. BERNARD.. 168
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. 175

2e LIVRAISON — 25 AVRIL 1876

Les libéraux et la liberté sous la Restauration. — IV. — L'opposition sous M. de Villèle (1824-1827), par M. Paul THUREAU-DANGIN. . . 185
Roucher, le poëte et le publiciste, d'après des documents inédits, par M. Alfred DU PRADEIX. 214
De Sedan à Wesel, journal d'un soldat en septembre 1870, par M. le marquis DE COMPIÈGNE. 244
Val-Régis la Grande, nouvelle. — I. — par Mme Claire DE CHANDENEUX. 284
La législation des pensions en Angleterre et le projet français de réforme, par M. Alfred DE COURCY. 312
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE. 327
Mélanges. — Principes d'éducation, de morale et de politique, par M. le baron DE GÉRANDO. 345
— Etudes sur le tarif des douanes et sur les traités de commerce, par M. Victor BONNET. 353
— Le poëme de la vie, par MM. Gaston de David et E. L. 357
— La loi salique. — Etudes nouvelles, par M. Paul VIOLLET. 360
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. 365

3e LIVRAISON. — 10 MAI 1876

Les libéraux et la liberté sous la Restauration. — V. — La question « cléricale » sous M. de Villèle, par M. Paul THUREAU-DANGIN. . 377
La liberté de l'enseignement supérieur et la collation des grades, par M. Henry FOURNIER, sénateur 421

Les déportés en Calédonie, par UN CALÉDONIEN. 450
Un ministère de gauche en Italie, par ***. 482
Val-Régis la Grande, nouvelle. — II. — par Mme Claire DE CHANDENEUX. 508
Revue scientifique, par M. P. SAINTE-CLAIRE DEVILLE. 541
Mélanges. — Channing, par MM. Renée Lavollée et Anatole LANGLOIS. 549
— Avènement des Bourbons au trône d'Espagne, par MM. Hippeau et ***. 554
— Des raisons de bénir la vie, par MM. *** et Hippolyte VIOLEAU.. 555
Charles Douniol, par M. P. DOUHAIRE. 559
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. 560

4e LIVRAISON — 25 MAI 1876

Les publicistes américains et la constitution des Etats-Unis, par M. DE NOAILLES, duc d'Ayen. 569
L'exposition des beaux-arts, par M. Ch. TIMBAL. 609
Jeanne d'Arc, par M. Alphonse DANTIER. 652
La charité à Naples, par Mme CRAVEN. 685
Val-Régis la Grande, nouvelle. — III. — Fin, par Mme Claire DE CHANDENEUX. 709
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE. 734
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. 751

5e LIVRAISON — 10 JUIN 1876

Les libéraux et la liberté sous la Restauration. — VI. — Les libéraux et M. de Martignac (1828-1829), par M. Paul THUREAU-DANGIN. . . 761
Macaulay, sa vie et sa correspondance, par M. Anatole LANGLOIS. . . 791
La question de la marine marchande, par M. Alfred DE COURCY. . . 827
La collation des grades académiques en Belgique, par M. P. DE HAULLEVILLE. 846
Lord Palmerston et la question d'Orient, par ***. 865
Les œuvres et les hommes. — Courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL. 886
M. X. Doudan, par M. Louis REGIS. 915
Revue scientifique, par M. P. SAINTE-CLAIRE DEVILLE. 937
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. 943

6e LIVRAISON — 25 JUIN 1876

Le centenaire de l'indépendance américaine. — L'Amérique à Paris, par M. François BESLAY. 953
Les libéraux et la liberté sous la Restauration. — VII. — *Le National.* — Le vote des 221. — La révolution de juillet, par M. Paul THUREAU-DANGIN. 993
Le Cancer, nouvelle. — I. — par le prince J. LUBOMIRSKI. 1030
Le marquis de Montcalm et la perte du Canada, par M. Ch. DE BONNECHOSE. 1058
De l'idée de progrès appliquée aux arts, par M. V. DE LAPRADE, de l'Académie française. 1086
Genève et le Mont-Blanc, par M. A. DELAIRE. 1101
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE. 1123
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER 1135

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 6880